1174

ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

42e ANNÉE. — 1913

133280
26/6/14

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS
Téléph. 828-20.

PC
2
R6
t.42

FRAGMENTS
D'UNE TRADUCTION FRANÇAISE EN VERS
DE LA
CHRONIQUE EN PROSE
DE GUILLAUME LE BRETON

I. — Les deux feuillets imprimés ci-dessous ont été découverts par Miss C. R. Borland à la bibliothèque de l'Université d'Édimbourg, dans un paquet de débris et de parchemins divers, appartenant à la collection Laing (manuscrits), que Miss Borland s'est chargée de cataloguer. M. David Laing (1793-1878), libraire et relieur à Édimbourg, plus tard bibliothécaire de la Signet Library dans la même ville, légua, en 1878, à la bibliothèque de l'Université une collection importante de manuscrits d'origine diverse, qu'il avait recueillis au cours de ses nombreux voyages en Angleterre et sur le continent. Malheureusement, Laing n'a laissé aucune indication, si vague soit-elle, sur la provenance des deux feuillets en question, à peu près les seuls fragments français de la collection, ni sur la reliure dont ils ont été évidemment retirés.

Ces deux feuillets de vélin, $315^{mm} \times 225^{mm}$, et $313^{mm} \times 230^{mm}$, écrits sur deux colonnes, de 32 vers chacune (recto et verso, au total 256 vers), ne se suivent pas : il manque entre eux deux autres feuillets, soit 256 vers. Le manuscrit semble avoir été exécuté en France dans le dernier quart du XIVe s., vers 1380 probablement.

Les pages 1^{v} et 2 sont recouvertes de notes marginales, qui nous fournissent quelques éléments pour l'histoire du manuscrit en Angleterre. Le fol. 1 porte : 1° Une inscription, barrée, mais lisible : « Thomas Hatton (ou Hutton ?) ex dono George Gascoigne », écrite par une main du milieu du XVIe s. ; 2°, dans la marge extérieure, deux inscriptions, écrites par une main de

la fin du XVIe ; « John Pekkam », « John Temponief » (?) ; 3° quatre lignes de notes, tracées par la même main que celles du fol. 1^v^. Le fol. 1^v^ porte une série de notes, rédigées en français et écrites vers la fin du XVIIe s. Elles se rapportent, non pas au contenu des feuillets, mais à des statuts, chartes et enquêtes anglais, de Henri III à Henri VI. Nous citons quelques-unes de celles que nous avons pu déchiffrer :

« Mese du judg̃ debate Grant 22 E. 3 » ;
« Domesd. chrt^r^ R. Steph. : remonstrañ » ;
« Hankf. Enquest. 4 H. 3 Discontiñ. 9 H. 6 » ;
« Ac^n^ c̃ 11 H. 4 re Hostl^r^ Norto^n^ parla riens de luy en livre alrg. 11 H 4. 45 » ;
« Exscheq^ur^ m^vnte^ v. m. 3. H. 6 » ;
« Moubray Issue 38 E 3 ».

Le fol. 2 porte la mention : « Pretium 1£. 15 s. anno 1670 », écrite par la même main que les notes du fol. 1^v^.

De ces diverses inscriptions et notes on peut tirer les conclusions que voici. Les deux feuillets se trouvaient en Angleterre à partir du milieu du XVIe s. A cette époque ils appartenaient à un certain George Gascoigne, qui en fit cadeau à Thomas Hatton. Ce Gascoigne peut bien être George Gascoigne (1525-1577), poète, auteur de *The Steele Glas*, etc., qui a fait un voyage en France (1563-64), parlait bien le français et était lié d'amitié avec le réfugié protestant Claude de Sainliens, *alias*, en Angleterre, Claudius Holyband, devancier de Cotgrave et auteur du *French Littleton* (Londres, 1566). En effet, le premier poème que nous ayons de Gascoigne est le sonnet qu'il composa pour Holyband, et que celui-ci mit en tête de son *French Littleton* (voir *Dict. Nat. Biogr.*, *s.* George Gascoigne). Ajoutons que la signature conservée par notre fragment a quelque ressemblance avec celle de Gascoigne [1].

Le manuscrit auquel ces deux feuillets appartenaient a probablement été apporté en Angleterre, soit par Gascoigne lui-même, soit par un de ses amis français, Holyband, ou quelque autre réfugié français, domicilié à Londres. On sait que les réfugiés protestants au XVIe s. emportaient souvent des manuscrits

1. Éd. W. C. Hazlitt (Roxburghe Club) ; London, 1869-70, 2 vol., t. I, p. VI.

avec eux[1]. Quant aux autres noms, Thomas Hatton (nom de famille célèbre à l'époque d'Élizabeth), John Pekkam et John Temponief(?), nous n'avons pas réussi à les identifier de façon satisfaisante.

Il est vraisemblable que, vers la fin du XVIIe s., ces deux feuillets, servant sans doute de reliure à un livre de droit, furent utilisés comme carnet de notes, soit par un homme de loi anglais, qui maniait le *Law French*, en usage en Angleterre jusqu'en plein XVIIIe siècle, soit par un avocat français domicilié à Londres. En effet, quelques-unes de ces notes se rapportent à des statuts anglais concernant les rapports commerciaux entre la France et l'Angleterre. C'est ce livre de droit qui aurait été, en 1670, soit vendu, soit acheté, au prix de 1£ 15 s., par l'auteur des notes.

Comme la colle du relieur a laissé des traces sur la marge du fol. 1[v] et du fol. 2[v], sans toutefois effacer les notes, les feuillets ont dû être détachés très soigneusement par quelque collectionneur, fort probablement par M. Laing.

Les circonstances dans lesquelles ce fragment a été retrouvé sont telles que nous ne pouvons espérer ni expliquer sa présence à Édimbourg, ni recouvrer d'autres parties du manuscrit dont il provient.

II. — Les deux feuillets, ainsi conservés par le hasard, se trouvent contenir un fragment d'une traduction en vers français, inconnue jusqu'ici, de la *Chronique en prose* de Guillaume le Breton. Le fol. 1 correspond aux pages qui relatent les suites de la bataille de Bouvines, depuis « Cum esset Bapalmis », jusqu'à « Deo sic justissime ordinante » [éd. Dom Brial, *Rec. Hist. Fr.*, t. XVII, p. 100, § B,... p. 102, § D ; éd. H. F. Delaborde, *Soc. Hist. Fr.*, 1882-85, t. I, p. 291-5, § 199-201]. Le fol. 2 contient le récit des événements qui amenèrent Louis, fils de Philippe-Auguste, à renoncer définitivement à la couronne d'Angleterre, depuis « [Sed et Willelmus Longa-Spatha] frater ipsius », jusqu'à « Ludovicus in patriam repedavit » [éd. Dom Brial, t. XVII, p. 110, § C... p. 111, § B ; éd. H.-F. Delaborde,

1. Voir la thèse de Miss L. E. Farrer, *La Vie et les Œuvres de Claude de Sainliens, alias Claudius Holyband* ; Paris, Champion, 1908.

t. I, p. 311-15, §§ 222-3]. Comme le traducteur n'hésite pas à ajouter des faits étrangers au texte latin, et comme, d'autre part, la *Chronique en prose*, semble n'avoir pas eu en son temps toute la vogue qu'elle méritait, il s'ensuit qu'on trouvera là à la fois un fait nouveau concernant l'œuvre de Guillaume le Breton, et un document inédit du règne de Philippe-Auguste.

Guillaume le Breton, chapelain et historiographe de Philippe-Auguste, né entre 1159 et 1169[1], probablement vers 1166[2], mort en 1226, ou peu après[3], écrivait sa *Chronique en prose* entre 1216 et 1220[4]. La chronique s'arrête en 1219 : elle a été continuée par une autre main jusqu'à la mort de Philippe-Auguste en 1223. Certaines parties de cette chronique ont servi de canevas aux parties correspondantes de l'autre ouvrage de Guillaume le Breton, la *Philippide*, œuvre en vers latins, dont la première rédaction semble remonter à 1220-1225, la seconde à 1226[5]. La *Chronique en prose* a eu bien moins de succès que le poème, et jusqu'en plein XVIe siècle, elle passait pour l'œuvre de Rigord. Malgré sa grande valeur historique, on ne connaît jusqu'ici que les ouvrages suivants où elle ait été utilisée[6] :

1. Les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* ;
2. Le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ;
3. La *Chronique* d'Aubry de Trois-Fontaines ;
4. Un roman de Philippe le Conquérant, aujourd'hui perdu, mais dont plusieurs exemplaires figuraient dans la Bibliothèque de Charles V. Voir L. Delisle, *Rech. sur la libr. de Ch. V*, 2e partie, p. 164, art. 997 *bis*, « Le livre du roy Philippe le Conquerant rymé », et 997 *ter*, « Le rommans du roy Phelippe le Conquerant, l... partie en rime et partie en prose »[7] ;
5. 118 vers français, consacrés à la mémoire de Philippe-

1. H.-F. Delaborde, éd. de Guill. le Breton, p. LXXVIII.
2. Id., *Étude sur la Chronique en prose de Guillaume le Breton* (*Bibl. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome*, 1881, fasc. 22, p. 26).
3. Id., *ib.*, *loc. cit.* Mort après 1224 (Molinier, *Sources de l'Hist. de Fr.*, t. III, p. 3).
4. H.-F. Delaborde, *Étude*, p. 28.
5. Id., *ib.*, p. 24.
6. Id., *ib.*, p. 44.
7. Cf. H.-F. Delaborde, éd. de G. le Breton, t. II, p. XXXIV ; P. Meyer, *Romania*, VI, p. 495.

Auguste et de Louis VIII (ms. British Museum, *Addit.*, 21212), qui forment le prologue versifié d'un livre en prose, composé à la requête d'un seigneur de Flagy, vers 1227. Ce fragment a été publié (*Romania*, VI, p. 494-97) par M. Paul Meyer. L' « estorie de St Denise » que l'auteur se propose de traduire ne pouvait être à cette époque que celle de Rigord ou celle de Guillaume le Breton [1]. La chronique elle-même ne nous est pas parvenue. M. Paul Meyer serait porté à l'identifier avec l'ouvrage précédent (n° 4) ;

6. L'œuvre perdue de Jehan de Prunai (voir plus loin);

7. Par l'intermédiaire de Jehan de Prunai, l'œuvre de Guillaume le Breton a été utilisée par Guillaume Guiart dans sa *Branche des Royaux Lignages* [2] (voir plus loin) ; et, par des intermédiaires analogues, des réminiscences de Guillaume le Breton sont parvenues jusqu'à :

8. Philippe Mousket, *Chronique rimée*;

9. Baudouin d'Avesnes, *Chronique*, par l'intermédiaire des *Grandes Chroniques de France* (3e livre de Philippe-Auguste, ch. x) [3]. Si cette liste, établie d'après les travaux de M. H.-F. Delaborde, est complète, notre fragment a dû faire partie soit de l'ouvrage, aujourd'hui perdu, qui figurait dans la Bibliothèque de Charles V (voir ci-dessus, n° 4), soit de l'œuvre, perdue elle aussi, de Jehan de Prunai (voir n° 6). C'est à cette dernière hypothèse que nous nous arrêtons (voir ci-dessous section V).

III. — Tout en résumant le texte latin avec exactitude, et non sans un certain talent littéraire, le traducteur n'hésite ni à retrancher les détails qui lui semblent inutiles, ni à broder sur le récit du chroniqueur [4]. D'une part, il supprime volontiers les dates (par ex., au vers 16), ainsi que l'âge (v. 196) et la généalogie (vv. 52-56) des personnages, et il raccourcit, comme le feront d'ailleurs plus tard les traducteurs de Saint-Denis [5],

1. H.-F. Delaborde, *ib.*, p. LXIII.

2. Id., *ib.*, p. LXII.

3. *Ib.*, *loc. cit.*

4. Voir les notes, *passim*.

5. *Les Grandes Chroniques de Saint-Denis*, éd. P. Paris, 1836; la traduction de la *Chronique en prose* y figure, naturellement.

les descriptions par trop détaillées, ou qui n'avaient qu'un intérêt d'actualité, par ex., celle des chaînes qui rattachaient Ferrand aux murs de sa prison à Péronne (vv. 46-48). D'autre part, il dit volontiers son mot sur les grands noms historiques que Guillaume le Breton ne fait que mentionner; et il reprend, en les modifiant d'après ses conceptions personnelles, les considérations d'ordre moral ou religieux, dont le bon chapelain de Philippe-Auguste est assez prodigue (cf. vv. 82-97).

Des modifications apportées par le traducteur au récit de Guillaume le Breton, la plus intéressante est celle qui concerne les rapports de Philippe-Auguste avec Guillaume le Maréchal (vv. 240-250). D'après le traducteur, c'est grâce à l'intervention directe de Philippe-Auguste auprès de « son ami », Guillaume le Maréchal, que le prince Louis a abandonné son entreprise en Angleterre. C'est là un témoignage qui tend à confirmer l'authenticité d'un incident, jusqu'ici mis en doute, de la vie du Maréchal. On sait que, malgré la loyauté proverbiale du Régent d'Angleterre, aussitôt après sa mort (le 14 mai 1219), des bruits fâcheux coururent sur lui. En effet, le rôle joué par le Régent dans l'affaire de l'indemnité accordée à Louis devint vite suspect. Ainsi, par deux fois, en 1223 et en 1241, Henri III se serait permis, si l'on en croit Mathieu de Paris, de mettre ouvertement en doute la loyauté de son ancien protecteur[1]. Et l'auteur de la *Vie de Guillaume le Maréchal*, se faisant l'écho de ces bruits calomnieux, rapporte une anecdote que M. Paul Meyer[2] et M. Petit-Dutaillis[3] considèrent comme étant « assurément d'une authenticité contestable ». Quand Philippe-Auguste eût appris la défaite de son fils Louis, advenue le 20 mai 1217, à Lincoln, il aurait, selon la *Vie de Guillaume le Maréchal*, dit :

> Donques n'en poens nos rien prendre
> En Angleterre, c'est la some,
> Car par le grant sens del prodome

1. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*; Paris, Bouillon, 1894; p. 170, note 1.

2. *L'Histoire de Guillaume le Maréchal, Régent d'Angleterre, de 1216 à 1219*, éd. Paul Meyer (*Soc. Hist. Fr.*), 1891; t. III, p. 241, note 3.

3. *Op. cit.*, p. 162, note 2.

Sera la terre deffendue.
Issi l'a Loeïs perdue.
Isi le vos di et pramet,
Quant li prodom s'en entremet,
Nos avons tot cochevilé.
(*Guillaume le Maréchal*, 17096-103.)

Et, plus tard dans la même année, après la destruction de la flotte française devant l'île de Thanet, le 24 août 1217, il aurait rappelé ces paroles [1].

Mathieu de Paris a intercalé dans le récit de Roger de Wendover une anecdote pareille (*Chronica Majora*, coll. du Maître des rôles, t. III, p. 25-26) [2]. Si le traducteur de Guillaume le Breton ne confirme pas l'authenticité expresse des paroles compromettantes que ces deux chroniqueurs prêtent à Philippe-Auguste, il se fait du moins l'écho des bruits persistants qui attribuaient au Maréchal des intelligences suspectes avec le roi de France ; et il affirme formellement qu'il existait entre eux une amitié étroite, qui permettait au roi de France de s'entendre directement avec le régent d'Angleterre. Remarquons

---

1. Si lor a dit a toz asemble :
« Seignor, ne diseie jo bien ?
Certes je n'en dotoe rien,
Quant Willelmes li Mar.,
Li proz, li franz [e] li lealz,
S'entremeteit de ceste chose
Que il metreit a la forsclose
Loeïs et tot sun afaire?
Seignor, que m'en loez a faire? »
Si[s] conseilz li loa et di[s]t
Qu'il li mandast qu'il s'en venist
En quel maniere qu'il peüst,
Ne mès que meschief n'i eüst,
Car ne li chaleit qu'il feïst,
Fors que salvement s'en venist.
Ce li manda priveement ;
Et Loeïs celeement
S'en contint, que n'en fist semblant ;
S'il em fist, ce fu en emblant.
(*Guillaume le Maréchal*, 17608-626.)

2. Cf. l'éd. de *Guill. le Mar.*, t. III, p. 241, note 3 ; de même, Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 162, note 2.

que, d'après l'auteur de la *Vie de Guillaume le Maréchal* et Mathieu de Paris, cet incident eut lieu après la défaite de Lincoln et *avant* la bataille navale devant Thanet, alors que notre fragment le place *après* la défaite de Thanet. Comme notre fragment est, à coup sûr, antérieur à Mathieu de Paris, et comme, d'autre part, le traducteur n'a pu mettre à contribution la *Vie de Guillaume le Maréchal*, poème composé pour la famille et ne jouissant que d'une notoriété restreinte[1], nous sommes en présence d'un fait livré par la tradition orale et que le traducteur enregistre avec cette réserve : « comme l'oï compter ». Ce sera la tâche des historiens de déterminer exactement la valeur de ce témoignage.

C'est aussi à la tradition orale qu'il faut attribuer la critique que le traducteur adresse à Hervieu de Nevers, personnage en effet assez louche[2] (v. 104), ainsi que les remarques intercalées au vers 230 sur la triste célébrité d'Eustache le Moine. Le vers 139 qui semble attribuer à la lâcheté le plan de campagne, « en somme habile »[3], adopté par Jean Sans-Terre en 1216, et les vers 154-156, qui traitent de trahison la défection assez naturelle des seigneurs anglais après la mort de Jean, indiquent chez le traducteur une haine des Anglais, à laquelle Guillaume le Breton reste étranger (cf. aussi v. 199).

Quelques additions au texte latin nous permettent de fixer la date de notre fragment. Ainsi, le *terminus ad quem* est fourni par les vers 75-76, où, après avoir traduit la prophétie de Merlin sur la perte de la Normandie par l'Angleterre [1204-1205], le traducteur ajoute que cette prophétie s'est réalisée « en noz temps », ce qui veut dire sans doute avant 1235 ou 1240. Le *terminus a quo* est donné par le vers 117, où il est question de la mort de Guillaume des Roches [1222][4]. Comme il ne s'agit pas ici d'un fait raconté comme étant d'actualité, il serait vraisemblable de supposer entre 1222 et la date de la traduction un délai de quelques années. La composition de notre fragment peut donc être placée entre 1227 et 1240.

---

1. Voir P. Meyer, éd. de *G. le Mar.*, t. III, p. 11.

2. Ch. Petit-Dutaillis, *o. c.*, pp. 97-98, qui s'appuie sur l'autorité de Guill. le Breton, *Phil.*, X, 95.

3. Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 179. Voir la note au vers 139.

4. *Gallia Christiana*, t. XIV, p. 395 et 573.

La première de ces dates s'accorde bien avec l'impression générale que laissent les additions du traducteur. Elles nous semblent à peu près contemporaines de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, achevée en 1226 [1], puisque le traducteur connaît les événements qui y sont relatés et qui sans doute défrayaient les conversations à cette époque. C'est de 1227 [2] que daterait l'*Histoire en prose de Philippe II*. Les témoins de ces grands événements commencent à s'éteindre, Guillaume des Roches en 1222, Philippe-Auguste en 1223, Louis VIII, le comte de Salisbury [3] et Guillaume le Breton lui-même en 1226, Renaud de Boulogne en 1227 [4]. Quoi donc de plus naturel que d'attribuer aux environs de 1227 la mise en langue vulgaire du principal document historique du règne de Philippe-Auguste ? La date de la composition serait ainsi plus près de 1227 que de 1240.

IV. — La langue de nos fragments ne présente pas de particularités frappantes ; quelques mots rares sont relevés dans nos notes. Il ne semble y avoir rien dans le texte qui permette de fixer son lieu d'origine d'une façon très précise. Les graphies *sunt* : *pourront* (v. 215), *Laire* pour *Loire* (v. 105), *ou* pour *au* (v. 138), indiquent le normand ou l'anglo-normand, mais, comme elles sont indépendantes de la rime, elles sont sans doute dues au copiste. La rime *daerrain* : *bien* (v. 5) est curieuse ; elle indiquerait une origine occidentale, si d'une telle assonance nasale on pouvait tirer une conclusion précise. Quant à la versification (vers octosyllabiques à rimes accouplées), c'est celle qui est employée dans la plupart des chroniques rimées de cette époque. Le poète rime très exactement ; les rimes féminines sont fréquentes.

Nous avons donc à faire ici à la langue littéraire normale de la première moitié du XIIIe siècle.

---

1. P. Meyer, éd. de *G. le Mar.*, *Introd.*

2. G. Paris, *Litt. fr. au moyen âge*, *Table chronologique* ; entre 1226 et 1236, d'après M. Paul Meyer.

3. P. Meyer, éd. de *G. le Mar.*, t. III, p. IX.

4. H.-F. Delaborde, éd. de G. le Breton, note au § 199.

V. — Pour résumer les résultats acquis, nos deux feuillets contiennent un fragment d'une traduction de la *Chronique en prose* de Guillaume le Breton, mise en vers français, aux environs de 1227, par un écrivain maniant la langue littéraire de l'époque, sans influence dialectale. Comme il est fort au courant de l'histoire contemporaine, et s'intéresse aux conclusions d'ordre religieux qu'on peut en tirer, c'est assurément un clerc et un clerc instruit. Or, dans l'état actuel des connaissances, notre fragment ne peut être rattaché que :

1° au « livre du roy Philippe le Conquerant rymé » qui se trouvait dans la Bibliothèque de Charles V (voir plus haut), ou 2° à l'œuvre de Jehan de Prunai. Sur le premier de ces ouvrages nous ne savons rien : il se peut bien que ce soit là le « romans » de Jehan de Prunai. Il ne nous reste donc à envisager que l'hypothèse que notre fragment appartiendrait à l'œuvre de frère Jehan de Prunai, qui écrivait — vers 1227, croit-on — un « romans » [1], basé sur le double travail de Guillaume le Breton et perdu dès le moyen âge. Dans son poème, *La Branche des Royaux Lignages*, commencé en 1306, Guiart [2] avoue que, n'ayant pu consulter que *l'un* des deux ouvrages de Guillaume le Breton (sans toutefois dire lequel), il s'est servi du « romans » de Jehan de Prunai, qui « les ot touz deus a exemplaire » [3].

---

1. L'*Hist. litt.*, t. XXI, p. 674, attribue ce « roman » à 1227, partant sans doute de l'hypothèse que l'œuvre de Jehan de Prunai n'est autre que l'*Histoire en prose de Philippe II*, écrite en effet vers 1227. Mais cette hypothèse, que rien ne justifie, puisque nous ne possédons de l'*Histoire* que le prologue versifié, n'est même pas prise en considération par M. Paul Meyer, qui a édité ce prologue.

2. Orléanais, blessé au siège d'Orléans, abandonne l'épée pour la plume et finit à Paris comme « ménestrel de bouche », mort après 1316; voir Natalis de Wailly, *Bibl. de l'École des chartes*, 2e sér. (1846), p. 1-16 ; *Hist. litt.*, t. XXXI, p. 67-143 ; H. F. Delaborde, éd. de G. le Breton, t. II, p. LXII. La seule édition complète de Guiart, contenant le récit du règne de Philippe-Auguste, est celle de Buchon, *La Branche des royaux Lignages* (Coll. des Chron. nat. de Verdières), 1828, t. VII et VIII. Le récit des événements en question se trouve, t. VII, vv. 7024-7197.

3. Cils roys, qui tant crut son ro- [yaume,
Ot .i. clerc, qui ot nom Guillau- [me,
Qui d'engin ne fu pas desfaiz ;
Car il versefia les faiz
Du roy, qu'il vit saintement vi- [vre,

Comme Guillaume Guiart, au rebours des ménestrels ses confrères, se pique de puiser aux sources mêmes de l'histoire, c'est-à-dire aux documents conservés à l'abbaye de Saint-Denis [1], il semble bien que ce « romans » qui pouvait, aux yeux d'un chroniqueur si consciencieux, remplacer l'un des ouvrages de Guillaume le Breton, était une *traduction* [2]. Si, d'autre part, on se rappelle que la *Philippide* avait une vogue bien plus grande que la *Chronique,* on admettra facilement que c'est la *Chronique,* et non pas la *Philippide,* que Guiart a dû consulter, à défaut de l'original, par l'intermédiaire de l'œuvre de Jehan de Prunai. D'ailleurs, Guiart ne pouvait guère se contenter de la *Philippide,* qui ne s'accommode pas du système chronologique adopté par lui ; par contre, il trouvait dans la *Chronique* un fil

---

Et les mist par vers en .i. livre ;
Et de cele meismes chose
En refist il .i. autre en prose :
Desquiex, fors l'un seul, vëu [n'ai,
Mes frere Jehan de Prunai
Les ot touz .ii. a exemplaire,
Ce dit il, por son roman faire,
Qui gracieux est a devise.
Cils romans ensaingne et devise
Comment cils roys, par ses me- [rites,
Conquist les terres de sus dites.
Mes n'est mie moult publié ;
Ainz est comme touz oublié ;
Petit en set lai, clerc ne moinne.
Par acheson de ceste essoine,
Que je he et que je desprise,
Ai je la matiere reprise,
Grossetement, selonc la letre,
Et la veuil en ce romans metre
Trop plus abregiee d'assez.....

(Guillaume Guiart, *La Branche des Royaux Lignages*, éd. Buchon, vv. 332-356).

1. Sont ordenees mes repliques
Selonc les certaines croniques
C'est a dire paroles voires,
Dont j'ai transcrites les memoi- [res
A Sainct Denys, soir et matin,
A l'exemplaire du latin,
Et a droit françois ramenees,
Et puis en rime ordenees.
(Guiart, v. 40-47.)

Guiart semble vouloir nous faire croire que ces chroniques étaient des chroniques *latines* :

Li roi vint, *ce dit le latin*,
Un diemenche par matin (v. 6720-21),

mais l'ancien soldat préférait sans doute la facilité de la langue vulgaire, lorsqu'il trouvait une traduction française. C'est ainsi qu'il s'est appuyé sur la traduction, plutôt que sur l'original, des *Gesta Regis Ludovici* : voir sur ce point l'*Hist. litt.*, t. XXXI, p. 120.

2. Ainsi, l'*Hist. litt.*, t. XXXI, p. 20, n'hésite pas à employer le mot « traduction », en parlant de l'œuvre de Jehan de Prunai.

conducteur qui lui permettait de traverser le règne de Philippe-Auguste sans s'écarter de son système, poursuivi depuis Priam jusqu'à Philippe le Bel.

Pour les mêmes raisons, il paraît probable que Jehan de Prunai a suivi en général le récit sobre et bien ordonné de la *Chronique*, quitte à l'agrémenter par endroits de développements pittoresques, tirés de la *Philippide*. Le mot « romans » n'indique pas nécessairement une œuvre en vers. Mais l'emploi de la prose dans les ouvrages en langue vulgaire à l'usage des laïques était à cette époque tout à fait exceptionnel ; témoin les excuses que l'auteur de l'*Histoire en prose de Philippe II* a cru devoir mettre en tête de son ouvrage [2]. Il est donc vraisemblable que le « romans » de Jehan de Prunai était une traduction en vers de la double chronique de Guillaume le Breton, et surtout de la *Chronique* en prose.

Dans ces circonstances, il ne paraît pas inadmissible que notre fragment ait fait partie de l'ouvrage perdu de Jehan de Prunai. Malheureusement, exception faite du passage cité de G. Guiart, nous ne savons rien sur Jehan de Prunai. Était-il apparenté à ce Guillaume de Prunai qui est mentionné dans la *Philippide* [3] Était-il originaire de Prunay-le-Gillon, près de Chartres, le seul Prunai qui soit dans le *Répertoire* (*Topo-Bibliographie*) de Chevalier ? Y a-t-il une conclusion à tirer de l'éloge de Guillaume des Roches (vv. 115-118), bienfaiteur de l'Église et, plus particulièrement, de la Cathédrale de Notre-Dame à Chartres [4] ? Ne pouvant répondre à ces questions, nous nous bornons à indiquer les faits qui tendent à confirmer notre hypothèse.

---

1. H. F. Delaborde, éd. de G. le Breton, p. LXXVII, et *Étude*, *passim*.

2. Voir, à ce propos, P. Meyer, *Romania*, VI, p. 495.

3. Servarique jubet posito custode fideli
Milite se decimo Guillelmo Pruniacensi.
Philippide, XII, 142-3 ; cp. *Chronique*, § 199.
Ce Guillaume de Prunai, un des gardiens de Renaud de Boulogne, figure comme propriétaire de nefs dans un permis de navigation, non daté, accordé par Philippe-Auguste (H. F. Delaborde, note *ad loc.*).

4. *Gallia Christiana*, t. XIV, pp. 393, 450, 518, 520, 538, 649, 735, surtout p. 530, sous la rubrique « B. Maria de Campania » : « Post conditorem Campaniae rem auxerunt Gervasius de Curia Caesaris... Juhellus de Meduana... Guillelmus de Rupibus, Andegaviae senescallus ». Sur Guillaume

D'abord, les paroles de Guiart semblent indiquer que l'œuvre de Jehan de Prunai était une « contamination » de la *Chronique* et de la *Philippide*. Or, certaines des intercalations du traducteur se retrouvent dans la *Philippide* (voir les notes aux vers 1, 41, 51, 104). Ensuite, si Guiart s'est réellement servi de notre texte, il faut s'attendre à trouver dans son poème des expressions qui en rappellent certains passages. C'est précisément ce que nous avons constaté (voir les notes aux vers 46-48, 77, 127, 147-156, 218, 236-7). Et Guiart n'a pu reproduire littéralement le récit de Jehan de Prunai : il nous dit lui-même que, à son grand regret, il a dû « reprendre la matière *grossetement selonc la letre* » et « *trop plus abregiee d'assez* ». Ainsi, notre fragment est contemporain de l'œuvre de frère Jehan de Prunai, et correspond à ce que nous savons de son « romans » perdu ; d'autre part, les traductions contemporaines de la *Chronique*, œuvre fort peu répandue, n'ont pas dû être nombreuses ; nous concluons donc, provisoirement, à l'identité vraisemblable des deux ouvrages.

Nous tenons, en finissant, à exprimer notre reconnaissance à M. Antoine Thomas, qui a bien voulu préparer le texte pour l'impression et résoudre des difficultés d'interprétation qui nous semblaient considérables.

---

des Roches, voir G. Dubois, *Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine* (*Bibl. Éc. chartes*, t. XXX, XXXII, et XXXIV) et Petit-Dutaillis, *o. c.*, p. 368.

Fol. I [1].

« .....

[col. *a*] Puiz vous [2] fis de Garenne conte [3],
Et conte d'Aubemarle puiz.
Mez je ne vous poi, ne ne puiz,
Fere ne voloir tant de bien
Umques, que tout au daerrain [4]
Mal pour bien ne me rendissiez.
Et, pour ce que miex feïssiez
Tout vostre bon, vous obliastes
Touz ces bienfez, et assamblastes,
Et contre m'onnour et ma vie,
Et sanz reson, tel compaignie
Qui vint sour moy a mortel [guerre,
Comme Flandres et Engleterre,
Alemaigne, Hainauz, Braibans ;
Et fustes a ceulz aïdanz
Qui au Dan mes nez me tolirent.
Puiz venistes, si com maint vi- [rent,
Sour moy a bataille fermee,
Quar ma mort aviés juree,
Dont povrement avez joï.
Aprez, puiz qu'Othes s'en foui
Et je vous oi lessié la vie,
Pour parvomir [5] la felonnie
De vostre cuer, vous envoiastes
Aprez Othon, et li mandastes
Que ses genz ralïer feïst
Et Gantoiz et Flamenz preïst,
Pour la guerre recommencier.
Il peut ore assez menacier,
Et viengne plus tost que pourra,
Mez a tart mez vous secourra,
Quar je vous tieng ore et tendray
Moult bien, ne pas ne vous [col. *b*] [rendray
Selon ce que meffet m'avez,
Quar je vousfiz, bien le savez,
De povre au premerain riche hom- [me,
N'ainz ne[l] prisastes une pomme;
Or vous feray d'auques nïent.
Et sachiez a droit escïent,

---

1. Nous imprimons en italiques les passages qui ne se trouvent pas dans le texte latin, sauf quand les additions sont sans importance et dues à de simples nécessités métriques. Les omissions sont indiquées dans les notes. Nous ne citons l'original latin (éd. Delaborde) que là où le traducteur s'écarte sensiblement du texte de la *Chronique*. Pour Jeh̄., G uīll. et *Phe*, nous conservons les abréviations, car on ne sait pas s'il faut lire Jeh*an* ou Jeh*ans* ou Jeh*anz*, Guill*aume* ou Guill*aumes*, Ph*ilippe* ou Ph*elipe*, etc.

2. *Vous* : Renaud de Boulogne. Ayant appris que Renaud avait envoyé un message à Oton après la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste monte dans la tour où Renaud et Ferrand étaient emprisonnés à Bapaume. C'est à Renaud seul qu'il adresse ses reproches, « cum esset homo suus legitimus », *Chron.*, § 199.

3. Le traducteur adopte le discours direct, suivant en cela, non pas la *Chronique*, mais la *Philippide*, XII, vv. 97-137. « Tu genitorque tuus ..... suggestio lingue ».

4. Pour la rime, *daerrain : bien*, voir H. Suchier, *Les voyelles toniques du v. fr.*, trad. Guerlin de Guer, § 47.

5. *Parvomir*. C'est bien la leçon du manuscrit, quoique ce mot ne soit pas attesté ailleurs.

Vous comparroiz la mesproison :
Vous vivrez, mez c'iert en pri-
Et de ce tout certain soiez, [son [1].
Devant qu'espeneï l'aiez,
N'en istrez par homme qui vive. »
Adonc s'en part, que plus n'estrive
Li roiz a lui, sel fet mener [2]
A Peronne, et enchaener
En une tour fort et seüre ;
Et puiz s'en vet grant aleüre
Par ses journees a Paris,
Et a Ferrant a Louvre [3] miz.
Et le conte de Salesberes [4]
Ot li cuenz de Dreues, li peres,
Pour son filz Robert, qui estoit
En Engleterre, si cuidoit
Li roiz que pour li le rendist
Li roiz Jehans ; mez riens n'en [fist,
Qu'il n'ot pas apriz a bien fere,
Qu'il estoit si tres de mal aire
Qu'il occist Arthus, son neveu,
Qui deüst regner en son leu,
Se la chose a droit fust alee ;
Et pour ce ot sa niece enchartree,
Alïenour, qu'el ne regnast,

---

1. Quamvis indignus sis amodo vivere, vitam
Non tamen amittes, jugique in carcere vives.
(*Phil.*, XII, 132-3.)

« Hec omnia, inquit, mihi fecisti ; vitam tamen tibi non adimam ; sed, donec hec omnia lueris, ergastulum non evades. » (*Chron.*)

2. Mox inclusit eum ferrata in turre Peronae,
Compedibus vinctum geminis, brevibusque catenis.
(*Phil.*, XII, 140-41.)

Li rois met Renaut, au retour,
A Peronne en la mestre tour.
Leanz veust il qu'il ait son vivre. (Guiart, vv. 7052-54.)

3. *Louvre* : In turri nova extra muros inclusum (*Chron.*). Alors que *turris nova* est le terme employé dans la *Chronique*, *passim*, c'est *Lupara* qui est en usage dans la *Philippide*. Le mot *Louvre* ne semble pas avoir été relevé avant 1204 ; et on sait que les historiens du temps désignent la tour en question, bâtie, en 1204, par Philippe-Auguste, sous le nom de la *Tour neuve*.

Lors fu Ferrant, tout enferré
En la tour du Louvre enserré. (Guiart, 7108.)

Ce jeu de mots est peut-être inspiré par la *Phil.*, XII, 140 (cf. la note au vers 46), et rappelle *ferrata*.

4. Et au conte de Dreues livre
Longue-Espee, que tant tendra,
Qu'Anglois orent a Nantes pris. (Guiart, 7055-57.)

Pour l'orthographe et la rime, cf. Salesbere : frere (*G. le Mar.*, 14737).

Om. : Ut rex Anglie (*cujus frater idem Salesberiensis erat*) filium ejusdem comitis Roberti, quem captum tenebat..., commutaret pro eo (*Chron.*, § 200).

[col. *c*] Et qu'aucuns ber ne l'espousast,
Qui le regne voulsist avoir.
De cestui Jehan dist pour voir
Merlinz, qui tout dit de raison,
Qu'une leuberne [1] de lion
Nestroit ainsinc mal veziiee
Qu'elle destruiroit sa ligniee ;
Et par lui perdroit Normendie
De .ij. illes la seignorie
Et s'ancïenne dignité.
Tout ce avons nous de vérité
Veü en noz temps avenir.
Li roi fist ses prisons tenir
Et envoier en divers leuz,
Moult liez et bien seürs que d'els
N'avra il mez en piece garde,
Quar sagement et bien les garde [2].
Moult est Diex de bonne souf-
[*france* ;
Moult a chere la repentance,
Quant cuer d'omme s'i amolaie ;
Et pour ce maintes foiz delaie
Li douz sires a soy vengier,
Tant qu'a lui veulle reperier
D'umilité sa créature.
Mez, quant il voit qu'en n'en a cure,
Et il voit le cuer endurci,
Il n'en scet lors avoir merci
Qu'en ne li daigne demander ;
Lors s'appareille d'amender
Ses torfez, et met en pou d'eure
Quant il vueult ce dessouz desseure ;
Et fet avenir en contraire
Ice qu'aucuns a bien a faire [col. *d*]
Avec autrui par maintes foiz [3].
N'orent pas sol menti lour foiz
Vers le roi de France et mespriz
Cil qu'il ot en bataille priz
A Bouvines et tint en fers ;
Et li cuenz Hervix de Nevers,

---

1. *Leuberne* : ordinairement écrit *luberne* (v. Godefroy) = loup-cervier, nom vulgaire du lynx, traduit ici *lynx*, « Vere ipse est *lynx* typica », (*Chron.*) On n'avait pas jusqu'ici relevé ce mot dans un texte littéraire. Pour l'étymologie et l'histoire du mot, voir A. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.* (Paris, 1902), p. 102.

2. *Om.* : Alii vero prisiones (*in duobus castelletis in capitibus utriusque pontis sitis Parisius*).... carceribus mancipantur (*Chron.*).

Apres la fin de la bataille,
Ou tant ot eü grant mortaille,
Si comme es croniques lisons,
Fist le roi venir ses prisons. (Guiart, 7024-27.)

3. Vv. 82-98 : le traducteur substitue aux paroles de Guillaume le Breton des considérations analogues, mais non identiques. Dans les *Chroniques de St-Denis* ce passage est supprimé, sans doute parce qu'il n'y est pas question de faits purement historiques. Nous tirons de ce passage la conclusion que le traducteur est un clerc. Voici le texte latin : « O quam recta, quam justa, quam irreprehensibilia sunt judicia tua, Domine ! qui dissipas consilia principum et reprobas cogitationes populorum ; qui malos toleras, ut exerceas bonos ; qui vindictam ad tempus differs, ut mali interim convertantur ; qui expectatos frustra ad penitentiam tandem digne permittis, citra tamen merita, flagellari ; qui quod mali ad exterminium bonorum temere disponunt, semper in contrarium convertis ad vindictam malorum, laudem vero bonorum. » (*Chron.*, § 201.)

La cui foiz ne fut umques voire [1],
Et tuit li baron d'oultre Laire [2],
D'Anjou, del Poitou et del Maine,
Et tuit li baron d'Acquittaine,
Au roi Jeh̄ juré estoient.
Quar dons et promesses avoient
Receüz, mez ne sorent mie
Moustrer toute leur felonnie
Devant que nouvelles sceüssent
De la bataille, liquel fussent
Ou au dessouz ou au dessuz.
Guillaumes des Roches [3], sans pluz,
Garda vers le roy loiauté,
Si l'en sot Diex et li roiz gré,
Et sa vie a honnour feni.
Mez li autre furent honni,
Qui ja avoient departie
France, qui ne cuidoient mie
Qu'il ne vainquissent tout pour voir :
Li cuenz Regnaulz devoit avoir
Peronne et tout le Vermendoiz ;
A Peronne le mist li roiz,
Mez s'onnours n'i fu mie granz [4].
A Pariz refu miz Ferranz [5],
Qui l'avoit demandé en part.

Fol. II.

.....
Freres le roi qui ot eü [col. *a*]

---

1. *Hervieu de Nevers*. Cette intercalation est peut-être inspirée par la *Philippide* :

Tum Comes Herveus, cui tot Rex dona Philippus,
Tam latam donârat humum, cum Rege Johanne
Foedus init tacite. (*Phil.*, X, 96-98.)

Cf. Lessa le conte de Nevers,
Qui ert orguilos et porvers. (*Guill. le Mar.*, 16079-80.)

2. *Laire*, Loire. La graphie *Laire* indique l'Ouest, mais le mot rime avec *voire*.

3. *Om.* : Excepto solo Guillelmo de Rupibus, *senescallo Andegavie*, *Juchello de Mediana*, *vice comite Sancte Susanne et aliis quam paucis* (*Chron.*). Dans le ms. Cottonien de la *Chronique*, les mots *et paucis aliis*, qui remplacent tout le reste de l'énumération, sont à la suite de *Guillelmo de Rupibus* (H.-F. Delaborde, *Chron.*, *ad loc.*). Il semble donc, d'après ce passage, que notre traducteur ait suivi un texte conforme à celui du ms. Cottonien (v. Delaborde, éd. de Guillaume le Breton, p. XXXVIII).

4. Et ita Ferrandus et Reginaldus id quod pro honore, ut putabant, petierant, pro sue confusionis ignominia habuerunt (*Chron.*).

5. Que cil de Paris à l'entree,
Pour faire ce qu'il devroient
Ferrant a joie recevroient
Si firent-il, si con ge conte,
Non pour s'oneur, mes pour sa honte.
(G. Guiart, 7108-7112.)

Duel qu'a sa fame avoit jeü
Que qu'il ert en prison en France.
Et ce fist il en la venjance
De la desloiauté qu'il fist.
Adonques touz se desconfist
Li roi Jeh̄, et se despaire;
N'a fiance en gent n'en repaire,
N'en chastel, ne en cité fort,
Ainz passe Hombre, et vait ou [nort [1],
Pour Lo[o]ïs pouresloignier [2],
Qui s'en repaire sanz targier
Pour delivrer trestouz les pors ;
A assiz Douvre a grant effors,
Mez si ert fort que n'en prist mie.
Entretant se parti de vie
Li roi J̄eh̄, et se mourut
Au chastel du Cor, qu'ainz[3] *ne jut.*
Mors fu le roiz moult soude- [ment,

1. Voir Petit-Dutaillis, *o. c.*, p. 105 ; Norgate, *o. c.*, p. 272. *Ou* : faute du scribe pour *au*.

2. *Pouresloignier*, Ms. *pour esloignier*. Ce mot ne se trouve pas dans Godefroy ; pour la formation du mot, cf. *pourchasser*, et *pourestendre*, cité par Godefroy, *circa* 1230, et qui signifie « s'étendre au loin ». V. *Chron.*, § 222. Cf. Trans Humbrum in partes Noricas secessit (*Chron.*).

Pellitur a patria trans Humbri flumina longe (*Phil.*, XII, 297).

Le vers 139 n'est peut-être pas une intercalation puisqu'il peut à la rigueur se rapporter à un passage précédent, « Johanne in fugam verso » (*Chron.*), où il s'agit sans doute de la fuite de Jean sans Terre vers Cantorbéry, le 20 mai 1216 (voir Petit-Dutaillis, *o. c.*, p. 100). Le traducteur semble commettre ici une erreur chronologique. C'est au mois de juin, pendant les quinze jours que dura le siège de Winchester que le comte de Salisbury déserta (v. H.-F. Delaborde, éd. de Guillaume le Breton, p. 311, note 5 ; Petit-Dutaillis, *o. c.*, p. 105, et K. Norgate, *John Lackland*, Londres, 1911, p. 272). Selon l'*Itinerary of John Lackland* (Description of Patent Rolls in the Tower of London), éd. T. Duffus Hardy, Londres, 1835, c'est en février de la même année que Jean passa le Humber pour la dernière fois. Par conséquent, il n'y avait aucun rapport entre la défection du comte de Salisbury et le passage du Humber.

3. Ms. *Corquainz*. Le poète s'est trompé sur le lieu où mourut réellement Jean sans Terre, à savoir Newark selon l'*Histoire des Ducs de Normandie*, suivie de la majorité des historiens (cf. Miss Norgate, *o. c.*, p. 283) et contre M. Petit-Dutaillis, *o. c.*, p. 110, qui le fait mourir à Lafford. Le mot *Cor* est peut-être une déformation de *Corfe* (*Corf*). Le roi Jean, en effet, visitait volontiers le château de Corfe dans le Dorsetshire, voir l'*Itinerary of John Lackland*, *passim*. Quant à la difficulté topographique, il n'y a pas lieu de s'en étonner chez un chroniqueur du moyen âge.

Cf. Et le roi Jouhan enchacierent
Morz fu povres et sans aïe
Tost après en une abaïe :

Et fu enterrez hautement,
Si com il est droiz et usages.
Moult grant perte et villains do- [*mages*
Avint de sa mort Lo[*o*]*ïs,*
Quar, s'il fust plus longuement [*viz,*
Il eüst Engleterre toute.
Quar luez fu la loiauté route,
Et leur serement li mentirent
Cil qui devant seignour le firent [1],
Quar devers l'enfant se tourne- [rent,
Henri, et si le coronnerent
Par l'aïde le cardinal
Galon, si l'en avint moult mal,
[col. *b*] Quar moult apovri ses pooirs [2],
Et failli viande et avoirs,
Ne ses peres nel secourut [3];
Si donna trives et reçut,
Qu'il le couvint venir en France.
Mez ses peres, qui ot doutance
Que l'en ne l'escommeniast,
Ne souffri neïz qu'il parlast
A lui, ainz li failli du tout [4].
Si requist ses amiz a bout,
S'ot moult avoir et chevaliers,
Et s'en ala donc arriers [5]
Et fist mainte grant assallie
.I. an prez, mez ne le [6] prent [mie,
Car assaillirs mestier n'i a.
Entretant grant gent alia
Li legaz, et assist Nicole [7],
Et fist une envaïe fole
Lo[ö]is, qui a grand mal monte,

Là l'enterra le floz des freres. (G. Guiart, 7180-83.)

En réalité, le corps de Jean fut porté à Worcester, où il fut enterré dans le chœur de la cathédrale (v. P. Meyer, *o. c.*, III, p. 212, note 2).

1. *Om.*: Demum enim malitiam Johannis regis Domino terminante, idem Johannes vitam finivit. Quo mortuo Guala cardinalis Henricum filium ejus *nondum duodennem* coronavit, et statim *prefatus Willelmus* et multi alii... Ludovico penitus defecerunt (*Chron.*). On voit que Guillaume le Breton n'accuse pas les seigneurs anglais de trahison et de mauvaise foi; il se borne à constater leur défection. Le traducteur va plus loin. Il semble donc que ce soit la traduction, que G. Guiart a suivie, et non pas la *Chronique* latine :

Loys guerpirent fausement
Comme genz qui legierement
Ce qu'ele promet desaveue. (Guiart, 7173-75.)

2. Porro maxima erat in obsidione victualium penuria (*Chron.*). Ms. *a poi*, ce qui ne convient ni au sens ni au mètre ; c'est M. Thomas qui nous propose de lire *apovri*.

3. *Om.*: nullum adjutorium filio faciebat *per multos super hoc nuncios requisitus* (*Chron.*).

4. *Om.* : *Anno itaque ab incarnatione Domini MCCXVII* (*Chron.*, § 223).

5. Louis débarqua, le 25 mars 1217, à Sandwich (*Hist. des ducs de Normandie*, citée par H. F. Delaborde, *Chron.*, § 223 *ad loc.*)

6. *Le* traduit *castrum predictum* (*Chron.*), c.-à-d. Douvres.

7. *Nicole*, Lincoln, Linconium, Lindum Colonia.

Qu'il envoia Thomas le conte [1]
Du Perche et Simon de Poissi [2],
Qui moult estoient si ami,
Avec Robert le filz Gautier [3]
Pour secourre ceulz et aider
Qui furent en Nicole assiz.
Angloiz se sunt au foïr miz,
Mez ce fu par traïson fet.
Li Engloiz orent miz .i. guet
Qui sort aus Françoiz qui cha-
[çoient;
Et Engloiz, qui devant fuioient,
Retournent, et les ont enclos;
Vistement, devant et au doz,
[col. *c*] Se fierent entr'eulz et escrïent;
Moult en abatent et occïent,
S'unt le conte du Perche occiz,
Et Robert le filz Gautier [4] priz
Et touz les autres qu'il menoit.
Et quant Simon de Poissi voit
Le pooir et la traïson [5],
Ne ne porroit avoir foison
Contre tant de genz ses effors,
Et que li cuenz du Perche est
]mors,
Coiement de l'estor se part
Et li sien, quar il li est tart
Que Lo[o]ïs revïegne arriere,
Et li raconte la maniere
De la traïson et du fet.
Grant duel dedenz le cuer li met,
Et grant fu li deulz par mi l'ost.
Celle novelle vint moult tost
En France, et en fu moult trou-
[blee.
Lors a moult grant gent assam-
[blee
Et tost Robert de Courtenay [6]
Et barons, pour le filz le roy
Secorre a l'ainz que il pourront.
A grant gent en mer entré sunt,
Et a voile levé coururent,
Tant que nez englaiches [7] parçu-
[rent,
Qui moult legierement co-
[roient [8].
A ceulz qui sa nef conduisoient
Fist Robert sa nef adrecier
Celle part, quer moult de legier
Cuida venir d'eulz au desseure.

---

1. *Om.* : *Quod cum nunciatum esset Ludovico, inito consilio,* misit illuc Robertum filium Walteri...

2. Simo Pissianita (*Chron.*), voir P. Meyer, éd. de *G. le Mar.*, t. III, p. 230.

3. Robert Fitzwalter, voir *Dict. Nat. Biogr.*, et P. Meyer, *o. c.*, III, 238, note 4.

4. *Om.* : comes Pertici *cum nondum complesset vigesimum secundum etatis sue annum.*

5. Dans Guillaume le Breton il ne s'agit pas de trahison : Simon Pissianita, et milites cum eo, visa fortitudine partis adverse et impotentia partis sue, caute recendentes a campo, tristes et victi ad Ludovicum venerunt (*Chron.*).

6. *Om.* : Robertus de Corteneio *cognatus regis.* V. P. Meyer, *o. c.*, III, 242, note 3.

7. Cf. Tant cheminant les nes Anglesches (G. Guiart, 13166). Le mot *anglesche* ne se trouve pas dans Godefroy.

8. Cf. P. Meyer, *o. c.*, t. III, p. XCI, et l'*Hist. des ducs de Norm.*, éd. Francisque Michel, p. 201.

Mez elle fu prise en poi d'eure [1],
[col. *d*] Quar les nez nel sivirent mie,
Qui erent en sa compaignie ;
Et furent occiz maintenant
Cil de la nef, petit et grant,
Et Dreues li clers [2] et Eustaces
Li Moinnes [3], qui ot maintes [places
Faites au feu maintes fïees
Et maintes maisons depeciees,
Quar preuz ert et bons cheva- [liers,
Par mer, par terre, et bons guer- [riers,
Mez sa prouece failli lors.
N'espargnierent rien, fors le corps
Robert, sam plus, qu'il n'océïs- [sent [4].
Les autres nez lores guenchissent
Arrieres au port de peür.
Li roiz ne fu pas a seür [5],
Phes, qui, l'oï compter,
Lettres fist fere, et fist monter
Moult tost messages a cheval
A Guillaume le Mareschal :
Mande que son filz li envoit.
Ses amiz ert, et quant il voit
Les lettres, il i met luez painne,
Et a ce la besoigne mainne,
Com cil qui bien ert poteïz
Et sages, qu'entre Lo[o]ïz
Fet la pez et le roi nouvel,
Et le fet si bien et si bel
Que nulz d'eulz .ij. n'i ot viltance [6].
Et ot pour son venir en France
Lo[o]ïs trente mille livres,
Et s'en revint ainsinc delivres
(*Réclame*) Et fu absolt [7] et...

---

1. *Om.* : Sola ergo navis illa *congressa quatuor navibus Anglicis* (*Chron.*).

2. *Om.* : Droco *Roman rediens* clericus.

3. Voir le roman d'*Eustache le Moine*, éd. Francisque Michel, Paris, 1835, et W. Foerster et J. Trost, Halle, 1891 (*Romanische Bibliothek*, t. IV). Ce pirate boulonnais ne tarda pas à devenir un personnage légendaire.

4. La *Chronique* ne mentionne pas que Robert de Courtenai échappa à la mort. Pour des expressions analogues, cf.

Mes en chascune nef lesseient
Un home ou deus *qu'il n'océient.*
(*Guill. le Mar.*, 17477-78.)

et

Forz sans plus Renaut de Bouloingne (Guiart, 7150.)

5. Le récit de la *Chronique* est beaucoup plus sobre : ... pace, prout potuit, inter ipsum et novum regem Anglie reformata...

Cf. Quant il connut leur loiauté,
Et en quel guise il retournerent,
Lui et les siens s'en retournerent ;
D'Anglois lessierent les empires. (Guiart, 7194-97.)

6. En réalité, la paix ne dura que jusqu'en 1224, tandis que Louis VIII mourut en 1226. C'est un remplissage qui n'a pas une grande portée.

7. A Kingston ; voir Gautier de Coventry, p. 239.

TABLE DES NOMS PROPRES

Aliénor de Bretagne, 64.
Allemagne, 14.
Angleterre, 13, 55, 153.
Anjou, 106.
Aquitaine, 107.
Artur de Bretagne, 60.
Aumale, *Aubemarle*, 2.

Brabant, 14.
Bouvines, 102.

Corfe ?, *Cor*, 146.

Damme, *Dan*, 16.
Douvres, 142.
Dreux le Clerc, 229.

Eustache le Moine, 229.

Ferrand, comte de Flandre, 51, 127.
Flandre, 13.
France, 121, 131, 211, 254.

Galon, le cardinal, 160, 177.
Guillaume Longue-Espée, comte de Salisbury, 52, 129.
Guillaume le Maréchal, 244.
Guillaume des Roches, 115.

Hainaut, 14.
Henri III, roi d'Angleterre, 158, 251.
Hervieu de Nevers, 103.
Humber, *Hombre*, 138.

Jean sans Terre, 57, 67, 108, 135, 145, 147.

Lincoln, *Nicole*, 177, 185.
Louis, le prince (Louis VIII), 139, 151, 179, 205, 214, 250, 255.
Loire, 105.
Louvre, 51.

Maine, 106.
Merlin, 68.

Normandie, 72.

Oton IV, 21, 25.

Paris, 50, 127.
Péronne, 47, 124, 125.
Philippe-Auguste, 46, 56, 77, 100, 116, 163, 166, 241.
Poitou, 106.

Renaud, comte de Boulogne, 123.
Robert de Courtenay, 213, 221, 237.
Robert II, comte de Dreux, 53.
Robert III, comte de Dreux, 54.
Robert Fitz-Walter, 183, 196.

Simon de Poissi, 181, 198.

Thomas, comte du Perche, 180, 195, 202.

Varenne, *Garenne*, 1.
Vermandois, 124.

C. R. Borland et R. L. G. Ritchie.

NOTES

SUR LA

PALATALISATION DES CONSONNES

Les remarques qui suivent portent uniquement sur les phonèmes résultant de la palatalisation provoquée par l'élément vocalique subséquent ou de la palatalisation spontanée des groupes combinés *kl-*, *gl-*, *fl-*, *pl-*, *bl-*.

J'essaierai d'abord — dans les deux premières sections — de grouper et d'expliquer physiologiquement certaines anomalies qu'on rencontre au cours de ces évolutions. Je proposerai ensuite, pour quelques phénomènes bien délimités, des hypothèses un peu différentes de celles qui sont généralement admises.

Pour abréger, j'appellerai « groupe palatal » tout groupe provenant d'une palatalisation consonantique dans les conditions fixées plus haut.

I. *Groupe palatal devant tonique et devant atone.* — On connaît, spécialement en italien, les alternances du type *prezzo-pregiare*. On les constate simplement en disant que le traitement — de *ty*, par exemple — varie suivant que le groupe précède ou suit l'accent. Il semble plus difficile de rendre raison du phénomène. Pour y parvenir, tâchons de serrer de près les conditions phonétiques, qui sont, me semble-t-il, un peu inexactement présentées : à « groupes placés avant ou après l'accent », je propose de substituer « groupes s'articulant avec une voyelle tonique ou avec une voyelle atone ». Simple différence de terminologie ? Non, car cette nouvelle distinction va nous mettre, je crois, sur la bonne voie.

Dans l'évolution de tout groupe palatal, il y a, au début, augmentation progressive de la palatalisation, puis, au delà

d'un maximum facile à déterminer, dépalatalisation progressive. Prenons par exemple l'évolution *k* > *ky* > *ty* > *tɕy* > *tɕ* > *ɕ*, sur laquelle se branche l'évolution *tʒy* > *ts* > *s*, suivant les uns, *tɕ* > *ts* > *s* suivant les autres. La physiologie nous montre que le maximum de la palatalisation est atteint à l'étape *ty*. En effet, auparavant, le contact de la langue avec le palais dur, qui s'effectue par l'arrière de la langue, va en augmentant et devient presque total pour le *ty* (*t* mouillé). Ensuite s'opère une dépalatalisation progressive ; le contact, qui a lieu désormais par la partie antérieure de la langue, diminue peu à peu : il est beaucoup plus restreint pour *tɕ* que pour *tɕy*, et pour *ts* que pour *tɕ* (à fortiori pour *ts* que pour *tʒy* [1]).

Ceci établi, je propose le principe suivant :

La palatalisation est susceptible d'acquérir ou de conserver plus d'intensité devant une voyelle tonique que devant une voyelle atone.

Théoriquement ce principe correspond bien aux conditions physiologiques. La palatalisation étant provoquée par l'élément vocalique subséquent avec lequel s'articule la consonne ou le groupe consonantique, il est naturel que l'élément vocalique exerce son maximum d'effet lorsqu'il a son maximum d'intensité, c'est-à-dire lorsqu'il est tonique.

Voyons maintenant les faits historiques. Les alternances du toscan s'expliquent à merveille : il suffit de remarquer que la série *tɕy-djy* est beaucoup plus palatale que la série *ts-dz*. Il s'est donc produit anciennement devant l'atone une dépalatalisation, qui a été retardée au contraire devant la tonique. Ainsi s'éclaire (en laissant de côté la sonorisation des sourdes et le redoublement, phénomène qui ne rentre pas dans notre cadre) l'alternance *pregiare-prezzo*. On peut en dire autant pour *raggiare-razzo*, avec restriction, car on sait qu'en Italie *dy* du latin vulgaire semble s'être scindé anciennement dans des conditions encore obscures [2] ; toutefois il n'est pas nécessaire, on le voit, de supposer que tout *dy* placé avant l'accent et devenu *djy*, repose sur un *y* du latin vulgaire.

On peut de même expliquer l'alternance généralement admise

---

1. Voir à ce sujet les schémas physiologiques que j'ai donnés dans *La Parole*, août 1899.

2. Cf. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, §§ 57 et 406.

en toscan *specchio-spegliare, stregghia-strigliare* [1]. La scission s'est produite (question de sonorisation à part) à l'étape *gly*, avec évolution d'un côté vers *gy* (*g* mouillé), de l'autre vers *ly* (*l* mouillé). La physiologie nous montre [2] que *l* mouillé est un phonème plus palatal que *g* mouillé : ici encore la palatalisation a conservé plus d'intensité devant la tonique. Un autre argument à l'appui de notre thèse est la série des pluriels primitifs, *aguc-chia-aguglie, *artecchio-artigli*, où un phénomène analogue s'opère, en raison, non plus de l'intensité, mais de la nature de la voyelle subséquente, — *i* et *e* étant des voyelles plus palatales (par suite plus palatalisantes) que *o* et *a*.

L'italien n'est pas seul à nous offrir de semblables phénomènes. La même explication est valable pour rendre compte à Vionnaz des alternances, reconstituées par M. Gilliéron, *letyé-letse* (leccare-leccat) — phénomène qui paraît avoir eu une grande extension dans la région, et que l'analogie a généralement effacé, plus encore qu'en italien.

Sous la même rubrique on peut ranger aussi un phénomène bien connu de l'espagnol : la disparition, devant l'atone, d'un *y* conservé devant la tonique : *ya, yerno*, en regard de *hiniesto, helar, hermano, enero*. Ici plus encore, il saute aux yeux que la tonique a conservé le phonème palatal. — De même s'expliquent en espagnol, pour *cl*, les alternances *clave-macho* [3].

On pourrait, croyons-nous, multiplier les exemples, et rendre compte ainsi de beaucoup de faits mal expliqués jusqu'ici [4]. Quelques phénomènes sont un peu plus compliqués. Par

---

1. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 491. Ces alternances ne sont pas admises d'ailleurs par tous les romanistes (en sens contraire, Bourciez, *op. cit.*, § 407 d).

2. Cf. les schémas précités de *La Parole*.

3. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 422 et 488. On sait que *l* mouillée est beaucoup plus palatale que *ch* (*tɛ̄*). La scission s'est produite au degré *kly* ; le son a évolué d'un côté vers *ly* par élimination de l'élément *k*, de l'autre vers *ky-ty-tɛ*. Cette scission peut avoir été provoquée par la différence de position (initiale-appuyée) : la dépalatalisation devant atone n'est pas moins frappante.

4. Aussi en Auvergne on a, par exemple, les alternances *abyí-bitsu, -eya(r) -ẹdza* (cf. A. Dauzat, *Morphologie du patois de Vinzelles*, p. 146). En rétique, la palatalisation est plus ou moins liée à l'accent (cf. Meyer-Lübke, *Gr.*, I, § 413). — On pourrait penser aussi à l'alternance *vy* > *y* devant

exemple le génois, pour l'évolution du groupe *pl* > *py*, nous offre l'alternance *tɛan* (= planus) devant tonique, et *piazer* devant atone. L'évolution est ici *py* > *ty* > *tɛ*. Physiologiquement la palatalisation augmente de *py* à *ty* : quand *pyan* a passé à *tyan* tandis que *piazer* ne changeait pas, la tonique a exercé son influence palatalisante coutumière. Ultérieurement le groupe *ty*, moins stable en génois que le groupe *py*, a évolué en se dépalatalisant, sans que l'intensité de la voyelle subséquente fût en jeu (nous n'avons pas de groupe parallèle *ty* devant atone). Le principe est donc hors de cause : il a joué, au contraire, normalement au début.

II. *Groupe palatal sourd et sonore.* — On observe souvent, pour un même idiome et une même époque, un défaut de parallélisme entre l'évolution des groupes sonore et sourd correspondants. Cette anomalie apparente peut se rattacher dans tous les cas, croyons-nous, au principe suivant (qui n'est d'ailleurs pas spécial aux langues romanes [1]) :

Dans tout groupe palatal, l'élément occlusif sonore a moins de résistance que l'élément occlusif sourd correspondant, — ou, en d'autres termes, il peut plus facilement disparaître, être absorbé par le second élément, palatal (*y*), chuintant (*ɛ*, *j*) ou sifflant (*s*, *z*). — On sait que toute sourde exige plus de pression que la sonore correspondante.

La plupart des cas sont très simples.

a) Devant *y*. — Pour les groupes *cl-gl*, par exemple, le bolonais nous offre la double évolution *cl* > *tɛ* et *gl* > *y*. La rupture du parallélisme entre sourde et sonore s'est évidemment opérée au degré *ky-gy* ou *ty-dy* (l'évolution étant : *kl* > *kly* > *ky* > *ty*... ; *gl* > *gly* > *gy*...). A cette étape la sonore occlusive s'est fondue dans le *y*, qui s'est conservé, tandis que, par

---

tonique, *vy* > *j* devant atone, proposée pour le français par M. Meyer-Lübke (*Gramm.* I, § 508). Mais *cage* paraît bien demi-savant, tout comme *déluge*, et il semble qu'on est ici en présence, non de phénomènes concomitants, mais de deux couches différentes de mots.

1. C'est ainsi, notamment, que s'explique en anglais l'alternance *child-yellow*, *ch*(*tɛ*)-*y* provenant respectivement de *k-g* (d'après Sweet et M. Paul Passy).

suite de la résistance plus grande de la sourde, le groupe *ky* > *ty* a continué son évolution, qui a abouti à *tɕ*.

De même devant *ly*. En Auvergne, pour l'évolution de *kl-gl*, *ly* (et non *gly*) correspond à *kly* (Vinzelles et région environnante). Il en est ainsi dans beaucoup d'autres patois.

b) Devant *ɕ*. — De nombreux patois d'Auvergne offrent à l'intervocalique l'alternance *ẽrùtɕè* — *lèjè* (*enrauch-ir* — *legir*). Le groupe *tɕ-dj* provient ici de la palatalisation de *ts-dz* devant *i*. Dans certains patois, la sonore occlusive a disparu, tandis que la sourde se maintenait.

c) Devant *s*. — Il suffira de rappeler le daco-roumain qui, pour la palatalisation de *t-d*, offre actuellement l'alternance *ts-z* (*ţara-zece*). Ici encore on constate la chute de l'élément occlusif sonore (que le moldave et le macédo-roumain ont conservé).

Parfois les faits sont plus complexes. Tel est le cas pour l'alternance *cent-gent* qui offre la même anomalie dans toute la France (à l'exception du normanno-picard) et dans la péninsule ibérique, et qui se présentait partout au début sous la même forme : *ts* pour la sourde s'opposant à *dz* pour la sonore. La scission remonte, comme on le sait, au latin vulgaire, et il est facile d'en rendre compte. A l'origine il y eut parallélisme pour l'évolution de *k-g* dans centu-gente : *k* > *ky* (*ty*), *g* > *gy* (*dy*). La rupture a dû se produire à l'étape *ty-dy*, ou plus probablement à l'étape *ky-gy*. A ce moment, en vertu de notre principe, l'occlusive sonore a été absorbée, et on a eu *ky* d'un côté, *y* de l'autre. Ce *y* s'est maintenu un certain temps (en fusionnant avec le *y* de jam, etc.) tandis que *ky* continuait à évoluer dans la direction *ty* > *tɕy* (*tsy*) > *ts*. Lorsque *y* a évolué ultérieurement (en s'agrégeant un *d* plus ou moins palatal), l'évolution a été différente et a suivi la marche *dy* > *djy* > *dj* (en fusionnant, dans la France centrale, avec *g* + *a* devenu *gy* > *dy*...).

La scission entre *kyentu* et *gyente* > *yente* a-t-elle été spéciale à la France du centre et du sud et à la péninsule hispanique, ou, comme on l'admet généralement, *gyente* s'est-il réduit à *yente* dans toute la Romania (là où, bien entendu, *g* s'était palatalisé devant *e*)? L'explication qui précède n'entraîne nullement le rejet de la seconde hypothèse. De ce que l'évolution du *y* a

suivi ultérieurement, dans l'ouest, une marche différente de celle du groupe *ky*, il ne s'ensuit pas qu'il ait dû en être nécessairement de même ailleurs : on voit bien, par exemple, en Italie, l'évolution du *y* de jam rejoindre celle, bien antérieure, de *ty* devant tonique (*già*, *pregiare*).

Autre exemple. En français, lorsque se produisit, au VIIIe siècle, la palatalisation de *k*, *g* devant *a*, cette dernière voyelle pouvait être précédée d'un *g* ou d'un *k* intervocalique : la première consonne provenait de *c* ou *g* latin intervocalique (precare > *pregår* ; plaga) ou de *c*, *g* germanique dans la même position pour les anciens emprunts (*buka > **buga* ; haga) ; le *k* intervocalique était représenté par le *k* dans des mots savants récemment introduits (comme praedicare > **predekår*, plus tard *predechier*, *preecher*, *prêcher*) et dans des emprunts germaniques ayant pénétré en roman après l'époque de la sonorisation des sourdes (krakan > **krakår*), avec lequel avait déjà fusionné peut-être le *cc* double, au moins latin (siccare > **sekår*).

A la première étape de la palatalisation, nous avons d'un côté la série *pregyår*, de l'autre la série *predeɟyår*. La sonore occlusive disparaît (au degré *gy* ou *dy*), tandis que la sourde se maintient. D'où la série *preier*, *plaie*, *haie*, etc., en face de *predechier* > *prêcher*, *cracher*, *cruche* (et *sécher*, etc.). Comme on le sait, le *y*, en français, disparaît ultérieurement après *o*, *u* (*avoué*, *charrue*...).

Des faits précédents on peut déduire une autre constatation intéressante : c'est que l'élément palatal (et de même l'élément chuintant), a une plus grande stabilité lorsqu'il est isolé que lorsqu'il est intimement combiné avec un élément occlusif précédent. Je vais citer deux autres exemples à l'appui de cetre affirmation. On sait que le groupe *stɛ* (ou *stɛy*) se réduit généralement à *ɛ* (*ɛy*). Ce *ɛ* se maintient souvent, tandis que le groupe parallèle *tɛ* (*tɛy*) évolue vers *ts*. Voici d'abord, en italien et devant atone, la série *sty* qui aboutit à *ɛy* et reste *ɛy* (angustia > *angoscia*), tandis que *ty* s'est acheminé vers *ts* (pretiu > *prezzo*). De même, dans certains dialectes d'Auvergne, la présence de *ɛ* pour *sts*, que j'ai signalée jadis[1] et qui avait paru

1. *Géographie phonétique d'une region de la Basse-Auvergne*, p. 13-14.

anormale au point d'être jugée suspecte [1], s'explique le plus naturellement du monde : à l'époque où l'on prononçait *vatɛa*, *bastɛola* [2], le groupe *stɛ* s'est réduit normalement à *ɛ* qui, à l'état isolé, n'a plus évolué, tandis que le groupe *tɛ* a suivi la marche *tɛ* > *ts*.

III. *Quelques évolutions particulières.* — a) *Palatalisation de cl, gl, intervocalique en latin vulgaire.* — M. Meyer-Lubke [3] admet l'évolution *cl* (*gl*) > *ĉl* > *yl* > *ly* et M. Bourciez (*op. cit.*, p. 189), pose l'équation *gl* > *yl* > *ly*, — évidemment par parallélisme avec la série *ct* > *yt* (susceptible de passer à *ty* > *tɛ*). Mais il s'agit, en réalité, de deux phénomènes essentiellement différents : d'une part, la vocalisation d'un *c* devant consonne, *non combiné*, et s'articulant avec la voyelle précédente ; de l'autre la palatalisation du groupe *gl*, toujours combiné dans les langues romanes [4]. Depuis l'époque latine, nous voyons toutes les palatalisations de ces groupes — et du groupe *gl* en particulier — débuter par l'étape *gly* ; l'évolution est ensuite susceptible de bifurquer, par disparition du premier ou du second élément, soit vers *ly* (*l* mouillée), soit vers *gy*. Le phénomène peut être saisi sur le fait, à l'heure actuelle, dans nombre de patois français. Le point de départ et le point d'arrivée étant identiques pour *gl* intervocalique du latin vulgaire, il est naturel de supposer que les intermédiaires ont été analogues : *gl* > *gly* > *ly* (*l* mouillée). Cette hypothèse est d'ailleurs nécessaire pour ramener à l'unité les alternances italiennes du type *stregghia-strigliare* qui se sont scindées au degré *gly*. L'orthographe italienne elle-même de *l* mouillée atteste cette ancienne prononciation (*gly*). — La graphie *quaylas* (Ms. de Reichenau), citée à l'appui de l'hypothèse contraire par M. Bourciez, n'est pas suffisamment concluante et peut fort bien exprimer simplement l'*l* mouillée, tout comme, un peu plus tard, *ill*. En présence de sons nouveaux, les scribes ont eu souvent recours

1. M. Terracher supposait à tort que les mots que je citais n'étaient pas populaires (*Revue de Philologie française*, 1907, p. 69 n.).

2. Ou plutôt à l'étape *tɛy*. Pour *baschola*, cf. *Romania*, XXVII, 215.

3. *Gramm.*, I, § 487.

4. A l'exception du Tyrol méridional, semble-t-il, où on observe des évolutions comme *gl* > *dl*.

à des notations illogiques. — Au point de vue physiologique, la palatalisation des groupes combinés *kl* > *kly*, *gl* > *gly*, s'explique de la façon la plus rationnelle [1], tandis que l'évolution *gl* > *yl* ne semble guère avoir été observée directement dans les langues romanes.

b) *Histoire de la « jota » espagnole.* Dans l'évolution accidentée de la *jota* espagnole provenant de *ly* du latin vulgaire, un point est resté longtemps obscur, c'est le passage de *l* mouillée à *dj* (prononciation assurée vers le début du XIVe siècle). M. Meyer-Lübke [2] estime que *l* mouillée s'est d'abord réduite à *y*, mais il ajoute que le passage de *ly* à *y* n'est pas clair, et il semble conclure qu'il a existé une prononciation *dy* (*d* mouillé). De son côté, M. Bourciez admet le passage direct [3] de *l̩* mouillée à *dj*. Il semble en effet impossible de croire que la *jota*, à une époque quelconque, a eu le son *y*, parce que ce *y* aurait fusionné avec le *y* de *ya*, *yerno*, etc., qui n'a pas évolué. D'autre part, entre *dj* et *ly* il faut, semble-t-il, un intermédiaire. Je propose l'évolution *l̩y* (*l* mouillé) > *d̩y* > *dj*, en signalant à l'appui un fait intéressant : c'est le passage, dans l'espagnol de la République Argentine, de *l* mouillé castillan à *d̩y* (et un *d̩y* qui tend vers *dj* [4]) : *calle*, par exemple, se dit *kad̩ye* à Buenos Aires. Rien d'étonnant à ce que la même évolution se soit manifestée autrefois en espagnol. — Je crois que le même phénomène s'est produit aussi en franco-provençal, car, en supposant à l'origine l'évolution *l̩y* > *d̩y*, il devient facile de rendre compte (en les ramenant à l'unité) des formes si diverses auxquelles a abouti *l* mouillée dans la Suisse romande [5], en observant que des faits de dépalatalisation se sont produits à diverses étapes. Le bagnard a éprouvé (comme le picard) la dépalatalisation *l̩y* > *l*, Château d'Oex la dépalatalisation *d̩y* > *d*; les sons *d̩* (Vaud-est, Vionnaz), et *l* bilatérale (Ormonts-dessous) attestent

1. Cf. notamment Guerlin de Guer, *Essai de dialectologie normande : La palatalisation des groupes gl, kl.*

2. *Gramm.*, I, § 518.

3. *Éléments de linguistique romane*, p. 416.

4. Ce son m'a été confirmé par diverses personnes ayant habité l'Argentine : les Italiens le prononcent *dy*, les Français plutôt *djy*.

5. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 517.

sans doute les intermédiaires entre *ly* et *dy*, dépalatalisés au cours de leur évolution.

c) *Evolution de cl-, fl-, pl-, en portugais.* — Il s'agit des groupes latins placés à l'initiale. L'évolution de *cl-* est figurée en portugais, d'après l'opinion courante, par *kl* > *kly* > *ly* (*l* mouillée) > > *ty* > *tɕ* > *ɕ* [1]. Je ne crois pas cette progression exacte. Elle suppose (et c'est là sa raison d'être) que, pour ce phonème, l'unité entre le portugais et l'espagnol a été conservée jusqu'au degré *ly*. La scission me paraît plus ancienne. Il est, en effet, difficile d'expliquer le passage de *ty* à *ly*. Il faudrait admettre un intermédiaire : *ly* > *dy* > *ty* : or l'évolution *ly* > *dy* est isolée en portugais, et plus encore un phénomène d'assourdissement tel que *dy* > *ty*. Il est bien plus vraisemblable, et plus satisfaisant au point de vue physiologique, de reconstituer une évolution analogue à celle qu'on constate pour les dialectes de la Haute Italie : *kly* > *ky* > *ty* > *tɕ* : mêmes conditions phonétiques, même point de départ, même point d'aboutissement. Enfin le génois, dont la phonétique présente tant d'affinités avec celle du portugais, a fusionné, comme ce dernier, l'évolution des trois groupes *kl-, pl-, fl-*, avec cette restriction qu'en génois l'évolution de *fl* > *ɕ* est en avance sur celle de *kl* et *pl* restés au degré *tɕ*, tandis qu'en portugais les trois groupes ont marché parallèlement jusqu'au *ɕ* actuel commun. La fusion a dû s'opérer au degré *ty*, sans doute (pour *pl* et *fl*) par les intermédiaires (attestés dans le Tessin, etc.[2]) *fly* > *fy* > *fty* > *ty*, *ply* > *py* > *pty* > *ty*. Le passage de *fy* à *fty* et de *py* à *pty* constitue un accroissement de palatalisation [3] ; on trouve en Auvergne (Tomvic, etc.) l'évolution voisine *py* > *ply*, *by* > *bly* [4].

---

1. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, §422 ; Bourciez, *op. cit.*, p. 414.

2. Des formes comme *ptɕomb*, *bdjond* (cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 348) attestent l'évolution *py* > *pty* > *ptɕ*, *by*, > *bdy* > *bdj*.

3. L'*y* devenant de plus en plus palatal, l'étroite gouttière laissée entre la langue et le palais va en se resserrant, jusqu'au moment où une obstruction s'effectue au début du son : on obtient alors *t* (*d*) mouillé ou *l* mouillée, suivant que l'occlusion est complète (en arrière du palais) ou incomplète (au milieu du palais : l'air s'échappe alors légèrement sur les côtés).

4. A. Dauzat, *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne*, p. 24.

IV. *Quelques remarques chronologiques.* — Il est très remarquable que les nombreux phénomènes de palatalisation consonantique qui ont affecté les langues romanes (dans les conditions indiquées au début de cet article) se sont produits exclusivement au cours de deux périodes séparées par un long espace de temps.

Pareils phénomènes étaient inconnus au latin primitif. Les premiers symptômes de palatalisation apparaissent au plus tôt vers le IIe ou le IIIe siècle [1], à partir de l'époque où le latin s'est implanté dans les vastes régions conquises et colonisées par les Romains hors d'Italie. Les phénomènes acquièrent leur maximum d'intensité après la dislocation de l'empire romain, pour cesser complètement un peu avant le VIIIe ou le IXe siècle, suivant les régions : en roumain, nous avons le réactif des emprunts slaves, introduits au VIIIe siècle, et qui n'ont pas éprouvé les palatalisations les plus récentes, comme celle de *kl* > *kly* et de *t*(+ *i*) > *ty* ; en France, la dernière palatalisation, celle de *c* devant *a* latin, est antérieure aux Serments de Strasbourg. Comme l'a très bien vu M. Meyer-Lübke (*Gr.*, I, § 413), la palatalisation de *k* (+ *a*) en rétique est un phénomène récent, ainsi que les phénomènes analogues de ces idiomes.

Je crois qu'il est impossible de relever, dans les langues romanes, un cas de palatalisation qui soit assuré entre la fin du VIIIe siècle et le XVIe. Même les groupes *l* + *y*, *n* + *y* qui se sont formés ne se sont point palatalisés (vx. fr. *pálie* > *païle* > *poële* ; des mots comme *lièvre*, *dernier*, n'ont éprouvé aucune palatalisation pendant tout le moyen âge, etc.).

Une nouvelle série de palatalisations — qui sont allées en s'accentuant et en s'étendant — s'est produite à l'époque moderne. Les plus anciennes (rétique), ne doivent guère remonter au delà du XVIe siècle. En français, je crois bien que les premières attestations de la palatalisation de *k*, *g* devant *e*, et *t*, *d* devant *y*, nous sont données par les *Conférences de Pierrot et Janin* (Mazarinades, Ire série, 1649) [2], où l'on voit des graphies comme

1. Au moins pour le groupe *ty* (*t* + *e*, *i* en hiatus) ; l'assibilation est attestée au IVe siècle par Servius (cf. Bourciez, *op. cit.*, p. 49-50).

2. Cf. Th. Rosset, *Les origines de la prononciation française étudiées au XVIIe siècle*, pp. 314-15.

guière = *guère*, *quarquié* = *quartier*, et, un peu plus tard, par les paysans de Molière (Lucas et Jacqueline du *Médecin malgré lui*, Martine des *Femmes Savantes*, etc.) seulement pour le second phénomène. En Auvergne, la première en date des palatalisations récentes, celle de *k* (devant *i* et *y*), ne remonte pas plus haut.

Je signale ces faits sans conclure, bien qu'on soit tenté d'apercevoir, pour la première période, des relations entre les phénomènes phonétiques et les phénomènes sociaux concomitants.

Albert Dauzat.

LA
ISTORIA DI SUSANNA E DANIELLO
POEMETTO POPOLARE ITALIANO ANTICO

I. — Il poemetto, che qui ci proponiamo di illustrare come contributo allo studio sulla fortuna della « casta Susanna » nel territorio romanzo, è anonimo e non ci è stato conservato da alcun ms. Si conosce solo per le stampe seguenti.

a — **Quj Comenza una bella e lizadra | historia di Susana z de Daniello.** — c. 1 col. 1 Com. *Chi si dilecta Noue cose odire*; c. 4 col. 1 Fin. *he da dio e primiato a tucte ore.* || *Finita la istoria di Susanna | & Daniello*, e a destra la insegna tipografica con le lettere : B. B.-S. l. (ma Bologna), B. B. (Bazalerio de' Bazaleri), s. a. (ma degli ultimi del sec. XV) [1]. In-4°, car. rom., cc. 4, n. n., s. segn., 2 col., con lett. iniz. fiorita, 64 ott. [2]. Bibl. Braidense di Milano AO. XVJ. 33a).

1. Il Reichling, *Appendices ad Hainii-Copingeri Repert. bibl.* V, 38 (n. 1539), che primo dette notizia di questo incunabolo, dice « c. 1495 »; ma come trovo che Bazalerio de' Bazaleri non sottoscrisse più nelle sue edd. dopo il 1493 (cfr. L. Frati, *Notizie e documenti di tipografi bolognesi del sec. XV* in *Riv. d. bibl. e d. arch.* VI, 84 ; cfr. pure Fumagalli, *Lexicon typogr. Italiae*, Florence, 1905, pp. 39-40), così credo più conveniente l'indicazione posta da noi.

2. È l'unica delle stampe che porti, in fine, un' ottava di più. Dice :

Non sia nesun che pigli amiratione
de questa istoria quale ho cantata
che se in uui regnera discretione
pigliariti conforto chara brigata
Stimote (*sic*) chi Susanna laragione
che per lonore amorte era mandata
cosi intreuene achi ama lonore
he da dio e primiato a tucte ore

Ma a me e ad altri, cui l'ho sottoposta in esame, pare un' aggiunta evidente e, per di più, scorretta. La *Istoria* trova la sua logica chiusa con l'ott. 63. La sua presenza in questa ed., che è la più antica, non è argomento che s'imponga; per ciò la sopprimo.

b — **La Hystoria Gt Festa Di Susanna.** — Indi una xil. rappresentante un giardino, nel cui sfondo a sinistra si vede una parte della casa di Susanna. Sul davanti, pure a sinistra, è un piccolo laghetto rotondo, nel quale Susanna ricoperta da una tunica che le scende fino a metà della gamba e coi lunghi capelli sciolti sulle spalle, sta per bagnarsi. A destra, nascosti da alberi, i due vecchi che parlano fra loro. Nello sguardo, sopratutto di quello più esterno, che tiene anche nella sinistra un bastone, è come espresso un desiderio più ardente di piacere. c. 1 col. 1 Com. *Chi si dilecta nuoue cose udi*; c. 4 col. 2 Fin. *ringratiata sie tu madre dulcissima.* || *Finita la Hystoria di Susanna* | *& Daniello.* S. l. né tip. (ma fiorentina), s. a. (ma della prima metà del sec. XVJ). In-4°, car. rom., cc. 4, n. n., s. segn., 2 col., 63 ott. Bibl. Trivulziana Scaff. 48. 4[1].

c — **La historia di Susanna moglie di Giouacchi** | no, la quale fu accusata a torto da duo falsi uecchi, | et la sententia tornò sopra di loro | — Indi una xil. che riproduce un giudice seduto sopra un trono assai elevato, alla cui destra e sinistra è il popolo : donne e uomini che reclamano giustizia. Egli è rivolto verso sinistra e accenna ad un vecchio, che è rappresentato in atto superbo innanzi a tutti gli altri[2]. c. 1 col. 1 Com. *Chi si diletta nuoue cose udire* ; c. 4 col. 2. Fin. *rigratiata sie tu madre dolcissima,* || *Finis.* || *Fece stampare Giouāni di Francesco Benuennto Car-* | *tolaio l'Anno. M. D, XXXXIII.* In-4°, car. rom., cc. 4, con segn. A-Aii, n. n., 2 col., 63 ott.[3]. Bibl. Trivulziana Scaff. 48. 4.

d — **La Istoria di Susanna** . | Moglie di Giouacchino, la quale a torto fu accusata | di adulterio da dua tristi uecchi, E poi per | miracolo di Dio lei fu liberata, e loro | furno lapidati dal popolo. || Nuouamente Ristampata | [4] — Indi una xil. raffigurante un giardino. A sinistra, avvolti in

---

1. Devo alla gentilezza del prof. Novati l'indicazione di questa e delle sgg. edd. *c, e, g* ; e alla sua competenza e a quella dell' ing. E. Motta, bibliotecario della Trivulziana, alcuni schiarimenti in proposito. S. E. il principe Trivulzio mi permise poi, con molta cortesia di cui gli son grato, di prendere le riproduzioni fotografiche delle stampe da lui possedute. — Cfr. Kristeller, *Early Florentine Woodcuts*, London, 1897, p. 167.

2. La stessa xil. si trova in *La Rappresentazione e Istoria di Susanna Di nuovo Ristampata*. In Fiorenza, Ad istanza di Iacopo Chiti, M D. LXXIJ.

3. Il Kristeller, *op. cit.*, p. 168 c. la pone erroneamente fra le *rappresentazioni.*

4. La prima notizia in A. D'Ancona, *Due farse del sec. XVJ riprodotte sulle antiche stampe — Con la descrizione ragionata del vol. Misc. della Bibl. di Wolfenbüttel contenente Poemetti popol. ital. compilata dal dott.* G. Milchsack *con aggiunte di* A. D'Ancona, Bologna, 1882 (*Sc. di cur. lett. ined. o rare*, disp. 187), pp. 197-8.

ampi mantelli, due uomini, che in verità non han l'aspetto di essere troppo vecchi; a destra, divise da un grande albero, Susanna (?) incoronata e un'ancella, esse pure avvolte da tuniche[1]. c. 1 col. 1 Com. *Chi si diletta nuoue cose udire*; c. 4 col. 2 Fin. *ringratiata sie tu madre dolcissima* | *Il Fine*. S. l. né tip. (ma fiorentina), s. a. (ma degli ultimi del sec. XVJ). In-4°, car. rom., cc. 4, con segn. A-Aii, n. n., 2 col., 63 ott. Bibl. di Wolfenbüttel, n. XLIII[2].

e — **La historia di Susanna** || Moglie di Giouacchino, la quale a torto | fu accusata di adulterio da due tristi vecchi, E poi per miracolo di | Dio fu liberata, e loro furno lapidati dal popolo. || Nuouamente Ristampata | — Indi una xil. come in *d*. c. 1 col. 1 Com. *Chi si diletta nuoue cose vdire*; c. 4 col. 2 Fin. *ringraziata sia tu madre dolcissima* || Il Fine. S. l. né tip. (ma fiorentina), s. a. (ma degli ultimi del sec. XVI). In-4°, car. rom., cc. 4, con segn. A-Aii, con rich., n. n., 2 col., 63 ott. È similissima a *d*; non permettono di dirla uguale la diversa divisione del tit., i caratteri adoperati e la presenza dei rich.

Bibl. Trivulziana Scaff. 48. 4.

f — La | Historia | di Svsanna | et de dve vecchi. || dove si scopre la malvagità loro | verso la innocentia di Susanna. || Nuouamente data in luce per Tomasso Filippini | — Quindi due fregetti e sotto una xil. rappresentante, a sinistra, Susanna nel bagno co' lunghi capelli sciolti. Ma v'immerge solo le gambe, scoperte molto in sù fino alle cosce, perché sta seduta come sopra un piccolo piedistallo. Dietro, più in alto di lei, vari getti d'acqua — non si prendano per foglie, a cui due specialmente rassomigliano — i quali scaturiscono da una colonnetta assai lavorata. A destra, i due vecchi che hanno un albero alle spalle : l'uno di essi, quello con la barba più lunga e a capo scoperto, si avvicina a Susanna con le mani tese in avanti ; l'altro è un po' più in disparte, e si rivolge procacemente indietro. c. 1 col. 1 Com. *Chi si diletta nuove cose vdire*; c. 4 col. 2 Fin. *ringratiata sia tu madre dolcissima* || *Il Fine* || *Stampata in Fiorenza. Con licenza de' Superiori.* | *Et in Orvieto per il Colaldi. 1600.* In 4°, car. rom., cc. 4, con segn. A-A2, con rich., n. n., 2 col., 63 ott. [3].

Bibl. Riccardiana, Misc. Malfatti, n. 24.

g — La | Historia di Susanna | Moglie di Giouacchino, || la qvale a torto

---

1. Il D'Ancona avverte, p. 197, che questa xil. ricorre pure in un' ed. di Firenze, 1569, della *Historia di Stella e Mattabruna*.

2. La Direzione me ne concesse cortesemente una riproduzione fotografica.

3. Il Kristeller, *op. cit.*, p. 168 f la cita, ma la pone fra le *rappresentazioni*.

fv accvsata di adol | terio da due tristi vecchi, E poi per miracolo di Dio | fu liberata, e loro furno lapidati dal popolo || Nuouamente Ristampata. | — Indi la stessa xil. che in *d*. c. 1 col. 1 Com. *Chi si diletta nuoue cose vdire*; c. 4 col. 2 Fin. *ringraziata sia tu madre dolcissima* || *Il Fine* || *Stampata il* (*sic*) *Firenze Appresso Zanobi Bisticci l'anno 1061* (l. 1601). In-4°, car. rom., con segn. A-Aii, con rich., n. n., 2 col., 63 ott. [1].

Bibl. Trivulziana Scaff. 48. 4.

Manifestamente esso si rivela di origine toscana, e fiorentino n'è il fondo linguistico. Che tale però fosse anche il cantastorie che lo compose non mi sentirei di affermarlo con tutta sicurezza; perché certe piccole e quasi impercettibili venature che in esso immettono e che probabilmente non si poteron deviare, parrebbero riportarci un po' più verso mezzogiorno : nel territorio senese forse o anche in quel d'Arezzo [2].

---

1. Il Kristeller, *op. cit.*, p. 168 g la cita, al solito, fra le *rappresentazioni*. Il *Catalogo* (1847) del Libri cita pure, p. 193, due altre edd.

L una è così indicata : « 1215. *La historia* (in ottava rima) *di Susanna, moglie di Giovacchino... accusata di adulterio da dua tristi vecchi* (*Senza luogo ed anno*), in-4, de 4 ff., à 2 colon. de 40 lign. mar. v. tr. d. — Opuscule imprimé vers 1550, et probablement à Florence. » Se la descrizione è esatta, non è possibile identificarla con *d* o con *e*, perché manca la xil.; ma evidentemente è della loro famiglia.

L'altra ci è rimasta ignota : « 1216. *La storia di Susanna. Firenze, alle scale di Badia* (*Senz' anno*), in-4, de 4 ff. à 2 colon. mar. v. tr. d. d. Avec une figure en bois au recto du premier feuillet. Cette pièce est en *ottava rima* : elle a dû paraître vers le milieu du XVIe siècle ».

2. L'uso del verbo, in cui quasi sempre *b c* s'accordano, ci dà particolarmente qualche luce. Lascio da parte *uson* 123 e *comandon* 282, perché, se pur molto frequenti nel senese e nell' aretino (Hirsch, *Zeitsch.* X, 415 ; Pieri, *Il verbo aretino e lucchese* in *Misc. Caix-Canello*, Firenze, 1886, p. 305), sono anche del fiorentino ; e per la stessa ragione, i fut. *sapren* 155 e *diren* 157 (*Zeitschr.* X, 415 ; Pieri, *Il verbo cit.*, p. 309; Röhrsheim, *Die Sprache des Fra Guittone von Arezzo*, Halle, 1908, p. 70; Caix, *Orig.*, § 217). Richiamo invece l'attenzione sulla 3ª pl. imp. ind. : *facevon* 34-5, *polevon* 36, *eron* 57, 103 (*c*, 105; *a* 418), *avevon* 230 (*a c -ono* anche in 114), *sentivon* 139 : *Zeitschr.* X, 415; Pieri, *Il verbo cit.*, p. 306 ; e ricordo la 3ª pl. prs. ind. *posseno* 283, che non si dà come fiorentina : Meyer-Lübke, *Gr. st. comp.*, trad. ital., § 203 ; Caix, *Orig.*, § 218 ; ma è con altri dialetti del senese e dell'aretino : *Zeitsch.* X, 415; Röhrsheim, *Die Sprache cit.*, p. 56. Così la 3ª pl. cong. prs. *seguin* 232 e *debbin* 451 e gli imp. *fussin* 95 e *potessin* 112 sem-

Per la ricostruzione del testo dovranno come più antiche esser prese in considerazione *a b c* : le altre edd., assai più tarde, non ci aiutano gran cosa [1]; ma non verranno messe affatto da parte. *a*, come già s'è detto, è senza dubbio la stampa più antica; ma è molto scorretta [2], e accoglie in sé manifesti influssi veneti [3].

---

brano estranee a Firenze; ma con altri dialetti ricorrono pure a Siena : *Zeitsch.* X, 416-7. Aggiungerò che le *camariere* che son rimaste in *c* 131 e 159 (qui anche in *a*) ci possono riportar pure a quel territorio, dove il passaggio di *e* > *a* protonico è molto frequente : *Zeitsch.* IX, 535 e Röhrsheim, *Die Sprache cit.*, pp. 52-3.

1. È noto che nelle edd. di componimenti popolari dell'ultimo cinquecento si toglievan via o malamente si surrogavano parole ed espressioni, che parevano ed erano antiquate : cfr. Novati in *Gior. stor.* V, 267 e F. Selmi, *Dell'antica novella italiana in ottava rima* in *Riv. contemp.* XXXIV, n. s. [1863], 272.

2. Cfr. massimamente vv. 121, 224, 248, 253, 303, 357, 368, 378. Saran da ritenere come errori di stampa : 93 *mente* (*-tre*), 142 *rascetta* (*-ss-*), 286 *neghendo* (*-gg-*).

3. Si considerino, in particolar modo, l'*-a-* di *chamariere* 159 ; la sibilante in *busia* 465; gli esiti di *rasone* 390, 447 (in 180, per errore, *rafon*) : di *comenza* (tit.), *cominzono-rno-oron* 60, 210, 272, *comenzo* 201, 370, 401, 449, *fanzullino* 371, 395, *fanzullo* (*-xu-*) 379, 402, *fanzulle* 470, *ze* (= c'è) 242 ; di *lizadra* (tit.), *ziglio* 112, *fuziva* 213, *zouenezza* 413, *zorno* 481 ; il *s* in *siochezza* 411 ; il *c* in *cridare* 201, 449 e *crida* 251 ; il pr. poss. *so* (= suo) 363 e il dimostr. *qui* (= quei) 225 ; la 3ª prs. sng. in funzione della 3ª pl. in *piangeva* 362-4-6-7, *tornera* 406; la 3ª prs. pl. perf. *uidun* 100. Per le ragioni, di cui alla n. sg., non si ricordano qui *ognon* 65, 208, 270, 378, 459, 476, *gionseno* 147, *ponto* 193 e, per l'*o*, *azonto* 440.

Sul dialetto veneto vi ha tutta una serie di studi, di cui puoi vedere una ricca bibliografia in D'Ovidio e Meyer-Lübke, *Gram. st. d. ling. e dei dial. it.*, Milano, 1906, pp. 205-6.

Relativamente a questi fenomeni linguistici veneti ricorrenti in stampe fiorentine, la cosa non è rara : cfr. H. Varnhagen, *Ueber eine Sammlung alter italienischer Drucke der Erlangener Universitätsbibliothek*, Erlangen, 1892, pp. 7-13. Allora una *storia* si stampava contemporaneamente in varie città (cfr. Novati, *La storia e la stampa nella produzione popol. ital.* in *Emporium*, sett. 1906, 181 sgg. e Salomone-Marino, *Storie popol. in poesia siciliana*, Bologna, 1875, p. 4); e i compositori non esitavano a introdur forme del loro dialetto. Così avveniva che taluna, la quale si era mossa in origine da Firenze, vi ritornasse in luce di sopra un testo, che era stato modificato altrove. Né vanno inoltre, a tal proposito, dimenticati gli « stampatori vagabondi che

Manifesti influssi veneti rivela anche *b* [1]; se non che, essa porta pure evidente, di fronte ad *a* e anche a *c*, una patina linguistica di maggiore arcaicità:

1. il pr. procl. *me*, in confronto di *mi* di *a c*, in 172 e 199 (cfr. Barbi, *La Vita Nuova*, Milano, 1907, p. CCLXIIJ); a cui converrà unire *se* di 177, 249 [2].

2. *maiesta* 171, comunque debba spiegarsi (Meyer-Lübke, *Gr. st. comp.*, § 152), relativamente a *maestà* di *a c*.

3. il pr. sng. fem. *mie* 173 e il pl. fem. *tuo'* 410, in confronto di *mia* e *tue* di *a c* (cf. Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 183).

4. la 1ª prs. ind. pl. in *condannamo* 317 (*a*, *condaniamo*; *c*, *condeniamo* : cfr. Caix, *Orig.*, § 216 e Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 203 [3]); la 3ª prs. sng. perf. *fo* 202 (*a c*, *fu* : cfr. Caix, *Orig.*, § 55 e Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 221 [4]).

---

furono un tempo soliti di passare da luogo in luogo, quando erano chiamati dall' opportunità anche d'un momentaneo lavoro » (S. Bongi, *Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari*, Roma, 1890-7, I, p. V).

1. Come tali, in fatti, son da ritenere non tanto l'uso constante — stavo per dir l'abuso — delle scempie, dove la forma toscana adopera la doppia (il fenomeno apparisce pure in testi toscani : cfr. Rajna in *Zeitsch.* II, 424), quanto l'*i* di *fiolo* 502; la sibilante in *disdisi* 155 e *malvasi* 274; gli esiti di *raxone* 232 (sulla voce cfr. Parodi in *Giorn. stor.* X, 184-5) e *piaza* 196; il *c* in *chridare* 201 (in 370 e 449 ha toscanamente *gridare*) e *crida* 251. Il pl. *bo* (= bovi) 105; i pr. poss. *to* 333, *so* 276 e *soi* 267, 364; la 3ª prs. sng. in funzione della 3ª pl. *posaua* 287, *cominciaua* 288.

Trovando riscontri aretino-senesi, alquanto più incerti si resterebbe per l'*o* di *ponto* 193 e *gionta* 269, 296 : *Zeitsch.* IX, 545 e Röhrsheim, *op. cit.*, p. 15; per il *d* di *poduto* 214 : *Zeitsch.* IX, 560 e Röhrsheim, *op. cit.*, p. 79; per il dimostr. *caduno* 257, 268 in confronto di *ciascun(o)* : *Zeitsch.* X, 69 e Röhrsheim, *op. cit.*, p. 79; il Tommaseo-Bellini ne dà un solo esempio dalle *Nov. Ant.*; la Crusca, ult. ed., non lo registra affatto.

Di *razzi* 37, 52 per *raggi* dà esempi toscani anche il Tommaseo-Bellini : cfr., del resto, Meyer-Lübke, *Gr. st. comp.*, § 131. *furente* in 260 falsa la rima ed è quindi da considerare come un errore di stampa anzi che come un altro possibile venetismo di agg. pl. in *-e*. Anche l'art. *el*, che a volte ricorre e di cui usa specialmente *a*, non può dirsi tale; ché, se è vero che sì fatta forma è propria sopratutto di quella regione (cfr. Meyer-Lübke, *Gr. l. r.*, trad. franc., II, 102-3), essa ricorre pure negli antichi toscani : Caix, *Orig.*, §§ 191-2.

2. Ma di *se*, *a* ha pure due casi 213, 320 ignoti a *b*. Per la prep. *de* (Barbi, *op. cit.*, p. CCLXIIJ), *b* 244 è invece superato da *c* 20, 166 e di gran lunga da *a*, che, oltre che in questi due casi, l'ha pure in 250, 258, 271, 292, 376, 409, 445, 483.

3. L'accordo è in *di(do-) mandamo* 312.

4. Ma in 440 *a* legge *fo* di fronte al *fu* di *b c*.

5. la prevalenza, per quanto lievissima, della notazione scempia dell' art. quando s'incontra con la prep. : Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXV e Parodi, *Il Tristano Riccardiano*, Bologna, 1896, p. CLVJ [1].

Di fronte a *c* inoltre *b* si mostra anteriore per quanto riguarda l'anno, in cui sia stata stampata. Valgono a darne la prova : la mancanza di segnature, la maggiore solidità e spessezza della carta, l'assenza del nome dello stampatore, dell' arme della città e della data dell' anno e, in fine, la notevole quantità di abbreviazioni introdotte [2].

Sì che sembra evidente che *b* debba esser posta a fondamento di questa ed., anche a preferenza di *c*, genuinamente fiorentina [3]. Da *c* poi e da *a* verrà integrata e sostituita tutte le volte che esse, in accordo o no, presentino la forma più risolutamente e schiettamente toscana. Così faran valere le loro ragioni in quei casi, in cui senza il loro aiuto dovremmo di necessità ricorrere alla congettura [4], e quando la lezione che presentano meglio sorregga o corrobori la metrica o ripari una palese scorrettezza [5].

---

1. Cfr. di fronte a 67, 284, 301, 369, 496 (la lezione di *c* qui è diversa), *a* in 2, 317, 465, 490 — L'*ŏ* lat. meno frequentemente dittongato — come si trova nella poesia antica : Caix, *Orig.*, § 45 —è invece in leggera prevalenza in *a* : di otto esempi, se esatto fu il calcolo.

Al nostro scopo, naturalmente, è giovato notar solo la maggiore arcaicità di *b* ; ma per essa, in se stessa, se si esigessero altre prove, si potrebbe ancora ricordare, ad es., *parecchi* 43, fem. pl. (Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 163); *parravi* 391, dove è mantenuta la distinzione etimologica delle parti (Parodi, *La rima e i vocaboli in rima nella Divina Commedia* in *Bull. d. Soc. dant. ital.*, III, 110) ; forme verbali come *vedemo* 302, *corremo* 307 (Caix, *Orig.*, § 216 e Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 203), *suta* 503 (Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 231), etc. : tutte voci in cui *a b c* vanno d'accordo. Mi sia concesso pure di ricordar qui che la 2ª prs. pl. imp. di 186 (*portavi*) e 190 (*mostravi*) risale assai più addietro del Cellini, addotto a tal proposito dal Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 210.

2. Cf. C. Lozzi in *Il Bibliofilo* II [1881], 33 sgg.

3. Qualche infiltrazione estranea potrebbe forse sospettarsi ? *pulisse* 142 di fronte al toscano *pulisce* di *b* ? Tanto era difficile che queste stampe popolari, ne' molteplici rimaneggiamenti, conservasser tutta la loro verginità ! Vero è che un esempio di *sc* + *e* = *ss* + *e*, per Siena, si ha in *Zeitsch.* IX, 559.

4. Cfr. vv. 217, 266, 282, 297, 302, 357, 364.

5. Mai, posso dire, mi scosto dai testi : nei pochissimi casi, in cui mi vedo obbligato a farlo — cfr., ad es., vv. 155, 435 — pare che l'allontanamento debba essere giudicato indispensabile. Questo principio di fedeltà m'induce

Ora, se su questo principio generale si sarà, credo, tutti quanti d'accordo, le discrepanze e le diversità d'opinioni si presenteranno invece nei singoli casi. Perché si rifletta alla condizione dell' autore e al luogo dov' egli dava mostra dell' arte sua. Intanto, quando *improvvisava*, varie forme della stessa parola gli si potevan presentare dinanzi o perché aventi ugualmente vita nella parlata giornaliera de' suoi ascoltatori e sua o perché così glie le offriva una vecchia e seguita tradizione poetica. E allora, quale scegliere? La più o la meno popolare? Quella che vantava antichità maggiore o l'altra di vita più recente [1]? La preferenza di una forma sull' altra dipende spesso dal genio del poeta, il quale, come accade anche di continuo ai giorni nostri, ha libera la scelta : le esigenze musicali del suo orecchio e le contingenze della circonstanza possono diversamente regolarlo e governarlo ne' vari momenti creativi. Neppur questa ragione dunque autorizza a decidersi senz' altro per la forma più popolare, quand' essa si trovi a concorrere con

---

anche ad accogliere qualche verso meno rotondo, purché possibile, e a mantener lo iato anche quando la correzione, facilissima, potrebbe renderlo più perfetto : cfr., ad es., vv. 203, 245, 259, 480. — Quanto al titolo, che qui si adotta, mi sembra risulti pienamente confermato dal confronto di *b a*, e sopratutto dalla chiusa : era una parte — lo dicon chiaro gli ampliamenti delle edd. più tarde — che variava con molta facilità.

1. Né dico di quella più o meno in uso nel suo dialetto, se il cantastorie non era proprio di Firenze. Così il numero *due* è variamente reso : cfr. 34, 57, 175 etc., secondo i vari esiti della lingua antica (Meyer-Lübke, *Gr. st. comp.*, § 190) ; la forma più popolare *dua* è sempre in accordo in *amendua* 418, 448. Varietà c'è ne' pron. poss., per cui s'invoca la stessa ragione : cfr. Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 183. Le 3e prs. pl. ind. *crescano* 128 e *confondano* 501, che pure son fiorentine (Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 203), si dovranno alla rima. Nelle 3e prs. pr. del perf. c'è naturalmente (Caix, *Orig.*, § 225 ; Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 215) molta varietà : 63, 102, 304, 395, etc. È notevole tuttavia la frequenza della forma *-orono* (sinc. *-orno*) di I coniug. : c'è accordo in 120, 203, 223, 272, 278, 405, 480; negli altri quattro casi 60, 63, 102, 210 l'ha sempre, per lo meno, uno dei testi. Ora, è noto come esse, che non eran solamente toscane, fossero « presto abbandonate come plebee » (Caix, *Orig.*, § 225). *dentro* è sempre tale in *b*, mentre in *a c* si ha costantemente *drento* : l'accordo è solo in 298. La forma di *a c* è certo la più antica e la più popolare (Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 143) ; ma la concorrenza dell' altro esito e l'accordo di 298 non permettono di risolversi risolutamente in suo favore.

altra d'uso più letterario. Tutt'al più la presenza fra gli ascoltatori d'uomini dotti, che il cantastorie abbia notato [1], potrà giustificare l'introduzione di qualche parola ed espressione più elevata, di qualche crudo latinismo, a cui si lasciasse trasportare per sfoggio inopportuno di sapere [2]. O forse, a volte, egli si serviva di quei mezzi per meglio emergere fra i suoi ascoltatori popolani. Ma così stando le cose, è difficile determinarsi in modo sempre per tutti convincente in favore dell' una piuttosto che dell' altra forma. Onde noi evitammo per principio di accogliere da *a c*, se *b* si presentava toscanamente inattacabile, voci più popolari e talvolta anche più antiche : nel caso però di dover scegliere fra *a c*, *a* per la maggiore antichità ebbe la prevalenza. Certo però non fu possibile attenerci sempre ad esso con tutta rigidità : discuteremo poi i pochi casi particolari.

Per quanto è dell' ortografia, poiché anche qui si tratta di un' opera composta in lingua vivente e di continuo in via di formazione, « dove non sempre la tradizione grafica corrisponde al suono, e i segni per un medesimo suono sono talvolta parecchi, onde nascono dubbi continui sul loro preciso valore », sarà pure opportuno « con un diligente studio comparativo » risolver quei dubbi e adottare « un sistema di rappresentazione che consenta a tutti la pronta e sicura percezione del fenomeno

---

1. Cfr. Flamini, *La lirica toscana del rinascimento anteriore ai tempi del Magnifico* in *Annali d. r. sc. norm. sup. di Pisa*, Pisa, 1891, pp. 155, 185, 336 e R. Renier, *Strambotti e sonetti dell'Altissimo*, Torino, 1886, p. XVIJ sg.

2. *secreto-a* 163, 486 e *esemplo* 189 gli potevano essere offerti dalla tradizione (Barbi, *op. cit.*, pp. CCLVIIJ-IX, ni 24 e 31) ; ma si dovranno probabilmente a lui — lo dice l'accordo — *singulare* 30, *scelerati* 179 (-ll-, in generale, è esatto : Parodi, *Il Tristano cit.*, pp. CLIV-V ; *d* legge *scellerati*), mi sembra anche *arrabiati* 274 (Parodi, *Il Tristano cit.*, pp. CLIV-V), per quanto cfr. *rabbia* 95, 431. Accetto pure *introe* 295, di fronte a *entroe* di *a c*. Su *digno* 233 e *iustizia* 234 cfr. appresso. *cognosce* di 162 mi sembra da non accogliere, più che di fronte ad *a c*, per l'accordo con *c* di 270 e con *a c* di 465. Così paiono da lasciar da parte, come particolarità di *b*, *nirgine* 492 e *dulcissima* 504. Sui latinismi del *Morgante Maggiore* cfr. F. Foffano, *Studi sui poemi romanzeschi italiani*, I, Torino, 1891, pp. 67 e 81, e sull' introduzione del latino vero e proprio nelle composizioni volgari di questo tempo e sul favore che deve avere incontrato cfr. Carducci, *Le stanze, l'Orfeo e le rime di messer Angelo Ambrogini Poliziano*, Bologna², 1912, p. 94.

fonetico e morfologico ». Tanto più poi che noi pure niente sappiamo delle abitudini ortografiche del cantastorie [1]. Non molti, nel caso nostro, saranno i cambiamenti; ma, per ogni buon conto, scompariranno le grafie latineggianti, che *b* predilige, di *ct* per *tt* frequentissime [2], di *pt* per *tt*, di *ph* per *f*, di *-tia*, *-tie*, *-tio* per *-zia*, *-zie*, *-zio*. Un dubbio resta anche a noi (cfr. Barbi, *op. cit.*, p. CCLXVIJ, n. 19) per il *-nti-*. Che in 279 si debba leggere *sentenziar* e in 488 *menzione* non par dubbio. In relazione a *patienza* (245 *c*, 384 *b*), *riverenza* (276 *b c*), *sentenza* (316 e 405 *a b c*, 383 *b*), leggesi pure *magnificenza* 27, *sentenza* 290 e 320; ma a tutto rigore non si può escludere anche l'esito in *-zia*. Scompaiono inoltre : *adueñe* di 41 [3], *obscuro* di 348; e con loro il frequentissimo *h*, che già da gran tempo era anche ammutolito nella pronuncia comune latina di quelle voci dove a ragione o a torto compariva [4]; lo *y* di *martyr̄* 60, di fronte anche ad *a c* [5]; il *x* di *luxuria* 181, 275, anche sull' autorità di *c* 69, 176, di *exaudir̄* 358, di *exēpio* 189 (cfr. appresso).

Riguardo a & e *et* — uno dei minimi ma tormentosi problemi degli antichi testi — le rendo con *e* anche dinanzi a vocale, perché mi ci autorizzano *b* 32 e *c* 79; ma in questo caso è pur possibile che la pronuncia fosse diversa e trovasse corrispondenza nella moderna oppure il *-t* mantenesse il suo primitivo valore.

A proposito delle doppie dicemmo già come noi ci eravamo

---

1. Sono i criteri seguiti dal Barbi nell' ed. cit. della *Vita Nuova* : cfr. p. CCLVIJ sgg.

2. Ricordo che « nell' uso di Firenze le forme con *ct* prevalgono di molto » : Rajna, *Il trattato de Vulgari Eloquentia*, Firenze, 1896, p. CLXXXIV.

3. E scrivo *avenne* secondo la tradizione : cfr. Barbi, *op. cit.*, p. CLXXXIV.

4. Cfr. Rajna, *Il trattato de V. E. cit.*, p. CLXVJ. Ma, sulla fede anche di *d*, la restituisco sicuramente in *ghiotti* 80, per quanto *b a c* sien d'accordo in *giotti*, che non è forma toscana. Né la suffraga il *giottoncello*, che il *N. D. U.* cita dal Cammelli [*Rime*, ed. Cappelli e Ferrari, Livorno, 1884, p. 255, v. 16], perché il Pistoia, vissuto a lungo a Reggio e a Ferrara, accettò « scientemente o no » « certe ruggini dialettali » (*ibid.*, Avvert., p. XIX). E non parlo poi dell' opera dei copisti.

5. Già nel latino medievale ricorre « in modo quanto mai irregolare » : Rajna, *Il trattato de V. E. cit.*, p. CLXX.

attenuti all' uso toscano antico, sorretti in ispecial modo da *c* [1]. Il quale uso, com' è naturale, seguimmo anche per la scempia, di fronte a quello che avviene modernamente [2]. Pure il dubbio

---

1. Naturalmente talvolta, anche quando l'accordo dava la scempia. Così per *allora* 377 e per *quell'* 97, oltre 395, 455 etc. e 98 *a c*, 424 *a b*, cfr. Parodi, *Il Tristano cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXJ; per *attento* 2 (*c*, del resto, all' infuori di qui, raddoppia regolarmente questa consonante) cfr. Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIJ : l'*ecterno* di *b* in 490, che è la forma « secondo l'uso medievale più comune » (Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIJ), m'induce ad accoglierlo anche in 479, dove *a b* leggono invece *eterno* (*c* ha lezione diversa); per *disserra* 37 cfr. Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIJ, oltre i molteplici esempi sempre regolari che qui ricorrono. Incertezza di rappresentazione si ha pure per lo *ʒ*. Il sonoro, secondo certe abitudini (cfr. D'Ovidio, *Di un caso particolare nella storia della nostra rima* in *Versificazione italiana e arte poetica medievale*, Milano, 1910, pp. 81-2 specialmente : v. pure nella stessa opera *Ancora dello ʒeta in rima*, p. 105 sgg., e dello stesso autore *Nuovi appunti sulla storia dello ʒeta* in *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna*, Firenze, 1911, p. 236), è rappresentato sempre con la scempia — vv. 37, 52, 55, 107 —, la quale prevale anche per la sorda. Ma sono, come nei mss., abitudini grafiche diverse : il fatto fonetico è lo stesso (Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIJ; cfr. pure Parodi, *op. cit.*, p. CLIV-V). Onde qui sempre la doppia. L'uso antico (Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V) e *accecati* 181 portano ad *accenna* 91, *ispaccera'* 422 (cfr., del resto, la forma errata di *c*, *spacciata*); ad *appostato* 114 e *appresentare* 424, oltre lo stesso uso (Parodi, *op. cit.*, p. CLIV-V, che ha però un *rapresenta*, e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIIJ), *appellare* di 320 e *sopportar* di 330 *b c*. A *vecchiezza* 72 e *sciocchezza* 88 l'accordo in *b c* ai vv. 409, 411 : qui l'uso antico, per quanto prevalga la tendenza al raddoppiamento regolare, è più incerto (Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIIJ). Per *innamori* 61, oltre *a*, cfr. Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIJ.

2. Così per *impalidita* 169 (Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXJ); per *femina* 298, *amaestrata* 20, *amiraʒion* 206, *camino* 373, 422 — ma l'accordo di *a b c* dà *commossi* 306 e di *b c commettessi* 348 — (Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXJ); per le voci del vb. *abandonare* 326, 458, 497 (Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIIJ) : per *abiamo* 399 cfr. sopratutto Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V, e per *sarebbe* 235 sembra di dover dare la prevalenza ad *a* ; per *avezza* 17 (Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIV). Ma — lo noto di sfuggita — quanto alla scempia, pure nella pronunzia, di parole composte con *ad-*, non deve essere stata detta ancora l'ultima parola. La tendenza, in fine, alla doppia per *-nu-*, non mi fa risolvere ad accettarlo in *inanʒi*, che qui si ha sempre con la semplice, all' infuori

talvolta rimane. Nella molta incertezza della rappresentazione di *f* (Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIV), resta *proferire* 3 di *b a*, di fronte al *proff-* di *c*, e *diffinisci*, che *b* porta pure in 400 (cfr. anche la forma errata di *a*), di fronte al *difinisci* di *c*. Più indeciso, mancando raffronti nei nostri testi, è *raguagliare* 437, che *d* legge con *-gg-* (Parodi, *op. cit.*, p. CLIV e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIIJ) [1], e *fabricando* 46, per cui *d* pone ancora la doppia (Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIIJ).

Da questa ed., per virtù anche di *a c*, scompaiono, in fine, i pochi raddoppiamenti sintattici che *b* introduce [2].

Seguono alcune osservazioni su singoli vocaboli:

Babbillonia. Trattandosi di un nome straniero e facile quindi a modificazioni, non c'è nessuna ragione per non accogliere questa forma di *b* (*a* è molto incerto) di fronte al costante e più letterario *Babilonia* di *c*, che in 460 poi falsa la rima.

bolpe. In 412 l'accordo anche di *d* dà *volpe* come sicura; ma esso non ci autorizza, credo, a restituirla pure in 100, come *a* parrebbe consigliarci. Ché qui la parola è parte integrante d'un proverbio : « eran duo bolpe a un pollo », il quale deve supporsi riferito nella forma corrente. Per lo meno in una delle forme correnti ; ché la lezione di *c* (*golpe*), che *d* sorregge, ha ben diritto di non esser trascurata. Ma quale sarà la preferita?

digno. È regolarmente *degno*, in accordo, ne' casi in cui ricorre : 32, 74, 124, 428 ; solo in 233, di fronte ad *a c*, che leggono secondo il solito, *b* porta *digno*. Deve essere un voluto latinismo, posto com' è sulle labbra dei due giudici che cominciano a parlare e che han tutto l'interesse di dar risalto alla loro carica, perché ne valga intera l'autorità. Per ciò l'accetto.

esemplo. Accolgo in 189 la forma di *a* (cf. anche *c* ; *b*, *exẽpio*), che col *-pl-* ci rappresenta la tradizione (Barbi, *op. cit.*, p. CCLXVIIJ, n. 24) ed è suffragato da *d*.

Giovacchino. Per quanto *b* vari leggermente — cfr. 14, 244 — preferisco tal forma, che è la toscana e che *c* (*a* sempre con solo *-c-*) poi mi dà ai vv. 26, 255, 361, 478.

---

di *c* 492; e a tal proposito giova ricordare che *-nn-* proprio per questa voce oscilla (Parodi, *op. cit.*, pp. CLIV-V e Barbi, *op. cit.*, p. CCLXXIJ), e il suo confratello *dinanzi* deve pur far valere certe sue ragioni.

1. « Quarra *raguaglia* quello non fa medaglia », dice un proverbio pubblicato dal Novati, *Le serie alfabetiche proverbiali e gli alfabeti disposti nella lett. ital. dei primi tre secoli* in *Gior. stor. d. lett. ital.* LIV, p. 52 (n. 11).

2. Cfr. *allei* 147 e 360, *arrecarmi* 132, *assedere* 294, *alloro* 457.

Idio. È la forma più frequente (con *-dd-* solo *c* in 8), che ricorre in accordo in 330, 384; ma non so decidermi ad accoglierla anche in 353, 369, sebbene mi ci autorizzi *c* [1]. È un nome che può troppo facilmente variare.

iustizia. Sull' accordo di 35, 42, 359, 373, 447, 473 scrivo *giustizia* anche in 189 e 318, dove *b* legge *iustitia*. Ma in 234 le ragioni dello stile — cfr. sotto *digno* — mi consigliano a mantener *iustizia*. E tanto più mi credo a ciò spinto, in quanto, precisamente in questo passo, anche *c* è d'accordo, il quale altrove ha sempre la forma con *g-*.

maladetto, -a, -i. È la forma più popolare e preferita, quindi accolta. Delle quattro volte, in fatti, in cui la parola ricorre, *b* l'ha in 72, 221, 467, nel primo e nel terzo caso d'accordo con *c* : solo in 463 si ha *male-*, dove però *c* legge *mala-*. All' opposto, *a* porta con uniformità *male-*.

popolo. Ricorre 12 volte. Ora *a c* portan sempre *popul(o)* ; *b* invece, ad eccezione di 288, 393, sempre *popol(o)*. Per la quale forma mi son deciso. L'altra è un latinismo. Che il cantastorie possa averlo usato, certo non si nega ; ma è impossibile dir quando. Forse, sempre ?

È dunque inutile cercare, e sarebbe impossibile, una costante uniformità ortografica. Ma non si può e non si deve pretendere per i minimi quello che non avvien neppure per i grandissimi [2]. Del resto, se piace un severo palazzo dall' architettura austeramente regolare, non è perciò men bello quello, in cui il capriccio si unisca con prudenza all'arte sapiente del costruttore.

II. — Dopo quanto s'è detto, non si può dubitare che la *Istoria* si riporti più addietro del tempo, nel quale si fa conoscere per le stampe. Quanto, sarà sempre difficile dire, anche perché devesi tener presente il lungo perdurare, massime in certe scritture, della lingua del '300 [3]. Evidentemente è un prodotto di quella fase toscana, che si sovrappone con tanta fortuna alla franco-veneta [4]; e come tale essa fu certo ascoltata da que,

---

1. *d* ha sempre : *i Dio*. Il *Tristano Riccardiano cit.*, ed. Parodi, preferisce *Iddio*.

2. Cfr., ad es., quanto si dice del Petrarca in *Gior. stor. d. lett. ital.*, XIII, 10.

3. Flamini, *La lirica toscana cit.*, p. 313 sgg.

4. Rajna, *Le fonti dell'Orlando Furioso*, Firenze, 1900, p. 15 sgg. Contro l'opinione alquanto diversa in proposito del Crescini, che il Rajna stesso ricorda (p. 15 n. 1), si schiera ultimamente anche G. Bertoni, *Attila, poema franco-*

buoni fiorentini che già prima de' tempi del Magnifico, sopratutto nei giorni festivi, si assiepavano intorno al favorito cantastorie, eminente sul suo suggesto di piazza S. Martino presso a Or San Michele [1].

L'argomento era pure di quelli che rientravano nella loro « oltremodo ricca e multiforme imbandigione poetica » [2]. Nello svolgerlo, l'autore segue passo passo il racconto di Daniele (XIII); sistematicamente però lo amplia con gran lusso di particolari, sia che questo gli appaia troppo serrato e conciso o troppo alto per la comprensione de' suoi ascoltatori. Così è avvenuto che il breve capitolo fornisse materia per 63 ottave : dalle quali tuttavia dovranno subito esser tolte la prima, che contiene l'*esordio*, e l'ultima riservata alla *chiusa*.

I particolari, nella maggior parte de' casi, sono come a dire variazioni sullo stesso motivo : nelle ott. 27 e 40 [3] lo sviluppo è sopratutto fornito dalla ripetizione di circostanze già fatte conoscere [4]. Altrove aggiunge di suo ; e le nuove immagini bene, in generale, gli convengono [5]. Fra queste aggiunte meritano uno speciale ricordo i molti e pietosi lamenti di Susanna, prima quando si rivolge a' due vecchi, che le han fatto la mala proposta a cui è seguita la minaccia [ott. 21-5], poi allorché è condannata '322 a torto, sol per non voler peccare, [ott. 41-4]; in Daniele [22-3 ; 42-3] sono appena fugacemente accennati [6]. E ad un allontanamento dal testo latino contribuisce anche in parte la forma drammatica, a cui dà luogo la narrazione de

---

italiano di Nicolà da Casola, Friburgo, 1907, p. XII. Su più antiche composizioni narrative, cfr. M. Catalano-Tirrito, *Il poemetto religioso nei secoli XIII e XIV* in *Esercitazioni sulla letter. religiosa in Italia nei secoli XIII e XIV* dirette da G. Mazzoni, Firenze, 1905, p. 237 sgg.

1. Flamini, *La lirica toscana cit.*, p. 152 sgg.

2. Flamini, *op. cit.*, p. 157 e Rajna, *Il cantare dei cantari* etc. in *Zeitsch.* II, 226 sgg.

3. Corrispondenti pure a *Dan.* 27 (parzialmente però : si svolge solo quanto è incluso nel « locuti sunt »), e 40.

4. Per 27 cfr. ott. 20 ; per 40 cfr., oltre la stessa ott. 27, la ott. 31.

5. Cfr. specialmente le ott. 29, 30, 31, 32, 33, 34, 45, 57, che corrispondono relativamente a *Dan.* 28, 29, 30, 31, 44, 60 (di questo versetto è trascurata la seconda parte).

6. L'ott. 44 corrisponde meglio a *Dan.* 42-3.

versetti 10-2, dove si parla dell' amore de' due vecchi, della scambievole vergogna di manifestarselo l'un l'altro e dell'ardente desiderio di possedere Susanna : cfr. ott. 10-2 ; e del versetto 61, che riferisce della pena inflitta dal popolo ai falsi giudici : cfr. ott. 58-9. Senza riferimento esatto rimangono ancora : l'ott. 18, che descrive con bell' umorismo la preparazione de' due amanti prima di dar l'assalto alla bellissima donna, e le ott. 35 e 46. Ma queste due trovano la loro ragion d'essere o prendon lo spunto da cose dette in precedenza [1].

Qui sembra opportuno domandarci se il cantastorie, nella sua composizione, tenesse veramente davanti il testo latino. Gioverà esser cauti prima di ripeter quindi, senz'altro, la fonte diretta. In fatti, credo di potere affermare con ogni sicurezza che fu suo modello quella prosastica *leggenda di Susanna*, di cui già fu discorso particolarmente e che aveva avuto in Toscana, perché ora solo di questa c'importa, tanta diffusione [2]. Valgano a dimostrarlo le seguenti considerazioni.

a) Il poemetto come la *leggenda*, pur seguendo Daniele con assai fedeltà, toglie via « tutto ciò che è caratteristico della società in cui la storia fu scritta » o lo modifica, come quella, « secondo lo spirito de' nuovi ascoltatori [3] ».

b) Il poemetto come la *leggenda* sopprime affatto i §§ 9, 13, 16, 18, 65, che sono i soli soppressi [4] ; e rende, sopratutto in ciò ch' essi hanno come d'intonazione solenne e profetica, più

---

1. Per 35 cfr. ott. 9 e 31 ; per 46 cfr. ott. 34.

2. Cfr. il nostro saggio *Intorno alla redazione tosco-veneta della « legenda de Susanna »* in *Studii pubblicati in onore di Francesco Torraca*, Napoli, 1912, p. 283 sgg.

3. *Intorno alla redazione cit.*, p. 288. Cfr. ott. 4, 48, 54-5, 59-60.

4. *Intorno alla redazione cit.*, p. 288. Cfr. ott. 9, 15, 17. I §§ 18 e 65 dovevano trovarsi rispettivamente dopo le ott. 17 e 61. Veramente il poemetto tace anche il breve versetto 33, che dovrebbe trovarsi nell' ott. 36, mentre è nella *leggenda* (n. XIII) ; ma la ragione sta nel fatto che esso si sviluppa poco prima nei vv. 269-70 dell' ott. 34. E tace anche l'altro pur breve versetto 41, nell' ott. 40, il quale è riprodotto all' opposto dalla *leggenda* (n. XV), sebbene notevolmente modificato. Ma anche qui la cosa si spiega, ripensando che in questa ott. si pongono in bocca a'vecchi alcune parole, che ignora il testo latino, delle quali il versetto era come una ripetizione.

serrati e concisi quegli altri, che in quella sono ancora i soli resi tali [1].

c) Il poemetto come la *leggenda* amplia in 12-14. Se non che, nel poemetto l'ampliazione è molto maggiore, compiacendosi il cantastorie di descrivere con graziose sfumature la passione amorosa de' due vecchi [2].

A questi fatti, senza dubbio della massima importanza, altri potrebbero ancora aggiungersene di validissimo sostegno. Così, ad es., il poemetto si trova a volte d'accordo con la *leggenda* in passi, che non ricorrono nell' originale latino. Cito solo le parole « E secondo ch'era usanza in quel paese d'oltramare » (n. VI), che son da confrontare col v. 121 dell' *Istoria*, e la clausula finale « E questa storia fu inanzi che Cristo venisse nella Vergine Maria etc. » (n. XX), le quali trovansi ancora versificate nell' ott. 62.

Ulteriori raffronti sono superflui : la prova è raggiunta e, se non m'inganno, inconfutabilmente. Solo potrebbe desiderarsi conoscere da quale delle tre redazioni della *leggenda* : α, β, γ deriva il poemetto. Ecco : γ sembrerebbe senza più da escludere, se è buon argomento che non uno di quei passi, in cui amplia l'originale di fronte ad α e β è passato nel poemetto [3] ; e lo stesso deve dirsi per quello corrispondente a *Dan.* 21 (= γ n. VII) [4]. Solo un brano : « e fecie peccato co llei insieme » (*Dan.* 37 « et concubuit cum ea »), ignoto alle altre due redazioni, corrisponderebbe nell' *Istoria*, v. 304 ; ma a questa ripetizione dell' accusa di adulterio non è da dare molta importanza.

Resterebbero α e β. Dalle lievissime aggiunte che esse offrono rispetto a γ in *Dan.* 14 non si può trarre alcun partito, essendo qui il poemetto molto diffuso : cfr. ott. 13-4 ; né alcun lume si ha dalla loro traduzione di *Dan.* 30 [5], di fronte a quella di

1. *Intorno alla redazione cit.*, p. 288. *Dan.* 5, 15, 28, 35, 50, 53, 55, 59, 61, 62 ; ott. 5, 15, 29, 41, 50, 52, 53, 56, 58.

2. *Intorno alla redazione cit.*, p. 288. Cfr. ott. 9-14 : è qui introdotta la forma drammatica, cui accenniamo sopra nel testo.

3. Cfr. *Intorno alla redazione cit.*, p. 291. Che l'aggiunta : « Molto ne 'ncrescieva a ogni persona di lei » (n. XIII ; *Dan.* 33) si risenta nel v. 270 non mi pare ; a ogni modo, su questo verso cfr. sopra.

4. *Intorno alla redazione cit.*, p. 292 n. 1.

5. α : « Ed incontanente Susanna venne, con tutti i suoi parenti e colli

γ [1], per i vv. 261-4 [2]. Ma per due passi particolarmente β potrebbe farsi avanti. L'uno : « E, detto questo, Susanna cominciò fortemente a gridare, e simigliantemente coloro incominciarono a gridare » (*Dan.* 24) trova perfetto riscontro ne' vv. 201-3 ; e manca invece in α. Nell' altro (*Dan.* 47), β e l'*Istoria* vv. 379-80 si trovan d'accordo nell'adoperare il discorso diretto, in opposizione ad α, che lo introduce indiretto. Vero è che in β manca la clausula finale, che è nelle altre due redazioni e, come s'è visto, nel poemetto. Ma non è un ostacolo insormontabile; più ragioni e ovvie ne giustificano e ne spiegano la mancanza nel ms. che conosciamo. Del resto, se non proprio questa redazione, data la gran fortuna della *leggenda*, deve certo essere stata una che molto le si avvicinava.

E un altro rapporto è utile stabilire. E noto come di Susanna s'impadronisse anche il nostro teatro antico. Due *sacre rappresentazioni*, in fatti, le furon dedicate : fiorentina l'una, l'altra abruzzese. Di questa, posteriore al 1444, sempre inedita [3], non posso ancora dir niente di sicuro; ma ovvie ragioni permettono di escludere anche *a priori* ogni relazione col poemetto. Riguardo alla toscana, che fu molto nota, come lo provano le varie edd. ch'ella ebbe a cominciare dal sec. XV [4], par-

---

suoi figliuoli, nella presenza di quelli due massai » — β : « E prestamente Susanna venne con tutti li suoi parenti e colli figliuoli dinanzi a quelli due massai ».

1. γ. « Ecchо ch' ell' è venuta cogli figliuoli e con tutto suo parentado. »

2. *Intorno alla redazione cit.*, p. 291.

3. Cfr. D'Ancona, *Origini del teatro italiano*, Torino [2], 1891, I, 206. Vedi pure Monaci in *Rendiconti dei Lincei*, n. s. II [1893], 946 sgg. Sulla storia del celebre cd. Morbio, ora n. 349 della Vittorio Emanuele di Roma, in cui si contiene, cfr. D'Ancona, *Orig.* cit., I, 182 n. 1 ed E. Percopo in *Gior. stor. d. lett. ital.* XX, 386 sgg. Mi è noto che la *rappresentazione* verrà pubblicata fra non molto dalla *R. Dep. di st. patria per gli Abruzzi* per cura del duca Luigi Rivera e del prof. V. de Bartholomaeis, che si sono assunti il compito di dar fuori la raccolta completa dell' antico teatro abruzzese. — Qui non è il caso di ricordare altre produzioni posteriori relative allo stesso soggetto, di cui si parlerà altrove.

4. Cfr. De Batines, *Bibliografia delle antiche rappresentazioni sacre e profane stampate nei secoli XV e XVI*, Firenze, 1852, pp. 42 e 88. Un nuovo esemplare dell' ed. di Siena: alla Loggia del Papa, 1607, già cit. dal De

lerò più distesamente altrove [1]; qui interessa solo determinare se essa possa aver qualche relazione con la *Istoria*.

Le divergenze sono notevoli; sì che si sarebbe indotti a negare ogni dipendenza [2].

a) Nell' *Istoria*, l'un vecchio « ..la sua bocca avia piena di schiuma | per rabbia ch'egli avea che fussin dua | amanti insieme della dama sua » 94-6, e solo per forza si accorda col compagno per dare « insieme il crollo », 102 ; nella *Rappresentazione* (ott. 19) invece il primo giudice, saputo che il compagno ama pure Susanna, propone di farne a mezzo e che « alcun romore » non sia fra loro.

b) Nell' *Istoria*, ott. 20, il vecchio, appena fatta la proposta, avverte subito la donna che, ov'ella si rifiuti, dirà insieme col compagno di averla veduta peccare; nella *Rappresentazione* (ott. 24), ciò avviene all'opposto dopo lungo dialogo : 5 ott.

c) Gli insulti di Susanna ai vecchi dell' *Istoria* (ott. 23-4) mancano alla *Rappresentazione*.

d) Nell' *Istoria*, ott. 26 sgg., quando il popolo accorre chiamato da' due vecchi, non si ha niente che possa poi dar luogo a una prima scena fra Susanna, il marito, la madre e il padre, e a una conseguente brevissima fra lo stesso marito, il padre e i giudici come avviene nella *Rappresentazione* (sc. 6ª e 7ª).

e) Nell' *Istoria*, ott. 50, Daniele, incontrata Susanna che veniva condotta a morte, non trova opposizione al suo ordine di tornare indietro ; l'opposto si ha invece nella *Rappresentazione* (sc. 8ª).

f) Nell' *Istoria*, ott. 56, il secondo giudice interrogato risponde che i due amanti giacevano « sotto un pin... sull'erba » 442 ; nella *Rappresentazione* (ott. 52) « nel giardin proprio, sott'il gelsomino ».

g) La fine dell' *Istoria*, ott. 57 sgg., è affatto diversa da quella della *Rappresentazione* : cfr. sc. 10ª e 11ª [3].

Che tuttavia i due autori si ignorassero affatto sembra escluderlo qualche raffronto :

Batines, p. 42, fu messo in vendita or non è molto dal De Marinis, *Incunables et livres à figures*, Florence, 1907 [Cat. VI], p. 75. Cfr. inoltre D'Ancona, *Orig. cit.*, I, 269-70.

1. Cfr. intanto D'Ancona, *Orig. cit.*, I, 587-9.

2. Della *rappresentazione* tengo dinanzi l'ed. « In Firenze l'anno. M. D. LIII. del mese di Decembre » (Nazionale di Firenze).

3. Si potrebbe forse anche notare che de' lamenti di Susanna dell' *Istoria*, ott. 41-4, manca nella *Rappresentazione*, ott. 41 e 43, quanto è frutto dell'invenzione del cantastorie ; l'ott. 41 poi della *Rappresentazione* sta tutta a sé.

α — I due vecchi dell' *Istoria*, ott. 37, come nella *Rappresentazione*, ott. 20, dicono; ma in una circostanza diversa da quella notata sopra in f); di essersi posti nel giardino sotto un « gelsomino » (*Rappr.* « gelsimino »). La cosa è ignota a *Dan.* 36.

β — *Istoria*, ott. 52. — O invecchiato di mala vecchiezza,
or fien punite tutte le tuo' colpe 409-10.
Rappresentazione, ott. 50. O invecchiato, e di mala vecchiezza,
hor si son palesati e tuoi peccati.

γ — Un punto di contatto fra la *Istoria* e la *Rappresentazione* può anche essere l'accusa di adulterio, compiacentemente messa innanzi, anche quando non si ha nell'originale [1].

Ora, poiché le due composizioni sono presso a poco contemporanee, è difficile dire quale de'due autori preceda l'altro di tempo. Ma se si riflette che il cantastorie è rimatore non volgare, mentre chi scrisse la *Rappresentazione* era tale, che non doveva sollevarsi dall' aurea mediocrità [2], la derivazione del primo dal secondo male potrebbe ammettersi. E più agevole ritenere che al compositore della *Rappresentazione* fosse accaduto di sentir talvolta cantare la *Istoria* per le piazze di Firenze; e di quel canto avesse conservato nella memoria come una tenue eco lontana. Se la *Rappresentazione* poi ripeta pur di qui il primo suo germe — il che certo è possibile — nessuno, forse, potrà dirlo mai.

Insistere sulla condizione di *cantastorie* per l'autore del poemetto, sembrerà forse superfluo. Tale si rivela subito nel nome stesso di *istoria*, che gli ha dato [3]; e tutta quanta l'esecuzione dell' opera risponde pienamente ai canoni, che una tal materia governano: la scelta per il metro dell' ottava [4], la presenza dell' *esordio* e della *chiusa* negli immancabili richiami a

1. Per l'*Istoria* cfr. ott. 27, 31; per la *Rappresentazione*, che non segue con troppa fedeltà Daniele, cfr. sc. 1ª, 3ª, 7ª, 9ª. I passi di Daniele, del resto, che lo ricordano, sono 21 e 37 (= *Ist.*, ott. 20, 38), oltre 54 e 58 (= *Ist.* ott. 52, 55).

2. Cfr. D'Ancona, *Orig. cit.* I, 661.

3. D'Ancona, *Orig. cit.* I, 371-2.

4. Rajna, *Le fonti cit.*, p. 17 sgg. Nulla di nuovo dice G. Pallotta, *Alcune note sull' ottava nella storia della lett. ital. fino all' Ariosto*, Rimini, 1907, il quale mostra anche d'ignorare alcune non peregrine notizie che farebbero al suo proposito.

Domineddio [1], la introduzione di quei *lamenti*, di cui molto la tradizione si compiaceva [2]. Anche alcuni singoli spunti possono qui essere citati al medesimo proposito. Ricorderò, per qualche esempio, l'uscita curiosa dell' ott. 7, quando, dopo che il poeta ha detto di Susanna che si mette « ne l'onde | d'un bagno... fresco e gaio », soggiunge con molta premura : « chi dice bagno e chi dice vivaio » 56; e l'anacronismo dell' ott. 28, in cui i due vecchi si mandano a reclamare al « logotenente »; e l'allegra trovata dell' ott. 59, dove « l'odio e la 'resia » che le fanciulle hanno contro i vecchi, è ripetuta proprio dall' accusa dei giudici babilonesi contro alla moglie di Giovacchino.

Ma sarà debito invece riconoscer subito ch'egli è un cantastorie di qualche pregio [3]. Intanto va ascritta a sua lode la notevole correttezza della sintassi [4]; né insisto ancora sulla lingua, che è in fondo il toscano corrente del suo tempo. Ma una vivacità allegra e piena di grazia acquista inoltre la sua narrazione dalla ricchezza de' proverbi [5] e delle fresche

---

1. Rajna, *Le fonti cit.*, p. 99 sgg.

2. Rajna, *Le fonti cit.*, pp. 74, 402, 502. Ricorrono in questi *lamenti* (ott. 24, 42-3) e altrove (ott. 46) quelle ottave, i cui versi comincian tutti nella medesima maniera, propri essi pure dei cantori popolari : cfr. Rajna, *La materia del Morgante in un ignoto poema cavalleresco del secolo XV* in *Propugnatore* II, p. I[a] [1869], p. 32.

3. Sulla maggior cultura, in generale, dei nostri cantastorie in confronto de' loro colleghi d'oltralpe, insiste di nuovo A. Graf, *Il ziballdone attribuito ad Antonio Pucci* in *Gior. stor. d. lett. ital.* I, 293. E sull' arte loro cfr. R. Fornaciari, *Il poemetto popolare italiano e Antonio Pucci* in *Nuova Antologia*, 1876, I, 19 sgg.

4. Una costruzione un po'ardita si nota ai vv. 155-6; ed è insolito l'uso del cong.-sempre *siate-* in 181, 381, 392. Ben noti sono i gerundi con valore di part. pres. in 48, 126.

5. Ricordo, come già noti in questo tempo ; « sarem duo ghiotti a un tagliere » 80 (cfr. Tommaseo-Bellini, s. « tagliere ») ; « la rosa tôrre e non toccar la spina » 184 (cfr. Tommaseo-Bellini, s. « spina » e « cogliere »). Varietà di 80 sono anche : « eron duo frusoni a un limbello » 103 e « [eron] duo tordi impaniati a un fuscello » 104 : il Tommaseo-Bellini, s. « frusone » e « fuscello » cita questo proverbio dal *Ciriffo Calvaneo* che presso a poco corrisponde : « Così fûro impaniati due frusoni Insieme a un fuscello, e tenne il vischio ». Non registrato è invece : « eran duo bolpe a un pollo » 100. Come varietà di 80 s'ha a considerare ancora : « Anz'eran duo buoi vecchi giunti al carro | con

espressioni [1], con cui preferisce di manifestare sovente il pensiero. E talvolta rallieta un cotal sano umorismo, come quando si rappresentano i due vecchi nella loro preparazione all'approccio della donna, che nuda sta per affidarsi all' acqua : cfr. v. 137 sgg. ; o si parla del popolo inferocito contro di loro, che oramai ha trovati falsi e malvagi (v. 457-64).

Un' altra osservazione prima di chiudere. Il poemetto, vedemmo, è anonimo. Se fosse lecita una prudentissima congettura sull' autore, noi oseremmo mettere avanti un nome : quello di Niccolò Cieco d'Arezzo († dopo il 1410), che in piazza S. Martino cantò, fra gli altri, eccellentemente; e, oltre gli *annales rerum antiquarum*, « vi fe' gustare in versi toscani *sacras historias* [2] ». Di queste *historiae*, che già ragionevolmente si supposero « parafrasi bibliche o vangeli in rima [3] », niente è rimasto. Sarebbe egli troppo arrischiato l'ammettere che la nostra potesse essere pur l'una di esse, nella molta diffusione e col tempo rimasta priva di paternità [4], quando i fenomeni del dialetto aretino che dentro vi riscontrammo, per non ricordare ancora l'arte ond'è contesta, lo confermerebbero a maraviglia [5] ?

---

voglia di tirarlo e non potevano » 105-6 ? È più propriamente un modo proverbiale : « trar della buca el ramarro » 109 ; ed è nuovo esso pure. Sul grande uso che pure se ne fa nel *Morgante Maggiore* cfr. Foffano, *Studi cit.*, pp. 80-1.

1. Cito : « cuoce la cotenna » 89 : « sopra lor torneran queste some » 406 ; « Se nessun buon boccon in giovinezza | mangiasti, mai tu smaltirai le polpe » 413-4; « Tu menti donde passa il pane e'l vino » 420 ; « ispaccera' il camino » 422.

2. Flamini, *La lirica cit.*, p. 158 ; per notizie intorno alla vita e alla sua produzione cfr. p. 177 sgg.

3. Flamini, *La lirica cit.*, p. 158.

4. Altre cose di lui, e per la stessa ragione, ebbero questa medesima sorte : cfr. Flamini, *La lirica cit.*, p. 511.

5. I fenomeni linguistici potrebbero far pensare a due altri noti cantastorie : Pietro di Viviano Corsellini e Niccolò di Mino Cicerchia, ambedue da Siena. L'uno era vecchio intorno al 1410 ; ma la scarsa cultura, la poca arte e l'abuso di reminiscenze Dantesche ch'egli fa e che sono estranee all' *Istoria*, lo escluderebbero : cf. T. Casini, *La bella Camilla* in *Sc. di. cur. lett.* n. 243, pp. XLV-VJ e XLIX e F. Novati, *Le poesie sulla natura delle frutta e i canterini*

ISTORIA DI SUSANNA E DANIELLO

1. Chi si diletta nuove cose udire
stia colla mente al mie parlare attento;
ch' io son venuto qui per proferire,
come truovo nel vecchio testamento,
d'una che acconsentì prima morire
che fare al suo marito fallimento,
come de' fare chi ha disposto il core
temere Idio e vivere a onore.

2. Inanzi che la figlia di santa Anna
concepessi quel vago e bel bambino
con tanta povertà nella capanna,
in Babbillonia fu un cittadino
con la sua sposa chiamata Susanna,
e egli era chiamato Giovacchino.
La sua donna è di beltà corona
e sopra tutte l'altre onesta e bona.

3. Come ella fu da piccolina avezza
dal padre e da la madre nutricata,

---

di Firenze in *Attraverso il Medio Evo*, Bari, 1905, p. 331. E qualche valore deve avere inoltre la diversità degli argomenti trattati. Di Niccolò di Mino Cicerchia, che nella seconda metà del sc. XIV lavorava, a quanto sembra, intorno a soggetti sacri (cfr. Rajna, in *Zeitsch.* II, 227 sgg. e Palermo, *I Mss. Palat.* I, 551 sgg.) troppo poco sappiamo per poterci pronunziare. Ad ogni buon fine, il ben noto poemetto sulla *Passione*, di cui insieme col Boccaccio e col Pulci fu ritenuto autore, è giudicato molto favorevolmente da competenti: cfr. L. Razzolini, *La Passione di Nostro Signore Gesù Cristo* in *Sc. di cur. lett.* n. CLXII, p. XIII e Catalano-Tirrito, *Il poemetto cit.* in *Esercitazioni cit.*, p. 250.

Tit. La Hystoria Et Festa Di Susanna.

1 *b* dilecta; *a* dilecta nove... odire — 2 *b* collam̃te... atēto; *a* cola... mio parlar atento; *c* mio parlar atēto — 3 *c* profferire — 4 *b* uechio; *a* trovo... uechio — 5 *b* a cōsenti; *a* consenti — 8 *b a* &... hon.; *c* Iddio et... hon. 9 *b* sancta; *a* Inanci... sancta — 10 *b* qnel (*sic*); *a* tantino; *c* et — 12 *b* ciptad.; *a* Babilonia... uno ciptad.; *c* Babilonia — 14 *b a c* &; *a c* Giouachino — 15 *a* Et la... donna di b. — 16 *b* &... tute... hōesta; *a* lialtre honesta & buona; *c* et... hon. et buona.

17 *b* picolina; *a* Chomella... picollina; *c* Come la — 18 *a* &; *c* et dalla

in be' costumi con gran gentilezza
nella fede di Dio amaestrata,
così seguì nella sua giovinezza.
E era molto da ciascuno amata :
da padre e madre e parenti e vicini,
d'intorno intorno a tutti e suo' confini.

4. E sopra tutti d'un amor perfetto
l'amava il suo marito Giovacchino.
E, per magnificenza e per diletto
di questa donna e d'alcun cittadino,
aveva edificato con effetto
un singulare e splendido giardino,
nel qual ciascun potea ire a sollazzo ;
e era allato al suo degno palazzo.

5. E secondo l'usanza della terra,
ogn' anno si facevon duo signori,
che facevon giustizia per chi erra
e potevon punir tutti gli errori.
E quando Febo e sua razzi disserra
per tutto il giorno con suo' gran vapori
che par che la sua spera tenga salda
per modo l'acqua e la terra riscalda;

6. avenne in questo tempo che duo vecchi
eron tenuti in luogo di giustizia.
E essendo più volte o voi parecchi
andati in quel giardin con gran letizia,

---

19 *a* bei... gentillezza — 20 *a c* de dio — 21 *b* seghui ; *a* giouenezza — 22 *b a c* & — 23 *c* et... et... et — 24 *a* Dintorno dintorno a tucti suo.

25 *b* Et... perfecto ; *a* perfecto ; *c* Et... tutto con — 26 *b* Giouachino ; *a* el suo... Giouachino — 27 *b* magnificentia... dilecto ; *a* Et... magnificentia... dilecto ; *b* &... magnificentia — 28 *b a* cipt. — 29 *b a c.* haueua hedif. ; *b a* effecto — 31 *b* nel q̃le ; *a* quale... gire asolazo ; *c* solazzo — 32 *a* &... palazo ; *c* & era.

33 *b a c* Et sec. — 34 *a* faceuan ; *c* doi — 35 *a* faceuan ; *b a c* giustitia — 36 *b* &... punire tucti ; *a* & poteuan punire — 37 *b* &... phebo... razi diserra ; *a* &... phebo e soi razi diserra ; *c* phebo e suoi razi diserra — 38 *b* cō soi ; *a* el... con suoi uapori — 40 *b a* & la.

41 *b c* aduēne ; *b* uechi ; *a* Auene... uechi ; *c* dua — 42 *b* tenēti... luogho... giustitia ; *a* Eran tenunti (*sic*)... de giustitia ; *c* giustitia — 43 *b a* &... parechi ; *c* &... uuoi — 44 *b a c* letitia ; *c* qnel (*sic*).

par che ciascuno in Susanna si specchi,
fabricando ciascun nel cor malizia,
avendola più volte riscontrata
48 andando pel giardin, com' era usata.

7. Ell' era usata spesse volte gire
el giorno per diletto tra le fronde :
per fuggir l'ozio e l'ora del dormire,
52 per la calura agli razzi s'asconde.
E quando pel giardin nessun venire
la non sentia, si mettia ne l'onde
d'un bagno ch' è nel mezzo fresco e gaio :
56 chi dice bagno e chi dice vivaio.

8. Questi dui vecchi e quali eron signori
l'avien più volte vista comparire
pel suo giardin, e andar dentro e fuori ;
60 cominciono a sentir nuovo martire.
Par che di sue bellezze s'innamori
ciascun di lei ; e con questo disire
passon più giorni. E questo foco cresce,
64 e l'un coll' altro a nulla non riesce.

9. Ognun si rode e la pena lo strigne
e l'un coll' altro giuoca del balocco ;
nessun si scuopre a l'altro, anzi s'infigne,
68 ché non conosca'l suo pensiero sciocco.
Ma tanto la lussuria gli sospigne
che l'un comincia all' altro a dar un tocco.

---

45 *b a* spechi — 46 *b a* ciascũo ; *b a c* malitia — 47 *b a c* Hauend. — 48 *b a* giardĩo ; *c* nel giar.

49 *a* spese — 50 *b a* dilecto — 51 *b* fugir ocio & lhora ; *a* fugir ozi & ; *c* lotio e l'hora — 52 *b* chalura... razi ; *a* agliorezi ; *c* razi — 53 *b a* & — 54 *a* simetteua nellonde ; *c* tra londe — 55 *b a* mezo ; *c* bagno nel mezo — 56 *a* &.

57 *b* doi uechi ; *a* uechi quali eran ; *c* dua — 58 *b c* hau. ; *a* hauian — 59 *a* giardino &... drẽto e fore ; *c* ãdare drento e fuore — 60 *b* martyr̃ ; *a* cominzono... sentire ; *c* comĩciorno — 61 *b a* belleze ; *b c* sinam. — 62 *b a* & con — 63 *a* &... crese ; *c* passor — 64 *b c* & lun ; *a* & lun con laltro.

65 *a* Ognon... & ; *c* stringe — 66 *b* balocho ; *a* &... balocho ; *c* gioca — 67 *a* scuop̃ allaltro ; *c* allaltro... sinfinge — 68 *b* scioco ; *a* el suo pensier sciocho ; *c* il suo — 69 *b a* luxuria ; *c* sospinge — 70 *b* toco ; *a* comẽza... dare... tocho ; *c* a laltr'a.

Che bella cosa è pur la giovinezza !
Che maladetta sia tanta vecchiezza!

10. — Quando ben guardo e penso di Susanna,
per certo ell' è pur una cosa degna !
Se già la vista o l'amor non m'inganna,
per certo ogni bellezza in costei regna ! —
E l'altro per rispondergli s'affanna :
— Per certo che costei porta la'nsegna,
come voi dite, e a me par vedere
che noi sarem duo ghiotti a un tagliere. —

11. Colui che mosse prima le parole
rispose : — Intendo ben a che proposito
tu di' cotesto, ma poco mi duole :
ch'i' ò il cor meco, ma tu l'ài in diposito.
Ma pensa, se Susanna amante vole,
che noi faremo al suo voler l'opposito ;
perché non si confà la sua bellezza
all' età nostra, e pare una sciocchezza. —

12. E non dice : e' mi cuoce la cotenna
di questo pizzicor che mi consuma !
Anzi col suo parlar all' altro accenna
che questo ne' suoi par non si costuma.
Mentre che parla il capo gli tentenna,
e la sua bocca avia piena di schiuma
per rabbia ch'egli avea che fussin dua
amanti insieme della dama sua.

---

71 *b c* giouineza ; *a* giouenezza — 72 *b* maladecta... uechieza ; *a* maledecto... uichiezza ; *c* uechieza.

73 *a* guardo pẽso — 74 *a* e le pur — 76 *b* beleza ; *a* belleza ; *c* cert'ogni belleza — 77 *b a* & — 78 *b* lanscgna (*sic*) ; *a* certo pur... insegna ; *c* linsegna — 79 *b a* & ame — 80 *a* saremo doi gioti ; *b c* giotti ; *b* ann (*sic*).

82 *a* bene — 84 *a* deposito ; *c* chio ho... meco e tu lha — 86 *b* loposito ; *a* saremo — 87 *b c* belleza — 88 *b c* sciocheza ; *a* & par... sciochezza.

89 *b a c* Et — 90 *b a c* pizicor ; *a* confuma (*sic*) — 91 *b a c* acẽna ; *a* parlare — 92 *c* ne suo — 93 *a* mente (*sic*)... el capo — 94 *b* bocha ; *a* & la... bocha auie ; *c* hauia — 95 *b c* rabia... hauea ; *a* che gliaue — 96 *b* insteme (*sic*).

13. E' si credeva sol roder quell'osso,
quell' altro si credea trarne il midollo.
Quando si furon ben l'un l'altro scosso,
vidon che gli eran duo bolpe a un pollo.
E per levarsi quel peso da dosso,
s'accordoron di darli insieme il crollo.
Questi eron duo frusoni a un limbello
o duo tordi impaniati a un fuscello.

14. Anz' eran duo buoi vecchi giunti al carro
con voglia di tirarlo e non potevano.
Ciascun per la libidine è bizzarro,
perché l'un senza l'altro non vedevano
modo di trar della buca el ramarro;
e amendua per ira si struggevano.
E pur presono insieme buon consiglio
in che modo potessin côr quel giglio.

15. Preson partito e vecchi maliziosi,
ch' avevano appostato a punto l'ora
che vien Susanna, e furonsi nascosi
nel bel giardin senza far più dimora.
Susanna vien con suo' gesti graziosi,
credendo del giardin ognun sie fora;
come era usata, con duo cameriere
per compagnia, entroron nel verziere.

16. Secondo ch' è l'usanza d'oltramare,
perché vi sono e caldi assai cocenti,

---

97 *b a* solo... quel; *c* Et si credea... quel — 98 *b* q̄laltro; *a* el mid.; *c* medollo — 99 *c* furno — 100 *b* polo; *a* uidun... era due uolpe... polo; *c* golpe — 101 *b a c* & — 102 *b* sacordorō; *a* sacordoron... dargli... el; *c* s'accordaro — 103 *a* questeron... a uzimbello.

105 *b* Anzerā do bo uechi... caro; *a* uechi agiūti; *c* Anzi erō... boi — 106 *b a* & nō — 107 *b a* ciascuno... libidine bizar.; *c* bizaro — 109 *b* ditrar̄... ilramaro; *a* tratarre (*sic*)... el ramaro — 110 *b a c* &; *a* strugeuano — 111 *b c* &; *a* &... preseno... bon — 112 *a* cuor... ziglio.

113 *b a* uechi; *b a c* malitiosi — 114 *a c* chaueuono; *b a c* apostato... lhora — 115 *b a* & — 116 *b* bēgiar.; *a* dimori (*sic*) — 117 *a* uiene; *c* suoi; *b a c* gratiosi — 118 *b a* giardīo; *c* sia fuora — 119 *a c* comera... due; *a* cham.

121 *a* usanza & oltra — 122 *a* son e; *c* i caldi.

per gran conforto s'uson di bagnare
e ugnersi dipoi con degni unguenti
di mille odor da far risuscitare
un corpo avendo gli spiriti ispenti ;
e per tal modo alquanto si rinfrescano
el giorno, quando e caldi alzano e crescano.

17. Sendo Susanna nel giardino entrata,
e' pargli che nessun non vi sie dentro.
Alle sue cameriere fu voltata :
— Andate presto a recarmi l'unguento,
e fate che la porta sia serrata ;
e siate ritornate in un momento. —
Come le furon del giardino uscite,
Susanna spoglia sue veste pulite.

18. Nessuna pena puossi assimigliare
all' aspettare a chi bisogna fretta :
que' vecchi si sentivon consumare,
essendo stati un pezzo alla veletta.
E parve lor mill' anni di sbucare :
l'un si pulisce e l'altro si rassetta ;
e par lor esser legittima reda
del cielo, avendo sì felice preda.

19. E mentre che Susanna si spogliava,
non avendo d'altrui niuna temenza,
giunsono a lei, ond' ella spaventava
del lor saluto e della lor presenza.
E non poté parlare, anzi tremava,
temendo di ricever violenza.

---

124 *b* & ; *a* & ungersi poi — 125 *a* de m. ; *b a* odori ; *a* resusc. — 126 *b a c* hau. — ; *a c* spenti — 127 *b a c* & — 128 *a* il gior.

129 *a* giardin intr. — 130 *b a* & ; *a* drento ; *c* sia drento — 131 *a* cham. ; *c* sua camariere — 132 *b* arrecarmi — 133 *b a* & ; *a* stia — 134 *b a* & — 135 *c* come elle furno... giardin.

137 *a* Nesuna... possi — 138 *b a* aspectare — 139 *a* quei uechi... sentiuan ; *c* quei — 140 *b* umpezo ; *a* pezo ; *b a* uelleta — 141 *b a* &... disbuchare — 142 *b* &... rasecta ; *a* pulisse &... rascetta ; *c* pulisse & — 143 *b a* &... legiptima ; *c* &... loro ; *a* essere — 144 *b a c* hau. ; *c* ciel.

145 *b a c* Et — 146 *b a c* hau. — 147 *a* gionseno ; *b a* allei ; *a* ispau.— 148 *a c* & — 149 *b a c* & ; *c* potea parlar.

L'un di que' vecchi fece la proposta,
e l'altro presso a Susanna s'accosta,

20. dicendo sia contenta di pigliare
partito di seguir la nostra voglia;
— se tu ce lo disdi', noi sapren fare
salvando noi, e tu n'arai gran doglia.
Diren d'averti veduta peccare
con uno amante dentro a questa soglia,
e mandastine via le cameriere
per rimaner con lui a tuo piacere. —

21. Susanna vede e gusta le parole,
ben si conosce a cattivo partito;
e nel secreto suo forte si duole,
pensando come il caso sie seguito.
E consentir al lor voler non vole
per disonor di Dio e del marito,
e vol patire ogni crudel dolore
per non peccare e per salvar l'onore.

22. Piangendo, con la faccia impalidita,
inverso il cielo drizzava la luce,
dicendo : — Padre, maiesta infinita,
tu vede ove fortuna me conduce.
Miserere di me che la mie vita
non perda per la colpa che produce
a tanta iniquità questi duo tristi
pien di lussuria e di falsità misti. —

23. Poi se rivolse a quei vecchi sfacciati
con veloce parlar senza paura,

---

151 *b a* uechi — 152 *a* &... sacosta ; *c* presto a S. ; *b* sacchosta.

153 *a* sea — 155 *b* ce disdisi ; *a* cel disdi... saperen ; *c* ce lo dildi — 156 *a* &... nharai gta (*sic*) ; *c* nharai — 157 *c* dhauerti — 158 *a c* drento — 159 *b a* & ; *a* chamar. ; *c* camar. — 160 *b* rimanere.

161 *b a* & ; *a* zusta — 162 *b* cognosce... catiuo ; *c* conoscie — 163 *b* & ; *a* &... suo seco.. dnole (*sic*) ; — 164 *a* el caso... siguito ; *c* el c. sia — 165 *b* & ; *a* & consentire alor ; *c* uuole — 166 *a* disonore de ; *c* dishonor de — 167 *b a* & ; *c* uuol... patir — 168 *a* & ; *b a c* hon.

169 *b a* facia — 170 *a* inuerfo (*sic*) el cielo ; *b a c* drizaua — 171 *a c* maesta — 172 *a* tn (*sic*) uide onde... mi ; *c* uedi... mi — 173 *a* miserete... mia ; *c* mia — 175 *c* dua — 176 *b* luxuria & ; *a* pieni di luxuria ; *c* & di.

177 *b* se uolse... uechi sfaciati ; *a* si... que uechi ; *c* si... stacciati (*sic*).

dicendo : Rimbambiti, scelerati,
for di ragione e for d'ogni misura,
dalla lussuria ben siate accecati,
venendone così alla secura,
credendo con inganni o per rapina
la rosa tôrre e non toccar la spina.

24. È questo il bon amor e l'amicizia ?
È questo il grande onor che mi portavi ?
È questa la fidanza e la letizia ?
È questo el senno de li omini savi ?
È questo il bono esemplo di giustizia ?
È questo il grande effetto che mostravi ?
È questo il premio di nostra amistate ?
È questo il grande onor che voi mi fate ?

25. Oimè, lassa! A che mal punto sono !
E pur partito mi convien pigliare.
E se io consento, mai più donna sono :
questo non piaccia a Dio ch' i' 'l voglia fare.
Ma tra cattive man condotta sono ;
ma i' mi sia..., io vo' l'onor salvare,
e vo' morir, po' che morte me chiama :
se morrà il corpo viverà la fama. —

26. E cominciò fortemente a gridare,
tal che la voce sua fo presto scorta.
Quei vecchi usorno il simile fare :

---

179 *a* ribamb. — 180 *a* fuor... rafon (*sic*) & fuor ; *c* fuor... & fuor — 181 *b a c* luxur. ; *b a* accechati — 182 *a* sichura ; *c* sicu. — 183 *b* ingani — 184 *b* &... tocar ; *a* &... tochar ; *c* corre &.

185 *b* Et q̃sto e il ; *a* E questo el... amore ; *c* E questo el buono amore & ; *b a c* amicitia — 186 *a* e q̃sto el gran amore ; *b* honor ; *c* e quest'el grād' honor — 187 *b* &... leticia ; *a* letitia ; *c* & la letitia — 188 *b a* seno ; *b* homini sauii ; *a* de glihom. ; *c* il... glihuom. — 189 *b* exẽpio... iustitia ; *a* el buon exemplo di giustitia ; *c* buon essẽplo.. giustitia — 190 *a* el gran effecto ; *b* efecto — 191 *a* el primo ; *c* el p̃. — 192 *a* el gran ; *b a c* hon.

193 *b a* põto — 194 *b a c* & — 195 *b a c* & ; *a c* sio ; *b* dõa — 196 *b* piaza... uolia ; *a* piacia... chi uogl. — 197 *b a* catiue manè ; *b* cõducta ; *a* condocta — 198 *b c* hon. — 199 *b* pch' morte ; *a* &... morire... morta mi ; *c* poi che... mi — 200 *a* el corpo el uiuira.

201 *b a c* Et ; *a* comenzo... crid. ; *b* chrid. — 202 *a c* fu — 203 *b* uechi ; *a* Que uechi usorono el simigliãte ; *c* que... el medesimo.

204 l'un corse presto e aperse la porta.
E servi corson senza dimorare
per grande amirazion che li sconforta ;
e tutta la famiglia di Susanna
208 per correr al giardin ognun s'affanna.

27. Parea Susanna più morta che viva.
Que' vecchi la cominciono accusare,
con la lor falsità trista e cattiva,
212 che nel giardin l'avian vista peccare
con un bel drudo che via si fuggiva;
ché non l'aveno potuto pigliare,
però che gli era giovane e gagliardo;
216 e saltò fori che parve un leopardo.

28. Sentendo la brigata di costei
dir simil cosa ciascuno stupiva,
ché mai più s'era sentito di lei
220 altro che ben da persona che viva.
Quei vecchi maladetti falsi e rei
irati del giardin ciascun usciva,
e al logotenente ritornorno;
224 e Susanna riman con grande scorno.

29. E l'altro di que' duo vecchi signori
el popol tutto quanto ragunavano
in su la piazza, e poi, usciti fuori,
228 di questo caso si maravigliavano

---

204 *b a c* & — 205 *a* corsen — 206 *b* amiratiō ; *a* gran amiration.. gli ; *c* admir.... gli — 207 *b a c* & ; *a* tucta — 208 *a c* correre ; *a* giardino ognon.

209 *a* Pareua — 210 *b* uechi... acus. ; *a* quei uechi lacomenzorno acus. ; *c* cominciorno — 211 *b* captiua ; *a c* & ; *a* catiua — 212 *b* hauiā ; *a c* hauien — 213 *b* fugiua — *a* se fuziua — 214 *b* hau. poduto ; *a* haueuan ; *c* haueuon — 215 *b* pho... lera giouene gagl. ; *a* giouene & ; *c* & gagl. — 216 *a c* & ; *c* fuori ; *a* leompardo.

217 *b* brigata costei — 218 *b* cosa ogniun — 220 *a* bene — 221 *b* uechi maladecti ; *a* que uechi maledecti... & ; *c* que... maledetti... et — 222 *a c* giardino ciascuno ; *b* ciaschun — 223 *b* & ; *a* & aluogo. ; *c* et... luogo. — 224 *b a* & S. ; *a* graude scono (*sic*) ; *c* et... scono (*sic*).

225 *a* &... qui dui uechi ; *b* uechi ; *c* Et — 226 *a* populo tuto ; *b* tuto ; *c* popul — 227 *b a c* piaza ; *b c* & ; *a* fori.

con simulata pena e con dolori,
ch' avevon visto quel che non cercavano.
De la qual cosa avien gran passione;
e convien pur che seguin la ragione.

30. — Noi siamo eletti in questo digno seggio
per far ragione e per seguir iustizia.
Questo è gran mal, ma e' sarebbe peggio
a non punir una simil tristizia.
Però l'officio nostro fa richieggio
a ciò che un' altra non faccia a malizia
simil difetto qual fece costei;
e prestamente si mandi per lei.

31. Fatela venir qua alla presenza
di tutto il popol che ci è qui vicino :
ragion ci stringe a dar questa sentenza;
ma e' c'increscе assai de Giovacchino.
Ma e' convien che gli abbi pazienza,
da poi che così vol il suo destino;
perché sa ben che la legge condanna
a morte chi fa quel che fe' Susanna. —

32. Allor se mosse con molto furore
una regge de tristi e di ribaldi,
correndo con gran grida e con rumore,
ché non potean per la fame star saldi;
ignudi di virtù, privi d'onore,
vestiti di viltà e pien di gualdi;

---

229 *b c* &; *a* e gran dol. — 230 *a* chaueuan — 231 *c* della; *b a c* hau. — 232 *b* &... raxõe; *a* &... seguen... rasone.

233 *b a* electi... segio; *c* siam; *a c* degno — 234 *a c* &; *b c* iustitia; *a* giustitia — 235 *a* male ma sarebbe; *b c* sarebe; *b a* pegio — 236 *a* punire; *b a c* tristitia — 237 *b* pho; *a* oficio; *c* ufficio — 238 *c* accioche; *b* facia a; *a* faci a; *b a c* malitia — 239 *b a* difecto — 240 *b a c* &.

241 *a* qui — 242 *b* tuto... popolo che qui; *a* el populo che ze; *c* popul — 243 *a* ragiõe; *b* si str. — 244 *c* cincrescie... di; *b* gioachino; *a c* Giouachino — 245 *b* ma cõuiẽ chel habia pacientia; *a* ma conu. che li habi patientia; *c* hab. patienza — 246 *a* uole el; *c* uuol — 247 *a* bene; *b* lege — 248 *a* che Susan.

249 *b c* Alhor; *a c* si — 250 *b* grege; *c* di tristi et; *a* & de rib. — 251 *b* con crida; *a* cũ... crida &... remore (*sic*) — 252 *a* poteano — 253 *b* nudi; *a* priui &; *b a c* hon. — 254 *a c* &.

a casa Giovacchin per quella donna
ch'è di virtù e d'onestà colonna.

33. Pensi ciascun che la vergogna teme
al dolor di Susanna e de'parenti,
vedendo qui tanta turba insieme
e per che caso e tanto furienti.
La povera Susanna nel cor. geme
lacrime con sospiri assai cocenti ;
e per uscir di tanti affanni e duoli
si mosse col marito e co' figlioli.

34. E con tanta onestà quanto è possibile,
coperta il capo, e'l collo, e'l viso e'l petto,
con tutti ę suoi parenti ; e è credibile,
però che ciascun l'ama con effetto.
E giunta in piazza tra'l popol terribile,
ognun che la conosce n'ha dispetto :
di donne v' era pieno da ogni canto,
e tutti cominciorono un gran pianto.

35. Quand' ella giunse inanzi a quei ribaldi
vecchi mal vissi e arrabiati cani,
da la lussuria rinfocati e caldi,
fe' riverenza con suo' gesti umani.

---

255 *b* caxa di giouachin... dōa ; *a* de giouachino — 256 *b* hon. colona ; *a c* de uir. & ; *c* et d'hon.

257 *b* cadūo ; *a* ciascuno — 258 *a* dolore de S. & ; *b* & di par. ; *c* di par. — 259 *a c* ueggēdo chi & ; *a* & turba — 260 *b a c* &... & ; *b* furente — 261 *a* dal cor — 262 *b* lachryme ; *a* lachr. ; *c* sospir ; *a* choc. — 263 *b* & p. ; *a* & per uscire di tanto affano e dñoli (*sic*) ; *c* et... et — 264 *b* con i figl. ; *a* & con figl. ; *c* figliuoli.

265 *a* Et... hon.... posibile ; *b* hon. q̄to sia p. ; *c* Et... hon. — 266 *b* capo el uiso el pecto ; *a* el capo... pecto ; *c* il collo il uiso el petto — 267 *b* tuti i soi... & e ; *a c* & e — 268 *b* pho... cadūo ; *a* ciascuno ; *b a* effecto — 269 *b* giōta... piaza ; *a* &... piaza... popul ; *c* et... popul — 270 *a* ognon... cognosce ; *b a* dispeto — 271 *a* de..... pien dogni ; *b* done era ; *c* ui era — 272 *b* & tuti cominciorno ; *a* & tutte comenzoron ; *c* et tutto.

273 *b* Qñ ela giōse ; *c* Quando ella... que ; *a* ināci — 274 *b* uechi maluasi & ; *a* uechi mal uicii & ; *c* et — 275 *a c* dalla ; *b a c* luxuria... & ; *a* chaldi — 276 *a* riuerentia ; *b* so ; *c* sua ; *b a c* hum.

E que' duo vecchi del diavol araldi
si levorono in pie' con pensier vani
per sentenziar che la sia lapidata,
perché l'avea la lor voglia negata.

36. E perché non la posson ben vedere,
comandon che la sia tutta scoperta
per torne quel che ne posseno avere,
mandando pur la lor tristizia a l'erta.
Pur parve lor sentir qualche piacere,
vedendo il viso suo senza coverta ;
e sopra il capo suo le man posavano,
e a parlar al popol cominciavano :

37. — Intenda ben il grande e'l piccolino,
ché la sentenza diam, come è dovere.
Essendo noi andati nel giardino
per passar tempo e vaghi di vedere
le belle fronde, e sotto un gelsomino
alquanto c'eravan posti a sedere.
Susanna con due serve dentro introe,
e giunta dentro for le rimandoe.

38. E poi serrò la porta in un baleno
di dentro ben come femina astuta.
E poco stante un giovane sereno
esce da canto e Susanna saluta.
E su la fresca erbetta del terreno
vedemo quella coppia ivi giaciuta

---

277 *b a c* &; *b a* uechi ; *a* dal — 278 *b* leuorno; *a* impie — 279 *b a c* sentẽtiar — 280 *a c* perchella; *b a c* hau. ; *b* uolia.

281 *a c* Et — 282 *a* tucta; *b* sia spogliata — 283 *a* quei. . posson ; *c* possono; *b a c* hau. — 284 *b* tristicia ; *a c* tristitia allerta — 286 *a* ueghendo el... coperta ; *c* ueggendo — 287 *a* &... el ; *b* &... posaua ; *c* et — 288 *a* & alparlare al populo; *b* &... populo cominciaua; *c* et... parlare... popul.

289 *a c* bene el ; *b* pichol. — 290 *b a c* sententia ; *a* dian ; *c* com'e — 292 *a* pasar; *b a c* & ; *a* de ued. — 293 *a c* & ; *b* soto; *a* gelsem. — 294 *c* alquanto erauam ; *b a* assedere — 295 *c* duo ; *a c* drẽto entroe — 296 *b* & giõta ; *a* &... fuor ; *c* et... drento fuor.

297 *b* Et... un bagno; *a* &... sero ; *c* Et — 299 *b* & pocho ; *a* &... giouene; *c* et — 300 *a* chanto e Susana ; *c* escie... et ; *b* & — 301 *b* &... frescha herbeta... terẽo; *a* ensulla... herbeta ; *c* in sulla... herb. — 302 *a* copia ; *b* uigiac. ; *a* uigac.

a pie' d'un frutto, e questo è proprio il vero,
dove ferono insieme l'adultero.

39. Veggendo questa cosa tanto atroce,
commossi da gran pena e da ragione,
corremo là con isforzate voce,
pieni d'affanno e di gran passione,
per pigliare il garzon, ma egli veloce
fuggì che parve un volo di rondone.
Nol potendo pigliar, costei pigliamo,
e del nome di lui la dimandamo.

40. Non ce lo volle dir ; onde noi siamo
di questo fallo veri testimoni.
E come veri giudici noi diamo
questa sentenza senza più sermoni,
e Susanna alla morte condannamo.
E così vuol giustizia e sue ragioni.
Avendola veduta noi peccare,
alla sentenza non si può appellare. —

41. Veggendosi Susanna condannata
a torto, sol per non voler peccare,
pensando di morir vituperata,
a questo non si può punto accordare.
Con un gran pianto al ciel si fu voltata :
— O giusto Dio, deh non mi abandonare,
ché nella tua misericordia i'spero,
che d'ogni cosa sai tutto lo'ntero !

---

303 *a* appie... fructo &... e el ; *b* fructo ; *c* et — 304 *b* ferno ĩsieme adul. ; *a* adol.

306 *b a c* & — 308 *b a c* ripieni... & — 309 *b* garzõe ; *a* guarzõ... eglie uel. — 310 *b a* fugi — 311 *a* pigliare — 312 *b a c* & ; *c* li doman.

313 *a* uole dire — 314 *a* falle ueri ; *b* testimonii — 315 *b* &... uere ; *a* & chome — 317 *b* & ; *a* &... ala... condaniamo ; *c* condeniamo — 318 *b* &... iustitia & ; *a* &... giustitia ; *c* giustitia... suo — 319 *b a c* hau. — 320 *b a c* sentẽtia ; *a* se puo.

321 *a* Vegendosi... condamnata — 322 *a* solo — 324 *b a* acordar̃ 326 *a* — idio de ; *b* đ nõ ; *c* m'abãd. — 327 *a* nela... io ; *c* mis. spero — 328 *c* lo intero.

42. Non mi lassare in tal modo perire.
Non sopportar, Idio, questo gran torto.
Non lassar tanto l'onore impedire.
Non vedi tu che'l mio onor è morto?
Non volli per tuo amore acconsentire.
Non mi lassar morir senza conforto.
Non lassar, Signor mio, perir chi t'ama.
Non lassar perder la vita e la fama.

43. E' non mi duol, Signor, la morte mia.
E' non mi duol ch'i' moio per tuo amore.
E' non mi duol che lapidata sia.
E' non mi duol se non perder l'onore.
E' non mi duol figliuol né compagnia.
E' non mi duole, anzi mi scoppia il core.
E' non mi duol se non quel che bisogna.
E' non mi duol se non questa vergogna.

44. A te non puossi alcuna cosa ascondere :
vedi il passato e'l presente e'l futuro;
tu sai ben che nessun mi può rispondere
ch'i' commettessi mai tal fallo oscuro.
Deh, non lasciar la verità confondere!
Deh, fa che'l popol sia del ver sicuro!
I' te ne priego, Signor mio altissimo :
dell' innocenza mia sie pietosissimo. —

45. L'onnipotente Dio che'l tutto vede
e sempre fu benigno e grazioso ;

---

329 *c* lassar — 330 *a* soportar — 331 *b a* hon. ; *c* honor — 332 *b c* hon. ; *a* honore — 333 *a* uoli ; *b* to am. ; *b a* acōs. ; *c* uolsi... amor — 336 *a* lasser (*sic*) ; *b* &.

337 *a* duole — 338 *a* duole che moro; *c* duol morire — 339 *a* duole; *b* &... duole — 340 *b* &... duole... honoī ; *a* dole ; *a c* hon. — 341 *b a* duole figluol — 342 *a* scopia el ; *c* duol.. scopia — 343 *b* duole — 344 *b* duole; *a* dol... nō di questa.

345 *a* possi alcnna (*sic*) — 346 *a* el passato ; *c* el passato il — 347 *a* nesun ... po ; *c* nissun — 348 *b* cōmetessi... obscuro ; *a* cometesse... obsc. — 349 *b a* de ; *a* lassare... conrondere (*sic*) ; *c* de non uoler — 350 *b a c* de ; *a* populo... uero securo — 351 *c* prego — 352 *b a c* īnocētia ; *c* sia ; *a* piatos.

353 *a* omnip... tucto ; *c* omnip. Idio che tutto ; *b* tuto — 354 *b a* &... & gratioso ; *c* fo... gratioso.

chi lo priega di core e'gli concede
la grazia, e dona altrui pace e riposo,
e a' sua servi dà sempre mercede;
volle esaudire il suo priego pietoso.
Di piazza la giustizia si partiva,
e drieto a lei piangendo il popol giva.

46. Piangea il suo marito Giovacchino.
Piangevano e figliuoli e suo' parenti.
Piangea la madre e'l suo padre meschino.
Piangean e suoi amici e conoscenti.
Piangeva insieme ciascun cittadino.
Piangean tutte le donne sapienti.
Piangean molte giovane ch'andavano
piangendo, e per la via la confortavano.

47. E come piacque a l'alto Dio divino
cominciò forte una voce a gridare
più e più volte; e era un fanciullino
ch'a pena che sapessi favellare;
dinanzi alla giustizia in sul camino,
per modo che gli fe' tutti fermare:
— I' son mondo, i'son mondo (e' pur s'affanna),
mondo son della morte di Susanna —.

48. Allora el popol si maravigliava;
ognun diceva: — Che vorrà dir questo? —

---

355 *a* che; *c* prega — 356 *b* grã &; *a* gratia &... &; *c* gratia — 377 *b a* &... serui sua sempre; *c* & — 358 *b* exaudir... ꝑgo; *a* exaud. el; *c* exaudir — 359 *b a* piaza; *b a c* giustitia — 360 *a* & dreto... el popul; *b* allei; *c comincia*: drieto allei... popul.

361 *a c* Piangeua; *a* el... giouachino — 362 *b* piãgeuane li figluoli &; *a* piangeua i suoi figlioli e suoi — 363 *a* piãgeua... so; *c* piãge — 364 *b* piãgeã soi amici conoscẽti; *a* piangeua li suo; *c* piãgeua... et — 365 *c* piãgea; *a* ciascuno; *b a* ciptad. — 366 *a* piangeua tucte; *c* piangeuan — 367 *a* piangeua... giouene; *c* piãgeuan — 368 *a* piangeua e; *c* piãgendo per.

369 *a* &... all; *c* Et... all'... Idio — 370 *a* comenzo... cridare — 371 *a* piu &... &... fanzullino; *b c* & era — 372 *a* chappena... sapeua fauelare; *c* che a — 373 *a* dinanci... giustilia (*sic*); *b c* giustitia; *b* cãmino — 374 *a* tucti — 375 *a* &... afãna — 376 *a* sono... de S.

377 *a* Alora... populo; *b* Alhora; *c* Alhor il popul — 378 *a* ognon; *b a* uora; *a* di questo.

E molta gente il fanciul dimandava :
— Che vuo' tu dire ? O perché di' cotesto ? —
— Perché voi siate stolti, e'minacciava,
ché questo è caso troppo disonesto
avere a torto dato tal sentenza.
Idio non vuole a questo pazienza.

49. Voi avete Susanna condannata
a torto, e la ragione avete offesa ;
con false prove a morte giudicata,
senza la verità avere intesa.
Fate tornare a drieto la brigata
ch'io la vo' con ragione aver difesa ;
e parravi che chiaro io vi dimostri
che falsi siate con giudici vostri —.

50. Subitamente il popol fu tornato
in drieto con Susanna e que' duo vecchi ;
ebbon quel fanciullin allor chiamato,
alle parole sua ponendo orecchi.
E come lusingando l'han pregato,
sedendo in mezzo de' loro apparecchi :
— Se noi abiamo il torto, cel chiarisci
e con vera ragion lo diffinisci —.

51. Al popol cominciò presto a parlare
questo fanciullo che Daniello ha nome :
— Fategli l'un dall' altro separare
questi duo vecchi, e poi saprete come

---

379 *b a* &; *a* al fanzullo ; *c* dom. — 380 *a* uo — 381 *b* & minaciaua ; *a* menaciaua — 382 *a* tropo ; *a c* dis honesto — 383 *b a c* hau. ; *a c* sententia — 384 *a* uole... questo hauer patientia ; *b* patienza ; *c* patientia.

385 *b a c* hau. ; *a* comdamn. ; *c* condemn. — 386 *a c* torto la rag. ; *b* &; *b a c* hau. — 387 *c* pruoue — 388 *b a c* hau. — 389 *c* indrieto — 390 *a* rasone... hauere ; *b c* hau. — 391 *a* & paraui... chiaro ui — 392 *a* coi.

393 *a* el populo ; *b* populo ; *c* popul — 394 *a* uechi — 395 *b* hebbō ; *c* hebon ; *a* heben... fanzullino alor — 396 *a* sue... orechi — 397 *b a* &; *a* lan — 398 *a* sendendo (*sic*) ; *b a c* mezo ; *a* alor parechi ; *c* di... apar. — 399 *b* habião ; *a* habian el ; *c* habbiano... chiarsci (*sic*) — 400 *b a* &... ragione ; *a* deniffinisci (*sic*) ; *c* difin.

401 *a* populo comenzo forte ; *c* popul — 402 *a* qnesto (*sic*) fāxullo... a ; *c* Daniel — 403 *a* Fateli... sepparare ; *b* seperare (*sic*) — 404 *a* uechi & ; *b* sapete.

a torto la sentenza usorno dare;
ma sopra lor torneran queste some —.
Subito il popol gli disseparava;
poi Daniello all'un di lor parlava:

52. — O invecchiato di mala vecchiezza,
or fien punite tutte le tuo' colpe
e la tua falsità e tua sciocchezza
e le malizie tue più che di volpe.
Se nessun buon boccon in giovinezza
mangiasti, mai tu smaltirai le polpe.
Se tu vedesti Susanna peccare,
sotto qual frutto fu? E nol celare —.

53. Disse quel vecchio: — Io gli vidi per certo
che gli eran amendua sotto un susino —.
Rispose Daniello ardito e sperto:
— Tu menti donde passa il pane e'l vino —.
E con la mano il capo gli ha coperto,
dicendo: — Presto ispaccera' il camino.
E prestamente lo fe' via mandare;
e fecesi quell' altro appresentare.

54. Come fu giunto disse Daniello:
— O seme del nimico degli umani,
libidinoso falso iniquo e fello,
degno saresti d'esser dato a'cani!
O rimbambito, o om senza cervello,
la tua nequizia e tua pensieri strani

---

405 *c* usoron; *a* usorno a — 406 *b* loro; *a* tornera — 407 *a* el populo; *b* disep.; *c* el popul... diseper. — 408 *c* Daniel a lun.

409 *b a* inuechiato; *a* de malla uechiezza; *b c* uecchieza — 410 *b a* hor... tute; *a c* tue — 411 *b* &... &... sciocchezza; *a* &... & la tua siochezza; *c* & la... sciocchezza — 412 *b a c* &... malitie — 413 *b* nesnn (*sic*); *a* bochon; *b c* giouineza; *a* zouenezza — 415 *a* uedisti — 416 *a* soto.. fructo fue non lo; *b* fructo... & nōl.

417 *a* uechio el gli — 418 *a* erō... uno — 419 *b a* &; *c* Daniel — 420 *a* el pane; *c* e uino — 421 *b a c* &; *a* colla... el... glia — 422 *c* dicendo questo spacciata il; *b* ispacerai; *a* ispacera el — 423 *b a c* &; *a* menare — 424 *b a c* &; *c* quel; *b a c* apres.

425 *a* sst (*sic*) giunto; *c* gionto — 426 *b a* deglhum.; *c* hum. — 427 *c* libidonoso; *b a* & — 428 *a* dati achani — 429 *a* rimbadito.. hom; *b* hō; *c* huom — 430 *b a c* nequitia; *b* &; *a c* tuo.

ti messon per costei in tanta rabbia
ch'ora ti truovi in una strana gabbia.

55. Tu ti credevi di Susanna fare
come di molte ha fatto la tuo' voglia,
le quai si son lassate lusingare
per paura di poi non aver doglia.
Questa ragion bisogna raguagliare
sopra de la tua grinza e dura scoglia.
Se tu vedesti alcun con lei congiunto,
sotto qual frutto fu ? Dì il vero a punto —.

56. Rispose il vecchio malizioso e tristo :
— Vidili sotto un pin giacer sull' erba —.
Rispose Daniello ardito e visto :
— Tu hai mentito, e per te si riserba
el popol tutto di grand' ira misto
per farti oggi gustar la morte acerba,
con gran ragione e con vera giustizia
per punir d'amendua tanta tristizia —.

57. Allora il popol cominciò a gridare
a una voce, grandi e piccolini,
che si debbin que' vecchi lapidare
come duo traditori e assassini.
Subitamente gli ferno spogliare,
legati insieme come due meschini ;
e tutto quanto il popol allor getta
c'ognun vuol far di Susanna vendetta.

---

431 *a* misson ; *b* rabia — 432 *a* truouo... strania ; *c* trououi (*sic*) ; *b c* gabia
434 *b a* facto ; *a* tua ; *c* come piu uolte — 435 *b c* leq̄li ; *a* lequale... sono — 436 *b a c* hau. — 437 *b a* ragione — 438 *a* & ; *c* della... spoglia — 439 *a* collei ; *b* cōgiūcto — 440 *b a* fructo ; *a* fo diluero azonto ; *c* dirallo ap.
441 *a* Respose el uechio malitiolo (*sic*) & ; *b c* malitioso — 442 *a* Vidigli soto.. pino giacere ; *b* soto... pīo ; *c* uidigli... su l'herba — 443 *a* Respose ; *b a c* & — 445 *a* populo tuto de grande ; *c* popul ; *b* tuto — 446 *a* farte ; *b a* ogi — 447 *a* rasone ; *b* & ; *b a c* giustitia — 448 *b a c* tristitia.
449 *b* Alhora ; *a* el copolo (*sic*) comenzo a crid. ; *c* Allhora el popul — 450 *b* & ; *c* grande ; *a* picollini — 451 *a* debin quei uechi — 452 *a* traditori ass. ; *b c* & — 454 *c* duo mastini — 455 *a* &... el populo ; *b* tucto ; *c* &... popul — 456 *a* chognū uol... uendeta ; *c comincia* : ognun ; *b* uēdecta.

58. E tante pietre a dosso a loro scocca,
che ciascun presto la vita abandona.
Ognun che getta in quel bersaglio, tocca;
e molte donne ci è di Babbillona:
chi getta il fusaiuolo e chi la rocca,
con quel c'ognuna può sonar, gli sona,
dicendo: — Maladetti e falsi giudici,
or son lavati e vostri inganni sudici.

59. Or si conosce il ver dalla bugia,
e se Susanna è bona o fella e trista.
Vecchiacci maladetti, questa fia
una corona che Susanna acquista —.
E di qui nacque l'odio e la 'resia
che contro a' vecchi alle fanciulle rista,
ché sempre mal contente son de' vecchi,
che son ritrosi e pungon come stecchi.

60. Fatta che fu la diritta giustizia,
per tutta Babbillonia fu gran festa.
Pensate se Susanna ebbe letizia,
essendo certo ognun che l'era onesta.
La madre, el padre e tutta la milizia,
e Giovacchino e tutta la sua gesta,
rendendo grazie all' etterno Signore,
tornorno a palazzo, a grande onore.

---

457 *a* Ettante... alloro iscocha; *b* alloro scocha; *c* Et... a lor scoccha — 459 *a* ognon... tocha; *b* geta... berzaglio toca; *c* berzaglio — 460 *b* e dimolte; *a* & di m... ce.. babillona; *c* et di molto... Babilonia — 461 *b* geta... rocha; *a* el... &.. rocha; *c* el fusaiolo et — 462 *a c* chognuna... suona; *a* po — 463 *b a* maledecti; *a c* & — 464 *b a c* hor; *a* lauate e.

465 *b a c* Hor; *a* el... dala busia — 466 *b a c* &; *a* buona.. felle tri.; *c* buona — 467 *a* uecchiaci maledecti; *b* maladecti — 469 *b c* &... &; *a* & di qui — 470 *a* cõtro uechi... fanzulle; *b* uechi; *c* uecchi le — 471 *a* sou (*sic*); *b a* uechi — 472 *b c* &; *b a* stechi; *c* pecchi.

473 *b a* Facta; *b* dirita; *a* la drisa (*sic*); *b a c* giustitia — 474 *b a c* tuta; *a* babilona; *c* Babilonia — 475 *b c* heb.; *a* ebe; *b* leticia; *a c* letitia — 476 *a* ognon; *b a c* hõesta — 477 *b a* tucta; *b c* militia; *a* mililia (*sic*) — 478 *a* & Giouachino & — 479 *a* gratia; *b c* gratie; *ba* eterno; *c* al benigno — 480 *a c* al p.; *b a c* palazo; *b* honor̃; *a* graude (*sic*) hon.; *c* grand'hon.

61. E da quel giorno inanzi grande onore
fu fatto a Daniel che fu profeta.
E fu di Babbillonia poi signore,
ché nessun cittadin questo gli vieta.
E fu amato con perfetto amore,
perché sapeva ogni cosa secreta.
E Daniel profeta si chiamone,
e la chiesa ne fa gran menzione.

62. E questa fu la prima profezia
che dall' etterno Idio gli fu concessa;
e par che nel suo libro scritta sia
inanzi che la Vergine compressa
fussi del suo figliuol vero Messia.
Questo si legge nella santa messa
di Daniello, ogn'anno di quaresima,
ch'è a la storia mia come la cresima.

63. O regina del ciel da cui abondano,
tutte le grazie e laude vi vo' rendere;
che per la tua virtù in noi rispondano
tutte le cose che si può comprendere.
Libera noi da que' che ci confondano,
non ci lassar pel tuo figliuol offendere.
Di questa storia ch'è suta bellissima
ringraziata sie tu, madre dolcissima.

Finita la Istoria di Susanna
e Daniello.

---

481 *a* &... zorno inanci... hon.; *c* Et... grād'hon.; *b* honor̄ — 482 *b a* facto; *a* Daniello... profecta; *b c* propheta — 483 *b a c* &; *a* de babillonia; *b* Babi.; *c* Babilo. — 484 *b* nesū; *c* nissun; *b a* cipta. — 485 *b a* &... perfecto; *c* et — 486 *c* segreta — 487 *a* & Daniello profecta; *b* &; *b c* prophe. — 488 *b a* &; *b a c* mentione.

489 *b a c* Et; *b c* prophetia; *a* profetia — 490 *b* ecterno; *a* eterno; *c* da l'eterno Dio — 491 *b* &... scripta; *c* et... nissun l. scritto; *a* fuo (*sic*)... iscrita — 492 *c* īnanzi; *b* uirgine; *a* uergene — 493 *c* fusse; *b* figliuolo; *a* figliolo... mesia — 494 *a* qnesto (*sic*); *b a* sācta — 495 *c* Daniel; *a* ognano — 496 *c* che è la; *a* alla.

497 *b a* cielo; *a* chui — 498 *a* tucte; *b a c* gratie — 500 *b* tute; *a* tucte... po — 501 *a* quei — 502 *a* al tuo figliol; *b* fiolo — 503 *c* istoria e — 504 *b a* ringratiata; *c* rigratiata; *b* dulcissima.

Chiusa... Hystoria... &.

GLOSSARIO

bolpe 100 (*eran duo — a un pollo*). È un proverbio — cfr. p. 53 n. 5 — che equivale al noto : *essere due picciui a una fava*.

camino 422 (*ispaccera'il-*). Qui *spacciare* significherà « sbrigare », « spedire »; e *spacciare il camino* avrà il valore traslato di « morire » : cfr. il « pendant », ai vv. 444-6.

erta 284 (*mandando pur la lor tristizia a l'—*). *Mandare a l'erta* deve avere il valore contrario del noto « stare all' erta » = « attento a non esser sorpreso » (Petrocchi, *N. D. U*), cioè « scoprire », « manifestare »; onde qui « scoprendo in quel medesimo tempo la loro malizia ». Forse potrebbe tirarsi anche a significare « facendo star desta ».

furienti 260, furibondi. La voce è ignota ai lessici. Il Tommaseo-Bellini e il Petrocchi, *N. D. U.* dànno solo *furiante* (cfr. *furiare*).

gesta 478, seguito. Ma in questa più particolare accezione non trova riscontri esatti.

gualdi 254. La *Crusca*, ult. ed., non lo dà; il Tommaseo-Bellini cita un solo esempio dal *Ciriffo Calvaneo* nel significato che qui pure ha di « vizio » « difetto », « guidalesco ».

limbello 103 (*eron duo frusoni a un —*), « ritaglio di pelle fatto dai conciatori » (Tommaseo-Bellini; *N. D. U.*; *Crusca*, ult. ed.). Sul valore del proverbio cfr. p. 53 n. 5. Il Tommaseo-Bellini ravvicinerebbe la voce a « zimbello » (cfr. ad v.), del quale qui in quanto significa « uccello legato a una leva di bacchette, colla quale, tirata con uno spago, si fa svolazzare per allettare gli altri uccelli » ha senza dubbio il valore.

ma i' mi sia... 198. Supplire, ad es., con « in mal' ora », « col malanno »: formule antiche d'imprecazione. Cfr. *N. D. U.* s. « essere ».

polpe 414 (*Se uessun buon boccon iu gioviuezza | mangiasti, uai tu smaltirai le —*). Tutta la frase vuol dire : « se tu hai mai mangiato un buon boccone, non lo digerirai, ti resterà a gola, ti farà nodo. »

produce 174, spinge. Ed è valore che il verbo « produrre » ha nell' antica lingua : cfr. *N. D. U.*, ad v; il Tommaseo-Bellini non lo dà in questo significato.

ramarro 109 (*trar della buca el—*). È un non ancora registrato modo di dire — cfr. p. 53 n. 5 — che significa : « ottenere il proprio intento ».

richieggio 237, richiesta. Voce ignota.

rista 470 : 3ª prs. sng. da « ristare », in quanto vuol dire « rimanere ».

scoglia 438, pelle; sul cui significato traslato da « spoglia delle serpe » v. esempi in Tommaseo-Bellini, ad v.

scorta 202, distinta. È già, con questo valore, nel Boccaccio : cfr. *N. D. U.* s. « scòrgere ».

tordi 104 ([*eron*] *duo — impauiati a un fuscello*). Sul significato del proverbio cfr. p. 53 n. 5.

veletta 140, vedetta.

visto 443. Ha il significato ben noto nei secc. XIII-IV di « pronto », « fiero » : cfr. Tommaseo-Bellini ; *N. D. U.*, ad v.

Amos Parducci.

MÉLANGES

SUR UN FRAGMENT PUBLIÉ DE L'*OVIDE MORALISÉ*

Dans un article récent de la *Romania* (XLI, p. 382 et suiv.), intitulé *Guillaume de Machaut et l'Ovide moralisé*, M. A. Thomas a publié, en face d'un fragment du *Voir Dit*, le texte de la « chanson du géant[1] » (Polyphème), telle que l'auteur de l'*Ovide moralisé* l'a traduite d'Ovide. « Que Guillaume de Machaut ait copié la chanson de Polyphème dans l'*Ovide moralisé*, au lieu de la traduire directement d'Ovide, le fait saute aux yeux à la lecture » (p. 396). M. Thomas n'a pu donner le passage de l'*Ovide* que d'après huit mss., les seuls qui se trouvent à Paris. Possédant tous les matériaux d'une édition critique de la grande traduction des *Métamorphoses*[2], je suis à même de compléter son intéressant article en indiquant ici les changements qu'il suffira d'introduire dans le texte publié pour en faire un texte critique. Les voici :

Vers 9. Je l'oÿ, qui trop *le* doutai
11. O, mon ami, que *trop* amoie
30. Dame de grant *novilité* (?)[3]
31. Plus que *plannes*[4] haus et parens
36. *Clere* et resplendissant de glace
46. Si ne te *repon* ne ne cele

1. C'est ainsi qu'un des mss. de l'*Ovide moralisé* appelle la traduction des vers 789-869 du XIIIe livre des *Métamorphoses*.

2. Si le temps ne me fait pas défaut je compte publier prochainement quelques fragments de l'*Ovide moralisé*, notamment l'histoire d'Héro et Léandre, celle du siège de Troie, celle d'Énéas et celle d'Ulysse.

3. *y* nobilité, *Ovide* nobilior, *x* aperteté.

4. *A* palmes, *B* plaines, *y* plannes.

55. Plus es dure que *chesne* viel
58. D'eve courant; *plus* flecissable
60. Ou que *li vins* de vigne blanche
83. De ce que tu *me* vas fuiant
85. De ce que tu tant *me* demeures
88. *En* metre a chief ce que je voel
161. Mais vieng, *si* trai fors de la mer
167. Moult me *plot*, quand je me miroie
181. Bien avient *aus* brebis lor laine
184. Li poil qui en mon *cuir* se tient
195. Ne me dois *tu pas* desprisier
205. Il *n'i* faut plus, ma dame chiere
218. Et *tu tous* autres reffusaisses
226. Si *le baises* et si l'embraces
230. Se je le puis *trover* en place
234. Je le *deromprai* piece a piece

Voici la justification de ces changements. Pour *Philomena* et pour *Pyramus et Thisbé*, deux métamorphoses que l'auteur de l'*Ovide moralisé* n'a pas traduites lui-même, mais dont il a pris la traduction à d'autres auteurs, la classification des manuscrits est essentiellement la même : c'est donc celle des manuscrits de l'œuvre tout entière.

Il y a deux groupes de manuscrits, x et y[1]. Le groupe y est représenté dans mes copies par le ms. de Paris, Bibl. Nat. 872 (Y^3). Les quatre manuscrits de ce groupe ne diffèrent que très peu entre eux; de plus, ils représentent une assez mauvaise version, à laquelle il faut préférer celle de x toutes les fois qu'il n'y a pas de raison spéciale pour admettre la leçon de y. Le groupe x se subdivise en deux groupes, A (ms. de Rouen 1044) et α (ensemble des autres mss. du groupe). α se subdivise à son tour en deux groupes, B (ms. de Lyon 742) et β (ensemble des mss. qui restent). Tous les mss. du groupe β auront donc peu de valeur pour l'établissement du texte critique du poème, et, le texte comptant 70.000

1. Je néglige un sous-groupe de quatre manuscrits (ζ) qui ne forment pas une famille à part, mais « un groupe, qui a une source commune avec E^2 et qui pour certaines parties dérive directement d'un manuscrit de la famille y » (*Philomena*, Introd., 19; pour plus de détails, voir le chapitre sur les manuscrits).

vers, je me suis contenté des copies complètes de *A*, *B* et Y^3, qui suffisent à reconstituer le texte original ; ce n'est que lorsque ces trois mss. donnent trois leçons différentes qu'il faut consulter d'autres mss. Or, le cas est très rare, et il ne s'agit toujours que de différences insignifiantes : *A* et *B* s'accordent presque toujours et garantissent un texte très voisin du texte original. Ainsi pour les vers cités plus haut, *A* et *B* s'accordent avec *y* aux vers 9, 11, 30, 36, 46, 55, 85, 161, 181, 184, 195, 205, 218, 226, 230, 234, c'est-à-dire partout, excepté aux vers 88 et 167, où il y a des variantes insignifiantes. Ajouter le vers 31, où *A* écrit *palmes* au lieu de *plannes*, le vers 177, où *A* écrit *coue* au lieu de *come*, et le vers 60, où *B* donne *ou que verge*, *A* ayant *ou que viens*. Au vers 58 *A* + *B* s'accordent avec le ms. *B* du *Voir Dit* contre *y* : j'ai introduit cette leçon dans le texte, parce qu'elle s'impose presque pour le sens du passage.

Ce qui, dans notre fragment, prouve encore la justesse de la classification des mss. de l'*Ovide moralisé*, c'est entre autres choses le fait que les mss. du groupe *y* (et ceux du groupe *z*) introduisent tous aux vers 93-94 la même faute en lisant : *Tel c'on n'i peut trouver effort, Ne trop grant ardour ne trop fort*. Il est évident qu'ici le groupe *x* donne la bonne leçon : *Un grant mont...*, *Faite de roche vive et fort*, *Tel c'om n'i puet trouver effort De soleil...*

Au vers 92, *y* donne *qui pas*, au vers 190 *come reonde targe*, au vers 199 *me recoi*, au vers 241 *acoupis* : toutes ces leçons se retrouvent dans le *Voir Dit*, et on peut les placer comme variantes à côté de la leçon de *x*, surtout parce que le texte du *Voir Dit* se rapproche en général plutôt de *x* que de *y*[1].

1. Voici la liste complète des variantes de *y* qu'on ne peut pas admettre dans le texte : 1 sur — 2 fust — 3 qu'un pin — 12 me couchoie — 35 Ha dame — 38 que roisin — 41 ou fromage fres en faisselle — 52 est yrés — 54 fierté — 64 de mer profonde — 66 ouvrir la beauté de sa roe — 73 sourde de sourde mer — 78 vrayement — 81 se mlt bien me — 82 t'en — 92 Ou hault n'i ot — 94 Ne trop grant ardour ne trop fort — 96 N'il n'i craint yver ne froidure — 106 sur — 109 des — 112 tu avaindras mesmes aus br. — 114 tu auras assez de — 115-158 *manquent* — 172 n'est mie si biaus ni — 174 chevaux — 175 cuevrent — 176 et quant il vente a tous euvrent — 177 sans crigne — 180 lait sont se la plume lor faille — 186 s'estoie — 190 come reonde targe — 199 me recoi — 200

Je termine en faisant remarquer que, pour étudier la langue de l'auteur de l'*Ovide moralisé*, il faut prendre le texte des « alégories » et des « moralisations » ; pour les parties traduites on ne sait jamais si l'auteur les a traduites lui-même. Il est vrai que, pour *Philomena* et pour *Pyramus et Thisbé*, il nous a avertis, mais il pourrait très bien avoir inséré ailleurs des traductions toutes faites, sans le dire.

C. De Boer.

PROV. *FAR COL E CAIS*.

Cette locution reste énigmatique, en dépit des quatre exemples qui en ont été relevés.

Raynouard n'en connaissait qu'un seul, qu'il cite en deux endroits de son *Lexique roman* (à *cais* et à *col*, II, 287 et 436) en l'attribuant à deux auteurs différents, Rambaut de Vaqueiras (à tort) et Peire de Bussignac (Bartsch. 332, 2 ; texte dans Mahn, *Gedichte*, n° 152. et dans *Studi di fil. rom.*, III, 644). Il la traduit, dans le premier, par « faire accueil et caresse » ; dans le second, par « faire accolade et caresse ». Comment, du sens habituel de *cais*, « mâchoire, joue », etc., a-t-il pu tirer celui de « caresse », c'est ce qu'il ne nous dit pas [1]. Quant

---

lignage — 201 et pour ce me dois bien amer — 202 qui sui filz — 203 avons — 209 et bien vueil — 211 son foudre — 212 ne prise je pas un — 216 je fais t'yre et ton tourment — 217 tu bien m'amaisses — 220 effroy — 222 despit — 223 despites — 225 Athis — 234 en piece — 236 por quoi — 238 en la mer — 240 car la — 241 acoupis — 243 m'ont grevé et cuit.

1. Le mot a dû désigner d'abord, conformément à l'étymologie (voir Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wœrt.*, n° 1660), toute la partie inférieure de la face, et signifier 1) « mâchoire », 2) « joue », puis, par des extensions ou restrictions parallèles ou successives, 3) « bouche », 4) « dents », 5) « visage », 6) « épaule ». Les sens 1 et 2 sont suffisamment attestés par les exemples de Raynouard et de Levy, le troisième par les locutions *issir del cais*, *mentir pel cais* (dans Raynouard et Levy ; cf. Peire d'Auvergne, éd. Zenker, V, 2). Le sens 4 est inséparable du sens 1 ; le dérivé *caissal* avait pris, dès le XIVe siècle, celui de « dent molaire », qu'il a conservé dans de nombreux dialectes de la France méridionale et de la Catalogne (voir Alart, dans

à *col*, il a dû y voir d'abord, égaré sans doute par la graphie *colh* du manuscrit *C*, sa source habituelle, un dérivé de *acolhir* [1], puis, correctement, le représentant de *collum*.

M. Levy (dans son *Prov. Suppl.-W.*, à *col*) ajoute un exemple (de Rambaut de Vaqueiras, 392, 12 ; Mahn, *Ged.*, 529) et il traduit avec hésitation, se réglant sans doute sur le sens des deux substantifs, par « embrasser ; proprement, mettre les bras autour du cou et baiser sur la joue ». Dans le *Petit Dictionnaire*, il traduit, sans commentaire ni hésitation, par « embrasser ».

M. Lewent, qui est revenu tout récemment sur la question, dans son compte rendu de l'édition de Folquet de Marseille par M. Stroński [2], a parfaitement raison de contester cette traduction, qui ne convient pas du tout au passage de Peire de Bussignac et très médiocrement à celui de Rambaut de Vaqueiras ; mais il se trompe sur le sens propre de la locution et interprète à faux deux des passages qu'il allègue.

Des textes déjà connus et de ceux qu'on trouvera plus bas, on peut conclure, je crois, que cette locution a eu deux sens très différents, non inconciliables pourtant, et qui peuvent très bien se dériver du sens propre des deux substantifs qui y figurent.

Elle signifie d'abord, non pas comme traduit M. Lewent, « faire grise mine, prendre une attitude hostile » (ein abweisendes, feindliches Gebahren schliessen), mais « prendre des airs narquois » : ainsi dans l'exemple de Peire de Bussignac, où le poète décrit l'accueil désobligeant que lui font les femmes « perverses » dont il se plaint :

Ara farant col e cais
Si· m vauc costa lor assire,
Las falsas, cui dieus abais !

Revue des langues romanes, V, 296 et Mistral, à *cais* et *queissau*). Le sens 5 est tout voisin de 2 ; exemples dans Raynouard. Les sens 3, 4, 5, sont largement attestés dans les dialectes modernes. Le sens 6 n'apparaît que dans un passage de Peire d'Auvergne (*ibid.*, XIV, 16-19) :

Ni sobrel cais — leva tal fais — que corren nol puesca portar.

1. Cette piste fâcheuse a été suivie par Alart (*loc. cit.*), qui incline à « donner à *colh* la même valeur qu'à *acuelh* » et à voir dans *cais* « l'adverbe pris substantivement avec le sens de manières, apparences, semblants ».

2. *Literaturblatt*, oct. 1912, col[t] 334.

De même dans celui de Bertran Carbonel (*cobla* XII), que M. Lewent a eu le mérite de verser aux débats : l'auteur y constate avec douleur que « le siècle vilain et mauvais » manifeste son dépit à ceux qui conservent les joyeuses traditions d'antan :

Car s'om canta ni·s don' alegramen,
Cascus fara per despieg col e cais.

De même enfin dans un passage de Raimon de Miraval non encore utilisé (406, 9 ; coup. 6 dans *C*, *M. G.*, 237 ; coup. 5 dans *E*, *ibid.*, 335. Je choisis ce dernier texte qui est plus correct). « Les dames d'aujourd'hui, dit le poète, se font tort en se raillant les unes les autres, en faisant des gorges chaudes à propos de racontars dictés par la malveillance. »

Donas aun lur dans enquis
Quan l'una l'autra escarnis,
Que de mains janglars savais
Rizon e faun col e cais.

Il est impossible, en revanche, de découvrir ce sens dans les passages suivants :

Folquet de Marseille ayant demandé à son ami Tostemps lequel il préférerait, d'une dame qui n'aurait pas d'autre amoureux, mais ne lui donnerait aucun signe de bienveillance, ou de celle qui lui accorderait tout ce qu'on peut demander à une parfaite amante, mais qui se laisserait courtiser par un ou deux « drutz », et Tostemps ayant opté pour la première alternative, il réplique :

Tostemps, pauc avetz de valor
Si per aital amor es gays
Que, pus dona·us fay col e cays,
Par qe so (*corr.* s'o) tengu'a deshonor[1].

C'est à tort que M. Lewent veut retrouver ici le sens unique qu'il attribue à la locution ; il faut traduire au contraire : « Vous valez bien peu si vous acceptez que votre dame considère comme un déshonneur de vous faire des avances. »

1. Éd. Stroński, XV, 21 ss.

Les exemples que voici nous permettront de préciser le sens, que j'ai laissé à dessein quelque peu dans le vague.

Rambaut de Vaqueiras, dans des couplets fort grossiers, où il signifie son congé à une beauté sur le retour qui mène une conduite scandaleuse, écrit ceci (c'est le passage cité par M. Levy) :

Ges una pruna davays
En s'amor non daria,
Si be·m fai e colh e cais...

La dame, loin de repousser son amant, comme interprète M. Lewent, lui fait au contraire des avances, essaie de l'attirer ou de le retenir par d'engageantes minauderies.

Ce sens apparaît plus nettement encore, dans une *cobla* de Uc de Saint Circ (non enregistrée par Bartsch ; imp. *Studi*, V, 512 ; édition Jeanroy et de Grave, n° XXXIII) où le poète, comme Rambaut, dit ses vérités à une vieille coquette, qui ne pourra plus, à l'entendre, attirer les galants, ni à force d'allé-chantes grimaces, ni en faisant appel aux plus savantes recettes.

Passada es la sazos
Que fatias (*cor.* fazias) col e cais,
E ja no·us gensera mais
Lo blanques ni· l vermeillos.

C'est enfin le seul sens acceptable dans une description de printemps de Guillem Adémar (202, 8, coup. 1 ; *M. G.* 906-7, d'après *I* et *C* ; c'est ce dernier texte que je cite :)

Lanquan vey florir l'espigua
E l'auzelh per sa par chanta,
Ben dey jauzir d'amor hueymais,
Pus l'alauza·n fai colh e cays.

Il est évident que le mâle de l'alouette ne prend pas vis-à-vis de sa *par* des airs revêches ou narquois, mais une attitude gracieuse et engageante.

Far col e cais, c'est donc proprement « minauder », en jouant, si je puis ainsi dire, du cou et du visage [1]. Les deux

1. L'ancien français exprimait la même idée à l'aide du verbe *coloier*, fréquemment usité pour décrire les manèges amoureux des oiseaux ; un texte

substantifs sont donc pris dans un de leurs sens habituels [1]. Quant au verbe *far*, il est pris ici dans un sens particulier, assez analogue, comme me le fait remarquer M. A. Thomas, à celui qu'il a pris dans les locutions « faire la tête, la mine, faire (bonne ou mauvaise) chère ».

A. Jeanroy.

LE *DE CLAUSTRO ANIME* ET LE *ROMAN DE TROIE*

Le *De claustro anime* êt un ouvraje célèbre, un des chefs-d'euvre du janre mistiqe, dont l'auteur n'a pas voulu dire son nom. Hauréau, bon juje an la matière, estime qe cet auteur ne peut être Hugues de Saint-Victor, bien qe le *De claustro anime* lui soit parfois atribué par les manuscrits, parceqe le stile n'êt pas dans la manière du fameus Victorin ; et, come les plus anciens manuscrits témoignent an faveur de Hugues de Fouilloi, il déclare qe tèle êt, an éfet, l'atribucion la plus vraisanblable [2]. Par suite, la date du *De claustro anime*, qi serait nécessairemant antérieure à 1141, date de la mort de Hugues de Saint-Victor, si la paternité de ce dernier était admissible, doit être un peu plus raprochée de nous, mais ne peut être fixée avec une aussi grande aproximacion, l'époqe de la mort de Hugues de Fouilloi (q'on ne saurait an tout cas placer avant 1173) n'étant pas déterminée rigoureusemant.

---

du XIVe siècle nous montre ce mot dans un emploi très analogue à celui de la locution provençale :

Or fait la mignote, or coloie
Or guigne et puis jette de l'ueil.
(Godefroy II, 184 a).

1. Ces deux substantifs, sans doute grâce à leur initiale allitérante, ont été souvent associés, dans des expressions qui n'ont pas d'intérêt pour nous. Pas plus que M. Lewent je ne comprends le vers de Bernart de Venzac : *Quant a·l pel entre·l col e·l cays* (71, 3, v. 31, dans Appel, *Inedita*, p. 53). — *Tot l'escaldera·l col e·l cais* dans Arnaut Daniel (29, 15 ; éd. Lavaud, I, 25) n'offre aucune difficulté.

2. *Les Œuvres de Hugues de Saint-Victor, essai critique*, nouv. éd., Paris, 1886, pp. 155-164 ; cf. l'article sur H. de Fouilloi qe Hauréau a inséré dans la *Nouv. Biogr. gén.*, t. XXV (1861), col. 442-5.

Bien qe le *De claustro anime* ait été publié depuis longtamps (an dernier lieu, à la suite des euvres de Hugues de Saint-Victor, dans la *Patrologie* de l'abé Migne, t. 176, col. 1017-1184), il ne sanble pas q'on i ait relevé un curieus passaje, dont l'existance intéresse à la fois l'istoire de l'art et cèle de la litérature de la France, passaje qi se trouve au début même de l'ouvraje (livre I, chap. 1, col. 1019 de l'édicion citée). Voici le texte, non d'après la *Patrologie* (qi a qelqes mauvaises leçons qe je signalerai an note), mais d'après le ms. Bibl. nac. lat. 712, qe Hauréau croit pouvoir dater du XIIe siècle, fol. 112 v° :

Episcopi domos non impares ecclesiis magnitudine construunt, pictos delectantur habere thalamos, vestiuntur ibi imagines preciosis colorum indumentis ; pauper autem [1] sine vestibus incedit, et vacuo ventre clamat ad ostium. O mira delectatio [2] ! Trojanos gestat paries pictus purpura et auro vestitos, et [3] Christianis negantur veteres panni [4]. Grecorum exercitui dantur arma, Hectori clipeus datur auro splendens ; pauperi vero ad januam clamanti non porrigitur panis ; et, ut verum fatear, spoliantur pauperes sepe ut vestiantur [5] lapides et ligna.

Cète prédileccion des évêqes français pour des peintures représantant les conbats des Troiens et des Grecs me paraît témoigner éloqmant du succès obtenu par le *Roman de Troie* presqe au landemain de sa publicacion. Ayant été comissaire responsable de l'édicion de ce poème qe M. L. Constans vient d'achever (cf. ci-dessous, p. 88), je lui aurais signalé le passaje du *De claustro anime*, si je l'avais conu, au momant où il inprimait son tome VI. Mais j'avoue qe c'êt pour moi une conaissance de fraîche date, dont je suis redevable, d'ailleurs, à l'infatigable conpilateur qe fut Vinçans de Beauvais et au non moins infatigable traducteur qi se nome Jehan de Vignai. An éfet, c'êt an faisant qelqes sondajes dans le *Miroir historial*, traduit an 1332 par Jehan de Vignai, qe j'ai rancontré, au mois de déçanbre dernier, le passaje an qestion. Voici comant il êt tra-

1. *Patrol.* item.
2. *Patrol.* mira, sed perversa d.
3. *Patrol. omet* et.
4. *Patrol.* panni negantur veteres.
5. *Patrol.* pauperes spoliantur sæpe, et vestiuntur.

duit, d'après le ms. Bibl. nac. fr. 311, fol. 147[b] (livre XXVIII, chap. 18) :

Du premier livre du Cloistre de l'ame. Nos evesques aujourduy font maisons pareilles aux eglises de grandeur, et se delitent d'avoir chambres paintes, et les povres s'en vont sans vesteüre et criënt a l'uis, leur ventre vuit. Veez merveilleuse delectacion ! La paroit painte porte les Troiens vestus d'or et de pourpre, et les viés robes sont deniees (*ms.* donnees) aux Crestïens. Ung escu est donné a Hector tout resplendissant d'or, mais on ne donne point de pain au povre criant a l'uis ; et, pour ce que je die voir, les povres sont souvent despoilliez pour vestir les fus et les pierres.

Le français êt rigoureusemant conforme au latin qe Jehan avait sous les ieus. An éfet, si l'on se reporte au *Speculum historiale*, on constate qe frère Vinçans débute par « Episcopi *nostri hodie* domos... », c'êt à dire q'il ajoute deus mots à la leçon du *De claustro anime*, tandis qe, plus loin, il suprime les manbres de frase « vestiuntur... indumentis » et « Grecorum exercitui dantur arma » [1]. Il ne faut pas moins lui savoir gré d'avoir remarqé notre passaje et de l'avoir extrait pour le plus grand profit de ses lecteurs ; s'il n'a pas toujours u la main aussi eureuse, son *Speculum historiale* reste pourtant une lecture à recomander aus jans studieus qi ont du loisir, beaucoup de loisir.

A. THOMAS.

A PROPOS DE JEHAN DE BRIE

La *Revue d'histoire littéraire de la France* a publié réçamant [2] un court article de M. Henri Hauser intitulé : « Une bévue du bibliophile Jacob sur Jehan de Brie. » L'auteur reproche avec raison au dernier éditeur du « Bon Berger » d'avoir afirmé, dans sa « Notice », que Jehan de Brie « suivit certainement les cours de l'Université [de Paris] » ; la « bévue » ne provient pas, autant q'il me sanble, d'un contre-sans fait sur le mot « lire », come

1. J'ai vu le ms. Bibl. nac. lat. 14355, fol. 206[a], et l'édicion de Venise, parue an 1494, livre XXVII, 18 (on sait qe toutes les édicions ont fondu le livre I et le livre II, d'où, par la suite, une diférance d'une unité dans la numérotacion des livres).

2. N° d'avril-juin 1912, pp. 407-8.

le croit M. Hauser, mais peu importe. L'afirmacion du bibliofile Jacob êt erronée, et le critiqe de la *Revue d'histoire littéraire* a bien fait de signaler l'erreur [1]. M. Paul Meyer a montré ici même, il i a plus de trante ans [2], dans un long conte-randu q'il n'êt pas permis d'ignorer qand on veut parler de Jehan de Brie [3], avec qèle incurie le bibliofile Jacob s'êt aqité de son devoir d'éditeur; les « bévues » du célèbre poligrafe feraient un gros livre, si on les métait à la ranjète.

Mais M. Hauser ne se contante pas d'expulser Jehan de Brie de l'Université de Paris, il prétant le rayer de l'istoire litéraire du qatorzième siècle. Pour lui, le texte qi a été publié, bien qe daté de 1379, « est en pure langue du seizième siècle ». Prenant à partie le bon Henri Martin qi croit naïvemant qe ce livre a vraimant été écrit par ordre de Charles V, pour l'usage du peuple, qi voit là une des pansées faisant le plus d'oneur à ce roi, et qi ajoute : « c'est déjà l'esprit de Sully et d'Olivier de Serres », M. Hauser écrit, avec désinvolture : « Je crois qu'il y a pour cela d'excellentes raisons; le *Bon Berger* n'est antérieur que de quelques dizaines d'années au *Théâtre d'Agriculture*, et c'est pour donner à ce texte plus de prestige qu'on le fait remonter aux temps lointains du sage roi Charles. »

Tous ceus qi conaissent peu ou prou l'istoire de la langue française atandent avec une vive curiosité qe M. Hauser veuille bien faire la démonstracion de cète afirmacion stupéfiante. Provisoiremant, ils s'an tiènent à l'opinion formulée par M. Paul Meyer an tête de son conte-randu : « Entre les œuvres du XIVe siècle..., il en est peu qui méritent mieux les honneurs de l'impression que le *Bon Berger* de Jehan de Brie. » Mais ils sont prêts à se laisser déciller les ieus, à examiner ce q'on leur montrera, et à se garder de prandre vessies pour lanternes [4].

A. THOMAS.

---

1. Maleureusemant, M. H. Hauser a comis lui même une « bévue » plus extravagante ancore an atribuant à Jacob « un joli contre-sens » sur le nom du libraire Simon Vostre, premier éditeur de Jehan de Brie. Il ne faut pas lire moins atantivemant les auteurs q'on critiqe qe les textes q'ils ont édités.

2. *Romania*, VIII, 450-4.

3. Cf. mon article BRIE (JEAN DE) dans la *Grande Encyclopédie*, t. VIII, p. 11.

4. An janvier 1907, sur mes indicacions, un étudiant tchèqe de la Sor-

SUR LA DATE DE LA CHUTE DU *D* INTERVOCALIQE AN GAULE

On sait qe le sort du *d* primitif intervocaliqe est très diférant dans la Gaule méridionale selon les réjions : an Béarn, le *d* reste intact jusq'à nos jours; ailleurs, il devient *z*; ailleurs anfin, et dès les plus anciens textes conus (notamant dans le *Boèce*), il a conplètemant disparu. M. F. Lot a montré [1] qe, dans le sud-est du domaine français, la chute du *d* intervocaliqe était un fait aconpli dès la fin du neuvième siècle.

An parcourant réçamant le poliptiqe de Saint-Victor de Marseille, rédijé an 814, j'ai été frapé par qelqes formes de noms propres jermaniqes qi sanblent prouver qe la chute du *d* s'était déjà produite au comancemant du neuvième siècle. Je les relève ici, où le chifre qi les aconpagne ranvoie à la paje du tome II de l'édicion Guérard : *Roofredus* 640, à côté de *Rodofredus*; *Goomaris* 640; *Rooara* 641; *Rooberta* 645; *Roolindis* 645; *Roofredus* 645; *Roobertus* 646.

Come le *d* intervocaliqe ne disparaît pas à Marseille, il êt probable qe ces exanples sont d'orijine franco-provançale.

A. Thomas.

---

bone, M. Alfred Václavek, antreprit de doner au public une édicion critiqe du *Bon Berger*, mais je ne sais ce q'il êt advenu depuis lors de ce projet an vue duqel il collaciona, au courant de l'anée scolaire, les anciènes édicions conues.

1. *Romania*, XXX, 482-6.

COMPTES RENDUS

Le Roman de Troie, par Benoit de Sainte-Maure, publié, d'après tous lesmanuscrits connus, par Léopold Constans (Société des anciens textes français) ; Paris, Didot, in-8 ; t. I, 1904, xi-464 p. ; t. II, 1906, 399 p. ; t. III, 1907, 448 p. ; t. IV, 1908, 446 p. ; t. V, 1909, 339 p. ; t. VI, 1912, 410 pages.

M. Léopold Constans a donné récemment le sixième et dernier volume de son édition du *Roman de Troie*, publiée pour la Société des anciens textes français. Il achève ainsi une œuvre qu'il a entreprise il y a plus de vingt années et qui commande l'attention : elle honore l'homme qui l'a menée à bien et la Société qui lui en a fourni les moyens [1].

Les manuscrits. — Les fondations de l'édifice sont d'une ampleur imposante : d'un roman de plus de 30.000 vers, ce sont 39 manuscrits que M. Constans a étudiés et conférés pour établir son texte.

La description minutieuse de ces manuscrits, qui occupe les 67 premières pages du tome VI, appelle peu de remarques. Notons que les arguments par lesquels M. C. soutient l'origine provençale du ms. M² (Milan, Ambr. D 55) ne sont pas convaincants, étant réversibles : l'opinion de M. P. Meyer (adoptée par M. A. Thomas), qui croit à une origine italienne, offre de grandes probabilités. — La table rimée du ms. *E* (Bibl. nat., fr. 794) et surtout celle du ms. B, f° 35 (Bibl. nat., fr. 375) se rattachent à une tradition assez lointaine, déjà marquée dans l'*Anthologie* latine, où tout un groupe d'épigrammes se proposent de résumer en quelques mots des poèmes célèbres : cet usage, qui a donné naissance à un véritable genre littéraire, est encore très répandu aux xiie et xiiie siècles. — Le texte de *Piramus et Tisbé* dont il

1. L'ordre du présent article n'est pas celui de l'édition de M. Constans. Les tomes I-IV de cette édition contiennent le texte du poème ; le tome V, des notes et un glossaire ; le tome VI, une introduction, qui traite successivement des manuscrits, de la langue, de l'auteur et de la date du poème, de ses sources, de ses destinées et des allusions des littératures provençale et française qui s'y rapportent.

est question dans la note 3 de la page 35 a été publié, depuis, par M. De Boer (Amsterdam, 1911 ; cf. *Romania*, XLI, 1912, p. 294). — Enfin, il n'eût pas été inutile de dire que *Li remans des VII sages de Rome*, signalé dans le ms. *H* (Bibl. nat., fr. 1450), n'est pas l'histoire des *Sept sages*, mais le *Dolopathos*.

Pour ce qui est du classement des manuscrits, M. Constans, qui en avait déjà traité en 1891, dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, a retracé d'ensemble sa conception de leurs rapports et résumé l'essentiel de ses conclusions dans un tableau synoptique fort commode. Ces conclusions sont voisines de celles auxquelles s'était d'abord arrêté M. P. Meyer [1] et me paraissent acceptables en gros ; mais — je l'avoue — je n'ai pas repris, pour ma part, ce problème en quelque sorte formidable. Bornons-nous à constater avec M. C. l'extraordinaire complexité des rapports qui unissent les 39 manuscrits, et venons-en à la question de l'établissement du texte, que l'éditeur a résolue d'une façon intéressante, mais selon des principes sujets à examen.

A considérer les choses sous leur aspect extérieur, on est d'abord arrêté par l'imposant appareil critique qui accompagne le texte. M. Constans a donné intégralement les variantes de sept manuscrits et, en des cas très nombreux, celle de beaucoup d'autres. On comprend fort bien qu'il ait éprouvé le désir de faire profiter ses lecteurs le plus qu'il pouvait des résultats d'un labeur prodigieusement patient et minutieux : il n'en est pas moins vrai que les variantes complémentaires, ajoutées à celles des sept manuscrits fondamentaux, sont un luxe et, à un certain point de vue, un luxe dangereux. Car de deux choses l'une : ou les manuscrits d'où elles proviennent ont servi à l'établissement du texte, ou ils n'ont pas servi. Dans le premier cas, qui ne pouvait se présenter qu'aux passages difficiles et où les sept manuscrits principaux demeuraient insuffisants, il fallait donner simultanément, et seulement pour ces passages, les variantes de tous les autres manuscrits. Dans le deuxième cas, il n'y avait lieu de donner les variantes complémentaires qu'en une seule circonstance : c'était en quelques passages typiques, propres à prouver le classement proposé des manuscrits, et alors, là encore, il fallait reproduire les variantes de tous les manuscrits. Faute de quoi, on s'expose à l'illogisme. M. Constans a-t-il suivi ces règles ? en a-t-il suivi ? Il avertit, de temps en temps, que, pour tel passage, tels et tels manuscrits ont été utilisés, sans qu'on sache non plus pourquoi ceux-là plutôt que tels autres. Et souvent aussi, sans qu'on soit prévenu, il continue à citer tel ou tel, risquant, par ces mentions et par le silence fait sur les autres manuscrits, de donner une fausse idée du contenu des divers groupes, tenté qu'on est alors de se croire en possession de tous les éléments.

Par plusieurs points, on le voit, la question des variantes touche à celle de l'établissement du texte. Et ici, je ne sais si l'on aurait tort de regretter que M. Constans ne se soit pas expliqué, dans un chapitre exprès, sur la façon

1. Voir *Romania*, t. XVIII (1889), p. 70.

dont il a procédé et dirigé son choix. Ce chapitre manque ; c'est seulement dans un membre de phrase incident, au paragraphe où est décrit le ms. V^2 (t. VI, p. 55), qu'on apprend que la 1re famille des manuscrits (v x) a été prise pour base. Hors cette indication perdue, rien. Il faut, pour se rendre compte des principes suivis par l'éditeur, les dégager soi-même, non sans risque d'erreurs, de l'étude du texte qu'il propose. Le procédé éclectique qui, en fait, semble avoir été celui de M. C., se justifie assez bien : comme il manquait d'un manuscrit excellent qui pût fournir une base inattaquable, M. C. a trouvé opportun de puiser dans la série des différents manuscrits les leçons qui s'annonçaient comme les meilleures ; et sans doute, loin de le faire au hasard, il a tenu compte du classement qu'il avait établi. Mais les incertitudes subsistantes et la complexité de ce classement rendaient, en plusieurs cas, singulièrement malaisé le choix de la bonne leçon. Ainsi, pour ce qui est des deux grandes familles α et β, nous voyons qu'en général α obtient la préférence (v. 206, 779, etc.) ; souvent, pourtant, des leçons paraissent empruntées à la famille β, sans qu'une nécessité absolue s'en fasse sentir (v. 146, 730, etc.). D'autre part, à l'intérieur de la famille α, on voit donner le pas tantôt au groupe v (v. 1058, 4197, etc.), tantôt au groupe x (v. 183, 922, etc.), sans que le choix s'impose. Bref, le procédé critique qui consiste à étendre trop largement la base du texte imprimé aboutit à une construction trop savante pour n'être pas hypothétique. Et c'est bien là ce qui gêne en lisant le texte de M. C. : on admire l'ingéniosité de l'édifice, sans avoir une foi absolue dans sa solidité. Il eût été plus sage, plus commode pour le lecteur (qui se serait senti plus près de tel manuscrit bien défini et qui aurait eu plus de liberté, sans avoir plus de travail, pour instituer sa critique personnelle) de renoncer à la recherche d'un original si difficilement accessible et de donner simplement le texte de la famille la meilleure, avec faculté constante, grâce aux notes, d'y comparer celui des autres familles. Le mieux était alors de faire choix d'une famille, ou peut-être simplement d'un manuscrit de bonne qualité, dont les relations avec les différents groupes eussent été soigneusement déterminées, et auquel on aurait fait subir un minimum de corrections indispensables, tout en laissant bien entendre qu'on aurait tort d'admettre ses leçons pour primitives et en fournissant, par les variantes, le moyen de parcourir la série des hypothèses permises. Peut-être le manuscrit E n'eût-il pas été trop impropre à cet emploi.

Touchant le système graphique, ce sont des remarques analogues que nous ferons. L'intention de M. Constans a été de reconstituer, d'après l'étude de la langue, l'orthographe originale du poème. Mais il apparaît en de nombreuses occasions que l'entreprise se heurte à de graves difficultés ; car l'état même de la langue autorise souvent des orthographes différentes, et souvent aussi il ne fournit aucune indication, en sorte que M. C. est obligé de recourir aux « plus anciens » ou aux « meilleurs » manuscrits. On se demande alors s'il n'aurait pas mieux valu commencer par là et adopter le système du

manuscrit-base, corrigé seulement là où on a la preuve certaine d'une altération du modèle. S'il est vrai qu'on ne soit pas très sûr d'atteindre ainsi à la forme de l'œuvre originale, on sait du moins qu'on se rapproche d'une forme réelle. Un texte établi selon cette méthode prudente, peut-être timide, serait sensiblement différent de celui qui nous est proposé.

Le texte. — Le texte de M. Constans est cependant fort bon en général, et si les observations que voici sont assez nombreuses, il ne faut en accuser que la longueur du roman publié; plusieurs des rectifications proposées ci-dessous portent, d'ailleurs, sur de simples erreurs d'impression[1].

V. 31. *E qui plus set, e plus deit faire.* M. C. note (*Intr.*, p. 156) que « lorsque *plus* est répété dans une proposition proportionnelle, on trouve *et* (*e*) devant le second *plus* ». Le fait est plus général; un emploi analogue de *e* se trouve au v. 6426 : *Qui dit que fous e que fous prent* (comp. v. 18428); au v. 10511 *Se il est sages, e jo plus* (comp. v. 10540 et 27666); il est, d'ailleurs, courant en ancien français. — V. 37. *voudrai.* M. C. (*Intr.*, p. 155) signale ce verbe comme un exemple de futur employé au lieu du subjonctif présent. La façon dont il cite le passage fait penser qu'il prend le *Que* du v. 35 pour une conjonction : on pourrait peut-être y voir un pronom complément de *metre*, repris plus loin par *La* (v. 37) (comp., pour le procédé, les v. 22962 ss. et 29644 s., dont le cas est, d'ailleurs, un peu différent). Le futur *voudrai* est alors parfaitement régulier. — V. 261. *E com fu morz Cassibilant.* Ce passage et 169 autres ont été relevés par M. C. (*Intr.*, p. 149) comme exemples d'emploi du cas régime au lieu du cas sujet. Il était essentiel de remarquer que, dans tous ces exemples, le sujet se trouve placé après le verbe. — V. 617. Supprimer la virgule, ainsi qu'au vers suivant. — V. 666. *E ceus qui en estorstrent vis.* L'adjectif *vis* est relevé (*Intr.*, p. 148) comme un exemple de cas régime mis au lieu du cas sujet « en apposition à un verbe ». Mais *vis* n'est pas une apposition au verbe : c'est l'attribut de *qui*. — V. 771. *Qu'il.* On pourrait aussi songer à écrire *Quil.* — V. 817. Virgule après *niés.* — V. 897-8. Virgule après *per* ; point après *ovrer.* — V. 1213. *C'est.* Faute d'impression pour *C'ert.* — V. 1354. *les nés.* M. E. Langlois a fait observer, à l'occasion du v. 6468 d'*Eneas* (*Chronologie des romans de* Thèbes, *d'*Eneas *et de* Troie, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LXVI, 1905, p. 119, n. 1), que le sens de « narines » pour le mot *nés* était mal attesté ou même impossible. Il semble bien, pour-

1. M. Constans dit plaisamment que son ouvrage pourrait s'intituler « le livre aux errata ». Les six volumes qui le composent sont, en effet, accompagnés d'errata qui portent sur le volume même et sur tous les précédents; en outre, diverses rectifications se trouvent encore disséminées dans le glossaire et l'introduction. On ne saurait en vouloir à l'auteur de s'être ainsi lu et relu; mais ses corrections sont très difficilement maniables. On aurait souhaité de trouver à la fin du sixième volume la liste générale des passages amendés (au moins pour le texte) avec le renvoi aux tomes où se trouvent les corrections; c'eût été l'affaire de quelques pages.

tant, que nous en ayons ici un exemple. Comp. v. 1721. — V. 1425-6. *Or esguarde que tun feras, Saveir se tu*[*l*] *m'otreieras.* Les mss. *R e k n* donnent *tu* et non *tun*. Je lirais donc peut-être, en modifiant la ponctuation : *Or esguarde, que* tu *feras Saveir, se tu*[*l*] *m'otreieras.* On aurait alors affaire à l'expression *faire saveir*, « se montrer sage ». Le rejet de *Saveir* ne fait point difficulté (comp. v. 2135, 2377, 2950, 3376, 3459, 3473, 3561, 5309, etc.). — V. 1484. *ancor.* Cet exemple du mot n'est pas relevé au glossaire, où n'est donnée que la signification « encore, de plus » : il aurait mérité de l'être en raison du sens primitif de « maintenant » qu'il présente et qui ne s'est conservé que dans les phrases négatives. Voir le même sens au v. 13194. — V. 1602 ss. *Dame, li vostre chevaliers, Icil qui quites senz partie Sera toz les jorz de sa vie, Vos prie...* etc. On lit au glossaire, sous le mot *quite* : « *en apposition* (*ou pris substantivement*) : qui vostre quites senz partie sera *1603*. » Cette note vaut pour la leçon des mss. *e k R*, qui n'a pas été admise dans le texte, mais qui figure à l'erratum du t. II. Elle ne me paraît pas suffisamment explicative. D'autre part, le glossaire donne à l'expression *senz partie* le sens « entièrement ». Voici comment, en réalité, doit s'entendre le vers 1603. Les expressions *quite* et *senz partie* appartiennent à la langue juridique et intéressent la forme de la possession. La première s'emploie en parlant non seulement de la personne qui s'est acquittée, mais aussi de l'objet (ou de la personne) possédé sans redevance. Nous en avons des exemples aux vers 4690 et 4693 de notre poème (*aveir quite* ; comp. v. 3885 : *estre quitement* = « appartenir en toute propriété »). *Quite* est donc bien ici apposition à *vostre* : « je suis vôtre, entièrement acquis ». L'expression *senz partie* s'oppose à *a partie* (= « à partager » ; voir *Coutum. gén.*, I, 883, cité par Lacurne de Sainte-Palaye, p. 205) et signifie « sans avoir à partager » (voir Pérard, *Hist. de Bourg.*, p. 482, pour l'année 1255, cité par le même). Comp. *senz part*, v. 26875. Il s'agit donc ici de propriété « exclusive ». — V. 1631. La préposition *a* est construite ἀπὸ κοινοῦ devant le pronom *mei* et l'infinitif *porter*. L'exemple est à joindre à ceux que M. C. a relevés (*Intr.*, p. 158) pour la préposition *de* seulement. — V. 1748. Je supprimerais les deux points après *oblié*. — V. 2016. Virgule après *baigniez*. — V. 2255. *N'avra en eus que corrocier*. En cherchant sous *aveir*, on constate que le passage n'est pas relevé au glossaire, mais bien le vers 11649, et que l'expression *n'aveir que* est traduite par « avoir bien raison de » : c'est plutôt : « ne pas manquer de ». Au reste, l'exemple est traduit, d'une façon proche de la nôtre, sous *corrocier*. — V. 2468. *Ne s'i tenist pas arondele*. Au glossaire, *tenir sei a* est traduit par « suivre (aller aussi vite que) ». Le sens est plus exactement « se mesurer à », dérivé d'un plus ancien « tenir, résister contre ». — V. 2685-6. *Mieuz est qu'encontre lor ailleiz Que vos ici les atendeiz*. M. C. (*Intr.*, p. 151) note ce passage, sous la rubrique *Adjectif*, comme un exemple de « proposition comparative abrégée ». Cela est mal formulé et mal placé : c'est un cas de construction ἀπὸ κοινοῦ de la conjonction *que*. — V. 3461. *benestanee*, lire *benes-*

tance. — V. 3627. Virgule après *bien.* — V. 3647 ss. *Qui grant chose vuent envair, La fin a qu'il en deit venir Deit esguarder...* Proverbe, à signaler comme M. C. l'a fait pour quelques-uns. Pour la forme latine, voir *Lateinische Sprichwörter... gesammelt von* Jakob Werner (*Sammlung mittellat. Texte hgg. von* A. Hilka), *c.* 185, *p.* 105, 108, *q.* 164. C'est le fameux : « En toute chose il faut considérer la fin. » — V. 3657. *reproches*, relevé au glossaire, n'y est pas traduit. Il eût été bon de dire que le mot signifie ici « opprobres ». — V. 3807. A la forme que M. C. (*Notes*) mentionne de ce proverbe, joindre ceux du recueil cité de J. Werner, *p.* 106, 107. Au reste il y a de nombreux proverbes dans le roman. Nous n'en parlons que pour le passage où M. C. s'y est intéressé. — V. 3831. *sor*, ici comme en de nombreux passages du poème (v. 3520, 5762, 5832, 6990, etc.), a le sens de « contre », qui est assez fréquent, et encore aujourd'hui, mais qui cependant aurait pu être noté à part au glossaire. — V. 3947-8. *Jo sai auques de deviner : Ne veïstes onques mon per.* Si à la leçon *N'en* on préfère la leçon *Ne*, il me paraît difficile de ne pas considérer *de deviner* comme le complément commun de *sai* et de *per* (voir Tobler, *Mélanges de grammaire française*, p. 174 ss.), et il faudrait supprimer les deux points après *deviner*. — V. 4081. Point après *retraire*. — V. 4139. *aioster*, lire *ajoster*.— V. 4449. *del laissier*. M. C. (*Notes*) remarque que, dans la forme *del*, c'est le pronom neutre et non l'article qui entre en composition. Son observation, qui a son importance, eût été plus probante s'il avait montré plus en détail comment le neutre *le*, sans renvoyer à aucun antécédent, forme expression avec certains verbes. Il l'a marqué au glossaire pour *le faire*. Le cas des expressions *le comparer* et *l'espeneïr* qu'il relève (*lui*, p. 217) est assez différent, *le* renvoyant ici le plus souvent à une idée précédemment exprimée. En revanche, il y avait lieu de noter *le laissier* (v. 1126, 1796, etc.), *le comencer* (v. 3469, 6147, 19702), *le prendre* (v. 3659), *le demorer* (v. 21956). — V. 4493. Point d'exclamation après *fait*. — V. 4708. *Ja rien ne l'en fera contraire.* Le passage n'est pas relevé au glossaire, quoique intéressant. Si l'on considère *contraire* comme un nom, il faut lui donner le sens d'« opposition ». Cependant, il semble que, dans l'expression *faire contraire*, le mot *contraire* signifie toujours « tort, méfait » (v. 5761, par ex.). Le sens de « opposition » n'apparaît qu'avec *avoir* (= « rencontrer de l'opposition »). C'est pourquoi je me demande si l'on n'a pas affaire ici à l'adjectif *contraire* = « opposé » et s'il ne faut pas lire *sera contraire.* — V. 4938. Virgule après *retrait.* — V. 5380. *contre*, au sens de « à l'égard de », n'est pas relevé au glossaire. — V. 5664. Point après *Grezeis.* — V. 5695. Virgule après *Athenes.* — V. 6129. *Ne por ço ne parol jo mie Que...* Le premier *Ne* méritait peut-être d'être relevé s'il est vrai que l'on ait ici une forme de la négation simple, mise pour *nen* devant *por*, par analogie avec *ne por quant.* Au reste, je le reconnais, ce dernier point est douteux. — V. 6409-10. *entredous : rescos*, dissemblance de graphie choquante à la rime. — V. 6411. *Tolez.* Le verbe *tolir* a en ce passage, selon le glossaire, le sens de « s'abstenir ».

C'est trop insister sur la valeur de cet impératif, qui s'est détaché du verbe comme une sorte d'exclamation générale de défense : « halte-là ! » (voir A. Stimming, dans les *Mélanges Wilmotte*, p. 715). — V. 6414. *contre*, ici encore (cf. ci-dessus, pour le vers 5380), a un sens particulier : il signifie « conformément à, en accord avec ». Godefroy cite un passage de Froissart où le sens est analogue. — V. 6419. *retraçon*, relevé au glossaire seulement pour le vers 17860, et traduit par « action de raconter », a ici le sens de « reproche » (même double sens que *retraire*). — V. 6711. *mautraiz*, traduit au glossaire par « coups », a plutôt le sens de « épreuves, souffrances ». — V. 6941. *jostisier*, traduit par « soumettre à une discipline sévère », a simplement le sens de « contenir par un ordre ». Le v. 6944 *S'al jostisier ne s'atendissent* où, selon le glossaire, *jostisier* signifierait « punition », veut dire plutôt : « s'ils n'avaient observé la discipline, les ordres donnés ». Pour le sens « s'appliquer, observer » qu'il faut donner à *s'attendre*, voir v. 13159. — V. 7378. Point après *faire*. — V. 7439-40. *Soz ciel n'a rien, que il dotast, Qu'autre chevaliers faire osast*. Je supprimerais la virgule après *dotast*, et l'on aurait alors affaire à la construction dite « fusion de la proposition relative avec une proposition objective », que Tobler étudie aux p. 157 ss. de ses *Mélanges*. — V. 7695. *fut*, lire *fu*. — V. 7916. Point et virgule après *combatant*. — V. 7925. Virgule après *il*. — V. 8057. *sovent*, traduit d'une façon générale par « souvent », a plutôt ici le sens de « bientôt ». Voir aussi v. 13158, où le sens est éclairé par les vers 13160-1. — V. 8099. *ia*, lire *ja*. — V. 8100. Supprimer le point et virgule. — V. 8157. *freis*, mal classé au glossaire, doit être rangé sous le sens « reposé ». — V. 8502. Il eût peut-être été bon de signaler au glossaire qu'on a ici affaire à l'expression *tenir a bien emploié*. — V. 8651 ss. Autre sens particulier (comp. ci-dessus, v. 8057) de *sovent*, qui, répété, signifie « tantôt... tantôt... ». — V. 8757. *Ja n'i reculerai plein pié Por estre mort e detrenchié*. Le mot *por* est signalé comme indiquant la cause : cela est insuffisant. Il ne fallait pas séparer cet exemple de l'exemple *por la mort* (v. 18881) = « au prix de ». — V. 8759. *Vez en vint mil, cui rien n'ataint*. Ces derniers mots sont traduits par « qui n'ont peur de rien ». Le sens véritable est « que rien n'égale ». — V. 8796. *Requiert Remus, dont mal estait* (rimant avec *trait*). Au glossaire : « ce qui a de fâcheuses conséquences ». Je rapproche cette expression du v. 90 de *Piramus* : *D'ou il avroit grant mal estrait*. Faudrait-il ici aussi lire *estrait*, qui fournit une meilleure rime ? *estait* est, d'ailleurs, excellent en soi. M. C. m'apprend que cette dernière leçon est celle de *EHR*, et remarque que les scribes ont dû être embarrassés, car ils en donnent trois différentes. —V. 9994. Point après *vassaus*. — V. 10073. *aamees* = « convoitées ». — V. 10118. Virgule après *bele*. — V. 10431. Virgule après *Frere*. — V. 10467. *encoragié* est traduit par « encouragé. » Le sens est « disposé à ». — V. 10509. *Endreit mei ne le lo jo mie*. Cet exemple de *endreit* n'est pas relevé, bien que particulier : le sens est « en comparaison de ». — V. 10517, *conoistre*, traduit par « con-

naître », signifie « reconnaître ». — V. 10660. *a orne* figure au glossaire, par suite d'une faute d'impression, sous la forme *a orme*. — V. 10820. Point après *mahaignent*. — V. 11040. *Del damage qu'en lui fereient*. La traduction « dommage, mal » du glossaire ne convient pas à ce passage ou *damage* signifie « perte » (sens différent de l'expression au v. 12420). — V. 11452. *Li uns des dous vers l'autre muet*. Il aurait été intéressant de relever le sens réciproque de l'expression (comp. v. 11507). — V. 11714. *fereiz*, lire *fereïz*. — V. 11774. *Sera raiens o sel pendrons*. Contraction relevée dans l'*Introd.*, p. 158. Renvoyer à Tobler, *Mélanges*, p. 30. — V. 12654. *La ou*, au sens logique de « du moment que », méritait d'être relevé. — V. 12804. *devisez*, mal classé au glossaire, où il devait figurer sous le sens « fixé ». — V. 12906. *vaille*, traduit par « défendre vaillamment », a simplement le sens de « servir » : comp. v. 18419. — V. 12973. *guaaignages*, traduit par « revenu », pourrait désigner aussi les « terres de culture », où l'on se ravitaille. Pourtant, l'exemple du v. 19476 plaide pour la traduction de M. C. — V. 12993. *desface*, au sens de « empêcher de faire », n'est pas relevé. Voir v. 13240. — V. 13037. *Contre* a le sens de « au contact de » (comp. ci-dessus, note au v. 6414). — V. 13206. *Si seions mis al covenir*. L'exemple n'est pas relevé au glossaire, où l'on ne trouve que le v. 27045 (avec *el* au lieu de *al*), et où *covenir* est traduit par « décider ». Cela est trop précis : il faut entendre simplement « laisser faire ». Comp. l'expression *laissier covenir*, pour laquelle Godefroy donne des exemples auxquels on peut joindre celui de *Courtois d'Arras*, v. 340. — V. 13286. *atendance*, traduit par « confiance », signifie plutôt « espérance ». — V. 13342. *Firent un drap enchanteor*. Le mot *enchanteor*, considéré par M. C. comme un adjectif se rapportant à *drap* (voir au glossaire), me paraît être un nom sujet de *firent*, et la remarque de l'*Introduction* (p. 154), selon laquelle *firent* signifierait « on avait fait », perd sa raison d'être. Le glossaire donne encore *enchanteor* pour un adjectif dans l'expression *sage enchanteor*, que je n'ai pas retrouvée dans le texte (la référence 16606 est inexacte). S'il s'agit, par confusion avec la numération de Joly, du vers 16650, cette expression n'est donnée que par deux mss., et, en tout cas, *enchanteor* est là un substantif au même titre que *engeigneor*, donné pour tel au glossaire. — V. 13574. Deux points après *guise*. — V. 13795. On se demande si, au lieu de *teus*, il ne faudrait pas dire *feus*, au sens où le mot est pris, par exemple, au v. 12200. — V. 13896. *Senz nule autre hore de destin*. Traduit par « sans aucun retard voulu ». Le sens est plutôt : « sans autre heure fixée, sans autre signal ». — V. 13927. *As morteus chaples maintenir*. La construction est relevée dans l'*Introduction*, p. 147. Mais elle aurait dû être mise en rapport avec celle que M. C. étudie dans sa note au v. 8364 (omission du premier de deux pronoms compléments consécutifs). — V. 13946. Point après *compaigne*. — V. 14332. *Ço qu'est de mei*. L'expression n'est pas relevée : elle signifie « ce qui me plaît » (comp. *estre bien de*). — V. 15035. Exemple du neutre *le* annonçant une proposition complément direct

à ajouter à ceux de l'*Introduction* (p. 152). — V. 15063. La répétition de *que* au v. 15065 prouve que la première remarque de l'*Introduction* (p. 158) relative au pléonasme est inexacte sous la forme où elle se présente : au lieu de « proposition conditionnelle », il faut dire « proposition intercalée ». Comp. v. 27824-5. — V. 15798. *Qui rien ne dote ne revire.* Ce *revire* est placé au glossaire sous *revirer*, comme d'ailleurs dans Godefroy. On pourrait se demander si, dans le sens donné au mot, en ce passage et quelques autres, il ne s'est pas exercé une influence du lat. revereri. — V. 15839. Point après *trait*. — V. 15928. *fut*, lire *fu*. — V. 15981. Virgule après *mahaigne*. — V. 16019. *suis*, lire *sui*. — V. 16036. On ne voit pas bien pourquoi M. C. admet une lacune après ce vers. — V. 16456. Fermer les guillemets après *vive*. — V. 16511-2. *L'ont mout bien aromatizié, E le ventre del cors sachié.* — Cet exemple prouve que la remarque de l'*Introduction* (p. 157) « Ellipse du pronom personnel régime direct avec anacoluthe » est mal rédigée ; il s'agit de l'ellipse du pronom personnel, quelle qu'en soit la fonction, quand il a été une fois exprimé à un cas quelconque. — V. 16777. *Dui tuëlet d'or geteïz*. Le mot *geteïz* est traduit dubitativement comme se rapportant à *or* : c'est plutôt à *tuëlet* : comp. v. 16554, 16719, 17184, etc. — V. 16897. *Est or ço bien, reison e dreit*. Supprimer la virgule après *dreit*, qui est adverbe : comp. v. 17472, 23192, 24502, etc. — V. 16918. *se prent* est traduit par « s'attaquer » : c'est plutôt le sens « se comparer » : comp. v. 19866. — V. 16997. *vos la dorreiz Cui vos plaira e vos voudreiz*. Relevé dans l'*Introduction* (p. 157) comme exemple « d'ellipse du relatif déjà exprimé à un cas différent ». Cela est douteux : aussi bien que « à celui qui vous plaira », on peut entendre « à celui à qui il vous plaira », et la construction devient alors tout à fait normale. — V. 17188. Point d'exclamation après *forbiz*. — V. 17460. Virgule après *guaires*. — V. 17570. *decepline*, traduit par « tourment », garde encore une valeur métaphorique (voir au v. 17572 *verjant*) et doit se traduire par « correction, châtiment ». — V. 17588. *Onques si gente (pucele) nus ne vit, Ne ne sera jamais nul jor*. Relevé dans l'*Introduction* (p. 157) comme exemple « d'ellipse du relatif déjà exprimé à un cas différent ». J'entends autrement que M. C. Le sujet de *sera* n'est pas *pucele*, mais une idée neutre : « ni il n'arrivera jamais [que nul ne voie] ». Cette interprétation est justifiée par la leçon *fera* des mss. *M²ek*. — V. 17610-1. On mettrait plus volontiers une virgule après *resprent* et un point après *cuer*, en entendant que *si* se rapporte à ce qui précède. — V. 17632. *Autre covient o lui partir Quil sostienge de l'autre part*. Plusieurs mss. donnent *Quel*, qui paraît préférable, de même qu'au vers 13655. M. C., au glossaire, relève ces deux exemples comme des équivalents de *qui* + *le* : c'est en réalité *que* (féminin : il s'agit ici de Polyxène) + *le*. Il faut donc écrire *quel* comme *ques*, que M. C. a adopté. — V. 17648. *prest*. Aucun des sens du glossaire ne convient : il faut entendre « à sa portée ». — V. 18044. *Ço ne fu pas Fortis Samson*. La forme *fortis* n'est donnée que par un seul ms. ; un autre donne *li fors* ; un autre *fortin* ; un autre *fortins*. Cette dernière leçon est

la bonne. Voir les formes de ce surnom dans la *Table des noms propres* de M. E. Langlois. — V. 18306, *forsjurer* manque au glossaire. — V. 18312 et 18316 (relevés inexactement comme 18412 et 18416), *ainz... que*, traduit par « avant que », a le sens de « plutôt que ». — V. 18941. Virgule après *aler*. — Le vers 19065, corrigé à l'Erratum (t. III, p. 444) n'est pas placé à son rang. — V. 19246. *haubere*, lire *hauberc*. — V. 19461. Virgule après *amis*. — V. 19533. Supprimer la virgule après *maintenez*. — V. 19625-6. *Donc ne fust mieuz, que vos est vis ? Que sain fussent...* Le pronom *que* n'est pas interrogatif, mais simplement relatif (voir Tobler, *Mélanges*, p. 149 ss.). Il faut donc, après *vis*, remplacer le point d'interrogation par une virgule. — V. 19795. *Sont Agamennon repairié*. M. C. (*Intr.*, p. 151) exprime l'avis qu'il faut sans doute, ici et au vers 21798, lire *a Gamennon* (peut-être aurait-il pu ajouter encore le v. 15891). Il est certain que, dans ces exemples, la préposition *a* est normalement nécessaire. Nous avons affaire à l'emploi ἀπὸ κοινοῦ du son *a*, emploi dont il existe plus d'un exemple et qu'il eût été bon de mentionner (voir Tobler, dans *Zeitschrift für rom. Phil.*, VI, 422, et *Mélanges*, p. 286, note 1). — V. 19955. Virgule après *Grezeis*. — V. 20100 ss. Le passage méritait quelques éclaircissements : *avoir aise*, traduit par « avoir ses aises », signifie plutôt « trouver du plaisir ». *Traire sa despense* veut dire « se procurer des ressources ». Troïlus parle de Briséida comme d'une femme de mauvaise vie. — V. 20351. Virgule après *aventures*. — V. 20493. *fut*, lire *fu*. — V. 20618. *mentastre* manque au glossaire. — V. 20667-8. *De s'amie qui l'a guerpi E a amé son enemi*. Il vaut mieux lire *aamé*. — V. 20669. Supprimer le point et virgule. — V. 20729. Il est inutile de supposer après ce vers une lacune qui ne suffirait pas, d'ailleurs, à faire disparaître les difficultés du texte adopté par M. C. — V. 20732. Remplacer le point d'interrogation par un simple point. — V. 20845. Virgule après *viee*. — V. 20901. *poutrel*, traduit par « mauvais cheval », signifie « poulain » et seulement par extension « cheval faible ». — V. 20925. *fereiz*, lire *fereïz*. — V. 21154. *talevaz* manque au glossaire. — V. 21947. *mespreison*, traduit par « erreur, faute », signifie plutôt « sujet de blâme ». — V. 22041 ss. *ne vueil pas A gieus n'a certes ne a guas, Que ceste chose seit seüe*. Il faut peut-être lire, malgré l'accord des mss., *A Greus, n'a certes ne a guas*, etc. On obtient ainsi un balancement ordinaire des expressions *a certes* et *a guas*, que *a gieu* viendrait détruire. — V. 22091 ss *Quant cele nuit fu trespassee E l'endemain, a l'avespree, S'est bien Paris apareilliez*. Je mettrais une virgule après *trespassee* et je lirais *A l'endemain*. — V. 22119. *ne l'en sovient*, traduit par « il ne s'en souvient pas », signifie « il n'y pense pas ». — V. 22351. *Mangier le voust faire a guadeaus*. M. C. remarque que *guadeaus* signifie ici « pourceaux » et il rapproche justement le passage de Gautier de Coincy cité par Godefroy. Il aurait pu rapprocher aussi l'exemple *gades et truyes* cité dans le même dictionnaire, qui suggère l'interprétation « porc mâle ». Le mot est bien énigmatique. Il y en

a un exemple dans *Eneas* (v. 8585), qui n'a pas été relevé par M. de Grave au glossaire de l'édition (où ne figure que *godel*), mais qui a été étudié par G. Paris dans son compte rendu (*Romania*, XXI, 1892, p. 292). C'est au passage où la reine Amata, accusant Eneas de sodomie dit à Lavine : *Toz tens te clamereit il quite Se il aveit alcun guadel.* Il me paraît que le mot est, dans ce dernier vers, pris au sens figuré et veut dire : « un porc mâle, un mâle ». — V. 22445. Virgule après *el.* — V. 22668 ss. *A estrange gieu sont amors : Sovent lor en creist li bacins O les branz d'acier Peitevins, Si qu'il en trebuchent des seles E que lor perent les cerveles.* Le mot *bacin* est traduit, au glossaire, par « bassin du corps humain » : c'est une erreur. Il désigne, en réalité, une sorte de casque. De même *creist* se trouve rangé dans *creistre* et est traduit, pour ce passage, par « s'enfler » ; on a évidemment affaire au verbe *creissir*, et le vers signifie : « leur casque se fend » (voir le dernier vers cité). — V. 22797. *S'entredorront de granz fresteaus.* Le mot *fresteaus* est rangé, au glossaire, sous le même titre que *frestel*, « flûte », et traduit par « coup ». Il doit falloir lire *fretiaus* ou plutôt *fretaus* (ms. C), et il doit s'agir d'un mot apparenté à *fretail*, « bâton », dont l'origine n'est pas connue, mais qui est certainement différente de celle de *frestel*. M. C. me fait remarquer, à ce propos, que le provençal a le verbe *freta*, « frotter », et le rouergat les noms *frèto, fretal*, « râclée » ; on peut y ajouter que l'italien a *frettare* ; ces différents mots (qui se rattachent à un type latin **frictare*) suggèrent pour le *fretail* ou *fretal* de notre texte un sens « frottée, râclée ». — V. 22798. *hatereaus* manque au glossaire. — V. 22965. *desheriter*, au sens de « priver de ses héritiers », n'est pas relevé au glossaire. Comp. un emploi curieux de *heirs* au v. 22581 : *Il est lor heirs* = « il est leur seigneur, par héritage ». — V. 23689. *laidi* et *desconfit*, qualifiés dans l'*Introduction* (p. 150) d'« appositions à l'infinitif », sont en réalité les attributs des sujets non exprimés des infinitifs *guerpir* et *revertir*. — V. 23817. *S'il.* Ne doit-on pas lire *Sel* ? — V. 23852. *devise* aurait dû être rangé au glossaire dans le sens « fixer, régler ». — V. 24121. *cheuauche*, lire *chevauche*. — V. 24547. Virgule après *sage*. — V. 24587. *cuers*. Je ne sais s'il ne faudrait pas se décider à lire *coarz*. — V. 24615. *Devers nos est fraite la guerre.* Au glossaire, *fraite* est traduit par « interrompue brusquement » : c'est plutôt « perdue ». — V. 24930. *E que tuit cil seront quité.* Le mot *quité*, traduit par « maintenu libre », signifie plutôt « tenu quitte », d'une façon plus générale, et concerne la disposition des biens autant que celle de la personne. — V. 24959. *En son conduit*, « en sa garde ». — V. 25081. *ofenduz*, traduit par « offensé », signifie plutôt « attaqué ». — V. 25114. *acompaignent*, traduit par « accompagnent », signifie « soient compagnons », qui est sensiblement différent. — V. 25138. *or cuit* n'est pas traduit : c'est l'or fondu et travaillé, opposé à l'or monnayé. — V. 25433. *porvis* est relevé à tort au glossaire sous une forme supposée *porvif*. Il n'existe que *porvis* (< provisus). — V. 25459. *se covrir*, traduit par « dégager sa responsabilité, se garantir », signifie plutôt « sauver les appa-

rences, feindre », et se rapproche plutôt du sens « dissimuler » que du sens « protéger ». Même observation pour le vers 27823 (comp. *coverçon* au v. 25963). — V. 25481. *esfondrer* est traduit par « défoncer, trouer (la peau) ». Il n'est pas du tout question de cela ; il ne s'agit pas d'hommes, mais de trésors (*les* renvoie au collectif *tresor* du vers 25478). Voir précisément l'expression dans le passage de Robert de Clary cité au Complément de Godefroy. Au reste, l'erreur tient simplement à la façon dont l'article du glossaire a été rédigé. — V. 25559. *et*, lire *e*. — V. 25983. *atrait*, traduit par « commodités, agréments », signifie « attirail ».— V. 26077. Point d'interrogation plutôt que d'exclamation. — V. 26262. *retendrons*. Sens non relevé au glossaire (= « tenir parole de son côté »). — V. 26319. *reison*, plutôt que « explication », comme l'indique le glossaire, signifie « discours, requête ». — V. 26493-4. Supprimer la virgule après *saol* et en mettre une après *refol*. — V. 26679. *arester*, pour lequel le glossaire ne fournit que le sens « s'arrêter », signifie ici « séjourner ». — V. 26837. *fllle*, lire *fille*. — V. 27247. *Qu'il aveit le païs forfait*. Relevé à tort au glossaire comme un exemple de *forfaire* construit avec *vers*. — V. 27250. Virgule après *E*. — V. 27592. *cachiees*, lire *chaciees*. — V. 27640. *rains*, traduit par « rameau », est une faute d'impression pour *reins*, « rame ». — V. 27824. Virgule après *Que*. — V. 27961. *guarnis*, traduit au glossaire par « assurer de (affirmer qqch. à qqun) », signifie en réalité « mettre en garde ». - V. 28290. Virgule après *dist*. — V. 28435. *il*. Ne faut-il pas lire *el* ? — V. 28733. *enbëuz*, est traduit par « féru d'amour pour ». Il valait mieux garder la même métaphore : « qui a la tête tournée » (comp. *Courtois d'Arras*, v. 343). — V. 28756. *charaies*. Ajouter à la note le *enchareoent* du v. 28722. — V. 28771. Supprimer le point. — V. 29071. Virgule après *Nausica*. — V. 29251. Supprimer la virgule. — V. 29480. Il aurait peut-être mieux valu mettre la virgule après *tendreit* et la supprimer après *cruëuté*. — V. 29485. Le sens de *pardoner*, « remettre une peine », aurait mérité d'être signalé. — V. 29647. *Quel chaelet a aluchier Honte li vienge e destorbier*. Je ne comprends pas bien la note où M. C. explique que *a* suivi de l'infinitif « exprime à la fois l'instrument et la cause » ; et, plutôt que l'exemple *A vaincre sans péril on triomphe sans gloire*, j'aurais ici cité *Le porc à s'engraisser coûtera peu de son* (La Fontaine), où *à* marque le but. J'entends : « Faisons-lui du mal à propos de l'éducation de son fils. » — V. 29872. *aparceveïr*, lire *aparceveir*. — V. 30126. *Trametre* est relevé (*Introd.*, p. 155) comme construit avec un infinitif indiquant le but. La construction est normale comme avec *metre*. — V. 30178. *eu*, lire *eü* [1].

1. Nous avons fondu parmi nos observations sur le texte les plus importantes de celles que nous avions à présenter sur l'étude de la langue faite par M. C. et sur son glossaire. Ce glossaire, malgré son imperfection inévitable (des fautes d'impression et quelques erreurs de référence, comme aussi un ordre très sujet à controverse dans la rédaction de nombreux articles), est extrêmement précieux. Tous les défauts qu'on peut lui reprocher ne sont pas imputables à l'auteur, mais aux conditions mêmes dans lesquelles s'est faite la publication de l'ouvrage.

Lieu d'origine, date, et auteur du poème. — M. Constans, en raison du petit nombre de traits dialectaux que présente la langue du poème, estime qu'il faut voir en celui-ci, comme en *Thèbes* et *Eneas*, un monument de cette langue littéraire qui, pense-t-il, naquit entre Seine et Loire aux environs de 1150 ; et, comme les deux autres romans aussi, il serait tenté de le rattacher à un centre où les études classiques auraient été plus particulièrement cultivées, à Orléans. On pourrait aussi bien mettre en avant les noms de Chartres et de Beauvais.

Sur la date de l'œuvre, la dédicace de Benoît fournit des indications qui manquent de précision : on n'est pas d'accord sur le nom de la *riche dame de riche rei* du vers 13468. M. Constans se range parmi ceux qui voient là une mention d'Alienor d'Aquitaine, et il ajoute que le poème a dû être écrit dans les premières années de son mariage avec Henri Plantagenêt, peu de temps après que celui-ci fut devenu roi, c'est-à-dire peu après 1154. On peut ne pas en être convaincu, et la seule détermination chronologique qui me paraisse possible est une détermination relative : elle consiste à placer le roman avant ou après telles autres œuvres de l'époque. *Troie* est postérieur à *Thèbes* : personne ne le conteste. Il l'est à *Eneas* : M. C. soutient le contraire, mais à tort [1]. D'autre part, il est certainement antérieur aux premiers des romans de Chrétien de Troyes.

Quant à la personnalité de l'auteur, nous n'en connaissons rien. Nous savons seulement qu'il s'appelait Benoît de Sainte-Maure, et M. Constans est d'avis qu'il faut le distinguer du Benoît qui a composé la *Chronique des ducs de Normandie* et avec lequel il n'a rien de commun.

Les sources du poème. — D'où Benoît a-t-il tiré les éléments de son poème et à quelles sources a-t-il puisé ? C'est là une question importante, que M. Constans n'a pas manqué de se poser et à laquelle il a répondu dans un chapitre de son Introduction ainsi que dans plusieurs de ses Notes.

Le canevas du poème, on le sait, a été fourni par la relation du pseudo-Darès sur la guerre de Troie et en outre, à partir du vers 24425, par celle du pseudo-Dictys. M. Constans a consacré à Darès et à Dictys une étude un peu longue, peut-être, mais utile en elle-même. Après un examen sérieux des travaux antérieurs relatifs à la question, il conclut qu'il a existé une source grecque de l'*Ephemeris* de Dictys et qu'il a dû exister de l'*Historia* de Darès une version latine développée, dont le résumé seul a été conservé. Puis, il passe à l'étude du *Roman de Troie*, « pour achever l'étude de ses sources ». Sur la discussion relative à Darès et à Dictys, bien qu'il y ait lieu à plusieurs remarques de détail, nous n'insisterons pas : les conclusions de M. C. semblent justes, bien que l'existence d'un Darès développé *latin* ne soit pas

1. J'ai traité cette dernière question isolément dans un article intitulé *La chronologie des romans* d'Eneas *et de* Troie (*Revue des langues romanes*, t. LVI, 1913, 2e fasc.).

invinciblement démontrée. C'est l'étude du poème mis en rapport avec ses sources qui nous arrêtera.

Remarquons d'abord que, quant au poème français, ni l'existence d'un Dictys grec, ni celle — hypothétique — d'un Darès latin développé ne jette sur son histoire de lumière bien utile. Benoît a probablement eu sous les yeux l'abrégé de Darès que nous connaissons, et supposer, comme le fait par endroits M. Constans, qu'il a pu connaître une version développée, me paraît un recours superflu et risqué. — D'autre part, pour ce qui est de la comparaison du roman avec le texte de l'abrégé, peut-être y aurait-il eu lieu de marquer certaines particularités par lesquelles se laisse apprécier la culture littéraire de Benoît. A ce point de vue, les contre-sens du poète sont bien instructifs. Ainsi, pour ne relever que quelques faits, on le voit conclure du titre *Cornelius Nepos Sallustio Crispo suo salutem* que Cornelius était le *neveu* de Salluste (voir v. 81-3); on le voit traduire *Ajacem Telamonium* par *Aïaus... Qui Telamon en sornon ot* (v. 5188), *valentem voce clara* par *Mout ot en lui bon chanteor* (v. 5190), *stomachosum* par *Gros par le ventre come uns trons* (v. 5240), *ex adyto* par *en bas* (v. 5803), etc., tous traits qui révèlent la mesure et de son jugement et de son érudition. La comparaison avec le texte de Dictys fournit des données également intéressantes.

Darès et Dictys mis de côté, à considérer les sources secondaires du roman, il faut d'abord faire une place à part aux romans français antérieurs. — M. Constans, dans ses notes, a relevé un certain nombre de passages inspirés de *Thèbes*. Ce qu'il en dit (comp. sa propre édition de *Thèbes*, t. II, p. CXVI, et p. 344, note au vers 7637 s., et aussi E. Langlois, *La chronologie des romans de Thèbes, d'Eneas et de Troie*, p. 116) peut être complété par les observations de M. G. Otto, *Der Einfluss des Roman de Thèbes auf die altfr. Literatur*, p. 119 ss. — Il ne dit rien, naturellement, du roman d'*Eneas* qu'il considère comme postérieur. Je renvoie à l'article spécial que j'ai consacré à cette question. — Il ne dit rien non plus du poème de *Piramus et Tisbé*, qui est certainement antérieur, et que notre roman rappelle en plus d'un passage. Nous remarquons que les rapports de *Troie* avec ces divers romans, si on les examine d'ensemble, consistent essentiellement en deux choses : c'est, d'une part, la place faite à l'intrigue amoureuse au milieu d'un récit de guerre, et d'autre part, le goût de la description, en particulier de la description merveilleuse. Ce double caractère est déjà manifeste dans *Thèbes* et dans *Eneas* : il l'est dans *Troie*, dont l'auteur s'est, en cela, visiblement inspiré de l'œuvre de ses prédécesseurs, sans négliger toutefois de recourir directement aux sources où ceux-ci avaient puisé, et à d'autres encore, dont il nous reste à parler.

Cette nouvelle série de sources est très diversement composée, et, sans adopter un ordre systématique, nous les mentionnerons à mesure que la lecture du poème en fournira l'occasion.

Les vers 57-70, où il est question de la « contençon » provoquée à Athènes

par l'*Iliade* et de la condamnation qu'on y voulut faire d'Homère parce qu'il avait fait battre les hommes avec les dieux, est très probablement un souvenir déformé du décret tout fictif de Platon chassant les poètes, et Homère avec eux, de sa République. Benoît ne connaissait pas Platon, mais il avait pu lire la page où Cicéron commente cette décision du philosophe grec.

L'épisode de la conquête de la Toison d'or soulève diverses questions, et d'abord celle de savoir d'où Benoît l'a emprunté. M. Constans penserait que c'est d'un Darès développé. Je ne le crois pas. Il est parfaitement admissible que Benoît ait, de son initiative propre, repris avec ampleur un thème qui était bien connu, et qui, sous la forme où l'avait traité Ovide, avait été déjà utilisé par l'auteur d'*Eneas*. Il avait là une belle histoire d'aventure et d'amour, dans le goût qui fleurissait depuis *Thèbes* et *Eneas*, et il l'a racontée largement, en puisant de côté et d'autre. Il s'est servi d'Ovide (*Métam.*, VII, 1 ss.), à qui, outre des détails, il a dû prendre l'idée première du roman de Jason et Médée, comme il lui avait vu prendre par d'autres le sujet de *Piramus et Tisbé* et probablement celui d'une version aujourd'hui perdue de *Narcisus*. Il s'est servi aussi des œuvres françaises antérieures à la sienne, qui avaient déjà fondé une tradition : une description du combat de Jason contre le dragon (v. 1915 ss.) comme il en trouvait une dans *Thèbes* (v. 2411 ss.) ; il décrit la beauté de Médée se présentant aux Argonautes (v. 1211 ss.) comme dans *Thèbes* était décrite celle des filles d'Adraste (v. 927 ss.) et dans *Eneas* celle de Camille (v. 3959 ss.) ; il use, pour la peinture de l'amour (v. 1291, 1465 ss.), du style qu'avaient employé les auteurs de *Piramus* et d'*Eneas* ; il représente Médée en « orgueilleuse d'amour » (v. 1283 ss.) comme l'auteur d'*Eneas* avait représenté Lavine (v. 8012 ss.) ; enfin, il se plaît à décrire des objets merveilleux, comme il y en a dans *Thèbes* et dans *Eneas* : une fourrure (v. 1563 ss.), et un anneau magique (v. 1677 ss.) qui n'est autre que le fameux anneau de Gygès (voir la note 39 de Liebrecht aux *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury). D'autres détails viennent d'ailleurs : celui des bornes d'Hercule découvertes par Alexandre (v. 809-10), de l'*Historia* de Julius Valerius, III, 49, et celui de Jason qui évite de regarder les bœufs d'airain, de l'histoire de Persée.

Le récit du Jugement de Paris serait emprunté, selon M. Constans, à un Darès développé. En réalité, il a été emprunté à *Eneas*. Je l'ai prouvé en étudiant la chronologie d'*Eneas* et de *Troie*. — Les portraits des héros et des héroïnes de la guerre de Troie sont tracés selon des formules déjà traditionnelles. L'indication de Darès relative à Briseïda *supercilliis junctis, oculis venustis* est traduite par *Mais les sorcilles li joigneient, Que auques li mesaveneient*, où le *Mais* s'explique par un souvenir des descriptions ordinaires de la beauté, qui laissent du blanc entre les sourcils (voir Mathieu de Vendôme, *Ars versificatoria*, édit. Bourgain, p. 26, v. 13, et Geoffroi de Vinsauf, *Ars poetica*, édit. Leyser, v. 574-5). L'ordre des descriptions de Troïlus (v. 5393

ss.) et de Polyxena (v. 5541 ss.) est strictement conforme au type normal (voir *Romania*, XL, 1911, p. 183 ss.).

M. Constans, à propos des vers 6265-77, remarque que la vigne merveilleuse décrite par l'auteur du *Roman d'Alexandre* et placée dans la salle de bains de Porus a dû être imaginée à l'imitation du pin décrit ici. Cela est inexact. La mention de la vigne se trouve dans la *Lettre* d'Alexandre à Aristote (édit. B. Kübler, p. 193, l. 1). Quant au pin de Troie, il est la réplique d'une merveille byzantine, dont parle Liutprand (*Mon. Germ. hist., SS.*, t. III, p. 338).

Il faut remarquer les vers 10374 ss., relatifs aux jeux funèbres, et qui sont une sorte de glose historique, du genre de celles qu'on trouve aux vers 3373 ss. sur le caractère sacré des ambassadeurs dans l'antiquité, aux vers 6733 sur le caractère combattif des Thraces, ou aux vers 24449 s. sur la nécessité d'une sépulture décente pour le salut de l'âme.— Pour ce qui est de l'épisodé du Sagittaire, j'en traiterai ailleurs en détail. — M. Constans pense que Benoît a trouvé dans un Darès développé les grandes lignes de l'épisode de Troïlus et Briseïda : je crois l'hypothèse gratuite, et que le trouveur a forgé cet épisode à l'image de ceux qu'avaient inventés les auteurs de *Thèbes* et d'*Eneas*. La description du manteau de Briseïda (v. 13341 ss.) rappelle celle du manteau de Camille (*Eneas* v. 4029 ss.) : elle contient les mêmes éléments de merveilleux, empruntés aux productions de l'Orient, dont s'était déjà servi le traducteur de Virgile [1].

Concernant la description de la Chambre de beautés, M. Constans ne dit que peu de choses. Il ne dit rien de l'invention des automates qui s'y trouvent : je ne puis moi-même exposer ici ce que je crois savoir de leur origine [2]. Et pour ce qui est des « doze pierres gemeles », auxquelles M. C. consacre une note dont les conclusions sont assez indécises, je pense que la liste ne s'en rattache ni au lapidaire publié par Pannier, ni au passage de l'*Exode* cité par M. C., mais bien à celui de l'*Apocalypse* (XXI, 19-20), qui était extrêmement fameux, et auquel se rapporte une paraphrase en vers latins du XIIe siècle, ainsi que plusieurs en prose.

La Géographie de l'Orient qui occupe les vers 23127-301 est bien curieuse. L'insertion même, dans un roman, de cet exposé didactique, a quelque chose de singulier, et il est intéressant d'y relever les vers où Benoît annonce son intention d'écrire un poème qui aurait pour sujet la description du monde (v. 23205 ss.). Ce dessein qui, s'il a été exécuté, a dû aboutir à une œuvre du

---

1. Je ne comprends pas bien l'usage que M. C. fait de la *Lettre du Prêtre Jean* en provençal, à laquelle il semble se reporter plutôt qu'aux rédactions latines (voir notes aux vers 324 et 13373), sans jamais citer les rédactions françaises.

2. Je reviendrai sur les sources des descriptions de *Troie* dans un article intitulé le *Merveilleux et ses sources dans les descriptions de romans du XIIe siècle* qui paraîtra prochainement.

genre de la *Mappemonde* de Pierre, ou de l'*Image du monde* de Gautier, est bien propre à caractériser le goût du temps. C'est un témoignage précieux sur la vogue qu'obtinrent alors, auprès d'un certain public laïque comme auprès des clercs, les traités de la nature des choses. Il fait comprendre que les auteurs de romans aient emprunté à ce genre d'écrits les ornements, les descriptions nombreuses, dont ils ont décoré leurs récits ; et nous tenons là une indication utile sur les rapports, à cette époque, de la littérature « savante » et de la littérature narrative d'imagination. — M. Constans a indiqué la source de la Géographie de Benoît : c'est la *Cosmographia* d'Aethicus. Il se contente, pour le passage relatif aux Amazones, de parler d'une source latine, où aurait également puisé l'auteur du *Roman d'Alexandre* en vers de 12 syllabes. Cette source peut être l'*Historia* de Julius Valerius (III, 45) ou l'*Historia de proeliis* (édit. Zingerle, p. 206). Il est remarquable que les écrits latins relatifs à Alexandre ont été exploités déjà par les plus anciens de nos auteurs de romans (voir, pour *Troie*, ci-dessus, p. 102, et, pour *Thèbes*, Salverda de Grave, dans *Mélanges Wilmotte*, p. 600 ss., et Hilka, dans *Zeitschrift für französische Sprache*, XL, 1912, p. 124 ss.).

L'étude des sources, pour la partie suivante du roman, aurait pu être poussée plus loin que ne l'a fait M. Constans. Par exemple, l'allusion des vers 28691 ss. à l'œil du Cyclope qui fut crevé par Ulysse ne se trouve pas dans Dictys : viendrait-elle d'Ovide ? Aux vers 28875 ss. se trouve un développement sur Carybde et Scylla qui méritait quelque attention. La seule indication que donne là-dessus M. C. se trouve au glossaire où *le nombril de mer* (v. 28877) est traduit par : « (le point de rencontre des courants marins), tourbillons ». Il aurait fallu dire que Benoît se fait ici l'écho d'une théorie du moyen âge relative à l'origine des marées, qu'il contamine avec la tradition antique relative à Carybde et Scylla (voir l'*Imago mundi* d'Honorius, I, XLI).

Enfin, M. Constans consacre un certain nombre de remarques aux passages spéciaux du ms. *G* (rédaction de Malkaraume). Il note que la source en est ordinairement Ovide ; mais cela est encore plus vrai qu'il ne dit ; car le monologue de Médée ne traduit pas seulement « parfois » le texte du poète latin (*Métam.*, VII, 1 ss.) : il en est d'un bout à l'autre le décalque.

La destinée et l'influence du poème. — Il apparaît que le *Roman de Troie* se rattache à une tradition déjà établie avant qu'il eût été composé. La façon dont Benoît a mêlé des épisodes galants à une histoire de guerre, le style dont il use pour traiter les scènes d'amour, le goût qu'il manifeste pour les descriptions et le merveilleux, sa curiosité des choses de l'Orient, sa manière d'utiliser les écrits théoriques et didactiques, tout cela était déjà dans *Eneas*. Toutefois cela ne veut point dire qu'il ait manqué d'originalité : il avait une abondance, une facilité, par endroits même une grâce, qui ont fait le succès de son livre, et M. Constans, qui a bien senti qu'il y avait lieu d'étudier

l'histoire du poème après son apparition, l'a fait dans deux chapitres intitulés *Destinées du Roman de Troie* et *Allusions au Roman de Troie*.

Le premier de ces chapitres nous fait connaître le Roman en prose que M. Constans publiera prochainement dans la collection des *Classiques français du moyen âge*. Il traite, en outre, la question des rapports de l'*Historia trojana* de Guido de Columna avec le poème français, dont cette *Historia* est, selon M. C., étroitement dépendante. Enfin, il énumère une série d'autres dérivés du Roman, où aurait pu prendre place le *De bello Trojano* de Josephus Iscanus, que M. C. connaissait bien puisqu'il l'a cité à la page 20 du tome V. D'autre part, il ne pouvait être question des sources de Conrad de Wurzbourg sans signaler au moins le travail de Karl Basler intitulé *Kourads von Würzburg « Trojanischer Krieg und Benoits de Ste Maure « Roman de Troie »* (dissert. Berlin, 1910). Enfin, je ne saurais dire, mais peut-être y aurait-il eu lieu de l'examiner, si le roman français a eu de l'influence sur cette *Historia di Giazone e Medea*, en vers populaires italiens, qui fut imprimée à Florence en 1557 (voir Graf, *Roma nella memoria del medio evo*, t. II, p. 311).

Le chapitre relatif aux allusions appelle quelques remarques. C'est d'abord que toutes celles que relève M. Constans ne se réfèrent pas nécessairement au *Roman de Troie*, mais peut-être simplement à la légende de Troie. Certes, M. C. l'a lui-même bien vu; et, s'il a omis de dire à quel point les malheurs de cette cité ont été célèbres au moyen âge dans le monde des écoles, que les mentions en pullulent dans la poésie latine, que la vogue du *Pergama flere volo* a été immense, que le poème *De excidio Trojae* attribué à Hildebert a obtenu le même succès [1], cela ne l'a pourtant pas empêché de bien se rendre compte (t. VI, p. 246, et p. 352, n. 3) qu'on ne saurait décider si tels des textes provençaux ou français qu'il énumère visent le roman. Mais alors, on se demande s'il n'eût pas été plus fécond de faire porter les recherches moins sur les allusions que sur les emprunts faits au poème. M. C. s'est défendu d'aller sur les brisées de R. Witte et R. Dernedde (non Danedde, comme écrit l'imprimeur); mais le travail de ces deux critiques pouvait être complété d'une façon utile. Le travail de M. Dernedde est rapide; celui de M. Witte n'épuise pas le sujet; et, sans prétendre, il s'en faut, dire le dernier mot, je note que, par exemple, il aurait pu être question de *Tristan*, du *Jugement d'Amour*, du *Roman des Sept sages*. M. C. a fait observer dans ses notes aux vers 8008 et 14110 que les noms de *Disuadares* (peut-être Dinas d'Arès) et de *Montesclaire* se trouvent dans *Tristan ménestrel*; et il aurait pu ajouter que, au début de *Troie*, Jason est obligé, pour combattre le dragon gardien de la Toison d'or, de s'embarquer seul et d'aller le chercher dans une île, comme Tristan fait pour le Morolt: ce qui pose la question des rapports du *Roman de Troie* avec la légende de *Tris-*

1. Sur ces deux poèmes le travail le plus récent est celui de G. Rossi, *Alcune poesie medioevali latine sulla guerra di Troia* (*Miscellanea Renier*, p. 723 ss.).

tan (sur un des points de cette question, voir Singer, *Thomas' Tristan und Benoît de Ste Maure*, dans *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXXIII, 1909, p. 729; et, sur la question de Dinasdaron, Baist, dans *Romanische Forschungen*, XXIX, 1911, p. 319). Pour ce qui est des *Sept sages*, il y est fait plusieurs fois mention de Troie (v. 683, 1356); de plus, un des automates attribués à Virgile (v. 3958 ss.) rappelle l'un de ceux qui sont décrits dans notre poème (v. 14821 ss.); et enfin, les vers 743 ss. ont de réelles analogies avec les vers 5111 ss. de Benoît. Surtout, il est notable que le *Jugement d'Amour* présente avec *Troie* de remarquables ressemblances (comp., pour l'expression : *Tr.* v. 1400, *Jug.* v. 279; *Tr.* v. 4601, *Jug.* v. 152 ; etc.; — pour le tour de la phrase : *Tr.* v. 2016-7, *Jug.* v. 205 ; *Tr.* v. 2613 s., *Jug.* v. 161 s. ; etc.; — pour le thème et la façon de le traiter : *Tr.* v. 2485 ss., *Jug.*, v. 396 ss.; *Tr.* v. 3375 ss., *Jug.* v. 207 ss. ; *Tr.* 4000 ss., *Jug.* v. 310 ss.). Ces faits, et bien d'autres encore, méritaient d'être groupés; ils auraient donné une idée précise de l'influence exercée par le poème et c'eût été une contribution précieuse à l'histoire du genre roman en général.

Mais eût-on été en droit de demander encore tout cela à M. Constans? Telle qu'elle se présente, son œuvre est déjà considérable : il faut admirer l'effort dont elle est le fruit, et le public érudit sera reconnaissant à son auteur. Avec le texte du roman de *Thèbes*, dû également à ses soins, avec celui d'*Eneas*, publié par M. Salverda de Grave, avec celui de *Troie*, auxquels il faut ajouter le conte de *Piramus et Tisbé* édité par M. De Boer, la critique entre en possession d'éléments capitaux pour l'histoire du roman français au moyen âge. Les travaux qui se sont faits autour de ces œuvres tendent tous à démontrer qu'elles ont été les racines maîtresses d'un genre fécond, qui s'est développé en rameaux abondants et variés, mais tous nourris de la même sève. M. Constans a attaché son nom à deux des œuvres historiquement les plus importantes de notre littérature médiévale : il faut l'en féliciter.

EDMOND FARAL.

Petri Alfonsi Disciplina Clericalis, von Alfons HILKA und Werner SÖDERHJELM, I, Lateinischer Text ; II, Französischer Prosatext; Helsingfors, 1911 et 1912 [Acta Societatis Scientiarum Fennicæ, t. XXXVIII, nos 4 et 5].

I. — On sait que nous avons, dans la *Disciplina Clericalis*, la première collection de contes orientaux qui ait été faite en Occident. Avec tout le zèle d'un nouveau converti, Pierre Alphonse s'y propose surtout d'instruire les clercs, mais il est certain que les laïques aussi se plurent infiniment à son livre. Ils y cherchèrent moins des préceptes de sagesse et des règles de conduite que d'amusantes histoires. Ces récits, destinés pour la plupart à mettre en relief la perfidie et la malice des femmes, passèrent de recueil en recueil et peut-être aussi de bouche en bouche. On en retrouve quelques-uns

insérés ou développés dans des œuvres qui, au premier abord, ne semblent rien devoir à la *Disciplina Clericalis*. Le livre de Pierre Alphonse a eu sur la littérature française du moyen âge une influence qu'on ne lui a pas encore reconnue. Aussi attendrons-nous avec curiosité l'étude que M. Söderhjelm nous a promise sur ce sujet. Cette étude formera le quatrième et dernier volume de la publication qu'il a entreprise. Le troisième volume nous apportera une édition critique des deux traductions en vers de la *Disciplina*. Le premier volume renferme le texte latin, le second une édition de la traduction en prose française.

Pour le premier volume M. S. a eu la collaboration de M. Hilka. Les deux éditeurs ont préparé de concert la classification des mss. et l'ordonnance de l'édition. L'établissement du texte critique et les remarques de langue sont dues à M. H. La tâche n'était pas facile. On ne connaît pas moins de 63 mss. de la *Disciplina* dispersés dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Il y en a 16 en Allemagne, 14 en Angleterre, 13 en France, 6 en Autriche, 5 en Italie, 4 en Belgique, 2 en Suisse, 1 en Hollande, 1 en Suède et seulement 1 aussi en Espagne, le pays où l'ouvrage a été écrit. On voit tout de suite quels sont les pays où la *Disciplina Clericalis* a été le plus populaire. Une comparaison de l'âge des mss. permettrait même d'indiquer, dans une certaine mesure, suivant quelle direction géographique cette popularité a progressé : la France a 6 mss. du XIIIe s., 5 du XIVe, 2 seulement du XVe ; l'Angleterre a deux mss. du XIIe, 4 du XIIIe, 6 du XIVe, 2 seulement du XVe et du XVIe ; l'Allemagne a 1 ms. du XIIe, 2 seulement du XIIIe, mais 6 du XIVe et 7 du XVe. Quoi qu'il en soit, il a fallu de tous ces mss. ainsi disséminés se procurer une copie, une collation ou une reproduction photographique ; dans quelques rares cas les éditeurs ont eu à leur disposition seulement une liste des leçons essentielles. On se représente tout ce qu'un pareil travail a dû coûter de temps et de peine. Puis il a fallu classer tous ces matériaux. Malheureusement, comme il arrive souvent quand une œuvre a été très populaire, les mss. de la *Disciplina* ne se laissent pas aisément rapprocher en familles distinctes ; c'est à peine si les éditeurs ont pu constituer quelques rares groupements de deux ou trois mss. qui ne sont pas d'un bien grand secours pour la classification. Impossible ici d'arriver par une série d'habiles échafaudages à un archétype qui serait la clef de voûte du système. Les éditeurs y ont renoncé. Ils ont adopté une méthode moins systématique mais, croyons-nous parfaitement légitime. Ils ont d'abord divisé les mss. en deux grands groupes : 1° ceux qui donnent ou donnaient une traduction entière de la *Disciplina* (48) ; 2° ceux qui, dans l'ouvrage de Pierre Alphonse, historiettes et sentences, ont pratiqué un choix plus ou moins large (15). Il est évident que les mss. du 1er groupe seront pour l'édition les plus importants. Mais ce premier groupe peut se subdiviser lui-même en deux classes distinctes : 1° les mss. qui remontent plus ou moins directement à la recension originale (36) ; 2° ceux qui remontent à une rédaction inférieure qui s'est développée, dès le

XIIe siècle, parallèlement à l'autre et se distingue par des lacunes et des fautes évidentes (12). Les éditions de Labouderie et de Schmidt sont l'une et l'autre fondées sur des mss. qui appartiennent à la rédaction rajeunie ; elles sont du reste, à l'heure actuelle, introuvables. MM. Söderhjelm et Hilka ont naturellement donné pour base à leur édition un ms. de la Ire classe ; ils ont choisi comme le meilleur un ms. de Corpus Christi College, Oxford (86), du commencement du XIVe siècle. Ils reproduisent en général le texte de ce ms. en le corrigeant à l'occasion par des leçons empruntées à d'autres mss. Ils donnent toujours au bas de la page les leçons rejetées de *Corp.*, mais on aimerait que, dans chacun de ces cas, ils aient indiqué nettement la provenance de la leçon adoptée. Outre les variantes rejetées de *Corp.*, ils donnent en note un choix abondant de variantes tirées de l'ensemble de la tradition écrite ; de plus sur chaque ms. la préface nous fournit quelques utiles indications. D'autres éditeurs, faisant le même travail, aboutiraient peut-être à un texte légèrement différent dans le menu détail : il est certain toutefois que ces différences importeraient peu et que nous avons enfin entre les mains une édition satisfaisante de la *Disciplina Clericalis*. Un appendice contient d'abord quelques passages traités plus librement qu'à l'ordinaire par certains mss., puis une série d'historiettes, en général médiocrement contées, que quelques copistes ont ajoutées aux récits de Pierre Alphonse. Signalons que le texte de MM. H. et S. a été reproduit dans la petite collection d'œuvres latines médiévales dirigée par M. Hilka (cf. ci-dessous, p. 146). Une courte préface donne sur l'auteur, ses ouvrages et leur histoire quelques indications intéressantes : c'est ainsi qu'entre les deux versions en vers de la *Disciplina* qu'on considérait généralement comme presque contemporaines M. S. met un intervalle d'environ un siècle.

Lucien FOULET.

II. — A la suite de son édition de la *Disciplina*, l'abbé Labouderie avait imprimé d'après un manuscrit de Bruxelles (Bibl. roy., 11043-44), du milieu du XVe siècle, une traduction en prose française ; le ms. 487 de la Bibl. roy. de Copenhague, du début du XIVe siècle, nous a conservé, sous une forme meilleure et sans doute plus proche de l'original, la même version, que MM. H. et S. réimpriment d'après ce ms. (*K*), en y joignant les variantes du ms. de Bruxelles (*B*) et certaines leçons de la version gasconne (*g*) (elle-même dérivée de la version française) publiée par J. Ducamin (cf. *Romania*, XXXVIII, 616). Les deux mss. *B* et *K* remontent à une forme picarde ; la version française originale était sans doute picarde elle aussi ; elle a dû être composée vers la fin du XIIIe siècle ; elle procède essentiellement de la rédaction rajeunie de l'œuvre latine, mais peut-être avec légère contamination de la rédaction complète. — Dans la préface, M. S. étudie les mss. *K* et *B*, et en particulier l'orthographe de *K*, et M. H. détermine les rapports de *K B g* entre eux et avec l'original latin. Je note dans la description de *K* une erreur de numéro, qui remonte à une faute d'impression de la *Romania*, VIII, 429 (Notice de

M. Kr. Nyrop, sur ce ms. à propos de la copie des *Récits du ménestrel de Reims* qui en fait partie) : ce très précieux ms. de Copenhague, qui nous a conservé la chronique de Robert de Clari, porte le nº 487 (et non 387)[1]. — Un court glossaire dû à M. H. réunit les mots les plus remarquables, en particulier les mots savants, avec indication des mots de l'original latin auxquels ils correspondent. En appendice cinq histoires traduites ou résumées de la *Disciplina clericalis* et insérées dans un « recueil d'exemples » conservé par trois mss. de la Bibl. Nationale (fr. 435, 911, 1834) du XVe siècle.

M. R.

Poésies de Uc de Saint-Circ, publiées avec une introduction, une traduction et des notes par A. JEANROY et J.-J. SALVERDA DE GRAVE ; Toulouse, Édouard Privat, 1913 ; in-8, XL-227 pages (*Bibliothèque méridionale*, Ire série, t. XV).

MM. A. Jeanroy et J.-J. Salverda de Grave ont eu la main heureuse dans le choix de leur auteur : Uc de Saint-Circ est un des troubadours les plus intéressants. Ayant séjourné en Espagne et ayant été longtemps en Italie, où il a passé la période la plus féconde peut-être de sa vie, il a pu insérer dans ses pièces plusieurs allusions précieuses aux hommes et aux événements de son époque : dans une de ses poésies lyriques (*Un sirventes vuelh far*), il nous a laissé des renseignements détaillés et importants sur Frédéric II, son expédition contre Faenza (1240-41), ses croyances, ses amis et ses ennemis ; cette pièce remplace avantageusement une belle page de chronique. En outre, Uc de Saint-Circ a un style généralement net et précis : ce n'est que par exception qu'il écrit quelques vers ou *coblas* de forme obscure et fastidieuse. Par son imagination éveillée, sinon fertile, il s'élève bien au-dessus de la platitude désespérante de quelques-uns de ses confrères ; il a su écrire sur l'antithèse du cœur et des yeux quatre pièces où la grâce et, en quelque mesure, l'originalité ne font certainement pas défaut. Il serait injuste de lui dénier, dans le choix des sujets, une variété rare chez les autres troubadours. Il méritait donc l'honneur que MM. Jeanroy et Salverda de Grave lui ont fait en nous donnant une édition complète de ses poésies. Ajoutons que cette édition tiendra une des places les plus honorables parmi les publications de textes provençaux. Plusieurs passages obscurs ont été éclaircis définitivement, et il n'est presque pas une pièce qui n'ait largement profité d'une nouvelle et soigneuse inspection de tous ou presque tous les manuscrits. Toutes les poésies ont été traduites, ce qui permet de se faire une idée exacte de l'interprétation que les éditeurs ont donnée des passages douteux. On sait combien il est difficile de rendre par des équivalents modernes les nuances du

1. Lire aussi (p. II, l. 1) dans l'analyse du contenu du ms. : Chronique de France (fol. 1-44), [et non 144] ; cette fois l'erreur n'est pas imputable à la *Romania*.

langage des troubadours et des trouvères. La signification des mots a souvent changé assez rapidement et plusieurs termes techniques de la lyrique courtoise du moyen âge ne sauraient être expliqués par les mots modernes correspondants. Bien au contraire, il arrive souvent que le terme équivalent éveille dans notre esprit une idée assez éloignée de l'ancienne signification. L'amour chevaleresque ayant disparu avec la société féodale, la langue s'est faite tout naturellement l'interprète d'autres idées et d'autres mœurs, jusqu'à ne plus représenter fidèlement l'ensemble des sentiments du moyen âge. Aussi, une traduction des pièces d'un troubadour est-elle toujours une entreprise délicate. C'est ici surtout que MM. J. et S. de Gr. me paraissent avoir surmonté, avec bonheur, de réelles difficultés.

Je commencerai par quelques remarques sur les poésies, dont la reconstitution critique, la traduction et le commentaire historique et philologique forment la partie la plus importante du livre. M. Casini avait déjà reproduit, d'après l'unique ms. N (Mahn, *Ged.*, 291), la jolie « danseta » *Una danseta voil far*, dans son travail sur les troubadours dans la Marche de Trévise (*Trov. nella Marca trivig.*, p. 14); mais la tentative avait été très malheureuse. Ne s'étant pas bien rendu compte de la forme de la pièce (Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique*[2], p. 431), M. Casini avait proposé une disposition strophique inacceptable. Il n'avait pas saisi, non plus, les allusions qu'elle renferme. Ainsi, il est certain que l'expression *ma vida* (v. 3) est bien le *senhal* ou le sobriquet d'un jongleur ou d'un poète. Cela n'a pas échappé naturellement à MM. J. et S. de Gr. qui ont proposé d'identifier ce jongleur ou poète avec Sordel (pp. 159 et 202), grâce à la constatation que l'itinéraire de celui-ci, lors de son voyage en Provence, cadre exactement avec celui assigné par Uc à *Ma Vida* : Vérone, Trévise, Ceneda (Vittorio), Vicence, France. Ce n'est qu'une conjecture; mais, pour mon compte, je n'hésite pas à m'y rallier, d'autant plus que j'étais arrivé, moi aussi, par une singulière coïncidence, à la même conclusion. J'avais même rédigé, sur cette « dansa », une petite note que je me réservais de faire paraître après la publication du livre de MM. J. et S. de Gr. Ma note serait tout à fait inutile et je suis heureux de ne pas avoir à l'imprimer. Sur un seul détail, le sobriquet de Sordel, je m'éloigne quelque peu de l'avis des deux auteurs : ceux-ci hésitent entre *Ma Vida* et *M'ajuda*, tandis que la première expression me paraît la bonne ; j'y vois une allusion explicite à une pièce de Sordel, où le troubadour de Mantoue joue sur les mots *vida* et *viure* (éd. de Lollis, p. 177):

> Aitan, ses plus, *viu* hom can *viu* jausentz
> Q'autre *viure* nos deu *vid'* apellar

Au v. 3, nous avons *viur*[*e*], au v. 5 *viu*, au v. 8 *viure* et *vida*. Comme il était d'usage, chez les troubadours, de se chicaner sur certaines particularités de leur style, on peut bien accepter la leçon du ms. *ma vida*, sans qu'il y ait nécessité de songer à une correction, si petite soit-elle.

Les pièces XXVII et XXIX sont adressées par Uc à un certain *Pei* (forme gasconne courante pour *Peire*) *Ramon*, que nos auteurs seraient portés à identifier (pp. 161 et surtout 204) avec le célèbre troubadour du même nom qui fréquenta les cours de l'Italie du Nord à la même époque que Uc de Saint-Circ. J'espère que les quelques doutes qui ont empêché MM. J. et S. de Gr. d'apporter une affirmation catégorique se dissiperont devant la remarque que voici. Uc s'adresse à Peire en ces mots (nº XXIX, p. 107) :

Raimons, en trobar es prims
Mas en autr' afar es *gros*,

et il est évident que nous nous trouvons ici en face d'un trait d'ironie personnelle qui réclame une explication. Or, le ms. D^b, dans la seconde section dérivée du livre d'Albéric (c'est-à-dire Albérico da Romano, un des protecteurs de notre troubadour), porte, au fº 173^b, la rubrique suivante : *Peire Raimons de Tolosa lo gros* [1]. Ce « Peire Raimons lo *gros* » ne peut être, ce me semble, que le poète visé par Uc de Saint-Circ.

Je ferai encore une remarque sur une autre pièce : *Antan fez coblas d'una bordeliera* (nº XXI, p. 91) et je passerai ensuite à l'examen du texte. Un seul manuscrit (D^a, fº 210^b) renferme cette pièce. Or, ayant constaté que dans l'index en tête du manuscrit (index du XIIIe s.) le nom de l'auteur n'est pas enregistré, j'ai examiné de plus près l'écriture de la rubrique *Nuc de sait circ* et je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'elle est bien d'une autre main [2]. Dans l'index, il y a un renvoi au bas de la page, où Pietro Bembo (ou un autre philologue du XVIe siècle) a écrit le nom de Uc, d'après la nouvelle rubrique. En outre, notre pièce est accompagnée d'un numéro : *.I.* Remarquons aussi que deux poésies anonymes dans le manuscrit (à savoir *Ben auria ops pas e vins* et *Manenz foral francs pelegris*) suivent immédiatement avec les numéros *.II.* et *.III.* Tout cela, d'après le procédé du copiste, porterait à croire que les trois pièces sont du même auteur. Or, la pièce *Ben auria obs* paraît être de Gaucelm Faidit (ms. H. nº 159 ; *Studj di filol. rom.*, V, 505), tandis que la suivante (*Manenz foral francs p.*) est bien de Elias d'Ussel (ms. H, nº 158 ;

1. Suivent les pièces 355 : 13, 4, 18, 12, 14, 7, 8 du *Grundriss* de Bartsch. Une question se pose, dont la solution définitive ne me paraît pas facile. Y a-t-il eu deux Peire Raimon de Toloza ? Une pièce de G. de Durfort (214, 1) se termine ainsi : *Sirventes vai a 'n Peire gros correns*, Appel, *Prov. In.*, p. 132. Je reste aussi indécis devant un autre cas analogue. Le ms. D (f. 82 ^{c}) porte la rubrique *Peire Bremons lo tort* (suivent deux pièces : *En abril* et *Mei oill an*). Je me demande s'il faut identifier ce Peire Bremon avec « Ricas Novas », mais je ne réponds pas.

2. J'ai fait cette constatation quelques années après avoir collationné sur le même ms. cette petite poésie, à la requête de M. Jeanroy. J'ai eu le tort d'oublier de l'informer de ma minuscule trouvaille, ce qui explique le silence des auteurs à la p. 91. Ceux-ci ont bien voulu se souvenir (p. VIII, n. 1) de l'insignifiante contribution que j'ai eu le plaisir d'apporter à leur œuvre, en collationnant les mss. D, G, *a*. Je les en remercie vivement.

Studj, p. 504). La première pièce (*Antan fez coblas*), attribuée après coup à Uc de Saint-Circ, n'a rien à faire avec les deux suivantes et il se peut que ces trois compositions aient été rapprochées par un copiste, grâce à l'identité de l'expression *pas e vis* qui se trouve dans la seconde pièce (*Ben auria obs pas e vis*) et dans le v. 12 de *Antan fez coblas*, où nous lisons : *E faill li ben pans, vins*, etc. On ne voit pas bien quelle conclusion tirer de tout cela, si ce n'est que l'attribution de *Antan fez coblas* à Uc doit être acceptée sous toutes réserves. On ne peut pas exclure l'hypothèse que cette pièce, où il est question de « Ser Aimerics [de Peguilhan] » (à remarquer ce *Ser*) soit l'œuvre d'un autre troubadour, peut-être d'un Italien [1].

La reconstitution des textes est en tous points excellente. Je suis convaincu qu'il ne reste pas beaucoup à glaner. Toutefois, voici quelques remarques. I, 31 *cui ten pres*. Comme les mss. N U ont : *qui me t. p.*, E, *a* : *qe qem* et PT *qim*, je crois qu'il vaut mieux lire : *quim ten pres*. — VI, 44 *Honrada sor tota re*. Les mss. C et R ont *sus* ; les autres mss. ayant *sor* ont tous été écrits en Italie. *Sor* paraît donc être un italianisme (croisement de prov. *sus* et ital. *sur*, *sovra*, *sopra*). — X, 31 *Fols cors si penssa e cuda*. Traduction : « Une folle croit et pense. » Les auteurs ont traduit la leçon de IKN²RH. Bien que le sens soit, au fond, le même, je crois qu'il faut traduire « un fou ». La locution est employée de la façon générale et vague d'un proverbe (*Fols cors si penssa e cuda — Que leu pretz so que'l dissen*). — XIII, 57. La correction de *jay* en *sai*, proposée en note par les auteurs, me paraît sûre. — XIV, 16 Faute d'impression (*Qer*) pour *Q'er*. — XIX, 3 *Lo Maifres*. Je corrigerais volontiers *Lo Matfres* ; *lo* est certainement un italianisme (p. 197). On pourrait ajouter que cet usage de faire précéder un nom propre par l'article nous conduit justement dans l'Italie du Nord [2]. — XX, 12 *premierement*, faute d'impression pour *premierament* ; v. 36 l'interprétation de *di bes* ne me satisfait pas, mais je ne trouve rien de mieux. — XXI, 12. Comp. it. *sede* (le copiste après avoir écrit *sēz* a effacé la barre sur *e*). — XXV. Les mêmes rimes dans une nouvelle pièce attribuée (à tort, peut-être) à Bertran de Born (voir mes *Rime prov. inedite*, IV, 1). — XXXIV, 9 *tot* n'a pas été traduit. Ici, il

1. Je reviendrai sur ce curieux problème dans un livre que je prépare depuis longtemps sur les troubadours d'Italie. Ici, je me bornerai à dire que la pièce III (*Manenz foral francs p.*) se compose de trois strophes, dont la seconde est la réponse de Elias d'Ussel telle qu'on peut la lire dans H, n° 160 (*Studj.*, p. 505) et la troisième se trouve uniquement dans D. La voici : « Ajuzamen de sos uesis. Mena grant de sa honor. Nelias samei a seror. Ço « dis nebles qes lei cosis. Non qar parlet degruissa fez no sen. Quandui en « gros mas el oes chom par. Declara fam *et* eu per pro maniar. » Le texte en est fort corrompu ; mais il me paraît que Èble d'Ussel, à un certain moment, est intervenu dans le débat et que la dernière *cobla* est bien de lui.

2. L'usage est courant encore en Piémont et peut-être ailleurs. Le « porc armat » de G. de la Tor (p. 155) paraît bien être, ainsi que l'admet Restori, *Rend. del R. Ist. stor. lomb.*, 1892, p. 307, Ponzio Amato de Crémone.

doit avoir la signification de « seulement ou justement (pour amour de vous et de Sordel) ». Je crois bien que *meil* (vv. 8, 14) n'est autre chose que le *millet* (les deux couplets ont été échangés à la cour de Alberico da Romano). D'ailleurs, le pain de millet a bien servi, paraît-il, à l'alimentation humaine (v. Forcellini : « milium » ; *ex eo candida puls et panis conficitur*, Du Cange, IV, 409). Dans l'ouvrage *Circa instans* (Camus, n° 314), on lit : *milium... nutrit minus ceteris granis ex quibus panis fit*. — XL, 12 *Si tot lo ai' ogan aissi provat*. Corr. *ai* (ind. prés.), car *si tot* demande l'indicatif. Diez [4], III, 361. Comp. Appel, *Prov. Chrest* [3]., 6, 54 ; 24, 2 ; 27, 1, etc. et Schultz-Gora, *Altprov. Elem.*, p. 132. Une pièce de F. de Marseille commence : « *Si tot* me *soi* a tart aperceubutz » (Stroński, p. 52). Au v. 16, le ms. a *Monçat* (ce qui jette quelques doutes sur l'ingénieuse identification avec Moncada en Catalogne). Les trois derniers vers de cette pièce n'ont pas été traduits. — XL, 11, 26 corr. peut-être *dessetz* = *decsetz* (d'ailleurs, *-t* pour *-tz* n'est pas inadmissible) ; 30 *en tal avetz*, trad. « grâce aux circonstances », etc. Je traduirais : « en une telle personne », etc. ; 33 On pourrait songer à une autre correction : *Qe·us agra fam e maint*[*a*] *set tolgut* ; 36 le ms. a *rete*. — XLI, 7 Notre poète parle de Alais de Vidallana :

S'il no m'onret, *oranz ai* en Breissana
Na Donella, etc.

Les auteurs ont accepté la leçon du ms. unique H et interprété : « si elle ne m'a pas honoré, maintenant, au contraire, j'ai [pour me protéger], dans le pays de Brescia, dame Donella. » Comme aux vv. 22-23 on lit que « Donella » se repent d'avoir honoré le poète (*car vos onret*), je corrigerais :

S'il no m'onret, *onrat m'a* en Breissana.

Au v. 17, au lieu de *ben* (et *Erratum*, p. 219), il faut corriger : *beus*.[1] — XLII, 22. Pour éviter la rime *calla : calla* (même sens), je remplacerais le second *calla* par *valla*. — XLIII, 74 *com anc mais auzis*. L. *c'om*. P. 112, l. 2 corr. *D* en *N* et p. 217, l. 2 corr. *O* en *G*.

Les notes critiques et explicatives, de M. J. (pp. 167-215), sont très importantes. Quelques-unes (p. ex. *nil si nil no*, p. 178 ; *chausimen*, p. 181 ; *solatz*, p. 185 ; remarques sur les noms locaux dans le sirventes sur le *son d'en Gui*, pp. 201-202 ; *groing del ver*, p. 212) sont précieuses. La dame *c'onra Calaon* (n° XI, ms. D, str. VI) est très probablement « Giovanna » d'Este (voir ma liste des femmes italiennes chantées par les troubadours dans le *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XXXVIII, 147 [1]). C'est à elle qu'est adressée la pièce (édition de Q, p. 8) :

L'altrer[2] fui a Ccalaon

1. Voir aussi F. Bergert, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten italienischen Damen*, Halle a. S., 1912, p. 33.
2. Ms. *Galtrer*.

e un chastel bel[1] e bon,
on trobei[2] donna preiant
c'anc tan[3] placent non vi mais.

Les différentes corrections du vers XXII, 17 (*E·l marques que es to dicx*) enregistrées à la p. 200 ne me satisfont pas. Je propose *que es tos frics*, c'est-à-dire « qui est encore jeune. » Comp. *fricon* « jeune homme » (Levy, *Petit dict. prov.-franç.*, 198, *Suppl. Wœrt.*, III, 602, et Mistral *fric* s. v. *fricoun*, I, 1184). Il s'agit, en effet, d'un tout jeune marquis d'Este. P. 212, je crois qu'on pourrait accepter la forme *trobi* (1re pers. de l'ind. prés.). Dans la traduction provençale de la Règle de St Benoît (Bibl. Nat., f. fr., no 2428, ms. du XIIIe s.) ces formes en *-i* sont tout à fait courantes. P. 213. Il s'agit, sans aucun doute, de Saint-Céré, comme les auteurs le disent, mais le ms. a *tere*.

Dans une sobre et lucide introduction, M. S. de Gr. trace une intéressante esquisse de la vie de Uc de Saint-Circ. Puis, après avoir classé les pièces, il aborde l'étude de leur contenu. On ne peut qu'approuver l'auteur dans ce qu'il dit des motifs fondamentaux de la poésie de Uc, qui s'inspire, à la fois, de la réalité et de la fiction. L'histoire de ses amours est, pour ainsi dire, un « roman » ; mais c'est bien un « roman vécu » (p. XXIV). L'introduction finit par quelques remarques métriques. Uc se plaît à employer plus d'une fois le même mètre ; il aime en général les schémas simples, mais il montre toutefois une certaine indépendance : six pièces sont construites sur un schéma, dont on ne trouve pas d'autres exemples (IX, XIII, XXIV, XXVII, XL, XLIII). Je n'ai qu'une ou deux observations à faire à cette intéressante introduction. M. S. de Gr., sans se prononcer tout à fait sur la question qu'il soulève, serait porté à croire que Uc de Saint-Circ a pu composer, lui-même, sa biographie[4]. Il trouverait même dans les italianismes qu'on y rencontre, un appui à cette hypothèse[5]. Quant à moi, je ne peux pas me résigner à cette conjecture. Ces italianismes (*amparet* pour *apres* et surtout *com* au sens de *ab*) me paraissent trop criants. On trouve des phénomènes semblables dans d'autres biographies ou *razos* conservées par le ms. P (p. ex. *com grans barons*, f. 48c ; *l'us tornet* [ms. *tortet*] *et dis qe « torna » per amor de sa dopna*,

1. Ms. *bels*.
2. Ms. *trouei*.
3. Ms. *Cantan*. Le troubadour « Arnaldon » (v. 13) pourrait bien être Arnaut Catalan.
4. Il importe de ne pas oublier que M. Jeanroy, après s'être livré à une exploration des lieux mentionnés dans la biographie, a écrit dans une note ajoutée à la p. XI : « Il semble bien que l'auteur de la biographie ignorait tout des lieux qu'il a mentionnés, ce qui exclut l'hypothèse que cet auteur se confondrait avec le poète. »
5. Chemin faisant, M. S. de Gr. mentionne la supposition de Gröber sur l'identité de Uc de Saint-Circ et Uc Faidit. « Ce n'est toujours qu'une hypothèse », dit-il ; et il a certainement raison de ne pas y attacher trop d'importance.

f. 49ª, etc.) et dans la première « vida » de Sordel (p. ex. *ven apelat*; *mena*, pour *menet*, avec l'-*à* de l'Italie du Nord, etc.). Je pense que c'est bien un Italien qui a composé un certain nombre de de ces biographies et que c'est à lui que nous devons celle de Uc de Saint-Circ. A la p. XXXIII, je lis que « Uc est « le seul des troubadours qui ait fait un recueil de poésies se rapportant au « même sujet ». L'étude des rapports entre les différents manuscrits m'a amené à la même conclusion pour Lanfranc Cigala et, peut-être, B. Calvo; mais ce n'est pas le cas de développer ici cette idée.

Je ne veux pas terminer ce compte rendu, peut-être trop long, sans rendre hommage encore une fois à la science et aux soins de MM. J. et S. de Gr. Ils nous ont donné, sur Uc de Saint-Circ, un travail de tout premier ordre, par lequel ils ont acquis de nouveaux droits à la reconnaissance de tous les provençalistes.

Giulio BERTONI.

Duc de la SALLE DE ROCHEMAURE, majoral du Félibrige, **Les Troubadours cantaliens, XIIe-XXe siècles**; Aurillac, Imprimerie moderne, 1910; 2 vol. petit in-8°, 651 et 607 + XVIII p. — René LAVAUD, **Les Troubadours cantaliens, XIIe-XIXe siècles**. *Notes complémentaires, critiques et explicatives sur les textes publiés dans l'ouvrage de M. le duc de la Salle de Rochemaure*; Aurillac, Imprimerie moderne; 1910, pet. in-8, 134 pages[1].

C'est l'ouvrage d'un amateur enthousiaste et fort érudit, mais non moins étranger aux procédés et aux scrupules ordinaires de la critique : nous n'aurions donc pas à nous en occuper, si les textes qui en forment la deuxième partie (tome II, p. 241 ss.) n'avaient été élaborés, traduits et annotés par un spécialiste imbu d'autres principes. Ces textes comprennent les œuvres des poètes suivants : 1. Moine de Montaudon; 2. Peire Rogier; 3. Eble de Saigne (tenson avec Guillem Gausmar; Bartsch, 218, 1); 4. Na Castelloza (les trois chansons publiées par Schultz, plus la chanson anonyme 461, 141); 5. Peire de Cols; 6. Faidit de Belestar (421, 9); 7. Cavaire (les deux tensons 111, 1 et 151, 1); 8. Austorc d'Aurillac; 9. Austorc de Segret. Entre 4 et 5 est intercalée (p. 523) une « chanson des pèlerins de Saint-Jacques » dont le manuscrit est perdu et le texte déplorablement altéré. — Si la plupart des poètes énumérés plus haut sont authentiquement auvergnats, plusieurs, en revanche, ne deviennent « cantaliens » que par la grâce du duc de la Salle, qui rattache, par exemple, Peire Rogier à la famille seigneuriale de Rogiers (aujourd'hui Rouziers, canton de Maurs, arr. d'Aurillac), et dame Castelloza

1. Le tome II porte en sous-titre : Textes des Œuvres des Troubadours revus, corrigés, traduits et annotés par René Lavaud, agrégé des Lettres. En dépit des dates indiquées, les tomes I et II ont paru en décembre 1911, le volume complémentaire en juillet 1912.

à celle des châtelains de Casteldauze (com. de Senezergues, arr. d'Aurillac). Il y a tant de Saignes et de Belesta (sous des orthographes diverses) dans le Midi qu'il est impossible de connaître le lieu d'origine des troubadours classés sous les numéros 3 et 6 ; enfin le seul titre de Cavaire à figurer ici est d'avoir échangé quelques couplets avec un inconnu du nom de Bonafos, qui paraît avoir exercé à Aurillac une fonction administrative. De quelques-uns de ces textes M. Lavaud nous donne bien ici la première édition critique ; pour les autres il a reproduit des éditions antérieures (Klein, Appel, Schultz), mais en y introduisant d'assez nombreuses corrections, en général très ingénieuses, mais extrêmement hardies et souvent arbitraires. Le véritable mérite de M. Lavaud réside dans les traductions, où il a fait œuvre très personnelle et très utile, et dans les notes, où il a montré une connaissance étendue et précise de l'ancien provençal. Les contresens y sont très rares, les inexactitudes de détail un peu moins, comme le montreront les observations suivantes : P. 298, v. 89 : *se bendar*, « se ceindre (la tête) d'un bandeau », non « se draper ». — P. 302, v. 30 : *valer*, « être utile (à autrui) », non « valoir par son mérite ». — P. 310, v. 28 : *retenen* est synonyme de *tenen* et signifie « avare », non « réservé ». — *Solatz* est un des mots de l'ancien provençal les plus variés dans ses acceptions : il doit se traduire p. 324, v. 32, par « société, compagnie », p. 376, v. 35, par « accueil », p. 390, 36, par « conversation, propos », non par « joie, amabilité et badinage ». — P. 420, v. 44 : « souffrance » fait ici contresens : *ab mal* paraît signifier quelque chose comme « révolte, mauvais procédés ». — P. 496, v. 6 : *se sofrir*, « omettre de », non « se résigner », sens propre à *sofrir*. — P. 501, n. 1 : *il* est un lapsus pour *elle*. — P. 510, v. 14 : *escarit* me paraît être ici synonyme de *encarit*, « renchéri, qui se met à haut prix ». Cf. Levy, *Supp. W.*, III, 152ª ; autre exemple dans Marcabru, *A l'alena*, v. 6 (éd. Dejeanne, II). — P. 540, v. 13 : *Langua*, faute d'impression pour *Sangua*. — *Notes*. P. 34 : *bernicatz* peut être à la rigueur une graphie pour *bernissatz* : mais l'idée que le scribe a oublié de mettre la cédille sous le *c* paraîtra plaisante à tout paléographe. — P. 88 : l'expression *virar lo fre* n'a rien de mystérieux et il y en a d'assez nombreux exemples : elle signifie certainement, comme l'a compris M. L., « se tourner » ; cf. : *Be m'avi' acordat — C'aillors vires mon fre* (47, 1, c. 3 ; *A* nº 492).

A. Jeanroy.

F. Novati. **Contributo alla storia della lirica musicale italiana popolareggiante dei sec. XV, XVI, XVII**, in *Scritti varii di erudizione e di critica in onore di* R. Renier ; Torino, Bocca, 1912 ; pp. 899-980.

A Rodolfo Renier, volgendo il trentesimo anno del suo insegnamento, é stata recentemente offerta una cospicua miscellanea di *Scritti varii*, con la

quale scolari, amici e ammiratori hanno inteso ad onorare il maestro e l'uomo. Le pagine scritte dal Novati sull' antica lirica popolare italiana vanno fra le più importanti del ricco volume, del quale costituiscono un vero ornamento.

Il N., attingendo a vecchie stampe e manoscritti, ha ridestato alcune suggestive arie d'altri tempi e le ha commentate com' egli sa fare, con garbata e profonda erudizione. Alcune volate del sentimento popolare sorgono, così, dalle antiche carte con una novella gajezza e pajono da oggi balzate su dai contrasti grandi e piccini, dalle gioie umili o forti e dai dolori, infine, della plebe. Talora non si hanno che alcuni frammenti di canzoncine inseriti, per nostra fortuna, entro poesie dotte e levigate ; ma anche così poveri e soli questi miseri resti non cessano d'essere preziosi. Si risale col pensiero, dietro la loro traccia, al componimento originale perduto, del quale essi dànno spesso il motivo o lo « spunto » principale e si ha quasi la compiacenza di tendere l'orecchio a una voce lontana e sincera che ricanta, al di là della morte, le eterne umane passioni. Impossibile riassumere, senza ripeterlo, lo studio nutrito e denso del N. Mi basterà dire che accanto a motivi già noti (la *zota* ; *torela mo'* ; *mazacroca*, ecc.) alcuni appaiono qui ridestati per la prima volta dal loro sonno secolare e che certe graziose poesiole, come quella del *gobbo Nan*, della *lucciola* e parecchie ancora, rivivono d'una nuova vita per opera dell' insigne illustratore. Al quale, io penso, non saranno discare alcune postille o piuttosto giunte, che il suo studio mi ha suggerite e che sottometto al suo giudizio.

Alcuni versi della canzonetta *torela mo'* ebbero veramente una voga singolare e passarono, più o meno malconci, entro componimenti diversi. Nel ms. Cámpori L. 11. 8 (sec. XVI), da me di recente risuscitato, dopo che era stato pianto perduto (*Romania*, XLI, 124, e *Giorn. stor. d. lett. ital.*, LX, 266), ne trovo un frammento entro il seguente canto (c. 65) :

Da l'orto se ne vien la vilanella
col cestelletto pien de mazurana.
Oh, che gentil fasana,
fatta di rose e fior adorna e bella !
Or ve' là, ve' là, so ben de sì !
Torela mo' vilan
la putta del guarnel
la ti darà martel.
Guarda colà, guarda colà se vien [1] ;
dammela [2] pur che la mi vien.

1. Ms. *tien*.
2. Ms. *tamela*.

La medesima canzonetta[1] ricompare, trasformata, in un' altra poesia dello stesso codicetto, nella quale la *putta del guarnel* diviene *la riza del guarnel*, cioè la « riccia », la ricciuta (c. 54[2]) :

La mi fa fa la re la riza del guarnel
la canta la canta *fa sol la re fa sol la re*
voltand' el molinel.
La dice al so' compare
che voglia un po' sonare :
« de, di' me'l mio compare,
che fai cum la tua diva ? »
« E' fo sonar la piva. »
« Ben, sònela ben, che Dio t'aida ! »

Abbiamo poi più motivi sovraposti in quest' altro componimento (c. 55v), che incomincia con un verso francese, certo tratto da una canzonetta in voga :

Verai dieu d'amor,
chi me conforterà ?
ch' el mio amor m'à lassà.
Farirun fararirun,
ch'io son fuora de pregion.
E vo cantar ognhora :
O, tient' all' hora,
a l'umbra d'un bel pino :
« Ucellino bel ucellino,
come sa tu ben cantar. »
Falilum falilela,
ch'io son fuora de pregion.

In questo testo abbiamo il verso *O tient' all' hora*, che è desunto da una canzonetta popolare variamente riferita (*O trenta lora* e anche *Tente allora*, su cui cfr. Novati p. 920, oltre al Rossi, *Lett. di M. A. Calmo*, p. 414 e Lovarini, *Canz. pop. in Ruzzante*, p. 36). Il Rabelais (osserva il N.) parla nel L. V del *Pantagruel* di un piatto detto *des Tintalores*. Sarà questo un ricordo,

---

1. Su di essa, vedansi : Cian, in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, IV, 22 ; V, 510 e V. Rossi, *Lett. di M. A. Calmo*, p. 417.

2. Alcuni fra le non meno interessanti canzonette del citato ms. Càmpori sono lascive. Una comincia : « Lasciatime di gratia sì pian piano — « Madonna, agevolmente — tra l'una e l'altra coscia por la mano... » E un' altra : « S'io ti servo la fede marito — Onde procede — sì strana fantasia — « la colpa non è mia — ma se per gelosia — mi fai tal compagnia — io ti farò stentar sul buso — do marito me.

come pensa il N., della canzonetta popolare, che forse cominciava originariamente *Tente all' ora ruzinente* ? Dalla nuova lezione del nostro componimento pare che *allora* si debba risolvere in *all' ora* cioè : « all' ombra. »

Anche nel « Libro di Liuto » di Cosimo Bottegari si hanno, senza fallo, alcuni frammenti popolari frammisti a versi di natura dotta. Questo, a ragion d'esempio (c. 25r) :

Vogliam dolce mio amore — qui fra ste fresche herbette
veder di che colore — sian queste tue calzette.
Vanne pur al molin — cantando fa li la,
Vanne pure al molin — mulinar, pel tuo cammin !

In un altro ms. Càmpori (I. 5, 35) si trovano poi varie canzonette musicate sopra arie conosciute, e alcune di queste arie sono ricordate con la prima parola della poesia per la quale furono trovate o con il titolo di essa, p. es. *Ciacchona*, *Villan di Spagna*, *Rotta di Ruggero*. Sull' aria della *ciacchona*, si cantava :

Non ci voglio più pensare
hor a dirla qui fra noi,
più non mi curo di voi,
andate a farvi impiccare, *ecc.*

Il campo, è, come si vede, assai vasto. Il Novati vi ha mietuto abbondantemente, raccogliendo qua e là molte spighe d'oro. Alcuni antichi motivi ritornano, come ritornello, nelle canzoni popolari che si sentono ancor oggi nelle campagne, come avviene, a ragion d'esempio, della *Girometta*, per non citare che la più famosa. Ma la ricerca degli antichi motivi nella lirica popolare moderna conduce, a mio avviso, a scoperte molto importanti anche per altre ragioni. Raccogliendo alcuni canti campagnoli sul limite veneto-friulano, mi sono imbattuto in una specie di nenia recitata, e quasi cantata, da una vecchia nativa di Chions, maritata ad un sestinese. La riporto qui tale e quale. Il lettore osserverà da qualche trattina, che metterò a luogo opportuno, che il componimento originariamente era rimato o assonanzato :

« Ascoltate voi frateli, voi signore ; questa no xe una fiaba e gnanca 'na « canzione, — xe una santa e divota orazione — del nostro Signor Gesù « Cristo. Saluda chi, Giuda, saludi anca vu, bel pellegrino ; credo che Iddio « sia Dio in questi giorni e che il galo non podia cantare. — Scominziar « bassar le ale — e cridar che questo no xe nato. Con osei e con mastei l'à « imbeverato — con mazze e con bastoni i l'à batù, i l'à batù per tre dì e « per tre note ; no i g'a trovato — ne' colpa ne' peccato — altro che quel che « i lo g' avea batù. Allora i se buta in denoción — a domandarghe perdon — « al nostro Signor Gesù Cristo. — El nostro Sign'or Gesù Cristo, da tanto « teribule ch' el gera, l'à volesto perdonarghe. El ciol (= tiol, tuol) su el bas- « ton sín in man e'l cufolon in spala e'l 'ndeva su la mulgioria (?). Co l'è stà in

« cavo la mulgioria el 'ncontra Maria Madalena : O Maria Madalena, torna-
« tevi pur ingietro che vegnemo tuti strachi e finati da la batagia. Andeva
« da la sua Madre : O Maria, santa Maria, vi dago tempo nove ore che
« vegnite a compagnarmi su la santa tera. O figlio mio, nato del corpo —
« figlio mio nato del coro — ti podia ben far demanco de morire ! »

Questa nenia è tutta malconcia. Recitata in una lingua ibrida (*xe*, *ciol*, *denoción*, [*a*]*ndeva*), essa mostra qua e là le intrusioni di altri motivi popolari (p. es. il motivo del « pellegrino » e quello del « ritorno dalla battaglia », oltre che il « viaggio in Terra Santa ») ; ma non v' ha dubbio, mi pare, che essa provenga da un' antica « lauda », che ha resistito al tempo e trasformata e bistrattata, con amputazioni e aggiunte, è arrivata sino a noi. È dunque una nenia preziosa, la quale potrebbe trasportarci molto lontano, fors' anche sino ai sec. XIII-XIV.

Quest' esempio può valere a mostrare quanta utilità si possa ricavare da siffatta direzione negli studi di poesia popolare o popolareggiante, sia ch' essi abbiano di mira le antiche raccolte, sia che si volgano alle liriche contemporanee [1]. Molte sillogi di canti popolari abbiamo di già, e molti insegnamenti sul soggetto ha dato il D'Ancona in un suo celebre libro ; ma i filoni di antica poesia serpeggianti sotto le nuove forme sino ai dì nostri, o nascosti, in mezzo ad altri componimenti, in vecchi libri e manoscritti, non sono ancora stati tutti indicati e studiati. A spianare valorosamente questa via appena aperta, contribuirà egregiamente l'importante memoria del Novati, che sull' arduo cammino s'è già tanto avanzato, dietro l'eco gentile di una settantina di canti ormai affiochiti nella lontananza.

G. Bertoni.

Charles Oulmont, **La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance : Pierre Gringore** ; Paris, Champion, 1911 ; in-8, XXXII-383 p. — **Étude sur la langue de Pierre Gringore** ; Paris, Champion, 1911 ; in-8, VII-156 pages.

Ces deux ouvrages, réunis en un seul volume de XXXII-540 p., ont servi d'abord à M. Oulmont de thèse principale pour le doctorat ès lettres [2] ; ils ne rentrent dans le cadre de la *Romania* que pour ce qui, dans l'œuvre de Gringore, continue la langue et la technique littéraire des auteurs du XVe siècle.

---

1. In una mia recensione di un articolo del Barbi (*Romania*, XLI, 126-7), ho insistito sopra la luce che certi canti popolari antichi (e anche moderni) gettano su costumanze medievali. Molti di essi furono composti per sposalizi, feste, banchetti. Tutti i più antichi erano accompagnati dalla danza. Mi permetto di rimandare a un mio recente articolo *Mariazo a la fachinesca* in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, LXI, 41-42.

2. Sur la thèse complémentaire de M. O., cf. *Romania*, XLI (1912), p. 136.

De ces auteurs, M. O. a dépouillé « complètement », dit-il, les œuvres de Molinet, mais ses références se limitent aux *Faictz et Dictz* ; il a lu 200 pages de Charles d'Orléans, 100 des *Rondeaux du XVe siècle*, 100 de Coquillart, 880 vers de Guillaume Alexis ; il a pratiqué Jean Bouchet, le recueil de *Sotie* de M. Ém. Picot, et le recueil de Montaiglon ; il cite à l'occasion *Le mistere de Saint-Martin* d'André de la Vigne et les *Cent Nouvelles nouvelles*.

Il faut féliciter M. Oulmont d'avoir élucidé le problème de l'origine normande de la famille du poète, d'avoir découvert, dans les *Menus Propos*, l'imitation d'un *Bestiaire* anonyme de la fin du XVe siècle (*Le Bestiaire d'amours moralisé sur les bestes et oyseaulx*), d'avoir donné une copieuse bibliographie des œuvres de Gringore, compulsé un bon nombre de poèmes d'auteurs connus ou anonymes, de plaquettes et de chansons qui représentent « l'opinion publique de 1500 à 1515 » et permettent d'apprécier le rôle de Gringore en tant qu'écrivain politique ; mais il faut regretter qu'il n'ait pas eu le loisir de définir plus nettement la formation littéraire de Gringore, les limites de sa « culture latine », ce qu'il doit aux rhétoriqueurs, à tous les écrivains didactiques, aux si nombreuses compositions dramatiques antérieures à *La Vie de Monseigneur sainct Loÿs*, et que ses appréciations sur l'originalité de Gringore, dans le dialogue dramatique, dans les formes lyriques, dans la langue (vocabulaire et style) reposent sur des assises aussi peu solides. Puisque M. O. se propose de donner une édition critique complète des œuvres de Gringore, il se doit non seulement d'étudier de près les œuvres de « quelques-uns des poètes consultés au cours de son travail » (p. 361-363), de faire plus grande place notamment à Alain Chartier, à Georges Chastellain (lequel n'est même pas mentionné dans ladite liste), à Greban (*idem*) et aux œuvres du théâtre religieux du XVe siècle, mais encore d'examiner tout ce que des érudits comme MM. A. Piaget et E. Langlois ont accumulé de renseignements précis et nouveaux sur les écoles et les personnalités de cette période si complexe. L'étude sur les procédés, la langue et le style de Gringore qui pourraient, avec un glossaire, terminer l'édition critique, sous une forme à la fois plus ramassée et plus complète, feraient oublier le médiocre catalogue de formes grammaticales et lexicologiques que M. O. a détaché de sa thèse pour en faire un ouvrage à part [1].

---

1. Voici, pour l'étude sur *Pierre Gringore*, l'indication de quelques fautes, typographiques pour la plupart, non relevées à l'Errata : p. XXVII, l. 19, l. *parlons* ; p. 4, la note 2 ne s'accorde pas clairement avec le texte auquel elle se rapporte ; p. 21, l. 5, lire *elle* ; p. 43, l. 8, de bas en haut, lire *thème* ; p. 80, l. 9, lire *l'audition* ; p. 96, v. 2 faux ; p. 97, col. 2, citation, *fleistrie* est la graphie du texte original ? ; p. 98, col. 2, v. 13, lire *sejourne* ; p. 99, dernière citation, 1er vers faux, ou incomplet (auquel cas la disposition typographique devait être différente) ; p. 107, vers 5, lire *qu'i* ; dernier vers, lire *taverniers* ; p. 111-114, la ponctuation est négligée en bien des passages de cette transcription ; p. 112, vers 3, lire *el* ; p. 114, strophe 1, les apostrophes manquent ; strophe 2, lire *l'evangile* ; dernier vers de la page, lire *peines* ; p. 126, col. 1,

Cette *Étude sur la langue de Gringore* donnerait matière à des observations multiples ; en voici quelques-uns de caractères divers. P. 3, 2e alinéa : *après*, lire *devant* ; — p. 5, l. 8, le mot *seul*, à déplacer ; — p. 12, 2e citation, vers 3, un des (*re*) à supprimer ; — p. 14, *Moïse* a la même quantité de syllabes dans le second cas que dans le premier ; — p. 33, il est téméraire de prononcer que *cuider* est suranné au temps de Gringore ; — p. 37 et p. 46, les citations sont trop tronquées pour permettre de juger de l'emploi sémantique des mots ; — p. 50, la construction *parler à moi* étant la seule construction normale jusqu'au temps de Corneille ne devait pas être relevée ; — p. 51, *suis de moy larronnesse* pour : *suis de moi-même larronnesse* n'est pas assimilable aux trois exemples qui précèdent ; — p. 53 b., la raison phonétique invoquée comme « probable » est faible ; — p. 60, l. 10 du bas, lire *infinitif* ; — p. 72, la citation du *Mistere de Saint-Martin* n'a pas de référence ; — p. 76, 3°) *de mon corps*, etc., c'est un latinisme de construction, id. pour le 6°) ; 4°) deux exemples inutiles ; 5°) l'adjectif *different* suit logiquement la construction que commande le verbe *différer* ; 2e avant-dernière ligne, lire *pronom* ; — p. 79, l. 4-8 hors de leur place : l. 4-6 devaient être au chapitre du relatif, l. 7 et 8 sous la rubrique « préposition *à* » (p. 74-75) ; l'exemple *labeure en vertu*, inutile ; — p. 82 dern. ligne, p. 83, l. 3 et 4, l. 10, ce ne sont là que des latinismes ; — p. 84 a) le 2e exemple n'est pas expliqué ; — p. 85, 4e citation, *cy* doit être traduit par *pourtant* ; 5e citation, un peu plus de contexte eût permis au lecteur de chercher une explication que l'auteur a trop vite éludée ; — p. 88, 2e citation : *rien n'est meilleur ne qui convienne mieux* n'est pas une anacoluthe : « rien n'est... qui convienne mieux » ; — p. 89, l. 1, contre-sens sur la citation précédente, c'est l'Église qui corrige la noblesse et non vice-versa ; même page, 1re citation : *le propre fils est assailly du pere || Cousin cousin, le compere compere*, il n'y a qu'ellipses d'articles, non changement de construction ; p. 91, 1re citation, la phrase incorrecte n'est pas « intraduisible » : « Celui qui l'a faicte entend qu'il obtiendra le bénéfice de la loi en cas de maladie ou en tout autre cas fortuit, dont il n'est pas la cause et où il n'aura eu puissance de résister » ; les deux citations qui suivent peuvent être pareillement remises sur pied ; — p. 96, *idem* ; — p. 92, bas, manque d'ordre dans la liste des pléonasmes cités ; pourquoi y faire figurer *il m'est prins une maladie* ? — P. 93, *un grand vanteur...*, etc., l'anacoluthe n'est pas visible dans

---

vers 12, faute de ponctuation, la phrase est peu intelligible ; p. 127, 2e citation, col. 1, vers 9, de même ; p. 128, col. 1, vers 8, ponctuation ; vers 18 faux (écrire *l'hom* ?) ; col. 2, v. 2, ponctuation ; p. 130, 2e citation, col. 1, v. 5 faux (écrire *devroit*) ; p. 140, 2e citation, v. 1 faux ou incomplet ; p. 141, v. 1 idem ; p. 148, col. 2, v. 22 faux ; p. 153, 2e avant-dernier vers, ponctuation ; p. 155, note, v. 1 faux ; p. 172, n. 1, v. 3 faux ; p. 183, 3e citation, v. 7 faux ou à commenter comme le vers cité p. 11, au bas, de l'*Étude sur la langue* ; p. 195, n. 3, l. 3 incompréhensible ; p. 201, bas « l'un est aussi énorme que l'autre est *éthique* et décharné » ; je laisse au lecteur le plaisir de poursuivre cet examen de la page 200 à la page 383.

cette citation tronquée ; — p. 93, l. 13, lire *en* ; l. 14, le cas d'anacoluthe n'est pas le même que les précédents ; — p. 126, l. 10, lire *infinitif* ; — p. 131, l. 8 (de bas en haut), corriger *amoires* ; — p. 141, l. 21, lire *blandices* ; — p. 148, l. 13, lire *des strophes de 8 vers* ; — p. 148, l'examen des formes métriques de Gringore est trop sommaire.

Je ne montrerai que par un exemple comment M. Oulmont eût pu procéder pour faire ressortir la dépendance où se trouve Gringore vis-à-vis de certains rhétoriqueurs, contrairement à ce qu'il affirme à plusieurs reprises. Il cite dans son *Pierre Gringore* (p. 183) ce huitain de décasyllabes :

> Tremblez, tremblez, mondains pasteurs, prescheurs,
> Prescheurs, pescheurs, loups rampans, ravissans,
> Par noms docteurs, et par faitz seducteurs,
> Meneurs, dicteurs devant princes puissans,
> Obeyssans aux metaulx reluysans,
> Et esguisans vostre langue a mal d'ire ;
> Soubz simple abit peult estre cueur plain d'ire.
>
> (*Folles Entreprises*, p. 94.)

Mais cette disposition de rimes *ab aa bb cc* n'est pas relevée dans la liste des formes poétiques de Gringore, p. 148 de l'*Étude sur la langue*. M. O. se contente d'y dire : « Gringore se sert le plus souvent des rythmes employés par ses prédécesseurs ou ses contemporains, et il en use avec une certaine liberté. *Il ne fait pas partie des grands rhétoriqueurs.* » Or Gringore n'a pu trouver ce modèle de disposition de rimes dans Gréban, ni dans Pra, ni dans Jacques Milet, ni dans Guillaume Alexis ; il a pu le lire dans Guillaume Flamenz, dans Molinet, dans Cretin qui le tiennent de Georges Chastellain, propagateur, non inventeur de ce type (on le trouve une fois dans la *Passion d'Arras*, et dans la *Danse aux Aveugles* de Pierre Michault) ; mais M. O. a laissé de côté tout entière l'œuvre de Chastellain ; il aurait pu reconnaître, du fait de la présence d'un proverbe au dernier vers, la parenté de ce huitain avec le septain à proverbe *ababbcc*, examiner si, pour les formes similaires, Gringore ne se réfère pas à tel maître du XVe siècle, plutôt qu'à tel autre ; en considérant les effets de *batelage* dudit huitain (*aaaabb* aux vers 2 à 7 : *pescheurs, docteurs, dicteurs, obeyssans, esguisans*), avec ceux des passages signalés dans mes *Recherches sur le vers français au XVe s.*, p. 101-102, il eût pu déterminer avec lequel des trois rhétoriqueurs : Molinet, Crétin, G. Flameng, Gringore se trouvait dans le rapport le plus étroit ; enfin il y avait lieu d'examiner si au début de sept des neuf livres de *La Vie de Monseigneur saint Loïs*, la succession de groupes de vers de dix syllabes et de vers de huit syllabes ne constitue pas des groupes lyriques apparentés à ceux que nous avons trouvés presque exclusivement dans les compositions dramatiques (*Rech.*, p. 104-106) et qui sont une fusion de procédés pris, partie à Chastellain, partie à Gréban. Dans une période où la virtuosité compose presque le tout de l'œuvre de poéterie, il est inévi-

table que les détails de technique hérités ou innovés prennent de l'importance. La question de l'originalité de Gringore reste donce ncore à traiter

Quant au vocabulaire, M. Oulmont qui a « dépouillé Molinet » aurait dû citer, des *Faictz et Dictz*, *detraction* (« presumption, detraction ingratitude », 1531, 66 v° ; 1540, 116 v°) et *detractoire* (« envye detractoire », 1531, 17 ; 1540, 23 v°), à côté du *detracter* de Gringore qu'il cite comme mot nouveau (p. 122) ; il ne devait pas ranger parmi les « mots créés par Gringore » *haresques* (p. 124) qu'il a dû lire aussi dans les *Faictz et Dictz* (« Estranglés sont en mangeant tes haresques », 1531, 88 v° ; 1540, 171) ; à rapprocher du *docte* de G., le mot *indoct* des *Faictz et Dictz* qui lui est antérieur (1531, 12 ; 1540, 16 v°), de *fluminé*, présenté comme création de G., le « flumineux ypotames » (*sic*) des *Faictz et Dictz* (1531, 132 ; 1540, 173), de *radiant*, p. 123, le *radis* = rayons de Molinet (« monstrant aternis || ses luysans radis || perpendiculaires », *F. et D.*, 1531, 79 ; 1540, 149 v°) ; de *rapprendre* (p. 123), *raprist* de *F. et D.*, 122 v°-253 ; de *refrigeration* (ibid.), le *refrigere* des *F. et D.* (128-264 v°) ; de *roch* (ibid.) le *rocqueaulx* des *F. et D.* (15-21) ; *sanctitude* (p. 124) n'est pas créé par G., M. O. a pu le lire dans les *F. et D.*, 1531, p. 11 et 123 v° ; 1540, p. 15 v° et 255) ; *scabelle* non plus (*F. et D.*, 84 v°-162 v°).

Henri CHATELAIN.

Life of The Black Prince, by the Herald of Sir John Chandos, edited from the manuscript in Worcester College, with linguistic and historical notes by Mildred K. POPE and Eleanor C. LODGE ; Oxford, at the Clarendon Press, 1910 ; in-4°, LXII-256 pages.

La première édition de ce poème historique a été publiée, d'après le manuscrit unique de Worcester College à Oxford, en 1842, par O. Coxe, le bibliothécaire de la Bodléienne. Les éditions d'anciens textes français qu'on publiait à cette époque étaient, naturellement, assez médiocres. D'ailleurs Coxe, bon bibliographe qui a fait d'excellents catalogues de manuscrits, n'était pas versé dans la philologie française. On ne s'étonnera pas si son édition du poème composé par le héraut de Chandos est insuffisante au point de vue du texte, car les notes historiques ont de la valeur. La publication, faite à très petit nombre pour le club Roxburghe, était depuis longtemps épuisée, lorsque, en 1883, une seconde édition fut publiée par Francisque-Michel, qui, bien qu'améliorée pour le texte, est cependant insuffisante à bien des égards. Il y avait place pour une troisième. Celle que nous annonçons (bien tardivement, nous l'avouons), est très supérieure à la précédente, tant pour le texte que pour le commentaire historique. Le manuscrit a été soigneusement collationné. Miss Pope, qui a longtemps étudié à Paris, et qui est l'auteur d'une bonne thèse présentée à la Faculté des lettres, dont la *Romania* a fait un juste éloge (XXXIII, 440), a rédigé, en

tête de l'introduction, un excellent mémoire sur la langue du poème. Notre héraut, qui était anglais, et qui composait vers 1385, écrit en vrai français et non pas en anglo-français. Il s'attache, comme faisait Gower, à écrire d'après des modèles français ; ce qui n'empêche pas qu'il est, au fond, un bien médiocre poète. Miss Pope a soigneusement relevé toutes les particularités de sa langue, où les formes anglo-françaises sont assez rares, et dont le caractère est assez nettement celui du français (ou, si l'on veut, du wallon) du Hainaut. Comme le manuscrit est certainement anglais, par conséquent d'une graphie différente de la leçon originelle, Miss Pope a jugé utile d'imprimer d'abord la reproduction littérale du manuscrit, et en regard le texte tel qu'il lui a paru à propos de le constituer. La seconde partie de l'introduction due à Miss Lodge, une ancienne élève de l'École des Hautes Études, est consacrée à des recherches sur l'auteur et sur la valeur historique du poème. Elle met en relief le rapport du poète avec Froissart, surtout pour les années 1366 et 1367, ce qui du reste avait déjà été signalé par Siméon Luce. Ailleurs, vers la première partie, il semble bien (quoique Miss Lodge en doute) que l'auteur ait utilisé quelque chronique, en vers ou en prose, que nous ne connaissons que très imparfaitement [1]. Certaines locutions, telles que « ensy com li escris » (v. 380), « come dit l'estille » (v. 737), font supposer que l'auteur a fait usage d'informations écrites. Les notes historiques (par Miss Lodge) sont nombreuses et bien faites. Il est probable toutefois qu'il reste encore, en certains cas, en ce qui concerne certains noms, quelques recherches à faire. Signalons en passant le compte rendu de Luce sur l'édition de Francisque-Michel (*Bibl. de l'École des Chartes*, XLIV, 508) qui propose certaines rectifications à des leçons de manuscrit, notamment sur les vers 628 et 324. Les derniers vers du poème (vv. 4253-4280) sont l'épitaphe de la tombe du Prince Noir, à Cantorbery [2]. Ces vers sont-ils l'œuvre du héraut de Chandos ? La question méritait d'être examinée. En tout cas il fallait dire que le texte du tombeau n'est pas tout à fait identique à celui du manuscrit de Worcester College et présente quelques leçons meilleures.

Nous n'avons guère à regretter, dans cette intéressante publication, que la table (noms de personnes et de lieux), évidemment rédigée par une personne peu expérimentée. Cette table donne, à la suite du nom : 1° les chiffres de renvoi aux vers ; 2° le sommaire des faits relatifs à chaque nom, mais sans rapport entre les faits et les vers cités, tandis que, selon l'usage ordinaire pour les tables analytiques, il fallait intercaler les chiffres dans le sommaire des faits. Ainsi à l'article, *Edward the Black Prince*, il y a une série de 140 chiffres qui ne peuvent servir à rien, puisqu'il serait plus court de parcourir tout le poème ; le sommaire des récits est également inutile, puisqu'il

1. Voir le *Fragment d'un poème historique du XIVe siècle*, publié par L. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, LX (1891), p. 611.

2. Plusieurs fois imprimée, par ex. dans les *Historical memorials of Canterbury* du doyen Stanley (3e édit., 1857, p. 153).

est dépourvu de renvois. — Disons encore que, dans le texte et dans la traduction (pp. 135-170), il aurait été utile de marquer les dates, soit en marge, soit en titres courants.

P. M.

Correspondance.

I

Nous avons reçu de M. A. Ott la note suivante relative au compte rendu de son édition de la *Vie de saint Eustache* publié dans la *Romania*, XLI (1912), pp. 424-6; nous y joignons la réponse de notre collaborateur M. A. Långfors.

Dans la critique que M. Långfors a consacrée à mon édition de la vie de saint Eustache du ms. fr. 1374 de la Bibliothèque Nationale à Paris, il y a quelques observations dont je ne puis reconnaître le bien-fondé. La direction de la *Romania* ayant bien voulu accorder l'hospitalité à ma réponse, la voici.

P. 424 : Au vers 11, le manuscrit a *dureste*, que j'ai corrigé en *duresse*. M. Långfors dit qu'il faut *naturellement* imprimer *duresce*. Je dois avouer que cela ne me paraît point si naturel. Il y a un *t* très distinct dans le ms., et j'avais admis — et j'admets encore — qu'un copiste, en écrivant *dureste*, s'était laissé influencer par *durté*. — Mon critique me reproche d'avoir résolu 9 tantôt en *con*, tantôt en *com*, dans les mêmes mots. Je ne vois pas grand mal à cette double graphie dans un texte qui écrit p. ex. *ambedui* (v. 1160) et *anbedui* (v. 677), *embler* (vv. 400, 538, 1110) et *enbler* (v. 391), *champ* (v. 364). Pour un texte comme le nôtre, dont la graphie est si peu uniforme, 9 peut parfaitement être résolu en *con* et en *com*. N'oublions pas que le moyen âge ne connaissait pas — heureusement pour lui — le culte tout récent de l'orthographe uniforme. Voir Friedwagner, *La Vengeance Raguidel*, p. XXVII, s. v. 9, et Appel, *Gui von Cambrai, Balaham und Josaphas*, p. LX, note 2. — P. 425 : Je ne comprends pas la correction que M. Långfors propose aux vers 65-6. Je crois qu'un copiste a écrit, à cause de *laissast* qui vient immédiatement après, *nel* au lieu de *ne*, et que ce passage doit être rendu ainsi : « Il n'eût pas abandonné le droit, en jugeant, par crainte d'un seigneur, ni pour un autre motif de crainte. » — P. 426 : Voir au sujet de la graphie *aïue*, la réponse de M. H. Suchier (*Z. f. r. Phil.*, XXX, p. 514 [*Auc.* 8, 16]) à l'observation de M. Foerster (*ib.*, XXVIII, pp. 495-6). — M. Långfors déclare, d'une façon un peu générale, que ma ponctuation est défectueuse aux strophes 386 et suiv. Je serais très obligé à mon critique s'il voulait bien préciser dans sa réplique à ma réponse. — Pourquoi gratifier *povérte* (v. 803) d'un *sic* ? Je croyais — et je crois encore — qu'il était généralement admis de munir ce mot d'un accent sur la deuxième syllabe pour le distinguer d'avec *poverté* < paupertatem. Voir p. ex. Bartsch-Wiese, *Chres-*

tomathie de l'ancien français (Xe éd., 1910), p. 21, pièce 9, v. 248, et Schultz-Gora, *Zwei altfranzösische Dichtungen* (2e éd., 1911), p. 81, ligne 12.

Enfin mon critique me reproche de n'avoir pas mis en pratique avec une rigueur suffisante le principe, par moi énoncé dans l'introduction, de reproduire le texte aussi fidèlement que possible, tout en écartant ce qui peut être attribué avec certitude au copiste provençal. Comme preuve à l'appui, il dit qu'on ne voit guère pourquoi j'ai remplacé certaines formes, tandis que j'ai conservé *revenent* (« reviennent »), 211, *seve* (*sequat) 260 ; *oxor* 400, *trovaras* 432. Le reproche de M. Långfors est juste pour *trovaras*, que j'ai eu tort de ne pas remplacer par *troveras*. Quant aux autres formes incriminées, la raison pourquoi j'ai fait ce départ, est bien simple, et se trouve indiquée aux pp. XXVIII-XXX : les formes *revenent*, *seve*, tout en pouvant être attribuées au copiste provençal, peuvent tout aussi bien être des formes dialectales (p. XXIX, § 2. E. a) *ẽ*). Le latin UXOR présente en ancien français — fait qui n'a pas besoin d'être rappelé dans une introduction —, à côté des formes héréditaires, des formes plus ou moins inspirées du latin ; voir *uxor* au v. 1430. Quant à *quel gent* remplacé par *quels genz*, voir pp. XXXVI, § 15 et 96 (*Nachträge und Berichtigungen*).

Stuttgard, le 1er décembre 1912.

A. C. OTT.

Monsieur le directeur et cher ami,

Je regrette d'être obligé de maintenir la plupart des observations que conteste M. Ott.

Si, au v. 11, le copiste a écrit *dureste*, c'est qu'il a copié mécaniquement (*c* et *t* se confondant constamment dans les manuscrits du XIIIe siècle) un modèle qui offrait la graphie courante *duresce*, qu'il faut « naturellement » rétablir au texte critique. — Le copiste écrivant toujours *9forter*, il faut toujours imprimer *conforter*, et non tantôt *conforter*, tantôt *comforter* (d'après quel principe ferait-on alors le partage ?). Cela est très clair, et le moment est mal choisi pour réclamer contre « l'orthographe uniforme ». L'habitude, souvent constatée en picard et ailleurs (comp. Wahlund, *Brendans Meerfahrt*, p. LXXVII), d'écrire *anbesdeus* à côté de *ambesdeus*, etc. a très peu à voir avec la question, et les passages de MM. Appel et Friedwagner auxquels renvoie M. Ott ne disent nullement qu'il faille imprimer *comforter*. — En proposant une légère correction à la leçon du manuscrit, j'ai compris les vers 65-6 un peu autrement que M. Ott : j'y vois la construction *ne laissier a faire anc. ch.*, et je crois que le pronom pléonastique *le* (dans *nel*), renvoie à ce qui suit. Je traduis par conséquent : « Ni par peur d'un plus puissant que lui ni pour aucun autre motif de crainte, il n'aurait manqué de juger selon le droit. » Mais je reconnais que la leçon de M. Ott est acceptable. — *Si* l'on admet que le tréma ne doit s'écrire que sur une voyelle qui est la seule voyelle d'une syllabe, on n'a le choix qu'entre *äine* (qui est d'un effet typographique fâcheux)

et *aiue* ; *aïue* est exclu. — J'ai voulu dire (et je croyais l'avoir dit d'une manière suffisamment claire) que je ne distinguais pas le principe suivi par M. Ott dans l'emploi des accents : il imprime en effet *planté*, *gré*, *apres* (= après), *povérte* (*sic*). Du reste je ne comprends pas pourquoi *poverte* ne se distinguerait pas suffisamment de *poverté*. Voir aussi Foerster, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXVI (1912), 751. — L'affirmation un peu vague de M. Ott que les formes *revenent* et *seve* [j'admets que la forme savante *oxor* est indifférente], « tout en pouvant être attribuées au copiste provençal, peuvent tout aussi bien être des formes dialectales » ne permet pas de voir sa pensée avec toute la clarté désirable. Dans mon compte rendu j'ai moins voulu critiquer ce qu'il a laissé que ce qu'il a changé ; mais M. Ott me pardonnera si je n'expose point ici les principes que je crois justes quand il s'agit de publier, d'après un seul manuscrit, un texte qui a passé par les mains de plusieurs copistes originaires de régions différentes. Mes principes sont d'ailleurs très conservateurs, et M. Ott n'aurait point à me reprocher une tendresse exagérée pour « l'orthographe uniforme » .— Au vers 149, *quel gent* doit être au cas régime, quoi qu'en dise M. Ott, et la leçon du manuscrit doit être gardée : *Oez quel gent et de con grant bonté !* — Enfin, je rectifie ce que j'ai dit sur la ponctuation des str. CCCLXXXVI et suiv. Je croyais en effet que la raison qui rendait incompréhensible un passage à l'endroit indiqué était l'inexactitude de la ponctuation ; je m'aperçois que la difficulté est d'un autre ordre. Les vers 1555-6 (le v. 1554 finissant par un point) se lisent en effet ainsi dans le texte de M. Ott : *A droit chemin vignent li esgaré, La povre gent ramenoit em planté.* Au glossaire on lit, *s. v.* RAMENOIT : « 3e pers. sing. Conj. pr. von *ramener*, v. tr. zurückführen ». Cette assertion, au premier abord étonnante, m'a conduit à examiner de plus près l'étude grammaticale (p. XXVI), et voici ce que j'y ai lu : « Nach Osten weist *ramenoit*, 3e Pers. Sing. Konj. Präs. » ; suit un renvoi laconique à Meyer-Lübke, *Gramm. der. rom. Spr.*, II, § 147, p. 188-9. M. Ott entend sans doute qu'il s'agit d'un subjonctif comme p. ex., dans *Floovant* 1627, *ne s'an esmaoit mie*, du verbe *esma[i]er*, type dont il a été question récemment dans la *Romania* (XLI, 597). Que *ramenoit* 1556 soit le subjonctif en question, cela est douteux : la présence de cette unique forme bourguignonne serait bien étonnante, et du reste le sujet semble manquer. Je proposerais donc de lire : *La povre gent ramaint on em planté*, « Que les égarés viennent au bon chemin, et qu'on ramène les indigents à l'aisance. »

Veuillez, etc.

A. Långfors.

Helsingfors, décembre 1912.

II

Nous avons reçu de M. F. Veÿ une lettre rectificative du compte rendu de sa thèse publié par M. J. Ronjat dans la *Romania*, XLI (1912), pp. 431-3 ; nous la faisons suivre des observations de notre collaborateur.

Saint-Étienne, le 1er décembre 1912.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais obligé de vouloir bien insérer, dans le plus prochain numéro de la *Romania*, les rectifications que je crois devoir faire au compte rendu de ma thèse sur *Le Dialecte de Saint-Étienne au XVIIe siècle*, paru dans le tome XLI de la même revue, pages 431-433.

Je suis le même ordre que le compte rendu. Il est question d'abord d'erreurs de terminologie. Dans les trois passages cités en premier lieu, p. 81, § 339, p. 109, § 435 et sqq. (au lieu de 434), p. 117, §465, le mot *entravé* est parfaitement employé dans son vrai sens, puisqu'il s'agit de *c*, *g*, *s*, *l* dans des mots comme mirac(u)lo, coag(u)lo, repasto, est, **cols* pluriel de *col* (en fait, il y a un lapsus de ce genre, § 813, fin). Parmi les autres « erreurs », les unes sont des lapsus ou des défaillances, que je reconnais volontiers; les autres sont simplement des variétés d'appellations comme il s'en rencontre tant dans le vocabulaire mal fixé des linguistes.

P. 151, n. 2 (au lieu de 1). *Vingta* est attesté par les textes (voir le Lexique). En outre de cette hypothèse, j'en avais proposé d'autres, et je n'avais pas négligé celle de *dix* < *i* > *vect*.

P. 2, 27, 349. J'ai parlé du *-t* final roman qui ouvre ou abrège une *voyelle* au § 170, mais en renvoyant au § 403, où l'influence de ce son s'exerce manifestement sur une *diphtongue* précédente, et où la théorie est présentée dans tout son développement. Que dans nombre de cas, l'emploi d'un *-t* final ne soit qu'un artifice graphique destiné à marquer le son bref et ouvert de la voyelle précédente, je l'ai dit moi-même (§ 82, 196, et 433 surtout). Mais je n'ai jamais dit d'ailleurs que -ello devînt *-et* (voir au contraire p. 26, § 167), ou que -aceo devînt *-at* (voir le même § 433 cité ci-dessus).

P. 5. Si *-ie*, *-ier*, *-iez* n'avaient pas encore au XVIIe siècle le son simple *-i* (voir à ce sujet le correctif que j'ai apporté dans les *Additions*), ils n'avaient déjà plus le son *-yé*; j'en donne quatre preuves, deux dans le § 91, deux dans les notes 2 et 3 de la même page 5.

P. 16. J'ai rattaché le suffixe *-aire* au provençal *-aire* < -ator, parce que, semble-t-il, -ario eût donné *-airou*, avec une finale atone *-ou*, qu'on trouve en d'autres mots : *apouticairou*, *vicairou*, etc.

P. 19. *Revendéyre* est un féminin pluriel, dont le singulier est *revendéiry*, et le masculin *revendó*. Le suffixe féminin, singulier *-éiry*, pluriel *-éyre*, me paraît représenter -aria, -arias.

P. 127, n. 1. L'exemple invoqué dans le compte rendu : *Micheuz*, *Michel* pour prouver le passage de *-l* à *-w* en vieux franco-provençal ne convient pas au cas étudié, puisque dans la note à laquelle on est invité à se référer, je parlais de *-l* final. Je doute si peu de la vocalisation de *-l* entravé en franco-provençal que j'ai étudié ce phénomène pages 115-120; j'en ai formulé la règle au § 461, et signalé l'extension aux § 470 sqq.

P. 115, 123. Je suis bien forcé de dire, puisque le reproche m'en vient de divers côtés, et qu'on en accuse ma seule négligence, que *l'Atlas linguistique de la France* n'est pas du tout à la portée des travailleurs de province, et que rares sont sans doute les villes qui en ont un exemplaire, sauf peut-être les villes d'Universités (et encore) !

Des rectifications proposées pour le Lexique, je n'en retiens, pour la discuter, qu'une : il n'y a aucune impossibilité phonétique, ni sémantique (au contraire) à rattacher *nió* à ipso.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de mes remerciements sincères.

E. Veÿ

Sur deux points les observations de M. Veÿ sont fondées, sauf, pour l'une, à être un peu précisée.

J'ai eu tort d'appeler *vingta* un barbarisme (*Romania*, XLI, p. 432). Le mot est attesté (v. Veÿ, *Lexique*, au mot *vingt*) dans le groupe *vinta-cin*, « vingt-cinq ». Je rappelle que pour gagner une sillabe dans le vers

Din l'an milla cé cen quatrou vingt dix huect

M. Veÿ propose de lire soit *vingta*, soit *huect* disillabique. J'aurais dû dire : « *Huect* disillabique est inadmissible ; *vingta* n'est attesté que pour les nombres entre 20 et 30 ; le mieux est donc de restituer *dizivet* ou *dizivet* attesté d'autre part. M. Veÿ propose cette restitution concurremment avec d'autres procédés pour remettre le vers d'aplomb ; il aurait dû, à mon sens, la proposer seule. »

J'ai eu encore plus tort d'écrire (*ibid.*) : « P. 19 il (M. Veÿ) confond le cas de *revendéyre*, ancien direct refait sur un oblique **revendeor* < *-ītore*, avec celui de *échaléy* < **scalariu* » sans avoir lu attentivement le *Lexique* au mot *revendó*. Les formes attestées sont masc. sing. et plur. *revendó* « revendeur, -eurs », qui est le tème *revend-* + le suffixe continuant lat. *-ītore*, *-ītores*, et fém. sing. *revendéiry* pl. *revendeyre* « revendeuse, -euses », avec le même suffixe que p. ex. dans *bargéyri*, *-éyre* « bergère, -ères ». Ma critique sur ce point est donc dénuée de fondement. Je prie M. Veÿ et nos lecteurs d'excuser cette bévue très regrettable.

D'autre part, certains passages de mon compte rendu sont rédigés avec un laconisme excessif, p. ex. ceux que M. Veÿ reprend en renvoyant aux p. 2, 27, 349 de sa tèse : en relisant je ne trouve cependant pas à mes critiques d'autre tort que d'être trop brièvement formulées. J'ai parlé de défaut d'éducation ou, si l'on veut, de métode linguistique. Ce défaut ressort de la lettre même publiée ci-dessus. Que le vocabulaire des linguistes soit bien ou mal fixé, peu importe. On peut employer les mots *entravé* et *appuyé* dans les sens qu'on veut, mais, quand on les emploie avec des acceptions qui ne sont pas généralement usitées, il faudrait les définir ; en tout cas il ne faudrait pas

les employer l'un pour l'autre, et encore moins confondre des cas de coupe sillabique aussi différents que lat. vulg. *mira-clo* et *repas-lo* et roman **cols*.

Je reprends maintenant les points de la lettre de M. Veÿ sur lesquels je n'ai pas répondu, au moins implicitement, dans ce qui précède.

Les « preuves » de la réduction d'un ancien *ie* à *i* dès le XVIIe siècle sont des pétitions de principe reposant sur une confusion à peu près constante entre fonèmes et grafies.

Il n'i a aucune raison pour un emprunt du suffixe *-aire* au provençal ; l'explication de *-èrou* par lat. *-ariu* est bien établie depuis les recherches de Puitspelu et de M. Philipon (v. notamment *Rev. de philol. fr. et de littérature*, I, p. 280) ; le stéfanois connaît *-èrou* et *-ère*, écrits *-airou* et *-aire* (ex. dans Veÿ, p. 16) ; dans *-ère* la voy. posttonique est analogique ; les ex. d'échanges réciproques entre *-e* et *-o*, *-ou* abondent en domaine franco-provençal (v. notamment Veÿ, p. 64-66 et *Rev. d. l. romanes*, 1912, p. 167).

L'*Atlas linguistique de la France* est à la bibliotèque universitaire de Lion [1] ; Lion et Saint-Bonnet-le-Château ne sont pas tellement loin du Pui, où M. Veÿ abitait, je crois, quand il écrivait son livre, qu'il n'eût pu se renseigner sur le sort de lat. *-a* à Saint-Bonnet. En tout cas il aurait mieux valu laisser de côté cette digression que de s'en rapporter aux grafies de recueils patois publiés par des personnes à qui la fonétique la plus élémentaire est totalement étrangère.

Nió < négation *n(e)* ou *-n* de l'adverbe *ben* + **ió* continuant *ipso* (Veÿ, p. 442) ? Les ex. du *Lexique* montrent ce mot employé exactement comme prov. moderne *niéu* < *nīl*, d'où ma conclusion : emprunt au prov. ou continuation stéfanoise de **nūlu* par *nió* comme de *cūlu* par *quió* ; *nīl* n'aurait pas pu devenir *nió*, puisque (Veÿ, p. 30) *fīlu*, *manīle* sont en stéf. *fi*, *manti*. Pour *ipso* > **ió* il faudrait poser un intermédiaire **ius*, mais le seul ex. pour *ps* > *us* est *draus* < **drappōs* (Veÿ, p. 115, 117), lequel est vraiment bien peu concluant : *drappum* n'est pas un mot du vieux fonds latin (v. Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wtbuch*, 2765), et on ne peut pas savoir s'il n'a pas été importé ici ou là sous des formes qui expliqueraient *draus* d'une manière isolée ; même en admettant que *ps* roman de **drappōs* devienne *us* à Saint-Étienne, il n'en résulte pas le même traitement pour *ps* latin dans *ipso*, cf. vieux daufinois *draus*, mais *ayssemant* < *ipsa mente* (Devaux, p. 315).

Jules RONJAT.

[1. Il est aussi à la bibliothèque municipale de Saint-Étienne, comme M. Veÿ lui-même veut bien m'en informer, et le reproche de M. Ronjat reste entièrement fondé ; toutefois l'on estimera très fâcheux, pour ne pas dire plus, que l'*Atlas* ne soit pas encore plus aisément accessible aux travailleurs provinciaux : on ne saurait aujourd'hui entreprendre des recherches dialectologiques sans recourir à cet instrument de direction et de contrôle : il est indispensable que chaque département possède dans la bibliothèque du chef-lieu un exemplaire de cette publication fondamentale. — M.R.]

PÉRIODIQUES

Časopis pro moderni filologii vydává Klubu moderních filologů, I, (1911). — Cette revue, publiée à Prague (cinq numéros par an), s'occupe à la fois de philologie slave, germanique et romane; le directeur pour la partie romane est M. Pr. M. Haškovec. Voici, pour l'année 1911, la liste des contributions intéressant la *Romania*; le fait qu'elles sont rédigées en langue tchèque les rend malheureusement peu accessibles à un trop grand nombre de romanistes. — P. 35, 136, 245, 327. J. U. Jarník, *Le Dictionnaire de l'Académie ronmaine*. — P. 141. H. Bayer, *Les temps surcomposés en français*. — P. 331. L. Klozner, *Les mots anglais nouvellement entrés en français*. — Comptes rendus : p. 66, H. Suchier, *Aucassin et Nicolette*, 7e éd. (A. Holk) ; — p. 67, W. Söderhjelm, *La nouvelle française an XVe siècle* (P. M. Haškovec) ; — p. 171, G. Raynaud, *La Chastelaine de Vergi* (P. M. Haškovec) ; — p. 266, A. Dauzat, *La vie du langage* (V. Čižek) ; — p. 359 et 452, *Festschrift Meyer-Lübke* (K. Titz) ; — p. 363, Vald Vedel, *Mittelalterliche Kulturideale* (A. Holk). — La *Chronique* renferme des comptes rendus sommaires.

M. R.

Giornale Storico della Letteratura italiana, t. XXXVI (1900, 2e semestre), nos 106-108. — P. 1. G. Bertoni, *Studi e ricerche sui trovatori minori di Genova*. La matière de cet article est passée depuis dans l'édition des trouvères génois publiée par M. B. pour la *Gesellschaft für romanische Literatur* (III, 1903). — P. 57. P. Savj-Lopez, *Sulle fonti della « Teseide »*. Boccace s'est beaucoup inspiré de la littérature médiévale française (*Thèbes*, *Rose*) dans la *Teseide*, qui ne serait pas une épopée classique ou chevaleresque, mais quelque chose d'analogue aux romans de *Thèbes* ou de *Troie*. — P. 109. G. Fraccaroli, *Ancora sull' ordinamente morale della « Divina Commedia »*. Nouvel essai de M. R. pour expliquer l'ordonnance de l'*Enfer* et du *Purgatoire* fondée sur des considérations de philosophie morale. — P. 123. E. Carrara, *Un peccato del Boccaccio*. Boccace retracerait dans *Ninfale Fiesolano*

des faits de sa propre jeunesse. — Comptes rendus : p. 159, E. Moore, *Studies in Dante, second series* (Renier) ; — p. 173, Carducci e Ferrari, *Le Rime di Francesco Petrarca di su gli originali* (Sicardi); — p. 404, P. Mandonnet, *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe siècle* (C. Cipolla).

T. XXXVII (1901, 1er sem.), n°s 109-111. — Comptes rendus : p. 352, *Rassegna Francescana* (Della Giovanna) ; — p. 371, M. P. Brush, *The Isopo Laurenziano* (Rostagno).

T. XXXVIII (1901, 2e sem.), n°s 112-114. — P. 1. U. Cosmo, *Frate Pacifico rex versuum*. Recherches intéressantes sur la vie du poète franciscain ; elles modifient sensiblement les opinions reçues jusqu'ici. — P. 71. P. Toynbee, « *Camminata di palagio* » *and* « *natural burella* » (*Inferno*, XXXIV, 97-99). — Comptes rendus : p. 128, G. Mari, *Ritmo latino e terminologia ritmica medievale*; *I trattati medievali di ritmica latina* (Flamini ; cf. *Romania*, XXVIII, 621) ; — p. 140, E. Torraca, *Le donne italiane nelle poesie provenzale* (Bertoni) ; — p. 152, A. Cesareo, *Su le « Poesie volgari » del Petrarca* ; E. Sicardi, *Gli amori... di F. Petrarca...* ; A. Cesareo, *Gli amori del Petrarca* (Pellegrini) ; — p. 163, A. Zanelli, *Del pubblico insegnamento in Pistoia dal XIV al XVI secolo* (Manacorda). — P. 269. G. Bertoni, *Nuove rime di Sordello di Goito*. Pièces extraites du ms. Campori ; nouvelles indications sur la vie du troubadour. — Comptes rendus : p. 428, F. d'Ovidio, *Studii sulla Divina Commedia* (Renier).

T. XXXIX (1902, 1er sem.), n°s 115-117. — P. 32. M. Vattasso, *Una miscellanea ignota di rime volgari dei secoli XIV e XV*. Description du cod. Vatic. 5166, avec table. — P. 252. L. Torretta, *Il « Liber de claris mulieribus » di Giovanni Boccaccio*. Étude du livre et de ses sources. — P. 293. S. Minocchi, *La questione francescana*. Sur le développement de la question franciscaine et la formation du *Speculum perfectionis*. — Comptes rendus : p. 366, L. Taylor, *Alliteration in Italian* (Salvioni : indications bibliographiques sur l'allitération en roman).

T. XL (1902, 2e sem.), n°s 118-120. — P. 1. F. Neri, *Le Abbazie degli Stolti in Piemonte nei secoli XV e XVI*. Sur les confréries de sots en Piémont, en particulier à Turin. — P. 35. L. Torella, *Il « Liber de claris mulieribus » di Giovanni Boccaccio*. Second article (cf. t. XXXIX) : traducteurs, plagiaires, imitateurs et continuateurs de l'ouvrage de Boccace. — P. 66. M. Vattasso, *Una miscellanea ignota di rime volgari dei secoli XIV e XV, appendice*. Supplément à l'art, publié au t. XXXIX : impression des textes inédits. — P. 121. A. Belloni, *Dante e Lucano* Indication de nouveaux rapprochements. — P. 140. N. Vaccaluzzo, *Le fonti del Catone dantesco*. Discussion des conclusions de l'article de M. Chestoni sur le même sujet (cf. *Romania*, XXX, 592). — P. 151. F. Cavicchi, *Una raccolta di poesie italiane e latine per la morte di Fra Mariano da Genazzano*. Analyse du ms. 2618 de la Bibl. de l'Université de Bologne, et étude sur fra Mariano, l'ennemi de Savonarole. — Comptes rendus : p. 170, G. Manacorda, *De S. Tommaso a Dante* (Cian) ; — p. 184,

L. Biadene, *Carmina de mensibus di Bouvesin da la Riva* (Ratti) ; — p. 190, F. Monnier, *Lo Quattrocento* (Rossi).

T. XLI (1903, 1er sem.), nos 121-123. — P. 1. P. Savj-Lopez, *Lirica spagnuola in Italia nel secolo XV*. Étude minutieuse de l'influence de la poésie lyrique espagnole sur les poésies napolitaines du XVe siècle. — P. 78. P. Toynbee, *Dantes references to glass*. — P. 84. B. Soldati, *La coda di Gerione*. Le Gérion de Dante serait un scorpion gigantesque. — Comptes rendus : p. 89, B. Croce, *Estetica come scienza dell' espressione e linguistica generale* (Gentile) ; — p. 99, E. Keller, *Die Reinpredigt des Pietro da Barsegapé* (Salvioni). — P. 284. G. Salvemini, *Il « Liber de regimine civitatum » di Giovanni da Viterbo*. Complément de l'édition du *Liber* donnée en 1901 par M. S. (analyse, étude des sources, comparaison avec Brunetto Latino dont la *Politica* est entièrement fondée sur la compilation de G. de V.). — Comptes rendus : p. 354, Pellegrini, *Le rime di Fra Guittone d'Arezzo* (Pelaez) ; — p. 364, I. Sanesi, *Per l'interpretazione della « Commedia »* (Fraccaroli) ; — p. 376, D. Ronzoni, *Pagine sparse di studi danteschi* (U. Cosmo) ; — p. 386, A. Bassermann, *Orme di Dante in Italia* (Bertoni).

T. XLII (1903, 2e sem.), nos 124-126. — P. 1. C. Marchesi, *Il compendio volgare dell' Etica Aristotelica e le fonti del VI. libro del « Tresor »*. Essai minutieux pour éclairer l'histoire des versions italiennes abrégées de l'*Éthique* conservées dans de nombreux manuscrits. M. M. conclut que la première traduction italienne est l'œuvre du médecin Taddeo ; celui-ci traduisait une version latine faite sur un abrégé alexandrino-arabe ; Brunetto Latino a utilisé la version italienne en la conférant avec l'original latin ; enfin, dans les traductions italiennes du *Tresor*, on s'est contenté en général d'insérer la version même de Taddeo. M. M. fournit sur l'histoire des versions de l'*Éthique* beaucoup d'autres indications qu'il nous est impossible de résumer et qui rendent son étude plus précieuse encore. — Comptes rendus : p. 161, F. Torraca, *Studi su la lirica italiana del Duecento* (Sanesi) ; — p. 181, P. Wicksteed and E. Gardner, *Dante and Giov. de Vergilio* (Belloni) ; — p. 188, E. Lamma, *Questioni dantesche* (Manacorda) ; — p. 199, O. Hœcker, *Boccaccio-Funde* (Hauvette). — P. 350. I. Sanesi, *Sul significato della parola « malizia » uel verso 22 del canto XI dell' « Inferno »*. *Malizia* aurait ici la même valeur qu'au vers XI 82. — P. 355. P. Toldo, *La conversione di Abraam Giudeo*. Le sujet de la nouvelle I 2 du *Décameron* est déjà dans Étienne de Bourbon. — P. 360, G. Neppi, *La pluralità degli amori cantati dal Bojardo nel suo Canzoniere*. — Comptes rendus : p. 374, De Bartholomæis, *Il libro delle Tre scritture... di Bouvesin da Riva* ; Biadene, *Il libro delle tre scritture...* (Salvioni) ; — p. 378, H. Teulié et G. Rossi, *L'anthologie provençale de maître Ferrari de Ferrara* (Bertoni) ; — p. 393, G. Lisio, *L'Arte del periodo nelle opere volgari di Dante e del secolo XIII* (Bacci).

A. Linden.

Revista pentru istorie, archeologie şi filologie, organ al Societăţii istorice române; Bucureşti, Göbl. — Fondée en 1882, cette importante revue a été dirigée jusqu'en 1909 par le regretté G.-C. Tocilescu et elle a, pendant cette période, publié, dans 10 forts volumes grand in-8, des travaux dont certains ont pour la philologie roumaine une valeur considérable. Mais la périodicité de la revue était fort irrégulière, et il n'y a pas lieu de s'étonner, si la *Romania*, après avoir annoncé la *Revistă* (XI, 628) et en avoir examiné le premier fascicule (XII, 627), n'a pas continué à en donner régulièrement l'analyse. Depuis 1909 la publication paraît devoir être plus régulière, et la place qu'elle fait à la philologie est assez grande pour que nous estimions utile d'en signaler ici les articles pour nous les plus importants. Nous commençons notre analyse avec le t. X; pour les t. I-IX (1882-1903) on trouvera dans le t. XI un index complet.

X (1909). — P. 125-139. G. Ionescu, *Tipografia de la episcopia Buzăului*. Impressions depuis 1691. — P. 265-291. St. Nicolaescu, *Diaconul Coresi şi familia sa*. — P. 329-353. G. Ionescu, *Tipografia Episcopiei de la Râmnicul-Vâlcea*. Impressions depuis 1705.

XI (1910). — P. 7-16. *Grigorie G. Tocilescu*; notice nécrologique et bibliographie. — P. 72-95 et 391-408. Ion Peretz, *Pravila de la Govora*. C'est le plus ancien recueil de lois ecclésiastiques et civiles en langue roumaine; il a été traduit en Valachie, sur un recueil slavon lui-même traduit du grec, par Michel Moxalie; il a été imprimé en 1640, mais le ms. original est encore conservé à la Bibliothèque de l'Académie roumaine (n° 373). M. P. imprime simultanément le texte roumain, un texte slavon et un texte grec parallèles. — P. 208-229. G. Ionescu, *Institutul « Albina » din Iaşi*. Impressions depuis 1829. — P. 254-261. Index des articles publiés dans les t. I-X. — P. 444-467. G. Giuglea, *Psaltirea Voroneţeană* (mss. 693 de la Bibl. Acad. Rom.). Sur cette copie du psautier roumain du XVIe siècle, voir *Romania*, XXVIII, 314; M. G. en donne une reproduction diplomatique.

XII (1911). — P. 178-193 et 467-474. I. Peretz, *Pravila de la Govora*. Suite des textes. — P. 194-209 et 475-487. G. Giuglea, *Psaltirea Voroneţeană*. Suite et fin de l'édition diplomatique.

M. R.

Studi glottologici italiani, VI, 1912. — P. 1. C. Sapienza, *Etimologie popolari e fenomeni affini del dialetto siciliano con particolare riguardo alla zona catanese*. Cette étude est fondée sur des matériaux recueillis directement par l'auteur et constitue, en dehors de toute explication, un répertoire intéressant de formes altérées; à côté d'étymologies populaires proprement dites sont étudiées les modifications analogiques des finales ou des initiales, et enfin l'altération de membres de phrase entiers dont le sens ou le mode de construction est devenu obscur. — P. 38. G. Bertoni, *Note etimologiche italiane : ant. moden. ghnen, sachen, zagnocca*. *Ghnen* est donné par un voca-

bulaire modenais du XVIIe s. ; il signifie « singe » et est apparenté au fr. *guenon* ; *sachen* « poulet » serait une forme tirée du cri *sa chi* employé pour appeler les poulets ; *zagnocca* est une dérivation de *zagn* « Zanni, sot », même suffixe dans parm. *arnoc* « radoteur » qui n'est autre que le nom *Arnaldo* déformé. — P. 41. G. de Gregorio, *Il dialetto fiorentino volgare e la lingua italiana*. M. de Gr. insiste sur le fait très clair que le toscan qui est à la base de l'italien littéraire n'est pas le toscan vulgaire, mais bien le toscan parlé par des gens cultivés, et il marque les différences de tout ordre entre florentin vulgaire et italien littéraire ou commun. — P. 78. G. de Gregorio, *Il dialetto romanesco* (*tipo di Roma*). Très voisin du toscan et de l'italien commun, le romain n'en est pas moins un dialecte qui mérite d'être étudié à part ; M. de Gr. a fondé son étude sur l'observation directe d'un sujet romain et sur les nombreuses publications satiriques du XIXe siècle en langage romain (à partir de G. G. Belli), avec comparaison de textes anciens, dont l'origine proprement romaine n'est d'ailleurs pas toujours certaine. Un lexique d'environ 250 mots complète utilement ce travail.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXV (1911), 4. — P. 385. H. Schuchardt, « *Zürgelbaum* » (cf. *Zeitschrift*, 1910, 338). Noms romans du micocoulier et observations sur les causes de la variété de ces noms. — P. 397. F. Helfenbein, *Die Sprache des trouvère Adam de la Halle ans Arras*. Fin du travail : consonantisme et morphologie ; les faits graphiques ne sont toujours pas assez nettement distingués des faits de langue. — P. 436. Leo Wiener, *Byzantinisches*, *II .1. Franz. chercher* : sur le sens administratif de cercare « faire patrouille, inspecter, contrôler » et sur les rapports possibles de ce mot avec le germ. *scarawacta*, le fr. *sergent* et *concierge* ; — 2. *In ius vocatio* : sur la coutume du triple appel en justice et la formule d'appel du héraut, sur l'anglo-norm. *amercier*, le béarn. *audide*, *audiensa*, l'a. fr. *huchier*, etc., et sur les exclamations a. fr. *ostés*, esp. *oxte*, où M. W. veut voir un emprunt au turc ; — 3. *Viafora ! Somaten !* : de ces deux cris d'appel béarnais, M. W. tient à rattacher le second à l'arabe *šamātah* « tumulte », et à identifier le premier avec le fr. *beffroi* qui ne serait au reste que le gr. πυργοβάριδες (plur.) modifié par des étymologies populaires lors de son passage à travers l'allemand, le tout à grand renfort de citations et de digressions dont on ne s'étonnera pas qu'elles ne soient pas des preuves. — P. 470. W. Foerster, *Die Verfasserfrage des Kristianschen Wilhelm von England*. M. F. retrace l'histoire de cette question et des incertitudes de la critique à l'égard de *Guillaume d'Angleterre*. Il résume ensuite, en précisant certains points, les preuves de l'identité avec Chrétien de Troyes de l'auteur de *G. d'A.* ; cette partie de l'article a depuis trouvé place (pp. XVI-XXX) dans l'Introduction de M. F. à la petite édition du *Guillaume d'Angleterre* (*Roman. Bibliothek*, XX, 1911) sur laquelle la *Romania* aura à revenir.

MÉLANGES. — P. 486. C. Salvioni, *Appunti per la storia del vocalismo tonico italiano*. 1. Quelques formes (*sient-ire*, *chiegger*, *postierla*, *sierla*) paraissent à M. S. conserver la trace d'une diphtongaison ancienne de *ę* tonique en syllabe fermée; la non diphtongaison toscane ne serait qu'un état moderne incomplètement régularisé; nous aurions là un exemple de plus de l'incertitude des traditions phonétiques en apparence les plus sûres, mais les formes réunies par M. S. n'imposent pas la conviction. — 2. La diphtongaison de toniques en syllabe fermée, ainsi que le passage de *a* tonique à *e*, qui paraissaient limités au versant adriatique de l'Italie méridionale, se rencontrent aussi dans la partie occidentale.— P. 489. G. Bertoni, *Un serventese di Guilhem Figueira*. Voir *Romania*, XLI, 105. — P. 492. J. Lévy, *Musikinstrumente beim Gesang im mittelalterlichen Frankreich, auf Grund altfranz. Texte (bis zum 14. Jahrh.)*. Les instruments d'accompagnement sont la *viele* (à archet), la harpe, la *gigue* et la *rote* (instruments à cordes pincées), enfin le petit orgue portatif.

COMPTES RENDUS. — P. 495. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, LV, 2-3; LVI, 1-2 (B. Wiese). — P. 511. *Revue des langues romanes*, LII, 1909 (O. Schultz-Gora).

— XXXV, 5. — P. 513. A. Unterforcher, *Rätische Rätsel*. M. U. traite de quelques mots « rétiques » (?) qui se sont conservés dans les parlers alpins, en particulier dans les noms de lieu : b a r e c a, t a m a r a, lat. e x m o l l i a, g r a v a, c r o d a, m u s n a ; la masse des exemples recueillis est considérable et fort intéressante, mais elle est encore loin de fournir les solutions des problèmes étymologiques qu'elle pose. — P. 533. G. Bertoni, *Due poesie di Jaufre Rudel*. Voir *Romania*, XLI, 107. — P. 543. R. Ortiz, *Intorno a Jaufre Rudel*. Rapprochements contestables entre Guillaume IX et Jaufre Rudel d'une part, entre ce dernier et Pietro delle Vigna, Giacomo de Lentini, etc., d'autre part. — P. 554. J. Reinhold, *Die franko-italienische Version des Bovo d'Antone* (nach dem Codex Marcianus XIII). Première partie du travail : introduction, notes morphologiques, édition de 1963 vers. — P. 608. E. Quaresima, *Zur Lautlehre der Nonsberger Mundart*. La phonétique des parlers du Val de Non, étudiée par M. Battisti en 1908 dans un travail de grande valeur (cf. *Romania*, XXXVIII, 472), a fait naître entre M. Battisti et M. Quaresima une polémique qui se poursuit dans la *Zeitschrift* (XXXIV, 538) et la *Revue de dialectologie romane* (II, 345); en voici un nouvel épisode que nous ne pouvons que signaler.

MÉLANGES. — P. 634. J. Brüch, *Italienische Etymologien*. Courtes notes sur des mots d'origine germanique, avec un essai pour préciser à quel dialecte germanique a été fait l'emprunt.— P. 638. A. Hilka, *Nochmals « Orlalientum »*. Cette réplique se trouve citée dans une anecdote rapportée par Étienne de Bourbon à propos de l'usage par les dames de cheveux postiches (n° 287). — P. 460. H. Andresen, *Zum Rolandslied*. Au v. 2394, qui est dans *O : E seint Michel del peril*, M. A. propose de lire : *E ensement saint Michiel del peril*, plutôt que d'accepter la leçon de *V*⁴ : *E. s. M. de la mer del p.*

— XXXV, 6.— P. 641. R. Brod, *Die Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen*. Première partie du travail : introduction et vocalisme. — P. 683. J. Reinhold, *Die franko-italienische Version des Bovo d'Antone*. Suite : édition des vv. 1964-3269. — P. 715. R. Zenker, *Zum Ursprung der Tristansage*. Discussion des objections présentées par Miss G. Schoepperle (*Romania*, XL, 114 sq.) contre la thèse exposée par M. Z. dans son article : *Die Tristansage und das persische Epos von Wîs und Râmîn* (*Romanische Forschungen*, XXIX, 322 sq.) et critique des opinions de M. J. Bédier sur les rapports de la version Eilhart-Béroul et du roman en prose entre eux et avec le Tristan primitif.

Mélanges. — P. 732. O. Schultz-Gora, *Afr. a u s i c o m* (*que*) « *fast* ». La locution se rencontre en particulier avec *tout*, *tous*, et elle a le sens de « presque »; autre exemple dans Robert de Clari, XLVI 3. — P. 733. O. Schultz-Gora, *Afr. a m o i* « *reichlich* ». M. S.-G. maintient contre M. Ebeling (*Zs. f. fr. Spr.*, XXV ², 37) son interprétation de cette expression et son étymologie par a d m o d i u m . — P. 736. H.-R. Lang, *Portug. c h e g a r*. M. L. maintient contre M. Herzog le sens de « approcher, a d m o v e r e ». — P. 737. H. Schuchardt, *Rom.* « *Katze* » = « *Rausch* ». Exemples italiens, portugais, basques, de l'emploi, pour désigner l'ivresse, de dérivés de c a t t u , *tornar a gatta*, etc.; en plus une note étendue sur l'esp. *cernícolo* et les noms de la crécerelle. — P. 739. W. Weinberger, *Zu Petrarcas Invectiva in hominem quemdam magni status*. Collation du ms. 358 de Raigern. — P. 741. S. Aschner, *Zu* « *Aucassin und Nicolette* ». La *cantefable* n'est pas un drame, comme le pense M. Meyer-Lubke (cf. *Romania*, XLI, 311), c'est un mime à un seul acteur qui tantôt chante et tantôt parle, tantôt conte et tantôt joue en changeant de voix; hypothèse intéressante, mais que l'auteur de cette note, à la fois brève et prolixe, ne justifie pas suffisamment. — P. 744. J. Reinhold, *Eine verkannte Episode der ital. Mainet-version*. M. R. rectifie une erreur de Gaston Paris sur un épisode du *Karleto*, l'expédition de Charlot en Italie pour secourir, de concert avec le roi de Hongrie, le pape Milon contre le roi sarrazin Brunor. L'épisode est tout autre en réalité : Brunor est le roi de Hongrie, qui lutte non contre les Sarrasins, mais contre le pape même, lequel est un traître Mayençais; Brunor le bat et fait élire un nouveau pape, Milon ; il n'est pas question des Sarrasins et Charlot n'a pas à intervenir.

Comptes rendus. — P. 746. A.-L. Terracher, *La Chevalerie Vivien*, I (W. Cloetta). — P. 747. Fr. Sandmann, *Zum Formenlehre des Verbums im Neufranzösischen. I. Das unorganische* s *in der ersten Person Singularis* (A. Risop). — P. 749. C. A. Westerblad, *B a r o et ses dérivés dans les langues romanes* (E. Mackel; cf. *Romania*, XL, 139 et 441). — P. 751. Ph. A. Becker, *Grundriss der altfranzösischen Literatur*, I (H. Suchier). — P. 752. A. Wallensköld, *Le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère* (H. Suchier).

— XXXVI (1912), 1. — P. I-IV. E. Hœpffner, *Gustav Gröber* †. Notice sur le regretté fondateur de la *Zeitschrift*, avec portrait. — P. 1. J. Reinhold, *Die*

franko-italienische Version des Bovo d'Antone. Troisième et dernier article : édition des vers 3270-3742, remarques paléographiques, corrections, glossaire et index des noms propres. Nous avons reçu sur cette publication les observations suivantes de MM. Rechnitz et Stroński. [Le texte a été publié d'une façon assez satisfaisante ; çà et là cependant on pourrait encore faire des corrections ou proposer des explications différentes : v. 51, lire *El g'era vis que il le fust darer* et supprimer la note à ce vers ; — 54, l. *enraçer* au lieu de *en raçer* et supprimer l'article *raçer* du glossaire ; — 757, l. *enstormant* ; — 870, l. *resvigoré* ; — 918, l. *bel Perespirter !* ; — 1371, la locution *al tron*, que M. R. avoue ne pas comprendre, doit signifier « au trot » ; — 1580, l. *Se l'a vençà* ; — 1625, l. *Saçes* ; — 1659, l. *çinte la spea* au lieu de *la spea çinte*, changement exigé par l'assonance ; — 1719, la leçon *liura* du ms. est certainement fautive ; je la corrigerais en *viva* plutôt qu'en *lura, par viva força* donnant un sens excellent ; — 1956, lisez en conservant la leçon du ms. : *E tant çival voide sele scanper* ; — 2612, l. en conservant la leçon du ms. : *Tanto l'oit Druxianae die e noit proié* ; — 2654, le mot *scrinie*, que l'éditeur traduit dubitativement par « blâmé, querellé » paraît être le part. passé du verbe italien *schernire*, « se moquer de qn. » ; — 2812, l. *çura* ; — 2881-82, je mettrais un point après *loialmant* et j'écrirais au vers suivant : *Dé serviré ge quatro ant* ; — 2897, la leçon *parne* du ms. doit probablement être changée en *païne* ; — 3034, corrigez *irés* en *iros* pour rétablir l'assonance ; — 3076, la locution *conto à la mer*, qui est restée obscure à l'éditeur, devient parfaitement claire si l'on a soin d'écrire *çonto* au lieu de *conto* ; la forme parallèle toscane serait *giunto* ; — 3522, l. *altelter*, ce mot, que l'éditeur n'a pas compris, correspond à l'ancien fr. *altretel* ; — 3595, l. en conservant la leçon du ms. : *en enferno* ; — 3619, l. *maltalant*. — F. Rechnitz.] — [V. 378, *Uberto de la Cros, si se voit à nomant* est une construction impossible ; nous avons ici l'expression périphrastique qui revient continuellement dans notre texte : *se voit anomant* comme dix vers plus bas *s'en vont errant* ; cf. *eser anomé* au v. 763 ainsi que les verbes avec *a-* très nombreux dans ce ms. comme *ademander, atrover* etc. — 631, *Q'ela vene ad Arminie et ilec là desant* : *là*, renforçant *ilec*, n'est pas probable : lis. *la* = « elle » comme au v. 605. — 725, *Salvés ma dame si le dites sens noier* : l'éditeur a tort de rendre l'*n* du ms. par un *v*, de même que dans la rubrique après le v. 1380 *si le salve da part la dame*, au lieu de *salues* et *salue*, comme au v. 1915 *dolcement la salue* où la rime impose cette leçon. — 879-80, *demande la dama ee la çançon* dans la rubrique est sans doute une faute matérielle : lis. *cela çançon*. — 1317, *Car li rois de France con li ses guer* est expliqué dans le glossaire par : « *guer* = guerrier » ; lis. *guerer* et cf. p. ex. 1673 *Teris çivalçe li nobel guerer*. — 1371, *Partir nu li faron a paso e al tron* est expliqué dans une note additionnelle par « *tron* = a. fr. trons, tronçon » ; il faut entendre « au pas et au trot » ; *trot* prononcé *tro* rime en *-on* (les rimes forcées sont fréquentes) et a été écrit *tron* par le copiste. — 1839, *S'elo se smaie, ne vos*

çi mervelant : dans le glossaire et dans le tableau des formes l'éditeur regarde *çi* (de l'ital. *gire*) comme 3 sg. ind. prés. ; *çi* ne saurait se rapporter à *elo*, mais a *vos* ; c'est une 2e pers. plur. impérat. régulière dans l'it. du nord et c'est encore, comme ci-dessus v. 378, la construction périphrastique « ne vous allez merveillant » ; même erreur au v. 3108 ; cf. aussi v. 3583. — 2111-12, *Mais no me valse valisant un boton; Li rois ovra ne no fe cum saç bon Quant...* ; cette ponctuation ne donne aucun sens : elle sépare, par point et virgule, le sujet du prédicat ; *ovra* est subst. et sujet du *valse*, *li rois* n'est pas un nominatif, mais le génitif habituel de l'anc. franç. sans *de* (comme au v. 1539 : *Por amor li rois*) ; suppr. le point et virgule, mettre une virgule après *ovra* et entendre : « L'action du roi ne me valait rien et il n'agissait pas en homme sage, quand... ». — 2457-8, *Davanti le senpre i stont en pé Cum du ses filz li oit acompagné* : dans le glossaire on ne trouve que *pe* = père et *pe* = pied, mais ici *en pe* = afr. *en per* c'est-à-dire « au pair » ; il faut, pour traduire, intervertir ces deux vers (soit qu'il y ait anticipation syntactique, soit que le copiste ait fait erreur). — 2521, *Non avera plu guere in son ae* est expliqué dans le glossaire par « *aé* = afr. *hé*, haine », ce qui ne donne pas un sens satisfaisant ; nous avons là *aé* < etáte ; de même au v. 1026 *Gran pena durò Bovo en tuto son aé*, ainsi que, sous une forme franco-italienne, au v. 2212 : *Que tanto ponst viver en até(e) Que es aüst li mon pere vençé(e)*. — 2948, *Ne non le vi ni rir ni treper... Cum antres fois era usa de fer* est difficile à comprendre avec l'explication donnée dans le glossaire : « *usa* = usage » ; au lieu d'un subst. *usa* qui serait l'équivalent de l'it. « uso », lis. *usà*, part. pas. habituel dans l'it. du nord : *era usà* = « était habitué » ; on s'attendrait peut-être à l'auxiliaire « habere », mais l'aux. « esse » remplace souvent « habere » en franco-italien (cf. p. ex. 861 *Asá son por li mondo pené e travelé*). — 3398, *Doncha veises veilard e gon* et dans le glossaire « *gon* = jeune » ; il faut écrire *garçon* (cf. 266 *Ne le remist veilardo ni garçon* et fréquemment dans ce ms. : p. ex. *Ogier* 5 ou bien 351 *veil. e garç.*, *Macaire*, éd. Guessard, p. 218 *ni veil. ni garç.* etc.). — Dans le tableau des formes on trouve une explication peu satisfaisante de certaines formes verbales en *-on* assez frappantes : p. ex. v. 20, *E mo e vos, se bon soldo me donon, Nu seremo freri e conpagnon* ; 284, *Cesta dame... de lu oit senpre sospicion Que non fust li son fantin Bovon, E por ço la dame si le asaçon Sovente fois li metoit por rason Donde estoit e de qual legion* ; 2707, *Dont apelò a si dos conpagnon A celle ore qe le tables ponon* ; 3620, *Por mal talant vait sovra li dragon E cil a lui qe pais ne le doton*. Dans le tableau des formes on trouve relevés *asaçon* 284, *donon* 20, *doton* 3620, *ponon* 2707 comme 3 pers. plur. ind. prés, mais : 1° la terminaison *-on* ne se rencontre nulle part dans ce ms. pour la 3e pers. plur. ind. prés. ; quand la 3e plur. n'a pas, comme en italien du nord, la même forme que la 3e sg., elle figure constamment avec la terminaison française *-ent* (sauf, bien entendu, les monosyllabes *vont*, *font*, *stont*, *ont*, *sont*) ; 2° ces 3es pers. plur. ind. pr. seraient oxytoniques, car la

rime l'exige ; on sait que ce phénomène se rencontre pour la terminaison *-ent* (cf. Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, II, § 139, et, pour le franco-italien, Mussafia, *Afrz. Ged.*, VII[1]-VIII[1], Meyer-Lübke, *Z. f. r. Ph.*, X, 403 etc.), mais, dans notre ms., il est, même pour *-ent*, fort rare : dans *Bovo* pas un seul cas, dans *Macaire* trois formes dans une seule laisse p. 182-4, dans *Berte* quatre formes dans une seule laisse 1392 ss., quoique les laisses en *-ent* soient très nombreuses ; 3° pour les vv. 284 et 3620 ces 3es pers. du pluriel se rapporteraient à un sujet singulier : on sait que l'uniformité de la 3e sg. et la 3e pl. en vénitien et en lombard (*canta* = 3 sg. et 3 pl.) a entraîné, en vénitien même, l'emploi de *son* pour *è* et inversement, en franco-italien les confusions auraient donc pu aller plus loin (cf. Meyer-Lübke, *Z. f. r. Ph.*, X, 50) ; cependant, tandis que l'emploi de la 3e sg. pour la 3e plur. est constant, on ne trouve l'inverse dans *Bovo* que pour *sont* 2306 ou le pf. *furent* 1877 et 2817, pour l'autre verbe auxiliaire *on* 2132 et pour le futur *converon* 2131, dans d'autres textes aussi pour le verbe irrég. *aller*, mais pour les verbes ordinaires nulle part on ne voit une 3e plur. dans la fonction de la 3e sg. Ainsi, pour voir dans ces formes des 3es pers. plur. ind. prés., on serait obligé d'attribuer à celles-ci une terminaison *-on* qui n'existe nulle part ailleurs, un accent oxy-tonique aussi exceptionnel, enfin la fonction de la 3e sg., troisième trait exceptionnel. Il est probable que les auditeurs de notre poème entendaient ces formes d'une autre façon. Aux vers 284 et 3620 il s'agit évidemment de simples 3es sg. pf., *asaçò* et *dotò*, munies par le copiste d'une *-n* parce que la rime est en *-on* (cf. ci-dessus 1371 *tron* pour *tro*, et, pour les rimes irrégulières fréquentes dans notre ms., les laisses en *-an* ; cf. aussi Tobler *Uguçon* p. 38, *a : an*, ou bien Wiese, *Margarethenleg.* 49-50, *sa : pagan*, etc.) ; on trouve des formes analogues dans d'autres parties de notre ms., p. ex. *Macaire*, éd. Guessard, p. 160, *De cella raine non saven si ne non Qe n'est devenue dapois q'ela s'en alòn*, ou bien p. 286, *Pere, fait il, ben so lecion De moia mere coment s'en alòn* : il est clair que *alò(n)* n'y pouvait être compris autrement que comme 3 sg. pf. C'est ainsi que s'expliqueront la plupart des formes en *-on* dans notre ms. (il est aisé d'en faire la liste en parcourant les rimes en *-on*, d'autant plus que la 3e sg. pf. se rencontre régulièrement dans la fonction de la 3e plur. pf. aussi bien que dans celle de la 3e sg.). D'autre part, on pourrait remarquer que dans l'italien du nord *cantòn* = cantárono. Enfin, dans certains cas, comme au v. 20, on peut proposer la leçon : *E mo e vos, se bon soldo me don' on*, ce qui est, en tout cas, bien plus satisfaisant qu'une 3e pers. plur. *donon* sans sujet (cf. la leçon de Tobler dans *Uguçon* 222 : *En veritad ben saver lo deu'om*). C'est seulement au cas où aucune autre explication ne serait possible, qu'on pourrait admettre, dans cette langue bizarre, des formes isolées de la 3e pers. plur. ind. pr. en *-òn*. — St. Stroński.] — P. 33. H. Schuchardt, *Romano-baskisches*. Ramène au latin ou au roman une soixantaine de mots basques que

l'on avait rapprochés des langues caucasiques ou ouralo-altaïques. — P. 42. G. Bertoni, *Intorno ai « Carmina burana »*. La pièce bilingue nº 81 n'est pas latino-provençale, comme l'a dit Bartsch (*Jahrb.*, XII, 1), mais latino-française : composée en France (par un étranger), puis transportée dans l'Italie du Nord, les parties françaises en auraient été italianisées. — P. 47. W. Foerster, *Noch einmal die Reichenauer Glossen*. Nous avons signalé (*Romania*, XXXVII, 473) les publications de MM. Hetzer et Stalzer relatives aux *Gloses de Reichenau* et la controverse qu'elles avaient amenée entre M. Stalzer et M. Foerster. Celle-ci s'est continuée par un article de M. St., *Zu den Reichenauer Glossen* (*Zeitschrift für österr. Gymnasien*, LX, 1909, p. 97-132), qui a été l'objet d'une rectification de la part de M. F. (*ibid.*, p. 863-4). M. F. réimprime ici cette rectification et la fait suivre d'une minutieuse discussion de l'article de M. Stalzer : nous y signalerons en particulier les arguments apportés pour prouver que le ms. de Reichenau n'est pas un original, mais une copie fautive. — P. 72. E. Siccardi, *Postille alla « Vita Nuova »*. Sens de *colore* (*V. N.*, I et XV) et de *statura* (*V. N.*, XXXV, 20). — P. 80. Th. Braune, *Ueber afr.* gibe, *fr.* gibet, gibelot, gibelet, gable, gabet, gabre, gober *und* gaffe. Les étymologistes ont rapporté ces divers mots à des radicaux divers et même à des langues différentes; M. B. y voit des dérivés des formes variées prises par le même radical germanique *gab* (anglais *gib*, *gob* ; h. all. **gab*, **gibb*, *gaffel*). — P. 83. O. Schultz-Gora, *Altfrz.* haut tondu. Sept exemples de cette expression, qui ne suffisent pas à la rendre toujours parfaitement claire, et qui sans doute n'ont pas tous le même sens. M. Sch.-G. pense que la première signification de l'expression est « tondu court » et que *haut* s'explique par le fait que les cheveux coupés court se redressent ; l'explication n'est guère plausible : l'expression serait bien imparfaite. Je vois en tout cas une grave difficulté à reconnaître la signification proposée par M. Sch.-G. dans le passage de la *Folie Tristan* d'Oxford qu'il invoque : (*Tristran*) *Od les forces haut se tundi* ; *Ben semble fol u esturdi* (v. 209-10). Il convient en effet de continuer la citation en y ajoutant le v. 211 : *En après se tundi en croiz* ; si Tristan a d'abord tondu court toute sa chevelure, comment peut-il ensuite se tondre autrement ? Dira-t-on qu'il ne s'agit pas de coupe complète de la chevelure, mais seulement de tonsures partielles et diverses ? S'il en était ainsi, on serait amené à voir dans *haut* une indication de place (« tonsuré au sommet du crâne ») plutôt qu'une indication de longueur. Mais une autre interprétation me paraît préférable ; je la fonde sur un exemple qui a échappé à M. Sch.-G., bien que Godefroy l'ait enregistré au mot HAUT :

> Qant Tristanz vint devant lo roi
> Auques fu de povre conroi :
> *Haut fu touduz, louc ot lo col*,
> A mervoille sambla bien fol.
>
> (*Folie Tristan* de Berne, v. 152-5.)

Il ne semble pas qu'il s'agisse seulement de tonsure partielle, car le v. 132 nous dit que Tristan *tondre a fait sa bloie crine*; d'autre part *lonc ot lo col* paraît bien être un corollaire de *haut fu tonduz*; cette dernière expression doit signifier dès lors que la masse de la chevelure longue a été coupée par derrière de façon à dégager le cou et le derrière de la tête, à ne plus tomber *bas*, sans pour cela que lés cheveux aient été coupés *court*, assez court surtout pour qu'ils tendent à se redresser. *Haut* dans *haut tondu* a donc le même sens à peu près que *haute* dans l'expression moderne *coiffure haute* (opposée à *coiffure basse*), employée pour distinguer une des façons dont les femmes disposent leur chevelure. Tristan *haut tondu* peut toujours tondre *en croiz* ses cheveux qui couvrent encore sa tête, mais non plus son cou. — P. 85. O. Schultz-Gora, *Zu afrz.* partir. Sur le sens de *partir à quelqu'un*, « être en rapports avec qqn. » ou « distribuer à qqn. ». — P. 87. W. Kaspers, *Beiträge zur Etymologie von französisch* aller. Il ne s'agit d'expliquer que le fr. *aler* et le prov. *anar*, et c'est cette fois advolare qui fait les frais de l'expérience : si involare donne *embler*, pense M. K., advolare doit donner **adler*, puis *aler*, et il suffit qu'en provençal *-l-* ait été transformée en *-n-* pour que *anar* cesse d'être mystérieux ; mais *nivel* et cuntellus ne sont pas des preuves à invoquer en faveur de ce passage de *-l-* à *-n-* ; quant au traitement que suppose M. K. pour le groupe *-dv-* de advolare, on jugera que la comparaison avec involare ne suffit pas à le justifier. — P. 90. H. Schuchardt, *Zum Nasaleinschub*. Addition à un article antérieur (cf. *Romania*, XLI, 624). — P. 91. G. Bertoni, *Intorno a una poesia di Guglielmo IX di Poitiers*. Corrections au texte de la pièce VII, *Pus vezem de novel florir* d'après la copie du ms. *a*. — P. 92. G. Bertoni, *Su Guilhem Figueira*, *217*, *2*. Corrige l'expression *el for d'abis* en *el potz d'abis*, d'après la leçon de deux mss. et la comparaison avec l'expression originale de l'*Apocalypse*, puteum abyssi. — P. 94. M. Morgana, *I principi di Salerno nella canzone popolare napoletana (sec. XVI)*.

Comptes rendus. — P. 98. E. Walberg, *Deux anciens poèmes inédits sur Saint-Simon de Crépy* (E. Höpffner). — P. 102. Raoul von Houdenc, *Sämtliche Werke, II : La Vengeance Raguidel*, hgg. v. M. Friedwagner (E. Herzog ; cf. *Romania*, XXXIX, 397 ; pour un nouveau ms. du roman, qui peut modifier beaucoup les conditions de l'édition, voir ci-dessous, p. 145). — P. 110. Fr. Strohmeyer, *Der Stil der französischen Sprache* (L. Spitzer). — P. 116. M. L. Amunátegui, *Apuntaciones lexicográficas* (P. de Mugica). — P. 120, *Revue de philologie française et de littérature*, XXIII, 1909 (E. Herzog). — P. 123. *Giornale storico della Letteratura italiana*, LVI, 3-LVII, 1 (B. Wiese).

M. R.

CHRONIQUE

— Le Dr Alphonse Bos, qui a composé la table des trente derniers volumes de la *Romania*, est décédé à Paris le 29 janvier dernier à l'âge de 78 ans. Nous l'avions connu, G. Paris et moi, vers 1875, alors qu'il exerçait la médecine à Florence. Il avait pris goût, de bonne heure, à la philologie française, et, s'étant formé lui-même, il employait ses loisirs à étudier les manuscrits français des bibliothèques florentines. C'est, vers ce temps, qu'il publia, avec G. Paris, pour la Société des anciens textes, la *Vie de saint Gilles* (1881) et les *Trois versions rimées de l'Évangile de Nicodème* (1885). En 1884 il s'établit à Marseille. Médecin de la Compagnie des Messageries maritimes, il fit de nombreux voyages jusqu'en Indo-Chine, et eut l'occasion d'étudier les patois créoles. Il publia d'intéressantes recherches sur les patois de l'île Maurice (*Romania*, IX, 571 ; X, 610). Outre certains « Mélanges » de philologie romane, mis au jour dans la *Romania*, il faut signaler son *Glossaire de la langue d'oïl* (1891), son *Petit traité de prononciation latine* (1893) et *Les doubles infinitifs en roman* (1901). Pour la Société des anciens textes français, dont il faisait partie dès l'origine, il a édité, outre les deux volumes mentionnés ci-dessus, l'ancienne traduction française de la *Chirurgie de Henri de Mondeville* (1897, 1898). — P. M.

— M. Joh. Storm, professeur de philologie romane et anglaise à l'Université de Christiania, a pris sa retraite le 1er septembre 1912.

— Les élèves et les amis de M. Rodolfo Renier, professeur à l'Université de Turin, lui ont offert le 28 décembre dernier, un recueil de *Scritti vari di erudizione e di critica*, à l'occasion de la trentième année de son activité comme professeur et comme directeur du *Giornale storico della letteratura italiana*.

— M. J. Salverda de Grave, professeur à l'Université de Groningue, a fait, du 17 au 25 janvier, à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, quatre conférences sur *les mots français en hollandais*.

— L'*Historical Manuscripts Commission* a publié en 1911, l'inventaire, rédigé par M. W. H. Stevenson, des manuscrits de la collection de Lord Middleton (*Report on the Manuscripts of lord Middleton preserved at Wollaton Hall, Nottinghamshire* ; London, 1911 ; in-8, xv-746 pages). La collection est

surtout importante pour l'histoire d'Angleterre, mais on y trouve quelques mss. latins anciens (pour lesquels cf. la note de M. H. Omont dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXXIII, 1912, p. 200 sq.) et les quatre mss. français du XIIIe siècle dont voici le contenu :

[I = *Report*, p. 220]. 102 feuillets à 2 colonnes : Robert de Gretham, *Miroir* ou *Evangile des Domees*, incomplet de la fin.

[II, p. 220]. 171 f. à 2 col. : William de Wadington, *Manuel des pechiés* (depuis le v. 2182); — Robert de Gretham, *Evangile des Domees* (cf. *Romania*, XV, 296, et XXXII, 28).

[III, p. 221]. Ms. important par son étendue (347 f. plus un cahier) et son contenu :

1 (f. 1-157). [*Roman de Troie*], par Benoît de Sainte-Maure, complété du début (956 v.) au XIVe siècle ;

2 (f. 158). [*Ille et Galeron*], par Gautier d'Arras ; l'on ne connaissait de ce poème que le ms. de Paris, la copie de Wollaton Hall a un épilogue plus complet :

Galters d'Arras qui s'entremist (6592)
D'Eracle, ains qu'il fesist ceste uevre, etc. ;

3 (f. 189). Poème arthurien d'environ 6.500 octos., fondé sur Gaufrei de Monmouth, par « maistre Heldris de Cornvalle » ;

4 (f. 224-245). *Gest Aalixandre*, fragment, correspondant aux p. 93-211 de l'éd. Michelant, du poème de Lambert le Tort et Alexandre de Bernai ;

5 (f. 246-305). *Gest d'Iaumont et d'Agoulant* ; c'est une nouvelle copie d'*Aspremont* qui paraît complète ;

6 (f. 306-337). *Del roi Artut* ; c'est la *Vengeance Raguidel* de Raoul de Houdenc, dont l'on ne connaissait jusqu'ici qu'une copie conservée dans un ms. de Chantilly ; le ms. de Wollaton Hall s'arrête au v. 6092 de l'édit. Friedwagner ;

7 (f. 338-347). Collection de sept fableaux, tous probablement de Gautier le Leu : [*Les souhaits*] (inédit, incomplet du début ; auteur non nommé), — *Del fol vilain* (inédit, 375 v.), — *Li provance de femme* (= *La Veuve*, par Gautier le Long, dans Montaiglon et Raynaud, *Rec. gén. des fabliaux*, II, 197), — *De l'aventure d'Ardene* (= *Du sot chevalier*, dans Mont. et Rayn., I, 220), — *De deus vilains* (inédit, 180 v.), — *De Dieu et dou pescour* (inédit, 240 v.), — *De prestre ki perdi les colles* (= *Connebert*, dans Mont. et Rayn., V, 160; ici 84 premiers vers seulement).

Un cahier détaché, en tête du ms., contient encore :

8 [*De la dame escolliee*], cf. Mont. et Rayn., VI, 95 (679 v.) ;

9 *Des trois comandemens* (= *Des putains et des lecheors*, dans Mont. et Rayn., III, 175) ;

10 *Li dis Raoul de Hosdaing* (= *Le borjois borjon*, dans Wright, *Anecdota literaria*, p. 57 ; ici avec prologue nommant l'auteur, 127 v.);

11 *De l'arme qui wagna Paradis par plait* (= *Du vilain qui conquist* etc., M. et R., III, 209);

12 *De le cugnie* (15 premiers vers de la fable de Marie de France, *De fabro et securi*).

[IV, p. 235]. 76 feuillets à 2 col. : [*Joseph d'Arimathie*], par Robert de Borron (= Hucher, *Saint Graal*, II, 466, à III, 307).

Publications annoncées.

M. André Ott prépare une édition des versions en vers de la *Vie de sainte Agnès* (ms. Paris, Carpentras, Londres) et de la *Vie de sainte Christine* attribuée à Gautier de Coinci (mss. Paris et Carpentras).

— M. A. Wallensköld prépare une édition critique des chansons de Thibaut de Champagne.

Collections et publications en cours.

La librairie Winter, qui édite déjà d'intéressantes collections romanes, que nous avons signalées à nos lecteurs (voir encore ci-dessous p. 147), a entrepris une *Sammlung mittellateinischer Texte*, dirigée par M. Alfons Hilka, dans le même format pet. in-8 adopté pour les autres collections. Cette collection compte quatre volumes parus en 1912.

1. *Die Disciplina clericalis des Petrus Alfonsi* (*das älteste Novellenbuch des Mittelalters*) *nach allen bekannten Handschriften* hgg. von Alfons Hilka und Werner Söderhjelm. — C'est une réduction de la grande édition donnée par les deux éditeurs dans les *Acta Societatis scientiarum fennicae*, t. XXXVIII, n° 4 (1911), sur laquelle voir ci-dessus, p. 106. Le texte est ici publié d'après le ms. de Cambridge, Peterhouse College 252. Il est précédé d'une claire et substantielle introduction, qui porte sur l'auteur, le contenu et le caractère de l'œuvre, sur les manuscrits, les éditions antérieures, l'édition nouvelle, l'histoire et les destinées de la *Disciplina*.

2. *Exempla aus Handschriften des Mittelalters* hgg. von Joseph Klapper.— M. Klapper, dans son introduction, insiste sur l'importance pour l'histoire sociale, sous toutes ses formes, des « exempla » de la littérature latine du moyen âge. Il montre que, mis à part les grands recueils, tels que ceux de Thomas de Cantimpré, de Jacques de Vitry, d'Étienne de Bourbon, etc., il y aurait lieu d'entreprendre l'exploration d'une foule de manuscrits. Lui-même l'a fait pour quelques mss. de Breslau (Bibl. royale et Bibl. de l'Université), d'où il a extrait 175 « exempla », qui font la matière de son recueil. Son édition est suivie de divers index indiquant les mss. utilisés, la date et la provenance des textes, et de remarques utiles, quoiqu'elles n'aient pas la prétention de tout dire.

3. *Lateinische Sprichwörter und Sinnsprüche des Mittelalters aus Handschriften* gesammelt von Jakob Werner. — M. Werner remarque combien les

proverbes en langue latine du moyen âge ont jusqu'ici peu préoccupé la critique. Il en a constitué, d'après sept manuscrits, un recueil classé selon l'ordre alphabétique, le plus commode en effet lorsqu'il est complété, comme c'est ici le cas, par un index des matières.

4. *Historia septem sapientum. I. Eine bisher unbekannte lateinische Uebersetzung einer orientalischen Fassung der Sieben weisen Meister* (*Mischle Sendabar*) hgg. und erklärt von Alfons Hilka. — Dans la première partie de l'introduction nourrie qui précède le texte, M. H., résumant d'une façon brève et nette les travaux antérieurs, rappelle l'existence de deux groupes de textes relatifs à l'histoire des Sept sages, le groupe oriental et le groupe occidental, et montre que le *Mischle Sendabar* (= *MS*) « fait le pont » entre eux ; dans la seconde partie, il s'occupe du texte latin nouvellement découvert (= *ms*). Après avoir décrit le manuscrit qui le contient, il établit qu'il s'agit d'un dérivé du *MS*. Les différences qui séparent *MS* et *ms* ne lui semblent prouver que la nécessité d'une nouvelle édition du *MS*, fondée enfin sur tous les manuscrits connus, et qui diminuerait sans doute le nombre de ces différences. Les traits de *ms* qui lui sont propres par rapport à *MS* et qui se retrouvent dans les versions occidentales font pencher M. H. vers l'idée que ce *ms* (bien que le manuscrit soit de 1407) a pu être, dans l'histoire du thème, le « degré intermédiaire (Zwischenstufe) » entre l'Orient et l'Occident. La question est importante et la thèse intéressante. Mais la difficulté est de savoir si *ms* ne peut pas être une traduction tardive de l'hébreu, influencée par des traditions occidentales déjà existantes.— Le texte est publié avec soin et intelligence ; les notes permettent d'en suivre par le détail les rapports avec ce qui est connu de *MS*, l'ensemble est complété par un glossaire. — E. Faral.

—Dans la *Sammlung vulgärlateinischer Texte* dirigée par W. Heraeus et H. Morf (Heidelberg, Winter ; cf. *Romania*, XXXVIII, 1909, 350), ont été publiés, après 1. *Peregrinatio Silviae*, les fascicules suivants : 2. *Petronii cena Trimalchionis nebst ausgewählten Pompejanischen Wandinschriften* hgg. von W. Heraeus ; — 3. *Proben aus der sogenannten Mulomedicina Chironis* hgg. von M. Niedermann ; — 4. *Kleine Texte zum Alexanderroman* hgg. von Fr. Pfister.

— Dans la *Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher* dirigée par W. Meyer-Lübke (Heidelberg, Winter ; cf. *Romania*, XXX, 468, etc., ont été publiés les volumes suivants, que la *Romania* n'a pas encore signalés :

Série I, *Grammaires*. — 1. *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft* von W. Meyer-Lübke, 2e éd. (1909) ; cf. *Romania*, XXXI, 394, pour la 1re édition.

5. *Altspanisches Elementarbuch* von A. Zauner ; 1908, XI-189 pages, avec textes.

Série II, *Manuels d'histoire littéraire*. — 1. *Grundriss der altfranzösischen Literatur, I, Aelteste Denkmäler ; Nationale Heldendichtung* von Ph. A. Becker ; 1907, VI-144 pages ; utiles indications bibliographiques après chaque article.

2. *Geschichte des französischen Romans, I, Von den Anfängen bis zum Ende des XVII. Jahrhunderts* von W. von Wurzbach ; 1913, 409 pages. — [M. W. von Wurzbach a entrepris d'écrire une histoire du roman français. Du premier volume de ce travail, seul encore paru, la première partie traite du roman du moyen âge. Comme, selon la définition donnée par l'auteur dans l'Introduction, c'est une des caractéristiques du genre d'être écrit en prose, le premier chapitre a été consacré aux commencements de la « Prosadichtung », représentée par *Aucassin et Nicolete*, *Constant l'empereur*, *Le roy Flore et la belle Jeanne*, *La comtesse de Ponthieu* et l'*Histoire de Foulques Fitz Warin*. Après quoi, bien que la définition éliminât de son étude la production en vers des XIIe et XIIIe siècles, M. von W. a pourtant dû, pour expliquer d'où provenait la matière des plus anciens romans, en faire une inspection sommaire. Le chapitre II traite donc des chansons de geste, des romans arthuriens, et des romans antiques. A la rigueur, on pourrait admettre que la question fût, comme elle l'est, expédiée en 23 pages, si celles-ci étaient du moins d'une brièveté substantielle et impeccables quant à l'information ; mais ce n'est pas l'impression qu'on a. Les paragraphes, forcément superficiels, consacrés à l'épopée, auraient gagné à être complétés par une bibliographie un peu étendue, plus que celle qu'on trouve ici et où ne figurent même pas les *Légendes épiques* de M. Bédier. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la question si complexe des romans bretons. Et quant à la matière de « Rome la grant », comment admettre l'ordre *Troie*, *Eneas*, *Thèbes* et *Alexandre* ? Il était préférable de parler d'abord d'*Alexandre*, qui a fourni le sujet du plus ancien poème, celui d'Albéric ; il était nécessaire de parler ensuite de *Thèbes*, puis d'*Eneas*, puis de *Troie*. Les chapitres III (*Matière de Bretagne*), IV (*Matière de France*), V (*Matière de Rome la grant*), VI (*Abenteuerromane und Verwandtes*), consacrés aux romans en prose, sont beaucoup plus poussés. Il y a là un recensement utile, une description claire, sinon un classement irréprochable, des œuvres conservées, et des notes bibliographiques qui, sans être complètes, permettent du moins une rapide orientation. — E. Faral.]

Série III, *Dictionnaires*. — 1. *Etymologisches Wörterbuch der rumänischen Sprache, I, Lateinisches Element* von S. Puscariu ; 1905, XV-235 pages ; supplée heureusement à l'insuffisance du dictionnaire de Körting pour le roumain.

4. *Altfranzösische Texte* von W. Cloëtta ; 1909, 51 pages. Extrait de l'*Altfranzösisches Elementarbuch* que devait rédiger le regretté W. Cloëtta ; petite chrestomathie de 10 morceaux, sans notes ni glossaire, où le *Moniage Guillaume* tient une assez grande place, et qui, ainsi isolée, ne sera pas très utile.

— M. Max R. Mann a entrepris, en 1911, la publication d'une collection de *Beiträge zur Geschichte der romanischen Sprachen und Literaturen*, éditée en volumes in-8°, à Halle, chez M. Niemeyer. Des six fascicules parus jusqu'ici, les deux premiers, consacrés à Paul Arène et à H. de Balzac, et les deux derniers, consacrés à Balzac et à Nodier, ne rentrent pas dans notre cadre.

III. *Die Herodes-Partien im lateinischen liturgischen Drama und in den französischen Mysterien* von I. Wendheimer ; 1912, VIII-179 pages.— M. W. étudie l'histoire d'Hérode dans 16 textes latins (p. ex. les offices de Nevers publiés ici-même, IV, 2-6) et 6 textes français (*Passion Sainte-Geneviève*, *P. de Semur*, *P. d'Arras*, *Passion* d'A. Gréban, *Mystère de la Conception* d'Eust. Mercadé, *Comédies de l'adoration des rois* et *des Innocents* de Marguerite de Navarre).

IV. *Perfectum historicum und perfectum praesens im Französischen von seinen Anfängen bis 1700*, von J. Schoch ; 1912, IX-92 pages. — [M. Sch. fait preuve de lectures très étendues et d'une intelligence pénétrante (avec un peu de subtilité) du français tant ancien que moderne. Il a relevé et classé minutieusement un nombre considérable d'exemples pour confirmer des faits d'ailleurs connus : que le parfait latin a été remplacé par des périphrases composées d'un participe et d'un auxiliaire, dans lesquelles la place de l'auxiliaire a été longue à se fixer ; puis que les deux valeurs du parfait latin ont été remplies l'une (*perfectum historicum*) surtout par notre passé défini (simple), l'autre (*perfectum praesens*) surtout par notre passé indéfini (composé) avec tendance de la seconde forme à empiéter sur la première ; enfin que, dès l'origine, le passé indéfini est plus fréquent dans la langue parlée, le passé défini dans le récit objectif. Le classement des exemples par genre littéraire amène à des redites et à des rapprochements étranges : Bourdaloue suit presque immédiatement saint Bernard, et La Fontaine Marie de France ; La Fontaine pourtant se conforme à l'usage de son temps, non à celui du XIIe siècle. Cyrano de Bergerac joue de malheur : placé p. 43 entre Montaigne et la Ménippée, il se trouve p. 79 entre Rabelais et Voiture. — H. Yvon.] — M. R.

M. Heinrich Ludwig Zeller publie depuis 1906 à Mayence, puis à Berlin (Prager), une *Sammlung älterer Seerechtsquellen*, dont une section, consacrée au moyen âge, est constituée par des reproductions diplomatiques, avec introduction, glossaire et, au besoin, traduction allemande. Je fais toutes réserves sur l'utilité de ces reproductions diplomatiques pour des mss. peu anciens (fin du XIVe-XVIIe s.). M. Zeller croit de plus nécessaire de donner une édition séparée et intégrale de chacune des copies du texte qu'il veut faire connaître, si bien que, des 8 fascicules de sa collection jusqu'ici parus, 6 sont consacrés à un seul opuscule, les *Droits d'Oléron*, imprimé d'après six manuscrits (fasc. 1-3, 5, 6 et 8) ; une édition unique avec indication des variantes, et introduction et glossaire uniques, n'aurait pas demandé plus de temps, ni de soins, et aurait rendu plus de services. Le fasc. 4 de la collection est consacré aux *Assises de Jérusalem*, et le fasc. 7 aux *Noblesses de Bretagne* ; M. Z. a éprouvé le besoin d'imprimer diplomatiquement ce dernier texte (2 ou 3 pages) trois fois de suite d'après trois copies différentes qu'il eût été bien facile et assez intéressant de rapprocher en une édition à variantes ; le glossaire lui-même est divisé en trois sec-

tions, pour les trois copies. Les glossaires de M. Z. sont fort minutieux, mais il y a bien de l'inutile, p. ex. les étymologies. — M. R.

— La maison Laterza, de Bari, a entrepris, sous l'active direction de Guido Manacorda, une collection de *Scrittori Stranieri*, destinée à donner au public italien de bonnes traductions des œuvres les plus caractéristiques des littératures étrangères. Ces œuvres appartiendront en grande majorité à la période moderne; plusieurs cependant, à en juger par le programme, se rapporteront à la période de la Renaissance, et parmi les cinq volumes déjà parus, un intéresse au premier chef les études médiévales, c'est le Poème du Cid : *Il Cantare del Cid*, Introduzione, versione, note, con due appendici, a cura di Giulio Bertoni (1912). Le nom du traducteur dit assez aux lecteurs de cette revue avec quelle compétence le célèbre poème est présenté aux lecteurs italiens; nous croyons que les philologues trouveront plaisir et profit à consulter sa version, ses notes et ses appendices. Trois fac-similés de manuscrits et un index des noms propres complètent cet excellent volume. — H. Hauvette.

— L'Académie roumaine a décidé en 1908 de créer une publication spéciale où seraient imprimées les collections folkloriques qui lui sont adressées en grand nombre et qui trouveraient difficilement place dans ses *Annales*; l'idée est excellente, elle stimulera et aidera à diriger l'activité des collectionneurs provinciaux, elle évitera la perte ou la dispersion des collections folkloriques. La publication est faite dans un format petit in-8, elle comporte des glossaires, des illustrations et des planches de musique; elle a pour titre général : *Academia română. Din viața poporului român, culegeri și studii*; Bucuresci, Socec. Nous connaissons actuellement les huit premiers fascicules de cette intéressante collection, en voici la liste :

I. *Hora din Cartal* de Pompiliu Pârvescu, cu arii notate de C. M. Cordoneanu; 1908, 195 pages. — Recueil des chansons de danse connues dans le village de Cartal en Dobroudja; notes comparatives intéressantes, et renseignements nombreux sur les coutumes auxquelles se rapportent les chansons (l'exposé est peut-être un peu prolixe); légendes, devinettes, etc.; nombreuses mélodies et glossaire;

II. *Cimilituri românești...* de Tudor Pamfile; 1908, 57 pages. — Près de 400 devinettes, avec renvois au recueil fondamental de Gorovei; elles proviennent pour la plupart du village de Țepu (jud. Tecuciu), en Valachie; introduction et glossaire;

III. *Poezii populare din Maramureș* adunate de Tit Bud; 1908, 86 pages. — Recueil de textes avec glossaire; le recueil n'est pas très considérable, mais il est intéressant parce qu'il provient d'une région extrême du territoire roumain, à la fois archaïsante et influencée par le magyar voisin;

IV. *Cântece, urături și bocete de-ale poporului* adunate de Alexandru Vasiliu, însoțite de 43 arii notate de d-na S. Teodoreanu; 1909, XIX-207-XXXIV pages.— Collection importante de poésies populaires de genres divers

provenant du village de Tătărușĭ (jud. Suceava) dans la Moldavie septentrionale ; notes intéressantes sur les conditions folkloriques et sur le parler de ce village, glossaire et mélodies ;

V. *Literatură populară românească* adunată de Nicolae Păsculescu, cu 30 arii notate de Gh. Mateiu ; 1910, 394-xii pages. — Recueil très riche, provenant de différentes parties de la Roumanie, avec indication précise de provenance, table des noms propres, glossaire et quelques mélodies, mais aucune note ;

VI. *Jocuri de Copii* de Tudor Pamfile ; 1909, 98 pages. — Description de jeux d'enfants, formules et mélodies qui les accompagnent, glossaire ;

VII. *Sărbătorile poporului cu obiceiurile, credințele și unele tradiții legate de ele,...* de C. Rădulescu-Codin și D. Mihalache ; 1909, 122 pages. — Table, selon l'ordre de l'année, des fêtes connues dans la région de Muscel (Valachie), avec indication des coutumes qui s'y rattachent et des noms, chants, formules, etc., qui y sont usités ; un index alphabétique des noms populaires des fêtes aurait été utile à défaut d'un glossaire complet ;

VIII. *Industria casnică la Români, trecutul și starea ei de astăzi, contribuțiuni de artă și tehnică populară*, de Tudor Pamfile ; 1910, 504 pages. — Le plus important des volumes parus jusqu'ici dans la collection, au point de vue de l'histoire de la langue et de la civilisation roumaines ; c'est un répertoire de l'industrie domestique avec nombreuses illustrations et indications lexicales minutieuses qu'un glossaire alphabétique rend facilement utilisables ; il faudra évidemment beaucoup d'autres contributions analogues avant que soit réuni et éclairé tout le vocabulaire de l'industrie domestique roumaine, mais elles auront dans le travail de M. P. un point de départ et même un modèle précieux. — M. R.

— Nous recevons au dernier moment les volumes III et IV des *Légendes épiques* de M. Joseph Bédier. Il sera nécessaire que la *Romania* revienne sur l'œuvre de féconde critique aujourd'hui terminée ; nous n'avons pas voulu attendre pour en annoncer l'achèvement. Les conclusions de M. Bédier sont brèves ; elles ne prétendent pas à resserrer en système les conclusions partielles que sa logique vigoureuse a jusqu'ici dégagées, mais elles affirment la théorie sortie de sa minutieuse enquête : « Les chansons de geste sont nées au XIe siècle seulement. » Une table alphabétique des quatre volumes, due à M. J. Acher, termine l'ouvrage.

— La deuxième partie des *Mélanges de littérature française du moyen âge* de Gaston Paris, publiés par Mario Roques, vient de paraître : elle comprend les articles sur le *Roman de Renard*, sur l'histoire, la poésie lyrique et la littérature du XVe siècle ; le recueil est complété par des index étendus et une table analytique des articles qui facilitera l'orientation et les recherches du lecteur dans des mémoires souvent longs et complexes.

— Le *Provenzalisches Supplementwörterbuch* de M. Levy est arrivé avec le fasc. 31 au mot segar.

— Le 20e fasc. du *Rumänisch-deutsches Wörterbuch* de M. Tiktin vient de paraître ; il s'arrête au mot pristos.

Comptes rendus sommaires.

Istoria literaturii române... de Gheorghe Adamescu ; Bucureşti, Minerva, 1911 ; in-8, xxxv-702 + 80 pages. — Manuel pour les écoles normales roumaines, qui rendra service à tous les romanistes ; on pourra en discuter l'ordonnance (notices sur les écrivains suivies de morceaux choisis, avec des notices générales pour les diverses périodes), mais on appréciera l'appendice bibliographique et l'index alphabétique qui sont joints au volume. La période ancienne est traitée avec un soin particulier, et servira utilement d'introduction à l'étude des vieux textes roumains. — M. R.

Kurt Bardenwerper, *Die Anwendung fremder Sprachen und Mundarten in den französischen Mysterien des Mittelalters* ; Halle, Hohmann, 1912 ; in-8, 86 pages (déjà paru dans *Archiv für das St. der Neueren Spr. und Lit.*, CXXV, 1910, p. 260) ; — *Die Anwendung fremder Sprachen und Mundarten in den französischen Farcen, Sottien, Moralitäten und Sermons joyeux des Mittelalters* ; Halle, Hohmann, 1911 ; in-8, 33 pages. — Dans sa première dissertation, M. B. a dépouillé tous les mystères et miracles publiés depuis le début du xixe siècle pour y retrouver les passages où les acteurs parlent une langue autre que le français. Comme bien on pense, c'est le latin qui vient en tête ; M. B. a retrouvé la source de la plupart de ces citations, prières, chants, apostrophes, exclamations : c'est en général à la Bible, mais aussi à des livres de piété et même aux classiques de l'antiquité que les auteurs de mystères, qui sont le plus souvent des clercs, ont fait ces emprunts. Il est curieux que les bonnes gens du moyen âge se soient montrés plus accueillants pour ces fantaisies érudites que le public moderne n'a jamais été disposé à l'être même après la Renaissance. Après le latin, viennent dans la collection de M. B. toute une série d'idiomes hétéroclites qu'à l'occasion on employait sans scrupule sur la scène des miracles et des mystères : latin macaronique, argot, provençal, anglais, flamand, italien, hébreu, grec, allemand, mots imaginés à plaisir. Ici M. B. a rassemblé les textes eux-mêmes dans un appendice commode, mais son recueil n'est pas complet ; pour l'argot en particulier, voir Sainéan, *L'argot ancien*, t. I (cf. ci-dessous, p. 157). Notons que le fragment du *Jeu de Saint Nicolas* a été publié aussi par M. Semrau, *Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich*, 1910, p. 149-56, avec un commentaire qui élucide ce qui a rapport au jeu de dés. Dans sa seconde brocnure, M. B. nous donne les résultats d'une enquête analogue poursuivie à travers farces, sotties, moralités et sermons joyeux. Ici encore c'est le latin qui domine, mais il est en général employé en vue d'un effet de parodie. Il y a là aussi une série d'exemples qu'il est commode de trouver rassemblés et qui illustrent une tendance curieuse de notre ancienne scène comique. — L. Foulet.

Un fragment de l'histoire de la bibliothèque du Collège d'Autun à Paris, par Charles Beaulieux ; Paris, Champion, 1912 (Extrait de la *Revue des bibliothèques*); in-8, 59 pages. — L'on connaissait déjà de cette bibliothèque un inventaire de 1462 (cf. Franklin, *Anc. bibl. de Paris*); M. B. publie, d'après deux ms. de la Bibl. de l'Université de Paris, l'inventaire d'une donation de livres faite au collège en 1515 et un inventaire de la bibliothèque établi en 1615. De nombreux manuscrits y figurent, entre autre des mss. français surtout dans l'inventaire de 1515 ; malheureusement M. B. s'est contenté d'identifier sommairement les plus connues des œuvres contenues dans ces mss. d'après les indications de l'inventaire ; sur les autres et sur le sort ultérieur des mss., il n'a pas tenté les recherches utiles. — M. R.

A. M. Boselli, *La Catlenna d'spazzadour, commedia rusticale del secolo XVIII in dialetto parmigiano*; Parma, presso la R. deputazione di storia patria, 1912; in-8, 77 pages (Extr. de l'*Archivio storico per le Province Parmensi*, n. s., vol. XII, a. 1912). — Réimpression du « più importante dei documenti del dialetto di Parma ». Notons ici les remarques sur les sources de cette composition : la *Catlenna* met en scène une alerte paysanne, aimée en même temps de deux paysans, qui se battent pour elle, jusqu'à ce que l'un d'eux l'emporte sur l'autre ; c'est un des sujets les plus communs de la comédie rustique italienne. A signaler aussi les remarques dialectales et le glossaire. — A. Parducci.

L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française*; Paris, Hachette, 1912; in-16, IX-618 pages. — Le dictionnaire étimologique de la langue française que M. Clédat vient de publier est destiné à être, pour notre langue, le pendant du dictionnaire étimologique de MM. Bréal et Bailly pour le latin. Il a d'ailleurs l'avantage d'une disposition plus commode, puisque tous les mots sont à leur ordre alphabétique avec renvoi au mot auquel ils sont attachés. C'est un ouvrage non pas scientifique, mais pédagogique ; il semble fait surtout pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire, avec ou sans latin, et pour l'enseignement primaire supérieur, mais il mérite d'être signalé à tous ceus qui, à l'étranger ou en France, s'intéressent à notre langue pour l'étudier ou l'enseigner. La phonétique n'y tient aucune place : c'est un dictionnaire de sémantique. Laissant de côté toute étimologie contestée, M. C. s'est proposé surtout de montrer comment se ramifient et se diversifient les sens des mots de la même famille. Il a ainsi réalisé, avec ses connaissances étendues et sa logique pénétrante, le dictionnaire entrepris par les académiciens du XVIIe siècle. Chacun de ses articles est riche de rapprochements intéressants et pique vivement la curiosité; toutefois, la brièveté de l'exposé ne va pas sans quelque obscurité, et la nécessité de ramasser la pensée a amené parfois M. C. à présenter sur le même plan des faits d'époques bien différentes, les uns datant du latin classique et

préclassique, les autres tout à fait modernes. C'est que M. C. a voulu donner à réfléchir à ses lecteurs sur les faits du langage ; si son livre prend dans l'enseignement la place qu'il mérite, les maîtres y pourront puiser en abondance des exercices très intéressants, tout à fait analogues à ceux que M. Bally propose et recommande dans sa *Stylistique* : le *Dictionnaire étymologique* sera ainsi un très utile instrument de culture française. — H. Yvon.

Marcel Cohen, *Le parler arabe des Juifs d'Alger*, Paris, Champion, 1912 (Collection de la Société de linguistique de Paris, IV) ; in-8, xvii-559 pages. — Nous signalons cet ouvrage pour la place qui y est faite à l'étude des emprunts romans (espagnols, italiens, français) et la tentative, très modeste, mais intéressante, de M. C. pour établir une chronologie de ces emprunts. — M. R.

Molton Avery Colton, *La phonétique castillane* ; Paris, 1909 ; in-8, 201 pages. — Cet ouvrage nous est parvenu tardivement ; c'est une étude de phonétique descriptive, de caractère pratique et fondée sur de multiples observations directes ; à noter un chapitre intéressant sur l'harmonie vocalique en castillan. Le système de transcription adopté est celui de l'Association phonétique internationale légèrement modifié. Il est fâcheux que la rédaction très vivante de M. C. ne soit pas toujours très nette, et que la discussion se mêle parfois sans utilité à la description. — M. R.

Percival Bradshaw Fay, *Elliptical partitiv usage in affirmativ clauses in french prose of the fourteenth, fifteenth and sixteenth centuries* ; Paris, Champion, 1912 ; in-8°, viii-87 pages. — Dans ce travail purement descriptif, sont classées méthodiquement les expressions partitives elliptiques du genre de « je mange *du pain*, *des gens* sont venus », relevées dans un grand nombre de textes en prose des xive, xve et xvie siècles. M. F. se contente souvent de donner la référence des exemples qu'il a réunis ; c'est diminuer beaucoup l'utilité de son travail. Dans certains exemples où il voit des attributs il est possible de voir des sujets (p. 73) ; il n'est pas sûr que, pour Montaigne, *non obstant* eût déjà valeur de préposition (p. 84). Les statistiques montrent nettement que, pour la période étudiée, *de* est plus fréquent que *des* ou *du* quand le nom est précédé d'un adjectif (p. 40 et 60). — H. Yvon.

Glossaire des patois de la Suisse romande. Bibliographie linguistique de la Suisse romande par L. Gauchat et J. Jeanjaquet, I : Extension du français et question des langues en Suisse, Littérature patoise ; Neuchâtel, Attinger, 1912 ; in-8, x-291 pages, avec une carte et 7 fac-similés — La rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande* n'avait fait jusqu'ici connaître ses travaux, commencés depuis 1899, que par son *Bulletin* (cf. *Romania*, XXXVIII, 626, etc.), ses *Rapports annuels*, et les essais d'un *Atlas linguistique* qui avaient été communiqués à quelques romanistes. Voici le premier

volume d'un ouvrage de plus grande étendue, fait avec grand soin, et qui a sans doute coûté bien des peines ; ce n'est toujours qu'un travail préparatoire. — M. R.

Nicolò Machiavelli, die Handschriften, Ausgaben und Uebersetzungen seiner Werke im 16. und 17. Jahrhundert mit 147 Faksimiles und zahlreichen Auszügen. Eine kritisch-bibliographische Untersuchung von Adolph Gerber, I, Die Handschriften ; Gotha, Perthes, 1912 ; in-4, 106 pages. — Cette première partie d'un travail considérable est consacrée à la description minutieuse et à l'étude, œuvre par œuvre, avec citations nombreuses, des mss. conservés des œuvres de Machiavel. Elle est accompagnée d'un très bel album de 147 fac-similés (Munich, imprimerie Meisenback Riffarth) de ces manuscrits et d'éditions ou traductions imprimées aux XVIe et XVIIe siècles. — M. R.

Vocabulário ortográfico e remissivo da lingua portuguesa... por A. R. Gonçalves Viana ; Paris, Lisbonne, etc., Aillaud-Alves, 1912 ; in-18, 650 pages. — Établi d'après les règles pour l'unification de l'orthographe que nous avons signalées (XLI, 317), avec un appendice sur l'orthographe des formes verbales.

J. Haas, *Grundlagen der französischen Syntax* ; Halle, Niemeyer, 1912 ; in-8, 34 pages. — M. H. expose dans cette brochure les principes d'une sintaxe historique du français à laquelle il travaille et qui paraîtra dans deus ans, principes déjà appliqués dans sa *Syntaxe du français moderne* (Halle, Niemeyer, 1909, VI-493 p.). Conformément aux tendances actuelles, M. H. distingue la sintaxe des disciplines voisines, morphologie et stilistique, et en définit l'objet propre : la proposition, conçue non seulement comme un fait grammatical, mais encore comme un fait psicologique. — H. Yvon.

Studien zur albanesischen Etymologie und Wortbildung von N. Jokl ; Wien, Hölder, 1911 ; in-8, 141 pages [Extrait des *Sitzungsberichte der kaiser. Akademie der Wissenschaften in Wien*, Phil.-hist. Klasse, 168, 1]. — L'information étendue de M. J. donne une valeur particulière à cet important recueil étymologique, complément indispensable du dictionnaire de G. Meyer surtout pour l'ancien fonds albanais.

Floris ende Blancefloer van Diederic van Assenede uitgegeven door Dr. P. Leendertz jr. ; Leiden, Sijthoff, 1912 (Bibliotheck van middelnederlandsche Letterkunde) ; in-8, CXXVII-148 pages. — Le poème de Diederic van Assenede, publié une première fois en 1836 par Hoffmann von Fallersleben, avait déjà été réimprimé dans la *Bibl. v. middelnederl. letterkunde*, en 1879, par H. E. Moltzer. La nouvelle édition se distingue par une introduction extrêmement étendue où sont exposés à nouveau les problèmes de l'origine du conte et du rapport de la version néerlandaise aux autres versions.

Carolina Michaëlis ; lista dos seus trabalhos litterarios acompanhada de um preâmbulo e de um appêndice por J. Leite de Vasconcellos [Extrait de *Academia das Sciências de Lisboa, Boletim de segunda classe*, vol. V] ; Lisbonne, 1912 ; in-8, 53 pages et portrait. — Utile bibliographie des travaux de Mme Michaëlis de Vasconcellos, complétée par la publication de quelques lettres de romanistes connus à leur illustre confrère ; voir en particulier, p. 37, une lettre de G. Paris.

Il Giardinetto di divozione di Frate Ricciardo di Cortona, prosa toscanna del XIV secolo, ora per la prima volte pubblicata da G. L. Passerini ; Firenze, 1912 ; in-16, VIII-126 p. — Petit traité ascétique composé en 1378 pour les « sorelle delle Santucce » de Cortona et conservé dans un ms. de la Riccardianne. Après d'assez longues variations, en style onctueux et fleuri, sur la métaphore qui lui a fourni son titre (l'âme pieuse comparée à un jardin), l'auteur commente les « Sept paroles » du Christ en croix. — Notes succinctes d'un caractère élémentaire, contenant quelques rapprochements avec d'autres textes toscans du même siècle. Un relevé des particularités phonétiques et morphologiques de celui-ci eût été fort agréable au philologue, mais la publication est faite surtout en vue de l'édification. Je me persuaderai difficilement que *untuose*, épithète de *opere* (p. 6) ne soit pas une faute de lecture pour *virtuose* (cf., un peu plus bas, *virtuoso pensiero*). — A. Jeanroy.

Cantar de Mio Cid, texto, gramática y vocabulario, por R. Menéndez Pidal ; 3 tomes gr. 8° avec cartes et photographies, Madrid, Bailly-Baillière ; I, 1908, IX-420 pages ; II, 1911, pp. 421-904 ; III, 1911, pp. 905-1181. — La *Romania* a omis d'annoncer en son temps l'apparition du premier tome de cette édition capitale ; nous espérons pouvoir donner de l'ensemble de l'œuvre un compte rendu détaillé, mais il nous paraît utile d'en indiquer dès maintenant le plan et les divisions. Le premier tome comprend les deux premières parties : Critique du texte (le manuscrit unique, ses ascendants, procédés d'amélioration du texte) et Étude grammaticale (phonétique, morphologie, syntaxe) ; le tome II est tout entier occupé par la troisième partie : Vocabulaire, travail étendu et minutieux qui constitue un véritable commentaire explicatif ; le troisième volume réunit une édition diplomatique et une édition critique du *Cantar*. — M. R.

Gaston Raynaud, *Mélanges de philologie romane* ; Paris, Champion, 1913 ; in-8, XX-358 pages. — C'est un beau volume qui conservera dignement le souvenir de notre regretté collaborateur ; ce sera aussi un livre utile. L'on y a judicieusement réimprimé une série de 25 articles qui complètent les grandes publications de G. Raynaud surtout dans le domaine de la littérature narrative et de la poésie lyrique françaises du moyen âge. La plupart de ces articles avaient été publiés dans la *Romania*. Tous ont été reproduits sans modifications ; quelques indications bibliographiques jugées indispensables ont été ajoutées dans une note complémentaire. En tête du volume

un bon portrait, une notice biographique et la bibliographie des travaux originaux de Gaston Raynaud (65 nos) ; il est regrettable que l'on n'ait pas cru devoir faire entrer dans la Bibliographie les comptes rendus de G. Raynaud, dont certains ont un intérêt durable. Le titre donné au recueil n'est pas fort heureux : il n'y a rien de *roman* dans ces *Mélanges* exclusivement français, et « philologie française » eût été plus en accord avec l'ensemble de l'œuvre de G. Raynaud, comme avec le contenu de ce volume. — M. R.

Les sources de l'argot ancien par L. Sainéan ; Paris, Champion, 1912 ; 2 vol. in-8, xv-427 et 470 pages. — M. S. réunit ici avec de précieux éclaircissements les matériaux qui lui ont servi pour son précédent ouvrage sur l'*Argot ancien*, depuis le *Procès des Coquillards* (1455) jusqu'aux documents argotiques du milieu du xixe siècle. Le premier volume est consacré aux documents du xve au xviiie siècle et comprend, pour la période antérieure à 1500, l'édition du procès des Coquillards (1455), des ballades de Villon et des ballades anonymes du ms. de Stockholm (1457-1460), enfin des passages argotiques des mystères ; puis viennent la réimpression de *la Vie généreuse* (1596), une véritable édition critique très précieuse du *Jargon de l'Argot réformé* (1628 sq.), etc. A la fin de ce volume, *Notes pour servir à l'histoire des classes dangereuses en France des origines à la fin du XVe siècle* de M. Pierre Champion. Le deuxième volume contient, avec les documents du xixe siècle, un *glossaire étymologique* : c'est un véritable dictionnaire historique de l'argot ancien qui remplacera avantageusement les recueils argotiques antérieurs. Quelques fautes d'impression dans les noms propres ; M. S. semble tenir à écrire *calembourg*. — M. R.

Studium und Unterricht der romanischen Philologie. Beiträge von Heinrich Schneegans ; Heidelberg, Winter, 1912 ; in-8, ix-135 pages. — Réunion de dix études, dont sept avaient été publiées déjà dans des périodiques ou en brochure séparée ; elles intéressent spécialement l'organisation de l'enseignement des langues modernes pour les étudiants allemands, mais les professeurs et étudiants romanistes de tout pays y trouveront à apprendre.

August Scriban, *Ortografia românească* ; Iași, Ionescu, 1912 ; in-16, 40 pages. — Ion D. Țiceloïu, *Ortografia foneticĕ a limbi românești* ; Berlin, 1912 ; in-8, 12 pages. — Essais de rectification de l'ortographe de l'Académie roumaine.

Li dis dou Vrai aniel,... hgg. von Adolf Tobler, dritte Auflage ; Leipzig, Hirzel, 1912 ; in-8, xxxviii-38 pages. — M. R. Tobler a introduit dans cette réimpression d'une édition devenue classique quelques notes empruntées à l'exemplaire de son père et quelques indications bibliographiques nouvelles ; le texte n'a pas été modifié.

Miguel de Toro-Gisbert, *Apuntaciones lexicográficas* ; Paris, Ollendorff, s. d.

[1912]; in-12, VI-281 pages. — Recueil d'articles : la dérivation du grec en castillan (accent, mots grecs servant à la dérivation, désinences grecques, rectification de formes douteuses); observations sur le Dictionnaire de l'Académie de Madrid (correction ou indication d'étymologies, mots ou acceptions qui manquent au Dictionnaire, mots mal définis, gallicismes inutiles); mots figurant dans des œuvres récentes de littérateurs estimés et manquant au Dictionnaire de l'Académie; le castillan en Amérique; mots étrangers et néologismes.

Miguel de TORO-GISBERT, *Americanismos*; Paris, Ollendorff, s. d. [1912]; in-12, 287 pages. — Recueil d'essais et d'observations sur les rapports et les différences de l'espagnol de la péninsule et de l'espagnol d'Amérique; indications assez précises sur les différences lexicales et surtout sur l'incertitude des renseignements fournis par les dictionnaires d'américanismes (à signaler, pp. 169 sq., une bibliographie critique de ces dictionnaires). Un index des mots aurait été le bienvenu dans ce volume comme dans le précédent. — M. R.

Aucassin et Nicolette, édité par G. TOURNOUX; Leipzig, Rowohlt, 1911; in-8, 63 pages et 8 feuillets non chiffrés. — Jolie curiosité typographique tirée à petit nombre : le ms. d'Aucassin y est transcrit à l'aide de caractères gravés aux XVIe et XVIIe s. à Anvers et Amsterdam.

Trascrizione fonetica di tre testi alto-engadini con commento di E. WALBERG; Lund et Leipzig, 1912 (Extrait des Annales de l'Université de Lund, N. S., I, 9); in-8, 31 pages. — Les trois textes ont été notés d'après des sujets de Celerina, point dont M. W. a etudié la phonétique dans une publication antérieure (1907).

Arndt WALLHEINKE, *Die Vers de le mort von Robert le Clerc aus Arras in sprachlichem und inhaltlichem Vergleiche mit Helinands Vers de la mort*; dissertation de Leipzig, 1911; in-8, 88 pages. — La médiocre édition des *Vers de la mort* de Robert le Clerc d'Arras, que M. C. A. Windhal a donnée en 1887, ne fournit sur la langue du poète que quelques observations sommaires, qui du reste laissent à désirer, comme l'ont bien vu les critiques, Gaston Paris dans la *Romania*, XX, 137, et J. V[ising] dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, VIII, 150. L'étude linguistique du poème restait donc à faire. De même, il serait intéressant de rechercher s'il existe entre le poème de Robert le Clerc et celui d'Hélinand des concordances permettant de conclure à une imitation directe de la part du poète artésien. Malgré le titre de la dissertation de M. W. on y chercherait en vain rien qui puisse contribuer à la solution de ces questions : c'est un travail sans valeur. L'auteur ignore tout ce qui ne se trouve pas dans des livres élémentaires ou dans des répertoires comme le *Grundriss* de Gröber (encore les a-t-il souvent mal lus). Le ch. I, sur la vie et les œuvres

d'Hélinand, est un résumé de l'introduction de MM. Wulf et Walberg à leur édition des *Vers de la mort*. M. Wallheinke croit utile de réimprimer, d'après les éditeurs, la liste des manuscrits du poème d'Hélinand, mais il n'a pas connu le nouveau manuscrit signalé (*Romania*, XXXVI, 121) après l'apparition de la dernière édition. Pour les poèmes composés sur la même forme strophique, il a servilement copié la liste de Naetebus : il ignore tout ce qui a été écrit sur la question depuis 1891. Il n'a pas pris la peine de se renseigner sur les différents poèmes intitulés *Vers de la mort*, car il croit inédite une pièce signalée par Naetebus sous le nº XXXVI, 17 : elle a pourtant été publiée deux fois, une fois notamment dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXII, 59. Dans un autre chapitre, l'auteur étudie, sans y rien entendre, la langue de Robert le Clerc : il n'a même pas vu qu'il ne fallait pas imprimer, avec M. Windahl, *volentive* : *alive* : *aïve*, mais *volentiue* : *aliue*, *aiue*. A propos du vers XLVII, 4 d'Hélinand, il ne recule pas devant l'étymologie *chars* (lat. carpa); il ignore que le passage a été expliqué dans la *Romania*, XXXVI, 93. Le dernier chapitre prétend donner une étude comparée des deux *Vers de la mort*, mais M. W. se borne à constater vaguement que les deux poètes ont pesté contre Rome, le clergé et les riches. Cette dissertation est sensiblement au-dessous de la moyenne des thèses allemandes. — A. Långfors.

Fulk Fitz-Warin, text and a study of the language by A. C. Wood ; London, Blades, 1911 ; in-8, III-96 pages. — L'édition du texte est fondée sur une nouvelle lecture du manuscrit unique conservé au Musée Britannique qui est simplement transcrit avec ponctuation (imparfaite), mais sans aucun accent, ce qui n'est guère heureux. L'inventaire sommaire des faits grammaticaux aboutit à la conclusion que l'auteur anglais essayait d'écrire en français central, avec des traits qui appartiennent au nord-est ; mais comme il s'agit surtout de graphies, rien n'assure que ces traits soient originaux ; M. W. n'a pas essayé de le prouver, ni de rechercher dans quelle mesure la graphie de la copie méritait confiance, ni de nous renseigner sur les différences qui peuvent exister entre les habitudes graphiques des deux copistes auxquels est dû le manuscrit. — M. R.

Das altfranzösische Fablel du vilain mire. Kritischer Text mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar, dazu Anhang mit photographischer Reproduktion eines Teiles der zugrunde gelegten Handschrift, herausgegeben von Dr Carl Zipperling ; Halle, Niemeyer, 1912 ; in-8, 228 pages. — Ce livre fort bien imprimé, mais coûteux, reproduit à peu près l'extérieur et la disposition de l'édition bien connue d'*Auberée*. Il est en effet sorti de l'école de M. Georg Ebeling, qui a même revu les épreuves du texte. C'est assez pour savoir que le travail a été exécuté soigneusement et avec une méthode sûre. Dans une introduction de 73 pages qui aboutit à un « arbre généalogique » singulièrement compliqué, que je me garderai bien de cri-

tiquer, M. Zipperling poursuit le motif du médecin improvisé depuis un conte des *Śukasaptati*, collection hindoue « de date inconnue, mais plutôt récente, postérieure à notre XIe siècle »[1], jusqu'au *Médecin malgré lui* et aux formes modernes de divers contes populaires. — Le texte du fabliau est ici pour la première fois établi d'une manière critique. De même que dans les cinq éditions antérieures, c'est le manuscrit français 837 qui a servi de base, et il a été corrigé avec discrétion à l'aide des deux autres manuscrits (Berlin, Hamilton 257, et Berne, 354). Comme il était naturel quand il s'agit d'un texte de 392 vers, l'étude linguistique ne donne pas de résultat. L'éditeur prétend (p. 91 et 149), que *iee* ne se réduit pas à *ie*, c'est là une assertion gratuite; pour écarter, au v. 117, une rime qui la contredit, M. Z. est obligé de remplacer l'excellente leçon du meilleur manuscrit, A : *Ra sa fame si estordie* : par ce vers trop long : *Ra sa fame si appareilliee*. A la rigueur on pourrait lire, avec le ms. *C* : *Ra si sa fame appareilliee*, mais je ne vois pas la nécessité de cette correction : la réduction de *-iee* en *-ie* est loin d'être un phénomène uniquement picard. La conclusion de l'étude linguistique est probablement défigurée par une faute d'impression : p. 99, M. Zipperling dit en effet que « les points 4 et 6 ne s'accordent plus très bien avec le dialecte picard du milieu du XIIIe siècle » ; or, sous 4 il s'agit de futurs du type *commanderoiz*, et sous 6 de la confusion de *s* et de *z*. Je ne devine pas la pensée de l'éditeur. Aux *Notes* (p. 126-73) quelques bonnes remarques syntactiques sont noyées dans un commentaire surabondant à l'usage des débutants. — A. Langfors.

1. Victor Henry, *Les littératures de l'Inde*, Paris, 1904, p. 262.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

DENOMINAZIONI DEL « RAMARRO » (*LACERTA VIRIDIS*) IN ITALIA

È noto che il latino, quale noi conosciamo, non aveva che il vocabolo lacerta ad indicare la « lucertola » (*lacerta muralis*) e il « ramarro » (*lacerta viridis*) [1]. Invece, per grandissima parte d'Italia, i due animali sono tenuti distinti per mezzo di

1. Si veda E. Rolland, *Faune populaire de la France*, III (Paris, 1881), p. 9 sgg. e XI (Paris, 1910), p. 6. Con la *lacerta muralis* il volgo confonde la così detta *lacerta agilis*. Accanto a lacerta si ha il masch. lacertus. La radice ne è *leq-, curvare. Vedasi Walde, *Lat. Et. Wb.*, p. 317. Per le forme romanze, oltre l'opera citata del Rolland, è da tener presente L. L. Bonaparte, *Transactions of the philol. Society*, 1882-84, p. 316 sgg., Flechia, *Arch. glott. it.*, III, 159, e la carta LÉZARD (766 A-B) dell' *Atlas linguistique de la France* di Gilliéron e Edmond. A lato al tipo lacerta (-us), si può mettere, già in antico, un *lūcerta (con influsso di luce) che è rappresentato abbondantemente in Italia. Si ebbero anche un *licerta e un *lancerta. Lacerta vive ancora nel Tirolo (*lažèrt*), nel Piemonte (*laśerta*), nell' Istria (*naśèrda* a Pirano), a Lecce (*lacerta*), a Barletta (m. *lacert*) e certo anche altrove. Ma si tratta di resti isolati, perchè *lucerta è il tipo più comune (per la sua antichità, vedasi C. Merlo in *Z. f. roman. Philol.*, XXX, 14). Vive nel retoromanzo (Gartner, *Handb. d. rät. Spr. u. Lit.*, p. 254), nella Lombardia (*lüśérta*, e se nel bergamasco si ha *löśérta*, bisogna ammettere che l'*ö* abbia sostituito *ü*, cfr. K. v. Ettmayer, *Bergam. Alpenmund.*, p. 24), nell' Emilia, nell' Italia centrale e qua e là in quella del Sud e costantemente nella Sicilia. Anche nel Veneto (p. es., veron. *ośerdola*) si incontra, sicchè bisogna ammettere che sia stato il tipo comune in Italia. Ne è da stupirsi che su *lacerta* abbia agito la voce « luce ». Nel franco-provenzale, *lanternèta* è molto diffuso. Il tipo *licerta abbiamo a Feltre (*iserta* a lato a *luśerta*), nel Veneto sporadicamente, a Dignano d'Istria (*liśérta*), e sopra tutto nell' Italia meridionale (Palmi, Monteleone, Nicastro, Rosarno, Taranto, Sulmona [*risciertçlç*], ecc.). Quanto a *lancerta (infl. di lan-

due diverse designazioni, e questa distinzione, lungi dall' apparire « romanza », cioè relativamente moderna, si palesa antichissima, grazie all' estensione delle aree linguistiche, alla loro omogeneità e alla loro configurazione. Mi permetterò di richiamare l'attenzione degli studiosi su questo punto del problema nelle linee seguenti. Qui occorre avvertire, quasi a mo' di parentesi, prima di procedere oltre, che in alcuni luoghi la *lacerta muralis* è denominata per via di un diminutivo ricavato dalla designazione della *lacerta viridis*. Se a Treviso si dice *burétola* la « lucerta » e a Portogruaro *berígola* o *birígola* e a Oderzo *borétola*, non dobbiamo noi ammettere che il vocabolo *bor* « ramarro » sia anteriore, di poco o di molto, alle speciali denominazioni della più piccola *lacerta muralis*? E poichè la voce *bor* è molto più estesa, dal momento che *bor*, *šbors* e *šborf* si

---

cia), lo si sente a Frosinone, a Velletri, ad Alatri; mentre un tipo risultante di *licerta + lancerta o fors' anche di *licerta con un *n* epentetico si ha a Subiaco (*lingeštra*). Anche nell' alta Engadina si ha *lintšèrna*. Nel Veneto abbiamo una plaga coperta dalla denominazione della « salamandra » per la « lucertola » (Adria, Porto Tolle : *marassàndola*) e un' altra, della quale parleremo, in cui si adopera un diminutivo di *bor* « ramarro » (Oderzo, Portogruaro, Treviso). Inoltre, a Bassano si dice *bisòrbola* e a Vicenza accanto a *rišardola* si ha *bisòrbola*, il che fa pensare alle denominazioni di Pontebba *narbite*, *sgurbisol*. Insomma, se in quasi tutta Italia e altrove la « lucertola » si mescolò con « luce », in altri luoghi, dunque, fu considerata « cieca ».—A Trieste, è chiamata *sariàndola*. Il Vidossich, che aveva proposto di vedervi la denominazione della « salamandra » (*Z.*, XXVII, 753), ritirò poi la sua proposta e pensò di partire da *sarandégola* « fionda » (*Z.*, XXX, 204); ma, avuto riguardo alle forme di Adria e Porto Tolle, credo che la prima suggestione fosse la migliore. Nella Valle Anzasca, la lucertola è detta *ràpola* (Nigra, *Arch. glott.*, XV, 295), e *ràpola* anche in val Maggia, mentre nella Leventina si ha *làpola*, *làpra* e ad Ambri *lépra* nel Verbanese *bisópola* e *lòssora* nel luganese e *lòpra* ad Ascona (a Sonvico *lüšèrta* si adopera per la « salamandra »). A Pontirone *lòšpra*, a Malvaglia *lòspra*, a Gorduno *lasprа*, ecc. Nella Liguria, dicesi *brigua*, *briguetta* (Albenga), *sgrigna* (Savona), *grigua* (Genova), alle quali forme non avvicineremo che dubitando molto il *rigola* di Concordia emiliana. Nel Sud a Cerignola dicesi *serpugnę* (un' altra piccola lucertola, forse la « agilis » : *cucętanę*) a Bovino chiamasi *serpónchiola*, ad Altamura *serpete$_{dd}$e* e a Castrovillari *surigghia*. Altre denominazioni qui si tacciono, perchè saranno ricordate nel corso delle pagine seguenti, prendendosi occasione a parlarne dalle speciali designazioni del « ramarro ».

dice in quasi tutto il Friuli e *bórro* o *pórro* si ode anche a Pirano (Istria) accanto a *naśèrda* « lucertola », non avremo un' eccellente conferma geografica della nostra supposizione e quasi una prova della verità di essa, senza che ci sia permesso di pensare a un' estrazione, per *bor*, da una forma diminutiva ? [1]

La speciale fisonomia delle aree linguistiche, di cui parlavo testè, costituisce una forte ragione d'antichità, come vedremo. Inoltre, esse mostrano che la denominazione risponde a condizioni particolari, che non possono essere effetto del caso nè di una fortuita propagazione di un vocabolo trovato lì per lì e accolto súbito dal volgo per la sua evidenza o per la sua energia rappresentativa o per altro ancora.

Porrò sott' occhio al lettore dei fatti e lascerò che parlino da loro stessi. Nell' Italia centrale, non son già le denominazioni della lucertola preziose per noi, ma quelle del ramarro. L'Italia è tagliata, possiam dire, da Roma sino a Nola e per il versante adriatico da Fossombrone sino agli Abruzzi (compresi), da una gran striscia, per la quale corre, a designare il ramarro, il tipo *ràcano*, sotto varie forme. Al Nord, il tipo raggiunge Siena (*ràcano* e *ramarro*) e Arezzo (*ràgono*), descrivendo una curva che ricorda abbastanza davvicino i limiti settentrionali delle popolazioni italiche (Latini, Marsi, Sabini, Umbri, ecc.) prima della conquista romana. Al Sud, il nostro tipo non raggiunge l'estensione del territorio italico, ma arriva sino a Bovino (Foggia). Così, a Ronciglione (Roma) si ha *ràgano*, a Velletri *rágo*, a Fondi *ràgano*, a Agnone (Campobasso) *ròcano*, negli Abruzzi *rachęnę*, a Isernia (Campobasso) *ràchino*, a Sulmona *ràcano*, a Terni *ràgano*, a Fano *raganàć* (la « lucertola » *raganella*), ad Assisi *ràgano* e anche *raganaccio* (mi è stato dato anche un *ròicone*), a Gubbio *raicanaccio*, a Iesi *ràgano*, a Fossombrone *règhn*, a Macerata *raganaccio*, a S. Marino *raganać*, ecc., ecc. Abbiamo, dunque, una vasta zona, la cui omogeneità è singolare e non è rotta che in qualche punto, come a Frosinone, dove si dice *lancertone*, a Penne (*ruscettolone*) — voci

1. Non c'erano, del resto, speciali ragioni per aversi una « dediminutivizzazione ». Il vocabolo non è bello per indicare questo fenomeno, ma lo tolgo (« dédiminutivisation ») da chi ultimamente ha dedicato al soggetto cure particolari : Gilliéron, *L'aire* clavellus *d'après l'Atlas linguistique de la France*, Neuveville, 1912, p. 3 sgg.

venute dal mezzogiorno — e a Camerino : *ramarro*. Tutti e tre questi punti sono circondati dal tipo *ràcano*. Se nei due primi paesi, la forma *ràcano* è stata soppiantata dal vocabolo meridionale, a Camerino, invece, dove abbiamo un' Università di studi, la designazione originale ha ceduto naturalmente il posto al termine letterario *ramarro*. La voce *ràcano* esisteva dunque (entro i confini segnati) anche colà dove ora non si ode più, e non oltrepassava di molto, quando lo oltrepassava, il limite che si assegna ai popoli Italici. A Napoli, dicesi comunemente *lacertune* (ma vi era arrivato anche *ràcano*, citato dal Flechia) e, per venire al Nord, è curioso che *ràcano* sia giunto sino ad Arezzo e a Siena. È, questo, un fatto veramente interessante, perchè il nostro tipo dovè giungere colà, in progresso di tempo, percorrendo o la via Cassia o la via Flaminia e dirigendosi poscia verso comunicazioni minori o verso il corso della Chiana (vedasi la carta delle vie romane del *Corpus Inscr. Lat.* X, P. II, Tav. I) e, quanto a Siena, dovè muovere probabilmente da Chiusi. Sulle grandi e piccole strade e lungo i corsi d'acqua viaggiano non soltanto gli uomini, ma anche le parole!

Questo tipo *ràcano* non passò nel latino letterario e semiletterario ed è tuttavia antichissimo, come si è visto per ragioni geografiche, sicchè non sarà esagerazione ammettere che sia di provenienza italica e derivi da una base indoeuropea *rak(k)-, che, a designare qualcosa che striscia e serpeggia, troviamo in varie lingue, p. es. nello slavo per indicare il « gambero » (Miklosich, *Et. Wb. d. slav. Spr.*, s. *rakŭ* [mag. *rak*]) e in dan., norv. e oland. *ræge* o *rag*, *rak* « Cancer Squilla »[1]. Non è improbabile poi che ad essa si connetta anche il vocabolo *ragazzo*, quasi : « lo strisciante[2] ». Anche il Lazio ebbe da *racna la parola rana (Walde, *Lat. Et. Wb.*, s. v.), la cui etimologia parrà meno dubbia, se si presta attenzione al vocabolo letterario *raganella*, rana dei prati, quasi : « piccolo ramarro[3] ».

1. A proposito dell' abr. *ràchęnę*, A. Neumann, *Weitere Beiträge zur Charakteristik des Dialektes der Marche*, Halle a. d. S., 1907, p. 75, ricorda queste forme.

2. Cfr. pure Neumann, *op. cit.*, p. 75.

3. Il Pieri, invece, riconduce al lat. raucus la voce *raganella* (*Miscell. Ascoli*, p. 430). Vedi, per contro, Sainéan, *Création métaphorique en français et en roman*, Halle a. d. S., 1907, p. 117, il quale riconduce a *rac-* il vocabolo italiano oltre ad altre voci romanze.

Se volgiamo lo sguardo al Nord, oltre i confini del tipo *ràcano*, ci imbattiamo in due altre zone meno estese (*ramarro* l'una, *ciortellone* l'altra), delle quali converrà parlare tra poco. Per ora importa fissare lo sguardo sopra un' area estesissima, che abbraccia tutta quanta la valle padana. Il « ramarro » vi è chiamato, da un capo all' altro, con designazioni che attraverso le loro divergenze formali mostrano di risalire a un' unica base. Queste designazioni abbracciano la Liguria, il Piemonte e la Lombardia, con esclusione di una estesa zona, che va dal N.-O. di Milano sin oltre Novara e sino al Canton Ticino (Lugano, Ascona, ecc.), e corrono per l'Emilia, lasciando da banda le montagne (*ciortellone*) e le Romagne (*marr*, cioè : *ramarro*) e giungendo sino a Venezia, a Bassano, su per il Tirolo. Cominciando da ponente, abbiamo in Val Soana *lauelj*, in canav. *lajöl*, *ajöl*, in monf. *lajô*, in Asti *laviö*, ecc. [1] ; ad Albenga *angö*, a Savona *lagö* (vi si sente anche il letterario *ramarro*), a Genova *lagö*, ecc., e giù per il corso del Po ci imbattiamo in forme come parm. *rangòll* e *rigòll*, regg. *ingór*, moden. *rugól*, bologn. *ligúr(i)* e a Bazzano *ligúr*, a Ferrara *argúr*, ad Adria *endegóro* e *vendegóro*, a Portotolle *nogúro*, a Mantova *lüghər* accanto a *nagrúal*, a Bozzolo *lingór*, a Padova *angúro*, a Verona (con un incrocio, per analogia fonetica), *ligador*, a Vicenza *ligor*, *ligoro* e *ligaoro*, a Bassano *ligór*, a Monselice *anguro*. Venezia ha le forme *leguro* e *lànguro* e sino a Dignano d'Istria abbiamo una forma contaminata *baśagúrdo*. All' Ovest, questo tipo continua nel Tirolo meridionale e nella Lombardia : a Rovereto *lugór* e nei dintorni di Trento *lingür*, a Brescia *ligói* e *lüśerdú*, a Bergamo *ligúr*, *ligúrt* (e *ligurí*, lucertolino) accanto a *martinàs* e a *lüśertú*. Verso Milano e Como si comincia già a sentire un' altra voce, di cui parleremo : *ghéss*. A Clusone e dintorni si ha *leú*, che le genti del luogo non esitano a dichiarare per « leone » grazie alla sua identità formale col nome del re delle foreste, ma che rappresenterà un adagiarsi e quasi un adattarsi della nostra voce alla base *leone* per le somiglianze fonetiche sopravenute, a un dato momento, nelle due parole. In Valtellina, si ha al Sud la forma *lüśertú-(n)*, all' Est *ligör* e all' Ovest *ghézz* e *ghéss*. A Sondrio si dice

1. Per le forme piem., vedasi Nigra, *Arch. glott. ital*, XIV, 369.

comunemente *ligör* che fu certamente per il passato il vocabolo indigeno. Ben minore importanza ha per noi la forma *lüšertún*, la quale costituisce ormai un' area secondaria lombarda. Si comincia a sentire a Caravaggio, la si ode anche a Milano, a Cremona, e giunge sino a Breno, dove è entrata in concorrenza con *ligör*. Questa zona sovrapostasti alla precedente ci fa pensare che l'antica base a poco a poco finirà con lo scomparire. Le nuove generazioni, infatti, in altre parti della Lombardia, sotto l'influsso di Milano, abbandonando il vetusto vocabolo, si servono di « lucertone » di semplice e chiara formazione.

Donde proverrà la voce, così singolare, della valle padana? Era opinione di G. Flechia, ed è opinione dello Schuchardt, che in essa si nasconda il radicale di lacerta, mentre il Nigra scorgeva nelle forme piemontesi la voce aboculus (*op. cit.*, p. 370 : « il ramarro sarebbe detto il cieco, per la stessa ragione che in alcuni luoghi fece attribuire la cecità alla lucignola e alla salamandra »). L'Ascoli poi osservava che nell' esemplare *lauelj* di Val Soana entrava in composizione la figura che in quel dialetto ha oculus allo stato isolato, cioè *uelj* (p. 369, n. 1). Non nego che a un certo momento le analogie di carattere fonetico con i rappresentanti di « occhio » in Piemonte possano aver agito sul nostro vocabolo (sebbene non si veda come si possa supporre la cecità nel nostro vivace animaletto, che dal volgere della sua testa verso il passante è stato chiamato in Sicilia, p. e. a Trapani e altrove, *guarda-omini*); nego però con lo Schuchardt che le forme piemontesi possano essere tenute distinte dalle altre. Si tratta di un medesimo vocabolo, le cui trasformazioni sono così profonde da far ritenere che, se non è a dirittura preromanzo, data la vasta area che copre (la quale in grandissima parte collima con il territorio occupato dai Celti), abbia subito analogie profonde e contaminazioni con qualche parola, che bisognerebbe scovare. Se osserviamo poi che il tipo lacerta (-us) si mostrò docilissimo e duttile oltremodo (com' è provato dalle forme francesi, su cui si cfr. Schuchardt *Lit. f. germ. u. rom. Phil.*, 1884, col. 282, e si veda la carta LÉZARD dell' *Atlas*) e prese la via del mare sotto l'aspetto di *lac[artus (-a)], come è manifesto per lo spagn. *lagarto*, *lagartija*, arag. *sangartana*, catal. *llagardaix*, port. *lagartixa*, per il *lacarda*

(« eine Fischart ») di documenti latini dalmati [1] e per il ven. *lanzardo* « specie di pesce sgombero » (Boerio 360)[2], e se pensiamo che sul suolo gallo-italico della valle padana non poterono mancare forze analogiche e incroci ed altri fenomeni ad alterare la fisonomia primitiva del vocabolo [3]; ci troveremo certamente disposti a seguire lo Schuchardt e ad ammettere che tutte le denominazioni come *lagö*, *laviöl*, *rugól*, *leguro* ecc. risalgano a un tipo lac[ertus (-a)]. Ma come spiegarle? Per via di quali incroci? [4]

---

1. Appena accorre osservare che il mutamento di lacertus -a in *lacartus -a dev' essere stato anteriore al palatalizzarsi del *c* dinanzi ad *e*.

2. Anche *lokarda* « scomber colias » a Chreso (Male Tentor, *Der čakavische Dialekt der Stadt Cres*, s. v. in *Arch. f. sl. Phil.*, XXX, 194). Per il *d*, si dovrà tener conto del gr. λαχέρδα.

3. Questi fenomeni potevano essere determinati dalla necessità di distinguere il « ramarro » dalla « lucertola » per la quale nell' area padana viveva e vive la voce latina *laśerta* o *luśerta*. Questa necessità ha consigliato in certi luoghi l'aggiunta di un appellativo alla voce lacerta. Altre volte l'appellativo si è saldato con il nostro vocabolo (fr. *luzerp*) e altre volte ne è rimasto distinto (sardo *culuxertola manna*). Per questi fenomeni vedasi la nota seguente. Allo stesso ordine di fatti appartiene la denominazione basca della lucertola *suga lindaria* (cioè : serpente piccolo).

4. Non voglio abbandonarmi a vane ipotesi, ma mi pare un dovere tentare la soluzione dell' arduo problema, tanto più che avrò occasione di accennare, via facendo, a vari fenomeni di qualche rilievo. È un fatto che lacerta -(us) entrò in composizione con altri vocaboli. Per es., lucertola + serpe ha dato *luzèrp* in Francia (a Belmont e altrove), mentre colubru + l. è divenuto *culuxerta*, *caluxerta* in Sardegna. Con verde abbiamo avuto i fr. *lizanvert*, *lambert*, *lavert* ecc., con magno il sardo *culuxertula manna*. Anche a Nicosia (Sicilia) abbiamo *cibertu*. Per venire ora alla nostra voce, dirò che K. v. Ettmayer pensa a *lacertu livoriu* (*Lomb.-lad. aus Südtirol*, p. 387), ma non è chi non veda a quali difficoltà si va incontro. Io propongo, come ipotesi, un' altra soluzione. Penso, cioè, che su lacertus abbia influito un vocabolo d'origine celtica (passato anche nel germanico e nel latino) e che esso siasi composto con il nostro termine. La voce ūrus (secondo il Kluge e il Holder, *Altc. Spr.*, s. *ūros* da un **usro*) fu adoperata sopra tutto come appellativo del bufalo (bos urus, v. *Thesaurus*, s. bubalus) e attraverso significati poco chiari (se l'etimologia datane è giusta) finì con indicare « agreste, selvaggio, grande, vigoroso ». Ciò impariamo dalle glosse : urus, bos silvester; bos silvaticus; uri, vituli agrestes. Si pensi all' aated. *Ur-ohso* « Auerochs », mated. *ur-han*, che traduce un lat.

Due altre aree interessantissime abbiamo per le denominazioni dello stesso rettile nel Nord-Ovest e nel Nord-Est. La prima comprende una parte del Canton Ticino (Sud) e giunge sino oltre Novara da un lato e a Como e Milano dall' altro. Ad Ascona e a Locarno abbiamo *ghézz*, a Balerna *sghézz*; a Sonvico (Lugano) *ghézz*, Agno *ghętz*; Blenio *ghizz*, a Invorio Inferiore *ghéss*, a Novara *ghézz*, a Nasca *ghézz*, a Como *ghézz*, nel luinese *ghèz* e così sino verso Milano. Il Flechia, come si a, vi sentiva un aegyptiu- dal colore della pelle dell' animale, tra fosca e verde (a Trieste e a Pola è poi detto *verdón*, e *verdón* l'ho inteso io chiamare nell' Ap. emiliano, a Sestola); e non è da tacere che, in mancanza di meglio, non si può che accettare l'ipotesi del Flechia. Non pare che si debba pensare a qualche reliquia non latina [1].

All' Est, per tutto il Veneto settentrionale e per il Friuli

---

urogallus (Forcellini, VI, 762). Siccome era naturale che il « ramarro » fosse distinto dalla « lucertola » con un appellativo che indicasse ch' esso viveva nelle siepi, nelle macchie e nelle selve, così non vedo impossibilità ad ammettere che a base delle forme padane stia un lacertus urus divenuto *lacúrus, *lagúrus, donde *laguro*, *leguro*, *liguro* e gli altri termini con *ú* e *ů*. In un volgarizzamento veneto dell' *Imago Mundi* troviamo (v. Finzi, *Z. f. rom. Phil.*, XVIII, 528) il nome dei « Ligures » comicamente tradotto per *liguri cio é rachani* (il copista era forse di un paese in cui le aree del tipo *ràcano* e del tipo **lagúru* si toccavano). Quanto alle altre forme con *ő* e *ǫ*, le spiegherei con uno scambio della finale, soppiantata da terminazioni più comuni, come *-or* o *-ol*, ecc. Così, si ebbe, già in Giacomino da Verona : *ligori, roschi e serpenti* (Monaci, *Crest.*, II, 384) e giù per l'Emilia : *legór*, *algór*, *argór*, *rugól* (cfr. *rumèla* da **armèla* proveniente, come si sa, da *animella*, *an'mella*, nocciolo) e in Piemonte e in Liguria *lagö*, *lavö*, ecc. ecc. Trattandosi di un vocabolo di strana formazione, non stupiscono questi mutamenti, nè l'inserzione di *n* (*languro*), nè gli influssi esercitati da altre parole, che avevano analogie fonetiche. Si sa che l'influsso ha sempre o una ragione fonetica (p. es. moden. *óndeś*, òvo guasto, da *éndeś*, endice, per efficacia di *ǫ́ndeś* « undici ») o una ragione semasiologica, il che è il caso più frequente. Così si spiega il val soan. *lauelj*, nel quale si è immesso la base oculu. Ripeto che sottopongo al lettore questo mio *laguru, come pura e semplice ipotesi, che abbandonerò quando mi sia presentata una soluzione più ovvia.

1. Nella Leventina (aggiungerò qui in nota) il ramarro è detto *rös* e qua e là *verdàc*.

abbiamo la base *bòr* o *bór* (a seconda dei luoghi), a proposito della quale mi accontenterò di dire che a me pare onomatopeica. Vi vedo anzi il radicale del noto verbo *borrír*, adoperato sopra tutto per i cani da caccia quando scovano la preda [1]. Non v'ha dubbio che questa voce onomatopeica ben si addice al ramarro, quando sbuca dalle fratte e dai cespugli, rapido come saetta [2]. Nel Veneto settentrionale, i fanciulli gridano al nostro rettile : *bor*, *borio*, *correme drío*, e *bor* si sente in quasi tutto intero il Friuli con un *ś* prostetico, in cui non occorre, a parer mio, vedere un incrocio con altre voci (cfr. gr. σηψ, lat. se ps)[3]. A Portogruaro si ha *śbors*, a Treviso *bors* (accanto a *boretolón*), a Oderzo *bor*, a Maniago *śborf*, a Tramonti *śborfatt*, a Rigolato *śbòrf*, a Maggio udinese *śborf*, a Udine stesso *borf*, a Pontebba *śborf* e *śbors* e ad Ampezzo *śbórf*, ecc. Persino a Pirano (Istria) si ha *bórro* e *pǫ́rro*. L'Istria ha ancora la stessa base, con nuovi incroci, in *raẓaborgolo*, *sambúrdo*, *lišabúrdo*, *rišabórdolo*, *isabortolo* (citati dall' Ive, *Dial. lad.-ven.*, p. 106 e dallo Schuchardt, *Zeitschr.*, XXIX, 612) ed io ricorderò infine nella Puglia a Capo (Lecce) la forma *sarménula* che connetto con l'alban. *tšamił* (« Eidechse »), con un incrocio di *lacertula*. Come si vede, queste forme con *ś* appartengono tutte alla romania orientale. A Feltre si ha la voce *martincóẓ*, una di quelle formazioni isolate del nome « Martino », a cui si deve anche il vocabolo *martinàs* del bergamasco. Insomma, la zona di *bor* è anch' essa omogenea ed estesa e dev' essere di antichissima ragione.

Ho detto che fra la grande area del tipo *ràcano* e quella del tipo * *laguru*, stanno due zone minori : l'una coperta da un

---

1. Su questa voce, che è diffusa in tutta l'Italia superiore, ad eccezione del Piemonte e della Liguria (Meyer-Lübke, *Z. f. rom. Phil.*, XX, 529), vedasi oltre l'articolo citato del Meyer-Lubke, lo Schuchardt, *Zeitschr.*, XXIV, p. 417.

2. Il Nigra (*Zeitschr.* XXVIII, 9) propendeva ad ammettere che *bor*, venisse per metatesi da o r b u -. A ragione, a parer mio, fu combattuto dallo Schuchardt, *Zeitschr.*, p. 321.

3. Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 612. Cfr. alban. *šapi* (donde rum. *şopîrla* « lucertola », cfr. De Cihac, p. 720). Al limite slavo, il friul. ha *kùśćar* (« Eidechse »), ma si tratta di un vocabolo slov. *kušćar*. Vedasi Koštial, *Arch. f. slav. Phil.*, XXXIV, 293. Altre parole d'origine slava allo stesso limite sono : *masaròk -òt* « salamandra », *ślèpič* « orbettino », ecc.

accrescitivo di « lucerta » ad indicare il « ramarro », l'altra dalla voce divenuta letteraria : *ramarro*. Queste due zone richieggono qualche parola. Nell' Apennino emiliano sin verso la Toscana si ha l'accrescitivo di cui ho toccato testè : a Pavullo e alla Camatta *raśentlón* (la lucertola vi è detta *arśintèla* o *raśentèla*) [1], a Rio Lunato (Ridondola) si ha *ordeśolon* (la lucertola vi è chiamata *ordśèla*), a Fiumalbo *orteśillon* (lucertola : *orteśilla*) e a Pievepelago *giortlón*, detto anche *giortlón dla Madóna*, e *ghiortlón*. Sono tutti accrescitivi di « lucertola » [2]. A Montécreto abbiamo *reśentlón* e a Sestola : *urśentlón* e *verdón*. La serie continua : a Carrara *zortdôn* (lucertola : *zortèda*), a Castelnuovo Garfagnana *ciortellón* (lucertola : *ciortella* e a Lucca *ciortella* e *ciortellora*), ecc. Questa formazione corrisponde a quella *lüśertú(n)* nella Lombardia, pur essendone indipendente, e credo di poter sostenere che anche qui essa si è sostituita all' antico tipo * laguru-. Questo tipo fu dimenticato, e all' oblio non si poteva riparare in modo più facile e semplice che ricorrendo all' accrescitivo di « lucertola ». Infatti, ad illuminarci un poco, ecco qui un *lośgór* a Guiglia, voce che si può dire isolata dalle restanti forme accrescitive, nella quale si è immesso il vocabolo *luś*, luce, che rischiara anche alquanto il problema! Grazie alle innumerevoli risorse dello spirito umano, la sostituzione di un tipo obliato

1. La voce *arśintèla* si sente anche a Parma e a Reggio Em. e noi possiamo chiederci se vi si abbia un *argento* o un incrocio di *rasente* con *lucertella* ovvero tutte e tre le basi insieme. Quanto ad *argento*, si pensi che la lucertola è irrequieta e brilla alquanto al sole, e quanto a *rasente* (radente), che striscia sui muri (cfr. prov. *lagarmuro*, *gratomuro*, ecc.). Che *arśentèla* provenga da [*l*]*ancertella*, è cosa alquanto difficile. Bisognerebbe, in ogni modo, ammettere, parmi, l'influsso della base *argento*. Non voglio tacere che nelle campagne di Reggio Em., oltre che *arśintèla* (anche il voc. del 1832, II, 261 ha : *per santa Gnéśa a córr l'arśintella per la seśa*) si ode *śgrintèla* per la « lucertola » (da *grinta*, germ. *grimmitha*).

2. Si parte da [*lu*]*certella* o, meglio, [*la*]*certella* e passando per **certella*, *ciortèlla* (forma di Castelnuovo, di Viareggio e di Lucca), si ottiene un *giortèlla* (donde *giortlón*). Si hanno anche le forme *jortèlla*, *ortèlla* (donde, con immistione di *raśentèlla* dell' area vicina, *ordśèla* di Rio Lunato e *orteśilla* di Fiumalbo), e pure, con indurimento, *ghiortèlla* (forma di Pievepelago), a lato a *giortella*. Con queste formazioni va anche la voce *śertęrellę*, *śortęrellę* di Teramo.

preesistente (fosse esso **laguru-* o altra voce) non si compì sempre nello stesso modo. Infatti, a Sestola abbiam già sentito *verdón* e più giù in un' altra zona (la seconda delle due intermediarie) troviamo il più diffuso *ramarro* che giunge sin oltre Anagni al Sud e comprende quasi tutta la Toscana e suona *ʒamarro* a Volterra e trova la via della Romagna per mezzo di una sottile striscia fra il tipo *ràcano* e ** laguro* e giunge sino a Ravenna. Così, a Lugo abbiamo *marr* e a Ravenna pure *marr*. È, questa, la voce fiorentina, dunque letteraria, ma non è delle più interessanti, perchè di formazione a dirittura romanza, com' è mostrato dalle speciali condizioni geografiche e dalla singolarità del suff. *-arro* [1]. Il modo di diffusione di questo vocabolo non può essere paragonato a quello di *ràcano*. *Ramarro* deve avere esulato dalla Toscana (lo troviamo già in Dante) grazie alle relazioni con la Romagna nel medio evo. Si sa che banchieri toscani erano a Imola già nel 1268 (*Studi mediev.*, III, 683) e che fiere, mercati e ragioni varie di commercio spingevano nelle Romagne molti mercanti toscani. E poi sopravennero gli influssi letterarî, cosicchè il primitivo vocabolo dovè scomparire di fronte al nuovo venuto. Difficile è stabilire quale fosse codesto primitivo vocabolo, poichè nelle Romagne venivano ad incontrarsi il tipo *ràcano* e il tipo **laguru-*. I due tipi

1. Su questo suffisso, si veda Flechia, *Arch. glott. ital.*, III, 162. Circa la radice, ci si può chiedere se si tratti di *ramo* ovvero di *rame* (cfr. ted. *Kupfereidechse*), ma se si nota che nel teram. *ramarro* significa « raganella », la rana degli alberi, e che *ramarro* in tosc. è il *bastonér*, *mazziér* dei dial. bresc. e ven. (colui che portando il « ramo », il bastone, sorveglia la processione) ci sentiremo attratti verso l'ipotesi del Flechia, che si risolve per la prima delle alternative e pensa a un lat. lacertus ramarius (quanto ad *-arro*, si cfr. nap. *somarro* = somarius, sic. *Ficarra* = ficaria, citati dal Flechia). Citerò poi anche, come aggiunta a ciò che insegnava il Flechia su questo suffisso, il sicil. *ʒimbarru* (Trajna) « lattajo, caprajo ». Va con una voce, che pur esiste, *ʒimmaru*, *ʒimmiru* « capra » (march. *ʒivera*, nap. *ʒimmaru*). Si tratta, pare, di una voce germanica (*ʒëbar*), che trovasi anche in ant. franc. *atoivre* « animal de trait ». Curiosa è in franc. la forma *azoivre* (*Rom. de Thèbes*, 4775) citata dal Thomas, *Nouv. Ess.*, p. 212, n. 2. Il Thomas, a ragione, avvicina questo fenomeno (*t*, *ʒ*) a quello presentato da un altro termine pur franc. *tribe*, *cibre* « secchio » (ital. del Nord *ʒiber*, *ʒeber* e aggiungi dal *Cod. Cajetanus* la forma *çoibru*[*m*]). Qualche caso, di « Lautverschiebung » per *t* pare dunque esistere in Francia. Si pensi anche alla voce *escaʒ* nella *Ste Foi d'Agen*, v. 176.

lottarono certamente insieme e, come talora accade, fra i due litiganti il terzo godette! In virtù della preminenza letteraria della Toscana, il nuovo vocabolo ottenne fortuna. Lotta ora con *lagò* a Savona, è penetrato del tutto a Camerino ed è arrivato sino nel napoletano, dove incrociandosi con « tarantola » è divenuto *tamarro*. Sono fatti isolati, come si vede, ma col progredire della coltura e col diffondersi dell' insegnamento nelle campagne anche più remote, questi fatti si riuniranno in una rete sempre più fitta, sotto la quale un giorno non si riuscirà più a distinguere le antiche denominazioni. E così una parte del nostro patrimonio spirituale (quello formato dalla lingua dei nostri padri) si inabisserà nel nulla e sarà surrogato da nuovi venuti, come dappertutto e come sempre.

Nell' Italia meridionale, il tipo più diffuso è quello di « lucertone » sostituitosi quasi certamente a denominazioni locali scomparse, come ad Eboli *lacertone*, a Bisignano (Cosenza) *lucertunu*, a Monteleone (Catanzaro) *licertuni*, a Palmi *licertuni*, ad Altamura *lucertòn*, a Lecce *lucertone erde* o *lucerta erde*, a Barletta *lancertáun*, a Taranto *lucirtòn*, ecc. ecc. Anche in Sicilia il nome più comune è *lucirtuni* (p. es. a Buscemi, Caltanisetta, Cefalù, ecc.). A Francoforte, si ha *cicirtuloni*. Tutto ciò non è privo d'importanza, in quanto ci mostra quanto facilmente il tipo accrescitivo, che abbiam trovato in due altre zone settentrionali, si creasse, qualora il termine primitivo, per una o altra ragione, venisse a scomparire. Ma altre formazioni potevano sorgere, com' è naturale : ad es., *salavrunu* a Castrovillari e *salavrone* a Potenza (dev' essere il nome della « salamandra » passato al « ramarro »), *sajittuni* a Nicastro (Catanzaro) e *lancellotto* a Napoli. In Sicilia, oltre a *lucirtuni* (si pensi al modo di dire *ci vannu l'occhi com' un lucirtuni*) si ha *guardalomu* a Sambuca, Marsala ecc., *guardaomini* a Trapani. A Sanfratello *giardulán* (altro accrescitivo da porsi a lato a *lucirtuni*), a Naso *zalubisu*, a Nicosia *cibertu* [1]. Queste denominazioni appajono relativa-

1. Comunicazione del collega G. de Gregorio, che ringrazio. E colgo qui l'occasione per ringraziare le molte persone (delle quali sarebbe troppo lungo fare il nome) che mi hanno giovato durante la raccolta del materiale per questo mio studiolo. Ma non voglio tacere il nome del Prof. M. Carminati (Treviglio) e dell' amico prof. R. Zagaria (Andria, Bari).

mente moderne. Notevole è poi l'appellativo che si ode a Gerace (Calabria) : *zafroju* (la lucertola vi è detta *zafrate*). Questo tipo, relegato nell' estrema Italia, già prossimo a scomparire di fronte alle altre denominazioni che sempre più prendono piede, è di origine greca (Morosi, *Arch. glott. ital.*, XII, 83), tanto più che a Bova si ha *zofráte* « lucertola » e *zefrófru* « ramarro ». A Roccaforte in Calabria abbiamo per il ramarro la voce *sprófaco*. È un incrocio di due voci d'origine greca ; poichè si ha *vrotaku* « rana » e *sgrófaju* « ranocchio dei campi » nei dialetti greci dell' Italia meridionale (Morosi, *op. cit.*, p. 83 e G. Meyer, *Indog. Forsch.*, VI, 108). Analogamente si può dire che la denominazione di Castrignano *sarìca* (lucertola), par bene riallacciarsi con il gr. σαῦρος (lucertola e ramarro) [1]. È evidente che i criteri geografici sono, in genere, un indice prezioso verso cui volgere le nostre ricerche. Se con queste si accordano le conclusioni, che forniscono la storia per un lato e la fonetica per l'altro, possiamo riposare tranquilli nella fiducia di essere sulla via della verità.

I nomi volgari del « ramarro » in Italia ci hanno data occasione di manifestare alcune idee, le quali da ricerche analoghe potranno essere, in qualche modo, confermate e fors' anche (perchè no?) in parte distrutte. Che distrutte possano essere del tutto, non crediamo punto; chè, altrimenti, non avremmo osato mettere questo studiolo sotto gli occhi del lettore.

Giulio Bertoni.

---

1. A Castrignano, il ramarro è detto *fiurumèngula*. *Sarica* si adopera per la sola lucertola. A Paràbita (Lecce) la « lucertola » è detta *strafica* e il ramarro *strafica mèdica*. A Casarano la lucertola è chiamata *sarvica*.

POÉSIES CATALANES INÉDITES

DU MS. 377 DE CARPENTRAS

I

CONTE D'AMOUR

Le conte rimé, auquel nous avons donné le titre qui précède, est, avec les chansons en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus publiées ci-après, tout ce qui reste de poésies inédites dans le ms. 377 de la bibliothèque de Carpentras.

On sait que Libri avait enlevé à ce recueil 46 feuillets qui forment actuellement le ms. Esp. 487 de la Bibliothèque Nationale de Paris dont M. Paul Meyer a donné une reproduction intégrale dans la *Romania* [1]. MM. Mussafia [2], W. Foerster [3], Mariano Aguiló y Fuster [4] et Alfred Morel-Fatio [5] en ont fait connaître la partie conservée à Carpentras. Ils n'ont négligé de

1. XIII, 264, XX, 193, 579. — Les deux derniers poèmes, le *Harnois du chevalier* de Pere March et l'*Histoire de Frondino et de Brisona*, ont été réimprimés, l'un dans le fasc. XV du *Recull de textes catalans antichs*, Barcelone, 1910, 60 pp., avec les variantes du ms. Est. Aguiló, l'autre dans le *Novelari català dels segles XIV al XVIII*, Barcelone, 1909-1910, fasc. 4.

2. *Die catalanische metrische Version der Sieben Weisen Meister*, Vienne, 1876, in-4° (tiré à part du t. XXV des *Mémoires de l'Académie de Vienne*); réimprimé par Ign. de Janer pour la Societat catalana de Bibliòfils sous le titre *Llibre dels set savis de Roma*, Barcelone, 1907, XXII-111 pp.

3. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I (1877), p. 79 et suiv.

4. *Cançoner de les obretes mes divulgades en nostra lengua materna durant los segles XIV, XV e XVI*, Barcelone, 1873.

5. *Romania*, X, 496 (*L'amant, la femme et le confesseur*, conte réimprimé sous le titre *Planys del cavaller Matero*, fasc. X du *Recull de textes catalans antichs*, Barcelone, 1908, 20 pp.); — *Romania*, XII, 230 (*Le livre des trois choses*, réimprimé dans le même *Recull* sous le titre *Lo libre de tres*, fasc. VII, Barcelone, 1907, 23 pp.); — *Romania*, XV, 192 (*Le livre de courtoisie*).

cette dernière que le fragment de la *Faula* de Guillem de Torrella [1] par lequel elle commence et les divers textes que je me propose de mettre au jour.

Cette anthologie a été écrite au XVe siècle [2] ; mais la plupart des œuvres qu'elle renferme sont dues à des contemporains ou même à des courtisans de Pierre IV d'Aragon (1319-1387) et de Jean Ier (1350-1396). Avec ces deux rois l'influence littéraire et artistique de la France atteint son apogée dans les pays de langue catalane. Ce n'est pas seulement la Provence qui continue à leur fournir des modèles poétiques. C'est la France du Nord qui s'impose à leur attention. Le roi Jean, surnommé « l'amoureux de la noblesse » (*Amador de la gentilesa*), chasseur, musicien et lettré, est certainement le monarque d'Aragon qui a le plus fait pour l'expansion de la littérature française dans son royaume. Marié trois fois de 1370 à 1379, il a épousé chaque fois une Française. Sa première femme a été Jeanne de Valois, la seconde Mathe d'Armagnac, la troisième Yolande, fille de Robert, duc de Bar [3]. On parle français à sa cour ; on s'y habille à la mode de Paris, *a la manera de Peris* [4]. Lui-même se pique d'écrire des rondeaux, virelais et ballades dans la langue de Guillaume de Machaut. Avant 1381, le majorquin Guillem de Torrella compose, moitié en français, moitié en provençal, son poème arthurien. Un autre poète insère dans sa *Storia de l'amant Frondino e de Brisona* quelques chansons françaises.

---

1. Publiée par D. G. Llabrés, avec plusieurs œuvres de Cerverí de Girona, dans le *Cançoner dels comtes d'Urgell* (Societat Catalana de Bibliòfils), Barcelone, 1906. Voy. du même auteur *Estudi histórich y literari... sobre'l Cançoner dels Comtes d'Urgell*, Barcelone, 1907, et *Guillermo de Torrella, poeta mallorquin del siglo XIV*, dans *Boletin de la Sociedad Arqueológica Luliana*, t. IX (avril 1902), pp. 245-254.

2. M. Paul Meyer (*Romania*, XIII, 264) en attribue l'écriture à la seconde moitié du XVe siècle. Cette opinion est confirmée par l'examen du papier et surtout des filigranes.

3. P. de Bofarull y Mascaró, *Los condes de Barcelona vindicados*, Barcelone, 1836, in-8°, II, 285-290.

4. C'est l'expression même de G. de Torrella ; cf. M. Milà y Fontanals, *Poëtes catalans : Les Noves rimades ; La Codolada*, Montpellier, 1876, in-8°, p. 13.

C'est à ce moment aussi qu'est traduit le *Lancelot* [1] et que dans toute la Catalogne on s'éprend des galants chevaliers de la Table Ronde. Certes la poésie provençale ou « limousine », comme disent les Catalans, garde encore ses partisans. Les poètes continuent à imiter les troubadours dans leur propre langue ; ils prennent part aux concours de Toulouse, puis, sur la demande de deux d'entre eux, le roi Jean installe à Barcelone un consistoire de la Gaie Science. Mais, s'ils écrivent des chansons et des sirventés, leurs œuvres préférées sont les nouvelles, les *noves rimades*, c'est-à-dire de petits romans en vers dont la forme est provençale, mais l'inspiration française. Lais, romans de Tristan, romans de la Table Ronde, toute cette littérature narrative de nos trouvères, qui a conquis l'Italie, l'Allemagne et les pays scandinaves, gagne enfin la Catalogne. On y raconte en provençal les aventures de héros plus bretons que catalans, héritiers directs des Lancelot et des Gauvain. Parmi ces provençalisants de la fin du XIVe siècle figurent, après Pierre IV et Jean Ier d'Aragon, Jacme et Pere March, Bernat de Só, Guillem de Torrella, Bernat Metge, le vicomte de Rocabertí, Anselm Turmeda, Bernat de Bonastre et Guerau de Queralt. C'est probablement à ces écrivains qu'il faut attribuer les œuvres anonymes du manuscrit de Carpentras, et, notamment, notre *Conte d'amour*.

Ce poème, qui semble être resté inachevé, est le récit d'une aventure dont nous ne savons pas quelle a été l'issue. Le début rappelle celui du lai de *Lanval* [2], comme l'a déjà fait observer M. Milà y Fontanals [3]. Un chevalier rencontre deux damoiseaux au bord d'un lac (*ayga gran*) et leur raconte comment, ayant à se plaindre des rigueurs de sa dame, il n'en continue pas moins à la chanter. C'est sa manière à lui de se venger, et, aussitôt, il fait d'elle un éloge dithyrambique, suivant la for-

1. Une version catalane de *Lancelot du Lac*, de 1380, est conservée à l'Ambrosienne de Milan. Un fragment d'une autre version, peut-être différente, vient d'être découvert à Majorque. Voir Rubió y Lluch, *Noticia de dos manuscrits d'un Lançalot català* dans *Revista de Bibliografia Catalana*, III (1903), pp. 1-25.

2. Roquefort, *Poésies de Marie de France*, Paris, 1832, I, 206.

3. *Poëtes catalans : Les noves rimades; La codolada*, Montpellier, 1876, p. 46.

mule des trouvères et des troubadours. C'est d'abord son physique qu'il dépeint minutieusement. Aucun détail de son corps ne le laisse indifférent, et, dans cette longue description, se rencontrent quelques traits qui nous charment encore par leur gracieuse naïveté. Son amour, qui est devenu nettement charnel (v. 139-144), a commencé par être la plus idéale des passions, et le chevalier nous représente son amie comme un ange descendu des cieux, presque dans les mêmes termes que les poètes du *dolce stil nuovo* :

Car a semblansa d'angels seus
La volch Deus far [1] (v. 231-232).

Le portrait moral de sa dame, qui commence au v. 332, est un peu moins long, bien qu'il ne nous y fasse grâce d'aucune de ses qualités. Il nous dit ensuite comment il lui a déclaré son amour (v. 367), les conversations qu'il a eues avec elle (v. 420), les messages qu'ils ont échangés (v. 504), leur rendez-vous et le premier baiser qu'il en a reçu (v. 566). Puis, ne la voyant plus, il est au désespoir. Un nouveau message lui conseille d'espérer, pourvu qu'il n'essaie pas de lui faire violence. Elle veut, avant de l'aimer, le soumettre encore à une épreuve (v. 620); qu'il aille de par le monde chercher une femme qui soit de tout point semblable à elle ; si cette femme consent à lui « sonner mot » et à l'embrasser, elle lui appartiendra. — Une année durant, il chevauche sans voir femme semblable à sa mie, lorsqu'un lundi matin, s'étant mis en route sans compagnon...

Là s'est arrêté le copiste ou peut-être l'auteur. Mais on imagine aisément par ce qui précède les diverses intrigues qui devaient suivre. Elles auraient été l'objet du même développement facile, banal, et toutefois agréable dans sa simplicité.

Un autre caractère de ce conte, c'est qu'il est écrit dans un mètre emprunté, lui aussi, à la poésie française.

Après les deux vers longs du début, un vers court est suivi d'un long. Ces vers d'inégale longueur riment ensemble, comme le dernier vers d'une strophe avec le premier de la strophe pré-

1. ...Tenea d'angel semblanza
che fosse del tuo regno... (Guido Guinicelli).

cédente dans les *rims capcaudats* des *Leys d'amors*. Cette ressemblance avec l'*obra capcaudada* ou *caudada* paraît avoir fait donner [1] à ce genre de *noves rimades*, mais au XVIe siècle seulement, le nom de *codolada*.

Pour désigner ce rythme que l'on rencontre dans une complainte anonyme connue sous le titre de l'*Arlabecca* [2] et dans l'*Ensenhamen del guarso* de Lunel de Monteg, les Catalans du XIVe siècle auraient pu avoir recours au mot *arlabecca* employé dans la première de ces compositions ou au mot *rebec* que leur offraient les *Leys* [3]. Mais ces dénominations n'ont pas laissé de traces en Catalogne. Au contraire, on trouve dans la correspondance de Jean Ier d'Aragon l'expression *traversa* restée jusqu'ici sans explication, et qui se rapporte, si je ne me trompe, à cette succession de vers alternativement brefs et longs. L'infant écrit de Valence, le 3 mars 1374, à son secrétaire Bernat de Bonastre [4] : « Nous avons reçu, en même temps que votre lettre, la copie des *strophes* dédiées au seigneur roi, notre père, par le noble En Guerau de Queralt, et la *réponse* que le roi y a faite et aussi la *traverse* que vous y avez faite. Nous vous en sommes fort reconnaissant, et, dès que nous avons eu la copie des *strophes* et de la *réponse* ci-dessus mentionnées, nous y avons fait aussitôt notre *traverse*, et, sachant le plaisir qu'elle doit vous causer, nous vous en transmettons une transcription ci-incluse..... »

---

1. M. Milà y Fontanals, *Reseuya histórica y crítica dels autichs poetas catalans*, 121 (*Obras*, III, 150) ; *Poëtes catalans : Les noves rimades ; la Codolada* (Montpellier, 1876), pp. 46, 67 (*Obras*, III, 435). Cf. A. Morel-Fatio, *Katalanische Litteratur*, dans *Gruudriss der romanischeu Philologie* hgg. von G. Gröber, III, p. 81.

2. Bartsch, *Denkmäler*, p. 85 ; P. Meyer dans *Jahrbuch f. rom. u. eugl. Lit.*, V, 393.

3. *Leys d'amors*, I, 348. Les *Leys*, du reste, ne définissent pas le *rebec* et il n'est pas sûr que les genres soient identiques.

4. « Lo primogenit d'Arago. — Vostra letra havem reebuda ensemps ab traslat de les COBLES fetes al senyor rey nostre pare per lo noble en Guerau de Queralt e de la RESPOSTA que l dit senyor hi feu e axi meteix de la TRAVERSA que vos hi havets feta. e grahim vos ho fort. e cor d aquests jorns haguessem nos hauda copia de les cobles e resposta dessus dites, hi fahem nos tantost nostra TRAVERSA, de la qual sabents que us sera plaer, vos trametem traslat dins la present entreclus. » (Ant. Rubió y Lluch, *Documents per l'historia de la cultura Catalana mig-eval*, I, 251-252 ; cf. 253-254.)

La même expression revient dans plusieurs autres lettres sur le même sujet, à côté de *cobles* et de *sirventes*, en sorte qu'elle ne peut s'appliquer qu'à une composition poétique. Or la poésie française du XIIIe siècle nous offre, dans le *Dit des Traverses*, une pièce dont le rythme est exactement le même que celui de notre *Conte* et des autres *codolades* de deux vers. En voici le début :

Entre Engleterre et Normendie
Ce furent .II.
Je croi que ce seroit mes preus.
Par saint Thoumas,
Moult est folz qui se claime mas
Au premier cop [1].

Nul doute, dès lors, que Jean Ier et ses contemporains n'aient pris pour ainsi dire mesure sur ces « traverses ». C'est d'elles que dérive, en tout cas, le nom qu'ils donnent à un de leurs genres poétiques préférés [2]. Si bien que notre *Conte d'amour* est un poème provençal écrit par un Catalan sur des thèmes et un rythme essentiellement français.

---

1. La pièce a été publiée par Jubinal, *Lettres à M. de Salvandy*, p. 249, cf. *Histoire littéraire*, XXIII, 508. Gröber (*Grundriss*, II, 1, 880) traduit *traverses* par « Verkehrtheiten ».

2. Ce n'est pas le seul terme de prosodie emprunté par les Catalans à la France du Nord. Leurs chansonniers du XVe siècle se servent parfois du mot *lay* (lai) pour nommer les complaintes en tercets composés d'un vers de quatre syllabes et de deux octosyllabes rimant ensemble. C'est un genre que Rutebœuf avait mis en honneur. Voy. sur les *lays* catalans, notre éd. des *Obres d'Auzias March*, Barcelona, 1912, I, 155, 209. — Ajoutons que Jacme Roig n'a pas été le premier à composer un poème tout entier en vers de quatre syllabes. Ce tour de force, comme l'appelle M. A. Morel-Fatio, avait eu au moins un précédent au XIIIe siècle dans une petite pièce dont le ton et l'allure rappellent singulièrement le *Sbill* du poète valencien. Elle n'en diffère que parce que trois vers consécutifs au lieu de deux y riment ensemble :

En la taverne	Haste, varlet,	J'eus à Calais
Me governe	Tost ce brouet :	.x. herons frès
Volentiers...	Si mengeron.	Pour un tournois.
Je wel aler	Par saint Simon,	En Aucerrois
A Saint Omer	Car et poisson	Cevaucans vois
Au matinet.	Ce sont bon mès.	Vins acheter, etc.

(*Hist. litt.*, XXIII, 506-507.)

Le texte du *Conte d'amour* n'est pas seulement incomplet : il est encore très corrompu. Il y a des lacunes et des fautes visibles, d'autres qu'on ne peut que soupçonner d'après le sens ou la mesure. Certains vers sont trop courts, d'autres trop longs. Je n'ai proposé que les corrections les plus indiscutables. Plusieurs d'entre elles m'ont été indiquées par M. Alfred Jeanroy qui a bien voulu lire ma transcription.

Il ne m'a point semblé utile de dresser le vocabulaire de ce poème. Il ne contient que peu de mots vraiment nouveaux, ne figurant ni dans Raynouard, ni dans Labernia. On ne saurait s'en étonner, si l'on songe que les poètes du manuscrit de Carpentras s'efforçaient de ne pas écrire dans leur langue maternelle. S'il leur échappe souvent des formes catalanes dont quelques-unes, il est vrai, sont probablement dues au copiste, ils n'emploient du provençal que les termes les plus connus, ceux-là surtout qu'ils ont rencontrés dans leurs modèles. J'ai cependant indiqué en note les remarques, d'ailleurs très peu nombreuses, qui peuvent en faciliter la lecture.

[104 *a*] Si m cavalquey un bon may-
[ti,
Gint e suau en mon rossi
Tot deportan,
E cant fuy pres d'un' ayga gran,
En .j. beyll prat,
E fuy aqui descavalcat
En la frescor,
Eu vi venir ab gran baldor
Dos beylls donseylls
Que s raysonaven entre eylls
De lurs amors,
E cant me viren, de gran cors
Vengren vas mi,
E dexenderon atressi
Tot aytantost.
Estigue[re]m tro al sol post
En parlamen.
Enaxi que par covinen,
Aguem a dir
Cascun per si co ls era pres
De ssa dona, ni la conques.
Et quant abdos
Agren conplides lurs raysos,
[104 *b*] Volgren saber
De mi tot de ver en ver
La veritat.
Mas eu [e]stich tot enpensat
Que no u pux dir,
Pero gitec un gran sospir,

1. « Oui je chevauchai... ». Lambert et Duhamel, dans leurs Catalogues des manuscrits de Carpentras, ont lu *cavalquan*. — 19-21. Lacune probable. Le v. 20 ne rime pas avec le précédent, et, d'autre part, les v. 20-21 sont de même longueur, contrairement au système prosodique du poème.

25. Lire, pour le vers, *trestot*. — 27. *Enpensat*, pensif, ms. *en pensat*. — 29. *Gitec*, voy., sur cette forme, A. Morel-Fatio, *Das Catalanische*, dans *Grundriss der Romanischen Philologie* hggb. v. Gröber, I, 126, § 54.

E dix : « Baros,
Acort ay pres qu'es bel e bos,
Esta sayso :
Sitot ma dona m diu de no,
Ni m fa erguyll,
Eu m'en deport mays que no [suyll
Tot per s'amor,
E prenc hi d'aytant gran honor
Cant sol aus dir
Que per ella m'aus [e]sbaudir
Ni alegrar,
E faria m a xastiar
Com a hom foyll,
Pus ella m fuig ni de mi s toyll
Axi dell tot.
Mas eu suy de s'amor tan glot
[104 v° *a*] Que mal que m pes
Ay asseguir e no m val res
Lo seu [e]sclau,
Empero tot jorn la n lau
En mos xantas,
E volria l(s) fossen tan cars
Con a mi son,
Que l'entresson al cor pregon
De mot en mot.
Mas pus dura m'es c'una cot(s),
Si Deus m'ajut,
Qu'encara no ay conegut
Que se n mylor,
E per ayço pren me n paor
Que d[e] uymays
Ne fassats mots, [ni] ves, ni lays,
Ne nuyl canso,
Que be conech que perduts so,
Pus no m n'a grat.
Mas, pus en tant ne son intrat,
No m pux [e]star
[104 v° *b*] Q[ue]z eu, per mi alegrar
Ez [e]sbaldir,
No us en diga sen[e]s mentir
Con m'en espres.
Be ha .v. anys qu'eu ay entes
En leys amar,
E en servir e en honrar
Son cors plazen.
E ay hi mes tot mon scien,
Tot enaxi
Con vos diray ades ayci,
Ab ferm voler
Que tostemps li fassa plaser,
Senes anuig.
E tot hom qui als s'en cuig
Es pegorals
E no[s] conex be en senyals
De vera amor.
Que, cant la vey, prench en color
E [e]stich fresch ;
De goig que ay tot m'esbautesh
E no m'en laixs,
[105 *a*] Ans aytant com [eu] pux [m'en pas
Per sa mayso,
E gir mos uylls vas sa fayço,
Tot sospiran,
E, sitot m'en vau lagraman,
Pas me tan gen,
Per paor de malvada gen
E d'auls parlers.
Mas, cant vey son cors plasenters
Al mirador,
No pux [adonc] gardar alor

---

49. *Jorn*, corr. *dia* ? — 55. « Mais elle m'est plus dure qu'une pierre à aiguiser » ; ms. *tots*. — 67. Vers trop court d'une syllabe, corr. *alegorar*.

70. « Ce qui m'en advint. » — 81. Trop court d'une syllabe. — 82. *Pegorals*, pire, cf. prov. *majorals* et cat. *majoral*. — 87. *Esbautesch*, pour *esbaudesch*, de *esbaudir*, ms. *esbaucesch*.

94. « Je passe si doucement », ms. *pas mo ten gen* ; cf. v. 89. — 96. *auls* = *avols*, cf. le cat. *aulesa*.

Per tot lo mon.
[E]sters cant s'esdeve sayson
Qu'eu pux veser
Missatge seu, cuyt Deus veser
Lassus al Cel,
Car gran res m'es pus dols que [mel
Que l pux(a) preyar
Que ma done m de[n]g(e) salu- [dar,
Ne m vull' auzir,
Con [eu] suy nats per luy servir,
[105 *b*] E no per als :
E diria tot hom que fals,
Si m perdo Deus,
Qui als ne digues; car mil son [seu[s],
Al meu semblan,
Que si m'avia tret d'enĉant
Ab son diner,
Ans [a] vos may que volentes
Fas tot quant pusch.
E no m'en faria cusch
A hom dels seus,
Si eren Serrahins o Jueus
O d'altre lig,
Ans los daria mig per mig
De quant ay eu,
Que no volria que hom seu
Me volgues mal.
Ez ayxi m'es midons corall,
Con vos ay dit,
E volrieu tingues [e]scrit
Dins en son cor,
[105 v° *a*] Axi com eu qui n fas tre- [zor.
(E) Cant eu m(e) recort
Lo beyll solas e l bell deport,
E l gaug e l bes
Qu'ensemps aguem de tot .j. [mes
E fom joyos,
E poria dir ses falios
Be pres d'un any,
Cant eu la tenia baysan
Sots cubertor ;
Be m deu membrar, ab gran sa- [bor
E[re]m (per) tostemps,
E ns vesiem tots nuts ensemps,
Sots prims lansols :
E ns veziem axi tots sols,
Sens altr(e) embarch.
Cascun plaser vali(a) un march
De bon aur fi.
Valia o al menys a mi
Qui'n pres l'onor,
Car anc Deus no n fe pus gen- [sor,
[105 v° *b*] Segons mon seny,
E, si us volets, diray vos en
De ses beutats,
Com ha sos cors afaysonats
Naturalment.
Los caubeylls ha, prim[er]ament,
Loncs e brondats,
Que semblen m'e[n] fin aur co- [lats,
Tan son luzents
Que parria us encantaments
En veritats.
En tal guisa ls ha Deus formats,

113-14. « Car je ne suis rien, à ce qu'il me semble, plus que si elle m'avait acheté à l'encan ». Idée fréquente chez les troubadours.

119. Manque une syllabe. L'adj. cat. *Cusch*, *cusca*, signifie « lent », « paresseux », d'après Labernia ; cf. le prov. *cutz* « vilis persona », et le toulousain *cussou* « avare ». Le sens est : « Je ne serais pas chiche envers... »

Bels sens suan,
Enapres lo front bell e gran,
Molt gint assis,
El sobresis qui fo enclis,
Que ab pinseylls
No ls poria hom fer pus beylls,
Ne tant azalts,
Negres e prims, voltats e alts,
Tot per fayso.
Apres los uylls que sots li so
[106 *a*] Son fayts axi
Que no n'a nuyla re ab si
Pus avinent.
L'asgart ha dous, cuynd'e pla-
[zent,
E amoros,
E son tan be posats abdos
En lurs logars
Que pus son resplandents e clars
Que nuls [e]stels.
Tant es prims e soptils li tels
Don son vestits
Que ges cristaylls, cant son po-
[lits
Ne masestrats,
No te ab si tan gran clardats,
Ne nuyll saffir.
E, cant li play c'un pauch se gir
De qualque part,
Axi met a [cascun] (hom) un
[dart
De dins al cor
Que diriets que hom s'amor
De gran dolsor.
[106 *b*] Ez anc no vis pus bela-
[hor,
No n vi mils fayt
Que rosa, quant ve la al maig ;
Ne nuyla flor
No gita pus plazent odor
Co l seu ale.
E, si m[e] ajut Deus gran fe,
Cant li son prop,
No aug, ni veig, ni say, ni trop
Al mon nul fruyt,
Axi holla, dia e nuyt,
Con aycel fa.
Tant es gran la virtut que ha
De la on mou,
E qui tot ayso veu ni ou
Axi bastit,
No m mereveyll si n es farit
D'amor corall.
E, cant la fas' emperial
Respon al ris,
Par que hom veje Paradis
Celestial.
[106 v° *a*] De blanc [e]small e natural
La troberets,
E no sera ja nuyla vets
Que mut color,
Per que us dic que y pres gran
[honor
Deus qui la fe,
Que ay ausit retrayre e se
Que l menestral
Es per s[a] obre natural
Be lausats.
Doncs, si nul hom de gran beu-
D'obra quant fes [tats
Se deu lausar, eu dich ades
Que eu laus Deus,
Car a semblansa d'angels seus
La volch Deus far,
Per qu'eu vos dich ques anch sa
[par

---

164. *sens suan* « sans plaisanterie ». Cf. le prov. *soan*, mépris. Voy. v. 641.
193. *s'amor* de *s'amordre*. — 205. *holla*, de *oler*, « qui exhale un tel parfum ».
226. Manque une syllabe.

Boca no vis,
Ne que mostras tan plazent ris.
E es aytal
Que nula res no li fayll
[106 v° *b*] Mas cant la n bays.
Ha ! com seria tot hom gays,
Qui la posques
Baysar sovin ni la n tingues
Sots, pres de si.
Par que sia morabati,
Deus qui la' nclou,
E tant li play que l labis mou
E s va risent,
E s gir .j. pauc perhumilment
Vas qualque part.
No s mereveyla ab qual art
La volch Deus far,
Car hanc hom no y poc mylorar,
Ni embeylir.
Per esters si volets ausir
Cals son ses dents,
No y bastarien tots mos sens,
Ni mos sauber(s),
Que tant se fan beles parer,
Si Deus me saul,
[107 *a*] Que nuyll vori no ls es egual,
Ne nuyll crestayll.
Mas eu suy foyll, car no m'en [cayll,
Pus no u say dir
Segons que en mon cor m'albir,
Ni m'o perpens.
Mas, si m donava tant de senys
Nostre Senyor
Que la maytat de la lausor
Sol me bastas,
No querria c'als me donas
Qui m plagues tant.
Ez anch no n vis coll mils [e]s- [tant,
Ni pus grasset,
Asaut e blanch et redonet,
[tan gen assis],
Els cabeylls saurs com bel aur [fis
Qui ls donen loch,
Que no cobren lo jusan loch
Mes la maytat :
Axi son fayts per egualtat
E per razo.
Apres, los brasses qui sots (li) so
[107 *b*] De lonc en lonc
Ve us que ls fe Deus al(s) mils [que poch,
Es, ay, assats
No son trop grassets ni (trop) [delgats,
Ni trop venos,
Anans son fayts [be] per raysos
Segons lo cors.
E, cant les mans veu hom de [fors
Qui l[s] son apres,
No m'es semblant hom vos po- [gues
Dir so qu'en es ;
Que ls dits ha loncs, e [e]spigats,
E primalets, e gint nuats,
Tots de fayso.
E[n] cascun dels nuts que y so
Poria' star
Un poc d'ayga sens [e]scampar
Seguraments ;
E les ungles ha covinents,

237. Manque une syllabe, corr. *neguna*. — 237-8. « Que rien ne lui manque, sinon que je ne la baise pas. » — 243-4. « Il semble qu'elle soit un maravédis, et que ce soit Dieu qui l'enchâsse. » (?) — 250. Cf. v. 232.

283. Il faudrait *ponch* ; mais nous ne connaissons pas cette forme de *potuit*.

295. *Primalets* n'est ni dans Raynouard, ni dans Labernia ; se rattache à *prim*.

Si com si tany,
E la palma, en que [e]stan
Fermats los dits,
[107 v° *a*] Es pus blancha que hom [no dits
Naguna neu.
E de color, si m'ajut Deu,
Ha compliment :
Fort be respon ses duptament
A tot lo cors.
Axi de dins e ha de fors
De beyll [e]scuyll,
E, si us volets, del pits vos vull
Un poch parlar,
Qui n' es [e]stret, blanxet e clar,
Si co s cove.
De l(s) als [eu] no us en diray [re,
Pensats vos ho,
Que tot es bel e de fayso
Tro ssus als pes.
Pero diray vos un poc mes
Que li' sta gent
Lo cors, que ha molt covinent
E dalgadet.
E quant es be cordat estret
De la .j. lats
[107 v° *b*] Ab ambes mans la tindriats
Tot' enviro,
E qui be [la] vis ses falio
Pot be jurar
Ques anch nuyll temps no n vi [sa par,
Asso us en dich.
E, si volets c'un pauch deslich
Dels portaments
De ma dona, certanaments
E us en diray
So que n'ay vist, ne que ne say,
Ne que n'aug dir.
Alegre n'es senes mantir
E de solas.
E sap servir tost e ivas,
Senes querer,
La on se tany de son aver.
E es humil,
Suau, franqu'e cuynd'e gentil,
E menys d'engan,
E d'enseyaments ha aytan
Com mester n'a.
No parla mal, ni mot vila
No l ix del caix,
Ni s trau [e]scarn ni gita laix
[108 *a*] De nuyla res,
Ne sab res far que a hom pes,
Me a anuig
No trobarets, segons que m cuyt,
En sa mayso,
Ans tots [ay]ceyls qui layns so
Serts (e) e' nsenyats
E be apreses de amor,
Ne per sa cambra son pus prous
Tots sos vezins,
Tant ha de seny e de prets fins
E de valor.
De paratge ni de ricor
No us cal parlar :
De totes parts li n ve, so m par,
Pro e assats.
D'aqui avant vos vull comptar

---

311. *Escuyll*, sorte ; cf. prov. *escuelh*. — 314. *Stret*, ms. *sclet*. — 316. « Du reste, je ne vous dirai rien. » — 321. Ms. *gint*. — 326. *tindriats*, ms. *tindriets*. — 333. *Portaments*, habitudes.

340. *ivas* « vite ». Sur cette forme assez fréquente en catalan et dérivée du prov. *viatz*, voy. Mussafia, *Sete Savis*, 83, et Jeanroy, *Annales du Midi*, XI, 8. 348-9. « et mot vilain ne lui sort de la bouche », mot à mot « de la joue ». *Caix* « joue », cf. prov. *cais* et voir *Romania*, XLII, 79, n. 1.— 350. *trau* (= trahit); *laix*,« plainte », cf. prov. *lais*.— 358. Ms. *d'amor* ; corr. *be et amoros*.

Con la n conquis,
Ni co s defes ans que m sofris
Nagun plaser.
Anch no m' anugè de veser,
Ni d'esgardar
[108 *b*] Sa beyla fas, ni pux [e]star
Vn demig jorn
Qu(e)' en gir no passes e entorn
La on la vis.
E [e]stava cap [tot] enclis
A un depart,
Tro que m pensava qu(e) .j. [e]sgart
M'agues trames,
Car ja ella no m fera res,
S'eu la gardes.
Tant se temia no erres
Si o vis eu,
E si tant fos que be e leu,
Soptosament.
S'esdevengues que a sçient
Se [me] faes
Lo seu [e]sgar, ja puys d'un mes
No fora en loch
Que l posques fer atretal joch,
Ne que l'ausis,
Ne que saubes que m'en moris,
Segons qu'eu cre,
[108 v° *a*] No li presere ja merce
Que s'i tornas.
Esters, vos dic, anc no fuy las
De leys bendir,
(E) anc no l(a) posqui de re servir
Que no u fazes,
Que m[e] penses loc ni tingues.
No m n'ere car
Tot so c'altre posques trobar
Qu(e) a mi fos bos,
Tant era de s'amor cutxos.
Mas no m vi anch
Nuyla dompne ab cors tan franc
Tant [e]squivar,
Car anc sol la ause pregar
Que m soferis
Tan solament li descobris
Ma voluntat.
Anans son be un any passat,
Senes mentir,
Que li descobris mon voler.
[108 v° *b*] Puys, ans que m'en degues [partir,
Be de gran temps
[E]sdevenc cars que fom ensemps
Per raysonar :
« Per que us prech vullats [abreujar,
Dompna, si us plats,
Que n ajats qualque pietats
D'algun plaser ;
Car ja no ni pux nagun aver,
O gran o poc,
Que ades no m' aleug del foc
Qui axi m'art. »
— « Senyer, dix ella, Deus vos [gart,
Que ja per mi
No ajats mal. Si anc vos vi,
Fayts me perdo,
Ab fiansa que eu vos do
De mi aytant,
Que si jamay mi sots denant,
En lo privat,
Qu'eu lay seray tot de celat(s)
Sol una vets. »
[109 *a*] Ez eu respon : — « E vos [m'avets,

---

379. *que m*, ms. *que s*.

387. *S'esdevengues* = *Si esdevengues* « s'il arrivait ».

414-17. Le mètre et la rime font croire que le passage est altéré ; le sens paraît toutefois satisfaisant. — 418. *cars* pour *cas*.

Dompne, comprats
Ab una res, que o fassats
Senes faylir. »
— « Si faray, si m saubets gra-
[sir,
Ne tenir car. »
— « Ja no us cal per ayço trigar,
Dompna, per Crist,
Car tost o podets aver vist
Assi matexs.
— « Ho sta, Senyer. No sots
[paubers
De voluntat.
Axi u tenits per acabat
Soptosament. »
— « Hoc, eu, madona, vera-
[ment,
Pus m'es promes. »
— « Senyer, [eu] no us promis
[anch res
Que fos aysi,
Mas tant que vos fossets ab mi
En loc celat ;
E tench vos fort per abriuat. »
[109 *b*] — « Si Deus m'ajut,
Dompna, no fassats, que hom
[perdut
No sap que s diu,
E ja m(en) metria en un caliu
Per vera amor.
Doncs, be m devets una foylor
Leu perdonar. »
— « Si faray, Senyer, si bo us
Ab una re [par,
Que o sufrats, desir on ve-
zats (a)pareylar. »
Ab tant volgui l la ma baysar
Per comiats.
Mas tots se foren ja levats,
Qui prenien
Lur comiats [tot] exemen,
E fiu semblan
Que m fos baxat.....
Per altre re,
E bayse li n, si m'ajut fe,
Sos peus abdos.
Anc no u conech, tan tost fuy
[sus,
E dix li axi :
» Dona, cel qui fe vos e mi
Prec que us ajut,
[109 v° *a*] E us gart de mal, e us do
[salut,
E us fassa star
Ab cor que us deg(e) de mi
[membrar
De ssi avant. »
— « Senyer, dix ella, seny d'in-
[fant
Par que ajats.
Cuydats que m sia oblidats
Ne que m' oblit,
Ans vuyll be que tingats per dit
Senes engan. »
E veus qu'eu parti ab aytant
D'eyla pagat.
E cuyde aver acabat
Tot mon afar.
Mas encara pogra' sperar
Son cosiment.
E si no n fos per ardiment
Que m n'antremis,

---

442. *si m*, ms. *si mo*.

466. *bo us*, ms. *bo vos*. — 467-9. Ms. *Ab una re que o sufrats | Desir on vejats apareylar*. — 473-4. Ms. *Qui prenien exemen | Lur comiats*. — 478. Ms. *baysc*.

499. *cosiment*, prov. *cauzimen* « grâce, faveur ».

500-503. Passage probablement altéré et que je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

Aytant com pusch qu[e] eu la vis
En algun loch,
E tremis li qui li o moch
[109 v° *b*] Missatge tall
Quez anc hom no n vi pus leyal,
Ne pus azaut ;
E, cant lo vi alegre e balt,
Torna s vas mi.
Pense m que bo respost e fi
Hi ac trobat,
E, cant a mi s fo acostat
Tot aytantost,
Pres me comptar lo seu respost
Celadement :
« Senyer, salude us verament
E diu aytant
Que l primer jorn d'aci avant
Que vos vuylats
Ab que sauber li o fassats
Per quiacom,
E venits ab (alg)un preuat hom
Al seu verger,
E gardats no sia hom parler
Ni abriuats,
[110 *a*] Ela hi sera tot de celats
Com mils pora.
Altra dona amenara
Tan solament,
Per tal que tingats parlament
De dos en dos,
E no siats tant amoros
Con a vos tany.
En fayt, en dit e en semblan,
La honrats gent
E romandra us n'anseyament,
E gran valor,
E ben [e]star com port honor
A dompna pros.
Puys mostrats li v[ost]res razos
Com mils puscats.
Franc e amoros li siats,
E plasentes,
Car dompna no s conquer esters
Corteiament. »
Ez eu suy pagat verament,
Cant hac ausit
[110 *b*] Ayco que l missatge m'ac dit,
E pres li a dir :
« Aymia, be us ay que gravr,
Si m'ajut Deu(s),
Respost m'avets fayt bo e breu(s)
E conseyll dat
Tant que son de vos molt pagat.
Mas, si vos plats,
Encara vull que li m diats,
De part de mi,
Que seray lendema mayti
De sent Johan,
Lay on m'avets dit sens engan
Al seu plaser. »
El missatge feu li saber
Con abans poch,
E, cant madona fo en loc
Que ns erem pres,
Ab l'om ensemps, per nuyla res
No m volch parlar,
Mas pres me una vets baysar,
E anech s'en.
[110 v° *a*] Ez eu, quaix hom axit de [seny
E de sauber,
Anc no regonech lo plaser
Que ele m fe.
Tant hac de mereveyl' am me
Com no m dix res,
No m volch sofrir qu'eu li dixes
Ne be ne mal,
Ans s'en tornet vas son hostal

---

512. *cant*, ms. *tant*.
544-5. *estiers corteiament* « sans hommages », ms. *enters cortesament*.
563. *que ns*, ms. *quez*, « que nous nous étions choisis ».

Tost e ivas.
E romas i tot faylonas,
E cossiros ;
Mas tantost fuy gay e joyos,
Cant mi menbret
Lo dous baysar qu'ele m donet,
E perpense m :
Sitot pauch de solas aguem
E amor mi fes,
Pus m'ach ates so que m pro-
Complidament, [mes
C'anch no m promes al meu
[scient
Mas un baysar,
[110 v° *b*] E per ayço no m volc
[parlar,
Ans s'en [e]stech.
Pus, cant se feu que no u co-
[vench,
Volc s'en [e]star,
Per qu'eu no dey ella blasmar,
Mas mi matex.
. . . . . .
. . . . . .
Entretant, en [e]sta sayso,
. . . . . .
... un missatge venc
... tost vas mi
E dix : « Senyer, co'stats ayxi,
Tot cossiros ? »
— « Amich, car be hi a raysos,
Si Deus me saul. »
— « Senyer, que us gari(a d)
[aquex mal
C'avets tan gran,
Seria que adaranan
Fossets pus cert. »
— « Amich, hoc [cert] e pus
[apert
E pus avist,
E jur vos be, per Jhesu Crist,
Que, si null temps
Erem axi abdos ensemps,
Que gardaria
Que tot quant posques li querria
[111 *a*] Tot per rayso,
Que no m posas ocasio
Que no li n quis. »
— « Senyer, dix el, [lai] no y
En veritat, [falis
Si l lexas far sa voluntat.
Ans vos dic be
Que, si la forsassets en re,
Que us tengr'a dan
E car no fos auol, ni vilan,
Ne descausits.
Valra n aytant, segons que dits,
Que s colgara
Ab vos ensemps, mas no u fara
Tro que siats
Un pauc per ella trabayllats
Pel mon sercan.
E, si trobats dona semblan
De tot en tot,
Ne si elle us vol sonar mot,
Ne que us abras,
Que us en tornets tost e ivas,
E far ho a. »
— « Amich, be [ne] parlats en
[va
[111 *b*] E ab suan,
E be conech que us serets scarn

---

578. *faylonas*, corr. *fantomas* « ébahi ». Cf. *enfantomé* (Godefroy).

608. *Que adaranan*, ms. *cadaranan*. — 626. *avol* est ici monosyllabe ; cf. v. 96. — Ms. *dix ella no y falis* : « Seigneur, dit le messager, vous ne fûtes vraiment pas en faute là, dans ce fait que vous lui laissâtes faire sa volonté. »

638. *ivas*, cf. v. 340. — 641. *suan*, cf. v. 165. — 642. « Et je sais bien que vous vous moquerez maintenant de moi ». *Scarn*, « moquerie ». Cf. v. 350.

Eres de mi.
Pero dic vos que bo mayti,
Pus qu'ele u vol,
Ans que sia axit lo sol,
Seray mogut(s)
E iray tant tro que m'ajut
Nostre Senyor,
Que ja ay vist vostra seror
D'altra semblant,
E, si per astre m ve denant
D'ella trobar,
Poray tot mon fayt acabar
Senes faylir,
Hoc, e senes mentir
Qu'ex iu primes.
Donc[a]s, amich, pus, axi es,
Tornats vos en,
E fayts li menıbran soven
Tot mon afar,
Que eu iray d'uymay sercar
So que m'a dit. »
[111 v° *a*] E, cant ella ho ac ausit,
Tornet s'en tost,
Pus hac ausit lo seu respost.
De qui avant
En un palafre cavalcant
De jorn en jorn.
E[u] aney axi per lo mon
Be per un any,
Que anc no vi dona semblan
De ver en ver.
E anch no pusch logar sauber
On dona fos
Que no us [e]stiers sens falios
Tro que la vis,
Cant per .j. dilus matis
Que m fuy levat,
E a(n)c mon palafres (en)seylat
Gent e suau,
E pensi seguir l'esclau
D'un gran cami,
E nagun hom no fo ab mi.
.....
.....

II

CHANSONS EN L'HONNEUR DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

M. Paul Meyer a déjà signalé les goûts éclectiques que révèlent chez leur copiste les diverses pièces du recueil de Paris-Carpentras. Tout à fait à la fin, après des poésies romanesques ou allégoriques, il insère sept chansons ou « couplets », comme disaient les Catalans, en l'honneur du « précieux cœur de Jésus-Christ ».

Elles offrent cette particularité que nous savons exactement où et quand elles furent composées. Le titre nous indique déjà qu'elles sont dues à des Valenciens. Mais l'une d'entre

---

656. Vers trop court de deux syllabes. — 657. « Car je sors le premier. » Ms. *quexiu*. — 660. Vers trop court d'une syllabe ; corr. *remembrar* ?

676. Je ne comprends pas. — 678. Vers trop court d'une syllabe. — 680. On pourrait conserver *enseylat* et corriger *caval*. — 682. Vers trop court.

elles nous apporte des renseignements plus précis qui jettent un jour tout nouveau sur l'histoire de la poésie provençale en Catalogne au XIVe siècle. Nous lisons, en effet, aux v. 51-54 de la cinquième pièce :

> Denhs nos tenir en pats e sanidat
> L'auts cardenals En Jacmes, descendents
> De pures fonts de reyal dignitat :
> C'apur mos vers per sa benignitat.

« Daigne, Jésus, nous conserver en paix et santé le haut cardinal En Jacme, qui descend des pures sources de la dignité royale. Qu'il ait la bonté de corriger mes vers ! » Ce dignitaire de l'Église n'est autre que Jacme d'Aragon (1342-1396)[1]. Cousin du roi Pierre *le Cérémonieux*, il avait été nommé évêque de Valence en 1369. Dès 1372, nous le voyons s'intéresser aux lettres. Le roi lui demande le livre de Jean de Galles intitulé *Summa Collationum*[2]. Mais il ne fut promu au cardinalat qu'au commencement de 1387, et, comme il ne resta à Valence que jusqu'en 1392, c'est entre ces deux dates que se place la composition des poésies au Sacré-Cœur.

A cette époque, il charge fra Antoni Canals de traduire Valère Maxime, et lui-même s'occupe de poésie, à l'exemple de ses parents Pierre IV et Jean Ier, puisqu'il prête à la reine Yolande, le 25 avril 1387, un chansonnier presque sûrement provençal[3]. Le manuscrit de Carpentras nous apprend qu'il ne s'en est pas tenu là. Il a organisé à Valence, entre 1387 et 1392, un concours de poésie provençale en l'honneur de Jésus. Bien mieux, en souhaitant que, dans sa bonté, il aille jusqu'à « apurer » ses vers, un des concurrents nous laisse entendre qu'il était passé maître en gai savoir. Il fut, avec Pere March dont j'ai montré ailleurs le rôle[4], un de ceux qui, avant même l'institution du Consistoire de Barcelone, introduisirent dans le royaume de Valence le goût de la « parlure » et de la poésie « limousine ».

1. Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du M. A., Bio-bibliographie*, 1137.

2. Ant. Rubió y Lluch, *Documents per l'historia de la cultura mig-eval*, I, 243. — Cf. notre *Auzias March et ses prédécesseurs*, p. 47.

3. A. Rubió y Lluch, *l. c.*, 346.

4. *Auzias March et ses prédécesseurs*, pp. 148, 174.

Les auteurs paraissent avoir voulu écrire ces chansons en provençal. La première, de deux strophes seulement, sert pour ainsi dire d'introduction aux autres et peut être attribuée pour cette raison à Jacme d'Aragon lui-même. Elle présente, dès le début (v. 3), l'emploi d'une syllabe féminine à la césure. C'est la césure lyrique qui se retrouve chez d'autres concurrents (5, 14, 16, 17 ; 6, 21, 37), et dont Jacme March nous offre, dans la poésie catalane, un des premiers exemples [1]. D'autres fois, ils modifient des mots afin de leur donner, semble-t-il, une forme plus provençale (2, 8, *pazor* pour *paor*, 15, *fuech* pour *foc* = fuit). Les uns gardent l'*s* du cas sujet, d'autres la suppriment. Ainsi le même mot *pas* (panis) est écrit tantôt *pas* (4, 57, 66, 5, 19, 31), tantôt *pa*, comme en catalan (1, 12, 2, 25, 33, 6, 17, 19, 25, 29, 33, 41, 43, 49, 51, 53). Enfin certains termes, *veus* pour *vetz* (2, 27), *anamich* pour *enamich* (2, 31) trahissent, mieux encore peut-être, l'origine catalane de ces auteurs.

Deux des chansons, la cinquième et la sixième, offrent un rapport plus étroit avec la poésie des troubadours. L'air sur lequel elles devaient être chantées y est indiqué dès le début, et cet air est précisément celui de deux chansons provençales de l'époque classique.

La chanson *ab zo de xant d'euceylls*, c'est-à-dire sur l'air de *Xant d'euceylls*, est une imitation de la pièce *Ab xant d'auçels començ eu mes xanços* [2] attribuée à Rambaut de Vaqueiras. Elles sont composées l'une et l'autre de sixains.

La chanson *axi com zell qui 'n (la) mar vay perillant* devait se chanter sur *Amors non pot partir ni dessebrar* [3] ou plutôt sur la quatrième strophe de cette poésie, dont le premier vers est :

Cum hom en mar qan si sent perillar.

Il est vrai que la formule de ces strophes est *a b a b c c d d* tandis que celle du poète valencien est *a b b a c c d d*. Mais la

1. Au vers *Car ja d'altres n'avien molt tractat* de son *Libre de Concordances* ; cf. notre ouvrage déjà cité, p. 147.

2. Elle a été publiée par J. Massó y Torrents (*Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, I, 428) d'après le chansonnier Gil y Gil de Saragosse.

3. Bartsch, *Gr.* 404, 3. — Nous devons cette identification à l'obligeance de M. Alfred Jeanroy. La pièce est attribuée à Perdigon dans *CR*, à Rambaut de Vaqueiras dans une des tables de *C*, à Gui d'Ussel dans *M*, à Raimon Jordan dans *ADIKT* et l'autre table de *C*.

différence est sans importance, surtout si l'on songe que l'auteur auquel on attribue quelquefois cette pièce est Rambaut de Vaqueiras. On sait, en effet, que ce troubadour eut, au XIVe siècle, dans toute la Catalogne, un succès tel que la transcription de ses œuvres dans les chansonniers catalans a été plus abondante et plus complète que dans les chansonniers provençaux[1].

Les chansons que nous publions ci-après sont une tentative curieuse pour adapter la lyrique et la mélodie provençales à la religion. Mais, si elles procèdent de l'esprit qui animait les bourgeois de Toulouse, lorsqu'ils instituèrent leurs tournois poétiques, elles sont construites sur des modèles plus anciens et plus parfaits. Il y a un réel souci d'art chez tous les concurrents. Quelques-uns ont su éviter la banalité tout en exprimant des idées et des sentiments que tout le monde partageait à leur époque. Combien les résultats de ce premier concours de Valence sont supérieurs à ceux auxquels aboutiront, dans la même ville, les manifestations religieuses et littéraires[2], mais fort peu artistiques, des siècles suivants !

[243] COBLES FETES PER LO PRECIORS[3] CORS DE JHESU XRIST PER ALGUNS HOMENS DE VALENCIA

1

Actor de pats, tot lausor e honor
Deu esser dat a vostra magestat,
Car null altre no deu esser lausat,
Mes vos tot sol, qui ets Deu e Senyor.
Los sants del Cel ab mout gran melodia
Lauzen, Senyor, vostra gran senyoria.

1. J. Massó y Torrents, *Riambau de Vaqueres en els cançoners catalans* dans l'*Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, I (1907), pp. 414-462.

2. Voy., sur ces concours poétiques de Valence, *Auzias March et ses prédécesseurs*, pp. 174, 399-400.

3. *Preciors*. Sur la présence de cette *r* parasite dans certaines finales, notamment dans les dérivés du suffixe latin -osus, voy. *Romania*, X, 280, XV, 197, et Mussafia, Introd. aux *Sete Savis*, § 36.

1, 1. Ms. *lausar*.

Sant Deu, Sant fort, Sant Senyor inmortal
Vos jutgerets tota carn humenal!

Aycest anyel sots forma e blancor
E sens duptar .j. Deu en Trinitat.
Ab los sants mots es transsubstanciat
Lo veray pa en carn de gran dolsor.
Vertader Deu e ver hom, e machia
Qui n'es donat a nos, Eucaristia;
E que l rebam trestuyt segramental,
Per so que ns leu lo Pecat Criminal!

2

[243 *b*] CANSO

Sitot no pot lenga d'ome bastar
A la lausor del verav Sagrament,
Del cor de Deu, qui per nos humilment
Volc mort sofrir, per la festa honrar
Fau vers novell, sopleyant l'umil Mayre
Qui l nos peric ver hom e ver salvayre,
Que ses nul pech lo m laxe be finir,
Car pazor ay senes ley de faylir.

Cant pus hi vau pensan, lo seny mi fayl,
Tant veig lo cors de natura mudat,
Que l vi e l pa veig transsubstanciat
En carn e sanch d'aquell veray mirayll,
On se mostrech, sots l'umenal figura,
La Deitat, cuberta de carn pura,
E fuech ensemps ver Deus ez hom mortals,
Al Payre seu en deitat eguals.

Aycel tresor del seu cors precios
Nos volch lexar, per que l'ajam tostemps
Tuyt li fizel, cant serem en desemps,
De la greu mort que ell sofric per nos

---

13. *machia*, pour *metgia*, « médecine, remède ».— 15. *rebam*, recipiamus.

2, 8. *pazor*, pour *paor* que l'auteur a voulu provençaliser par analogie avec *razo*, cat. *raho*, *lausor*, cat. *lahor*, etc. — 15. *fuech* pour *foc* (fuit) qui n'a pas paru assez provençal.

19. *desemps*, pour *dessens* ? Rayn. *Lex.* 201 *b*, *dessenh*, « déraison ».

Recordement e de so qu'en la Cena
Dix als cenants, [e]stant la taula plena :
[243 v° *a*] « Veus lo meu cors qui per vos mort pendra,
Cant so farets de mi us recordara. »

Adorats es cest noble pa al Cel
Pels angels bos e per tots los salvats,
E altres veus criden ajonoylats :
O Sant dels Sants, o Sant Emanuel,
Ages merce de natura humana,
Que sens tu es del tot frevol e vana,
Car l'Anamich ab son malvat sauber
No l'en desviu ne l'aj'en son poder.

Aycest pa es per trestots recebut
Los Crispians, mas egual fruyt no n'an,
Car los malvats lo reben a lur dan
Es als justs es mout veraya salut :
Per qu'en devem tuyt ab gran diligensa
De tots pecats mundar la consiensa,
Dels fayliments avent contricio,
Cant d'eycest pa fem la comunio.

O rey dels reys, qui, per la gran falensa
Del primer hom, volguist pendre nexensa
Ez en la Crots sofrir greu pacio,
Vulles nos dar vera salvacio.

3

CANSO

O altitut del trezaur glorios,
Del gran secret de la divinitat
Vos ets mirayll, on nos es demostrat
Mout autament tot lo nostre repos.
Qui es aquell qui age ensercat,
Ne conpres be la gran infinitat,
Ne en los juys puxa metre mesura ?
Al nostre seny es forts causa e dura.

---

27. *E altres veus* « et d'autres fois ». La forme prov. est *velz*. — 32. *desviu*, pour *desvi*.

7. *juys* judicia.

Tots ho[n]raments, Senyor, sien en vos,
Qui merexets tot sol esser honrat,
Non ges per als, mas per vostra bontat(s),
Car de tots es vera perfeccios
E, si en res l'ome s'es desviat,
Membre us, Senyor, de la humanitat,
La qual preses en la Verge molt pura
Per reparar tota nostra natura.

Ab gran repaus deuon esser joyos
Los sants del Cel quant miren la clardat,
El secret gran qui ls es manifestat,
El veray fill de Deu molt glorios,
[244 *a*] Lo qual los Sants lauson d'umilitat,
Dient tostemps a l'auta magestat :
« Font de dolsors e de tota dretura,
Sien lausors ! » So pausa l'Escriptura.

Miran, Senyor, [e]stan de jonoylos,
Lo veray pa que als uylls es mostrat,
E accident vey sots [lo] subiect pausat ;
Ador, senyor, vostra cors precios,
No departint .j. deu en Trinitat.
Ans tot ensemps ador la Deitat,
La qual no vey, mas per fe mes segura
So tench per vos qui so vostra factura.

Vn drac cruzel vey levar verinos
Per devorar lo veray past segrat,
Lo qual Mil a[n]ys ha Deus encarcerat.
Eres lo vey exit de les presos,
E lansa foch per tot quant ha tocat ;
Sol ab l'ale mant cors d'om ha nafrat.
No venga say entre nos far mayso,
Romanga lay en la mayso [e]scura.

[244 *b*] Beneyt sera qui sera convidat
Al sant convit de l'anyel mout honrat,
E qui haura lavat sa vestidura
En lo seu sanc aura bonaventura.

4

CANSO

Rey eternals, inmens, victorios,
A tes lausors altament razonar
Trestots fizels huey se deu preparar,
Himpnes de gauig [e]spanden e xansos.
Labis e cor, en una consonansa,
En psalms de làus ab dousa resonansa,
En ardor gran, se deuen tuyt obrir
Als teus fayts sants, e los dos benesir.

Lagrames don eres Devocios
De gauig inmens de que[s] vulan vsar,
E Caritats autament alegrar
S'esfors, e crit de cor oracios.
Xante la Fes er e blanc' [E]sperança,
E clerch e laych, en concort amistança,
Vullam solas e joch d'onor bastir
Ez Honestats denc se de joy florir.

[244 v° *a*] Enquer xascus, ab corage baudos,
En aycest jorn sollempne, celebrar
Denh xant devots ez ane adorar
Al qual tot sol tany adoracios,
Jhesus senyor, summa benuhiransa,
Deu ver e hom en una colligansa,
Ez anyels purs, que l mon volguist venir
Per bataylar la Mort e destrohir.

Als teus grans laus promou granda razos
Tots los fizels, car, deven trespassar
D'est malvat mon al Payre, pres cenar
Instituist sagrament precios
Del tieu sant cors e del sanch, en membrança
De ta greu mort, dan lo cors en semblança
De pa, e vi feu en sanch convertir,
Per los pecats e los forfaigs delir.

9-10. « Que la dévotion verse (*don*) maintenant des larmes de cette immense joie qu'il convient de manifester. » — 13. *Fes*, ms. *fas*. — 16. *denc*, dignet; *florir*, une mouillure a rendu ce mot presque illisible ; peut-être *servir*.

19. *ane*, ms. *anc*. — 23. Ms. *qui l*.

En aycest pur sagrament glorios
En que ls senyals as volguts innovar
Molt santament e(s) miracles mudar
Ez el qual es tots gustars delitos,
Tota dousors, vida, joy, benanança,
Es tu presents en propria substansa,
[244 v° *b*] Sots de semblan forma, car derrenclir
No vols los teus als quals te fas fruir.

E mays, volents, per joy pus abundos,
En tu mostrar largitat singular,
Maneyr'enquer de tot'amor passar,
Far t'est volgut menjar molt saboros,
Per relevar l'ome de malanansa
E tribuir dels pecats perdonança,
E que, menjan luy, puxam provenir
Lay on fis gauigs no pot lonch temps fenir.

O sagraments auts e mereveylos,
El qual es sems del tot senes duptar
Per trop maior Caritat demostrar,
Tu, donadors justa t e le[s teus] dos,
Planeyramen es ab gran abondança ;
E del qual es certana confiansa
Que tots bes fay e virtuts conseguir,
Dona conforts fazen quants mals fogir.

Tu est lo pas, sant, dous e vigoros,
Lo quals menjan onques no s pot mermar,
Ne consumir, ne l menjant transformar,
[245 *a*] Al qual saluts est e perfeccios.
Ans qui l reeb fermements confirmansa
Ab aquell ha gauig e perseveransa,
E may no pot ne lassar ne flaquir,
Car fay de mort en vida revenir.

Jhesus, ver Deus, dels angels alagrança,
Pas e myralls ses degun' alterança,
Cest poble denhs per ta merce regir
E conservar tostemps al teu servir.

---

48. *on*, ms. *os*.

50. « Qui manque (*es sems*) de tout sans aucun doute. » — 52. Ms. *justat eledos*, que je n'ai pas compris. — 58. *Lo quals*, ms. *Lequals*.

5

CANÇO ab zo de *xant d'euceylls* [1]

Lenga no deu jamays devotaments
Cessar ab xants [e]spandir tes honors,
Rey sacerdots e senyor dels senyors,
Reynants al Cel ab lo Payr' egualments,
Eres trop mays, en tal festivitat
Ques fay al mon, vuey pel tieu cors sagrat.

A tes lausors s'ajusten grandaments
Fes, gauig, solas, caritats, pats, amors,
E fujan lonch erguylls, oys e rancors,
E trestots homs t'ador trop humilments,
[245 *b*] Car per tal jorn es transubstanciat
En carn lo pa e l vi en sanc mudat

Instituits fo aycest sagrament
Del tieu sant cors e del sanc, en socors
E preu del mon, per tu, qui, les dolors
De tan greu mort, pacio dels turments,
Saben, te fist menjar als cenants dat
En pa e vi per granda caritat.

Dels angels pas vigoros e plasents,
Menjar te fist dous als teus servidors,
Per singulars solas, per que, tresors,
Del partiment tieu no l[s] laix[e]s dolors,
Si que vesem per ta gran humil(i)tat
A tu, Senyor, per tos servents menjat.

---

1. Voici la première strophe de cette chanson attribuée à Rambaut de Vaqueiras :

Ab xant d'auçels començ eu mes xançós.
Cant aug cantar les gantes e·ls agrós
E pels cortils reverdesir los lis
E flor blava qui par li boixós
E·ls rius son clars de sobre li sablós,
Adoncs s'espayn la blanxa flor de lis.

Anuari, I (1907), 428.

6. *vuey*, pour *vuelh*.

Tu, verays Deus es hom perfetaments,
Dins est pauquet pa trestotes sabors
E tots deliegs transcendent e vigors
Es contenguts, loqual, jassi' ab dents
Per tots vejam premut e mastegat,
No's pecejats ne per integritat.

Est pas segrat remou tots mordiments
[245 v° *a*] De fam e set als fizels menjadors,
Los quals exempts de mort e de langors
Rend, preservan de tots corrompiments,
Car tu dins ells [e]sta(t)s per ta bontat
Ez ill en tu e ta divinitat.

Nuls sagraments fo n'es tan excellents
Con es aquests al qual tota dousors
[E]speritals es e summa valors,
D'on la virtuts prendon auts creximents,
Car destruyts les rasits de pecat
E l'ome ret als Cels deificat.

Sens ne saubers, lenga n'entendiments
Pot recomptar les inmenses lausors
D'est Sagrament, lo qual tu, vers actors,
Constituist per que fos salvaments,
A tots, e, lay ond es seguratat,
Sien ab tu per tostemps ajustat.

Jhesus, ver Deus, salut dels penedents,
Pels quals ton cors liurist crucificat,
Denhs nos tenir en pats e sanidat
[245 v° *b*] L'auts cardenals En Jacmes, descendents
De pures fonts de reyal dignitat,
C'apur mos vers per sa benignitat.

6

CANÇO

axi com zell qui'n (la) mar vay perillant [1]

O rey dels reys e senyor dels seyors,
O Deu de Deu, o lum de veritat,

1. Quatrième strophe de la pièce de Raimon Jordan *D'Amors nom puosc*

28. Ms. *la qual.*— 34. Ms. *perseveran.*
51. Ms. *standat.*

Vos ets la lum de l'alta Magestat,
Qui relusits a justs e pecadors.
Aycesta lum demostret sa lugor,
En aycel jorn, en lo mont de Tabor,
Cant resplandi ab los blancs vestiments,
Sobrepugant tot autre luts luzents.

Aycesta lum es lo pa virtuos,
Qui sadolech ab mout gran pietat
En lo desert, demostrant caritat,
Obrin les mans del tresor abundos.
Aycest es pa digne de gran lausor ;
A null autre no deu hom far honor
De latria, may lo pa excellents
[246 *a*] Qui fa viure trestot quant es vivents.

Aycest pa es revelat als pastors,
Quant fo del Cel humilment devaylat.
Aycest es pa fiyll de Deu molt honrat,
Eternalment egual e poderos
Ab lo Payre vn voler en amor,
E .j. sauber, vn deu, e .j. senyor,
Pero lo Fill ha fayt l'encarnaments,
No departints del payre veraments.

Aycest es pa qui fo pastat per nos,
En lo secret de la Divinitat.
Aycest es pa longament [e]sperat
Pels Payres Sants en lo loc tenebros.

---

partir ni dessebrar, imprimée deux fois, d'après *A*, dans *Archiv*, 33, p. 406 et *Studj di fil. rom.* III, p. 405.

C'est ce dernier texte que j'imprime ci-dessous :

Cum hom en mar qan si sent perillar,
que dins son cos sospira e dels huoills plora
e contral vent non pot nuil gein trobar
ni noil ten pro si beis geta l'ancora
ni nuills conortz noil pot atraire jai,
anz prega Dieu qel get d'aquel esmai,
quel grans tempiers fara la nau partir
don a paor de si mezeis perir.

Amors non pot, coupl. 4. (Bartsch, 404, 3).

14-16. « A nul autre l'homme ne doit accorder l'honneur du culte de latrie, si ce n'est au Pain qui fait vivre tout ce qui est vivant. »

Aycest es pa inmortal que azor
Ab tots los fiylls qui son leyal de cor
Es amen Deu, servant los mandaments.
Benuhirats seran (trestuyt) li fels servents.

Aycest es pa qui fo trop angoxos,
Lo dijous sant, quant ague azorat ;
D'ayga e sanc trestot fo degotat,
Acostant se la mortal pacios.
[246 *b*] Prega l Payre [a]b mout [e] gran ardor
Si s posques far, per la sua dolsor,
No soferis per res aycest turments,
En altre mont ver sos obedients.

Aycel pa es, qui portech les langos
Corporalment per lo nostre pecat.
Aycest es pa cruelment turmentat,
Cant fo liurat en mans de pecadors,
E fo venut per Judes li traydor,
E fo pendut costa li raubador.
Interrogat ab molts [e]scarniments,
Mori en Creu lo Senyor excellents.

Aycest es pa, qui volc morir per nos
Lo dia sant segons humanitat.
Aycest es pa, qui fo resuscitat
Lo terser jorn en lo seu veray cors.
Aycest es pa, nostre ver redemptor,
Qui ha sofert en lo mon gran dolor,
Es aportet nostres defayliments,
Demostran-nos fossem vers pacients.

7

[246 v° *a*] CANSO

Resplandor infinida,
Anyels de vera humilitat,
E, per restaurar la vida
De tota Humanitat
En ceyll ventre sagrat,

---

40. *mont*, ms. *ment*. — 47. Ms. *Improperant*.

Sant, virginal,
Obra donant l'Esperit Sant,
Volguist fer ta paubra mayso.
Ages de nos compacio,
E no vulles gardar
Nostre greu mal.

Tu qui de mayre reginal,
Fill de Deu ver omnipotent,
Naquist en tan mendre hostal,
Dona fin gauig a tota gen.
Es apres, humilmen,
Per dignes ma[n]s,
En draps croys, vils,
Si que humils
[246 v° *b*] Fuyst al Presepre recebut,
Ret nos gays de nostra salut,
Kirieleyson.

Tu, Poderos, qui as vensut
L'Enemich, sofren cruel mort,
D'on as lo pecat reemut
Qui ns menava tots a mal port,
Dona ns en bon conort
D'est greu flagell
Qui ns bat e ns fer,
Car gran mester
Avem tuig la teua merce,
E, pus veus, Senyor, nostre fe,
Playa us siam [e]storts
Jus ton mantell.
Deo gracias.

Am. Pagès.

---

20. *Presepre*, prov. *prezepi*, « crèche ».

LE LIVRE DE PREUVE

Li livres de Prueve est le titre d'un livre de bonne aventure contenu dans le ms. nouv. acq. fr. 10036, Bibl. Nat., Paris- (fol. 86 r°-91 v°). Ce ms. dont l'écriture est du dernier tiers du XIIIe s. provient du fonds Ashburnham-Barrois ; il a été acquis par la Bibliothèque Nationale en 1901 et a été suffisamment décrit par M. H. Omont[1].

L'auteur du texte français ne se nomme pas ; mais il donne son poème comme une traduction d'un ouvrage latin composé à Pampelune par un illustre astronome nommé « Rigaus » (v. 8-16). Ce Rigaus nous est inconnu ; aucun traité, aucune compilation astronomique ou astrologique ne nous a transmis son nom ; il ne semble cependant pas que ce nom soit de pure invention : nous savons, en effet, qu'au XIe s. un illustre astronome, peut-être originaire d'Espagne, et qui vécut certainement en Afrique, nommé Abul Hasen Ali ibn Abil Ridjâl, écrivit un ouvrage astronomique intitulé אלבארע (*Al-Bâri*), que cet ouvrage fut traduit, par ordre d'Alphonse X, d'arabe en espagnol, que la traduction en fut achevée en 1256 par Jehuda b. Mosé Kohen le médecin, enfin que l'ouvrage fut, toujours par ordre d'Alphonse X, retraduit du castillan en latin par Gilles de Tebaldi, de Parme, et le protonotaire Pierre de Reg-

1. *Catalogue des manuscrits Ashburnham-Barrois acquis en 1901*, Paris, 1912, p. 51. *Nouv. acquisitions du département des mss. pendant les années 1900-1910*, p. 35. Dans ces deux catalogues le *Livre de Preuve* est indiqué comme « traduit du latin en français par Rigaus ». Il eût fallu dire : « traduit en français du latin de Rigaus ».

gio [1]. Or d'une part le nom de Ibn Abil Ridjâl était très populaire au moyen âge parmi ceux qui s'occupaient d'astronomie, d'astrologie ou de géomancie, et cela dès avant la traduction qu'Alphonse X fit faire du אלבארע, et d'autre part ce nom se présente sous différentes formes : Ridjâl, Ragal, Ragel, Ragjel. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que *Rigals, Rigaus*, fût une altération d'une de ces formes. Le fait que nous ne trouvons aucun rapport entre le *Livre de preuve* et l'œuvre d'Abil Ridjâl [2] ne vaut pas contre cette hypothèse. Si l'on admet que le *Livre de preuve* est réellement traduit du latin, il est parfaitement possible que l'original en ait été attribué avec plus ou moins de raison à Abil Ridjâl ; si l'on ne voit dans cette affirmation qu'une prétention injustifiée, comme c'est souvent le cas pour les œuvres du moyen âge, il est possible que la première version de l'œuvre remaniée ou versifiée sous le nom de *Livre de Preuve* ait été attribuée à l'astronome arabe. Il est enfin possible que l'auteur du *Livre de Preuve* ait tout simplement mis ce nom en tête de son opuscule pour lui donner une apparence plus scientifique, une autorité plus considérable, un cachet plus moderne. C'est ainsi qu'Astrampsychos prétendait faire remonter son livre à Pythagore, et que d'autres géomantistes invoquaient comme autorités et sources quelques-uns des grands philosophes grecs, sans qu'il y eût la moindre analogie entre leurs œuvres et celles dont ils prétendaient les avoir tirées. De toute façon, on comprend la raison d'être de Rigaus = Ridjâl ; on ne comprendrait nullement celle de Rigaus = Rigaldus, c'est-à-dire un inconnu qui n'a laissé aucune trace dans l'histoire de l'astronomie et dont le nom n'aurait rien ajouté à la valeur, à l'autorité de ce petit traité.

Cela posé, je n'insisterai pas sur l'appui que la mention du

---

1. Cf. Moritz Steinschneider, *Die hebräischen Uebersetzungen des Mittelalters*, 1893, p. 578-580 et 589.

2. On s'en rendra compte en consultant l'édition du *Liber magnus et completus* etc., imprimé à Venise en 1485 et souvent réimprimé, notamment par Antoine Stupa à Bâle en 1551 et 1571, ou encore en lisant les quelques passages traduits en castillan publiés par Rico y Sinobas, *Libros del Saber de Astronomia del rey D. Alfonso X de Castilla*, t. V, Madrid, 1869. On pourra aussi parcourir les quelques lignes (p. 223 et 224) de l'introduction à la *Bibliographie générale de l'Astronomie* par J.-C. Houzeau et A. Lancaster (Bruxelles, 1882-1889).

nom de Pampelune pourrait prêter à notre hypothèse. Pampelune pourrait être employé pour désigner l'Espagne, où Abil Ridjâl était censé avoir vécu, où son œuvre s'était répandue et où l'on devait lui donner au XIIIe s. une sorte de consécration en la faisant traduire en espagnol et en latin. Cela n'est pas impossible, mais n'est-ce pas plus simplement à l'attraction de la *lune* (du v. 7) que *Pampelune* doit sa place à la fin du vers 8? Il y a peu de noms de villes se terminant en *-une*, encore moins se terminant en *-lune* qui puissent être employés en vers par un poète qui se respecte. Et tout Picard qu'il fût, l'auteur du *Livre de Preuve* n'avait que trop de raisons, sans compter celle de la richesse de la rime, pour préférer Pampelune, disons à Béthune, par exemple.

Si le *Livre de Preuve* n'a rien de commun avec le grand ouvrage astronomique d'Abil Ridjâl, il rappelle de très près, tant au point de vue du fond que de la composition, ceux des *Recueils de sorts* que nous connaissons sous les titres de *Sortes Sangallenses*, *Sortes Apostolorum*, *Sortes Monacenses*[1], *Recueil d'Astrampsychos*[2], et beaucoup de livres de géomancie dont la date est malheureusement difficile à fixer et qui ont plus d'un point de contact avec l'un ou l'autre de ces recueils, comme c'est le cas, par exemple, pour celui que nous donnons en appendice.

Après avoir signalé la nature et la valeur de son traité, l'auteur donne les indications nécessaires pour comprendre son procédé de divination. Il a au moins un mérite, celui d'être fort simple. Il consiste en ceci. Au nombre *d* amené par un dé il faut ajouter un second nombre *q*, représentant le quantième du mois lunaire; soit $d + q = n$. Si l'on a $n \leq 20$, on retient n; si $n > 20$, il faut retrancher 20 du nombre obtenu et retenir le reste, soit n'. Il faut alors se reporter à la section correspondant à la question qu'on a posée et qui est indiquée dans

1. H. Winnefeld, *Sortes Sangallenses, adjecta sunt alearum oracula ex codice Monacensi primum edita*, Bonn, 1887.

2. R. Hercher, *Astrampsychi oraculorum decades CIII* (*Jahresbericht über das Königl. Ioachimsthalsche Gymnasium*), Berlin, 1863. Ne se trouve ni à la Bibliothèque Nationale, ni à la Sorbonne, ni au Musée Britannique. Ce dernier en aura probablement sous peu un exemplaire. J'ai pu m'en procurer un en m'adressant directement à Berlin.

les vers 69-108, et compter, à partir de cette section en incluant cette section et *en remontant*, un nombre *n* ou *n'* de sections ; cela fait, il suffit de compter *en descendant* dans la section où l'on est arrivé, un nombre *n* ou *n'* de couplets : le couplet auquel conduira cette dernière opération contiendra la réponse à la question posée [1]. Prenons maintenant un exemple pour rendre cette règle plus claire. Je (*féminin*) désire savoir de quel sexe sera l'enfant que je porte dans mon sein. Je me reporte aux vers 83-84 :

De feme grosse si savra
Se fil ou fille i avera,

contenus dans *Serpens*, c'est-à-dire section **VIII**.

J'amène 5 avec mon dé le 23 du mois 5 + (23 — 20) = 8. Je compte 8 sections à partir de *Serpens* en remontant c'est-à-dire en allant du vers 84 au vers 68 (soit *Serpens* 1, *Mercurius* 2, *Venus* 3, *Mars* 4, *Jupiter* 5, *Saturnus* 6, *Luna* 7, *Sol* 8). Je m'arrête à *Sol*. Je compte 8 couplets à partir du vers 109-110 (1er couplet de *Sol*) et cela m'amène aux vers 123-124 (couplet VIII) qui me dit :

C'est une fille que t'avras,
Por voir le di, tu la verras.

Et voilà ! ou plutôt ne disons pas encore : et voilà ! Car pour obtenir une réponse juste, il faut jeûner et dire des patenôtres. Nous retrouvons cette idée de *prière* dans le recueil d'*Astrampsychos* et dans celui des *Sortes Apostolorum*, qui nous fournissent en plus le texte des prières à réciter. Je donne celle d'Astrampsychos parce qu'il est très difficile de se procurer l'édition de R. Hercher.

Παντόκρατορ κύριε θεὲ οὐράνιε, φῶς ἀένναον καὶ δύναμις ἀόρατε, ὁ μήτε λόγῳ νοούμενος μήτε διανοίᾳ χωρούμενος, ὁ κτίζων καὶ συνέχων καὶ τρέφων τὰ σύμπαντα διὰ τῶν ἁγίων σου ἀγγέλων Μιχαὴλ Γαβριὴλ Ῥαφαὴλ καὶ τῶν λοιπῶν ἁπάντων, αὐτός, κύριε, σύνελθε καὶ συνέργησον ἐμοὶ τῷ δούλῳ σου εἰς τὴν ἀψευδῆ τοῦ ζητουμένου δήλωσίν τε καὶ βεβαίωσιν, ὅτι εὐλόγητος εἶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. ἀμήν [2].

1. On trouvera une règle analogue dans le fragment publié par Tannery, *Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque Nationale*, XXXI, 2, p. 258.

2. R. Hercher, *op. cit.*, p. 2 et 3.

Les *Sortes Apostolorum* contiennent des recommandations qui se rapprochent beaucoup de celles du *Livre de Preuve*.

In ordine sortium est consuetudo, quod, si illas aliquis interrogare voluerit, triduo jejunet cum pane et aqua et tertia die omne officium Sanctæ Trinitatis psallat et, expleta Missa, cum magna humilitate orando et lachrymando, a sortibus petit quidquid necesse fuerit: Pater noster [1].

A la suite du prologue vient la série des différentes questions que l'on peut poser. Elles sont au nombre de 20, contenues chacune en un couplet de deux vers octosyllabiques. Elles rappellent quelques-unes des questions qui se trouvent dans Astrampsychos et quelques-unes de celles que devaient contenir les *Sortes Sangallenses* et dont nous ne pouvons nous faire une idée que par les réponses contenues en ce recueil, la partie relative aux questions ne nous en étant pas parvenue [2]. Elles offrent beaucoup d'analogie avec celles contenues dans les deux traités provençaux de géomancie publiés par M. Paul Meyer (*Romania*, XXVI, 1897, p. 225-275) et aussi avec celles d'un livre de géomancie conservé dans le ms. Royal 12.C.XII du Musée Britannique [3] qui sont, elles aussi, mises en couplets de vers octosyllabiques (monorimes), et que je donne ci-dessous pour permettre de les comparer à celles du *Livre de Preuve*. Elles se trouvent au fol. 98 v° et je les publie, en faisant les corrections nécessaires au sens, mais sans essayer de rétablir les huit syllabes des vers anglo-normands défectueux.

De gayn.	I.	Par le solayl devez saver	
		Si vus devez gayner.	2
De counsail.	II.	La lune te siet counter	
		Si ton consail set à ceeler.	4
De fortune.	III.	Le estoille vus siet conciler	
		Come fortune deit changer.	6
De amour.	IV.	La turturele vus siet mostrer	
		Si joie averez de amer.	8

1. Cf. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. XLI (1880), p. 465, n. 1.
2. Il n'y a pas de questions dans les *Sortes Apostolorum*.
3. Je compte étudier ce livre dans un autre article.

De marchaundyse	**V.**	L'egle devez counciler, Se vus biez marchaunder.	10
De esposaille.	**VI.**	Par le poon poez saver Si vus prendrez mulyer.	12
De pyerte.	**VII.**	Le chapoun siet jugger Si pierte deis recoverer.	14
De esperaunce.	**VIII.**	Par le serpent covent saver Si esperaunce puet valer.	16
De pelryn.	**IX.**	Le motoun siet assenser Si pelryn deit returner.	18
De vye.	**X.**	Al tor alez cercher Si ta vie deit long durer.	20
De enceynte.	**XI.**	Par les gemels saverez Si fitz ou file averez.	22
De veye.	**XII.**	Al cancre covent garder Si voie seit bone de aler.	24
De maladie.	**XIII.**	Le leon siet par pons taster Come maladie deit terminer.	26
De larcyn.	**XIV.**	La pucele siet jugger Si dois ton larcyn trover.	28
De play.	**XV.**	Le peesur siet nounbrer Come doys play espleyter.	30
De dette.	**XVI.**	Le scorpioun vus siet mostrer Si vus devez desendetter.	32
De poer.	**XVII.**	Le sagittaire siet prover Si vus serrez de grant poer.	34
De preove.	**XVIII.**	Al capricorne estoit muser Si ta prove ert a voler.	36
De eschaunge	**XIX.**	L'aguayre vus siet enseigner Si ta vie fet bon chaunger.	38
De prysoun.	**XX.**	Le pesshoun dirra saunz doter[1] Si de[2] prison doit eschaper.	40

1. *Ms.* saunz saver.
2. *Ms.* Si le.

Enfin du vers 109 à la fin viennent, dans le *Livre de Preuve*, les prédictions données en réponse aux questions posées. Elles sont, elles aussi, divisées en 20 chapitres, contenant chacun 20 réponses, chaque réponse faisant l'objet d'un couplet rimé (ou assonancé, cf. ci-dessous, *Langue*). Elles sont donc au nombre de 400 (20 × 20), ce qui est bien inférieur au nombre des réponses données par Astrampsychos, qui en fournit 1030 rangées en 103 décades, et au nombre de celles qui se trouvaient dans les *Sortes Sangallenses*, soit 1560, rangées en 130 dodécades. Mais elles sont en nombre égal à celles du Traité contenu dans le Royal 12. C. XII, et celles-ci sont également rangées en couplets de deux vers octosyllabiques ; j'en donne ici, pour servir de comparaison, le premier paragraphe se rapportant à *Solayl* (les chiffres romains se trouvent dans le ms.).

[98 v.] I. La planete vus dit assez [1]
Que vostre desir troverez. 2

II. Le counsail que vus savez
A nully le descoverez. 4

III. Je vus di, si me creez,
Vostre fortune tost chaungerez. 6

IV. Elle vus hiet et vus l'amez :
Alez vus ent, si la lessez. 8

V. Vus achaterez e vendrez
Dont tous jours riche serreez. 10

VI. Ore ne vus mariez,
Autre oure atendez. 12

VII. De vostre pierte ne dolez,
Quar recoveryr la devez. 14

VIII. Vostre espeir, ce sachez,
Est de vus mult enloygnez. 16

IX. A grant joie revendra
Cil que tant est demorez. 18

X. La mort se haste durement :
Longes vivre ne purrez. 20

1. assez *om. ms*.

	XI.	Un fitz avera la mulier Dont elle joyera assez.	22
[99 r.]	XII.	Si crere me volez, En la voie ne vus metez.	24
	XIII.	Ly malades avera saunté; A Dieu rende loenge e gree.	26
	XIV.	Ce que l'em vus ad enblé A nul jour ert recoveré.	28
	XV.	Enjoier bien purrez, Quar cest play surmounterez.	30
	XVI.	Vos jours sunt escourtez: De dette pas nen isserez.	32
	XVII.	Si vus sage estre volez, Par bien servyr honour averez.	34
	XVIII.	Ceste preove ne fournyrez, Quar de vertu poynt n'avez.	36
	XIX.	Grantz biens vus sunt a venyr; En bon pié [1] vus y alez.	38
	XX.	De eschaper eür ne avez, Quar durement y estes jettez [2].	40

Ce nombre de 20 couplets de deux vers octosyllabiques a été assez populaire. On le retrouve encore dans l'*Esbatement de géomancie* [3], recueil de prédictions facétieuses, dont quelques-unes

1. *Ms.* pees.
2. *Ms.* rettez.
3. B. N. (Paris) fr. 1660. Signalé par Joh. Bolte, *Zur Geschichte der Losbücher* (*Georg Wickrams Werke*, IV), p. 302, n. 3, qui en cite les trois vers suivants : « Si ce livre estoit a faire... Nul ne le referoit pour l'ueil traire... Se cestui compte vueulz savoir. » (M. Antoine Thomas avait, avec son obligeance habituelle, attiré mon attention sur ce ms). — Les titres sont tout différents. Il y en a deux séries, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes.

I [fol. 2 r]	D'armes	Au chevalier
	D'amours	Au roussignol
	De richesce	Au corbel
	De enfermeté	Au huan

présentent de fortes analogies avec certains couplets du *Livre de Preuve* [1].

	De guerre	Au voultour
	De mariaige	Au coulon
	De enfance	Au valeton
	De bonnes meurs	A l'esprevier
	De vieillesce	Au vieil homme
	De religion	Au moyne
	De pensée	Au serpent
	De discort	A la charrue de chiens
	De plait	A la mauvis
	De bataille	Au lion
	De paix	A l'aignel
	De estat	Au moulin a vent
	De chier temps	Au chien
	De voiage	Au pelerin
	De engendreüre	Au cheval
	De marchandise	Au marchant.
II [23 r]	De pucellaige.	A la teurterelle
	D'amours	Au rossignol
	De loiaulté de mariage	Au cucu
	De tençon	A la pie
	De porteüre	A l'abaille
	De pensée	Au serpent
	De enfermeté	Au huhan
	De religion	A la nonnain
	De enfance	A la pucellette
	De vieillesce	A la vieille femme
	De lointaing ami	A l'aronde
	De perte	Au larron
	De prison	Au faucon
	De ennemis	Au renart
	De longue vie	A l'aigle
	De tristesce	Au plouvier
	De esperance	A l'escoufle
	De mortalité	A la bière
	De diversité de temps	A la lune
	De bonnes meurs	A l'esprevier.

1. Le nombre des couplets de chaque série varie considérablement suivant les différents traités. Par exemple le *De Sortibus regis Almarici* et son remaniement allemand du XVIe s. publié et étudié par Robert Vian, *Ein Mondwahrsagebuch* (Halle, 1910), ont des séries de 28 couplets.

*
* *

Ce qu'il y a d'essentiel à dire sur la langue du *Livre de Preuve* peut se résumer en quelques lignes. La comparaison des rimes suivantes : *quide, estuide* (v. 5-6) ; *mist, dit* (v. 17-8); *det, set* (v. 33-4); *lointainne, vaingne* (v. 89-90); *conselle, vuelle* (v. 103-4); *gieus, miex* (v. 137-8) ; *mie, lie* (v. 195-6); *vieus, miex* (v. 203-4 et 775-6) ; *venir, veïr* (v. 301-2) ; *fiex, Diex* (v. 313-4); *espoires, encores* (v. 377-8) ; *porveïr, jesir* (v. 417-8); *faing, vain* (v. 613-4); *vieus, osteus* (v. 663-4); *espeneïr, morir* (v. 685-6); *deseure, eure* (v. 821-2); *dist, respit* (v. 835-6); la distinction entre les rimes en *-an-, -en-* constante sauf en un cas (*certainement, vivant*, v. 519-20 et 787-8) [1] ; la réduction de dentale + *s* final à *s* [2] ; l'emploi du pronom personnel féminin *le* (v. 119, 159, 233, 380, etc.) au lieu de *la*, la présence de *mix* à côté de *mieus* (v. 813-15); tout cela suffit pour nous indiquer que l'original était écrit en picard et plus précisément encore en picard septentrional. Le mélange de rimes et d'assonances : *monde, conte* (v. 21-2); *clauses, clause* (v. 51-2); *mentir, entirs* (v. 77-8); *folie, aïde* (v. 255-6); *mort, recors* (v. 265-6); *acertes, termes* (v. 347-8); *saiges, usaiges* (v. 357-8); *taises, aise* (v. 363-4, 707-8, 859-60); *malaige, saiges* (v. 419-20); *savoirs, apercevoir* (v. 465-6); *deceüs, veü* (v. 491-2); *honors, valor* (545-6); *repose, ore* (v. 599-600); *saiges, voiaige* (v. 701-2, 853-4); *domaiges, saige* (v. 883-4), nous permet de faire remonter l'original au dernier tiers du XIIe siècle [3]. Quant à la copie, elle a nettement le caractère d'un remaniement qui peut être d'une cinquantaine d'années postérieur à l'original. Ce caractère ressort de la rime *certainnement, vivant* répétée deux fois (v. 519-520 et 787-8) qui ne peut paraître dans un texte picard ; et en outre du soin avec lequel le scribe s'est efforcé de faire disparaître les parti-

1. Pour *tans*, voir page suivante. Pour *talant* rimant avec *longuement* (v. 721-2), on sait que ce mot rime tantôt en *ent*, tantôt en *ant*.

2. Il n'y a que deux ou trois exceptions à l'intérieur du vers, pas une seule en rime.

3. Ce caractère d'ancienneté est encore mis en relief par l'emploi de tournures archaïques, notamment aux v. 32-48, et par la rigueur avec laquelle sont suivies les règles de la déclinaison.

cularités dialectales de l'original et de les remplacer par des formes franciennes. Nous avons déjà vu qu'il se laisse aller aux habitudes franciennes en remplaçant souvent le pronom féminin *le* par *la* et aussi, mais il est vrai, de façon tout à fait exceptionnelle, l'*s* provenant de la dentale + *s* par un *z*. Il y a des faits beaucoup plus probants. Des traits si caractéristiques du picard, le traitement du latin c + e > *ch* et g + a > *g*, il n'y a pas une seule trace. Il n'y a qu'un reste du traitement du latin c + a > *k*; c'est dans le mot *cause* (v. 42, 48, 52), que nous le trouvons ; le scribe, choqué par la forme *cose* que lui présentait l'original, l'a remplacé par *cause*, sans se rendre compte qu'il faussait ainsi le sens du passage [1]. Il laisse encore ses habitudes franciennes reprendre le dessus quand il écrit cinq fois *tans* en rime, au lieu de *tens* (v. 370, 399, 743, 768, 895) ; quand il met quatre fois *-age* au lieu de *-aige* (v. 419, 655, 683, 684). Mais d'autre part il laisse subsister nombre des traits du dialecte original même en dehors de ceux qui se trouvent en rime et qui ont été relevés plus haut. Ce sont, pour n'en donner que quelques exemples: *iaue* (v. 56) ; *venra* (v. 157) ; *faura* (v. 158); *vauroies* (v. 166) ; *fauras* (v. 218 et 226); *fiex* (v. 237, 733); *perieus* (v. 19, 300); *biau* (v. 505); *sen* (v. 538); *faus* (v. 602); *pichiés* (v. 685); *vaura* (v. 698) ; *lie* (v. 768) ; *lies* (v. 400, 744) ; *mix* (v. 815). Il conserve le pronom personnel féminin *le* du picard dans plusieurs vers (cf. ci-dessus), et aussi la forme septentrionale *devenres* (v. 55) [2].

Il me reste à donner quelques explications sur le système suivi dans l'édition du texte même du *Livre de Preuve*.

Son caractère de remaniement a fait estimer toute tentative de *repicardiser* le texte du ms. 10036 comme téméraire et artificielle ; il a paru nécessaire de se borner à rétablir les graphies picardes des mots en rime dans le seul cas où, de ces deux mots, l'un a une graphie picarde, l'autre une graphie francienne. A l'intérieur du vers on a soigneusement conservé les graphies du scribe; on n'a fait d'exception que pour les

1. Il écrit *chose* au v. 228.
2. Cf. Gilliéron et Roques, *Revue de philologie française*, XXII, p. 274.

vers 42, 48, 52 où l'on a remplacé le mot *cause* par le mot *cose,* parce que le sens l'exigeait. On a enfin donné en note les observations de détail concernant le texte du ms. et on y a rejeté aussi les leçons fautives. On verra que ces dernières sont assez nombreuses: quelques-unes sont grossières et il arrive plus d'une fois au scribe de ne pas comprendre ce qu'il écrit. Il y a notamment un fait important qui lui a complètement échappé: il n'a pas vu que, pour permettre d'arriver à coup sûr aux réponses correspondant aux questions posées, celles-ci et celles-là doivent être rangées dans un certain ordre, mathématiquement défini, d'un bout à l'autre du traité; il n'a pas vu qu'elles étaient toutes sériées suivant un système spécial. En l'absence de toute autre copie, on ne pouvait contrôler ou retrouver ce système qu'en examinant la concordance entre l'ordre des questions, tel qu'il est donné aux vers 69-108, et l'ordre des réponses en chaque série. Le tableau suivant établit cette concordance. Les chiffres arabes y correspondent aux paragraphes des sections marquées en capitales dans l'édition ci-dessous. Chaque chapitre y est rappelé par le mot essentiel qu'il contient. *Mariage* y est mis pour *résultat ou effets du mariage.*

Il nous montre que la question I doit avoir sa réponse à I dans **I**, à XX dans **II**, à XIX dans **III**, à XVIII, dans **IV**,.... à II dans **XX**;

que la question II doit avoir sa réponse à II dans **I**, à I dans **II**, à XX dans **III**, à XIX dans **IV**, à XVIII dans **V**,..... à III dans **XX**;

que la dernière doit avoir sa réponse à XX dans **I**, à XIX dans **II**, à XVIII dans **III**, à XVII dans **IV**, à XVI dans **V**,..... à I dans **XX**.

Il nous montre aussi que, dans les sections où cet ordre est troublé, il faut, pour retrouver l'ordre juste, remplacer celui donné par le scribe par celui ressortant de ce système de rotation. Il faut donc dans **XII** remettre IX à XX, XX à XI et faire monter d'un cran I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII. Dans **XIII** il faut que IV, II, I, III, deviennent respectivement I, II, III, IV.

ORDRE DES questions	TITRES DES SUJETS DE PRÉDICTION	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	ORDRE DES questions
I	Espérance	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	I
II	Vie	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	II
III	Santé	3	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	III
IV	Aimé	4	3	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	IV
V	Aimée	5	4	3	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	V
VI	Mariage	6	5	4	3	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	VI
VII	Mariés	7	6	5	4	3	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	VII
VIII	Sexe	8	7	6	5	4	3	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	VIII
IX	Destinée	9	8	7	6	5	4	3	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	IX
X	Voyage	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	X
XI	Départ	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	**9**	19	18	17	16	15	14	13	12	XI
XII	Nouvelles	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	**20**	20	19	18	17	16	15	14	13	XII
XIII	Prison	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	**1**	**4**	20	19	18	17	16	15	14	XIII
XIV	Procès	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	**2**	**2**	1	20	19	18	17	16	15	XIV
XV	Bataille	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	**3**	**1**	2	1	20	19	18	17	16	XV
XVI	Pertes	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	**4**	**3**	3	2	1	20	19	18	17	XVI
XVII	Temps	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	**5**	5	4	3	2	1	20	19	18	XVII
XVIII	Achat	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	**6**	6	5	4	3	2	1	20	19	XVIII
XIX	Songes	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	**7**	7	6	5	4	3	2	1	20	XIX
XX	Traversée	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	**8**	8	7	6	5	4	3	2	1	XX
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	

Ici commence li Livres de Prueve.

[86 r° *a*] Un livre plain de grant savoir
Me resovient que vel avoir :
Tos est estrais d'astrenomie ;
Encor ne l'ai oublié mie.
Petit le set nus hons ne quide
Con il fu fais par grant estuide ;
Selonc le cors va de la lune ;
Uns clers le fist a Panpelune,
Qui volst savoir d'astronomie ;
El mont son parel n'avoit mie
Qui tant des estoiles seüst
Ne qu'avenir chascun deüst ;
Par les estoiles bien savoit
Tot ce dont il desir avoit.
RIGAUS ot non, molt fu vaillans
Et en estude molt saichans.
Livre de prueve non li mist,
Por ce que il despont et dit
De tos perieus les aventures,
Ou soient bones ou trop dures,
Qui avenir pueent ou monde.
La voire en est que bien le conte.
Et por ce que pou dire en oi,
A celi qu'escondir ne doi
Que un jouel li envoiasse
Ne sai con plus bel li donasse.
Mais de latin en romans metre
Le vuel, puis li volrai trametre.

Note préliminaire. Les lettres initiales de chaque vers sont de petites capitales teintées de rouge ; *U* [vers 1], grande capitale. Rubrique écrite à l'encre rouge jusqu'au mot *preuue* (*sic*) : ajouté après coup, *preuue* est écrit en noir avec traces de rouge ; *preu* arrive à la fin de la ligne et *ue* est écrit dans l'interligne au-dessus de l'*n* de *Un*. Nous remplaçons *preuue* par *prueve* (cf. v. 17). Nous supprimons purement et simplement le signe du § qui se trouve de façon plus ou moins régulière du vers 45 au vers 68. A partir du vers 69 il y a un signe de § devant chaque couplet ; nous le remplaçons par un n° d'ordre en chiffres romains majuscules et nous ajoutons devant la rubrique de chaque série un n° d'ordre en chiffres romains gras.

18 dist — 19 prieus — 22 qui — 24 De.

Esbanoier bien s'i porra;
Molt de mervelles i orra.
Qui a cest savoir velt entendre
En cel point li covient aprendre
De la cheance d'un sol det
Et de la lune, c'il le set,
[86 r° *b*] Des jors le nonbre metre ensanble.
Et quant avra tot mis ensamble,
S'il passe vint, sel crois de vint
Retaingne a soi, puis adevint;
Et, se de vint ou de plus bas,
Tot le retaigne isnelepas.
Des vers le chapitel prenés
La cose dont savoir volés
Et d'iluec contés contremont
Tant con li nombres le semont
Qui de la lune et dou det vient,
Tout itel com deseure vient.
El livre autant jus conteras;
Ensi la cose enconterras.
A deus des clauses des chapitres
N'i afiert mais que uns seus titres;
Chascune cose s'a deus clauses;
Chascune cose tient sa clause.
Au conmencier de cest afaire
Covenra il jeüne faire
Par trois devenres près a près
En pain, en iaue tot adès,
Que Diex noveles li envoit
Tes que joians et liés en soit :
Ensi li livres le conmande.
Puis orra ce que il demande.
Mais ce ne doit oblier mie
Que deus paternostres ne die.
Quant le det devra il jeter,
Son desier li laist Diex trover!
Puis puet jeter seürement
Cil qui a cest savoir entent;
Se il le set mener a droit,
[86 v° *a*] Cil le fera deviner droit.

---

34 Ou — 37 croi — *Après* 40 *vient* Cil le fera deviner droit *qu'il faut intercaler entre* 67 *et* 69 — 42, 48, 52 cause — 50 uices — 51 Chascune clause — 63 il *om.*

I. Sol	Qui son espoir a en doutance Si puet son cuer oster d'enfance.	70
II. Luna	Qui de sa vie velt le terme Savoir, cis livres li aferme.	72
III. Saturnus	Cil cui grans maus al cuer atoche Verra ci bien se mors le touche.	74
IV. Jupiter	D'amor de feme tot en oire Porra on ci savoir la voire,	76
V. Mars	Et d'amor d'onme sans mentir S'il est amans sers et entirs.	78
VI. Venus	De mariage i puet oïr Se biens ou maus en puet venir.	80
VII. Mercurius	Et dou mariement de l'onme Puet on ci bien savoir la sonme.	82
VIII. Serpens	De feme grosse si savra Se fil ou fille i avera,	84
IX. Aries	De l'enfant et la destinée Tele con Diex li a donée.	86
X. Taurus	Qui remuer velt de son estre Le consel croie de cest mestre.	88
XI. Gemini	Qui voie velt faire lontainne Por consel croire ci en vaingne.	90
XII. Cancer	D'ami lontain se vels savoir, L'estre cis t'en dira le voir.	92
XIII. Leo	De prison, je vos di sans faille Cis en fait droite devinaille.	94
XIV. Virgo	Se il est qui plaidier conviegne, Au consel de cestui se tiengne.	96

---

75 tote — 78 entiers. *Au-dessus de* & entiers *est écrit* sans mentir *à l'encre rouge*; *cependant* & entiers *n'est ni effacé ni exponctué* — 79 i puet on — 80 bñ — 85 et de — 92 cist — 93 prisons.

XV. Libra
Se il a bataille aramie,
S'il le deffent, n'en face mie. 98

XVI. Scorpio
Qui de sa perte velt savoir
Ci l'orra bien s'il doit ravoir. 100

XVII. Sagittarius
Qui dou tans qui est a venir
Vuet savoir si le puet oïr. 102

XVIII. Capricornus
S'achater vels, si te conselle;
Nus n'i pert qui croire le vuelle. 104

XIX. Aquarius
Qui soinge velt savoir espondre
Apraingne le ci a despondre. 106

XX. Pisces
Se mer dois passer tot debout,
Que faire en dois ci l'orras tout. 108

[86 v° *b*]

I. — Sol.

I. En Dieu met tote t'esperance :
S'avras tos biens, s'i as fiance. 110

II. En ta santé ne t'aseüre :
La mors vient tost qui molt est dure. 112

III. Je te lo bien tu te porvoies;
Ne t'aseüre a riens que voies. 114

IV. Cele ou as ton penser mis
A son penser ailleurs assis. 116

V. Bien te porras apercevoir
Se cil qu'ainmes te velt de voir. 118

VI. Se tu le prens, n'en quier mentir,
Tu n'en porras longues joïr. 120

VII. Por voir le di, se tu le prens,
Ne croistra t'onnor ni tes sens. 122

VIII. C'est une fille que t'avras;
Por voir le di, tu la verras. 124

---

99 — Serapion — 101 Sagitarius. Qui « tans « dou — 118 Cil que t'ainmes — 121 Por « le di se tu le prens « voir — 122 Plus ni croistra t'onnor tes sens — 123 tu — 124 verra.

IX. Honnors et biens le porsievra ;
Tote sa vie assés avra. 126

X. Je te lo bien le remuer :
Ci pues ta vie en mal user. 128

XI. Se tu m'en crois, ci remanras ;
De ci ne te remueras. 130

XII. Asés eüst, s'il fust haitiés ;
Malades est, s'en est iriés. 132

XIII. Jamais en prison n'enterra,
Quant de celi eschapera. 134

XIV. Je te lo bien a acorder :
Au plait ne pues riens conquester. 136

XV. Bataille a force n'est pas gieus ;
Acorde toi, si feras miex. 138

XVI. Ne soies mie en mal penser ;
Tu le ravras sans demorer. 140

XVII. De vin, de blé iert il asés,
Mais tu nes verras ja usés. 142

XVIII. Achater pues seürement,
Car tu n'i perderas nient. 144

XIX. Sou qu'as soingiet ne redouter,
Car de rien ne te puet grever. 146

XX. De mer passer or ne t'en chaut,
Car on n'est mie outre a un saut. 148

[87 r° *a*] **II. — Luna.**

I. N'ies pas certains de longues vivre ;
Fai bien, tant qu'as pooir de vivre. 150

---

130 De ci ne « rem. « te — 137 pa — 142 Mes nes ///erras (*grattage entre* nes *et* verras). *Reconstruit d'après le v.* 446. — 148 N'ies pas certains *en remarque au bas de la page.*

II. Tu ne morras or pas si tempre,
Mais pense au bien, si t'i atempre. 152

III. Tu as molt bien t'amor asise,
Car amés ies et sans faintise. 154

IV. Cil dont penses est tes amis ;
En toi a tot son penser mis. 156

V. Se tu le prens, biens t'en venra ;
Ce saiches tu, ja n'i faura. 158

VI. Saiches de voir : se tu le prens,
Tu n'en seras ja liés lons tens. 160

VII. T'avras un fil certainnement,
Je te di, bien prochainnement. 162

VIII. Assés avra et mal et painne,
Mais n'avra pas vie lontainne. 164

IX. Se tu remues de cest estre,
Ains un an i vauroies estre. 166

X. Esta en pais et en jolaisse :
Ne va querant qu'aies malaise. 168

XI. Il est a aise et s'a assés ;
Ains d'assanbler ne fu lassés. 170

XII. Si en istra, n'en doutés mie ;
N'aiés pas paor de sa vie. 172

XIII. Maintien ton droit hardiement,
Et si te mainne sagement. 174

XIV. S'en bataille entres, tu vaintras,
Mais grande painne i recevras. 176

XV. Garde que tu n'i bees mie ;
Tu n'en verras mais en ta vie. 178

XVI. Il iert assés blés et pou vins,
Ce nos raconte li devins. 180

---

60 lonc — 165 Se tu te r. — 167 et j.

XVII. D'achater pas ne te haster ;
Riens n'i porroies conquester. 182

XVIII. Ce qu'as soingié ne mie dire,
Car tost te torneroit a ire. 184

XIX. Se vels passer, ne demorer ;
La mer doit on tempre paser. 186

XX. En t'esperance seulement
N'a riens fors que delaiement. 188

[87 r° *b*] **III.** — SATURNUS.

I. Encor avras de vie espasce ;
Or te retrai de male trasse. 190

II. Cele qu'ainmes est d'autre amee ;
Avoir dois non « Musars i bee ». 192

III. Cil dont cuides avoir l'amor
Ne prise toi ne ta valor. 194

IV. Garde que tu n'en praignes mie ;
N'en seroies longuement lie. 196

V. Se tu ne vels cestui tenir,
Tu pues bien a pieur venir. 198

VI. Ou ventre avés vos une fille ;
Ne cuidiés mie ce soit guille. 200

VII. Porsivra li joie et honors
E mult sera de grans valors. 202

VIII. Tu n'as mie ce que tu vieus ;
Remue toi, si feras mieus. 204

IX. Se tu m'en crois, tu en iras,
Et bien et plenté troveras. 206

X. N'a mie tot a son plaisir ;
Dou repairier est en desir. 208

---

183 ne dire mie — 191 Cele est d'autrui qu'ainmes amee — 196 Ja n'en.

XI. Ce de cesti pues eschaper,
Tu en dois bien Dieu aorer.

XII. Laisse le plait, si feras bien,
Car tu n'i pues conquester rien.

XIII. Par mon los n'i prendras bataille ;
Tu i avroies mort, sans faille.

XIV. Je te di bien certainnement
Nel verras mie en ton jouvent.

XV. Et blés et vins iert marcheans ;
Qui i faura s'iert mescheans.

XVI. Achate, achate isnelement ;
Tu n'i porras perdre noient.

XVII. Ce qu'as songiet tu trouveras,
Et a contraire le verras.

XVIII. Ne pues rien perdre a mer passer ;
Or te last Diex a bien aler !

XIX. A ton espoir ne fauras mie ;
Saturnus molt bien le t'afie.

XX. Ne vivras mie longuement ;
Porvoi ta chose saigement.

[87 v° *a*] **IV. — Jupiter.**

I. Cele dont tu as fait t'amie
De toi amer ne se faint mie.

II. Tu ainmes lui et il autrui ;
S'en estes deceü andui.

III. Prendés le, si ferés savoir ;
Tos tans arés sor lui pooir.

IV. Se tu cesti prens a moillier,
Asés aras de l'enconbrier.

---

234 Tos « arés sor lui p. « tans.

V. Ce est un fiex que vos portés;
Por voir vos di, si le verrés. 238

VI. Tos tans sera en grant tristesce;
A painnes ara ja leesce. 240

VII. Tu cuides ailleurs miex avoir:
Miex te venroit ci remanoir. 242

VIII. Tu cuides ailleurs miex trover:
Miex te vient ci ta vie user. 244

IX. Il est haitiés et liés et sains
Et asés a entre ses mains. 246

X. De prison istra sans doutance;
Or en soiés tot a fiance. 248

XI. Tu en venras bien au deseure,
Mais ains te tarjera molt l'eure. 250

XII. Se tu en champ t'en oses metre,
Tu vainteras, bien t'os proumetre. 252

XIII. Ta perte encor receveras,
Mais ains desirré l'averas. 254

XIV. De toi garnir n'est pas folie;
S'en as mestier, si t'en aïde. 256

XV. Achater pues, n'en doute mie:
Et si n'i pues perdre une alie. 258

XVI. Se soinges doit nelui valoir,
Dont i pues esperance avoir. 260

XVII. Se passer dois, donques t'en va,
Car gran conqués t'atent dela. 262

XVIII. Jupiter le t'ensaingne bien
Que tu en ton espoir n'as rien. 264

XIX. Jupiter dist que criens la mort:
Contre la mort n'a nus recors. 266

---

255 n'es — 258 Et se — 262 *grattage après* atent — 266 recort.

XX. Ne pues garir, por riens que voie :
Ja n'iras mais n'en champ n'en voie. 268

[87 v° *b*] **V.** — MARS.

I. Tu ainmes celui sans mesure
Qui de toi n'a ne soing ne cure. 270

II. Ne li pri pas, il te harroit
Ne ja amer ne te porroit. 272

III. Je lo bien ne refuser mie ;
N'aroies mais tele en ta vie. 274

IV. Vos arés fille. Au meilaler
Diex vous en laist bien delivrer ! 276

V. Assés ara vie commune ;
Tos ses pensers li ert a une. 278

VI. Remue toi : Diex t'aidera
Et en millor lieu te menra. 280

VII. Je lo bien que tu soies quois ;
Par mon los n'en iras des mois. 282

VIII. Il a esté molt a malaise,
Mais il iert encor molt a aise. 284

IX. En prison gist a grant messaise ;
Ne puet avoir de l'issir aisse. 286

X. Anui et painne lor feras,
Mais ja riens n'i gaaingneras. 288

XI. Je te lo bien a acorder ;
Si fait quar nel puet amender. 290

XII. Ne l'aras mais en ton vivant ;
Or garde bien le remennant. 292

XIII. De vin, de fruit sera assés,
Mais de blé ne sera plentés. 294

---

268 § *devant* voie *écrit sous la ligne.* — 271 prie — 278 *n'offre pas un sens certain.*

XIV. D'achater ore te repose,
Car ta gaaingne est or enclose. 296

XV. En songe a molt de decevance;
Fous est qui trop i a fiance. 298

XVI. Je te lo bien a sejorner :
Grans perieus est de mer passer. 300

XVII. Mars dist que tenpre est a venir
Que ton espoir doies veïr. 302

XVIII. Asés aras et longue vie ;
Mais, por ce, Dieu n'oblie mie. 304

XIX. Ne morra pas de cest malaige,
Mais retraite de mal usaige. 306

XX. Tu as l'amor sans decevance
De celi qu'aimes en doutance. 308

[88 r° *a*] **VI.** — VENUS.

I. Se vos faites cest mariaige,
Saichiés que riens ferés que saige. 310

II. D'autrui amer est molt esprise;
Garde n'en pren en nule guise. 312

III. Vos volriés que ce fust uns fiex ;
Vos l'arés : ensi le velt Diex. 314

IV. Assés ara joie et santé;
Molt ara de sa volenté. 316

V. Garde ne te remue mie;
Se te remues, c'est folie. 318

VI. Va de par Dieu la ou tu veus.
Diex te gart de vilains osteus ! 320

VII. Saichiés que il n'est mie mors,
Ains a asés avec son cors. 322

---

305 mora.

VIII. Il en istra prochainnement,
N'i sera mie longuement. 324

IX. Requier le tien, nel laise mie ;
Se tu nel fais, ce iert folie. 326

X. Ton droit requier hardiement ;
L'autrui ne covoite noient. 328

XI. Soiés seürs, vos le rarés,
Mais ains atendu molt arés. 330

XII. Blé et char et vin et poison
Sera asés et a fuison. 332

XIII. Ce qui te vient pas ne refuse,
Car il i pert qui trop i muse. 334

XIV. Je di que cesti avison
Ne doit refuser nus proudon. 336

XV. Passe la mer, honnor aras,
En pou de tans riches seras. 338

XVI. Fous ies et fole t'esperance ;
Tu n'en aras fors la beance. 340

XVII. En ta santé ne t'afier ;
La mors acourt sans deffier. 342

XVIII. De voir ton frere reverras,
Mais après longues ne vivras. 344

XIX. Tu aimes celui sans doutance
Qui te faunie en decevance. 346

XX. Amer le dois : il t'ainme a certes ;
Endroit lui n'i faura ja termes. 348

[88 r° *b*] **VII**. — MERCURIUS.

I. Celi prenés, c'est vostre amie ;
Tos tans sera vostre obeïe. 350

---

325 ne l. — 343 De ton fr. ne r. — 344 viveras.

II. L'oirs que tu portes, c'est femele ;
Que bone soit, Dieu en apele ! 352

III. Envieuse ert sor tote rien ;
Avec nelui ne volra bien. 354

IV. Je te lo bien a remuer :
Assés milleur lieu pues trover. 356

V. Esta en pais, si fai que saiges ;
Si te retrai de cest usaige. 358

VI. Ne penses mais apres cestui ;
Ne vos verra mais, ne vos lui. 360

VII. N'en puet issir, por riens que voie,
Se Diex secors ne li envoie. 362

VIII. Je te lo bien que tu te taises ;
Ja n'i aras ne preu ni aise. 364

IX. Se tu le fais, jel te deffent.
Tu en avras le cuer dolent. 366

X. L'autre garde, si feras bien,
Car a cestui n'avés vos rien. 368

XI. De toi garnir ne soies lens,
Car tu avras tenpre chier tens. 370

XII. Je t'en lo bien a deporter ;
Pou i porroies conquester. 372

XIII. Ton soinge bien tost troveras,
Mais or par moi plus n'en saras. 374

XIV. Fai desa mer ce que tu pues,
Que dela ne vauras deus oes. 376

XV. Tu verras ce que tu espoires,
Mais tu nel verras mie encores. 378

XVI. Asés avras vie lontainne ;
Or le te laist Dieus avoir sainne ! 380

---

370 tans — 378 encore.

XVII. De t'enferté molt languiras ;
De la langueur respasseras. 382

XVIII. De li amer pas ne te fain,
Car por t'amor a le cuer vain. 384

XIX. Tu as le cuer de celi tout
Dont quidoies avoir redout. 386

XX. Se tu le prens, sache de voir
Que tu ne pues pieur avoir. 388

[88 v° *a*] **VIII.** — SERPENS.

I. Diex vos gart de mortel peril,
Car vos estes grosse d'un fil. 390

II. Cil enfes iert de grant vaillance ;
En bien faire ara s'atendance. 392

III. Esta en pais et si guaaigne ;
Aillors troveras tot estraingne. 394

IV. Va de par Dieu hardiement ;
De bien faire ne te repent. 396

V. Il a assés por lui garir ;
De vos veoir est en desir. 398

VI. Il n'i sera mie lons tens ;
Tenpre en seront lies ses gens. 400

VII. Tu pues molt bien trop delaier,
Puis qu'il te covenra plaidier. 402

VIII. Tu le vaintras se tu le fais,
Mais miex te lo a faire pais. 404

IX. Tu en raras sans nul redout ;
Mais se ne sera mie tout. 406

X. Il n'iert auan chiers tans, sans faille,
De blé ne d'autre rien qui vaille. 408

---

399 lonc tans.

XI. Marcheander pues a seür,
Car tu i troveras eür. 410

XII. A ton songe ne pense mie,
Car riens ne vaut, si est folie. 412

XIII. A passer mer ne te resoingne :
Preu i avras, je te tesmoingne. 414

XIV. Ce que t'espoires te porlonge,
Que plus i penses plus t'eslonge. 416

XV. Tu te devroies porveïr
Ou a la mort volras jesir. 418

XVI. Ne pues garir de cest malaige.
Or te porvoi, si fai que saiges. 420

XVII. Porter te fera la masue,
Se te crois celi qui t'argue. 422

XVIII. Tu te pues por fole tenir ;
A tes amors ne pues venir. 424

XIX. Cesti prenes; bien le saichiés,
Ne vuel que ja departisiés. 426

XX. Ne te lo pas cesti a prendre;
Guaaignier pues bien a atendre. 428

[88 v° *b*] **IX.** — ARIES.

I. Honors et biens la porsievra ;
Tote sa vie asés avra. 430

II. Je te lo bien le remuer ;
Ci pues ta vie en mal user. 432

III. Se tu m'en crois, ci remanras ;
De ci ne te remueras. 434

IV. Assés eüst, c'il fust haitiés.
Malades est, s'en est iriés. 436

---

419 malage — 426 Ne « que ja dep. « vuel.

V. Jamais en prison n'entreras
Quant de cesti eschaperas. 438

VI. Je te lo bien a acorder ;
Au plait ne pues rien conquester. 440

VII. Bataille a force n'est pas gieus ;
Acorde toi, si feras miex. 442

VIII. Ne soiés mie en mal penser,
Vos le ravrés sans demorer. 444

IX. De vins, de blés iert il assés ;
Mais tu nes verras ja usés. 446

X. Achater pues seürement,
Car tu n'i perderas noient. 448

XI. Ce que songes ne redouter,
Car il ne te puet rien grever. 450

XII. De mer passer or ne te chaut,
Car on n'est mie outre a un saut. 452

XIII. Ce que t'espoires troveras ;
Trestot, de voir, tu l'averas. 454

XIV. Tu vivras assés a pooir
Et avras assés de l'avoir. 456

XV. Encor avras de vie espasse,
Garde que maus ne te renlasce. 458

XVI. De toi amer bel se contient ;
De tote amor a toi se tient. 460

XVII. Cil cui t'ainmes autrui est drus ;
Ne te prise pas deus festus. 462

XVIII. Se te maries, n'en jorras ;
A l'atendre riens ne perdras. 464

---

437 *Le scribe avait d'abord écrit* jamais de prison ñisterras. *Puis il a gratté* de *pour le remplacer par* en, *considérant que le second vers contredisait le premier, mais il a négligé de corriger* ñisterras ; *cf. v.* 133-4 — 448 gaaigneras — 454 averras — 464 perderas.

XIX. Se tu le prens, ce iert savoirs;
Bien t'en porras apercevoir.

XX. Une fille aras, sans celée ;
Mais ains l'aras molt achatée.

[89 r° *a*]

X. — Taurus.

I. Se te remues de cest estre,
Ains un an i volroies estre.

II. Esta en pais et en jolaise;
Ne va querant qu'aies malaise.

III. Il est a aise et s'a assés,
Ains d'asanbler ne fu lassés.

IV. Il en istra, n'en doutés mie,
N'aiés pas poour de sa vie.

V. Maintien ton droit hardiement
Et si te contien saigement.

VI. S'en bataille ies, tu vainteras;
Mais achatee molt l'aras.

VII. Garde que tu n'i bees mie :
Tu n'en verras mais en ta vie.

VIII. Il iert assés blés et pou vins,
Ce nos raconte li devins.

IX. D'achater pas ne te haster,
N'i porroies rien conquester.

X. Ce qu'as songié nelui ne dire,
Car tost te torneroit a ire.

XI. Se passer dois, ne demorer;
La mer fait il bon trespasser.

XII. En t'esperance ies deceüs ;
Ce qu'espoires n'iert ja veü.

---

469 Se tu te — 471 et si jo laise — 474 lasse — 480 achate.

XIII. Painne en ta vie assés avras
Et assés longuement vivras. 494

XIV. Ne morras pas or, ne t'esmaies,
Mais quier l'amor Dieu que tu l'aies. 496

XV. Vostre amors est a droit partie ;
Ce vos l'amés, c'est vostre amie. 498

XVI. Cil cui aimes n'a de toi cure
Et tu l'aimes a desmesure. 500

XVII. Ne refuser mie cestui ;
Amera vos et vos bien lui. 502

XVIII. Ceste n'est mie a ton voloir ;
Laise ester, si feras savoir. 504

XIX. Vos estes grosse d'un biau fil,
N'i avés garde de peril. 506

XX. Asés ara et mal et painne,
Mais n'avra pas vie lontainne. 508

[89 r° *b*] **XI.** — GEMINI.

I. Se tu me crois, tu t'en iras,
Et bien et plenté troveras. 510

II. N'a mie tot a son plaisir ;
Dou repairier est en desir. 512

III. Se de cesti pues eschaper,
Tu en dois bien Dieu aourer. 514

IV. Laise le plait, si feras bien,
Car tu n'i pues conquester rien. 516

V. Par mon los n'i prendras bataille ;
Tu en avroies mort, sans faille. 518

VI. Je te di bien certainnement
Nel verras mais en ton vivant. 520

---

495 t'esmaie — 506 gardes — 513 « De « se c.

VII. Et blés et vins iert marcheans.
Qui i faura s'iert mescheans. 522

VIII. Achate, achate isnelement,
Car tu n'i pues perdre noient. 524

IX. Ce qu'as songié tost troveras
A contraire te tornera. 526

X. Ne pues riens perdre a mer passer.
Or t'i laist Diex a bien aler ! 528

XI. A grant joie le recevras ;
Ce qu'as perdu par tans raras. 530

XII. Pense de l'amor Dieu aquerre ;
Assés aras vie a ce querre. 532

XIII. En ton respas ne t'aceüre ;
C'est une joie qui pou dure. 534

XIV. Bien te porras apercevoir
Que painne a por toi de ce, voir. 536

XV. Cil ou tu as ton penser mis
A ailleurs sen penser assis. 538

XVI. Se te te vels a cesti prendre,
Encor te venroit miex atendre. 540

XVII. L'amor aras de cesti toute.
A moillier prendre n'en redoute. 542

XVIII. Fille arés, bien soiés certainne,
Dont vos arés assés de paine. 544

XIX. Porsievra li joie et honors
Et asés avera valor. 546

XX. N'as mie ci ce que tu vieus ;
Remue toi, si feras miex. 548

---

525 tos — 529 joie receveras — 536 decevoir — 539 *Le second* te *est ajouté dans l'interligne* — 546 valors — 548 fera.

[89 v° *a*] **XII**. — Cancer[1].

I. Il est haitiés et liés et sains
Et s'a assés entre ses mains. 550

II. De prison istra sans doutance,
Or en soiés tot a fiance 552

III. Tu en venras bien au deseure,
Mais ains te tarjera molt l'eure. 554

IV. Se tu en chanp t'en osses metre,
Tu vaintras bien, le t'os prometre. 556

V. Ta perte encor recoverras,
Mais ains molt desiré l'aras. 558

VI. De lui garnir n'est pas folie ;
S'on a mestier con s'en aïe. 560

VII. Achater pues, n'en douter mie ;
Car tu n'i perdras une alie. 562

VIII. Se songes puet nelui valoir,
Dont i pues esperance avoir. 564

IX. Se passer dois, donques t'en va,
Car grans conqués t'atent dela. 566

X. En t'esperance te deçois,
Tot autrement venra ançois. 568

XI. Assés aras et pain et painne,
Et si avras vie lontainne. 570

XII. De cest mal as respitement ;
Asés pues vivre longuement. 572

XIII. De toi amer ne se faint mie
Cele dont as faite t'amie. 574

---

1. *Ordre du ms. pour* **XII** : II, III, IV, V, VI, VII, VIII, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, IX, XX, I.

XIV. Tu as l'amor, sans decevance,
De celi c'ainmes en doutance. 576

XV. Garde ne le refuses mie ;
N'averas mais tele en ta vie. 578

XVI. Que c'on die, ja n'iert mes los ;
Se tu le prens tu fras que sos. 580

XVII. Vos arés un fil sans doutance.
Diex le vos doinst, sans decevance ! 582

XVIII. Tos tans sera en grant tristece,
A painnes ara ja leece. 584

XIX. Tu cuides aillors miex trover ;
Miex te venroit ci demorer. 586

XX. Tu cuides ailleurs miex avoir,
Mais miex te vient ci remanoir. 588

[89 v° *b*]

XIII. — Leo [1].

I. En prison gist a grant mesaise,
Ne puet avoir delisse e aisse. 590

II. Je te lo bien a acorder,
Si fait qui nel puet amender. 592

III. Anui et painne lor feras,
Mais ja riens n'i gaaigneras. 594

IV. N'en aras mais en ton vivant,
Or garde bien le remennant. 596

V. De vins, de fruit sera assés ;
Mais de blé n'iert il pas plentés. 598

---

1. *Ordre du ms. pour* **XIII** : IV, II, I, III, V.

577 refuse — 580 *Le scribe avait d'abord écrit* foll *qu'il a exponctué et remplacé par* sos. — 583 Tos « sera » tans.

VI. D'achater ore te repose,
Tu n'i guaigneras nient ore. 600

VII. En songe a molt de decevance ;
Faus est qui trop i a fiance. 602

VIII. Grant peril a en mer passer ;
Desa se fait bon sejorner. 604

IX. Ce que t'espoires troveras,
Mais ains molt desiré l'aras. 606

X. Ne morras mie encor si tenpre,
Mais ton cuer a bien faire atempre. 608

XI. Ne t'esmaie pas, que c'on die,
Car de cest mal ne morras mie. 610

XII. Cele a t'amor et tu la soie,
Por qui ies en si male voie. 612

XIII. De li amer or ne te faing,
Car por t'amor a le cuer vain. 614

XIV. Que c'on te loe, n'en fai rien,
Tu n'en venroies a nul bien. 616

XV. L'amor aras de celi toute,
Tu n'en aras ja nule doute. 618

XVI. Une fille avés conceue,
Mais ja ne la verrés chanue. 620

XVII. Asés avra joie et santé,
Ne jamais n'avra povreté. 622

XVIII. Remue toi, Diex t'aidera
Et en millor lieu te menra. 624

XIX. Je te lo bien que soies quois,
Par mon los n'en iras des mois. 626

XX. Il a esté molt a malaise,
Mais il iert encore molt a aise. 628

---

600 guaigneroies — 606 desirre (*second* r *gratté*) — 616 venroie

[90 r° *a*] **XIV**. — VIRGO.

I. Requier le tien, nel laisse mie ;
Ce tu nel fais, so iert folie. 630

II. Ton droit requier hardiement ;
L'autrui ne covoite noient. 632

III. Soiés seürs, vos le rarés,
Mais ançois atendu arés. 634

IV. Blés et char et vins et poissons
Iert il assés a grant foison. 636

V. Ce que tu vels pas ne refuse,
Car il i pert qui trop i muse. 638

VI. Je di que ceste avision
Ne doit refuser nus proudon. 640

VII. Passe la mer : eür aras,
En pou de tans riches seras. 642

VIII. En ton espoir ne t'atent mie :
Ce n'est en Dieu, ce est folie. 644

IX. En ta santé ne t'aseüre ;
La mors vient tost qui trop est dure. 646

X. Ja de cest mal n'avra respas,
Car la mors vient plus que le pas. 648

XI. Tu ainmes celui sans mesure
Qui de toi n'a ne soing ne cure. 650

XII. Ce vos l'amés, c'est vos amis;
Tot son penser a en vos mis. 652

XIII. N'escondis mie ton eür ;
Vers toi sera tos tans meür. 654

XIV. Met en respit cest mariaige,
Ne te paine de ton damaige. 656

---

635 Et blés et vins et p. — 655 mariage.

XV. L'enfes que portes iert uns malles;
Pou li fera de mal li halles. 658

XVI. Asés ara joie et santé;
Molt ara de sa volenté. 660

XVII. Garde ne te remues mie;
Se te remues, c'est folie. 662

XVIII. Va de par Dieu la ou tu vieus;
Diex te gart de malvais osteus! 664

XIX. Saichiés que il n'est mie mors,
Ains a asés avec son cors. 666

XX. Il en istra prochainnement,
N'i sera mie longuement. 668

[90 r° *b*] **XV.** — LIBRA [1].

I. Se tu le fais, jel te deffent;
Tu en aras le cuer dolent. 670

II. L'autre gardés, si ferés bien,
Car a cesti n'avés vos rien. 672

III. De toi garnir ne soies lens,
Car tu avras tempre chier tens. 674

IV. Je te lo bien a deporter;
Pou i porroies conquester. 676

V. Ton songe bien tost troveras,
Mais or par moi plus n'en saras. 678

VI. Fai desa mer ce que tu pues,
Car dela n'as mestier ne oes. 680

VII. Tu venras bien a t'esperance,
Mais ains ara fait demorance. 682

VIII. Assés pues vivre en bel aaige;
Or te maintien en bon usaige. 684

1. XII, XIII *intervertis*.

661 remue — 662 Se tu te — 669 je — 674 tans — 683 aage — 684 usage.

IX. Por tes pichiés espeneïr,
Te porlonge Diex de morir ! 686

X. D'autrui amer est molt requise
Sele qui t'aime sans faintise. 688

XI. Tu as t'amor molt mal assise,
Car il ne t'ainme ne ne prise. 690

XII. Se tu le prens, je sai de voir
Que tu feras molt grant savoir. 692

XIII. Se tu as a mari cestui,
Tu en aras asés anui. 694

XIV. C'est une fille sans mentir;
Diex le vos last a bien venir ! 696

XV. Envieuse iert sor tote rien ;
Avec nelui ne vaura bien. 698

XVI. Je te lo bien a remuer;
Asses milleur lieu pues trover. 700

XVII. Esta en pais, si fais que saiges;
Relaisse toi de cest voiaige. 702

XVIII. Ne pense mais après cestui ;
Ne vos verra mais, ne vos lui. 704

XIX. N'en puet issir, por riens que voie,
Se Diex secors ne li envoie. 706

XX. Je te lo bien que tu t'en taises;
Ja n'i avras ne preu ne aise. 708

[90 v° *a*] **XVI.** — Scorpio.

I. Tu en raras sans nul redout,
Mais ce ne cera mie tot. 710

II. Il n'iert auan chiers tans, sans faille,
De blé, de vin, ne de vitaille. 712

---

685 a espenir — 696 veir — **XVI.** Serapion — 711 aam chier.

III. Marcheander pues a seür,
Car tu i troveras eür. 714

IV. A ton songe ne pense mie,
Car riens ne vaut; ce est folie. 716

V. A passer outre ne resoigne ;
Preu i avras, je te tesmoingne. 718

VI. De ton espoir se vels oïr,
A Dieu en laise covenir. 720

VII. N'as mie pens, a mon talant,
Ne vivras gaires longuement. 722

VIII. En ton respas ne t'afier;
Tenpre t'estovra devier. 724

IX. Tu as l'amor a ton desir
Ou autres ne puet avenir. 726

X. Cil est d'autrui amor doés
Cui vos oblier ne poés. 728

XI. Uevre ta main, ne refuser
Ce que Diex te volra donner. 732

XII. Tu ne seras ja ses maris,
S'a moi en est li consaus pris. 730

XIII. Ce est un fiex. Dieus t'en delivre !
A painnes voi qu'il puist lonc vivre. 734

XIV. Cis enfes iert de grant vaillance ;
En bien faire ara s'atendance. 736

XV. Esta en pais et si gaaingne;
Ailleurs troveras tot estraingne. 738

XVI. Va de par Dieu hardiement;
De bien faire ne te repent. 740

XVII. Il a asés por soi garir ;
De vos vooir est en desir. 742

---

728 Cui v. « ne poes « ob. — 729 Vuevre.

XVIII. Il n'i sera mie lons tens ;
Tenpre en seront lies ses gens. 744

XIX. Tu te pues bien trop delaier,
Puisqu'il te covenra plaidier. 746

XX. Tu le vaintras, se tu le fais ;
Mais miex te venroit faire pais. 748

[90 v° *b*] **XVII.** — SAGITTARIUS.

I. Et blés et vins iert marcheans ;
Qui i faura s'iert mescheans. 750

II. Achate, achate isnelement,
Tu n'i porras perdre noient. 752

III. Ce qu'as songié tu troveras
A contraire te tornera. 754

IV. Ne pues rien perdre a mer passer.
Or t'i laist Diex a bien aler ! 756

V. A court terme prochain aras
Ce qu'espoires : ja n'i fauras. 758

VI. Encor aras de vie espasce.
Or proie a Dieu qu'il ne t'abace. 760

VII. Tu as de mort peür eüe,
Mais li eure n'est pas venue. 762

VIII. Tu as molt bien t'amor asise,
Car amés ies et sans faintise. 764

IX. De toi amer ne se faint mie.
C'est tes amis, soies s'amie. 766

---

743 lonc tans — **XVII** SAGITARIUS — 749 dolans marcheans ; dolans *d'abord exponctué. Les points ont été grattés ensuite sauf celui qui est sous l's de* dolans — 755 Nei, *la dernière lettre avait été exponctuée mais le point a été ensuite gratté.*

X. Saiches de voir, se tu le prens,
Ja ne seras lie lons tens. 768

XI. Se tu le prens, n'en quier mentir,
Tart en venras au repentir. 770

XII. Une fille as dedens tes flans.
Diex t'en delivre et sains Jehans ! 772

XIII. Porsievra li joie et honnors.
Diex li otroit par sa valor ! 774

XIV. Tu n'as mie ce que tu vieus ;
Remue toi, si feras miex. 776

XV. Se tu m'en crois tu t'en iras
Et bien et plenté troveras. 778

XVI. N'as mie tot a ton plaisir ;
Dou revenir ies en desir. 780

XVII. Se de cestui puet eschaper,
Il en doit bien Dieu aourer. 782

XVIII. Laise le plait, si feras bien,
Car tu n'i pues conquester rien. 784

XIX. Par mon los n'i prendras bataille ;
Tu i aroies mort, sans faille. 786

XX. Je te di bien certainnement
N'en verras mais en ton vivant. 788

[91 r° *a*] **XVIII.** — CAPRICORNUS.

I. Achater pues, ne douter mie,
Car tu n'i pues perdre une alie. 790

II. Se songes puet nelui valoir,
Dont i pues tu fiance avoir. 792

III. Se passer dois, donques t'en va ;
Car grans conqués t'atent dela. 794

---

768 lonc tans — 769 tu *om.* — 771 feme — **XVIII.** CIPRICORNUS — 791 ne lui.

IV. De ton espoir n'aras tu mie,
Car Capricornus le t'afie. 796

V. En vivre pas ne t'aseüre,
La mort vient plus que l'ambleüre. 798

VI. De ton respas Dieu en aoure,
Car de ta mort fu près li eure. 800

VII. La mors de li t'est molt lontainne,
De cui amor tu ies en painne. 802

VIII. De toi amer fait bel sanblant,
Si ne t'ainme ne tant ne quant. 804

IX. Se vos le prenés a baron,
Ja n'en arés vers moi pardon. 808

X. Prendés le, si ferés savoir;
Ceste sera a ton voloir. 806

XI. C'est voir que vos un fil arés.
Lues soit baptisiés et levés! 810

XII. Tos tans sera en grant tristesce;
A painnes ara ja leesce. 812

XIII. Tu cuides ailleurs miex avoir;
Miex te venroit ci remanoir. 814

XIV. Tu cuides ailleurs mix trover;
Miex te venroit ci demorer. 816

XV. Il est haitiés et liés et sains
Et s'a asés entre ses mains. 818

XVI. De prison istra sans doutance,
Or en soiés tot a fiance. 820

XVII. Tu en venras bien a deseure,
Mais ains te tarjera molt l'eure. 822

XVIII. Se tu en champ t'en osses metre,
Tu vainteras, bien l'os prometre. 824

---

796 Cipricornus — 809 voirs — 810 soit *répété*.

XIX. Ta perte encore raveras,
Mais desiré ansois l'aras. 826

XX. De soi garnir n'est pas folie ;
S'on a mestier com s'en aïe. 828

[91 r° *b*] **XIX.** — AQUARIUS .

I. Ton songe molt tost troveras,
Mais par moi or plus n'en saras. 830

II. Fai desa mer ce que tu pues,
Car dela n'as mestier ne oes. 832

III. Or enaoure Dieu le grant,
Car ton espoir aras errant. 834

IV. Aquarius tesmoigne et dit
Qu'encor aras de mort respit. 836

V. Quant de ton mal langui aras,
A la parfin si en morras. 838

VI. De celi qu'ainmes ne douter;
Autrui que toi ne velt amer. 840

VII. Tu te pues bien de ce vanter,
C'est tes amis, ne te douter. 842

VIII. Se tu le prens, te fais que sote ;
Miex te venroit boire ta cote. 846

IX. Lai ester, tu n'en as mestier,
Tu prendroies ton enconbrier. 844

X. T'as conceü une meschine,
Selonc le livre qui devine. 848

XI. Envieuse iert sor tote rien ;
Avec nelui ne volra bien. 850

---

830 or *oublié a été rajouté en marge à l'encre rouge*, mais par moi « plus rien saras « or — 835 dist — 839 ne te douter — 847 9ce^ue^ *ajouté au-dessus de la ligne, d'une autre encre et d'une autre main.*

XII. Je te lo bien a remuer;
Asses milleur lieu pues trover. 852

XIII. Esta en pais, si fai que saiges,
Si te repent de cest voiaige. 854

XIV. Ne penses mie après cestui,
Ne vos verra mais, ne vos lui. 856

XV. N'en puet issir por riens que voie,
Se Diex secors ne li envoie. 858

XVI. Je te lo bien que tu te taises,
Car n'i aras ne preu ne aisse. 860

XVII. Se tu le fais, jel te deffent,
Tu en aras le cuer dolent. 862

XVIII. L'autre gardés sor tote rien,
Car a cestui n'avés vos rien. 864

XIX. De toi garnir ne soies lens,
Car tu aras tenpre chier tens. 866

XX. Je te lo bien a acorder :
Peu i porroies conquester. 868

[91 vo] **XX.** — Pisces .

I. Au passer outre ne resoigne ;
Preus i avras, je te tesmoigne. 870

II. Encor atent, ja n'i fauras,
A ce que tu avoir volras. 872

III. Le plus as fait de ton aaige;
Or te porvoi, si fai que saiges. 874

IV. Tu as eü de morir doute;
De plus pechier or te redoute. 876

V. Tu ainmes li et ele aillors,
Mal as assises tes amors. 878

---

860 aisses — 861 je — 866 tans — 876 *L'initiale est confuse : le* D *est écrit en surcharge sur un* N.

VI. Cil qu'ainmes est autrui amis ;
Por nient i as ton penser mis. 880

VII. Saiches de voir, ce cis t'eschape,
Tu n'aras mais tel en ta trape. 882

VIII. Ne sera pas vostre damaiges.
Prendés le, si ferés que saiges. 884

IX. Un fil arés, n'en doutés mie ;
S'il vit, perilleuse iert sa vie. 886

X. Cil enfes sera de vaillance,
En bien faire ara s'entendance. 888

XI. Esta en pais et si gaaingne,
Ailleurs troveras tot estraingne. 890

XII. Va de par Dieu hastivement ;
De bien faire ne te repent. 892

XIII. Il a asés por soi garir ;
De vos veoir est en desir. 894

XIV. Il n'i sera mie lons tens ;
Tenpre en seront lies ses gens. 896

XV. Tu te pues bien trop delaier,
Puis qu'il te covenra plaidier. 898

XVI. Tu le vaintras, se tu le fais,
Mais miex te lo a faire pais. 900

XVII. Tu en raras sans nule dote,
Mais se ne sera mie tote. 902

XVIII. Il n'iert auan chiers tans, sans faille,
De blé ne d'autre riens qui vaille. 904

XIX. Va de par Diu, je t'aseür,
Car tu i troveras eür. 906

---

879 Cil que t'ainmes est a autrui amis -- 884 saige — 895 lonc tans — 898 plaindier — 903 *Le parchemin du fol.* 91 *était coupé et a été recousu ;* faille *écrit au-dessus de la ligne* — 904 vai *écrit à la fin du vers a été souligné et le scribe a écrit* vaille *à la fin du vers suivant devant lequel il a mis le signe du paragraphe.*

XX. A ton songe ne pense mie,
Car nient ne vaut ; ce est folie. 908

APPENDICE

Les *Sortes* publiés ci-dessous se trouvent dans les mss. suivants :

1° Latin 7420ᴬ de notre Bibliothèque Nationale ; cf. Paul Meyer, *Romania*, XXXVI (1897), p. 237-8 ;

2° Sloane 351 du Musée Britannique, fol. 3-15 ;

3° Ashmole 384 de la Bodléienne ; cf. Black, *Catalogue*, p. 214 ;

4° et 5° 2352 et 5327 de la Bibliothèque de Vienne ; voir à ce sujet Johannes Bolte, *Zur Geschichte der Losbücher*, appendice extrêmement utile du vol. IV des œuvres de Georg Wickram, poète alsacien du XVIᵉ siècle, qui composa entre autres ouvrages, en 1539, un *Loosbuch* en vers allemands (*Georg Wickrams Werke*, IV Band, gedruckt für den litterarischen Verein in Stuttgart, Tübingen, 1903).

Le texte imprimé ici est celui du ms. de la Bibliothèque Nationale. Les nᵒˢ d'ordre ont été ajoutés pour plus de clarté.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, LATIN 7420ᴬ

Questions.

[126 *r.*] 1. An ille promovebitur anno presenti.
2. An erit bonum ducere uxorem.
3. An amicus tuus te diligat.
4. An ille poterit solvere debita sua.
5. An erit bonum alicui rem suam committere.
6. An captus poterit evadere.
7. An gravida pariet filium vel filiam.
8. An homo qui est in labore evadet.
9. An poterit esse quod queris vel non.
10. An erit bonum contrahere societatem.
11. An peregrinus revertetur vel non.
12. An erit bonum ire super inimicum.
13. An eger convalescet vel non.

14. An cogitatus tuus adimplebitur.
15. An erit bonum ire negotiatum.
16. An res amissa recuperabitur vel non.

Réponses.

[128 v° *a*.] **I.** — Rex Turcorum.

1. Quod queris eveniet tibi.
2. Bene solvet si ipse voluerit.
3. Promovebitur certe quia bene promeruit.
4. Caveas tibi quia fraudulentus est.
5. Revertetur cito et sine dubio.
6. Uxorem fuge quia non est tibi utilis.
7. Filium pariet mulier ista.
8. Carcere fracto evadet captus iste.
9. Bene evades labores tuos.

II. — Rex Yspanie.

1. Uxorem ducere modo bonum est.
2. Infirmus est valde tamen bene convalescet.
3. Solvet bene quia potens est.
4. Nondum meruit promoveri.
5. Verus est nec in mortis periculo tibi deficiet.
6. Vade secure negotiatum.
7. Bene evades de hoc labore.
8. Filiam paries que erit meretrix.
9. Captus iste cum pecunia redimetur.

III. — Rex Indie.

1. Eger iste bene convalescet.
2. Non eas modo negotiatum.
3. Eger iste convalebit sine dubio.
4. Solvet bene debita sua sed tarde.
5. Promovebitur quia dignus est.
6. In labore erit diu tum evadet.
7. Crede quia bonus et verus est.
8. Non queras amplius quia amissa est.
9. Peregrinus iste cito redibit.

---

15 erit ire bonum. *Sl. 351 donne la bonne leçon.* **II**, 5 in *om.*; defficie — **III**, 6 evades.

IV. — Rex Anglie.

1. Res ista bene invenietur.
2. Bonus est et fidelis valde.
3. Ite negotiatum secure.
4. Languebit valde demum morietur.
5. Non solvet quia non habet unde.
6. Nondum meruit promoveri.
7. Nunquam recuperabitur, hoc scitote.
8. Noli res tuas alicui committere.
9. Associa te alicui et bonum consequeris.

V. — Rex Scotie.

1. Cogitatus tuus cito adimplebitur.
2. Non tradas res tuas alicui.
3. Peregrinus iste in via morietur.
4. Non est timendus licet sit malitiosus.
5. Eger iste convalebit medicina.
6. Solvet bene debita sua.
7. Promovebitur certe sed non adhuc.
8. Sustinere nunc a societate bonum est tibi.
9. Amicus iste verus est.

VI. — Rex Armenie.

1. Vadenegotiatum et lucraberis.
2. Sustine modicum et bene evades.
3. Secure tuum commenda.
4. Captus iste bene evadet.
5. Fuge uxorem quia non est tibi utilis.
6. Luna revolvente convalescet.
7. Societatem fugias.
8. Promovebitur quia meruit.
9. Quod queris eveniet tibi.

[128 v° *b*]

VII. — Rex Nubie.

1. Caveas tibi quia fraudulentus est.
2. Revertetur in periculo corporis sui.

IV, 8 comitere — **VI**, 3 comenda.

3. Pariet filium qui fiet istrio.
4. Commenda res tuas secure.
5. Cogitatus tuus non erit.
6. Sustineas a societate et bonum erit tibi.
7. Nunquam solvet omnia que debet.
8. Multum aggravabitur tum convalescet.
9. Promovebitur sed non adhuc.

VIII. — Rex Cypri.

1. Non timeas eum quoniam te timet.
2. Filium pariet valde benignum.
3. Bene evadet de hoc labore.
4. Caveas ducere uxorem.
5. Vinces inimicum tuum.
6. Multum patietur tum evadet.
7. Morietur eger iste ex hac infirmitate.
8. Quod queris habebis.
9. Vade negotiatum secure.

IX. — Rex Babilonie.

1. Festina societatem contrahere.
2. Esto cavillosus ne te decipiat.
3. Cogitatus tuus vix adimplebitur.
4. Multum patieris tum evades.
5. Commenda secure ea que tua sunt.
6. Res ista bene invenietur.
7. Quod queris habebis sed multum morabitur.
8. Solvet bene quia potens est.
9. Eger iste bene convalescet.

X. — Rex Libie.

1. Noli res tuas alicui committere.
2. Noli te associare alicui.
3. De amico isto habebis quod vis.
4. Cogitatum tuum non adimplebis.
5. Labores tuos bene evades.
6. Quod queris habere non habebis.
7. Captus iste bene evadet.

VII, 4 Comenda ; 8 agravabitur — **IX**, 2 descipiat ; 4 evadet — **IX**, 5 Comenda — **X**, 1 comitere.

8. Timendus est quia fraudulentus est.
9. Non solvet totaliter ea que debet.

XI. — Rex Francie.

1. Nunquam evadet captus iste.
2. Cogitatum tuum bene adimplebis.
3. Duc cito uxorem et erit tibi utilis.
4. Bene invenietur res ista.
5. De facili habebis quod tu queris.
6. Insidiatur tibi sed ne timeas.
7. Tua accommoda et suscipe aliena.
8. Multa patietur et bene evadet.
9. Non implebis hoc quod desideras.

XII. — Rex Tartarorum.

1. Nondum evades labores tuos.
2. Evadet captus iste sed tarde.
3. Associa te alicui secure.
4. Quod queris eveniet tibi.
5. Res ista nunquam invenietur.
6. Tua non commendes alicui.
7. Vade negotiatum et lucraberis.
8. Quod queris non erit tibi.
9. Caveas tibi ab uxore.

XIII. — Rex Sicilie.

1. Redibit cito cum gaudio.
[128 v°c] 2. Nunquam recuperabitur.
3. Quod queris habebis sed non adhuc.
4. Noli associari alicui.
5. Filiam pariet mulier ista.
6. Nunquam evadet nisi fracto carcere.
7. Noli amplius cogitare quia non implebitur.
8. Blando sermone te decipiet.
9. Noli eum timere quia te timet.

XI, 6 Incidiatur — 7 acomoda — **XII**, 6 comendes — **XIII** Cicilie ; 7 impleb. ; 8 descipiet.

XIV. — Rex Cappadocie.

1. Filium pariet qui erit monachus.
2. Quod queris non habebis.
3. Nunquam recuperabitur, hoc scitote.
4. Filium pariet sine dubio.
5. Associa te alicui secure.
6. Cogitatus tuus non erit.
7. Inimicum tuum superabis.
8. Malum est modo ire negotiatum.
9. Commenda secure res tuas.

XV. — Rex Alamannie.

1. Non promovebitur quia non meruit.
2. Non ducas uxorem.
3. Vade secure super inimicum.
4. Ire negotiatum modo bonum est.
5. Evadet cito, ne timeas.
6. Non te diligit, caveas tibi.
7. Peregrinus iste nunquam reveniet.
8. Uxorem fuge tanquam inimicum.
9. Non queras amplius quia amissa est.

XVI. — Rex Romanorum.

1. Solvet bene quia dives est.
2. Non promovebitur quia parum scit.
3. Captus iste evadet et hoc cito.
4. Veniet in mortis periculo.
5. Vade negociatum et lucraberis.
6. Filium pariet felicem valde.
7. Uxorem ducere modo bonum est.
8. Bene evades labores tuos.
9. Filiam pariet mulier ista.

Louis Brandin.

XIV, Capadocie ; 9 Comenda — **XVI**, 8 evadet.

MÉLANGES

NOTES DE LEXICOGRAPHIE LORRAINE ET FRANC-COMTOISE

I. — *GRIEF* ET SES DÉRIVÉS

L'adjectif *grief*, employé dans une expression impersonnelle qui en français serait « il m'est (t'est, etc.) grief », a passé, dans les parlers lorrains et franc-comtois, du sens de « pénible » à celui de « qui cause du regret ». Cf. Grammont, *Franche Montagne* [1], *è m ô grī* « je m'ennuie, je regrette » ; même expression à Plancher-les-Mines, d'après Poulet [2], *grī* « en mal (de quelqu'un, quelque chose) » ex. : *a m'ot grī*... j'ai la nostalgie ; à Châtenois, d'après Vautherin [3], *s. v° grie, el i ât grie de son fraîre, de sai mâson* ; aux Fourgs, d'après Tissot [4], *s. v° gri, i m'en est gri* « je le regrette ». Dans tous ces parlers franc-comtois, *-ie* se réduit régulièrement à *-ī*.

Dans les Vosges, l'adjectif est employé par extension avec un sujet de personne, par ex. « je suis grief de » [5] au sens de « avoir le regret de quelqu'un, quelque chose », mais surtout « avoir la nostalgie ». En ce dernier sens, je l'ai recueilli

1. Grammont, *Le Patois de la Franche Montagne* (*Mém. Soc. Linguist. Paris*, XI, p. 212). M. G. tire à tort *grī* de **grida* < vha. girida « appétit, désir ».

2. Poulet, *Patois de Plancher-les-Mines* (Haute-Saône), Paris, 1878.

3. Vautherin, *Le Patois de Châtenois*, Belfort, 1896.

4. Tissot, *Le Patois des Fourgs* (Doubs) (*Mém. Soc. Émulation Doubs*, 1864).

5. On notera que ce développement est analogue à celui qui en français a fait sortir « je me souviens » de « il me souvient ».

dans la plupart des localités de l'arrondissement de Remiremont situées dans les vallées de la Haute-Moselle et de la Moselotte, sous la forme *grĕ*; cf. aussi *gré* à Uriménil (arr. Épinal), d'après Haillant [1], et à La Bresse (arr. Remiremont), d'après Hingre [2] qui donne en outre *aigré*, adjectif vraisemblablement formé dans des expressions telles que « cela m'est à grief ».

L'adjectif est devenu aisément substantif comme en français, de là *gré*, s. masc., dans Hingre; *grie*, s. f. « nostalgie », dans Vautherin et Contejean [3]; Adam [4] donne également, p. 256, *gris* « nostalgie » pour Dompaire (arr. Mirecourt, Vosges).

Le substantif anc. fr. *grieté* a sûrement existé dans nos parlers; car Haillant note *grité* au sens de « nostalgie » pour Savigny (arr. Épinal) [5]. Mais actuellement il a disparu au bénéfice de nouvelles formations avec les suffixes *-esse* < -itia, *-ance* : *gritosse* « nostalgie », Le Tholy (arr. Remiremont), d'après Adam, — *grétasse* « nostalgie, regret que cause une personne éloignée », — La Bresse, d'après Hingre, — *grĕtŏs*, *-ŏs*, *-ăs* (anc. formes variées du suffixe *-esse*) que j'ai recueillies personnellement dans les vallées de la Haute-Moselle et de la Moselotte, — enfin *grītăs*, que j'ai obtenu pour Miélin (arr. Lure, Haute-Saône). De là, ont été dérivés l'adjectif *gritoux* « qui est en mal de », Landaville (arr. Neufchâteau, Vosges) d'après Adam, — *grétou*, La Bresse, et *grĕtu* « qui a la nostalgie », vallées de la Haute-Moselle et de la Moselotte; enfin le verbe *s ĕgrĕtĕ* « avoir la nostalgie », *ibid.*, — *s'ĕgrītă*, Miélin, *s'egrittei*, non localisé par Pétin [6] (p. 310), mais vraisemblablement recueilli dans la région du Tholy-Gérardmer.

---

1. Haillant, *Le Patois d'Uriménil* (*Ann. Soc. Émul. Vosges*, Épinal, 1885 sq).

2. Lexique en cours de publication dans le *Bulletin Soc. Philomathique vosgienne* (Saint-Dié).

3. Contejean, *Glossaire du Patois de Montbéliard* (*Mém. Soc. Ém. Montb.*, 2e s., 4e vol.).

4. Adam, *Les Patois lorrains*, Nancy, 1881.

5. *grité*, « nostalgique », donné par Adam pour Dompaire, est une indication tout à fait douteuse, car ce ne peut être qu'un substantif en *-té*.

6. P[étin], curé de Saint-N[abord], *Dict. patois français*, Nancy, Thomas, 1842.

2. — **NOVELAISON*

Dans les parlers lorrains du sud du département des Vosges et dans les parlers franc-comtois de la Haute-Saône, limitrophes des Vosges, j'ai recueilli une série de formes qui attestent l'existence, dans cette région, d'un mot dont on n'a pas encore relevé d'exemple dans les textes anciens[1] du domaine français. Adam, *op. l.*, p. 273, donne *noval'hon* « primeur » pour Saint-Amé (arr. Remiremont) ; Pétin donne, avec le même sens *novall'hon*, recueilli dans la région de Remiremont ; Hingre est moins sommaire : « *nóvalhon*, s. f., la saison nouvelle. Primeur de printemps. *Ai lai novalhon*, au printemps. *Das novalhon*, des primeurs[2] ». Personnellement j'ai recueilli le même mot dans plusieurs villages de l'arr. de Remiremont, mais limité à la récolte des pommes de terre nouvelles entre la mi-juillet et la mi-août, soit seul : *lĕ nŏvalhõ*, Saulxures, Cornimont (c. Saulxures), Ventron (id.) ; *ĕ n.*, Saint-Nabord (c. Remiremont) ; *ĕ lĕ n.* Saint-Amé (id.), Bellefontaine (id.) ; *lĕ nŏvĕljõ*, Ramonchamp (c. Le Thillot), Rupt (id.) ; j'ai aussi entendu à Saint-Maurice-sur-Moselle (c. Le Thillot) « les pommes de terre de *nŏvĕljõ* » ; — soit dans des expressions telles que « je vais, nous allons, nous irons *ĕ nŏvalhõ* », Saint-Étienne (c. Remiremont), Saint-Nabord (id.). En Franche-Comté, je n'ai retrouvé le mot qu'à Miélin (arr. Lure, Haute-Saône) sous la forme *nŏvĕlijõ*. Les lexiques de cette province sont muets sur ce mot.

La forme la plus complète est celle de Miélin qui conserve une voyelle intérieure *-i* ; mais le type **novelison* qu'elle atteste doit être lui-même issu d'un type antérieur **novelaison* ; en effet *-i* est fréquent dans les mots pourvus de cette terminaison précisément dans les parlers orientaux[3]. Mais il est impos-

1. Voici cependant un exemple d'Adam de la Halle que nous signale M. A. Jeanroy (éd. Coussemaker, p. 235 ; Raynaud et Lavoix, *Motets*, II, 113) :

Nos sire Noveus — Et as courtois bien apris,
Nous envoie a ses amis, — Pour avoir des pairesis
Ch'est as amoureus — A *nohelison*...

2. Il y ajoute une étymologie qu'il est inutile de réfuter : « c'est comme une abréviation de *novale sŏhon* » (c.-à-d. nouvelle saison).

3. Schwan-Behrens, *Gramm. de l'anc. français* (trad. O. Bloch), Leipzig, Reisland, 1913, § 266 Rem. ; Meyer-Lübke, *Gr.*, II, § 496.

sible de dire si les parlers lorrains ont passé par ce stade.

On ne peut pas dériver **novelaison* de l'adj. *nouveau*, car les substantifs en *-aison* sont sortis seulement des verbes ou, moins souvent, des substantifs[1]. Quant aux rares mots en *-ison*, qui ne sont pas sortis de formes antérieures en *-aison*, ce sont tous des substantifs dérivés des verbes en *-ir*. Par contre il est difficile de dire s'il faut remonter jusqu'au latin novellatio ou se contenter de considérer **novelaison* comme issu de *noveler*, qu'on rencontre assez fréquemment en ancien français. Encore faut-il ajouter que *noveler* est rare au sens de « se renouveler ». Le Dictionnaire de Godefroy ne donne que deux exemples de ce sens, l'un de la *Chanson de Roland* (v. 2118) :

Se Rollanz vit, nostre guerre *novelet*,

l'autre d'Aubouin de Sézanne :

Ferus sera d'un dairt d'amors
A tens d'estei ki *novelle*[2].

Le plus souvent *noveler* signifie « raconter une nouvelle » ; mais quel que soit le sens, il est probable qu'il représente le latin novellare, suffisamment attesté, bien que M. Meyer-Lübke ne l'ait pas relevé dans son dictionnaire étymologique.

Quant à novellatio, il nous est donné au moins par deux textes, l'un de saint Augustin, l'autre de l'*Itala*, mais avec un sens plus restreint que celui qui conviendrait à nos parlers. Il y signifie en effet « action de planter à nouveau », tandis que nos parlers exigent un sens tel que « renouvellement de la nature ». Ce sens paraît être conservé par le parler de la Bresse, à s'en rapporter aux indications de Hingre.

C'est de ce sens qu'est issu sans difficulté celui de « primeur » ; mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que, d'après les données de notre enquête, le mot semble avoir subi récemment une importante limitation de sens ; et nous avons là un exemple intéressant d'un mot qui diminue de vitalité à la fois géographiquement et sémantiquement.

O. Bloch.

1. Cf. *Dict. gén.*, Introd., § 508 ; Meyer-Lübke, *loc. cit.*

2. Godefroy indique que ces deux vers de chanson se trouvent dans le ms. de Berne 389, f° 792.

A PROPOS D'UNE RÉCENTE ÉDITION DE FOLQUET DE MARSEILLE[1]

Le très remarquable ouvrage de M. Stroński, qui témoigne non seulement d'une connaissance aujourd'hui bien rare de la poésie des troubadours et de l'histoire méridionale, mais aussi d'une singulière vigueur d'esprit, a enfin obtenu de la critique l'attention qu'il méritait. MM. Salverda de Grave[2], Bertoni[3], Lewent[4] et Anglade[5] ont résumé ou discuté les diverses parties de l'Introduction, et les trois premiers ont proposé un certain nombre de corrections aux textes ou d'interprétations nouvelles. C'est évidemment sur l'établissement du texte et les traductions (plus littérales que vraiment fidèles et d'un style très contourné) qu'il reste le plus à dire et je me rends bien compte que les quelques observations qui suivent, n'épuisent pas le sujet.

I, 38 : *que croi servir fai manta gen* ne signifie certainement ni « beaucoup de gens ont tort de servir » (Stroński), ni « beaucoup de gens servent mal » (Lewent), ce qui ne s'accorderait nullement avec le contexte, mais : « il y a bien des gens qu'il fait mauvais servir » (la dame du poète doit craindre qu'on ne la range dans cette catégorie) : sur cet emploi de *faire*, voy. Levy, s. v. n° 21 ; cf. deux ex. de *mauvais fait* en anc. fr. dans Tobler, *Verm. Beit.*, I², p. 217 ; *croi* est du reste beaucoup moins appuyé que *mal* ou *fol*, qui seraient plus naturels. — 50 : *vem*, forme très rare, est certainement à rejeter ; cette leçon n'est au reste que dans trois mss. très voisins et de peu d'autorité. Cf. la remarque de M. Lewent sur X, 40. — 53 : *merce*, non « récompense » (Stroński), ni « grâce » (Lewent), mais « acte méritoire » (Levy, s. v., 2).

II, 8 : *c' ap bel semblan m'a trainat longamen*. Comme à

---

1. *Le troubadour Folquet de Marseille, édition critique, précédée d'une étude biographique et littéraire et suivie d'une traduction, d'un commentaire historique, de notes et d'un glossaire*, par St. Stroński, Cracovie, 1910, in-8°, XIII-145*-285 p.

2. *Annales du Midi*, XXIII, 498.

3. *Giornale storico della lett. ital.*, LVII (1911), 115.

4. *Literaturblatt*, 1912, col. 327.

5. *Revue des langues romanes*, LVI (1913), 71.

M. Lewent, ce *trainat* disyllabique m'inspire des doutes : *tirat* n'est-il vraiment que dans trois mss. ? Le sens au reste n'est pas : « vous m'avez attiré », mais « traîné en longueur, fait muser ». — 33 : « mon amour n'est pas sage en ceci que » serait plus exact.

IV, 53-4 : le texte adopté ne donne pas de sens ; si *laissars* n'est que dans *IK*, ce que le tableau des variantes ne permet pas de savoir sûrement, cette leçon n'a aucune autorité. Jusqu'à plus ample informé, j'adopterais celle de *D T G c*, dont l'étroite parenté n'est pas suffisamment établie.

VI. La tornade, quoique donnée par quatre ms. seulement, doit être introduite dans le texte et traduite tout autrement ; elle doit évidemment être lue ainsi :

A vos mi ren, pros domna cui ador,
E prendetz mi, qe segon (*VL*) dreit d'amor,
Deit l'om egar (*V*) fin coratge e ricor.

L'idée que la noblesse des sentiments compense celle de la naissance est un lieu commun, fréquent chez les troubadours.

VII, 12 : au lieu de *l'en*, lire *no· l* ; la négation est nécessaire et la leçon que je propose est appuyée par l'accord de deux familles.

VIII, 19 : *tes* convient beaucoup mieux au sens que *pres* (« la branche vers laquelle je me suis tendu »), qui reparaît en rime au v. 54.

X, 19-21 : *merce* a ici le sens de « acte méritoire » (Levy, s v., n° 2), comme l'a vu M. Salverda de Grave. Je ne comprends pas au reste la phrase comme lui ; *vostre saber* signifie non « la connaissance que j'ai de vous », mais « la science que je tiens de vous » : le poète se refuse à employer contre sa dame le talent qu'elle lui a donné. — 22 : *chausimen* signifie non « la douceur », mais « le respect des convenances ». — 24 : *adreiturar*, non « réparer », qui fait ici contre-sens, mais « justifier ». — 29 : le texte adopté *ar quier merce so faria parer* ne donne pas de sens et M. S. traduit comme s'il y avait *fassa*. Je propose de lire (avec *R*) *s'o fazia p.* (ou *faz i aparer*) et traduis : « Je m'excuse si je laisse voir cela » (que j'ai servi sans récompense).

XI, 21-4 : la traduction de ce passage est tout à fait manquée. Le poète se compare à un cheval qui a été surmené et non à qui on a laissé faire ses caprices (M. S. traduit, au v. 22, comme s'il y avait *voler*, et non *poder*) : « Jamais vous n'avez consenti à me conduire doucement (pour ce sens, voy. Levy, à *fren*, 1); vous m'avez au contraire fait rendre tout ce que je pouvais (abusé de mes forces); or le cheval le plus valeureux, si on le fait jouter trop souvent, se révolte. » Le sens proposé pour *cuoill feunia* est appuyé par les premiers mots de la strophe suivante, *Fels for 'ieu ben*, où la même idée est reprise : « J'étais tenté de me révolter », etc.

XII, 5 : « vous avez opposé à ma modération une conduite orgueilleuse » et non « vous avez montré orgueil outre mesure ». — 9 : « il ne vous paraît pas » (*vos* est un régime indirect, non un sujet). — 17-9 : passage très difficile qui ne me paraît pas avoir été bien compris, ni par M. S. ni par ses critiques : il est nécessaire d'avoir le texte sous les yeux.

Blasme n'a hom, e chascus cel asen,
Per qu'es l'enganz, e n'es plus galiatz
Aicel que'l fai que cel qu'es enganatz.

MM. Stronski et De Grave ne comprennent pas *cel asen* tout à fait de même, mais ils sont d'accord pour voir dans *asen* assentit; et faire de *cel* un neutre; M. Lewent admet aussi *asen* = assentit, mais ne croit pas que *cel* puisse être neutre. Je ne le crois pas non plus, *qu'el*, dans le seul exemple allégué par M. S. (aux notes, p. 228), devant être interprété *que lo*. M. De Grave comprend : « celui-là a le blâme par qui est faite la tromperie (et tout le monde est de cet avis) ». Cette construction ne me semble pas possible : il faudrait *de cui es* ou *per cui es faitz*. Je lirais, au premier vers, *cela s'en*, et rétablirais le second tout autrement : *Per que n'es plus en l'engan galiatz* ou *Per qu'es en eis l'e. p. g.*, ces deux leçons étant également appuyées. Je comprendrais : « L'homme jusque-là irréprochable qui a failli (v. 10-16) encourt le blâme, mais chacun le dissimule (dissimule la mauvaise opinion qu'il a de lui), et voilà pourquoi celui qui a trompé autrui est plus trompé que sa victime. » La pensée, très subtile, est bien dans la manière de Folquet. — Dans la dernière strophe, le poète exprime d'abord cette idée, assez fré-

quente, que celui qui donne a plus de bénéfice que celui qui reçoit ; il ajoute :

> Mas voutz es en viltenensa
> Vostr' afars et en nien,
> Qu'om vos sol das, ar vos ven.

Le texte est assuré ; la traduction, toute littérale, n'éclaircit rien. Je crois qu'il faut sous-entendre une idée intermédiaire, ic toute naturelle, et qui est elle-même un lieu commun ; il ne suffit pas de donner, il faut donner avec empressement : un don obtenu à force de prières ou de patience a été en réalité acheté ; telle est la vérité que met en relief une jolie anecdote incorporée dans le recueil de pièces artésiennes du ms. 12615 [1]. Ici la pensée est générale et le poète ne s'adresse pas à sa dame : « Vous en arrivez à mépriser l'objet qu'on vous donnait (*soler* est pris au sens du prétérit) et que maintenant on vous vend. »

XIII, str. I : voy. l'excellente interprétation de M. De Grave. — 20 : j'écrirais *lai* (adverbe), non *la i*. — 26 : *atendensa* a son sens propre (cf. 20) et non celui de « attachement ».

XIV, 17 : *ocaizos*, non « faux-semblant », mais « faux-fuyant, détour, ruse ». — 27 : on ne s'explique pas *apoderera*, qui serait un conditionnel ; lire *apoder era*.

XV, 24 : *so*, lire *s'o* (sibi hoc) ; sur le sens du passage, voy. plus haut, p. 81. — 45 : *com*, lire *co'm*.

A. Jeanroy.

PRIÈRE ANGLO-NORMANDE EN QUATRAINS

Le manuscrit latin E. 5. 2 de la Bibliothèque de Trinity College à Dublin n'a pas encore été décrit d'une façon détaillée [2]. C'est un in-4° en parchemin de 61 feuillets sans pagination, écrit, probablement en Angleterre, dans la seconde moitié du

1. *Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle*, pub. par A. Jeanroy et H. Guy, p. 81 ss.

2. La description de ce manuscrit donnée par le Dr Abbott (*Catalogue of the Manuscripts in the Library of Trinity College*, Dublin, 1900, p. 101) est très sommaire. Elle est d'ailleurs remplie de fautes graves. Je publierai prochainement une description complète du ms.

XIIIe siècle. Il renferme plusieurs écrits latins, notamment les *Épîtres* de Sénèque et celles de Pierre de Blois. Au feuillet 33 r°, col. 2, on trouve, sans titre, la pièce anglo-normande que nous transcrivons ci-dessous avec ses incorrections métriques [1].

I
Glorius rei, le fiz sainte Marie,
ki ciel e tere avez sul en baillie,
jo vus requier e succurs e aïe,
ke ne perisse en ceste mortele vie.

II
Merci vus cri, veir pere espiritable,
de mes mesfaiz me rend a vus cupable,
ke jo ne perde la vie parmenable
pur les deliz del secle esculurjable.

III
La vostre grace del Saint Esperit,
mettez en mun cuer sens e saveir parfit,
ke l'enemi puis aveir en despit,
e de vus servir me seit bon e delit.

IV
Si veirment cum fere le poez,
cunseilliez mei del tut e mauttenez,
de verai sen mun quer si arusez,
si qu'en tuz biens puist estre enluminez.

V
Si cum jo crei, s'il est vostre pleisir,
si vus del tut me volez retenir,
qu'encuntre vus rien ne me poet nuisir,
si veirment me deignez oïr.

VI
Si deignastes del ciel el mund venir,
de la Virgine char prendre e mort suffrir,
resusciter sulunc vostre plaisir,
vus me voilez a vostre os retenir.

VII
E me dunez ferm curage e quer fin
de vus amer od servise enterin,
ke poi me seit [3] del mund e frarin
pur vus servir qui regnez sanz fin. Amen.

---

1. La division du poème en quatrains est indiquée dans le ms.

V. 4. *Ms.* peris*se* — 14 *s. d.* maintenez — 27 *Ms.* por me sert.

VIII Faites mei, Deus, en bon espeir certein
deservir le regne suverein,
si ke a la fin de vostre grace plein
sei eslu de vostre destre mein.

IX Dunez mei, Deus, verai entendement,
ke servir te puis enterinement,
si ke ainz ma mort, confes veraiment,
vostre saint cors receive dignement.

X E m'otriez ke jo devant ma mort
puis espurger mun cors chaitif e ort
de quanque ai fait sanz resun e a tort,
ke m'alme ait sanz fin verai confort.

XI ..... senz mal e sanz feintise
a la parfin, sire, ai tel divise,
ke purement murge en vostre servise
e m'aneme seit en vostre glorie mise.

M. Esposito

NOTES SUR LE *MISTERE DE SAINT ADRIEN*

La lecture du *Mistere de Saint Adrien* dans l'édition de M. Émile Picot (1895) m'avait amené à faire au texte quelques corrections dont j'avais réservé pour plus tard la publication. Dans son *Étude sur la langue du Mistere*, qui porte exclusivement sur la phonétique et la morphologie du texte, M. Hermann Vingquist [1] en a proposé qui s'accordent avec quelques-unes des miennes ; je donnerai ci-dessous une liste de corrections nouvelles; je signalerai les points sur lesquels une explication différente de celle que donne M. Vingquist me semble préférable.

Aux raisons que j'avais apportées (*Recherches sur le vers français au XVe siècle*) pour conclure que l'auteur du *S. Adrien* était originaire de l'Est, M. Vingquist en a ajouté quelques

1. Lund, 1909, in-8°, VIII-84 p.; cf. *Romania*, XXXVIII (1910), 420.

39 sant — 41 *Espace laissé en blanc d'environ sept lettres* — 43 e' v.

autres qui lui permettent de « localiser » plus précisément cet auteur au nord de la Bourgogne ou de la Franche-Comté ; ce point semble désormais acquis [1].

Il est acquis aussi que le compte des *e* féminins n'est pas constant dans cet auteur, et qu'il n'est pas nécessaire de corriger le texte du manuscrit aussi souvent que l'a fait M. Picot, mais M. Vingquist a une tendance à admettre pour la quantité d'un même mot plus d'élasticité, de variété qu'il n'est requis. Ainsi *eaue* semble bien être régulièrement dissyllabe à cette époque. Dans ce vers

> Je prie au dieu...
> Qu'i vous garde d'en eaue périr(2310-11),

M. Picot corrige en *eau*, M. Vingquist compte *eaue* pour un monosyllabe ; mais dans les constructions similaires du verbe *garder* citées p. 66, c'est l'ancienne forme du subjonctif qui apparaît constante : *gart* ; la correction doit, à mon sens, porter sur *gart* et non sur *eaue*. Dans *Vouldroit estre, ou en eau clere* (4474), l'hiatus *estre* : *ou* ne s'impose pas avec plus de force que la correction graphique en *eaue*. De même pour *tue*, ind. prés. de *tuer* ; le vers : *Si je ne lez tue quant et quatre* (2466) doit être corrigé (suppression de *je*), et *tue* avoir la même quantité qu'au vers 956 (Vingq., p. 65).

Voici quelques corrections de mots. M. Vingquist admet (p. 24) la leçon que j'ai proposée, *sans faulte nesune*, pour la rime *sans faulce mesure* : *Neptune* (2309-10) ; le mot *nesun* se rencontre au vers 3530 et au vers 5397.

> V. 3835-7 : Et le baptisme de la loy
> Nouvelle, par ton ordonnance,
> Bien vois que ma vie est finée.

M. V. propose *Nouvelle, que as ordonnée* ; la faute du copiste apparaît plus excusable, si le texte original portait, comme il est possible, *par toy ordonnée*.

---

1. On se souvient que M. Émile Picot avait conclu (pp. x, xxii, etc.) que l'auteur appartenait aux Pays-Bas. M. A. Jeanroy (*Revue Critique*, 3 juin 1911, p. 430-431) conclut en notre faveur ; la note de la *Romania*, 1910, p. 420, présente notre hypothèse comme une « supposition hasardée », mais ne donne pas d'arguments contre elle ou pour une autre.

V. 3903-4 : Par cops de verges et batuz
Tellement que vous chapperons.

Il faut évidemment lire *batons*.

V. 4300-1 : *Veuille entendre notre parole* : . . . . . *chancelliere*. Il me semble que la correction *priere* s'impose.

Après le vers 4836, le copiste a dû omettre un vers terminé par *estaichiez* ou un mot similaire.

De même après 4958, il faut supposer un vers omis, car 4960 est sans rime.

V. 5066 *erreur* est sans rime; il faut sans doute le remplacer par *desroy*.

V. 5534 *veoir* : *oir* (audire). M. Picot maintenait *veoir* (Glossaire, p. 202); il est plus probable qu'il s'agit ici, comme le suggère M. Vingquist (p. 69), de *veir*, forme « qui n'était pas restreinte à la région picarde seulement ».

Après 5612, il semble que le copiste ait sauté deux vers. De même après 5728, il faut supposer omis un vers qui rimait avec *raison*, quelque chose comme : *Je ne crains nul de sa maison*.

V. 6240 *viz* : *avoit*. Il faut rétablir le présent de l'indicatif : *vois*.

V. 6501 *plesir* : *grevance* : *ordonnance* ; inadvertance du copiste pour *plaisance*. Même correction au vers 7423.

V. 6935-6 *tarde* : *charge*. Il faut évidemment lire *targe*, comme propose M. V. (p. 25, n. 4).

V. 8112-3 : Tu avras la livree aux autres
Metz la les pieds. Troup ! Tu t'espentes.

J'avais noté cette anomalie et je m'étais abstenu d'en rien tirer pour la phonétique des rimes dans mes *Recherches*. M. Vingquist s'ingénie à en faire une rime « sinon bonne, au moins passable. *Au* pouvait se réduire à *o* dans notre texte ; il est possible que *espentes*, forme contractée de *espoentes* (cf. dans notre texte *espoentable* 78, *espoente* 7658) ait eu *ô* à la tonique. Rappelons en outre qu'on voit *en* permuter avec *on* dans l'Est (cf. Chatelain, p. 31). L'anomalie de cette rime se réduirait donc au phénomène d'une voyelle nasale rimant avec une orale à peu près correspondante. Sur des permutations et des rimes de ce genre, voir Thurot, II, p. 514, Chatelain,

p. 19 ». Je penche pour une solution plus simple : *t'espautres* au lieu de *t'espentes*. J'ai relevé dans le *Mistere de saint Quentin* :

8720 ESCORPION. Pour enforcier josnes pucelles,
Irons nous point avec les autres ?
AGRICOLAN. Que te fault il, que tu t'*espautres* ?
A tu le ceur mal a ton aise?
.....
9130 CERBERUS. Envoyés les l'ung aprés l'autre
LUCIFER. Tout premier, je veuil qu'on *espautre*
Ce Berich, qui a tout perdu.
.....
11714 DRAGON. Il sera mis de l'un en l'autre.
SERPENT. S'il n'y est mis, (nous) soions boutés
En ung tonnel tout plain d'espiautre.
YSENGRIN. Je n'en puis plus, s'on ne m'*espautre*.

Dans les trois seuls passages où *espautre* est à la rime, il rime avec *autre*, comme dans le *Mist. de S. Adrien*.

V. 8210 Et serons qu'il en vouldra fere
.....alons de tire.

C'est le seul exemple, dans le *Saint Adrien*, d'une rime semblable ; je n'avais pas voulu en faire état et l'ajouter aux rimes similaires de la *Passion de Semur* (*Rech.*, p. 37) ; j'avais gardé la note pour proposer la correction *dire* : *tire* ; c'est celle que M. V. propose aussi (p. 4), mais sans y tenir.

V. 70, 101, 114, 5748-56, 7429 : *hure* ou *heure* qui rime avec *mesure* ou *demeure* était traduit dans le glossaire de M. Picot par *crier*. M. V., d'après leçon texte, croit « qu'il signifie *hâtez-vous, courez* ». C'est en effet le sens constant qu'il a dans le composé *hurho* ou *hureho*, signalé dans le *Saint Quentin* (19398, 19554, 19927, 19991, 20005, etc.) et qu'on rencontre dans d'autres textes de l'époque.

V. 4718-9. Si serés d'eux quelx volontez,
Puis dire le nous reviendrés.

« Le sens de ce passage est obscur, le texte est probablement corrompu », dit M. V. (p. 55, n. 3). Mais si *serés* est compris comme le futur du verbe *savoir*, — « forme commune dans notre

mystère », remarque ailleurs M. V. (p. 29, n. 4),— le sens redevient clair ; *quelx volentez ?, quelx nouvelles ?* est une interrogation directe simplifiée, fréquente dans les compositions dramatiques ; elle a été ici reportée telle quelle dans une construction indirecte [1].

Henri CHATELAIN.

UN MANUSCRIT PERDU DU ROMAN DU *COMTE D'ANJOU*

Dans l'article qe l'*Histoire littéraire de la France* a consacré au roman du *Comte d'Anjou*, de Jan Maillart [2], il n'êt qestion qe des deus manuscrits de ce roman qe possède la Bibliotèqe nacionale (fr. 765 et nouv. aq. fr. 4531). M. Ch.-V. Langlois et M. J. Jablonski, qi ont repris l'étude du même sujet [3], n'ont pas signalé davantaje l'existance d'un troisième manuscrit, aujourdui disparu, qi a fait partie de la bibliotèqe de Jan de France, duc de Béri, frère de Charles V.

Les seuls ranseignemants qe nous possédions sur ce manuscrit nous sont fournis par le rejistre KK 250 des Archives nacionales, où on lit, à la date du 16 novanbre 1413, la mancion suivante (fol. 77 v°) :

A Me Jehan Colin l'ainsné, escolier a Paris, pour la vente d'un livre *De*

---

1. Erreurs de typographie ou de rédaction : p. 12, l. 7, lire *tomber* ; p. 25, l. 4, lire *apparentée* ; p. 43, l. 20, incompréhensible ; p. 44, l. 5 (de bas en haut), lire *dissyllabe* au lieu de monosyllabe ; n. 2, l. 2, lire *le ms. n'en a aucun* ; p. 46, l. 4, lire *Il apparaît* ; p. 47, petit texte, l. 10, lire *servent* au lieu de *servant*, sinon la citation ne rentre pas dans le groupe des observations voisines ; p. 60, l. 17, et p. 64, l. 4, lire *selon la règle*. — La thèse de M. V. manque d'index ; il serait à souhaiter qu'il publiât une liste, qui suivrait l'ordre des vers, de toutes les améliorations et explications apportées jusqu'ici au texte du *Saint Adrien*.

2. Tome XXXI (1893), pp. 318-350, article de Paulin Paris, revu par Gaston Paris.

3. Ch.-V. Langlois, *La Société française au XIIIe siècle, d'après dix romans d'aventure*, Paris, 1904, pp. 234-262 ; J. Jablonski, *Le Comte d'Anjou, roman d'aventures du XIVe siècle*, dans *École des Chartes, Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1912*, pp. 39-42.

la patience de la contesse d'Anjou, que ledit seigneur a fait prendre et acheter de lui pour le pris de VI l. XV s. t. [1].

Le manuscrit acheté à cet « escolier » de Paris (d'ailleurs inconu) par le duc de Béri êt certainemant distinct de ceus qi sont aujourdui dans notre dépôt nacional. An éfet, le ms. fr. 765, sur papier, êt d'une écriture du XVe siècle qe l'on ne peut faire remonter aussi haut qe la date de 1413 ; qant au ms. nouv. aq. fr. 4531, s'il a été écrit au XIVe siècle, le titre q'i porte l'euvre de Jan Maillart, soit an tête (*Ci commence le rommans du conte d'Anjou qui volt deflourer sa fille*), soit an qeue (*Explicit le rommans du conte d'Anjou*), êt trop diférant de celui qi figure dans le rejistre KK 250 (*La patience de la contesse d'Anjou*) pour q'on puisse admètre l'idantificacion des deus volumes.

A. Thomas.

---

1. J. Guiffrey, *Inventaires de Jean duc de Berry*, t. II (Paris, 1896), p. 338 ; cf. la citacion q'a faite de cète mancion L. Delisle, *Rech. sur la librairie de Charles V*, partie II (Paris, 1907), p. 268, art. 284 *bis*. Aucun des deus auteurs ne s'êt préocupé d'idantifier le livre mancioné.

COMPTES RENDUS

La vie de saint Remi, poème du XIIIe siècle par RICHIER, publié pour la première fois d'après deux manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles par W.-N. BOLDERSTON (Thèse de doctorat d'Université présentée devant la Faculté des Lettres de Rennes); Londres, Henry Frowde, 1912; in-8°, 356 pages.

Pour ses débuts dans la philologie française, M. Bolderston s'est attaqué à un poème de 8.234 vers, écrit dans un style diffus, contourné, pénible. Je me hâte d'ajouter que, malgré les imperfections de cette édition, ce n'est pas uniquement au courage et à la patience de l'éditeur que la Faculté de Rennes a entendu rendre hommage en lui décernant le bonnet doctoral. Au cours de ce long travail, M. B. fait preuve à maintes reprises d'un esprit ingénieux et juste. On appréciera particulièrement l'Introduction écrite en excellent français : on y lira par exemple avec profit les paragraphes consacrés à la langue du poème, laquelle présente certaines particularités champenoises, au style, qui dénote chez Richier un disciple de Chrétien de Troyes et de Raoul de Houdenc, à la versification, caractérisée par l'abondance des rimes riches et par un procédé graphique très curieux dont je ne crois pas qu'on ait signalé d'autre exemple : en cent cinquante-deux endroits, le ms. *A* nous offre à l'intérieur du vers un point diacritique, lequel correspond le plus ordinairement à une césure forte venant après un enjambement. Le poète, — car M. B. ne craint pas de faire remonter cet artifice jusqu'à l'auteur lui-même, — aurait de la sorte appelé l'attention du lecteur sur ses hardiesses métriques et sur sa façon de disloquer « ce petit niais » d'octosyllabe. Je ferai observer cependant que le ms. *A*, qui est le plus ancien et qui a conservé le plus grand nombre de ces points diacritiques, les place souvent à des endroits où aucune particularité métrique ne justifie leur présence ; citons au hasard les v. 131, 213, 736, 1907, 3398, 3700, 3805, 3860. Parfois aussi on trouve deux points au lieu d'un (ex., v. 1907, 3398); au v. 142, le point semble marquer tout simplement une interroga-

tion. Cela ne veut pas dire que la théorie de M. B. soit à rejeter ; mais on eût souhaité qu'il ne passât pas complètement sous silence des exceptions aussi nombreuses.

Sur l'auteur, aucun renseignement nouveau. M. B. essaye sans succès de découvrir une vague allusion à la patrie d'origine de Richier dans trois vers où M. Paul Meyer ne voyait avec raison qu'une simple métaphore. Si la métaphore « *semor sur greve, en rivage de mer* », ne désigne point la paresse, ni une occupation mondaine sans rapport avec les lettres, mais signifie que Richier composait des œuvres profanes, il y a désormais, grâce à la publication de M. B., des chances pour que nous reconnaissions la main de Richier dans la confection d'une des nombreuses œuvres anonymes du XIIIe siècle : car sa langue et son style sont des plus caractéristiques.

M. Paul Meyer s'était borné à signaler comme source de Richier la Vie latine de saint Remi composée par Hincmar. M. B. a très bien vu qu'il fallait également faire entrer en ligne de compte l'*Historia Ecclesiæ Remensis* de Flodoard ; et il y a joint, pour les v. 7636-8136, le texte latin de la Vision de Charles le Chauve, qu'il publie intégralement (pp. 34-38): assurément personne ne se plaindra de cette publication ; mais pourquoi présenter comme inédit un texte déjà reproduit ailleurs, et notamment dans les *Mon. Germaniæ Hist.* (*SS.* X, 458, William de Malmesbury) ? Telles sont les trois sources essentielles, et nous devons savoir gré à M. B. de les avoir démêlées. Mais elles ne suffisent pas à rendre compte du poème entier. Certains épisodes restent encore sans original reconnu. Il se peut fort bien que Richier ait recouru de temps à autre à la vie du saint composée par Fortunat dont il se réclame. « Rien ne prouve, dit M. B., qu'il l'ait utilisée » ; mais rien ne nous assure non plus du contraire, car nous ne possédons plus qu'un abrégé très succinct du récit de Fortunat. En outre, l'auteur français ne se borne pas toujours à paraphraser Hincmar ou Flodoard : même dans les épisodes qu'il a en commun avec eux, il ajoute des détails que l'on chercherait en vain chez ces auteurs et qui certainement ne sont pas tous imaginés par lui. Tous les traits particuliers à la *Vie* française demanderaient à être notés et rassemblés ; et il serait à désirer que l'œuvre fût examinée à nouveau par un travailleur versé dans la littérature hagiographique et s'intéressant au passé du pays rémois.

Bien que l'Introduction de M. B. soit déjà d'une sobriété un peu sèche [1], ce défaut ne devient vraiment grave que dans la partie explicative de l'édition : notes, glossaire, table des noms. Les notes, presque toutes insignifiantes,

1. Il ne serait pas difficile d'y signaler des omissions bibliographiques. M. B. ne paraît pas s'être reporté au grand répertoire de vies de saints que M. P. Meyer a donné au t. XXXIII de l'*Hist. litt. de la France* ; il y eût trouvé (p. 422) la mention d'une vie en prose de S. Remi ; peut-être est-elle sans intérêt pour l'étude de la légende versifiée ; encore fallait-il en signaler l'existence et le caractère.

occupent huit petites pages dont elles cèdent la plus grande part au résumé analytique : la place de ce dernier devait être au haut des pages, en titre courant. A la table des noms propres, les identifications géographiques font défaut. Il fallait, à l'exemple de M. P. Meyer, donner les noms actuels des villes et bourgades, en indiquant au besoin l'arrondissement et le canton. Et pourquoi ne pas nous prévenir que le *Vosage* est la région des Vosges, que *Hydrissem* représente la ville épiscopale de Hildesheim en Saxe, que *Warnaise* est l'équivalent de Worms sur le Rhin, etc... ?

Le glossaire est franchement insuffisant et parfois erroné. Voici des exemples. *Adès*, au v. 2503, ne veut pas dire « aussitôt », mais « toujours, sans cesse ». — *Aviron*, au v. 984, signifie très clairement « gouvernail » et non « support » (avec point d'interrogation de M. B.). — *Dileution* ne signifie pas « délices » (v. 1095), mais « dilection ». — *Roture* est bien mal traduit par « rupture ». Il s'agit d'une « hernie », ou plus exactement d'une « varicocèle ». Si l'on se reporte au passage en question, on apprend que la population mâle d'une bourgade champenoise fut gratifiée par la colère divine de ces volumineux appendices que nos joyeux ancêtres inscrivaient au blason populaire des Lorrains. — M. B. se doit à lui-même de nous donner un jour l'étude lexicographique sérieuse que mérite la *Vie de Saint Remi*.

Mais on comprendra que nous nous occupions avant tout du texte lui-même, de ce texte difficile publié pour ainsi dire sans explication et sans discussion de détail. Ce n'est pas que M. B. se trouvât en présence d'un problème critique compliqué. Les mss. sont au nombre de deux, et M. B. a adopté le système appliqué déjà par M. P. Meyer pour son édition partielle et qui consistait à donner le texte de *A* en indiquant en note les variantes de *B*. Au reste M. B. a fait tout ce qu'il était possible de faire pour reconstituer l'histoire des deux manuscrits et pour préciser leurs rapports. Il conclut fort raisonnablement que *B*, bien loin d'être copié sur *A*, son aîné, aide souvent à retrouver la leçon authentique; il me semble seulement que dans la pratique il n'a pas fait un assez large emploi de *B* et témoigne parfois d'un respect un peu trop grand pour la leçon de *A*. Les remarques suivantes visent avant tout à interpréter le texte et à l'éclairer dans la mesure du possible.

V. 1-9. La comparaison de la gloire de saint Remi avec une chandelle mise sous le boisseau, puis avec une cité sur la montagne, ne dérive pas directement de saint Matthieu (v. 14-15); elle en dérive par l'intermédiaire de Flodoard (chap. XI; Migne (t. 135, p. 46). — V. 22. *Qui li ont enseigniet une wevre Dont grant matere li a uuevre*. Après avoir lu : *li anuevre* (*Notices et Extraits*, t. XXXV, p. 124), M. P. Meyer imprimait *li awevre* dans l'*Hist. litt. de la France* (t. XXXIII, p. 331). Cette dernière lecture doit être la bonne, bien que le passage ne soit pas encore parfaitement clair. Il s'agit du composé *aovrer* que nous retrouvons au v. 1645 (*Et aoure et aourera*) et qu'on regrette de ne pas voir figurer au glossaire de M. B. — « V. 61-

120. Dieu aime la France ». Ce résumé en quatre mots est bien insuffisant pour rendre compte d'un prologue assez intéressant où Richier nous expose comment « clergie » et « chevalerie » ont quitté Rome, pour venir s'installer en France. Il a sans doute emprunté ce petit développement aux *Grandes Chroniques de France* (éd. P. Paris, t. I, p. 4), et, puisqu'il a connu Chrétien de Troyes, comme le montre fort bien M. B., il fallait nous rappeler qu'un développement analogue faisait l'ornement du début de *Cligès* (cf. G. Paris, *Mélanges de litt. franç. du moyen âge*, 269 sq.) ; seulement Richier ne remonte pas jusqu'à la Grèce et se contente de présenter la France comme l'héritière de Rome et de nous dire qu'on vient « *boivre En France la doussour d'un Toivre* ». Ce Toivre est « probablement » le Tibre, nous dit M. B. ; rien n'est plus certain. Dans ce qui suit immédiatement, Richier s'exprime comme les *Grandes Chroniques de France*, mais en substituant S. Remi à S. Denis. — La ponctuation des vv. 111-16 est plus judicieuse dans l'éd. de M. B. que dans l'éd. partielle de M. P. Meyer, et au v. 116 M. B. fait une excellente conjecture qui avait échappé à son devancier. Mais pour rétablir le v. 114, *A bien Dieus* [*en*] *France eslargie La grace...*, je conjecturerais [*a*] au lieu de [*en*]. — V. 159. Lire : *En fin* (et non *Enfin*), avec M. P. Meyer. — V. 381. *Si faintement*. Lire *Si faitement*. — V. 386. *Ainsi ravint en cel* (sic) *maniere*. Avec le ms. *A* et M. P. Meyer, nous lirons : *Aussi ravint sa en arriere*, leçon confirmée par le latin d'Hincmar : « accidit... antiquo tempore » (Migne, t. 125, 1130 B). — V. 438. Lire *D'Addo* (et non *Daddo*) et, à la table, mettre *Addo* à la lettre *A*. — V. 484-7. A propos du passage relatif à saint Denis, il eût fallu expliquer ce *Lui tiers* répété quatre fois au début des vers, et rappeler que saint Denis eut la tête tranchée avec deux compagnons, saint Eleuthère et saint Rustique. — V. 510. Lire *que* au lieu de *qui*. — V. 551. *Besoingne chascun qu'il connoisse Qu'il ait de par Dieu ce qu'il a*. Lire *Resoingne chascuns...* ; c'est-à-dire : « chacun rechigne à, se refuse à reconnaître... » — V. 570. Lire *Les bous et les maus* (et non *les biens*), avec le ms. *A* (cf. v. 577). — V. 704. *Qui ne se saignent ne recroient*. Lire *se faignent*. — V. 726. Lire *Qui* (avec le ms. *B*) au lieu de *Qu'il*. — V. 745. Mettre un point à la fin du vers, après *duchëé*. — V. 770. Pas de majuscule à *salu*. — V. 1064. *N'entre'eus* doit être corrigé ; lire *Entr'eus*. — V. 1118. *Le prophete l'ensien*. Lire *Le prophete ensïen*. — V. 1250. Supprimer le guillemet après *einsi*. — V. 1359-60. Ponctuer : *quel honte De ce viellart ! A lui que monte D'avoir teil esbanoiement ?* » — V. 1389. Lire *Ammis, tout ensement te di De l'omme, qui est travilliés*, et non *Se l'homme*... Le sens est : « J'applique la parabole qui précède à l'homme fatigué ». — V. 1437. *Et loe*. Lire *Et loé*. — V. 1478. *Et a loué*. Lire *Et alloué*. — V. 1484. *La novele qu'ele ot oïe Ne li fu bele ne joïe*. Lire *n'esjoïe*, avec le ms. *B*. — V. 1504. *Ne nul lieu...* Lire *N'en n. l.*, et ponctuer : *covenist ;* (v. 1503) et : *a cheval*, (v. 1505). — V. 1559. *Et sains Remis pas n'oublia Ce que veüe ost sa parente* ». Lire *Ce que voué...* (ce qu'il avait promis à sa parente). — V. 1610. *Parcourre*

laisoient le pas. Faute évidente ; il faut lire, avec le ms. *B*, *Por courre l*. — V. 1624-5. *Teil seneschal fait bon chargier, L'a baillie de sa despense Qui...* Mal compris et mal ponctué : supprimer la virgule après *chargier* ; imprimer : *La baillie* (subst.), et mettre un point après *despense*. Commençant la phrase suivante par *Qui*, il faut placer une virgule et non un point après *amander* (fin du v. 1631). — V. 1665. *Sostolt*. Lire *s'ostolt* (« s'ostoit »). — V. 1688. *Ou* (=aut et non ubi) ne peut pas prendre d'accent. — V. 1692. Lire *Tost* et non *tout*. — V. 1862. *l'or* doit se lire *lor*, comme au v. 1860. — V. 1254 et suiv. Je comprends et je ponctue, en mettant *saint Remi* au cas régime : *Ne peüst nus a ce ploier Saint Remi que contre droiture Se vosist mettre en coverture*. — V. 2124. Lire *anuieus*, au lieu de d'*anvieus*. — V. 2139-41. Voici encore un de ces « loci desperati » comme il y en a tant dans le poème. Inutile d'ajouter que, suivant sa coutume, M. B. ne nous prévient par aucune note qu'il n'a rien compris à ce passage. Richier nous dit que saint Remi et l'évêque de Hildesheim étaient en relations fréquentes l'un avec l'autre et mettaient en commun leurs lumières, au reste toujours prêts à rendre service : *...appareillié A tous aidier et conseillié*. Remarquons en passant que *conseillié* dans cet emploi méritait de figurer au glossaire : Godefroy donne un seul exemple (encore est-il de Froissart) de *conseillé* au sens de « disposé, décidé ». On lit ensuite dans l'éd. B. :

Maiement plus clarté veraie
Au soleïl quant il plus cler raie
Puet avoir la lune foison,
Ne puet estre en comparison
De sainteé a saint Remi
Mis li vesques... »

Tout cela n'a ni queue ni tête ; je propose de lire : *Maiement que* (cf. la leçon du ms. *B*) *clarté veraie Du soleil quant il plus cler raie Puet avoir la lune* [*a*] *foison*. Je mets ici une ponctuation forte, estimant que cette comparaison se rapporte à ce qui précède et non à ce qui suit. Les deux hommes rendaient d'autant plus de service aux gens qu'ils produisaient ensemble une clarté plus grande : plus le soleil brille, plus la lune en tire de lumière. Je ne donne pas cette conjecture comme définitive, mais comme raisonnable. — V. 2973-76. Voici tout un passage inintelligible. Il s'agit des origines des Francs et de leur histoire, que Richier rapporte d'après Hincmar sans doute, mais aussi d'après d'autres sources ; il se rencontre sur plusieurs points avec les Chroniques de Saint Denis. Après s'être appelés Méroviens en l'honneur de Mérovée, les Francs reprirent ensuite leur nom de Français :

Quant Moroveus fu trespassez
Si refu li surnom, qu'assez

Ne furent plus Morovien :
Ains reürent lor nom ancien.

Lisons *quassez* et mettons deux points après ce participe. Le vers 2976 est faux, puisqu'*ancïen* est toujours trissyllabe dans Richier comme ailleurs dans l'ancienne langue, et *reürent* doit se corriger en *rorent* (cf. *orent* du ms. *B*). — V. 3154. La leçon du ms. *B*, *irai*, me paraît bien préférable à *serai*. — V. 3207. *En champ Marcien les fist venir Les Francs* donne un vers faux, *Marcïen* ayant trois syllabes, et au reste la syntaxe de la phrase doit faire rejeter ce *les* parasite, que le ms. *B* avait exponctué avec beaucoup de raison. L'auteur continue ainsi : *N'estuet contre tenir Por que cil chans fu si nommez Ne por qu'il fu Marciens clammez*. D'abord il faut lire : *conte tenir* ; ensuite le dernier vers ne peut aller, non seulement parce que *Marcïens* est trissyllabique, mais parce que Richier, si prolixe soit-il, ne se répète pas de la sorte. Une conjecture s'impose : nous remplacerons *Marciens* par *Maiens*, et tout sera clair. Richier nous avertit qu'il ne perdra pas son temps à nous raconter pourquoi l'assemblée des guerriers francs s'appela d'abord « champ de Mars », puis « champ de mai » (cf. Hincmar, chap. XXXI). — V. 3229. Lire *Mar s'i abaissa* (et non *si*). — V. 3262. Virgule après *Roheut*. — V. 3308. Lire qu'*aouvers* (et non *qu'a ouvers*. — V. 3333. Lire *Fust*, au subjonctif ; cf. ms. *B*. — V. 3334. Il s'agit ici de *Clodomir* et non de *Clodovius*. — V. 3386. *Toute aloit la desconfiture Par eus*. Je lis *Sor eus*. — V. 3397-8. Ponctuation fautive. Lisons : *Molt par fu Clodoveus marris. Par vaus, par terres, par larris, Vit sa gent...*, Ici comme en beaucoup d'autres endroits, le point placé après *par vaus* n'indique pas que ce vers se rattache étroitement au précédent. — V. 3418. Clovis, implorant l'assistance du Dieu des chrétiens, s'écrie d'après M. B. : *A vie et secors te demant !* Il y a là une forte étourderie, et *a vie* doit évidemment se lire *aiue*. — V. 3473. Lire *Aureliens* au lieu d'*Aurelieus*. — V. 3664. Lire *Qui nos dist* au lieu de *Qui vos dist* ; cf. le ms. *B*. — V. 3686. *De ce qu'il doit a sa nature*. Lire *De ce qui duit* (convient) *a sa n.* — V. 3782. *Et lor ennemis resrener*. M. B. n'a pas craint d'introduire dans la lexicographie du moyen âge le verbe *resrener*. Godefroy, remarque-t-il au glossaire, ne donne que le simple *esrener*. Il eût pu ajouter que ce simple lui-même n'apparaît pas avant le moyen français. N'était-il pas tout indiqué d'imprimer *refrener* ? — V. 4297-308. Nous rencontrons ici un assez long passage dont l'interprétation reste difficile, même après qu'on en a échenillé les fautes de l'éditeur. Saint Remi, nous dit Richier, après Hincmar et Flodoard, acheta en Allemagne « un boschage » qui s'appelait le Vosage ; et il s'occupa d'abord de peupler ces terres boisées.

La gent qu'il li (*lire :* qu'il i) atraist einsi
Par rente depois acensi
Oue a Reins faisoit envoier
A faire les vaissiaus paier 4300

Où li chenoinne recevoient
Lor vin en celier, qui n'avoient
En us les pos ne les plommez.

Cette première partie, fort claire cependant, n'a pas été comprise de M. B. Le texte latin, qu'il ne paraît pas en général avoir étudié d'assez près, lui eût été d'un grand secours dans le cas présent. Ce texte lui eût appris que S. Remi soumit ses gens à un impôt, à un tribut de « poix » ; de la sorte M. B. n'eût pas traduit au glossaire *acensir* par « payer », ce qui est un contre-sens complet, et il eût imprimé *de pois* en deux mots. Cette poix servait à *paier* (< picare), autrement dit à calfater les récipients où les chanoines de Reims mettaient leur vin. Le lecteur cherchera en vain au glossaire le mot *paier* ainsi que le mot *plommé*, dont Godefroy ne donne que deux exemples (s. v° Plomé). La seconde partie de notre passage est réellement obscure. Elle se lit ainsi dans l'éd. Bolderston :

Mais or est si acoustumez
Li mestiers de la poterie 4305
Qu'i n'ot en ancien signerie
A cui il ne fust grans mestiers
Que bien se tenist des potiers.

Le troisième vers est faux ; *ancïen* a trois syllabes. Le ms. *A* que M. B. abandonne ici sans la moindre raison, donnait *Rencien* (« pays Rémois ») : or *Rencien* a deux syllabes, comme le prouve le v. 4713 de la *Vie de S. Remi* (cf. par contre le v. 3727 du *Tristan* de Béroul). Comme l'auteur parle du présent et non du passé (cf. *Mais or* du v. 4304), le parfait *n'ot* ne convient pas et le v. 4306 devait se présenter à peu près sous cette forme : *Qu'il* [et non *Qu'i*] *n'a en Rencien signerie*. Si nous attribuons à *se tenist* (v. 4308) le sens de « se passer de », nous serons amenés à voir dans ces vers une petite sortie satirique de l'auteur contre la corporation des potiers, dont l'effectif était devenu trop nombreux à son gré. Un érudit du « Rencien », au courant de l'histoire des métiers de son pays, nous donnera peut-être la solution définitive de ce petit problème. Le sens des v. 4307-8 reste énigmatique. — V. 4328-9. Ponctuation défectueuse. Placer le point après *saint Remi*. — V. 4339-40. Que signifient les accents aigus sur l'*e* final des mots féminins *coingnie* et *empoingnie* ? — V. 4356. Lire *fust* au subjonctif, au lieu de *fu*. — V. 4454. Lire *voisdie* (et non *voistïe*). — V. 4616. Lire *Qu'il 'ocioit* (et non *qu'il ocioit*). — V. 4681. Lire *qu'il i eüst* (et non *qu'il li eüst*). — V. 4719-21. Des aumônes qu'il recevait en abondance S. Remi fit une part qu'il attribua à une église de Laon, *Por ce qu'il i avoit jadis Esteiten s'enfance norris*. L'auteur ajoute ces deux vers, inintelligibles dans l'édition de M. Bolderston : *Ne s'asenti pas as porris Que sa norrice en fust loée*. Ne cherchons pas *porris* au glossaire de M. B. : ce mot n'y figure pas. La variante

« orthographique » *pourris*, reléguée par M. B. au bas de la page, nous met certainement sur la voie ; il faut comprendre que S. Remi ne se sentit pas *espovris*, c'est-à-dire « appauvri » du fait que sa nourrice (l'église de Laon) fut, elle aussi, récompensée. *Loer* au sens de « récompenser » aurait dû figurer dans le glossaire. Quant au cas sujet d'*espovris*, il n'a rien de surprenant (cf. par ex. Brunot, *Hist. de la l. fr.*, I, p. 223). — V. 4768-79. Passage inintelligible. Il faut mettre une virgule à la fin du v. 4773, remplacer au v. 4774 *Et* par *Ot*, mettre un point après *garder* (v. 4776), supprimer la virgule après *droiture* (v. 4777) et mettre deux points après *decevoir* (v. 4779). — V. 4936. Lire *li gehi* (au lieu de *il gehi*). — V. 5019. Pas de point à la fin du vers. — V. 5172. Lire *Qu'il fust* (et non *Qu'il fu*). — V. 5191. Il faut un point après *homme*. — V. 5194. *Et fors lui la cure en avoit*. Je ne comprends ce vers qu'en lisant *Et sor lui*. — V. 5296-99. La ponctuation de ce passage prouve qu'il n'a pas été compris. Il s'agit de cet arien discuteur qui devint muet devant S. Remi. Lisons :

Car quant sains Remis trespassa
Devant lui, un de ses joiaus
I fist Dieus qu'il devint muiaus
Ne ne post parler ne respondre.

« Dieu se fit un jeu de..., s'amusa à le rendre muet. » Le mot *joiaus* avec ce sens aurait dû prendre place au glossaire. — V. 5316 *l'ost*. Lire *lost* (du verbe *loisir*). — V. 5409. *N'en i laissoient*. Lire plutôt *Ne n'i l.* — V. 5438. Lire *Et cuite et mangie en amblée*. Je rétablis *Et* d'après le ms. *B*, la non-élision de l'*e* final devant une voyelle initiale n'étant point pratiquée par notre auteur. — V. 5462. Lire *Qui* au lieu de *qu'i*. — V. 5503. *Provence* doit prendre une majuscule. Comme on peut le vérifier à la Table, M. B. ne s'est pas aperçu qu'il avait affaire à un nom propre. — Les v. 5556-7 n'ont pas été compris. Les gens de Ceout se raillent des coffres de blé que le saint a accumulés en prévision d'une famine. M. B. imprime :

Est ce citeis que il est ore
Au recort de la verité :
Entor une riche cité
Es murs n'a mie tante tor
Com il a moies ci entor.

Le premier vers doit se lire : *Est ce citeis que il estore ?* Le mouvement est interrogatif, comme au vers précédent : « Est-ce une ville qu'il est en train de fortifier ? A dire vrai, il n'y a pas autant de tours sur les murs d'une riche cité qu'on voit ici de meules de grain. » — V. 5562-63. J'imprimerais *...et les cuers enbrasez A la briconie embracier ; Et deables...* — V. 5613. *Entor les cors soit l'aparance As femmes de ceste vengence*. Il faut lire : *Entor les cols*, avec le ms. *B*. C'est une espèce de goitre que la colère divine inflige aux femmes de

Ceout. — V. 5615. Lire *Por que tous jours lor en remembre.* — V. 5617. Lire *Por ce que lor naturel membre.* Il s'agit ici des « membra naturalia ». La correction *qu'e*[*n*] au lieu de *que* est inutile. — V. 5624. Lire *que li homme.* — V. 5681. Lire *alijance*, au lieu d'*aliance.* — V. 5760-65. Pour faire comprendre ce passage, il faut ouvrir la parenthèse devant *s'estre pooit*, la fermer après *otroier*, et lire *M'i* au lieu de *N'i* au v. 5765. — V. 5801-3. *Si com après mangier Son*[*t*] *dous girofle a mangier Usé...* Le second de ces vers a une syllabe en moins. Je propose : *Son*[*t*] *clou de g...* — V. 5851. Il faut lire : *Ne glorifier...*, d'accord avec le ms. *B.* — V. 5940. *Dieus, fait il, soit ce quant sera Que de ceste prison istrai ?* Lire *Dieus, faisoit il, ce...* — V. 5982. Lire *I nota*, au lieu de *Il nota.* — V. 6051. L'homme *a quatre vins* [ans] *est deespis Qu'il est appellés decrepis.* Le mot *deespis* manque au glossaire, mais fait l'objet d'une des très rares notes explicatives de M. B. (p. 344) ; cette note est du reste fantastique. Mais pourquoi s'acharner ici à défendre le texte du ms. *A*, quand M. B. n'hésite pas à le corriger ailleurs, p. ex. dès le v. suivant ? Le ms. *B* donne : *A quatre vins est si despris*, ce qui explique parfaitement le *Que* initial du vers suivant. On peut lire *despris* (que Godefroy traduit par « misérable, déguenillé ») ou, plutôt, avec une très légère correction qui assure la rime riche, *despis.* — V. 6056. *Qui doit valoir...* Lire *Qu'il doit voloir...* — V. 6381. *Qu'il ne vost ce lors recevoir.* Lire *cel or.* — V. 6655. Au lieu de : *la voerie*, qui n'a pas de sens, lire *l'avoerie* (« la protection du saint »). — V. 6906. *S'en chastient quant il veoient.* Cet imparfait est fautif, après le présent *chastient.* Adoptons la leçon de *B* : *quant il les voient.* — Les v. 6917-18 n'ont pas de sens. Ils demandent à être lus ainsi : *...pour donner enseignement As autres qu'il soient en criemme* (pas de point après *crienne*) *Que teus angoisse nes* (et non pas *nos*) *aprieme.* — V. 6927. Pas de point après *faisoit*, qui se relie directement à *Jadis* du vers suivant. — V. 6975. Lire *Si l'ont*, au lieu de *S'il ont.* — V. 7006. M. B. écrit *teneilles* avec une minuscule. Quel est ce mot étrange, que nous ne trouvons ni au glossaire ni à la table des noms propres ? C'est tout simplement la bourgade de *Teneilles* : « in villa Tenoilo », dit Hincmar (chap. LXXII). Décidément M. B. n'a pas lu les sources latines avec assez de soin. — V. 7044. Mettre une simple virgule et non un point après *medeciner.* — V. 7277. Il faut une ponctuation (point et virgule ou point) après *demora.* — V. 7308. Lire *Este vous*, au lieu de *Esté vous.* — V. 7316-7. Point et virgule après *saint Remi.* Pas de point après *ammis.* — V. 7507. *Mais feus et covoitise.* Lire *Mais feus de covoitise.* — V. 7888. Au lieu de *justice*, lire *justise* (: *couvoitise*).

Ces corrections, observations et conjectures, si nombreuses soient-elles, ne représentent qu'une faible part de celles auxquelles peut donner lieu la *Vie de S. Remi.* Mais je ne voudrais pas que l'abondance des rectifications faites et à faire donnât une idée fâcheuse du soin apporté par M. B. à son édition. Il a beaucoup peiné, et trouvé souvent la solution juste. Disons-le, puisque lui-

même ne s'en est pas vanté et que l'excessive sobriété de son commentaire ne laisse rien entrevoir de ses hésitations ni de ses trouvailles : la simple ponctuation d'une des phrases amorphes de Richier peut exiger de longues réflexions, et il y en avait bon nombre qu'on ne savait par quel bout prendre. Mais, demandera-t-on peut-être, pourquoi accorder les honneurs de l'édition à un pareil auteur, dont les défauts de syntaxe n'ont même pas l'intérêt de la naïveté et correspondent au contraire à une décadence du style courtois ? Laissant de côté la vieille question préjudicielle de savoir s'il convient de publier intégralement et sans discernement tout le moyen âge français, nous répondrons que la *Vie de S. Remi* valait tout de même d'être éditée, pour diverses raisons dont nous avons déjà indiqué quelques-unes : Richier n'est pas seulement un paraphraseur de textes connus, comme l'indiquait M. Paul Meyer ; en plusieurs cas, il est un témoin d'œuvres originales disparues, ou encore inconnues, et de traditions locales[1]. Son style même, si filandreux soit-il, a parfois du charme ; on y rencontre de temps à autre des métaphores et des comparaisons heureuses ; Richier avait une certaine imagination : nous voudrions le retrouver dans les œuvres plus profanes qu'il a dû composer avant d'accomplir sa pieuse besogne ; il y a des chances pour qu'il y fût meilleur. Sa langue et, en particulier, son vocabulaire présentent plus d'un trait curieux. Enfin la décadence même du style courtois est-elle sans intérêt historique ? Pour tous ces motifs, nous considérons que le jeune philologue anglais a fait une publication utile et nous lui en sommes reconnaissants.

Emmanuel PHILIPOT.

Arthur C. L. BROWN, **On the Independent Character of the Welsh Owain** (Rptd. from the *Romanic Review*, Vol. III, nos 2-3).

M. Brown veut démontrer que le mabinogi gallois connu sous le nom de *Jarlles y Ffynhawn* est tout à fait indépendant de l'*Ivain* de Chrétien de Troyes. M. Foerster (*Der Karrenritter*, 1899) et d'autres avaient affirmé que le récit gallois, de même que les versions allemande et scandinave, remonte entièrement au roman français ; M. Br. a montré que cette thèse est difficilement soutenable. L'histoire de la critique des Mabinogion est curieuse : pris d'abord pour des traditions purement celtiques, les Mabinogion ont été considérés ensuite comme des imitations de récits français, et enfin, tout récemment, on a encore attribué à une partie du recueil une certaine originalité. Ce qui résulte de ces variations de la critique, c'est que les Mabinogion seraient indépendants des

1. Pour citer un exemple de folk-lore provincial, Richier, rapportant la légende des habitants de Chavignon maudits par le saint, ajoute que l'on dit dès lors en proverbe : « Chavignon le sot » (v. 4176). Cette indication n'est pas dans le passage correspondant de Hincmar (chap. XLVI).

œuvres françaises que nous connaissons, mais que la plupart d'entre eux semblent dériver d'une source anglo-normande ou latine, même quand, d'après l'opinion générale, la matière elle-même est d'origine celtique.

Pour la *Jarlles y Ffynhawn* ou bien *Owain*, l'argumentation de M. Br. se divise en deux parties. Dans la première il indique les différences qui existent entre les versions française et galloise. La plus importante est dans la scène de l'emprisonnement d'Owain après son premier combat, et dans sa rencontre avec Lluned. Owain, poursuivant son ennemi, se voit enfermé dans la porte du château entre deux herses. A travers les ouvertures de la herse il voit Lluned, qui lui donne un anneau pour le rendre invisible. A l'arrivée de ses persécuteurs, il s'enfuit et se cache dans la chambre de Lluned. Dans *Ivain* la scène est toute différente. Quoiqu'enfermé entre deux herses, le héros se trouve dans une salle « *qui tote estoit celee a clos dorez*, etc. » ; Lunete y entre par une porte malgré la protestation de l'auteur « *que ceanz n'a huis ne fenestre Par ou riens nule s'an alast* ». Puis elle ne prend pas Ivain avec elle, ce qui serait naturel, mais elle le laisse dans la prison avec l'anneau. Évidemment la conception d'*Owain* est meilleure ; elle semble plus originale que celle du roman français. Sur les autres différences qu'indique M. Br. on pourrait discuter. Mais il aurait pu puiser un argument encore plus fort dans la composition de la deuxième partie du mabinogi, qui s'éloigne ici d'une façon surprenante d'*Ivain* et qui semble beaucoup plus originale. Car Chrétien a essayé de former de tous les exploits d'Ivain un récit qui présente une certaine unité, tandis que nous ne rencontrons dans le mabinogi que des traditions détachées, liées imparfaitement l'une à l'autre. A cet égard le conte ne diffère pas de quelques autres comme *Pwyll* et *Peredur*. C'est bien une preuve de son indépendance du roman français.

Jusqu'ici j'ai pu être, en somme, d'accord avec les résultats indiqués par M. Br. La deuxième partie de ses recherches me semble plus contestable. Elle n'ajoute rien en tout cas à la force de sa première conclusion sur l'indépendance du mabinogi par rapport au roman français. M. Br. s'efforce de prouver dans cette deuxième partie que notre mabinogi contient une vieille tradition celtique qui raconte une expédition du héros dans l'au-delà, l'*Other World*, et il y trouve beaucoup de détails qui nous rappellent cette origine. S'il en était ainsi, *Owain* se rapprocherait plus de la source commune qu'*Ivain*, où tous ces détails surnaturels auraient été supprimés, et cette source serait un conte de fées celtique. Je crois qu'aucun des arguments de M. Br. ne résiste à l'examen. En général, l'idée qu'on se fait de l'au-delà celtique manque de base. M. Br. accuse Chrétien de rationaliser les traditions celtiques, mais il ne fait pas lui-même autre chose, lorsqu'il réclame pour les Celtes un *Other World* avec un aspect défini, des traditions fixées, etc. Sans doute, les Celtes aiment à se transporter en imagination dans un domaine fantastique, mais ils n'ont pas besoin d'un autre monde pour se figurer un pays merveilleux. Tous les miracles peuvent se produire sur notre terre, et ils

regardent la magie comme un moyen tout-puissant pour créer des conditions nouvelles. Les détails que cite M. Br. comme preuve d'une tendance surnaturelle de notre récit ne sont que les produits d'une fantaisie luxuriante. Voici ses arguments.

1. Le château où Owain arrive d'abord est brillant (*llywychedig*); de même les châteaux de l'au-delà irlandais sont resplendissants. Mais il y a des châteaux terrestres qui ne le sont pas moins (cf. le château de Carnarvon dans *Breuddwyd Maxen*: *Toat y neuad a tebygei y vot yn eur oll. Cant y neuad a tebygei y vot yn vein llywychedic gwyrthvawr ae gilid.*— 2. Les châteaux que visite Owain, de même que les châteaux surnaturels irlandais, ont un grand nombre d'habitants. Mais les Celtes aiment les grands nombres, surtout dans leurs contes romantiques (cf. les armées dans le *Tâin Bó Cuailnge*, où il n'y a rien de surnaturel). — 3. Dans le château, Owain trouve vingt-quatre demoiselles, et dans l'au-delà celtique il y a surtout des femmes. Mais ce sont là les demoiselles de la fin du mabinogi (trad. Lady Guest, p. 194) qui ont été privées de leurs époux par le Gwr Du. — 4. Les fées d'ordinaire aiment le silence; or, lorsqu'Owain s'est mis à table on ne lui dit rien jusqu'à ce qu'il ait mangé son repas à moitié. C'est évidemment une simple preuve de politesse (cf. les phrases qui suivent). — 5. Dans le château, les plats, les tables, les chaises sont d'or et d'argent. Cette particularité se rencontre aussi dans le château de *Breuddwyd Maxen* (*lleithigeu eureit a welei yn y neuad a byrdeu aryant*). — 6. Le pays de la Jarlles est situé bien loin de la Grande-Bretagne. Mais le domaine des fées au contraire se trouve partout dans le monde et on n'a pas à voyager pour y arriver (cf. Sir John Rhys, *Celtic Folklore*). — 7. Au commencement Kynon parle de l'aventure que va chercher Owain comme d'une expédition qui surpasse en difficulté toutes les autres. Ce n'est là qu'une introduction qui sert à rendre plus imposants les exploits d'Owain. — 8. Dans les châteaux que visite Owain, il y a des fêtes perpétuelles comme dans l'*Other World*. Mais que dire alors, par exemple, des fêtes qui ont eu lieu en Galles, selon le mabinogi de *Branwen*, après le retour d'Irlande avec la tête de Bendigeit Vran? — 9. A la fin de la première partie du mabinogi, Arthur prend Owain avec lui en Grande-Bretagne; donc le pays où il se trouvait à ce moment n'était pas situé en Grande-Bretagne. Sans doute, c'était bien un pays fantastique et éloigné, mais il n'est pas pour cela nécessaire que ce fût l'*Other World*. Du reste, cette scène doit être récente; elle ne sert qu'à introduire une nouvelle aventure qui doit commencer dans la cour d'Arthur. — 10. Le maître du premier château est un « homme jaune », le pasteur monstrueux qu'il rencontre plus tard est un « homme noir »; ce sont des descriptions féeriques. Mais rien de plus ordinaire en dans la littérature galloise que des hommes « jaunes » et « noirs »; ces adjectifs se rapportent à la couleur de leurs cheveux (cf. *Peredur* 42, 5 : *Neill ohonunt yn was gwineu, as llall yn was melyn*). — 11. Tous les habitants des châteaux portent du satin et de l'or. Mais il y a bien des mortels qui en portent

également (cf. encore *Breuddwyd Maxen* : *Gwisc y mackwyeit oed bali purdu, a ractaleu o rudeur yn cynnal eu gwallt*). — 12. Le Gwr Du dans *Owain* est décrit tout autrement que le monstre de Chrétien. Mais rien ne prouve qu'il appartienne à l'au-delà. Les Celtes croyaient que des monstres tels que celui-là se trouvaient sur terre (cf. beaucoup de *scélta* irlandais). — 13. Les animaux gardés par le Gwr Du sont des êtres provenant de l'*Other World*. Il est probable que ce ne sont que les maris des vingt-quatre demoiselles qu'Owain a rencontrées dans le château ; le Gwr Du est un magicien qui les a métamorphosés. — 14 Le Gwr Du est assis sur une colline, selon l'habitude des fées. Certainement les fées celtiques et tous les êtres surnaturels des Celtes aiment les *sídhe* et les *dún*. Il est tout naturel qu'un magicien comme le Gwr Du prenne une colline pour sa demeure. Mais c'est encore une colline sur la terre, tout comme celle des Maic Nechtain dans le *Tdin*. Il faut regarder cette colline comme un attribut du magicien. Et l'orage qui s'ensuit, lui aussi, appartient au domaine de la magie et non pas à celui des fées. On peut le rapprocher du brouillard magique, si connu dans les contes irlandais, qui n'a rien à faire avec l'au-delà.

Je ne crois donc pas possible d'admettre la deuxième thèse de M. Brown. Dans les dernières années, l'idée d'un au-delà celtique est devenue courante chez les celtologues. Seulement, la preuve que les Celtes croyaient en un véritable Autre Monde reste à trouver. Jusqu'à présent on ne saurait conclure de quelques détails peu caractéristiques qu'un conte fantastique remonte nécessairement à une tradition de l'au-delà. Comme l'a dit récemment M. J. Loth (*Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde*, p. 50), « les Celtes aimaient trop la réalité pour localiser les domaines de l'Imagination hors de la terre qu'ils habitaient eux-mêmes ».

A. G. van Hamel.

Wilhelm von England (*Guillaume d'Angleterre*), **ein Abenteuerroman von Kristian von Troyes** ; Textausgabe mit Einleitung herausgeg. von W. Foerster (*Romanische Bibliothek*, n° 20) ; Halle, Niemeyer, 1911 ; in-8°, xxxvi-92 pages.

Ce nouveau volume de la petite édition de Chrétien de Troyes se distingue des précédents par l'absence de notes et de glossaire. On n'y trouve en effet qu'une liste des noms propres et une liste des mots rares, longue d'une page. Par contre, nous y trouvons, cette fois encore, quelque nouveauté dans le texte et aussi dans l'introduction.

Le texte a été revu et modifié en plusieurs endroits ; les modifications ne sont pas de grande importance, les principales sont signalées aux pages xxxiv-xxxv de l'introduction. Nous relèverons seulement un détail de l'établissement du texte. Comme base de sa grande édition, M. Foerster a choisi le ms. *C*. Il avait, en outre, à sa disposition le ms. *P*, de beaucoup inférieur au pré-

cédent, et un remaniement espagnol du XIVe siècle (*E*). Ce dernier remontant à un original étroitement apparenté à *P*, M. F. estime que, chaque fois que *C* et *E* se trouvent d'accord, la leçon de *C* peut être tenue pour assurée. Au moment où il établissait le texte de sa grande édition, M. F. n'avait pu utiliser la version espagnole qu'à partir d'un certain endroit, mais il avait, pour la partie antérieure, signalé, dans les notes, tous les passages où *C* et *E* s'opposent ensemble aux leçons de *P*, précédemment admises dans son texte. Dans la petite édition toutes ces corrections ont été faites. Notons toutefois que, dans les vers 365-70, l'ordre des mots a été maintenu d'après *P* seul contre *C* + *E* ; de même, pour la leçon du v. 2198.

Si, d'autre part, l'accord de *E* avec *C* paraît décisif en faveur de *C*, l'accord de *E* avec *P* ne prouve rien. Cependant M. F., dans les notes de sa grande édition, propose de substituer à certaines leçons de son texte, fondées sur *C*, de nouvelles leçons empruntées à *P*, et cela sans donner d'autres raisons de cette substitution que l'accord de *E* avec *P* dans les passages considérés et il corrige dans ce sens les vv. 672, 853-6, 1549-52 de sa petite édition. Il a par contre maintenu la leçon de *C* dans les vv. 368, 501, 628. On aimerait connaître les raisons de cette double irrégularité.

L'introduction du volume apporte deux contributions importantes : en premier lieu, une étude détaillée des différentes versions de la légende de saint Eustache qui constitue le fond du roman ; malheureusement, elle n'aboutit pas à déterminer le contenu et le caractère de la source immédiate de Chrétien, ni par suite la part d'invention de celui-ci ; en second lieu, des preuves, réparties en sept paragraphes, et que M. F. juge décisives, de l'identité de l'auteur du roman avec Chrétien de Troyes ; c'est la reproduction presque textuelle d'un article, *Die Verfasserfrage des Kristianischen Wilhelm von England*, publié en 1911 dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXV, 470-85 (cf. *Romania*, XLI, 136).

Toutes ces preuves ne sont pas d'égale valeur, ni de même portée ; les plus importantes sont fondées sur l'identité de langue et de style, que M. F. croit constater entre *Guillaume d'Angleterre* et les romans de Chrétien de Troyes. Pour la langue, il nous est difficile de porter un jugement, car, dans les deux œuvres, elle tend à se rapprocher de la langue littéraire conventionnelle de l'époque. Pourtant, on peut discerner dans *Guillaume* et dans les romans de Chrétien de Troyes les traces d'un dialecte commun[1].

---

1. Il nous paraît vraisemblable que ce dialecte n'est pas le champenois de Troyes, comme le dit M. F., mais celui de l'est de la Champagne. *Guillaume d'Angleterre* et les romans authentiques de Chrétien de Troyes contiennent un certain nombre de formes caractéristiques de l'Est de la France ; M. F. les a soigneusement signalées lui-même (pour *Erec*, v. les pp. XXXV ss. de la 2e petite édition, 1909 ; cf. *Guil.*, v. 179 : *Perceval*, éd. Baist, v. 3722 ; *Guil.*, v. 914 ; M. J. Acher vient d'ajouter un autre exemple intéressant, *Guil.*, v. 1275-6 : *Lancelot*, v. 1867-8, cf. *infra*.) Elles s'expliquent de la

Pour le style, M. F. a, sans doute, relevé un certain nombre de traits autrement significatifs que les lieux communs rassemblés autrefois par M. R. Müller [1]. Mais, pour que l'argument tiré des ressemblances de style ait toute sa force, une contre-épreuve serait nécessaire, l'étude comparative des romans contemporains au point de vue du style. Il s'agirait de prouver que les ressemblances entre *Guillaume* et les romans de Chrétien de Troyes sont beaucoup plus importantes que les ressemblances avec Chrétien de Troyes ou les imitations de celui-ci qu'accusent les divers romans de cette époque.

En fin de compte, l'argumentation de M. F. déplace l'*onus probandi* du côté de ceux qui contestent l'identité des deux Chrétien, plutôt qu'elle n'établit cette identité. Si on admet cette identité, il reste quelque peu embarrassant de placer *Guillaume*, comme le veut M. F., dans la période de la plus grande maturité de Chrétien ? Nous ne reviendrons pas sur les défauts ou les mérites esthétiques de *Guillaume d'Angleterre*, l'accord ne paraît pas près de se faire sur ce point, et nous ne discuterons pas de nouveau la valeur du catalogue des œuvres de Chrétien placé au début de *Cligès*. Nous remarquerons seulement qu'en relisant *Guillaume d'Angleterre*, on est frappé du nombre, bien plus considérable que dans *Erec*, des expressions qui s'écartent du style élégant de *Cligès*, et qui se ressentent quelque peu de la technique des chansons de geste. Telles sont, par exemple, les comparaisons de valeur : *vaillant une cope de voirre*, *vaillanz d'une chastaingne*, etc. (vv. 155, 157, 188, 292, 2405, 2546). Elles sont beaucoup plus rares dans *Cligès* ou dans *Erec* : chacun de ces romans est pourtant deux fois plus long que *Guillaume*. Aux vers 2605 ss. le poète témoigne d'une ignorance profonde des usages de la chasse, et au vers 1599 ss. un des personnages se plaint avec amertume :

> Que povre sage, hui est li jorz,
> Tient an por fol an totes corz,
> Et riche fol tient an a sage.

Ces traits peuvent-ils remonter à l'époque où Chrétien était déjà rattaché à

---

façon la plus naturelle comme des traces du dialecte maternel du poète ; celui-ci en a généralement éliminé peu à peu les particularités pour atteindre au français qui lui paraissait le plus pur. Le surnom de Chrétien *de Troyes* ne prouve nullement que le poète fût originaire de Troyes. Folquet de Marseille n'était pas né à Marseille, et Alexandre de Bernai, connu également sous le nom d'Alexandre de Paris, n'était pas né à Paris. — J'ai eu l'occasion d'exposer cette interprétation dans le *Journal du Ministère de l'Instruction publique* (de Russie), 1909, déc., p. 443. Je suis heureux de constater que M. J. Acher, qui n'a pas eu connaissance de mon article, est arrivé aux mêmes conclusions (*Revue des langues romanes*, 1912, p. 455, note).

1. *Untersuchung über der Verfasser der altfranz. Dichtung Wilhelm von England*, Bonn, 1891.

la cour de Champagne ou de Flandre? Ne justifieraient-ils pas plutôt l'opinion de ceux qui se refusent à reconnaître Chrétien de Troyes dans l'auteur du *Guillaume d'Angleterre*?

Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai eu connaissance de l'intéressant compte rendu que M. J. Acher a consacré à l'édition de M. Foerster[1]. La plus grande partie en est consacrée au problème de l'attribution de *Guillaume* à Chrétien de Troyes. Non content de réfuter les arguments de M. F., M. A. veut prouver que l'auteur du roman ne peut pas être Chrétien de Troyes. M. A. se sert contre M. F. des idées mêmes de celui-ci. On sait la haute estime que professe M. F. pour la pureté de la langue, et la perfection de la composition des romans de Chrétien; c'est au nom de cette pureté qu'il persiste, contre bonnes raisons, à refuser à Chrétien le *Philomena*. A son tour, M. A. soumet à la même épreuve *Guillaume d'Angleterre* et essaie de prouver que cette dernière œuvre n'y résiste pas.

Selon M. A., il y a dans *Guillaume* deux passages dont la langue est incompatible avec celle de Chrétien de Troyes. C'est d'abord le v. 830. Dans l'édition de M. F. on lit :

Et dit qu'autressi chier l'avra,
S'il vit et il viaut estre preuz,
Con *ses cosins* ou ses neveuz. 830

C'est la leçon de *P*; *C*, le bon ms., qui a servi de base à l'édition, porte en cet endroit :

Com *s'iert ses filz* ou ses neveuz,

ce qui est préférable au point de vue du sens et du style. M. F. a écarté cette leçon pour la seule raison que Chrétien de Troyes n'aurait certainement pas employé la forme analogique *neveuz* au nom. sing., au lieu de *niés*. Mais il reste précisément à prouver que l'auteur est Chrétien de Troyes. On comprendrait facilement que le scribe picard qui a écrit *P* ait modifié un modèle analogue à *C* : la déclinaison s'est maintenue plus longtemps en Picardie qu'ailleurs et le copiste a modifié l'emploi de *neveuz* qui l'avait choqué; de plus, la forme *iert* lui étant étrangère, il l'a éliminée; cf. les vers 351, 1002, 3133 et 3365, où il l'évite. Le changement inverse est inexplicable.

L'argument paraît bon. Notons toutefois qu'en deux endroits, vers 2073 et 2269, l'auteur de *Guillaume* emploie la forme *niés* au nom. sing.; au v. 2073 la leçon est assurée par la versification et par l'accord des deux mss.; au v. 2269 c'est justement *C* qui a *li niés*, tandis que *P* lui substitue *li rois*, et on n'a aucune raison de ne pas accepter ici la leçon de *C*. Donc, si M. Acher a raison, l'auteur de *G. d'A.* a usé au v. 830 d'une forme analogique, tandis

1. *Revue des langues romanes*, 1912, pp. 446-67.

qu'il employait ailleurs la vieille forme organique. Pour lui imputer à coup sûr cette inconséquence, dont il n'offre pas d'autre exemple, il faudrait, nous semble-t-il, que la leçon de *C* pour le v. 830 fût bien assurée. Or, il est évident qu'elle donne le meilleur sens, mais la leçon de *P* n'est pas insoutenable. Il se peut que ce soit le copiste de *C* qui ait modifié l'original, peut-être parce que la gaucherie du style l'avait choqué, comme elle choque M. A. et tous les lecteurs avisés. Ici donc aucune certitude.

L'autre passage (v. 1275) n'est pas probant, et M. Acher lui-même a contribué à lui ôter toute valeur. Dans la description des noces, parmi les gens présents se trouvent :

Janz d'ordre, *chanoine demainne* 1275

ce qui rime avec *amainne*. C'est ici encore la leçon de *P* que l'éditeur a adoptée. Comme il n'a jamais existé de *chanoines demainnes*, il faut, dit M. Acher, lire avec *C* :

Et gent d'ordre, chemoine *et moine*,
(Devant toz Graciiene *an moine*).

M. F. a rejeté cette leçon parce qu'elle donne la rime *moine* (moine) : *moine* (il mène), qui, étant orientale, serait impossible, selon lui, dans Chrétien de Troyes. La leçon n'en est pas moins la seule bonne, et si elle est inacceptable pour Chrétien de Troyes, c'est alors que le passage et, par conséquent, tout le roman n'est pas de Chrétien de Troyes. Mais l'argumentation s'écroule, car M. A. lui-même retrouve la même rime dans *Lancelot*, v. 1867-68 ; il l'explique comme une trace du dialecte maternel du poète, Chrétien étant, d'après lui, comme d'après moi, originaire, non pas de Troyes, mais de l'Est de la Champagne. A la vérité, M. A. essaie de diminuer la valeur du rapprochement avec *Lancelot*, car, d'après lui, la langue de *Guillaume* ne doit pas être comparée avec celle de toutes les œuvres authentiques de Chrétien, mais seulement avec celle de *Cligès* et d'*Yvain*. Voici ses raisons : le poète n'aurait atteint que péniblement et assez tard à la perfection de sa langue ; dans les œuvres achevées de l'époque de sa maturité littéraire, il parvient à éviter les particularités de son dialecte maternel, mais on en trouve encore un certain nombre dans ses œuvres de jeunesse et dans ses œuvres inachevées ou posthumes, qui n'ont pas été assez travaillées et revues ; or, *Guillaume* est une œuvre achevée, et ne pourrait être qu'une œuvre tardive de Chrétien de Troyes (puisqu'elle ne figure pas dans le catalogue du début de *Cligès*), il ne faut la comparer qu'à celles des œuvres de Chrétien de Troyes qui se trouvent dans les mêmes conditions, *Cligès* ou *Yvain*.

Tout cela est fort ingénieux, mais, d'une part, il n'est pas certain que *Guillaume* ne puisse être une œuvre de jeunesse, et, d'autre part, les œuvres terminées ne sont pas nécessairement parfaites dans le détail et exemptes de

tout défaut de forme, et il reste qu'on peut maintenir, avec M. Acher et contre M. Foerster, la rime orientale des v. 1275-6, mais qu'on n'y saurait voir une preuve contre l'identité des deux *Chrétien*.

A. SMIRNOV.

Études de Géographie linguistique, d'après l'*Atlas linguistique de la France*, par Jules GILLIÉRON et Mario ROQUES; Paris, Champion, 1912; in-8°, X-154 pages, avec 15 cartes et un tableau.

Les études qui composent ce livre ont paru, à intervalles parfois éloignés, dans la *Revue de philologie française*[1] et ont déjà donné l'essor à une discipline nouvelle, la Géographie linguistique, qui reconstitue l'histoire des mots d'après la répartition géographique des formes[2]. Il y a longtemps que les étymologistes comme M. Antoine Thomas, sont convaincus de cette vérité que l'étude du vocabulaire français ne peut être menée à bien sans le concours des patois. Mais nous manquions jusqu'à ces derniers temps de l'admirable répertoire des patois gallo-romans qu'est l'*Atlas linguistique de la France*. MM. Gilliéron et Roques[3] nous montrent précisément quel parti on peut et on doit tirer de l'*Atlas linguistique*, quelles méthodes doivent présider à ces nouvelles recherches et quels résultats on est en droit d'espérer. Ils passent en revue une série d'exemples qui nous présentent tour à tour les principaux problèmes soulevés par la distribution actuelle des mots et par leurs luttes antérieures. Voici les titres de ces monographies variées : I. Déchéances sémantiques : oblitare. — II. Le *merle* dans le nord de la France. — III. *Traire*, mulgere et molere. — IV. *Échalote* et *cive*. — V. Comment cubare a hérité de ovare. — VI *Pièce* et *nièce*. — VII. *Plumer* = *peler*. — VIII. Mirages phonétiques. — IX. Le *sel*; les aires disparues. — X. Les noms gallo-romans des jours de la semaine. — XI. *Di*, *jour* et leurs composés. — XII et XIII. Mots en collision : Le *coq* et le *chat*; *Epi* et *épine*. — Des cartes très complètes et très claires, qui permettent d'embrasser d'un seul coup d'œil la répartition actuelle des formes, accompagnent et précisent le texte.

Ces études forment un ensemble dominé par quelques idées générales, qui

---

1. Il faut en rapprocher l'étude qui les a précédées, « *Scier* » *dans la Gaule romane du sud et de l'est*, par J. Gilliéron et J. Mongin, Paris, 1905, et *L'aire* « *clavellus* », par J. Gilliéron, Neuveville, 1912.

2. Cf. notamment les études de MM. Jaberg sur « asseoir » (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, 1911, p. 371 et s.; cf. ci-dessous, p. 299), de M. Jud sur « bran » et « son » (*Id.*, ibid., p. 109 et s.; cf. ci-dessous, p. 298), de M. Leo Spitzer sur le maïs et la pomme de terre (*Wörter und Sachen*, IV, 122 et s.), et de M. K. Göhri sur « éclair » et « tonnerre » (*Die Ausdrücke für Blitz und Donner in Galloromanischen*, Hambourg, 1912).

3. L'avertissement note que les problèmes géographiques ont été posés et les solutions essentielles indiquées par M. Gilliéron. M. J. Mongin, décédé en 1910, avait rédigé les premières notices.

ont été dégagées des faits, de l'analyse, et qui n'ont rien de théories *a priori*. Le rôle des emprunts, sur n'importe quel point du territoire, nous apparaît beaucoup plus grand qu'on ne le soupçonnait. Les mots ont voyagé en tout sens à toutes les époques de l'histoire : leur répartition indique souvent une origine que la phonétique est impuissante à révéler. Rien n'est plus instructif à cet égard que l'étude sur les jours de la semaine et les composés de *di* et de *jour*. Et la simple comparaison des cartes « roue » et « rouelle », la double réaction de *rouelle* sur *reue* (> *roue*) et de *reue* sur *rouelle* (> *reuelle*) dans d'autres patois, suffit pour éclaircir un point obscur de phonétique.

Cependant la phonétique paraît quelque peu malmenée par la Géographie linguistique et les *Mirages phonétiques* ont été et seront discutés. Mais on se méprendrait sur les intentions des auteurs en croyant qu'ils sont partis en guerre contre la phonétique. Ils ont voulu montrer que l'on met souvent trop de hâte à établir des lois phonétiques, et que l'on fait volontiers, comme l'écrivait naguère M. A. Thomas, de la régularité phonétique avec du dérèglement analogique. Ils ont mis en relief le principe particulièrement fécond des régressions phonétiques (il a été, en ce qui me concerne, un trait de lumière, à l'égard de multiples phénomènes, jusque là obscurs, des patois d'Auvergne). Voici par exemple « fléau » qui devient *kla*. Va-t-on, comme on a voulu le faire, suivant la méthode classique, rendre compte de cette altération phonétique par l'influence d'un autre mot, *claper* ou *claquer* par exemple ? Même si le fait était isolé, pareille hypothèse n'expliquerait pas pourquoi le phénomène ne s'est produit que dans les régions où *fl* est palatalisé. Mais on rencontre bien d'autres faits similaires, toujours sur le même territoire et non au dehors ; et lorsqu'on a parallèlement *flambe* > *klãb*, etc., il faut bien recourir à la seule explication qui rende raison à la fois et du phénomène et de sa localisation géographique, c'est-à-dire à la régression : on conçoit fort bien en effet que là, et là seulement où *fl* > *fly* et *kl* > *kly* se sont confondus ensemble en un même son (p. ex. *ly*), le patois ait cherché inconsciemment à rétablir les sons primitifs sous l'influence d'un langage supérieur — le français — et qu'il se soit trompé souvent dans ces « retours ». Par là s'expliquent une foule de faits. C'est ainsi, par exemple, que dans certains patois d'Auvergne qui ont restauré l'*r* finale amuïe, « ciel » a pu devenir *ɛèr*, et « glas » *klyar* (« glas » et « clair » s'étant prononcés également *klya*).

L'homonymie, naguère dédaignée, s'avance au premier plan. Fait capital et qui prouve combien l'évolution du langage obéit à des associations d'idées très simples, où la forme a souvent le pas sur le sens. Est-ce un hasard si mulgere en France s'est arrêté exactement à l'endroit à partir duquel il se serait confondu avec molere? La rencontre de cubare et ovare dans l'Est, d'*épi* et d'*épine* en Gascogne sont des faits particulièrement probants et difficiles à réfuter. Mais c'est surtout la rencontre de gallus et de cattus dans le Sud-Ouest qui offre un exemple remarquable d'homo-

nymie destructrice. En Gascogne, gallus et cattus aboutissaient l'un et l'autre à *gat*. Il était impossible évidemment de désigner par le même terme deux animaux domestiques aussi différents que le coq et le chat. C'est le nom du coq qui a disparu (car le nom du chat s'appuyait sur une famille plus nombreuse) et il a été remplacé par des substituts, « faisan » ou « vicaire » : l'aire de ces remplaçants s'arrête exactement, au nord-est, à l'extrême frontière de $t < ll$, au delà de laquelle gallus reparaît : preuve décisive que le phénomène lexicologique est solidaire du phénomène phonétique. Au sud s'interpose une troisième aire, celle de pullus qui s'étend à la fois sur le domaine $l < ll$ et $t < ll$: c'est-à-dire que le mot se présente au nord sous la forme *pul*, au sud-ouest sous la forme *put*. Quel est l'âge de ce mot ? Le terme a-t-il été introduit en Gaule par le latin en même temps que gallus et avec le même sens ? C'est bien improbable, si l'on songe que pullus = coq se retrouve dans des régions de France très éloignées de la Gascogne. On est amené à conclure forcément que pullus désigna d'abord « le jeune coq », et qu'il a remplacé sporadiquement gallus pour les mêmes raisons qui ont substitué plus généralement pulla à gallina : on recherche les jeunes coqs comme les jeunes poules. D'autre part, la substitution de pullus à gallus, dans le Midi, est antérieure au passage de ll à *t*, puisqu'elle s'est effectuée indépendamment des aires de ce phénomène. — On voit par ce résumé rapide, à quelles conclusions importantes et souvent inattendues peut aboutir une étude bien conduite de Géographie linguistique.

Je signalerai ici quelques faits relatifs aux patois d'Auvergne, dont les auteurs n'ont pas eu connaissance, et qui confirment pleinement leurs théories [1]. P. 24, cepa, recouvert aujourdui par unione a dû avoir le sens d' « ognon » dans le Puy-de-Dôme. Effectivement, le mot, disparu par ailleurs, est conservé çà et là dans des acceptions métaphoriques où il s'est dissimulé (insectes comparés à un bulbe) : *ɛ̀bò*, « cigale » (Les Martres de Veyre), *ɛ̀bà*, « hanneton » (Aubière). — P. 67. L'explication de ex-flagellus par excussorium est confirmée par l'existence, entre 807 et 809 (Doranges, etc.), de ex-fossorium > *ifèsur*, pour désigner le « fléau », sur la zone frontière entre les deux types. Il y a eu hésitation dans cette région, et fossorium, délogé de son emploi primitif par *asciata, était disponible, et a pris, lui aussi, l'initiale d'excussorium. — P. 89 et sqq. Les formes *mars*, etc., sont expliquées comme des variantes de *dimars*..., combinaison moins cristallisée que *mardi*... Rien n'est plus probable, si l'on songe que certains patois de la région (Vinzelles, etc.), ont deux séries de formes parallèles qui ne diffèrent que par leur emploi syntaxique : « il viendra *dimar* » ; « il vient *le mar* ». — P. 102-103. On peut trouver des traces de l'amuïssement de *s* final dans les patois du Puy-de-Dôme. Là aussi,

1. J'ai signalé un exemple analogue pour « clavellus » (*Revue de philologie française*, 1912, p. 229).

comme dans le Midi, *arbres* et *autres* — c'est-à-dire les adjectifs et les substantifs — n'ont pas marché d'accord pour la conservation de *s* finale : à Vinzelles, le substantif l'a perdue anciennement par analogie, tandis que l'adjectif la conservait seulement quand il était épithète (aujourd'hui la finale *es* est devenue *i*). — P. 116. Aux déformations de « toujours » citées ici, ajoutons pour le Puy-de-Dôme *turdzu* (Les Martres-de-Veyre), *tu^{u}dzu^{u}ẓå* (= *toudzourå*) à Vinzelles et aux environs. — P. 117-118. La lutte de « midi — mijour » dans la même région est attestée par la double forme *meidyo*, *meijour* (même sens) donnée par M. Michalias dans son *Glossaire du patois d'Ambert*.

L'on trouvera facilement un peu partout de semblables confirmations des idées de MM. Gilliéron et Roques. Il reste à souhaiter que ceux-ci continuent des études aussi remarquables et aussi fructueuses, et qu'ils trouvent des imitateurs pour exploiter les richesses de l'*Atlas linguistique*.

Albert Dauzat.

Grammaire historique de la langue française, par Kr. Nyrop, tome quatrième ; Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag, 1913 ; in-8°, VIII-496 pages.

Le quatrième volume de la *Grammaire historique* de M. Nyrop est consacré tout entier à la sémantique. C'est la première fois que dans un cours de grammaire on fait, de dessein délibéré, une place si considérable à la science du changement des mots. C'est aussi la première fois, croyons-nous, qu'on cherche non plus à définir l'esprit, les méthodes ou les tendances de la sémantique, à en montrer, sur quelques exemples bien choisis, la légitimité et l'intérêt, mais à exposer de façon systématique et relativement complète, en ce qui concerne le français, l'ensemble des résultats acquis. Les faits accumulés par les études de détail sont en effet très nombreux déjà, et M. N. a contribué largement pour sa part à en accroître la masse. Comment s'y est-il pris pour classer toutes ces richesses ? On n'est pas surpris d'apprendre qu'il y a éprouvé des difficultés (p. VII). Les lois sémantiques ont ceci de particulier qu'elles sont en général moins intéressantes que les faits qu'elles cherchent à grouper ; ou si elles arrivent à donner une indication sur les tendances générales de l'esprit humain (cf. p. VI-VII), elles intéressent par là plus encore la philosophie du langage que la science du langage. L'histoire du mot *humeur*, très attachante en elle-même, ne gagne rien à être accrochée à une rubrique quelle qu'elle soit. C'est le côté personnel, individuel de cette « histoire » et de chacune des « histoires » analogues qui nous attire. Le classement est donc ici au fond peu important (le mieux selon nous serait de s'en tenir à l'ordre alphabétique du dictionnaire) ; celui qu'a adopté M. N. pour des raisons toutes pratiques nous paraît très légitime. Il divise son livre en dix chapitres : sens du mot, — changement de sens, — valeur

des mots, — domaine des mots, — métonymies, — métaphores, — euphémismes, — assimilation, — noms propres, — le mot et la chose. Il y a là une répartition commode de la matière, et qui permet de s'orienter facilement. Mais l'intérêt du livre est ailleurs : il est dans l'abondance, la variété et la précision des exemples recueillis. De tous les coins du vocabulaire français nous voyons accourir les mots en bandes serrées ; tous, ils ont une petite histoire à conter (qui n'est pas toujours leur propre histoire), ils la content, vite et bien, et passent ; parfois ils apparaissent une seconde fois sur le devant de la scène : c'est qu'ils ont encore un autre tour dans leur sac. C'est un défilé grouillant, bariolé, où se coudoient toutes les classes et toutes les conditions sociales : langue de la littérature, vocabulaire technique, langue de la conversation, parler familier ou vulgaire, argot. Et pas un des figurants ne fait un faux pas. Celui qui a ordonné pour nous cette pittoresque revue connaît à fond ses troupes et le terrain où elles évoluent. M. N. est aussi à l'aise au milieu des contemporains de Philippe-Auguste que parmi les Français de la troisième République, et il passe sans effort du vocabulaire vénérable de la *Chanson de Roland* aux dernières créations de l'argot boulevardier. C'est plaisir de se laisser conduire par un guide aussi averti, aussi sûr et, ajoutons-le, aussi peu ennuyeux. Si l'on rencontre, comme c'est fréquent, des mots ou des emplois qu'on ne connaît pas, on n'a pas un instant d'inquiétude. Peu de Français savent leur français, jusque dans les nuances les plus fines, aussi bien que M. R.

Si nous avions une critique à présenter, ce serait qu'il n'y a pas assez de dates dans ce livre. Dans une Phonétique ou une Morphologie, où les changements sont extérieurs, immédiatement perceptibles, il suffit souvent d'aligner l'une après l'autre les différentes formes du même mot pour que la continuité de son histoire nous apparaisse. C'est ainsi que les deux premiers volumes de la *Grammaire* de M. N. nous entraînent d'étape en étape, par une progression très sensible, du latin vulgaire jusqu'au français contemporain. Dans la Sémantique au contraire nous savons bien qu'il s'agit tout le temps de l'évolution du français, mais nous ne savons pas toujours, tant s'en faut, à quel moment de cette évolution nous en sommes. Et dans une grammaire historique il y a là une gêne. Il est vrai qu'ici les difficultés de présentation sont incomparablement plus grandes, et il serait sans doute extrêmement ardu, pour ne pas dire impossible, de nous donner d'un bout à l'autre d'un traité de sémantique ce sentiment de continuité dans l'enchaînement des faits que nous avons en lisant un traité de morphologie. Mais nous croyons qu'il serait possible de marquer, sinon toutes les étapes, du moins le point d'arrivée plus nettement que ne l'a fait M. N. On aimerait à trouver dans son livre un départ plus constant et plus rigoureux entre la langue d'autrefois et la langue d'aujourd'hui. Cela augmenterait certainement, non pas la valeur scientifique du livre, mais son utilité pédagogique. « *Estafier* ; au sens primitif de valet à pied armé s'est joint celui de spadassin et de souteneur de

filles » (p. 136). Quand ? Car le mot n'est plus usité. Et une date serait d'autant plus la bienvenue que le sens de *spadassin* lui-même a varié : dans *Gil Blas* le « spadassin » n'est que la « fine lame » d'aujourd'hui. « *Rompre le fétu avec quelqu'un.* Cette locution toute faite est une unité sémantique qui a le sens de « se brouiller avec qn ». Personne ne la comprend selon le sens littéral des mots ; mais derrière le sens abstrait actuel se cache un sens bien concret... » (p. 428). Mais qui emploie cette expression actuellement, dans la langue ordinaire ? Et si elle a survécu sur quelque point du domaine linguistique français, ne faudrait-il pas le dire expressément ? « *Faquin* signifie d'abord « portefaix ». Ce sens, que lui donne encore Scarron, est vieilli depuis longtemps ; il a cédé la place à celui de « personnage impertinent et bas... ». Mais, de toute façon, le mot est bien vieux, et sent son XVIIIe siècle. Et ceci nous amène à une seconde observation. M. N., à notre avis, ne nous donne pas toujours des indications suffisantes sur la « position sociale » des mots qu'il étudie. Que les mots d'argot, les mots populaires, les mots familiers voisinent avec les mots d'usage courant et avec les mots littéraires, rien de mieux ; mais ne faudrait-il pas coller sur chacun une étiquette de provenance pour qu'aucun lecteur ne risque de s'y tromper ? *Je fais gants blancs pour faire du chic. Vous me faites cet article trop cher. Cet enfant fait ses dents. Il faut faire en gens de cœur.* Toutes ces expressions ramassées dans un même paragraphe (p. 27) attestent assurément la souplesse d'emploi du verbe *faire.* Mais la première appartient à une certaine variété d'argot, les deux suivantes sont de la langue courante familière, la dernière fait penser à Corneille et au grand siècle. Il y a là un groupe de gens qui ne sont pas habitués à se trouver ensemble. M. N. sent bien ces nuances : il a sans doute craint s'il les notait toutes (car il l'a fait souvent) de s'engager dans un détail infini et d'enfler démesurément son livre. Nous croyons pourtant ces indications nécessaires : la physionomie sociale d'un mot nous semble tout aussi importante que son sens brut et l'une relève tout aussi légitimement que l'autre de la sémantique.

Pour terminer, nous présenterons à M. N. quelques menues observations de détail, sans être sûr d'avoir dans tous les cas raison contre lui. P. 74. *Snob* ne signifie pas « un homme qui imite les grands et les flagorne », mais un homme qui se prend d'un engouement passager pour un auteur, un artiste à la mode (étranger le plus souvent) ou pour une coutume quelconque en vogue. Les snobs se sont engoués tour à tour d'Ibsen et de d'Annunzio. On va par snobisme entendre tel conférencier célèbre. La définition du Larousse (1910), que cite M. N., est très juste. — P. 82. « *Adroit* signifie primitivement « bien tourné » ; ce sens vivait encore au XVIe siècle. » On le trouve en plein XVIIIe siècle, dans le *Barbier de Séville.* — P. 89. *Laïque.* M. N. emploie souvent ce mot au sens de « profane », « qui n'est pas du métier », « non initié ». Le terme est certainement commode : nous doutons qu'il soit entré dans l'usage ou même qu'il ait des chances d'y entrer. — P. 91.

Hôtel. M. N. indique deux sens du mot *ostel* au moyen âge, mais il ne donne pas celui qui nous semble le plus employé : maison, maison d'habitation (que le propriétaire soit un vilain ou un baron). Et n'est-ce pas ce sens que nous avons dans *hôtel-Dieu*, qui signifierait ainsi non pas « l'hôpital de Dieu », mais « la maison de Dieu » ? — P. 105. « Cet amuïssement [de l'*r*] n'attaque pas *sur* dans la locution adverbiale *sur-le-champ* qui, grâce à son caractère de groupe fixe, a gardé l'ancienne prononciation. » Nous croyons que ce maintien de l'*r* est surtout dû au fait que *sur-le-champ* est une locution littéraire plutôt rare dans la conversation familière où on préfère *tout de suite*. Noter qu'on dit : « Je vais me promener *dans* le champ », et « *sur* le champ » seulement si le mot « champ » est déterminé : « sur le champ de manœuvre ». — P. 113. *Regretter*. A côté du sens indiqué pour le moyen âge, il y en avait un autre très fréquent aussi, croyons-nous : déplorer la perte (momentanée), l'absence de qqn. Or ce sens est resté courant jusqu'au XVIIIe siècle et n'a pas encore disparu aujourd'hui. — P. 130-1. *Bourgeois*. C'est surtout la littérature, nous semble-t-il, qui oppose le bourgeois au « penseur » et à l' « artiste ». A mesure que la lutte économique devient plus âpre, la nation se divise plus nettement en deux catégories nettement tranchées, les bourgeois et les ouvriers. Et *bourgeois* dans ce sens n'est pas seulement un terme de mépris employé par les socialistes (p. 142), c'est la désignation spécifique de toute une classe sociale qui a son fort contingent de « penseurs », d' « artistes » et même de « socialistes ». — P. 141. *Moment psychologique*. On trouve une explication plus claire de cette curieuse locution dans un livre que M. N. ne cite pas, *Les quatre dictionnaires français*, par E. Ritter, Genève, 1905. — P. 187. *Donzelle* serait en effet une façon assez leste de désigner une jeune fille, mais ce n'est pas un terme leste. C'est aujourd'hui un mot vieilli et surtout littéraire. — P. 218. La remarque du § 299 laisserait entendre que dans la phrase de Gyp : « Un ennemi de la France ? l'Empereur ? et ce sont *les retours de Coblentz* qui ont osé l'appeler comme ça ? » l'expression « les retours » vient directement du mot « retour ». Mais il y a un intermédiaire : la locution *M. un tel, retour d'Allemagne* (où on peut supposer que *de* ou *au* a été à l'origine sous-entendu devant *retour*). — P. 251. Le terme *petite oie* a eu une assez longue histoire. On le trouve encore en plein XVIIIe s. — P. 260. « Je déclarai à M. Lagoupille que j'en avais pardessus les épaules et que je le priais d'*aller voir ailleurs si j'y étais*. » La remarque peut laisser croire que cet « euphémisme humoristique » est une création de Courteline. C'est une plaisanterie très répandue et déjà vieille dans la langue. L'amusant ici c'est d'avoir mis à l'imparfait et au style indirect une phrase qu'on ne connaît guère que sous la forme : Va voir là-bas si j'y suis. — P. 273. « *Par ma foi* paraît de nos jours une affirmation très innocente. » Dit-on vraiment « *par* ma foi » ? *Ma foi* est fréquent. — P. 285. A côté des phrases « il n'a pas inventé la poudre, il n'a pas inventé le fil à couper le beurre » signalons qu'on dit aussi par une sorte d'ironie à

deux degrés : « C'est lui qui a inventé la poudre, etc. » — P. 299. *Maîtresse*. Le mot n'a pris que fort tard le sens qu'il a aujourd'hui, après la Révolution française, suivant M. Ritter. — P. 302. *Courtisane*. Si M. N. met en cause « la cour des derniers Valois », rappelons que G. Paris faisait intervenir « la cour papale » (*Raccolta di Studii critici dedicata ad Alessandro D'Ancona*, 1901, p. 381, n. 1). Qui a raison ? — P. 345. *Papa gâteau, maman gâteau* s'appliquent plutôt aux grands parents qu'aux parents. — P. 354. *Périr corps et cargaison*. En dépit de l'allitération, l'expression courante est certainement *périr corps et biens*. — P. 405. L'expression « argot de Paris » est employée ici et ailleurs dans un sens assez mal défini. *Boule* pour « tête », *balade* pour « promenade », etc. sont des termes qu'on entend un peu partout en France. — P. 423. *Bonhomme*. Dans l'exemple d'*Eugénie Grandet*, ce mot, comme Balzac le donne à entendre, signifie un homme d' « un certain âge ». Cet emploi existe déjà au XVIIe s. Dans certaines provinces on se sert dans le même sens du mot *père*. — P. 438. *Là-bas*. L'histoire du mot est plus curieuse qu'on ne le laisse entendre ici. Il a signifié très longtemps, au XVIIe s. et au XVIIIe, *en bas*, où le sens de *bas* prédominait. Aujourd'hui il signifie : à une certaine distance, assez loin, loin, très loin. Il a remplacé dans cet emploi *là*, qui lui-même a pris dans la conversation courante le sens de *ici* : y a-t-il longtemps que vous êtes *là* ? — P. 440. « Rien n'empêche d'égorger un ennemi à coups de fusil. ». Nous croyons qu'on éviterait ce rapprochement.

Lucien FOULET.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXII (1909). — P. 51-63. M. Schüler, *Die hebräische Version der Sage von Arthur und Lanzelot aus dem Jahre 1279*. La forme des noms propres et quelques mots d'emprunt amènent M. S. à supposer l'existence d'une version toscane du roman de *Lancelot* qui aurait servi de modèle pour le fragment hébraïque. — Comptes rendus : p. 172, D. Fryklund, *Les changements de signification des expressions de droite et de gauche dans les langues romanes et spécialement en français* (J. Jud et Elise Richter); — p. 178, F. Settegast, *Die Sachsenkriege des französischen Volksepos auf ihre geschichtlichen Quellen untersucht* (L. Jordan); — p. 182-5, *Das Adamsspiel*, anglonormannisches Mysterium des 12. Jahrhunderts, herausgegeben von K. Grass (Fr. Schumacher); — p. 193-206, *Cancioneiro da Ajuda* (suite et fin du compte rendu de O. Nobiling). — P. 207-24. Bibliographie. — P. 333-45. H. Kinkel, *Die kulturellen Grundlagen der provenzalischen Trobadordichtung*. Généralités. — P. 369-79. H. Urtel, *Vogesische Miszellen*. Série d'articles qui complètent d'autres travaux du même savant sur les patois lorrains, publiés ailleurs, notamment dans la *Revue de dialectologie romane*. — Mélanges : p. 392, F. Reuss, *Zur Erklärung von « Apollin »*. M. R. voit l'origine de ce nom de dieu païen, moins dans l'antique Apollon que dans Ἀπολλύων, qui dans l'Apocalypse (IX, 11) désigne le diable. Dans une note additionnelle M. Morf fait remarquer que *Jupin* semble un nom plaisant forgé dans le monde des clercs sur le modèle de *Robin*; le nom biblique aurait été modifié d'après ce modèle. — Comptes rendus : p. 396-8, E. Burghardt, *Ueber den Einfluss des Englischen auf das Anglonormannische* (E. Björkman); — p. 404, *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure* (W. Meyer-Lübke); — p. 409, G. Brockstedt, *Das altfranzösische Siegfridlied. Eine Rekonstruktion* (L. Jordan); — p. 410, D. Chr. Boje, *Ueber den altfranzösischen Roman von Beuve de Hamtone* (L. Jordan ; cf. ci-dessous, p. 314) ; — p. 412, L. Jordan, *Ueber Boeve de Hanstone* (J. Vising; cf. ci-dessous, p. 313) ; — p. 413, E. Langlois, *Nouvelles inédites du XVe siècle* (A. Biedermann; cf. *Romania*, XXXVII, 612); — p. 415-6, *M. Tullii Ciceronis de virtutibus libri fragmen-*

ta collegit Hermannus Knoellinger ; *praemissa sunt excerpta ex Antonii de la Sale operibus et commentationes* (C. Haag ; on se rappelle que Antoine de la Sale, en énumérant les huit vertus propres à un bon prince, renvoie à un traité *De virtutibus* d'un auteur qu'il appelle « Tulles » ; M. Söderhjelm, dans un mémoire paru dans les publications de la Société des sciences de Finlande, avait proposé d'identifier cet auteur avec Cicéron et de voir dans les passages en question des restes d'un traité perdu du philosophe romain. Un philologue allemand, M. Knoellinger, a extrait les passages de la *Salade* — ils sont tous en français — et les a traduits en latin, en mauvais latin selon certains critiques. M. Haag, qui n'approuve pas le procédé de M. Knoellinger, exprime ici des doutes sur le bien fondé de l'hypothèse) ; — p. 425, M. G. Bartoli, *Das Dalmatische* (J. Jud). — P. 436. Bibliographie.

— T. CXXIII (1909). — P. 145-50. E. Mackel, *Der bildliche Gebrauch von « quatre »*. « Quatre s'emploie quelquefois pour un petit nombre indéterminé » (Littré), comme dans l'expression « l'un de ces quatre jours » (et pourquoi pas dans « ficelé comme quatre sous ») Cet emploi est ancien. On pourrait citer un vers de l'*ABC Plantefolie* que j'ai imprimé ici même (XLI, 239) :

Mais trestous mes proposemens
Est en proier la debonaire
Que seur chascun des elemens
Me laisse quatre vers retraire.

Dans d'autres expressions, « quatre » contient l'idée de quelque chose de complet, parfait, achevé : « venir des quatre coins du monde », « tiré à quatre épingles. » M. M. a soigneusement recueilli et étudié toutes les expressions où figure ce nom de nombre, comme « les quatre fruits », « les quatre fleurs », termes de pharmacie populaire, etc. — Comptes rendus : p. 175-6, R. E. Zachrisson, *A contribution to the study of Anglo-Norman influence on English place-names* (J. Köpke) ; — p. 198-205, L. Sainéan, *L'Argot ancien* (O. Driesen). — P. 319. K. Lewent, *Raimbaut de Vaqueiras und der Kaiser von Konstantinopel*. Étude sur un sirventés conservé par le ms. Campori et publié par M. Crescini. D'accord avec M. Crescini et contrairement à M. Zenker, M. L. maintient l'opinion qu'il avait déjà exprimée, à savoir que l'empereur de Constantinople mentionné dans le poème est Baudouin de Flandres et non Alexis IV. — P. 342, L. Jordan, *Zwei Beiträge zur Geschichte des Schwanks vom Advokaten Pathelin* : I. *Zur Technik des Reims und seiner Verwendung*. On a voulu voir, entre les deux parties principales de la *Farce de Pathelin*, des disparates provenant de ce que la *Farce* serait constituée par la réunion de deux farces antérieurement indépendantes. Se fondant sur la métrique, M. J. veut prouver que la pièce, même si elle avait pour sources deux farces plus anciennes, a été écrite d'un seul jet et par un seul

auteur. II. *Der Dichter und eine bisher unbekannte Quelle*. M. J. constate que la fameuse réplique du juge, *Sus, revenons à ces moutons*, est déjà prononcée dans une situation analogue dans un épigramme de Martial (VI, 19) : *Dic nunc, Postume, de tribus capellis*. Un traducteur du XVIIe siècle — c'est La Monnoye, l'éditeur des *Menagiana* — a déjà vu l'identité de la situation ; il a en effet rendu le vers latin par la boutade de la *Farce de Pathelin* :

Pour trois moutons qu'on m'avoit pris
J'avois procès au Bailliage.
Gui le Phénix des beaux esprits
Plaidoit ma cause, et faisoit rage.
Quand il eut dit un mot du fait,
Pour exagérer le forfait
Il cita la fable et l'histoire,
Les Aristotes, les Platons.
Gui, laissez-là tout ce grimoire
Et retournez à vos moutons.

Comptes rendus : p. 436-7, Stowell, *Old-French titles of respect in direct address* (O. Schultz-Gora ; cf. *Romania*, XXXVIII, 170) ; — p. 444, C. Battisti, *Die Nonsberger Mundart* (E. Gamillscheg) ; — p. 450, J. Brauns, *Ueber den präpositionalen Akkusativ im Spanischen* (S. Gräfenberg). — P. 452. Bibliographie.

— T. CXXIV (1910). — P. 72. H. E. Sandison, *Quindecim signa ante judicium, a contribution to the history of the Latin versions of the legend*. Complément utile des recherches antérieures sur le même sujet, notamment de celles de G. Nölle. M. S. constate que la source directe de la version de saint Thomas d'Aquin est la version de Pierre Damien. Les textes de Pierre Comestor et d'Alain de Lille, à peu près contemporains, sont étroitement apparentés. Jacques de Voragine a composé sa version en dépouillant tour à tour Pierre Comestor et Pierre Damien : ce récit de la *Légende dorée* a été souvent imité. Ce sont là des faits intéressants dont devra tenir compte celui qui voudra étudier les sources des poèmes en langues romanes sur les *Quinze signes du jugement dernier*. — P. 83-108 (cf. p. 358). *Sprachgeographische Untersuchungen*. V. J. Jud, *Französisch aune « Erle »*, II (avec cartes). Dans cet article, qui est surtout une polémique contre un article de M. Meyer-Lübke que la *Romania* a déjà signalé (XXXIX, 404), M. J. maintient l'opinion qu'il avait exprimée dans son premier article (voir *Romania*, XXXVIII, 340). — Mélanges : p. 137-8, W. Benary, *Zu « assaillir la limace »*. M. B. décrit une miniature peinte dans le ms. fr. 1173 de la Bibliothèque nationale et qui illustre la locution précitée (voir *Romania*, VII, 629, et VIII, 462). — Comptes rendus : p. 177, M. Roger, *Ars Malsachani, Traité du verbe, publié d'après le ms. lat. 13026 de la Bibliothèque nationale* (W. Heraeus) ; — p. 179, E. Stricker, *Entstehung und Entwicklung der Floovant-Sage* (L. Jordan) ; —

p. 180, E. Lorenz, *Die Kastellanin von Vergi in der Literatur Frankreichs, Italiens, der Niederlande, Englands und Deutschlands* (A. L. Stiefel); — p. 183, R. Ekblom, *Étude sur l'extinction des verbes au prétérit en* -si *et en* -ui *en français* (K. Jaberg) ; — p. 188, G. Melchior, *Der Achtsilbler in der altfranzösischen Dichtung mit Ausschluss der Lyrik*, diss. de Leipzig (Ph.-Aug. Becker : l'étude sur le rythme est sans aucune valeur). — P. 193. Bibliographie. — P. 237. Discours commémoratifs de MM. A. Risop et H. Morf sur Adolf Tobler. — P. 332. O. Nobiling, *Berichtigungen und Zusätze zum portugiesischen Teil von Koertings « Lateinisch-romanischem Wörterbuch »*. Premier article. — Mélanges : p. 357. J. Brauns, *Zum präpositionalen Akkusativ im Spanischen*. Correction à un compte rendu signalé ci-dessus, p. 297. — Comptes rendus : p. 379, A. Ernoult, *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin* (Meyer-Lübke ; cf. *Romania*, XXXVIII, 147); — p. 383-410, W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*. L'auteur de cet important compte rendu, M. Jud, désire voir, dans une édition ultérieure de ce livre destiné surtout à l'usage des étudiants, la question de méthode occuper une place plus large ; beaucoup d'utiles discussions de détails ; p. 397, au lieu de *Sluohati*, lire *Suolahti*. — P. 418. Bibliographie.

— T. CXXV (1910). — P. 1. C. C. Stopes et A. Brandl, *F. J. Furnivall*, nécrologie (cf. *Romania*, XXXIX, 619). — P. 9-26. O. Fischer, *Die mittelalterlichen Zehnjungfrauenspiele*. Étude littéraire sur le mystère français de l'*Époux* (*Romania*, XXII, 177) et un mystère en moyen haut-allemand, dont il existe deux rédactions, la plus ancienne dans un manuscrit du troisième quart du XIVe siècle. — P. 154-7. O. Nobiling, *Berichtigungen und Zusätze zum portugiesischen Teil von Koertings « Lateinisch-romanischem Wörterbuch »*. Deuxième article. — Mélanges : p. 164, Morton H. Bernath, *Eine Lauda des 14. Jahrhunderts aus der Bibliothek in Assisi*. Trente vers, probablement un fragment, transcrits sur le premier feuillet du manuscrit nº 100 de la Bibliothèque communale d'Assisi. — P. 229-72. Bibliographie. — P. 393-7. O. Nobiling, *Berichtigungen*, etc. Troisième article. — Mélanges : p. 404-10, R. Zenker et K. Lewent, *Nochmals Raimbaut von Vaqueiras und der Kaiser von Konstantinopel*. Discussion se rapportant à un article signalé ci-dessus, p. 296. — Comptes rendus : p. 447, G. G. Laubscher, *The past tenses in French* (J. Vising; cf. *Romania*, XL, 350); — p. 448, P. Reiche, *Beiträge zu A. Långfors' Ausgabe des Regret Nostre Dame* (Långfors ; cf. *Romania*, XXXVIII, 629); — p. 450-5, Mary Rh. Williams, *Essai sur la composition du roman gallois de Peredur* (E. Brugger; cf. *Romania*, XXXIX, 383). — p. 462-4, Ch. E. Mathews, *Cist and cil* (Schultz-Gora ; cf. *Romania*, XXXVIII, 176). — P. 471. Bibliographie.

— T. CXXVI (1911). — P. 109-45. *Sprachgeographische Untersuchungen*. VI. J. Jud, *Frz. son « Kleie » (frz. cresson)*, avec deux cartes. Les deux mots principaux qui désignent en France le son de blé sont : *son* au nord, et *bren* (comp. Meyer-Lübke, *Etym. Wörterb.*, nº 1284, *s. v.* *BRENNOS) au midi ;

anciennement ce dernier a eu sans doute une étendue beaucoup plus grande que de nos jours. Les autres noms du son de blé sont régionaux et secondaires. L'étymon gothique du catalan *grut* (Meyer-Lübke, nº 3897, GRUT), amène M. J. à examiner en appendice le mot *cresson* (Meyer-Lübke, nº 4770, KRESSO). La plus grande partie du mémoire de M. J. est occupée par des recherches sur l'origine du mot *son*, anc. *saon*. Sur les anciens essais d'explication, on peut voir *Romania*, VIII, 628, et XXV, 621. M. Jud rattache le mot à l'anc. fr. *saoner*, *seoner*, terme judiciaire, « récuser un juge ou un témoin », qui serait le même mot que l'anc. prov. *soanar* « dédaigner, refuser ». L'étymologie serait l'anc. nord. *sǫk* « accusation, querelle [judiciaire] », qui remonterait à une forme plus ancienne *sako*. On ne trouve pas dans l'article de M. J. tous les renseignements désirables sur ce mot. Il avoue lui-même qu'il ne connaît pas d'autres exemples analogues du développement anc. nord. *sako* > rom. *sakonem*. — P. 168. Th. Gerold, *Zum « genre troubadour » um 1780*. Note qui complète un article de M. F. Baldensperger dans ses *Études d'histoire littéraire*. — P. 175. O. Nobiling, *Berichtigungen*, etc. Quatrième article. — Mélanges : p. 180, F. Liebermann, *Der Name Arthur*. Le nom est très rare chez les Anglo-Normands avant Gaufrei de Monmouth. M. L. signale un *Nigellus filius Arthuri* dans un document de 1154. Le père a pu être baptisé Arthur en 1120 au plus tard; — p. 180, F. Liebermann, *Englische Vergnügungen auf Kirchhöfen*. L'évêque de Londres défend en 1308 *luctas, coreas vel lascivia* dans les cimetières; — p. 185-8, W. Meyer-Lübke, *Franz. crème*. Archiater *und* medicus *in Frankreich*. Corrigeant une erreur de M. Jud (*Arch.*, CXXIV, 385), M. M.-L. fait le triage des formes qui se rattachent à chrisma (*Wörterb.*, nº 1887) et à crama (*Wörterb.*, nº 2294). Archiater n'apparaît en France que sporadiquement, comme mot savant. — Comptes rendus : p. 250-6, G. Wissler, *Das schweizerische Volksfranzösisch* (E. Herzog); — p. 261, Carolina Michaëlis de Vasconcellos, *Estudos sobre o romanceiro peninsular : Romances velhos em Portugal* (O. Nobiling). — P. 270. Bibliographie. — P. 371. *Sprachgeographische Untersuchungen*. VII. K. Jaberg, *S'asseoir*. Un premier chapitre expose quelques vues générales sur l'expression « s'asseoir », et d'autres expressions romanes apparentées. M. J. étudie dans les chapitres suivants, les diverses formes de l'infinitif : 2. *Asseoir*, *assoyer*, *asseyer*, *assiyer*, *assière*, *assiézer*, *assiérer*, *assiesser* ; 3. *Assire*, *assidre*, *assitre* ; 4. *Assoirter*, *soirter*, *soitre* ; 5. Concurrence entre sedere et seditare dans le sud-ouest de la France; 6. Sedere en provençal; 7. *Seter* (*seta*), *setier*, *siéter*, *siter*, *assuter*, *sieta*, *sita*, *seita* ; 8. *Assetia*. — P. 424-32. O. Nobiling, *Berichtigungen*, etc. Cinquième article. — Mélanges : p. 435, F. Liebermann, *Münzinschrift als Zeichen der Sprachepoche*. Encore sous le roi Étienne les monnaies portent, devant le nom du lieu où elles avaient été monnayées, la prépositon *on* qui n'est remplacée par *de* qu'en 1141, sous l'impératrice Mathilde, mère de Henri II ; — p. 436, F. Liebermann, *Zum Vordringen des Englischen unter Anglofranzosen*. Les Juifs habitant l'Angleterre depuis le

Conquérant jusqu'à 1290 venaient de France et portaient des noms comme *Bonenfaunt, Deu-le-garde, Le Chantur*. A partir d'environ 1230 ils portent souvent des noms anglais, ce qui indique peut-être qu'ils commencèrent à s'angliser ; — p. 438-9, A. Tacke, *Eine « Rettung » der Marie de France*. Corrige une erreur de M. Warnke, éditeur des œuvres de Marie de France, et commente la fable du lion qui va à la chasse avec la chèvre et le mouton. Dans une note additionnelle M. H. Morf discute l'identification, récemment proposée (cf. *Romania*, XXXIX, 625) de la poétesse avec Marie, abbesse de Shaftesbury. — Comptes rendus : p. 458, M. Niedermann, *Proben aus der sogenannten Mulomedicina Chironis* (K. Strecker et A. Hilka) ; — p. 459, F. Pfister, *Kleine Texte zum Alexanderroman* (K. Strecker) ;— p. 465, K. Basler, *Konrads von Würzburg « Trojanischer Krieg » und Benoîts de Ste-More « Roman de Troie »* (Salverda de Grave) ; — p. 468, G. Brockstedt, *Von mittelhochdeutschen Volksepen französischen Ursprungs* (L. Jordan) ; — p. 469, A. Monteverdi, *La leggenda di S. Eustachio*, tirage à part des *Studi Medievali* (L. Jordan : travail soigné et approfondi) ; — p. 477, J. Popovici, *Dialectele romîne din Istria* (H. Tiktin). — P. 484. Bibliographie.

— T. CXXVII (1911). — P. 153. L. Spitzer, *Etymologische Miszellen*. I. *Fr. et prov. esperir « éveiller »*. M. Thomas a récemment traité de ce mot (*Romania*, XXXVIII, 393). M. S. propose de rattacher *esperir, espereisser* à *expigrire, expigrescere. M. Nobiling (*Archiv*, CXXVI, 177) a voulu expliquer le même mot par une confusion entre expertus (de experior) et expergitus > expertus (de expergo). 2. *Prov. escoill.* M. S. plaide pour le sens de « accueil », contesté par Levy ; cf. Jeanroy, *Romania*, XLI, 415. 3. *Prov. veiaire, fr. viaire*. M. S. veut expliquer *viaire aviaire* (et cf. *ço m'est aviaire* et *ço m'est avis*) par arbitrarium. 4. *Fr. semillant*. A propos de l'article de M. Jeanroy (*Romania*, XXXII, 300), M. S. propose l'étymologie *males semilles*, *mala similia. 5. *Fr. s'ébaronir* « tomber de vétusté » (Thomas, *Romania*, XXXVIII, 383). M. S. le rattache à l'anc. fr. *esbarir* ; comp. *esvanir esvanouir, espalir espaloïr, espanir espanouir, esbanir esbanouir*. 6. *Prov. daurez i.* Au lieu de aurificem, M. S. propose une forme avec métathèse *auricipem, qui aurait été influencée par capere (?). 7. *Port. fechar* « fermer ». M. S. propose *fistulare *fechar* et pessulare *pechar*. 8. *Sarde sicu*. C'est un mot des *Condaghe di San Pietro di Silki*, dont ont déjà traité M. Meyer-Lübke (< sicut) et M. Subak (< *residicum). M. S. propose secum. — P. 162. H. Tiktin, *Zur Geschichte von hasard*. C'est un mot arabe, *zahr*, prononcé, généralement *zār*, avec article *azzar*, qui est venu en Europe avec les croisés. L'article de M. T. se rattache à un travail de M. Semrau sur les jeux de dés) ; il explique ingénieusement plusieurs textes anciens où ce mot est employé comme terme de jeu. — P. 175. G. Ebeling, *Syntaktische Kleinigkeiten*. 1. *Non ho a che fare con lui*. 2. *È partito per alla volta di Firenze*. 3. Ital. *alla berfine*, fr. *a la parfin*, prov. *a la per-*

fin, etc. Le latin vulgaire *per finem* étant devenu une unité syntactique, on a formé sur le modèle de *a la fin* des expressions comme *a la parfin*, *a la pardefin*. M. E. cite, d'après Tobler, à côté de *a la parestrosse* « enfin, bref », un exemple de l'expression masculine *au parestros*. L'expression masculine *al pardefin* n'a pas été remarquée. J'en connais un exemple dans la *Vie de saint Quentin* de Huon le Roi de Cambrai (éd. Långfors et Söderhjelm) dans un vers irréprochable (v. 3666) :

Bien sot merir son larecin
Cel mauvais povre al pardefin.

P. 181-8. O. Nobiling, *Berichtigungen*, etc. Sixième article. — Mélanges : p. 197, E. Hoffmann-Krayer, *Tänze auf Kirchhöfen*. Se rapporte à une note de M. Liebermann signalée ci-dessus, p. 299. Les synodes défendent souvent les danses dans les cimetières.— Comptes rendus : p. 237, F. Rechnitz, *Prolegomena und erster Teil einer kritischen Ausgabe der Chançon de Guillelme* ; H. Suchier, *La Chançun de Guillelme* (Ph. Aug. Becker ; le critique traite surtout de la place qu'occupe ce poème dans le cycle de Guillaume d'Orange) ; — p. 243-6, A. Hilka, *Das Leben und die Sentenzen des Philosophen Secundus des Schweigsamen in der altfranzösischen Literatur* (W. Suchier ; contribution au classement des versions). — P. 252-72. Bibliographie. — P. 318-22. F. Holthausen, *Zum mittelenglischen Gedicht « Kindheit Jesu »* (Ms. Laud 108). Le texte anglais est le remaniement d'un *Évangile de l'enfance* en anglo-normand que M. E. Gast a étudié dans une dissertation de Greifswald (1909 ; cf. *Romania*, XVIII, 128). — P. 371-7. O. Nobiling, *Berichtigungen*, etc. Septième et dernier article. — Comptes rendus : p. 416-38, Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, fasc. 1 et 2 (J. Jud ; cf. *Romania*, XL, 102, et XLI, 448) ; — p. 455, J. K. Larsen, *Studier over oldspanske Konjunktiver* (J. Vising). — P. 457. Bibliographie.

Arthur Långfors.

Neuphilologische Mitteilungen, hgg. vom Neuphilologischen Verein in Helsingfors, 1911 (13e année). — P. 12-25, H. Petersen, *Deux chansons pieuses inconnues*, publiées d'après un ms. de Dublin, Trinity College, D. 4. 18. La première, composée en Angleterre, est à ajouter aux rares échantillons de la poésie lyrique anglo-normande ; la seconde n'est pas due à un auteur anglo-normand, c'est une prière à la Vierge du type traditionnel qui comprend cinq strophes de neuf vers de sept syllabes, rimant *a* (F) *b* (M) *abababa* : c'est une disposition strophique assez rare et même unique jusqu'ici en ce qui concerne l'alternance des rimes. — Comptes rendus : p. 33, J. Storm, *Større Fransk Syntax. I. Artiklerne* (A. Wallensköld) ; — p. 34-7, *Les classiques français du moyen âge*, *La Chastelaine de Vergi*, *François Villon* (A. Långfors). — P. 47-65, W. Söderhjelm, *Les travaux de C. G. Estlander dans le*

domaine de la philologie romane, discours prononcé à la fête annuelle de la Société néo-philologique de Helsingfors, en l'honneur du professeur éminent qui fut en Finlande le véritable instigateur des études néophilologiques. — Comptes rendus : p. 83-6, C. A. Westerblad, *Baro et ses dérivés dans les langues romanes* (A. Wallensköld, cf. *Romania*, XL, 139 et 441). — P. 151, O. J. Tallgren, *Glanures catalanes et hispano-romanes*, I. Compléments, doutes et questions à propos des deux premières livraisons du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke. — P. 174-82, K. A. Nyman, *Quelques observations sur le cycle poétique des visions et la Voie d'infer et de paradis de Jehan de le Mote*. Jehan de le Mote, l'auteur du *Regret Guillaume* et du *Parfait du Paon*, a composé un troisième poème, dont le seul ms. connu jusqu'ici est à la Bibl. Nat., (fr. 12594) : c'est d'après ce ms. que M. N. nous donne une courte analyse de la *Voie d'infer et de paradis*, où l'on retrouve l'influence d'une part du *Roman de la Rose* et d'autre part du courant d'idées auquel on doit au moyen âge tant de visites de l'autre monde. M. N. entreprendra plus tard « la critique de l'œuvre ainsi que la recherche des sources ». — Comptes rendus : p. 184-7, C. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache*, 4e éd. (A. Wallensköld).

— 1912 (14e année).— P. 12-34, O. J. Tallgren, *Glanures catalanes et hispano-romanes*, II. Continuation de l'article commencé dans le volume précédent, mais sans la préoccupation, cette fois, de rattacher les remarques communiquées à une discussion du dictionnaire de M. Meyer-Lübke. — P. 35-45, A. Långfors, *Les traductions et paraphrases du* Pater *en vers français du moyen âge*. M. L. énumère tous les poèmes de ce genre, donne la liste des mss. qu'on en connaît actuellement et ajoute quelques autres renseignements bibliographiques. Comme spécimen des paraphrases, M. L. imprime une « patrenôtre glosée » de 164 vers, d'après le ms. Bib. Nat. fr. 837 : M. P. Meyer en avait signalé un autre ms. dans la *Romania*, XIII, 534. — P. 57-67. W. Söderhjelm, *Oculus-Linteus*. Il s'agit de deux exemples de la *Disciplina Clericalis* qui nous content les ruses de femmes surprises avec leur amant par un mari rentrant à l'improviste : l'une lui embrasse le seul œil qui lui reste et permet ainsi à l'amant de s'échapper, l'autre lui fait admirer un ouvrage qu'elle vient de faire pour lui, un voile tendu, à l'abri duquel l'amant gagne la porte. M. S. étudie ces deux contes dans leurs rapports avec leurs analogues orientaux et occidentaux. — P. 67-77, A. Wallensköld, *L'origine et l'évolution du Conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère* (*Légende de Crescentia*). M. W. avait, dans les *Acta Societatis scientiarum Fennicae*, t. XXXIV (1907), p. 1, et, d'une façon plus brève, dans l'introduction de son édition de *Florence de Rome*, t. I (1909), soutenu l'origine orientale de ce conte. De son côté M. S. Stefanović travaillait sur le même sujet et exposa dans les *Romanische Forschungen*, t. XXIX (1911), p. 461-556, des idées tout à fait opposées : le conte serait d'origine germanique. M. W. maintient sa thèse contre celle du savant serbe. — P. 128-44, E. Ilvonen, *Les demandes*

d'amour dans la littérature française du moyen âge. S'appuyant sur les travaux antérieurs, en particulier sur ceux de M. Klein, mais les rectifiant et les complétant à l'occasion, M. I. retrace l'histoire de ce jeu de société qui, attesté en Provence dès le commencement du XIIe siècle, en France dès la fin du même siècle, semble-t-il, resta populaire jusqu'à la fin du moyen âge, et qui, combiné avec la *tenson*, donna naissance en Provence au *partimen*, en France au *jeu-parti*. — Comptes rendus : p. 144-6, H. Morf, *Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs* (A. Wallensköld). — P. 161-77, O. J. Tallgren, *Glanures catalanes et hispano-romanes*, III. — Comptes rendus : p. 213, W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, livraisons 1-5 (O. J. Tallgren) ; — p. 217, A. Klein, *Die altfranzösischen Minnefragen* (E. Ilvonen) ; — p. 220-22, C. Sostmann, *Der Formenbau des Nomens und Verbums in dem Fragment von Gormont et Isembart* (E. Müller).

Lucien Foulet.

Répertoire d'art et d'archéologie, *dépouillement des périodiques et des catalogues de ventes français et étrangers* ; Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie [Bibl. Doucet]. — Ce recueil sort du cadre de la *Romania* et il ne se prêterait guère à un dépouillement critique, étant lui-même une simple collection de dépouillements ; toutefois nous avons cru nécessaire de le signaler ici pour le très utile secours qu'il peut apporter à tous ceux qu'intéresse la vie artistique du moyen âge dans ses rapports avec l'activité littéraire. Le *Répertoire* paraît trimestriellement depuis 1910 ; chaque année est complétée par un fascicule d'*Index alphabétique*. Le nombre des revues analysées est très considérable (plus de 150 pour la France dont une centaine de périodiques provinciaux) ; les analyses sont classées par pays, et, s'il y a lieu, dans chaque pays par villes ou régions ; chaque fascicule est accompagné d'un sommaire par matières.

M. R.

Revue des Langues romanes, t. LIII (VIe série, tome III), 1910. — P. 26. P. Barbier fils, *Noms de poissons*, notes étymologiques et lexicographiques (suite). — P. 58. A. Långfors, *Contributions à la Bibliographie des Plaintes à la Vierge* : 1. Une cinquième traduction française du *Tractatus de planctu Beatae Mariae Virginis* (Bibl. nat. fr. 24433) : deux passages cités et mis en regard des passages correspondants du ms. Arsenal 937. 2. Une Plainte inédite en douzains, publiée d'après un ms. de la Bibl. de Cambrai, 812. — P. 101-60. J. Acher, *Notes sur Raoul de Cambrai*. La polémique engagée entre MM. Bédier et Longnon à propos des origines de *Raoul de Cambrai* a amené M. A. à faire des recherches sur le même sujet. Tout en marquant, à l'égard du système de M. Bédier, plus d'une réserve de détail, il en accepte l'idée générale : la chanson de *Raoul* n'est pas d'origine populaire. Et ses notes apportent à cette thèse des confirmations variées et intéressantes. — Comptes

rendus : p. 182, J. Ronjat, *Les noms de lieux dans les montagnes françaises* (M. Grammont) ; — p. 183, E. Belloc, *Déformations des noms de lieux pyrénéens* (M. Grammont) ; — p. 186-9, P. Meyer, *Documents linguistiques du Midi de la France, Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes* (J. Ronjat) ; — p. 192-4, E. Levy, *Petit dictionnaire provençal-français* (J. Ronjat) ; — p. 196, A. Constantin et P. Gave, *Flore populaire de la Savoie, première partie* (J. Ronjat) ; — F. B. Luquiens, *An introduction to Old French phonology and morphology* (J. Ronjat) ; — p. 202-3, *Novelari català dels segles XIV a XVIII*, publicat per R. Miquel y Planas (J. Ronjat) ; — p. 204, G. Lavergne, *Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles* (J. Ronjat ; cf. *Romania*, XXXIX, 106) ; — p. 208-14, J. B. Beck, *Die Melodien der Troubadours* (J. Acher) ; — p. 220, Lage F. W. Staël von Holstein, *Le Roman d'Athis et Prophilias* (L. Constans) ; — p. 223-6, *Philologische und volkskundliche Arbeiten Karl Vollmöller dargeboten* (J. Anglade) ; — p. 228-9, H. Suchier, *Aucassin et Nicolette*, septième édition (J. Anglade). — P. 245, A. T. Baker, *Vie de saint Richard, évêque de Chichester*. M. B. publie les 1696 premiers vers et l'épilogue de ce poème anglo-normand composé peu après 1270 par Pierre de Peckham, l'auteur de la *Lumiere as Lais*, d'après un ms. appartenant au duc de Portland et décrit dans la *Romania*, XXXVIII, p. 418 (cf. *Rev. des Langues rom.*, 1911, p. 210-29). L'édition est précédée d'une étude sur la langue et la versification de l'auteur. M. B. donnera le reste du poème plus tard ; il prépare également une édition critique de la *Lumiere as Lais*. — P. 397. G. Bertoni, *Intorno a Peire de la Caravana o la Cavarana*. Détermine la date de sa mort. — P. 400-14, *La correspondance de la ville de Perpignan*, publiée par J. Calmette et E.-G. Hurtebise (suite). — Comptes rendus : p. 416, Pio Rajna, *Per la Storia del Tennis* (F. Castets) ; — p. 419-20, G. Bertoni, *La Versione francese delle prediche di S. Gregorio su Ezechiele* (F. Castets) ; — p. 422, E. Faral, *Les jongleurs en France au moyen âge* (F. Castets) ; — p. 426-32, J. Beck, *La Musique des Troubadours* (J. Acher ; cf. *Romania*, XL, 119) ; — p. 437-50, E. Bourciez, *Eléments de linguistique romane* (J. Ronjat). — P. 513-4, G. Bertoni, *Correzioni al testo della « Passione » edita dal Boucherie*. Le texte en question a été publié par Boucherie dans la *Rev. des langues rom.*, I, 1870. — Comptes rendus : p. 516, A. Kolsen, *Sämtliche Lieder des Trobadors Giraut de Bornelh, mit Uebersetzung, Kommentar und Glossar* (G. Bertoni) ; — p. 522, E. Faral, *Les jongleurs en France au moyen âge* (J. Acher) ; — p. 526-38, W. Foerster, *Kristian von Troyes, Cligès*, 3e éd. (J. Acher).

— T. LIV (VIe série, tome IV), 1911. P. 67. G. Bertoni, *Noterelle Provenzali*. Propose de donner à Marcabru le congé *Nom pois mudar, bels amics, q'en chantanz* jusqu'ici attribué à Uc Catola ou considéré comme anonyme. Le pseudonyme « Esperdut » désigne probablement le trouvère Gui de Cavaillon. — Comptes rendus : p. 92, F. Brunot, *Histoire de la langue française, des origines à 1900*. Tomes I et II (M. Grammont) ; — p. 99, H. Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, traduction Guerlin de Guer

(M. Grammont) ; — p. 117, W. Haereus, *Siluiae uel potius Aetheriae Peregrinatio ad loca sancta* (J. Anglade) ; — p. 122, *Novelari català dels segles XIV e XVIII*, publicat per R. Miquel y Planas (J. Ronjat). — P. 125, L. Caillet, *Fragment d'un terrier de la région de Cadours (Haute-Garonne)*, écrit en gascon au XVe siècle et conservé à la Bibliothèque de Lyon. — P. 149. P. Barbier fils, *Noms de poissons*, notes étymologiques et lexicographiques (suite).— P. 191. H. Bourgeois, *La chanson de Montauban en romanche haut-engadinais*. D'après un ms. du fonds romanche de la Bibl. cantonale de Coire. Il s'agit du siège de Montauban par Louis XIII en 1621. — P. 202. J. Anglade, *Notes complémentaires sur la Vie de saint Hermentaire*, publiée par Chabaneau dans *Rev. des langues rom.*, XXXVIII, p. 157-74. Ces notes sont tirées des papiers laissés par Chabaneau. — P. 210. L. Karl, *Notice sur l'unique ms. français de la Bibliothèque du duc de Portland à Welbeck*. Contient des vies de saints dont plusieurs sont encore inédites. — P. 230-314. Piat, *Grammaire générale populaire des dialectes occitaniens. Essai de syntaxe*. — Comptes rendus : p. 316-8, W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Lieferung 1 (M. Grammont) ; — p. 320-3, M. G. Bartoli, *Das Dalmatische* (M. Grammont) ; — p. 335, *La Chançun de Guillelme*, hgg. von H. Suchier (J. Acher) ; — p. 346, L. Chiappelli, *Nuove ricerche su Cino da Pistoia, con testi inediti* (J. Acher) ; — p. 348-53, Kerstin Hård af Segerstad, *Quelques commentaires sur le Livre des manières d'Etienne de Fougère* (J. Acher) ; — p. 359-60, G. Bertoni, *Due note provenzali* (G. Millardet) ; — p. 361-74, A. de Stefano, *La noble leçon des Vaudois de Piémont*, éd. critique (J. Ronjat) ; p. 538-41, *Die Kultur der Gegenwart*, hgg. von P. Hinneberg (J. Ronjat).

— T. LV (VIe série, tome V), 1912. — P. 60. J. Acher, *A propos d'un doute sur le livre de Chiswick*. M. A. fait ressortir ce que peuvent avoir de singulier les conditions dans lesquelles on a fait connaître au public le ms. Edwardes. — P. 77. *La correspondance de la ville de Perpignan*, publiée par J. Calmette et F.-G. Hurtebise (suite). — P. 92-103, G. Bertoni, *Noterelle provenzali*. — Comptes rendus : p. 108-10, W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Lief. 2 (M. Grammont ; cf. *Romania*, XLI, 448) ; — p. 111-12, A. Grégoire, « *Edmond* » (M. Grammont ; cf. *Romania*, XLI, 318) ; — p. 121, A. Ernout, *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin* (M. Grammont) ; — p. 125-8, F. Mainone, *Laut- und Formenlehre in der Berliner franko-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne* (G. Millardet) ; — p. 134-6, B. Cerf, *The franco-italian Chevalerie Ogier* (G. Millardet) ; — p. 138-44, F. Fankhauser, *Das Patois von Val d'Illiez* (G. Millardet) ; — p. 144-382, *Comptes consulaires de Grenoble* (1338-1340), publiés d'après un original retrouvé en 1903 et actuellement aux Archives municipales de Grenoble. L'édition commencée par Mgr Devaux, qui mourut avant de l'avoir achevée, a été terminée et mise au point par M. J. Ronjat. Elle est précédée d'une introduction intéressante qui rassemble les renseignements que nous fournissent les comptes sur l'histoire municipale et économique de la ville, sur

le régime des monnaies et des mesures de capacité et sur la langue du Dauphiné septentrional ; elle est suivie d'un lexique étendu et d'un index des noms propres. — Comptes rendus : p. 418, H. Morf, *Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs* (J. Ronjat) ; — p. 422-3, A. Espinosa, *Metipsimus in Spanish and French* (G. Millardet) ; — p. 426, Ch. Oulmont, *Les débats du Clerc et du Chevalier dans la littérature poétique du moyen âge* (G. Millardet ; cf. *Romania*, XLI, 136) ; — p. 431-42, W. Foerster und E. Koschwitz, *Altfranzösisches Uebungsbuch*, 4e éd. (J. Acher) ; — p. 446, W. Foerster, *Wilhelm von England* (J. Acher ; p. 456, n. 4, M. A. voit dans *Lancelot* une publication posthume ; cf. ci-dessus, p. 285) ; — p. 468, Schwan-Behrens, *Grammatik der Altfranzösischen*, 9e éd. (J. Acher) ; — p. 471-3, G. Bertoni, *Il Canzoniere provenzale di Bernart Amoros* (J. Anglade) ; — p. 490, C. Frati, *Rassegna bibliografica di publicazioni tratte dal cod. franc. XIII della Biblioteca Marciana* (F. Castets) ; — p. 492-3, A. Långfors, *Li Abécés par ekivoche par Huon le Roi de Cambrai* (F. Castets ; cf. *Romania*, XL, 131). — P. 497-526, G. Pitré, *La Démopsychologie*, Leçon d'ouverture d'un cours de folklore à l'Universitéde Palerme (12 janvier 1911).

Lucien Foulet.

Revue de Philologie française et de littérature, t. XXVI (1912). — P. 1. A. Schinz, *Les accents dans l'écriture française* (fin). Conclusions en partie contestables parce que M. S. propose d'employer le redoublement de la consonne, concurremment avec l'accent. Les prononciations qu'il indique comme normales surprennent quelquefois. — P. 26. R. Michalias, *Mots particuliers du dialecte d'oc de la commune d'Ambert* (*Puy-de-Dôme*). — Contes rendus : p. 46, *Časopis pro moderní Filologii*, I ; — *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1912 ; — p. 57, Roudet, *Éléments de phonétique générale* ; — Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, fasc. 1 à 4. M. Dauzat met en lumière quelques formes dialectales intéressantes et propose quelques explications suggérées par la géographie linguistique. — P. 77. J. Désormeaux, *Mélanges savoisiens, VIII : L'argot des ramoneurs*. — P. 92. F. Baldensperger, *Notes lexicographiques, 2e série*. Exemples datés de mots rares ou nouveaux des trois derniers siècles. — P. 100. Ph. Martinon, *La prononciation de l'e muet* (dans la langue actuelle). — P. 131. R. Michalias, *Mots particuliers du dialecte d'oc de la commune d'Ambert* (*Puy-de-Dôme*). — P. 153. Contes rendus : Max Fuchs, *Lexique du Journal des Goncourt*. — P. 161. E. Portier, *Essai de sémantique* « *confondre, confus, confusion, confusément* ». — P. 186. R. Michalias, *Glossaire du patois d'Ambert* (*Puy-de-Dôme*). — P. 225. L. Clédat, *Notes sur les images dans les noms de plantes*. — P. 228. Contes rendus : J. Gilliéron, *L'aire* « *clavellus* ». M. Dauzat conclut que ce travail inspire la conviction que l'histoire des mots du lexique gallo-roman est à refaire ; — Meunier, *Monographie phonétique du parler de Chaulgnes* (*Nièvre*). — P. 241. L. Clédat, *La famille du verbe battre*. — P. 253. A. Jourjon, *Remarques lexicographique*

(lettre A). [Précédées d'une « remarque » peu conprométante du directeur de la Revue, rédijées au pied levé et sans recherches spéciales, ces fiches sont parfois utiles, parfois déconcertantes : qèle idée, qe de citer M. Yves Guyot sur les *aides* seigneuriales avant 1789, et Victor Hugo sur l'épitafe de saint Diodore (*acarus*)! *Anapte*, anprunté à un ouvraje de Lafargue (ou à sa réfutacion par Yves Guyot) êt une lamantable coqille tipografiqe pour *acapte*, ancien terme de droit méridional ; *athanor*, ancien terme d'alchimie, d'orijine arabe (cf. esp. *atanor*, etc.), a été remis an circulacion par J. M. de Heredia (cf. *Trophées*, *Rêves d'émail* : Ce soir, au réduit sombre où ronfle l'*athanor*...). A. Th.] — P. 269. R. Michalias, *Glossaire du patois d'Ambert* (*Puy-de-Dôme*) (fin). — P. 291. G. Esnault, *Colibri*. Loin d'être un emprunt au caraïbe, le mot serait apparenté à un mot français, *couleuvreau*, et aurait été porté aux Antilles par des marins gascons ou provençaus.

H. Yvon.

CHRONIQUE

— M. Honoré Champion, l'éditeur de la *Romania* depuis 1906, est décédé le 8 avril dernier à l'âge de 67 ans. Il avait commencé très jeune comme simple commis chez Dumoulin, qui, vers le milieu du dernier siècle, était l'un des rares libraires de France qui vendaient et, occasionnellement, éditaient des livres d'histoire de France. En 1874, M. Champion créa la maison qu'il a dirigée jusqu'à sa mort. Je l'avais connu jadis alors que j'étais secrétaire de l'École des chartes, qui achetait beaucoup de livres chez Dumoulin. M. Champion était plus entreprenant que n'étaient généralement alors les éditeurs français. Il s'intéressait, comme avait fait Dumoulin, mais avec plus d'activité, aux publications relatives à l'histoire de France ; il entendait l'histoire de France en un sens très large, et il n'oubliait ni notre ancienne littérature, ni l'histoire de notre langue. C'est chez lui que parut (1884) ma traduction de *Girart de Roussillon*. La maison Champion prospéra peu à peu, assez pour que M. Champion n'hésitât pas à entreprendre, en 1899, la grande publication de l'*Atlas linguistique de la France*. En 1905 il acquit le fonds de la librairie Bouillon, qui, pendant longtemps, avait eu la spécialité de la philologie romane, mais qui, depuis la mort de Bouillon (1894), et même avant, était certainement en décadence. M. Champion acquit non seulement la *Romania*, mais d'autres revues d'érudition, la *Revue de Philologie française*, la *Revue Celtique* et d'autres périodiques encore. Grâce à lui et à son fils, M. Édouard Champion, associé à son père depuis quelque temps déjà et aujourd'hui son successeur, les études romanes ont chez nous une librairie importante et qui, nous en sommes persuadés, se développera de plus en plus. — P. M.

M. Honoré Champion était fort connu et estimé du monde des savants et des lettrés : sa mort inattendue a donné lieu à un très grand nombre de notices nécrologiques qui ont été pieusement recueillies, à la suite des discours prononcés aux obsèques, en un beau volume sous le titre : *Honoré Champion, 13 janvier 1846 — 8 avril 1913*. Une impression se dégage nettement de ces hommages suprêmes adressés au vieux libraire parisien, et c'est bien notre sentiment à nous-mêmes et le souvenir qu'il laissera à tous : il était serviable et bon, très accueillant pour les jeunes et favorable aux initiatives même hardies ; il a aimé passionnément sa profession, il en a eu le respect et l'orgueil, il a eu l'ambition de l'exercer utilement et largement : ce ne sont pas là des mérites vulgaires. — M. R.

— M. Carl Wahlund, professeur honoraire à l'Université d'Upsal, est décédé le 23 avril dernier dans sa soixante-huitième année. Il avait étudié la philologie romane à Paris et à Berlin. A Paris, il avait suivi les cours de G. Paris et de Darmesteter à l'École des Hautes Études en 1876-7. Nommé, en 1875, maître de conférences à l'Université d'Upsal, il avait reçu, en 1892, le titre de professeur honoraire, n'ayant pas accepté le titre de professeur titulaire. N'étant pas obligé d'enseigner, ayant d'ailleurs une certaine fortune personnelle, il se livra entièrement à ses études, s'attachant notamment à l'ancien français. Souvent on le voyait à Paris, où il avait beaucoup d'amis, et où on le trouvait fréquemment à la Bibliothèque nationale au département des manuscrits. La plupart de ses écrits, généralement en français, parfois en allemand, ont été signalés dans la *Romania*. Rappelons seulement l'édition des *Enfances Vivien*, publiée en collaboration avec son ami Hugo von Feilitzen (1886, 1895, voir *Romania*, XV, 642; XXIV, 633), l'édition de la rédaction en prose française du voyage de saint Brendan (1900, voir *Romania*, XXXIV, 465), son essai sur Anne de Malet de Graville (1895), son recueil des mots français en *isme* et *iste* (cf. *Romania*, XXVIII, 294), etc. Wahlund était bibliophile et bibliographe. Il avait formé une riche collection de livres utiles à ses études et d'ouvrages relatifs à l'ancienne littérature française. Il avait imprimé, en 1889, un catalogue fort bien fait d'*ouvrages de philologie romane* (voir *Romania*, XIX, 369); plus tard, en 1892, il publie un autre catalogue pour le provençal (*Romania*, XXII, 627). Tous ces livres, et bien d'autres qu'il acquit plus tard, furent donnés par lui, longtemps avant sa mort, à l'Université d'Upsal. Wahlund était un homme bon, obligeant et, à tous égards, généreux. Aussi est-ce à bon droit que ses amis et ses anciens élèves lui offrirent, en 1896, à l'occasion de sa cinquantième année, un précieux recueil d'écrits composés en son honneur (*Mélanges de philologie romane*), dont G. Paris a rendu compte ici (*Romania*, XXVI, 101). — P. M.

— M. Louis Karl a été nommé professeur de langue et littérature françaises à l'Université de Kolosvár (Cluj, Transylvanie).

Publications annoncées.

La *Romania* publiera au cours de la présente année une *Table* des tomes XXXI-XL (1902-1911); cette table sera rédigée par M. Lucien Foulet sur le plan adopté par le Dr Bos pour la table des t. I-XXX.

Collections et publications en cours.

La Société des anciens textes français a distribué le tome III et dernier du *Recueil général des Soties* publié par M. Émile Picot; ce volume porte à trente et une le nombre des pièces recueillies il est terminé par une table des premiers vers des sotties et des chansons, refrains, etc., qui y sont cités, par une table des noms et un glossaire.

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* viennent de paraître : 9. *Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine* (1071-1127) éditées par M. Alfred Jeanroy.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* a distribué pour son onzième exercice (1912) les volumes suivants : 31. *Der altfranzösische Yderroman* hgg. v. Heinrich Gelzer d'après le ms. unique de Cambridge ; — 32. *Das neue Testament, erste rätoromanische Uebersetzung* von Jakob Bifrun (1560), Neudruck v. Theodor Gartner.

— Dans la collection d'*Elementarbücher* dirigée par M. Meyer-Lübke (Heidelberg, Winter) : III, 3. *Romanisches etymologisches Wörterbuch* von W. Meyer-Lübke, fasc. 5 et 6, allant de 4411 *infrenare* à 6462 *pharmacum* ; — IV, Altertumskunde ; Kulturgeschichte : 1. *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung*, Geschichte der französischen Schriftsprache von den Anfängen bis zur klassischen Neuzeit von K. Vossler, XI-370 pages ; — V, Untersuchungen und Texte : 1. *Der Einfluss der germanischen Sprachen auf das Vulgärlatein* von J. Bruch, XII-203 pages ; — 2. *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen* von H. Gröhler, I ; Ligurische, iberische, phönizische, griechische, gallische, lateinische Namen, XXIII-377 pages.

— De la *Sammlung mittellateinischer Texte* dirigée par M. A. Hilka ont paru (1913) : 5. *Historia septem sapientum. II. Johannis de Alta Silva Dolobathos sive De rege et septem sapientibus* nach den festländischen Handschriften kritisch hgg. v. Alfons Hilka, XIV-112 pages, avec brève introduction sur les mss. et les rapports des versions française, latine et allemande ; — 6. *Der Alexanderroman des Archipresbyters Leo* untersucht u. hgg. v. Friedrich Pfister, X-141 pages.

— Depuis 1905, la librairie Niemeyer, à Halle, publie une collection de *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* dont 46 numéros ont déjà paru sous la surveillance des directeurs de la *Zeitschrift*, G. Gröber, puis E. Hoepffner. Ces mémoires sont naturellement de mérite divers et d'importance inégale, et certains ne rentrent pas dans le cadre de la *Romania*, plus étroit, au moins en ce qui concerne l'histoire littéraire, que celui de la *Zeitschrift* ; mais cette collection, comme d'autres analogues, les *Romanische Forschungen* p. ex., a le grand avantage d'empêcher la dispersion si regrettable de dissertations qui souvent ne sauraient trouver place dans des périodiques. Nous donnons ci-dessous, et nous continuerons dans nos prochains numéros, la liste des volumes déjà parus :

1. *La création métaphorique en français et en roman*, par Lazare Sainéan, *Images tirées du monde des animaux domestiques : Le chat*, etc. ; 1905, VI-148 pages ; cf. *Romania*, XXXV, 471.

2. *Die mit der suffixen -ācum, -ānum, -ascum und -uscum gebildeten südfranzösischen Ortsnamen* von Peter Skok ; 1906, XI-265 pages.

3. *Ueber den Gebrauch des Artikels in der französischen Prosa des XIII. Jahrhunderts mit Berücksichtigung des neufranzösischen Sprachgebrauch...* v. Hermann Fredenhagen ; 1907, XI-196 pages. — [Très intéressante

contribution à l'histoire de l'article en français. M. F. n'a pas cherché à expliquer les origines mêmes d'une forme qui apparaît dès les premiers textes ; mais il nous a donné un tableau complet et bien ordonné de l'emploi de l'article au XIIIe siècle, et rien qu'à parcourir ses listes d'exemples nous nous apercevons que cette période n'a pas été choisie au hasard : nous nous trouvons alors en effet comme à mi-chemin entre le latin qui ne connaît pas l'article et le français moderne qui en use et en abuse. En tête M. F. a placé les cas qui continuent l'usage latin : noms propres et noms communs sans article. Ces cas sont extrêmement fréquents, et il y a là une des caractéristiques les plus frappantes de la vieille langue comparée à la langue d'aujourd'hui. Puis M. F. note les emplois où apparaissent l'article indéfini, l'article défini et l'article partitif : ces emplois deviendront de plus en plus nombreux à partir du XIIIe siècle. M. F. ne se contente pas de donner des listes d'exemples : il cherche à retrouver les raisons psychologiques qui ont pu motiver ces variations de syntaxe, et ses analyses, parfois fines, sont toujours précises. Sa dissertation fait ressortir très nettement la différence de point de vue qu'il y a entre la vieille langue et la langue moderne à l'égard de l'article défini et indéfini. Il a été moins heureux, semble-t-il, en ce qui concerne l'article partitif : il a bien noté la parenté qui l'unit à l'article défini et il a rapproché avec raison ces deux formes dans son exposé, mais, dans le détail, il n'a pas tiré grand parti de cette vue d'ensemble : il met en tête du chapitre les exemples où *de* partitif apparaît sans l'article comme s'il y avait là une forme plus anciennement et, à une certaine période au moins, plus fréquemment attestée, alors qu'elle est très rare et plutôt récente : il est vrai que M. F. range, à tort, sous la même rubrique les cas où le substantif est précédé d'un adjectif. Peut-être le peu de netteté de ce court chapitre, qui contraste avec la clarté de tous les autres, vient-il de ce que M. F. ne s'est pas fait une idée suffisamment précise du rôle que joue l'article partitif dans la langue moderne : en tout cas, comme on l'a déjà noté, la définition qu'il en donne p. 188 n'est pas juste. Mais de toute façon nous croyons qu'il est bien difficile de présenter clairement le rôle du partitif au XIIIe siècle sans remonter au moins jusqu'au milieu du siècle précédent. — L. Foulet.]

4. *Les noms de lieu de la vallée Moutier-Grandval (Jura bernois)*; *étude toponomastique*, par Charles de Roche ; 1906, VII-47 pages.

5. *L'origine e le forme della dittongazione romanza*... di Pietro Gabriele Goidànich ; 1907, 218 pages. — L'idée essentielle de cet important mémoire est que le point de départ de la diphtongaison romane doit être cherché dans la nature de l'accent latin, analogue à l'accent lithuanien, accent à deux éléments tantôt ascendant, tantôt descendant.

6. *Baskisch und Romanisch, zu De Azkues baskischem Wörterbuch, I. Bd.*, v. Hugo Schuchardt; 1906, 62 pages ; cf. *Romania*, XXXVI, 477.

7. *Die Reichenauer Glossen, textkritische und sprachliche Untersuchungen zur Kenntnis des vorlitterarischen Frauzösisch*... v. Kurth Hetzer ; 1906, X-192 pages ; cf. *Romania*, XXXVII, 473, et XLII, 142.

8. *Französische Lieder aus der Florentiner Handschrift Strozzi-Magliabecchiana CL. VII. 1040* ; *Versuch einer kritischen Aufgabe*, v. Rudolf A. Meyer ; 1907, x-114 pages. — [La copie de ces 32 chansons a été imprimée en 1879 par A. Hickney dans la *Romania*, VIII, p. 73-92. M. M. publie de ces pièces une édition critique. Quelques-unes appartiennent à la lyrique courtoise (rondels et bergerettes), la plupart des autres — et ce sont de beaucoup les plus intéressantes — sont d'inspiration populaire (ballettes, romances, rondels à plusieurs strophes). L'édition est précédée d'une étude sur la langue et la métrique de ces chansons. M. M. détermine que nous avons affaire surtout à des œuvres écrites dans le domaine franco-provençal et probablement en dialecte lyonnais : seules quelques pièces semblent venir de la Lorraine. Ce mélange n'a rien de surprenant au XVe siècle comme le montre M. M. Les graphies italiennes ne sont pas rares dans le ms., où nos chansons voisinent du reste avec des pièces lyriques purement italiennes : M. M. explique ce fait par de curieuses considérations d'histoire musicale et en particulier par le rôle important qu'ont joué alors dans toutes les grandes villes d'Europe les compositeurs néerlandais (p. 22-3). A propos de la forme métrique de la ballade et du rondel, M. M. expose des idées en grande partie nouvelles sur l'origine du refrain qu'il cherche non pas dans une poésie romane primitive mais dans la lyrique religieuse. — L. Foulet.]

9. *Floovant und Julian nebst einem Anhang über die Oktavíansage* v. F. Settegast ; 1906, 67 pages. — [Dans le Floovant français et le Fiovo italien, M. S. ne veut plus voir, comme on l'a fait avant lui, Dagobert ou un fils de Clovis, mais bien l'empereur Julien lui-même. Ce sont des traits de sa jeunesse et des épisodes de ses guerres contre les Alamans que, sous les arrangements et les confusions de la légende, on retrouverait dans le poème de *Floovant* et dans les œuvres apparentées. Notons que M. S. maintient toutefois l'équation célèbre *Floovant* = *Hlodoving* (p. 32). Il ne semble pas que M. S. ait réussi à rendre sa thèse même vraisemblable. — L. Foulet.]

10. *La création métaphorique en français et en roman* par Lazare Sainéan... *Le chien et le porc, etc.* ; 1907, VII-174 pages. — [Cette monographie fait suite à celle que M. S. a consacrée au chat (même collection, no 1). Elle est conçue suivant le même esprit, et elle peut éveiller des inquiétudes analogues. L'auteur lui-même reconnaît dans sa préface qu'il a pu et dû se tromper souvent dans le détail ; il ne voit dans ses recueils qu'une collection de matériaux préliminaires qu'il se réserve de mettre en œuvre plus tard, et sans doute de réviser préalablement. Mais ces matériaux ont été groupés suivant un certain ordre, leur choix a été déterminé par une idée directrice. A supposer que le jour du règlement de compte, le déchet soit grand, plus grand même que l'auteur ne s'y attendait, est-ce que les rapprochements justes ne resteraient pas en nombre suffisant pour légitimer cette idée, vérifier l'hypothèse initiale ? Et cette hypothèse peut avoir été mise en avant plus d'une fois déjà, mais sous la forme précise et agissante que lui donne M. S.

ne paraît-elle pas singulièrement neuve? Il remarque qu'un très grand nombre de mots ne peuvent s'expliquer ni par une étymologie romane ni par une étymologie germanique : ne serait-ce pas que ces mots sont purement français (s'il s'agit du français)? N'y aurait-il pas lieu de faire plus attention qu'on ne l'a fait à l'activité interne de la langue, qui crée de toutes pièces à l'aide d'onomatopées ou féconde des termes déjà existants au moyen de métaphores étrangement variées et inattendues? Si M. S. a seulement raison dans le quart des rapprochements qu'il propose, que ne doit pas, par exemple, le vocabulaire français ou roman au chat, au chien, au porc, au loup et consorts, aux termes qui les désignent, aux images de toutes sortes que la fantaisie et l'observation populaire ont tirées de leur caractère, de leurs habitudes ou de leur apparence? Ce travail intérieur de la langue, on ne peut le saisir à l'œuvre que si l'on envisage une continuité suffisamment étendue. Le propre de la méthode de M. S. (et c'en est aussi le danger dans l'état actuel de nos connaissances) c'est donc d'envisager d'ensemble de vastes groupes de mots. Il est par suite difficile de citer des applications isolées, mais, si l'on veut un exemple typique de la manière de l'auteur, qu'on voie son explication de l'espagnol *lobrego* en regard des étymologies qui ont été données jusqu'ici (p. 68-69). Il est possible que son explication ne soit pas la bonne : il resterait toujours, croyons-nous, que jusque dans l'erreur de M. S. il y a une part de vérité qui n'est pas au fond de toutes les erreurs d'étymologie. — L. Foulet.]

11. *Weitere Beiträge zur Charakteristik des Dialektes der Marche*, v. A. Neumann-Ritter von Spallart; 1907, VIII-89 pages. — Reprise, avec matériaux nouveaux, d'une étude commencée dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.*, en 1904.

12. *Lautlehre der südsardischen Mundarten mit besonderer Berücksichtigung der um den Gennargentu gesprochenen Varietäten*, v. Max L. Wagner; 1907, XI-87 pages, avec 11 cartes. — Travail résultant d'enquêtes sur place, qui fournit les premières données précises sur les parlers du sud de la Sardaigne et leur groupement.

13. *Die Schreibweise in der autographischen Handschrift des « Canzoniere » Petrarcas (Cod. Vat. lat. 3195)*, v. Franz Ewald; 1907, VIII-67 pages.

14. *Ueber Boeve de Hanstone*, v. Leo Jordan; 1908, VIII-107 pages. — [Partant des travaux de M. M. Stimming et Rajna, M. J. écarte de sa discussion les textes français continentaux de *Boeve de Hanstone* où il voit des dérivés relativement tardifs de la version « insulaire ». Cette version insulaire est représentée surtout par trois textes, anglais, scandinave et anglo-normand, qui tous trois renvoient à un même original français aujourd'hui disparu : nous appellerons *A* cet original autant qu'on peut le reconstituer par la comparaison des trois textes en question. Le *Bovo d'Antona* italien, lui aussi, vient d'un original français, mais il représente un état du roman plus ancien que celui que nous offre *A*. C'est bien la même histoire que nous racontent *A* et

Bovo, mais entre ces deux poèmes la dissemblance de forme est extrême, il n'y a pas un vers de l'un qui puisse se rapprocher d'un vers de l'autre. Comment expliquer cela, sinon, dit M. J., en admettant qu'à l'origine de ces deux poèmes il n'y a pas comme source un troisième poème, une épopée, mais bien un conte en prose (*märchen*) que deux auteurs français à deux époques différentes ont, chacun de son côté, mis en vers? Ce *märchen*, M. J. croit pouvoir nous le raconter tout au long (cf. ci-dessous, *Beiheft* 19). — L. Foulet.]

15. *Die Sprache des Fra Guittone von Arezzo* (*Lautlehre*), v. Lüdwig Röhrsheim; 1908, VIII-94 pages. — Étude des particularités phonétiques de Fra Guittone attribuables au dialecte d'Arezzo.

16. *Die Erziehung des Edelfräuleins im alten Frankreich nach Dichtungen des XII., XIII. und XIV. Jahrhunderts*, v. Helene Jacobius; 1908, 80 pages. — [Mlle J. a lu de près la poésie narrative et didactique des XIIe, XIIIe et XIVe siècles et elle a rapproché et classé tous les passages qui peuvent nous renseigner sur la vie que menaient alors les jeunes filles nobles et sur l'éducation qu'on leur donnait. Les textes, toujours cités en entier, permettent de contrôler chaque affirmation. C'est un tableau habilement tracé et fort attrayant qui nous est ainsi présenté. Est-il idéalisé? Dans une courte note (p. 76, n. 2), Mlle J. énumère quelques princesses ou hautes dames du XIIe siècle qui se distinguèrent par leur culture : il n'eût pas été sans intérêt de recueillir tous les textes historiques qui pourraient jeter quelque jour sur leur personnalité : nous en saurions plus nettement ce qu'il faut penser de Fresne, de Liriope ou de Flordespine. — L. Foulet.]

17. *Messire Robert de Borron und der Verfasser des Didot-Perceval; ein Beitrag zur Kritik der Graalromane*, v. H. Oskar Sommer; 1908, 53 pages. — Ce travail est dédié à la mémoire de Gaston Paris; M. S. conclut à séparer complètement Robert de l'auteur du *Perceval*-Didot.

18. *Le lyrisme et la préciosité cultistes en Espagne, étude historique et analytique*, par Lucien-Paul Thomas; 1909, 191 pages.

19. *Ueber den altfranzösischen Roman von Beuve de Hamtone*, v. Christian Boje; 1909, 145 pages. — [M. B. n'a pas grande confiance dans les méthodes qui voient dans tout roman du moyen âge une agglomération de parties indépendantes qu'il s'agit avant tout de dégager et d'étudier isolément et pour elles-mêmes. Il ne nie pas l'existence des remanieurs et de leurs interpolations, mais il trouve qu'on a abusé des uns et des autres. Il est porté à chercher et à retrouver une certaine unité dans les œuvres médiévales. De là un changement de méthode qui l'a amené à douter des résultats obtenus par ses prédécesseurs, à reprendre leurs travaux et à proposer, sur les mêmes points, des solutions très différentes. Pour lui les versions françaises continentales ne dérivent pas de la version anglo-française, mais ces deux groupes de versions proviennent d'une même source, dont le continent a même reproduit la teneur plus fidèlement que l'Angleterre : la version anglo-française semble avoir été

en effet considérablement abrégée. Quant au *Bovo d'Antona* il remonte par son original français à l'un des mss. de la version continentale. Quelle est maintenant la nature de cette source unique de toute notre tradition manuscrite? C'est un poème premier de *Boeve de Hanstone*, composé par un auteur très conscient de ses procédés et qui connaissait bien la littérature de son temps. M. B. décompose son poème en un certain nombre de motifs fondamentaux, puis il recherche toutes les œuvres médiévales qui ont mis en œuvre ces mêmes motifs et compare à ce propos la méthode de chaque auteur. Cette comparaison, faite avec une rigueur et un souci des dates qu'on n'avait pas encore apportés à cette question, nous permet de faire le départ entre les poèmes qui ont imité *Boeve*, ceux que *Boeve* a imités, ceux à propos desquels il est impossible de se prononcer dans un sens ou dans l'autre ; nous voyons les cas où notre auteur a accepté docilement un thème à la mode, les cas où il l'a transformé pour le mieux faire servir à ses fins. Nous voilà loin du *märchen* de M. Jordan (cf. ci-dessus, *Beiheft* 14). On pourra discuter les résultats de M. B., il sera impossible de n'en pas tenir compte. C'est à notre avis ce qu'on a écrit de plus serré et de plus convaincant sur la question. — L. Foulet.]

20. *Il Laudario dei Battuti di Modena*, pubbl. a cura di Giulio Bertoni; 1909, 102 pages, avec une planche hors texte. — Édition, avec glossaire, notes et introduction historique et linguistique, d'un recueil de *Laudi* copié en 1377, par Giovanni de Galeriis, à Modène. Une partie de ces pièces ont été certainement composées à Modène même. — M. R.

Comptes rendus sommaires.

Jean Barennes, *Viticulture et vinification en Bordelais au moyen âge*; Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 1912 ; in-8, VII-186 pages. — Renseignements sur la technique et sur le langage technique du vigneron ; quelques documents latins, français et surtout gascons (XIIIe-XVe siècles). M. B. ne s'est pas proposé de rechercher l'origine et l'extension des termes dont il constate l'emploi et explique la valeur ; ce travail devrait tenter un philologue bordelais, et il serait une utile préface à une étude de la terminologie moderne du vigneron bordelais qu'il serait grand temps d'entreprendre. Mais M. B. aurait dû, pour le moins, aider à la préparation de ce travail en donnant à la fin de son livre un index complet des termes techniques expliqués ou cités, ou contenus dans les documents publiés. — M. R.

Hugo Bayer, *Původ slovesa aller*; Prague, Topič, 1912 ; in-8°, 20 pages. — M. B. propose adnatare comme étymologie de *aller*, *anar*, *andare*, etc ; il va de soi que la phonétique n'y trouve guère son compte. L'auteur paraît du reste imparfaitement renseigné, sur l'histoire du problème qu'il s'efforce à son tour de résoudre, histoire facile à connaître cependant grâce à la dissertation de M. Stucke. — M. R.

Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècles), *accompagnée d'une gram-*

maire et d'un glossaire, par Karl Bartsch, onzième édition, entièrement revue et corrigée par Leo Wiese; Leipzig, Vogel, 1913; in-4°, 543 pages. — Cette édition, la troisième revue par M. L. Wiese (voir, sur la première, *Romania*, XXXVIII, 475) se présente sous un aspect plus agréable à l'œil, les textes ayant été imprimés en caractères plus gros ; ceux employés pour les variantes, quoique très nets, sont vraiment un peu menus. Ni la partie grammaticale ni le glossaire n'ont été « sensiblement modifiés » ; une douzaine de morceaux, en revanche, ont été remaniés d'après de récentes éditions. Dans le glossaire il reste encore à réaliser quelques améliorations, en vue desquelles nous soumettons à l'auteur les remarques suivantes. *Avertir*, au début du *Jeu de la Feuillée*, ne peut évidemment signifier « se tourner vers » : il faut le traduire, comme le fait M. Langlois, par « détourner » ; ce latinisme, dont il y a d'autres exemples (voy. Godefroy), est tout naturel sous la plume d'un clerc. — *Corageus* (64 b 55) ne peut avoir son sens ordinaire : je propose « capricieux, fantasque », c.-à-d. qui obéit à son *corage*. — L'emploi de *de* avec un infinitif équivalent à une locution adverbiale (76, 14 : *servir de guiler* « en trompant ») était à signaler ; Godefroy n'en a qu'un exemple. — *Envieus* (64 b 14) est traduit par « désireux », qui ne donne pas grand sens ; probablement « amoureux » ; *envejar* en provençal est parfois synonyme de *amar*, cf. *leis, cui am de cor et envei* (Daude de Pradas, *Ab lui*, c. 1 ; ms. A, n° 348) ; *ni negun' autra non envei* (J. de Cofolen, c. 1, M. G. 211) ; même sens pour *esser envejos*, dans Elias de Barjols (éd. Stroński, VIII, 19). — La locution *tenir estage* (76 a 40) est traduite par « rester fidèle », ce qui ne rend pas la métaphore : proprement « tenir bon, résister », en parlant, comme ici, d'une place assiégée. — *Lourd* (64 b 37), non « lourd » (schwerfällig), mais « lourdaud, malotru ». — *S'emploie* (68, 21) ne donne pas de sens ; corr. *souploie* (*C souploue*) ; même sens que dans le prov. *soplejar* « s'incliner devant une dame, la courtiser » (p. ex. dans M. G. 618, 3 et 6 ; 779, 1 ; 1009, 2 ; 1052, 5 ; 1065, 2). — Le n° 29 n'est pas une « chanson pieuse », mais une « Plainte de la Vierge au pied de la Croix ». — A. Jeanroy.

Dela Românii din Serbia, culegere de literatură populară... de G. Giuglea [et] G. Vâlsan ; Bucarest, Göbl, 1913 ; in-8, III-400-II pages. — Recueil fort intéressant composé surtout de ballades qui présentent des variantes curieuses. Ces pièces proviennent des groupes roumains installés en territoires serbe et bulgare entre le Danube et le Timok, le Timok et la Morava, groupes dont on évalue l'importance numérique, tantôt à 200 et tantôt à 300.000 âmes, et qui n'ont pas été jusqu'ici étudiés de près, encore qu'ils ne soient pas tout à fait aussi inconnus que paraissent le dire MM. G. et V. Du point de vue linguistique M. Weigand nous a donné (*Jahresbericht*, VII) une description sommaire et quelques pièces notées phonétiquement, et, dès 1889, M. Émile Picot

avait publié (cf. *Romania*, XIX, 160) des *Chants populaires des Roumains de Serbie*, recueillis dix ans auparavant. Mais le présent recueil est infiniment plus riche, au moins de textes; les auteurs y ont ajouté une carte, un index des noms et un utile glossaire : on y aurait voulu plus d'éclaircissements et surtout des références aux recueils folkloriques roumains antérieurs. — M. R.

Hjalmar Crohns, *Den trolösa hustrun i två medeltida sagosamlingar*; Helsingfors, 1912 ; in-8, 101 pages.— Ce livre sur « la femme infidèle dans deux recueils de contes médiévaux » est un tirage à part, sur beau papier et illustré, d'un mémoire publié dans les Comptes rendus de la Société des sciences de Finlande (t. LIV, série B, nº 2). La première partie contient une étude assez sommaire de divers contes misogynes de la *Disciplina clericalis*, dont M. Söderhjelm a récemment étudié quelques-uns plus en détail (*Neuphilologische Mitteilungen*, 1912 et 1913 ; cf. ci-dessus, 301). La deuxième partie, de beaucoup la plus importante, est consacrée au thème de la veuve inconsolable et consolée, qui est universellement connu par la *Matrone d'Ephèse* de Pétrone, et dont un conte chinois et un des récits des *Sept Sages* représentent deux autres versions principales. Cette nouvelle étude remplace avantageusement le livre de Grisebach, *Die Wanderungen der Novelle von der treulosen Wittwe durch die Weltlitteratur*, où, selon M. Bédier (*Les Fabliaux*², p. 462) « on trouve une très riche collection de variantes, et une non moins riche collection des pétitions de principe et des paralogismes que la théorie orientaliste peut engendrer chez qui la manie sans faire un suffisant usage de son sens critique ». M. Crohns, professeur d'histoire à l'Université d'Helsingfors, est très au courant de la littérature médiévale. Il cite, outre le fabliau bien connu de *La fame qui se fist... sur la fosse de son mari* (Méon, *Fabliaux*, III, 462 ; Montaiglon et Raynaud, III, 118), un autre fabliau publié par Dacier dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLI (1780), p. 535, d'après un manuscrit « qui avoit passé du cabinet de M. de Sardières [*sic*, c'est le bibliophile Guyon de Sardière, mort en 1759] dans celui de M. Gagnat [*sic*, lire Gaignat]... L'histoire de la *Matrone* se trouve au milieu du feuillet 260 ». Si je ne m'abuse, cette dernière version (début : *D'un home conte li escris, Ki estoit mors et enfouys*) est restée inaperçue des éditeurs du *Recueil général des fabliaux*. — A. Långfors.

Mario d'Arezzo, gintil'homo saragusano, *Osseruantii dila Lingua Siciliana et Canzoni inlo proprio idioma* ; — Grassi, Gb., *Le « Osseruantii » di M. d'Arezzo e la lingua della poesia siciliana sotto gli Svevi* ; Palermo, Giannitrapani, 1912 ; pet. in-4, 35 + 12 feuillets + 199 pages, avec 2 portraits. — M. Gr. a reproduit exactement page pour page et ligne pour ligne le petit livre de Di Arezzo imprimé en 1543, et il le fait suivre d'une étude sur la situation du sicilien au XVe et au XVIe siècle et d'un examen, cha-

pitre par chapitre, de l'œuvre de Di Arezzo, plus intéressante en somme pour l'histoire de la littérature sicilienne que pour l'histoire même du dialecte. — M. R.

The Enueg by Raymond Thompson Hill. Reprinted from the *Publications of the Modern Language Association of America*, XXVII (1912), fasc. 2, p. 265-96. — Le sujet est intéressant et nouveau, car les recherches de M. Hill portent (ce que le titre devrait indiquer) sur l'ensemble des littératures romanes et embrassent le *plazer* aussi bien que l'*enueg*. C'est en Italie que les deux genres ont eu le plus de succès; M. H., qui connaît bien la littérature italienne, les y étudie de fort près et je ne vois rien d'important à ajouter à ses listes; elles ne sont pas tout à fait complètes, au contraire, en ce qui concerne le provençal : il faudrait ajouter quelques strophes de Peire Guilhem de Toulouse (345, 2, str. 3-4, dans *Revue des l. rom.*, XXXIX, 181) et de Gaucelm Faidit (167, 62, dernière strophe). La littérature française est à peine représentée dans le travail de M. H.; l'*enueg* du moins n'est pourtant pas resté inconnu à la France du Nord : il fournissait des thèmes aux concours académiques au XIVe siècle, comme le prouve une ballade d'Eustache Deschamps (no 1180, t. VI, p. 131). Il en est resté aussi une curieuse trace dans des proverbes énumératifs dont M. H. ne cite qu'un seul exemple très tardif : on en trouvera de bien plus anciens dans le *Bulletin de la Soc. des Anc. Textes*, 1889, p. 105 (même texte dans Leroux de Lincy, 2e éd., II, 416) et 106. — A. Jeanroy.

Karl Kahle, *Die Sprache der Chronique rimée des Troubles de Flandre en 1379-1380*; Eisenach, H. Kahle, 1912 [diss. de Münster]; in-8, 74 pages. — Sur ce texte, voir dans la *Romania*, XXXII, 621 sq., le compte rendu par M. Wilmotte de l'édition Pirenne (1902). M. K. reprend l'étude de la langue, qu'avait esquissée M. Wilmotte : il dresse un tableau de rimes, d'après lequel il étudie le phonétisme et quelques traits morphologiques du texte; il réunit les indications que fournit la métrique, puis celles que fournit la graphie de l'unique ms. pour l'intérieur des vers. La conclusion est que la langue appartient au Hainaut oriental (région de Mons, Soignies, Audenarde), mais que c'était pour l'auteur, Flamand d'origine, une langue apprise; le copiste n'était pas davantage français, sa connaissance de la langue était assez limitée et c'est à lui qu'il faut attribuer les fautes les plus grossières. M. K. termine par quelques remarques sur la syntaxe qui révèle particulièrement l'origine étrangère du versificateur. — M. R.

Auguste Longnon, *Origines et formation de la nationalité française : éléments ethniques, unité territoriale*; Paris, Nouvelle librairie nationale, 1912; in-12, 93 pages. — Ces quelques pages devaient servir d'introduction à une *Histoire de France* que A. L. se proposait d'écrire en collaboration avec M. G. Fagniez; elles ne seraient pas sans intérêt en tête d'une histoire de la langue et de la littérature en France au moyen âge.

Sonnets and Ballate of Guido Cavalcanti, with Translations of them and an Introduction by Ezra POUND ; Londres, Stephen Swift, 1912 ; petit in-8°, 136 pages. — Traduction en vers anglais, calquée aussi exactement que possible sur l'original, dont l'auteur essaie notamment de rendre le rythme, professant une foi ardente dans « le rythme ultime et absolu, comme dans le symbole et la métaphore absolus » (p. 11). Dans le choix des leçons, il se règle donc sur le sentiment et dédaigne absolument l'étude des manuscrits. En fait il reproduit généralement, sauf à en moderniser quelque peu la graphie, la vieille édition Cicciaporci (1813), sans tenir aucun compte de celles d'Arnone et Ercole (1881 et 1885). L'introduction développe des théories esthétiques peut-être profondes, mais n'apporte rien de nouveau à l'histoire littéraire. Ce travail est, pour les philologues, non avenu. — A. JEANROY.

Gabriel ROQUES. — *Grammaire gasconne (dialecte de l'Agenais), précédée d'une lettre à M. A. Fallières, président de la République, et de l'antériorité du gascon sur le latin. — Jasmin devant la critique. — Réponse aux philologues. — Gascon et languedocien. — Montaigne et la langue française. — Origine et prononciation du gascon. — Poésies gasconnes avec traduction littérale. — Glossaire gascon-languedocien* ; Bordeaux, Féret ; Paris, Mulot, 1913 ; petit in-8°, 222 pages. — Comme son compatriote Alcée Durrieux [1], dont il est, semble-t-il, le disciple sans le savoir, M. G. R. est convaincu que le gascon, bien antérieur au latin, « n'est autre que la première langue ibérienne, à laquelle les anciens peuples, grecs, romains, indous, etc., firent les plus grands emprunts » (p. 5), que « le gascon est une langue celtique quasi pure de tout contact (*sic*) étranger » (p. 36), « que le basque et le gascon ont entre eux une grande parenté, ce qui prouverait qu'ils sont sortis de la même souche ». Il n'est pas moins convaincu que le gascon est bien supérieur au provençal, qui n'est qu'un « patois rocailleux » (p. 7) et que l'étoile de Mistral est bien pâle à côté de celle de Jasmin. Comme fond solide, une grammaire de l'agenais (et non d'un dialecte gascon) avec paradigmes qui embrassent, outre le français, le languedocien, le béarnais, le provençal, le latin, l'espagnol et l'italien. Mais aucune des formes dialectales n'est exactement localisée et la graphie est très approximative. Le glossaire « gascon-languedocien » (p. 167-222) est en réalité un glossaire français-agenais. Notons en passant que M. R. allègue comme autorités de la langue « gasconne », « les Elies (*sic*) de Barjols, les Hugues de Penne, les Lantelm » (p. 7), qui écrivent, comme on le sait, la langue conventionnelle des troubadours, les Goudelin et les Napian (p. 42), qui écrivent le pur toulousain. A la fin de sa « Lettre à M. Fallières », l'auteur se demande s'il n'a pas fait un rêve. Hélas ! il n'a fait qu'un pauvre

1. Voy. *Romania*, XXVIII, 150, et *Annales du Midi*, XI, 128 et XIV, 79.

livre, qui ne peut rendre aucun service, et où les erreurs même ne sont pas nouvelles. — A. JEANROY.

Bibliografia delle Stampe popolari italiane della Biblioteca nazionale di S. Marco per cura di Arnoldo SEGARIZZI ; Bergamo, Instituto italiano d'arti grafiche, 1913 ; gr. in-8, XVIII-356 pages, avec 279 reproductions en fac-similé. — Ce beau volume inaugure une heureuse entreprise de la *Societa bibliografica italiana*, la *Bibliografia delle Stampe popolari italiane dal sec. XV al XVIII*. Le promoteur de l'entreprise est M. Fr. Novati, qui a mis en tête de ce volume un utile avertissement ; l'ouvrage de M. S. n'est pas une bibliographie méthodique, mais un catalogue descriptif; il aura deux tomes : le premier donne un dépouillement, suivant les numéros d'inscription des volumes et l'ordre des pièces dans chaque volume, des *Miscellanee* de la Bibl. de S.-Marc ; le second tome décrira les pièces contenues dans d'autres sections et se terminera par un index général. — M. R.

*Chansons inédites de Gauthier d'Argies, trouvère picard du XIII*e *siècle*, publiées par Eug. VAILLANT ; Paris, A. Messein, 1913 ; in-8°, 137 pages. — Cette publication doit être considérée comme nulle et non avenue. Le texte est très incorrect; on ne sait même pas d'après quels manuscrits il est établi. Les traductions abondent en contresens, et d'ailleurs comment pourrait-on traduire des textes qui souvent ne sont pas intelligibles ? Ce qui, dès les premières pages, montre pleinement la profonde ignorance de M. Vaillant, c'est la courte préface qui est intitulée : *La langue d'oïl* (6 pages), *Les trouvères* (7 pages), où toute l'érudition de l'auteur se limite aux livres de Fallot et d'Ampère (pour ce dernier il ne connait même pas l'édition de 1869, où il y a du moins quelques rectifications). Cette préface, comme l'édition, est simplement ridicule. — P. M.

A. VAN GENNEP, *Religions, mœurs et légendes*, 4e série ; Paris, Mercure de France [1912] ; in-12, 269 pages. — Une partie de ce volume est consacrée aux légendes populaires et aux chansons de geste en Savoie (à noter quelques renseignements sur une localisation de la légende de *Chapalu*, et un tableau chronologique de représentations de mystères) ; un dernier article traite de la disparition et de la persistance des patois.

M. WILMOTTE, *La culture française en Belgique* ; Paris, Champion, 1912 ; pet. in-8, XII-370 pages. — Nous signalerons ici de ce clair petit livre quelques pages sommaires sur le passé littéraire de la Belgique qui touchent nécessairement à l'histoire de la littérature française médiévale.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LE POÈME DE *RICHEUT* ET LE ROMAN DE *RENARD.*

C'est Paulin Paris qui le premier a cité *Richeut* à propos de *Renard*. Voulant prouver contre Grimm que les noms des héros du *Renard* n'avaient pas été empruntés à on ne sait quel « lexique germanique », il était ravi de retrouver dans un vieux poème français les noms des épouses du loup et du goupil : c'était donc bien au vocabulaire national qu'avaient puisé nos trouvères. Et sur l'ancienneté du dit de *Richeut* il n'y avait aucun doute : un passage significatif permettait d'en fixer la date avec précision. Sansonnet, le fils de l'héroïne,

Set anz o plus fu en Sezille,
Puis s'an avança vers S. Gile
Droit à Tolose
Que li Rois Henris tant golose.

Ce roi, nous le connaissons bien. C'était, nous dit P. Paris, « Henry II, roi d'Angleterre, qui, par trois fois, entreprit le siège régulier de Toulouse et vingt fois tenta de s'en emparer par moyens détournés dans la période comprise entre les années 1158 à 1164. La paix définitive ne fut conclue entre le comte de Toulouse et Henry qu'en 1165. C'est donc vers 1160 que l'on peut placer la composition du *dit de Richeut* [1] ». M. Bédier ne s'est pas contenté de cet à peu près. « Au vers 990, écrit-il, le héros du poème s'en va... *Droit à Tolose — Que li rois Henris tant golose*. Il faut donc que la date du fabliau soit exactement celle de l'expédition entreprise contre Toulouse par le roi

1. *Les aventures de Maître Renart et d'Ysengrin son compère*, Paris, 1861, p. 349-50.

Henri II Plantagenet : or, cette date est 1159. Cf. Radulfus de Diceto, *Ymagines historiarum* : M. C. LIX. Rex Angl. Henricus duxit exercitum versus Tolosam et cepit castella fortia vicina ejus, rege Franciae commorante interius jugiter in Tolosa, et ob reverentiam praesentiae ipsius dictus est Rex Angliae ipsam civitatem Tolosam non assiluisse. *Script. rer. Britann., Radulfi opera historica,* éd. Stubbs, t. I, p. 303 [1]. »

Depuis cet article de M. Bédier il n'est personne qui n'ait accepté cette date [2], et il est demeuré entendu pour tout le monde que, dès 1159, les noms d'Hersent, femme du loup, et de Richeut, femme du goupil, étaient courants en France. Derrière la forme française on nous fait même entrevoir une forme germanique plus ancienne et on atteste ainsi, sans en avoir l'air, l'antiquité de cette tradition. « La grande innovation... est d'avoir individualisé les héros de ces récits et de leur avoir donné des noms propres : il ne s'agit plus d'*un* loup, d'*un* goupil, mais d'Isengrin et de Raganhard, avec leurs femmes *Richild* et Hersind (plus tard Isengrin, Renard, *Richeut,* Hersent) [3]. » M. Sudre, à son tour, tout en signalant des rapprochements curieux — et peu probants — entre le poème de *Richeut* et certaines parties du Roman de *Renard* déclare bien ne pas vouloir tabler là-dessus, mais il ajoute : « Néanmoins nous avons à retenir de la comparaison entre le Dit de *Richeut* et cet épisode [Viol d'Hersent] une remarque intéressante : pas plus que ceux d'Isengrin et de Renart, les noms de Hersent et de Richeut ne sont de l'invention de nos trouveurs. Ils les ont trouvés existant avec eux et consacrés par un usage presque séculaire. Se rencontrant dans deux genres d'écrits distincts qui ne semblent pas avoir eu d'influence l'un sur l'autre, désignant ici et là des types identiques, il est à croire qu'ils avaient quelque chose d'universel et de populaire. On voit ainsi combien dans ses moindres détails le Roman de *Renart* plonge ses racines dans le passé le plus lointain [4]. » Et dans son *Histoire de la Littéra-*

1. *Le Fabliau de Richeut*, dans *Études romanes dédiées à G. Paris*, 1891, p. 23, n. 2.

2. Cf. *Romania*, t. XXII, 1893, p. 136.

3. G. Paris, *Manuel de Littérature*, 2e éd., p. 120. De même 4e éd., p. 129.

4. *Les Sources du Roman de Renart*, Paris, 1892, p. 153.

ture M. Suchier va définitivement résumer les résultats acquis : « Il faut mentionner *Richeut*, affirme-t il, à côté des anciennes compositions sur Renard, car il n'est pas beaucoup plus récent que *Ysengrimus* et ce n'est probablement pas par hasard que l'auteur a donné à son héroïne Richeut et à sa servante Hersent le nom de la renarde et de la louve. Entre les deux œuvres on ne peut nier qu'il n'y ait liaison. Et il est plus probable que l'auteur du fabliau a emprunté ces noms à la fable animale (Tiersage) que d'admettre que celle-ci ait été influencée par le fabliau : les noms de ce genre étaient devenus si populaires que celui de Renart a complètement remplacé celui de goupil [1]. » Paulin Paris, qui mettait dans la seconde moitié du XIIe siècle les premiers poèmes français de Renard et leur assignait une origine cléricale et livresque, s'était contenté d'affirmer l'ancienneté des noms d'Hersent et de Richeut dans notre littérature nationale : M. Suchier, un fervent de la fable animale, voit au contraire dans ces noms tels qu'ils nous apparaissent dans le poème de *Richeut* des emprunts à la fable animale et des témoignages significatifs de son existence et de son influence. Mais Paulin Paris et M. Suchier sont d'accord sur deux points : 1° Le poème de *Richeut* date de 1159 ; 2° Le nom de Richeut est bien celui que porte dès l'origine la femme du goupil. Or de ces deux affirmations la première est selon nous au moins douteuse, la seconde repose sur une méprise manifeste.

Tout d'abord si l'on date *Richeut* de 1159, c'est qu'en cette année-là il est bien certain que le roi Henri convoitait Toulouse. Mais quelle assurance a-t-on que, cette année une fois passée, le roi d'Angleterre ait renoncé pour jamais à cette cupidité déshonnête ? En fait, bien des années après, en 1186, nous trouvons Henri et Philippe Auguste de France en train de négocier au sujet de Toulouse : le fils d'Henri Plantegenêt, Richard, venait de partir en guerre contre le comte Raymond et le suzerain s'en plaignait

1. H. Suchier und A. Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Litteratur*, 1900, p. 196 (2e éd., 1913, p. 197, sans changement). Noter qu'à la p. 191 (2e éd., p. 202, *id.*) M. Suchier écrit : « *Richeut* a pour héroïne l'entremetteuse Richeut accompagnée de son fils et de sa servante Hersent. Der Name Richeut war bereits damals für eine Dame dieser Art stereotyp. » Comment accorde-t-il les deux passages ? Suivant lui, l'auteur emprunte le nom de Richeut à la fable animale, et pourtant ce nom était déjà courant pour désigner une entremetteuse.

amèrement à son puissant vassal [1]. Dira-t-on que l'agresseur était le fils du roi et non pas le roi lui-même ? Il est vrai, mais un jongleur n'était peut-être pas tenu d'y regarder de si près. En 1188 le même Richard conduit deux expéditions contre Toulouse, l'une aux environs d'avril, l'autre entre la Pentecôte et la mi-été. Que ces attaques aient été provoquées par le roi Henri « pour empêcher Richard de partir en Palestine [2] », voilà qui n'est pas démontré ; mais il est certain que Philippe Auguste se plaignit une fois de plus, qu'il n'obtint d'Henri II que de bonnes paroles et qu'il envahit l'Auvergne et le Berri ; il est non moins sûr qu'Henri dut passer la mer, et qu'entre les deux rois commença une série de négociations auxquelles Richard finit par prendre part et qui aboutirent à une rupture complète entre Philippe et Henri, trahi par son fils. C'est le commencement d'une révolte qui va bientôt embraser tout le domaine angevin [3]. Quelles qu'aient été les causes profondes de ces luttes, le prétexte à ce moment décisif fut certainement Toulouse [4]. Bien des fois, en cette année 1188, on put dire en France que le roi Henri convoitait la capitale du comte Raymond. S'il en est ainsi, le poème de *Richeut* a pu être écrit près de trente ans après l'époque où on le place d'ordinaire. Entre les années 1159, 1186 et 1188, seule une étude critique de la langue de

---

1. Voir Kate Norgate, *England under the Angevin Kings*, London, 1887, t. II, p. 244, et G. B. Adams, *The History of England from the Norman Conquest to the death of John (1066-1216)*, London, 1905, p. 345.

2. Cf. *Histoire de France* de Lavisse, t. III, par A. Luchaire, p. 94.

3. Voir K. Norgate, *ouvr. cit.*, p. 250-4, et G. B. Adams, *ouvr. cit.*, p. 350-5. Pour les sources originales, voir les notes de Mlle Norgate aux p. 250, 251 et 254.

4. Cf. la lettre adressée en 1173 à Louis VII par Pons, archevêque de Narbonne : « Nous avons beaucoup d'inquiétude au sujet des mouvements que le duc de Normandie [Henri II] se donne pour gagner les peuples à force d'argent et pour s'emparer des extrémités de votre royaume, *sous prétexte de Toulouse.* » A la même époque la comtesse de Narbonne, écrivant aussi à Louis VII, faisait chorus avec l'archevêque Pons : « Vos ennemis ne prétendent pas seulement s'emparer de Toulouse, mais encore, comme ils s'en vantent, de tous les pays situés depuis la Garonne jusqu'au Rhône... Nos prélats et nos princes défendront la ville de Toulouse avec vous. » *Histoire générale de Languedoc*, t. VI, p. 55-6.

l'auteur nous permettrait peut-être de décider. M. Bédier, il est vrai, relève « le caractère archaïque » de cette langue : mais on peut se demander si cet air d'antiquité ne tient pas en grande partie aux fautes de toute nature qui déparent l'édition donnée par Méon [1]. *Richeut* n'est sans doute pas un fabliau, mais on ne peut nier que ce poème n'offre une parenté réelle avec les contes qui méritent proprement ce nom. Or le plus ancien fabliau que l'on puisse dater avec certitude a été composé aux environs de l'an 1200 [2]. Jusqu'à nouvel ordre, nous doutons qu'on ait le droit de placer *Richeut* en 1159 [3].

Mais voici qui est à la fois plus assuré et, pour nous, plus décisif. Si étrange que cela puisse paraître, il n'y a pas de raison d'affirmer qu'aucun poète ou aucun conteur *du XIIe siècle* ait jamais donné à la femme du goupil le nom de Richeut. Il est vrai que le glossaire de l'édition Martin semble d'emblée nous donner tort. On y trouve en effet les indications suivantes : « Richelt femme Renart le goupil VII, 559 ; Richeut la gorpille XXIV, 121, 129 ; Richout fame Renart XXIV, 119 ». Ces quatre mentions, on le voit, nous renvoient à deux branches seulement, la septième et la vingt-quatrième. Examinons-les.

Voici d'abord le passage de la branche VII. Hubert « l'escoufle » nous dépeint en termes terribles la luxure et la cupidité d'Hersent la louve, puis il ajoute :

---

1. *Nouv. Rec. de fabliaux*, 1823, t. I, p. 38 ss.

2. Voir Bédier, *Les Fabliaux*, 2e éd., p. 41, et cf. Gröber, *Grundriss*, II [1], p. 612.

3. Gröber, *Grundriss*, II[1], p. 706, place *Richeut* entre 1159 et 1173 sans qu'on voie bien ce qui lui a fait choisir cette dernière date, mais il ajoute en note (n. 6) : « On pourrait aussi penser à l'année 1242 pendant laquelle Henri III, parent de Raymond VI de Toulouse, par la mère de celui-ci Jeanne, parut vouloir s'emparer du sud de la France. » Il est certain qu'à cette date tardive on s'expliquerait mieux la versification de *Richeut* : des 15 poèmes narratifs du moyen âge qui, d'après M. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, Leipzig, 1891, p. 185-9 et 178, sont composés dans la strophe si particulière de *Richeut*, il n'y en a en effet presque sûrement aucun qui remonte à une période antérieure à 1250 (10 sont de Rutebœuf, un de Jean de Condé, 3 datent du XIVe siècle.) — Il est à noter que dans la 3e édition du *Manuel* de G. Paris, 1905, en dépit de la Table des matières qui au mot *Richeut* renvoie aux § 73, 75, 77, on ne trouve plus aucune mention de *Richeut* aux § 75 et 77 et le poème n'est cité qu'incidemment au § 73. De même dans la 4e édition. Y a-t-il là intention ou erreur ?

Onques Richel n'en sot neant
De nul barat envers Hersent.
Qui sauroit donc se Hersent non ?
Des le tens le roi Salomon
A ele itel mester mené [1].

Il est aisé de voir qu'ici l'allusion est non pas à la femme du goupil mais à Richeut l'entremetteuse : si grande que fût sa réputation dans un domaine très spécial, la « menestrel » n'était pourtant qu'une novice en comparaison d'Hersent. Les allusions aux pratiques et à l'habileté de Richeut ne sont pas rares dans les œuvres du XIIe et du XIIIe siècle : il faut très certainement y joindre le passage de la branche VII [2]. M. Cornu, à qui nous devons le glossaire de l'édition Martin, a pu s'y tromper, mais M. Martin lui-même, quoique hésitant entre deux hypothèses, avait vu plus juste [3] : « Il est malaisé de savoir si Richel qui est nommée dans le vers 559 comme femme de mauvaise vie appartenait aussi à cette compagnie[de jongleurs et de ribauts], ou si ce nom signifie un personnage d'une branche perdue de Renard. » Et M. Martin, tout en mentionnant la branche XXIV, nous renvoie à plusieurs fabliaux qui citent Richeut et ajoute : « Dans une partie de ces fabliaux, Richeut est le type de la courtisane ou de l'entremetteuse. » Il est à noter que dans la branche VII, le vers 559 ne se présente tel que nous l'avons donné que dans deux manuscrits : quatre ont considérablement raccourci ici et supprimé notre passage, quatre autres ont remplacé Richeut par Renard, preuve que la leçon originale n'était pas claire pour tous les copistes. Aucun d'entre eux, nous pouvons l'affirmer, n'a vu ici dans Richeut la femme de Renard.

Dans la branche XXIV, au contraire, il n'est pas douteux que la goupille ne porte le nom de Richeut. Cette branche est singulière : l'auteur veut nous y conter *comment sont venu en avant Renars et Ysengrins li leus* et il remonte d'un bond à la création du monde : la brebis et le chien doivent leur existence à Adam,

1. Au v. 560 je remplace « *Ne* nul barat » de l'éd. Martin par « *De* nul barat », texte donné par les mss. *C D H M*. Et je corrige dans les 5 vers la ponctuation de M. Martin qui me semble défectueuse. Au v. 559 il faut sans doute lire avec M. Ebeling *Richelt* au lieu de *Richel*.

2. M. Bédier l'a déjà indiqué, *Fabliaux*, p. 305, n. 1.

3. *Observations sur le Roman de Renart*, Strasbourg-Paris, 1887, p. 47-8.

mais c'est Ève qui nous a dotés des animaux malfaisants, entre autres le loup et le goupil. Suit un long développement de 90 vers (79-148) dont il n'est pas très facile de démêler le sens. Nous adopterons l'interprétation de G. Paris [1], sans nous arrêter ici aux difficultés qu'elle soulève. Suivant lui, notre auteur pose en ce passage et résout un petit problème d'étymologie. D'où venaient les sobriquets du goupil et du loup ? Rien de plus simple : le goupil a emprunté son nom à un certain Renard, roux de poil et maître en fait de duperies, et un pillard de marque, un certain Isengrin, a été le parrain du loup. Le prologue de la branche ne mentionne que nos deux héros et le petit résumé qui en clôt la première partie ne rappelle également que leurs noms. Néanmoins dans le corps du développement l'auteur fait place à la louve et à la goupille. Le texte est mal assuré et probablement corrompu, mais, en s'en tenant ici encore à l'interprétation de G. Paris, voici ce qu'on entrevoit : la louve doit son nom à Hersent, femme de cet Isengrin le larron avec qui nous avons fait connaissance tout à l'heure, et Richeut, la femme de Renard le roux, a donné le sien à la goupille :

Por Richout la fame Renart,
Por le grant engin et por l'art
Est la gorpille Richeut dite.
Se l'une est chate, l'autre est mite.....
Si Richeuz est abaiaresse,
La gorpille est fort lecharesse.

Voilà donc bien cette fois un passage où la femme du goupil est appelée Richeut. Mais aussi c'est le seul. Nous avons dans la littérature du XIIe et du XIIIe siècle cherché un autre exemple, et nous ne l'avons pas trouvé. Partout la goupille s'appelle Herme, Erme, Hermeline, Ermeline, jamais Richeut. Notre texte est l'unique exception. Quelle valeur faut-il attribuer à cette exception ? Notons d'abord que des quatre mss. qui nous donnent la branche XXIV, deux, *C* et *n*, omettent tout le développement qui est compris entre les vers 95 et 133 et par conséquent n'offrent pas le passage qui nous intéresse, et qu'un troisième *M* necommence qu'au vers 146 : le ms. *B* est donc le seul qui mentionne la gorpille Richeut. Constatons ensuite que, bien

1. Compte rendu du livre de M. Sudre, 1895 (*Mélanges de littérature française du moyen âge*, p. 371).

qu'il soit question dans l'aventure qui forme la seconde partie de la branche de Renard, d'Isengrin et d'Hersent, il n'est au contraire pas soufflé mot de Richeut. Son petit cours d'étymologie terminé, notre auteur ne se préoccupe plus de la goupille. Et maintenant, — question essentielle et que personne pourtant ne semble s'être posée depuis longtemps, — à quelle époque a-t-il écrit ? Le doute n'est guère possible : la branche XXIV est une des plus tardives que nous possédions. Sur ce point, nul désaccord entre les critiques modernes. Personne n'a proposé une date ferme, mais si l'on mettait la branche vers 1250, il est bien probable que pas une protestation ne s'élèverait : peut-être quelques-uns seraient-ils tentés de la placer beaucoup plus tard encore. S'il en est ainsi, nous sommes en présence d'un fait singulier. Les branches I, III, IV, VI, que les critiques, même quand ils les jugent remaniées, datent au moins de la fin du XIIe siècle, ne nous parlent que d'Hermeline : c'est également le nom que donnent à la goupille les branches IX, X, XI, XII, XV, XVII dont l'ensemble, suivant G. Paris, n'est guère achevé avant 1230 [1] ; la branche XIV, qu'on veut placer après la constitution de la collection originale, ne connaît, elle non plus que Hermeline. Seule la branche XXIV s'est avisée d'affubler la goupille du nom de Richeut. Cette branche est tardive, très certainement postérieure à toutes celles que nous venons de citer ; le passage qui nous concerne est obscur ; le texte n'en est attesté que par un ms. de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle ; la branche elle-même n'est qu'un pot-pourri de récits étrangers les uns aux autres, empruntés à des sources fort différentes de celle où ont d'ordinaire puisé nos trouvères, ou visiblement composés sur le tard ; aucun de ces récits ne reproduit une parcelle de la tradition du Roman. Pourtant c'est ce douteux et tardif témoignage, nous l'avons vu, qui a prévalu contre tous les autres. Et l'on continue à répéter que le nom d'Hermeline est d'introduction récente dans le cycle, mais que Richeut est l'antique appellation de la goupille. Il est clair que c'est le contraire qui est vrai. Mais comment a-t-on été amené à une conclusion si peu justifiée ? La faute en est à l'édition Méon.

On lit aujourd'hui le Roman de *Renard* dans les trois volumes

1. *Mélanges de littérature française du moyen âge*, p. 347.

de l'édition Martin, mais dès qu'on se met à disserter sur les origines et le développement de l'épopée animale, c'est à Méon qu'on revient, la plupart du temps sans s'en douter. Toutes les théories reçues aujourd'hui se sont à l'origine fondées sur son texte : ce texte a été profondément remanié et presque bouleversé dans la nouvelle édition, mais on a toujours négligé de remettre les théories au point, et l'on est allé de l'avant quand même, en vertu de la vitesse acquise. Il est surprenant à quel point les erreurs et les méprises de Méon pèsent encore sur les discussions les plus récentes. En ce qui concerne Richeut, voici ce qui en est. La branche XXIV qui nous raconte la naissance du loup et du goupil et « les enfances Renart » visait clairement à fournir comme une introduction au reste du Roman. C'est pourquoi Méon l'a mise en tête de sa collection. « L'ordre des branches n'étant pas le même dans les douze mss. sur lesquels j'ai collationné ce Roman, dit-il, j'ai cherché à en établir un qui les liât ensemble de manière à en former un tout ; je désire que la classification que j'ai adoptée soit jugée la plus convenable [1]. » On ne l'a que trop pris au mot. Pourtant sa classification est loin d'être aussi arbitraire que ses paroles le donneraient à entendre. Il a en somme suivi d'assez près l'ordre adopté par les mss. *C M n*, ou si l'on veut la famille γ. Et cet ordre, comme il est facile de s'en assurer, ne résultait nullement du hasard ou du caprice d'un scribe. Le copiste de γ s'était évidemment donné la mission de rassembler et de coordonner les branches de Renard qui couraient de son temps : ou plutôt il avait voulu introduire dans une collection déjà constituée, mais mal agencée, un ordre plus satisfaisant. Il est très curieux de le suivre à l'œuvre : il rapproche les récits qui ont de l'analogie, à l'aide de retouches habiles il soigne la transition d'une branche à l'autre, multiplie les renvois, bref il s'ingénie à donner aux hommes de son temps une édition du Roman qui fût attrayante et lisible. Il a été le Méon du XIIIe siècle. Et lui aussi, il travaillait déjà à constituer une classification qui fût « la plus convenable », c'est-à-dire au fond qui fût la plus logique. Or il est logique de placer la création de Renard avant l'histoire de sa vie et de raconter ses « enfances » avant d'en venir aux exploits de son âge mûr. La

1. *Roman du Renart*, Paris, 1826, t. I, p. VI.

branche XXIV, dans une édition ainsi comprise, devait passer en tête, et en vérité on ne saurait en blâmer Méon ou son prédécesseur médiéval. Mais il est trop évident que ni l'un ni l'autre ne s'est soucié de chronologie : cela va de soi pour l'homme du XIIIe siècle, et à l'époque de Méon on connaissait trop mal encore le moyen âge pour qu'il y eût quelque utilité à s'attarder ici à des questions de date. Le malheur est qu'à force de lire la branche XXIV en tête de l'édition Méon on finit par croire qu'elle avait tout le temps occupé cette place. Paulin Paris, par exemple, n'en doute pas un instant [1] — et c'est lui, ne l'oublions pas, qui a le premier rapproché de notre Roman le poème de *Richeut*. Depuis lors on a retiré la branche XXIV de son poste d'honneur : E. Martin la publie à la fin de son second volume ; G. Paris l'exclut de la collection originale, et personne n'ignore plus qu'elle n'est que l'œuvre d'un épigone du XIIIe siècle. Mais Richeut n'en reste pas moins pour la plupart des critiques l'ancien nom de la goupille [2]. Il est vraiment temps de corriger cette inconséquence. Nous pouvons hardiment conclure que, si le poème de *Richeut* a été composé en 1159 — ce qui est fort douteux —, il ne renferme du moins aucune allusion à l'une des héroïnes du Roman de *Renard*.

Lucien FOULET.

1. Voir *Aventures*, etc., p. 346-7. Dès 1854, Du Méril dans ses *Poésies Inédites du moyen âge précédées d'une Histoire de la Fable ésopique*, p. 126, n. 2, après avoir cité les vers 119-122 de la br. XXIV ajoutait : « Nous ne connaissons aucune autre trace de ce nom de *Richeut*, peut-être parce que le nom de *Richeut* fut lui-même remplacé par *Hermeline*. »

2. Je note que, dans ses articles sur le Roman de *Renard* ou la fable animale, M. Voretzsch n'a tiré aucun argument du poème de *Richeut*. D'autre part, dans une note de son édition d'*Auberée*, 1895, p. 86, n. 191, M. Ebeling est déjà, en ce qui concerne la signification du mot Richeut dans la branche XXIV, arrivé aux mêmes conclusions que nous. Mais son interprétation des vers 120-1 nous semble douteuse.

LA
TRADUCTION DE BOÈCE
PAR
JEAN DE MEUN

En 1873, Léopold Delisle publiait dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (XXXIV, p. 4) un article sur les anciennes traductions en français du traité de Boèce, *De Consolatione Philosophiae*. Dans quarante-sept manuscrits de la Bibliothèque Nationale, il reconnaissait huit traductions différentes : deux en prose, deux partie en vers et partie en prose, quatre en vers [1]. Une des deux en prose et une des deux en vers et prose sont précédées d'une même dédicace de Jean de Meun au roi de France, Philippe IV. Il va de soi que cette dédicace ne peut convenir aux deux traductions, très différentes ; si elle appartient à l'une, elle a été certainement préposée à l'autre par erreur ou par supercherie. L. Delisle ayant rencontré dans un manuscrit de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe (ms. latin 8654 B) des extraits de la traduction en prose sous la rubrique « Ici sunt pluseurs notables de la translacion du livre Boëce de Consolacion que mestre Jehan de Meün translata en françois », cela lui avait paru suffisant pour attribuer cette traduction à l'auteur du Roman de la Rose : « La date du ms. latin 8654 B ne permet guère de suspecter l'exactitude de la rubrique qu'on vient de lire. Il faut en conclure que la traduction de la Consolation commençant par les mots : Halas! Je qui jadis fis jolives chançonnetes... est bien l'œuvre de Jean de Meung. »

1. A ces traductions il faut ajouter celle, en prose, de Pierre de Paris, que j'ai signalée dans le ms. Vatican 4788 (*Notices des Manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au XVIe siècle*, p. 261).

C'est au contraire la traduction en vers et prose que M. Paul Meyer, dans un compte rendu du mémoire de L. Delisle, attribue à Jean de Meun, mais sans dire sur quelles raisons est fondée son opinion : « La première de ces deux traductions est un pur mot à mot. Je ne m'explique pas la présence de la dédicace de J. de Meun en tête de l'une et de l'autre, mais j'aurais plus de peine encore à les supposer toutes deux sorties de la même main. M. D. ne se prononce pas sur ce point. Pour moi, je crois que la seconde seule (dont on a une infinité de mss.) est de J. de Meun » (*Romania*, II, p. 271).

En 1878, L. Delisle a réimprimé son article en appendice à son *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale* (II, p. 317) sans y apporter aucune modification, mais au passage qui attribue la traduction en prose à Jean de Meun, il ajoute en note : « M. Paul Meyer, dans les notes qu'il a consacrées à l'examen des anciennes traductions de la Consolation de Boèce (*Romania*, année 1873, t. II, p. 271-273), et dont je reconnais la parfaite justesse, est porté à croire que cette traduction n'est pas l'œuvre de Jean de Meung, il ne s'explique pas la présence de la dédicace en tête de cette traduction. »

Paulin Paris a exprimé la même opinion que M. Paul Meyer et a fait connaître les raisons sur lesquelles repose sa conviction: « Jean de Meun déclare expressément, dans un passage que nous avons cité plus haut, qu'il s'est attaché, sur l'ordre du roi, à prendre « plainement la sentence de l'aucteur sans trop ensuivre les parolles du latin », et il s'excuse d'avance auprès de ceux qui le blâmeraient de trop s'éloigner de l'original. Or tel est bien le caractère de la traduction contenue dans les plus nombreux manuscrits ; l'autre, au contraire, est d'une littéralité qui la rend souvent « obscure aus gens lais » ; ce que Jean de Meun déclare avoir voulu éviter par-dessus tout. Elle présente aussi dans le style moins d'élégance et de netteté; enfin elle met en prose, et en prose particulièrement rocailleuse et contournée, les morceaux écrits en vers par Boëce, tandis que l'auteur de l'autre version les met en vers et en bons vers; ce qui, on en conviendra, paraît plus naturel chez l'auteur du Roman de la Rose. Nous pensons donc, avec M. Paul Meyer, que la traduction des quatre premiers manuscrits

n'est pas de Jean de Meun, et que celle des dix-sept autres est bien son œuvre (*Histoire littéraire*, XXVIII, p. 412).

Gaston Paris aussi a eu l'occasion d'exprimer son avis, sans d'ailleurs le motiver, sur le sujet en question : « Je pense avec P. Meyer et P. Paris (voy. *Hist. litt.*, XXVIII, 412) que la traduction de Jean de Meun est bien celle à laquelle M. Delisle donne le n° II et non celle qu'il range sous le n° I » (*Romania*, XX, p. 329).

Dans le *Grundriss* de G. Gröber, c'est encore la traduction en vers et en prose qui est assignée à Jean de Meun (II, p. 1025).

Malgré cet accord des maîtres, j'estime que le problème n'a pas été résolu, ou, plus exactement, je considère comme fausse la solution généralement admise, et je me propose de montrer que c'est la traduction en prose qui est de Jean de Meun, et non la traduction où les vers alternent avec la prose. Mais à ce problème s'en rattache un autre dont j'exposerai d'abord les données.

Pour plus de brièveté, je désignerai par *A* la traduction en prose à laquelle on dénie la paternité de Jean de Meun, par *C* la traduction en vers et prose qu'on croit être de l'auteur du Roman de la Rose ; enfin par *B* une autre version, également en vers et prose, qui ressemble étrangement à la précédente, mais qui, au lieu de la dédicace de Jean de Meun, est précédée du prologue que voici :

Quar ceulx qui sont en grans tristeces
Conforte doucement Boëces
C'on dit de Consolacion,
Propos ay et entencion
De lui translater en françois,
Si que chevaliers et bourgois
Y praingnent confort et les dames,
S'ilz ont triboul de corps et[1] d'ames.
Ou livre a vers et si a prose,
Si vueil si ordonner la chose
Que li vers soient mis en rime
Ou consonant ou leolime ;

1. Ms. de Berne (Be) *ou*.

La prose est[1] mise plainnement.
Or oez le commencement[2].

Voici ce que dit L. Delisle de cette version : « Avec la traduction dont je viens de parler il est facile de confondre une traduction qui, comme la précédente, est partie en prose et partie en vers. La confusion est d'autant plus à craindre que, dans les deux traductions, quelques-unes des premières pièces de vers sont à peu près identiques. Je laisse à d'autres le soin de rechercher de quel côté est le plagiat. » Et voici en quels termes l'apprécie M. Paul Meyer : « La troisième des traductions mentionnées par M. D. me paraît devoir être écartée. La bibliothèque n'en possède, et il n'en existe peut-être, qu'un ms., daté de 1397. Cette version emprunte à J. de Meun quelques-unes de ses pièces de vers ; et les parties en prose se tiennent, à en juger par les fragments rapportés par M. D., plus près qu'il n'est légitime du texte de Jehan de Meun. Ce n'est donc rien de plus qu'un vulgaire plagiat » (*Romania*, II, p. 272).

S'il était avéré que la traduction en vers et prose fût bien de Jean de Meun, il serait en effet tout naturel de considérer comme authentique celle des deux versions qui aurait gardé la dédicace du traducteur, et comme un plagiat celle qui aurait substitué à cette dédicace un prologue nouveau, sans que d'ailleurs le nombre des manuscrits de l'une et de l'autre fût un élément dont on dût tenir compte dans cette appréciation. Mais si je réussis à démontrer que ni *B* ni *C* ne peuvent être de Jean de Meun, la question des rapports existant entre ces deux versions se présentera dans de tout autres conditions. En attendant qu'elle soit élucidée, je placerai *B* et *C* au même rang.

On ne connaît de *B* que deux copies : le ms. de la Bibliothèque Nationale fr. 1096, décrit par L. Delisle, et le ms. 365 de la bibliothèque de Berne, signalé par G. Paris (*Romania*, XX, p. 329)[3] ; j'appellerai ce dernier *Be* et celui de Paris *Ba*. Les

1. Be *iert*.

2. Be *l'encomencement*.

3. Godefroy en avait auparavant cité de nombreux extraits dans son Dictionnaire.

copies de *A* sont moins rares ; celles de *C* sont très nombreuses. Dans les pages qui suivent, mes citations sont empruntées pour *A* au ms. B. N. fr. 1097 ; pour *B* à *Ba*, pour *C* au ms. B. N. fr. 17272.

Les raisons pour lesquelles P. Paris estime que *C*, et non *A*, doit être considéré comme étant l'œuvre de Jean de Meun sont au nombre de trois : 1° *A* est trop littéral ; 2° le style de *A* est moins élégant et moins net que celui de *C* ; 3° *A* met en prose des morceaux écrits en vers par Boèce. Je montrerai d'abord l'inanité du second et du troisième arguments, et je discuterai ensuite le premier, qui mérite d'être pris en plus sérieuse considération.

A présente « dans le style moins d'élégance et de netteté » que *C*. De cette appréciation quelle conclusion peut-on tirer relativement à l'origine de *A* ? Aucune. A moins de reconnaître à Jean de Meun le monopole de l'élégance et de la netteté en prose, de quel droit refuserait-on ces qualités à un autre traducteur ?

A « met en prose, et en prose particulièrement rocailleuse et contournée, les morceaux écrits en vers par Boèce, tandis que l'auteur de l'autre version les met en vers et en bons vers ; ce qui, on en conviendra, paraît plus naturel chez l'auteur du Roman de la Rose ». Admettons le bien fondé de ce jugement sur la « prose rocailleuse » de *A* et sur les « bons vers » de *C* [1] : mais où cette concession nous conduira-t-elle ? Le nom de Jean de Meun est intimement associé à celui du Roman de la Rose ; qui prononce l'un pense à l'autre, et l'on ne voit dans le continuateur de Guillaume de Lorris qu'un rimeur infatigable, à qui il « paraît plus naturel » d'attribuer un texte en vers qu'un texte en prose. C'est une conception tout à fait contraire à la réalité. Dès que Jean de Meun eut terminé le Roman de la Rose, sa première œuvre, écrite en vers pour une raison spéciale que j'ai exposée ailleurs [2], il garda sa plume en main, mais pour n'écrire plus que des traductions en prose : « le livre de Vegece de Chevalerie, et le livre des Merveilles d'Irlande, et la Vie et les Epistres Pierre Abailart et Heloys

1. J'estime les vers de *C* en général inférieurs à ceux de *B*.

2. Dans mon Introduction au texte du Roman de la Rose, sous presse.

sa fame, et le livre Aelred de Espirituel amistié », et c'est à la suite de ces publications que vient se placer sa traduction de Boèce. Jean de Meun est donc surtout un traducteur en prose.

J'arrive à l'argument principal de P. Paris, tiré de la trop grande fidélité verbale de *A*. Jean de Meun expose, dans sa dédicace au roi Philippe le Bel, qu'on lit en tête de *A* et de *C*, comment il a conçu sa tâche de traducteur :

A ta royal majesté, trés noble prince, par la grace de Dieu roy des François, Phelippe le quart, je Jehan de Meün, qui jadis ou Rommant de la Rose, puis que Jalousie ot mis en prison Bel Acueil, enseignai la maniere du chastel prendre et de la rose cueillir, et translatay de latin en françois le livre Vegece de Chevalerie, et le livre des Merveilles de Hyrlande, et la Vie et les Epistres Pierre(s) Abaelart et Heloys sa fame, et le livre Ae[l]red de Esperituelle amitié, envoie ore Boëce de Consolation, que j'ai translaté de latin en françois, ja soit ce que tu entendes bien latin, mais toutevois est (de)moult plus legiers a entendre le françois que le latin. Et pour ce que tu me deïs, le quel dit je tieng pour commandement, que je preïsse plainement la sentence de l'aucteur sens trop ensuivre les paroles du latin, j'ay fait a mon petit pooir si comme ta debonnaireté le me commanda. Or pri touz ceulz qui cest livre verront, s'i leur semble en aucuns lieus que je me soie trop eslongniés des paroles de l'aucteur, ou je aie mis aucune fois mains, que il me pardoingnent, car se je eüsse espous mot a mot le latin par le françois, li livres en fust trop occurs aus gens lais, et li clers neïs meïsmement letré ne peüssent pas legierement entendre le latin par le françois... .

Il est légitime qu'après avoir lu ces lignes on s'attende à ce que la traduction de Jean de Meun, tout en restant très fidèle au sens de l'original, soit assez libre dans l'expression. Quel est des trois textes *A*, *B*, *C*, celui qui répond le mieux à cette conception ? Un échantillon de chacun d'eux permettra au lecteur de décider en connaissance de cause. Le début du traité étant en prose dans *A*, en vers dans *B*, *C*, pour simplifier la comparaison, je citerai les dernières lignes. C'est d'ailleurs dans les derniers chapitres que *B* et *C* s'éloignent le moins l'un de l'autre.

Livre V, prose 6. *A*

Quid igitur, inquies? Ex meane dispositione scientia divina mutabitur, ut cum ego nunc hoc nunc illud velim, illa quoque noscendi vices alternare videatur?

Et tu diras : Que *sera ce* donques? Ne sera pas muee la divine science par ma disposicion, si comme quant je voudroie ores une chose et ores une autre, ne nous doit pas estre avis que elle entrechange aussi ses divers fais de cognoistre *si que elle cognoisse une foiz une chose et autre foiz le contraire de ce?* Non. *Certez non*, car li divins regart queurt au devant *et voit touz futurs, c'est a dire toutez chosez a avenir*, et les retourne et rapele a la presence de sa propre cognoissance, n'il n'entrechange pas, si comme tu cuidez, les fais de cognoistre ore une chose ore une autre, mais il, permanant, vient au devant et embrace a un coup toutez tes mutacions. Et ceste presence de toutez chosez comprendre et de veoir les n'a pas prise Dieus de l'avenement des chosez a avenir, mais de sa propre simplece. Et par ce est solu ce que tu deïs un pou ci devant, *c'est assavoir* qu'il n'est pas digne chose de dire que nos futurs doignent cause a la prescience de Dieu, *ne que il soient cause de celle prescience*; car ceste force de science, qui toutez chosez embrace par sa presentaire cognoissance, establist a toutez chosez propre maniere, et ne doit riens aus chosez derrenierez. Et comme ces chosez soient ainsi, *ce est assavoir que necessité n'est pas es chosez de la prescience divine*, franchise de arbitre *est et* demeure enterinement es mortieus *hommes*; ne les lais ne propousent pas ne prometent felonnessement[1] loiers et paines

Minime. Omne namque futurum divinus praecurrit intuitus et ad praesentiam propriae cognitionis retorquet ac revocat. Nec alternat, ut existimas, nunc hoc, nunc illud praenoscendi vices; sed uno ictu mutationes tuas manens praevenit atque complectitur.

Quam comprehendendi omnia visendique praesentiam, non ex futurarum proventu rerum, sed ex propria Deus simplicitate sortitus est. Ex quo illud quoque resolvitur, quod paulo ante posuisti, indignum esse si scientiae Dei causam futura nostra praestare dicantur;

haec enim scientiae vis praesentaria notione cuncta complectens, rebus omnibus modum ipsa constituit, nihil vero posterioribus debet.

Quae cum ita sint, manet intemerata mortalibus arbitrii libertas;

nec iniquae leges solutis omni necessitate voluntatibus praemia poenasque proponunt.

1. *iniquae*, écrit *inique* dans le ms., a pu être pris pour un adverbe. Même interprétation dans *B*, qui traduit *inique* par « mauvaisement ».

Livre V, prose 6.

Manet etiam spectator desuper cunctorum praescius Deus, visionisque ejus praesens semper aeternitas cum nostrorum actuum futura qualitate concurrit, bonis praemia, malis supplicia dispensans.

Nec frustra sunt in Deo positae spes precesque ; quae, cum rectae sunt, inefficaces esse non possunt.

Aversamini igitur vitia, colite virtutes, ad rectas spes animum sublevate, humiles preces in excelsa porrigite.

Magna vobis est, si dissimulare non vultis, necessitas indicta probitatis, cum ante oculos agitis judicis cuncta cernentis.

A

es volentez *des hommes qui sont* absoluz *et delivrez* de toutez neccessitez ; et par dessus maint Dieus regardeur *et* cognoisseur de toutez chosez *avant neïs que elles soient faitez* [1], et la presente pardurableté [2] de sa vision queurt touz jours avec la *diverse* qualité de nos faiz *qui sont neïs encores* a venir, et dispanse *et ordenne* loiers aus bons et tourmens aus malvais. Ne pour niant ne sont pas misez en Dieu esperancez et prieres qui ne peuent estre *sans valeur et* sans fait quant elles sont *faites* droitement. Despiecez donques et eschevez les vicez et *aimez et* ensuiez les vertuz; soulevez vostre courage a droitez esperancez; tendez humblement prieres en haut *a Dieu*. Grant neccessité de proëce, se vous ne vous en voulez faindre, vous est *chargiee et* enjointe, *c'est a dire grant mestier vous est que vous soiés prudomme* [3], quant vous faitez *toutez vos euvrez* devant les yeulz du juge qui toutez chosez voit

1. Ces six mots traduisent le préfixe de *praescius*, que ne rend pas le mot « cognoisseur ».

2. Pour le mot « pardurableté », traduisant *aeternitas*, voir p. 344.

3. Ces mots soulignés traduisent *probitatis*.

B

Mais tu diras : Je changerai donques la science de Dieu *au changement* de ma disposicion ? Que aussi com je vueil or un or autre, elle change or une part or autre.

Nenil, quar quant que est a venir, le regart Dieu voit avant et rapelle a sa presence ; ne ne mue or ci or ça, si com tu cuides, mais a un seul cop, elle, sans nul mouvement enclost tes muances. Et ce pouoir de tout prendre ensemble, elle n'a pas des choses avenir, mais l'a Dieux de sa propre simplece. Et pour ce est solu ce que tu disoies avant, que ce seroit chose desordonnee se noz choses a venir donnoient cause a la science de Dieu ; quar ceste vertu de science, qui tout enclost en sa presencialité, donne maniere a toutes choses, ne riens ne leur doit après. Et comme il soit ainssi, il remaint aux mortelx entiere franchise de voulenté ; ne les lois ne sont pas mauvaisement [4] qui ordonnent querre dons et painnes aux franches voulentez. Et li souverains regarderres est par dessus, Dieux qui tout *voit et* precognoist [5] et dispense aux bons loiers et aux mauvais tormentz.

C

Mais tu diras : Se changera doncques la science de Dieu *au changement* de ma disposicion ? Que aussy comme je voeul un, je voeul orez aultrez, elle se change orez d'une part orez d'aultre.

Je te dy que non ; car quanque il est advenir, le regard de Dieu voit et scet avant et le retourne et rappelle a la presence de sa congnoissance ; ne ne se meut or ci or ça, si comme tu cuidez, mais a ung seul cop celle muance, elle, sans tous mouvemens enclost. La quelle (ses)force de tout prendre ensamble et de veoir en present, elle n'a pas des choses advenir, mais de sa propre simplesse. Et pour ce est soult ce que tu disoiez ci devant, que ce seroit chose desordonnee se nos chosez advenir [1] donnoient cause a la prescience de Dieu ; car ceste vertu de science, qui en presencialité enclost tout *et embrace, donne et* establist [2] magniere a tous, ne riens ne doibt aux choses derrenierez [3] *et advenir*. Et comme il soit ainsy, il remaint aux morteulx franchise entiere de volenté ; ne lez raisons ne sont pas malvaises qui proposent guerredons et painez aux volentez franchez de toutez neccessitez. Et le souverain regardeur, c'est Dieu qui est par dessus, qui tout *voit et* precongnoist en la presence de sa vision etternelle, quiere (*sic*) aucune

1. Ms. *desordonnees* au lieu de *advenir*.

2. Les expressions *establist*, *choses derrenierez* (n. 3), *enchargie* (p. 340, n. 2), *faindre* (p. 340, n. 3), *faites vos œuvres* (p. 340, n. 4), que *C* a de plus que *B*, se trouvent précisément dans *A*.

3. Voir note 2.

4. Voir p. 337, n. 1.

5. Le traducteur (ou le ms. *Ba*) a omis les mots *visionisque . . . concurrit*.

B

Et donques ne met l'en pas en vain esperance et prieres en Dieu;

et quant elles sont droitureres, elles ne peuent estre sans fruict. Laissiez donques les vices et hantez les vertuz et levez vos cuers a droites esperances, et envoiez prieres humbles vers le ciel; *quar* grant neccessité de bien faire, se dissimuler ne voulez, est enjointe a vous *mortels*, quant vous ouvrez devant les yeulz de celui qui tout voit.

C

condicion de nos fais a advenir et dispense *et ordonne* aux bons loiers et aux malvais tourmens. Et doncques *pour ce* ne sont pas misez en Dieu vaine esperance et prierez; lez quellez, quant ellez sont droicturierez ne poevent estre sans [fruit] [1]. Soiés doncques anemis aux vicez et frequentez lez vertus et levés vos coeurs a droictez esperancez et envoiez prierez humblez envers le ciel; *car* grant neccessité vous est enjoincte *et enchargie* [2] de promesse et de bien faire se vous ne volez dissimuler et faindre [3], o vos *mortelz*, quant vous faitez vos oeuvrez [4] devant les yeulx de celuy qui tout voit.

L'auteur de *A* s'est attaché à rendre scrupuleusement, jusque dans ses moindres nuances, la pensée de Boèce, et c'est la partie principale du programme de Jean de Meun ; *B* et *C* sont beaucoup moins précis. A ce point de vue, la comparaison ferait ressortir des différences beaucoup plus frappantes si, au lieu de porter sur un chapitre en prose, elle avait pour base un morceau en vers. On pourra s'en rendre compte d'après d'autres extraits qu'on trouvera dans la suite de cet article. Les vers de Boèce sont traduits dans *A* aussi exactement que la prose ; dans *B* et *C*, au contraire, ils sont rendus très librement, et les omissions même ne sont pas rares [5].

1. Ms. *fin* au lieu de *fruit*.
2. Voir p. 339, n. 2.
3. Voir p. 339, n. 2.
4. Voir p. 339, n. 2.
5. Par exemple les deux premiers vers du Livre 5, mètre 1 :

> Rupis Achaemeniae scopulis, ubi versa sequentum
> Pectoribus figit spicula pugna fugax,

sont représentés dans *C* par les mots « souz le mont d'ile duiere », et complètement passés sous silence dans *B* ; dans *A* ils sont ainsi traduits : « Es broçons de la roiche Eschimenienne, la ou la fuitive bataille des Turcs getent et fichent leurs javeloz retournez es piz de ceulz qui les suivent. » Voir aussi p. 360.

Dans l'extrait donné ci-dessus des trois versions, j'ai imprimé en italiques les mots ajoutés à l'original latin ; ils ont pour effet de rendre plus claire l'expression de l'auteur : ces additions dans *A* suffiraient à expliquer l'excuse de Jean de Meun d'avoir « mis aucunes fois plus de paroles que li aucteur n'i met », excuse qui s'appliquerait mal à *B* et à *C*. Ces développements dans *A* ne sont pas rares, par exemple :

Livre V, mètre 2	*A* [1]
Puro clarum lumine Phoebum Melliflui canit oris Homerus.	Homers, *qui si doucement chanta que on dit qu'il* ot bouche de miel, dit que li soleus est clers de pure lumiere *seur toutes autres clartez*.

Voici une addition de *A* ayant toute l'étendue d'une glose et précédant la traduction d'un passage qui devait être particulièrement obscur, même pour les lecteurs du texte latin :

Comme le roy Theodoric, qui par un chier temps avoit ses greniers plains de blés, commanda que cist blé fust chierement vendu et fist crier ban que nus n'achetast blé fors que le sien jusques a tant qu'il eüst tout vendu, je Boëce alai contre cest establissement et le vainqui, le roy meïsmes sachant, et cognoissant coemption, c'est a dire communs achez griez et non mie desploiables, commandez et establiz seur le peuple. Ou temps de la fain eigre, fust veuz a degaster et a tourmenter par souffrete et par mesaise Champaigne et Prouvince, je reçui l'etrif encontre le prevost de pretoire par la raison du commun profit. Je, le roy cognoissant, estrivé et vainqui que la coemption ne fust requise ne ne passast (Livre I, prose 4) [2].

Mais Jean de Meun s'excuse aussi d'avoir mis « aucune fois mains de paroles », et cette déclaration conviendrait mieux à *B* et à *C*. Les auteurs de *B* et de *C* se sont aussi plus « eslongniés des paroles de l'aucteur », ils ont moins « espous mot a mot le latin par le françois [3] ». Mais la fidélité verbale d'une tra-

---

1.

B	*C*
Le soleil qui a les rais clers Loe molt li bons clercs Omers (*ms.* ou[vriers).	Le soleil qui est beaus et clers Loe moult li sages Omers.

2. Voir p. 367 le texte latin et les traductions de *B* et de *C*.

3. Voir cependant p. 346 un passage (Livre II, mètre 6) où des périphrases occupant cinq vers du texte latin sont rendues dans *A* simplement par les noms des quatre principaux points cardinaux.

duction est chose relative, et Jean de Meun pouvait l'apprécier autrement que nous. Son programme était de s'attacher à rendre la pensée plutôt que les mots de l'original, s'il croyait pouvoir en même temps, sans nuire à la clarté de sa traduction, « ensuivre les paroles du latin », pourquoi ne l'aurait-il pas fait ? *B* et *C* ont pris sans doute plus de libertés avec les « paroles », mais c'est au détriment de la « sentence ». Si, au roi qui lui avait « dit de prendre plainement [1] la sentence de l'aucteur sans trop ensuivre la lettre du latin », Jean de Meun assure qu'il a tenu son « dit pour commandement », il n'en est pas moins certain, car il le laisse on ne peut plus clairement entendre, qu'il ne s'est pas uniquement soucié de son royal mais hypothétique lecteur ; il a pensé à d'autres, non seulement aux laïques, mais aussi aux clercs qui pourraient s'aider de sa traduction pour lire plus facilement le texte latin, et pour ces derniers au moins nul procédé de traduction ne pouvait être plus commode et plus utile que le sien. Enfin et surtout il ne faut pas oublier que lorsque Jean de Meun exposait la façon dont il avait exécuté sa traduction, c'est son œuvre propre qu'il appréciait, et il l'appréciait en elle-même, sans la comparer à aucune autre.

Je crois donc que la comparaison des textes au point de vue où elle vient d'être faite ne s'oppose pas à l'attribution de *A* plutôt que de *B* ou de *C* à Jean de Meun. Mais si l'on compare ces textes, non plus entre eux, mais avec une autre traduction de Jean de Meun, celle de Végèce, par exemple, qui est la plus accessible, puisque seule elle a été publiée, la ressemblance de *A* et la différence de *B* et *C* avec l'*Art de Chevalerie* apparaîtront évidentes. Jecite de Végèce une partie du dernier chapitre et j'imprime en italiques les mots explicatifs ajoutés par le traducteur, comme je l'ai fait pour la citation tirée de *A*.

Ad instar autem terrestris proelii superventus fiunt ignorantibus nauticis, vel circa opportunas insularum angustias collocantur insidiae : idque agitur ut imparati facilius deleantur.

Si longo remigio fatigati sunt hostium nautae, si vento urgentur adverso, si

A la samblance de bataille terrestre fait on as notonniers qui ne se prendent garde *saillies et* sorvennues, ou on lor met aguès entour illes estroites, convenables *a ce faire*, et ce fait on pour ce qu'il soient plus legierement ocis tout despourveü. Se *on set que* li notonnier des anemis sont lassé par

1. Dans le prologue de *B*, « la prose est mise *plainnement* » signifie « la prose est traduite *en prose* ».

pro rostris est rheuma, si nihil suspicantes dormiunt inimici,

si statio quam tenent exitum non habet,
si dimicandi optata venit occasio ; fortunae beneficiis jungendae sunt manus et ex opportunitate proelium conserendum. Quod si cautela hostium, evitatis insidiis, publico Marte confligat,

tunc liburnarum instruendae sunt acies, non directae, ut in campo, sed incurvae, ad similitudinem lunae, ita ut, productis cornibus, acies media sinuetur,

ut, si adversarii perrumpere tentaverint, ipsa ordinatione circumdati deprimantur. In cornibus autem praecipuum robur et liburnarum collocetur et militum. Praeterea utile est ut alto et libero mari tua semper classis utatur ; inimicorum vero pellatur ad litus,

quia pugnandi impetum perdunt qui detruduntur in terras. In hujusmodi certamine tria armorum genera solent plurimum ad victoriam prodesse : asseres, falces, bipennes...

longuement nagier ou s'il sont contraint par vent contraire, ou se li flos nous aide ou se li anemi se dorment sans nule souspesson, ou se il sont en estal en lieu dont il ne puissent issir ; ou se tele acoison de bateillier nous est venue *comme nous desirons*, lors est temps de bateiller convenablement par le benefice de fortune. Et se li anemi se sont si bien pris garde de nous qu'il aient eschivé les aguès et se combatent par commune bataille, lors doivent estre ordenees les batailles des liburnes *et des galyes*, non pas toutevoies droitement, si comme on les ordene as chans, ainz doivent estre ordenees a la semblance de la lune, en tel maniere que la bataille dou milieu se teingne courbe et les autres batailles soient estendues en loing d'une part et d'autre ansi com .II. cornes, si que se li aversaire voelent assaier a trespercier ces batailles, qu'il soient par ceste ordenance avironné et entrepris. Et doit estre mis es cornes la plus grant force des liburnes et des chevaliers [1]... Outre ce est pourfitable chose que ta nef use tous jours delivrement de haute mer, et que la nef de tes anemis soit *tous jours* boutee au rivage, car cil perdent force de bateillier qui sont bouté arriere. En ceste maniere de batailles suelent .III. manieres d'armeüres pourfiter a victoire ; *dont l'une est apelee* asser, *l'autre est apelee* faux et la tierce bispenne...

En somme, ce qui caractérise les traductions de Jean de Meun, c'est le scrupule avec lequel il s'efforce de traduire tous les termes de l'original, sans omettre aucune particule, aucun

1. Ici Jean de Meun ajoute une phrase qu'il a évidemment trouvée dans son ms. de Végèce, mais qui manque à l'édition dont je me suis servi.

préfixe ayant une valeur. Ce principe est observé dans la traduction en prose de Boèce exactement comme dans celle de Végèce, il n'est appliqué ni dans *B* ni dans *C*. Cela seul aurait suffi, à défaut d'autres preuves, à établir ma conviction que la traduction *A* est bien celle de Jean de Meun. Mais d'autres arguments plus décisifs ne manquent pas.

Jean de Meun a utilisé dans le Roman de la Rose de nombreux passages de Boèce ; naturellement ces emprunts ne peuvent être comparés à des traductions. On y rencontre cependant quelques expressions spéciales qu'on retrouve identiques dans *A*, mais pas dans *B*, *C*, et qui permettent d'affirmer que l'auteur de *A* est bien l'auteur de la seconde partie du Roman de la Rose. Dans les citations qui suivent je soulignerai ces expressions :

Liv. V, prose 6

Quid sit igitur *aeternitas* consideremus... *Æternitas* igitur est interminabilis vitae tota simul et perfecta possessio.

A

Or regardons donques quelle chose est *pardurableté*... *Pardurableté* est donques parfaite possession et toute ensemble de vie nommie terminable.

Rose, v. 17494-8.

Car qui la diffinicion
De *pardurableté* dellie,
Ce est possession de vie
Qui par fin ne peut estre prise,
Trestoute ensemble, senz devise [1].

B

Regardons donques que est *eternité*... *Eternité* est parfaite possession de vie sanz terme, qui est toute ensemble.

C

Or [2] regardons doncques que est *eternité*... *Eternité* est parfaite possession de vie [sans terme], qui est tout ensemble.

On pourrait citer d'autres passages où le latin *aeternitas* est traduit dans *A* par *pardurableté*, dans *B* et *C* par *éternité* [3] ; ils n'ont pas passé dans le Roman de la Rose ; mais en d'autres

1. Cette définition est le seul extrait de Boèce si fidèlement traduit dans le Roman de la Rose.

2. *Or*, le seul mot de *C* qui ne soit pas dans *B*, se trouve précisément dans *A*.

3. Voir ci-dessus, p. 338, n. 2.

endroits ce poème n'offre pas moins de treize exemples de *pardurable, pardurableté, pardurablement.*

Liv. II, prose 2

Nonne adolescentulus δύο τοὺς πίθους, τὸν μὲν ἕνα κακῶν, τὸν δὲ ἕτερον καλῶν, in Jovis *limine* jacere didicisti ?

A

N'as tu apris dès lors que tu fus enfes et jeunes que dui tonnel, li uns est plains de mal et li autres plains de bien, gisent ou *sueil*, c'est a dire [1] en l'entree *de la meson* Jupiter.

Rose, v. 6813-15

Jupiter en toute saison
A sus le *sueil de sa maison*,
Ce dit Homers, deus pleins tonneaus.

B

N'apreïs tu pas en ta jonnece que au *porche* de Jupiter a .II. tonneaux, l'un plain de bien, l'autre de mal.

C

Quant tu estoies a l'escolle, jones, ne aprins tu mie que au *porche* Jupiter avoit deux tonniaulx, l'un plain de bien et l'aultre plain de mal.

Liv. V, prose 3

Quod sentire non modo *nefas* est, sed etiam voce proferre.

A

... [2] mais neïs dire le de bouche, c'est felons *pechiez*.

Rose, v. 17311-12

Qui rest douleur a recenser
Et *pechiez* neïs dou penser.

B

La quel chose non pas seulement cuider mais le dire est *grans erreurs.*

C

La quelle chose, non pas seullement cuidier, mais le dire de Dieu est *grant erreur et felonie* [3].

L'expression *quod... nefas judico* s'est déjà présentée dans le même chapitre, elle est traduite dans *A* par « ce juge je a grant folie », dans *B* par « seroit grant bougrerie », dans *C* par « est grant bougrerie ».

---

1. On remarquera que le traducteur a éprouvé le besoin d'expliquer le mot *sueil*.
2. Le commencement de la phrase est omis dans le ms. 1097.
3. *felonie* rappelle *felon* de *A*.

Liv. III, pr. 5

Nero Senecam familiarem praeceptoremque suum *ad eligendae mortis coegit arbitrium.*

A

Neron contraint Seneque son familier et son maistre *a eslire de quel mort il voudroit mourir.*

Rose, v. 6211-13

Seneque mist il a martire,
Son bon maistre, et li fist *ellire*
De quel mort mourir il vorrait.

B

Nerons a Seneque son maistre donna *chois de eslire la maniere de mort que il voudroit.*

C

Noiron l'empereur et Senecque son maistre et son famellier, ne le constraint [1] il pas a *eslire tel martire qu'il luy plairoit.*

Liv. II, mètre 6.

Hic tamen sceptro populos regebat
Quos videt condens radios sub undas
Phoebus, extremo veniens ab ortu ;
Quos premunt septem gelidi triones,
Quos Notus sicco violentus aestu
Torret, ardentes recoquens arenas.

A

Et toutevois gouvernoit il par sceptre emperial touz les peuplez *que li souleuz venans voit en oriant et en occident et en midi et en septentrion.*

Rose, v. 6246-50

Si tint il l'empire de Rome
Cil delleiaus que je ci di,
Et d'orient et de midi,
D'occident, de septentrion
Tint il la juridicion.

B

Si estoit il sires du monde
De toutes pars a la reonde.

C

Et si gouvernoit il le monde
Tant comme il dure a la reonde.

Ce passage est particulièrement significatif. Le suivant le sera davantage, parce qu'on y trouvera une addition au récit de Boèce d'un fait légendaire rapporté dans le Roman de la Rose comme dans *A*, et qui naturellement manque dans *B* et dans *C*. On peut croire que Jean de Meun a trouvé cette interpolation dans le texte de son manuscrit ; c'est cependant d'autant moins probable que nous avons affaire à un morceau en vers, et en

1. *constraint* est dans *A*.

vers saphiques ; mais il a pu la rencontrer dans quelque glose (cf. ci-dessous, n. 1). Il s'agit en tous cas d'une croyance très répandue au moyen âge ; d'ailleurs aux crimes de Néron rapportés par Boèce, Jean de Meun en a ajouté d'autres encore dans le Roman de la Rose d'après l'« estoire », c'est-à-dire d'après Suétone et aussi d'après des récits du moyen âge [1].

Liv. II, mètre 6

Novimus quantas dederit ruinas,
Urbe flammata patribusque caesis,
Fratre qui quondam ferus interempto,
Matris effuso maduit cruore ;
Corpus et visu gelidum pererrans,
Ora non tinxit lacrymis, sed esse
Censor exstincti potuit decoris.

A

Nous avons bien cogneü com grans domagez et com grans agraventeürez fist l'empereur Neron. Il fist ardoir la cité de Romme et fist ocirre les senateurs ; et fist ocirre son frere, et *despecier* fist sa mere *par membrez* ; ET LA FIST OUVRIR POUR VEOIR LE LIEU OU IL AVOIT ESTÉ CONCEÜS, et regarda de toutez pars dehors et dedens le corps tout froit, ne onques n'i pleura, ainçois fu si dur que il pot jugier de biauté morte.

Rose, v. 6188-210.

Car je metraie trop a dire
Les faiz Neron, le cruel ome,
Coment il mist les feus a Rome
Et fist les senateurs ocierre.
Si rot bien cueur plus dur que pierre
Quant il fist ocierre son frere,
Quant il fist *desmembrer* sa mere,

---

1. Cf. mes *Origines et Sources du Roman de la Rose*, p. 189. Dans la glose dont le texte de *C* est entrecoupé dans le ms. fr. 17272, il est dit : « Et prumierement il fist metre le feu par toute Romme, pour veoir com grant feu il eult en l'arsure de Troye le grant. Item il occist son frere et sa mere ; et puis *la fist ouvrir pour veoir le lieu ou il avoit esté conceü.* »

Cette glose a été spécialement écrite pour le texte de *C*. En voici une preuve : dans le livre II, mètre 7, le vers de Boèce : *Ubi nunc fidelis ossa Fabricii jacent ?*, omis dans *B*, est traduit dans *C*, mais, pour les besoins de la rime, Platon est substitué à Fabricius : « Ou sont ore les os Platon ? » Et la glose explique : « Note chi que la ou il dit ichi Platon, l'aucteur du latin dit Fabricius, consul de Romme, et fut mout vaillant homme... »

POUR CE QUE PAR LI FUST VEÜZ
LI LEUS OU IL FU CONCEÜZ;
Et puis qu'il la vit desmembree,
Selonc l'estoire remembree,
La beauté des membres juija.
Hé ! Deus ! con ci felon juige a !
N'onc de l'ueil lerme n'en issi,
Car l'estoire le dit issi;
Mais si come il juijait des membres,
Comanda il que de ses chambres
Li feïst l'en vin aporter
Et but pour son cors deporter.
Mais il l'ot ainceis queneüe;
Sa sereur ravait il eüe,
E bailla sei meïsme a ome
Cil delleiaus que je ci nome.

B

Bien savons les destructions
Que fist l'emperere Neyrons;
Rome mist a feu et a flame
Et aux senateurs tolli l'ame,
Comme felons occist son frere,
Et fist tranchier le corps sa mere;
Le corps mort prist a regarder
N'onques pour lui ne voulst plourer,
Mais tant dit quant l'ot avisé
Que belle femme avoit esté.

C

Les doleurs vous recorderons
Que fist l'empereur Noirons :
Par son command fu arse Romme
Et mort li ancïen (saige) preudomme,
Et [si] fist occirre son frere,
Et par mi fist fendre sa mere;
Quant occis l'eust a grant doleur;
Pour luy ne fist ne doeul ne pleur,
Fors tant dist quant eult perdu l'ame
Qu'elle avoit esté belle femme.

L'auteur de *A* est donc aussi l'auteur de la seconde partie du Roman de la Rose.

Je ne ferai aucun cas de l'argument que L. Delisle avait d'abord allégué en faveur de l'attribution à Jean de Meun de la traduction en prose; sa citation prouve que cette traduction était déjà précédée, à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, de la dédicace de Jean de Meun, mais pas autre chose. J'attache plus d'importance, sans toutefois lui attribuer la valeur d'une preuve, à un autre texte sur lequel j'ai déjà attiré l'attention dans mon volume sur les *Manuscrits du Roman de la Rose*, p. 124. Le copiste du ms. 525 de la bibliothèque municipale de Dijon y a inséré, en 1362, sans dédicace ni

prologue, le texte de *C* jusqu'au second chapitre en vers du livre V inclusivement; pour la suite, il a substitué *A* à *C*, et annoncé ce changement dans une curieuse rubrique placée entre les deux parties :

Jusques cy souffist par tant come il en appartient aus lais, et depuis ci jusques a la fin a esté pris de la translation que fist maistre Jehan de Meün, et est trop fort a entendre [1] se n'est a gens bien lettrez.

Il est évident que l'auteur de cette rubrique ne croyait pas que *C* fût de Jean de Meun, et par conséquent il est probable que le manuscrit de cette version dont il a reproduit les quatre premiers livres et une partie du cinquième n'avait pas la dédicace de Jean de Meun. Mais il semble bien aussi qu'il n'avait pas davantage le prologue en vers de *B*, qui manque à la copie de Dijon. Je m'explique mal l'absence de l'un et de l'autre.

Voici maintenant une autre série de preuves tirée de la versification et de la langue de *B* et de *C*. Les formes dialectales de ces deux textes sont assurées par les rimes des chapitres en vers. *A*, tout en prose, n'offre pas de base à une étude semblable; mais s'il est bien établi que ni *B* ni *C* ne peuvent être de l'auteur du Roman de la Rose, il en ressortira naturellement que c'est *A* qui doit être attribué à Jean de Meun.

Outre le Roman de la Rose, deux poèmes, le *Testament* et le *Codicille*, sont donnés par de très nombreux manuscrits comme étant de Jean de Meun; tous deux sont rimés aussi richement que la seconde partie du roman; la rime masculine y est constamment dissyllabique; leurs formes linguistiques ne sont pas en contradiction avec la paternité qu'on leur assigne. Néanmoins je n'en ferai pas état, d'abord parce que ce serait inutile; en second lieu, parce que leur attribution à Jean de Meun, bien que vraisemblable, n'est pas définitivement assurée; enfin parce que le *Codicille* est très court et qu'il manque du *Testament* une édition dont devront être éliminés les quatrains nombreux et d'origines diverses interpolés dans les manuscrits.

1. Ce qui est trop difficile à comprendre pour les laïques, ce n'est pas la traduction de Jean de Meun, mais le sujet traité dans la dernière partie du livre : l'accord de la prescience divine avec le libre-arbitre. Néanmoins il est à remarquer que pour la partie accessible aux non-lettrés, le copiste a préféré le texte de *C*.

Les 17722 vers de la seconde partie du Roman de la Rose (v. 4059-21780) sont en rime léonine; dans toutes les rimes masculines, l'homophonie commence au moins à la voyelle qui précède la syllabe accentuée, *espeir* : *desespeir*; *ferai* : *desesperai*; *faillanz* : *vaillanz*; *reconforter* : *porter*; *garantirait* : *irait*, etc. (v. 4059-68); une seule rime, composée de deux noms propres (*Greceis* : *Franceis*), fait exception, et encore commence-t-elle à la consonne qui précède la diphtongue accentuée. Or ni l'auteur de *B*, ni celui de *C* ne se sont astreints à faire commencer la rime masculine soit à la syllabe pénultième soit même à la consonne initiale de la syllabe accentuée; bien entendu, si la rime léonine s'est présentée d'elle-même, elle a été accueillie; mais elle n'est pas de règle. Bien plus, non seulement des rimes telles que *premiers anz* : *enfanz* I, 1 (*B C*), *mort* : *confort* I, 1 (*B C*), *esteint* : *empreint* I, 1 (*B C*), *sui* : *anui* I, 1 (*B C*), *estat* : *abat* I, 1 (*B C*), etc., sont fréquentes, mais des terminaisons auxquelles le nom d'assonance conviendrait mieux que celui de rime ne manquent pas, *vespre*, *naistre* I, 2 (*B C*); *cancre* : *destempre* I, 6 (*B C*); *vespre* : *repaistre* II, 5 (*C*); *vespre* : *maistre* IV, 6 (*C*); *escondre* : *monde* III, 2 (*C*).

Dans les deux vers

> Hé ! [1] raison d'omme et lumiere I 2 (*B C*),
> Et devins [2] trouble et oscure I 2 (*B C*),

l'*e* féminin final n'est pas élidé devant la voyelle initiale du mot suivant : on chercherait vainement pareil hiatus dans la seconde partie du Roman de la Rose. Il m'est impossible de savoir, n'ayant pas comparé les nombreuses copies de *C*, si d'autres exemples s'en retrouvent dans cette version [3]; mais

---

1. Be *Hahi*.

2. Be *deviens ci*. L'accord de *Ba* et *C* m'autorise à croire que *Hahi* et *ci* sont des corrections de *Be*.

3. Les exemples qu'en fournit le ms. fr. 17272 se corrigent facilement : *Veult ses sergans mettre en doeul* II, 1 (*V. m. s. s. e. d.*); *Et secheresse et humeur* III, 6 (mettre les deux substantifs au pluriel, comme dans le latin : *arida conveniant liquidis*); *J'ay sans doubte eslez ignelles* IV, 1 (remplacer *sans doute* par *voirement*, avec *B*, dont la leçon est : *Voirement pennes ay isneles*); *Que le poeuple Tigre appelle* V, 1 (peut-être *Tigrès*).

tous les vers suivants de *Ba* ne sont certainement pas à corriger :

De feu ne de fouldre emprise (I, 4) [1]
Et semblable au jour bien cler (I, 7)
Fausse joie en toi ne soit (I, 7)
De fougiere et de buisson (III, 1)
Le miel semble estre plus doulz (III, 1)
Se la plante est enclinee (III, 2)
En l'arbre or pas ne querez (III, 8)
Sa femme a cestuy rendons (III, 12) [2]
La terre oscure et despite (IV, 1)
De robes de pourpre avoir (IV, 6)
Il arreste et le retrait (IV, 6)
Propre et puis au chief des tours (V, 1)
L'autre a piez la terre fole (V, 5) [3].

D'autre part, l'*e* atone de *veoir* est amuï dans le vers

Qu'il ne peuent *veoir* leur accort, III, 1 (*B C*).

Le même phonème se présente dans un vers de *C* (ms. 17272) :

Cil se tourne pour *veoir* s'amie (II, 12),

et dans ceux-ci de *Ba* :

Et qui fait auton *plantureus* (I, 2) [4]
Qui champ *plantureus* veult semer (III, 1) [5]
Li bon seuffrent pour les *pecheurs* (I, 5)
L'*ancienne* loi a establi (II, 3)
Et la tient pour *beneurté* voire (II, 7)
Benoit est cilz qui puet choisir (III, 12)
Benoit est qui peut les chayennes (III, 12)
Qui l'a *rainte* par ses doulz sons (III, 12).

Plusieurs de ces mots (*veoir*, *ancienne*, *bèneuree*) se présentent

1. L'hiatus existe aussi dans *Be* : *D. f. n. d. f. esprisse.*
2. Dans *C* : *A cestui sa femme rendomes.*
3. Dans *C* : *Et l'autre la terre defoule.*
4. Même leçon dans *Be.*
5. Même leçon dans *Be* (avec *someir* au lieu de *semer*).

aussi dans les vers de *B* et de *C* sans la syncope. Dans le Roman de la Rose on ne trouvera que *vëoir* (exactement *voeir*), *planteüreus*, *pecheeurs*, *ancïenne*, *beneürté*, *benëoit* (exactement *benoeit*), *raient*.

Je signalerai encore l'élision de l'*i* de *qui* devant une voyelle :

Que ceus *qui* en boivent tels atire (IV, 3 — *B C*)
Des poisons *qui* en pors mûé furent (IV, 3 — *B C*)
Qui en ce monde [1] quiert vaine gloire (II, 7 — *B*)
Cil *qui* a autrui [2] donna santé (III, 12 — *B*)
Qui en forme de buef se tourna (IV, 7 — *B*)
Et la terre *qui* a si briefs marges (II, 7 — *C*)
Qui au soleil [a] clarté rendue (III, 6 — *C*)
Fors ce *qui* est oublié (a) entendre (III, 11 — *C*)
Ce sont nices *qui* a male fin (IV, 3 —*C*).

La seconde partie du Roman de la Rose n'offre aucun exemple de cette élision.

Ce n'est pas seulement dans la versification, c'est aussi et surtout dans la langue qu'il existe une opposition irréductible entre *B* et *C* d'une part et la seconde partie du Roman de la Rose d'autre part. Je grouperai sous deux chefs mes remarques sur le dialecte de *B* et de *C* : 1° les traits qui se retrouvent dans le Roman de la Rose, mais qui, étant communs à différentes régions, ne fournissent aucune indication pour la solution du problème posé ; 2° ceux qui sont en opposition probable ou certaine avec la langue de Jean de Meun :

an + consonne et *en* + consonne sont réunis 4 fois dans *B C*, 7 fois dans *B*, 6 fois dans *C*.

oi < *e* fermé libre rime avec *oi* < *au*, *o* ouvert, *o* fermé + yod, *joie* : *desroie* I, 6 (*B C*), *voie* < via, I, 7 (*C*), III, 2 (*B C*), III, 9 (*B*); *bois* < boscos : *nois* < nives I, 6 (*C*) ; *engroisse* : *croisse* I, 3 (*C*) ; *Troie* : *voie* < via IV, 3 (*B C*) ; *gloire* : *voire* II, 7 (*B*); *memoire* : *croire* II, 7 (*C*), *voire* V, 4 (*B C*).

ĕ + yod > *i*, *prie* : *vie* I, 1 (*B C*); *empire* < pejor : *dire* I, 2 (*B C*); *pris* < pretium : *sourpris* I, 5 (*B*), *repris* II, 5 (*C*).

1. Peut-être *Qui en ce mont*.
2. Peut-être *Cil qui autrui*.

-ais : *-ès, jamais : après* III, 12 (*C*). Trois autres exemples ont été cités précédemment parmi les assonances.

-uel + *s* : *-ĕl* + *s, tu veaus* : *nouveaus* I, 6 (*B C*).

-iel + *s* < -alis : *-ĕl* + *s, ruissiaus* : *joiaus* III, 3 (*C*).

escrire : *matire* I, 1 (*B C*); *descrire* : *vire* IV, 5 (*C*).

Ces traits appartiennent à des domaines linguistiques très étendus et pourraient être de Jean de Meun; ils se retrouvent dans le Roman de la Rose, sauf un, dont, bien qu'il soit important, je ne tiendrai pas compte. Dans la seconde partie du Roman de la Rose, la diphtongue *ei* < *e* fermé est séparée de *oi* < *au*, *o* + yöd, et rime souvent avec *ai*. Mais Jean de Meun, qui avait gardé cette particularité de son pays d'origine, a pu plus tard y renoncer pour se conformer aux habitudes de Paris, sa nouvelle patrie.

La forme du régime, employée au cas sujet, est assurée par la rime, pour les mots suivants : au singulier *estat* I, 1 (*B C*), *per* I, 7 (*B*), *entechié* III, 5 (*B*), *enclin* III, 5 (*B*), *claré* II, 5 (*C*); au pluriel *forsenanz* I, 4 (*B*), *chevaus* IV, 7 (*B C*). Des exemples analogues, bien que relativement moins nombreux, ne sont cependant pas rares dans les vers de Jean de Meun; on n'y en trouverait pourtant pas qui soit à comparer à *chevaus*, sujet pluriel [1].

Les remarques qui suivent seront plus significatives :

lignie : *compagnie* II, 8 (*B*); *apareillie* : *envie* III, 9 (*B*); *essaucie* : *vie* III, 9 (*B*); *lignie* : *-ie* I, 5 (*B*); *dechacie* : *-ie* I, 5 (*C*). Cette réduction de la diphtongue *iee* ne se rencontre dans la seconde partie du Roman de la Rose que 4 fois, c'est-à-dire exceptionnellement, dans *lignie, preisie, preisies, maisnies*.

orfroisiees : *armees* IV, 2 (*C*); *lumiere, amere* IV, 5 (*B*). Ce groupement est aussi tout à fait exceptionnel dans le Roman de la Rose, *prisee* : *risee*; *laisserent* : *amenerent*; *cuiderent* : *tremblerent*; *Grieve* : *grieve* 2 fois, en marge de 1400 rimes qui séparent *ié* de *é*.

pierres : *terres* III, 3 (*C*) ne peut être une rime de Jean de Meun.

Outre *matire* : *escrire*, cité plus haut, *B* et *C* font rimer

1. Cependant Jean de Meun a employé *chevau* au régime singulier (une fois).

matiere avec *ouvriere* V, 4. Dans la seconde partie du Roman de la Rose, *matire* figure dans 24 rimes sur 99 en *-ire*, *matires* dans 3 rimes sur 7 en *-ires*; mais ni *matiere* ne se rencontre une seule fois dans les 72 rimes en *-iere*, ni *matieres* dans les 23 rimes en *-ieres*.

peres < pater : *amenistreres* III, 6*gou* (*B*), *verneres* III, 6 (*C*). Dans le Roman de la Rose, *-ierres* est le seul représentant de -ator, et figure dans de nombreuses rimes.

erre < iter : *querre* III, 12 (*C*). Jean de Meun fait rimer *eirre* avec *toneirre* et avec *acreire*; *toneirres* avec *veirres*, et ces mots sont exclus des nombreuses rimes en *-erre* du Roman de la Rose.

amour : *seignour* II, 8 (*C*); *ours* : *plusours* IV, 4 (*B*) [1]. La terminaison *-our* < -orem, *-ours* < -ores ne se trouve dans la seconde partie du Roman de la Rose qu'à la rime *amour* : *clamour* (1 fois), *amours* : *clamours* (5 fois); hors de ce groupe, toujours *-eur*, *-eurs*.

corporeus : *deus* < duos III, 9 (*B*). Dans la seconde partie du Roman de la Rose, la terminaison *-eus* < -alis rime 5 fois avec elle-même et une fois avec *escureus*; ces 6 rimes se séparent de 45 autres rimes en *-eus*, qui comprennent le suffixe *-eus* < -osus, *deus* < duos, *jeus* et les pronoms *eus*, *ceus*. Donc dans la langue de Jean de Meun la terminaison de *corporeus* ne rimait pas avec celle de *deus*.

soleil : *ueil* IV, 1 (*B*), V, 2 (*B*). Jean de Meun, dans le Roman de la Rose, sépare *-eil* de *-ueil*.

soulauz : *auz* < oculos I, 3 (*B*). Dans le Roman de la Rose *eauz* : (*seauz* < soles), mais jamais *auz*.

resne < regnum : *fontaine* IV, 6 (*C*). Dans la seconde partie du Roman de la Rose, *regne* : *regne*; *regnot* : *regne ot*; *raignast* : *faisnast*; jamais *regne* : *-aine* ou *-eine*, bien que cette partie du

---

1. Je ne tiens pas compte de la rime *labour* : *honneur* IV, 7 (*B*), qui peut représenter *-eur* : *-eur* aussi bien que *-our* : *-our*; ni de la rime plus intéressante *freeur* : *cuer* I, 7 (*C*), parce que je ne suis pas certain que les terminaisons *-eur*, *-uer*, associées deux fois à la première syllabe de la rime dans le Roman de la Rose, ne l'auraient pas été aussi à la dernière syllabe si les consonnes l'avaient permis.

poème ne compte pas moins de 61 rimes en *-aine* ou *-eine* et de 13 en *-aines* ou *-eines* [1].

courent : *sorent* V, 1 (*B*). Dans la seconde partie du Roman de la Rose, *sorent* < sapuerunt ne rime qu'avec *orent* < habuerunt (3 fois), et le latin currunt est représenté par *cueurent*, qui rime souvent en *-eurent*.

s'envole : *defole* V, 5 (*B C*). Dans les vers de Jean de Meun, on a d'une part *vole* : *parole*, *volent* : *afolent* ; d'autre part *foule* : *defoule*, *foulent* : *boulent*. Les deux *o* sont donc séparés.

moien : *mondain* III, 9 (*B*) ; *ancïen* : *vain* V, 4 (*B C*) ; *terrïenes* : *vaines* I, 2 (*B C*), *chaeines* III, 12 (*B C*), IV, 2 (*C*) ; *ancïenę* : *paine* IV, 6 (*B*) ; *chaeines* : *peines* IV, 7 (*B*). Ces rimes, très particulières, n'auraient pas été admises dans le Roman de la Rose, où l'on a, pour les terminaisons masculines, d'une part *-ain* : *-ein*, d'autre part *meien* : *deie en*, *paien* ; *ancien* : *lïen*, *phisicïen* ; pour les terminaisons féminines, d'une part *vaine* : *-aine*, *-eine* ; *peine* : *-eine*, *-aine* ; d'autre part *ancïenes* : *Belidïenes*, *terrïenes* (*chaeine* ne figure pas à la rime).

raison : *chascon* IV, 4 (*B*). *Chascune* figure souvent à la rime dans la seconde partie du Roman de la Rose ; *chascun* ne pouvait pas y trouver place à cause de sa pénultième syllabe ; mais il est invraisemblable que Jean de Meun ait employé la forme *chascon*.

couverz : *pervers* III, 4 (*B*), *Cerberus* : *feruz* III, 12 (*C*). La distinction entre *s* et *z* est observée dans le Roman de la Rose, à de très rares exceptions près, lesquelles se présentent dans des conditions spéciales qui les justifient, *fenis* (= phénix) : *feniz* (part. passé), *Denis* ; *paluz* : *Tantalus* ; *tramaus* : *maus*. Je crois que Jean de Meun aurait admis *Cerberus* : *feruz*, mais pas *couverz* : *pervers*.

La première personne du pluriel est une fois en *-omes* dans *C* (*rendomes* III, 13), jamais dans le Roman de la Rose [2].

Jean de Meun emploie couramment pour le pronom féminin au cas sujet les formes abrégées *el*, *eus* ; *B* et *C* ne connaissent que *ele*, *eles*.

Cette comparaison entre la langue de la seconde partie du

1. Au contraire, dans la première partie du roman, *reine* : *vaine* ; *reine* : *Lohereine*.

2. Sauf pour *somes*, *fomes*.

Roman de la Rose et celle de *B* et de *C* ne laisse pas la moindre place au moindre doute : ni l'une ni l'autre des deux versions n'est de Jean de Meun. La dédicace à Philippe le Bel n'appartient donc pas à *C*; elle lui a été ajoutée soit par erreur soit par calcul intéressé. Sans cette addition on ne l'aurait trouvée qu'en tête de *A* et la pensée ne serait venue à personne de contester l'attribution de ce texte à Jean de Meun; tout au plus eût-on pu remarquer qu'il est écrit dans une prose de qualité très inférieure aux vers du Roman de la Rose. Le traducteur a gêné l'écrivain.

Si l'on admet que *C* n'est pas de Jean de Meun, la question de priorité entre *B* et *C* se présentera sous un aspect nouveau. Déjà en 1891, M. F. Nagel, dans une étude sur la traduction de Renaud de Louhans [1], a exprimé l'opinion que *B* est antérieur à *C*, mais en s'appuyant sur un seul argument dont il me paraîtrait plus logique de tirer une conclusion diamétralement opposée : « Étant donné, dit-il, que *M* (c'est-à-dire *B*), à l'exception d'un seul passage [2], reproduit l'original latin mieux que *D* (c'est-à-dire *C*), qui présente toutes sortes de fautes, c'est dans *D* qu'il faut voir le plagiat. Je me le représente comme le produit de remaniements successifs, pour lesquels on aurait utilisé peut-être une autre traduction aussi dérivée de M. » De deux versions d'une même traduction dont l'auteur de l'une a utilisé l'autre, il semble bien *a priori*, contrairement à l'opinion de M. Nagel, que ce soit la seconde en date qui doive être la plus exacte, puisqu'elle est sortie de la collaboration successive des deux auteurs. M. Nagel croit que *B* est l'œuvre d'un dominicain, probablement compatriote de Renaud de Louhans et laisse, au moins par prétérition, la paternité de *C* à Jean de Meun.

Tout récemment M. G. Bertoni, signalant deux nouveaux manuscrits de la traduction de Renaud de Louhans, a reproduit la thèse de M. Nagel sur l'utilisation de *B* par Renaud, en y ajoutant trois citations tirées du ms. de Berne, « écrit vers la fin du XIIIe siècle et échappé aux investigations de MM. Delisle,

1. *Die altfranzösische Uebersetzung der Consolatio des Boëthius von Renaut von Louhans* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XV, p. 1).

2. Un seul des 24 passages, assez courts, cités par M. Nagel.

Meyer et Nagel [1] ». Voici en quels termes M. Bertoni apprécie ce manuscrit : « Nous nous trouvons donc en présence d'un ms. lorrain, écrit très probablement à Metz et de la plus haute importance. Il nous a conservé le texte mis à contribution par Renaut et peut servir aussi à changer sensiblement l'état de nos connaissances sur les rapports des deux versions II et III. M. Delisle, après avoir remarqué les nombreuses ressemblances de ces deux traductions, écrivait : Je laisse à d'autres le soin de rechercher de quel côté est le plagiat. Quant à moi, je crois que l'auteur de la version n° II est bien le vulgaire plagiaire que M. Delisle n'a pu découvrir. Il a copié presque mot à mot, la version n° III et y a ajouté la préface de Jean de Meung (vers. n° I) pour mieux cacher son vol et donner plus de valeur à son livre » (p. 100 [2]).

Je n'ai pas obtenu la faveur de voir le manuscrit de Berne [3], dont l'envoi avait été annoncé à la Bibliothèque de l'Université de Lille, puis différé de quinze jours, puis indéfiniment ajourné; mais certainement il ne peut en rien modifier « l'état de nos connaissances » tant que la preuve n'aura pas été faite, et probablement ne le sera-t-elle jamais, que sa date est antérieure à la rédaction de *C*. D'ailleurs, dans l'extrait de *Be* que M. Bertoni a imprimé [4], lorsque la leçon n'est pas identique à celle de *Ba*, c'est généralement cette dernière qui est la bonne.

Ce n'est pas dans la date des copies, mais dans la compa-

---

1. « Voir *Romania*, XX, 329. » Ce renvoi est de M. Bertoni. Pour les lecteurs qui ne se reporteront pas à la page visée de la *Romania*, je dirai ce qu'on y trouve, dans une note de G. Paris sur l'article de M. Nagel : « Je me borne à signaler l'existence à Berne (ms. 365) d'un autre manuscrit de la version III, dont on ne connaissait jusqu'à présent qu'un exemplaire de la fin du XIVe siècle (B. N. fr. 1906) : ce ms. est attribué par le catalogue au XIIIe siècle, ce qui, si c'est exact, modifierait sensiblement la position de la question. Je recommande cette étude à quelque jeune philologue. »

2. M. Bertoni ajoute en note : « Jean de Meung serait ainsi l'auteur de la traduction en prose n° I, conservée dans quatre mss. de la Nationale. P. Meyer et Paulin Paris, au contraire, pensaient que Jean devait être l'auteur de la version n° II; mais ils n'avaient pas connaissance du ms. de Berne. Voir l'*Histoire littéraire de la France*, XXVIII, p. 413. »

3. Je doute quand même qu'il soit du XIIIe siècle.

4. Le début du livre I jusqu'au milieu de la 3e « prose » environ, plus le 4e « mètre ». Les variantes que je donne de *Be* sont empruntées à cet extrait.

raison des textes mêmes qu'il faut chercher quel est le plus ancien. Les modifications que l'auteur de la seconde version a fait subir à la première se présentent sous un aspect différent de celui qui est habituel aux plagiats. Un contrefacteur s'attache surtout à démarquer les parties les plus apparentes de l'œuvre, c'est-à-dire le début et la fin. Ici, c'est le contraire que l'on constate : les deux premiers morceaux en vers et les trois derniers sont restés à peu près sans changement, les autres ont été remplacés, sauf de très rares exceptions, par des vers nouveaux. Il semble donc que le remanieur, qui d'ailleurs n'a pas laissé son nom, se soit peu soucié de s'attribuer le mérite de l'originalité.

La justification d'un grand nombre des remaniements qui différencient les deux textes n'est pas apparente. Le plus souvent on a changé uniquement pour changer, et c'est une des raisons, la principale peut-être, qui empêchent de croire que les deux versions soient deux éditions successives d'un même traducteur. Lorsque l'une des deux leçons est préférable à l'autre, c'est tantôt celle de *B*, tantôt celle de *C*. J'en citerai des exemples tirés surtout des premiers « mètres » et de la première « prose ».

A part quelques substitutions de mots à l'intérieur des vers, la seule divergence notable dans le premier mètre porte sur la traduction de ces quatre vers latins.

Venit enim properata malis inopina senectus
Et dolor aetatem jussit inesse suam.
Intempestivi funduntur vertice cani
Et tremit effeto corpore laxa cutis (Livre I, mètre 1).

B	*C*
De vieillece qui s'est hastee,	
Quar douleur l'a tost amenee,	
Je suis ja fronciez et chenuz	Qu'en chetiveté sui venuz,
Ainçois que temps [1] en soit venuz.	Faibles, descharnez et chenuz.

On verrait volontiers dans *B* une correction de *C* ; mais on peut supposer aussi que les deux premiers vers latins manquaientdans le manuscrit de l'auteur de *C*, et que celui-ci a

1. Be *Ains que li t.*

supprimé les deux premiers vers de *B*, les considérant comme une addition.

Dans le mètre 2, je relève deux variantes :

Unde sonora
Flamina sollicitent aequora ponti.

B	*C*
D'ou [1] *vient le vent qui muet* les un- [des.	*Pour quoi li vent muevent* les undes.

C est plus exact que *B* et paraît en être la correction.

Quid veris placidas temperet horas
Ut terram roseis floribus ornet ;
Quid dedit ut pleno fertilis anno
Autumnus gravidis influat uvis.

B	*C*
Qui le [2] printemps fait atremper Et fleurs de la terre engendrer, Et qui fait auton plantureus Quant li raisin sont bien vineus.	Que en printemps sont prunes noires Et autompne raisins et poires.

Les quatre vers de *B* ne laissent rien à désirer ni pour la versification, ni pour la clarté, ni pour l'exactitude de la traduction. La forme *auton* n'a pas dû gêner l'auteur de *C*, qui la conservera dans le mètre 6 du même livre, en rime avec *raison*, et qui, dans le mètre 6 du livre IV, remplacera ce vers de *B* : *Autons de prunes est chargiez*, par celui-ci : *Puis vient autons chargiez de fruit*. S'il n'admettait pas l'amuïssement de l'*e* dans *plantureus*, il lui suffisait, pour le rétablir, de supprimer l'inutile conjonction *Et* ; on ne voit donc pas pourquoi il aurait jugé utile de modifier ces seuls quatre vers, quand il gardait intacts, au moins à la rime, les vingt autres du même morceau. Mais on admettrait sans peine que l'auteur de *B* eût estimé que les deux vers de *C* s'éloignaient trop des quatre vers latins, et que les « prunes noires » caractérisaient mal le printemps. Autrement dit, la correction, attribuée à *B* est parfaitement justifiée ; attribuée à *C*, elle est absurde.

1. Be *Dont v.*
2. Be *Que l.*

Dans le mètre 3, un vers entier et une partie du vers suivant ont seuls été respectés par le remanieur :

Tunc me discussa liquerunt nocte tenebrae
Luminibusque prior rediit vigor,
Ut, cum praecipiti glomerantur nubila [1] Coro
Nimbosisque polus stetit imbribus,
Sol latet, ac nondum coelo venientibus astris,
Desuper in terram nox funditur.
Hanc si Threicio Boreas emissus ab antro
Verberet et clausum reseret diem,
Emicat et subito vibratus lumine Phoebus
Mirantes oculos radiis ferit.

B	*C*
Adoncq m'est ma clarté rendue [2]	Adonc me revint la veüe,
Et *reprist force* ma veüe,	Si com le mol vent moeut la nue
Si com les nues [3] par mol vent	Et l'espant par tout et *engroisse*
Vont les estoilles escondent	Si qu'il semble que la nuit croisse,
Ne soleil ne estoile ne luit [4],	C'on ne voit ne soleil ne lune
Mais semble en terre qu'il soit nuit,	Ne de[s] estoilles n'appert une,
Se la bise ist de sa tesniere,	Se [la] bise ist de sa tenniere,
Les troubles nues chace arriere,	Toute la nue chace arriere
Li jours revient et li soulaus	Et le soleil *soudainement*
Esbahist de son rais les iaus.	*Jette ses rais* moult clerement,
	Si que les yeux sont esbloïs
	Qui avant erent esbahis.

Les deux traducteurs ont omis le premier vers latin, ont négligé *Threicio,* ont traduit *praecipiti Coro* par « mol vent » ; chacun d'eux a des passages où il rend plus fidèlement que l'autre le texte latin, ce sont ceux que j'ai soulignés. Je crois qu'il n'y a pas à tenir compte du contresens que renferme le dernier vers de *C*.

J'ai soumis au même examen tous les morceaux en vers des deux versions et quelques-uns seulement m'ont paru fournir

1. J'ai substitué *nubila* à *sidera* de l'édition imprimée par Migne.
2. Be *A. m'a ma c. r.*
3. Be *la nue.*
4. *Be* a fondu les vers 4 et 5 : *Vont les estoille ne luit.*

des indications plus claires que les précédentes. C'est d'abord le mètre 7 du livre I ; il se compose dans *B* de 16 vers, de 24 dans *C* ; les trois premiers sont identiques de part et d'autre, tous les autres sont différents.

B	*C*
Estoiles qui sont escondues	Estoilles qui sont escondues
Et couvertes de noires nues	Et couvertes de noires nues
Ne peuent moustrer lour lumiere	Ne peuent moustrer leur lumiere
Quant li venz esmuet la poudriere	Quan tles vens meuvent la froidure
De l'air, qui au voirre estoit per	De la mer, qui si clere estoit
Et semblable au jour bien cler ;	Que le serain jour ressambloit,
A veoir parfont se deffent...	Et si troublee est par les vens
	Que on ne peut veoir dedens...

Le texte latin correspondant aux v. 4-7 de *B*, 4-8 de *C*, est

Si mare volvens
Turbidus auster
Misceat aestum,
Vitrea dudum
Parque serenis
Unda diebus
Mox resoluto
Sordida coeno
Visibus obstat.

Le premier traducteur n'avait aucune raison de laisser sans rime le troisième et le quatrième vers, et ceux-ci ne riment que dans *B*. Pourquoi l'auteur de *B* a-t-il substitué l'air à la mer de Boèce ? Peut-être à la suite d'une faute de son manuscrit latin ; peut-être tout simplement parce qu'il lui a paru que ce changement, plus commode pour sa rime, n'enlevait rien de sa valeur à la comparaison de l'original. L'auteur de *C* s'est empressé de corriger cette inexactitude, mais, après avoir substitué à la fin du vers 4 le mot *froidure* au mot *poudriere*, qui ne pouvait être maintenu, il a oublié de remplacer aussi le mot *lumiere* du vers 3 par un mot en *-ure*.

Ce passage est, dans les morceaux en vers, celui qui plaide le mieux en faveur de l'antériorité de *B* ; en voici deux autres qui

fournissent à l'appui de cette thèse des arguments de moindre poids, mais appréciables encore :

Vela Neritii ducis
Et vagas pelago rates
Eurus appulit insulae... (Liv. IV, m. 3).

B	*C*
Quant *Hercules* revint de Troie,	Quant *Ulixes* revint de Troie,
Par mi la mer a pris sa voie,	Et par la mer ot pris sa voie,
Mais Eürus empeint si fort	Eurus *le vent* empeint si fort
Ses nés qu'eles vindrent au port	Les nés qu'eles vindrent au port
D'une isle...	D'une isle...

C, avec *Ulixes*, corrige une faute de *B*; avec *le vent*, il explique *Eurus* que beaucoup de lecteurs n'auraient pas compris.

Si quis Arcturi sidera nescit
Propinqua summo cardine labi,
Cur regat tardus plaustra Bootes
Mergatque seras aequore flammas,
Cum nimis celeres explicet ortus,
Legem stupebit aetheris alti (Liv. IV, m. 5).

B	*C*
Qui ne set du char Saint Martin,	Cil qui ne sevent la raison
Qui ne couche ne naist matin,	Pour quoi tart couche septentrion [1]
Qui aus gonz du ciel se tient près	Qu'on clame le char Saint Martin,
Et tart se couche Bootès,	Qui fait son tour près de la fin
Combien qu'il coure isnelement,	De l'aissel seur quoi le ciel vire,
Simple gent esbahist forment.	Merveille leur semble a descrire.

C n'est assurément pas plus exact que *B*, mais il explique la signification du nom populaire « char Saint Martin » par « septentrion » et supprime le nom trop savant du « Bootès ». Je dois ajouter que dans le mètre suivant c'est *B* seul qui traduit *Ursa* par « septentrion », et *C* seul qui le traduit par « char Saint Martin »; mais cette répétition dans *C* de l'expression vulgaire ne prouve pas que ce soit lui qui l'ait introduite dans le mètre précédent.

1. Vers trop long.

Des remaniements dans un texte en prose se font plus simplement : on peut remplacer des expressions par d'autres, supprimer des mots, en ajouter, sans être gêné par la rime ou la mesure et sans être entraîné à des bouleversements qu'on ne désire pas. La raison des changements doit donc se manifester plus clairement.

Si l'on compare les parties en prose de *B* aux parties correspondantes de *C*, on trouvera de très nombreuses variantes sans intérêt, quelques-unes où la leçon de *B*, même au point de vue du mot à mot, est préférable, mais d'autres en plus grand nombre où la leçon de *C* rend plus exactement le latin, ajoute des mots de l'original omis dans *B*, donne de la clarté à la traduction.

Voici du premier chapitre en prose une série de variantes intéressantes; j'imprimerai en italiques les mots sur lesquels j'appelle l'attention :

Haec dum tacitus mecum *reputarem*,

B. Quant je *pourpensoie* [1] a ce, *C.* Quant je *me demenoie* ainsi,

astitisse *mihi supra verticem* visa est mulier.

B. que une dame s'estut *devant moi*. *C.* que une femme estoit *sus mon chief*.

Statura discretionis ambiguae,

B. Sa *longueur* n'estoit pas certaine, *C.* Sa *grant estature* n'estoit pas d'une mesure,

pulsare... *videbatur*.

B. sembloit que elle touchast [2]. *C.* elle touchoit.

Vestes erant tenuissimis filis, *subtili artificio*... perfectae.

B. Sa robe estoit de trés delïez fils texue [3] *a trés soutil artifice*. *C.* Sa robe estoit de trés delïez fils *subtilement* tissus.

Quarum speciem, veluti fumosas imagines solet, caligo quaedam *neglectae vetustatis* obduxerat.

B. Mais elle estoit oscure aussi [4] comme ymages enfumez [5] *pour negligence de veillesce*. *C.* Mais elle estoit un peu obscure et *vieillastre* aussi comme sont ymages enfumees *par oubliance ou par negligence*.

---

1. Be *pourposoie*.
2. Be *touchait* (peut-être une faute de l'éditeur).
3. Be *couzue*.
4. *Be* omet *aussi*.
5. Be *ymage anfumee*.

Harum *in extremo margine* Π, in supremo vero Θ legebatur intextum.

B. Ou *bord dessous* avoit une lettre P, qui veut dire pratique ; au dessus une autre Th, theorique.

C. Et *en long au dessouz* estoit escrite une lettre tele gregeoise Π, id est P, qui segnefie la vie pratique ou active, et par dessus une aultre telle Θ, id est T, qui senefie la vie theorique ou contemplative [1].

Atque inter utrasque litteras, *in* scalarum *modum*, gradus quidam insigni videbantur, quibus *ab inferiore ad superius* elementum esset ascensus.

B. Et estoient [2] fais degrés de bourdeüre par queux [3] l'en montoit *de l'une* lettre *a l'autre*.

C. Elle avoit *ainsi comme* degrez pour monter *de celle dessous a celle dessus*.

Eamdem tamen vestem violentorum quorumdam sciderant manus et particulas *quas quisque potuit* abstulerant.

B. La robe estoit desciree, quar aucuns l'avoient [4] roupte a force et en avoient porté aucunes pieces.

C. La robe si estoit par force desroute d'une part d'aucuns qui en avoient porté *telles* parties *comme il pooient*.

Quae ubi *poeticas* musas vidit nostro assistentes toro, *fletibusque meis verba dictantes*, commota *paulisper* ac *torvis* inflammata luminibus.

B Quant elle vist les musetes devant *nostre* lit, qui m'amenistroient les paroles de ma complainte, elle fu moult esmeüe et ot les yeulz enflamez et crueuls.

C. Quant elle vit les musetes, *c'est assavoir les escriptures des poetes*, qui estoient devant mon lit et me *disoient paroles convenables a mon plour*, elle s'esmut *un pau* et ot les ieuz tous enflambez et *transverses*.

Quis, inquit, has scenicas meretriculas ad hunc aegrum permisit accedere, quae dolores ejus non modo *nullis remediis foverent*, verum *dulcibus insuper alerent venenis* ?

---

1. Les additions de *C* rappellent singulièrement celles de *A* : « Ou derrenier oule de ses robes et ou plus bas lisoit l'en une letre grezesche tele P, qui senefioit la vie active, et par desus, ou plus haut oule, une autre letre Θ, qui senefioit la vie contemplative. »
2. Be *estoit*.
3. Be *les queilz*.
4. Be *l'avoit*.

B. Et qui, fist elle, a laissié [1] venir vers ce malade [2] ces ordes puterelles [3], qui ne li *assoageroient* mie ses douleurs [4], *mais le paistroient de douls venins*.

C. Qui, dist elle, a laissié venir a ce malade celles viles ribaudes, qui *ne donent pas remedes* contre douleur, mais l'acroissent par douceur envenimee.

Hae sunt enim quae infructuosis affectuum spinis *uberem fructibus* rationis segetem necant, *hominumque* mentes assuefaciunt morbo, non *liberant*.

B. Cestes sont qui par les espines de fausses affections destruient le blé [5] de raison, *qui porte fruit planteureus*. Elles aichent [6] les cuers des gens senz donner garison de maladie.

C. Cestes sont qui aus espines de leur affections esteignent le grant fruit de raison. Et ainsi attraient les cueurs des *hommes*, ne de mal ne les *delivrent* mie [7].

At si *quem profanum*, *uti vulgo solitum vobis*, blanditiae vestrae detraherent, *minus moleste* ferendum putarem, nihil quippe in eo nostrae operae laederentur.

B. Se voz losanges me fortraississent [8] aucun paysant rude, je ne m'en correceroie [9] pas tant, *quar mon travail n'y seroit pas si bleciez*.

C. Se vos losenges me fortraisissent *aucun homme* vil, *comme l'omme chaitif et sans valeur* [10], je n'aroie *mie si grant moleste...* [11].

Hunc vero Eleaticis atque Academicis studiis innutritum !

---

1. Be *Et que fist elle a laisier*.

2. *Be* omet *vers ce malade*.

3. Be *ces ombrouces p.* (M. Bertoni a lu *pucerelles que*, Godefroy *puterelles qui*).

4. *A* : « ces communes putereles abandonnees au peuple, qui tant seulement ne li assouageront pas ses douleurs par quelque remede. »

5. *A* : « ocient le blé planteüreux des fruiz de raison. »

6. Be *Elle atrait*.

7. Les deux traducteurs séparent *morbo* de *assuefaciunt* pour le rapporter exclusivement à *liberant*. Il en est de même dans *A* : *et tiennent les pensees des hommes en coustume et ne les delivrent pas de maladie*.

8. Be *forstraisoient*.

9. Be *m'i acorderoie*.

10. *B* n'a pas traduit *ut vulgo solitum vobis* ; c'est peut-être cette incidente que *C* a cru rendre par « comme l'omme chaitif et sans valeur ». *A* ne paraît pas avoir mieux compris ces mots : « Mais se vos blandices me fortreïssent aucun homme rude et non profitable, *si comme l'on le seut communement trouver ou peuple...* »

11. Je n'ai pas cherché si d'autres mss. de *C* donnent les mots qui manquent ici dans le ms. 17272.

B. Mais cestui si souef nourri de noz [1] doctrines !

C. Mais vous me fourtraites cestui qui a esté nourriz si de *parfondes* sciences.

Sed abite potius, Sirenes, *usque in exitium dulces, meisque eum musis curandum sanandumque relinquite.*

B. Mais alez vous en, Syrennes, qui par vostre chant attraiez et [2] puis occiez.

C. Alez vous en, dames Seraines, qui estes *doulces jusques au departir* [3], *et le me laissiez guarir a mon sens* [4].

His versibus de *nostrae mentis* perturbatione conquesta est.

B. Par tels vers se [5] commença a complaindre de ma turbacion.

C. Si commença une complainte rimee de la turbacion *de nostre cueur* en ceste guise.

Je donnerai encore quelques exemples : deux d'abord où, pour la littéralité c'est à *B* qu'on doit la préférence ; mais dans l'une *C* est plus intelligible, dans l'autre il présente un contresens tellement inattendu que je l'attribuerais volontiers à une altération de son manuscrit latin.

Sed medicinae, inquit, tempus est, non querelae (Liv. I, pr. 2).

B. Mais li temps est de medicine, non pas de complainte.

C. Mais complainte, dist elle, n'y a mestier, ains couvient entendre a lui garir.

multiformes illius prodigii *fucos* (Liv. II, pr. 1).

B. les diverses *couleurs* de ce mons-[tre.

C. les fondemenz de ce monstre.

Dans les exemples suivants, *C* est plus précis, ou plus clair, ou l'un et l'autre à la fois :

ad cognoscendam medicantis *faciem* (Liv. I, p. 3).

---

1. Be *vous*.
2. Be *a la fin* au lieu de *puis*.
3. L'auteur de *C* a dû lire *exitum* au lieu de *exitium* ; la traduction de *B* : « et puis occiez » est plus heureuse ; néanmoins il semble que le correcteur soit l'auteur de *C*, qui a voulu se rapprocher du texte latin.
4. *B* n'a pas traduit *sanandum*.
5. Be *si*.

B. de recognoistre ma fisicienne. *C.* de congnoistre *la chiere* de ma phisicienne.

quam *mei nominis invidia sustulisti* (*Ibid.*).

B. que tu portes par la raison de moi. *C.* que *tu seuffres pour l'envie de mon nom* [1].

Epicureum vulgus ac *Stoicum caeterique* pro sua quisque parte raptum ire molirentur meque reclamantem renitentemque velut in partem predae traherent (*Ibid.*).

B. li Epicurien *et autres pluseurs* cuiderent prandre, et moi reclamant et contredisant traïnerent a force. *C.* li Epicurien *et li Stoicien* cuiderent avoir a force et me commencierent a tirer malgré mien contre mon droit et contredit.

quoniam sunt *peregrina* (*Ibid.*).

B. car c'est *chose très vieille.* *C.* car ce sont *estranges.*

si *in hoc vitae salo* circumflantibus agitemur procellis (*Ibid.*).

B. se nous sommes triboulé par la tempeste du monde. *C.* se tu vois que *en la mer de ceste vie* tempeste nous assaut.

Ἐξαύδα μὴ κεῦθε νόῳ (Liv. I, pr. 4).

Ces quatre mots, omis dans *B* et dans *A*, sont traduits exactement dans *C* : « Di, n'en choille riens. »

Cum, acerbae famis tempore, gravis atque inexplicabilis indicta coemptio profligatura inopia Campaniam provinciam videretur, certamen adversum praefectum praetorii, *communis commodi ratione*, suscepi, rege cognoscente contendi et ne coemptio exigeretur evici (*Ibid.*).

B. Quant la grant famine fu, un bans fu criez par le prevost du pretoire crueulx et griefs, que *cilz de la province de Champaigne morussent de fain.* Je m'oposay contre le prevost a la sceüe du roi et pourchaçay tant que li bans fu laissiez. *C.* Quant la grant famine fu, que on voloit agraver la vente du blé, a la grant destruction du peuple, je empris le plait *pour le commun bien* contre le prevost du palais et entendi a la sceüe du roy *Theodorich* [2] et obscure sentence pour le peuple et contre le roy que ce grief ne fesist.

Quid *tragoediarum* clamor aliud deflet ? (Liv. II, pr. 2).

---

1. *A* : « que tu as souffert pour l'envie de mon nom ».

2. Cf. ci-dessus, p. 341, la traduction de *A* : le roi Théodoric y est aussi nommé.

B. Que chantent autre chose les chançons de geste ?

C. De quoi sont les chançons *des tragedies, c'est a dire* des gestes *que chantent li jougleur* ?

Unde Catullus, licet in curuli Nonium sedentem, *strumam* tamen appellat (Livre III, pr. 4).

B. Donques Catullus appella Nonium *beste*, combien qu'il seïst en siege de maistre.

C. Dont Catulles, *ung poete*, quant il vit que Nonion, *qui estoit consul de Romme mauvais*, estoit assis en chaiere de juge, il l'appella *boçu et contrefait* en la presence de tout le peuple.

Neque enim illam probo rationem qua se quidam credunt hunc quaestionis nodum posse dissolvere (Liv. V, pr. 3).

B. Quar je ne tiens pas celle response a soffisant par la quelle aucuns cuident eschapper ceste perplexité.

C. Car je ne tiens pas celle response a soffisant par la quelle aucun cuident espoir eschaper ceste perplexité, *et le neu de ceste question, c'est la difficulté.*

Ce dernier passage est caractéristique, et le contrefacteur s'y trahit manifestement. Le premier traducteur ayant rendu sciemment *nodum questionis* par « perplexité », n'avait plus à s'occuper de cette expression ; s'il avait jugé son interprétation insuffisante, il ne l'aurait pas donnée ; rien ne l'empêchait de traduire plus littéralement *nodum questionis* par « neu de la question » ; le remanieur, estimant que « perplexité » ne traduisait pas d'assez près le latin, peut-être même ne se rendant pas compte de l'équivalence des deux expressions, a gardé la première, l'a fait suivre de la seconde, et a encore éprouvé le besoin de commenter celle-ci : « c'est la difficulté ».

Je tiens donc pour assuré que *C* est un remaniement de *B* ; d'ailleurs, en lisant les « mètres » des deux versions, on éprouve le sentiment très net que tous les vers de *B* sont d'un même auteur, tandis qu'on sent une différence entre les vers communs aux deux versions et ceux qui sont propres à *C* ; ces derniers n'offrent plus la même aisance, la même souplesse ; la différence au point de vue de la traduction, des rapports du français au latin, n'est pas moins sensible : les parties communes à *B* et à *C*, et celles qui sont spéciales à *B* sont d'un esprit plus fin, plus élégant, je dirais volontiers plus littéraire que les leçons de *C*.

Est-ce l'auteur de *C* lui-même qui a placé en tête de son œuvre la lettre de Jean de Meun à Philippe le Bel? La désinvolture de ses procédés à l'égard de *B* autorise à croire qu'il n'était pas homme à avoir plus de scrupules vis-à-vis de *A*. D'autre part, aucune copie de *C* n'a gardé le prologue de *B*, ce qui tendrait à prouver que le remanieur l'avait supprimé; les plus anciennes ont déjà la préface de Jean de Meun. Enfin, j'ai noté quelques passages où l'auteur de *C* semble s'être inspiré de *A*. Ce sont là, non pas des preuves, mais des indices que le plagiaire pourrait bien être aussi le faussaire.

Ernest Langlois.

ÉTIMOLOJIES
FRANÇAISES ET PROVANÇALES

ANC. FR. *ABOSMER*

On a beaucoup écrit sur l'ancien verbe français *abosmer*, *abomer*, particulièremant usité au participe passé [1]. Du long article de M. G. Cohn [2] il reste seulemant qe l'étimolojie par le lat. abominare n'êt plus défandable, et q'il faut partir du préfixe *a* < lat. ad conbiné avec un tème comançant par la consone *b* [3] ; tout le reste va à l'abîme. Le fait qe *abosmer* n'a de corespondant ni an provançal ni dans aucune autre langue romane incline à chercher une étimolojie dans le fonds jermaniqe. Le processus sémantiqe qi a abouti au sans figuré qe possède le franç. actuel *atérer* < ad + terra + -are aurait un pandant exact si l'on s'adréçait au jerm. bodam (alem. mod. *boden* « sol »). Mais, d'une part, le sans figuré de *atérer* êt réçant, et, de l'autre, on n'a pas ancore rancontré dans les textes françois les plus anciens une forme avec dantale (soit **abodmer*). Il i a de qoi faire réfléchir. Dans ces condicions, il vaut mieus avoir recours au jerm. bôsma (alem. mod. *busen* « sein, cœur »). L'anc. franç. *abosmé* serait alors le pandant morfolojiqe de *acoré*, dont sa significacion le raproche beaucoup. Le fait qe bôsma n'êt pas représanté, à l'état isolé, dans le lexiqe français n'êt pas un obstacle à l'ipotèse qe je soumets au lecteur : fridu êt dans le même cas, et pourtant l'étimolojie *esfreer* < ex + frid + -are ne fait pas qestion.

---

1. On trouve qelqefois *abosmi*, au lieu de *abosmé*.

2. *Zum Ursprunge von abo(s)mé*, dans *Z. f. rom. Phil.*, XIX, 51-60.

3. La forme isolée *embosmer*, q'on trouve dans *Doon de Maience*, n'a pas grande portée, étant donée sa date réçante; mais il i a d'autres raisons.

ANC. FR. *AMAISIER* ; PROV. *AMAISAR, AMANSAR*

Godefroy done du verbe *amaisier* « adoucir, pacifier » une douzaine d'exanples (an i conprenant un exanple isolé de l'infinitif *amaisir*), dont le plus réçant êt de Cristine de Pisan ; il ne fait aucune allusion aus patois. Le mot n'a pourtant pas disparu conplètemant, come an témoignent les citacions suivantes :

JAUBERT, *Gloss. du Centre*, p. 26 : « *Améser*, v. a. (se dit dans l'Est). Apaiser : « Il *s'amèsera* », il deviendra plus raisonnable ». — Dans son *Supplément*, paru an 1869, l'auteur raproche *améser* du gascon *amatiga*, qi êt sans raport étimolojiqe.

CONTEJEAN, *Gloss. de Montbéliard*, p. 50 : « *Aimési* (*ai* bref), v. a. Corriger, rendre plus docile. — Peut-être v. fr. *emeser*, diriger [1]. »

VAUTHERIN, *Gloss. de Châtenois* (Belfort), p. 46 : « *Aimaiji*, v. a. Apaiser. »

BOILLOT, *Patois de la Grand-Combe* (Doubs), p. 124 : « *ĕmăzā*, apaiser. »

Les anciens textes provançaus ne nous ont pas transmis de verbe corespondant à l'anc. fr. *amaisier* ; mais nous avons un exanple de *remaissar* dans le même sans [2]. Il êt certain qe **amaisar* a existé, à an jujer par l'article suivant du *Tresor* de Mistral :

Ameisa, ameissa, amesa (for.), *amaisa* (g.), *amausa* (l.), (cat. esp. *amansar*, it. *ammausare* [lire *ammansare*], v. a. Apaiser, calmer, adoucir, v. *amansi, remeisa, remausa.*

La base étimòlojiqe comune au français et au provançal doit être *admasiare, de *masus, pour *mansus, forme prise an latin vulgaire par le participe lat. class. mansuetus [3]. Le languedocien *amausa, remausa* repose sur un tipe un peu diférant, à savoir *admasuare (cf. *ateuna* < attenuare). Ce tipe s'expliqe par la forme mansues, ac. mansuem, variante de mansues, ac. mansuētem, qe les textes antiqes nous ofrent à côté de mansuētus [4].

1. J'ignore qel êt le mot du vieus français qe l'auteur a an vue.

2. E. Levy, *Prov. Suppl.-W.*, VII, 206.

3. Cf. Meyer-Lübke, *Roman. etymol. W.*, nº 5324, *MANSUS.

4. Mansuetus lui-même êt représanté par le béarn. *maset*, fém. *masede*, anrejistré par Lespy et Raymond. Sous le nº 5321, MANSUETUS, M. Meyer-Lübke ne mancione qe le logoudorien *mazedu*, mais sous le nº 5319, MANSUETARE, il ajoute le béarn. *mazedá* au log. *mazedare.*

ANC. FRANC-CONTOIS *AQEMORDRE*

J'ai consacré naguère [1] une notice étimolojiqe au verbe *êqemôdre*, du patois de Montbéliard, qe Contejean définit an ces termes : « Habituer un animal qui va aux champs pour la première fois à suivre le troupeau. » J'ai cru qe ce verbe pouvait être ramené au même tipe qe l'anc. franc. *escomovoir* et l'anc. prov. *escomover*, qui viènent sûrement du lat. vulg. *excommovere. Je me suis tronpé, et je vais tâcher de réparer ma faute.

An 1907, M. Jules Feller a étudié avec soin le verbe walon *acmwède* « acclimater une personne, un animal, l'habituer à un milieu, à une maison, à un métier, à un patron nouveau », dont la paranté avec l'*êqemôdre* de Montbéliard saute pour ainsi dire aus ieus, et il a doné d'eccélantes raisons pour inposer mordere à la plâce de movere [2]. Reste à déterminer si le franc-contois remonte à *accommordere, come le walon, ou à *excommordere. La qestion êt délicate. Il résulte de la conparaison avec d'autres mots anrejistrés par Contejean qe le verbe *êqemôdre* contient le préfixe ex (cf. *êtôdre* < extorquere, etc.) et non le préfixe ad (cf. *aibaittre* < abbattere, etc.) ; mais le sans étant beaucoup plus favorable à ad q'à ex, il êt loisible à chacun de suposer qu'au cours des siècles il s'êt produit une substitucion de préfixe à Montbéliard, come cela a dû ariver aussi dans le sud de la Loraine, au Val d'Ajol, où M. Laurent a recueilli *ecmouodje* « attirer un animal par l'appât de quelque friandise, faire qu'il se plaise en certain lieu [3] ».

---

1. *Nouv. Essais*, p. 258.

2. *Bull. du Dict. gén. de la lang. wall.*, II (1907), 139 (notice réinprimée dans *Notes de philologie wallonne*, 1912, p. 314-16). Avant M. Feller, M. Meyer-Lübke avait raproché le franc-contois et le walon dans un passaje de sa *Gram. des l. rom.* qi m'avait échapé (II, § 124), mais il s'était tronpé lui aussi, come il le reconaît aujourdui (*Rom. etym. W.*, nº 2088), an métant an cause le lat. accommodare. M. P. Marchot, qi accepte sans protester l'idée de M. Meyer-Lübke, a groupé qelqes exanples du double préfixe adcon > *ak* an walon moderne, *Z. f. r. Ph.*, XX, 525.

3. L'auteur croit pouvoir tirer *ecmouodje* « de ec- ou exmordere (inus.),

L'ipotèse d'une substitucion de préfixe devient presqe une certitude an présance d'un fait qe les lexicografes n'ont pas remarqé jusq'ici, à savoir la présance du mot franc-contois dans d'anciens textes, fait dont je conais deus exanples.

Le premier exanple a été relevé par Godefroy dans les archives comunales de Montbéliard, mais classé hors de la place qi lui convient dans un diccionaire alfabétique, sous LAQUEMORSE (IV, 722) : de toute évidance, il faut inprimer *l'aquemorse*. La frase, extraite d'un documant du XVe siècle, êt cèle-ci : « Et auxi pour l'*aquemorse* pour emfuye le feuz. » Le sans êt clair (*aquemorse*, subst. partic. de *aquemordre* conu aussi du walon[1], corespondant tout-à-fait à notre substantif actuel *amorse*, et *emfuye* étant pour *enfoer* < *infŏcare), à savoir : « pour l'amorse pour alumer le feu. »

Le segond exanple vient d'être mis tout réçamant au jour. Mon ami M. Alfred Morel-Fatio a publié des extraits d'une istoire de Charles-Qint due à un fourier impérial, Hugues Cousin l'aîné, où on lit le passaje suivant :

> Estant le roy arrivé auprès de son pere, fut desfroyé par luy, et le fit servir l'empereur par ses maistres d'hostelz et officiers l'espace de six mois : aucuns veulent dire que c'estoit pour l'*aquemordre* à se faire servir à mode des princes de Bourgogne, autres disoient que c'estoit pour non faire deux maisons pendant qu'il demeureroit pardella[2].

Si l'auteur de cète istoire anploie le mot *aquemordre*, qi n'était pas d'usaje jéneral puisq'aucun diccionaire français ne le connaît, il n'i a pas lieu d'an être surpris, étant doné qe M. Morel-Fatio nous aprant qe la famille Cousin était franc-contoise et sortait de la petite vile de Noseroi, canton dépandant de Poligni, dans le Jura[3].

Mais ce n'êt pas seulemant dans l'est et le nord-est de la

---

venir mordre, le préfixe ex marquant le dehors ». (N. Haillant, *Glos. vosgien*, manuscrit déposé au secrétariat de l'Académie des Inscriptions, t. VIII, E1, p. 24).

1. *Bull. du Dict. gén. de la l. wall.*, I, 125 : *ac'mwèsse*, *acomwesse*, etc.

2. *Une histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour*, 1911, p. 33-4 (extrait du t. XXXIX des *Mém. de l'Acad. des Inscr.*).

3. *Op. cit.*, p. 4.

Gaule qe le lat. commordere s'êt établi. Raynouard anrejistre *comordre* « émouvoir, exciter à » et *acomordre* « émouvoir, agiter [1] ». De *acomordre* il ne cite q'un exanple, anprunté à la chanson *Autet e bas* d'Arnaut Daniel :

Amors m'afrena la guauta,
Que fols gaps non *l'acomorda*.

Canello, dans son édicion du célèbre troubadour [2], lit ainsi le derniers vers :

Que fols gabs no *laill comorda*.

Et il traduit par « affinchè la follia non gli faccia far fallo [3]. » Trois vers plus haut, le poète a dit :

No vuoill c'autra *m'o comorda*.

Raynouard et Canello, d'acord pour le texte, ne le sont pas pour le sans ; le premier conprant : « je ne veux pas qu'autre *m'excite* à cela », et le segond : « non vo' che altra *me lo rubi* [*s. e.* gaudio]. » Je me figure q'an acceptant au v. 54 et au v. 57 les leçons respectives *l'acomorda* et *m'acomorda*, qe donent plusieurs manuscrits, c'êt-à-dire le verbe *acomordar* « amorser », on n'aurait pas un texte plus inintellijible [4]. An tout cas, les patois méridionaus actuels ne sanblent avoir conservé ni *comordre*, ni *acomordre*.

ANC. FR. *ARCANDOLLE, ARCANDORE*

Godefroy a relevé *arcandolle* dans ce passaje du *Petit Jehan de Saintré* d'Antoine de la Sale :

N'y eut celle qui ne luy donnast chemises brodees d'or et de soye, *arcandolles*, et gants brodés tout à la façon du pays (ch. 43, Guichard).

---

1. *Lex. rom.*, IV, 280, nº 30 de l'art. MOVER (on voit qe le lat. mordere avait besoin depuis longtanps qe M. Feller lui restituât ses droits méconus).
2. Halle, 1883, p. 105, v. 57 de la chanson VIII.
3. *Op. cit.*, p. 127.
4. M. René Lavaud, dans sa réçante réédicion (*Les poésies d'A. Daniel* p. 46-49), s'an tient à la leçon et à l'interprétacion de Canello.

Dans le Glossaire qi termine l'édicion citée, le mot êt expliqé par « chemise »; malgré cela, soit par défiance, soit par incurie, Godefroy n'a traduit *arcandolle* qe par un point d'intérogacion. Come la scène où figure *arcandolle* se passe à Barcelone, il êt clair qe nous avons à faire à une transcripcion tèle qèle du mot espagnol *alcandora*, aujourdui inusité, mais qe les grands diccionaires anrejistrent ancore come ayant désigné jadis une « vestidura blanca á modo de camisa, ó la misma camisa ». Sur l'orijine même du mot espagnol, je dois me borner à ranvoyer le lecteur curieus à ce qi a été dit par Dozy et Engelmann, par Eguílaz y Yanguas et par Simonet; je note seulemant qe l'opinion qi le ratache au latin candor paraît la plus probable, bien qe le mot ait pénétré assez profondémant dans le vocabulaire courant de l'arabe d'Espagne, d'Afriqe, peut-être même d'Orient, et q'il nous soit revenu d'Aljérie sous la forme *gandoura*, anployée par Théophile Gautier et autres amateurs de termes exotiqes, et qi figure dans Larousse.

Mais ce qe je tiens à signaler ici, c'êt qe le mot espagnol avait pénétré an France dès la fin du XIVe siècle, come an témoigne un documant peu conu dont je dois l'indicacion à mon confrère M. Charles Samaran. Voici an éfet ce q'on lit dans un invantaire du linje de Valantine Visconti, duchesse d'Orléans, fait qelqes jours après sa mort, an déçanbre 1408 :

> Autre inventoire fait par les dessusdiz commis de certain linge et autres choses que Jehannete de Saint Lubin avoit en garde, par eulx receues d'elle le XXVJe jour de decembre l'an dessus dit...
>
> Item, deux *arcandorez* et une chemise d'Arragon [1].

Ici, come dans le *Petit Jehan de Saintré*, l'*arcandore* êt distinguée de la chemise propremant dite. Il faut donc, vraisanblablemant, antandre par ce mot ce qe les Maures d'Afriqe antandent ancore aujourdui par *gandoura*, c'êt-à-dire « une longue et large blouse sans manches, en laine fine ou étoffe de coton ou de soie [2] ».

---

1. Arch. nac., KK 268 A, fol. 36 ro. Le comte Léon de Laborde, qi a publié un extrait de cet invantaire, a lu à tort *areaudorez*, au lieu de *arcandorez* (*Les ducs de Bourgogne*, segonde partie, t. III, 1852, p. 237, no 6118).

2. Simonet, *Glosario de voces ibéricas y latinas usadas entre los Mozárabes*, p. 85, art. CANDÓRA.

ANC. FR. *BERGEAL, -AIL* ; FR. MOD. *BERCAIL*

Bergeal manqe dans Godefroy et dans Cotgrave. Je l'ai relevé dans une lètre de rémission datée de Paris, janvier 1522 (nouv. stile 1523), relative à des faits qi se sont passés an Anjou, dans le ressort de Baujé (Maine-et-Loire). Voici un extrait de ce documant, d'après la copie contenue dans les rejistres de la chancèlerie de France (ancien Trésor des Chartes) :

.....supplicacion de Françoys Guillot contenant que, puis aulcun temps en ça, il ayt prins de André Hermon certain nombre de *bergeal* et chastel [1] jusques a certain temps convenu entre eulx, lequel temps finy, lesd. suppliant et Hermon avroient party ensemble led. *bergeal*, et en avroit eu chascun d'eulx sa contingente porcion [2]...

Il êt clair qe *bergeal* êt un terme collectif désignant le bétail à laine, brebis et moutons. Et il êt clair aussi qe l'étimolojie de *bergeal* êt *berbicale [3].

Les textes litéraires du XVIe siècle ne conaissent qe la forme avec *l* mouillé, *bergeail*, dont je dois les qatre exanples suivants à l'oblijante érudicion de mon collègue M. Edmond Huguet [4] :

Heureux *bergeail* de qui tu prens la cure !
(Marg. d'Angoulême, *Marg. des Marg.*, éd. Franck, III, 83.)

Qu'a fait Ajax en sa folie,
Quand le *bergeail* il massacroit ?
(Baïf, *Mimes*, I, éd. Marty-Laveaux, V, 56.)

La pelisse du *berjail* [5].
(Baïf, *Éziode*, éd. citée, V, 342.)

---

1. *Sic*, pour *chatel* « chetel ».

2. Arch. nac., JJ 236, nº XXV, fol. 19.

3. Ce même tipe a servi, concurramant avec *berbicīnum, à désigner le pou du mouton. Voir mes *Mélanges d'étymol. franç.*, p. 29, art. BARDIN, et ajouter qe dans la valée d'Ières, an Normandie, *bercail* s'apliqe à cète vermine ; cf. le *Glossaire* de Delboulle.

4. Ni Nicot ni Cotgrave, ni La Curne ni Godefroy n'ont d'article BERGEAIL.

5. Je ranplace par *il* la lètre spéciale (*l* avec un crochet) qe Baïf anploie pour noter *l* mouillé.

Que les vents... facent gambader les ondes et sauter et danser les escumes de la mer resemblans de loing un trouppeau de *bergeail* blanc (*Hist. macaronique de Merlin Coccaie*, l. xx, p. 607, de l'éd. de 1606).

A ces qatre exanples, il convient d'an ajouter un cinqième, qe Littré a cité dans l'istoriqe de son article BERCAIL, sans faire remarqer qe le sans était diférant :

Tant n'est la guespe ennemie au raysin,
Ny au *bergeail* le moleste cusin.
(A. Jamin, livre 5, *Ép. à Gellia.*)

Qelqes patois français actuels ont érité de *bergeal* et de *bergeail*, prononcés respectivemant *berjô* et *berjâ*, mais qe les lexicografes écrivent ordinairemant *bergeau* et *bergeas* ou *bergeat*. Le sans collectif passe facilemant au sans individuel. Je me contenterai de citer, pour édifier le lecteur, les glossaires du comte Jaubert (Çantre), du comte de Montesson (Haut Maine), de Jossier (Puisaie) et de Martellière (Vandômois) :

JAUBERT (*Supl.*, pp. 17 et 19) : *Bargeat*, s. m. La bête à laine. *Le bargeat ça craint la mouille.* — *Bergeat*, s. m. Bête à laine, brebis.

MONTESSON (3e éd., 1899, p. 101) : *Bergeas*, s. m. Bélier châtré, mouton. La *bergine* était la brebis (Du Cange, *berbix*, 1) et le *bergeail* un troupeau de moutons (Miromesnil, *Statistique de 1699*).

JOSSIER (dans *Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, XXXVI, 1882 p. 48) : *Bergeas*, *bergeat*, s. m. Troupeau de moutons.

MARTELLIÈRE (Orléans et Vandôme, 1893), p. 40 : *Bergeau*, *bergeas* (ber-jo), s. m., mouton, bélier châtré [1]. On trouve en vfr. *bergeas* dans le sens de bergerie [2].

Où courez-vous comme ça, mes gas ?
D' si bon matin qu'allez-vous faire ?
Que vous quittez voutre *bergeas*,
Faut qu' vous n'ayez cor guère à faire !
(*Ancien noël Manceau.*)

De 20 ans on ne vit la cherté des foins telle qu'il fut en la ditte année, tant que les pauvres bestes et principalement les *bergeaux* moururent presque tous (*Mémoires du chan.* GARRAULT).

---

1. Cf. Gilliéron et Edmont, *Atlas ling.*, carte 886, point 316 (Saint-Ouen, cant. de Vandôme) : « *bĕrjŏ*, mouton châtré ».

2. Non, mais au sans de « troupeau de brebis », come le montre l'exanple cité.

Bercail, come le remarqe le *Dict. général*, êt propremant une forme normanno-picarde, car la vraie forme française serait *berjail*, an armonie avec *berjer*. Mais je crois q'on a u tort d'instituer un tipe latin vulgaire *berbicaliu m, dificile à justifier au point de vue morfolojiqe, pour expliqer directemant *bergeail*. L'atestacion de *bergeal* an 1522-3, produite ci-dessus, êt précieuse à ce point de vue. Èle nous autorise à panser qe, dans *bercail* et *bergeail*, la désinance *-ail* (anpruntée aus mots à base verbale, qi la tiènent léjitimemant du lat. -aculum) a été substituée à *-al*, come dans *bétail*, *frontail*, *poitrail*, *portail*, *vitrail*.

Cotgrave paraît être le premier lexicografe qi ait anrejistré *bercail*, et il ne le conaît qe dans le sans collectif qe nous avons vu atribuer partout à *bergeail* ou *bergeal* au XVIe siècle [1]. Il pouvait l'avoir lu dans l'*Histoire macaronique*, parue en 1606 [2], ou dans les *Apologues* de Guillaume Haudent, qi datent de 1547. Voici les passajes aférants [3] de ces deux ouvrages :

> Un pasteur fut qui menoit ses tropeaulx
> Tant de brebis, de chievres que d'aigneaulx...
> Par quoy conclud qu'il trouveroit le stille
> De son *bercail* vendre totallement.

(G. Haudent, *Trois centz soixante et six Apologues*, l. I, apol. 13, D'un pasteur et de la mer.)

> Un pasteur mena quelquefoys
> Paistre son *bercail* et troupeau.

(Id., *ib.*, l. I, apol. 105, D'un pasteur et de ses brebis.)

Voicy de loing arriver les Tesinois sublans souvent, ayans beaucoup de bergers conduisans leurs *bercails* (*lire* : leur bercail), qui estoit en si grand nombre que la terre en sembloit couverte (*Hist. macaronique de Merlin Coccaie*, l. XII, p. 368 de l'éd. de 1606).

N ature a donné cette faculté au *bercail*, de suivre toujours la premiere qui va devant (*Ibid.*).

---

1. « A flocke, as of sheep, etc. »

2. Je rapèle qe le Dict. de Cotgrave a paru en 1611 ; mais je doute qe l'auteur ait lu l'*Histoire macaronique*.

3. Je dois à mon collègue M. Huguet l'indicacion des passajes de G. Haudent ; des deus exanples de l'*Hist. macaronique*, le segond a été relevé par La Curne, qi définit fort élégamant *bercail* par « collectif de brebis ».

Le traducteur de Merlin Coccaie disait donc, selon l'occurrance, *bercail* ou *bergeail*. Haudent êt un Normand de Rouen, qi n'a pas qité son payis natal : il êt tout naturel q'il dise *bercail* et non *bergeail*, Rouen étant « normanno-picard » sans conteste. On dit ancore aujourdui, an patois de Normandie, *berka*, tantôt collectivemant pour « bétail [1] » tantôt individuèlemant pour « brebis [2] ».

A Paris même, c'êt à peine si *bercail* êt conu avant la fin du XVIIe siècle. Je ne le trouve ni dans Antoine Oudin ni dans Richelet. Furetière et l'Académie se rancontrent à lui doner exclusivemant le sans de « berjerie », tout an le considérant come vieus ou hors d'usaje ailleurs q'au figuré. Furetière dit :

BERCAIL, s. m. Vieux mot qui signifiait autrefois *bergerie*. Il n'est en usage qu'en cette phrase figurée : Ramener une brebis égarée au *bercail* de l'Église, pour dire, Convertir quelqu'un qui s'étoit perverti.

Et l'Académie fait éco, ou peu s'an faut :

BERCAIL. s. m. Bergerie, le lieu où l'on enferme le troupeau. Il est vieux. On dit fig. : Ramener une brebis esgarée dans le *Bercail*, pour dire, Remettre un Heretique dans la creance de l'Eglise.

Ainsi le sans matériel nous aparaît vieus sans qe nous l'ayons vu jeune. Et n'objectez pas qe *bercail* êt dans Ménage et dans Caseneuve. Ménage mancione, éfectivemant, notre mot, et dès 1650. Il an a fort bien vu le tipe latin, et il sanble le considérer come un mot conu de chacun, car il le met, sans explicacion, sur le même plan qe *berger* et *bergerie* ; mais rien ne permet de dire s'il l'antant au sans de « troupeau » ou au sans de « berjerie » [3]. Vers le même tanps, Caseneuve (mort

1. Indicacion de M. Mario Roques, d'après le suplémant (non ancore paru) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont.

2. Voir les dictionnaires de L. Dubois et des frères Duméril sous BERCA ; cf. celui de Moisy sous BERQUE.

3. « De *berbix berbicis* on a fait *berbigale* et *berbigarius*, et puis par contraccion, *bergale* et *bergarius*, d'où est venu BERCAIL et BERGER » (*Origines de la langue franç.*, p. 145, art. BREBIS). Aus *Additions*, p. 688, où il a ajouté « comme BERGERIE de *berbigaria* », on a inprimé BERÇAIL au lieu de BERCAIL, ce qi peut porter à croire qe le tipografe n'était pas familier avec le mot. L'édicion de 1692, par une autre faute, sugjérée peut-être par le voisinaje de *berger*, *bergerie*, porte *berçail* ; de même an 1750.

le 31 octobre 1652) écrit : « De *berbix* on a fait *berbical*, d'où nous avons formé *bercail* ». Mais il a u soin d'abord de définir le mot avant d'an doner l'étimolojie; et, pour lui, *bercail*, c'êt « troupeau de moutons ». Il se trouve donc qe, dans l'état de nos informacions, *bercail* n'a pas de véritable istoriqe au sans propre « étable de moutons [1] », sur lequel doit cepandant repo-ser le sans figuré qe nous lui voyons atribuer par Furetière (donc avant 1688), qi êt déjà familier à Fléchier [2], et ancore aujourdui an pleine vie litéraire. Some toute, l'istoire de *bercail* reste an grande partie à écrire.

FR. *BUGRANE*

Bugrane, substantif féminin, êt un des noms vulgaires de la plante qe les botanistes apèlent *ononis* ou *ononide* [3], et qi êt plus jénéralemant conue sous celui d'*arête-beuf*. Ni Nicot ni Ménage ni Diez ni Brachet ni Scheler ne se sont ocupés de ce mot. Roquefort i voit sans dificulté le grec βους « beuf » et αγρευω « arêter [4] », ce qi ferait de *bugrane* un doublet séman-

1. Pour *bercail*, l'évolucion sémantiqe sanble donc s'être faite, à la fin du XVIIe siècle, de « troupeau de moutons » à « étable de moutons ». An revanche, dès la fin du XIIe siècle, nous voyons *berzil*, *bercil* ou *berchil* (lat. vulg. *berbicīle) évoluer an sans inverse, au moins sous la plume de Garnier de Pont Sainte-Maxence; cf. l'art. BERCIL de Godefroy. Au dernier momant, mon collègue M. Huguet me signale *bergeail* au sans de « bergerie » dans la traduccion des *Odes* d'Horace par L. de la Porte (1584), I, 4 :

Ja plus ne s'aime au *bergeail*
Le bestail,
Ni a son feu le champestre.

On se rapèle le vers du poète latin :

Ac neque jam *stabulis* gaudet pecus aut arator igni.

2. Littré cite son oraison funèbre de M. de Montausier, qi êt de 1690. Le Dictionnaire de Trévoux reproduit une autre frase de Fléchier, sans dire de qèle euvre èle êt tirée : « Combien de brebis errantes et dispersées, qu'un pasteur vigilant peut faire rentrer dans le *bercail*, ou par une douceur salutaire, ou par une discrète sévérité ! ».

3. Les textes grecs ésitent antre ανωνις et ονωνις, les latins antre *anonis* et *ononis*.

4. *Dict. étymol.*, Paris, 1829, I, 83. An réalité αγρευω signifie « chercher à prandre, chacer ».

tiqe d'*arête-beuf* ; mais son opinion ne tire pas à conséqance. Littré propose, avec un « probablement » restrictif, de considérer *bugrane* come un doublet de *bucrane*, « à cause de quelque assimilation avec le crâne d'un bœuf ». L'idée an soi n'êt pas déraisonable, et èle a été adoptée sans réserve par le *Dictionnaire général*. An fait, Dioscoride et Galien mancionent une plante du nom de βουκράνιον, et le Pseudo-Apulée conaît ce terme, q'il transcrit correctemant par bucranium; mais il ne s'ajit aucunemant de la bugrane. Je crois qe l'étimolojie du mot français doit être cherché ailleurs, et je vais exposer les raisons qi me portent à le croire.

Un seul texte français du moyen âje parle de notre plante : c'êt celui du *Bon Berger* de Jehan de Brie [1]. Dans l'édicion donée, an 1879, par le bibliofile Jacob, on lit à trois reprises (p. 93) *bouveraude*, et Godefroy a anrejistré *bouveraude* « espèce d'herbe », d'après le *Bon Berger* ; mais il êt clair q'il faut, come l'a reconu E. Rolland [2], corijer le texte et lire *bouverande*. Les autres livres imprimés au XVIe siècle flotent antre *bougrande*, *bugrande*, *bugronde* et *bugrane*, pour ne rien dire des formes iréèles *bugraue* (= *bugrave*) et *bugrate* [3].

Les formes actuèlemant vivantes dans les patois de langue d'oïl sont : *bougrande*, *bougrante*, *bouglante*, *bougranne*, *bouvranne*, *bougrène* ; isolémant, à Saint-Pol (Nord), on trouve cète

1. Cf. *Romania*, XLII, 85.

2. *Flore pop.*, IV, 116.

3. Voir Rolland, *loc. laud.* L'auteur ne signale *bugrate* qe dans le *Janua aurea* de Comenius (avec la date de 1649), mais cète forme êt déjà dans Nicot (dès 1573), d'où èle a passé dans Cotgrave (1611) et dans Ant. Oudin (1640). Qant à *bugraue*, qe Rolland relève pour la première fois dans le *Catalogus plantarum* de C. Gesner, paru an 1542, il a été lancé dans la circulacion par J. Ruel, de Soissons, dans son *De natura stirpium* (Paris, 1536), où on lit, au sujet de l'*Anonis Spina alba*, p. 650 : « Vernaculi mei Suessiones *bugraues* appellant, quod forsitan arantibus iumentis ac bubus infensæ sint et graues : alii *bugrandes*, quòd promisso mucrone spina rigeat ». *Bugraue* n'êt pas une coqille tipografiqe, puisqe Ruel voit dans la segonde partie du mot le latin *grauis* ; mais, an présance de la documantacion qe nous possédons, nous ne pouvons pas croire qe les Soissonais, conpatriotes de Ruel, aient réèlemant prononcé *bugrave* ; Ruel a dû mal interpréter qelqe vieille note, confondant *n* et *u*, au momant de la rédaccion de son volumineus traité.

dernière forme masculinisée en *bougrẽ* [1]. An admétant come point de départ un mot savant calqé sur le lat. bucranium, il êt dificile d'expliqer l'initiale *bou-* de toutes les formes patoises et les variantes de la désinance. La contaminacion par l'adj. *grande* êt peu vraisanblable, et d'ailleurs incapable d'expliqer *bougranne*, *bouvranne*, *bougrène*.

Le véritable point de départ doit être un mot du latin vulgaire qi figure à plusieurs reprises dans le recueil des *Hermeneumata medicobotănica vetustiora* publié par le professeur G. Goetz au t. III de son précieus *Corpus glossariorum latinorum*, avec de très léjères variantes. Voici toutes les gloses qi le contiènent, dans l'ordre où les ofrent les textes :

bobilion, id est *boberedna* (III, 244, 63).
boueretna, id est retorboue (III, 587, 50).
bubilon, id est *boueretna* (III, 587, 51).
boberena, id est retroboue (III, 608, 41).
bubilion, id est *boberena* (III, 608, 58).

A ces exanples j'an puis joindre un qi êt inédit et qe j'ai trouvé réçamant, grâce à une oblijante comunicacion de M. le Dr E. Wickersheimer, dans une recète médicale dont l'écriture peut être raportée au XIe siècle, et qi est écrite an marje du ms. Bibl. nac. lat., 6862, fol. 21 vo :

Potio ad plaga sanandum : uiola, bubula, genicula, frasica, *boueredna*, lantiolata, consoldam minorem, bislinguam, unctolenta, pipenella, morsella, saluia, piper, mel et uinum. Confice et utere [2].

Dans le *bobilion* etc. des gloses il faut probablemant reconaître, come le supose M. G. Gœtz (suivi par les auteurs du *Thesaurus linguae latinae*), le grec βουβάλιον, q'on trouve ail-

1. Rolland, *loc. laud.* ; Gilliéron et Edmont, *Atlas ling.*, carte B 1480. Cf. P. Borel, *Tresor* (1655), p. 57 : « BOVGRAM, *bissinus* : C'est aussi vne herbe, comme qui diroit *gramen bouis*. » Ce passaje se reconaît dans Labbe, *Les Etymologies de plusieurs mots françois* (1661), p. 78-69, où l'auteur ratache à *beuf* « le bougran, *bouis gramen*, l'herbe au beuf. » Ménage n'i conprant rien, et il l'avoue : « Le P. Labbe... explique *bougran* par *herbe au bœuf*, et le dérive de *bovis gramen*. Cette sorte de *gramen* ne m'est pas connue. »

2. Même recète, an partie éfacée, au fol. 3 vo, avec ce titre : *Ad plagas sanandum*. Le mot *boueredna* s'i lit très clairement.

leurs latinisé correctemant an bubalion et apliqé à une variété de conconbre, plante sans raport avec la bugrane. Mais l'erreur botaniqe comise par les glossateurs ne tire pas à conséqance pour nous. An revanche, l'afrontemant de retroboue (dont retorbouen'êt q'une mauvaise lecture), c'êt à dire « arière, beuf ! » [1], et de boueretna nous persuade sans peine qe nous avons dans ce dernier mot une formacion populaire, avec le subst. bos et le verbe retinere, répondant à la même idée sémantiqe qe cèle qi a doné naissance, beaucoup plus tard, au mot français *arête-beuf*. Cète formacion rantre dans le cadre régulier de la morfologie latine : boueredna corespont, an éfet, à un tipe qi s'écrirait à l'époqe et dans l'ortografe classiqes *bouiretina, et serait le pandant de saxifraga (et saxifrica), pour ne citer qu'un autre nom de plante [2].

De *bouiretina, boueretna, boueredna à *bouverande* (forme française la plus ancièmement atestée), l'évolucion fonétiqe a dû avoir come étape nécessaire **bovrende*. On peut admètre que l'*e* qi précède la sillabe toniqe dans *bouverande* êt une addicion grafiqe analogue à cèles qe l'on constate plus d'une fois dans des cas analogues (spécialemant *oferande* pour *ofrande* ; voir Godefroy, X, 220), d'autant plus qe la forme *bouvrande*, non mancionée par Rolland, êt atestée, au XVIe siècle, come usitée en payis walon, par le botaniste Matias de Lobel, né à Lille, *Plantarum seu stirpium historia* (Anvers, 1576),p 492 : « Ononis, aut Anonis... Ital. *Bonaga*, Gall. *Areste beuf*, *Bugrandes* et *bugraues*, Gallobelgis *Bouurande* quasi bubulam ».

---

1. Il êt bien tantant de voir une survivance de cet antiqe *retroboue* dans certaines formes du nom de la bugrane tèles qe *rîrbou* (Préti, près de Tournus, Sône-et-Loire, point 919 de l'*Atlas linguistique*), *rêbu* (Le Biot, près de Samoens, Haute-Savoie, point 957), *rîbweu* (Bozel, Savoie, point 964), *rîbu* (Mont-sur-Guesnes, Vienne, point 416), *rébeu* (Labourasse, *Gloss. du patois de la Meuse*), etc. An tout cas, il faut sûremant interpréter par « arière-beuf » le nom *aribu*, usité à Thônes (Haute-Savoie) ; voir Constantin et Désormaux, *Dict. savoyard*, et Constantin et Gave, *Flore pop. de la Savoie*, n° 158.

2. Voir les listes drécées par F. Taber Cooper, *Word formation in the roman sermo plebeius*, New York, 1895, pp. 306-310. Il êt eccepcionel qe l'élémant verbal soit trissillabiqe, mais cela arive au moins trois fois : cf. *funambulus*, *funiambulus* (oublié par M. F. T. Cooper, mais plusieurs fois atesté), *mariambulus*, *noctuuigilus*.

On retrouve la même indicacion dans les livres classiqes de Dodoëns (éd. de 1618 et 1644) et de J. Bauhin (1651). D'après une oblijante comunicacion de M. J. Haust, les patois actuels du payis walon ne conaissent plus l'ancien mot *bouvrande*.

La métatèse qi a transformé la désinance *-redne* an *-rende* ne se produit pas dans le mot simple retina > *redne*, aujourdui *rêne*, écrit au XVIe siècle *resne* et *renne* (l'espagnol dit *rienda*, come on sait, avec la métatèse), et l'on pourait, de ce chef, avoir des doutes sur la filiacion de *bouiretina > **bovrende*. Il êt donc à propos de rapeler qe bodina > *bodne*, *bonne*, *borne*, suporte la coexistance, an français même, de bodina > *bodne*, *bonde* (d'où l'angl. *bound* [1]). Et d'ailleurs les patois ont aussi, sans métatèse, *bouvranne*, *bougranne*, *bougrène*, sans parler de la force *bugrane*, sacrée française par notre Académie. Mais d'où vient le *g*, si répandu partout ? Faut-il admètre un dévelopemant puremant fonétiqe de bouerednа an *bougrande* ? Nous aurions là un fénomène analogue à celui qi s'êt produit dans les noms de lieu du tipe Euuirandа, dont certains ont évolué an *Igrande*, *Ingrande*, etc., tandis qe d'autres sont devenus *Ivrande* [2]. Qand des textes nonbreus auront fait parler les trois ou qatre siècles qi restent actuèlemant muets, nous serons mieus informés et probablemant plus savants [3].

---

1. M. W. Foerster croit qe *bonde* êt sorti de *bonne* (voir *Z. f. r. Ph.*, XXXVI, 611, n° 2), mais ce n'êt pas ici qe je puis discuter cète qestion.

2. Cf. A. Longnon, *Le nom de lieu gaulois « Ewiranda »*, dans *Rev. archéol.*, 3e série, t. XX, 1892, p. 281.

3. Parmi les nonbreus noms de l'arête-beuf ou bugrane qe l'on trouve dans les patois actuels, on remarqe dans la réjion de l'Ain, débordant sur le Jura, la Haute-Savoie et la Suisse romande, un groupe où le premier élémant du nom ofre une curieuse coïncidance fonétiqe avec la désinance de notre tipe bouiretina. L'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont fournit *rènabu*, *rénaboue*, *rennabeu*, *rennabu*, *rnabvo*, etc. (points 915, 918, 924, 926, 927, 928, 936, 937) ; la *Flore de la Savoie* signale *ranna-bu* dans le Bas Chablais et la valée de Boège, *rane-bue* à Balaison, *rinna-bu* à Genève, et les auteurs expliqent ces formes come éqivalant à « éreinte-beuf » ; le *Dict. savoyard* anrejistre *ranna-bu* pour Balaison et le commante ainsi : « De *rannâ*, murmurer, et de *bu*, bœuf ; herbe qui fait grogner les bœufs ». Cète explicacion êt la bone, et le groupe an question n'a an comun avec bouiretina qe l'élémant sémantiqe « beuf ». Donc *rénabu* etc. êt un mot con-

ANC. FR. *CUISENÇON*

La formacion de l'anc. fr. *cuisençon*[1] « souci cuisant » n'êt pas ancore élucidée. Dans son *Roman. etymol. Wörterbuch*, M. Meyer-Lübke condane avec raison le tipe conquisitionem proposé par M. A. Tobler[2] et contesté par Gaston Paris[3], et il part de *cocere, pour *coquere, come Gaston Paris lui-même, mais avec moins de clarté[4]. Gaston Paris avait dit : « Je rattacherais plutôt le mot à *cocente = coquente... Reste la difficulté de trouver un parallèle, comme formation, à *cuisençon* venant de *cuisent*. » L'existance de *cuisance* an ancien français, qi a été contestée, mais qi êt aujourdui bien établie[5], ne sert de rien pour résoudre le problème. Et l'on ne voit pas non plus ce qe l'on pourait tirer directemant du participe **cuisent*, *cuisant*, sinonime de *cuisance* (come *senblant* de *senblance*, *covenant* de *covenance*, etc.), puisqe la langue ne conaît ni **senblançon* ni **covenançon*.

Je crois q'on êt an présance d'une formacion analojiqe dont le point de départ peut être cherché dans une double direccion :

1° Le participe redemptus a doné *reent* et le substantif redemptio a doné, de son côté, *reençon*, aujourdui *rançon*[6].

2° A côté de *contençon* <contentionem, l'anc. français anploie fréqamant, avec le même sans, *contenz*, substantif verbal de *contencier*, qi représante un tème étimolojiqe *contentium. Le *z* de *contenz*, sorti de -tj- latin, a une tandance à se

---

posé où *bu* êt au vocatif, et il se ratache à la série *gobemouton*, *morgeline*, *pique poule* etc. (voir A. Darmesteter, *Formation des noms composés*, 2e éd., 1894, p. 176).

1. Godefroy anrejistre le mot (et sa famille) sous le chef CUSANÇON. La forme tout-à-fait normale serait **coisençon*, q'on ne trouve pas, l'accion du verbe *cuire* ayant, dès les plus anciens textes conus, introduit la diftongue *ui* tonique à la place de la diftongue *oi* atone.

2. *Z. f. r. Ph.*, III, 571.

3. *Romania*, IX, 334.

4. N° 2212.

5. Voir l'art. CUISANCE de Godefroy.

6. Noter q'il i a trace d'un subst. fém. *reauce* (voir Godefroy, 2. REANCE) tiré de *reançon*.

confondre avec le ȝ = t + s : de là *content*, pour *contenȝ*, déjà, au XIIe siècle, rimant avec *gent* dans le poème de Benoit sur les ducs de Normandie, v. 24487[1].

Et il me paraît possible qe *cuisençon* dépande, au point de vue morfolojiqe, de *contençon* et de *reençon*.

Pour le sans, *cocere reste la base incontestable. Très tard, cura êt intervenu : de là *curançon*, dont Godefroy a relevé trois exanples dans un inprimé de 1519, à moins q'on ne voit dans cète forme rare le résultat d'un rotacisme.

FR. DIAL. *CUREBOISSON*

Carpentier a relevé dans une lètre de rémission de 1452 le mot *cureboisson*, et il l'a traduit par « ligonis species »[2]. Naturèlemant, Godefroy a adopté la manière de voir de Carpentier, et il a institué une article CUREBOISSON « sorte de hoyau », où le seul exanple cité êt celui q'on peut lire dans Du Cange :

> Les supplians prindrent ung ferrement appellé *cureboisson* et autres choses necessaires a faire la closture desdites terres et prez (1452, Arch., JJ 181, pièce 142).

Il êt clair, pourtant, q'on ne travaille pas à la clôture d'une tère ou d'un pré avec un hoyau. La pièce visée porte, plus exactemant, dans la frase citée, *curaboysson* ; mais un peu plus loin on i lit éfectivemant *cureboisson* : : « led. suppliant avec led. *cureboisson* que ainsi ilz avoient porté pour clorre et fermer lesd. passages... ». Les faits racontés se passent dans la paroisse de « Glinic ou diocese de Tuelle ». On écrit aujourdui *Glény* : c'êt un hameau de la comune de Servières, canton de Saint-Privat, ar. de Tule (Corèze). *Cureboisson* êt donc une forme francisée d'un mot limousin, *curaboisson*, propremant « curebuisson ». Il s'ajit de l'instrumant rural apelé couramant an français *vouje* ou *croissant*, et le nom limousin êt clairemant

---

1. Godefroy, II, 263. On remarqera qe Godefroy s'i êt tronpé et a ranjé ses exanples sous CONTENT, plutôt qe sous CONTENZ. Je me demande, à ce propos, si Gaston Paris n'a pas acordé trop d'inportance à la forme *corot* pour *coroȝ* « courous » (*Mél. ling.*, pp. 486-8).

2. Dans Du Cange, 3. CURATA.

formé [1] : dans d'autres parties du Midi on dit *rebugobartas*, *talhobarto* ou *talhobouisson* [2]. D'après une oblijante comunicacion de M. J.-C. Champeval, le patois de la Corèze ne conaît plus l'ancien nom du vouje qi figure dans notre texte de 1452 [3].

FR. DIAL. *CUTER*

L'ancien français possède un verbe *cuter* « cacher » dont Godefroy a recueilli un assez grand nonbre d'exanples [4], et dont il a indiqé la particulière vitalité dans le patois actuel des Côtes-du-Nord [5]. L'aire de ce mot êt beaucoup plus étandue qe ne porterait à le croire cète indicacion : je le trouve, an éfet, dans le nord de l'Ile-et-Vilaine (Lecomte, *Le patois dolois*), dans la Maiène (Dottin, *Gloss. du Bas-Maine*), dans la Sarte (Cte de Montesson, *Vocab. du Haut-Maine*), an Maine-et-Loire (Verrier et Onillon, *Gloss. étymol. des patois de l'Anjou*), dans le Loir-et-Cher (Thibault, *Gloss. du pays Blaisois* ; Martellière, *Gloss. du Vendômois*), et il a laissé des traces dans le sud de la

1. Mistral, qi ne le conaît pas, anrejistre *cura* avec le sans correspondant, « émonder, élaguer ».

2. Tous ces mots conposés sont donés par Mistral ; cf. la forme demi-francisée *taillebusson* dans un texte de 1457 orijinaire du Périgord (*Romania*, XXXVIII, 360).

3. On dit *poudet*, *jibo* (var. *jubo*) ou *ardausso* (variante de la forme médiévale *andause*, dont j'ai parlé dans *Romania*, XXXVIII, 360). A Saint-Irié-la-Montagne (Creuse), le mot usuel êt *gouiar* (aussi *gouiardo*, forme féminine), qi se ratache au lat. gubia (cf. Meyer-Lübke, n° 3906, et l'art. GOIART de Godefroy).

4. De ces exanples il faut suprimer celui qi provient du *Jeu de la feuillée* d'Adan de le Hale, v. 1053, où il s'ajit du verbe qi signifie « s'acouder » ; bien qe la leçon du ms. porte *se keute* (rime avec *se keute* < suam culcitam), M. E. Langlois, dans son édicion réçamant parue, lit (avec raison, sanble-t-il) *s'akeute*. An revanche, il faut tenir conte de l'existance du conposé *recuter* et de son dérivé *recutaille* an ancien français.

5. Cète vitalité êt confirmée par la carte 191 (*se cacher*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont. Sur les sis points des Côtes-du-Nord d'où proviènent les ranseignemants recueillis, qatre donent *se cuter*, et un *s'écuter* ; cète dernière forme êt aussi donée pour La Gouesnière, près de Châteauneuf-de-Bretagne (Ile-et-Vilaine). Le verbe manqe partout ailleurs dans le domaine de la langue d'oïl.

Normandie [1]. Dans la Vandée, aus anvirons de Fontenai-le-Conte, on dit aujourdui *cutrer*, au sans intransitif de « s'acroupir, se blotir » (Lalanne, *Gloss. du patois poitevin*); L. Favre done, sans indicacion de provenance, le partic. *cuté* « assis sur ses talons, acroupi » (*Gloss. du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*). Le comte Jaubert a noté an Berri *cûté* « assis, fixé sur son derrière » (*Gloss. du centre de la France*); de même en Bourbonais : *se cuter* (Duchon), *se cutter* (Choussy) « s'assoir ». L'accion du subst. *cul* sur le verbe êt manifeste, mais on peut panser q'èle ne l'a pas fait créer, q'èle s'êt bornée à an modifier le sans et parfois la forme. Les exanples recueillis par Godefroy atestent, an éfet, qe *cuter* « cacher » était anployé, au moyen âje, non seulemant dans la Bretagne française, au Mont-Saint-Michel, an Anjou, mais dans le nord du Poitou (Pière Berçuire, qi le conaît, était, come on sait, natif de Saint-Pière-du-Chemin, Vandée) et dans l'Orléanais (Guillaume Guiart). Le traducteur juif Hagin (Hayyim), qi résidait à Malines an 1273 et qi i traduisit diférants traités ébreus d'astrolojie [2], conaît aussi notre verbe, dont il tire les dérivés *cutaille* et *recutaille* [3]. L'étude du vocabulaire de Hagin incite à lui assigner come patrie la réjion walone limitrofe des payis de langue flamande. Donc l'aire de *cuter* était beaucoup plus étandue au moyen âje qe de nos jours dans le domaine de la langue d'oïl.

On n'a pas signalé an ancien provançal de verbe corespondant [4], mais cela tient peut-être à une lacune fortuite dans nos moyens d'informacion. D'après l'*Atlas linguistique* de MM. Gil-

1. Le diccionaire de Louis Du Bois (revu par Travers, 1856) signale à Alançon *gut* et *cut* come noms du jeu de cligne-musète (dit plus comunémant *cache-cache* et, dans qelqes patois, *cute-cache*, *cute-cachète*, *cache-cute*).

2. Voir *Hist. litt.*, XXI, 479-503 (art. de P. Paris).

3. Voir Godefroy, et ajouter les exanples suivants, pour le verbe : *le lieu cuté* [= les parties honteuses du corps umain] (B. N. fr. 24276, fol. 21[a]); *descouvrir toute chose cutee* (*ib.*, fol. 38[d]); *adonc cutera le legier le pesant* (*ib.*, fol. 48[a]). D'autre part, le *Gloss. hébreu-français du XIII[e] s.*, publié par MM. Lambert et Brandin, contient plusieurs exanples du verbe *rekuter* et du subst. *rekutaille*, voire du subst. *rekutement*, qi n'a pas été signalé ailleurs (cf. *Romania*, XXXV, 295).

4. Le *Petit Dict. prov.-fr.* de M. Levy ne done *cutar* qe come variante foné-ltiqe et grafiqé de *cuidar* ou *cujar* « panser ».

liéron et Edmont, « se cacher » se dit *se kuta* dans le Tarn-et-Garone (point 649, Moissac). *Cuta* êt très vivant dans l'Aveyron, où il a plusieurs nuances de significacion et de nonbreus dérivés (Vayssier, *Dict. patois-français*). Toutefois l'ipotèse d'un anprunt au français dialectal n'êt pas à écarter absolumant, car *cuta* êt absolumant inconu dans le reste du Midi. Mistral ne lui a pas fait l'oneur d'un article spécial : il le considère come une sinple variante fonétiqe de *cluca* « fermer les ieus ».

Et maintenant, la qestion se pose de savoir d'où viènent et le franç. *cuter* et le prov. **cutar* (à suposer qe le provançal ait des racines profondes). Carpentier s'êt tout-à-fait mépris an ratachant l'anc. prov. *cuta*, subst. fém., au mot qi nous ocupe [1]; mais il a le mérite d'avoir signalé an ancien français *cuter* « cacher », *cute* « cachète », et d'avoir conu le breton *cuz* « cachète », d'où il dérive sans ésiter les mots français et provançaus q'il a recueillis dans les textes [2].

L'idée de Carpentier, reprise par plus d'un lexicografe, me paraît bone; mais èle demande à être précisée. Le breton *cuz* (*kuz*) tient au verbe *kuza* ou *kuzat*, dans le *Catholicon* de Jehan Lagadeuc *cuzaff* « mucier, cacher, celer ». Victor Henry an parle an ces termes [3] :

KÛZ, s. m., cachette, corn. *cudhe* « cacher », cymr. *cûdd* « dissimulation » et *cuddio* « cacher » : soit un celt. **koud-o-*, dér. de rac. KHEUDH ou KUDH, sk. *kuh-ī* « brouillard » (?) et *kúh-aka* « trompeur », grec κεύθ-ω « je cache », lat. *cus-tōs* « gardien », ags. *hȳd-an* > ag. *to hide*, al. *hütte* « cabane »; cf. encore zd. *khaodh-a* « casque » (?)

La réduccion de la diftongue celtiqe primitive *ou* à *ū*, à l'époqe gallo-romaine, ne me paraît pas faire dificulté. Je raporterais

---

1. Ce *cuta* êt pour *cocha* ou *coita*, subst. verbal de *cochar* ou *coitar* <*cōctare, verbe tiré du partic. *cōctus substitué au class. coactus; cf. *Romania*, XLI, 452.

2. Dans Du Cange, * CUTA. L'exanple de *cute* êt tiré d'une lètre de rémission relative à la « ville de Cande » : il faut inprimer *Candé*, car il s'ajit (come je m'an suis assuré) de Candé an Anjou, aujourdui chef-lieu de canton de l'ar. de Segré (Maine-et-Loire). Godefroy a inprimé par distraccion *Condé*.

3. *Lexique étym. du breton moderne*, p. 85.

volontiers au mot celtiqe les noms d'omes ou de fames *Cuda*, *Cudia*, *Cudio*, *Cudius*, qe M. Holder a recueillis, sans les commanter, dans son volumineus *Alt-celtischer Sprachschatz*, mais je ne caucionerais pas le nom de lieu * Cudiacus, qe Longnon admet come forme primitive de *Cuis*, chef-lieu de comune de la Marne [1]. D'autre part, il êt évidant qe le *t* du franç. *cuter* ne peut sortir d'un *d* gaulois. Il faut donc suposer qe le gaulois a été latinisé an *cūdare, et qe ce verbe a doné de bone eure naissance à un fréqantif *cūditare, dont la formacion a pu être favorisée par des verbes de sans idantiqe ou analogue, come latitare et occultare.

ANC. FR. *DEVENER*

Je crois devoir atirer l'atancion sur cet article de P. Borel [2] :

DEVENER, c. [= c'est à dire] deuider du fil sur vn deuidoir, du mot de Languedoc *debana*, c. deuider sur quatre fuseaux ; mais parce qu'anciennement on le faisoit sur quatre cornes, qu'on appelle *banos* en ce païs-là : on auoit donné ce nom de *debana* pour deuider.

P. Borel s'êt tronpé an voyant le subst. *bano* « corne », qi êt d'orijine celtiqe [3], dans le langued. *debana*, qi vient du lat. vulg. *depanare [4] ; mais il êt incontestable qe *depanare, s'il a survécu dans la langue d'oïl come dans toutes les autres langues romanes, a dû i prandre la forme *devener*. Mais qi a jamais rancontré le franç. *devener*, soit dans qelqe ancien texte, soit dans qelqe patois [5] ?

---

1. *Dict. topogr. de la Marne*, p. VII. Je doute qe ce soit un nom an -iacum, parce qe les formes les plus anciènes, qi sont du XIIIe siècle, portent toutes *Cuiz* ou *Cuis*.

2. *Tresor de recherches et antiquitez gauloises et françoises* (Paris, 1655), p. 135. Ce recueil a été réinprimé à la fin de l'éd. de 1750 du *Dict. étym.* de Ménage.

3. Cf. Meyer-Lübke, *Roman. etymol. W.*, nº 934.

4. Cf. Meyer-Lübke, *op. cit.*, nº 2569 ; ajoutez gasc. *deba*, qi repose sur une forme médiévale très régulière **debaar*.

5. Naturèlemant, le « v. fr. *devener* » cité par Mistral, art. DEBANA, vient de P. Borel.

FRANCO-ITAL. *DIABOR*

Ce mot a été relevé par Godefroy dans le poème franco-italien d'*Hector et Herculès* qi ouvre le ms. B. N. fr. 821 [1], et traduit dubitativement par « chêne » :

> Il pristrent lances del dur *diabor*
> Au fers tranchans plus que rasors.

M. Meyer-Lübke l'a égalemant signalé, mais sans se hasarder à l'expliqer [2]. Il me paraît certain qe par *diabor* l'auteur veut désigner l'arbre qe les botanistes apèlent *Cytisus Laburnum* L., vulgairemant dit *aubour*, dont le bois très dur était fréqamant anployé, au moyen âje, à faire non seulemant des arcs (de là le nom vulgaire *arbois*, pour *àrc-bois*, q'il porte ancore an Bourgogne et dans la Suisse romande [3]), mais aussi des fûts de lances [4]. Le nom de cet arbre êt an latin classiqe laburnum (d'où l'ital. *àvorno*, etc.), souvant altéré, par étimolojie populaire, an alburnum (d'où le fr. *àubour*) [5]. Il êt dificile d'expliqer fonétiqemant notre forme *diabor*, à laqèle ne corespond exactemant aucun nom roman actuel, mais je ne crois pas q'on puisse avoir de doute sur le sans. J'an dirai autant de la forme *aiol*, qi se trouve dans le vers 12635 de l'*Entrée d'Espagne* :

> Hante d'*aiol* e penuns de samis.

Je crois aussi q'il faut expliqer de même *àol* dans un passaje d'*Aspremont* cité par Léon Gautier :

> Entre ses mains sa hante paumoiant
> D'un fust d'Aufrique qui n'est mie fraignant,
> Le fust d'*aol* l'apelent li auqant [6].

---

1. P. Paris, *Mss. franç.*, VI, 341 ; P. Meyer dans *Romania*, II, 131 ; Meyer-Lübke dans *Z. f. rom. Phil.*, X, 364 et 382. Cf. *Romania*, XL, 581.
2. *Z. f. rom. Phil.*, X, 405.
3. Rolland, *Flore pop.*, IV, 107.
4. Cf. l'expression *lance d'ambour* dans *Baudouin de Sebourg*, I, 240, citée par Godefroy, compl., v° ALBOR.
5. Cf. Meyer-Lübke, *Roman. etymol. W.*, n° 4815.
6. *Épop. franç.*, 2e éd., III, 92 note, d'après le ms. B. N. fr. 25529, fol. 67 r°.

ANC. LIMOUSIN *ENCHOSTIA*

M. Emil Levy a relevé, dans son *Prov. Suppl.-Wörterbuch* [1], un passaje du Mémorial du consulat de Limojes publié par Chabaneau, où on lit (p. 92, art. 221, XIIIe siècle) le mot *enchostia*, qe ne conaît aucun autre texte provançal, et q'il n'a ni traduit ni commanté :

Ni eu no deu encombrar lo passatge, ni li autre aichamen, d'espurx ni de neguna *enchostia*.

On peut hardimant traduire *enchostia* par « ordure » [2]. Nous avons certainemant à faire à un mot de la même famille qe le verbe poitevin et angoumoisin *enchotir* « salir » et ses dérivés *enchotece* et *enchoture*, dont je me suis ocupé jadis et qe j'ai ratachés au lat. encaustum, variante de encaustum « ancre [à écrire] » [3]. Par suite, il faut prononcer *enchostia*, et non *enchóstia*. Le limousin remonte, puisq'il a un *s*, au tipe encaustum. Mais come il ranplace la diftongue *au* par un *o*, il faut suposer q'il êt venu du Poitou ou de l'Angoumois, et qe, dans ces deus provinces, le tipe encaustum n'a pas été conplètemant dépossédé par le tipe encautum.

MONTBÉLIARDAIS *ENDROGONCHAI*

Contejean a l'article suivant :

ENDROGONCHAI, adj. Enflammé, tuméfié, en parlant du pis de la vache après le vélage. — De *gonchai*, gonfler. — On dit aussi *endrovonchai*.

Ceci à la paje 102 de son Glossaire, paru an 1876 [4]. L'auteur a publié, vint-trois ans après, un suplémant où les mots sont ranjés par familles et où figure un article ainsi conçu :

---

1. Tome II, p. 456, art. ENCOSTIA.

2. Tel êt aussi à peu près, come je le montrerai ci-dessous, le sans de *espurc*.

3. *Romania*, XXXVIII, 388; cf. l'art. *ENCAUTIRE du *Roman. etymol. Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke.

4. Tiraje à part du t. XIV des *Mém. de la Soc. d'émulation de Montbéliard*.

GONCHAI; VONCHAI, v. a. Gonfler. GONCHE; VONCHE, gonflé; fâché. ENDROGONCHAI; ENDROVONCHAI, gonflé, enflammé, en parlant d'une tumeur. DREVONCHE, s. m., tumeur, enflure[1].

M. Aug. Vautherin a rancontré le même adjectif à Châtenois, où l'on prononce *ŏndragonchaî* ; il note la variante *endravonchaî* à Danjoutin. Sa définition ne brille pas par l'élégance, mais on devine tout de même ce q'il veut dire : « Après le vêlage. Gonflé avec ou sans phlegmon sec, de la mammelle (*sic*) de la vache ; engorgée parlant de la vulve de la vache ». Brochant sur le tout, cète indicacion étimolojiqe : « Voy. Rad. *Gonchaî* et *ontre* (*intra* [2]) ».

Il êt évidant qe c'êt le subst. *drevonche* qi êt la base étimolojiqe de l'adjectif, et qe ce substantif êt idantiqe à celui qe Godefroy anrejistre sous DRAONCLE[3], an acumulant, pour le traduire, « apostème, maladie de la peau, bouton, éruption, chancre[4] ».

A Montbéliard, à Belfort et ailleurs, *ch* corespont à la fois aus groupes français *cl* et *fl* ; donc pas de dificulté fonétiqe sérieuse, car le *v* épentétiqe êt tout naturel[5]. Pourqoi un *e* dans *drevonche*

---

1. *Mém.* cités, t. XXVI, 2e fasc. (1899), p. 286.

2. *Gloss. du patois de Châtenois*, avec vocables des autres localités du terrioire de Belfort, 5e fasc. (Belfort, 1900), p. 309. — Extr. du *Bul. de la Soc. Belfortaine d'émulation*, no 19.

3. Variantes : *raoncle*, *raancle*, *reancle*, etc., où la chute du *d* inicial êt singulière. Du substantif l'ancien français a tiré le verbe *draoncler* (et *raoncler*), conservé, sous la forme *drancler*, dans le patois picard, qi an a formé un nouveau substantif, *dranclure*, leqel a fait oublier le substantif primitif ; cf. Godefroy et l'article DRAONCLER du *Glossaire* de Corblet, où êt cité un intéressant passaje de Pierquin de Gembloux. On sait qe *draoncle* vient du lat. dracunculus (cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, no 2760), qi ne se trouve pas, au sans corespondant, dans les textes antiqes, mais qi a dû exister (cf. le grec δρακοντιον « ver qi s'enjandre sous la peau ») ; de l'anc. fr. *raoncler* vient le verbe anglais *to rankle*. Sur le sans du grec δρακοντιον, on consultera avec profit l'ouvraje suivant, qe m'indiqe M. le Dr P. Dorveaux : Jo. GORRÆI *Definitionum medicarum libri XXIIII*, Paris, 1564, fol. 87 vo.

4. Sans être médecin ou vétérinaire, il êt permis de panser qe « flegmon » et « ulcère » ne seraient pas déplacés dans cète série.

5. Dans le v. 3912 du *Cligès* de Crétien de Troies, la variante *renoncle* (il s'ajit du verbe) doit évidamant être lue *revoncle*.

et un *o* dans *endrovonchai*, je l'ignore ; mais cela ne tire pas à conséqance. An revanche, le *g* des formes *endrogonchai*, *-drag-* doit manifestemant être atribué à la contaminacion de notre mot par le verbe *gonchai* « gonfler ». Le flotemant antre *-g-* et *-v-* dans l'adjectif tiré de *drevonche* s'êt ansuite répercuté sur la famille contaminatrice : de là les formes *vonchai*, *vonche*, qi font (d'après Contejean) concurrance à *gonchai*, *gonche*.

FR. DIAL. *ENTOMIR*, *ENTONBIR*, ETC.

Godefroy a un article ENTOMIR (variantes : *-ommir*, *-oumir*, *-umir*, *-ombir*, *-onnir*) « engourdir, étourdir » assez bien fourni, mais qe l'on peut facilemant anrichir, soit an s'adréçant à l'anciène langue, soit an faisant apel aus patois actuels.

Pour l'anciène langue, les sources ébraïqes aportent un inportant conplémant. Dès le XIe siècle, on trouve dans Raschi le partic. *entomiç* et le subst. *entomissemant* [1], qi reparaissent dans le *Glossaire hébreu-français* publié par MM. Lambert et Brandin [2]. La forme *entomeç*, citée ici même (*Romania*, I, 161) par Arsène Darmesteter, doit probablemant être corijée an *entomiç*. Il faut noter qe *entombi* (traduit par *stupidus*) a été ajouté an 1564 par Jean Thierry au *Dict. franç.-lat.* de Robert Estienne ; depuis il a fait son chemin dans les édicions subséqantes et dans les recueils similaires (Nicot, Cotgrave, Monet, Antoine Oudin, etc.), voire dans les nonbreus *Thresor des deux* (ou *des trois*) *langues* qi, sous les noms de César Oudin et de Hierosme Victor, se sont succédé de 1606 à 1671 [3], et qi donent à l'anvi *entombi* et *entombir*.

Dans les patois actuels, le mot êt abondamant représanté sous des formes variables, mais qi se divisent nètemant an deus séries, l'une ofrant *m* sinple (Haute Normandie, Çhanpagne, Franche-Conté, Suisse romande), l'autre le groupe *mb* ou *nb* (Haute Normandie, Picardie, Boulonais). Qelqes-

1. Arsène Darmesteter, *Les gloses françaises de Raschi dans la Bible*, accompagnées de notes par L. Brandin..., Paris, 1909, pp. 74, 133, 134.

2. Paris, 1905 ; voir l'index sous ANTOMISEMONT et ANTUMI.

3. Voir la bibliografie établie par M. F. Brunot, *Hist. de la langue franç.*, III, 264. J'ai vu les édicions de 1627, 1644 et 1671.

unes de ces formes ont besoin d'un commantaire spécial. Dans les Ardènes, on prononce selon les lieus *entoumi*, *entumi*, *antoumi*, *atoumi* : cète dernière forme, seule donée par H. Baudon dans son livre intitulé *Le patois des environs de Rethel*[1], doit être considérée come une dénasalisacion de la forme *antoumi*, et non come le résultat d'une conposicion avec le radical du mot et le préfixe *a* < lat. ad [2]. Si *en-* s'altère en *a-* (an passant par *an-*) dans les Ardènes, ailleurs il a pu se dénasaliser an *é-* ou *è-* et prêter à confusion avec le préfixe *es* <lat. ex. Godefroy [3] a signalé *étemi* à Neuchatel, dans la Suisse romande : il s'ajit là d'un ancien *entemi* (pour *entomi*), qe l'on trouve mieus conservé à Montbéliard [4] et à Châtenois [5]. Aus Fourgs et à Bournois, le mot êt dissillabiqe : Tissot écrit *ent'mi* [6] et Roussey *ātmĭ* [7]. A la Bresse, la dantale s'êt chanjée an explosive palatale, et la voyèle iniciale s'êt dénasalisée : de là *ècmi*, recueilli par l'abé Hingre, avec la variante *ècmè* [8]. Ailleurs, notre mot a alonjé sa désinance sous des influances qi restent à déter-

---

1. Rethel, 1909 ; extr. des *Annales Rethéloises*, anées 1907 et ss.

2. Pour le fénomène de la dénasalisacion, voir Ch. Bruneau, *Étude phonétique des patois d'Ardenne*, Paris, 1913, p. 100, nº 3. — Je saisis l'ocasion d'exprimer à l'auteur de cet eccélant livre mes remerciemants pour l'oblijance avec laqèle il m'a ranseigné sur la qestion *entomir* et ses annexes.

3. A la fin de son art. ESTOURMIR.

4. « *Entemi*, v. a. Engourdir » (Contejean).

5. « *Ontemi*, Engourdi, paralysé momentanément par la pression sur un membre » (Vautherin).

6. A côté de *ent'mi* « engourdi » (p. 273), Tissot a un article *emmouti* « se dit d'un membre, surtout des mains, des doigts engourdis par le froid ou la compression » (p. 269), où il faut manifestemant voir une métatèse pour *entoumi*.

7. *Gloss.*, p. 19 : « engourdi par le froid ou par un repos prolongé dans une situation gênante. »

8. Lexiqe an cours de publicacion dans le *Bul. de la Soc. philomathique vosgienne*, anées 1886 et ss. — M. O. Bloch, à qi je dois l'indicacion de cète curieuse forme, an raproche fort justemant *ec'mè* « entamer » et *ec'mure* « entamure » à Uriménil (Haillant, *Essai sur un patois vosgien, Dict. phonétique et étymologique*, p. 218). Cf. *berclé*, pour *bertelé*, *brettelé* (*Romania*, XX, 464). C'êt, an some, le même procédé qi a doné naissance, an latin vulgaire, à veclus (pour vetulus) secla (pour situla), etc.

miner : on prononce *ãtɛ̃mli* à Pierrecourt [1], *eintemoni* au Val d'Illiez [2], *ètèmoèni* à Vionnaz [3].

Bien qe Godefroy n'ait pas d'article ESTOMIR [4], il êt certain qe l'ancien français a aussi possédé des formes où le préfixe *es* fait concurrance au préfixe *en*, bien q'on les trouve raremant dans les textes, les scribes (et parfois les auteurs) confondant *estomir* et *estormir*, dont les sans, très distincts et presqe directemant oposés, à l'orijine, ont fini par se raprocher singulièremant [5]. C'êt pourqoi Godefroy a cité sous ESTORMIR deus exanples de Rabelais où le texte inprimé porte, avec raison, *estommi* [6]. Ce qi ne l'a pas anpêché de faire, à la fin de son article, les raprochemants suivants avec les patois : « Lorr., *estoûmi*, ébaubi, étonné, étourdi; Bourg., Yonne, *étoumi*; Suisse rom., Neuchâtel, *étemi* [7], dans le même sans ». On peut ajouter : *étômi* an Franche-Conté (Richenet, *Patois de Petit-Noir*, Jura), *esdoumi*, à Malmédi (*Atlas ling.*, carte 496, ÉTOURDIR, point

1. Juret, *Gloss. du patois de Pierrecourt* (tèse de doctorat ès lètres, Paris, 1913), p. 61, avec cète traduccion : « à moitié engourdi ».

2. Bridel, *Gloss. de la Suisse romande*, p. 140 ; cf. F. Fankhauser, *Das Patois von Val d'Illiez* (Hamburg, 1911), p. 36, où le mot, noté avec un alfabet plus rigoureusemant fonétiqe, êt traduit par « endormi, peu dégourdi ».

3. Gilliéron, *Patois de Vionnaz*, p. 151, avec le sans de « têtu », ce qi sanble établir un lien avec cet autre article de Bridel : « *Eintougni*, *untougni*, opiniâtre, entêté, têtu. »

4. Mais il a ESTOMBISSEMENT « retentissement » et ESTOMBISSEUR, terme de fauconerie, avec la variante *etomisseur*. Cf. aussi l'art. ESTONI, où figure un seul exanple, tiré d'un texte anglo-normand, avec la traduccion « tremblant » ; peut-être faut-il corijer an *estomi* et conprandre « étourdi, ivre ».

5. Cf. l'intéressant raprochemant fait par Godefroy lui-même, mais sous ENTOMIR : « Bourg., Yonne, Percey, *entourmir*, ensommeiller, alanguir : *la chaleur du feu entourmit.* » Sous ESTORMIR, il n'i a q'un exanple (tiré du mistère d'*Amis et Amiles*) de cète contaminacion sémantiqe.

6. Garg. 2 et 43. Dans le premier passaje, M. Sainéan (éd. Lefranc, p. 33), après avoir indiqé le vrai sans et le raport de *estommi* avec *entommi*, ajoute qe le « vieux mot » êt conservé dans le patois de la Maiène. J'ai grand peur qe le mot *étomi*, cité par M. Dottin (p. 573 de son *Gloss. du Bas-Maine*), sans traduccion, dans une locucion fijée, doive plus à *anatomie* (au sans de « sqelète ») q'à l'*estommi* de Rabelais.

7. An réalité, come je l'ai dit plus haut, *étemi* se ratache à *entemi* (pour *entomi*).

191 [1]), *étonbi*, an Picardie (Corblet), an Artois (Edmont), à Valanciènes (Hécart). Je me demande s'il ne faut pas aussi ratacher à *estomir* le terme poitevin actuel *étoumesi* « s'altérer, moisir », an parlant du pain, du lait, du linje (Favre et Lalanne). Quant à *étuni*, usité dans la Meuse, d'après Cordier (Labourasse ne connaît pas ce mot), je supose qe c'êt le produit de *étoner* + *étomir*.

Anfin, il faut faire une petite place à une formacion avec le préfixe *a* < lat. ad, q'on ne trouve pas représantée du tout dans Godefroy [2]. Le *Gloss. hébr.-français* déjà cité conaît *atumiç* « épouvanté » (138, 56) et *atomisemont* (126, 18). Il êt même piqant qe cète forme soit la seule qi figure aujourdui dans les grands diccionaires français, où èle êt représantée par un terme de fauconerie écrit *attombisseur* : c'êt l'*estomisseur* ou *etomisseur* du XVIe siècle, mancioné ci-dessus, et dit aussi, plus réçamant, *tombisseur* [3]. Les ouvrajes spéciaus se contantent de nous aprandre qe ce nom êt doné à l'oiseau qi ataqe le premier (d'aucuns veulent qe ce soit le segond) le héron dans son vol : il êt permis de suposer qe c'êt celui qi l'*étourdit*.

A côté de ces verbes, où la variacion du préfixe n'aporte aucune nuance inportante à la significacion, l'anciène langue a créé et transmis aus patois modernes un verbe de sans oposé, *destomir*, *destonbir* [4] « dégourdir ». Godefroy n'a qe trois exanples, un du Renclus de Moiliens (*destomir*) et deus de Guillaume de Machaut (*destumir*) : il aurait pu indiqer la variante

---

1. D'autres sources (dont je dois la conaissance à M. Bruneau), notamant le *Dict. wallon* de Villers et le *Vocab. de Faymonville* de l'abé Bastin, donent *esdoûmi* ; l'*Atlas ling.* met au contraire le signe de la brièveté sur la voyèle de la 2e sillabe. Le *Vocab. technologique wallon-franç. du médecin* par Martin Lejeune (*Bul. de la Soc. Liégeoise*, XL, 1900, p. 346) done, come malmédien, *s'esdoumî* « devenir raide, gêné dans ses mouvements ».

2. Come je l'ai dit ci-dessus, *atoumir* dans la réjion de l'Ardène êt une dénasalisacion de la forme *antoumir*.

3. Souvant altéré, sans q'on an voie la raison, an *attombiseur*, *tombiseur* dans les diccionaires les plus réçants ; cf. G. Cohn, *Die Suffixwandlungen*, p. 122, note.

4. On trouve même *desantombir* dans l'*Abregé du parallele des deux langues fr. et lat.* de Monet (Paris, 1630), mais on ne le trouve qe là.

destombir, qe done un des manuscrits du Renclus [1]. J. Thierry tenait à *destombir*, come à *entombir* : il l'a aussi introduit an 1564 dans le *Dict. fr.-lat.* de Robert Estienne, et avec moins de parcimonie, puisqe son addicion êt ainsi conçue : « Destombir ses mains qui estoient entombies, *Destupefacere manus stupidas* ». Et ainsi lancé dans la lexicografie française, ce mot picard i a u le même sort qe *entonbi*. Il êt ancore bien vivant dans les patois : partout où on anploie *entonbir*, on conaît aussi *détonbir*. Il sanble q'il n'existe pas de forme **détomir* s'oposant à *entomir*, mais on peut considérer come an tenant lieu le *détuni* de la Meuse, qi s'opose à *étuni* cité plus haut.

Et maintenant il êt tanps d'aborder la qestion propremant étimolojiqe. Il me paraît dificile de ne pas admètre qe la base des diférants mots passés an revue ci-dessus êt l'anc. haut alem. tumb, qe Graff définit à l'aide des termes latins *mutus*, *surdus*, *brutus*, *hebes*, *stultus* [2]. Le sans convient parfaitemant. Pour la forme, on remarqera qe le moyen haut alem. ésite antre la flexion *tump*, jén. *tumbes*, et *tum*, jén. *tummes* [3], ce qi expliqe l'ésitacion du français antre *entonbir* et *entomir*. Le malmédien *esdoumi* se ratache isolémant au bas alem. *dum*, angl. *dumb*, got. *dumbs*. L'absance de notre mot dans le domaine provançal confirme l'idée d'un anprunt au haut alemand. Par suite, je suis porté à croire qe l'espagn. *entumir*, *entumecer*, qi a pourtant un sans analogue, doit être tenu à l'écart et considéré come ayant dévelopé ce sans an prenant pour point de départ l'idée de « gonflemant» qi êt dans le lat. tumeo, intumesco [4]. D'autre part,

1. Voir l'éd. Van Hamel, *Mis.* CCLIV, 2.

2. *Althochd. Sprachschatz*, t. V, col. 425-6. De cet adjectif l'anc. haut alem. a tiré les verbes *tumben*, *artumben*, *bitumbjan*, *bidumbiljan* et *tumbizen* ; le gotiqe ne paraît posséder qe *afdumbnan*, de *dumbs*.

3. Voir Kluge, *Etym. W. d. deutschen Spr.*, art. DUMM. Le moyen haut alem. a tiré de l'adj. le verbe *vertumben*, *vertummen* ; voir M. Lexer, *Mittelhochd. W.*, III, col. 278.

4. Le raprochemant du fr. *entomir* et de l'espagn. *entumecer* a été proposé par le chan. Dartois, *Séances publ. de l'Acad. de Besançon*, 22 janv. et 24 oût 1850, p. 170. De là sans doute l'art. 4517 du *Roman. etymol. W.* de M. Meyer-Lübke, qi êt ainsi conçu : « Afrz. *entoumir*, reims. *ētumi*, span. *entumir*, *entumecer* « erstarren machen, lähmen ». On voit qe l'auteur ne tient pas conte de la variante *entonbir*.

une étimolojie diférante me paraît s'inposer pour l'anc. fr. *tonbir* « retantir »; il an sera qestion ci-dessous, à l'ordre alfabétiqe de ce mot.

ANC. PROV. *ESCOFET*

Escofet n'a pas été pas relevé an ancien provançal an dehors de la locucion *en escofet*, laqèle n'a été rancontrée qu'une fois, à savoir dans *Flamenca*, 4237 :

Noil puesc *en escofet* respondre.

M. Paul Meyer traduit par « sur-le-champ, à l'improviste », ce qi êt tout-à-fait d'acord avec le contexte. Il êt bien tantant de voir là une survivance du lat. class. confestim, qi a exactemant le même sans. Un ranforcemant an * exconfestim n'a rien qe de naturel; il a pu se produire sous l'influance de extemplo, sinonime de confestim. La forme normale serait, il êt vrai, **escofest*; mais, pour un exanple uniqe, il êt permis de croire à une distraccion du scribe. Une dissimilacion de **escofest* an *escofet* ne serait guère vraisanblable.

ANC. FR. *ESPEAUDRE*

L'article expellere du *Rom. etym. W.* de M. Meyer-Lübke êt ainsi conçu :

3041. expellere « heraustreiben ».
Prov. *espelir*, gask. *esperi*, lyon. *epüli*, delph. *epeli* « aufbrechen » (von Knospen).

Il serait bon d'indiqer qe les dialectes français situés an bordure du provançal propre ou du franco-provançal conaissent aussi ce verbe, qi s'anploie transitivemant et intransitivemant et signifie soit « faire éclore » soit « éclore » : an Bourbonais, an Saintonje et dans le sud du Béri *épelir* [1], dans le sud du Poitou *épeler*. Bernard Palissy écrit : « la poule devient maigre

1. Jaubert ne done *épelir* qe come un mot du Bourbonais, mais mon collègue M. Antoine Meillet me garantit qe le mot êt usité à Châteaûmeillan (Cher).

pour *espellir* ses poulets » ; sous sa plume, *espellir* doit être un santonisme [1].

Mais faut il croire qe le verbe expellere a disparu du latin vulgaire sans rien laisser au français propremant dit ? Nos anciens textes ofrent assez souvant un verbe dont l'infinitif le plus usuel concorde merveilleusemant avec expellere, à savoir **espeldre*, *espeaudre* ou (dialectalemant) *espialre* [2]. Qand il a pour sujet un nom de chose, il veut dire « signifier » ; qand c'êt un nom de persone, « expliqer ce qe signifie ». Le premier sans êt le plus ancièneman atesté, et d'abord dans *Saint Alexis*, v. 350 ; le segond se fait jour dès le XIIe siècle, notamant chés Benoit de Sainte-More [3], chés Wace [4], chés Marie de France [5].

On ratache ordinairemant *espeaudre* au verbe jermaniqe dont l'infinitif êt an gotiqe spillon, et l'on expliqe l'infinitif *espelir* par une formacion secondaire *spillian [6]. Mais comant randre conte de l'infinitif *espeaudre* ? Les verbes français dont l'orijine jermaniqe êt incontestable sont tous an *-er* (après un élémant palatal, *-ier*) ou an *-ir* [7] : *espeaudre* êt absolumant isolé. Et si, pour le sans, l'orijine jermaniqe paraît la plus probable, il

1. J'anprunte la citacion à Godefroy, 2. ESPELIR. Godefroy done aussi cet exanple de Philibert Monet : « Les oyseaux *epelissent* leurs œufs en couvant. » Monet êt Savoyard, come on sait ; l'usaje q'il fait de notre verbe doit tenir à son orijine, bien qe le *Dict. savoyard* de Constantin et Désormaux n'ait pas d'article corespondant.

2. Godefroy, ESPELRE. On trouve aussi, mais raremant, *espelir*, *espeleir* (dialectal pour *-oir*), et, à la basse époqe, *espeler*, leqel êt notre verbe actuel *épeler*. Cf. G. Paris, *St Alexis*, p. 189 ; A. Tobler dans *Gött. gel. Anz.*, 1872, n° 23 (art. réinpr. dans le tome V de ses *Vermischte Beiträge*, Leipzig, 1912, p. 337) ; W. Foerster dans *Z. f. rom. Phil.*, I, 148.

3. *Troie*, 26397.

4. *Rou*, 2e partie, 255.

5. *Fables*, LXXXI, 11.

6. Cf. Mackel, *Die germ. Elemente*, pp. 83-4.

7. L'existance de *croistre*, à côté de *croissir*, ne fait pas excepcion, car l'orijine jermaniqe de ce verbe êt loin d'être prouvée. Le tipe krostjan, jénéralemant admis (cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, n° 4781) n'aurait pu aboutir q'à **crostir* : cf. raustjan > *rostir*. D'autre part, on trouve déjà dans la *Vita santi Eligii*, texte du VIIIe siècle, l'infinitif cruscire (*Script. rer. Merovingic.*, t. IV, 1902, p. 686, 10), d'où êt sorti l'anc. franç. *croissir* ; il faut donc suposer une forme forte parallèle, *cruscere, d'où *croistre*.

faut absolumant, pour la forme, faire apel au lat. expellere. Le concours du latin ne se révèle pas seulemant dans l'infinitif, mais dans le participe fort *espeaus*, qi repose sur le lat. vulg. *expelsus, succédané du classiqe expulsus.

Ces réflexions m'ont été sugjérées par la lecture d'un récit de la mort de Guillaume le Conqérant, réçamant publié pour la première fois, où se trouve cète frase : « Erat eloquentia copiosus et exuberans, poteratque quicquid vellet apertissime *expellere* [1]. » Le moine anonime qi a anploié ici *expellere* au lieu de *explicare*, avait certainemant dans l'esprit le verbe français *espeaudre*. An some, l'étimolojie êt de lui ; je n'an suis que l'acoucheur.

ANC. PROV. *ESPURC*

Ce mot n'a été rancontré qe dans le Mémorial du consulat de Limojes publié par Chabaneau, p. 92, art. 221 (XIIIe siècle), où on lit :

Ni eu no deu encombrar lo passatge, ni li autre aichamen, d'*espurx* ni de neguna enchostia [2].

M. Emil Levy a soigneusemant relevé ce mot, mais sans le traduire, dans son *Prov. Suppl.-Wörterbuch*, III, 278. Il êt évidant qe *espurc* êt un substantif verbal du verbe *espurgar* « nétoyer » (Raynouard, *Lex. rom.*, IV. 672), verbe ancore vivant aujourdui (cf. Mistral, *Tresor*, art. ESPURGA), et q'il doit être traduit par « épluchure, balayure, ordure » [3]. L'ancien français anploie *espurgement* et *neieüre*, *neteieüre*, *netissure* dans un sans analogue. Aus exanples réunis par Godefroy on peut ajouter cet article de Cotgrave, où l'on observe le même chanjemant de *r* an *s* qe dans les mots actuels *besicles* et *chaise* : « NIEUSES. Les n. de la maison. *The swepings of the house.* »

1. Article de M. Jean Marx dans la *Revue historique*, tome CXI, 1912, p. 8.

2. Voir ci-dessus la notice consacrée à *enchostia*.

3. Cf. ital. *spurgo* « crachat » et « cururе d'un fossé, d'un canal ».

ANC. FR. *ESTANDE*

Godefroy a relevé deus exanples du subst. fém. *estande* dans la traduccion française d'ouvrajes astrolojiqes qe contient le ms. B. N. fr. 24276, traduccion qi a pour auteur le Juif Hagin (Hayyim), et qi fut exécutée à Malines an 1273 [1]. Le mot i revient plusieurs autres fois, par ex. fol. 10ª : « il sera court d'*estande* », fol. 12ᵇ : « il sera vermel et court d'*estande* », fol. 14ᶜ : « il sera un peu court d'*estande* », fol. 17ª : « et... sera *s'estande* avenant », etc.

Il êt manifeste qe *estande* signifie « stature, taille ». On s'expliqe dificilemant qe Godefroy ait classé ce mot à l'article ESTENDE « étendue, longueur, extension » ; l'erreur êt d'autant plus singulière qe la forme *estende* « étendue, etc. » n'existe pas réèlemant, tous les exanples (sauf les deus qi viènent indumant de Hagin) ayant, come de juste, un *t* (et non un *d*) dans leur désinance.

Estande êt un anprunt au jerman. stand et témoigne d'un sans primitif exactemant an raport avec l'étimolojie de la racine indo-européène sta- « se tenir debout » : cf. lat. status > anc. prov. *estat*, anc. fr. *esté*; statura > anc. prov. *estadura*, anc. fr. *esteüre*. On sait qe le même mot jermaniqe êt à la base du fr. *étandard*, leqel êt sans raport avec le verbe *étandre* < extendere [2].

MONTBÉLIARDAIS *ÊTRIVAI*

Le *Glossaire du patois de Montbéliard* de Ch. Contejean contient l'article suivant :

Êtrivai, v. a. Sonder, interroger par curiosité. Le sens est très bien rendu par l'expression populaire : chercher à tirer les vers du nez. — M. [= français local] *étriver*. C'est peut-être le v. fr. *estrivier* (*sic*), disputer, contrarier, détourné de son acception.

Il me paraît évidant q'une contaminacion s'êt produite antre

1. Cf. ci-dessus, p. 388.
2. Voir à ce sujet une note de G. Paris, *Romania*, XXXI, 417, n. 4.

deus mots bien distincts de l'anciène langue : d'une part *estriver*, de l'autre *enterver*, le premier d'orijine jermaniqe (alem. mod. *streben*, antérieuremant *striban), le segond d'orijine latine (interrogare). La forme ratache *êtrivai* à *estriver*, le sans à *enterver*. Sous ce dernier article, Godefroy indiqe qelqes survivances : « Argot parisien *enterver*, savoir [1]. Haut-Jura, argot des peigneurs de chanvre, *interver*, comprendre. Bas-Valais, Vionnaz, *éterva*, demander. » De son côté, M. Meyer-Lübke, sous interrogare [2], constate laconiqemant qe le mot vit ancore aujourdui dans le français du sud-est et an Suisse. Voici deus nouveaus témoignajes, réçamant publiés :

ẽtrévå, v. a. Questionner... || Réfl. S'enquérir, s'informer... (Louise Odin, *Gloss. du patois de Blonay*, 1910, p. 182).

ŏtrĕvă (*s*), demander avec curiosité, s'informer (F. Boillot, *Le Patois de La Grand-Combe*, 1910, p. 223).

ANC. PROV. *FARNARETZ*

Ce mot ne figure ni dans le *Lexique roman* de Raynouard ni dans le *Prov. Suppl.-Wörterbuch* de M. Emil Levy. Je l'ai remarqé dans un rejistre de la famille de Boussac (de Tule), sorte de cartulaire, ou plutôt d'invantaire analitiqe de titres, rédijé au XVe siècle, conservé aujourdui dans la colleccion Clément-Simon, au château de Bach, comune de Naves (Corèze). Le regrété G. Clément-Simon, qi me permit de feuilleter ce rejistre an juin 1908, an avait publié lui même qelqes extraits [3]; mais notre mot ne figure pas dans ce qui a été publié par lui. Voici les deus passajes où je l'ai remarqé:

Guilhem de Bossac arrendoet a Johan de Mautandre, alias Lo Sirvent, los molis *farnaret* et *tanaret* del dich Guilhem... e am XII lb. e miego de borra quan lo moli *draparet* seria en ponh (fol. 63 v°, sans date).

Guilhem de Bossac arrendoet... a Johan Brossenc de Tuela tres molis seous apelatz del Cozendier, alias Lo Prestinh, so es assaber ung *tanaretz*,

1. Plutôt « antandre, conprandre » ; cf. *Journal des Savants*, 1909, p. 443.

2. *Roman. etym. W.*, n° 4496.

3. Cf. *Romania*, XXXIV, 171. Un tiraje suplémantaire du volume analisé dans la *Romania* a permis de constituer les pp. 1-386 du tome II des *Arch. hist. de la Corrèze* par le même auteur (Paris, Champion, 1905).

ung *farnaretz* et ung *draparetz*, assituatz en la parroffia de S. Peyre de Tuela (fol. 106 r°, année 1423).

Le sans de *farnaretz* êt clair, grâce au contexte : le moulin *farnàretz* êt un moulin à farine, come le *draparetz* êt un moulin à fouler le drap, et le *tanàretz* un moulin à broyer le tan. *Farnaretz* représante donc un tipe lat. vulg. *farīnarĭcius, et il vient prandre tout naturèlemant place dans la série de mots analogues dont j'ai expliqé jadis la formacion et essayé le dénonbremant [1]. La disparicion de l'*ī* latin êt due à l'accion analogiqe de *farnier*, mot sorti normalemant de farīnarius et plus ancien qe *farinier*, dérivé de la forme romane *farina*.

ANC. PROV. *GAUCHARETZ*

Dans le rejistre de la famille de Boussac, auqel j'ai anprunté le mot *fàrnaretz*, étudié ci-dessus, je trouve un mot de formacion analogue, qi demande un peu plus d'éclaircissemant, à savoir *gaucharet* (pour *gàucharetz*) :

Licensa a Hugo Cozendier de bastir .I. moli tanaret en la fazion dal Prestinh, que avia aquesit de Gui de Bossac, e de reparar .I. autre moli *gaucharet*. Donat l'an M. CCC. XIX.

Diez a fort bien vu qe le verbe ital. *gualcare* « fouler », tiré du jerman. walkan (alem. mod. *walken*), avait de la paranté de ce côté ci des Alpes. Il êt ancore vivant an Daufiné (*gaucha*, dans le Queiras [2] ; *gouchié*, aus anvirons de Grenoble [3]) et an Lionais (*gochi*, etc.) [4], au sans jénéral. Apliqé au foulaje du drap, il aparaît, dès 1184, dans un texte latin de Viène, où s'êt

1. *Romania*, XXXII, 177-203 ; réinpr. dans mes *Nouv. Essais*, pp. 62-110. On i trouvera *draparetz*, non *tanaretz* ; mais j'ai cité l'anc. franç. *tanerez*, qi êt son corespondant litéral. Cf. l'art. GAUCHARETZ qi suit.

2. Cf. Chabrand et De Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes*, 1877, art. GAUCHAR.

3. Cf. Ravanat, *Dict. du patois des environs de Grenoble*, 1911, *s. v°*.

4. Cf. N. du Puitspelu, *Dict. étymol. du patois lyonnais*, 1887-90, art. GOUCHI.

glissé le substantif, de forme toute romane, *galcheur,* qi représante un tipe lat. vulg. *walcatorium [1].

La forme verbale, qi serait, selon les lieus, *galchar* ou *galchier,* puis *gàuchàr* ou *gauchier,* n'a pas été signalée ancore dans les textes anciens an langue vulgaire de la réjion où le verbe êt ancore vivant [2] : il i a là une regrétable lacune, q'il m'êt agréable de conbler an passant. Voici an éfet une frase relevée dans la Vie de saint Jaqes le mineur, texte franco-provançal du ms. B. N. fr. 818, où notre verbe se trouve : « Une perche de fust à quoi hom *gauchoit* les dras [3]. »

Le *Lexique roman* de Raynouard ne done rien, mais M. E. Levy [4] n'a pas laissé échaper l'anc. auvergnat *gauchar,* qi figure dans les Strofes au Saint Esprit qe j'ai publiées ici même [5], avec la collaboracion de Michel Cohendy, an 1879, str. XXX :

> Per que son li blat *gauchat,*
> Qu'en lhoc de bel aven ploya ?
> De l'yra Sainct Esperit.

Le sans de « fouler » convient assez bien; maleureusemant, il faut une rime an *-it,* et non an *-at,* ce qi disqalifie l'exanple. M. Kalepki, qi a doné une nouvèle édicion de ces Strofes an 1887 [6], se demande s'il ne faudrait pas corijer *gauchat* an *gaussit* et admètre l'existance d'un verbe provançal idantiqe à l'ital. *gualcire,* qe Diez sépare absolumant de *gualcare* pour le tirer du jerman. walzjan (alem. mod. *wälzen*). Ce serait téméraire. An tout cas, le scribe (qi termina sa copie le 5 juillet 1507) nous êt garant, par sa faute même, de la survivance de *gauchar* an Auvergne

---

1. Voir l'art. *GAUCHATORIUM, inséré par Carpentier dans Du Cange. *Galcheur* a échapé à l'abé Devaux, qi aurait dû an faire état dans sa tèse, publiée an 1892 (cf. *Romania,* XXXII, 594, et *Ann. du Midi,* IV, 393).

2. Cf. Godefroy, IV, 244 : « 1. GAUCHER, v. a., fouler les draps; cité sans ex. p. Duc. s. v. *Gauchatorium.* » Il êt à noter qe Carpantier ne cite pas non plus d'exanple pour la forme francisée *gauchoir,* q'il atribue au Daufiné, et pour *gau* (?), q'il done come sinonime bressan de *gauchoir.*

3. *Altfr. Prosalegenden....,* hgg. von A. Mussafia u. Th. Gartner, I. Theil, 1895, p. 32, ch. 7, l. 12.

4. *Prov. Suppl.-Wörterb.,* IV, 83.

5. *Romania,* VIII, 214 et ss.

6. Dans le *Jahresber. über die Oberrealschule in Kiel,* 1887.

au comancemant du XVIe siècle [1]. Et cela fait un pont antre le bassin du Rône et celui de la Dordogne.

Revenant au *moli gàucharet* de 1319, à Tule, je ferai remarqer qe ce n'êt pas seulemant au point de vue sémantiqe, mais aussi au point de vue topografiqe, q'il doit être idantifié avec le *moli draparetz* de 1423. Et cète substitucion d'un nom à l'autre êt un mauvais son de cloche : c'êt le glas de la mort, je le crains, pour *gàuchar* et sa famille an Limousin. A peine êt il besoin d'ajouter qe les patois actuels des trois départemants limousins n'an ont conservé aucune trace.

FR. DIAL. *GRÈVE* « devant de la janbe »

Godefroy a institué un article « 1. GREVE » fort malavisé : il traduit par « gras de jambe, mollet », et pourtant les patois q'il cite à la fin de l'article, et dont on peut sans doute grossir la liste [2], établissent q'il s'ajit du devant de la janbe, où fait saillie l'os qe les anatomistes noment *tibia* [3]. De bone eure le mot *grève* s'êt apliqé à la partie de l'armure qi protèje cète partie du corps et q'on apèle aussi *janbière* : c'êt avec ce sans q'il a passé an anglais (*greave*) et an espagnol (*greba*).

Un singulier hasard fait qe les exanples qi nous sont parvenus du sans de « devant de la janbe » sont beaucoup plus réçants

1. J'aprands au dernier momant q'il êt ancore vivant à Anbert : « *guèucha*, v. tr., marcher sur le pied » (Michalias, *Gloss. de la com. d'Ambert*, Paris, 1912, p. 58). L'auteur m'informe oblijamant qe *guèucha* signifie aussi « fouler avec le pied ».

2. Pour ne citer q'un ouvraje réçant, on lit dans Haigneré, *Le patois boulonnais*, *Vocabulaire* (1903), p. 307 : « *Grève*, s. f., le devant de la jambe. » D'autre part, il êt juste de signaler l'article GRÈVE du *Gloss. du Morvan* de Chambure, qi êt fort instructif.

3. Et non du *péroné*, come il êt dit dans V. Gay, *Gloss. arch. du moyen âge et de la Renaissance*. — Notons an passant q'il n'êt pas qestion de *grève* dans la monografie de M. Ad. Zauner, *Die rom. Namen der Körperteile* (Erlangen, 1903). Ajoutons qe *grève* s'êt pris aussi dans le sans plus étandu de « janbe », come dans ce passaje de Dalechamp (*Chirurgie*, 1570, p. 771) cité par V. Gay : « La greve... est composee de deux os..., l'un plus espois nommé l'os de la greve..., l'autre plus mince et subtif, que nous nommons l'eguille de la greve. » L'idée qe *grève* se serait apliqé au molet a été soutenue par F. Brémond et réfutée par le D^r Éd. Brissaud, *Hist. des expressions pop. rel. à l'anatomie*, Paris, 1888, p. 29.

qe ceus du sans de « janbière »[1]; mais cela ne tire pas à conséqance.

Les étimolojistes se sont escrimés sur ce mot. An 1650, Ménage tirait le français de l'espagnol, sans autre remarqe[2]. Dans sa segonde édicion, il écrit : « Les Espagnols disent *greva* en la mesme signification : et *grevas*, pour dire des *jambieres*... M. Guyet, dans ses Remarques manuscrites sur Covarruvias, dérive ce mot de celui d'*ocrea*. *Ocrea*, *ocreva*, GREVA. » Le Duchat déclare péranptoiremant (et voilà pourqoi Godefroy a mal traduit) : « Je ne vois pas que *grève de jambe* puisse ou doive signifier autre chose que *gras de jambe*[3]. » Littré raproche le mot français du portug. *greba*, q'il tire « de l'arabe *djaurab*, prononcé en Égypte *gaurab*, bas, vêtement pour les jambes ». An réalité, le portug. *greba*, qe Camoens anploie sous la forme plur. *grevas*, vient du franç. *greves*, tout come l'esp. *greva*, qi n'a pas réèlemant le sans de « tibia », qoiq'an disent les *Tesoro de las dos* [ou *tres*] *lenguas* du XVIIe siècle, mais seulemant celui de « janbière ». Covarruvias, suivi par l'Académie espagnole, a parfaitemant vu la vérité sur ce point. L'arabe n'a donc rien à voir ici.

Il me paraît certain qe *grève* « janbe, janbière » êt le même mot qe *grève* « raie, sillon figuré sur la tête par la séparacion des cheveus pratiqée come artifice de toilète ». Il êt facile de conprandre comant le bord antérieur du tibia, formant *crête* ou *épine*[4], a pu être conparé à la *grève* qi sépare an deus la chevelure sur le devant de la tête, et prandre le nom de *grève de la janbe*[5].

---

1. L'exanple de *Floire et Blanchefleur* cité par Littré porte à faus, come l'a indiqé G. Paris (*Romania*, III, 413). Godefroy qi done des exanples de « janbière » (sous l'art. 2. GREVE) à partir du début du XIVe siècle (G. Guiart, *Roy. lign.*, 20519), ne remonte q'à Ronsard pour « devant de la janbe », mais il a oublié Villon, *Testament*, 1042 ; Rabelais, *Garg.* 8 ; R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* : « Greve de la jambe, *Tibia* », et d'autres probablemant.

2. *Origines*, p. 798, Additions.

3. Cité dans l'éd. de 1750 du *Dict. étymol.* de Ménage.

4. Cf. l'esp. *espinilla* et le prov. mod. *serre de la cambo* « tibia ».

5. V. Gay, qi ne dit rien de l'orijine de *grève de la janbe*, a pourtant signalé le dévelopemant sémantiqe q'a pris *grève de la chevelure* dans une autre direccion : « ligne médiane divisant en deux parties la chevelure, les côtés d'une

Je rapèle pour mémoire qe, dans son sans propre, *grève* êt un substantif verbal tiré du verbe *graver*, représantant le jermaniqe graban « creuser »[1]. On s'étone qe M. Meyer-Lübke, qi a justemant introduit un art. graban dans son *Roman. etymol. Wörterbuch* (n° 3828), n'ait pas sonjé à mancioner cète intéressante formacion, qi paraît propre à l'ancien français et qi, come on vient de le voir, a fait preuve d'une remarqable vitalité[2].

ANC. FR. *LARECE*

Godefroy a réuni sous l'art. LARESSE set exanples d'un subst. fém. q'il traduit par « arêtier »[3]. Sa traduccion n'êt pas très exacte au point de vue tecniqe, car l'arêtier êt une pièce de charpante, tandis qe les exanples cités montrent qe la *larece* êt un mur ou une partie d'un mur joignant le pignon d'un édifice. Au point de vue linguistiqe, la forme normale êt certainemant *larece*, et non *laresse*. An outre, la forme dialectale *larroice* montre qe le tipe étimologiqe à trouver doit ranfermer la désinance latine -ĭcia. Dans ces condicions, on va les ieus fermés au lat. *laterĭcia. Cela pour la forme matérièle. An tenant conte de la sémantiqe et du raport avec « pignon », on êt conduit à panser qe le radical n'êt pas le lat. later, -eris

---

mitre, l'empeigne d'un soulier et tout autre objet » (*Gloss. archéol. du moyen âge et de la Renaissance*, p. 798).

1. Du Cange s'êt conplètemant fourvoyé an ratachant à *grenon* « moustache » cète anciène glose q'il cite sous GRANI : « Vetus Interpres Historiæ Judith : Comam discriminavit, id est *granam* fecit. » Il faut lire *gravam*. Influancé par Du Cange, Scheler a lu « *granam* capitis » dans le *Catholicon* latin, au lieu de « *gravam* capitis », et il a reproché à tort à Godefroy de n'avoir pas d'art. GRENE et GRANIERE (*Le Catholicon de Lille*, pp. 55 et 73). *Graviere* « eguille à dresser les cheveux de femme » êt ancore doné, an 1630, par Monet dans son *Abregé du parallele des deux langues fr. et lat.*

2. Dans le patois de Pierrecourt (Haute-Sône), *grève* désigne la janbe audessous du jenou ; M. Juret le ratache à tort au verbe *grévi*, qi correspond au franç. *gravir*.

3. Sis de ces exanples apartiènent à la Chanpagne ; l'autre, à ce q'il sanble, à la Picardie.

« briqe », mais le lat. latus, -eris « côté », bien qe le latin classiqe ne conaisse, come dérivés de latus, qe lateralis et latérarius. Je rapèle, an passant, qe le lat. laterarius a doné l'anc. prov. *ladrier* (et *lairier*) « côté » [1] ; si le provançal moderne propremant dit paraît l'avoir laissé mourir, on le retrouve an Daufiné [2] et an Forès[3].

ANC. FR. *MAREVITRE*

On lit les qatre vers suivants dans le *Roman de Thèbes* publié, an 1890, par M. L. Constans :

> Li pavemenz en fu de lambre,
> Bien entailliez a *marenitre* ;
> El front davant ot une litre
> D'esmeraudes et de jagonces (888-91).

L'éditeur a oublié de relever le mot *marenitre* dans son glossaire, et on le chercherait an vain dans Godefroy. Je crois q'il faut lire *marevitre* ; les raprochemants qe je vais faire an persuaderont facilemant le lecteur.

Le manuscrit d'Oxford de la chançon de *Girart de Roussillon* nouš ofre la descripcion suivante (vers 2136-40 de l'édicion Foerster, dont je respecte la grafie, mais an tenant conte de deus correccions indiqées par l'éditeur an appendice [4]) :

> Entres mur el palaz ac un plan gent
> Perrons aſis en art p tau ciment
> Ob art de beſtiaire magiſtraument
> Fuguraz a musec daur reſplendent
> De clare *mare nitre* le pauiment.

---

1. Il i a donc lieu de regréter qe M. Meyer-Lübke n'ait paš institué d'art. laterarius dans son *Roman. etymol. Wörterbuch.*

2. *A larier* « à côté », locucion citée par N. du Puitspelu, *Dict. étymol. du patois lyonnais*, art. LAZON. Je ne trouve rien dans Ravanat, *Dict. du patois des environs de Grenoble.*

3. *Lârê* êt mancioné, come variante de *lât* « côté », par L. P. Gras, *Dict. du patois forézien.*

4. Tome V des *Romanische Studien* de Böhmer, paru an 1880 ; les correccions (*bestiaire*, au lieu de *bestiare*, et *mare*, au lieu de *matre*) sont à la p. 198.

Tràduccion de M. P. Meyer (p. 116, § 218) :

Entre le mur et le palais, sur une terrasse, il y a des perrons cimentés avec art, ornés d'une décoration d'animaux figurés en mosaïque avec un or resplendissant. Le pavement était de marbre.

Pour la dernière frase, le tràducteur fait remarqer q'il s'apuie sur le v. 1538 du manuscrit de Paris [*De riche marme fo lo pavimen*], et il ajoute : « la leçon d'Oxford, *de clarematre vitre*, m'est obscure [1] ».

Voici un autre passaje de la même chançon avec leqel j'estime q'un raprochemant s'inpose. Je cite toujours le manuscrit d'Oxford d'après Foerster (vers 3547-51), et je mets à la suite la traduccion de M. P. Meyer :

Li reis intre en la cambre nō uiſtes tau
Tote eſt uoute e cuberte de bon mẽtav
E est painte a musec gent par egav
A *marabit* en sunt li ueriav
Qui plus luiſent ke ſteile de nuit iornav.

Le roi entre en sa chambre qui est telle qu'on n'en vit jamais. Elle est voûtée et toute revêtue de précieux métal, et décorée symétriquement de mosaïques. Merveilleux en sont les vitraux qui luisent plus que l'étoile du matin.

La dernière frase de cète traduccion êt une sorte de conpromis antre le texte d'Oxford, où *marabit* a dû être considéré come inintelligible par M. P. Meyer, et le texte de Paris, qi êt ainsi conçu :

A meravilha lhuzo lhi veiriau
Plus lhuzen que estela al enjornau [2].

On voit qe, dans ces deus passajes, le remanieur provançal a été ofusqé par ce mot *marevitre* ou *marabit*, q'il n'antandait pas, et l'a ranplacé, au petit boneur, par ce qi lui a paru convenir au contexte.

---

1. *Girart de Roussillon* (Paris, 1884), pp. 69-70, § 128. D'après M. Foerster, le *t* de *matre* êt exponctué, et il faut lire *mare*.

2. *Gérard de Rossillon*, p. p. Francisque Michel (Paris, Jannet, 1856), p. 91.

On sait qe le texte d'Oxford, imaje fidèle, à ce q'il sanble, de la langue de l'auteur, apartient à la réjion frontière du Poitou et du Limousin, mais êt plus voisin du provançal qe du français. C'êt au limousin, c'êt-à-dire au provançal propre, q'apartient la célèbre chançon d'*Antioche* dont on possède un fragmant de 707 vers, publié, an 1884, par M. P. Meyer, d'après des feuillets conservés à Madrid. Aus vers 51-53, le poète nous représante le roi Corbaran de Perse se faisant aporter un précieus échiqier d'ivoire et d'or fin :

Demandet us escaxs d'evori e d'aur fi :
De *maravites* blanc son talhat li alfi
E li roc e las fersas.

Les fous, les tours et les reines sont taillés dans le blanc...

L'éditeur-traducteur a reculé, come on voit, devant *maravites* et n'a proposé aucune conjecture [1].

Il nous faut ancore faire état d'un segond passaje [2], plus explicite an ce qi concerne le mot qi nous intéresse, mais qe le scribe a fortemant altéré. L'éditeur l'inprime ainsi (vers 502-5):

Lo frairel rei de Fransa es apres derengatz,
Oi Deus ! con estan d'armas.....
Sos escutz e sa lansa e so[s] elm[e]s verjatz,
Ab lo blanc *maravitres* que resplan coma glas.

Et la traduccion êt à l'avenant :

Ce fut le frère du roi de France qui ensuite sortit du rang. O Dieu ! comme..... son écu et sa lance et son heaume vergé, avec le... blanc qui resplendit comme la glace.

Le vers 503 êt ainsi transcrit dans le manuscrit : *Oi deus cōnestan darmas e liatz e frēs sa fransa* ; au v. 504, il i a *veiriatz*, et

1. M. C. Appel a réinprimé ce passaje dans sa *Provenzalische Chrestomathie*. Dans le glossaire qi aconpagne son recueil, il considère *maravites* come un subst. masc. indéclinable et le traduit par : « ein edler Stein ». Il voit donc dans la désinance le suffixe grec -ιτης, si fréqant dans les noms de pières précieuses.

2. Dans son *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, M. E. Levy a relevé fidèlemant les deus passajes de la chanson d'*Antioche*, mais sans traduccion ni commantaire.

au v. 505 *los*. Cela étant, il ne me paraît pas téméraire de proposer la leçon suivante :

> Lo frairel rei de Fransa es apres derengatz.
> Oi Deus ! con li estan armas el jauzerens safratz,
> Sos escutz e sa lansa e so[s] elms veiriatz
> Abloblanc *maravitres* que resplan coma glas.

D'autre part, bien qe l'expression *helme vergié* soit de stile dans les chançons de jeste françaises, je ne crois pas léjitime de substituer *verjatz* (lat. virgatus) à la leçon du manuscrit, *veiriatz* (lat. *vitriatus), substitucion qi oblige non seulemant à altérer *elms* an *elmes*, mais qi ne cadre pas avec *maravitre*.

Je n'ai pas d'autre texte an langue vulgaire à produire. Mais une réçante lecture du *Glossarium* de Du Cange, faite à une tout autre fin, m'a fourni un très précieus texte latin médiéval qi sera le bienvenu. Voici ce qe l'on trouve dans Du Cange, à l'article MARE :

> MARE VITREUM, Vasis species. Charta Hugonis Ducis Burgundiæ tom. 6 Spicilegii Acheriani pag. 456 [1] : *Capsæ argenteæ,... urceolum, Mare vitreum unum, corona argentea una*, etc.

La charte visée, de l'an 1077 ou 1078, êt une donacion, faite au profit de Cluni, de l'église Notre-Dame d'Avalon. L'extrait apartient à l'invantaire du mobilier (*Hæc est descriptio ornamenti ipsius ecclesiæ*) ; le contexte montre qe D'Achery a mal ponctué et a entraîné Du Cange dans un contresans [2]. Il faut lire, come l'a fait M. Alexandre Bruel [3] : « urceolum mare vitreum 1; corona argentea 1... » Manifestemant, la locucion *mare vitreum* ne désigne pàs un article du mobilier, mais fait foncçion d'ajectit et indiqe la matière de l'article qi la précède et qi êt un *urceolus*, c'êt à dire un bénitier manuel (an ancien françaîs *orçuel* ; cf. *Romania*, XL, 111). Or la matière ainsi qalifiée se dénonce,

1. Tome III, p. 412 de l'édicion in-folio publiée en 1723.

2. Même ponctuacion défectueuse, ancore agravée (avec un point et virgule après *urceolum*) dans la réinpression de cète charte q'a donée Quantin, *Cartul. général de l'Yonne*, I, 192.

3. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. IV (1888), p. 640, charte n° 3518, qe 'éditeur date du 19 février 1078.

et par son anploi et par son nom, come étant le cristal naturel [1]. A la lueur de ce texte latin, nous pouvons maintenant nous randre conte qe, dans les textes français et provançaus cités précédamant, la matière qi sert à faire des pavemants [2], des vitraus [3] et des pièces de jeu d'échecs [4], qi décore les heaumes des chevaliers [5], qi êt claire, blanche et resplandissante come la glace, n'êt pas diférante de cèle de l'*urceolus* d'Avalon.

Le lecteur voudra sans doute conaître l'orijine de ce singulier nom donné au cristal naturel. Pour moi, je la trouve dans l'Apocalipse, version de la Vulgate, où on lit trois fois l'expres-

---

1. Voir des exanples de bénitiers de cristal dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay, art. BÉNITIER et EAUBENOISTIER.

2. Cf. *Énéas*, éd. Salverda de Grave, 6447-8 :

> Et li pavemenz de desoz
> D'iris et de *cristal* fu toz.

Et *Troie*, éd. Constans, 11753-5 :

> En une chambre a or ovree
> E de *cristal* pavementee
> Que plus reluist cler de soleil.

3. Cf. ce vers de l'*Aurora* de Petrus Riga :

> Crystallina fuit facta fenestra decens.

4. Voir Gay, *op. cit.*, art. ÉCHECS, et ajouter l'article 3492 de l'*Invent. de Louis I duc d'Anjou*, p. p. H. Moranvillé (Paris, 1905) : « un tablier de deux pièces, à jouer aus tables et aus eschez... Et pour ledit tablier y a tables et echez de *cristal*, de jaspe et d'autre pierre. »

5. Cf. les citacions suivantes, qe je dois à l'oblijante érudicion de mon confrère M. Max Prinet :

> De blans aubers e d'elmes ab aur sartiz
> Dont resplent li *cristaus* e l'aumatiz.
>
> *Girart de Roussillon*, ms. d'Oxford, vv. 2896-7.

> De son brant nu me dona un cop tel
> Desor le heaume, que oi a or gemé,
> Que le *cristal* en fist jus avaler.
>
> *Charroi de Nimes*, éd. Jonckbloet, vv. 140-2.

> Dels ausbercs e dels elmes on resplendol *cristals*.
>
> *Chanson de la croisade d'Albigeois*, éd. P. Meyer, v. 6307.

sion *mare vitreum*, spécialemant IV, 6 : « Et in conspectu sedis tanquam *mare vitreum simile crystallo.* » Une lecture superficièle ayant fait considérer par qelqe clerc médiéval *mare vitreum* come un sinonime adéquat de *crystallum*, le *mare vitreum* des clercs a été francisé an *marevitre*, puis il a passé du français au provançal, où une fausse-analojie, reposant sur la corespondance fréqante de l'*a* provançal et de l'*e* français, an a fait *maravitre*, altéré lui même an *maravites* sous l'influance des noms de pières précieuses d'orijine grèqe, come *etites* (aétite), *galactites*, *melochites* (malachite), *orites*, *silenites* (sélénite), etc. Maintenant qe nous tenons le fil d'Ariane, nous ne nous étonerons pas qe le janre du mot soit flotant (*clare marevitre*, d'une part, *blanc maravitres*, de l'autre). Et il n'êt pas jusq'au *marabit* du v. 3550 du *Girart de Roussillon* d'Oxford qi ne trouve son explicacion : la désinance *-it* aparaît qelqefois an provançal pour les noms de pières précieuses, par exanple dans *crisolit* (*chrysolithus*, χρυσόλιθος) ; qant au *b*, il êt dû au même procédé d'assimilacion factice qi a amené l'*a* qi le précède, et qi repose, ici, sur la corespondance fréqante du *v* français et du *b* provançal (fr. *savoir*, prov. *saber*, etc.).

ANC. FR. *MOILLEROIS*

J'anprunte ce mot, qi n'a pas été signalé jusq'ici, à la table des chapitres du livre IX de la traduccion du *Miroir historial* de Vinçans de Beauvais par Jehan de Vignai, tèle q'èle figure en tête du ms. B. N. fr. 313, fol. 7[a]. Le titre latin du chap. 89 (*De filiis legitimis et illegitimis*) i êt ainsi traduit : *Des enfans moillerois et bastars*[1]. Ce mot français aparaît donc come l'éqivalant de l'adjectif latin legitimus. Si l'on se rapèle qe l'ancien français anploie couramant *moillier* au sans de « fame léjitime », on n'aura pas de peine à conprandre la formacion d'un dérivé *moillerois*, signifiant « né de la fame léjitime ». Le seul point délicat êt l'identificacion du suffixe : s'ajit il de *-ois*, *-oise* (lat. vulg. -ēsus, -ēsa, class. -ensis) ou de *-ois*, *-esche*

1. Dans le corps même du manuscrit, fol. 39[d], la rubriqe êt ainsi conçue : *Des fils legitimes et non legitimes* ; et le chapitre débute par *Legitime filz est cellui qui est né en legal mariage.*

(jerman. -ĭsk) ? Seul un exanple féminin, d'anciène date, pourait nous éclairer ; et nous n'an avons pas [1].

Dans le ms. B. N. fr. 315, on lit à la table *Des enfans moulerés et bastars* (fol. 1[d]) et dans le corps du manuscrit : *Des fils moullerés et des bastars* (fol. 42[a]). Il ne faudrait pas se hâter d'en conclure qe nous somes là an présance d'un tipe lat. vulg. *mulierĭcius. An éfet, l'ancien français, et spécialemant l'anglo-normand, anploie fréqamant *moilleré*, soit q'il ait existé an latin vulgaire un tipe **mulieratus*, soit (ce qui me paraît plus probable) q'il i ait u substitucion du suffixe *-é* (= -atus) au suffixe primitif. Ce qi conpliqe la qestion, c'êt qe la langue juridiqe a créé un verbe *moillerer*[2], plus raremant *amoillerer*[3], au sans de « léjitimer », et qe les textes confondent l'adj. *moilleré* « léjitime » (q'on peut suposer avoir été primitivemant *moillereis, moillerois*) avec le partic. *moilleré* « léjitimé [4] ». L'anglais moderne *mulier*, autrefois *moillere, moillerie*, etc., conserve qelqe chose de cète inprécision [5].

---

1. On ne peut pas faire état d'un texte anglo-normand du XVe siècle (Littleton, section 400), où on lit ; *un fils ou un file mulier*.

2. Le seul texte propremant français qi l'anploie êt le *Livre de jostice et de plet*, dont Godefroy n'a fait q'une citacion : *Li enfant sont molleré par le mariage qui vint enprès*. On peut i ajouter les suivantes : *Li rois li avet fet grace de ce et l'avoit moller* (cor. *molleré*) *en tel chose* (I, VI, 23, p. 36) ; *li rois puet en tel chose fere moliere* (cor. *molierez*) *qui ne sont pas de mariage* (*ibid.*, p. 37) ; *li enfant que yglise tient amollerez* (cor. *a mollerez*)... *il devent estre mollerez et avoir l'eritage* (X, XVII, 2, p. 210) ; *note que fiz engendré en avotire ne pot estre molleré* (X, XVII, 5, p. 210) ; *moilleré puet heriter, et desvé, et sort et muz, et orp, et feme* (XII, XXV, 4, p. 257), etc.

3. Le seul exanple conu (*Note que enfanz sont amoilleré par le mariage fet enprès*, dans *Livre de jostice et de plet*, X, XVII, 1), cité jadis par Roquefort, figure dans Godefroy.

4. Le sans « léjitime » paraît évidant dans l'exanple de la *Vie de saint Edouard*, 404-5, qe cite Godefroy :

> Haraud fu bastard esnez
> E Hardeknunt fu *mulleretz*.

De même dans le *Livre de jostice et de plet*, X, XVII, 7, p. 211 : *Ele se maria et ot enfanz que aucun disoent qu'il estoent bastart ; le pape disoit qu'il sont mollerez et qu'il devent estre receuz a l'eritage*.

5. Voir l'art. MULIER de Du Cange et les art. MULIER et † MULIERY du *New English Dictionary* de sir James Murray. Dans un texte latin de droit

Il êt étranje qe l'ancien français ne nous ofre aucun exanple du verbe *moillerer* au sens correspondant à celui du prov. *molherar* « prandre come fame léjitime, épouser ». Et pourtant il êt vraisanblable qe le latin vulgaire de la Gaule a anployé dans ce sans le verbe mulierare qe les textes antiqes ne nous ont transmis q'avec celui de « sodomiser ». M. Paul Meyer me rapèle que, dans son *Recueil d'anciens textes*[1], il a réinprimé une formule de divorce, extraite des *Formulæ Andegavenses*, où la divorcée dit, en parlant de son ci-devant mari : « ubicumque jocalis (= jugalis) meus *mulier[ar]e* voluerit, licentiam habiat [et] potestatem faciendi ». La correccion de *muliere* an *mulierare*, introduite dans le texte par M. Paul Meyer, êt manifestemant eccélante.

ANC. FR. *PAREREZ*

Ce mot n'êt ni dans Godefroy ni dans aucun des recueils lexicografiqes où l'on a coutume de se ranseigner, soit sur les patois modernes, soit sur l'ancien français. Il êt pourtant certain q'il a existé, et cela peut se prouver par le témoignage d'un idiome voisin qui, an se l'apropriant, l'a sauvé de l'oubli. Voici ce qu'on lit dans le *Catholicon* de Lagadeuc, conposé en 1464, sous l'article CONTELL :

CONTELL PARERES, *gallice* instrument a purgier cuir, [*latine*] sca[l]prum ; *item* galla [2].

Il êt clair qe l'expression bretone *contell pareres* êt calqée sur une expression française corespondante, à savoir *coutel parerez* propremant « couteau à parer [3] ». D'après le *Dict. du com-*

écossais, cité par Du Cange, on lit : *Si plures filios habuerit mulieratos, id est ex sua sponsa legitime procreatos.*

1. P. 12, nº 16.

2. Je cite Lagadeuc d'après l'édicion abréjée publiée par R. F. Le Men. Le mot *galla* apartient au latin du moyen âje; Lagadeuc l'a pris à Jan Balbi, qi l'a tiré lui même des *Derivationes* d'Ugucio. On lit an éfet dans Ugucio : « Hec *galla*, *e*, instrumentum cerdonum quo coria purgantur et dealbantur » (B. N. lat. 7612, fol. 55b).

3. Voir, sur les mots an *-erez*, mon mémoire intitulé : « Le suffixe -aricius en français et en provençal », *Romania*, XXXII, 177-203 (réinpr. dans mes *Nouv. Essais*, pp. 62 et ss.), et ci-dessus, p. 404, n. 1.

merce de Savary des Bruslons (1723), les relieurs apèlent *couteau à parer* « une sorte d'outil d'acier tranchant qui leur sert à parer les peaux qu'ils veulent employer pour la couverture de leurs livres ». Les ouvriers an cuir ou an peaus ont de bone eure laissé perdre l'expression similaire; ils ne conaissent *paroir* qe come nom du chevalet sur leqel ils étandent les peaus pour les parer [1]. Qant à leur outil à parer, il portait, du tanps de Savary des Bruslons, le nom pittoresque de « lunette », à cause d'une ouverture ronde dans laqèle l'ouvrier introduisait ses dois pour le manier [2]. On se servait aussi, pour écharner les peaus, d'un instrument dit *couteau à revers*, *écharnoir*, *boutoir* ou *drayoire*.

FR. *PASSE-LIT*

Ce mot français êt peu conu, bien q'il ait été fort anployé au XVIIe siècle come terme tecniqe [3], et que Littré lui ait consacré un long article avec cète définicion un peu vague : « Sorte de construction qui servait à franchir certaines passes des fleuves. » L'éminant lexicografe l'expliqe come un mot formé avec *passer* et *lit* : « ce qui sert à passer le lit [des fleuves ou rivières] ». Mais l'afaire êt plus conpliqée q'il ne sanble au premier abord. Il êt certain, d'après les citacions mêmes qe fait Littré, qe le français êt ici tributaire du provançal. Or Mistral a l'article suivant :

PASSO-LIS, PASSO-LIECH (rouerg.), (esp. *pasadizo*), s. m. Passe, pertuis d'une digue ou d'une chaussée de moulin qui traverse une rivière et à travers laquelle les bateaux passent ; rigole de bois ou de pierre qui sert à faire tomber l'eau sur la roue d'un moulin, v. *pertus* ; déversoir, v. *survès*. — R. *passa*, *lis*.

1. An revanche, d'après Mistral, les patois méridionaus désignent sous le nom de *coutèu paradou* le couteau à parer les peaus, aussi bien qe la plane du sabotier.

2. Ce sans du mot « lunette », recueilli fidèlemant par le *Dictionnaire de Trévoux*, a disparu des recueils lexicografiqes courants.

3. Aus exanples cités par Littré on peut ajouter celui-ci : « La Compagnie... est d'avis que l'on fasse les *passelits* de la manière qu'il les propose » (*Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, p. p. H. Lemonnier, t. II, 1912, p. 126, 13 sept. 1686).

Mistral voit donc dans le segond élémant l'adj. *lis*, et non le subst. *liech*, malgré le rouergat, q'il considère inplicitemant come ayant altéré le mot par étimolojie populaire[1]. Il sanble avoir raison, car *passa*[*r*] *lis* êt une locucion usuèle q'il mancione spécialemant (art. LIS), come signifiant « effleurer ; passer doucemant, passer sans rien dire, sans s'arrêter, sans saluer, passer inaperçu ».

On êt ainsi amené à reconaître, dans la créacion du mot conposé an qestion, une boutade umoristiqe de l'imajinacion méridionale, qe la transcripcion française a fait disparaître, et dont les Rouergats eus mêmes ont perdu consciance.

ANC. PROV. *PEZILHAR*, FR. *PALIER*

Raynouard a été bien inspiré en ratachant à *pe* « pied » l'anc. prov. *pezilhar* ou *pedilhar* « pôle [2] ». Et il n'êt pas douteus qe le sans de « gon », qe possède aussi ce mot et dont M. Emil Levy a cité des exanples avec la variante *pezelhar* [3], conporte la même étimolojie. Le tipe latin vulgaire êt claireman *pediculare, de pediculum « suport », terme pour leqel on peut admètre concurramant une forme avec *i* bref (d'où *pezelhar*) et une forme avec *i* long (d'où *pezilhar* [4]). Cela étant, je crois q'il êt indiqé de tirer le franç. *palier*, ancièneman*t poaillier*, *pouaillier*, *poalier* [5], non de *pedalarium, come a proposé de le faire M. Mosemiller [6], mais de *pedĭculare. Il êt vrai qe la forme la plus ancièneman*t* atestée êt *paalier*, an 1328; mais rien ne s'opose absolumant à ce q'on supose qe le français a possédé, à l'orijine, une forme **peeillier*, correspondant exactemant à l'anc. prov. *pezelhar*. J'ajoute, et cela va de soi, qe l'étimolojie proposée ne sera définitivemant aqise qe qand cète forme aura été trouvée.

---

1. Il va de soi qe l'esp. *pasadizo* n'a rien a voir dans l'afaire.
2. *Lex. rom.*, IV, 472.
3. *Prov. Suppl.- W.*, VI, 305.
4. Sur la concurrance des suffixes -ĭculus et -īculus, cf. l'art. BIDELHE de mes *Nouv. Essais*, pp. 179 et ss.
5. Cf. Godefroy, art. POAILLIER (VI, 237) et PALIER (X, 261).
6. *Mod. Lang. Notes*, 1907, p. 314.

FR. *POTOYER*

J'ai reçu de M. Léo Mouton, bibliotécaire à la Bibliotèqe nacionale, la lètre suivante (27 juin 1912) :

Vous avez bien voulu m'autoriser à vous écrire en vous donnant exactement la teneur des passages où j'ai trouvé le mot *postoyer*, dont je cherche le sens. J'ai trouvé ce mot dans quatre procès-verbaux de visites d'immeubles faites par Bornat, expert du roi, lors des expropriations qui eurent lieu, à la fin de 1662, à Paris, pour la construction du collège Mazarin. Voici ces passages :

Deux berceaux de cave soubz lesdicts lieux, à costé l'un de l'aultre, garnis de deux descentes de pierre, l'une droite, et l'aultre *postoyere* (Procès-verbal de visite de la maison où pend pour enseigne le *Mortier d'or*. 20 nov. 1662. Arch. Nat., S 6499).

Deux berceaux de cave garnis d'une descente droite et d'un *postoyer* (Procès-verbal de visite de la *Croix de Lorraine*, 9 déc. 1662. Arch. Nat., S 6499).

Un autre petit caveau garny d'un *postoyer* (Procès-verbal de visite de l'*Image de sainte Anne*, 27 sept. 1662. Arch. Nat., S 6500).

Soubz toute la superficie de ladite maison sont caves garnies d'une descente droicte et d'un *postoyer* (Procès-verbal de visite de *La Corne*, 10 oct. 1662. Arch. Nat., S 6499).

Je ne trouve le mot dans aucun lexique, ni Du Cange, ni La Curne de Sainte-Palaye, ni Godefroy, ni Viollet-le-Duc, ni Berty, ni Trévoux, ni dans les modernes.

Il êt positif qe, si l'on cherche à l'ordre alfabétiqe, avec l'espoir de trouver, sous la lètre P, un article POSTOYER, dans n'inporte leqel des recueils lexicografiqes français, on sera absolumant déçu. Il faut s'aviser de chercher sous la lètre V, et de lire l'article VIS.

C'êt ainsi qe dans le Dictionnaire de Trévoux, dernière édicion (1771), on trouve le ranseignemant suivant :

VIS POTOYÉRE (*sic*). Terme d'Architecture, escalier d'une cave, qui tourne autour d'un noyau, & porte de fond sous l'escalier d'une maison. DAVILER.

Cète définicion êt exactemant copiée dans le répertoire alfabétiqe qi forme le tome II du *Cours d'Architecture* de Daviler (ou *D'Aviler*), paru an 1691. On ne trouve pas d'article correspondant dans les *Principes d'architecture* de Félibien, dont la première édicion à paru an 1675. Mais le

Furetière de 1701 a pillé Daviler sans le dire, et depuis lors tous les grands recueils lexicografiqes, soit jénéraus, soit spéciaus, mancionent la *vis potoyère*, sauf Littré, Larousse et le *Dict. gén.*, sans q'aucun se soit avisé d'instituer, à l'ordre alfabétiqe, un article consacré à l'adj. fém. *potoyère* [1].

Les précieus textes q'a bien voulu me comuniqer M. Léo Mouton montrent q'au XVIIe siècle *potoyer* s'anployait couramant come substantif masculin : *un potoyer* êt manifestemant une abréviation de *un escalier potoyer*. D'où vient cet adjectif? Il êt certainemant aparanté à l'anc. franç. *post* (lat. postis) « poteau », qi vit ancore obscurémant dans qelqes patois. Etant donée la date réçante de notre mot, on ne peut sonjer à suposer un tipe lat. vulg. *posticarium. D'autre part, l'ipotèse d'un suffixe français *-oyer* ne saurait être acceptée. C'êt à se demander, vraimant, si nous ne somes pas en présance d'une dérivacion très réçante, ayant pour base *poteau*, sans aucun égard pour la morfologie, et s'apuyant uniqement sur la prononciacion courante (*poto*), si bien qe *potoyer* serait pour **poteauyer*.

ANC. PROV. *PURVERN*

M. Emil Levy done un exanple uniqe (et je n'an conais pas d'autre) du mot *purvern* [2]. Il l'a relevé dans une énuméracion de véjétaus qi figure dans la formule du sermant qe prêtaient les gardes du métier de méjisserie à Montpellier, mais il ne s'êt pas hasardé à le traduire. Voici le texte tel q'il l'extrait du *Petit Thalamus* (Montpellier, 1840) :

---

1. Dans le *Dict. de technologie* de M. de Chesnel, qi fait partie de l'*Encyclopédie théologique* de l'abé Migne (Paris, 1857-1858), une coquille tipografiqe a transformé la *vis potoyère* en *vis potagère* (t. II, col. 1209). An dernier lieu, je citerai le *Dict. raisonné d'architecture* d'Ernest Bosc, dont le t. IV (paru an 1880) contient, au mot VIS, l'article suivant : « VIS POTOYÈRE. — Noyau d'un escalier de cave en colimaçon qui porte de fond sous l'escalier d'une maison. » J'ajoute, d'après le témoignaje conpétant de mon confrère l'éminant architecte H.-P. Nénot, qe l'expression *vis potoyère* a conplètemant disparu de l'usaje et êt ranplacée, dans la pratiqe, par « escalier de marchand de vin ».

2. *Prov. Suppl.-W.*, VI, 606.

Las herbas que se vendran.., ad obs del mestier de la blancaria, so es assaber rodor e ros e murta e *purverns* e sumac.

Dans cète liste, le redoul (*Coriaria myrtifolia* L.), le mirte et le sumac se dénoncent d'eus mêmes [1]; le *ros* (prov. mod. *rous*) n'êt q'une variété de sumac. Qant au *purvern*, il faut sûremant l'idantifier avec le *Rhamnus frangula* L., désigné comunémant an français sous le nom de *bourdaine* ou *bourjène*, et, plus raremant, sous celui de *pouverne*, enrejistré pour la première fois, à ce q'il sanble, dans le *Répertoire* de Duchesne (Paris, 1836), p. 297.

La *Flore populaire* d'Eugène Rolland groupe sous l'article BOURDAINE (IV, 17), les trois indicacions suivantes, qi élucident la conposicion de notre vocable :

pëte vèrne, f. (= aulne puant), Montrêt (S.-et-L.), GASPARD.
pë vèrn, m. (= aulne puant), Plancher-les-M[ines] (Hte-S.), POULET [2].
pou vèrn, m. (= aulne puant), Côte-d'Or, ROYER.

Rolland mancione, un peu plus bas, outre *piane*, qu'il a recueilli personèlement de la bouche d'un indijène de Chanlite (Hte-Sône), et dans leqel je suis porté à voir les mêmes élémants conposants amalgamés, *pianvinne*, transcipcion du *pianvaine* (prononcé *pianvain-ne*) doné par Contejean dans son *Glossaire de Montbéliard*, et qi éqivaut clairemant à « puant aune »; on sait, an éfet, qe, dans toute cète réjion, l'*r* de *vern(e)* disparaît et qe l'*e* peut se nasaliser an *en* (*ain*) ou an *an* [3].

Donc le *purvern* du texte provançal cité par M. Levy doit être un ancien **putvern*. J'ai réçamant u l'ocasion de parler ici même [4] d'un autre nom de la bourdaine (et du cornouiller sanguin) dont le premier élémant êt aussi *put* et le second *fust* :

---

1. Cf. les statuts des taneurs de Bordeaus cités par Delboulle dans *Romania*, XXXIV, 609, art. REDON.

2. Je ne trouve cependant pas *pë vèrn* dans l'*Essai d'un vocabulaire étymol. du patois de Plancher-les-Mines* du Dr Poulet (Paris, 1878).

3. Cf. la carte no 74 (*aune*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont.

4. *Romania*, XXXIX, 245-7. Il m'a échapé qe le chanoine Dartois avait déjà dit qelqes mots sur ce *putfust* dans *Acad. de Besançon*, 1850, p. 242.

or le *t* de *put* êt ausi devenu *r* dans certaines réjions [1]. Même fénomène dans *purcaur*, nom de la bourdaine à Valanciènes, qe Rolland anprunte à Hécart an le transcrivant *pur-côr* et an l'interprétant dubitativement (mais il n'i a pas de doute à avoir) par « noisetier puant ». Et, s'il falait des exanples méridionaus du passaje de *t* à *r* dans le même radical, je citerais le limousin *purnai* « punais » (Chabaneau, *Gr. lim.*, p. 74 et 362) etle gascon *purnacho* « punaise » (Mistral).

ANC. FR. *SARTRE*, s .f.

Godefroy done trois exanples de ce mot, q'il traduit par « espèce de poisson, péut-être la sargue ».

Le premier êt anprunté à la *Bataille de Karesme et de Charnàge*, texte publié dans les *Fabliaux et contes* de Barbazan et Méon, IV, 80, mais cité par Godefroy d'après le ms. Bibl. nac. fr. 19152, fol. 92[d] :

Sartres et bremes et dorees

Le deusième vient du *Roman de la Rose*, cité d'après le ms. de la Bibl. Corsini de Rome, fol. 89[c].

Si l'en ont il en l'arbre escriptes
A son coutel lettres petites
Desus la rue en lieu de chartre
Qui ne valurent une *sartre*.

Disons tout de suite, pour ne pas i revenir, d'après une oblijante comunicacion de M. E. Langlois, q'il n'i a aucun fond à faire sur ce manuscrit, la bone leçon étant *tartre* (v. 13222 de l'édicion an cours pour la Société des anciens textes français).

Le troisième êt tiré de l'*Hist. de la nouvelle France* de

1. Bas-Maine *pourfu* (Dottin), déjà cité dans *Romania*, loc. laud. Depuis, j'ai u le plaisir de relever *purfust*, *perfust*, *prefus* (cète dernière forme êt peut-être une leçon fautive pour *piefus*) dans un texte du XIIIe siècle dont nous n'avons, maleureusemant, qe des copies du XVIIIe, le *Cartul. de Château-du-Loir*, p. p. Vallée (1905), p. 201, 205 et 148.

Marc Lescarbot, ouvraje dont la première édicion a paru an 1619, t. II, p. 348 de la réédicion Tross, 1866) :

Item y trouverez [au Canada]... bars, *sartres*, grosses anguilles...

Lescarbot était de Vervins ; mais il serait hasardeus de croire qe la conaissance du mot *sartre* lui vient de Picardie. Il êt probable, an éfet, qe le mot a été introduit au Canada par les émigrés normands ; je vais an éfet bientôt fournir la preuve qe *sartre* êt autantiqemant orijinaire des côtes de Normandie. Mais auparavant il me faut rapeler qe les *sartres* sont mancionées dans le poème du *Comte d'Anjou* (voir *Hist. litt. de la France*, XXXI, 327) et qe le vers qi les concerne a passé dans la rédaccion anplifiée du poème de *Fauvel* (*ibid.*, XXXII, 145, note) :

Sartres grasses, mullès et sollès.

Anfin, il êt probable qe c'êt le même poisson qi figure, an 1396, sous le nom de *sartez* (au plur.), dans le *Coustumier de Dieppe*, cité ici même par Delboulle (*Romania*, XXXV, 396 ; cf. pourtant XXXVI, 292).

Come aucun patois actuel ne paraît avoir conservé ce nom de poisson, nous somes fort anpêchés pour l'antandre. L'idée de Godefroy, acceptée sans réserve par M. Ch.-V. Langlois [1], êt aussi absurde au point de vue ictiolojiqe q'au point de vue linguistique : le (et non *la*) sargue (lat. *sargus*, grec σαργος) êt un poisson méditéranéen qi n'a rien à voir ici. Par fortune, il se trouve qe l'infatigable traducteur Jehan de Vignai, d'orijine normande, come on sait [2], a u l'idée d'anployer notre mot pour traduire un passaje du *Miroir historial* de Vinçans de Beauvais [3], ce qi nous promet un peu de lumière, étant doné qe nous avons un texte latin à raprocher de la traduccion française. Voici le passaje de Jehan de Vignai, d'après B. N. fr. 316, livre II, chap. 27 (poissons) :

1. *La société française au XIIIe siècle*, p. 243.

2. Il était du Molai (jadis *Le Molai Bacon*), c^ne du c^on de Baleroi, ar. de Baieus (P. Meyer, dans *Romania*, XXV, 409).

3. Cète traduccion êt datée de 1332 (L. Delisle, *Rech. sur la libr. de Charles V*, partie I, p. 278).

Les uns sont couvers de cuir et de poil, comme loirre [1]...; autres de crouste espineuse, comme poisson de saeste [2]; autres d'eschailles tendres, comme *sartres*; autres de cuir aspre, comme chiens de mer, de quoy l'en polist yvoire et madre [3].

Or, qel êt le mot latin qe le traducteur normand a randu par *sartre*? Nous somes un peu déçus an constatant qe le texte de Vinçans de Beauvais porte *murena*, car la murène ne remonte pas dans l'Océan au nord de la Jironde. A son défaut nous pouvons jeter notre dévolu sur la lanproie, sa cousine jermaine, plus spécialemant sur la variété dite *lanprillon* ou *lanproyon*, très abondante dans la basse Seine, l'Epte, l'Andèle, etc., où èle porte ordinairemant le nom de *séteuille*. Ailleurs, on l'apèle *satroule*, *satouille*, *chatouille*, *sartouille*, etc [4]. Et d'autre part, sur les côtes normandes, il êt de fait q'une *satrouille* ou *chatrouille*, un *satrou* [5] ou *chatrou*, ce n'êt pas, à l'eure actuèle, un lanprillon, mais une pieuvre, autremant dit un poulpe, l'*Octopus* de Cuvier [6]. Si donc *sartre* a disparu, il sanble bien

1. La loutre, an dépit de la saine istoire naturèle.

2. Les oursins (lat. *echini*), dont les piqants sont conparés à des flèches.

3. Le passaje n'a pas subi de chanjemants apréciables dans l'édicion incunable (1495). D'autre part, dans B. N. fr. 50, qe j'ai collacioné, je n'ai relevé qe le singulier « eschaille tendre », au lieu du pluriel.

4. Voir Rolland, *Faune pop.*, III, 97 et XI, 180. Cf. *Romania*, XXXV, 185, n. 6, et 472. Le mot a passé dans le domaine provençal : « *Chatillons*, Small fresh-water Lampreyes; called so at Tholouse » (Cotgrave). — « *Satroulho*, petit lamproïde qu'on trouve en abondance dans les sables de la Dore et des ruisseaux » (Michalias, *Glossaire de la commune d'Ambert*, Paris, 1912, p. 88).

5. Altéré en *satron* par le Dictionnaire de Trévoux (« petit poisson qui sert d'appât aux pêcheurs ») et par beaucoup d'autres. On retrouve ce *satron* jusqe dans le *Dict. allem.-franç.* classiqe de W. de Suckau, revu par Th. Fix, Paris, 1898. — Q'était-ce qe le *satroul* pêché à la mer le 21 sept. 1560 par le sire de Gouberville? Godefroy dit « lanproie », et Moisy « pieuvre ». Il êt probable qe c'êt Moisy qi a raison, et c'êt tant pis, je le crains, pour la pêche du sire de Gouberville. Car, come dit Gautier de Coinci,

> Chetis, tu es si deceüz
> Que le fruit laisses por la fueille,
> La lamproie por la *setueille*.

Mais, au fait, q'êt-ce qe la *setueille*, puisqe ce n'êt pas une lanproie, pour le vieus poète? Une pieuvre ou un modeste lanproyon?

6. Cf. Rolland, *op. laud.*, III, 188.

q'il ait contribué à former (voire à déformer) certains noms actuels du lanprillon et de la pieuvre. Mais d'où vient-il ? Je l'ignore, ne pouvant me résoudre à l'aparanter avec l'alem. *zärte* [1], nom doné à un poisson d'eau douce apelé aussi *vimbe* (*Abramis Vimba* des naturalistes, d'après un terme indijène dans l'Upland, réjion çantrale de la Suède). Et ancore moins avec le lat. sartor, come me le sugjère mon ami M. le prof. J. Vising, leqel s'apuie sur le fait qe la perche s'apèle dans certains dialectes suédois *skräddaren*, c'êt à dire « le tailleur ».

BÉRICHON *SAUNÉE*

M. le prof. Behrens a consacré réçamant une note étimolojiqe au mot *saunée*, anploié par G. Sand dans *La petite Fadette* [2]. Jaubert le définit par « corde munie de lacets à prendre les alouettes ». Körting i voit le lat. *salinata, par allusion à la croyance populaire, q'on peut prandre des oiseaus an leur métant un grain de sel sur la qeue : M. Behrens croit qe *saunée* êt une variante fonétique de *saignée*, opinion que M. Mario Roques a justemant conbatue [3].

Pour trouver l'étimolojie, il faut tenir conte du sinonime *sillonnée*, qe Jaubert enrejistre an ces termes : « Longues ficelles auxquelles sont attachés des lacs ou lacets pour prendre les alouettes, et qe l'on tend le long des sillons. » La dernière frase êt èle même un pièje inoçamant tandu à notre curiosité, car il i a *sillon* et *sillon*. Le père de *sillonnée* n'êt pas *sillon* ou *seillon* « tranchée ouverte dans la tère par la charue », mais *sillon* ou *seillon* « mèche de fouet ». Je crois qe, pour ce dernier, la notacion par *l* mouillé êt fautive, car je ratache le mot an qestion à l'anc. fr. *saion*, dont Godefroy done un exanple :

> De *saions* et de cordes lor lierent les bras.
> (*Aye d'Avignon*, 3246.)

On le trouve plus souvant, an ancien français, sous les formes *saïn*, *seain*, *seïn* [4], avec le même sans de « corde, lien ». Et un

1. Cf. Behrens, *Beiträge*, p. 274.
2. *Z. f. rom. Phil.*, XXXV, 231-2.
3. *Romania*, XLI, 625.
4. Voir Godefroy, 2. SAIN ; le texte où on lit « *saingt* de perles » n'a rien à voir avec l'article ; il s'ajit de *ceint* « ceinture ».

raprochemant s'inpose avec plusieurs mots du provançal moderne qi ont le même sans et le même radical. Je les extrais du *Tresor* de Mistral, par ordre alfabétique :

SEDADO, SEDASSO, ficelle garnie de lacets de crin, pour prendre les oiseaux.

SEDALO, espèce de lacet pour prendre les oiseaux, en Béarn [1].

SEDASSO, ficelle garnie de lacets de crin, pour prendre les oïseaux.

SEDEN, SEDAU, corde tressée avec du crin, lacs dont les gardiens de chevaux de la Camargue se servent pour saisir, abattre et attacher les chevaux sauvages ; licou.

SEDOUN, SEDOU, SETOU (auv.),.., collet pour prendre les oiseaux, lacet de crin, nœud coulant, lacs pour abattre les chevaux fougueux, corde dont se servent les portefaix [2].

A ces indicacions sémantiqes je puis personèlement ajouter la suivante : dans le patois de Saint-Irié-la-Montagne (Creuse), on apèle *sedou* le cordon avec leqel les fames atachent leurs cheveus. D'autre part, il êt utile de faire remarqer qe le patois poitevin anploie le substantif féminin *seie* au sans de « ¸lac (*sic*) pour prendre les oiseaux » (Lalanne), et qe le patois sainton jais se sert du dérivé *siasse* ou *siace* au sans de « lacet en crin » (Jônain).

An présance de tous ces faits, êt il possible de douter qe le lat. seta, mis an avant par Mistral et autres, soit l'étimolojie qi s'inpose ? Le bérichon a dû posséder une forme primitive **seon*, élarjie an *seion* sous l'influance du sinple *seie* < sēta, puis contractée an **sion*, écrit abusivemant *sillon*. D'autre part, une évolucion fonétiqe de **seon* an **saon*, d'où **saonée*, aujourdui *saunée*, êt parfaitemant admissible.

Je dois cepandant atirer l'atıncion sur un fait concomitant, à savoir l'existance, dans les langues jermaniqes, d'un radical analogue, qoiqe d'orijine diférante : alem. mod. *saite*, anc. haut alem. *seito*, anglo-saxon *sada*, etc. Peut-être l'anc. franç. *saïn, saion*, où l'idée de « crin » n'aparaît guère, se ratache-t-il à ce radical jermaniqe plutôt q'aus tipes purement latins *setīnum et *setōnem.

---

1. Le *Dict. béarnais* de Lespy et Raymond ne conaît qe la forme normale *sedado* « piège pour la chasse des oiseaux et particulièrement des grives : bâton aux deux bouts recourbés : de l'un à l'autre est tendu un fil de fer où pendent des *sedons*, lacets de cuir de cheval ».

2. Cf. *Romania*, XXXV, 398.

ANC. FR. *TONBIR, RETONBIR*

L'ancien français possède un verbe *tonbir* (*tombir*) « retantir, résoner », dont Godefroy a réuni un bon nombre d'exanples qi vont du XIIe siècle (*Perceval*) au comancemant du XVIIe (Cotgrave). Ce mot a été introduit de biais dans le *Dict. franç.-lat.* de Robert Estienne dès la 2e édicion (1549) par l'article suivant : « TOMBISSEMENT, *quand la terre tombist du bruit et pettelis des cheuaulx* ». Plus tard, on a ajouté à cet article la traduccion latine : *Strepitus*. An 1642, Antoine Oudin traduit an italien *tombir* par « rimbombare, strepitare » et *tombissement* par « rimbombo » [1].

Tonbir a pour sinonime *retonbir*, q'on trouve aussi dans Godefroy, avec cète remarqe : « *Retombir* pour retentir se dit encore dans la Franche-Comté, et dans la Haute-Normandie, vallée d'Yères. » Le mot manqe pourtant dans le *Glossaire de la vallée d'Yères* de Delboulle. Il êt vrai qe, pour la Franche-Conté, le chanoine Dartois done *rètombi* « retentir » come usité dans le Jura [2] : ce *rètombi* ne remonte pas directemant à l'anc. fr. *retonbir*, mais représante *re* + *estonbir*. Si Godefroy n'a pas d'exanple pour *estonbir*, il an a plusieurs pour le subst. *estonbissement* « retentissement », ce qi établit sufisamant l'existance du verbe corespondant. Sauf dans le Jura, les patois français actuels, à ma connaissance, ne fournissent rien.

Le chanoine Dartois a raproché son jurassien *rètombi* de l'espagn. *retumbar*, qi a éfectivemant le même sans, bien qe le sinple *tumbar* ne présante pas de sans corespondant. Je suis porté à croire qe l'anc. fr. *tonbir*, *retonbir* êt sans raport étimolojiqe avec le verbe *entomir*, *entonbir*, dont je me suis longuemant ocupé ci-dessus [3], et doit être considéré come aparte-

---

1. *Rech. ital. et franç.*, 2e partie.

2. *Séances publiques de l'Acad. de Besançon*, 22 juillet et 24 oût 1850, p. 179.

3. Dans le *Gran Dictionaire françois-flamen* de Mellema, qi a u de nonbreuses édicions depuis 1589 (voir F. Brunot, *Hist. de la langue franç.*, III, 266), *tombir* êt doné avec le sans de *entombir* (randu par « verdooven », propremant « randre sourd »), et l'expression *mains tombies* êt randue de même par « Doove handen » ; mais c'êt une confusion personèle à Mellema, qi ne me paraît pas tirer à conséqance.

nant à la même famille qe l'espagn. *tumbar*, fr. *tonber* etc., du radical jermaniqe bien conu qi flote antre tum- et tumb-. A côté de la forme verbale jerman. tumban, base de *tonber*, etc., il êt permis de suposer une forme *tumbjan, qi rand raison de *tonbir*, d'autant plus qe l'anc. haut alem. conaît un verbe bitumjan, qi êt randu an latin par *circumvenire* [1]. Comant le verbe jermaniqe a-t-il passé du sans de « rotari » à celui de « resonare », je l'ignore, et je laisse aus jermanistes le soin d'élucider la qestion; mais le fait paraît incontestable [2].

WEDELIN

Qe *wedelin* soit un mot français, la qestion peut être discutée. Mais ce qi êt indiscutable, c'êt qe *wedelin* figure dans le *Dict. de la langue française* de Littré et qe l'article qi le concerne êt ainsi conçu :

† WEDELIN (ouè-de-lin), s. m. Petit bateau très léger, composé de trois planches, en usage sur certaines rivières.

J'ignore la source directe de Littré. Bescherelle aîné (1846) ne conaît pas ce mot, qe Larousse a enprunté à Littré, sans commantaire, mais qe Sachs-Villatte a cru devoir omètre [3]. M. K. Kemna n'a pas remarqé l'article de Littré dans sa dissertacion intitulée *Der Begriff « Schiff » im Französischen* [4], mais il nous fournit un eccélant commantaire à cet article. Il s'êt aperçu an éfet qe Littré avait relevé dans les *Mémoires* de Saint-Simon

1. Graff, *Althochd. Sprachschatz*, V, col. 423. Dans plus d'un autre cas, la forme en *-ir* du français (ou de toute autre langue romane) êt considérée come un indice sufisant de l'existance d'un verbe jermaniqe an *-jan*, lors même qe ce verbe ne serait ni atesté ni randu vraisanblable par des faits connexes dans le domaine jermaniqe propre.

2. Cf. ce q'a dit à ce sujet M. Th. Braune, *Z. f. r. Ph.*, XII, 206-7.

3. Il figure dans la segonde édicion du *Dict. franç.-néerlandais* de J. Kramers, conplété par H. W. F. Bonte (Gouda, 1881) « d'après les récents travaux de M. E. Littré... », et dans la dernière édicion (1887) du *Dict. national* de Bescherelle aîné.

4. Marbourg, 1901 ; cf. *Romania*, XXXI, 429.

un prétandu mot *redelin*, qi doit être lu *vedelin*[1] : « Je m'arrêtai six jours à Strasbourg... Je pris... deux *vedelins* attachés ensemble, qui sont de très petits bateaux longs et étroits, fort légers. » A. de Boislisle a bien lu et bien commanté : « Aujourd'hui encore, à Strasbourg, on appelle de très petits bateaux, comme ceux dont parle Saint-Simon, du nom de *weidling*, qui, avec la prononciation française, donne *vedelin*. En français même, nous nommons *vendelins* de petites nacelles effilées dont se servent les pontonniers[2] ».

Donc *vedelin* ou *wedelin*, c'êt du français d'Alsace[3]. Q'on l'écrive come on voudra, avec *v* ou *w*, mais, si l'on i met un *w*, q'on n'invite pas le lecteur à prononcer le *w* come celui des mots anglais. Et, après tout, puisq'on tient le mot pour français, pourqoi ne pas l'acçantuer, come a fait Littré pour l'irréel *rédelin*? On a le chois antre *védelin* (d'après *médecin*) et *vèdelin* (d'après *pèlerin*) : je conseille l'accent grave. Mais je n'oserais pas conseiller qe l'on fît come faisaient jadis les pontoniers (de Strasbourg, s'antant), lesquels nasalisaient et disaient *vendelin*. Et pourtant cela suprimerait le débat entre l'acçant aigu et l'acçant grave[4].

Antoine THOMAS.

---

1. *Op. cit.*, p. 182. *Redelin* êt la leçon de l'édicion Chéruel et Regnier, t. I (1873), p. 183 ; Littré inprime *rédelin*.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II (1879), p. 143, n. 2.

3. *Weidling* êt lui-même de l'alemand d'Alsace et de Suisse, qe l'on ne trouve pas dans les diccionaires courants. Kluge le done pourtant dans son *Etymol. W. d. deutschen Spr.* à cause de l'intérêt qe présante l'étimolojie.

4. La dernière édicion du *Dict. national* de Bescherelle aîné déclare hardimant, sous RÉDELIN (atribué à Saint-Simon sans réserve), qe « le vrai nom est *vendelin* », et, sous VENDELIN, qe l'étimolojie êt l'alem. *Wendel* « chose qui tourne ». Come il n'i a pas trace dans les diccionaires alsaciens de forme tèle qe serait **wendling*, pour *weidling* (ou *weidlig*, qi se trouve aussi), l'influance du verbe alem. *wenden* ou de sa famille sur la nasalisacion de *vèdelin* an *vendelin* (prononcé *vandelin*) paraît inadmissible. On sait qe l'alem. *weidling* vient de *weiden*, et non de *wenden*.

MÉLANGES

VERSIONI VALDOSTANE DELLA PARABOLA DEL FIGLIUOL PRODIGO TRATTE DALLE CARTE BIONDELLI

(Bibl. Ambros. B. S. VII/D. 139).

Tra le molte versioni della Parabola che per il Piemonte offre il *Saggio sui Dialetti gallo-italici* di Bernardino Biondelli (Milano 1853 ; v. pp. 505 sgg.) non figurano le valdostane che il benemerito dialettologo ben aveva raccolte e noi qui pubblichiamo. Forse il Biondelli, che pur non s'è astenuto di pubblicare altre versioni franco-provenzali e provenzali del Piemonte, s'è lasciato qui guidare dalla considerazione che la valle d'Aosta adopera il francese qual lingua della coltura, e che però i suoi dialetti fossero francesi senza più, da guardarsi quindi sotto una luce diversa da quella de' dialetti franco-provenzali di quelle valli che riconoscono quale lingua della cultura l'italiana. Infatti su la copertina che accoglie le versioni sta scritto: « famiglia francese ».

Comunque sia, la pubblicazione non parrà inopportuna, chi consideri la scarsità di documenti valdostani [1], sopratutto di varietà che non sieno quella del capoluogo, e chi pensi che la raccolta venne fatta intorno al 1840. Questa data, e più precisamente quella del 21 maggio 1841, si rileva da una nota apposta a una delle versioni. Intorno alle quali non si hanno

1. Non so se della Parabola si abbiano altre versioni valdostane. Io non conosco che quella poetica e libera che ha fornito l'abate Cerlogne (*Poésies en dialecte valdôtain*, Aoste 1889. V. pp. 16-9). — Per versioni franco-provenzali all' infuori d'Italia, v. Suchier, in Gröbers's *Grundriss*, I², 768-9 ; Gauchat e Jeanjaquet, *Bibliographie linguistique de la Suisse Romande*, I, 71 sgg., 121-2, 131 ; Constantin e Désormeaux, *Dictionnaire Savoyard*, pag. LX ; Fankhauser, *Revue de dialectol. romane*, III, 40 sgg.

d'altronde che quelle scarsissime indicazioni che sono a loro luogo ricordate [1].

Carlo SALVIONI.

I. — DIALETTO DI AOSTA [2]

Un pere layait dò mainà. Un jor lo pì jovin dit a son pere, bailla mé la part di patrimonio che me revin : lo bon pere volut bin satisfaire a cella demanda e bailla a un iiacun (?) la portion. Cachie jor aprè lo fis pi jovino quitta lo pare [3] et la maison pe s'en aller in pays étrangé e lè piglie (?) tot cen che lo pare liaiait bailla avoi de filles de mauvaisa via. Quand la avu tot piglia son bien il arrivai (?) una gran famina din lo pais you leche, et lei memo che moirissait de fan la ità oblijà d aller domestico chez un proprietairo che la mandalo in champ i gadin din sa maison de campagna : sa misere e la fam (?) che l'ayait lei fevan (?) desiré de sè nourrir de la norritura di gadin, mè cetta mema nourritura li etiè refusaie pe tot lo mondo : plein de repenti de..... dit antre lui, uèlà guero de mercenarie (?) son bien p.... .....,..bien din la maison de mon pare e me je si poro miserablo e je manco de tot e moiro de fam inche glià ; se decide totacò de quitte ci pais pe tornè din la maison de son pere a chi se propose de domandè pardon de se fate passa : je si indigno d etre avaisà come son fis e je dirai a mon pere trattà me come vetro domestico. I par, e a una pissioda distanza son pere o vei, lo ricogne e plein de compassion de lo vere din si poro etat, lei saute i co e l'imbrassie : lo garçon tot desolà dit a son pere je pecchia contre lo ciel e contre vo, je si pamé digno d etre considera come votre fis : lo pere demande le domestico, lei dit de porte les abit e le memo ornemen che portave datre cò e de le lei bette, es commande incora i domestico de ciuer lo vè grà a fin de lo faire coire e servi a tabla pe se réjouir e faire la feta di ritor din la maison de son pere di fis cadet che lon craignit mort e de chi layan pamais de novelle. Lo diner l et prest e on allave se betta a tabla in attenden

---

1. Delle note che accompagnano, a piè di pagina o in calce alla versione stessa, i testi, sono mie quelle poste tra parentesi quadre. Le altre appartengono agli autori delle versioni.

2. [Questa versione è di lettura assai difficile per essere l'inchiostro passato da una pagina all'altra. Nel decifrarla, ebbi il cortese ajuto del rev. Don Galbiati, dottore dell' Ambrosiana. — Alla versione dialettale va aggiunta una versione libera francese, alla quale non sempe e interamente s'è adattata la dialettale. — Le carte sono indiriziate, sotto la data di Aosta, il 21 maggio 1841, dal medico Ruffinelli (?) al conte De Cardenase (?) a Valenza.]

3. [O *pere* ?]

che lo pì gran di garçon fusse revenu di champ; ci inche quan la ità prosso de maison, fut tot étonna de senti de musica e de cri d'allegrezza, i demande a un domestico perche fesian tant de fete, e che chantavo, i lei repondo che son pere layait fe tuer lo vè gras pe lo megier tous ensenble (?) in rejoissance di retor in bonna santa de son frere lo pi jovino; mais celle fete n'an pa plaisu o (?) piu vià ; contrairo, i la ità fatià e voillie pa solamente intrè a maison. Adon lo bon pere va a sa rencontre e l'ingage avoi de belle maniere d'intre a maison. l'ainé repond à son pere de mauvais umœur e lei fait ci reprogio : il i a longtems che je ve servo, vos e tojor obéi e veluá (?) pa solamente baillia an cè un cevrei pe lo picché avoi mes amis ; e pe mon frero le cadet vo faide tuer un vé gras pe servi[1] din un grand repas a cosa che leit (?) torna chez v... aprè avei tot picca son patrimoino avoi de fille de mauvaisa via. Lo pere lei repond voi de belle maniere et graciosamente : quinta differenza entre vo dô, te mon fis ainé te tojor restà avoi me e sen che je let bin a te ; ainsi il let tot naturel e justo de faire una feta de amille tous (?) a tabla insemblo pell' arreiva(?) de ton frere che no creijan mort e che torne chez son pere.

II. — DIALETTO DI AYAS (VAL CHALLANT)

Parabála dè l'enfant prodègo.

1. Eun hommo a u douéi féll.

2. Et lo pieu tyouven di doug a deut ou sen parê : Parê, donné mê la part dê l'èrétatgeo qui mê vièn. Et lo parê, llia dévésa lé sen bin (o *bén* ?)

3. Et après pouþo dê tgeor, dêþê la u teut ressembia, lo pieu tyouven di bouep èst parti pê un païs hestrangé et la ou rotgea teut tzen þê laèit, en banbochie.

4. Et dê þê la u teut conseuma, l'èst vênu euna groussa faména en tzout païs la, et ou comentza d'éssê à þeurt dou nècessairê.

5. Adonc ou sen alla et s'èst béta à mehtre avoï un habeten dê tzout païs, et ou lo mandà à la sa grantgea lartgea lé porchets.

6. La ou sê sarèit bagea la man lous poehu (o *pochu* ?) mintgea pièn sé di rhestê dï porchéls : mèi niun lié n'en donnava.

7. A la fin ou rentra en sé mémo, et ou sè deut : vèro dê valéts a la mageon dou mio pare an prou dê pan et io crapo dê fan.

8. Io voï parti, et i trova lo mio parê, et lié dérai : parê, ièi manqua contrê lo tzïel et contre vous.

9. Mèréto pamaï, d'essê appela lo voustro féll : avèïté mê maþê commé un di voustrê valéts.

---

1. [Al di sopra della linea tra *pe* e *servi* è scritta una parolina di tre lettére, che non mi riesce di decifrare.]

10. Ou se lêva et alla trova lo sen parê. Lo sen parê la viu vêni dê loïnz, la compassion la prés, ou llíala ou rècontro, llè souta ou coul et l'embratza.

11. Adonc tzout pouro mavênu llié dé : pare, iêi manqua contre lo tciel et contrê vous, mèrèto pamaï d'essê appela lo voustro féll.

12. Adonc lo parê dé i [o *è* ?] sen valéts : porté vito tzé lo sen pieu be vhesti, vhesthichélo (?), bété lié eun anèl ou dèi, dè bôtê i piè.

13. Allè prèndê un vél gras, amatzélo, volen fa un fhestin, et nô régala :

14. A þosa þè lo mio bouep þéra mort èst ressuscéta, l'era perdu, et lèi retrova. Et é cê (?)son beuta a mintgea dè bon.

15. Lo pieu viêll di bouep era pì [o *pè* ?] lé bèn, et dè þou vènêit et þè l'arreuvava à mageon, la sentu þou liéra la muséca et þi dantzavon.

16. La créa un dè valéts, et llia dèmanda tzen þê tzen volèït dire.

17. Lo valet llia respoûs lo voûstro frare, l'èst vênu, et, lo parê a amatza un vél gras à þosa þê l'èst torna veuhsti (o *veuhst* ?).

18. Tzen la, la béta dè mauvaisê humeur, et ou volèit pas éntra. Lo sen parè l'est sorti et llia deut dalla avoï lour.

19. Mèi tzé tzé llia respous : avèitè (?) tzé lo mio parê llièst tant dans þè vôs sèrvô, vos èi jamais dèsobèi, et mahè jamais donna un tzhèvrèi pè mintgea avoï lé mié amig.

20. Tandis þè subit (o *subèt* ?) þe lo voûstro bouep, qui a rotgea teut lo souèi avoï dè peutanës èst torna, vhaé amatza un vél gras.

21. Lo sen parê llié dé, teu vè bên lo mio bouep þè tiè toutgeor avoï mé, et þé tiê mhestrê dê teut tzo þè iêi, et ou convênèit bèn dê fa un pahsto, et dè nos retjoï à þosa þê lo ten frare þéra mort èst ressuscéta, léra perdu et lén retrova.

Notanda. — Le *t* devant un *g*, *z*... fait appuyer fortement sur la syllabe suivante. L'accent circonflexe ne doit se faire sentir que faiblement. On mouille avec mollesse le double *ll* toutes les fois qu'on le rencontre. — *en* se prononce comme en latin.

III. — DIALETTO DI BARD E DONNAZ

Un omo avuve dos meinaz e lo pieu dzoveno ijat domanda a sen pare : doname seinche me vin della mina part. Lo pare gli at partagiaie lo sin bein. Poca de tem apre lo pieu dzoveno ijat tot vendu e ijat fet una somma d'arzzent e ijet parti per d'egli pais e*sh*tranger et ijat tot mingia en vivent en debauccia. Ent' elora la fameuna s'et fesse senti deccert (?) tsit païs, tormenta per la fam ijet alla vallet' avoïëï un ommo (?) do païs che l'at mandalo larzzi lé porczzet et desirave menzzi lé ghian che devoravon lé porczzet et pouïve pa n'acciapé. Rentra en sè mêmo : che dè vallet alla mison do min pare ijant trop de pan et dzzé moiéro de fam, dzze me lévéré et dzze men iré trover lo popa et glé diré : popa dzzai ciêl [1] et a vo edzze pas me

1. [Tra *dzzai* e *ciel* devon essere state omesse delle parole.]

degno d'es*h*tre vos*h*tro phill, tratame mache come lo dare dei vos*h*tre vallet. ossito prigia ijiet parti e ijet alla trové lo pare che l'at veito de glion glion, e compassionnous ijet alla rascontro e l'at embrashsialo dur lo co; pare, ijat deut lo garçon, dzzai manco o bon Dieu et a vò edzze pa me degno d'es*h*tre vos*h*tro phill. Lo pare ordonne aij vallet d'allè prende lo più gras degli vé (apré che l'at ves*h*tilo de sa premera vesta, e che gliat bêta un anné alla man e des(?) bottine aï pe) amas*h*sialo et no lo mengeren et no raboteren ensembiò, per sen che seit phill gliere mort e iet ressucita ijere perdu e s'êt retrova. Commishziavon a riboté kant l'atro garçon ijet arriva della campagne chi sentent la meusecha ijat demanda a un vallet che vodere dzzo-sé. Sade-vo pa ! di lo vallet, ijet lo vos*h*tro pare che tratte perche che ijet arrivo lo vos*h*tro frere. Sentu dzen de rabia volive pas me entré. Lou popa sort et lo prie d'entrè, ma gliu gliat rehspondue (?). Depòi e tant de ten che dzze vo servo, sensa vo désobei mai totun vo mavuda mai donna una fes*h*ta per pòe (?) traté le mèn (o *min* ?)amis e yèu che ijat tot mingia avòie de gantole lo bin che vo gli avuda donna totun a peina arriva vo l'avude tratalo et feije de fes*h*te. Poro garçon, res*h*pond lo pare, te minzzé ben sempre avòie me lo min bein ijet a tè, e fallive ben fere de fes*h*te per lo retor d'un frere che ijere mort e ijet ressussita ijere perdu et ijet retrova.

Note. L'étoile désigne que la syllabe qui la précède est aspirée. *che* se prononce à l'italienne ainsi que les mots qui sont ressemblants. Le trait long (¯) sur un mot désigne què les lettres ne font qu'une syllabe et qu'une émission de voix comme *vōix*. [Sono munite superiormente dell' asterisco le voci che contengono un *sh* stampato da noi in corsivo.]

IV. — DIALETTO DI COGNE

Parabola de l'ainfain proudigo.

Un hommo l'avé do fils; et lo pì zouveno di do l'a dit à son pare : mon pare, bäillé-me la pourchon de l'eritazzo qui me vin, et lo pare la llia bäillae. Kaki zzor apré i ressembià tot sain qui l'avét, et i l'est parti p'alé din un pays etrangé bien loin. Et lai i picà tot sain qui l'avét en debozze. Et quain i l'a avu tot pica, i llia avu din sé pays una grossa famina, et i coumainchève à étre din la misère. Adon i s'allà aingazzé ou servichio d'un hommo de sé aindrét; et sé hommo lo mandà à sa granzze per vardè li gadin. Et i leuroit voulu se louzzé de sain que minzzin li gadin; et niun llié n'ain bälliéve. Adon i pensà aintre sè mémo, et i dit : vayro de valet ché mon pare l'ain de pan tain què n'ain voaulon (?), et me zzo crèpo ci de fan. Zzo vouoi parti et zzo vouoi tornè chè mon pare, et zzon [o *ʒʒou* ?) llié dirai : mon pare, zzai manca contre lo chil et contre vou, zzon [o *ʒʒou* ?] sey pà may digno d'étre appelà voutro fils; bità-me màque ou nombrou de voutri valet. Et i

l'est parti et chèainnalla cé son pare. Et quen lére un co bien loin, son pare la vu-lo, et la compachon la pré. I allà vicio à son raincountro, i llié seutà (?) ou cou et lo baygea. Et son fils llia dit : mon pare, zzai manca contre lou chil et contre vou, zzon (o *zzou* ?) sey pa may digno d'étre appellà voutrou fils. Adon son pare la dit à si valet : portà-me vicio mon pi beau habit et bità-lo llié, bità-llié la vire ou dí (o *dé* ?) et le botte i pié. Allà praindre un vé gras et ciouà-lo et fàsain una féta pe sain que mon fils l'ere mort et i l'est ressuscità, zzo l'avou perdu, et zzo l'ai retrouvà ; et i se sont bità à féta. Adon lo pi vié l'ere ain campagne, quain i vignè et qui l'ere zza prozo de la méson, i la saintu qui sounin la musica, i la fay venî un di valet et ll'ia demandà sain ke sain voulé dere. Sé valet llia dit : ton frare lest venu, et ton pare la ciouà un vé gras, pe sainqui la torna trouvèlo ain bouna samda [o *sainda* ?]. Adon i la avu rabie et i la pas voulu intrè. Adon son [pare[lest sorti et llia dit d'intrè. May lui llia repondu : i llia un muié [?] d'ain que zzon (?) vo serveysso, et que zzon (?) vous ai jamay desoubei, et vou m'àde jamay ¦bàilla un zevré pe fare una féta avouey mi-sami ; may (o *mey* ?) quain voutro fils qui la tot peca son bin avouey de putanne, vin, vou llié ciouade un vé gras. Adon lo pare llié dit : té touzzor îtà avouey me, et tot sain que zzai est à te. May i falé bin fare una féta et nou rezzouï pe sain ke ton frare l'ere mort et i lest ressussita, i lére perdu et i chè retrouvà.

V. — DIALETTO DELLA VALLE DI GIGNOD

In (a) hommó (b) l'a ayau (c) do garçons : ló pi jóvinhó (c) di dó i di à son pée : pée, bailli mè la pórchon dou bien que (d) me vint (e). E lliu (f) láu a partagia (g) ló bien. È pas bien de jor apris, in coup que l'a ayau tot regreuvó, ló pi jóvinhó l'est partì p' aller voyagir in p' in payìs llioin ; è lé, i lá péccó son bien, en (h) vequessen en débouccia (l) (*ou bien on diroit* à fée de bamboches). È apris que l'a ayau tot peccó, l'est vinhu inha grossa famèha dedins ci payis, è l'a commencha incò lliu à sentir fam. I l'est alló se baillir à un di rezzards (m) de ci payis, è lliu l'a mandó à sa granje p' aller en tzzam i poirs. E l'aeut beigea (n) les quatró deis, è ló poujó de possei emplere son ventro di golfes di faves (*de siliquis*, je l'entends de l'enveloppe des fèves et autres légumes) que peccavon les poirs ; è gnion lei n'en bail-live. Rentró in lliu mimo, i di : veuo d'ouvris, à la meison de mon pée, reiullon [o *reuillon* ?] ló pan, è mè hinc (o) de crapó de fam. Foua de ceilla (*ou bien* de me lèvéeu) è de vaudreu avui (p) mon pée, è de lei déeu : pée dé peccia contre le chéil è contre vo : de si pas mi dégnó d'ître nommó voutre feusse : trattade mè commè un de voutres ouvris. I partej, è l'est alló en cci (?) son pée. Mi quand lie incó llioin, son pée l'a yu, è l'a îtó toccia de compachon, lei va vîtto recontre, li a embracha ló cou è l'a beigea. Ló garçon li a det : pée, dé peccia contre le chéil è contre vo, mi lo pée i di à ses valets : portade vitto son premi abéillement, è arbeillide ló, betade in

anhé à sa man, è tzzauchide ló [*ou bien si par* calceamenta *on entend les souliers seulement* des botte à ses pia) è allade prende ló vi gras, è cuade ló (q), ribotten è féen fîtta ; pe cen que ci enfant lie mort, è l'est tórnó en via, lie perdu, è s'est trovó ; è l'an commencha à fée fitta. Adonc ló pi you garçon lie à travaillir en campagne, è quand i vegnoit è que s'approchive [1] demeison, i l'a sentu que sonhavon, è che danchivon : i l'a crió un di valets, è li a démandó cénque lie : Cihinc li a det : voutró frée, l'est vinhu, è voutró pée l'a fé cuée ló vi gras, pe cen que l'a retrovó san. Lliu l'a ayau la fótta, e voloit pas entrer. Son pée l'est puis donc sórti e s'est betó à le preyir. Mi lliu répond à son pée è lei di : l'ya ja in gros muis d'ans que vos servo, vos é geamî désobéí, è mei geami bailla in tzzevrei pé fée inha màhenda avui mes amis. Mi apri que voutre garçon que l'a peccó son bien avu des pettanhes, l'est vinhu, vei fé cuée per lliu le vi gras. E lliu lei a det : mon enfant, t'i tojo avui mè : è tot cein que l'est à mè, est à té. I falloit pourtant se rejóyir, è fée fîtta de... [2] que ton frée lie mort, è que s'est tornó en via, que lie perdu, è que s'est trovó.

Note. *a*) La prononciation de *in*, doit tenir le milieu entre l'*in* des latins et l'*in* ou *ein* des Français. *b*) l'*h* que je mets dans cette traduction, a partout un son aspiré et nasal, mais faiblement. L'*o* accentué de *hommó*, comme tous ceux que vous trouverez ensuite, marqués de ce même signe ',', a le son de l'*o* fermé des Italiens, comme dans *sono* et *torre* ; *c*) l'*y* a partout la valeur d'un *i* simple et se joint totalement à la syllabe suivante. L'*au* se prononce à l'italienne comme dans *Audio*. — Le *j* consonne a dans *jovinhó* et ailleurs le son de *dʒ* ; *d*) l'*e* muet sonne un peu plus fortement qu'en françois ; *e*) *t* sonne à la fin du mot, s'il n'est pas joint à une autre consonne, mais seulement à la fin d'une incise de la phrase ; *f*) les deux *ll* au commencement du mot indiquent qu'ils sont mouillés ; *g*), *g* accompagné d'un *i* se prononce à l'italienne, comme dans *legere* ; *h*) *en* a partout le son de *ein* ou *in* en françois ; *l*) les deux *cc* avec *i*, se prononce à l'italienne ; *m*) les *ʒʒ* se prononcent fortement, comme s'il y avoit un *t*. (n) *ei* se prononce comme *ey* ; *o*) *hinc*, comme en latin ; *p*) *ui* se prononce comme *oui* ; *q*) *cuade le* [sic], *cua*, se prononce d'une seule émission de voix.

VI. — DIALETTO DI VALTOURNANCHE [3]

Lo bon Dieu a deut : in r' ommo avè do boébo, è lo pei [4] dzeuvero di do a deut ou pâre ; pâre, doré mè la porchon dou bien kè mè vint, è ì gli a fé lo

1. [Non chiaro il *ch*, che par corretto da altra lezione, o la corregge.]
2. [A *de* seguono una lettera o due indecifrabili.]
3. [Una nota a matita reca in margine il nome di J. G. Carrel Ch... (?).]
4. [All'*i* manca il puntino, e del resto non somiglia ai solti *i* finali. Potrebbe anch' essere *pev*.]

partadzo. È ka kè dzor apré, tot règrevó, lo pe dzeuvero é parti per in paij glluin, è laï i a tot dessepó chou bien in banboche. È apré avé tot consemó, i é veru inra gran famêra in cé paij, è i a commincé dè sinti fam. È i è-t-allo viá dè laï, è i ché doro a in r' ommo dè cé-t' indrèt. Cé t ommo l'a mandó a cha grandze per lardzé lè gadin. È i volèt ch' euta la fam avoé lè glandès[1] ke medzévon le gadin, è gnun no glie dorovè gnen. Mei intro in chè mémo, i a deut : i gli a tan de valet à la mézon dè mon pâre, ki an prou dè medzé, è mé dze moërro xe (?) dè fam. dze voil mè boudzé dè ce, è dz alleri avoé mon pâre, è dze glie deri : pâre, dz' ei mancó contre lo bon Dieu, è contre vo ; dze no si pó mé deigno d'être apelló veutro garçon ; fezé mè comme à un dè veutrè valèt. I ch' é lèvó. è i é alló avoé chon pâre. Kant i érè inco luin, chon pâre l'a vuïú, e gli a fé pediá, i ch' é approdzé, i gli é souto i keu, è i l'a imbrassé ; è la garçon gli a deut : pâre, dz'ei mancó contre lo bon Dieu, è contre vo ; dze no si pó mé deigno d'être appelló veutro garçon. Mèi lo pâre a deut à chè valet : porté vito chon premé abeut, è beuté glie lo, e beuté inra verdzetta à chon dey [prima : *cha man*], è dè bootè a chè pi. E prèné in vé gra, cuéélo, è no mèdzèrem, è no farem in gran dená ; pè cën kè mon gârçon i érè mort, è i é rësséussëtó, i érè përdu, è i e rètrövó. È i an commincé à chè redzoié. Mèi lo mavou garçon i èré pè la campagne, è kant i vegnet, è ki aprodzèvè dè mézon, i a sintu gran meseca, è dansé ; è i a démandó in di valèt, e i gli a démandó cen ki érè, e i gli a deut : veutro frâre i é veru, è veutro pâre a cuio in vé gra, pé cen ki l'a trovó bien porten (?). Mèi i a aviú la maléie (?), è i no volet po intra. Chon pâre è don sorti, é i a commincé à lo prèié, mèi i gli a répondu : vo vèié ki gli a tan d'an ke dze vo servo, è dze no vo s'ei jamé désobéï, jamé vo no m'é doro in dzèvrei pè povér mè rèdzoiè avoé mè z' ami. Mèi apré kè cé frâre, ki a tot pecó chon bien avoé lè dzamporgnè, é verú, vo s'é cuó per lhiéu in vé gra, Mèi i gli a deut : mon garçon t'o toujour itó avoé mè, è tot cen kè dzé, é a te, mèi i fallet chè rédzóié è farè gran rèpa, par cè kè ton frâre i érè mort, è i é resseussetó, i érè perdu, è i é retrovó.

NOTES CRITIQUES
SUR
HUELINE ET AIGLANTINE

Notre collaborateur M. G. Bertoni vient de publier[2] sur le poème de *Hueline et Aiglantine,* après examen du manuscrit unique, quelques notes critiques. En voici quelques autres,

1. [*glandès* è scritto sopra in matita, pare, d'altra mano. L'autore aveva prima scritto *deuché* (?) ch'è cancellato, e sovrascrittovi *deusè*, pure cancellato.]

2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXVII, 342.

que je relève sur mon exemplaire du livre de M. Oulmont[1], où ce texte a paru en dernier lieu. Plusieurs émanent de mes amis A. Thomas et M. Roques, qui les ont présentées au cours de la soutenance (on sait que ce petit livre a été d'abord une thèse « complémentaire ») et qui veulent bien laisser cette menue propriété indivise entre nous.

11 : *plorer*, corr. *parler*. — 24 : *cortoisie*, que M. Bertoni veut substituer à *cortoisier*, fausserait la rime ; *cortoier* me paraît s'imposer. — 31 : *encor*, corr. *en cort*, c.-à-d. « nous plaiderons à ce sujet » ; de même v. 194.— 36 : *jamais*, corr. *ja mar* ; cf. dans le même volume, p. 210 (*Le Jugement d'Amours*, v. 381) : *ja mar en douterés*. — 43 : *mené*, corr. *meüe*, qui rétablit la mesure ; cf. plus haut, v. 30. — 45 : *main*, corr. *mien*. — 56 : *n'aut*, corr. *n'ait*. — 96 : *que point vos tort a desonor*, corr. *que puis v. t. a nul onor* (?). — 112 : *ausi*, l. *an si*. — 136-7 : point-virgule après le premier vers, point après le second. — 146 : point-virgule à la fin du vers. — 160 : *pointel*, l. *poincel* ou, avec Méon, *poincet* ; cf. Littré, *poinçon* 2. — 183 : point à la fin du vers. — 206 : M. O. imprime *demor*[*ent*] ; Méon lit correctement *demora*. — 240 : le .1. du ms. me paraît devoir être lu, comme l'a fait M. O., *uns* ; sur cet emploi de *uns*, voir Nyrop, *Gr. hist.*, II, § 508. — 267 : *damoisele*, corr. *damoiseles*. — 274 : *par vostre onor*, entre deux virgules. — 283 : *suirons*, l. *sivrons*. — 285 : point à la fin. — 292 : *ensorquetot* en un mot. — 293 : point à la fin. — 295 : deux points à la fin. 304 : vers sans rime, à supprimer ; cf. 310. — 309 : point à la fin. — 313 : *grant*, corr. *granz*. — 316 : *soz* n'est pas expliqué et me reste obscur. — 320 : *empriz* est excellent ; ce mot peut être synonyme de « repris, enraciné ». — 323-4 : corr. *ramu*[*es*], *vestu*[*es*]. — 326 : point à la fin.

A. Jeanroy.

---

1. *Les Débats du clerc et du chevalier*, p. 157 ; voir sur ce livre le compte rendu de M. Faral, *Romania*, XLI, 136. Du nouvel examen du ms. il résulte que, dans bien des cas, la lecture de Méon est supérieure à celle de M. Oulmont. Il y aurait à faire aussi bien des corrections au texte de *Florence et Blancheflour*, publié par M. Oulmont ; mais je m'en abstiens, ce texte venant d'être réédité par M. J. Schmidt et par M. Faral, cf. ci-dessous, p. 452).

GUI DE TOURNANT, CHANÇON DE JESTE PERDUE

Je ne crois pas q'on ait ancore atiré l'atancion sur l'existance de la chançon de jeste de *Gui de Tournant*. Je viens conbler cète lacune, et je le ferai très brièvemant. Pière de Caseneuve êt le seul érudit qi ait u à sa disposicion ce monumant tardif de l'épopée française ; le manuscrit dont il nous a laissé de trop courts extraits, sans nous dire où il se trouvait, paraît s'être perdu. C'êt dans la deusième édicion de son *Franc-Alleu* q'il a mancioné pour la première fois ce poème, et il l'a fait *ex abrupto*, à propos du mot *dru* :

> Le Roman de Guy de Tournant.
> Onq ne fu tel criée depuis le Roy Artus
> Là regrette chascun son amy & son Drus [1].

Plus tard, dans ses *Origines françoises*, inprimées une qarantaine d'anées après sa mort et publiées, en 1694, par Simon de Valhébert, à la suite du *Dictionnaire étymologique* de Ménage, Caseneuve a anprunté douze fois des citacions à notre chançon de jeste. Il écrit tantôt *Guy*, tantôt *Guion* ou *Guyon* ; sauf dans la première citacion (où on lit *Tournant*) et dans la deusième (*Tournau*), l'édicion porte constamant *Tournaut*, au lieu de *Tournant*. Je crois q'il faut s'an tenir à *Tournant*, puisqe tèle êt la leçon du *Traité du Franc-Alleu*, dont Caseneuve a corijé les épreuves.

Voici, dans l'ordre qe leur assigne le ranjemant alfabétiqe des mots qi ont atiré l'atancion de Caseneuve, les citacions qi figurent dans les *Origines françoises*, et dont je respecte la grafie, sauf avis contraire :

ACCROCHER :

> De noier, ou d'ardoir, ou d'encrouer au vent.

---

1. *Le Franc-Alleu de la province de Languedoc* (Toulouse, 1645), livre I, chap. 10, § 9, p. 99. Ces deus vers ont été reproduits par Ménage dans ses *Origines de la langue françoise*, Paris, 1650, art. DRUD. P. Borel a cité le segond, soit d'après Ménage, soit d'après Caseneuve, dans son *Tresor de recherches et antiquitez gauloises et françoises*, Paris, 1655, art. DRUE. Dans la 1re édicion de son traité (*Instructions pour le Franc-Alleu...*, Toulouse, [1641]), Caseneuve ne fait pas mancion de notre chançon.

BOUQUERAN :

Quant la Dame loyt le sang luy va muant,
Plus vermeille devint que drap de bouquerant.

BUIMES (aus *Additions et Corrections*) :

Lors fist saisir le Roy & derriere & devant,
Buimes de grans anneaux lui vont as pieds mettant [1].

DEPANÉ :

Molt furent depanés leurs bons Hauberts doublier [2] ;
Ils n'avoient dessus eux ne de sain ne d'entier.

DRU (voir ci-dessus).

DRUERIE :

Voire, ce dit le Roy, mais une mienne espie
M'a dit que vos aimiés par droite Druerie
Guyon, le mien cousin, que mon corps n'aime mie.

Et en un autre endroit :

Bien me devés mostrer amour & druerie,
Quant vo pere le Roy a besoin de maïe.

ECHARNIR :

Quant vos voulés mon cors ensement laidanger,
Et devant tes Barons escharnir & moquer.

JOÛTER :

Là eut maint cor d'airain, & bondi [3] & sonnés :
A l'assembler y eut grandes mortalités.

JUS :

Et Guion le ferit par si tres-grand radour,
Que tout jus du destrier [4] s'abbat à celuy jour.

MAVFÉS :

Car en la fin verras d'Enfer tous les Maufés :
Je sçay bien q'en la fin y seras hostelés.

---

1. Vers cité, d'après Caseneuve, dans le Dictionnaire de Godefroy, art BUINE.

2. Une faute tipografiqe (reproduite servilemant dans l'édicion de 1750) a fait placer le point et virgule antre *hauberts* et *doublier*.

3. Inprimé *boudi* an 1694.

4. Inprimé *destier* an 1694.

PATÉ :

Amis, ce dit Guion, je vous suis supplians
Qu'à manger me donniés pastels, tartres, ou flans.

TENSER :

Les Sarrasins s'enfuyent en criant hau & cler,
Ô Roy Brun d'Origent, las veuillez nos tenser
Contre le Roy Tharsille d'Ermenie sor mer.

Et en autre lieu :

Or verrai-je comment vo corps me tensera
Contre le Roy Tharsille qui demandée m'a.

Au total, 29 vers ont surnajé, grâce à Caseneuve, dans le désastre qi a anglouti *Gui de Tournant*. Cela ne sufit pas, certes, pour nous faire conaître an détail la chançon perdue. Pourtant la trame jénérale apparaît assez nètemant : notre héros doit ariver à la cour du roi Brun d'Origent come Roland à la cour du soudan de Perse, dans l'*Entrée d'Espagne*. Gui devient le chanpion de la fille du roi Brun, recherchée par le roi Tharsille d'Arménie, q'èle ne veut pas accepter pour épous (tèle Dionès, fille du soudan de Perse, vis-à-vis du roi Maucuidant). Et come Gui de Tournant n'êt pas fiancé avec la bèle Aude, pourqoi n'épouserait-il pas la fille du roi Brun d'Origent ? Renonçons à savoir qel êt le roi qi cousine avec le héros et qi paraît si mécontant de lui et de l'amour qe l'éroïne a conçu pour lui. Ces jans-là, d'ailleurs, nous intéressent peu : on ne nous les a pas présantés, et nous ne savons d'où ils sortent. Tout au plus avons nous un « tuyau » sur Guion de Tournant lui-même. C'êt, naturèlemant, la *Table des noms propres* de M. E. Langlois qi nous le fournit. Dans le roman an prose de *Guerin de Montglave*, tel q'il a été inprimé pour Jehan Treppe-rel (Paris, sans date), Olivier rapèle an ces termes à Charlemagne les guères ausqèles il a pris part, avec son ami Roland, depuis les fiançailles de sa seur « Belle Aude » jusq'à l'expédicion d'Espagne :

Et Roland aussi demeure beaucoup pour espouser Belle-Aude, car il y a plus de .xx. ans que ie la luy donnay. Si avons esté depuis tousiours en guerre : vne foys a Alencon ou nous fusmes tant, l'autre foys a Regnault de

Montauban, au roy Brun d'Orcame (= d'Orcanie), a Guyon de Tournan., et en plusieurs autres lieux [1].

Le *Guerin de Monglane* an vers ne contient rien qi coresponde à ce passaje, dont M. Stengel s'êt éforcé de reconstituer la forme métriqe, à tort ou à raison [2]. Toujours êt il q'il i a là non seulemant un témoignaje positif de la notoriété de notre chançon de jeste, mais un élémant d'informacion sur la matière même de cète chançon, qi conplète utilemant ce qe nous avons induit des vers cités par Caseneuve : la première partie de *Gui de Tournant* métait le héros aus prises avec Charlemagne, et la segonde le conduisait an Oriant.

Le stile et la versification des fragmants qe nous a conservés Caseneuve ne permètent guère, il me sanble, de placer la conposicion de *Gui de Tournant* avant le XIVe siècle. Qant au surnom du héros, on ne saurait dire s'il se ratache à *Tournan*, aujourdui chef-lieu de canton de l'arondissemant de Melun (Seine-et-Marne), ou à *Tournehem*, aujourdui chef-lieu de canton de l'arondissemant de Saint-Omer (Pas-de-Calais), ou à qelqe autre localité de nom analogue.

A. THOMAS.

---

1. *Galiens li Restorés*... von Edmond Stengel (Marburg, 1890, fasc. 84 des *Ausgaben und Abhandlungen*), p. 83.

2. *Op. laud.*, tirade LXIII a, vv. 15-22.

COMPTES RENDUS

V. DE BARTHOLOMAEIS, **Liriche antiche dell' alta Italia**; estr. da *Studj romanzi*, VIII ; Roma, 1911, pp. 32.

Queste liriche che il De B. ha scoperte nelle guardie del ms. franc. (Nouv. Acq.) 7516 della Nazionale di Parigi sono d'un' importanza veramente eccezionale. Il ms. contiene il *Partenopeus de Blois*, proviene dalla libreria dei Gonzaga ed è della seconda metà del sec. XIII. Le liriche sono vergate da due mani che non si possono far discendere al di sotto di questo periodo. A me è sorto anzi il dubbio (e questo dubbio riposa sopra ragioni paleografiche ed è, forse, insolubile) che la prima mano, a cui si deve il solo componimento *Suspirava una pulcela*, sia anteriore a quella del copista del *Partenopeus*, sicchè non mi stupirei che per le ultime pagine del romanzo fosse stata utilizzata una pergamena proveniente da altro manoscritto. Il dubbio trae argomento anche dalla constatazione che i rimanenti testi sono scritti su altri abrasi, i quali, come appare da qualche traccia, erano dovuti alla prima mano. Si noti poi che la prima mano è di scrittura libraria, la seconda di scrittura cancelleresca. Comunque, resta che nel loro complesso le liriche dovettero essere composte nel sec. XIII.

A più riprese, ho avuto tra mano il manoscritto, che sin dal 1903 mi fu mostrato dello stesso De B. L'ho esaminato più volte e l'importanza di queste liriche è andata sempre aumentando ai miei occhi. Esse sollevano un problema di capitale valore per gli studiosi delle origini italiane, in quanto fanno a buon diritto supporre nell' Italia settentrionale l'esistenza di una poesia aulica italiana da contraporsi a quella meridionale. L'una e l'altra mostrano, per chiari segni, di riattarcarsi alla lirica d'oltre le Alpi. Nel Nord fu più potente l'influsso provenzale, come è mostrato, oltre che dalle liriche occitaniche scritte da settentrionali, dalla famosa canzone di Aulivier *En rima greuf*, ch' io direi scritta a dirittura in una lingua « italo-provenzale », ma non mancò di farsi sentire altresì l'influsso della lirica francese.

Faccio seguire alcune osservazioni sui testi editi dal De B. Bisogna rassegnarsi a ritenere anonimi tutti i componimenti. I due nomi *dominus Petrus* e *dominus Johannes* non hanno certamente nulla da fare coi nostri componi-

menti. Sono d'altra mano e saranno i nomi di possessori o lettori del ms. Il secondo ha anzi tutta l'aria d'una prova di penna. Il primo (di mano del sec. XIV) si trova per caso sopra il testo *Madona mia*, il qual testo non consta già di quattro strofe, ma di tre, perchè la seconda fu cancellata del copista e scritta subito dopo con notevoli varianti (tanto notevoli, da far quasi credere che copista e autore fossero un' identica persona, se gli svarioni del testo non inducessero a pensare che il copista scrivesse a memoria, permettendosi numerosi e profondi mutamenti). Al v. 8 (*guardà lo vostro aver a ment*), il senso non corre. Si legga col. ms.

guardà lo vostro *onorament*.

Anche nel v. 17 non c'è senso di sorta :

Vu sì falsa e inoyosa
e non avì pont d'amor
17 sempr[e] volant, steriosa...

Io leggerei (e il cod. non mi dà torto, sebbene paia avere *valant*) :

sempr[e], *balant*, *sté* (state) *irosa*.

Nel compon. *E bon' amorete* (nº III) una correzione mi pare s'imponga. Ai vv. 11-12, abbiamo : *basé sa bocete — mant*. Questo *mant* è una svista del copista. Si corregga : *riant*. Al v. 16 (*la bele cu ser e' suy*) il ms. permette di leggere : *la bele cu servent suy*. La fine del « refrain » (*non cieç provete — amant*) non dà senso. Correggerei : *n'ancieç* (ancidete) *povrete — amant*. Questo verbo si trova un' altra volta nei nostri testi, e cioè in V, 19 :

che m'*ancì* si brevement

dove il De B. stampa per errore *acì*; ma una sbarretta è visibile sull' *a*.

Un passo del testo nº VII è uscito malconcio (vv. 14-15) :

Pois c'amor dont ma vida
par le' chu tot bon pres guida

Si legga, conformemente al cod. e allo stile cavalleresco :

Pois c'a mi done ma vida
cele chu tot bon pres guida

Il *c* di *cele* è su correzione. Quanto al secondo verso, basterà ricordare Guilh. de la Tor (*En vos ai mesa*) : *Na Biatris, cui iois e pretz es guitz* ; per il primo, i passi che si potrebbero citare sono innumerevoli.

VIII, 11 *s'e' mor, là ch' e' me sia*. Il ms. a questo punto non è chiaro. Correggerei, in ogni modo : *sempre là*. Non vedo che casa sia *devitosa* al v. 5 (anche in IX, 44 *devitosi* e XI, 18 *devitoso*). Si legga nei tre casi *denitosa-i-o* (dignitosa, -i, -o).

IX, str. III :

Ben aça l'or' e[1] lo ponto
qu'a De la visa... menti ;
per grand alegreça m'el conto
vedir[2] la bala[d' av]inent ;
più çoyose..... sale sul monto
inver l'ayre...
.....
.....
.....
guardate so vista çoyosa.

In nota il De B. riporta le parole che ha potuto leggere nel ms., ma le sviste sono parecchie. Intanto, si corregga il secondo verso così : *quand' é l'avisa[i prim]amenti* e si noti che il ms. al v. 5 non ha *çoyose*, ma : *plu che glee* e poscia : *sale sul monto in ver l'ayre [p]onant jnver le mõte tute el mõt op niente p che la posa vedir quela dal morbiyo rie guardant so vista çoyosa.* Correggerei, a un di presso, così la strofa :

Ben aça l'ora [e]lo ponto,
quand' e' l'avisa[i prim]amenti ;
per grand' alegreça me'l conto :
vedìela bala[r bela]ment
[e] poi sali[re] sul monto
inver[so] l'ayre pognent ;
tuto el mont ò per niente,
perchè la posa vedir
quela dal morbido[3] rir,
guardant so vista çoyosa.

X, 35-36 : *chè v'amo lialment — chè non sia pentut.* Si legga col ms. *peruto* (perito). Al v. 15 *desidrato* ; al. v. 32 *secorm'em.*

XI, 13-14 :

né de d... né de suspir
non vo cesmando.

Si aggiunge in nota che su queste parole si ha : *de così grandi martiri* « e altre parole illeggibili ». Si legga invece : *de così grevi martiri cum vo durando.* E quando ai due versi precedenti, non intendo che cosa significhi *cesmando.* Il *ce-* è tutt' altro che chiaro. Propongo *non vo finando.* E invece di *d..*, leggasi

---

1. Ms. *ora.*
2. Ms. *uedie.*
3. *morbido* ha qui il senso di « lussurioso, sensuale » ; vedasi il glossario di F. Egidi (p. 563) alla nuova ediz. romana del ms. Vat. 3793.

d[*ol*]. Al. v. 19, il ms. ha *inver de nos*. I vv. 22-23 (*mey me fos — e per... al plu perfont*) sono chiari nel ms.

mey me fos
esser il mar (il = *nel*) al plu perfont.

V. 38. In luogo di : *viv a la* (*ta*)*toa impetrança*, si legga e corregga : *viv a la toa sperança*. Al v. 35 non già *s'è* (*grant folia*), ma *fè* (feci).

Per ultimo, dirò che IX, 9-10 van letti non già *l'or è che rescuso non pati* (errore di stampa per *pari*) *nesun valor pol aviri*, ma :

l'oro che rescuso non pari
nesun valor pol aviri.

Cfr. Sordello nel « Documentum honoris » vv. 1-2 : *Aissi col tesaurs es perdutz — Aitan con istai esco*[*n*]*dutz* e vedansi i numerosi raffronti del De Lollis, *Sord.*, p. 295 [1].

Queste liriche sono veramente preziose, sicchè non parranno inutili le cure che vi siam venuti spendendo. Tutti gli studiosi dell' antica lirica italiana aranno grati al De B. per aver loro data questa piccola messe di testi, che sollevano problemi ardui e interessanti.

G. Bertoni.

F. de Gélis, **Histoire critique des Jeux Floraux** *depuis leur origine jusqu'à leur transformation en Académie* (1323-1694) ; Toulouse, Privat, 1912 ; in-8, 436 pages (*Bibliothèque méridionale*, publiée sous les auspices de la Faculté des Lettres de Toulouse, 2e série, tome XV).

L'idée de faire une histoire critique des Jeux Floraux est loin d'être nouvelle : les premiers chapitres de cette histoire ont été écrits, avec soin et conscience, dès le XVIIe siècle, par Catel (1633), Caseneuve (1659) et Lafaille (1687) ; d'autres, solides et brillants, au cours du XIXe, par Noulet, Chabaneau et Roschach. Il ne restait donc, semble-t-il, à M. de Gélis qu'à rassembler et résumer ces chapitres et à les relier entre eux en comblant quelques lacunes. La tâche était toutefois plus ardue qu'il ne paraît. Le sujet est vaste ; sur cer-

1. Qui in nota qualche altra osservazione. I, 4 leggi : *quelù* ; 12 anzi che *me*, come ha il ms., si corr. *ne*, come vuole il contesto ; 14 il ms. ha *amare*, per essere esatti ; 24 *acomando*. II, 1 Forse *Perdona bene* ; 7 *fedelment* ; 8 *pensas-tu* (non già *pensas a*). III, 15 *çi* (non *ça*) 19 ms. *pensis* 22 *diy*. IV, 23 *prenda* ; 24 *avanti* si legge per intero nel ms. VI, 4 *beltati* ; 6 *che* (non *ce*). Tralascio qualche altra discrepanza insignificante o quasi. Aggiungo, all' ultimo momento, che F. Flamini ha scritto un' interessante recensione (in alcuni punti ci si è incontrati) sui testi editi dal De B. (*Rass. bibl. d. lett. ital.*, XX, 317). Soltanto, non vedo perchè egli voglia dividere in due parti uno dei componimenti, ricavandone due testi. Secondo me, ha torto.

tains points, les documents sont rares et difficiles à interpréter; d'autres ont été embrouillés à plaisir par d'interminables et fastidieuses polémiques. Je ne sais si M. de G. a senti les difficultés de son rôle de rapporteur; il est certain, en tout cas, qu'il ne les a pas surmontées. Il n'a pas toujours réussi à se débrouiller dans son dossier et surtout il n'a rien fait pour nous rendre le contrôle possible. Son livre, quoique assez mal composé (il est formé de chapitres trop longs et touffus et il abonde en redites), pourra faire la joie des esprits superficiels, car il est lestement et agréablement écrit, sinon toujours correctement[1]; mais il ne saurait satisfaire les autres.

La Bibliographie, d'abord, est un modèle de confusion et un tissu d'erreurs; la moitié des ouvrages ne sont pas datés, d'autres sont cités qui n'existent pas[2], beaucoup de noms ou de titres sont estropiés[3]. On nous renvoie, sans antre indication à des « articles de la Société d'archéologie du Midi de la France » (qui publie, comme on le sait, un *Bulletin* et des *Mémoires*), à la « *Romania*, Revue des langues romanes » (*sic*), en un seul article. — Au cours du livre, très peu de références précises, là où elles seraient le plus nécessaires. Cette critique s'applique plus ou moins à tous les chapitres, comme on va le voir[4].

Dans le premier (*La période romane*, p. 11-70) l'auteur étudie les origines de l'institution et fait son histoire de 1323 à 1484. Ses deux sources essentielles sont naturellement la rédaction *A* des *Leys d'Amors*, qui débute par un récit et des documents de première importance, et le « Registre de Galhac », qui contient des pièces couronnées de 1345 à 1484. Or les documents fournis par les *Leys* ont été publiés, en grande partie, par Lafaille (*Annales*, I, p. 64-84)[5], plus complètement par Dumège (*Hist. de Languedoc*, éd. Paya, t. VII, Additions, p. 46 ss.), complètement et excellemment par Chabaneau (*ibid.*, éd. Privat, t. X, p. 177). De ces éditions, M. de G. ne souffle mot, encore que, manifestement, il ait utilisé au moins la dernière (puisqu'il emprunte à Chabaneau de nombreuses notes); même silence sur la publication intégrale de la rédaction *B* des *Leys* faite sous le nom de Gatien-

---

1. M. de G. écrit « durée » pour « étendue » (p. 77), « legs » pour « testament » (p. 84), toute l'Olympe (p. 104), docteur *ès* droit (p. 275) etc.

2. Les « Mémoires » de L. Baron, les « Commentaires » de Chabaneau sur Nostredame.

3. Cazeneuve, Dietz, Vic et Vayssette, Hersier (pour Hérier), Benneville (pour Berneville), Bruce Wyte, Bragaza (pour Bragoza), de Pagèse (pour Pagera).

4 Un de nos collaborateurs, M. A. Jeanroy, a déjà critiqué ce défaut de méthode dans la *Revue historique*, tome CXIII, juillet-août 1913, p. 373. Il a bien voulu me fournir, pour ce compte rendu, quelques renseignements et la copie de divers documents.

5. Déjà quelques extraits dans Catel (*Mém.*, p. 402-3) et Caseneuve (*De l'origine des jeux flaureaux*, p. 68).

Arnoult[1]. Quant au « Registre de Galhac », il a été, nul ne l'ignore, publié intégralement et traduit par Noulet (sous le titre de *Joyas del gay Saber*, 1849) : encore un travail que M. de G. nous laisse ignorer[2], quoiqu'il lui ait emprunté maintes choses[3].

Le récit qui ouvre les *Leys* (réd. *B*) a été maintes fois abrégé, traduit ou interprété, notamment par les très nombreux mainteneurs qu'a tentés l'histoire de leur maison. La plupart, juristes habitués au maniement des textes, se sont fort bien acquittés de cette tâche, Lafaille, par exemple, et même, en dépit de leur parti pris, De Ponsan (*Recueil* des Jeux Floraux, 1764-7) et Poitevin-Peitavi (1815)[4]. Si M. de G. eût pris la peine de lire leurs travaux, il eût évité quelques fâcheuses bévues : les deux pièces rimées (imprimées par Chabaneau, p. 8-9 du tirage à part) ne sont pas des « circulaires » adressées, « l'une aux candidats Bacheliers, l'autre aux Mainteneurs appelés à les examiner » (p. 20) ; la première est le texte du diplôme de bachelier, la seconde une lettre de convocation adressée par Molinier aux « sept seigneurs » pour requérir leurs lumières. Nulle part, Molinier ne propose de « harangues fleuries pour modèles aux juges et aux candidats » (p. 24) ; les morceaux visés (Chabaneau, p. 12-13) sont des lettres que sont censés échanger Molinier et son conseiller Jean de Saint-Sernin. Dans un autre, comme l'a bien vu Poitevin-Peitavi (p. 50-52), Molinier ne sollicite pas « l'appui de quelques-uns de ses contemporains, réputés pour leur science » (p. 25) : il déclare vouloir soumettre son œuvre, une fois accomplie, à l'examen de savants hommes, presque tous théologiens (l'un d'eux est tout simplement le grand inquisiteur). M. de G. préfère à une rigoureuse interprétation des textes les grâces du style, comme il appert de ses plaisanteries sur le portier « Me-

---

1. En 1841-3 et non en 1842 (p. 41). — M. de G. parle (*ibid.*) de « traduction » alors qu'il devrait dire « édition » ; de même, il mentionne (p. 26, n. 1) les « savants » commentaires de Chabaneau sur les *Leys* et non l'édition qu'illustrent ces commentaires. Les rubriques de la rédaction *A*, qu'il a cru devoir traduire, avec bien des contresens, aux « Pièces justificatives » (p. 325-36) avaient été intégralement publiées par Chabaneau. Si M. de G. a travaillé sur le manuscrit, il a vraiment pris là une peine bien inutile.

2. Le titre figure bien à la Bibliographie, mais aucun renvoi n'est fait à l'ouvrage dans le corps du volume. A propos d'un emprunt qui lui est fait (p. 50 ; cf. *Joyas*, p. 280), M. de G. renvoie, sans précision, à une autre publication de Noulet [et Chabaneau].

3. Par exemple l'explication des « chronogrammes » donnée p. 59-60 ; cf. *Joyas*, p. 270, M. de G. s'est au reste fait un point d'honneur de publier quelques textes (p. 344-5) directement d'après le manuscrit, et il y paraît aux fautes dont ces textes sont criblés.

4. On trouve aussi chez eux l'analyse de quelques documents fort importants, par exemple, chez Poitevin-Peitavi (p. 42), celle d'un procès-verbal de 1464 (le seul inséré au Registre de Galhac), qui nous renseigne sur le mode d'élection des mainteneurs et du chancelier à cette époque ; M. de G. a oublié de mentionner ce document.

nassa »[1] et les caissiers de sociétés financières (p. 25). Il n'est pas plus exact quand il essaie de définir, d'après les *Leys* et en s'aidant de Raynouard, les principaux genres poétiques : nous lisons, par exemple, que « le jeu-parti est un reste des tournois poétiques qui se pratiquaient dans les cours d'amour » et que « il a conservé, de ces temps primitifs, une sorte de rudesse sauvage et de brutale naïveté » (p. 55); nous entendons parler de « la place relative des brèves et des longues dans le vers roman » (p. 61); nous voyons confondus la *tornada* et le *senhal*, par suite d'une interprétation erronée d'une excellente note de Noulet (p. 48-9 et 61; cf. *Joyas*, p. 294). Mais je ne finirais pas si je voulais tout dire.

Le chapitre II (*La période française*, p. 71-169) est plus nouveau. Du « Livre Rouge » (qui contient des procès-verbaux et des pièces couronnées de 1513 à 1641) M. de G. a tiré de nombreux renseignements sur l'histoire de la société et il en a extrait un certain nombre de pièces ou fragments. Il est regrettable qu'il n'ait pas eu l'idée d'en donner une table complète, qui eût été la plus utile de ses « pièces justificatives ». Il a du moins dressé, d'après lui, une table des mainteneurs, maîtres et lauréats, malheureusement sans indiquer à quel endroit et sous quelle forme ces renseignements se présentent dans le « Livre Rouge ». On ne voit pas non plus s'il a utilisé directement le manuscrit ou l'analyse qui en a été faite à la fin du XVIIIe siècle par Magi. Pour la période antérieure sa liste diffère quelque peu de celle de Chabaneau (qui n'est pas mentionnée) et on serait bien aise d'en comprendre la raison. Les extraits des pièces couronnées sont bien choisis et agréablement présentés, mais criblés de fautes contre le sens ou la mesure[2]. Pour le XVIIe siècle, M. de G. a pu étudier une riche collection de « Triomphes » imprimés, appartenant pour la plupart à une bibliothèque privée. Il est regrettable qu'il n'en ait rien tiré ; il en a du moins reproduit (et c'est quelque chose) les titres dans sa Bibliographie.

Le chapitre III (p. 171-269) est consacré à *La légende de Clémence Isaure*, dont M. de G., débordant son cadre, poursuit l'histoire jusqu'à nos jours. Ce sont des pages agréables, mais où l'insuffisance des renvois est plus gênante que nulle part ailleurs. Conçoit-on un résumé de travaux sans références précises à ceux-ci? Cette imprécision affecte parfois aussi la pensée elle-même : à la p. 268, M. de G. admet que les *Dictatz de Dona Clamensa*, dont Du Mège prétendait avoir vu un exemplaire imprimé en 1505[3], sont une simple invention du facétieux archéologue. Le volume n'existerait donc pas. Or nous lisons ailleurs (p. 255, n. 1) : « Noulet a démontré que le

1. Ce personnage, purement symbolique, est transformé (p. 88) en un être réel, « le premier de nos Bedeaux ».

2. P. 129-30, je doute que le ms. porte vraiment *goraige* qui n'a pas de sens ; la lecture *d'oraige* s'impose. Dans le chant royal de Goudelin (p. 136) il manque deux vers à la str. IV.

3. Même indication, mais sans doute d'après Dumège, dans Pierquin de Gembloux.

volume en question, paru bien après 1505, avait été daté après coup ». Puis à la ligne suivante, le « volume » devient un « soi-disant ouvrage ». Il faudrait pourtant s'entendre.

Les documents publiés aux « pièces justificatives » sont bien choisis, mais tous, sauf les nos 16 et 18, avaient déjà été publiés ; pas n'était besoin, pour les réunir, de fouiller les « armoires » d'archives proches ou lointaines[1]. On aimerait à savoir quelles éditions ont été ici reproduites et si les originaux, presque tous à Toulouse, ont été collationnés.

Par des procédés de travail regrettables, M. de G. a en somme gâché un beau sujet. Il en a au moins montré l'intérêt ; puisse ce sujet être repris par un travailleur plus méthodique et mieux préparé.

M. R.

Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine (1071-1127) éditées par Alfred Jeanroy (*Les classiques français du moyen âge*, no 9) ; Paris, Champion, 1913 ; pet. in-8, XIX-45 pages.

Excellente édition du difficile et fantaisiste troubadour, précédée de pénétrantes remarques sur la langue, le style et la versification. On retrouve, dans ces pages nourries de faits et d'idées, les qualités bien connues de l'éditeur, qui a réussi à éclaircir presque tous les passages de son poète et a fort bien traduit tout ce qu'il était possible de traduire. Pour un jugement d'ensemble, je ne puis que renvoyer aux lignes écrites ici même (*Romania*, XXXV, 144) par M. Thomas, lors de l'apparition de ce travail dans les *Annales du Midi*, XVIII (1905), 161. M. Jeanroy l'a réimprimé avec quelques menues corrections. J'examinerai ici quelques points de détail : on ne s'étonnera pas, d'ailleurs, si je ne trouve pas beaucoup à glaner.

I, 15 : *bailar* « étriller ». Le mérite d'avoir trouvé le premier l'interprétation exacte de ce passage obscur revient à M. Appel ; voir la *Z. f. rom. Ph.*, XX, 386. — V. 24 : *Ges non sai ab qual mi tenga — De N'Agnes o de N'Arsen*, « je ne sais à laquelle je dois m'en tenir, d'Agnès ou d'Arsen ». Je crois que *qual* se rapporte à *cavalhs* et qu'il faut interpréter : « je ne sais auquel des deux chevaux, je dois m'en tenir : celui d'Agnès ou celui d'Arsen. » Toute la pièce tourne autour du motif fondamental des deux chevaux. Quant à l'absence du pronom devant *N'Agnes* et *N'Arsen*, on peut comparer : *que m'arma sia salva et de mon parentor* (Meyer-Lübke, III, § 228) ; *son nom non a tal cors com a de comte Raim.*, déjà cité par Diez, III, 79 ; espagn. *besaron las manos del rey é despues de myo Cid* (3435) ; ital. *l'amico mio e non della ventura* (Dante, *Inf.*, II, 61), etc.

1. Le no 6 est donné comme provenant des Archives de la Couronne d'Aragon, alors qu'il est simplement emprunté à Dumège (*op. cit.*, VII, Preuves, p. 128), dont on a respecté jusqu'aux fautes d'impression. La note « mot illisible » (p. 346), qui commente les points de suspension pris à Dumège, acquiert, dans ces conditions, une saveur particulière.

II, 19-21. Je crois plutôt que *la* (v. 19) se rapporte à *domna* et que la phrase *que·s laisses morir de sei* est régie par le verbe *desautrei* (le sens de ce verbe doit être, je pense, « désavouer »). Voici, quant à la construction de ces vers, un cas analogue tiré de la *Charrette* 902 : *Onques nus tant ne me mesfist, Se por deu merci me requist, Que por Deu... Merci n'en eüsse* ; autres exemples dans Tobler, *Gött. gel. Anz.*, 1875, n° 34.

III, 11. *Com sel hom que* doit avoir le sens du lat. *quippe qui* ; cp. afr. *com li hom qui, com cil* (ou *cil hom*) *qui*. — V. 12. *Qui·n pana* me paraît faire partie du second hémistiche. En tout cas, ainsi que M. J. le dit lui-même, il manque une syllabe. Corr. p. -é. [*Q'ieu*] *s[a]i c'autra*, etc.

IV, 13. Lire *quora·m* (cp. v. 14). — V. 23. La leçon *qui·m pot* du ms. *C* me paraît préférable.

V, 7-12 :

Donna fai gran pechat mortal
Qe no ama cavalier leal ;
Mas si es mongues o clergal,
Non a raizo :
Per dreg la deuri' hom cremar
Ab un tezo.

M. J. traduit : « Elle fait un grand péché, un péché mortel, la dame qui n'aime pas un loyal chevalier ; si celui qu'elle aime est un moine ou un clerc, elle a tort : on devrait la brûler sur des tisons ardents. » A remarquer, avant tout, que le poète s'adresse aux dames qui n'aiment pas les chevaliers (5-6). Il n'est pas question des clercs. Je pense donc qu'il faut traduire ainsi les vv. 9-10 : « elle a seulement raison de ne pas aimer, lorsqu'il s'agit d'un moine ou d'un clerc. » Nous avons là, à mon avis, la locution *non* (a raizo)... *mas* « sauf que [1] ». C'est au fond, l'idée du débat du clerc et du chevalier qui se reflète dans cette pièce de Guillaume IX.

VI, 27-28 : *Mais en say de nulh mo vezi Qual que·m vejatz*. Le sens est, à mon avis : « j'en sais plus qu'aucun de mes voisins, n'importe lequel, parmi ceux que vous voyez (que vous connaissez). » Il faut corriger *qual que·m* en *qual que·n*. Cp. pour des cas analogues, avec le subj. *en qual que loc los atrobes* ; *Chev. d. Lyon* 2229 : *il demanderoit la bataille, Queus que en fust la definaille.*

IX, 4-6 :

Ben dey, si puesc, al mielhs anar,
Quar mielhs *onra·m*, estiers cujar,
Qu'om puesca vezer ni auzir.

La pièce se trouve dans deux mss. : *C* a *ornam*, *E ornan*. La correction *onra·m* ne me satisfait pas. Voici pourquoi : Guillaume IX place le pronom atone

1. Tobler, *Verm Beitr.*, III, diss. 13. *No... mas* peut avoir ce sens, même s'il est suivi de *quar* ou de *si*, p. ex. Bern. de Vent. : *no sai... mas quar pagei* (*Quant vei*, vv. 39-40).

après le verbe, d'après le bon usage, lorsque le verbe est au commencement de la phrase ou lorsqu'il est précédé de *et* (et même de *et ieu*, ce qui est une caractéristique de son style), p. ex. *Saluderon mi* V, 17 ; *et am la fort* IV, 31 ; *et eu calfei me* V, 41 ; mais il dit *can lo vi* V, 57 ; *per dreg la deuri' hom* V, 11, etc. Ici, il aurait écrit : *m'onra* (au lieu de *onra·m*). J'avais songé, pour mon compte, à *or n'am*, lorsque je me suis aperçu que Bartsch avait déjà fait la même correction (*Lesebuch*, p. 45). — V. 14 : *co's*. Excellente leçon que porte le ms. *C*, d'après M. J. (*Ann. d. Midi* cit., p. 50); mais dans la 4e édit. de la *Chrest.* de M. Appel, je trouve *con* [*sic*] *C*. Par ailleurs, M. Appel a tenu compte de l'édition de M. J. dans les *Annales*. Que porte donc le manuscrit ?

X, 30 : *pessa* doit être la « pièce » ou le morceau de pain. Cette strophe très ardue me paraît fort bien interprétée par M. J.

XI, 17 : *nos*, faute d'impression pour *non* (*D*, *C*), — 22 : *mo perdon* : corr. *m'o p.* (*m'o* se trouve dans l'édit. 1905) — 37 : *vengam*, faute d'impression, peut-être, pour *vengan*.

Giulio BERTONI.

Le Jugement d'Amours, Textausgabe mit Anmerkungen und vollständigen Glossar, Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doctorwürde der... Universität Iena, vorgelegt von Julius SCHMIDT ; Borna-Leipzig, 1913 ; in-8, 65 pages.

Le *Jugement d'Amour* (intitulé aussi *Florence et Blancheflor*) a eu la fortune — je ne dis pas l'heureuse fortune — d'obtenir trois éditions en ces trois dernières années. Publié pour la première fois par Méon en 1808 [1], il l'a été de nouveau par M. Ch. Oulmont en 1911 [2], par M. J. Schmidt en mai 1913, par moi-même tout récemment [3]. Reprenant, après M. Oulmont, la question des débats du clerc et du chevalier, j'avais d'abord été amené, en 1912 [4], à marquer dans un compte rendu les insuffisances de son édition du *Jugement*. Dans un second article [5], j'avais présenté de nouvelles observations sur les manuscrits du poème et leur classement, ainsi que sur ses sources et ses caractères littéraires. M'étant aperçu que les éléments d'information fournis par M. Oulmont et sur lesquels j'avais travaillé étaient des causes d'erreur, j'ai enfin repris une enquête sur nouveaux frais, examiné le problème du classement des manuscrits, et donné une nouvelle édition du texte [6]. — Entre temps,

1. *Fabliaux et contes*, t. IV, p. 354.
2. *Les débats du clerc et du chevalier*, p. 122 ss.
3. *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge*, p. 251-69.
4. *Romania*, t. XLI (1912), p. 136 ss.
5. *Ibid.*, p. 497 ss.
6. *Recherches*... etc., pp. 217-32 et 251-69.

constatant de son côté que l'édition de M. Oulmont était à refaire, M. Hoepffner a confié le soin de la reprendre à M. J. Schmidt. L'édition de M. Schmidt a paru trop tard pour que je puisse en tenir compte dans mon livre, dont la partie correspondante était alors achevée d'imprimer. Elle l'était même déjà lorsque j'eus connaissance du projet de M. Schmidt. Je le regrette moins aujourd'hui en voyant paraître une édition qui est loin d'être satisfaisante.

Le travail de M. Schmidt comprend une introduction, où sont étudiés le classement des manuscrits et la langue de l'auteur, puis le texte du *Jugement* (version commune), puis un examen et une édition du ms. *D*, des notes et un glossaire. La question du classement des manuscrits est très délicate. M. S., qui ne s'est fondé, pour la trancher, que sur la présence ou l'absence de certains vers, ne l'a pas traitée avec toute la rigueur désirable. Celle de la langue de l'auteur devait aussi, en une édition isolée, être étudiée de plus près.

Le texte du *Jugement* a été fondé par M. S. sur les mss. *BF*, principalement sur *B*. Le principe est admissible. Ce qui l'est moins, c'est le texte lui-même. Les fautes d'impression y abondent (V. 53. *ioir*, lire *joïr* — V. 66. Fermer les guillemets après *tornee* — V. 87. *medites*, l. *me dites* — V. 125. *aimer*, l. *aimes* — V. 133. *ester*, l. *estes* — Le v. 159 est déplacé et doit venir après 162 — V. 191. *Oue*, l. *Que* — V. 222. *diu*, l. *dui* — V. 240. *audeus*, l. *andeus* — V. 246. *otroir*, l. *otroier* — V. 257. Ouvrir les guillemets après *dit* — V. 263. *touter*, l. *toutes* — V. 281. *fancons*, l. *faucons* — V. 286. Fermer les guillemets après *foi* — V. 297. *franchire*, l. *franchise* ; etc.). L'accentuation est illogique (V. 20-1. *affublées* : *fees* — V. 29-30. *ouvrées*.., *fermées*; mais v. 65-6 : *emparentee*.., *tornee* — V. 184. *ades*; mais v. 195 : *ouvré*, etc.). Les formes grammaticales sont mal comprises (V. 64. *chastée*, pour *chasteé* — V. 77. *fut*, pour *fu* — V. 108. *sauroie*, pour *savroie*). Le manuscrit a été mal lu (V. 306. *Quil*, l. *Ou il* — V. 331. *S'entretenoient*, l. *S'entretençoient* ; seul *E* donne *entretenoient*). La ponctuation est négligée et souvent contraire au sens (V. 46. Point d'exclamation après *gent* — V. 65. Virgule après *emparentee* — V. 77. Virgule après *compaignie* — V. 113. Virgule au lieu du point. — V. 158. Point au lieu de la virgule. — V. 301. Virgule après *avendra* — V. 304. Virgule après *amie* — Point après *hardemenz* — V. 412. Virgule au lieu du point et virgule).

L'appareil critique est également défectueux. Des variantes graphiques s'y mêlent très inutilement aux variantes de sens. Mais surtout, les fautes d'impression y pullulent et les inexactitudes sont nombreuses : j'en relève onze pour la seule première page.

Quant à l'édition de la version *D*, M. S. écrit qu'il a suivi exactement le manuscrit (p. 27). L'affirmation surprend, et on croirait, à lire ce qu'il imprime, que, n'ayant jamais vu le ms., il s'en est tenu à réimprimer le texte de M. Oulmont. Ce ms., en fait, M. S. l'a vu ; mais, trop souvent, il a cru pouvoir s'en remettre à la lecture de M. Oulmont. En

voici la preuve, tirée seulement des 30 premiers vers : 6 *OS* [1] Florance, *ms.* Florence — 7 *OS* Florette, *ms.* Florete — 11 *OS* dit, *ms.* dist — 12 *OS* Qui s'amor, *ms.* Que s'amour — 14 *OS* qui, *ms.* que — 36 *OS* ne ou, *ms.* ne on — 29 *OS* am b., *ms.* a b. — 71 *OS* Vairs et guisarmes et kevaus, *ms.* Vairs et gris, armes et kevaus — etc. Il est superflu que j'entreprenne de corriger cette nouvelle édition. Je me contente de renvoyer à la note où j'ai déjà relevé par rapport à l'édition de M. Oulmont les principales leçons du ms. (qui sont souvent très bonnes) et proposé diverses corrections [2].

Les notes et le glossaire n'apportent rien de neuf ni d'intéressant. Les erreurs, souvent graves, y foisonnent. Par exemple, M. S. déclare (p. 47) ne pas connaître d'exemples de la construction d'*esprendre* dans le vers *Que l'amour du clerc ot esprise*, où *esprendre* a pourtant le sens courant de « enflammer » ; il relève expressément (p. 47) dans le ms. *E* une forme *oyel*, là où le ms. porte clairement *oyes* ; il forge, pour les enregistrer dans le glossaire, des barbarismes comme *honer* (pour *honorer*), etc. ; il traduit *furnir* par « Kiefer » (?), *vivier* (= « parc à bêtes ») par « Fischteich », *meschine* par « Armselige » ; *seraine* (= « sirène ») a été pris pour le féminin de l'adj. *serein* ; etc. Naturellement, on ne trouve aucune des précisions désirables sur des mots tels que *bestondu*, *bertaudé*, *haut tondu*, *bequerré*, etc.

Edmond Faral.

Correspondance.

M. Jean Acher a publié dans la *Revue des langues romanes*, t. LVI, fasc. II-III (avril-juin 1913), pp. 148-158, sous forme de *Lettre ouverte à M. le Directeur de la « Romania »*, un article *Sur l'x finale des manuscrits*. Une partie de cet article (pp. 152-158) présente, sur l'origine de l'*x* final, quelques remarques dont nous rendrons compte ultérieurement ; le début (pp. 148-152) vise deux passages de comptes rendus insérés dans le t. XLI de la *Romania*.

A propos de l'édition critique du *Lai du Conseil* par M. A. Barth, mon collaborateur M. von Wartburg avait écrit (p. 290) : « M. B. maintient constamment, mais, je crois, à tort, la graphie *x* pour *us*. » Et M. E. Faral, à propos de l'édition critique de *Pyrame et Thisbé* par M. De Boer (p. 295) : « Ajoutons ici que l'emploi du signe *x*, que M. De Boer maintient partout au lieu de recourir aux lettres *us*, est illogique dans un texte où les abréviations du ms. ont été résolues. »

---

1. Je désigne par *O* l'édition de M. Oulmont, par *S* celle de M. Schmidt.
2. *Recherches*... etc., p. 232, n. 2.

M. J. Acher attribue à ces observations une portée très générale, et il proteste au nom de la paléographie, de l'orthographe et de la phonétique médiévales.

Mais, de toute évidence, ces remarques s'appliquent à l'*x* final substitut certain de *us*, et non à d'autres, et elles s'appliquent à des éditions dont la graphie ne saurait prétendre à reproduire fidèlement et sans retouches celle d'un manuscrit, puisque le texte même en est plus ou moins corrigé ou composite et que de multiples concessions y sont faites d'ordinaire à nos habitudes d'épel moderne.

Je ne vois pas de raison de faire sortir la discussion de ces limites.

M. R.

PÉRIODIQUES

Bulletin de dialectologie romane (cf. *Romania*, XXXVIII, 348). — T. I (1909). P. 1-17. H. Morf, *Mundartenforschung und Geschichte auf romanischem Gebiet*. Coup d'œil général sur les rapports de la géographie linguistique avec la géographie historique et l'histoire. Important. — P. 18-23. Comptes rendus : A. J. Verrier et R. Onillon, *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou* (cf. *Romania*, XXXVIII, 169);— *Bulletin du Parler français au Canada*, VI, 1907-8 (A. Rivard); *Primer Congrés internacional de la Llengua Catalana*, Barcelona, octubre de 1906 (B. Schädel). — P. 37-51. Bibliographie. Important répertoire des publications intéressant la linguistique générale, la phonétique, la géographie linguistique et les divers domaines linguistiques romans. — P. 53-63. M. L. Wagner, *Los judios españoles de Oriente y su lengua. Una reseña general*. — P. 63-7. Comptes rendus : C. Merlo, *Forficula Auricularia e Bricciche Romanze* (P. Barbier fils ; cf. *Romania*, XXXIX, 426);— Dr. G. Panconcelli-Calzia, *Bibliographia phonetica*, 1908, et *Annotationes phoneticae*, 1908 (B. S.); — J. E. Malaussène, *l'Évolution d'un village frontière de Provence, Saint-Jeannet* (B. S.); — H. E. Berthon et V. G. Starkey, *Table synoptique de Phonologie de l'ancien français* (B. S.). — P. 70-88. Bibliographie. — P. 89-117 . J. Huber, *Sprachgeographie. Ein Rückblick und Ausblick*. Compilation. — P. 117-30. Comptes rendus : Callais, *Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ourmeray nebst lautgeographischer Darstellung der Dialektgrenze zwischen Vosgien und Sannois* (F. Rechnitz; cf. *Romania*, XXXIX, 422); — L. Constans, *Poésies rouergates de Claude Peyrot* (B. Schädel); — Isak Collijn y Erik Staaff, *Euangelios é Epistolas con sus exposiciones en romance* (T. Navarro Tomás). — P. 131-52. Bibliographie.

— T. II (1910). P. 1-29. B. Schädel, *Uber Schwankungen und Fehlergrenzen beim phonetischen Notieren*. Expose surtout pour les lecteurs qui le connaissent mal le système « analphabétique » de O. Jespersen. Ce système ne me paraît pas moins bien peu pratique. — P. 30-44. G. Panconcelli-Calzia, *Le applicazioni degli apparecchi fonautoglifici (fonografo e grammofono) nella linguistica*. Étudie quelques-uns des procédés au moyen desquels le linguiste peut interpréter les inscriptions des phonographes et gramophones. —

P. 44-63. Comptes rendus : F. N. Nicollet, *Etymologie et origine de* rocca, rocha, roche (P. B. f. ; cf. *Romania*, XXXVII, 191) ; — O. Pianigiani, *Vocabolario etimologico della lingua italiana* (P. B. f.) ;— A. Panzini, *Dizionario Moderno, Supplemento ai Dizionari Italiani* (P. B. f.) ; — J. B. C. Cerlogne, *Dictionnaire du patois valdôtain, précédé de la Petite grammaire* (J. Huber) ; — G. Wissler, *Das schweizerische Volks-Französisch* (H. Urtel) ; — Ed. Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen* (W. Suchier) ; — E. Favre, *Manuel élementaire d'histoire de la langue française* (J. M. Meunier) ; — H. Rabe, *Die Inversion des Subjekts im Französischen des XIX Jahrhunderts* (C. Bauters) ; — E. Herzog, *Lexikalisches aus Macé de la Charité* (P. B. f.) ; — E. Leclerc, *Origine des noms de communes du département de la Haute-Marne*, résumé des conférences de M. A. Longnon (J. M. Meunier) ; — A. Tissier, *Histoire de S. Germain-des-Champs* (*Yonne*) (J. M. Meunier) ; — A. Tissier, *Quelques expressions morvandelles* (J. M. Meunier) ; — A. Déresse, *Dictionnaire étymologique du patois beaujolais* (canton de Villefranche-sur-Saône) (P. B. f. ; cf. *Romania*, XXXVII, 632) ; — F. Dosdat, *Die Mundart des Kantons Pange* (F. Rechnitz) ; — J. E. Choussy, *Le patois bourbonnais* (J. Huber ; cf. *Romania*, XXXVIII, 150) ; — F. Pérot, *Folk-lore bourbonnais* (J. M. Meunier) ; — D. Roche, *Contes limousins* (B. Schädel ; cf. *Romania*, XXXIV, 113) ; — J. Miret y Sans, *Documents en langue catalane* (B. Schädel) ; — B. Schädel, *Manual de fonètica catalana* (J. Huber) ; — Jordi des Recó, *Aplech de rondayes mallorquines* (B. Schädel) ; — F. Baráibar, *Nombres vulgares de Animales y de Plantas usados en Alava...* (P. B. f.) ; — B. Ilg und H. Stumme, *Maltesische Volkslieder im Urtext mit deutscher Uebersetzung* (M. L. Wagner). — P. 72-92. Bibliographie. — P. 93-104. L. Gauchat, *Sprachforschung im Terrain*, fait ressortir par des exemples personnels l'intérêt et les difficultés des enquêtes dialectologiques « sur place ». — P. 105-23. F. Boillot, *Faune et flore franc-comtoises*. Observations personnelles à propos du livre de M. Ch. Beauquier, *La Faune et la Flore de la Franche-Comté*. — P. 123-38. Comptes rendus : H. Gœlzer, *Le latin de Saint Avit, évêque de Vienne* (J. M. Meunier) ; — P. Premoli, *Il Tesoro della Lingua Italiana* (P. B. f.) ; — D. Behrens, *Beiträge zur Französischen Wortgeschichte* (P. B. f. ; cf. *Romania*, XL, 111) ; — F. Sandmann, *Zur Formenlehre des Verbums im Neufranzösischen* (H. Rabe) ; — Dieckmann, *Ein Beitrag zur Geschichte der französischen Eigennamen* (F. Rechnitz) ; — Buckeley, *Beiträge zur französischen Ortsnamenforschung* (F. Rechnitz ; cf. *Romania*, XXXVII, 631) ; — C. Flam, *Lautlehre des französischen Textes in Codex Vindobonensis* (W. Suchier) ; — O. Reich, *Beiträge zur Kenntnis des Bauerlebens im alten Frankreich auf Grund der zeitgenössischen Literatur* (F. Boillot) ; — K. Bergmann, *Die Ellipse im Neufranzösischen* (W. Küchler) ; — J. d'Albrey, *L'Orthographe et l'étymologie* (W. Suchier) ; — L. Schneider, *Das französische Volkslied* (W. Küchler) ; — Ch. Lecomte, *Le parler dolois* (F. Boillot ; cf. *Romania*, XLI, 158) ; — A. Horning, *Wortgeschichtliches aus den Vogesen*,

extr. des *Mél. Wilmotte* (P. B. f. ; cf. *Romania*, XXXIX, 592). — P. 141-46. Bibliographie.

— T. III (1911). P. 1-18. J. Jud, *Dalla storia delle parole lombardo-ladine.* A propos des *Appunti lessicali bregagliotti* de P. E. Guarnerio. — P. 18-24. Comptes rendus : E. Tappolet, *Les termes de fenaison dans les patois romands* (P. B. f.); — J. Jeanjaquet, *L'extension du français et la question des langues en Suisse* ; — Petitjean, *Le pays vosgien et ses habitants* (H. U.) ; — Sperber, *Charakteristik der Lothringer Märchensammlung von E. Cosquin* (H. U.); — Lurquin, *Glossaire de Fosse-lez-Namur* (H. U.); — Hanssen, *Espicilejio gramatical.* — P. 20-24. Analyses d'auteur. — P. 36-62. Bibliographie. — P. 63-86. J. Jud, *Dalla storia delle parole lombardo-ladine* (suite et fin). Index des nombreuses formes dialectales contenues dans l'étude. Utile à consulter au point de vue lexicologique et étymologique même en dehors du domaine rhétoroman ou italien. — P. 87-96. F. Boillot, *Traditions populaires de Franche-Comté.* Plusieurs expressions intéressant la cuisine et l'alimentation. — P. 97-100. F. Boillot, *Phonologie patoise.* Ne concerne que les voyelles nasales dans le patois de la Grand'Combe (Doubs) et le français régional du vallon de Morteau également en Franche-Comté. Description des *i*, des *ü* et des *u* nasalisés étudiés au moyen du palais artificiel. Partout la voyelle nasale est plus fermée que la voyelle orale, ce qui s'explique très bien par le mécanisme physiologique des articulations nasales. — P. 101-10. B. Schädel, *Zur Sprache der Doctrina dels Infans.* A propos de P. E. Guarnerio, *Contributo agli studi Luliani. De la Doctrina dels infans. Cod. Ambr. O. 87 sup. Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, 1908, 497-519. Important au point de vue de la linguistique catalane. — P. 110-29. Comptes rendus : Finck, *Die Sprachstämme des Erdkreises* (Ed. Hermann) ; — Seligmann, *Der böse Blick und Verwandtes* (H. Urtel) ; — Zitzmann, *Grammatische Bewerkungen zum ersten Supplementband des 8. Bandes des Corpus inscriptionum latinarum* (J. Pirson) ; — Guarnerio, *La Rosa delle Alpi. Contributo allo studio dei nomi romanzi del « Rhododendron »* (M. L. Wagner) ; — Prati, *Ricerche di toponomastica trentina* (C. Battisti) ; — Mayo-Gelati, *Il corettore italiano. Sprachschnitzer der Deutschen beim Italienischsprechen* (B. Wiese) ; — Neuse, *Landeskunde von Frankreich* (B. Schädel) ; — Schenk, *Table comparée des observations de Callières sur la langue à la fin du XVIIe siècle* (P. B. f.) ; — Brütting, *Das Bauern-Französisch in Dancourts Lutspielen* (F. Boillot) ; — J. Kremers, *Beiträge zur Erforschung der französischen Familiennamen* (M. Friedwagner) ; — Koblischke, *Studien zum Malmedyer Wortschatz des Atlas Linguistique de la France* (H. Urtel) ; — Ravanat, *Dictionnaire du Patois des environs de Grenoble* (P. B. f. ; cf. *Romania*, XL, 479) ; — Sahuc, *Dictionnaire topographique et historique de l'arrondissement de Saint-Pons, comprenant les noms de lieu anciens et modernes* (G. Millardet) ; — Meillon, *Essai d'un glossaire des noms topographiques les plus usités dans la vallée de Cauterets et la région montagneuse des Hautes-Pyrénées* (G. Millardet) : — Vogel, *Taschen-*

wörterbuch der Katalanischen und deutschen Sprache mit Angabe der Aussprache nach dem phonetischen System der Methode Toussaint Langenscheidt (B. Schädel; cf. *Romania*, XL, 470); — Unterforcher, *Rätische Rätsel* (F. Melcher); — Quelle, *Die Pyrenäenhalbinsel* (B. Schädel); — Ford, *Old Spanish Readings* (F. Hanssen; important); — Gonçalves Viana, *Vocabulario Ortográfico e Ortoépico da Lingua Portuguesa* (Luise Ey); — Urquijo, *Retrocede el Vascuence?* (B. Schädel); — Lacombe et Rouède, *Nouveau Dictionnaire Français-Italien et Italien-Français* (P. B. f.). — P. 125-9. Annonces et analyses d'auteurs. — P. 132-52. Bibliographie.

— T. IV (1912). P. 1-7. M. L. Wagner, *Le Musée et la Société d'Ethnographie italienne*. — P. 8-22. Comptes rendus : Huber, *Zur Methodik der Mundartenforschung* (B. Schädel); — Massia, *Per le origini del nome locale di Gressoney, nota di toponomastica Valdostana* (M. L. Wagner); — Malagoli, *Studi sui dialetti reggiani. Fonologgia del dialetto di Novellara* et *L'articolo maschile singolare nel dialetto di Piandelagotti (Modena)* (Terracini); — Guarnerio, *Note dialettologiche agli Statuti latini dell' antico comune di Pedemonte* (J. Jud); — Wagner, *Aggiunte e rettifiche al Vocabolario dello Spano di un ignoto bonorvese*; — Köhrsheim, *Die Sprache des Fra Guittone von Arezzo (Lautlehre)* (L. Jordan); — Battisti, *Bericht über eine mit Unterstützung der Kaiserl. Akademie des Wissenschaften durchgeführte Forschungsreise zur Untersuchung der ladinisch-trientinischen Mundarten* et *Per il vocabolario dialettale trientino* (J. Jud); — Koukal, *Etymologische Streifzüge, Beiträge zur französischen-Wortgeschichte* (P. B. f.); — Mainone, *Laut- und Formenlehre in der Berliner franko-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne* (W. Suchier); — Friedwagner, *Ueber die Volksdichtung der Bukowiner Rumänen* (W. Suchier); A. Scriban, *Ortografia romînească* (M. L. Wagner). — P. 22-3. Analyses d'auteurs. — P. 25-40. Bibliographie. — P. 41-75. Comptes rendus : L. Roudet, *Éléments de phonétique générale* (Panconcelli-Calzia); — A. Grégoire, *L'emploi des machines parlantes dans l'enseignement des langues vivantes*, *Les machines parlantes et la dialectologie*, et *Influence des consonnes occlusives sur la durée des syllabes précédentes* (G. Panconcelli-Calzia); — G. Millardet, *Insertions de consonnes en suédois moderne* (G. Panconcelli-Calzia; il est manifeste que l'auteur n'a pas lu l'article dont il fait le compte rendu ; l'assentiment qu'il donne à l'auteur n'a donc aucune valeur); — J. Vising, *Spanien och Portugal* (H. U.); — E. Monaci, *Carte basso-latine della Spagna e del Portogallo* (J. Pirson); — H. Martin, *Notes on the syntax of the latin inscriptions found in Spain* (J. Pirson); — R. Rübel, *Ueber den Gebrauch von « debere » und den Ausdruck der Notwendigkeit im Romanischen* (K. M.); — O. J. Tallgren, *Glanures catalanes et hispano-romanes* (P. B. f.); — L. A. Rostagno, *Note d'Etimologia Italiane, Nuovi Saggi d'Etimologia Italiana* (P. B. f.; cf. *Romania*, XXXVII, 536); — Gentile, *Frasario pie montese-italiano* (Terracini); — F. Babudri, *Appunti lessicali sulla parlata della campagna Istriana* (M. L. W.); — Rostagno, *Stornelli e Rispetti toscani* (M. L. Wagner); — Gaspard, *Les pays de*

France (Lavoipière); — Beaurepaire-Froment, *Bibliographie des Chants populaires français* (Lavoipière); — M. Klinghardt u. H. de Fourmestraux, *Französische Intonationsübungen* (G. Panconcelli-Calzia); — Th. Roth, *Die Völkernamen in ihrer Entwicklung zu Gattungsnamen im Französischen* (Morgenroth); — Verrier, *Étymologies de noms de plantes et de termes de botanique* (P. B. f.); — Bebernitz, *Neubildungen und Neuerscheinungen der französischen Sprache* (Lavoipière); — Marichal, *Die Mundart von Gueuzaine-Weismes*; K. Fester, *Satzphonetik im wallonischen Dialekt Malmedys* (G. Bastin); — L. Beszard, *Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine* (E. Muret); — J. de Reichberg, *Légendes vosgiennes* (G. Thiriot); — Odin, *Glossaire du patois de Blonay* (P. B. f.; cf. *Romania*, XL, 478); — Tappolet, *Le regain et la pâture d'automne dans les patois romands* (P. B. f.); — G. Berriat Saint-Prix, *Las Vendegnas de Laborieux l'aîné* (J. Ronjat); — F. Delangles, *Chants populaires d'Auvergne* (J. Ronjat); — M. Pellis, *Elementi germanici, Appunti etimologici, L'epitesi nel friulano, Bricciole etimologiche, Il Sonciaco* (J. Jud); — Rittwagen, *De filologia hispano-arabiga* (O. J. Tallgren); — Lopez Barrera, *Estudios de semantica regional* (P. B. f.); — Umphrey, *The aragonese Dialect* (F. Krüger); — S. A. Garrote, *El dialetto vulgar leonés hablado en Maragatería y Tierra de Astorga*; L. Ey, *Portuguese Conversation-Grammar* (H. U.); — V. de Pratt, « *Frazes feitas* » (J. J. Nunes); — J. Leite de Vasconcellos, *Sete Medalhas da Guerra Peninsular* (P. B. f.). — P. 76-96. Bibliographie. — P. 97-115. A. M. Espinosa, *Cuentitos populares nuevo-mejicanos y su transcripción fonética.* Quatorze petits contes, qui forment un utile matériel surtout si on y ajoute les onze contes plus longs annoncés par l'auteur et publiés dans le *Journal of American Folklore* (March 1912) — P. 116-39. Comptes rendus : Vollat, *L'Idéatique, étude linguistique et philologique* (J. M. Meunier); — *Matzke Memorial Volume containing two unpublished papers and Contributions in his memory by his colleagues* (M. L. Wagner; cf. *Romania*, XLI, 158); — Havet, *La Prononciation du latin* (J. M. Meunier); — Couillault, *La réforme de la prononciation latine* (J. M. Meunier); — Gebhardt, *Das arabische Etymon einiger romanischer Wörter* (C. F. Seybold); — Ernault, *L'ancien vers breton* (Lavoipière); — Provenzal, *Usanze e Feste del Popolo Italiano* (M. L. Wagner); — Cara, *Lista di animali eduli che soglionsi vendere nel mercato di Cagliari ed annotazioni relative* (M. L. Wagner); — Schiaparelli, *La Casa Fiorentina e i suoi arredi nei secoli XIV e XV* (M. L. Wagner; cf. *Romania*, XLI, 631); — Balcke, *Der anorganische Nasallaut im Französischen* (P. B. f.); — Van Bever, *Les Poètes du Terroir du XVe siècle au XXe siècle* (Lavoipière); — Remouchamps, *Tâtî l' periqnî* (A. Counson); — Sostmann, *Zur Formenbau des Nomens und Verbums in dem Fragment von Gormont et Isembart, nebst einem etymologischen Wörterverzeichnisse* (A. Bayot); — Boillot, *Le patois de la commune de la Grand'Combe* (J. M. Meunier; cf. *Romania*, XL, 478); — Jud, *Les noms des poissons du lac Léman* (P. B. f.); — Morf, *Vom Ursprung der provenzalischen Schriftsprache*

(B. Schädel); — Thouard, *Quand me bressavoun* (J. Rounjat); — Ménendez Pidal, *Cantar de Mio Cid. Texto, gramática y vocabulario* (F. Hanssen, important); — de Toro Gisbert, *Apuntaciones lexicográphicas* (P. Barbier fils ; cf. *Romania*, XLII, 157); — Puig y Cadafalch, de Falguera, Goday y Casals, *L'arquitectura romànica a Catalunya*, Volûme II (F. Kr.). — P. 139-40. Comptes rendus d'auteur.

G. Millardet.

Revue de dialectologie romane (cf. *Romania*, XXXVIII, 348). — T. I (1909). P. 1. H. Urtel, *Zur Volksliteratur der Vogesen*, I. Textes, en notation phonétique, de prières, devinettes, rondes enfantines, formulettes, etc. Donne quelques indications au point de vue rythmique. — P. 15. B. Schädel, *Die katalanischen Pyrenäendialekte*. Après quelques observations générales, dresse un tableau détaillé du système graphique. Ce tableau, par les renvois qui l'accompagnent et qui réfèrent le plus souvent à Jespersen, *Lehrbuch der Phonetik*, constitue déjà par lui-même un exposé du système phonétique des idiomes catalans. Il complète et résume tout à la fois le petit *Manual de fonètica catalana* publié par l'auteur en 1908. P. 27 : introduction sur la géographie physique, politique, sur les voies de communication, sur l'histoire économique et les variations des limites politiques. P. 81 : notes sur la frontière linguistique entre le catalan et les dialectes provençaux. Rectifie sur plusieurs points les données de Hovelacque (*Rev. mens. de l'Éc. d'Anthropologie*, 1891). P. 89 : précieux renseignements sur les rapports du catalan avec le français et le castillan, sur l'action des dialectes locaux les uns sur les autres et enfin sur les relations entre ces dialectes et le catalan littéraire. — P. 99. C. Salvioni, *Noterelle varie*. Propose diverses étymologies de termes dialectaux italiens. Une note sur esp. *Teresa*. A propos de l'étymologie du fr. *tuer* < *tudare, proposée par MM. Cuny et Bourciez dans la *Rev. d. l. rom.*, LI, 64, 217, l'auteur leur objecte les formes italiennes qui ont *-t-*. Mais est-il bien sûr que *tuer* ait la même étymologie que *attutire*, *astutare*, *tutare*, etc. ? Voir depuis, sur cette étymologie, J. Vising, *Étude étymologique sur fr.* TUER, *it.* ATTUTAR etc. dans *Stud. lett. e ling. ded. a Rajna*, Milano, 1911, 395-405. — P. 110. T. Navarro Tomás, *El Perfecto de los verbos* -AR *en aragonés antiguo*. D'après des documents notariaux des XIII-XVIe siècles provenant du Haut Aragon. Observations intéressantes sur les habitudes des notaires en matière de langue : dans leurs livres de protocoles, leurs notes brèves, etc., les formes vulgaires (*-emos*, *-omos*, *-ón*, etc.) sont plus fréquentes que dans les chartes officielles. Le paradigme idéal que les notaires tendent à réaliser dans leurs rédactions définitives (*compré*, *-ó*, *-amos*, *-astes*, *-aron*) est aussi celui que les habitants du Haut-Aragon emploient de nos jours, lorsqu'ils veulent « bien parler ». C'est celui que les instituteurs s'efforcent d'imposer. M. Navarro aboutit à cette conclusion que la langue des notaires dans

l'ancien Haut-Aragon n'est pas la fidèle expression de l'idiome vulgaire ocal. — P. 122. G. Millardet, *Le domaine gascon, compte rendu rétrospectif jusqu'en 1907*. P. 129 : j'ai trop étendu le domaine de *l* mouillée initiale sortie de l- latine. L'*l* mouillée initiale de la plus grande partie du domaine gascon semble provenir de l + ĕ diphtongué, c'est-à-dire qu'elle remonte à *l* + *jod*. Cette question doit être reprise en détail. — P. 157. A. M. Espinosa, *Studies in New Mexican Spanish. Part I, Phonology*. Donne les résultats de recherches dialectologiques poursuivies dans le Nouveau Mexique et dans le sud du Colorado. Ce domaine ne nous était guère connu jusqu'à présent que par la contribution de M. E. C. Hills, *New Mexican Spanish*, parue dans les *Publ. of the Modern Lang. Ass. of Amer.*, Boston, 1906. Il faut savoir d'autant plus de gré à M. E. de nous l'avoir fait connaître. Son étude est sérieuse et remplie de renseignements inédits sur les parlers d'une région qui lui est particulièrement familière. Les variations dialectales y sont peu importantes. C'est sans doute que le nouveau mexicain repose sur le castillan officiel des XVe et XVIe siècles. P. 173 : met en relief l'importance de la nasalisation dans le vocalisme. Selon M. E. ce phénomène n'est pas un développement indépendant propre au Nouveau Mexique ; il n'est pas dû non plus à une influence particulière du galicien et du portugais ; il résulte directement de l'état du vieil espagnol au moment de la colonisation. Au XIIIe siècle, l'alternance des graphies *tiempo tienpo, ambos anbos, siempre sienpre*, etc., tend à prouver que la nasale n'avait plus une prononciation bien nette en tant que consonne et que la voyelle était nasalisée. C'est bien possible, car, physiologiquement, l'infection d'une voyelle par une nasale subséquente est un phénomène plus fréquent que le maintien de la voyelle à l'état oral pur. P. 184 : la discussion sur n. mexic. *mesmo* amène l'auteur à exposer le traitement de *metipsimum en espagnol et en français. Il est revenu sur cette question dans un article spécial : **Metipsimus in Spanish and French*, *Publ. of the Modern Lang. Ass. of Amer.*, XXVI, 356, 1911 (voir mon compte rendu dans *Rev. d. l. rom.*, LV, 422). M. E. admet une base *metīpsimus qui rend bien compte de vfr. *medisme*, v. esp. *meïsmo*, *mismo*. Mais comment expliquer l'existence de cette forme avec ī ? Je propose de partir de *īpse analogique de *īp sī, où le passage de *e* à *i*, par métaphonie, sous l'influence de ī final, a dû se produire normalement dans les domaines gallo-roman et hispanique, et est comparable au traitement de ĭllī > īllī > *il*, ĭstī > īsti > (*c*)*ist*, etc. P. 191 : le cas de jocoso > *jacoso* devrait figurer à côté de ocupar > *acupar*, volumen > *balumen*, orgullo > *arguyo*, etc. Le phénomène de dissimilation vocalique est le même dans les deux cas : VÉLAIRE + VÉLAIRE > PALATALE + VÉLAIRE. P. 228 : à propos du changement de *s* + consonne en *h* (esperar > *ehperar*), l'auteur renvoie à différents ouvrages où le phénomène est étudié au point de vue de la phonétique générale. M. E. aurait dû citer avant tout Rousselot, *Modific. phonét.*, p. 227 suiv. Il confond d'ailleurs des cas différents : pescar > *pehcar* avec pasar > *pahar*. P. 233 : le passage de *l*

mouillée à ž se retrouve non seulement en v. esp. (muliere > *muller* > *muyer* > *muzer*, etc.) mais n'est pas sans exemple à l'époque moderne. En Andalousie *-ll-* tend actuellement à devenir ž chez certains sujets, le plus souvent sans que ceux-ci en aient conscience. — P. 240. C. Merlo, *Note italiane centro-meridionali*. Etymologies, notes de phonétique, de morphologie. Un des points les plus intéressants est le traitement du groupe -lt- dans les Abruzzes : -lt- peut aboutir à *-it-* : cf. esp. *muy*, *mucho* < multu. Plusieurs exemples qui complètent et précisent les données de Meyer-Lübke, *Gr. d. l. r.*, I, 481. — P. 263. P. Barbier fils, *Le lat.* DACTYLUS *et ses dérivés populaires*. Le prov. *dalh* et le fr. *dail* représenteraient dactylu. Il y a des difficultés sémantiques, et puis *daculu est vraiment bien séduisant. — P. 267. B. Schädel, *Mallorca*. Courte mais substantielle étude de toponymie. D'où vient l'*-ll-* dans *Mallorca* < Majorica? L'auteur prouve par des textes qu'elle est ancienne (ex. au XIIIe s.). Elle est due aux Catalans de Barcelone et de la côte environnantes, qui, ayant conservé l'*-ll-*, perdue à Majorque, ont considéré comme vicieuse la prononciation indigène *Mayorca*. Du continent la nouvelle prononciation est revenue dans l'île. Remarquons à l'appui de cette explication que le français dit *Majorque* qui repose bien sur un ancien *Mayorca*. — P. 269. A. M. Espinosa, *Studies in New Mexican Spanish* (*suite et fin*). Ajoute un certain nombre de textes en transcription phonétique. Index commodes. — P. 301. M. Niepage, *Laut- und Formenlehre der mallorkinischen Urkundensprache*. Travail méritoire. Les formes *delme*, *delma* <decima sont très curieuses et viennent à l'appui de l'explication où l'on considère l'*l* de *malalt* <malehabitum comme un phonème vélaire issu d'un *u* secondaire. — P. 386. B. Schädel, *Die Katalanischen Pyrenäendialekte* (*suite*). Étudie d'une manière particulière le sort de *a* final et montre que le traitement de la voyelle dépend de sa place dans le groupe expiratoire (groupe de souffle) en même temps que des consonnes voisines. Carte du phénomène. — P. 413. C. Merlo, *Appunti sul dialetto di Scanno negli Abruzzi*. Notes de phonétique à propos d'un poème dialectal de la fin du XVIIIe siècle par R. Parente. — P. 419. C. A. Mosemiller, *Notes étymologiques*. Fr. comt. *rêvā*, *ègī*, *rkerɛ*, *tûtou*, jurass. *rè*, bourg. *échendre*, norm. *aratiné*, bourg. *rèconinai*, berr. *pargnou*, *poulèier*, *mabir*, *taler*, fr. *breveux*, *charrée*. Sans grand intérêt. — P. 425. O. Nobiling, *Beziehungen zwischen europäischen und amerikanischen Sprachen*. Intéresse les emprunts romans aux langues américaines et réciproquement. — P. 429. Comptes rendus : G. Körting, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, 1908 (P. Barbier fils : étudie une seule classe de mots, les noms de poissons. Beaucoup de rectifications et d'additions) ; — R. Menéndez Pidal, *Cantar de Mio Cid*, I, Madrid, 1908 (F. Hanssen ; très fouillé). — P. 470-506. M. L. Wagner, *Los Judios de Levante*, *Kritischer Rückblick bis 1907*. Répertoire commode qui paraît complet.

— T. II (1910). P. 1. M. Niepage, *Laut- und Formenlehre der mal-*

lorkinischen Urkundensprache (*suite et fin*). — P. 56. G. Pascu, *Din sufixele romînești*. — P. 84. G. Millardet, *Un exemple de sélection morphologique : l'indicatif présent de* facere *dans le gascon des Landes*. Intéresse la morphologie générale. P. 89-90 : la chute de *y* final dans *ye(y)*, *kwe(y)* doit être distinguée de celle qui se produit dans *he(y)* : il s'agit d'une triphtongue dans le premier cas, d'une diphtongue dans le second.— P. 91. C. Salvioni, *Spigolature venete*. L'auteur étudie successivement, avec sa science accoutumée, les mots *amùndi*, *ayguanà*, *cios'óto*, *dogaressa* (cite un exemple *ducarissa* dès 924), *fraton*, *góndola*, *Jésolo*, *liméga*, *marúgola*, *nálbure* (pour expliquer cette transformation de marmore l'auteur suppose une dissimilation de *m-m* en *n-m* puis une nouvelle dissimilation de *n-m* en *n-b*, ou bien une dissimilation de *m-m* en *m-b* puis de *m-b* en *n-b*), *venderigola*, *mógia*, *sezonta*, *spianzore*, *zimisterio*. — P. 97. M. L. Wagner, *Passaggio di* r + cs > s + cs *e viceversa in dialetti logudoresi*. — P. 102. O. Nobiling, *Bras.-port.* « deixe eu vêr ». — P. 104. Comptes rendus : J. Jud, *Zu einer Untersuchung der Mundart von Celerina* (*Oberengadin*), à propos de l'étude de E. Walberg ; — E. Staaff, *Etude sur l'ancien dialecte léonais, d'après des chartes du XIIIe siècle* (R. Menéndez Pidal). — P. 131. H. Urtel, *Lothringen, Kritischer Ueberblick bis 1908*. — P. 149. P. Barbier fils, *Chronique étymologique des langues romanes*. Complément très développé aux dictionnaires de Körting et Meyer-Lübke. — P. 181. P. Barbier fils, *Certaines formes latines des gloses latines anglo-saxonnes*. Étudie quarante-cinq formes latines traduites par des mots anglo-saxons dans les quatre glossaires d'Épinal et d'Erfurt (VIIe-VIIIe siècles), de *Corpus Christi* (VIIIe siècle) et de Leiden (IXe siècle). Sur *agnéste* < genista voir mes *Études de dialectologie landaise*, *Phonèmes additionnels*, p. 20. M. P. B. f. a peut-être raison de voir dans la forme laudariulus « mésange » du *Corpus Christi* une erreur de transcription pour lardariulus, bien qu'on puisse songer aussi à une contamination de (a)lauda. Quant à lardariulus ou lardarius, dont l'existence est assurée par prov. *lardiero*, fr. *larderon*, etc. dans le sens de « mésange », l'explication de M. P. B. f. n'est pas plus acceptable que celle qu'avait donnée Nizier de Puitspelu. L'auteur du *Dict. étym. des patois lyonnais* expliquait ainsi l'origine de ce nom de la mésange : la mésange « larde » les oreilles de son cri strident, ou bien elle « larde » de coups de bec l'écorce des arbres. M. P. B. f., songeant au sens du latin lardarius attesté au sens de « charcutier », prétend que la mésange est un charcutier d'oiseau « parce qu'elle tue les autres petits oiseaux en les frappant à coups répétés, de son bec ». Est-ce bien sérieux ? En tout cas, puisque la voie est ouverte aux suppositions sémantiques, je propose d'expliquer *lardiero* par le fait que la mésange est — ou peut être — un oiseau *gras à lard*, une *boule de graisse*. — P. 198. F. Fankhauser, *Das Patois von Val d'Illiez* (*Unterwallis*). Assez bonne étude, poussée surtout au point de vue du vocalisme. Voir *Rev. d. l. rom.*, LV, 138-44. — P. 345. C. Battisti, *Zur Lautlehre der*

Nonsberger Mundart. Nouvelle contribution qui est un supplément au travail de l'auteur (*Sitzungsberichte d. Kais. Akad. d. Wissensch. in Wien*, Phil.-hist. Kl., 160 Bd., 3 Abh., Wien 1908) et en même temps un complément critique de l'article que M. E. Quaresima a fait paraître dans la *Z. f. r. Ph.*, XXXIV, 559, sous le titre *Zu Carlo Battisti : Die Nonsberger Mundart*. — P. 373. K. Hård af Segerstad, *Saint-Coisne*. Le jeu de *Saint Coisne* serait aussi le jeu de *Sainct Cosme*, et le nom se rattacherait à *caxinus (?). — — P. 375. J. Haust, *Etymologies wallonnes*. Voici les mots dont il est question : *árih* « grave », *bisquer*, *tîdje*, *pîdje* « chemin », *tchwè* « chose ». Suit une note sur le suffixe -aricius, où dix nouveaux articles concernant le wallon sont ajoutés aux listes de M. A. Thomas, *Nouv. Ess.*, 62-110, 359-63. — P. 382-424. Comptes rendus : G. Lombardo. *Saggi sûl dialetto nisseno*; A. Schiavo Lena, *Il dialetto del circondario, di Modica, Fonologia, Lessico*; G. Bologna, *Un testo in volgare siciliano del sec. XIV* ; G. B. Palma, *Vita di S. Onofrio, testo siciliano del sec. XIV con illustrazioni* ; P. Rolla, *Dallo Spicilegium di Giov. Scoppa* (C. Salvioni) ; — G. Weigand, *Linguistischer Atlas des dakorumänischen Sprachgebietes* (Kr. Sanfeld-Jensen) ; — G. Pascu, *Despre cimilituri, studiu filologic şi folkloric* (G. Weigand ; cf. *Romania*, XL, 141) ; — Th. Capidan, *Die nominalen Suffixe im Aromunischen* (G. Pascu) ; — R. Lenz, *Los elementos indios del Castellano de Chile, estudio linguistico y etnolójico* (A. M. Espinosa) ; — F. Hanssen, *Spanische Grammatik auf historicher Grundlage* (E. Staaff). — P. 437. H. Urtel, *Lothringen, Krit. Ueberblick bis 1908* (suite et fin). — P. 456. M. G. Bartoli, *Dalmazia e Albania, Relazione sul quinquennio 1905-1910*. — P. 491-500. P. Barbier fils, *Chronique étymologique des langues romanes* (suite).

— T. III (1911). P. 1. F. Fankhauser, *Das Patois von Val d'Illiez (Unterwallis)* (suite et fin). — P. 77. Gino Bottiglioni, *Dalla Magra al Frigido, saggio fonetico*. Étude dialectologique sur la région intermédiaire entre la Ligurie et la Toscane et qui est bornée à l'Ouest par la Magra, à l'Est par le Frigido, au Nord par les montagnes et au Sud par la mer, zone de transition où le ligurien, l'émilien et le toscan entremêlent leurs traits. — P. 144. F. Krüger, *Sprachgeographische Untersuchungen in Languedoc und Roussillon*. — P. 184. G. Bertoni, *Un nuovo documento volgare emiliano del sec. XIV*. — P. 189. O. Nobiling, *Brasileirismos o crioulismos*. — P. 193. P. E. Guarnerio, *Il dominio sardo. Relazione retrospettiva degli studi sul sardo fino al 1910*. Limites et subdivisions du domaine. Le logoudorien : textes anciens et modernes ; études linguistiques. Le campidanien, le gallurien et le sassarien. — P. 232. P. Barbier fils, *Chronique étymologique des langues romanes* (suite). — P. 251. A. M. Espinosa, *Studies in New Mexican Spanish*, Part II, *Morphology*. — P. 287. F. Krüger, *Sprachgeographische Untersuchungen in Languedoc und Roussillon* (suite). P. 317 : pour expliquer le passage de *-r* finale à *-rt* respectivement *-rə*, M. K. reproduit une théorie que j'avais exposée en détail dans mes *Études de dialectologie landaise*,

Phonèmes additionnels, pp. 148, 159-60. — P. 339. G. Bottiglioni, *Note morfologiche sui dialetti di Sarzana, San Lazzaro, Castelnuovo Magra, Serravalle, Nicola, Casano, Ortonovo*. Examine au point de vue morphologique les dialectes d'une partie de la région étudiée précédemment au point de vue phonétique (p. 77). Ce sont surtout des paradigmes comparés dans l'exposé desquels l'auteur prend pour base le dialecte d'une des localités (San Lazzaro). Dans un appendice (pp. 382-401), M. B. reproduit une petite comédie en dialecte local écrite à Castelnuovo vers le milieu du siècle dernier par Pietro Ferrari. — P. 402-503. W. v. Wartburg, *Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans in den romanischen Sprachen und Dialekten. Eine semasiologische Untersuchung*. Étude de sémantique qui rappelle celle de M. Zauner, *Die romanischen Namen der Körperteile*, *Rom. Forsch.*, XIV, 339 (voir un compte rendu détaillé dans *Annales du Midi*, XVI, 373-9). Plusieurs faits intéressants sont groupés et plusieurs explications nouvelles sont proposées. Je me propose de revenir ailleurs sur cette étude.

— T. IV (1912). P. 1. F. Krüger, *Sprachgeographische Untersuchungen in Languedoc und Roussillon* (suite). — P. 16. W. v. Wartburg, *Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans in den romanischen Sprachen und Dialekten* (suite). — P. 45. Karl Göhri, *Die Ausdrücke für Blitz und Donner im Galloromanischen. Eine onomasiologische Studie*. Recherches lexicographiques et étymologiques sur le nom de l'éclair et du tonnerre en gallo-roman. L'auteur tire *eslaus*, *esloide*, *eslius* d'une racine gauloise **lauc-*, **louc-*, **leuc-* (en effet Leucetius, Loucetius sont attestés comme surnom de Mars; comparer ΤΩΟΥΤΙΟΥΣ sur une inscription du musée d'Avignon à côté de Teutate) qui correspond à la racine latine lūc- (lūceo). Est-il bien nécessaire de remonter jusqu'au gaulois ? Sans doute M. G. fait valoir les difficultés phonétiques qu'il y a à tirer *-au-*, *-oi-*, *-iu-* de *-ū-* latin. Mais que savons-nous de bien précis sur la phonétique de la plupart de nos patois actuels? Je me permets de faire à l'auteur un reproche général : il s'attaque à des problèmes très difficiles, trop difficiles, alors que des questions plus simples sont encore mal connues. La géographie linguistique est encore à ses débuts, nous ne devons pas nous le dissimuler. Il ne faut pas la compromettre par des spéculations prématurées. La phonétique est à la base de toutes les recherches de géographie linguistique ; or la géographie phonétique n'est véritablement pas encore faite, pas même celle de la France. C'est par là qu'il faudrait commencer. Si M. G. s'était inspiré de cette méthode, sans doute aurait-il évité certaines affirmations hasardées. Il dérive le type *ezlambrek* (§ 25) du radical lamp. Cette explication lui paraît s'imposer avec une telle « évidence » qu'il ne s'arrête pas à la dificulté du *b* au lieu du *p* qu'on attendrait (voir note 3). Connaissant mieux la phonétique régionale, l'auteur aurait pu se convaincre que *ezlambrec*, *ellambrech*, *lambraguech*, etc. cachent tous une base flammula. Sur cette étymologie, sur le développement prothétique de la

voyelle et l'évolution consonantique, M. G. pourra se documenter dans mes *Études de dialectologie landaise, Phonèmes additionnels*, p. 131-4. M. G., s'est donné beaucoup de mal et a fait preuve, somme toute, de connaissances linguistiques assez étendues. — P. 68. P. Barbier fils, *Quelques mots français avec* BR- *ou* BU- *initial*. Simples notices étymologiques ou lexicographiques classées alphabétiquement et portant sur *brache, brasse* « mesure d'aunage spéciale venue d'Italie » dérivé de brachium, *bragot* « exécuteur, pendeur » dérivé de braca, *brancher* « se percher sur une branche » attesté dès 1510, *brande* du germ. brand, *braquer, embraquer, abraquer* de l'ital. bracare, braccare « mettre des braies », d'où « charger », puis « pointer un canon par la culasse », *brasero* attesté dès 1792, *brassade* « filet » du prov. brassado, *brassadelle* « pièce de métal qui dans un fusil porte le point de mire » du génois brassadella, *brater* « braquer » pour **braieter* de braca (?), *bravade* attesté dès 1555, *braver* id., *brayer* « téter » de braca (cf. gasc. *braguè* « pis de vache »), *brelle, breller* « petit train de bois » contraction de *braiele, brésoles* « rouelles de veau en ragoût », non de l'it. *braciuola* mais de *bresuola, bretelle* pour **braetelle*, diminutif de *brayette, breuil* « cordage pour carguer la voile » contraction de *braieul, brider* attesté au sens littéral dès le XVe siècle, *bronde* « branche » de brŭnda attesté chez Isidore de Séville, *brouhaha* attesté dans Cotgrave (1611), *brouillasser* attesté dès 1624, *brûlure* « maladie des plantes » attesté au XVIIe siècle, *brussoles* de l'ital. *brusuola* sur *brusare, buade* « sorte de mors » emprunté au prov. *buado* « lessive » (?), *buffle* attesté dès le XVe siècle, *bugale, bugalet* « petit bâtiment ponté » du bret. *bugale* « enfant », *bulot* « coquillage en cornet » dérivé de bŭbulus, *bunette* « variété de fauvette » pour *brunette, burgalèse* de l'esp. *burgalesa* « de Burgos », *burger* « plonger une baguette de bois vert dans un verre » de *bŭrĭcare, *burin* de l'ital. *burino* dès 1483, *buvetier* attesté dès 1585. — P. 88. C. Salvioni, *Postille italiane e ladine al* « *Vocabolario etimologico romanzo* ». Nombreuses additions au *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke. — P. 107. P. Barbier fils, *Chronique etymologique des langues romanes* (suite). Environ deux cents articles. — P. 129. Max Leopold Wagner, *Das Sardische im Romanischen Etymologischen Wörterbuch von Meyer-Lübke* (à suivre). Plus de 150 articles. — P. 140. K. Göhri, *Die Ausdrücke für Blitz und Donner im Galloromanischen* (suite). Quatre cartes linguistiques d'après l'*Atlas* de MM. Gilliéron et Edmont. — P. 173. C. Salvioni, *Postille italiane e ladine al* « *Vocabolario etimologico romanzo* » (suite). Un millier d'additions. Complément très important, à suivre. — P. 241-56. Aurelio M.Espinosa, *Studies in New Mexican Spanish, Part II, Morphology* (suite). La présence d'un *-n-* au lieu d'un *-m-* à la première personne du pluriel *háblenos* pour *hablemos, compráranos* pour *compraramos*, etc., est un fait remarquable. Il faut noter qu'on ne le rencontre dans le Nouveau Mexique que dans des formes proparoxytones : *vemos, damos* restent intacts. Je me demande si ce passage de *m* à *n*, dû sans doute à l'in-

fluence du pronom *nos*, comme le suppose fort bien M. E., n'est pas plus ancien que le pense M. E. Il est attesté en gascon déjà au XIVe siècle : voir E. Bourciez, *La conjugaison gasconne à Bordeaux*, *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1890, p. 202. Comme des faits analogues se retrouvent, en Italie, en romagnol et en siennois ainsi que dans la langue littéraire ancienne chez Dante, l'Arioste, etc., il est à présumer que la transformation était en germe dès l'époque romane primitive.

G. Millardet.

Studi medievali, diretti da F. Novati e R. Renier, t. III (1908-1911). — Fasc. 1. P. 1. E. Proto, *L'« Introduzione alle virtù ». Contributo allo studio dei precedenti della « Divina Commedia »*. Le sous-titre explique clairement le but de cet article. On y trouve aussi des conjectures au sujet de l'auteur et de la date de composition de l'*Introduzione*. — P. 49. G. Zonta, *Rileggendo Andrea Cappellano*. Abordant de nouveau un vieux sujet, M. Z. essaie de montrer que les *cours d'amour* n'ont été autre chose que des *questions d'amour* (M. Crescini, *Nuove postille al trattato amoroso d'Andrea Cappellano* dans les *Atti d. r. ist. veneto di sc. lett. ed arti*, t. LXIX [1909-1910], p. 3 sqq. répond qu'il n'en est pas convaincu). — P. 69. F. Neri, *Il Trionfo della Morte e il ciclo dei Novissimi*. Article remarquable, quoique un peu touffu, où on aboutit à des conclusions nouvelles et très intéressantes à propos de l'origine des danses macabres et de leur signification primitive. — P. 81. E. Levi, *Le paneruzzole di Niccolò Povero (contributo alla storia della poesia giullaresca nel medio evo italiano)*. Deux spécimens de poésie « alla Burchiellesca » avant Burchiello. — P. 109. G. Grasso, *Il Chersoneso bruzzioreggino nella Tavola peutingeriana*. — P. 117. A. Sepulcri, *Intorno a due antichissimi documenti di lingua italiana*. Observations au sujet de deux nouvelles formules de serment purement vulgaires, dont l'une est contenue dans une charte de Sessa Aurunca de 963, publiée par J. E. Shaw, *Modern Language Notes*, XXI (1906), pp. 105-110, et l'autre dans une charte que le père Amelli publiera dans une *Miscellanea Cassinese*. — P. 127. J. M. Angeloni, *Per una interpretazione latina del ritornello dell' Alba bilingue*. Interprétation nouvelle de ces vers difficiles ; mais la tentative n'a pas eu de succès ; cf. E. Gorra dans les *Scritti varii di erudizione e di critica in onore di Rodolfo Renier*, Torino, 1912, p. 167 sqq. — P. 132. G. Bertoni, *Un breve di Pasquale II a Giovanni abate di Nonantola*. — P. 135. G. Bonelli, *Jhesu e Jesu*. Résumé d'un article de G. Monticolo, touchant l'origine et l'historique de ces deux graphies. — P. 145. F. Novati, *Una « Caccia » francese del sec. XIV*. Cette chanson de chasse, publiée par P. Meyer, *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, XXXIV (1908), p. 45 sqq., confirme ce que M. Novati avait conjecturé (cf. *Studi med.*, II, 303 sqq.) au sujet de l'existence de ce genre poétique en France, au XIIIe siècle. — P. 149. C. Pascal, *A proposito dei versi medievali sulla morte*. Quelques remarques sur les vers que M. Pascal avait publiés dans les *Studi*, II, p. 559.

— Fasc. 2. P. 169. A. Monteverdi, *La leggenda di S. Eustachio*. Étude remarquable : M. M., en résolvant un problème hagiographique, essaie de contribuer « à la connaissance de la pensée et du sentiment chrétien au moyen âge ». — P. 230. G. Ferretti, *Roffredo Epifanio da Benevento*. Ce juriste est présenté ici sous l'aspect d'un politicien et d'un maître génial et versatile. — P. 288. D. Guerri, *Una carta cosmografica del Mille e il disegno dell' universo nella Divina Commedia*. Nouvelles remarques touchant la conception cosmographique de Dante et la conformation des trois règnes. — P. 301. A. Gaudenzi, *Il codice vaticano del monastero di Acerata*. Nouveau document ayant trait à l'histoire de saint Pierre Damien et à la culture littéraire de Ravenne au XIe siècle.

— Fasc. 3. P. 331. P. Rajna, *Una rivoluzione negli studi intorno alle « Chansons de geste »*. Critique de la théorie nouvelle, que M. Bédier a formulée au sujet des origines de l'épopée française dans ses *Légendes épiques*. L'article est écrit avec beaucoup de vivacité (cf. une réponse de M. Bédier dans les *Annales du Midi*, 1910; cette réponse contient aussi une lettre de M. Rajna, qui met fin à la polémique).— P. 392. A. Monteverdi, *I testi della leggenda di s. Eustachio*. Analyse et indication de textes grecs, latins, français, italiens, espagnols, anglais, allemands, islandais; index des œuvres d'art qui ont été inspirées par la légende de saint Eustache. — P. 499. L. F. Benedetto, « *Stephanus grammaticus* » *da Novara* (*sec. X*). Portrait d'après quelques distiques. — P. 509. I. Werner, « *Liber furum* » *ovvero il « fabliau de Barat et de Haimet »*. On retrouverait la source de ce fabliau dans le petit poème latin intitulé « Liber furum » et renfermé dans le ms. E. IV. 4 de la bibliothèque universitaire de Bâle. — P. 514. E. P. Stammond, *Vado mori*. Notice du ms. Lansdowne 367 du British Museum, qui contient un texte plus développé des vers dont M. Pascal avait parlé dans les *Studi* II, 559, et III, 149.

— Fasc. 4. P. 533. Gina Cortese Pagani, *Il* Bertoldo *di Giulio Cesare Croce ed i suoi fonti*. Ce livre, qui a joui d'un succès extraordinaire surtout parmi le peuple, se rattache à la légende, très répandue au moyen âge, du débat de Salomon. Le *Bertoldo* n'est autre chose qu'un *rifacimento* du poème populaire en sentences sur Marculf et Salomon. — P. 603. G. Zonta, *Arbitrati reali o questioni giocose?* Réponse à M. Crescini (cf. ci-dessus, fasc. 1, p. 49), dans laquelle M. Zonta, s'appuyant sur de nouveaux arguments, insiste encore sur son interprétation des *judicia amoris*. — P. 638. G. Bertoni, *Due note provenzali*. L'une se rapporte à Marcabru et vise surtout à reconstituer la biographie du troubadour d'après les indications des œuvres publiées par M. Dejeanne ; l'autre est un *excursus* délicat dans le chansonnier de L. Cingala : sa conception de l'amour nous permet de le rapprocher de près de G. Guinicelli. — P. 673. G. Pansa, *Di una nota iscrizione carcinica usata come talismano nel medio evo e del suo contenuto simbolico*. — P. 683. G. Bertoni, *Banchieri a Imola nel sec. XIII* (*1260*). Fragments vulgaires d'un livre de comptes suivis de quelques observations linguistiques. —

P. 690. R. Sabbadini, *Per il « Liber furum » e l'epitaffio 2° di Stefano*. Corrections aux textes publiés *supra* pp. 499 et 509.

A. Parducci.

Zeitschrift fur französische Sprache und Litteratur, XXXIX (1912)[1]. — Première partie, *Abhandlungen*. P. 71-110, G. Cohn, *Zur « Vengeance Raguidel »*. A propos de l'édition de ce poème par M. M. Friedwagner, M. C. repasse la question de l'identité de l'auteur, s'il n'y en a eu qu'un et si c'est Raoul de Houdenc, celle de savoir si l'œuvre peut être tenue pour achevée sous la forme où nous l'avons, celle des noms propres, enfin, celle de la langue et de la versification. Sur ce dernier point, langue et versification, il apporte une série d'observations intéressantes. Puis il examine, au point de vue de l'établissement du texte, les 3.000 premiers vers de l'œuvre, ainsi que les remarques de l'éditeur qui les concernent : c'est une contribution utile. — P. 119-31, Heinrich Schneegans, *Gustav Gröber*. Examen de la vie et de l'œuvre de ce savant. — P. 133-59, Wilhelm Tavernier, *Beiträge zur Rolandsforschung, III : Turoldus (2. Fortsetzung). Turoldus ohne Bistum. Turoldus in Spanien. Boemund in Frankreich. Die Hochzeit der französischen Königstochter*. M. T. poursuit, en reconstruisant la biographie de Turoldus, la démonstration de sa thèse, que la chanson de Roland a été composée par cet évêque (cf. *Romania*, XLI, 444). — P. 160-82, Alfred Schulze, *Textkritisches zum Chevalier au barisel*. A propos de la seconde édition de ce poème par M. Schultz-Gora, M. S. montre que le manuscrit *A* qui en a fourni la base est loin d'être le meilleur. Son étude des variantes, à ce point de vue, est fort judicieuse. Suivent de nombreuses remarques sur l'établissement et l'interprétation du texte.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. P. 1-5, *Petri Alfonsi Disciplina clericalis*, von A. Hilka und W. Söderhjelm, I. Lateinischer Text ; — *Sammlung mittellateinischer Texte* hgg. von A. Hilka. Heft. I : *Die Disciplina clericalis des Petrus Alfonsi* hgg. von A. Hilka und W. Söderhjelm (Friedrich Pfister : constate l'effort qui se fait en ce moment pour l'étude des textes latins du moyen âge, loue l'entreprise de MM. H. et S. ; réserves sur l'apparat critique de la grande édition. Cf. *Romania*, XLII, 106). — P. 5-7, W. Remppis, *Die Vorstellung von Deutschland im altfranzösischen Heldenepos und Roman und ihre Quellen* (Fritz Kern : note l'intérêt du sujet et approuve la façon dont il est traité). — P. 7-14, Joseph Zettl, *Aucassin und Nicolette in Deutschland* (W. Suchier : complète et précise les notices de M. Z. sur plusieurs points et signale quelques adaptations qu'il a omises). — P. 14-16, *L'enfant sage. Die erhaltene Versionen hgg. und untersucht* von Walther Suchier (Jean Acher : observations de détail et réserves sur le classement des mss.).

1. Dans le c. r. du t. XXXVIII (*Romania*, XLI, 444) nous avons attribué à tort à M. Jean Acher une note, signée J. A., complémentaire d'un article de M. Joseph Anglade.

— P. 16, *Die Noblessen von Bretagne*.,. Diplomatische Abdrucke... von H. L. Zeller (Jean Acher : « travail d'amateur » ; cf. *Romania*, XLII, 149).— P. 16-20, Charles Oulmont, *Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature poétique du moyen âge* (Karl Vossler : affirme l'insuffisance du travail ; cf. *Romania*, XLI, 136).— P. 20-44, Karl Heyl, *Die Theorie der Minne in den ältesten Minneromanen Frankreichs* (Walther Küchler : juge cet ouvrage avec une grande sévérité ; quelques points de la critique même, notamment ce qui est dit d'Ovide et de son influence, comportent des réserves ; M. Heyl, par les vices de sa méthode, a eu le tort de compromettre devant les esprits rigoureux la seule vérité à laquelle il ait touché). — P. 81-6, W. Meyer-Lübke, *Romanisch-etymologisches Wörterbuch*, Lieferung 1-3 (D. Behrens : notes complémentaires, cf. *Romania*, XL, 102, et XLI, 448). — P. 86-8, Carl August Westerblad, *Baro et ses dérivés dans les langues romanes* (Elise Richter : favorable, sauf quelques réserves. Cf. *Romania*, XL, 139 et 440).— P. 140-1, *Vulgärlateinische Inschriften* hgg. von Ernst Diehl (K. Meister : travail utile et bien conçu. Quelques *desiderata*).— P. 142-3. *Proben aus der sogenannten Mulomedicina Chironis* hgg. von Max Niedermann (Hans Medert). — P. 144-53, J. J. Marichal, *Die Mundart von Gneuzaine-Weismes* (Paul Marchot : prenant occasion de la thèse de M. Marichal, M. Marchot entreprend d'esquisser « la phonétique du wallon prélittéraire ou, si l'on veut, préhistorique [500 à 800] ». — P. 153-5, Ch.-M. Des Granges, *Histoire de la littérature française* (Walther Küchler : exposé qui, pour la période du moyen âge, manque de rigueur et d'exactitude). — P. 155-84, *Der festländische Bneve de Hantone, Fassung I*, hgg. von Albert Stimming (E. Brugger : compte rendu sévère ; l'Introduction est vivement critiquée ; le texte est jugé plus favorablement, mais encore avec rigueur : nombreuses observations d'ensemble et de détail). — P. 184-8, *Le Lai du conseil*, édit. Albert Barth (Walther Suchier : jugement favorable ; quelques réserves sur le classement des manuscrits ; quelques observations sur le texte ; cf. *Romania*, XLI, 288). — P. 188-9, Walther Scherping, *Die Prosafassungen des « Aymeri de Narbonne » und der « Narbonnais »* ; Wilhelm Castedello, *Die Prosafassung der Bataille Loquifer und des Moniage Renonart* (Ph. Aug. Becker). — P. 189-97, Charles Oulmont, *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance. Pierre Gringore* (Ph. Aug. Becker ; cf. *Romania*, XLII, 120). — P. 214-20, Hubert Effer, *Beiträge zur Geschichte der französischen Literatur in Belgien* ; Henri Liebrecht, *Histoire de la littérature belge d'expression française* (Lucien Paul Thomas : analyse avec jugement favorable du premier ouvrage ; jugement plus sévère du second, surtout pour la partie qui intéresse le moyen âge). — P. 220-2, *Les arts anciens du Hainaut*, conférences p. sous la direction de Jules Destrée (Lucien-Paul Thomas : analyse ce recueil, dont il faut retenir ici l'exposé de M. Maurice Wilmotte, *L'ancienne littérature française du Hainaut*). — P. 233, *Miszellen* : G. Cohn, *Nachtrag zu Zeitsch. XXXIX*[1], *71 ss.* Cf. ci-dessus.

Edmond Faral.

CHRONIQUE

Le 3 février dernier est mort, à Kiel, après une courte maladie, M. Gustav Körting, professeur de philologie romane à l'Université. Il était âgé de 67 ans. C'était un grand travailleur et son activité s'était étendue à la philologie anglaise en même temps qu'à la philologie romane. Dans ce dernier domaine il a entrepris de lourdes tâches : le recueil des *Französische Studien* et la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* avec E. Koschwitz, une *Encyclopaedie..... der romanischen Philologie* que le *Grundriss* de Gröber a rendue peu utile, et surtout ce *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* qu'il a eu le tort de ne pas suffisamment améliorer d'une édition à l'autre, mais qui n'en aura pas moins été, pendant plus de vingt années, l'indispensable instrument de nos études linguistiques.

— M. K. Voretzsch est passé de l'Université de Kiel à celle de Halle ; M. G. Ebeling, privat-dozent à Berlin, devient professeur de philologie romane à Kiel.

— Quelques amis et anciens élèves de M. Émile Picot avaient formé le projet de lui donner, à l'occasion de sa retraite de l'École des Langues orientales, un témoignage de leur affection et de leur reconnaissance en se réunissant pour collaborer à un volume de Mélanges en son honneur. Mais la liste de ceux qui doivent quelque chose à la science et à l'obligeance de M. Picot est si longue, les collaborations se sont déclarées si nombreuses, qu'il a fallu pour les recueillir deux gros volumes de plus de 600 pages chacun ; ils ont été récemment présentés à M. E. Picot. Nous rendrons compte prochainement de ce recueil aussi beau d'exécution typographique que riche de matière.

— Du 11 au 14 septembre se réunira à Gand le troisième Congrès international pour l'extension de la culture de la langue française. Il comprendra une section de philologie et d'histoire sous la présidence d'honneur de M. P. Meyer et la présidence effective de M. J. Bédier. Le secrétariat général du Congrès est installé 40, rue de Pavie, à Bruxelles ; il est représenté en France par M. J. Ochsé, 43, rue de Villiers, Neuilly (Seine).

Publications annoncées.

M. R. Thompson Hill prépare une édition de la *Vie de sainte Euphrosyne* d'après les mss. de l'Arsenal, de Bruxelles, La Haye et Oxford.

— Mlle M. Mörner (Lund) prépare une édition du *Purgatoire de saint Patrice* de Bérol et une étude sur les différentes versions françaises en vers du *Purgatoire*.

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* paraîtra prochainement une édition de la *Chançun de Willame* qui mettra à la disposition de tous les travailleurs le contenu du précieux ms. de Chiswick.

— Les cours du regretté A. Longnon à l'École des Hautes Études et au Collège de France seront publiés d'ici peu en deux volumes par les soins de MM. P. Marichal et Léon Mirot sous le titre général de *Histoire de la formation des noms de lieux français*.

Comptes rendus sommaires.

Hugo Andresen, *Aus einem altfranzösischen Tractat über das Schachspiel*; Halle, Niemeyer, 1913; in-8, 12 pages. — Le manuscrit français 1173, exécuté au XIIIe siècle par un copiste picard, contient un traité de jeu d'échecs, dont l'auteur indique ainsi la disposition : «... jou Nicholes de saint Nicholai, clers a l'aiide de chelui ki est fontaine de sapience, vos vueil ensegnier et demonstrer une partie du sentement de mon cuer et especiaument sor le gieu des eskiés. Et premiers, coument, par cui ne en quel lieu il fu trouvés premierement, en après de la maniere du gieu et des assises et comment il puet iestre abregiés par partures... jou Nicholes devant dis, demourans en Lombardie, a le priere et a le requeste de mes compaignons ai compilet che livret de partures ke j'ai estrait par men estude dou gieu des eschiés et des taules et des mereles. » C'est un traité différent du *Livre Bakot* dont M. Castets s'est récemment occupé (*Romanische Forschungen*, XXIII, 691 ; cf. *Romania*, XXXVII, 454). M. Andresen en publie l'introduction et deux parties de jeu, et reproduit les échiquiers dont elles sont accompagnées. Les dernières lignes de la p. 6 me sont inintelligibles : « Mais pour chou ke li humaine conditions est oscurchie en l'offisse *de le celle* memoratiue par l'empeechement de nostre premier pere...» — A. Långfors.

Palaeografia iberica, fac-similés de manuscrits espagnols et portugais (IXe-XVe siècles) avec notices et transcriptions par John M. Burnam ; premier fascicule ; Paris, Champion, 1912 ; in-folio, 80 pages et 20 planches. — L'ensemble de l'ouvrage contiendra environ 300 planches avec transcription, notice explicative et remarques paléographiques. Ce premier fascicule nous donne surtout des extraits de manuscrits latins : il y en a 16 contre 4 portugais ; et, sauf un seul (*Lex romana Visigothorum* du ms. de Paris, B. N. lat. 4667), tous ces extraits sont empruntés à des mss. de Lisbonne du XIIe au XVe siècle. Nous étions jusqu'ici assez pauvres en fac-similés de mss. espagnols et surtout portugais, le recueil de M. B.

sera donc le bienvenu. Il est d'ailleurs assez bien imprimé et les fac-similés sont bons. Peut-être y a-t-il un peu de place perdue : deux fac-similés auraient pu souvent être placés sur la même planche et l'on aurait ainsi évité pas mal de pages blanches dans les notices en 4 pages qui accompagnent chacune des planches. Il est plus fâcheux que ces notices ne soient pas rédigées d'une façon complètement méthodique, que les indications de date des mss. et le foliotage des fragments reproduits ne soient pas uniformément donnés au titre, que M. B. se contente souvent de renvoyer à des ouvrages dont il aurait pu extraire pour nous ce qui intéresse chacun des mss., enfin que la langue même des notices (écrites en français), surtout des premières, soit aussi loin d'être pure et précise : je n'insiste pas sur ce qui n'est qu'erreur de graphie ou solécisme (*côte* pour *cote*, *consister de*, etc.), mais que signifie, p. 15 : « Les mots ajoutés entre lignes sont plus faciles à lire sur le ms. » ? ne serait-ce pas tout le contraire, à savoir qu'ils « *ne* sont plus faciles ». Il sera facile d'éviter ces erreurs dans les futures notices. La transcription de la pl. XX que j'ai vérifiée, n'est pas impeccable : ligne 1, je lis *das* et non *ds*, l. 7, *outorga* et non *otorga*, col. 2, l. 9, *honrrado* et non *honnrado* ; pour d'autres planches, la disposition des lignes de la transcription ne reproduit qu'imparfaitement celle de l'original : il se peut qu'il y ait là des erreurs de l'imprimeur. De toute manière, l'ouvrage gagnera à une revision plus minutieuse. — M. R.

J.-P. Wickersham Crawford, *The Catalan Mascarón and an episode in Jacob van Maerlant's Merlijn* (Extrait des *Publications of the Modern Language Association of America*, XXVI, 1911, fasc. 1, pp. 31-50). — L'étude de M. Crawford a le mérite d'attirer de nouveau l'attention sur un sujet intéressant ; malheureusement, l'auteur, travaillant en Amérique, n'a pu connaître qu'une partie des textes ; il n'a pas non plus connu une note que j'ai consacrée à ce sujet dans une revue, qui, il est vrai, est rarement consultée par les romanistes, le *Tijdschrift voor Nederlandsche taal- en letterkunde*, t. XXVIII. M. Crawford est arrivé (p. 47) à cette conclusion que la version catalane du « procès de Mascaron » est la source des autres : le texte catalan aurait été traduit en français et le français en néerlandais (Jacob van Maerlant, plus tard le *Mascheroen* attribué à Boendale) et en latin. — Ce résultat n'est guère en rapport avec ce que nous savons du rôle peu original joué par la littérature catalane et l'on peut croire que l'auteur américain aurait abouti à d'autres vues s'il avait pu consulter un plus grand nombre de textes. J'étais arrivé de mon côté à cette conclusion que le « procès de Mascaron », fiction éminemment savante et cléricale, avait été rédigé primitivement en latin, que la version originale est représentée par le *Processus iudiciarius*, lequel est cependant tronqué au début, de sorte qu'il faut y ajouter une introduction, qui se trouve dans le catalan, dans un groupe de ver-

sions latines[1] auquel se rattache le joli poème français *l'Advocacie Nostre Dame*, et dans le *Mascheroen* néerlandais, attribué parfois à Boendale et publié par Snellaert. A mon avis, ce dernier poème (dans lequel M. Crawford semble voir à tort (p. 35) un dérivé du *Merlijn*) est celui qui représente le plus complètement la version primitive. Comme si souvent dans le cas de ces œuvres cléricales anonymes rédigées en latin, la nationalité de l'auteur primitif reste indéterminée; il me paraît cependant probable que la patrie de cette fiction singulière ait été la France du Nord; ceci expliquerait à la fois l'existence de la version catalane (laquelle dérive peut-être d'un intermédiaire provençal perdu) et des versions néerlandaises : la fiction, imaginée en France, a rayonné à la fois vers le Midi et vers le Nord. — J'avais dit à tort dans mon travail que *Mascaron* n'avait été porté au théâtre que dans les Pays-Bas : M. Crawford donne (p. 49) des détails sur des *autos* espagnols qui ont pour sujet le procès, mais où le nom de « Mascaron » ne se trouve pas (le groupe des versions dont fait partie l'*Advocacie* ne le donne pas non plus). Remarquons en terminant que, quoi qu'en disent Stintzing et M. Crawford, l'origine supposée arabe de ce *nom* ne prouve rien pour l'origine de la *fiction* où ce nom se trouve. Miss Hope Traver a très bien montré dans sa dissertation *The Four Daughters of God* (Bryn Mawr, 1907; cf. *Romania*, XLI, 446), que la fiction du *Procès* se rattache à des idées et à des thèmes généralement répandus dans le moyen âge occidental et qui n'ont rien d'arabe. — G. Huet.

F. de Sanctis, *Storia della letteratura italiana*, nuova edizione, a cura di B. Croce; Bari, Laterza, 1912 ; 2 vol. in-8 de 432 et 469 pages (Scrittori, d'Italia); — *Storia*, etc., prima edizione milanese a cura di P. Arcari ; Milan Treves, 1912; 2 vol. in-16 de VIII-367 et 392 pages. — Grâce à M. B. Croce, De Sanctis est redevenu un « homme du jour » des plus en vue. La même année nous apporte deux éditions de son principal ouvrage, qui a jeté dans la circulation tant d'intéressantes idées générales et de formules heureuses. La première est due à M. Croce lui-même, la seconde, qui inaugure une nouvelle collection de manuels d'histoire littéraire, à M. Paolo Arcari. Celui-ci a pu utiliser le travail de M. Croce et suivre, avec une fidélité quelque peu surprenante, les mêmes principes : texte établi sur la comparaison des diverses éditions, sommaires développés des chapitres (en plus, dans l'édition Arcari, des titres courants), indication de la source des citations, index des noms et des choses (plus développé et avec un peu de bibliographie dans l'éd. Arcari). Nous avons de plus dans l'éd. Croce un substantiel historique de l'ouvrage et une série de notes où sont rectifiées les

1. Depuis la publication de mon article, mon collègue à la Bibliothèque Nationale, M. Viénot, m'a signalé une édition meilleure d'un de ces textes, la *Litigatio*, imprimée à la suite d'un *Tractatus iudiciorum*, [Paris], Jehan Petit (s. d.); in-8°, 23 ff., car. goth. (Bibl. Nat. Rés. D. 17269).

erreurs de fait. De cette concurrence entre deux librairies le public bénéficie : les amateurs de beaux livres préféreront l'édition Croce ; l'autre tentera par son prix très modique. — A. Jeanroy.

Egidio Gorra, *La poesia amorosa di Provenza*, parte prima [Estratto dei *Rendiconti del R. Istituto lombardo di Scienze e Lettere*, 1910-12] ; Milano, 1912. — Ce recueil factice se compose de sept tirages à part, extraits du recueil précité, 2e série, t. XLIII (1910), p. 408-31, 463-85, 652-78 ; XLIV (1911), p. 162-80, 907-24, 1105-21 ; XLV (1912), p. 139-58, et portant le titre commun : *Origini, spiriti e forme della poesia amorosa di Provenza, secondo le più recenti indagini*. L'auteur, comme il nous le déclare lui-même en terminant, a voulu faire ici « une brève histoire critique des opinions les plus importantes et les plus récentes sur les origines, l'esprit et les formes de la poésie amoureuse de la Provence » (note VII, p. 137). Dans la première note, il résume, avec une lumineuse précision, les théories de Diez et de Fauriel ; dans les trois suivantes, il soumet à un examen très détaillé le livre de M. Wechssler, dont il met en relief les idées essentielles, non sans insister sur tout ce qu'il contient de systématique et même de contradictoire. Enfin il expose ses vues personnelles sur l'origine de la poésie courtoise, son « esprit » et ses « formes » (notes V-VII). J'avoue que dans cette série d'études, du reste fort délicates, je préfère la partie critique à la partie théorique. On est heureux sans doute d'avoir l'avis d'un spécialiste si autorisé, même quand il est médiocrement appuyé de preuves, sur des questions aussi difficiles que celles qui sont traitées ou effleurées ici (la part de réalité dans la poésie des troubadours, l'historicité des « biographies », la question des cours d'amour, etc.). Néanmoins il me semble que, dans son souci de faire sa part à chaque théorie en présence, il n'est pas arrivé lui-même à une conception très claire et très personnelle. Ce qui est dit des influences celtique et arabe (note V, p. 913), est bien vague ; plus vague encore ce qui concerne une prétendue influence en retour que le Nord aurait, au XIIIe siècle, exercée sur le Midi. Peut-être serait-il temps, en ce domaine comme en d'autres, de renoncer à ces décevantes recherches d'origines et de demander à l'étude objective des textes ce qu'elle peut réellement nous donner. — A. Jeanroy.

Fritz Hummel, *Zu Sprache und Verstechnik des Sone de Nausay* (*Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht der Schillerschule zu Berlin*) ; Diss. de Berlin, 1912 ; in-8, 68 p. et une carte. — M. Morf a récemment consacré une importante étude, *Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs*, à la délimitation de l'ancien domaine picard ; M. Hummel, élève de M. Morf, s'est appliqué à étudier particulièrement la langue du roman de *Sone de Nausay* et à relever dans les patois actuels des parallèles intéressants. Le résultat auquel il arrive est le même que Gaston Paris avait déjà indiqué (*Romania*, XXXI,

119) : l'auteur était Wallon, peut-être originaire de Nivelles. La dissertation de M. H. témoigne d'une bonne préparation, de même que d'une inexpérience très explicable. P. 2 : il n'est peut-être pas tout à fait exact de mettre sur la même ligne *anui* et *assaier* ; dans ce dernier cas il s'agit probablement d'un changement de préfixe ; cf. *soi apertir*, de expertus, *Romania*, XL, 565. — Il n'y a aucune raison. de croire que *mavais*, à côté de *mauvais*, soit une erreur de copiste. — P. 4 : dans *yretages* il y a une métathèse des voyelles atones. — P. 6 : il est inutile de supposer deux (ou trois) étymologies différentes pour le mot savant *apostole*, *apostoile*. — P. 14 : *wiseuse* (écrit ailleurs souvent *huiseuse*, *oiseuse*) n'est pas *vitiosa, mais otiosa. — P. 16 : dans *tos* il ne s'agit pas d'un amuissement du *t* final : c'est plutôt *tost* + *s* adverbial. — P. 37 : M. H. ne me persuade pas en disant que les rimes comme *manche* : *lanche* doivent être considérées comme des assonances : ce sont des rimes littéraires et conventionnelles. — P. 64 : la rime *Sesille* : *sire* ne prouve rien pour *l* : *r*, la forme *Sesire* étant parfaitement attestée. — M. H. appelle *volt* voluit (généralement *vaut* dans ce texte) « eine umgekehrte Schreibung » : c'est une graphie étymologique des plus courantes. — A. Långfors.

Louis Karl, *Un moraliste bourbonnais du XIVe siècle et son œuvre* : Le Roman de Mandevie et les Mélancolies de Jean Dupin; Paris, Champion, 1912; in-8, 60 pages et deux planches (extrait du *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*). — Jean Dupin, auteur du *Roman de Mandevie* est très probablement le religieux qui, né en 1302, devint prieur de Saint-Martin-des-Champs en 1353, puis abbé de Cluny en 1369, et mourut en 1374. Son roman allégorique et moral, écrit entre 1336 et 1340,se compose de sept livres en prose et d'un huitième en vers, intitulé *Mélancolies*. Il est conservé plus ou moins complètement dans treize manuscrits et deux éditions incunables, que nous décrit M. K. Ce fut donc un ouvrage très populaire, fort oublié aujourd'hui, M. Ch.-V. Langlois a étudié les *Mélancolies* dans la *Revue bleue*, 5e série, t. IX, 1908, p. 805-12, M. K. nous donne à son tour, d'après le ms. Bibl. nat. fr. 451, une analyse des sept premiers livres. C'est la partie la plus utile de son intéressant mémoire. M. K. n'annonce pas d'édition du texte, et en vérité il est très légitime de faire connaître un auteur comme Jean Dupin par une analyse critique fondée directement sur l'étude des mss. On souhaiterait seulement ici ou là que le sommaire fût moins rapide ; Jean Dupin a l'air d'avoir connu d'assez près la littérature du siècle précédent, à en juger par quelques brèves indications de M. K. (v. p. 8, 11, 22, 23) : il y aurait eu quelque profit, semble-t-il, à donner in-extenso les passages en question. — L. Foulet.

Marcel Schwob, *François Villon, Rédactions et notes* ; Paris. Impr. de J. Dumoulin; in-8, 153 pages, tiré à 100 exemplaires, non mis dans le com-

merce. — Ce volume s'ouvre par deux études sur « la communauté de Saint-Benoît-le-bien-tourné » et « les premières années de François Villon » qui occupent 61 pages sur les 153 de l'ensemble : ce sont les premiers chapitres d'un livre sur « François Villon et son temps » que Schwob n'a pas eu le temps de terminer et qui aurait été, on n'en peut douter, un très beau livre. Puis vient une réimpression, d'après la minute de l'auteur, de six lectures faites, de 1890 à 1899, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à la Société de linguistique de Paris. Suit un petit article de quatres pages, écrit en anglais, qui est le morceau le plus intéressant du volume. Il jette une vive lueur sur le sens et l'intention du *Testament* : on y apprend avec étonnement que la moitié des gens dont se raille Villon sont des financiers, publics ou privés, ou des satellites de financiers ; M. Schwob a identifié beaucoup de noms restés jusqu'alors mystérieux ; Villon a connu personnellement tous ces puissants du jour, a probablement été dans l'emploi de l'un deux, et a contre leur caste la haine du petit comptable pauvre et méprisé : son livre est, dans beaucoup de ses parties, un pamphlet parfois cruel à l'adresse des riches de son temps : de là sa popularité immédiate dans Paris. On retrouve cette idée avec beaucoup d'autres dans les minutes des « Dix leçons sur François Villon » qui terminent le volume ; ces leçons furent données à l'École des Hautes Études Sociales dans l'hiver de 1904-05. Nous n'avons ici que des canevas, mais ce sont les canevas d'un maître ouvrier. On se prend à envier ceux qui assistèrent à ces leçons. C'est aux soins pieux de l'un d'eux, M. Pierre Champion, que nous devons la présente publication. Il faut l'en remercier. Mais il est permis de regretter qu'un livre si important et si neuf, tout inachevé et fragmentaire qu'il est, doive rester inaccessible à la plupart des lecteurs de Villon. — Lucien Foulet.

Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur, im Anschluss an die Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache, von C. Voretzsch, Zweite Auflage; Halle, Niemeyer (Sammlung kürzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen, II), 1913; in-8, XI-575 pages. — J'ai exposé jadis (*Romania*, XXXVI, 115) l'économie de ce livre et dit les qualités qui en font un des manuels d'ancien français les plus commodes à utiliser. Bien que la nouvelle édition n'ait que deux pages de plus que l'ancienne, elle est nouvelle en bien des parties. Les plus anciens textes ayant été rejetés dans un volume du même auteur qui fait pendant à celui-ci (voy. *Romania*, XLI, 320) et les autres imprimés en plus petits caractères, l'espace ainsi gagné a été employé à mettre à jour la bibliographie et le résumé des doctrines, notamment celles qui concernent l'origine des genres. L'exposé de celles de l'auteur, bien que modifié sur de nombreux points de détail, n'a pas subi de changements essentiels. Le chapitre sur l'origine et l'histoire des chansons de geste, un des plus

personnels, ne trahit aucune influence du grand ouvrage de M. Bédier, dont les deux derniers volumes, au reste, n'ont pu être utilisés. Celui qui est consacré aux XIVe et XVe siècles reste très sommaire et sans bibliographie, le sujet étant réservé pour un volume à paraître dans la même collection ; on eût aimé, en revanche, qu'une portion un peu moins congrue fût faite au XIIIe, qui reste vraiment sacrifié : Villehardouin et Joinville n'obtiennent, par exemple, à eux deux, qu'une page et demie (le très important article de G. Paris sur le second, au tome XXXII de l'*Histoire littéraire*, n'a été ni résumé ni même mentionné). Voici quelques menues inexactitudes ou fautes d'impression, dont plusieurs se trouvaient déjà dans la première édition. — P. 4. *Nyon*, *Cenabum*, pour *Noyon*, *Genabum*. — P. 50. La date de fondation du *Journal des Savants* est bizarrement assignée à 1866. — P. 51. Les *Annales du Midi* ont été dirigées, de 1888 à 1899, exclusivement par A. Thomas. — P. 76. Chansons *à* toile. — P. 181. *Ieble* pour *Eble*. — P. 495. *Juvenchi* pour *Givenchy*. — P. 505. *Le Vilain Mire* pour *le Médecin malgré lui*. — P. 460. Les « tensons » d'Adam de la Halle sont toutes, en réalité, des « partures ». — P. 350. Je ne sache pas que le mot *serventois* ait jamais désigné une chanson d'amour. — A. Jeanroy.

Textes patois recueillis en Lorraine par L. Zéliqzon et G. Thiriot ; Metz, Gesellschaft für lothringische Geschichte, 1912 ; in-8, XII-477 pages. — Ce volume forme le Supplément IV à l'Annuaire de la Société lorraine d'histoire et d'archéologie. Il comprend des contes, des descriptions de coutumes et des chansons provenant en bonne partie du pays messin, mais aussi d'autres régions lorraines. La graphie est essentiellement celle de la Société liégeoise de littérature wallonne. Les pièces sont accompagnées d'une traduction littérale et de quelques notes explicatives surtout lexicales. Un certain nombre de mélodies notées complètent ce recueil intéressant et soigneusement établi. — M. R.

R. Zenker, *Zur Mabinogionfrage, eine Antikritik* ; Halle, Niemeyer, 1912 ; in-8°, 118 pages.— Ce titre un peu bref demande explication. Un élève de M. Zenker, M. R. Edens, a publié, en 1910, une thèse intitulée : *Erec-Geraint ; Der Chrétien'sche Versroman und das wälsche Mabinogi*. L'auteur s'efforçait de démontrer que le récit gallois intitulé *Geraint* n'est pas un remaniement de l'*Erec* de Chrétien de Troyes, mais que les deux œuvres remontent à une source commune. M. W. Foerster, qui soutient la doctrine contraire, a fait de cette étude une juste critique dans le *Literarisches Zentralblatt*, 1911, p. 1120 ss., et, avec plus de précision, dans la *Zeitschrift für franz. Sprache und Literatur*, 38 1 (1911). MM. Zenker et Edens ont, par deux fois, répondu à M. Foerster dans le *Literar. Zentralbl.*, et par deux fois M. Foerster leur a répliqué (1911, pp. 1522-27 et 1590-91). Cette longue polémique

est loin d'être terminée. Le présent volume de M. Zenker est en effet consacré à la réfutation de l'article de M. Foerster paru dans la *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Lit.* Ce n'est donc pas une étude des *Mabinogion*, ou des rapports des trois romans de Chrétien avec les trois récits gallois correspondants, c'est exclusivement une œuvre de polémique. A la vérité, M. Foerster a pu se tromper sur quelques points peu importants : il a par exemple cité de façon inexacte l'opinion d'un critique ; il a reproché peut-être sans raison à M. Edens de ne pas être suffisamment renseigné sur la littérature du sujet. M. Zenker triomphe facilement sur ces points ; mais, ces critiques de détail mises à part, nous ne trouvons pas dans son livre une seule considération nouvelle sur la question, nous ne voyons pas comment la thèse de M. Foerster en pourrait être ébranlée et il nous paraît encore qu'elle reste la seule juste. — Un point de la discussion mérite cependant d'être relevé. Il arrive que tel ou tel trait se trouve raisonnablement expliqué dans le récit gallois, tandis qu'il ne l'est pas du tout (ou ne l'est que d'une façon imparfaite) dans Chrétien. Pour M. Foerster, ce serait la preuve que Chrétien reproduit sa source qui était un conte populaire ; alors que le récit gallois serait un remaniement du roman de Chrétien. En effet, dit M. Foerster, on trouve couramment dans les contes des traits qui ne sont pas « motivés » (*motiviert*), c'est-à-dire dont on ne voit aucunement la raison d'être, « ni matérielle, ni morale ». M. Zenker s'oppose énergiquement à cette interprétation. M. Foerster aurait, selon lui, confondu étrangement l'explication (*Motivierung*) naturelle avec l'explication d'ordre surnaturel, tout serait « motivé » dans un conte, soit de façon naturelle, soit de façon surnaturelle. Que l'erreur soit du côté de M. Zenker, il suffit de prendre au hasard un conte populaire pour s'en convaincre : on y trouvera à souhait des traits illogiques à tous égards. Je signale ici une nouvelle contre-critique publiée par M. Zenker, dans la *Zeitchr. f. franz. Spr. u. Lit.*, t. XL (1913), pp. 186-213, sous le titre *Nochmals Erec-Geraint*. Il s'agit, cette fois, du compte rendu de l'ouvrage de M. Edens, paru sous ma signature dans la *Revue Celtique*, t. XXXIII (1912), pp. 130 ss. : j'y avais présenté quelques considérations de méthode, sur lesquelles je me ferais scrupule de revenir, le lecteur restera juge de la question [1]. — A. Smirnov.

1. [M. Ph. A. Becker ayant consacré à la critique de la brochure de M. Zenker ci-dessus recensée huit colonnes du *Literaturblatt. f. germ. u. rom. Phil.*, 1913 (janvier), col. 19 sq., M. Z. vient de faire insérer dans le même périodique (mai, col. 159-182) une *Erwiderung* assez vive, à laquelle M. Becker ne juge pas utile de répondre. — *Réd.*]

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

481

Romania XLII (1913)

LA « SESTINA DOPPIA » DE DANTE ET LES ORIGINES DE LA SEXTINE

La chanson de Dante *Amor tu vedi ben* [1] est qualifiée par les historiens de la versification italienne de *sestina doppia*. Cette dénomination est médiocrement exacte, car cette pièce est loin de présenter tous les caractères de la sextine. Celle-ci est, on le sait, fondée sur les trois principes suivants : 1° ce sont les mêmes mots, ne rimant pas entre eux, qui terminent les six vers de chaque stance ; 2° le dernier mot-rime de chaque stance devient le premier mot-rime de la suivante [2] ; 3° la place, dans chaque stance, de tous les mots-rimes, et non pas seulement du premier, est déterminée par celle qu'ils occupent dans la précédente, de telle sorte qu'on voit apparaître successivement le dernier, puis le premier, le cinquième, puis le second, le quatrième, puis le troisième ; ils sont donc choisis alternativement dans un ordre ascendant et descendant.

Or, dans la chanson qui nous occupe, deux seulement des principes qui règlent la sextine se trouvent appliqués : 1° les mêmes mots reviennent à la fin des vers ; 2° le dernier mot-rime de chaque stance devient le premier de la suivante.

Les modifications consistent en ceci : 1° chacun de ces mots-rimes est répété de façon à donner le schéma suivant : *abā aca add aee* ; 2° le même schéma est répété dans chaque stance ; 3° dans chaque stance les mots-rimes, à l'exception du premier, se

1. Ed. Fraticelli (1861), I, p. 164 ; éd. Giuliani (*Vita nova e Canzoniere*, Barbèra, 1910), p. 266.

2. Ces rimes qui rejoignent la « tête » d'un couplet à la « queue » du précédent, sont qualifiées par les *Leys d'Amors* (I, 146 et 168) de *rims capcaudatz*.

présentent, autant que le permet le schéma adopté, dans l'ordre même de la stance précédente. De la sorte, chacun d'eux finit par occuper successivement toutes les places (*a b c d e*) [1].

La chanson présente donc la figure suivante :

	I	II	III	IV	V	
a	donna	pietra	freddo	luce	tempo	
b	tempo	donna	pietra	freddo	luce	
a	donna	pietra	freddo	luce	tempo	
a	donna	pietra	freddo	luce	tempo	
c	luce	tempo	donna	pietra	freddo	
a	donna	pietra	freddo	luce	tempo	donna
a	donna	pietra	freddo	luce	tempo	donna
d	freddo	luce	tempo	donna	pietra	pietra
d	freddo	luce	tempo	donna	pietra	freddo
a	donna	pietra	freddo	luce	tempo	freddo
e	pietra	freddo	luce	tempo	donna	luce
e	pietra	freddo	luce	tempo	donna	tempo

De telles modifications apportées aux règles de la sextine font de la chanson en question une chose toute différente d'une sextine double [2], et qui a paru à Dante lui-même très originale. Il qualifie son œuvre, non sans quelque fierté, de *novum aliquid atque intentatum artis* (*De vulg. Eloq.*, II, 13), et dans le texte même il reproduit cette affirmation : *La novità che per tua forma luce — Che mai non fu pensata in alcun tempo.* En réalité il avait, pour chacune des modifications dont l'ensemble l'a conduit à ce résultat, des modèles nombreux et variés fournis par les troubadours.

La règle qui consiste à reproduire le même schéma dans chaque strophe de chanson est presque absolue dans la poésie

1. Le *commiato* (de sept vers) reprend les mots-rimes dans l'ordre où les présente le début de chaque strophe, avec alternance de répétition et de non répétition. On sait que Dante ne s'est pas astreint, comme les troubadours, à calquer le *commiato* sur la fin de la stance précédente. Voy. D'Ovidio, *Versificazione italiana e arte poetica medioevale*, p. 583.

2. Le seul exemple connu de sextine double est la chanson de Pétrarque : *Mia benigna fortuna*, où les six dernières stances reproduisent simplement le schéma des six premières. La pièce de Dante, disent Carducci et Ferrari (*Rime di Petrarca*, p. 165), « è peggio o meglio ».

provençale. Les *rimas capcaudadas* y sont aussi très fréquentes. Je n'insiste donc pas sur ces deux points. Je rappelle enfin que la répétition de tous les mots-rimes n'était que l'extension d'un usage provençal : il y a de nombreuses pièces de troubadours où les mêmes mots-rimes reparaissent de couplet à couplet [1].

La modification essentielle que Dante a fait subir aux règles de la sextine a consisté à reprendre, dans chaque strophe, les mots-rimes de la précédente, sauf le premier, dans leur ordre même (ordre descendant). Or ce système avait déjà été pratiqué par les troubadours.

On en trouvera un exemple frappant dans une *canso redonda* de Guiraut Riquier (n° 55 de Bartsch ; Mahn, *Werke der Troubadours*, IV, 54) qui présente le schéma suivant [2] :

a	*utz*	en	ort	as	es		
b	es	*utz*	en	ort	as		
a	utz	en	ort	as	es		
b	es	utz	en	ort	as		
a	utz	en	ort	as	es		
b	es	utz	en	ort	as		
a	utz	en	ort	as	es		
b	es	utz	en	ort	as		
c	as	es	*utz*	en	ort	ort	
d	ort	as	es	*utz*	en	en	
d	ort	as	es	utz	en	en	
e	en	ort	as	es	*utz*	utz	utz
e	en	ort	as	es	utz	utz	urz

Conformément au principe de la *rima capcaudada*, le poète prend d'abord pour le deuxième couplet la dernière rime du premier ; puis, en remontant au début de celui-ci, la première (*utz*), puis, à mesure qu'il a besoin de nouvelles rimes pour reproduire son schéma, celles qui se présentent à lui en descendant (*es*, *as*, *ort*). Toutes les rimes du premier couplet

1. On trouvera une longue liste de ces sortes de pièces dans Stoński, *Elias de Barjols*, p. 85, avec renvoi aux listes antérieures.

2. Dans les tableaux qui suivent, la particularité que je veux mettre en relief sera signalée par l'emploi des italiques.

reviennent donc dans tous les autres, et y occupent successivement, comme dans la canzone de Dante, toutes les places [1].

Riquier n'était pas au reste l'inventeur de ce système, qui avait été pratiqué longtemps auparavant par Peire Vidal, mais avec des raffinements qui eussent rendu les pièces de celui-ci peu propres à la démonstration.

Dans la chanson qui occupe le n° 43 de l'édition de Bartsch (*S'eu fos en cort*) les couplets ne sont pas *capcaudatz*, et le même schéma n'est pas reproduit dans chacun ; la dernière rime est laissée de côté et remplacée par une nouvelle au début de chaque couplet, mais, à partir du vers 2, celui-ci reproduit, dans un ordre rigoureusement descendant, les rimes du précédent, de sorte que, dans chaque nouveau couplet, chacune d'elles descend d'un rang. Chaque couplet étant composé de six vers, le cercle complet est parcouru en sept couplets : aussi le poète s'en est-il tenu à ce chiffre [2].

I	II	III	IV	V	VI	VII
ura	*iva	*ida	*elha	*ista	*era	*ina
ela	*ura*	iva	ida	elha	ista	era
ena	ela	*ura*	iva	ida	elha	ista
ensa	ena	ela	*ura*	iva	ida	elha
ona	ensa	ena	ela	*ura*	iva	ida
onha	ona	ensa	ena	ela	*ura*	iva

Aimeric de Belenoi (*Al prim pres*, dans Appel, *Chrest.*, p. 71) nous offre une autre variété du même système : les rimes étant « dérivatives » (sauf deux), les vers vont deux par deux ; l'ordre est donc, dans le second couplet, par rapport au premier (et

1. Voyez un exemple de ce système dans une poésie portugaise de l'école du roi Denis, citée par Diez, *Ueber die erste portugiesische Kunst- und Hofpoesie*, p. 60.

2. Même système dans les tornades (de deux vers) : la première rime est nouvelle, la seconde prise au début du couplet (ou de l'envoi) précédent. — C'est un principe analogue qu'a suivi Pétrarque dans sa chanson *S'i'l dissi mai* (éd. Carducci-Ferrari, p. 292). Il construit deux stances sur les mêmes rimes, les deux suivantes sur le même schéma et les mêmes rimes reprises aux stances précédentes, sauf la première, dans l'ordre descendant.

ainsi de suite) 9-10, 1-2, 3-4, 5-6, 7-8. Pour parcourir le cercle complet, il faudrait cinq couplets [1].

I	II	III	IV
aus	*erm*	es	or
ava	*ermansa*	esa	atge
ut	aus	*erm*	es
uda	ava	*ermausa*	esa
or	ut	aus	*erm*
atge	uda	ava	*ermansa*
es	or	ut	aus
esa	atge	uda	ava
erm	es	or	ut
ermansa	esa	atge	uda

J'arrive à la pièce qui présente avec la *canzone* de Dante les rapports les plus étroits : c'est la chanson de Peire Vidal *Mout m'es bon e bel* (n° 1 de l'éd. Bartsch). Elle a en commun avec celle-ci les traits suivants : 1° *rimas capcaudadas* ; 2° maintien dans chaque couplet du même schéma ; 3° reprise des mêmes mots-rimes (et non seulement des mêmes rimes) dans l'ordre descendant, suivant les exigences du schéma. Mais la forme de celui-ci a obligé le poète à introduire, aux couplets 2 et 3, deux mots nouveaux [2]. Le couplet étant sur quatre rimes, les mêmes rimes reviennent, comme on le voit par le tableau ci-dessous, de quatre en quatre couplets : le poète s'est donc arrêté après le huitième [3].

1. Les trois manuscrits qui nous ont conservé cette pièce n'en donnent que quatre ; mais il est bien probable qu'ils remontent à un original commun où elle était déjà incomplète.

2. Je renonce à rendre sensible par la typographie toutes ces combinaisons.

3. Une exacte compréhension de ce système permet d'écarter une fâcheuse correction de Bartsch, et d'introduire dans son texte deux corrections sûres Au v. 29, qui lui paraissait trop court, parce qu'il élidait la voyelle finale de *que*, il veut ajouter *ben*, à tort, comme l'a fait remarquer Chabaneau, sans dire au reste pourquoi (*Revue des langues romanes*, XXXII, 214). Au vers 94, au lieu de *en joven*, il faut lire, avec *M R*, *en bon sen*. Les deux tornades reproduisent les quatre derniers vers du couplet précédent. Il faut donc intervertir les deux vers de la première, et lire : *vos ai estat lonjamen*, — *Na Vierna*, *de bon sen*, quoique cette leçon ne soit dans aucun manuscrit (la tornade manque dans *M R*, qui ont seuls conservé la bonne leçon au v. 29).

	I	II	III	IV	V (= I)
a	bel	sen	greu	amor	auzel
a	novel	*talen	*seu	flor	bel
a	ramel	*joven	*deu	verdor	novel
b	flor	bel	sen	greu	amor
a	auzel	lonjamen	eu	amador	ramel
b	verdor	renovel	talen	seu	flor
b	amador	ramel	joven	deu	verdor
b	amor	auzel	lonjamen	eu	amador
c	eu	flor	bel	sen	greu
c	greu	verdor	novel	talen	seu
d	lonjamen	eu	amador	ramel	joven
d	sen	greu	amor	auzel	lonjamen

Arnaut de Maruelh a fait subir à ce principe une modification remarquable en reprenant, pour chaque couplet, les rimes du précédent dans l'ordre où elles s'y présentent, mais à partir de la seconde seulement, en faisant de la première la dernière et en maintenant au milieu du couplet le même mot-rime. « Elles avançent constamment d'un vers, d'un couplet à l'autre, en sorte que chacune d'elles occupe tour à tour toutes les places, excepté la quatrième [1]. » Le cercle est complet en six couplets.

I	II	III
aus	or	*en*
or	*en*	oil
en	oil	ir
domna	domna	domna
oil	ir	es
ir	es	aus
es	aus	or

Je reviens maintenant à la sextine en général. J'ai dit que la disposition des mots-rimes dans chaque stance y était réglée par une combinaison de l'ordre descendant et de l'ordre ascendant. Je viens de donner des exemples du premier ; en voici du second.

---

1. Ces paroles sont de Chabaneau, qui a publié la pièce (*Revue des lang. rom.*, XXI, 159).

La *canso redonda* de Guiraut Riquier *Pus sabers nom val* (n° 35 de l'édition) présente la disposition suivante :

	I	II	III	IV
a	ens	ans	ens	ans
b	ire	aire	ire	aire
a	ens	ans	ens	ans
b	ire	aire	ire	aire
a	ens	ans	ens	ans
c	ans	ens	ans	ens
d	aire	ire	aire	ire
c	ans	ens	ans	ens
d	aire	ire	aire	ire
c	ans	ens	ans	ens

Pour obtenir les rimes du deuxième couplet, il suffit de parcourir de bas en haut celles du premier. La disposition symétrique des deux parties a pour résultat que le schéma du second est identique à celui du premier. Les couplets sont donc rétrogrades et symétriques deux à deux [1].

Certaines autres combinaisons strophiques ne permettent pas au poète de reproduire rigoureusement toutes les rimes du couplet précédent dans l'ordre où il les trouve : il combine alors l'ordre ascendant avec le respect du schéma qu'il a adopté : ainsi dans la chanson de Folquet de Marseille *Amor, merce* (éd. Stroński, n° IX) :

	I	II	III (=I)	IV (=II)
a	en	os	en	os
b	ire	ire	ire	ire
a	en	os	en	os
b	ire	ire	ire	ire
b	ire	ire	ire	ire
c	os	en	os	en
c	os	en	os	en

1. On trouvera la même disposition, avec même symétrie de deux en deux couplets, dans une autre chanson de Guiraut Riquier (*De mi dons e d'amor*, éd., n° 19) et dans le sirventés de Bertran Carbonel *Tans ricxs clergues* (Raynouard, *Choix*, IV, 282).

Les mêmes rimes, comme on le voit, se reproduisent de deux en deux couplets.

Dans la chanson de Guittone d'Arezzo, *Amor, non ho podere*, construite d'après les mêmes principes [1], elles se reproduiraient seulement de quatre en quatre couplets (la pièce n'en a que cinq et un *commiato*) :

	I	II	III	IV
a	ere	one	ai	ia
b	ai	ia	ere	one
b	ai	ia	ere	one
a	ere	one	ai	ia
c	oglia	oglia	oglia	oglia
c	oglia	oglia	oglia	oglia
d	ia	ere	one	ai
d	ia	ere	one	ai
e	one	ai	ia	ere
e	one	ai	ia	ere

Enfin certains poètes, pour suivre rigoureusement l'ordre ascendant, ont renoncé à reproduire dans tous les couplets le même schéma : ainsi Miraval dans *Aissi·m ten Amors* (Mahn *Ged.* 197) :

anc	ire
ire	an
anc	an
ire	ic
ire	ic
an	an
an	an
ic	ire
ic	ire
an	anc
an	ire
ire	anc

D'autres, tenant le milieu entre une rigueur et une licence également absolues, se contentent, pour conserver le même

1. Monaci, *Crestomazia*, p. 168.

schéma, de faire cadrer le début du couplet avec la fin du précédent, et introduisent dans la deuxième partie des rimes nouvelles : ainsi Pons de Capduelh dans la chanson *Ben es fols* (Mahn, *Werke*, I, 349 ; voy. le tableau des rimes dans Diez, *Poesie der Troubadours*, p. 84).

On voit que, dans la plupart des pièces citées plus haut, « les couplets étant sur les mêmes rimes, l'ordre des rimes change de couplet en couplet, selon un roulement calculé, de manière à ramener la même disposition ».

Si telle est bien la définition de la *canso redonda* — et c'est celle qu'a donnée M. P. Meyer[1], — on voit que ce n'est pas Riquier qui, comme on l'a soutenu récemment, est l'inventeur du genre[2] : il l'a seulement pratiqué plus souvent que ses prédécesseurs, et peut-être lui a-t-il donné le nom qui lui est resté.

A. Jeanroy.

---

1. *Romania*, XIX, 19.

2. « C'est encore, dit M. Anglade (*Le troubadour Guiraut Riquier*, p. 212), un genre nouveau qu'il paraît avoir voulu créer en composant les *cansons redondas*. Il nous en reste deux.... » La vérité est qu'il n'a donné ce nom qu'à deux (nos 27 et 35), mais il en avait composé bien d'autres, comme Bartsch l'avait signalé il y a bien longtemps (*Archiv*, XVI, 143 et *Jahrbuch*, I, 180). Les plus anciens spécimens du genre paraissent être la chanson de B. de Ventadour *Non es meravelha* (cf. Diez, *Poesie*, p. 84) et celle de Folquet de Marseille dont le schéma a été donné plus haut (p. 487).

NOTES SUR LE TEXTE DE VILLON

On sait tout ce que le texte de Villon doit aux travaux de Longnon [1] et de Gaston Paris [2]. Ce sont ces deux savants qui ont rendu enfin accessible aux lecteurs modernes l'auteur le plus original mais peut-être aussi le plus difficile du moyen âge. Pourtant si, grâce à eux, l'œuvre de Villon est dans son ensemble désormais lisible, il reste encore en ce texte si ardu bien des obscurités de détail. Nous voudrions ici, en nous tenant au *Testament*, essayer d'en éclaircir quelques-unes. Ces obscurités, si l'on écarte maintes allusions historiques qui nous échappent encore [3], sont de trois sortes : les unes tiennent à l'incertitude de la tradition manuscrite, d'autres à une interprétation erronée de passages dont le texte n'est pas douteux, d'autres enfin s'expliquent par notre ignorance de la langue contemporaine, de ses modes et de ses affectations. Nous allons passer en revue successivement ces trois catégories de difficultés.

I

Nous avons du *Testament* trois manuscrits du XVe siècle, *A* (Arsenal, 3523), *C* (Bibl. nat., fr. 20041), *F* (Bibl. royale de

1. *Œuvres complètes de François Villon publiées d'après les manuscrits et les plus anciennes éditions*, Lemerre, 1892. Nouvelle édition dans la collection des *Classiques français du moyen âge*, Champion, 1911. Sauf indication contraire, nos citations seront empruntées au texte des *Classiques*. Les abréviations *Lemerre* ou *Class. fr.* désignent la première ou la seconde édition.

2. *Villoniana*, dans la *Romania*, t. XXX (1901), p. 352-92.

3. [Le nombre de ces allusions inexpliquées vient de se réduire considérablement : voir Marcel Schwob, *François Villon, Rédactions et Notes*, Paris, 1912, cf. ci-dessus, p. 477, et Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, Paris, 1913].

Stockholm, fr. 53), et un imprimé de 1489, *I*, qu'il est commode de regarder comme un quatrième manuscrit[1]. Entre ces quatre manuscrits Longnon ne croyait pas qu'on pût établir des rapports définis de filiation, mais il a du moins signalé « la communauté d'origine de *A*... et *F* » et « la parenté de *C* et *I* »[2]. Pas plus que lui nous ne croyons à la possibilité d'un classement rigoureux de nos manuscrits; mais nous pensons qu'on peut déterminer, plus nettement qu'il ne l'a fait, la valeur relative de chacun dans l'ensemble de la tradition. Comme il ne s'agit pas ici de mettre en ordre pour la première fois les matériaux d'une édition critique de Villon, mais seulement de compléter ou de rectifier sur quelques points une très bonne édition déjà existante, nous n'exposerons pas le détail de nos recherches : nous nous bornerons à indiquer nos résultats en tant qu'ils peuvent contribuer à l'amélioration du texte.

Chacun de nos manuscrits a une physionomie qui lui est propre. *I* est parent de *C*, mais il n'en vient pas : il a une strophe qui n'est pas dans *C* (str. XXXIV), en plus d'un cas, comme nous verrons, il est d'accord contre *C* avec *A* ou *F*. *A* et *F* n'ont peut-être pas, comme semble le dire Longnon, une origine commune immédiate, mais il est bien vrai qu'ils sont souvent d'accord. Pourtant les cas où ils s'écartent l'un de l'autre pour s'allier aux autres manuscrits ne sont pas rares. Il faut noter, en particulier, que dans la seconde moitié du poème *F* a quantité de leçons qui lui sont communes avec *I* et qui s'opposent aux leçons de *CA* : p. ex. v. 1059, 1283, 1289, 1290, 1330, 1350, 1357, 1379, 1959, 1965. Sans nier et sans négliger les croisements et les points de contact, on peut donc affirmer que nos quatre manuscrits représentent, dans l'ensemble, quatre traditions indépendantes.

Il ne saurait être question de les mettre toutes sur le même pied. Quelle valeur faut-il attribuer à chacune ? *I* est très inférieur aux trois autres. L'éditeur qui a préparé le livre pour la

---

1. J'ai collationné les mss. *A* et *C* et me suis servi pour *F* du facsimilé publié en 1905 par la librairie Champion. Pour *I* j'ai collationné une édition de 1497 (Arsenal, Belles-Lettres, 6388) qui ne diffère de l'édition princeps de 1489 que par quelques variantes sans importance.

2. *Class. fr.*, p. VII.

presse s'est donné toute liberté à l'égard de son texte : il change, taille et rogne à sa guise, sans qu'on puisse toujours, tant s'en faut, se rendre compte de ses motifs : car s'il remplace parfois une leçon difficile par un vers banal mais clair, il lui arrive trop souvent d'introduire dans son auteur des énigmes et des non-sens ; il ne cherche pas à comprendre une strophe d'ensemble, mais s'en va de vers en vers, au petit bonheur : et la mesure n'y gagne pas plus que le sens. Dès 1533 Marot écrivait : « Entre tous les bons livres imprimez de la langue Françoise ne s'en veoit ung *si incorrect ne si lourdement corrompu* que celluy de Villon : et m'esbahy (veu que c'est le meilleur poete Parisien qui se trouve) comment les imprimeurs de Paris, et les enfans de la ville, n'en ont eu plus grant soing[1]. » Il n'y a pas à appeler de ce jugement sévère. Il n'en résulte pas cependant qu'il faille d'emblée rejeter sur tous les points le témoignage de *I*. L'éditeur a travaillé sur un manuscrit qui, en dépit de sa parenté avec *C*, était distinct à la fois de *C*, de *A* et de *F*. Il n'est pas impossible que ce précieux original ne transparaisse quelquefois à travers le fatras de l'imprimé. Nous nous en souviendrons tout à l'heure.

On peut dater *A* d'une manière assez précise. Il renferme une allusion à un événement de 1475[2], et au v. 56 le nom de « *Loÿs* le bon roy de France » a été remplacé par celui de *Charles*[3] : on sait que Charles VIII a succédé à Louis XI en 1483. *A* est probablement contemporain de *I*. A l'époque où on le copie il y a vingt-cinq ou trente ans que le *Testament* circule ; des obscurités ont dû déjà se produire dans le texte, et de fait le scribe de *A* s'est livré à un vrai travail d'éditeur. Mais c'est un éditeur autrement intelligent que celui de 1489 : il comprend mieux son texte et par conséquent change moins. Il s'intéresse à la pensée et est capable de la suivre d'un bout de la strophe à l'autre. Il s'est demandé quel pouvait bien être le « verselet escript septiesme du psëaulme *Deus laudem* » et il l'a trouvé : entre les strophes VI et VII il a transcrit la phrase biblique *fiant dies eius pauci et*

1. Reproduit dans *Lemerre*, p. CX.

2. Au v. 1266 ; voir Bijvanck, *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon*, Leyde, 1882, p. 69-70.

3. Cf. Bijvanck, *ouvr. cit.*, p. 71.

— *ep*[*iscop*]*atum eius accippiat alter*[1]. Voilà les débuts d'un commentaire explicatif[2]. Mais notre scribe n'a pas les scrupules d'un éditeur moderne. Et s'il n'altère pas sottement son texte comme *I*, il l'altère tout de même à l'occasion. Ainsi chez lui c'est la grosse Margot qui court et happe un pot, au vin s'en fuit, présente aux clients eau, fromage, pain et fruit. Ce n'est pas absurde, mais sans même se reporter aux autres manuscrits (qui tous donnent tort à *A*) on pourrait deviner à coup sûr que ce n'est pas ainsi qu'avait écrit Villon. Très supérieur à *I*, *A* a parfois trop de fantaisie pour n'être pas souvent sujet à caution.

C et *F*, pour des raisons différentes, sont nos meilleurs manuscrits. *F* est probablement le plus ancien de tous. Sans vouloir le faire remonter nécessairement jusqu'à 1470 [3], il n'est sans doute pas de beaucoup postérieur à cette date. C'est un manuscrit très peu soigné, exécuté par un copiste distrait ou pressé. A l'intérieur des vers il passe souvent des mots. Il écrira par exemple : *quant sur moy male detresse*, v. 872 où il faut entendre : *quant sur moy* [*court*]... Cf. v. 948, 1411, 1896, etc. Il saute fréquemment tout un vers : p. ex. v. 221, 623, 788, 1879, etc. Il y a plus : il omet des strophes entières, parfois plusieurs d'affilée. Il lui arrive de remarquer ces omissions et il insère alors bravement les strophes sautées au beau milieu d'un développement tout différent. Évidemment il ménage sa peine. Si dans le corps du *Testament* il reconnaît une ballade pour l'avoir déjà copiée, pour ainsi dire hors série, il s'arrête

---

1. Il ne s'agit pas d'une glose introduite après coup : la disposition même du texte montre que le « verselet » a été écrit par quelqu'un qui venait de copier la str. VI et allait transcrire la str. VII. Il va de soi que la glose a pu être introduite dans l'original de *A*. Peu nous importe ici, et pour nous l'original de *A* et *A* se confondent, sauf dans les rares cas où un mot barré se laisse encore apercevoir, dans le ms., à côté de la correction qui l'a remplacé.

2. Notons en passant que la présence de ce texte biblique dans le ms. *A*, à une date aussi rapprochée de l'époque de Villon, rend tout à fait insoutenable l'hypothèse de M. Guérinot, déjà peu vraisemblable en soi (*Revue de philologie française*, XXII, 1908, p. 220-4).

3. Sur cette date voir Bijvanck, *ouvr. cit.*, p. 50-1 et l'Introduction de Schwob au *Fac-similé du ms. de Stockholm*, p. 10-11.

après le second vers, ajoute *alibi* [1] et, ce renvoi fait, passe à autre chose avec une conscience tranquille. Mais ce copiste paresseux et distrait avait de bons yeux : il déchiffre bien son original et a par conséquent moins qu'un autre l'occasion de changer; outre que son naturel ne semble pas l'y porter [2]. Non qu'il n'ait introduit plus d'une variante dans le texte, mais sa discrétion à cet égard reste notable. *F* est « toujours digne d'une attention particulière », disait G. Paris [3]. C'est notre avis.

C est du XVe siècle, mais il est difficile de préciser davantage : il peut être antérieur ou postérieur à l'imprimé de 1489 [4]. C'est en tout cas un excellent manuscrit. *F* valait par l'insouciance même de son copiste. *C* vaut par le soin qu'on a mis à l'exécuter. C'est le plus complet de nos manuscrits : il n'y manque qu'une strophe [5] et, sauf erreur, dans tout le reste pas un vers n'a été omis. Ce soin de l'exactitude se retrouve dans le détail des leçons. Tout à l'heure on respectait l'original parce que c'était le moyen le plus sûr de gagner du temps, ici parce que cela fait partie des devoirs d'un bon copiste. Le ms. *C* inspire la confiance. Il faut en tenir le plus grand compte. Il renferme pourtant des fautes et on ne saurait le suivre entièrement.

De tout ceci, il résulte que pour trouver la bonne leçon, il faudra considérer également la quantité et la qualité. *C* a des chances de se tromper s'il s'oppose seul à l'accord de *AFI* ; et en règle générale *AI* ne saurait contrebalancer *CF*. Dans la plupart des cas douteux Longnon nous semble avoir choisi fort heureusement : G. Paris, de son côté, a rectifié nombre de leçons erronées. Dans l'ensemble ils ont, croyons-nous, procédé

1. F° 59 v°, l. 2. La ballade avait déjà été transcrite tout entière (probablement d'après un autre ms.) f° 2 v°.

2. *F* a seul conservé, au v. 292, la seconde personne *congnoistras* nécessaire pour le sens : les trois autres mss. donnent *congnoistra*. On pourrait aisément citer d'autres exemples de ce genre.

3. *Art. cit.*, p. 367.

4. M. Bijvanck, *art. cit.*, déclare que *C* ne lui « semble pas antérieur aux premières éditions imprimées de Villon ». Mais les remarques sur lesquelles il fonde cette impression ne nous semblent pas probantes.

5. Str. XXXIV. C'est à tort que Longnon, *Class. fr.*, p. 103, ajoute la str. LXVI.

d'après le principe que nous venons de dégager. Il s'agit simplement ici de montrer qu'il y a intérêt à l'appliquer de façon plus systématique.

Tout d'abord on ne saurait trop se défier de *I*. Quand son témoignage en appuie un autre, il a une valeur certaine. Seul, il ne faut le recevoir qu'à son corps défendant. On va s'en apercevoir :

Car, ou soit ly sains apostolles,
D'aubes vestus, d'amy coeffez,
Qui ne saint fors saintes estolles
Dont par le col prent ly mauffez
De mal talant tout eschauffez,
Aussi bien meurt filz que servans,
De ceste vie cy bouffez :
Autant en emporte ly vens.

Que signifie le v. 390 ? En quoi un « fils », en tant que tel, s'oppose-t-il à un domestique ? Et que devient le pape dans tout cela ? Si l'on se reporte aux v. 413-6 qui résument tout le développement de la ballade, on voit qu'il s'agit de « papes », de « roys » et de « filz de roys » (cette dernière expression renvoyant aux v. 401 ss.). Il n'est nullement question de fils en général, encore bien moins, naturellement, de fils de pape. Le v. 390 est douteux. Mais *I* est le seul à le donner ainsi. *A* omet la ballade. *C* a : *aussi bien meurt que filz servans*. Voilà qui est déjà plus clair : c'est le pape qui meurt aussi bien qu'un simple laquais, et c'est précisément la conclusion qu'on attendait. Mais quelle espèce de « servant » est un « fils servant » ? *F* nous donne la clef de l'énigme : il lit : *...que cilz servans* [1]. « Cilz » est le démonstratif [2] qu'on retrouve dans *ces pucelletes*, v. 447, *ces barbiers*, v. 1445, etc. *C* a mal lu et changé *cilz* en *filz*, *I* n'a rien compris et par un absurde déplacement de mots a fait disparaître le sens de toute la strophe.

A supposer que *I* ait une valeur par lui-même, l'inégalité *I* < *CF* aurait déjà dû donner à réfléchir. De même :

1. Voici le vers entier de *F* : *aussi bien sort que cilz servans*. « Sort » doit se rattacher au v. suivant : *de ceste vye cy buffez*. C'est sans doute une déformation, probablement involontaire, de *meurt*.

2. *Cilz* est ici préféré à *ces* comme donnant au vers une teinte d'archaïsme. On retrouve *cil* — à la rime — au v. 1892.

Ceulx donc qui me font telle oppresse
En meurté ne me vouldroient veoir.

Telle oppresse est le texte de *I*. *F* a modifié ici [1]. *CA* offrent : *telle presse*. Il peut sembler bien indifférent d'adopter *presse* ou *oppresse*. Pourtant quand on y regarde de près la nuance est sensible. Les gens qui blâment Villon sont ceux qui voudraient lui voir, jeune homme, l'expérience et la sagesse d'un vieillard. N'est-ce pas là une *hâte* facheuse ? et *presse* ne rend-il pas excellemment cette idée ?

Et saiche qu'en grant povreté,
Ce mot dit on communement,
Ne gist pas trop grant loyauté.

Lisez, avec tous les manuscrits, *ce mot se dit* et avec *CFA* contre *I ne gist pas grande loyauté*. Le dicton populaire en ressort plus nettement.

I n'est pas le seul manuscrit à se trouver en minorité : cela peut arriver même à *C*. Le v. 180 *qui n'ay n'escus rente n'avoir* n'est donné ainsi que par *C* : l'accord de *FAI* (qui n'ay cens rentes n'avoir *F* — qui n'ay sens rente n'avoir *A* — je n'ay ne cens ne rente ne avoir *I*) montre qu'il faut lire : *qui n'ay ne cens, rente n'avoir*, ce qui donne un sens bien meilleur [2].

Quoy que maistre Jehan de Poullieu
En voulsist dire *et reliqua*,
Contraint et en publique lieu,
Voulsist ou non, s'en revoqua.

Le v. 1177 n'est donné ainsi que par *C*. Les trois autres manuscrits remplacent *voulsist ou non* par *honteusement* : c'est la bonne leçon. *Voulsist ou non* qui répète fâcheusement le *voulsist* du v. 1175 ne fait, pour le sens, que reproduire le *contraint* du v. 1176 : c'est si vrai que *C* a remplacé *contraint* par *constant*, leçon isolée et inacceptable.

---

1. *Et ceulx donques qui me sont telz*. *F* n'a pas non plus compris le vers suivant, où il lit avec *A* : *En meuretté me vouldroient voir*. La leçon adoptée, dans *Class. fr.*, pour le v. 120 est — avec raison — celle de *C1*.

2. Cf. Acher, Compte rendu de l'éd. des *Class. fr.*, *Zts. für franz. Spr. u. Lit.*, 1911, 2e partie, p. 22.

CXXX Item, a sire Jehan Perdrier,
Riens, n'a Françoys, son secont frere.
1408 Si m'ont tous jours voulu aidier,
Et de leurs biens faire confrere ;
Combien que Françoys, mon compere,
Langues cuisant, flambans et rouges,
1412 My commandement my priere,
Me recommanda fort a Bourges.

Entendez : « Et cependant François, mon compère, cuisant des langues flambantes et chauffées au rouge, moitié ordre, moitié prière, me recommanda fort à Bourges (où il est probable que Villon avait eu quelque affaire en justice, suscitée, d'après lui, par des langues envieuses). » Cette explication est de G. Paris [1], dont Longnon a accepté le texte [2]. Mais s'il en est ainsi, que signifient les strophes suivantes ? Villon cherche de tous côtés une recette pour faire frire des langues et finit par en trouver une qu'il expose tout au long. Qu'est-ce à dire, sinon que son « compère » lui avait recommandé un plat de langues frites sans lui dire la façon de les préparer. *Me recommanda* doit retomber sur *langues*, etc. du v. 1411 [3]. Et en effet *CFI* sont d'accord contre *A* pour nous donner *cuisans* [4].

Gontier n'est craint : il n'a nuls hommes
1466 Et mieulx que moy n'est herité.

Le v. 1465 n'est pas net. Villon vient de dire qu'il ne se risque pas à lutter contre les puissants de ce monde (v. 1459 ss.). Il doit continuer, semble-t-il : « Quant à Gontier, je ne le crains pas, il n'a pas un cortège de partisans autour de lui, son héritage n'a pas été plus gros que le mien ; mais sur un point nous sommes en désaccord... (v. 1467). » Si « Gontier n'est craint » veut dire « Gontier n'est craint par moi » la construction est bien gauche. En fait le texte de Longnon est celui du seul ms.

1. *Art. cit.*, p. 380.

2. En 1892, Longnon rapportait à « Francoys, mon compere » tout le v. 1411 et l'imprimait ainsi : *langue cuisant, flambant et rouges.*

3. C'est la même construction qu'aux v. 93-5.

4. *Langue cuisant, flambans et rouges, A* ; *langues cuisans flanbans et rouges, CI* ; *langues cuisans et rouges, F.*

F. *C* et *A* donnent *Gontier ne crains* qui est la vraie leçon [1]. *I* a *G*. *me crains* qui est absurde mais confirme le témoignage de *CA*.

Quand nous avons deux manuscrits contre deux la décision est plus délicate. C'est qu'ici la notion de qualité entre plus ouvertement en jeu, et qu'il est plus difficile d'exclure l'arbitraire. A s'en tenir à ce que nous avons dit plus haut, on peut affirmer que toute combinaison où entre *C* acquiert par là une très grande valeur, et qu'une combinaison *CF* ne peut être écartée que pour les raisons les plus fortes. Il en résulte que la combinaison *AI* est la moins probante de toutes. Voici un cas où, au premier abord, elle semble l'emporter sur *CF*. Au v. 432, *A* et *I* lisent: *Tristesse son cuer si estraint*. « Estraint » est bien supérieur pour la rime (: contraint, craint) et pour le sens à « estaint » donné par *C* et *F*. Mais qu'on examine le facsimilé de *F* on verra qu'ici, pour une raison ou une autre, le copiste s'est ravisé : il avait d'abord écrit « etreint ». Nous avons donc réellement *FAI* contre *C*, et *C* n'a plus qu'à s'effacer devant la majorité.

L'accord *AI* est tellement sujet à caution qu'on peut le suspecter même quand *C* et *F* donnent des leçons différentes. Villon, suivant docilement les enseignements de l'Église, se décide à prier pour son ennemi l'évêque Thibault : mais comment le ferait-il, étant trop paresseux pour lire la prière dans un livre ? Il priera donc « par cœur », conclut-il ironiquement. Puis il ajoute :

Combien que s'il veut que l'on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme!
Obstant qu'a chascun ne le crye,
Je ne fauldrai pas a son esme.

Ces vers ne sont pas très clairs. Ils ne marquent pas une gradation suffisante sur ce qui précède. Pourquoi Villon se rendrait-il plutôt aux désirs de l'évêque qu'aux injonctions de l'Église ? Le texte n'est pas assuré. Notons d'abord que les quatre manuscrits donnent au v. 44 *il ne fauldra pas a son esme* : et il n'y a aucune raison de corriger cette leçon. Pour le

1. C'était aussi la leçon adoptée dans *Lemerre*.

vers 41 Longnon a adopté le texte de *A I* [1]. *C* donne *combien souvent je veul qu'on prie*, ce qui ne signifie rien : le sujet de *veut* doit évidemment être le même que celui de *fauldra*. Voici maintenant la leçon de *F : combien se oyr veult que l'en prie*. Et il nous semble que c'est là le véritable texte. « J'ai la paresse d'ouvrir un livre et de dire à haute voix une prière pour Thibault, nous dit Villon. Je prierai donc à part moi [2]. Toutefois si l'évêque tient à *entendre* ma prière, très bien, il aura satisfaction : je lui lirai le septième verset du psaulme *Deus laudem*. » Il faut donc lire ainsi les vers en question :

Combien, se oÿr veut qu'on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme !..
Il ne fauldra pas a son esme [3].

On pourrait multiplier sur le texte du *Testament* les observations de ce genre, mais nous avons donné les cas les plus décisifs et les plus intéressants. Avant de terminer ce qui a trait aux manuscrits, nous voulons relever — et cette fois de façon complète [4] — les passages où Longnon a, sans nous le dire, écarté la leçon concordante de l'ensemble des manuscrits. Il s'agit probablement dans tous les cas de menues erreurs de lecture ou de fautes d'impression : mais ces négligences, du reste peu

1. Ou plutôt de *A* seul. *I* donne : *Combien s'il veut que l'em prie*.

2. Prier « par cuer » du v. 37 n'est pas absolument clair. Cela peut vouloir dire : « Il n'y aura chez moi qu'une apparence de prière » ; cf. « Force est... que je vive sans vie — comme les images, *par cuer* » v. 986-8, et notre expression « dîner par cœur ». Ce sens s'accorderait bien avec le « Priere en feray de Picart » du v. 37, glosé par Longnon « aucune prière ». Il est vrai que G. Paris, *art. cit.*, p. 388, conteste le bien fondé de cette interprétation. Ou bien prier « par cuer » peut signifier : se dire à soi-même une prière de mémoire, peut-être en la fabriquant à mesure. Quoi qu'il en soit, de toute façon Villon restera muet et l'évêque n'*entendra* rien.

3. Le v. 43 reste embarrassant. *F* donne : *Obstant que chascun ne le crye*, c'est-à-dire probablement « Étant donné que chascun ne crie cette prière, que je suis le seul à la crier ». Il semble préférable d'adopter, avec Longnon, la leçon de *CI Obstant qu'a chascun ne le crye*, confirmée par *A Non obstant qu'a touz ne le crye*, et de comprendre : « Étant donné qu'il ne le demande pas à tous. »

4. Nous avons déjà indiqué des corrections à faire de ce chef aux v. 44 et 151.

nombreuses, altèrent parfois de façon assez notable le sens ou la physionomie d'un vers ou d'un développement.

XIV Je suys pecheur, je le scay bien ;
Pourtant ne veult pas Dieu ma mort,
Mais convertisse et vive en bien,
108 Mieulx tout autre qu'en pechié mort.
Combien qu'en pechié soye mort,
Dieu vit...

Si le v. 108 signifie « mieux vaut toute autre mort que celle qui surprend un pécheur non repentant », on se demande quelle autre fin on peut opposer à cette mort, sinon celle du pécheur repentant. Et quel espoir peut-il rester pour Villon, puisqu'il est précisément déjà « mort en peché »? Ou faut-il distinguer la mort réelle de la mort apparente? En outre Villon ferait-il rimer le substantif *mort* avec lui-même, sans qu'on voie entre les deux emplois de différence appréciable? La vérité est que, pour le v. 108, aucun manuscrit ne nous donne le texte de Longnon. *F* lit : *A tout autre que pechié mort*, ce qui est peu satisfaisant pour la rime (on a déjà le participe *mort* au v. 109) et ne prend un sens que si on rattache 108 à ce qui suit et non à ce qui précède : « A tout autre que pechié mort, — Combien qu'en pechie soye mort... » Mais quelle pauvre phrase ! *CAI* s'accordent à nous offrir : *Et tout autre que pechié mort*. C'est-à-dire : Dieu veut que je me convertisse et vive en bon chrétien, moi et tous ceux aussi qui ont senti les morsures [1] du péché. C'est une leçon excellente.

Je le dy et ne croy mesdire ;
De ce ne me puis revenchier :
192 Qui n'a mesfait ne le doit dire [2].

---

1. Image familière à Villon : cf. v. 1721-4 « Mal des ames et bien du corps, — Gardez vous tous de ce mau hasle... Eschevez le, c'est ung mal *mors*. »

2. Le texte du v. 192 n'est pas assuré. Longnon reproduit le texte de *A* ; *I* a quelque chose de très semblable : *qui n'a mal fait ne le doit dire*. Mais *C* porte un texte tout différent : *qui m'a mesfait ne le doit dire* ; de même *F qui me mestait ne le doyt dire* (ou *me* est une correction de *m'a* écrit au-dessous). Faut-il comprendre les deux vers 191-2 en adoptant pour 192 la leçon

Je ne comprends pas le v. 191. Les quatre manuscrits donnent : *De ce je me puis revenchier*, ce que je ne comprends pas davantage.

Tousjours trompeur autruy enjaultre
Et vent vecies pour lanternes.

Les quatre manuscrits donnent *rent* et non *vent* [1]. « Rendre » a ici soit son sens ordinaire, soit peut-être celui de « remettre, donner de la main à la main. « Il n'y a pas encore très longtemps qu'on disait « rendre une lettre à qqn » pour « la lui faire tenir, la lui remettre ».

L'ostel est seur, mais qu'on le cloue.
Pour enseigne y mis ung havet ;
Qui que l'ait prins, point ne l'en loue :
Sanglante nuyt et bas chevet !

Ainsi établis, les deux derniers ne sont clairs qu'en apparence : le changement d'une lettre leur a enlevé leur sens. *A* omet la str. LXXXVI. Les trois autres manuscrits donnent *point ne m'en loue*. « Quel que soit celui qui se sera emparé de mon hôtel, qu'il se dispense de m'en remercier ! Car il n'aura que bas chevet et une chienne de nuit. » Pour apprécier à sa juste valeur la plaisanterie de Villon il faudrait connaître *de visu* le jardin que lui avait « transféré » maître Pierre Bobignon : on peut conjecturer toutefois qu'il s'agit d'une nuit à la belle étoile

---

de *CF* « Je puis encore en tirer vengeance : que ceux qui m'ont réellement fait du mal ne viennent pas en mettre le blâme sur moi » ? Si l'on conserve le texte de Longnon (= *AI*) on pourrait peut-être interpréter le v. 191 : « Je puis me défendre de cette accusation. »

1. Ou plus exactement *rent* est donné directement par *FAI* et indirectement par *C*. *C* lit ainsi les deux v. 695-6 : *Tousjours trompoit ou moy ou autre — Et rendoit vecyes pour lanternes*. Mais on voit sur le ms. que *oit* de *rendoit* a été ajouté après coup : on a voulu sans doute faire cadrer un *rend* primitif avec l'imparfait *trompoit* du vers précédent. C'est donc que l'imparfait n'était pas d'entrée de jeu dans ces deux vers. On a refait le premier vers sans doute pour faire disparaître la parenthèse des v. 695-6, puis le second vers a dû se modifier à son tour. *C* n'a pas de scrupules à lire *rendoit*, comptant très probablement *vecyes* pour deux syllabes seulement.

dans quelque sordide arrière-cour [1] du vieux Paris. On aura remarqué le subjonctif *loue*. Ces subjonctifs sans *que* et sans sujet exprimé ont causé plus d'une difficulté aux copistes et aux éditeurs de Villon [2].

Pas ne le dy pour vous le reprouchier, v. 1242. Lisez avec tous les manuscrits *pour le vous reprouchier*, ce qui est plus conforme aux habitudes de la langue médiévale [3].

Si luy jure qu'il tiendra pour l'escot.
Par les costés se prent [Margot]...
Crie et jure, par la mort Jhesucrist,
Que non sera.

Lisez avec tous les manuscrits *que non fera*, ce qui est également beaucoup plus correct suivant les règles de la syntaxe médiévale.

La première strophe de l'« Epitaphe » de Villon se termine par ce vers : *Amans, dictes en ce verset* [4], ce qui, étant donné le v. 1885 (Qu'Amours occist de son raillon) paraît très naturel. Toutefois aucun manuscrit ne donne le mot *amans*. *C* lit *Pour Dieu*, *F Amen*, *A Gallans*, *I Au moins*. Entre ces quatre leçons si différentes, il n'est guère facile de choisir : peut-être doit-on préférer le texte de *F* auquel *I* prête graphiquement quelque appui.

Qu'ores je ne crains que trois crotes, v. 1987. *C* porte : *Que ores je ne crains trois crotes*, *A Mais ores ne les crains trois crotes*, *I Qu'ores je ne crains pas trois crotes*. *F* ne donne pas le passage. Sous une rédaction un peu différente les trois manuscrits sont au fond d'accord contre l'édition. Il faut probablement adopter le texte de *I* [5].

---

1. Il y avait bien dans le cas un jardin mal clos et mal entretenu : voir P. Champion, *ouvr. cit.*, t. II, p. 314.

2. Voir page suivante, n. 1.

3. Cf. v. 159, *Valere pour vray le nous dit*. Il est vrai qu'ici le texte est loin d'être assuré. *C* donne *le vous dit*, *A le bauldit*, *I le rescript*. Quant à *F*, s'il porte la leçon adoptée par Longnon, c'est à la suite d'une correction : le copiste avait d'abord écrit *le baudit*. Il faudrait probablement adopter la leçon *baudit* postulée par *FA*. Cf. Acher, *art. cit.*, p. 21-2.

4. V. 1891.

5. On peut voir dans la disposition du vers dans *C* une confirmation de

II

Nous passons maintenant à des obscurités qui proviennent d'une interprétation fautive de textes assurés. La str. XLVI est une de celles qui ont le plus exercé la sagacité des commentateurs :

Aussi ces povres famelettes
Qui vieilles sont et n'ont de quoy,
Quant ilz voient ces pucelletes
448 Emprunter elles a requoy,
Ilz demandent a Dieu pourquoy
Si tost naquirent, n'a quel droit.

Les trois premiers vers et les deux derniers sont clairs, mais que signifie « emprunter elles a requoy » ? Ainsi ponctué le vers ne signifie rien. Il suffit toutefois de mettre la virgule à sa véritable place pour rétablir le sens : *a requoy* se rapporte non pas à ce qui précède mais à ce qui suit, et, de la fin du vers, la virgule doit être reportée après *elles*. Quant à *elles*, il faut se garder d'y voir, comme on l'a fait, un réfléchi : c'est un pronom personnel qui renvoie non à *pucelletes* mais à *ilz* (les vieilles) : ce n'est pas un « se » ou un « soi », c'est un « les » qui, placé après le verbe, a naturellement pris la forme pleine[1]. Il faut donc lire :

Quant ilz voient ces pucelletes
Emprunter elles, a requoy
Ilz demandent...

---

la leçon de *I*. Entre *crains* et *trois* un mot assez court a été effacé : on peut conjecturer que le copiste ayant écrit *que ores* (= 3 syllabes) s'est débarrassé d'une syllabe gênante pour la mesure en supprimant *pas* qui n'était pas absolument nécessaire pour le sens.

1. De même *pardonne moy*, v. 885, équivaut à *qu'il me pardonne*. Les copistes ont été déroutés par cette forme. *F* lit *pardonnez moy*, *A* et *I pardonnés moy*. *C* seul a conservé la leçon *pardonne moy*. Que ce soit bien la leçon originale, le sens et la construction du reste de la strophe ne permettent pas d'en douter : voir la note de Longnon, *Lemerre*, p. 207, où du reste les variantes du passage sont données, comme c'est souvent le cas pour cette édition, de façon fort inexacte.

et comprendre : « Quand ces vieilles voient ces fillettes prendre leur place et, humiliation suprême, les emprunter, c'est-à-dire emprunter leurs services (à elles vieilles), tout bas elles demandent à Dieu pourquoi elles sont nées si tôt. » Qu'il s'agisse ici d'entremetteuses et de leurs clientes, c'est ce que montre bien la strophe suivante où entre en scène la belle Heaulmière.

Jehanneton la Chapperonniere,
Gardez qu'amy ne vous empestre ;
Et Katherine la Bourciere,
N'envoyez plus les hommes paistre [1] :
Car qui belle n'est, ne perpetre
Leur male grace, mais leur rie.
Laide viellesse amour n'empestre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

Les v. 553-5 sont difficiles et on a beaucoup travaillé pour ne les comprendre encore qu'à moitié. Longnon traduisait *perpetrer* par « gagner, atteindre », et voyait dans *rie* un substanti signifiant « ris, risée, moquerie ». G. Paris fit observer que *rie* n'était autre que le subjonctif de *rire* et interpréta : « Que celle qui n'est pas belle ne s'attire pas leur mauvaise humeur (aux hommes), mais leur rie, leur fasse bonne mine [2]. » Depuis, M. Acher a remarqué à son tour [3] que le sens de « attirer » attaché à *perpetrer* par Longnon et G. Paris est plus que douteux : Godefroy qui l'a proposé le tirait de notre passage même où il lisait, avec *A*, *ne perpetre leur bonne grace*. Si l'on rejette, comme on le doit [4] et comme on l'a fait, la leçon de *A*, il faut

1. Il semble y avoir là un terme courant dans la phraséologie amoureuse de l'époque. Cf. ces vers d'un contemporain : « S'aucun n'est par Amours nommé — et qu'il n'ait en temps de saison — fait le devoir accoustumé, — il n'est pas digne d'estre amé, — ains le doit l'en *envoier paistre*, — car ce seroit trop presumé — que dame l'aymast sans congnoistre. » *Romania*, t. XXXIII (1904), p. 194, v. 681-8. L'expression elle-même est ancienne dans la langue : cf. *Renart*, éd. Martin, br. IV, v. 24, *Renart fet tot le monde pestre*.

2. *Art. cit.*, p. 389.

3. *Art. cit.*, p. 22-3.

4. Voici les leçons des quatre mss. : *ne perpestre leur masle grace C* ; *ne perpetre leur malgrace F* (dans cette lecture *ra* de la seconde syllabe de *malgrace* est douteux) ; *ne perpectre leur bonne grace A* ; *ne peut estre leur malle grace I*.

aussi abandonner un sens qui n'était fondé que sur cette leçon. Que signifient donc les mots « ne perpetre leur male grace »? Nous croyons que la difficulté tient surtout à ce qu'on n'a pas aperçu le véritable rôle syntaxique de *leur* [1]. On en fait un adjectif possessif déterminant « male grace ». C'est, à notre avis, un pronom personnel parallèle au *leur* de *leur rie*, mais placé après son verbe : *perpetre leur* équivaut à *leur perpetre*. C'est une construction fréquente au moyen âge, et il y en a au moins deux autres exemples dans le *Testament* : *pardonne moy* du v. 885 (= qu'il me pardonne), *emprunter elles* du v. 448 (= les emprunter). Seulement au datif de la 3e personne du pluriel, il n'y a jamais eu de différence entre la forme faible et la forme forte. Le rejet *pardonne — leur* ne doit pas surprendre outre mesure : il y en a d'autres tout aussi audacieux chez Villon :

Car il fut *des*
134 *Escumeurs* que voions courir.
Mais on doit honnorer ce qu'*a*
1181 *Honnoré* l'Eglise de Dieu.

Nous prenons *perpetrer* dans un sens voisin de celui qu'il a encore aujourd'hui, « faire », et nous comprenons : « Que celle qui est belle ne leur fasse pas mauvais visage [aux hommes] mais leur rie, leur fasse bonne mine. » Pour rendre cette interprétation absolument sûre, il faudrait trouver des emplois analogues de *perpetrer* chez les contemporains de Villon. Nous n'en avons pas rencontré. Le mot semble bien pédantesque aujourd'hui, mais qui sait si Villon ne l'emploie pas avec une nuance de comique qui nous échappe : « perpétrer male grace » pour une vieille, ce serait à ses yeux très véritablement perpétrer un crime. *Empestrer* du v. 555, « obtenir sur requête » [2]

1. Nous ne croyons pas que *male* puisse faire difficulté. C'est un adjectif fréquent dans Villon : cf. v. 871, 1624, 1722, 1724. D'après M. Acher, *art. cit.*, p. 22, les graphies *masle* de *C* et *malle* de *I* « semblent garantir pour la source commune de cette famille la leçon *masle grace* ». Nous croyons que *masle* renvoie à *malle* et que *malle* à son tour n'est qu'une simple graphie de *male* : au v. 871, *Quant sur moy court malle detresse*, seul *F* porte *male*, les autres mss. ont tous *malle*.

2. Longnon, p. 302, *Lemerre* attribue à tort ce sens à *empestre* du v. 550, qui signifie « ne vous prenne dans ses entraves, ne vous accapare ».

appartient au contraire à la langue courante du XVe siècle : c'est notre *impétrer* moderne.

LXIV Toutesfois, je n'y pense mal
Pour luy, ne pour son lieutenant,
Aussi pour son official,
748 Qui est plaisant et avenant ;
Que faire n'ay du remenant.
Mais du petit maistre Robert ?...
Je les ayme, tout d'ung tenant,
752 Ainsi que fait Dieu le Lombart.

La ponctuation des v. 749-50 se comprenait tant qu'on ne savait pas qui était le petit maître Robert. Dès qu'on nous apprend que c'est le bourreau d'Orléans, il est clair que Villon doit le ranger dans la même catégorie que l'évêque Thibault et son official [1]. Il faut donc ponctuer :

Que faire n'ay du remenant,
Mais du petit maistre Robert.

« Peu m'importe le reste, menu fretin, à l'exception toutefois de maître Robert, que j'enveloppe dans la même affection que ses chefs. »

910 Item, m'amour, ma chiere rose,
Ne luy laisse ne cuer ne foye.

En 1892, Longnon imprimait *ma chiere Rose*. En 1911, *Rose* est devenue *rose*. C'est sans doute que dans l'intervalle Longnon a découvert l'acrostiche caché dans la 2e strophe de la « Ballade à s'amye » : MARTHE. Marthe a exclu Rose. Mais il n'est pas défendu de penser que Marthe est précisément « l'autre », celle auprès de qui il lui eût mieux valu avoir été chercher secours contre l'héroïne de la ballade en question [2]. Et si cette héroïne ne s'appelle pas Rose, pourquoi terminer chaque vers par R ? [3] Pourquoi l'insistance des vers suivants :

958 Ung temps viendra qui fera *dessechier*,

1. Cf. la leçon de *A* : *Fors* du petit maistre Robart.

2. Mieulx m'eust valu avoir esté serchier — *Ailleurs* secours... v. 950 ss. C'est cette strophe qui porte en acrostiche *Marthe*.

3. Ceste ballade luy envoye — Qui se termine tout par R. v. 934-5.

Jaunir, flestrir vostre espanye fleur...
962 Las, viel seray ; vous, laide, *sans couleur*.

Finalement, sans l'excuse du prénom, un auteur du XVe siècle dirait-il à une femme « ma chère rose » [1] ?

CXXXIV Item, pour ce que scet sa Bible
Madamoiselle de Bruyeres,
Donne preschier, hors l'Evangille,
1510 A elle et a ses bachelieres,
Pour retraire ces villotieres
Qui ont le bec si affillé,
Mais que ce soit hors cymetieres,
1514 Trop bien au Marchié au fillé.

Pourquoi cette interdiction de prêcher l'Évangile (v. 1509)? Y a-t-il réellement ici une opposition entre *Bible* et *Evangille*? Il n'y a, à notre avis, qu'une erreur de ponctuation, qui du reste remonte haut puisqu'on la trouve déjà dans l'édition Coustelier (1723) [2]. Il faut supprimer la virgule après *preschier* et de ce verbe rapprocher l'adverbe *hors* qui en dépend étroitement. « Que Mlle de Bruyères, qui sait si bien sa Bible, sorte de sa retraite studieuse, et qu'elle songe au « salut » de ces commères délurées qu'on rencontre par les rues de Paris; je lui donne d'aller prêcher l'évangile *au dehors*, et qu'elle y mène les « bachelières [3] », ses compagnes d'étude et de méditation ! Je n'y mets qu'une condition, c'est qu'elles n'aillent pas prêcher dans les cimetières, lieux consacrés, à peine distincts de l'Église; qu'elles fassent entendre leur prédication sur la place publique, par exemple au Marché au fillé : là elles trouveront à qui parler ». Et nous voilà tout naturellement amenés à la fameuse ballade *Il n'est bon bec que de Paris*. L'idée d'une prise de langue possible entre la pieuse demoiselle de Bruyères et les harangnières de « Pont Neuf » amuse un instant la verve de Villon.

Citons, pour terminer, un passage dont on a, selon nous, gâté

1. Il est vrai que c'est bien ainsi que le prénom lui-même a dû commencer (cf. P. Champion, *ouvr. cit.*, II, 7, n. 1). Il est du reste entré dans l'usage bien avant l'époque de Villon : dès le XIIIe siècle un personnage de *Galeren* s'appelle *Rose*.

2. Donne prescher (hors l'Evangile), p. 72.

3. Sur ce mot *bachelieres* voir G. Paris, *art. cit.*, p. 384 et n. 1.

le sens en accueillant dans le texte une correction qui ne s'imposait pas. Villon vient de rappeler que le roi l'a délivré « de la dure prison de Mehun » et continue

Dont suis, tant que mon cuer vivra,
86 Tenu vers luy m'humilier,
Ce que feray tant qu'il mourra.

C'était là le texte de l'édition de 1892. Mais G. Paris fit remarquer [1] que « ce serait une assez singulière idée au poète de dire qu'il sera reconnaissant au roi jusqu'à la mort de celui-ci ». Il proposa donc de corriger *mourra* en *mouvra*, ce qui donnait à *delivra, recouvra, vivra* des v. 82, 84 et 85 une rime plus riche et fournissait le sens plus acceptable de « tant que mon cœur battra ». Dans son édition de 1911, Longnon modifia en conséquence le v. 87. Mais si l'on lit *movra*, il en résulte qu'à deux vers d'intervalle Villon dit la même chose en des termes presque identiques : *tant que mon cuer vivra* (v. 85), *tant qu'il movra* (v. 87). Ce serait, pour ne rien dire de plus, une gaucherie dont on aurait peine à trouver un autre exemple dans le reste du *Testament*. Il vaut mieux conserver le texte des manuscrits. En voulant corriger, on oublie que Villon vient de souhaiter au roi de vivre autant que Mathusalem [2]. Il se souvient de ce vers quand il nous dit, avec un sourire : « Je m'en sentirai tenu envers lui jusqu'au jour de sa mort. »

III

Les difficultés que nous venons d'examiner en dernier lieu [3] sont dues en général à une ponctuation défectueuse ou à l'oubli de quelque particularité de la syntaxe médiévale. Il suffit souvent d'un peu d'attention pour les faire disparaître. D'autres portent sur le vocabulaire même et sont plus malaisées à éclaicir : il arrive même qu'elles ne se laissent pas soupçonner. Pour les découvrir et les écarter toutes, il faudrait une connaissance éten-

1. *Art. cit.*, p. 371.
2. V. 64 : Vivre autant que Mathusalé.
3. Nous n'avons naturellement énuméré que celles pour lesquelles nous nous croyions en mesure de proposer une solution acceptable.

due et précise de la langue du XVe siècle. Villon est le plus personnel des poètes du moyen âge, mais si son inspiration, sa verve, son esprit sont bien à lui, il n'a pas créé sa langue : il parle celle de ses contemporains. On l'oublie peut-être un peu. Les œuvres du XVe siècle, Villon et *Pathelin* à part, ne sont pas toujours très attrayantes : on s'en tient volontiers à distance respectueuse. La langue dans laquelle elles sont écrites n'a pas, on est porté à le croire, la fraîcheur et la précision pittoresque de celle du XIIe ou du XIIIe siècle; elle n'a certainement pas la richesse et la saveur de celle du XVIe siècle. On la néglige donc plus qu'on ne devrait. Et c'est pourquoi en lisant Villon bien des nuances nous échappent qui étaient immédiatement senties par les gens de 1470. Tel mot qui renfermait une allusion expresse à quelque mode de l'époque nous reste obscur et nous fait l'effet d'une saillie imprévue dont il ne faut pas trop presser le sens : et le vague de l'expression chez un poète primesautier nous semble tout naturel et ne nous déplaît pas. Parfois tel emploi courant dans la langue du XVe siècle a si bien disparu que ce nous est une surprise de le découvrir bien vivant alors. Qui se douterait que « *sanglante* nuit » (v. 1005) est pour les contemporains de Villon une expression très grossière, si le *Mesnagier de Paris* ne recommandait expressément aux femmes d'éviter une épithète aussi malsonnante [1] ? Nous n'en avons donné plus haut qu'un équivalent fort atténué.

Expressions usées ou disparues, allusions rapides aux coutumes et au jargon de l'époque, néologismes d'un moment, voilà ce qu'il faudrait retrouver dans la langue de Villon. C'est qu'en effet — éloge ou défaut — il n'y a rien de vague chez lui : tout y est précis et concret. C'est notre faute si les intentions du poète ne ressortent plus. Il reste encore beaucoup à faire avant qu'on puisse pleinement les entendre. Pour notre part nous voulons simplement à ce sujet nous arrêter à quelques locutions qui nous ont intéressé.

> Ung temps viendra qui fera dessechier,
> Jaunir, flestrir vostre espanye fleur ;

1. Éd. des Bibliophiles françois, t. II, p. 59. Voir la note de M. Nyrop, *Observations sur quelques vers de la farce de maître Pierre Patelin*, Copenhague, 1901, p. 351 ss.

960 Je m'en risse, se tant peusse marchier
Lors ; mais nennil, ce seroit donc foleur :
Las, viel seray ; vous, laide, sans couleur.

Que signifie le v. 960 ? Rien, semble-t-il. La leçon de l'édition de 1892 n'était guère plus claire : *Je m'en risse, s'enfant peusse marcher*. Il est évident que le mot *marcher* ne convient pas, car, enfant ou vieillard, on peut rire tout en restant assis. *Marcher* n'est du reste donné que par *I*, ce qui n'est pas pour nous inspirer confiance. Les trois autres manuscrits s'accordent à lire *maschier* [1] : c'est évidemment le mot dont il faut, bon gré mal gré, nous accommoder. Que veut-il dire ici ? En dehors de son sens propre de « broyer avec les dents », le terme est aujourd'hui peu employé [2]. Il n'est pas besoin de sortir de Villon pour s'apercevoir qu'il n'en était pas de même au XVe siècle. « [Ils] m'ont fait... crostes — *maschier* mains soirs et mains matins [3] » ; nous dirions « ronger des croûtes ».

Il n'est soing que quant on a fain,
Ne service que d'ennemy,
Ne *maschier* qu'ung botel de foing,
4 Ne fort guet que d'homme endormy [4].

Entendez : « Il n'est rien de tel pour *se mettre sous la dent* qu'une botte de foin. »

660 Qui me feist *maschier* ces groselles,
Fors Katherine de Vausselles ?

c'est-à-dire : « Qui est-ce qui m'a fait *avaler* ça ? » On voit que le mot est souvent à la frontière de l'argot [5]. La limite est peut-être franchie dans le passage suivant des *Repues Franches* :

Adoncques il leur demanda
Quelles viandes vouloient *macher* :

1. *Macher*, *C* ; *machier*, *F* ; *mascher*, *A*.

2. Quelques emplois figurés se rattachent étroitement au sens propre : mâcher la besogne à qqn., ne pas mâcher les mots.

3. V. 1985-6. Cf. « *mascher* son frein » dans G. Alexis.

4. *Poésies diverses*, IV.

5. Cf. v. 820 « Pour rafreschir sa *maschouëre* » où nous dirions plutôt *palais*. — Citons aussi l'expression figurée, fréquente alors, *maschier sens*, trancher du raisonnable.

L'ung de bon poisson souhaita ;
L'autre demanda de la cher [1].

Faut-il traduire ici par « se mettre sous la dent » ou, plus crûment, par « bouffer » ? Pour revenir à notre passage du *Testament*, on peut se demander si un mot courant dans le sens de « jouer de la mâchoire » = « manger » n'a pas pu signifier aussi « remuer la mâchoire » = « rire ». Nous disons encore « rire du bout des dents », et il n'y a peut-être là qu'un souvenir d'une expression autrefois très répandue [2]. Dans Coquillart un page giflé par son maître « rit des grosses dens » [3], c'est-à-dire, pour interpréter avec l'éditeur, « crie en ouvrant la bouche de manière à montrer les dents du fond » [4]. Villon ne veut-il pas dire : « Quand vous serez vieille, j'aimerais bien rire s'il me restait alors des dents dans la mâchoire ». Supposé qu'il en soit ainsi, comment compléter le vers ? *S'enfant* est attesté par trois manuscrits et donne un sens acceptable, « si j'avais alors la dentition d'un enfant ». Mais la tournure semble bien moderne pour Villon, et le manuscrit dissident est *C*. Tout compte fait, nous jugeons *se tant* préférable. Le sens est dans ce cas : « Je rirais bien alors, si mes mâchoires pouvaient aller jusque-là, étaient capables d'un tel effort. » Au v. 962 *las, viel seray* doit être remplacé par *viel je s.* que donnent tous les manuscrits [5]. Nous aurons donc :

Je m'en risse, se tant peusse maschier
Lors ; mais nennil, ce seroit donc foleur :
Viel je seray, vous laide, sans couleur.

Villon, s'adressant « aux enfants perdus », leur dit :

---

1. *Lemerre*, p. LIII.
2. Cf. encore « rire à se décrocher la mâchoire ».
3. Éd. Tarbé, t. I, p. 201.
4. *Ibid.*, t. II, p. 213 ; cf. éd. d'Héricault, t. II, p. 228 et n. 8.
5. Longnon a écarté ici la leçon des mss. pour rétablir un acrostiche qu'il croyait défiguré. Mais même avec cette correction on aboutit, non à *Villon*, mais à *Viillon*. Aucun autre acrostiche n'offre cette forme insolite. Dans aucun autre cas le poète n'a inséré en acrostiche à la fois son nom et son « surnom » : sans compter qu'ici le premier serait séparé du second par le nom d'une autre personne. Il reste surprenant que le hasard ait amené la formation d'une série initiale VIILVON.

1670 Mes clers pres prenans comme glus,
Si vous allez a Montpipeau
Ou a Rueil, gardez la peau ..

Que signifie *pres prenans* ? En 1892 Longnon glosait ainsi l'expression : « Il est possible que Villon équivoque dans ce vers sur « pres prenant » qui avait à la fois le sens de *collant*, comme le prouve le complément qu'il lui donne, et celui de *dépourvu*, qui convient bien aux clercs, ses amis... [1] » G. Paris remarque : « *Pres prenant* aurait, à côté du sens de « collant », celui de « dépourvu » ; j'en voudrais la preuve [2]. » Dans le glossaire de 1911, l'expression n'est plus interprétée que par *collant* . Il ne semble pas que ce sens soit beaucoup plus autorisé que celui de « dépourvu ». Dans le *Plaidoyer d'entre la Simple et la Rusée* de Coquillart, l'avocat qui plaide pour la Rusée s'appelle Me Olivier *de Près Prenant* [3]. On comprendra le sel de ce sobriquet si on le rapproche des noms donnés à deux des assesseurs du juge : Me Pierre *Happart* et Me Oudart *de Main Garnie* [4]. Ce sont gens qui ont toujours la main ouverte pour rançonner plaideurs et accusés. Ceci justifie, pour le vers de Villon, la traduction : « Mes clers qui, comme la glu, retenez tout ce que vous touchez. » Ce sont, en l'espèce, des pickpockets.

Voici maintenant des expressions qui portent plus nettement la marque de l'époque :

Or ont les faulx amans le bont,
618 Et les dames prins la vollee.

Au mot *bond* le glossaire de l'édition Longnon porte : « Par opposition à *vollee*, termes du jeu de balles [5]. » Voilà qui va bien, mais pourquoi Villon emploie-t-il ces deux termes ici ? On peut l'entrevoir si l'on consulte les contemporains. Une balle est moins facile à prendre au bond qu'à la volée, et il est possible qu'en jouant on s'arrangeât pour la faire rebondir de telle sorte qu'un partenaire dût presque nécessairement la manquer.

---

1. P. 336-7.
2. *Art. cit.*, p. 389.
3. Éd. Tarbé, t. I, p. 15 ; éd. d'Héricault, II, 30.
4. *Ibid.*, p. 30; éd. d'Héricault, p. 64 et 66.
5. *Class. fr.*; cf. *Lemerre*, p. 285.

Quoi qu'il en soit, l'expression « donner le bond » est employée couramment dans la phraséologie amoureuse du XVe siècle au sens de « rompre avec qqn., donner son congé à qqn. » [1] : cela se dit le plus souvent de la dame. Or ce sens convient très bien à notre passage. Villon nous explique comment ces « femmes diffamees » en sont arrivées de chute en chute au métier qu'elles exercent. Elles ont été honnêtes, elles aussi, au début ! puis elles ont pris un amant, en secret, rien qu'un ; mais bientôt « celle qui n'en amoit qu'un » l'abandonne « et aime mieulx amer chascun ». Et le poète de philosopher malicieusement sur les raisons d'un revirement si complet. La conclusion :

Or ont les faulx amans le bont
Et les dames prins la vollee.

C'est-à-dire : et voilà les amants qui reçoivent « le bond », qu'on envoie promener sans cérémonie ; quant aux dames, elles ont « pris la volée », dans tous les sens : on reconnaît là un des jeux de mot dont Villon est coutumier. L'épithète « faulx » étonne : en tout ceci les « amans » se montrent plus naïfs que perfides. C'est pourquoi il faut préférer la leçon « folz », très autorisée du reste puisqu'elle se trouve dans *CI* [2]. Au vers suivant, il faut remplacer *amours*, leçon de *I*, par *amans*, donné par *CFA*, et la strophe ainsi modifiée va fournir à tout le développement une piquante conclusion :

Or ont ces [3] folz amans le bont
Et les dames prins la vollee.
C'est le droit loyer qu'amans ont :
Toute foy y est viollee,
Quelque doulx baisier n'acollee.
« De chiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours »,

1. Cf. *L'amant rendu cordelier à l'observance d'amours*, éd. de Montaiglon, v. 1512 et les passages parallèles (et plus clairs) cités par l'éditeur, p. 167-8 ; *Le jugement du povre triste amant banny*, dans *Romania*, t. XXXIV, p. 391, v. 583-4.

2. Sur les combinaisons où entre *C* voir ce que nous avons dit plus haut, p. 498.

3. *Ces*, donné par *CF*, est à préférer à *les*.

Chascun le dit a la vollee [1]
624 « Pour un plaisir mille doulours [2] ».

Dans la première des deux ballades de conclusion [3], sous prétexte de crier merci « a toutes gens », Villon passe plaisamment en revue les différents types de son époque. Les uns sont très reconnaissables : Chartreux, Celestins, Mendians, Dévotes, on voit tout de suite à qui nous avons affaire, encore que probablement chacun de ces mots dût éveiller dans l'esprit des lecteurs contemporains une image autrement nette que ce n'est le cas aujourd'hui. Les *musars* sont déjà plus difficiles à classer. Mais que sont les *claquepatins* ? [4] « Batteurs de pavé » répond le glossaire de l'édition Longnon [5]. Si l'on veut, mais d'un genre bien particulier. Les jeunes élégants de l'époque quand ils voulaient, au sortir de l'église ou ailleurs, attirer l'attention de leur « dame », se redressaient et faisaient sonner sur le pavé le talon de leurs chaussures. Les patins étaient des souliers bas [6], très propres à ce genre d'exercice, peu commodes toutefois pour « battre le pavé ». Les allusions à cette amusante coutume abondent dans

1. On ne peut être sûr pour ce vers de tenir la leçon originale. *F* l'a omis et les trois autres mss. donnent des leçons divergentes : *c'est pure verité decellée*, *C* ; *c'est fine verité prouvee*, *A* ; *chascun le dit à la vollée*, *I*. On peut peut-être écarter *A* comme fournissant une rime moins riche. Entre *C*, et *I* nous nous déciderions, comme Longnon, pour *I*, car quand Villon détache par un vers intercalaire les deux parties d'un dicton il insère généralement dans ce vers intercalaire (qui n'est qu'une cheville plus ou moins déguisée) un mot qui place le dicton dans la bouche de quelqu'un : cf. v. 150-2 (*se dit*), 214-6 (c'est son *parler*). — *A la vollee* signifie « sans prendre le temps de la réflexion », par conséquent « comme une chose qui va de soi ».

2. Sens assuré, forme exacte douteuse. *Pour une joye cent doulours CA*, *pour une joye mile dolours F*, *pour ung plaisir mille doulours I*. Il faudrait probablement adopter la leçon de *CA*, quoique moins satisfaisante pour l'oreille (pour l'oreille moderne en tout cas).

3. V. 1968 ss.

4. V. 1970.

5. *Class. fr.* L'éd. de 1892 donnait, p. 294-5, une toute autre explication, du reste peu vraisemblable.

6. On pouvait les perdre dans une foule : cf. *Le jugement du povre triste amant banny*, dans *Romania*, t. XXXIV, p. 408, v. 1254-6.

la littérature contemporaine [1]. — Deux vers plus loin, voici que défilent devant nous « cuidereaux d'amours transsis — chaussans sans meshaing fauves botes [2] ». Et c'est là une autre incarnation des petits maîtres du temps. Les « botes fauves » étaient des bottines à lacet [3] que l'on chaussait fièrement pour proclamer envers et contre tous sa qualité d'amoureux et d'homme à la mode [4]. Qu'est-ce qui en constituait le caractère distinctif? Leur couleur « fauve »? Mais il est quelque part question d'un amant malheureux qui prend des vêtements de deuil et porte désormais « sa bote faulve *noire* [5] ». On remarquera ce singulier : on pouvait n'exhiber qu'une « botte fauve ». C'était une grande question de savoir si les femmes, aussi bien que les hommes, avaient le droit de « porter la botte ».

On voit quelles curieuses échappées sur la vie élégante du XVe siècle [6] nous ouvrent, à l'occasion, les vers de cet habitué des tavernes et des mauvais lieux. On voit aussi avec quelle fidélité il reproduit, jusque dans ses nuances les plus fugitives, la langue de ses contemporains [7]. Au point où en est l'étude

---

1. Voir *L'amant rendu cordelier*, v. 541-4 et le passage de Martial d'Auvergne cité par l'éditeur, p. 115. Dans Coquillart on trouve l'expression, de sens équivalent, *trainer le patin* ou *les patins*. Tarbé a déjà rapproché de ces passages — en en donnant la véritable explication — le *claquepatin* de Villon.

2. V. 1973-4.

3. Les *houseaux* étaient nos bottes d'aujourd'hui.

4. Cf. *L'amant rendu cordelier*, v. 496 et les passages parallèles cités par l'éditeur, p. 111-2 ; *Testament de l'amant trespassé* dans *Romania*, t. XXXIV, p. 416 ; *Le jugement du povre triste amant banny*, *ibid.*, p. 380. M. de Montaiglon a déjà rapproché du passage de *L'amant rendu cordelier* les v. 1973-4 de Villon. Et de fait, pour éclaircir dans Villon le sens de plus d'un terme vague ou obscur, il suffirait de recueillir quelques-unes des remarques faites par les éditeurs modernes des œuvres du XVe siècle : il en est de très bonnes qui ne semblent pas encore être entrées dans la circulation générale.

5. Il ne faut probablement voir dans cette expression qu'une plaisanterie.

6. On voit également par les œuvres de l'époque quel sens très précis avaient des mots comme *cornete*, v. 1090 et 1957, *atours* et *bourreletz*, v. 311.

7. Nous indiquons ici quelques expressions, encore inexpliquées ou interprétées à tort, dont une lecture plus étendue de la littérature du XVe siècle

critique des œuvres du poète, on ne pourra désormais les mieux comprendre qu'en lisant non seulement dans Villon, mais autour de Villon [1].

Lucien FOULET.

---

pourrait, croyons-nous, donner la clef : *faire ses estrenes* 419 (on peut soupçonner que c'est déjà ici le sens moderne) ; *marchant* 512 et 1111 ; *mettre plumail au vent*, 721 ; *havee* 1033 ; *faire un sault*, 924 et D IX, 36 ; *broulle*r, 1702. Faut-il voir dans frère Baude et son énigmatique « caige vert » une allusion à la locution courante au temps de Villon « Laissez buissoner Baude » (cf. Piaget, *Romania*, t. XXXII, 1905, p. 587-8) ?

1. Il est juste de noter que M. Bijvanck a de ce côté ouvert la voie dans son édition des *Lais* (*Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon*, 1882). [Dans les deux volumes de son *Villon*, M. P. Champion vient à son tour de donner comme un commentaire continu des vers des *Lais* et du *Testament*, où il met souvent à profit les œuvres contemporaines.]

INTORNO A DUE ANTICHE COPERTE CON FIGURAZIONI TRATTE DALLE STORIE DI TRISTANO

Una ventina d'anni fa il rimpianto collega Cesare Paoli mi passò cinque belle fotografie, che rappresentavano, l'una integralmente, le altre ripartita in quattro sezioni, una coperta appartenente al Conte Ferdinando Guicciardini, storiata a rilievo e con scritte dichiarative in caratteri gotici. Che la designazione di « coperta » convenga realmente al drappo, si vedrà poi; certo ad uso di coperta aveva servito da tempo e come tale aveva fermato pochi mesi prima l'attenzione. La Contessa Maddalena, moglie di Ferdinando (ho avuto i ragguagli dalla bocca sua propria), se l'era trovata sul letto a un rincrudir di stagione nella villa di Usella, in territorio di Prato, sulla via di Montepiano. Da Dio sa quando era in balìa dei fattori. Attratta dalle figurazioni, la Contessa l'aveva portata in città e mostrata, come a persona particolarmente adatta a decifrarne le scritte, al valentissimo insegnante di paleografia dell' Istituto fiorentino di Studi Superiori. Il drappo fece poi ritorno alla villa e vi rimane tuttora ; ma in un salotto, dentro ad una cornice di legno fatta appositamente intagliare, sopra un divano a cui la base della cornice fa da dorsale. Dal Conte Ferdinando è passato per eredità al figliuolo Conte Carlo. E grazie alla liberalità sua e delle persone che da lui dipendono, io potei studiarlo sul posto con ogni agio immaginabile.

Che le figurazioni si riferissero a Tristano, resultava chiaro, una volta letti, anche solo imperfettamente, i caratteri. Ma il Paoli era desideroso di vedere più addentro; e a me si diresse, più ancora che per motivo della materia cavalleresca, per un'altra ragione. Le scritte erano bensì in un linguaggio spettante all' Italia; ma avevano impronta spiccatamente dialettale. Di che dialetto si trattava egli mai ?

Non ci volle molto per capire che s'aveva a fare colla Sicilia, o con una regione strettamente affine. Ciò acuiva l'interesse per un'opera, che a segni non dubbi appariva nondimeno eseguita per un committente toscano. Ed essa aveva manifestamente il pregio di una vetustà, considerevole di sicuro, per quanto malagevole da precisare.

Mi entrò nell'animo, e vi rimase, il desiderio di scrivere intorno a questo cimelio; e frattanto ne venni dando notizie orali a parecchi : segnatamente a talune di quelle benemerite, che, con mire di utilità sociale e governate da un fine sentimento artistico, si son date fra noi con mirabile zelo a rinnovare le arti del ricamo, ritornando ai modelli antichi. Ne seppe fra l'altre la sig.na Carolina Amari, la quale poi nel settembre del 1906, reduce da un viaggio a Londra, mi sorprese e atterrì informandomi che una coperta rispondente alle descrizioni mie era stata vista da lei al « South Kensington Museum », che, per il prezzo di cento sterline, ne aveva fatto acquisto di recente (credo nel 1904) da una nota e funesta esportatrice fiorentina di anticaglie. Temetti — ed era troppo naturale il timore — che costei fosse riuscita a metter le mani sull'oggetto che conoscevo. Ma la descrizione particolareggiata che la sig.na Amari aveva avuto dalla cortesia e dottrina del sig.r Eric R. D. Machagan, preposto alla sezione « Tessuti » nel Museo londinese, messa a confronto cogli appunti miei proprî, mi tranquillò per questo rispetto, ancor prima di sapere in modo positivo che la coperta Guicciardini non aveva mutato padrone. A Londra era andata una sua sorella, proveniente essa pure, a quanto si dice, dalle vicinanze di Prato. Sforzi per ottenere anche la coperta di Usella non mancaron più tardi ;[1] ma s'infransero contro la salda resistenza del proprietario.

Che a Londra si desiderasse assai di avere ogni cosa, dipende dall'idea che quelle che io dico due coperte, fossero invece parti di un medesimo corpo. L'idea è secondo me affatto erronea; e mi volgo subito a dimostrarlo.

1. Ne ho avuto conoscenza da una lettera d'un funzionario del South Kensington Museum ad un corrispondente inglese dimorante a Firenze e stato a Londra di fresco ; lettera della quale, con ottimo e provvido pensiero (sia lode ai presenti e siano ammoniti i futuri !) è esposta sotto vetro una fotografia accanto al drappo. Alla data manoscritta del 20 ottobre il bollo postale permette di aggiungere « 1910 ».

5-18A

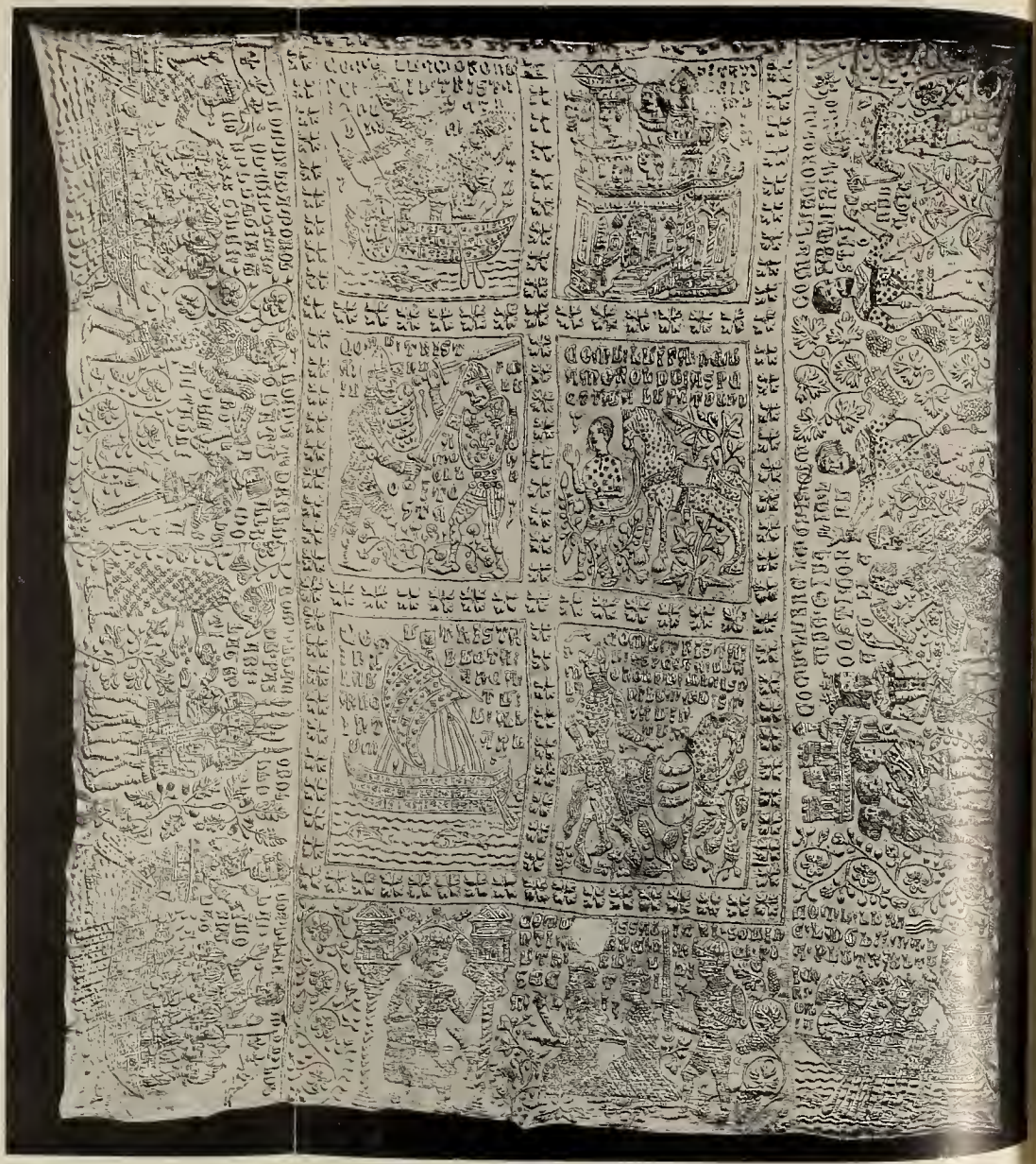

Per rendersi ben conto delle cose è da muovere dal drappo londinese, del quale, non altrimenti che di quello di Usella, offro ai lettori una riproduzione grafica in fotoincisione [1]. Esso misura all' incirca [2] metri 3, 20 di lunghezza sopra 2, 77 di larghezza [3]; ed è costituito da un corpo mediano diviso in sei scompartimenti abbinati, e da un bordo di altezza pari suppergiù alla larghezza di ciascun scompartimento, che gira lungo i due lati maggiori ed uno dei minori. Sono storiati tanto il corpo mediano quanto il bordo. I sei scompartimenti interni ci rappresentan ciascuno una scena; intorno e frammezzo corrono fra listelli, incorniciando, serie rettilinee uniformi di un elemento ornamentale formato dall' aggruppamento simmetrico, dattorno a un centro, di

---

1. Una riproduzione fu già data dalla sig^ra^ Caterina Binetti-Vertua nella tavola LXX del volume *Trine e Donne Siciliane*, Milano, Hoepli, 1911; e a questa tavola ne tien dietro un' altra, che rappresenta in dimensioni quattro volte maggiori il quarto inferiore destro. Esse provengono da fotografie perfettamente simili a quelle su cui soprattutto fu eseguito il mio studio e che io ebbi primamente in prestito dalla gentilezza di un' altra valentissima conoscitrice di ricami antichi : la sig^ra^ Elisa Ricci. Nel volume l'illustrazione delle due tavole s' ha nelle pagine 135-36 del testo. La riproduzione che accompagna il mio scritto sta a un dipresso coll' originale nel rapporto lineare di 1 a 16. Il rapporto è invece di 1 a 13 per la coperta di Usella.

2. Null' altro che misure approssimative e variabili si possono ottenere per l'elasticità del materiale quando il tessuto non sia teso. Ed approssimativo resta pur sempre il valore, anche se, come segue ad Usella, la tensione permette la costanza.

3. Le dimensioni mancavano nella descrizione del sig^r^ Machagan, la quale lasciava senza risposta anche varî altri quesiti^r^ venutimisi ad affacciare nel corso dello studio. Ebbe la bontà di risolvermeli la signorina Emily Leveson Gower, indagatrice dotta e sagace della storia del ricamo. E con pazienza benedettina essa, andando parecchio al di là dei desiderî che la discrezione mi permetteva di formulare, mi ha fornito schemi grafici corredati di numerose misure e di altri particolari tecnici e non tecnici, sì da rendere superflua per me l'autopsia. Dai ragguagli della signorina Leveson Gower resulta per le estremità laterali una lunghezza di m. 3, 195 ; la quale tuttavia, per il genere stesso della materia e del lavoro, viene a variare tanto o quanto in ciascun punto. Varia nondimeno di poco. Non di poco varia invece la larghezza, che è di m. 2, 875 in alto e di soli m. 2, 765 in basso, con rientranze e sporgenze frammezzo. In alto la stoffa dov' esser stata tirata parecchio.

quattro foglie trilobate [1], che potrebbero essere d'acero [2]; e l'insieme viene ad offrirci l'aspetto di una porta storiata a due battenti. Il bordo ci dà otto scene, distinte bensì, ma non divise, da fogliami e fiorami di andamento libero, che ci presentano un ramo di quercia con ghiande, due tralci di vite con grappoli, e in cinque luoghi una pianta dallo stelo quanto mai volubile con fiori a sei petali, non saputasi determinare — non certo per loro colpa — da nessuno degli espertissimi botanici ai quali mi accadde di rivolgermi per lumi [3]. E queste otto scene del bordo sono disposte in modo alquanto anomalo, dacchè, mentre le quattro del lato sinistro [4] hanno tutte una direzione perpendicolare alla sezione mediana, delle tre che fanno riscontro a destra l'inferiore è perpendicolare alle altre due e s'allinea con quella che le sta accanto a sinistra, al piede delle formelle centrali.

La triplice direzione delle scene e delle scritte dichiarative da cui ciascuna è accompagnata, mostra in modo evidente che il drappo era destinato ad esser posto sopra un piano, dal quale il bordo ricascasse all'ingiro. Solo in questa maniera le figure si presentano in modo ragionevole e vengono ad esser leggibili i caratteri. E in che cosa sarà mai consistito il piano ? Chi pensi ad una tavola, potrà cercare appoggio nella circostanza che nel lato minore sprovvisto di bordo c'è luogo a supporre che siano intervenute le cesoie [5]. Ma un lavoro a rilievo è ben poco adatto

---

1. Questo motivo è usuale anche oggi.

2. Propriamente l'acero che dicono di Montpellier, comune nel mezzogiorno dell' Europa.

3. Si cominciò dal farmi notare che i fiori a sei petali non sono frequenti in natura. Ciò non toglie che siano usitatissimi nel ricamo, per una ragione di simmetria e per maggiore comodità di lavoro. Ma poi non c'è verso di metter d'accordo i fiori colle foglie. Che non convenga affannarsi troppo per riuscirci, diranno altri casi, che permettono un giudizio abbastanza limpido. Nel mezzo della scena a cui saranno poi assegnati i numeri 5-IV, 9-XV (V. p. 527), abbiamo dei gigli con foglie che non sono punto di giglio ; e in 6-X, 17-XIX (ib.), sopra rami che paion ben essere d'edera, ci sono ghiande. La natura deve dunque rassegnarsi ad essere trattata, quando così piaccia agli artisti, con molta libertà.

4. Avverto, a scanso di equivoci, che chiamo sinistro e destro ciò che sta rispettivamente alla sinistra e alla destra dell'osservatore.

5. Appagando un mio espresso desiderio, Miss Leveson Gower così de-

ad un uso di cotal genere, e ancor meno adatto d'assai lo fa apparire il color bianco, interrotto unicamente dall' essere bruno il filo di cotone col quale, rinchiudendo fra due tele, una morbida e fine, l'altra dura e grossa, cotone in falda e lucignolo [1], fu eseguita, con arte ammirabile, l'opera d'impuntura, da cui resulta il rilievo [2]. Però, data l'ipotesi del taglio, si dovrebb' esser tagliato altra cosa che un bordo. E così non dubito che il piano di cui andiamo in traccia non sia se non quello che subito si sarà offerto alla mente di ciascuno, vale a dire il piano di un letto. In altre parole, noi abbiamo propriamente qui una coperta. Dico « coperta » alla moderna, intendendo ciò che gli antichi chiamavano « coltre »; e non credo che potesse anche trattarsi di un « celone » : vocabolo col quale si designava un tempo il panno usato a coprire, ossia, come dovette pensarsi, forse con falsa etimologia [3], ma non falsamente quanto alla cosa, a « celare » per ciò che spesso avevano di poco mostrabile, letti, tavole, « cassoni », e altri mobili. Chè i celoni solevano — e si capisce — essere colorati, non bianchi [4]; mentre le coltri erano generalmente bianche [5];

---

scrive questa estremità : « Raw edge turned down and hemmed ; in all probability this side has been cut ; difficult to see, as a tape with rings run all along it, from which the quilt is hung up » ; cioè, « Lembo senza cimossa rivoltato ed orlato ; secondo ogni probabilità questo lato fu tagliato ; difficile il vedere, dacchè lungo esso corre da un capo all'altro un nastro con anelli, a cui la coltre è appesa ».

1. Grazie al logorío (anche i guasti hanno i loro vantaggi), il modo della lavorazione si può toccar con mano in una terza coperta, di cui parlo nelle pp. 562-69. Il lucignolo serve di ripieno per gli steli e in generale per le parti allungate.

2. L'imbottitura delle parti rilevate portava con sè di conseguenza che la stoffa morbida restasse floscia nelle parti piane. A ciò s'è provvisto col fissarla sul fondo increspata, mediante cuciture a filza. E questo lavoro, eseguito assai abilmente con filo bianco, dà al fondo stesso un aspetto artistico.

3. Attilio Schiaparelli, *La casa fiorentina e i suoi arredi nei secoli XIV e XV*, Volume Primo, Firenze, 1908 (a quando il desiderato compimento ?), pensa, p. 227, « che come arazzo da Arras, così celone derivi da Chalons, città della Sciampagna che i mercanti fiorentini trafficanti in quelle parti chiamavano *Celone* o *Celona* ».

4. Si vedano i Vocabolarî e particolarmente quello della Crusca.

5. Boccaccio, Giorn. V, nov. 1, poco dopo il principio, « era solamente dalla cintura in giù coperta d'una coltre bianchissima e sottile ».

il che non toglieva che si amassero eleganti [1], e anche proprio lavorate a figure [2]. Una coperta dunque, o una coltre quella di Londra; e la coperta è da ritenere sostanzialmente completa, sì per le dimensioni ben proporzionate e rispondenti a quelle dei letti — badiali — usati dai nostri antichi [3], come per la ragione intrinseca delle figurazioni, le quali mal comporterebbero nei bordi delle aggiunte [4].

C'era da trovarsi molto più imbarazzati avendo dinanzi solo il cimelio di Usella. Esso è irregolare nella struttura; ed ecco che della irregolarità ci dà pronta e piena spiegazione il confronto del londinese, del quale per ogni altro rispetto apparisce addirittura gemello, sicchè tutto ciò che si dica dell'uno può, salvo le determinazioni specifiche, essere riferito all' altro [5]. Ora il paragone ci mostra luminosamente che il drappo di Usella — alto, dentro alla cornice, m. 2, 455, largo m. 2, 125 [6] — è frammentario. Manca il bordo destro; mancano due formelle superiori in ciò che costituiva senza alcun dubbio anche qui il corpo centrale; manca del pari, naturalmente, il tratto superiore del bordo sinistro. Non dubito che la mutilazione sia stata eseguita per una ragione pratica, in quanto la coperta era d'assai troppo grande per il letto a cui modernamente si volle che servisse. La

1. Id., G. VIII, n. 10, qui pure non molto innanzi, « vi miser su un paio di lenzuola sottilissime listate di seta, e poi una coltre di bucherame cipriana bianchissima con due origlieri lavorati a maraviglie. » Non è neppure senza qualche significato che Paolo del Rosso, traducendo nel cinquecento la frase « stragulis albis auro intextis » della vita svetoniana di Nerone (c. 50) dicesse, « Le coltra, con che egli fu coperto, erano bianche e tessute d'oro ».

2. « 1ª choltre affighurata », cui si attribuisce il valore di 8 fiorini, segnalerò in un inventario fiorentino del 1449 : Merkel, *I beni della famiglia di Puccio Pucci*, nella *Miscellanea Nuziale Rossi-Teiss*, Bergamo, 1897, p. 183.

3. Sottratti i bordi, veniamo ad avere m. 1, 35 × 2, 40 a un dipresso.

4. V. p. 531.

5. Quanto ad una divergenza nel modo come sono disposte le scene nei bordi inferiori, V. p. 531, n. 2.

6. Non oso precisare che cosa verrebbero ad aggiungere i lembi coperti dal legno. Nelle riproduzioni grafiche si è approfittato delle dimensioni assolute minori, per dare la coperta di Usella in una scala alquanto maggiore. A chi si metta a far calcoli parrà resultare che essa sia relativamente un poco più grande; ma ciò semplicemente per il motivo dell'esser tesa. Cfr. p. 519, n. 2.

524

COPERTA DI USELLA

barbarie dell' atto non ci deve meravigliare. Rammentiamoci in quali mani la coperta fosse caduta; nè del resto, considerando che conto si sia fatto per molto tempo dell' arte arcaica, mi tengo proprio sicuro che la colpa sia da imputare ad un fattore o alle sue donne. Comunque, avrei caro che mi fosse lecito soggiungere, a diminuzione di colpa, che per ridurre le dimensioni bastò forse scucire. Certo e la coperta nostra impiccolita e quella completa di Londra resultano di più pezzi accuratamente congiunti per via di cuciture di diverso genere [1], che in qualche caso, abilmente dissimulate, traversano perfino scene, fiorami,

1. La sig^na Leveson Gower, che al South Kensington Museum ha osservato le cose con occhio tecnico, e che ivi ha potuto esaminare tanto il diritto quanto il rovescio (a Usella il solo diritto è visibile), distingue « selvedge seam », « sew and fell seam », « run and fell seam », vale a dire sopraggitto, cucitura a punto indietro, cucitura a filzolina. La seconda e la terza, a differenza del primo, permettono subito di discernere rovescio e diritto. — La coperta di Usella a me è parsa formata da tre strisce longitudinali, di cui una, riunita col resto a punto indietro, costituisce il bordo laterale sinistro, mentre le altre due, congiunte a sopraggitto, comprendono ciascuna, se moviamo da sinistra a destra, una serie longitudinale di foglie, due formelle sovrapposte col relativo fogliame trasversale, e metà della scena del bordo inferiore. — A Londra v'è maggior complicazione. Anche qui sono da distinguere anzitutto in modo analogo delle strisce longitudinali : quattro, naturalmente, in primo luogo, in cambio di tre, in quanto abbiamo anche il bordo di destra ; il quale, a differenza del sinistro, è riunito al corpo mediano a filzolina, invece che a punto indietro ; e le quattro crescono a cinque, perchè è data da una striscia a sè, a mala pena discernibile in qualche punto come tale nelle fotografie, la serie delle foglie di destra con parte della vite sottoposta e alcune lettere. Ma v'è poi ben altro. Alla sommità del bordo destro s'ha una cucitura obliqua tra la prima figura e la seconda. Nel sinistro ne è evidente anche nelle riproduzioni una a punto indietro, poco rispettosa del disegno, tra le due scene superiori e le due inferiori ; e ne è dissimulata accortamente un'altra a sopraggitto fra la scena suprema e la contigua. E non basta ancora. Da pezzi aggiuntati, semplice il destro, duplice il sinistro, sono costituiti i due angoli inferiori. Qui deve bene trattarsi di riparazioni ; e a riparazione sono dovute di sicuro due piccole liste trasversali alla sommità sinistra, che non arrivano nemmeno alla metà altezza del bordo. Di guasti a cui era andata soggetta la coperta abbiamo la manifestazione anche in due altre toppe in forma di scudetto della sezione mediana destra, all'estremità superiore e verso il fondo. E nel secondo d^i questi due casi, essendo da integrar delle lettere, e non sapendosi, chi rattoppò si tenne pago di tappare comunque il buco che s'era prodotto.

personaggi [1]. Ma se è da ammettere che lo scucire sia bastato per tutto ciò che manca alla destra [2], non bastò invece secondo ogni probabilità per le due formelle superiori della parte mediana [3] e per la scena superiore del bordo sinistro [4].

Sia come si vuole, alle quattordici scene che si vedono rappresentate a Londra, il drappo di Usella ne contrappone soltanto otto. Di entrambi i gruppi faranno conoscere i soggetti le scritte, che principio dal presentare in forma approssimativamente diplomatica. Ma al carattere gotico degli originali sostituisco il romano, sciolgo gli aggruppamenti di lettere, e interpetro i compendi, valendomi per rendere le lettere espresse da semplici segni o sovrapposte ad altre, del corsivo minuscolo, e trascuro parecchie peculiarità secondarie.

COPERTA DI USELLA

Bordo, movendo dall'alto e girando in basso :

I. — COMV : [5] LVMISAGERI EVINVTV : ATRISTAINV
II. — COMV : T*r* : *et* GVIRNAL [6] SIPARTERV DALVRRE FERAMONTI
III. — COMV : T*r* : *et* GVVIRNALI : SO VINVTI : ALLVRRE MARCV
IV. — COMV : LVRRE : MARCV : FECHI : CAVALIERI : TRISTAINV

---

1. Il caso più singolare ci è offerto dall'ampia scena centrale del bordo inferiore di Usella. Qui rimangon mozzate una mano e una gamba.

2. È sufficiente a mostrarcelo il confronto della coperta di Londra.

3. Nessuna analogia può addursi a suffragio.

4. Non è presumibile che senza una necessità, analoga a quella a cui s'obbedì per il bordo inferiore, si volesse separare dal resto del corpo la parte posteriore di un cavallo. Ben altrimenti si agì, e a destra e a sinistra, nei punti corrispondenti dei bordi laterali di Londra.

5. In ambedue le coperte le interpunzioni consistono di norma in due punti sovrapposti e sotto ad essi un cuneo ; e il cuneo — laterale in questo primo esempio e in qualche altro — par da supporre generalmente anche in casi dove ora non appare. Siano quali si vogliano, io le rappresento dovunque coi nostri due punti consueti.

6. Qualche cosa che scorgo nella fotografia dopo G rappresenterebbe mai un tentativo di rimediare all'omissione di un V ?

Formelle, principiando dall'inferiore di destra, e passando alla contigua di sinistra :

v. — COMV : T*r* : VAI : NELLA ISOLA : P*er* CV*m*BACTIRI LOCV :
vi. — COMV : LVAMOROLDV VAI : ALLAISOLECTA [1]
vii. — COMV : LVAMOROLDV CVMBACTIV : CV TRISTAlNV : ACVALLV [2]
viii. — COMV : TRISTAINV : CVMBACTIV : CVLLV : AMOROLDO [3] *et* SPECIARV : LILA*n*CI :

COPERTA DI LONDRA

Bordo, principiando dall'angolo destro in basso, passando al centro contiguo, poi risalendo a destra, e scendendo per ultimo dall'altro lato :

ix. — COMV : LVRRE : LANGVI*s* [4] : MANDA : P*er*LVTRABVTV : I*n*CORNVALIA
x. — COMV : [LIM]ISSAGIERI : SOVINVTI : AL[LV]RRE : MARCV : P*er*LVTRIBVTV DI SECTI ANNI [5] :
xi. — COMV : LVRRE : LANGVIS : CVMANDA : CHIVAIA : LOOSTI : CORNVAGLIA
xii. — COMV : LVAMOROLDV FABANDIRI : LVOSTI : I*n*CORNVVALGIA
xiii. — COMV : LVAMOROLDV : EVINVTV : INCORNVVALGIA : CV*n* XXXX GALEI :
xiv. — COMV : T [6] DAI : LVGVA*n*TV ALLVAMOROLDV DELA BATAGLIA

---

1. L'imperfezione originaria di qualche lettera e il guasto di qualche altra mi fecero rimanere a lungo titubante fra la lettura adottata e ISOLOCTA, oppure ISOL DE TR.

2. Un A fu omesso (omesso par propriamente) nel passare da una linea ad un'altra.

3. La lettera finale ha sofferto. Ma si tratta bene di O, e non di V. Si avvera che un AMOROLLDO chiarissimo abbiamo nella coperta di Londra, xx.

4. L'*s* è espressa da una virgoletta-apice.

5. Le lettere chiuse tra parentesi quadre sono supplite per riparare al guasto di cui s'è detto alla fine della nota della p. 523.

6. M'inganno io credendo di vedere al di sopra del *T* una traccia, che interpreto come residuo di una piccola *r*, quale s'è avuta in più casi ?

XV. — COMV : LVAMOROLDV : FASVLDARI : LAGENTI
XVI. — COMV : LVAMOROLDV VAI : I*n* CORNVVALGIA

Formelle centrali nell'ordine stesso seguito per l'altra coperta :

XVII. — COMV : TRISTAINV : ASPECTA : LVAMOROLDV : ALLAISOLA DILVMARV SANÇAVINTVRA
XVIII. — COMV TRISTAINV BVCTA : LAVARCA : ARRETV : INTV : ALLVMARV
XIX. — COMV : LVI*n*FA : DELVAMOROLDV[1] : ASPECTAVA LVPATRVNV
XX. — COMV : TRISTAINV FERIV LVAMOROLLDO I*n*TESTA
XXI. — SITATI[2] DEIRLANDIA
XXII. — COMV LVAMOROLDV FERIV : TRISTAINV ATR[A]DIMENTV[3]

Ho fatto precedere la coperta di Usella, perchè in essa occorrono scene indiscitubilmente anteriori alle altre tutte; e quanto al resto ho seguito l'ordine che paresse conciliar meglio le condizioni materiali di fatto colle ragioni intrinseche del racconto. Queste m'hanno indotto a qualche concessione, non certo illegittima. L'andirivieni a cui ci siam costretti per far precedere, anzichè seguire, IX a X, può rincrescere; ma le cose lo impongono[4] e l'occhio ci si accomoda. Con ciò tuttavia ci siamo avvantaggiati di poco. Si veda quale sarebbe la successione domandata dal confronto delle storie di Tristano come a noi son note dalle fonti letterarie :

I (II). Comu Tristainu *et* Gu[v]irnal[i] si parteru da lu rre Feramonti.

1. Qui la lettera finale vuole, nella sua difettosità essere riconosciuta per un V e non già un O

2. La prima lettera è guasta; ma non credo dubbia l'integrazione.

3. Aggiungo qui pure tra parentesi quadre un A, non so bene se perduto (c'è lo spazio), od omesso.

4. Una disposizione diversa, per cui X sarebbe diventato l'ultima scena del

2 (I). Comu lu misageri è vinutu a Tristainu.
3 (III). Comu Tristainu *et* Guvirnali so vinuti allu rre Marcu.
4 (IX). Comu lu rre Languis manda per lu trabutu in Cornualia.
5 (IV). Comu lu rre Marcu fechi cavalieri Tristainu.
6 (X). Comu li missagieri so vinuti allu rre Marcu per lu tributu di secti anni.
7 (XI). Comu lu rre Languis cumanda chi vaia lo osti [in] Cornuaglia.
8 (XII). Comu lu Amoroldu fa bandiri lu osti in Cornuvalgia.
9 (XV). Comu lu Amoroldu fa suldari la genti.
10 (XVI). Comu lu Amoroldu vai in Cornuvalgia.
11 (XIII). Comu lu Amoroldu è vinutu in Cornuvalgia cun XXXX galei.
12 (XIV). Comu Tristainu dai lu guantu allu Amoroldu de la bataglia.
13 (V). Comu Tristainu vai nella isola per cumbactiri locu.
14 (XVII). Comu Tristainu aspecta lu Amoroldu alla isola dilu maru Sança Vintura.
15 (VI). Comu lu Amoroldu vai alla isolecta.
16 (XVIII). Comu Tristainu bucta la varca arretu intu allu maru.
17 (XIX). Comu lu infa de lu Amoroldu aspectava lu patrunu.
18 (VII). Comu lu Amoroldu cumbactiu cu Tristainu a c[a]vallu.
19 (VIII). Comu Tristainu cumbactiu cullu Amoroldo *et* speciaru li lanci.
20 (XX). Comu Tristainu feriu lu Amorolldo in testa.
21 (XXII). Comu lu Amoroldu feriu Tristainu a tr[a]dimentu.
22 (XXI). Sitati de Irlandia.

Avanti di soggiungere osservazioni d'ordine generale è da liquidare più di un problema speciale. La serie dei fatti ci ha portato a ravvicinare (8-9) le scene XII e XV dei bordi di Londra, che si trovano tramezzate materialmente da XIII e XIV. Ora chi ben guardi rileverà non senza meraviglia che ciò che

bordo, allogandosi dopo l'attuale XVI, mi è parsa, dopo matura considerazione, da scartare recisamente. Sono ben manifesti gli stretti legami fra X e XI.

i fatti domandano vuole anche il ricamo. XV, ricucito con XIV a filzolina[1], faceva corpo con XII e ne è stato separato con un taglio violento. Se le foglie e i fiori — stranamente dimezzati in XV alla metà di un fianco — lasciassero sussistere qualche dubbio —, una prova palmare abbiamo in una tromba, della quale s'ha in XII il sonatore ed il tubo, e in XV, appunto in mezzo al fogliame, il padiglione. Verosimilmente l'anomalia risale alle origini. Chi mise insieme la coperta si trovò a mano un pezzo di bordo, che comprendeva il trombettiere (fra lui e l'altro personaggio di XII c'è una cucitura[2]) e le scene XV e XVI. Tagliò ciò che occorreva per completare il fianco destro e destinò il resto al lato sinistro. Ivi quel residuo avrebbe dovuto essere collocato in alto. Invece fu messo in basso, facendosi precedere il pezzo comprendente XIII e XIV, che avrebbe dovuto seguire. Che questo pezzo resulti da due parti esso medesimo[3], è cosa secondaria. Le due sono congegnate in modo da dissimulare affatto la divisione ; e probabilissimamente erano già state riunite.

Io non so se forse la perturbazione sia stata commessa per evitare che si trovasser contigue due rappresentazioni così simili come XVI e XIII, che costituiscono un'esuberanza, per non dire un duplicato[4] : esuberanza o duplicità che potrebb'anche essere dovuta ad altro che a deliberato proposito. E non verrà da inavvertenza che nella coperta di Usella II preceda ad I ? Mentre il messaggero che abbiamo in I è quello che da parte dell'innamorata figliuola del re « Feramonti » viene a contare a Tristano, partitosi con Governale dalla corte di Gaules per andare in Cornovaglia, il suicidio della poveretta, a cui fu presente egli stesso, e a consegnargli una cagnolina, sostenuta colla mano destra, e la spada che fu strumento della tragedia, la partenza del protagonista e dell'aio suo ci è data da I. Al disordine

1. V. la nota della p. 523.

2. Ib., l. 19-20 della nota.

3. Ib., l. 22-23.

4. La differenza sta solo in ciò, che in XVI, oltre ai remiganti, che sono in pari tempo degli uomini d'arme, e al nocchiero, segnalato dal fischio che ha alla bocca e dall'atteggiamento di comando, c'è sulla nave anche l'Amoroldo. Ora, c'era mai bisogno di aggiungere un'altra nave dove l'Amoroldo non fosse ?

rimedierebbe un andirivieni simile a quello che ho ammesso per le prime scene — IX, X, XI — del bordo di Londra, in quanto si supponesse che l'intenzione fosse di procedere dapprima dal basso del letto verso l'alto, per balzare poi al piede, quando muta la direzione delle figure e di ciò che le accompagna. Ma una riflessione dissuade dall'ipotesi. Questa richiederebbe che la scena superiore contigua ad I, sottratta quando fu ridotta di dimensioni la coperta, gli facesse seguito, interponendosi fra esso e III. Ed ecco che invece fra i due, cioè fra il tragico messaggio e la venuta di Tristano e Governale al cospetto di re Marco, non si vede che cosa mai potrebbe inserirsi.. Però si è costretti a ritenere che la scena perduta precedesse, e per conseguenza che nel bordo sinistro della coperta di Usella del disordine ce ne fosse propriamente. Nè l'ordine è sempre serbato in tutto e per tutto nelle formelle centrali ; dacchè, se talora, come in VII-VIII (18-19), le azioni di destra e di sinistra sono simultanee (che sia da andare dal basso in alto è indubitato [1]), c'è qualche caso — XVII-XVIII (14 e 16) — in cui la figurazione di destra sembra proprio dover precedere [2], e qualcuno — XXII e XXI (21-

1. Non si può dir leso questo principio da XIX (17). Certo par singolare a prima giunta che si distragga il pensiero dai fatti capitali dell'isola per volgerlo un momento alla circostanza accessoria del valletto dell'Amoroldo, che sulla terra ferma sta aspettando il suo signore. Più opportunamente questa rappresentazione parrebbe da collocare nel punto in cui l'Amoroldo ritorna dal combattimento, ossia dopo XXII (21), là dove il *Tristano* francese in prosa (V. nella collezione della « Soc. des anc. Text. fr. » Bédier, *Le roman de Tristan par Thomas*, t. II, Parigi, 1905, p. 327) e le versioni nostre (Parodi, *Il Tristano Riccardiano*, Bologna, 1896, p. 39, e Polidori, *La Tavola Ritonda o l'Istoria di Tristano*, Bologna, 1864, I, 72) dicono che egli « vient a ses hommes », « torna a la sua giente », « se ne ritorna a sua gente ». Siccome tuttavia del valletto non trovo menzione espressa in nessun testo e siccome le rappresentazioni grafiche hanno convenienze loro particolari distinte da quelle di un'esposizione narrativa, credo doveroso ammettere che la disposizione che abbiamo possa essere propriamente voluta.

2. L'atto di Tristano del respingere in mare la barca sulla quale è venuto all'isola, dev'essere eseguito in presenza dell'Amoroldo, il quale gliene chiederà il perchè. Ed egli risponderà che avendo uno di loro a rimanere là morto, una barca sola è bastevole. V. Bédier, *op. cit.*, I, 85, II, 202 ; Löseth, *Le roman en prose de Tristan*, 82° fasc. della « Bibl. de l'Éc. des H. Ét. », Parigi, 1890, p. 20 ; *Tristano Riccardiano*, p. 37 ; *Tavola Ritonda*, I, 69.

22) — che richiede imperiosamente la precedenza di quella di sinistra. Ma è mai lecito meravigliarsi di qualche poco di scompiglio ? — Si rifletta che verosimilmente alle ricamatrici stavano davanti come modelli dei disegni, ciascuno dei quali dava una scena sola. Essi saranno stati muniti di numeri che ne indicassero la successione. Sennonchè e nel numerare era facile incorrere in inesattezze ; e poteva accadere agevolmente che cadesse in qualche abbaglio chi dai numeri doveva prender norma. Però io inclino piuttosto a meravigliarmi che gli errori non siano di più e più gravi ; poichè, dopo le osservazioni raddrizzatrici che si son venute facendo, resulta che dentro a ciascuna coperta la serie delle scene risponde in generale all'ordine del racconto. Per Usella si viene ad avere 2, 1, 3, 5, 13, 15, 18, 19 ; per Londra ci si conduce a 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 20, 22, 21.

Ma questi numeri stessi mostrano subito come le cose mutino di aspetto se le coperte si considerano unitamente. Esse non fanno già seguito l'una all' altra. Si principia con Usella, si passa a Londra, si ritorna fugacemente ad Usella [1], si continua con Londra, e si finisce con un vero e proprio intreccio. E si noti come fra le due serie non occorrano ripetizioni, nè di scritte, nè di cose. Se qualche ripetizione si rileva, essa è portata dalla serie stessa. S'è già dovuto fermar l'attenzione su XVI e XIII ; nonostante la diversità dei momenti e delle figurazioni si sarà forse tentati di aggiungere XII e XV, *Comu lu Amoroldu fa bandiri lu osti in Cornuvalgia*, *Comu lu Amoroldu fa suldari la genti*, in quanto di sicuro o l'uno o l'altro sarebbe stato sufficiente. Così i due drappi s'integrano a vicenda e costituiscono un insieme. Ma essi lo costituiscono in ben altra maniera che non si fosse supposto da taluno [2]. Chè l'intreccio delle scene rappresentate nelle formelle centrali basterebbe di per sè ad escludere la riunione originaria in un corpo solo. Con una semplice perturbazione che trova spiegazione plausibile e che del resto rafforza essa medesima la conclusione [3], si fanno

1. Rispetto a ciò, V. p. 545, n. 7.

2. V. p. 518.

3. La perturbazione potrebbe evitarsi ; ma ne riceverebbe offesa qualche cosa che importa assai più. V. la già cit. n. 7 della p. 545. La collocazione data a IV-5.

invece seguito i bordi ; ed io sono tratto ad argomentarne che le due coperte (mi si è aggiunto un motivo per chiamarle risolutamente così) fossero destinate a letti da collocarsi in una medesima camera[1]. Ed un' altra conseguenza viene a resultare. Siccome fra le scene del bordo di Usella e quelle, in cui si continuano, del bordo di Londra, non si manifesta nessuna lacuna, si può tenersi sicuri che il lato che s'è perduto del primo raffigurava fatti antecedenti al nostro 1. Non altrimenti che a Londra, il fianco destro era da considerare prima del sinistro, e diversità s'aveva soltanto da piede, in quanto la scena originariamente mediana veniva ultima, anzichè seconda[2]. Nè qui ancora ci s'arresta. Il n. 2 ci dà la conclusione della storia lagrimosa della passione destata da Tristano nella figliuola di re Feramonte. Chiaro che di questa storia dovevano essere rappresentati i casi anteriori; e ciò esclude che nella coperta potesse esserci posto per la nascita del protagonista e le vicende fortunose della prima infanzia. Siamo dunque sicuri che il cominciamento ci trasportava di già alla corte di Gaules, probabilmente mettendoci innanzi Governale e Tristano, che si presentano a Feramonte, a quel modo che dal lato opposto li vediamo in cospetto di re Marco. E mi tengo poco men che sicuro che la scena perduta di quest' altro lato raffigurava il suicidio della figliuola di Feramonte.

S'è cominciato a guardare dentro al contenuto narrativo : bisogna ficcar gli occhi più addentro, e cercar di scorgere, su qual testo delle multiformi Storie di Tristano sia stata condotta

---

vorrà attribuirsi a un' attrazione esercitata da III-3. Tristano viene a re Marco — è da lui fatto cavaliere. Insieme è da considerare come si dovesse esser portati a occupare con un'unica scena ampia anche in quella che per noi è la coperta di Usella, come vediam seguire nell'altra, il fondo del letto.

1. Cfr. p. 560.

2. Si noti tuttavia come in ambedue le coperte essa si allinei con quella a cui si rannoda. E se, come par verosimile, l'altra le era perpendicolare nella coperta ora mutila com' è nella intera, qualche cosa che a noi sembra divergenza nei due lati che consentono il confronto, cioè nei sinistri, si converte, data l'ipotesi di letti paralleli, in rispondenza simmetrica. Comunque le due coperte fossero collocate, si sarebber fatto riscontro rispetto alle direzioni delle scene laterali i termini medi e gli estremi; si sarebbe avuto cioè a b b a, oppure b a a b.

la nostra rappresentazione figurata. Una prima risposta riesce facile. Manifestamente si fa capo alla redazione in prosa. La partecipazione di « rre Feramonti » lo dice chiaro. Che il giovinetto Tristano, insidiato dalla matrigna, fosse condotto in incognito dall' aio — non altrimenti che il « Mainetto » nella Spagna — alla corte del re di Gaules, è una giunta notoriamente introdotta dall' autore della volgata prosastica.

Ma ancora è da cercare, se il romanzo in prosa sia stato conosciuto nell' originale francese, oppure in emanazioni nostrali. Alla prima delle due ipotesi parrà conferire molta probabilità la circostanza delle regioni nelle quali, come già fu accennato [1] e come vedrem bene più tardi, ci dobbiam trasportare. E di un' azione francese non danno segno nelle coperte nostre i gigli di Francia che appaiono sullo scudo dell' Amoroldo e sulle bandiere delle navi irlandesi? Ma qualche indizio di carattere linguistico sembrerà ancor più significativo. La forma « Tristainu », costante ogniqualvolta il nome è dato per disteso, riflette bene in modo diretto il « Tristain » del linguaggio d'oïl [2]. Ed anche « infa » — 17, XIX — riesce tentatore.

Eppure contro questi argomenti sta il fatto ben positivo di relazioni peculiari tra ciò che ci è dato dalle coperte e le redazioni italiche del romanzo. In queste soltanto ha riscontro l'episodio — 21, XXII — di Tristano ferito a tradimento con una freccia dall' Amoroldo, dopo che costui, coll' aiuto del pietoso avversario, era entrato nella barca per ritornarsene alla terra ferma [3]. Sarà lecito opporre che non altrimenti che così poteva, od anzi doveva presentare le cose qualche redazione francese perduta o non ancora fatta conoscere. Per sè stessa la

---

1. A p. 518.

2. Chi si lasciasse indurre a vederci un fenomeno fonetico indigeno, dovrebbe ravvedersi ben presto. Piuttosto non è facile persuadersi che « Tristaino » abbia a mancare del tutto in quelle nostre regioni settentrionali, dove, nonchè « Rainaldo », sono comuni « Gaino », « Naimo » ecc. Esempi non ne so tuttavia addurre in questo momento, pur avendo cercato tra i miei spogli ed altrove.

3. *Trist. Ricc.*, p. 39; *Tav. Rit.*, I, 71-2. Cfr. Bédier, II, 203 e 327. Coi testi francesi si accorda, come suole, il *Tristano* veneto di Vienna, del quale il dott. Carlo Battisti ha avuto la cortesia di trascrivermi il passo corrispondente.

redazione nostra è più sodisfacente. Torna meglio che l'arme avvelenata sia una saetta, o comunque un'arme da scagliare (di un « javelot » parla a buon conto anche Beroul [1]), anzichè una lancia [2] o una spada [3]; ed appaga di più che la ferita difficilmente guaribile sia prodotta alla fine, anzichè nel forte del combattimento [4] e peggio che mai al principio [5]. Ma non varrebbe questa ipotesi per dar conto della convenienza che ci si manifesta in due nomi.

Le coperte, precisamente come tutte le versioni italiane, compresa — cosa notevole — la veneta del codice di Vienna [6], ed esse soltanto, chiamano « Languis » il re d'Irlanda. A questo nostro « Languis » nei testi francesi, e precisamente nei *Tristani* in prosa (Thomas ha un suo « Gurmun » o « Gormon » di origine spuria [7]), fanno riscontro « Hanguin », « Anguyn », « Angyn », e che altro so io [8]. In « Languis » la terminazione vorrà essere riportata ad un « Anguins » di

---

1. V. 856 nel *Roman de Tristan* par Béroul, edito in servizio della « Soc. des anc. text. fr. » da E. Muret, Parigi, 1903. Cfr. uno scritto dello stesso Muret nella *Romania*, XVI, 304.

2. *Tristano* francese in prosa : Bédier, II, 326, Löseth, p. 20. E punta di lancia, non « javelot », come potrebbe far credere il luogo ora citato della *Romania*, è anche lo « spîz » col quale (« mit eime geluppeten spîze ») Tristano è ferito nel testo rimaneggiato di Eilhart von Oberge. V. Eilhart von Oberge. *Herausgegeben von Franz Lichtenstein*. Strassburg, 1878. P. 61, v. 854-71.

3. Così, dai riflessi stranieri (Bédier, I, 87), resulta che portava il *Tristan* di Thomas.

4. *Thomas*.

5. *Tristano* fr. in prosa ; Eilhart von Oberge.

6. Per il codice di Vienna, V. Parodi, nell' Introduzione del *Tristano Riccardiano*, p. CXIX. E l'essenziale rimane, anche se ivi, come ricavo dai ragguagli supplementari del dott. Battisti, di solito almeno, s'ha « Langui ».

7. Dietro un impulso di Wace, fu identificato col re irlandese, padre d'Isotta, uno dei protagonisti del *Gormond et Isembard*. V. Lot, in *Rom.*, XXVII, 41-43, Bédier, I, 72 sgg.

8. Löseth, p. 21, testo e n. 2; Bédier, II, 333. Dal Bédier, II, 199 (« Variantes » di *a*), apparirebbe che abbia « Hanguin » anche Eilhart von Oberge. Ma la sigla *O* deve per errore di stampa aver usurpato il posto di *R*. In Eilhart non c'è, ch'io veda, nome alcuno.

nominativo, con perdita d'una nasale o piuttosto della lineetta che la rappresentavà [1], e con rassodamento del *-s* flessivo sotto l'azione analogica di « Artus », « Meliadus », « Breus », « Blioberis », « Lambegues », « Segurades », e simili [2]. Quanto alla « L » iniziale, che ne costituisce la caratteristica più spiccata, sarà pervertimento grafico dell' « H » di « Hanguins » [3].

L'altro nome è ancor più singolare e significativo. L'isola in cui segue il duello di Tristano e del « Morhoult » nella tradizione francese, ogniqualvolta riceve un nome, è sempre l'isola « de saint Sanson » [4]. Nelle nostre coperte — 14, XVII — è designata invece come l'isola « Sança Vintura » : come, con semplici varietà idiomatiche, nel *Tristano Riccardiano*, p. 36, e nella *Tavola Ritonda*, p. 68 e 69. Strana divergenza davvero e mirabile convenienza [5]. Donde mai il divario?

---

1. « Anguis. » E realmente trovo « Anguis » tra le varianti registrate (*l. cit.*) dal Löseth, il quale lo chiuderà tra parentesi forse appunto per via della ragione speciale che deve in esso avere l'*esse* di uscita.

2. Si noti come negli stessi frammenti di Thomas si abbia « Cariados » in caso obliquo, v. 956.

3. Avevo prima pensato a vederci l'articolo. « Anguis », donde si sarebber dovute prender le mosse, potè, mi dicevo, parere l' « anguis » latino : « il serpente ». E s'avverta come di un terribile serpente che infestava il paese del re d'Irlanda si sia molto e già precocemente narrato nei *Tristani* d'oltremonte (Bédier, I, 114-32, II, 218-24, 332-37). Ma questo episodio non occorre nelle versioni nostre, d'accordo col più dei manoscritti della redazione francese in prosa (Löseth, p. 24 n. 2 ; cfr. p. 475). Non è lecito dunque cercarvi un suffragio all' idea; dalla quale mi distoglie l'aver osservato che, tanto nel *Tristano Riccardiano* quanto nella *Tavola Ritonda*, « Languis » non occorre mai da solo, come l'ipotesi domanderebbe, bensì — e gli esempi sono assai numerosi — è costantemente preceduto dalla voce « ree », « re ».

4. Löseth, p. 20; Bédier, II, 201-2, 322, 326 n. 1 (cfr. I, 84). « La isola de sen Sansson » anche nel *Tristano* di Vienna, come ricavo da spogli dialettali manoscritti, favoritimi dal Parodi.

5. Nel *Tristano Riccardiano* trova riscontro qualche cosa più che il nome. Coperta di Londra, « ... alla isola di lu maru sança vintura »; *Trist.*, p. 36, « Io voglio che » la battaglia « sia istabilita inn una isola di mare, la quale ee presso di quie. » — « E se alcuno mi domanderae come à nnme questa isola, io igli diroe che ssi chiama l'isola Sanza Aventura. » — La *Tavola Ritonda* a p. 68 dice « Sanza Avventura » (il doppio *v* sarà certo del Polidori), a p. 69 « Sanza Ventura ».

Un'ipotesi è stata messa innanzi dal Parodi, *Tristano Riccardiano*, p. LXVIII. Il traduttore « può aver letto male le due ultime lettere di *Sanson*, scambiandole per un *or* o un *er*, donde un *Sans-or* o simile, che gli suggeriva alla mente *Sans our* (*eur*), al quale pareva che equivalesse. Il *Saint* o fu da lui trascurato, o mancava nel suo manoscritto ». Mi si affaccia un'altra idea. Immagino che col « Sanza Ventura » si sia forse creduto di tradurre un « Sainz Sanse », nel quale il « Sanse », invece che un nominativo del nome che in caso obliquo sonava « Sanson » (anche al nominativo poteva bene occorrere il nome), sia stato ritenuto tutt'uno con « chance ». Non mi dissimulo gl'intoppi fonetici ; ma non mancano scappatoie. Poco importa del resto : sia che s'adotti questa spiegazione, sia che si preferisca l'altra, dal « Sança Vintura » la dipendenza delle coperte da una traduzione nostra delle Storie di Tristano è dimostrata in modo che non potrebb'essere più evidente. Nè c'e da adombrarsi del « Tristainu ». Nessuna meraviglia che il nome del protagonista, fissatosi originariamente in questa forma per effetto della recitazione e della lettura dei testi francesi, si perpetuasse tal quale. Nè la mia è una congettura : appunto così foggiato mi è offerto dall'onomastica storica delle nostre regioni meridionali [1]. Quanto ad « infa », si vedrà altrove [2] come nulla dimostri nè indichi.

Da una traduzione nostra dipendono dunque le coperte ; ma non certo da quella nota sotto la designazione di *Tavola Ritonda*. Ciò è messo fuor di dubbio dal fatto che nelle coperte l'Amoroldo viene nella Cornovaglia a richiedere il tributo quale inviato del re Languis, e non già in nome proprio, come segue nella *Tavola Ritonda* [3], con perturbazione grave, fatta maggiore dalla circostanza che capitale dell'Amoroldo d'Irlanda sia « Londres » [4].

---

1. Segnalerò un « Tristaynum » di Bitonto in un documento di Terlizzi del 1223 : *Codice Diplomatico Barese*, vol. III, Bari 1899, p. 231, l. 30-1. E un « Tristàino » deformato (l'*y* accerta il dittongo e però l'accento) inclino a vedere nel « Testaynus Buccanus » a p. 56 dei « Monumenta » che costituiscono la se conda parte del *Vindex Neapolitanae Nobilitatis* di C. Borrello o Borrelli, Napoli, 1653, dentro a un Catalogo de' Baroni del regno di Napoli sotto il dominio normanno, dove appare, p. 118, anche un « Gaynus ».

2. P. 547.

3. P. 64; e si consideri ciò che è stato detto a p. 10-11.

4. Badiamo che il compilatore italiano non è senza scusa. Le mosse gli

E la perturbazione medesima, in forma meno smaccata, è già nel *Tristano Riccardiano*, fonte principalissima per la *Tavola* [1], che però vuole escludersi ancor esso. L'Amoroldo (p. 31) « venia in Cornovaglia per lo trebuto, lo quale avea a rricievere dalo ree Marco di .x. anni » ; l'Amoroldo « sì è venuto in Cornovaglia per lo trebuto che dee ricievere di .x. anni ». Che così non fosse in origine, appare, sia pur tenuamente, anche dalla volgata prosaica francese [2] ; ed è ivi manifesto da ciò che il tributo si deva al re d'Irlanda, e che del re d'Irlanda l'Amoroldo sia semplicemente cognato, per aver quegli in moglie una sua sorella. La lezione genuina s'è perpetuata ben chiara in Goffredo da Strasburgo, che ci riflette il testo in questa parte perduto di Thomas, e in Eilhart von Oberge [3]. Ma nessuno per questo rispetto va tant'oltre quanto vanno le coperte colle scene IX ed XI, ossia 4 e 7. Nella prima di esse Languis apparisce solo nella

---

dovettero esser date pur sempre (cfr. anche Parodi, *Trist. Ricc.*, p. LXXII) dal testo francese che aveva davanti. Il *Tristano* del codice estense VII, I, 23 dice (c.te 6 *a*) : « Et avoit » il Morholt « amené en sa conpaignie maint bons chevaliers d'Yrlande et dou roiaumes de Logres ; et de la cort li rois Artu en avoit il de preuz et de hardiz » : parole che non hanno riscontro nella lezione edita dal Bédier, II, 323, e che devono alla loro volta essere rampollate dalla menzione che anche in quella lezione s'ha qui di re Artù. Bédier, « Et a celui temps avoit commenciè a regner le roy Artus » ; Cod. Est., « Et sachiez que en celui tenz avoit comencié a regner li bons rois Artus ».

1. Parodi, Introduzione, p. LXVIII-LXXXII.

2. Bédier, II, 323, «...a l'entree de may le Morhoult d'Irlande et grant gent avec lui vindrent en Cornouaille querre le treü que ceulx de Cornouaille devoient au roy d'Irlande » ; p. 325, «... nous venon cy de par le Morhoult ... Et te demandon le treü que tu dois chascun an au roy d'Irlande. » Ciò non toglie che nella risposta ai messaggeri, che qui hanno parlato, Tristano possa scivolare egli stesso nella scorrezione, p. 326 : « Et, se le Morhoult dit que on luy doie treü, je suis prest que je m'en combate a lui corps a corps ». Come si vede, si va avanti per gradi.

3. V. Bédier, I, 72 sgg. e II, 199. Poco importa una certa quale contradizione nel testo nostro di Eilhart, ediz. Lichtenstein, p. 41-43. Prima si dice che « Môrolt » aveva costretto tutti i regni circostanti a pagar tributo al re d'Irlanda, all'infuori della sola Cornovaglia (v. 362-71) ; poi si accenna a un tributo, come a cosa, par bene, che si deva (v. 388-90) ; e da ultimo si parla espressamente della tracotanza che ha Marco di non mandare il tributo da più che quindici anni (v. 407-9).

scritta, « Comu lu rre Languis manda per lu trabutu in Cornualia » ; dacchè la rappresentazione grafica ci pone avanti la nave irlandese (tale la mostra la bandiera) coi messaggeri che vanno a ripetere il tributo. Ma nell'altra, assai ragguardevole anche per dimensioni, abbiamo re Languis, maestosamente seduto collo scettro e colla corona in capo e fiancheggiato da tre valletti, che riceve dai due messageri, in atto di piegare le ginocchia, e precisamente da uno di loro che s'è anche tolto reverentemente il berretto, una lettera : certo la medesima che in x — 6 — sta fra le mani di re Marco [1]. Contenga poi essa com'è probabile, la risposta di Marco all'intimazione di Languis, o sia una lettera intimatoria di Languis, che Marco rimandi a chi l'ha inviata, essa viene a significarci la ripulsa da parte del re di Cornovaglia. Ed ecco che dietro i messaggeri un personaggio in cui subito si riconosce l'Amoroldo, già si è assunto di condurre « lu osti », di cui parla la scritta. Egli ha nella destra e stende innanzi un guanto, colla sinistra impugna un bastone caratteristico : i simboli che nella *Chanson de Roland* (v. 281) Carlo invita Gano a ricevere quando egli è stato designato ambasciatore a Marsilio :

Si recevez le bastun et le guant.

E in corrispondenza con ciò re Languis alza l'avambraccio sinistro e tende l'indice verso l'Amoroldo. Sicchè troviamo qui rappresentati simultaneamente due momenti successivi dell'azione : la manifestazione del rifiuto cornovagliese e l'inizio dei provvedimenti per costringere. Procedimenti siffatti sono familiari alle arti grafiche fino a che serbino qualche cosa della primitiva ingenuità.

Escluso il *Tristano Riccardiano*, o Tosco-umbro che dir si voglia [2], sono esclusi implicitamente gli altri testi che ne dipendono [3]. Eppure, se è da negare che la conoscenza della materia

1. Sulla lettera ci sono dei caratteri, che a me non è riuscito di decifrare e che ritengo fantastici. Però non mi dice nulla contro l'identità la circostanza che, attentamente esaminati con una lente, i caratteri paiano differire.

2. V. l'*Introduzione* del Parodi, p. XI, e CCII-CCIX.

3. Ne dà conto particolareggiato e stabilisce i rapporti il Parodi, ib., p. XI-LXV. Non ho tralasciato tuttavia di ricorrere ai codici che li contengono : Panciatichiano 33, Palatino 556, già E. 5. 4. 47, Riccardiano 1729.

sia venuta alle coperte dalle redazioni toscane che ci sono pervenute o dalle loro emanazioni, che ad una redazione toscana sia da far capo, sembra cosa ben probabile. Induce a pensare così quella stessa denominazione di « Isola Sança Ventura », già riuscita eloquente. Qui parla il « Sança », « sanza » : una forma largamente diffusa per l'Italia, principiando dalla Valle del Po, nel secolo XIII [1] ; ma che in nessun luogo si fece tanto valere e perdurò così a lungo come nella Toscana e segnatamente in Firenze, tanto da esser stata dichiarata dal Parodi « forma carat-

1. Fornisce un comodo strumento per un esame assai istruttivo il prezioso « Glossario » di cui il Monaci ha munito la sua *Crestomazia Italiana dei primi secoli* (« fascicolo terzo ed ultimo », 1912). Riscontrando ai loro luoghi gli esempi qui additati (p. 682), si vedranno appartenere, come il Monaci stesso non ha mancato di rilevare (Prospetto Grammaticale », § 18, p. 562), all'Italia del settentrione ed alla Toscana. Ma il « Glossario » avrebbe dovuto rinviare anche a 26^6, 21, cioè al v. 21 della canzone di Giacomo da Lentino, « La namoranza disiosa » ; e va rilevato che la *Crestomazia* (p. 50) ha « senza » per inesattezza nel v. 189 del discordo del medesimo Giacomo « Dal core mi vene. » La lezione genuina del codice vaticano 3793 è data a p. 21, l. 7 dal basso, dell'edizione procurata dalla « Società filologica Romana », *Il Libro di varie romanze volgare*, Roma, 1902-1908 ; e « sanza » porta del pari il Rediano (Casini, *Il canzoniere Laurenziano Rediano* 9, Bologna, 1900, p. 190, l. 14). I due manoscritti ci danno concordemente « sanza » anche nel v. 21 della canzone del medesimo Giacomo, acefala nel vaticano, « Poi non mi val merzè » (*Il Libro* ecc., p. 24, l. 7 dal basso, Casini, p. 194, l. 3) ; il che non toglie che con uguale concordia abbiano « senza » nel v. 5 di « Troppo sono dimorato » (*Il Libro* ecc., p. 24, l. 12, Casini, p. 191, l. ult.). « Senza » o « sensa » portano pure i due codici nella stanza 4^a (male, credo, 3^a nel vaticano) di « Ben m'è venuto » (*Il Libro* ecc., p. 23, l. 3, Casini, p. 103, l. 5 dal basso) ; mentre si staccano nella stanza ultima, dove chi guardi alle parole che seguono riterrà autentico il « sanza » del codice vaticano, non il « sensa » (al *-s-*, naturalmente non è da badare) del laurenziano-rediano. Registrerò un altro « sanza » del Notaro », st. 3^a di « Guiderdone aspetto avere » (*Il Libro* ecc., p. 19, l. 17). — Ho voluto gettare lo scandaglio nel canzoniere di un rimatore nativo di Sicilia e che della terra natale conservò vivo il ricordo anche da lontano. Lasciando ad altri la cura di estendere l'indagine a tutta la lirica della scuola sicula, non ometterò che « senza », non « sánza », troviamo (v. 3 e 10) nella discussa canzone « Pir meu cori alligrari » di Stefano Protonotaro, che, per singolare eccezione, ci si presenta in veste idiomatica siciliana (Barbieri, *Dell'origine della poesia rimata*, p. 143).

teristica del fiorentino »[1], e da essersi potuto pensare da lui che di lì si propagasse[2]. Se in ciò v'è eccesso[3], sta il fatto che a Firenze si mantenne comune nei prosatori medesimi durante il secolo XIV e più tardi ancora; e mi basterà menzionare a questo proposito Dino Compagni, Giovanni Villani, il Boccaccio, il Sacchetti, l'instancabile romanziere Andrea da Barberino. Per il caso nostro importa rilevare che è costante nel *Tristano Riccardiano*[4] e nella lezione genuina della *Tavola Ritonda*[5], convertita per lo più al « senza » — cosa notevole ancor essa — in un codice della Comunale di Siena, trascritto da un senese in territorio senese l'anno 1468[6]. Similmente il « senza » si è surrogato al « sanza », e in genere, e proprio altresì per la denominazione dell'isola, nel codice Palatino 556[7] e nel Riccardiano 1729[8], che ci danno lezioni anche linguisticamente pervertite di quello che siam soliti dire il *Tristano Riccardiano*, e l'ibridismo dei quali ci trasporta, nel primo caso alla regione

1. *Bullett. della Soc. Dant. Ital.*, Nuova Serie, III, 132.

2. *Romania*, XVIII, 594.

3. Certo il Parodi non aveva avvertito quanto si estendessero geograficamente gli esempi. E appurata l'estensione, dubito assai che abbia a rimaner salda in lui, sebbene accolta da varî, l'opinione che rispetto all'origine dell'*-a* aveva manifestato primamente, a proposito di « Studî Catalani », nei *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, 1887, p. 195.

4. *Introd.*, p. CXXXXIII.

5. Esclude ogni ombra di dubbio l'accordo dei due codici più antichi, Laur. 27 del Pl. XLIV, e Magl. 68 del Palch. II, e la convenienza che con essi manifesta, sebbene, come dice il Polidori, I, LVII, « alquanto rammodernato nella dizione », il tardo Riccardiano 2283 (anzichè al « volgere del secolo XV » io inclinerei ad attribuirlo al principio del successivo), che non è punto, come afferma l'editore della *Tavola* (loc. cit.), « copia testuale del..... Laurenziano ».

6. Lo deduco dai primi undici capitoli della stampa del Polidori, che, per supplire a un difetto del codice Laurenziano fondamentale, furono tolti di là (« Pref. », p. LI e LV-LVI). Vi rilevo otto « senza » (p. 3 l. 1, p. 8 l. 3 dal basso, p. 13 l. 12, p. 23 l. 10, p. 26 l. 3, p. 32 l. 16, p. 33 l. 7, p. 36 l. 4 dal basso) e un unico « sanza » (p. 24 l. 9 dal basso).

7. A carte 16 *b*, « una isola... laquale anome Isola senza uentura », « lisola senza ventura ».

8. Cte 108 *a*, « Si alchuno me demandera come anome lissola io diro chanome lissola sença ventura ».

veneta[1], nel secondo poco discosto di lì[2]. Nè altro che « isola sença ventura », una volta che « sença » è la sola forma ivi adoperata, avrebbe portato di certo la compilazione del codice Panciatichiano, l'autore della quale è dichiarato dal Parodi « nativo della regione pisana-lucchese »[3], se ivi all'isola non fosse lasciata mancare la denominazione specifica[4]. Ed al « senza », in una grafia qualsivoglia, si sarebbe attenuto di sicuro un *Tristano* veramente compatriotta delle coperte, a meno d'esser supposto di età inverosimilmente remota. Chè « senza » o « sencza » suona la voce in tutte le antiche scritture siciliane da me riscontrate[5].

Ma dalla patria delle coperte taluno potrà sentirsi portato ad andare, dentro i confini dell'Italia, più lontano ancora per una particolarità meno appariscente. Il nome del paese di re Marco ci appare scritto in tre modi diversi : « Cornualia » IX-4, « Cornuaglia » XI-7, « Cornuvalgia » XII-8, XIII-11, XVI-10. Sulle prime due grafie non occorre fermarsi : la terza, rispetto all'esito di *-lj-* trova copiosissime analogie in antichi testi della regione

1. Parodi, p. XXXVI ; e si esaminino i brani trascritti nelle pagine seguenti e quelli che erano stati dati dal Polidori, II, 254-259. Quanto al *Tristano* schiettemente veneto di Vienna, V. p. 534, n. 4.

2. Il Parodi, p. XII, ci vede assai ragionevolmente una impronta veneto-emiliana, e penserebbe a Ferrara. Lo studio speciale ch'egli annunzia dell'Ive (n. 1), non s'è poi mai avuto.

3. « Introd. », p. XIX. Conosciuto questo giudizio, farà meraviglia il trovare, poniamo, « belleçe » 43 *a* e 45 *b*, « belleça » 45 *b*, « tenereça » ib., « alegreça » 42 *b* e 43 *a*, ecc., ossia il vedere come manchi la caratteristica più nota di quel territorio. — Contro di essa il compilatore, da immaginarsi fuor di patria, starà in guardia. Non si guardò invece da altri suoi provincialismi meno appariscenti, come « piangeno » 43 *b*, « feritero » 44 *b*, « derò » 41 *b*, 42 *a*, 44 *a*, « derai » 46 *a*, « derete » 47 *a*, « sterai » 47 *b*, « dormerete » 44 *a*, « senterà » 47 *a*. V. Pieri, *Appunti morfol. concern. il dial. lucch. e il pis.*, in *Arch. glottolog. it.*, vol. XII, p. 164-66, num. 149, 151 e 152 ; p. 176-78, num. 139, 141 e 142.

4. Cte 50 *a* « insulisula » ; 50 *b* « era passato nellisola » ; ib. « quando elli fu giunto allisola ».

5. E s'aggiunga che nulla sa di un « sanza » M. Hüllen nel *Vokalismus des Alt- und Neu-Sicilianischen*, Bonn, 1884 ; nulla il De Gregorio, che a p. 35 del *Saggio di Fonetica Siciliana*, Palermo, 1890, ferma sopra « senza » la sua attenzione.

veneta [1], sia pure che quell'esito paia ivi da riguardare, anzichè quale espressione lucida di una pronunzia schiettamente popolare [2], come effetto dello sforzo di sottrarsi ad un vizio di cui si aveva consapevolezza. Probabilmente si diceva e scriveva « batalgia » (nel parlare non segue forse a molti veneti il medesimo anche oggidì ?) reagendo contro « batagia » senza saper giungere a « battaglia ». Comunque, ben poterono esserci testi veneti nei quali s'avesse « Cornovalgia », anche se il *Tristano* viennese porta « Cornovaya », « Cornovaia », e « Cornovagia [3] ». Sennonchè l'indizio, osservato bene, perde ogni forza. A buon conto, posto che il *-lgia* della scrittura ripeta la sua ragion d'essere da un semplice *-gia* della pronunzia, questo, come sarà notato altrove [4], noi lo possiamo trovare anche in qualche parte del nostro estremo mezzogiorno. Ma poi è verosimile in sommo grado che *-lgia* non abbia valore diverso da *-glia*, a quel modo che « melgior », « molge », « cavalgi », « filgu », equivalgono a « meglior » ecc. in altri testi più o meno meridionali [5] ; grafia fiancheggiata dall'analogo *ng* per *gn*, o più esattamente *nj* o *ñ* [6]. E questa interpretazione è rinvigorita di non poco dalla coesistenza di « Cornualia », « Cornuaglia » [7].

Il « Sança Vintura » resta dunque padrone del campo ; ed esso vuole con grande probabilità ritenersi derivato da un testo toscano ed anzi abbastanza verosimilmente fiorentino; e forse

1. Mi basti rimandare alle *Annotazioni dialettologiche* dell'Ascoli alla « Cronica deli Imperadori » nel suo *Archivio*, III, 254.

2. Per altre regioni, V. l'*Archivio Glottologico* stesso, I, *Saggi Ladini*, nei luoghi indicati, sotto *lj*, dall'Indice dei « Suoni ». Ed è da aggiungere, perlomeno, p. 409.

3. Si esamini il brano che ne ha dato alle stampe il Parodi nella miscellanea per le *Nozze Cian = Sappa-Flandinet*, Bergamo, 1894. Vi occorre « Cornovaya » a p. 105 ; « Cornovaia » p. 107, 122 (*ter*), 123 (*ter*), 124, 125 ; « Cornovagia » p. 122 (*bis*). Cfr. le « Note fonetiche », p. 126.

4. V. p. 551.

5. V. d'Ovidio, nel n. VIII degli *Studj romanzi* del Monaci, p. 146, a proposito del « dingi » del *Ritmo Cassinese*.

6. Si noti che anche nella traduzione romancia del Nuovo Testamento dovuta a Lucio Gabriel « *lg ng*... valgono *lj ñ* » (*Saggi Ladini*, p. 51).

7. Non si sente punto bisogno di mettere avanti la possibilità che in « Cornuvalgia » le lettere *l* e *g* scambiassero il posto per colpa delle ricamatrici.

s'andrebbe già troppo oltre congetturando mediatrice una sua metamorfosi meridionale, donde prendesse i soggetti chi foggiò le scene per le ricamatrici. A ogni modo non è ammissibile l'idea, seducente in sè stessa, che mise innanzi il Pitrè parlando in seno alla Società Siciliana di Storia Patria. Egli immaginò « che le parole siciliane della coperta » — solo della londinese gli accadeva di discorrere — « siano titoli d'una versione dialettale di qualche testo di storia di Tristano ed Isotta [1]. Ai titoli avrebbero dunque dovuto corrispondere altrettanti capitoli. Ora, non è concepibile che la narrazione fosse sminuzzata e pressochè sbriciolata come qui seguirebbe. Si confrontino tutti i testi che abbiamo, nostrali e stranieri. Ed anche non tenendo conto di ciò, fra le scene raffigurate e spiegate nelle coperte, ce ne sono che non poterono sicurissimamente fornir materia a un capitolo, sia pur breve quanto si voglia. Segnalerò 9 (XV), più che mai dopo 8 (XII) ; 14 (XVII) ; 17 (XIX). E non accade perfino che s'abbiano due scritte distinte, 10 e 11 (XVI e XIII), apposte ad una rappresentazione pressochè identica e sostanzialmente unica [2] ? Nè a fungere da rubrica si lascia devvero ridurre 22 (XXI), « Sitati de Irlandia ».

Con questa dizione e colla raffigurazione che essa deve dichiarare tocchiamo il limite estremo della materia postaci innanzi dalle coperte. Vi abbiamo un re ed una regina — re Languis e la moglie —, che, dall'alto d'un palazzo, al quale s'affacciano altri personaggi minori, guardano intenti [3] ; ed io sono persuaso

1. Così mi scrisse il 23 giugno del 1911.

2. V. p. 530

3. Nella fascia del coronamento della torre a cui sono affacciati il re e la regina, ci sono dei segni, che non saranno tutti lettere, ma che in parte paiono non poter essere altro. Come dubitare di una *S*, e quindi, dopo qualche cosa d'incerto (*Q* ? *P* ?), di *O N* ? Il male si è che non riesco a cavarne nessun costrutto. Se suppongo di aver qui una designazione toponomastica, i testi che offron riscontri (non sono fra questi nè il *Tristano Riccardiano*, nè la *Tavola Ritonda*) mi danno « Duveline » (Bédier, I, 90 e 93), oppure « Hessedot » (id., II, 330 e 209), « Hossedoc » (Löseth, p. 21), « Osidot » (codice estense già citato), « Hosdrot » (*Tristano* veneto di Vienna, in Parodi, p. CXIX). Se mi volgo ai personaggi sottoposti, dal re devo distoglier subito il pensiero, giacchè di legger « Languis » non c'è proprio verso ; e la regina, o ha il nome stesso della figliuola (Bédier, I, 87), « Isolt », « Isout », Yseut », o comunque si voglia dire, o è chiamata « Lotte » (*Tavola Ritonda*, p. 72 ecc.).

che essi aspettano e già scorgono la nave che riporta in patria l'Amoroldo : scornato e ferito a morte, invece che vittorioso e col tributo di Cornovaglia, come certo da loro s'immagina [1]. Donde s'avesse da principiare, abbiamo veduto [2]. Sulle coperte erano dunque ritratte le vicende alla corte di Feramonte e la liberazione della Cornovaglia dal tributo irlandese : due azioni da potersi comprendere sotto la designazione collettiva di « Enfances Tristan ». Del modo com'erano rappresentate si sono visti e illustrati saltuariamente varî particolari. Ora è necessaria una scorsa dal principio alla fine, coordinatrice e completatrice, la quale, eseguita coll'occhio sempre intento ai termini di confronto, da un lato assodi i criterî qui messi in pratica, e dall'altro ci faccia conoscere quel tanto che si possa dell'esemplare che s'aveva presente.

Fra le prime tre scene solo la seconda dà luogo a un'osservazione. Accadde d'indicarne il soggetto a p. 528; e fu ivi menzionata la spada che si porge dal messaggero, e che manifestamente è un invio a Tristano della donzella suicida. Ora della spada non fanno qui parola nè il *Tristano Riccardiano* nè la *Tavola Ritonda* [3]; e

---

1. M'ero prima domandato se i riguardanti non potessero invece essere attratti dalla vista della navicella, dentro alla quale languisce e vien sonando l'arpa Tristano ; e inclinavo a pensarlo, indotto dal motivo che, mentre l'altra scena è mera, per quanto naturale, supposizione, questa trova rispondenza nei testi. Cod. Est., c^te 8 (cfr. Bédier, II, 330) : « Li rois estoit as fenestres ; et qant il oï le son de l'arpe et les douces notes que T. fesoit, elle[s] li son^t moult delitables. E qant il apercoit la nacelle qui si belle estoit et si riche, il cuide que ce soit faerie, si le monstre a la roine. » *Trist. Ricc.*, p. 42 « .... lo ree Languis.... intendendo lo suono dell'arpa.... si levoe del letto e venne alla finestra..., e quivi istette tanto quanto T. sonò. » *Tav. Rit.*, p. 74, «... lo re Languis... si lieva di suo letto... e vassene allo balcone, e comincia ad ascoltare. » Nelle versioni nostre la regina non è qui menzionata. — Ma se questa fosse la scena voluta ritrarre, fra essa e l'antecedente (21-XXII) resterebbe una lacuna assai considerevole. Possibile, segnatamente, che si volesse rinunziare alla rappresentazione di Tristano trasportato per mare alla ventura dentro la navicella? Bensì potrei capire benissimo che, per errore od arbitrio, sia stato convertito nell'arrivo dell'Amoroldo ciò che in origine intendeva di essere l'approdo del suo antagonista ed uccisore.

2. P. 531.

3. V. *Trist. Ricc.*, p. 28 e 29 ; *Tav. Rit.*, p. 61, 62 e 63.

pare che ne taccia anche l'originale francese [1]. Solo, fra i testi nostrali a me noti, il Panciatichiano ci offre un riscontro [2]. Verrà fatto di pensare a una convenienza fortuita : poichè la spada con cui la fanciulla si uccise è la medesima colla quale re Feramonte aveva voluto tagliar la testa a Tristano e di questa circostanza è fatta menzione espressa nella lettera di lei al suo diletto, ben potè l'invio essere immaginato indipendentemente da due. Nondimeno considerando che nella figurazione la spada è messa in singolare evidenza, sarei già indotto a credere che al disegnatore essa dovesse essere stata fornita dal narratore [3], anche se la cosa non ricevesse una conferma quanto mai valida dalle menzioni che della spada son fatte nei *Tristani* spagnuoli, dei quali è stata dimostrata di recente l'origine italiana [4] : in quello stampato più volte in antico e opportunamente ristampato or sono pochi anni [5] da Adolfo Bonilla, e nell'altro tuttora inedito alla Vaticana [6].

1. Nonchè della spada, il Löseth, p. 19, non fa menzione nemmeno del cavallo. Fu esso una giunta italiana ? Il codice Estense è lacunoso per perdita di fogli.

2. Cte 48 *a*, « Sappia, amico mio, ch'io ti mando questa spada *et* questa bracchetta, et lo mio cavallo ; et queste cose vi mando perchè voi le teniate per mio amore » ; 48 *b*, « et lo s[c]udieri, vedendo Bellices morta, incontenente prese la lettera, *et* la spada, *et* la bracchetta, *et* sallìo in su lo cavallo et andoe alla sua via » ; ib., « et io ti mando lo mio destrieri, *et* la spada, *et* la bracchetta, perchè tu la tenga per mio amore. »

3. Invenzione affatto personale è invece nella *Tavola Ritonda*, p. 68-69, il dono che di una spada si scambiano, mentre si sta combinando il duello, l'Amoroldo e Tristano. E qui, se si capisce molto bene la condotta dell'uno, che al giovane avversario manda un'arma pesantissima, colla persuasione ch'egli « non la potrà balire », si capisce poco che questi invii alla sua volta una spada « la quale fue dello re Meliadus » suo « padre ». Ma poi una balordaggine somma si è che alla spada s'aggiunga la « bracchetta » avuta dalla figliuola di « Fieramonte ». Cortesie cavalleresche fuor di posto.

4. G. Tylor Northup, *The Italian origin of the Spanish prose Tristram versions*, in *Romanic Review*, III (1912), 194-222.

5. *Libros de Caballerias — Primera Parte* : t. 6 della *Nueva Biblioteca de Autores Españoles*, Madrid, 1907. La fanciulla scrive a Tristano che gli manda « esta espada, que en virtud traspassa a todas las que oy son, con la qual yo mesma me he dado la muerte » (p. 347, col. 2) ; lo scudiero la prende seco (ib.), e Tristano la riceve (p. 348, col. 1).

6. Cod. Vat. 6428, c^te^ 3 *a* (ho cercato io medesimo il passo) : « E ruego... por amor de mi que trayades e[n] todo *tiem*po aquesta espada con que yo morí. » Dopo si parla genericamente di « dones ».

E parimenti sono convinto che il disegnatore trovasse espressa in modo ben esplicito la parte subordinata dell'Amoroldo nella richiesta del tributo, indicata appena, come s'è visto [1], nella volgata francese, offuscata nel *Tristano Riccardiano*, alterata affatto nella *Tavola Ritonda* [2]. Indizio di una fonte speciale è anche la circostanza che il tributo non sia pagato da sette anni, mentre nel *Tristano Riccardiano* [3],— col quale convengono il testo Panciatichiano e il cosiddetto *Lancilotto* palatino — non è pagato da dieci e nella *Tavola Ritonda* non è pagato da nove [4]; ed è assai notevole che appunto da sette anni non sia pagato neppure nei *Tristani* spagnuoli [5]. Con ciò non voglio dire che nel testo tenuto presente le cose fossero proprio raccontate come il disegnatore ebbe a rappresentarle, ossia che un primo invio attraverso al mare di ambasciatori soltanto (4-IX) [6] desse occasione alla scena in cui Tristano, cavaliere novello per mano di re Marco (5-IV)[7], si profferisce ardimentosamente quale campione, affine di sottrarre la Cornovaglia alla vergognosa soggezione, e che il romanzo-esemplare narrasse poi la scena in

1. P. 536.
2. V. 535-36.
3. P. 31.
4. P. 64 e 65.
5. Ed. Bonilla, p. 348, col. 2; cod. Vat., c. te 3*b*, in fine. — La volgata francese non fa menzione di arretrati (Bédier, II, 323-24); ma che non sia da pensare ad una giunta nostrana, mostra Eilhart von Oberge, coi suoi più che quindici anni. V. qui addietro, p. 536, n. 3.
6. Solo gli ambasciatori si vedono, oltre ai rematori, dentro alla nave. Cfr. XVI-10. Non è dunque ammissibile una interpretazione della scena diversa da quella a cui io mi attengo.
7. Che l'addobbamento di Tristano voglia esser fatto seguire alle mosse irlandesi ed esserne fatto dipendere, come portano il romanzo francese in prosa e la sua discendenza, coi quali s'accorda, assai significativamente, Eilhart von Oberge, tengo per sicuro, nonostante l'impulso che a concepire le cose altrimenti darebbe la disposizione materiale delle nostre scene (V. p. 530), e il suffragio che parrebbe venir da Thomas. Nella versione sua quale a noi resulta dalle emanazioni (Bédier, I, 60-61, e cfr. II, 196, e 200 n. *f*), Tristano è creato cavaliere avanti che si parli del tributo. Ma Thomas è un alleato infido, dacchè in questa parte (V. Bédier, II, 197-98) aveva molto lavorato di fantasia; e ad anticipare l'addobbamento ben si capisce come deva essere stato indotto dal bisogno di farlo precedere ad una vendetta (Bédier, I, 62-69), di

corte di Languis, su cui ebbi altrove a fermarmi [1]. Le due, se dalla seconda si tolgono tre valletti che non contano nulla, si fanno esatto riscontro; ed io immagino che la seconda sia un riflesso grafico della prima. Vedo dunque all'opera il disegnatore; e più patentemente lo vedo all'opera quando, 8-XII, « lu Amoroldu fa bandiri lu osti in Cornuvalgia », e, 9-XV, « fa suldari la genti », ponendoci sotto gli occhi, là il banditore, e qui l'assoldatore, nell' esercizio effettivo delle loro funzioni.

Anche 12-XIV (10 e 11, o altrimenti XVI e XIII, non domandano nuove parole [2]) è ben cosa sua. Nessun testo sa di un incontro di Tristano e dell'Amoroldo avanti che si trovino sull'isola scelta come luogo di combattimento; nè v'è alcun motivo per cui Tristano dia, come qui avviene, un guanto all'avversario [3]. Piacque per ragione visiva di mettere i due l'uno di fronte all'altro in condizione diversa da quella in cui dovevano apparire poi; ed ecco rappresentarcisi l'Amoroldo tutto coperto dell'armatura, e Tristano invece colla sola spada al fianco e in aspetto giovanile. L'antitesi fa pensare a Davide e Golia; e forse prima di noi ci pensò l'artista.

Piuttosto a poca attenzione che ad un vero proposito inclino ad attribuire che Tristano, in cambio dell'Amoroldo, come segue

---

cui le altre versioni non parlan qui punto. Da queste, e più specialmente dalla stirpe strettamente consanguinea del romanzo francese prosaico, è da prender norma. E si consideri come in X-6 Tristano appaia armato di tutto punto, alla maniera che conviene a chi è stato pur allora creato cavaliere (solo la *Tavola Ritonda*, p. 67, frappone un intervallo di tre giorni), e nell'atteggiamento descrittoci a parole dal *Trist.* fr., Bédier, II, 326, « Et Tristan sault avant, et dit... »; dal *Trist. Ricc.*, p. 35, « E. T... levossi ritto e disse... »; dalla *Tav. Rit.*, p. 67, « E... Tristano... sie si drizza in piè, dicendo.... »

1. P. 537.

2. V. p. 528 e 530.

3. L'introduzione del guanto stava bene in 7-XI. V. p. 537. Qui ne suscitò forse l'idea quel luogo di alcune versioni, in cui, presenti gli ambasciatori dell' Amoroldo, Tristano ne ha fatto domanda a re Marco. *Trist. Ricc.*, p. 35: « E .T. s'inginochia davanti alo ree e dissegli: Messer, donatemi lo guanto dela bataglia col'Amoroldo. E allora lo ree si gli diede lo guanto e .T. ringrazia lo ree. » Conviene il cod. Palat. 556, c^te^ 16 *a*; tace la *Tavola Ritonda*. — Il guanto doveva, se mai, essere mandato allora da Tristano all'Amoroldo per mezzo appunto dei messaggeri suoi.

nelle altre versioni [1], vada per il primo all'isola. Ne argomento che la precedenza dell'Amoroldo non fosse messa in rilievo nell'esemplare [2], se pure invece, rimanendo vivo nella memoria il fatto di una precedenza, non vi si fosse prodotta una sostituzione di persona. Alla precedenza di Tristano il disegnatore ha voluto dare espressione, rappresentandoci, 14-XVII, il giovane cavaliere, che, appiedato, col cavallo accanto, « aspecta » sull'isola l'avversario. E a questa scena gli è piaciuto di aggiungerne una, sua propria, secondo me, non come espressione soltanto, ma anche quale invenzione : quella, 17-XIX, in cui vediamo « lu infa », cioè il valletto, dell'Amoroldo aspettare « lu patrunu ». Certo essa non trova riscontro, che io sappia, in nessuna redazione del romanzo [3] ; e per la natura sua stessa (si raffronti ciò che s'è detto dianzi di Tristano) apparisce immaginata per gli occhi piuttosto che per la mente. E ciò toglie quel poco di valore che per l'ipotesi di una derivazione immediata da un originale francese si fosse tentati di attribuire alla circostanza che la forma « infa » ha riscontro nella duplice regione gallica, e in Italia è una novità [4].

Sono al termine della rassegna. Il respingimento della barca, 16-XVIII, e il combattimento, prima colle lance, 18 e 19, VII e VIII, poi colle spade, e il colpo che Tristano assesta sul capo dell'Amoroldo, 20-XX, convengono con tutto il resto della tra-

---

1. Bédier, I, 85, II, 202 ; *Trist. Ricc.*, p. 37 ; *Tav. Rit.*, p. 69 ; Cod. Panciat., c^te^ 50 *b* ; Cod. Palat. 556, c^te^ 16 *b*. Cfr. anche Eilhart, v. 791 (p. 58). La precedenza dell'Amoroldo è poco meno che richiesta dall'atto del respingimento della navicella, che Tristano deve poi compiere.

2. Essa rimane affatto nell'ombra nel codice Riccardiano 1729 (c^te^ 108 *b*), tanto da potersi anche intendere che i due avversarî andassero all'isola simultaneamente. Si consideri tuttavia che questo manoscritto ci dà un testo abbreviato.

3. M'ero chiesto se mai fosse venuta la spinta da Gaheriet : un futuro eroe della Tavola Rotonda, che nel romanzo in prosa francese e in parte delle derivazioni sue è fatto venire in Cornovaglia coll'Amoroldo, e che nel testo di cui dà estratti il Bédier è detto « jenne » (II, 323), e nell'Estense « moult ieunez » (c^te^ 6 *a*). Ma negli originali francesi egli è già dichiaratamente cavaliere ; e le emanazioni italiane di tipo distinto (del *Tristano* di Vienna non posso dir nulla), se parlano di lui, tacciono bensì ch'egli sia cavaliere, ma non menzionano menomamente neppure la sua gioventù. V. *Trist. Ricc.*, p. 36 ; Cod. Palat. 556, c^te^ 16 *b* ; Cod. Ricc. 1729, c^te^ 108 *a-b*.

4. Cfr. p. 532 e 535, e 550.

dizione. Che all'incontro la ferita d'arco inflitta proditoriamente a Tristano, 21-XXII, sia peculiare ai testi italiani, si è detto altrove [1]; e il fatto ha avuto il necessario commento. Ed è stata commentata da poco [2] la rappresentazione ultima, 22-XXI.

Riassumo i resultati di tutta l'indagine relativa alla fonte. Essi possono essere espressi in modo abbastanza semplice. L'autore dei disegni seguì, con una certa libertà d'interpretazione e di svolgimento e commettendo fors'anche qualche involontario abbaglio, un testo italiano, assai verosimilmente toscano almeno di origine, della storia di Tristano, consanguineo delle versioni conosciute, ma da esse distinto, che in qualche punto rifletteva l'originale primitivo meglio, nonchè di queste nostre versioni, della stessa volgata francese. Così le coperte sono anche altra cosa che un documento della divulgazione e delle vicende seriori del famoso romanzo.

In questo esame che siamo venuti facendo, le scritte ci hanno servito di guida e sono state d'inapprezzabile aiuto. Senza di esse ci saremmo trovati di fronte a incertezze ermeneutiche tormentose. E il loro linguaggio, considerato in digrosso, ci disse già fino dal principio da quali regioni le coperte abbiano da pronire. Ora è tempo che le peculiarità linguistiche siano raccolte attentamente e ordinatamente disposte e presentate. Nelle indicazioni numeriche mi varrò delle cifre arabiche, rispondenti all'ordine intrinseco delle cose, e per motivi tipografici, e perchè riuscirà ben più comodo ricorrere solitamente alle trascrizioni date nelle pagine 526-27, che alla riproduzione diplomatica fatta precedere. Ma anche a quella, ed agli stessi facsimili, dovrà risalire chi voglia chiarirsi bene di ogni cosa.

GRAFIE

Sigla della congiunzione copulativa *et* 1, 3, 19.

aspecta 14, *spectava* 17; e per analogia *cumbàctiri* 13, *cumbactìu* 18 e 19, *isolecta* 15, *bucta* 16, *secti* 6.

speciaru 19. — In *sança* 14 abbiamo bene un *c* caudato.

fechi 5.

---

1. P. 532-33.
2. P. 542-43.

Cornualia 4, insieme con *Cornuaglia* 7, *bataglia* 12; *Cornuvalgia* 8, 10, 11 [1].

Doppie. — *misageri* 2, *missagieri* 6. Quanto alle preposizioni articolate, V. sotto. — Oltre a *s* e *l* (*allu* ecc., *c*[*a*]*vallu* 18, e perfino, ma ben verosimilmente per mero errore materiale, *Amorolldo* 20), si trova raddoppiato *r* internamente in *arretu* 16, al principio d'una parola in *rre*. (V. sotto.) Come espressioni di raddoppiamento possono qui riguardarsi anche le grafie rettamente o falsamente latineggianti con *ct*, nonostante il *bataglia* 12.

SUONI

Vocali toniche. — Per le sorti dell'*ĕ* dice qualche cosa *arretu* 16; per quella di *-ariu*, poco *misageri* 2 (*missagieri* 6, *cavalieri* 5). Nulla si può ricavare da *sança* 14 (V. p. 538-40) e *Tristainu* 1, 2, 3 ecc. (V. p. 535).

patrunu 17.

intu 16.

Vocali atone. — All' *-o* finale toscano fa riscontro *-u* : *Comu* (occorre mai rammentare la forma etimologica *como* ?), *Tristainu*, *parteru* 1, *vinutu* 2, ecc. ecc. Sole eccezioni *Amorolldo* 20 e, con qualche incertezza, *Amoroldo* 19, di fronte a dieci *Amoroldu*; e giova considerare qui, nonostante la condizione speciale creata dalla proclisia, ùn *lo* 7, tra innumerevoli *lu*.

Analogamente, all'*-e* finale toscano corrisponde *i-* : *Feramonti* 1, *Guvirnali* 3, *secti* 6, *bandiri*, *osti* 8, ecc. Separo *misageri* 2, *cavalieri* 5, per motivo della concordanza che può aversi nella Toscana stessa.

Tendenza spiccata ad *u* e *i*, di fronte a *o* ed *e*, si manifesta anche internamente. *U* : *Guvirnali* 1, 3, *Cornuvalgia* 8, 10, 11 (*Cornualia* 4, *Cornuaglia* 7, non sarebbero buoni esempi), *cumanda* 7, *suldari* 9, *cumbàctiri* 13, *cumbactìu* 18, 19; e segno qui anche la proclitica *cun* 11, *cu* 18. Ma, oltre al copioso *Amoroldu*, s'ha *isola* 13, 14, *isolecta* 15. — *I* : Ancora *Guvirnali* 1, 3, *misageri* e *missagieri* 2, 6, *vinuti* 3, 6, *vinutu* 11, *Vintura* 14. Si considerino altresì *chi* 7, *li* 19, *di* 6, *di-lu* 14, in concorrenza

1. V. p. 541.

con *de* 22, *de-lu* 17, *de-la* 12. Fa causa da sè stesso *trabutu* 4, con un *a* che ha larghissima diffusione in Italia e fuori, accanto a *tributu* 6.

Consonanti. — *varca* 16; ma *bucta* ib., *bandiri* 8.

Cornualia 4, *Cornuaglia* 7, accanto a *Cornuvalgia* 10 e 11. Per ciò che concerne *-lg-*, ho già rinviato alla p. 541.

Sitati 22.

In *speciaru* si vorrebbe conoscere l'esatta pronunzia del *-cia-*.

Nella voce stessa si consideri la caduta del *-n* finale. E abbiamo, in condizioni non uguali, *cu* 18; ma *cū*, cioè *cun* 11.

arretu 16.

rre 3, 4, 5, 6, 7.

FORME

Articolo. — *lu* passim; *di-lu* 14, *de-lu* 17; *allu* 3, 6, 12, 16; *da-lu* 1; *cullu* 19; *per lu* 4, 6; plur. *li* 6. Femm. *la* 16; *de-la* 12; *alla* 14, 15; plur. *li* 19.

Nome. — Plur. femm. *galei* 11, *lanci* 19.

D'accordo coll'etimo latino abbiamo *patrunu* 17; e per deviazione analogica *maru*, 14, 16. — Analogico anche *Irlandia* 22.

Verbo. — Indic. pres., 3ª sing., *vai* 10, 13, 15; *dai* 12; ma *fa* 8, 9. — 3ª plur. *so* 3. — Cong. pres., 3ª sing., *vaia* 7.

Indic. perf., 3ª sing., *fechi* 5; *feriu* 20, *cumbactiu* 18, 19. — 3ª plur. *speciaru*.

VOCABOLI

arretu 16.

infa 17, valletto: riflesso che qui per la prima volta, ch' io sappia, ci si mostra in Italia, del nominativo *infans* d'un nome latino a declinazione imparisillaba. Cfr. franc. ant. *enfes*, prov. *énfas*, *éfas*.

intu 16, in (*intu allu*, nel).

locu 13, ivi, colà.

Le caratteristiche che di qui resultano corrispondono a quelle degli antichi testi siciliani e ci conducono senza titubanza, o alla Sicilia, o alla contigua regione calabrese, con essa strettissimamente congiunta. Riescono specialmente significative le condizioni del vocalismo atono. Determinazioni precise non paiono

possibili; meno che mai quando si tenga conto che lo specchio che ci sta davanti riflette in modo assai imperfetto la pronunzia reale. Un tratto che potrebbe tentare consisterebbe in quel *-lgi-* offertoci tre volte da *Cornuvalgia*, se esso fosse da riportare, come altrove avviene, a un *ǵ* effettivo; poichè *ǵ* è l'esito siciliano di *lj* in uno spazio limitatissimo [1]. Ma s'è visto [2] come il fatto sia da spiegare diversamente. Piuttosto un buon servigio renderà *sitati*, dacchè, sia che *s* stia qui a rappresentare quella « spirante meno spiccata dello *š*, meno palatale, nel senso che la lingua nel profferirla non sia tanto rivoltata indietro quanto per lo *š* », che fu segnatamente descritta e studiata dal De Gregorio [3], sia che voglia riguardarsene come una fase anteriore, quel *si*, pur lasciandoci molto vagare, più assai esclude. Questo ci basti. Contentiamoci che l'esame dialettologico ci dia ciò che ci ha dato, che è moltissimo di già, e non stiamo ad avanzare pretese irragionevoli.

Nulla, beninteso, potremmo ricavarne quanto alla datazione: problema non meno importante del geografico, e più spinoso, sebbene non manchino dati su cui fissar l'attenzione. Ed uno assai ragguardevole è fornito dalle scritte medesime, considerate sotto altro rispetto che il linguistico.

Il carattere che vi si adopera è schiettamente gotico. Con ciò non si è detto nulla che non sia attestato dalle storie stesse che si rappresentano, quanto al termine *a quo* (solo un ignorante potrebbe voler risalire più addietro della metà del secolo decimoterzo), e poco si è detto, finchè si rimane sulle generali, per il limite *ad quem*. Mi attestava l'autorevolissimo prof. Salinas che se il gotico sparisce dalle monete siciliane al principio del secolo XV, perdura ancora parecchio nelle iscrizioni e più che mai nelle leggende su opere di pittura o d'altre arti. Goticissime, per esempio, le lettere di una bella fascia ricamata cinquecentesca. E seguita ancora ad usarsi con pertinacia per affettata eleganza.

1. Con ciò che aveva scritto Heinrich Schneegans, *Laute und Lautentwickelung des Sicilianischen Dialektes*, Strassburg, 1888, p. 136-37, si confronti quanto ebbe a soggiungere Giacomo De Gregorio nel già citato *Saggio di Fonetica Siciliana*, p. 120-21.

2. P. 541.

3. Prima negli *Appunti di fonologia siciliana*, Palermo, 1886, p. 18-21, e poi nel *Saggio*, p. 77-78.

Ma fortunatamente, che qui sia da riportarsi al periodo in cui il gotico vive realmente e non a quello in cui sopravvive, mostrano certe peculiarità. Abbiamo abbreviazioni di *et* e di *per*; troviamo le nasali rappresentate più volte con un tratto sovrapposto, una *s* finale espressa con un apice; un *T* sormontato da una piccola *r* tien luogo replicatamente del nome *Tristainu*; e — cosa in particolar modo notevole e significativa — abbondano i nessi, i quali ci occorrono per *ab* (2 esempi), *al* (14 es.), *an* (8), *ar* (6), *av* (2) *ch* (1), *cu* (5), *el* (3), *en* (1), *er* (2), *ev* (4), *ta* (1) [1]. Credo di non errare argomentando da ciò che le scritte, e conseguentemente le coperte, non possano ritenersi posteriori al 1450, e vogliano con verosimiglianza essere credute più antiche di alcuni decennî.

Taluno potrebbe ricavare un'obiezione dal *Dictionnaire raisonné du mobilier français* dell' autorevolissimo Viollet-le-Duc, dove, I, 181, trattando dei letti, si dice che essi « commencèrent à prendre des dimensions exagérées », di sette piedi di lunghezza su sei di larghezza, e qualche volta più, « pendant le XVe siècle ». Non parrà dunque ragionevole il collocare addirittura al principio di questo secolo, od anche più addietro, coperte che li suppongono lunghi appunto all' incirca sette piedi o poco meno, sia pure che la larghezza sia da ritenere di quattro soltanto [2]. Ma ciò che pone il Viollet-le-Duc, per Firenze non regge. Ivi da uno *Statuto de' Legnaiuoli* del 1342 apparisce che a quel tempo si avevano letti, nonchè di sette piedi di lunghezza, di più che sei braccia, il che viene a dire di tre metri e mezzo e più, o di otto piedi ed oltre [3]. E d'accordo con ciò le coltri giungevano spesso alla lunghezza di sette braccia ed

1. I nessi sono da vedere nelle fotoincisioni. Quanto alle altre peculiarità, si posson discernere facilmente nelle riproduzioni diplomatichedel le p. 524-26.

2. V. p. 522, ed ivi in modo speciale la nota 3.

3. Si veda a p. 233 il primo volume dell'opera preziosa che su *La casa fiorentina e i suoi arredi nei secoli XIV e XV* viene pubblicando Attilio Schiaparelli. Che nell'interpretazione dello Statuto si sia lì commesso una inesattezza, considerando come inflitte per le violazioni di ciò che era prescritto riguardo alle misure multe che concernono invece infrazioni di ordine secondario, non muta nulla alla sostanza delle cose. Allo Schiaparelli mi rivolsi per aver luce in questa materia; e l'ebbi quale potevo desiderarla.

erano per la maggior parte di otto [1]. Mi domando se lo scopo delle lunghezze sperticate fosse di permettere che nei letti si dormisse simultaneamente e da piedi e da capo.

Con ciò s'accorda un « circa 1400 » posto e mantenuto nella designazione iniziale sommaria della coperta di Londra dall'autore degli accurati ragguagli favoritimi dalla sig.na Amari [2]. E la descrizione particolareggiata terminava così : « The inscriptions are in a somewhat debased Lombardic lettering, of an earlier character than the rest of the work. The costume, armour etc. suggests the end of the XIVth or beginning of the XVth century. »

Principiando da « of an earlier » fu poi tirato un frego colla matita su queste parole. Il gotico delle scritte non dovette più parere in contrasto col resto ; e nacquero, a quanto sembra, degli scrupoli riguardo al diritto di assegnare una portata così precisa come s'era fatto al costume e alle armi. E gli scrupoli erano ragionevoli. Certo per argomentare non bastava la conoscenza, ancorchè piena, della storia del costume e delle armi medievali in altri paesi. Occorrono dati specifici precisi rispetto alle condizioni dei luoghi dove le nostre coperte furono eseguite ; condizioni che rischiano di esser rese particolarmente intricate dalla sovrapposizione e dall'incontro di elementi arabo-siculi, normanni, angioini, aragonesi. E quando paia di aver stabilito qualche cosa, si affaccerà il dubbio che le ricamatrici riproducessero modelli spettanti al passato, e quello altresì che il disegnatore stesso, trovandosi a dover rappresentare scene di un tempo remoto, si fosse studiato poco o tanto di essere a modo suo archeologo. Non tutto contemporaneo è il costume nella nostra antica pittura agiografica.

Fatte queste osservazioni e riserve, non tralascerò certo di rilevare i punti che mi paiono più meritevoli di attenzione.

Per ciò che concerne le armi, si potranno notare gli elmi, la forma dei quali non mi sembra aver carattere arcaico ; ma più assai sarà da fissar gli occhi sugli scudi, che presentano nel lembo superiore la peculiarità spiccata di un incavo laterale de-

1. L'informazione mi viene dallo Schiaparelli, che ha studiato quanti inventarî è riuscito a trovare.

2. V. p. 518.

stro (13-v, 14-xvii, 15-vi, 19-viii, 20-xx) [1], che sembra avere lo scopo di adattarsi al mento. Nessuno scudo che mi presenti questa peculiarità trovo fra i tanti esemplari datimi dal Viollet-le-Duc nel *Dictionnaire du mobilier*, dove incontro bensì, VI, 309, una « targa » con incavo doppio. E a nulla di più mi ha servito il ricorrere all'opera molto appariscente del barone V. Palizzolo Gravina, *Il blasone in Sicilia*, Palermo, 1871-75.

Nelle fogge degli abiti segnalo un vestire maschile attillato, tanto nelle gambe, quanto nel busto e nelle braccia. Un farsetto assai corto ne costituisce le parte principalissima. Notevole che siano vestiti a questa maniera gli stessi sovrani : re Marco (3-iii, 4-iv, 5-iv, 6-x) e re Languis (7-xi). Ma accanto a questa foggia ne abbiamo un'altra, consistente in una zimarra, da ritenersi indossata al di sopra del farsetto per ragione di viaggio. La rilevo nei messaggeri che si presentano a re Marco (6-x), o che ritornano a re Languis (7-xi). Consimile è l'abito in cui, 9-xv, ci si mostra un emissario mandato dall'Amoroldo a « suldari la genti » [2]. Anche di costui sarà da intendere che vada vagando.

Dubito assai che di qui ci sia da cavare un buon costrutto per lo scopo nostro. Dovrebbe potersi cavare da una particolarità curiosa. Dalla nuca delle persone in farsetto pende fin presso a terra, attaccato all'abito, un grosso cordone, suddiviso in sezioni da nappe più o meno equidistanti, come i nodi di una canna. Che il cordone sia più corto e che manchin le nappe nella rappresentazione di re Marco 5-iv, dipende certo solo da difettosità e difficoltà speciali di esecuzione. Anche così imperfetto, l'esempio vien dunque a mostrarci che del cordone non s'ha traccia nello stesso Marco 6-x e in Languis 7-xi, non già per la dignità reale, bensì per la posizione in cui sono raffigurati ; a quella maniera che dei tre valletti che stanno dietro Languis in quest'ultima scena ce ne fa mostra unicamente il primo. Di questa moda credo di poter spiegare l'origine ; e la trovo nella storia dei cappucci. Essi manifestano in Francia la tendenza ad allungarsi, tanto da giungere quasi ai talloni [3]. S'allungano, natu-

1. Che in 18-vii l'incavo dello scudo dell'Amoroldo sembri mediano, deve dipendere da difetto di esecuzione. Cfr. lo scudo medesimo in 20-xx.

2. Se pare più corto, si badi che nelle altre due scene i messaggeri hanno le ginocchia piegate.

3. V. Viollet-le-Duc, *op. cit.*, IV, 368 ; e cfr. 374, 375, 383.

ralmente, assottigliati : con uno scopo pratico chiaritoci da Giovanni Villani, nel dar conto di questa e dell'altre fogge, portate nel 1342 in Firenze dal Duca d'Atene : « il becchetto del cappuccio lungo infino in terra per avvolgerlo al capo per lo freddo » (l. XII, c. 4). Adempiva dunque l'ufficio di ciarpa. Nei paesi meridionali di ciarpe non c'era bisogno ; e il « becchetto » fu convertito in cordone, separato dal cappuccio. Che così siano realmente da concepire le cose, mi è confermato dal Varchi, che ci descrive il becchetto nell'uso fiorentino de'tempi suoi (un uso venuto di Fiandra) come « una striscia doppia del medesimo panno » del cappuccio, di cui fa parte, « che va infino in terra, e si ripiega in sulla spalla destra, e bene spesso s'avvolge al collo, e, da coloro che vogliono essere più destri e più spediti, intorno alla testa » [1]. E le stesse nappe trovano un riscontro nel nodo di cui fa parola il Burchiello nel noto sonetto « Zaffini e orinali e uova sode » :

> E però i becchetti dei cappucci
> Portano un nodo, per aver a mente
> Che le granate stanno pe' cantucci [2].

Dalle persone volgendoci all'arredamento, domanda considerazione il leggiero sedile, retto da due paia di gambe a cavalletto, su cui siedono 3-III, 6-X e 7-XI, re Marco e re Languis. Per acquistare solennità di trono esso ha bisogno di qualche cosa che lo incornici [3]. Ed ecco nei due primi casi, dei quali il terzo differirà forse solo per mancanza di spazio, aversi un complemento costituito da due colonnette gotiche a spira, congiunte da un arco, gotico del pari; e sormontate curiosamente ciascuna, al di sopra del capitello, da un edificio con porte, altana coperta, tetto a due acque. Notevole assai anche la « Sitati de Irlandia » (22-XXI), ossia il palazzo reale di re Languis. Contiene elementi gotici e non gotici.

Abbigliamento, mobili e dati architettonici ben si addicono

---

1. Verso la fine del l. IX della *Storia fiorentina* ; t. II, p. 85, nell'ed. Milanesi.

2. S'allude all'espediente di farsi un nodo, solitamente al fazzoletto, per ricordarsi di qualche cosa.

3. Viollet-le-Duc, *op. cit.*, I, 281.

alla determinazione cronologica a cui s'era venuti prima senza tuttavia fornirci il mezzo di renderla più esatta. Soltanto lo strano cordone potrebbe offrire un buon appiglio ; dacchè se il costume del becchetto lunghissimo durò gran tempo, tanto che in Firenze stessa, dov'era importato, lo abbiam visto alla metà del secolo XIV, del XV, del XVI, non è verosimile che si radicasse quello dell'emanazione sua, nonchè priva di ogni utilità pratica, scomoda di sicuro. Ma bisognerebbe sapere quando l'emanazione, che io suppongo essersi prodotta a Napoli nel periodo angioino, venisse ad apparire. Ignorandolo, rimango nel buio.

Vediamo se nulla ci dicesse la storia della famiglia Guicciardini. Chè propriamente per questa famiglia fu eseguita tanto la coperta che si trova tuttora in poter suo, quanto l'altra che ha preso il volo, e che potrebbe assai bene averlo preso, presto o tardi, dalla villa stessa di Usella [1]. Ciò è manifesto dall'arme dei tre corni di caccia sovrapposti, che figurano costantemente sullo scudo di Tristano (13-V, 14-XVII, 19-VIII, 20-XX), e che, ridotti di numero per motivo certo di angustia, s'hanno similmente sulla corazza del cavaliere [2].

Si vorrebbe sapere quando precisamente i Guicciardini adottassero quest'arme. Essa, a buon conto, fu rappresentata in Santa Felicita appiè dall'altar maggiore sulla sepoltura di Piero Guicciardini [3], morto la notte dal 21 al 22 marzo del 1370 [4]. Ma,

1. V. p. 518.

2. Sono due in modo ben netto 14-XVII ; ma vedo le vestigia di un secondo anche 1-II ; e di un secondo si sono forse volute rappresentare le estremità dall'una e dall'altra parte del braccio 6-X. A dare più che un corno par essersi rinunziato 5-IV.

3. La lastra antica è stata surrogata, non so bene quando, da una riproduzione, nella quale, nonchè il carattere gotico dell'iscrizione, è stato mantenuto un « milex », che invece nel notissimo *Sepolcrario* del Rosselli, manoscritto alla Nazionale di Firenze, « Quartiere Santo Spirito », p. 124, è divenuto « miles ». E qui, in cambio di « Pierus », si ha « Petrus ». Dal Rosselli emana ciò che s'ha nel Richa, *Notizie istoriche delle chiese fiorentine*, IX, 296-97.

4. Però « 22 » fu inciso sulla pietra sepolcrale, mentre il figlio Luigi, a c^te^ 73 *a* di un suo libro di amministrazione e ricordi, che si conserva nell'Archivio privato, liberalmente fattomi accessibile, del ceppo principale della famiglia Guicciardini, ha lasciato scritto : « Ricordanza sia che adì ventuno di marzo anno mille treciento sesantanove » — sbadatamente s'era prima detto « cinquantanove » — « il venerdì notte alle otto ore piaque a messer domene-

tralasciando cose prossime [1], un monumento d'altro genere ci fa risalire più su di quasi tre quarti di secolo.

Nelle *Osservazioni istoriche sopra i Sigilli antichi de' secoli bassi*, t. IX, Firenze, 1742, p. 99-103, è stato riprodotto ed illustrato dal Manni un sigillo di lapislazzuli, incastonato in un anello d'oro (ne ignoro la sorte), dove si vede l'arme dei tre corni racchiusa in uno scudetto con intorno le sigle *S G G* e sotto la data MCCC II. Il Manni interpreta « Sigillum Ghini Guicciardini », e attribuisce il sigillo al padre di Piero, che, vivo ancora nel 1346 [2], si potrà supporre nato intorno al 1270. Interpretazione e attribuzione s'impongono; nè hanno forza le ragioni di sospetto che si volessero mettere in campo contro l'autenticità. Che, contro ciò che un tempo si credeva, anche nel medioevo si incidessero le pietre preziose, è ora dimostrato in modo incontestabile [3]; ed una « corniuola con due teste di san piero *e* di san pagolo *e* con una crocie i mezo », che si direbbe di provenienza curiale romana, fu poi il sigillo di Piero [4]. Piuttosto darà da riflettere la particolarità della datazione, « talmente rara », dice il Manni, da essersi presentata a lui solo un'altra volta. Ma

---

dio di chiamare a se la benedetta anima di messer piero mio padre a chui dio perdoni ». Di questa morte sarà da riparlare (V. p. 571). Il 1369 dell'iscrizione sepolcrale e d'altre fonti è passato materialmente in opere moderne, senza la sostituzione richiesta dalla peculiarità dello stile fiorentino.

1. Piero medesimo, in un suo prezioso registro dello stesso archivio, facendo memoria di robe date in consegna, certo al momento di andare in villa, secondo un uso assai comune, alla Badessa appunto di Sta Felicita il 13 giugno del 1363, indica un « forziere da chavalchare serato a due serami *e* dipinto a schudi a corni » (c^te^ 79 *b*).

2. Solo con un atto rogato il 28 dicembre di quell'anno, Piero, secondo ci attesta lui stesso a c^te^ 59 *b* del citato registro, conseguì la « mancipiagione ». La data mi aveva destato sospetto; dubitavo che sbadatamente si fosse scritto quarantasei in cambio di trentasei; ma ogni dubbio è stato tolto da un raffronto, c^te^ 80 *a*. Nel 1323, stando al Litta, *Famiglie celebri italiane*, Guicciardini, tav. I, morì Telda, moglie o forse una delle mogli di Ghino.

3. Lecoy de la Marche, *Les Sceaux*, p. 27-34; Parigi, Quantin (1889).

4. Egli se ne valse per suggellare il forziere di cui s'è parlato dianzi, ed altri due (reg. cit., c^te^ 80 *a*) che gli tennero compagnia. Dentro al primo forziere c'era poi una cassetta di contenuto preziosissimo, suggellata « col sugiello d'una corniuola di bartolomeo chaponi ».

datati sono frequentemente, principiando dal secolo XIII, quelli che i francesi chiamano « contre-sceaux », o sigilli, se così posso dire, di riscontro [1]; e ciò scema di molto l'anomalia del fatto. Nè qui è da arrestarsi. In un falso noi avremmo un nome per disteso, e non già semplici iniziali, inevitabilmente enimmatiche per la generalità.

E ben altro che iniziali ci dà un secondo sigillo, ancor più prezioso, quantunque di ottone, ora visibile a tutti nella raccolta sfragistica del Museo del Bargello, dove porta il n. 908. Ha il diametro ragguardevole di cinque centimetri ; e nel contorno, in caratteri che di gotico presentano solo qualche elemento, reca la scritta S : SOZZO : FILII· THVCCII· GVICHARDINI· MILITI ; *militi*, credo, solo per essere venuto a mancare lo spazio per l'*s* finale. Sozzo è un fratello di Ghino, di lui assai più ragguardevole ; e che ancor più ragguardevole viene ad apparire, quando si sia compreso che il nome suo, da pronunziarsi con *ò* largo, è scorciamento di *Simonozzo*, diminutivo di *Simone* [2], sicchè diventano una persona stessa il *Simone* ed il *Sozzo*, che nelle *Famiglie* del Litta [3] sono messi quali fratelli [4]. Ne consegue che sia stato Capitano di San Miniato nel 1293, Podestà di Pistoia nel 1298, dei Priori nel 1302, Gonfaloniere l'anno medesimo, e che abbia partecipato alle battaglie di Montecatini nel 1315 e d'Altopascio nel 1325 [5].

---

1. Lecoy de la M., *op. cit.*, p. 282.

2. Il procedimento toscano per cui dalla consonante iniziale si passa alla vocale tonica, sopprimendo ciò che sta in mezzo, fu avvertito e chiarito dal Flechia, *Rivista di Filol. e d'Istruz. Class.*, VII (1879), 377, ed è ora notissimo. A questo modo *Durante* si riduce a *Dante*, *Beatrice* a *Bice*, ecc. ecc. Analogamente *Ghino* sarà accorciato da *Guicciardino* : nome del nonno, forse del resto così chiamato familiarmente lui pure.

3. *L. cit.*

4. Il merito di essersi accorto dell' identità spetta all'autore di una notizia trascritta in un foglietto, che fa parte della Filza XXXV, P.ma, dell'archivio guicciardiniano. Di là venne a me la prima conoscenza del sigillo, di cui dal Conte Paolo Guicciardini seppi poi la sorte attuale. Ivi è detto : « Quel Sozzo vuo dire Simone ». La notizia è attribuita a un « Lorenzo Coltellini », rimastomi oscuro, nel quale sarà forse da vedere Lodovico, noto archeologo della seconda metà del settecento.

5. Dal Litta Priorato e Gonfalonierato sono assegnati a Simone ; il resto a

E qual « Miles » vero e proprio, non già di nome soltanto, ce lo pone innanzi il sigillo, dove lo vediamo armato di tutto punto, coll'elmo serrato, collo scudo imbracciato e la spada imbrandita, sopra un cavallo lanciato al galoppo. Ma più di tutto il resto a noi importa che sullo scudo, e doppiamente sulla copertura del cavallo, dietro il cavaliere e davanti [1], sono rappresentati i tre corni. Con ciò non abbiamo per quest'arme solo un secondo documento suppergiù coevo di certo del sigillo di Ghino, e verosimilmente anteriore di una decina d'anni, essendo regionevole pensare che quella rappresentazione guerresca sia stata eseguita in vista del Capitanato del 1293. Una volta che l'arme è comune ai due fratelli, essa deve, prima che di loro, essere stata perlomeno del loro padre Tuccio, e risale così indubbiamente ben addentro nel secolo XIII [2]. O anche a proposito di questo secondo sigillo si vorrebbero forse sollevare sospetti di falsificazione, fondandoli sulla finitezza del lavoro, singolare, per esempio, nella rappresentazione di quel tanto di una maglia di ferro che appare in più che una parte del corpo ? Non altrimenti che nel primo caso i dubbi sono da respingere. Armi e caratteri parlano per l'autenticità [3]; la quale poi ai miei occhi è messa fuori di dubbio dal fatto ortografico del *ch* per *c* palatale in GVICHARDINI; grafia che nella Toscana costituisce un raro cimelio [4] e alla quale non

---

Sozzo, a cui (e ciò ben si capisce) non si dà discendenza. Eugenio Gamurrini, che molto ha confuso, ma che molto anche rovistò e conobbe, discorrendo dei « Guicciardini » nel vol. I della *Istoria genealogica delle famiglie nobili toscane, et umbre*, Firenze, 1668, attribuisce l'ufficio di S. Miniato, insieme con un Commissariato « per aggiustare le differenze de' confini fra Colle, e Casole » (p. 442), a un Sozzo, fratello di Tuccio, che nel Litta non apparisce, ma che dev'essere personaggio ben reale lui pure. Riguardo a S. Miniato, si può ora ricorrere direttamente alle *Consulte* nella stampa del Gherardi, II, 363.

1. Per questo rispetto — non per il resto — si può confrontare nel *Dictionnaire du mobilier*, VI, 41.

2. A Tuccio il Gamurrini mette accanto nell'albero genealogico, p. 441, la data, non disadatta, del 1260. Il padre di Tuccio, Guicciardino, figura in parecchi documenti sangiminignanesi del 1240. Si vedano nei Regesti che costituiscono la parte II delle *Forschungen* del Davidsohn, Berlino, 1900, i documenti additati sotto il suo nome dall'indice. Era notaio.

3. Va segnalato particolarmente l'elmo.

4. Cfr. p. 564.

avrebbe davvero saputo pensare nessuno dei discendenti, a cui il falso si volesse imputare. Conclusione : i tre corni sono antichi troppo, perchè bastino a portar luce nella questione del tempo, non remotissimo di certo, a cui siano da attribuire le coperte.

Ciò che da sola l'arme guicciardiniana non mi diceva, sperai che mi potesse dire associata con una antagonistica. Se Tristano ha per insegna i corni, l'Amoroldo d'Irlanda reca alla sua volta i gigli, e precisamente tre gigli ; e tre gigli, oltre che sul suo scudo (15-VI, 18-VII, 20-XX), troviamo sulla corazza (10-XVI, 12-XIV [1], 21-XXII), ed anche sulla bandiera della nave che lo trasporta in Cornovaglia (10-XVI). Ora a me era entrata nella mente l'idea che le due coperte — parte essenzialissima del mobile per eccellenza nuziale e foggiate in modo da costituire un paio [2], sia pure con dimensioni da renderle atte ciascuna ad un letto capace di due persone [3] — fossero state commesse in occasione di nozze e che corni e gigli fossero le armi delle due famiglie venutesi ad alleare. E trovando i gigli nell'arme degli Acciaiuoli, saliti a grandezza eccelsa nel mezzogiorno, notai con vivo interesse che alla fine del secolo XIV — nel 1395, credevo allora con anticipazione di un anno — Piero di Luigi Guicciardini sposò Laodomia Acciaiuoli [4], figlia di un Donato, che da giovane

1. Se qui i gigli sono due, l'intenzione dev' essere che il terzo s'immagini mascherato dal braccio.

2. V. p. 531.

3. V. p. 522. Anche due letti cosiffatti potevano stare assai bene nella camera nuziale, certamente spaziosa, sia per uso dei coniugi stessi in determinate condizioni, sia perchè uno di essi servisse poi a figliuoli, che i genitori tenevano molto spesso con sè. Un bel riscontro mi offre il Viollet-le-Duc, *op. cit.*, I, 181.

4. Di quest'unione avevo avuto conoscenza dal Litta, Guicciardini, tav. II, Acciaioli, tav. V, che le assegna la data detta di sopra. Quella che io surrogo mi viene da un fascicolo di attraenti ricordi autobiografici dello sposo, scritti nel 1408, che stanno nella Filza XXVII dell'Archivio Guicciardini. Proprio con queste nozze si principia : « Ricordanza sia, che primo dì di giugnio 1396. » — il « 6 » è correzione, se non erro di « 5 » — Io menai a chasa per mia ligitima Moglie la laudomia figliuola fu di messer donato di Iacopo aciaiuli, e nata di madonna onesta figliuola fu di charllo degli strozi ; la quale laudomia fu molto da me amata e simile da tuta la chasa, perchè fu savia e discretta e perfetisima giovane, e niente nel suo grado dischiatava.

fu in Grecia qual governatore di Corinto, per conto del « Gran Siniscalco », suo consanguineo, e che poi ebbe, con misera fine, una parte cospicua nelle cose della patria [1]. E siccome Laodomia morì dopo soli due anni di matrimonio [2], l'ipotesi, anche estendendo la portata della congettura a tutto il periodo dell'unione, veniva ad avere qual conseguenza una datazione delle coperte da potersi dire precisa [3] e che s'accordava mirabilmente colle presunzioni scaturite d'altronde. Ma poi dovetti riflettere che nell'arme degli Acciaiuoli i tre gigli sono semplice appendice : essi figurano sopra una bandiera — somigliantissima sì certo a quella della nave — fra le zampe di un leone rampante, in cui consiste l'arme vera. L'appendice proviene manifestamente da una concessione dei Reali di Napoli al loro accortissimo ministro. Che potesse usurpare l'ufficio del simbolo principale, non è da ammettere. Nella forma posta innanzi la congettura andava dunque scartata. Se alle nozze di Piero e Laodomia sia nondimeno da concedere poco o tanto di riaffacciarsi, si vedrà poi [4].

E osservando con attenzione, mi persuasi altresì che fosse da rinunziare in genere al pensiero di vedere nei gigli l'arme della schiatta di una sposa, e che quindi fosse inutile ogni tentativo di cercare tra le numerose famiglie fiorentine che fecero propriamente dei gigli il loro stemma chi sostituire agli Acciaiuoli [5]. I gigli non s'hanno nelle coperte unicamente dove abbiam l'Amoroldo. Sono rappresentati anche sulle targhe dei guerrieri che s'assoldano 9-XV; e una bandiera uguale a quella della nave di 10-XVI s'ha in 11-XIII. Si opporrà che se

---

Ma iddio al mio parere tropo tosto me la tolse. » Più tardi, come mostra l'inchiostro, Piero aggiunse : « era suta mia donna promessa insino del mese di marzo 1392 », cioè per noi probabilissimamente 1393.

1. V. Litta, Acciaioli, tav. cit.

2. Propriamente, come so dal marito, *l. cit.*, il 21 marzo 1398, in conseguenza di un parto. Il 1397 portato dal Litta è dovuto alla solita inavvertenza dello stile.

3. E poco toglie alla precisione l'essere ora da tener conto anche dei tre anni di fidanzamento.

4. V. p. 575.

5. E dunque superfluo dar ragguaglio di ciò che a questo proposito si ricava dal Rosselli.

l'Amoroldo qui non figura [1], è nominato espressamente nella scritta e la nave appartiene al suo stuolo; ed anche rispetto ai guerrieri di 9-XV si obietterà che sono fatti assoldare da lui e per lui; nè forse per tutti basterebbe l'osservare che i seguaci di un capitano non sogliono portarne personalmente le insegne. Ma dissipa le nebbie l'altra bandiera, esattamente conforme, di 4-IX, in un punto della storia anteriore all'entrata dell'Amoroldo in iscena. Ne resulta che i gigli sono l'arme dell' Irlanda e non quella dell' Amoroldo individuo; ed in loro sembra pertanto da riconoscere a ragion veduta il carattere ostilmente antagonistico, che gli occhi suggeriscono alla mente quando si guardano in 18-VII e in 20-XX. I gigli, in pari tempo che stemma di un avversario, hanno ad essere il simbolo di un paese in qualche modo nemico.

Con ciò si è portati a ritenere che fra le due regioni a cui i dati dialettologici permettevano di assegnare le coperte, l'aragonese Sicilia e l'angioina Calabria, deva trionfare la prima. All'isola era naturale pensare anzitutto ; e dall'isola non giova dipartirsi. A un richiamo col quale si tenterebbe di attirarci al continente, non sarà da dare ascolto. Esso viene ad essere esercitato dagli stessi gigli, usati in maniera diversa in un prodotto congenere.

Chè le due coperte gemelle hanno in Toscana una consanguinea. Appartiene alla famiglia marchigiana dei marchesi Azzolino; e se ne ignora la provenienza. Venne alle mani della marchesa Lucrezia nella fattoria di Empoli Vecchio, già dei Rinuccini e più anticamente dei Guicciardini : circostanza tentatrice. Ma l'armadio in cui fu trovata conteneva roba che gli Azzolino stessi, stabilitisi in villa, avevano portato dalla loro abitazione fiorentina. A me accadde di acquistarne la conoscenza in occasione di una ricca mostra di ricami e tessuti che si tenne al « Lyceum » femminile di Firenze nel marzo del 1911; e dalla somma cortesia del Marchese Piero, fratello della ritrovatrice, ne ebbi subito in dono una bella riproduzione fotografica. Su di essa studiai attentamente; ma sarebber pur sempre rimaste incertezze parecchie e non avrei evitato degli errori, se la ritrovatrice medesima non avesse poi

1. V. p. 528, n. 4.

spiegato replicatamente davanti ai miei occhi l'originale e lasciato che io lo riesaminassi a tutto mio agio.

Anche questa coperta è lavorata a rilievo coll'identico sistema delle guicciardiniane, salvo l'essersi fatto uso per impuntire unicamente di filo bianco. Adoperata manifestamente molto, ne porta le conseguenze : il cotone dell'imbottitura si affaccia in innumerevoli luoghi delle parti più rilevate ed è anche talora sparito del tutto ; si capisce quindi troppo bene che si sia in varî casi ricorso all'espediente di toppe grossolane. Ma al logorio s'aggiunge una mutilazione più grave e più barbara ancora di quella subita dalla coperta di Usella. Dei tre bordi che dobbiamo supporre non resta che l'inferiore ; il destro manca per intero e del sinistro rimane solo una striscia poco regolare corrispondente ad un terzo all'incirca. Inoltre si è tolta la parte superiore, dal mezzo circa del corpo principale in su. Penso che coi frammenti si sia accozzata un 'altra coperta, andata a finire Dio sa dove. Questa, che ne costituisce come superficie meno della metà, ci dà suppergiù, un quadrato di m. 2, 50 di lato[1]. Nello stato integro la larghezza può valutarsi a m. 3, 80, l'altezza a m. 4, 15 ; e dedotti i bordi si dovevano avere approssimativamente m. 2, 20 × 3, 40. Dimensioni siffatte non ci fanno ora più meraviglia in una coltre da letto [2], quale il drappo è da ritenere risolutamente fin dall'origine ancor esso.

Qui pure abbiamo un misto di figure, fogliami, ornati, col medesimo accompagnamento di scritte in caratteri gotici. Lungo i bordi si succedono alla stessa maniera, in quanto la condizione attuale consente, figure, per servirmi dell'espressione già usata [3], « distinte, ma non divise da fogliami e fiorami di andamento libero ». E ci ritorna davanti, in cotale ufficio del distinguere, la vite con grappoli, la pianta a stelo volubile con fiori a sei petali, ed anche, se ben si guarda, la quercia con ghiande. La parte centrale invece presenta un aspettoaffatto diverso. Corre all'intorno fra due listelli una scritta, e figure

1. Effettivamente la larghezza è minore in basso per essersi ritagliato di più. Perchè del resto le misure abbiano solo un valore relativo, dissi a p. 519, n. 2. Misurando più volte, sempre si ottengono resultati che poco o tanto differiscono.

2. V. p. 552-53.

3. A p. 520.

non s'avevano che dentro ad un tondo, incorniciato colla solita pianta volubile, qui più che mai ridotta a motivo ornamentale. Del tondo sopravanza, scarsa, la metà inferiore. Che cosa riempia il rimanente del campo, si vedrà poi.

La scritta, mutila al principio e alla fine, che gira su tre lati ch'io qui separo con lineette verticali, riprodotta cogli stessi criterî già applicati [1], dice :

...V. [2] ABENI : LVPACHV : SILEDISTINATV | INCO*n*-TRA : FVRTVNA : NVLLV : HOMV . POGI | RI : BIATV : ACQVI : LVBENI : E : DISTIN...;

parole che, ammannite all'uso nostro, diventeranno intelligibili a tutti, solo avvertendo che « pachu », da leggersi « pac[c]iu » [3], vale « pazzo », e che in « acqui », sintatticamente ellittico, ci sta davanti la fusione di « a[d] » col pronome relativo :

« ... À beni lu pachu, si l'è distinatu. — Incontra furtuna nullu homu pò giri. — Biatu acqùi lu beni è distin[atu]... »

E più che intelligibili per sè, le voci CVRTISIA, LA GVLA [4], ASTINENCIA nel bordo inferiore, ci chiariscono pienamente anche rispetto alle figure femminili coronate — due ritte e in atto di porgere, la mediana seduta dietro una tavola riccamente apparecchiata — a cui si riferiscono. E quelle che loro fanno riscontro in ciò che sopravanza del bordo laterale, rendono del pari chiarissime, una volta che siano state appurate e integrate coll'esame attento dell'originale, tre misere teste, coronate ancor esse, con o senza un poco di busto. Già la fotografia basta a darci, nonostante certi guasti, VANAGLORIA nel mezzo; ma l'originale è necessario per mettere fuori di dubbio CARITA alla sinistra [5], SAPIENCIA alla destra. E appurato

1. V. p. 524.

2. Di questo « V » resta soltanto la seconda metà.

3. Cfr. « fechi » in 5-IV.

4. La prima lettera non si rintraccia senza fatica. Curioso che l'articolo ci sia unicamente in questo caso.

5. Nella fotografia una certa apparenza di S costringeva a titubare più o meno fra CARITA e CASTITA.

bene il CARITA, si può affermare risolutamente che in un uccello colle ali spiegate in atto di volare rappresentato lì accanto (al posto del capo s'ha ora una toppa), è da riconoscere il « caladrius » dei Bestiarii [1], di cui ci si dice che quando viene in presenza di un malato che non abbia a morire, volge verso di lui il capo « et assumit omnes infirmitates eius infra se et volat in aera solis et comburit infirmitates eius et dispergit eas et sanatur infirmus » [2]. Però esso è simbolo di Amore in senso ampio e virtuoso nel nostro *Fior di virtù* [3]; e questo appunto è il motivo del suo apparire nella coperta. Chè da simboli animali sono accompagnate tutte queste nostre personificazioni: accanto alla Vanagloria abbiamo il classico pavone [4]; accanto alla « Sapiencia » un quadrupede in cui sarà da ravvisare un cane [5]; accanto alla « Curtisia » un uccello rapace, che mal può dubitarsi dover essere un' aquila [6]; accanto

---

1. Per ragione soprattutto dei Bestiarii si rinunzierà all'idea che possa trattarsi invece della cornacchia, come ci sarebbe luogo a pensare sul fondamento dell'*Hexaemeron* di S. Ambrogio, l. V, c. 16.

2. Così abbiamo in un testo pubblicato dal Mann dentro al suo studio *Der Bestiaire divin des Guillaume le Clerc*, t. VI, fasc. 2, dei *Französische Studien*, Heilbronn, 1888, p. 40. Nel « caladrius » sono venuti curiosamente a confondersi due uccelli diversi: il piviere e una varietà di allodola, ossia la calandra. Si veda uno scritto sagace di K. Sittl, « Calandra — caliandrum — charadrius », nell' *Archiv für lateinische Lexikographie*, II, Lipsia, 1885, p. 478-82. In ciò che s'è visto sopra, la facoltà di discernere se un malato è mortale, oppur no, spetta al piviere, mentre l'alto volo è dell'allodola. Coll'andar del tempo l'allodola ha finito per prendere il sopravvento.

3. L'ho presente tanto nella forma toscana e nell'edizione che ne diede il Bottari, Roma, 1740 (p. 3-4), quanto nella redazione più prossima all'originale pubblicata a Zurigo da Giacomo Ulrich nel 1890 (p. 2).

4. *Fiore di virtù*, Bott., c. XXVI, Ulr., c. XXIII, p. 43.

5. Non vedo che possa essere altra cosa nella funzione qui assegnatale una bestia che sporge il muso e che par essersi rizzata sulle gambe di dietro. Che abbia le orecchie diritte, non fa difficoltà. Indizio validissimo un collare, fors'anche col sonaglino. Certo abitualmente il cane simboleggia la Fedeltà; e l'ufficio di raffigurare la Sapienza, o « Prudenza », che voglia dirsi, è commesso alla Formica (Bott., c. XV, Ulr., c. XIII, p. 28). Ma è troppo evidente come ad essa fosse qui da rinunziare.

6. Me ne convince appunto il *Fiore di Virtù*, Bott., c. XI, Ulr. c. IX, p. 20. Prima avevo pensato a un uccello da caccia, e più specialmente a un falco,

alla « Gula » una volpe [1]; accanto all' « Astinencia » un cammello [2].

Un problema di gran lunga più arduo è costituito dal tondo che s'aveva in mezzo, ridotto per noi a semi-tondo e meno ancora. Chè la forma è propriamente circolare, e l'arco che ne segna il contorno misura, secondo i calcoli miei, poco più di 150 gradi. Qui ci rimangono le metà inferiori di due figure, quella a sinistra maschile, quella a destra femminile, volte l'una verso l'altra, così unite da portarci a immaginarle abbracciate, e nello spazio fra ciascuna di esse e la cornice s'hanno residui di scrittura, che a sinistra dicono VALLIA e a destra VNDA. Il segno d'interpunzione che tien dietro anche al primo frammento, non gli vieterebbe punto, giusta analogie guicciardiniane [3], di far corpo col secondo; ma tornerà più naturale il pensare (si confrontino i bordi) che da ciascuna parte s'avesse il nome del personaggio contiguo. E a *-uallia* non sarà da premettere *corn-* o *cornu-*? Quale altra ipotesi sia atta a renderci conto in modo non troppo meno sodisfacente di questo gruppo di lettere, non so proprio vedere; e allora ecco balenare ed imporsi al pensiero un integramento correlativo per la scritta che fa riscontro e dall' *-unda* balzar fuori « Isotta la biunda ». La correlazione lascia tuttavia sussistere un grave dubbio quanto al personaggio con cui Isotta sia da supporre accoppiata. A rigore l'epiteto « di Cornovaglia » spetta a re Marco, che se lo trova dato infi-

---

in quanto questi uccelli tutto ciò che prendono danno. E forse l'idea non è da escludere in modo assoluto.

1. Che una volpe abbia ad essere, indica soprattutto la coda. Nel *Fiore di Virtù*, Bott., c. XXXIV, Ulr., c. XXXI, p. 51, simbolo della Gola è l'avvoltoio, e la volpe, Bott., c. XX, Ulr., c. XVII, p. 35, rappresenta invece la Falsità.

2. Nel *Fiore di Virtù*, Bott., c. XXIX, Ulr. c. XXIV, p. 44, il cammello è simbolo della « Temperanza » nel senso di Continenza degli stimoli, potentissimi in lui, del piacere venereo, di fronte a madre o sorella; e l'Astinenza qual contrapposto della Gola è invece rappresentata dall'asino salvatico, Bott., c. XXXIII, Ulr., c. XXX, p. 50. Ma troppo bene poteva servire allo scopo presente l'animale di cui era ben nota (V. p. es. Brunetto Latini, *Trésor*, ed. Chabaille, p. 231) la grande tolleranza della sete.

3. Si consideri particolarmente il segno dopo VARCA in 16-XVIII, non desiderato davvero qual riempitivo, come può dirsi che segua in certi casi.

nite volte. Ma per quanto il nipote suo Tristano sia detto per solito « di Leonois » o « di Leonis », i legami suoi colla Cornovaglia sono così stretti, che noi saremmo indotti ad ammettere per lui una designazione tardiva tratta di lì anche se non ci accadesse, come ci accade, d'incontrarla effettivamente [1]. Ora Isotta è attratta irresistibilmente da Tristano e rifugge da reMarco; rappresentarla in intima unione col marito, sarebbe stato grottesco. Conchiudo dunque che il tondo offriva l'immagine dei due amanti; e non mi distolgono dal pensarlo le allegorie morali dei bordi. Le due cose si lasciano conciliare ; e ne resulta un insieme, tale da dichiararci quale deva essere stata la destinazione della coperta. Ancor più risolutamente che per le coperte guicciardiniane si può ritenere che fu eseguita perchè servisse ad un letto nuziale.

Che in essa pure abbia assai verosimilmente figurato — e in modo vistosissimo — Tristano, è certo cosa notevole. Tuttavia per lo scopo al quale si mira, ossia per il problema della regione e dell' età a cui vogliano essere attribuiti i cimelii che hanno dato materia a questo studio, importano più assai le altre relazioni. Che tutte e tre le coperte siano prodotti di una medesima arte, s'è visto di già. E s'è anche accennato che la coperta Azzolino ha comune colle altre la rappresentazione di determinate piante interposte tra le varie figurazioni dei bordi. Qui è da soggiungere essere conforme il gotico delle scritte, al quale non mancano neppur qui alcuni nessi [2]. E per quel tanto che apparisce, è il medesimo il linguaggio. Ma il rannodamento più significativo ci è dato da un particolare del vestire nell' unico caso che per questo rispetto permetta il confronto tra un monumento pressochè tutto femminile ed altri invece dove di donnesco c'è solo qualche capo [3]. Dietro all' uomo di cui nel tondo centrale resta la metà inferiore, apparisce qualcosa che, misterioso per sè medesimo, è luminosamente spiegato dal confronto della coperta di Londra. Abbiamo il caratteristico cordone a nappe. Ed esso porterà a ritenere che le tre coperte siano suppergiù contemporanee, seppure non si avesse a pensare che fosse stato

1. « Tristano di Cornovaglia » leggo, per es., nella *Tavola Ritonda*, p. 100 e 111.

2. Li abbiamo di AB, AR, AP, CH, EN. Cfr. p. 552. Sono conformi anche i segni di divisione tra parola e parola.

3. V. 22-XXI.

mantenuto per Tristano anche dopo passato di moda, prendendolo appunto da modelli che ne rappresentassero le storie. Chè, contro il giudizio che mi è accaduto di sentir esprimere da varî, la coperta Azzolino ha per me, se mai, un' impronta un po' meno arcaica delle altre. Ci sento propriamente il quattrocento.

Fra tanti accordi viene a mettersi una dissonanza riguardo all' uso di un elemento ancor esso comune. Il giglio, oltre ad apparirci da ambedue le parti come pianticella in uffici non cospicui, è adoperato nelle coperte guicciardiniane, ben si rammenterà, quale stemma irlandese, mentre nella coperta Azzolino serve a riempire, disposto a mandorla in simmetriche file, tutto il campo di mezzo lasciato libero dal tondo figurato. La forma è quella consueta del giglio araldico, che è in primo luogo il giglio di Francia. Ed esso, lungi dall' avere qui il carattere di un simbolo ostile, ha l'aria di qualche cosa di amico, domestico; donde par resultare una contradizione. Come si può conciliare ?

Fra le due sponde dello stretto di Messina, fra gli abitanti del nord-est della Sicilia e quelli dell' opposta Calabria, le relazioni, anche ne' tempi in cui erano politicamente divisi, furono sempre assai vive ; e di ciò è effetto e dà prova la stessa intima affinità del linguaggio [1]. Di sicuro mirando sopprattutto alla Sicilia ebbe nel 1357 ad essere istituita in Reggio, per concessione di Lodovico e di Giovanna d'Angiò, una fiera franca di quindici giorni da tenersi ogni anno nell' agosto [2] ; e la fiera, come rendeva più agevoli, dovette rendere più intensi i rapporti. Ma insieme coi prodotti anche certe industrie poterono agevolmente attraversare il Faro ; e così parrà naturale che mani calabresi si addestrassero all' arte, prima esercitata di sicuro nell'isola civilissima, delle coperte imbottite con fiorami e figure. Però ben potrebb' essere che, pur essendo state eseguite in tempi fra loro prossimi, e mentre Sicilia e Calabria erano sotto

1. Essa arriva a tal segno, che il prof. Salinas mi dichiarava di non riuscir a distinguere alla favella tra un messinese e un calabrese del territorio reggiano, egli che dal solo modo di pronunziare *l'à* crede di poter dircernere a quale provincia un siciliano appartenga.

2. V. Spanò Bolani, *Storia di Reggio di Calabria da' tempi preistorici sino all' anno di Cristo 1797* ; Napoli, 1857; I, 195 e 318-19.

diverse dominazioni, le coperte Guicciardini e Azzolino provengano da regioni diverse. Alla Calabria la coperta Azzolino è attirata anche da un fatto dialettale, cioè dal *pachu*, *pacciu* secondo la grafia nostra consueta [1], che in siciliano suona generalmente, e sonava già in antico, *pazzu* [2]. *Pacciu* tuttava è comune anche al messinese[3], sicchè, pur di tenerci dentro i suoi confini[4], non avremmo bisogno per questo rispetto di uscire dall'isola. Dalla quale nemmeno i gigli, se ben si riflette, ci costringono propriamente a rimuoverci; giacchè, come elemento ornamentale, nulla vietava di usarli anche in terra non angioina; ed essi poterono essere adoperati per ragione o per volontà di un committente straniero, che l'analogia delle coperte guicciardiniane invita ad immaginar fiorentino, e che potrebbe del resto essere stato regnicolo. Qui non ci sono stemmi determinatori.

Spiace che nelle scritte di tanto più copiose delle altre coperte non si sia riusciti a trovare per una localizzazione relativamente esatta nessun dato da valere quanto il *pachu* della coperta Azzolino. Tuttavia la grande somiglianza dei prodotti farà propendere anche rispetto ad esse e non discostarsi di troppo del Faro e a concedere alla costa orientale dell' isola la preferenza sulla settentrionale, sulla meridionale e sulle regioni interne; e a questa costa, e anche proprio a Messina, ben conviene il *sitati* [5]. Che un' indagine approfondita nella storia privata dei Guicciardini sia per dar lume su questo punto, è poco sperabile.

Essi provengono dal contado, e propriamente dalla Val di

---

1. E *pacciu* scrive, beninteso, Francesco Scerbo nel ragguardevole « Studio » *Sul dialetto Calabro*, Firenze, 1886, p. 30 (nº 58) e 112, dal quale mi è venuta la luce.

2. Che valore sia da assegnare a *ç*, quando, per esempio, s'incontra *paçi* nel *Libro dei vizii e delle virtù*, p. 25, l. 5, risulta dall' uso promiscuo che si ha qui dentro di *ç* e *z*.

3. Me lo ha attestato il Salinas.

4. Non mi dà il diritto di uscirne l'enimmatico *scorcia* (Schneegans, *Laute* ecc. p. 112, De Gregorio, *Saggio* ecc., p. 97); nè me lo dà *pacenza*; e meno ancora me lo danno gl'innumerevoli casi in cui, per entro alle antiche scritture, la grafia *ci* + vocale è usata promiscuamente coll' etimologica *ti* + voc. Qui le apparenze differiscono dalla realtà; e però nulla c'è da ricavare nemmeno dai nostri *astinencia* e *sapiencia*.

5. V. p. 551 e il luogo ivi citato del *Saggio*.

Pesa, e paiono aver appartenuto alla nobiltà feudale [1]. Presa dimora in Firenze, sulla riva sinistra dell' Arno quando era ancora sobborgo, non tardarono molto a farsi valere. Esercitarono uffici e attesero a traffici, dai quali non dovevano essere stati alieni nemmeno i loro maggiori, se il nome « Mercatante » era tradizionale nella stirpe [2]. Quali cariche ragguardevoli abbia tenuto, alla fine del secolo XIII e al principio del XIV, Simone o Sòzzo, s'è visto più addietro [3]. Il fratello Ghino si volse forse piuttosto al guadagno; e grandi ricchezze, valutate alla morte più di ottantamila fiorini d'oro [4] e ch'erano state per molta parte investite in acquisti di beni stabili [5], accumulò cogli affari quel suo figliuolo Piero, che sappiamo sepolto

1. Usciti di popolo li crede il Litta; e certo non hanno peso per sè le affermazioni del Gamurrini, il quale li suppone anche designati, mentre non sono, là dove, VIII, 2, il Villani parla di « molte giurisdizioni » che « si racquistarono per lo comune » nel 1293. La nobiltà starebbe inconcussa, se fosse provata l'emanazione, a cui è inclinato a credere il Davidsohn, *Gesch. von Florenz*, I, 343 (trad. it., I, 521), dalla schiatta dei « Suàvizi ». Ma se ciò mi sembra assai dubbio per ragioni geografiche, validi indizi di nobiltà mi danno i sigilli di Ghino e di Sòzzo (V, qui dietro, p. 557-60), ed uno forse ancor più valido « la sesta parte del chastello di popiano » toccata a Piero nelle divisioni domestiche del 1336, secondo raccolgo a carte 60 *a* di quel suo « Libro sengniato P », messo a profitto di già nella p. 557. Poppiano pare essere stato la residenza originaria della famiglia; ed è rimasto fino ad oggi in possesso della discendenza. Metto sulla bilancia di contro a questi dati l'esercizio precoce della mercanzia di cui subito tocco, e il notariato di Guicciardino (V. p. 559 n. 2), nonno di Sòzzo e di Ghino. Ma non direi che sia loro da ricono scere forza decisiva.

2. Se ne conoscono due, dei quali il primo appartiene certo per buona parte al secolo XII.

3. P. 558.

4. Lo rilevo dal registro di Luigi, già citato ancor esso, p. 556, n. 1. Due sue sorellastre, Mattea e Dianora, gl' intentarono causa, pretendendo « le due parti di fiorini otanta milia d'oro che messer Piero inanzi che morise avea detto in presenzia di più persone che voleano (*sic*) ch' elle fossono rede perlle due parti » (c^te^ 74 *a*). Rivendicavano inoltre la dote della loro madre, ammontante a quattromila fiorini d'oro, che sarebbero dunque anch' essi da aggiungere.

5. Gli acquisti fatti da Piero dal 30 agosto 1342 al novembre 1362, segnati da lui ordinatamente, e riassunti poi carta per carta 80 *b*, danno un importo complessivo, se ho sommato giusto, di 16023 fiorini d'oro.

in Santa Felicita [1]. Questa sepoltura non fu consentita se non dopo grave contrasto; chè, essendo Piero mancato « sanza testare o fare testamento veruno », come dice il figlio Luigi [2], e « senza confessione, o penitenza », soggiungerò io, dietro l'attestazione di un cronista [3], il vescovo Pietro Corsini vietò che « sanza sua parola » nessuna chiesa accogliesse la salma. E non recedette se non dopo che Luigi si fu obbligato a « rendere tutta l'usura e ongni male aquisto a chi adomandase ragionevolemente », consegnando al vescovo « otto libri » del padre suo, che solo in parte furono restituiti. L'accordo seguì poi il 17 maggio ; e a Luigi non dovette parer vero di cavarsela col pagamento di 1200 fiorini d'oro [4]. Altre somme avrà in seguito dovuto sborsare per conto proprio, affine di liberarsi delle scomuniche che s'era tirato addosso, come egli stesso confessa, « per cagione d'usura ». Ciò non gli tolse di continuare ne' traffici, facendo grossi guadagni; e delle sue sostanze noi abbiamo da lui dal 22 settembre 1376 al 2 febbraio 1392 ben cinque compendiosi inventarî [5], che tutti principiano col « palagio » di abitazione in Firenze, valutato 2000 fiorini d'oro [6]. Notevole assai che nell' unico registro di Piero a noi pervenuto le prime carte sono occupate dagli sborsi che si vengon facendo per conto del Gran Siniscalco Acciaiuoli ; e subito nel secondo luogo abbiamo un pagamento che concerne un monumento insigne dovuto alla munificenza di lui: « E dee dare adì .xviij. di febraio, anno detto, fiorini

---

1. V. P. 556.

2. *L. cit.* cioè 73*a*. Luigi riconoscerà poco dopo, 73*b*, che un testamento era stato fatto nel 1363 ; ma era poi stato « anullato cancielato tagliato » per mano del testatore nel 1365.

3. Il Monaldi, nel testo accodato in più stampe, principiando dalla biscioniana del 1733 (V. p. 327), alle anonime *Istorie Pistolesi* dal 1300 al 1348. Non è de immaginare che Piero rifiutasse la confessione. Egli non credeva certo di morire; e di ciò dà prova anche il non aver testato. Ma la morte non fu già subitanea, come, svisando la fonte (Peruzzi, *Storia del Commercio e dei Banchieri di Firenze*, p. 411), pone il Perrens, *Histoire de Florence*, III, 279.

4. Tutto questo ricavo dal luogo indicato primamente a p. 556, n. 4.

5. Cte 82*b*.

6. A carte 50*a*-51*a*, 52*a*-53*a* (2 febbr. 1380), 68*a*-69*a* (20 marzo 1385), 70*b*-71*a* (24 marzo 1388), 120*b*-121*a*.

ciento d'oro, che noi ne demo contanti per lettera del detto messer N. a' frati di Ciertosa per lo lavorio del monistero ». Dal 23 novembre 1344 al 23 settembre 1346 s'accumulano crediti per un totale di 7726 fiorini d'oro e 27 soldi ; e pareggiate le partite il 16 novembre successivo, s'inizia un nuovo conto, dal quale alla fine del gennaio 1348, ossia in poco più di un anno, Niccolò resulta ancora debitore di 5931 fiorini d'oro, 16 soldi e 10 denari [1]. Se non è per questo lecito dire che Piero Guicciardini fosse addirittura in Firenze il banchiere dell' Acciaiuoli, uno de' suoi principali banchieri era di sicuro.

A questo modo sono venuti ad apparire dati non inutili per la questione d'origine delle coperte ; giova l'accertamento positivo della ricchezza di casa Guicciardini ; giova la conoscenza di rapporti stretti coll' Italia meridionale. Si poteva lasciarsi andare al lusso e procurarne il sodisfacimento anche da quelle parti. Per la Sicilia nulla di speciale mi è venuto sotto gli occhi ; ma si capisce da ognuno come a un Guicciardini fosse agevole arrivarci. Più oltre che la Sicilia, nella direzione medesima, andò, non so dir quando [2], certo a commerciare, un fratello di Piero, chiamato Sòzzo come lo zio, con esito assai sfortunato. « Poi tornò sozo da tunisi », lascierà scritto il fratello (c^te^ 68 *b*) ; « *e* avea perduto ciò che avea al mondo ; e avea molglie *e* filgliuoli, *e* non avea di che vivere, sì che per pietà e per misericordia io gli lasciava godere e isf[r]uttare i sopradetti beni », cioè certe terre nel Comune di Castel Fiorentino, che egli stesso aveva venduto a Piero nel 1336. Morì questo poveretto il 20 giugno del 1348; suppongo di peste, perchè gli tennero dietro da vicino gli altri della famiglia, da una figliuola in fuori (*ib.*).

Ma le coperte paiono attestare anche altra cosa che larga agiatezza e relazioni esotiche. S'è pensato che cosa vengano a dire i corni sullo scudo e sulla corazza di Tristano ? A rigore,

---

1. Se nel primo (qui, e qui soltanto, « chasa » in cambio di « palagio ») la stima è di soli 1500 fiorini, gli è che s'è registrata distintamente una casa contigua stimata fiorini 500.

2. Nel luglio del 1336 era in Firenze, giacchè il prezzo delle terre di cui si fa parola sotto fu da Piero pagato allora « in sua propia mano ».

esse convertono l'eroe, uno dei tipi cavallereschi per eccellenza, se non proprio in un Guicciardini, in un antenato dei Guicciardini. L'idea di una tale ascendenza non è così strana come a prima giunta si penserebbe. Si rifletta alle famiglie della Marca Trevigiana a cui sul cominciar del trecento s'attribuivano come progenitori personaggi famosi del mondo epico carolingio : Namo, Amerigo di Nerbona, Desiderio, ed anche (pur troppo) Gano [1] ; e di Guglielmo d'Orange si pretesero, par bene, discendenti i milanesi Crivelli [2]. Posto che la fantasia entrasse davvero in una mente guicciardiniana, ve la dovette far germogliare il rapporto che tanto ebbe ad imporsi presso di noi, fra « corno » e « Cornovaglia [3] ». Al campione della Cornovaglia nessun' arme meglio che quella dei corni sembrava convenire ; e fatto questo passo, il resto teneva dietro di conseguenza [4]. Il congegno si presenta così spontaneo, da farmi apparire realmente probabile che esso sia altra cosa che una semplice congettura.

Ed anche se su questa strada ci si fermasse a mezzo, l'arme dei Guicciardini imposta a Tristano implica pur sempre un vivo sentimento di ambizione nobiliare domestica. Ne deduco intanto che l'incarico di allestir le coperte deve esser partito da qualcuno della famiglia ; sicchè per ciò stesso è tolta verosimiglianza all'ipotesi che fossero, poniamo, un dono degli Acciaiuoli di Napoli alla loro parente Laodomia, quando seguirono le nozze di cui sappiamo da tempo [5].

Vivo quel sentimento, nonostante gli uffici coperti in mezzo ad una democrazia, la quale d'altronde creava lei stessa cavalieri [6], dovett'essere in Sòzzo ; e dalla figurazione sua propria

---

1. V. *Romania*, IV, 169 sgg., la seconda parte del mio articolo *Le origini delle famiglie padovane e gli eroi dei romanzi cavallereschi*.

2. Novati, nella stessa *Romania*, XIX, 191-92, in nota.

3. È ben nota l'espressione « cimier di Cornovaglia » per « corna » in senso figurato.

4. Giova rilevare come in questa faccenda delle ascendenze epicoromanzesche, agli stemmi si volga molto il pensiero : *Romania*, IV, 169, 175 ; XIX, 192.

5. V. p. 560.

6. Si veda il bel lavoro di Gaetano Salvèmini, *La dignità cavalleresca nel Comune di Firenze* ; Firenze, 1896.

nel magno sigillo a quella di Tristano nelle coperte, il passaggio sarebbe agevole. Ma con lui risaliremmo più addietro che non sembrino consentire i dati che le coperte forniscono per la determinazione cronologica. S'aggiunga ch'egli è un collaterale, non un progenitore della stirpe a cui esse sono pervenute; il ramo suo venne presto a disseccarsi [1]. Sono dunque da volgere altrove gli sguardi.

Donde venisse a Sòzzo il diritto di affermarsi così solennemente cavaliere, non so dire. Certo nemmeno nel regime feudale, anzi in esso meno che mai, la schiatta non bastava a rendere cavaliere sia pure un nobilissimo; occorreva un conferimento. C'è dunque il caso che a lui medesimo la cavalleria fosse conferita dal Comune fiorentino. Sia come si vuole, dal comune fu decretata al suo nipote Piero — che nella vita pubblica apparisce solo sul tardi — il 23 dicembre del 1367 [2], mentre era investito della dignità stessa di Gonfaloniere di Giustizia tenuta sessentacinque anni prima dallo zio. La cerimonia seguì probabilmente nella festa di natale [3] e dovette riuscire pomposa. Per onorare l'addobbamento di Piero e quello da farsi poi subito per mano sua di un figliuolo del Podestà, ossia di chi aveva prima ad addobbare lui medesimo, fu stabilito di fare a lui (non bisognoso davvero!) un donativo di 100 fiorini d'oro, al compagno di 140 [4]. Con fondamento dunque ben positivo egli fu detto « nobilis milex » nell'epitafio di S.ta Felicita.

Di questo conferimento, al quale il gonfalonierato dovette crescere solennità, Piero si sarà certo gloriato; e per motivo di esso io sono propenso a vedere nella data del 1367-68 un opportuno termine « a quo » per l'ordinazione delle coperte. Tuttavia, anzichè a Piero, mancato, come sappiamo, dopo soli due anni e tre mesi [5], l'attribuirei, posto che fosse da rimanere dentro ai confini del secolo XIV, a Luigi, ancorchè, se egli fu creato cavaliere, ciò gli accadesse in circostanze da convertire in umi-

1. Litta, tav. I.

2. Salvèmini, p. 116.

3. Si cfr. ib. a p. 112 il n. 30.

4. Salvèmini, p. 116. Inavvertitamente s'è qui raddoppiata la spesa, non essendosi considerato che i 360 fiorini detti prima non sono che il totale della somma che si scompone poi in tre poste.

5. V. p. 556.

liazione l'onore. Un suo pari non voleva certo menar vanto dell'essere, a quanto sembra, stato compreso, gonfaloniere lui pure (dopo aver avuto bruciate le case ed essere stato tolto di Palazzo), nella creazione tumultuaria, e non tumultuaria soltanto, de' Ciompi [1]. Sennonchè il sentimento da cui si fu indotti ad attribuire i corni a Tristano, è di quelli che ripetono la loro ragion d'essere e trovano il loro appagamento nel passato, anzichè nel presente. Posto che Luigi fosse l'ordinatore, le nozze dell'altro Piero colla Laodomia Acciaiuoli, la quale, volere o no, ci attira al mezzogiorno, si ripresentano alla mente come un'occasione adatta, fatta anche ragione del fidanzamento triennale da cui furono precedute [2] in grazia dell'età immatura dello sposo [3], e più che verosimilmente altresì della sposa. E allora sarebbe forse pensabile che alla significazione che parve da vedere nei gigli [4], un'altra venisse ad accoppiarsene. Non è il caso tuttavia di insistere, perchè si rischierebbe troppo di macinare a vuoto.

Ma un committente ancor più adatto vedrei in questo Piero medesimo. Non davvero perchè di lui legga nel Gamurrini che « datosi negli anni giovanili in tutto, e per tutto a gli esercizj Cavallereschi se ne passò per praticargli in Germania, dove fece comparire tutte le maraviglie di natura » [5]. Il Gamurrini fan-

---

1. « ... E fu il più nuovo giuoco che si vedesse mai », si legge in una « Lettera », che, pubblicata anonima nel t. XVII delle *Delizie degli Eruditi Toscani* del P. Ildefonso di San Luigi (V. p. 165), è stata poi riconosciuta di Giovanni de' Medici. Nell' indicare i neo-cavalieri i cronisti divergono, in quanto ciascuno mette chi può e sa, e perde fors' anche un poco la pazienza. Se furono sessantuno, come pone Giovanni (*l. cit.*), nella lista di sessantasette nomi messa insieme, con un procedimento eclettico, dal Salvèmini, p. 140-42, ci sarebbero degli intrusi; se pure l'esuberanza non venga dai rifiuti, i quali non mancarono, o da creazioni successive. La lista del Salvèmini termina con uno scardassiere e un fornaio. Non so se Luigi Guicciardini, che qui viene 36°, sia menzionato da altri che dal Monaldi, p. 345 nell'ed. cit. Cfr. Perrens, V, 239, in nota; e V. ib. il num. 18° a. p. 248.

2. V. p. 575, in nota.

3. Era nato, non già nel 1370, come pone il Litta, tav. II, bensì, come raccolgo dal registro del padre suo, che a c^te^ 72 *b* ha fatto memoria della nascita di tutti i figliuoli, il 4 aprile del 1376. Di quasi otto anni era maggiore di lui il fratello Niccolò, venuto al mondo il 3 maggio 1368.

4. P. 562.

5. *Op. cit.*, p. 443.

tastica. Conosciamo fino al 1408, ossia fino ai trentadue anni, dai ricordi suoi proprî [1] la vita giovanile di Piero; e se più di tre anni e mezzo egli li trascorse fra le armi e gli armati, gli è che, catturato inerme nelle vicinanze di Cortona al ritorno da Roma, dov'era andato, contro la volontà paterna, per il giubileo, nel dicembre del 1400, si trovò in balìa di un capitano di ventura, Otto od Ottobuono de' Terzi, con una taglia così grossa, che il padre, alle ricchezze del quale si mirava manifestamente, non s'indusse mai a pagarla. Però rimase imprigionato ed in ferri e fu tratto qua e là da Otto, nell'Umbria, in Romagna, nel Piacentino; e non rivide Firenze che sedici mesi dopo la morte di Luigi, al termine di giugno del 1404, essendo costata la sua cattura l'enorme somma di fiorini novemila quatrocento, che suppongo, nonostante il silenzio, essere fiorini d'oro [2]. E contro la pretesa del soggiorno in Germania parla la partecipazione sua, nel 1410, all'ambasciata spedita al nuovo Pontefice Giovanni XXIII, inizio di numerose cariche, fra cui per ben tre volte, principiando dal 1421, il gonfalonierato. Nè a Piero mi attraggono soltanto la tendenze, nella gioventù almeno, spenderecce [3], e i legami, continuati anche dopo la morte di Laodomia e nuove nozze, cogli Acciaiuoli di dimora non fiorentina [4].

---

1. V. p. 560, n. 3.

2. Il racconto particolareggiato va da c^te^ 4*a* a c^te^ 6*a*.

3. Di quattromila fiorini (d'oro ?) che il padre gli aveva dati sotto forma di « luoghi di monte », ossia come diremmo noi di consolidato, in occasione delle nozze con Laodomia, « perchè della rendita io potesi vestirmi me ella mia donna », confessa egli medesimo (c^te^ 3*a*) di aver fatto « mala Maserizia ». E troviamo poi (3*b*) che duemila fiorini furono da lui venduti nel novembre del 1400 « per paghare miei debiti », essendosi rifiutato di pagarglieli il padre.

4. Riconoscendosi colpevole per avere, andando a Roma, disubbidito il padre, « la qu[a]l cosa mai per niuna ghagione si vorebe fare », dice di averlo fatto « a bun fine » : « andai pel perdono del giubileo... e sì per vicitare Monsigniore il chardinale di firenze, cioè Messer Angniolo di Iacopo Aciaiuli, che mi parea mio debito essendo mortto... » (qui resta in bianco una specificazione di tempo) « dinanzi Messer donato suo fratello e mio suociero ; al quale Messer donato volli meglio e più riverenza gli ebbi e più mi dolfe la sua morte che quasi di persona conociesi mai, e magior danno il ruputai (*sic*) a me ; sì che debito parea a me vicitare il char-

Più che tutto me lo segnala il titolo di conte Palatino, ch'egli ottenne nel 1416 (dietro quale sborso ?) dall'imperatore Sigismondo, e che al Gamurrini, che pubblica per disteso il lungo diploma [1], ora, pare, disperso, suggerì certo la sua fantasia. Della realtà del fatto e della genuinità del documento, più ancora del riconoscimento che il titolo ebbe dal governo granducale trecentodieci anni dopo [2], mi sta garante un precedente singolare, rivelatomi dai ricordi di Luigi (c^te^ 4*b*-5*a*), che me ne spiega l'origine. Mentre il padre di questi, Piero di Ghino, era vissuto nella soggezione paterna fino ad un'età più che matura [3], a Luigi nacque il desiderio di emancipare il primogenito Niccolò [4], rimasto poi sempre, a quanto sembra, il prediletto [5], quando non aveva che due anni : « E udendo che messer Luigi Gianfigliazzi ebe un brevilegio da lo inperadore di potere manciepare gl'infanti, e feciolo ducha di palazzo » (prima s'era scritto « durazzo » !), « avendo io Luigi auto mio consiglio di potello manciepare per questo brevilegio, sì lo manciepai, cioè disponendo il detto messer Luigi la detta utilità del detto brevilègio al Ponte a Gliano [6] nel contado di Pistoia ».

---

dinale ella famiglia di messer donato, che ancora era a roma. » Di Roma Donato era stato Senatore nel 1392 ; e a quel tempo aveva ricevuto da re Ladislao feudi meridionali. Ivi ritornò poi — esule — da Barletta ; ed ivi egli morì. V. Litta, Acciaioli, tav. V.

1. Pag. 443-45.

2. Mi fido del Litta.

3. V. p. 557, n. 2.

4. V. qui dietro, p. 575, n. 3.

5. Nel libro citato il nome suo mi è occorso parecchie volte, mentre quello di Piero non mi si è presentato che alla nascita. Di ciò non fornisce spiegazione sufficiente la differenza di età, sufficientissima invece a spiegare come soltanto a proposito della nascita sia ricordato Giovanni (72 *b*), aggiuntosi alla famiglia il 1° ottobre del 1385. E c'è di peggio. Piero sapeva che di un certo furto patito nell'ottobre del 1399, Luigi aveva « fatto ricordo innun suo libro segreto », imputandolo in un modo o in un altro a lui. La spinta sarebbe venuta dal bisogno di procurarsi i mezzi per un viaggio a Napoli, anche quello contrastato dal padre. Piero dunque ne' ricordi suoi (2*a*-3*a*) si difende con una sua versione particolareggiata delle cose, che riterremo corrispondente all'esatta verità.

6. Sono alquanto imbarazzato a rendere in grafia moderna il « ponte agliano » di Luigi, che resulta certo da tre elementi, ma che si lascia male

Questa facoltà di « manciepare gl'infanti », nel diploma concesso a Piero non c'è ; vi sono bensì in forma amplissima, per lui e discendenti, quelle di creare « Notarios publicos seu Tabelliones, et Judices ordinarios », e di legittimare i figli naturali di qualunque specie, perfino se nati da incesto, « illustrium Principum, Ducum, Comitum et Baronum filiis dumtaxat exceptis ».

Coll'una o coll'altra delle ipotesi considerate si accorderà mai la verità [1] ? Non lo presumo di certo. La verità si nasconde spessissimo dove meno si pensa ; e del passato noi possiamo soltanto scoprire dei lembi. Figuriamoci che neppure della storia più prossima delle coperte m'è venuto fatto di chiarirmi, sebbene l'Archivio Guicciardini possegga, nella Filza XLIV, un buon numero d'Inventarî, in cui sono enumerati specificatamente mobili e biancherie esistenti in città o sparsi per le ville. Io non dirò di averli esaminati con minuziosa accuratezza, perchè il costrutto da raccoglierne era in ogni caso scarso, una volta che non si risaliva al di là del 1579. Ma in nessuno di essi mi è accaduto di riconoscere le coperte, a meno che non siano da trovare dove s'indicano « .3. Coltre da letto imbottite con refe tanè », che il 31 agosto dell'anno ora menzionato « Madonna Caterina de'Bardi ne'Guicciardini » mandava in serbo con molt'altra roba, dentro a forzieri e cassoni, alla Badessa di Sta Felicita [2]. Il « tanè » ben conviene [3] ; ma se Madonna Caterina avesse fatto menzione di una particolarità così insignificante e ta-

---

scomporre. Ora sarebbe da dire « Ponte a Jano » : V. sotto Jano il *Dizionario geogr. fis. stor. della Toscana* del Repetti ; ma il nome non pare avere riscontro effettivo nella toponomastica attuale. C'è bensì un « S. Donato a Jano ».

1. Anche il fratello minore di Piero, Giovanni (V. qui dietro p. 577 n. 5), personaggio storicamente cospicuo lui pure, richiamerà l'attenzione, trovando che, mandato in Lombardia nel 1426 per la guerra capitanata dal Carmagnola contro Filippo Maria Visconti, « ricevette », dopo la vittoria di Maclodio « le insegne cavalleresche, e tornato a Firenze fu onorato dell'arme del popolo nella targa e pennone » (Litta). Ma a questi fasti tenne dietro per Giovanni un periodo breve di vita e ancor più breve di fortuna. Inoltre il suo ramo è uno di quelli della famiglia che si sono spenti da tempo, sicchè non poteva dar luogo alla trasmissione ereditaria delle coperte fino a noi. L'ultimo discendente morì nel 1726.

2. Cfr. p. 557, n. 1. Il « fortiere bianco peloso » in cui stanno le « coltre » viene quarto nella « Nota » di Caterina (c^te^ 3*b*).

3. V. p. 521.

ciuto affatto di ciò che per noi ha importanza singolarissima, sarebbe dimostrato che già nella seconda metà del cinquecento l'arte che noi ammiriamo nelle coperte non era più apprezzata neppure da occhi femminili. Non sarebbe punto da meravigliarsene. L'ingenuità del disegno, alla stessa maniera come nelle pitture dei primitivi, doveva apparire goffaggine; e poterono non essere avvertite le finezze di ciò che vorrei dire un chiaroscuro, resultante dalla varietà del rilievo (notevolmente rilevate nelle figure per la maggior parte le gambe e i piedi, e con esse le foglie quadripartite e le lettere) e dall'increspatura dei fondi [1]. Così potè poi seguire quandochessia che le spregiate o poco pregiate coperte dal Palazzo di Via Guicciardini fossero mandate in campagna a Poppiano [2], attualmente possesso di quel medesimo ramo non primogenito a cui appartiene Usella. Chè da Poppiano s'immagina che possano esser venute ad Usella con un fattore, passato, sul finire, credo, del settecento dall' una all'altra fattoria.

Ma le « Coltre imbottite con refe tanè » erano tre, come s'è udito, non due sole; e alle due non può aspirare ad essere aggiunta la coperta Azzolino, dove il filo è, e fu sempre, bianco. Della terza, posto che due delle tre siano realmente le nostre, si metta in traccia chi vuole; e ce ne dia poi notizia. A me, come chiusa della lunga trattazione, torna grato mettere sotto gli occhi agli scettici dell' antichità delle coperte guicciardiniane (gli scettici non mancheranno di certo) una notizia che mal potrebbe essere più opportuna. La devo ad Attilio Schiaparelli [3]. « L'inventario fiorentino di Bartolomeo Boscoli del 1386 reca *una coltre ciciliana di drappo cum armi et dipinture a piu colori, braccia 7.* » Superflui i commenti. Solo sul *cum armi* non tralascerò di richiamare un'attenzione speciale. Le « armi », ossia gli stemmi, non possono già ritenersi stemmi qualsiasi; essi vogliono, non altrimenti che i nostri corni, riguardarsi come stemma di chi aveva voluto avere la coperta. Però viene ad apparire che già nel 1386 si avevano in Firenze coltri storiate fatte appositamente eseguire in Sicilia.

PIO RAJNA.

1. V. p. 521, n. 2.
2. V. p. 570, n. 1.
3. V. p. 552, n. 3, e p. 553, n. 1.

MÉLANGES

L'ARTICLE *ENTEFINER* DE GODEFROY

Le *Dictionnaire* de Godefroy contient l'article suivant (t. II, p. 253, col. 1).

ENTEFINER v. a. ?

A Jehan Tressart, potier d'estaing, pour la vente de .XVI. livres d'estaing pour *entefiner* le dit pour la dicte tour (*Compt. de J. Asset*, 1402-1404, Forteresse, XVI, Arch. Mun. Orléans).

La copie de Godefroy est tout à fait défectueuse : outre que le registre, coté actuellement *CC* 540, porte (fol. 14 v°) *seize* en toutes lettres et que Godefroy a oublié *plon* après *le dit*, *entefiner* n'est qu'un barbarisme dû à une fausse lecture. Le registre a, dans le mot en question, nettement *s* et non *f*, et il faut lire *entesmer*, c'est-à-dire, en français, *étamer*.

J'ai relevé deux fois la même forme dans la copie inédite de Comptes d'Orléans que feu M. Boucher de Molandon et Mlle de Villaret ont faite il y a plus de vingt ans, et dont les archives départementales du Loiret conservent les bonnes feuilles :

A luy [il s'agit d'un nommé Jehan Adveline, *plommier*] pour dix sept livres et ung quart d'estaing pour avoir *entesmé* et soubdé lesdiz pommeaux (*C.*, p. 228, extrait du registre *CC* 539, 1400-02).

A Jehan Tressart pour la vente de quatre vins treize livres et demie d'estaing pour *entesmer* touz les pommeaux desdites tours et lucannes (p. 249, *id.*).

J'y ai trouvé aussi un dérivé inédit, *entamerie* :

A Jaquet le Prestre, varlet de la ville d'Orliens, pour seize livres de suif pour le fait de l'*entamerie* des euvres dessus dites (p. 250, *id.*).

La substitution du préfixe *en-* à *é-* qu'atteste *entesmer* se retrouve dans d'autres textes anciens. Godefroy, *Complément*, IX, p. 557, col. 2, cite *entaimer*, qu'il a pris dans un texte de 1468 publié dans le *Bulletin de la Société histor. de Compiègne*, I, 123, et *entameur*, qui provient du *Registre du Châtelet* du XIVe siècle, et que le *Dictionnaire général de la langue française* donne, d'après Godefroy, comme le plus ancien exemple d'*étameur*.

Cette substitution de préfixe existe pour le mot *étamer* dans quelques parlers actuels ; mais non pas, semble-t-il, dans les régions d'où proviennent les exemples anciens. En effet, d'après la carte 490 ÉTAMER de l'*Atlas linguistique de la France*, on trouve *ătămĕ* à la fois à Jersey (397) et dans un village du département des Vosges (58), et *rã-* au point 67, également dans ce département. Ce mode de formation a eu surtout un grand succès dans les Vosges méridionales, car j'ai recueilli dans l'arrondissement de Remiremont les formes *ătămă*, *rã-*, *-ĕ*, (*r*)*ătĕmă*, qui ont à peu près éliminé *étamer*.

Oscar BLOCH.

MOTS ALLEMANDS D'ORIGINE ROMANE

Dans un article substantiel, intitulé *Aufgabe und Methode der Etymologischen Forschung*, et paru dans les *Neue Jahrbücher* (1911, p. 365-76), M Friedrich Kluge, qui a si puissamment contribué à éclaircir l'histoire du vocabulaire allemand, a exposé les principes fondamentaux de l'étymologie moderne, et, quoique ses exemples soient empruntés pour la plupart aux dialectes allemands, le romaniste tirera un grand profit de ces pages concises. L'auteur insiste en particulier, sur l'origine *étrangère* de tous les mots allemands qui commencent par *pf-* ; c'est ainsi qu'il rattache l'all. *Pflug* à plovum, qui est profondément enraciné dans les patois lombards et frioulans (lomb. émil. *piò*). Il me paraît certain que des recherches ultérieures confirmeront de plus en plus cette manière de voir ; voici du moins trois autres exemples de vocables allemands dialectaux, qui offrent à l'initiale *pf-* et dont l'origine romane me semble assurée.

Le mot souabe *pfatsche* « patauger » (Fischer, *Schwäb. Wör-*

terbuch, I, 1018), qu'on considère comme d'origine inconnue, trouve des correspondants exacts dans les dialectes de l'Italie supérieure : comasc. *paciot* « imbratto, fanghiglia », *paciotà* « impacciuccare » (Monti), piém. *paciochè* « diguazzare » (Biondelli, cf. aussi l'*Atlas*, c. BOUE) mil. *paciugh* « bagnamento e umidità cagionata dalla pioggia nella terra », *pacciugà* « impacciuccare » (Cherubini), parmig. *pacciugar* « camminare pel fango, trapassare scalpitando il fango », etc. ; le radical de ces mots est évidemment le même que celui de *pfatsche* ; ce dernier terme est d'ailleurs répandu, en dehors de la Souabe, dans les parlers du Tyrol et de la Carinthie limitrophes de l'Italie septentrionale.

Le mot souabe *pfiff* « petite mesure de vin » (à peu près une demi-chopine) remonte régulièrement au lat. pipa (cf. *Pfiffis* « pépie » < *pipita); ce vocable est encore bien vivant dans les patois français et provençaux, frç. *pipe*, prov. mod. *pipo* « mesure de liquides », mots que M. Glaser a examinés dans la *Zs. für franz. Sprache und Litt.*, XXVI, 127.

Enfin je relève dans le *Schwäb. Wörterbuch*, I : *pfitze* « lentilles, bouton du visage », qu'il faut évidemment ramener à la même base que le comasc. (Bormio et Valtelline) *pèta* « zacchera, sucidume attaccato agli abiti » (Monti et App.), haut-engad. *pettla* (< *pettola*) « teigne des enfants », roum. *pată* « tache » ; tous ces mots postulent une base *pitta (cf. Candrea-Hecht, *Convorbiri lit.*, XXXVIII, 874, et Puşcariu, *Rumän. Et. Wtbuch*, 287) dont l'origine n'est pas encore bien éclaircie.

J. JUD.

NOUVEAU FRAGMENT DE LA *VENGEANCE RAGUIDEL*

M. Friedwagner, qui a récemment republié ce roman d'aventure de Raoul de Houdenc[1], n'en a connu qu'un seul manuscrit complet (Chantilly, Musée Condé 472) et un fragment de 150 vers (B. N., nouv. acq. fr. 1263) imprimé par M. P. Meyer[2]. La *Romania* (ci-dessus, p. 145) vient de signaler un nouveau manuscrit à peu près complet, celui de lord Middleton à Wol-

1. V. le compte rendu de G. Raynaud, *Romania*, XXXIX, 397.
2. *Romania*, XXI, 414.

laton Hall. Je puis ajouter à cette liste un nouveau fragment, d'ailleurs peu important. Le manuscrit fr. 2187 de la Bibliothèque nationale, petit volume du XIIIe siècle, incomplet de la fin, compte, dans l'état actuel, 155 feuillets; la seconde colonne du verso du dernier feuillet est occupée par vingt-neuf vers, sans aucune rubrique, que le rédacteur du *Catalogue des manuscrits* appelle bizarrement « le fabliau du manteau mal taillé » (probablement parce que dans ce fabliau la scène se passe comme ici à la cour du roi Artur [1]), mais qui forment en réalité le début de la *Vengeance Raguidel*. Le feuillet de parchemin des nouvelles acquisitions, bien que d'un format à peu près identique, ne provient sûrement pas du manuscrit 2187, les deux écritures étant entièrement différentes. — Je donne ci-dessous la copie de ce court fragment, en imprimant en italiques les mots qui diffèrent du texte de M. Friedwagner.

Ce fu au novel tans d'ẽstei
Que li rois Artus out estei
Tout lou quaresme a Rouelant,
Et vint a grant plantei de gent
A Paques por sa cort tenir
A Carlion, quar maintenir
Vout li rois la coustume lors.
Ou lui fut li rois Engenors,
Si i fu li rois Aguisans [2],
Mais ja de prince qu'il i ait
Ne vos tanra[i] a cest *point* conte.
Ausi con la matire conte,
Li rois tint cort a Carlion.
Tuit li prince et tuit li baron
Furent a *sa* cort assemblei,
Si *que de gent i ot plantei*,
Q'ains mais n'i ot tant chevaliers.
Li rois Artus iert cotumiers
Que ja a feste ne manjast
Devant ce qu'en sa cort entrast
Novele d'aucune aventure.
Tez fu lors la mesaventure
Que li jors passe et la nuiz vint
Qu'onques *aventure n'i vint*,
S'an fu la cors troble et ocure.
Tant atendirent l'aventure
Que l'ore dou mangier passa.
Li rois fu mus et si pansa
A ce qu'aventure ne *vient*.....

Artur LÅNGFORS.

---

1. L'épisode du « manteau mal taillé » se retrouve d'ailleurs dans la *Vengeance Raguidel*, v. 3928-63 (cf. éd. Friedwagner, p. CLXXVIII-CLXXXV).
2. L'*a* semble refait sur un *o*.

L'HISTOIRE DE TROIE DANS L'ART DU MOYEN AGE AVANT LE *ROMAN DE TROIE*.

M. A. Thomas a signalé ici même (XLII, 83 sq.) un passage du *De medicina animae*[1] de Hugues de Fouilloi, ouvrage écrit avant 1170, où il est question de la prédilection des évêques français pour des peintures murales représentant les combats des Troyens et des Grecs. M. Thomas croit y trouver un témoignage du succès obtenu par le *Roman de Troie* presque au lendemain de sa publication. Il se peut pourtant que ces peintures ne soient qu'une réminiscence de l'antiquité[2], et ne prouvent pas l'influence du roman français.

Côte à côte avec la tradition littéraire latine, la légende troyenne survivait au moyen âge dans le domaine de l'art. Deux manuscrits très connus de Virgile, exécutés du IVe au VIe siècle, contiennent des miniatures représentant quelques épisodes de l'*Énéide*[3]. On ne peut douter que d'autres manuscrits semblables aient été connus et utilisés au moyen âge. Par exemple, le moine italien, Giovanni Alighieri, qui a enluminé un manuscrit de l'*Énéide* en 1198, l'a fait, sans doute, d'après un modèle ancien[4]. Qu'il y ait eu aussi des livres à images où étaient représentés des épisodes de la guerre de Troie, cela ressort de l'article suivant qui se trouve dans une liste de livres légués par un certain Frater Heinricus, dans la première moitié du XIIe siècle, à l'église de Gottweig en Autriche[5] :

---

1. C'est le titre que les manuscrits donnent à cette composition (B. Hauréau, *Not. et Extr. de quelques manuscrits*, I, 205 ; II, 67 ; III, 16 ; VI, 173) ; M. Thomas, d'après Vincent de Beauvais, l'appelle *De claustro animae*.

2. Cf. A. Springer, *Das Nachleben der Antike im Mittelalter* dans *Bilder aus der neueren Kunstgeschichte*, I, 1-40 ; E. Müntz, *La tradition antique chez les artistes du moyen âge* (*Journal des Savants*, 1887, 629-42 ; 1888, 40-58, 162-77). M. K. Burdach n'a publié qu'un précis de sa leçon *Zum Nachleben antiker Dichtung und Kunst im Mittelalter*, dans les *Verhandlungen der XLIII Versammlung deutscher Philologer und Schulmänner in Köln*, 1896, 136-7.

3. J. A. Herbert, *Illustrated Manuscripts*, 5-8, 10-12.

4. J. W. Bradley, *Dictionary of Miniaturists*, I, 22 ; Herbert, *ouvr. cit.*, 13.

5. J. Diemer, *Ueber das Gedichte vom Pfaffenleben* (*Sitzungsb. d. Wien. Ak.*,

Item Rodale [1], in quo Troianum bellum depictum.

Mais, un demi-siècle auparavant, on trouve peut-être déjà, en France même, des représentations de la guerre de Troie sur des tapisseries. Baudri, abbé de Bourgueil de 1079 à 1107, dans son poème latin dédié à la comtesse Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, décrit comme brodées sur une tapisserie dans l'appartement de la comtesse des scènes de la guerre de Troie :

> Nec vacat a Paride sinuosi pagina veli
> Nec Trojae antiquum defuit excidium [2].

Il n'est donc pas surprenant que les prélats raffinés du siècle suivant aient orné leurs appartements de peintures murales inspirées par les auteurs profanes. Ce sont ces prélats « in cameris picturatis » que Gui de Bazoches a attaqués dans son *Apologia* [3], à la même époque que Hugues de Fouilloi, et que Gautier de Coincy a critiqués cinquante ans plus tard, dans ses *Miracles de Nostre Dame*, parce que :

Phil.-Hist. Cl., XVIII, 268 ; sur la date, cf. p. 256 ss. ; XXVIII, 127 ss.). Il se peut que cet ouvrage soit d'origine française, cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXXVI, 143-4.

1. Pour cette variante du mot *rotulus*, v. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 3e éd., 151, n. 4, et pour la forme allemande *rodel*, p. 167.

2. L. Delisle, *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, XXVIII, 194, vv. 261-2. Le témoignage du Pseudo-Ingulphe cité par Zappert, *Ueber Antiquitäten-Funde im Mittelalter* (*Sitzungsb. d. Wien. Ak., Phil.-Hist. Cl.*, V [1850], 754-5), et Franc. Michel, *Recherches sur le commerce...des étoffes de soie... pendant le moyen âge* [1852], I, 181-2, II, 340, d'après lequel Witlaf, roi saxon de Mercie a donné au monastère de Croyland « velum meum aureum, quo insuitur excidium Trojae », est sans valeur : la charte est un faux inséré dans une compilation du XIVe siècle (F. Liebermann, *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* XVIII, 258, 262-3). On ne peut pas attribuer à une date antérieure à la publication du *Roman de Troie* les fresques de la Loggia dei Cavallieri à Treviso, représentant des scènes de la guerre de Troie, de l'*Entrée de Spagne* et du *Lai d'Aristote*, qui, d'après différents critiques, auraient été exécutées de la fin du XIIe siècle au second quart du XIVe siècle (v. Venturi, *Storia dell'arte Italiana*, II, 418 ss., III, 418 ; V. Crescini, *Bull. d. Società filol. rom.*, III, 87-8 ; *Atti del R. Istituto veneto*, LXII, 2, 267 ss. ; Müntz, *J. d. Sav.*, 1887, 642).

3. Wattenbach, *Sitzungsb. d. Berl. Ak.*, 1893, 411.

Leurs moustiers tiennent ors et sales ;
Mès leurs chambres et leurs granz sales
Font lambroissier, paindre et portraire.
En leur moustier ne font pas faire
Si tost l'ymage Nostre Dame
Com font Ysengrin et sa fame[1].

Dans *Floire et Blanchefleur* [2] nous voyons les combats des Grecs et des Troyens représentés sur la coupe faisant partie du prix de Blanchefleur. Le jugement de Paris était ciselé sur le couvercle de cette coupe, aussi bien que sur le peigne que Renard donne au lion pour gagner sa faveur dans une version du *Roman de Renard*, le poème bas-allemand *Reinaerts Historie* [3]. Quelle que soit la source littéraire de cet épisode dans ces deux ouvrages [4], on peut penser que leurs auteurs [5] se sont souvenus d'avoir vu des œuvres d'art antiques où était reproduite cette scène, comme le miroir de bronze du musée de Lausanne, trouvé dans les fouilles de l'ancienne Aventicum en Suisse [6]. Il est tout naturel que des œuvres d'art analogues aient exercé une certaine influence sur la littérature d'une époque où l'on utilisait si souvent, en les travestissant, les restes de la civilisation supérieure de l'antiquité.

George L. Hamilton.

1. *Miracles de la sainte Vierge*, éd. Poquet, p. 509, vv. 165-70. Sur les représentations des personnages du *Roman de Renard* dans les églises, voir W. Wackernagel, *Kleinere Schriften*, I, 321, 322, II, 310-312 ; Hauréau, *op. cit.*, IV, 51 ; Delisle, *Mélanges de Paléographie*, 206-7.

2. Éd. du Méril, pp. 19-21.

3. Éd. Martin, 5483-564.

4. La question n'est pas aussi simple que le pense M. Faral (*Romania*, XLI, 100-102 ; *R. d. l. r.*, LXI, 132-3), comme je le montrerai dans mon introduction à une édition de la version amplifiée du poème de Simon de Chèvre d'Or sur la matière de Troie.

5. Ou plutôt l'auteur de l'original français. — Heinzelein von Konstanz (vers 1300) a imité le passage de *Floire et Blanchefleur* dans sa description de la décoration du chariot de Minne, où se trouvait une représentation du jugement de Paris, et de la guerre de Troie (*Der Minne Lehre*, 741 ss.) ; Wernher der Gartenaere (1246-1250) se moque de ces descriptions quand il dit qu'un côté du heaume de Helmbrecht représentait les mêmes scènes (*Helmbrecht*. éd. Keinz, 42-56).

6. E. Gerhard, *Mittheilungen der antiquar. Gesellschaft in Zürich*, VII, 119-121 et pl. IV ; Bursian, *ibid.* XVI, 92 et pl. XXII.

COMPTES RENDUS

Félix Arnaudin, **Chants populaires de la Grande-Lande et des régions voisines.** *Musique, texte patois et traduction française*, tome I ; Paris, Champion ; Bordeaux, Féret ; Labouheyre, Paul Lambert, 1912 ; in-8, LXXXVI-523 pages, orné de cinq phototypies.

M. Arnaudin est l'auteur des *Contes populaires recueillis dans la Grande-Lande, le Born, les Petites-Landes et le Marensin*, ouvrage qui parut en 1887 et dont il a été rendu compte ici (XX, 1881, 634). Le volume qu'il nous donne aujourd'hui est le premier d'une série de trois volumes consacrés aux chants populaires de la Grande-Lande. Si l'on songe que le tome premier forme un gros livre de plus de 600 pages, on verra combien est abondante la moisson recueillie par M. A., et on ne ménagera pas les compliments à l'auteur. La qualité des documents réunis ne le cède en rien à la quantité. M. A. est un folk-loriste exact et minutieux. Il a le sentiment de la méthode qui convient aux recherches de ce genre et une instruction qui le met au-dessus de la moyenne des travailleurs locaux. Sans doute je ne suis pas d'accord avec lui sur plus d'un point spécial intéressant la notation des sons et la phonétique, mais il est remarquable que cette notation reste systématique d'un bout à l'autre de son gros livre. Le linguiste y trouvera somme toute un matériel suffisamment sûr et scientifiquement utilisable. Certains faits qui ont échappé à des dialectologues de profession sont consignés ici avec exactitude. L'*Atlas linguistique de la France* confond, p. ex., sous une graphie unique les deux espèces d'*n*, pourtant si profondément différentes, qu'on rencontre dans la région gasconne : l'*n* dentale et l'*n* vélaire. M. A. les distingue et marque cette dernière d'un signe spécial en restant fidèle à cette notation jusqu'à la fin du volume (p. 347, l. 1, lire *nous* et non *ñous*). Il distingue d'une manière constante *u* consonne de *u* voyelle ; il note d'une manière particulière l'*s* qui, devant sonore, tend à s'amuïr en *h*, etc. Toutes ces précautions, auxquelles la plupart des folk-loristes nous ont si peu habitués jusqu'ici, montrent avec quel soin ce livre a été composé.

Le chapitre de la prononciation, par lequel se clôt la préface, sera consulté

avec fruit par les phonéticiens. Sans doute certaines théories ou certaines expressions prêtent à la critique. La longue discussion à propos de la valeur de la voyelle *œ* dans les mots que M. Arnaudin écrit *beu* « veine », *leude* « bouse » et *pèrpèrèya* « ciller », *bèlha* « veiller », pourrait être écourtée si l'auteur se bornait à remarquer que dans un cas il s'agit de *œ* tonique bref ou long et dans l'autre de *œ* atone toujours bref. De différence de *timbre* entre les deux voyelles, il n'y en a pas d'essentielle. Il s'agit d'un *œ* qui n'est ni ouvert ni fermé. L'auteur dit à tort que cet *œ* est l'équivalent de celui qu'on entend dans « le français *peu* ». *Peu* a un *œ́* fermé. Lorsque je faisais mon enquête sur les patois landais, j'eus l'occasion de rencontrer M. A. à Labouheyre : c'était vers la Noël de 1904. Essayant d'imiter la prononciation du pays, je prononçai devant M. A. le mot *heumne* « femme » avec un *œ́* comme dans *peu* : *hœ́mnè*. Mon aimable interlocuteur se récria très fort réclamant *hœmnè*. Aussi, lorsque, dans son livre, il nous dit que « *eu* se prononce comme *eu* français dans *peu*, *meute*, *vareuse* », c'est que M. A. prononce « en français » *pœ*, *mœtè*, *varœz*, employant l'*œ* de son propre patois.

Aussi bien est-il trop sévère envers M. A. Thomas qui, à la suite de Luchaire, cite *peurmeyro* comme une forme du patois de Mimizan. Sans doute l'*o* peut-il paraître ici fautif[1], puisque l'*a* final latin est régulièrement représenté par *-è* à Mimizan. Mais la graphie *eu* dans la première syllabe n'est pas aussi monstrueuse que le pense M. A. Si la seule différence entre *è* et *eu* est une différence d'intensité et subsidiairement de durée (mais non de timbre), pourquoi serait-il indispensable de réserver *eu* pour la tonique et *è* pour l'atone ? Ce que M. A. ne fait pas pour les autres voyelles, il peut fort bien se dispenser de le faire pour *œ*. Il écrit *marcat*, *barra*, *canalhe*, *amourous*, *mouquirous*, *mourmitous*, *tchirtchire*, sans distinguer par des signes spéciaux les *a*, les *i*, ou les *ou* toniques (brefs ou longs) des *a*, des *i* ou des *ou* atones (et brefs). Pourquoi serait-il interdit d'écrire *peurqueu*, *deubeu* ? Sans doute la notation *pèrqueu*, *dèbeu*, offre l'avantage de renseigner le lecteur sur l'intensité respective des deux *œ* et la brévité de celui qu'on note *-è*. Mais l'autre notation est loin de prouver chez ceux qui l'ont employée une « ignorance complète de la phonétique du grand-landais ». Qui ferait un reproche analogue à M. Rousselot parce qu'il écrit en français : *tœné* = *tenez*, *dœòr* = *dehors* ? Au surplus l'on pourrait chercher chicane à M. A. lui-même qui a gardé la graphie française à la fin des mots : *baque*, *èntre*, etc. Pourquoi ne pas écrire *baquè*, *èntrè* ? C'est une petite inconséquence dont je ne lui ferai pas grand crime, et je ne veux pas insister plus longtemps sur ces critiques de détail qui enlèvent bien peu à la valeur très réelle de ce bel ouvrage.

---

1. Remarquer toutefois que Luchaire notait à dessein par *-o* la finale atone reposant sur latin *-a*, quelle que soit la valeur vocalique précise dans chaque dialecte. Autant que je me le rappelle, il le dit expressément dans son ouvrage.

2. Un autre compte rendu critique a paru dans les *Annales du Midi*, XXV (1913), p. 349-53.

Tous les amateurs de folk-lore comme tous les dialectologues ne peuvent que souhaiter de voir s'achever la série des *Chants populaires* si brillamment commencée par ce tome premier. Puisse le *Dictionnaire du patois de Labouheyre*, auquel l'auteur travaille depuis une quarantaine d'années, suivre dans un bref délai le dernier volume des *Chansons* ! Et il serait à souhaiter que l'on aidât ce modeste travailleur isolé qui consacre à l'étude de son dialecte natal le meilleur de son temps, et ne recule point devant de grosses dépenses pour publier à ses frais les résultats de ses laborieuses recherches.

Georges MILLARDET.

VINCENZO DE BARTHOLOMAEIS, **I, La « metgia » di Aimeric de Peguilhan ; — II, Il « conselh » di Falquei de Romans a Federico II imperatore ; — III, La canzone « Fregz ni neus » di Elia Cairel ; — IV, Osservazioni sulle poesie provenzali relative a Federico II** (Extraits de la série I, t. VI, 1911-1912, pp. 69-80, 81-8, 89-95, 97-123 des *Memorie della R. Accademia delle Scienze dell'Istituto di Bologna*) ; Bologna, Gamberini e Parmeggiani, 1912.

I

Le plus important de ces quatre mémoires est le dernier. M. de B. y a dressé, comme l'avait tenté déjà M. O. Schultz-Gora (*Ein Sirventes von Guilhem Figueira gegen Friedrich II*, Halle, Niemeyer, 1902, p. 34 sq.), une liste des poésies provençales consacrées à Frédéric II ; mais son travail est plus complet que celui de son prédécesseur : il a porté le nombre des poésies relevées de 33 (dont une douteuse, la tenson de Taurel à Falconet, peut être relative à Othon IV) à 46 ; il a déterminé plus exactement, et en général avec une précision rigoureuse, la date de leur composition ; surtout il a suivi un plan tout différent : à l'ordre alphabétique des poètes il a substitué l'ordre chronologique des poésies, en les rapportant à huit périodes de la vie de Frédéric. Pour le détail de cette répartition, je renvoie au mémoire lui-même. J'indique ici seulement les conclusions qui s'en dégagent.

D'abord le nombre élevé des poésies étudiées et des poètes (25) qui ont parlé de Frédéric (ceux qui en ont parlé le plus souvent sont Aimeric de Pegulhan dans 4 pièces, Folquet de Romans dans 7, Guilhem Figueira dans 4, Elias Cairel dans 3, etc.) ne doit pas nous faire illusion. Ces pièces apportent peu de renseignements utiles ; le plus souvent il s'agit de simples allusions à des événements très connus ou de jugements, vagues dans l'éloge comme dans le blâme, qui reflètent ceux de l'opinion publique. Une seule fois je relève, parmi les citations faites par M. de B., une invective précise, mais qui avait déjà été signalée, contre l'incrédulité religieuse de Frédéric (Uc de St-Circ, éd. Jeanroy et De Grave, p. 96). En dehors des pièces composées à

l'occasion du couronnement, dont il sera parlé tout à l'heure, il n'y en a que trois qui soient entièrement consacrées à Frédéric (période de la guerre contre les communes lombardes, 1229-1241) ; l'une, une tenson célèbre entre Jean d'Aubusson et Nicolet de Turin, décrit allégoriquement le vol de l'aigle impériale par-dessus la Lombardie ; la seconde, de Guilhem Figueira, est un sirventés injurieux contre l'empereur (mars 1239) ; la troisième, du même, fait au contraire un vif éloge de sa personne et de sa politique victorieuse.

En outre, et c'est là le point le plus nouveau, M. de B. démontre que les relations *directes* de l'empereur avec les troubadours ont été assez rares. Il a été aperçu par deux ou trois d'entre eux, en 1212, durant la traversée qu'il fit de la Haute Italie, de Gênes à Coire. De 1212 à 1220 Frédéric lutte en Allemagne contre Othon IV : aucun troubadour ne l'a suivi (du reste aucun d'eux n'est jamais allé en Allemagne) et les pièces qui contiennent des allusions à ces événements ont été composées dans la France méridionale ou en Italie. Sur les 31 pièces de date certaine parlant de Frédéric après son retour en Italie (septembre 1220), 13 ont été écrites hors d'Italie, 12 en Italie, mais plus ou moins loin de lui ; six seulement ont été inspirées par sa présence. Cinq de celles-ci ont été composées au retour de Frédéric, pour son couronnement, par des troubadours qui sont accourus à son passage et ont été présents à Rome à la cérémonie ; la sixième a été écrite par Guilhem Figueira en 1240 ; cette palinodie élogieuse, destinée à racheter le sirventés injurieux de l'année précédente, a dû être composée à Foggia, dans l'Italie méridionale. C'est la seule fois qu'un troubadour a accompagné Frédéric au delà du Garigliano, qui formait la limite de son royaume. Cette constatation de M. de B. est de nature à modifier les idées traditionnelles sur Frédéric II, roi des Deux-Siciles, qu'on s'imagine volontiers entouré de troubadours provençaux donnant le ton à sa cour de Palerme et formant directement par leurs leçons leurs émules siciliens. Toutefois M. de B. fait remarquer qu'il ne faudrait pas en conclure que Frédéric a été indifférent à la personne de ces troubadours dont il a goûté et imité la poésie. Dans la Haute Italie surtout « il a dû leur prêter l'oreille » et leur accorder des faveurs, témoin les pièces assez nombreuses qui lui ont été adressées par l'intermédiaire de jongleurs ou autrement. (M. de B. n'a pas dénombré les pièces contenant un envoi explicite ou indirect qui ont dû parvenir à l'empereur : je crois en avoir reconnu 19 sur 46.)Mais il est certain qu'il ne fut pas un protecteur zélé et assidu des troubadours, comme il continua d'y en avoir après 1220 dans les petites cours du Nord, chez les Montferrat, les Este et les Malaspina.

Les trois pièces étudiées séparément par M. de B., la « Metgia » d'Aimeric de Pegulhan, le « Conselh » de Falquet de Romans et la chanson *Fregz ni neus* d'Elias Cairel, se groupent naturellement (avec une 4e, la tenson entre jongleurs *Bertran d'Aurel, si moria*) autour du même événement : le couronnement de Frédéric II (22 nov. 1220) et autour d'une même idée : les espérances que ce nouveau règne a fait naître dans le petit cercle des troubadours et des jongleurs alors établis en Italie.

M. de B. évoque avec beaucoup de précision et de charme (p. 76 sq.) ces grandes journées d'oct.-nov. 1220. Il nous montre le cortège impérial, descendu d'Allemagne à travers la Haute Italie et marchant sur Rome, tandis qu'à chaque étape viennent le rejoindre des gens de tout rang et de toute condition, laïques et clercs, féodaux et bourgeois, délégués des républiques et ambassadeurs. Poètes et jongleurs accourent, eux aussi ; ils font entendre leur voix. Mais M. de B. note que ni les graves questions qui alors se débattaient entre l'empire et la papauté, relativement à la réunion du royaume à l'empire ou à la liberté des Communes lombardes, ni le mouvement d'enthousiasme en faveur de la croisade soulevé par le renouvellement solennel, à St-Pierre de Rome, du vœu de Frédéric II, ne trouvent d'écho dans celles de leurs poésies que nous avons conservées. Ils ne trouvent à conseiller à Frédéric que le culte de cette vertu chevaleresque qui consiste à tenir la bourse ouverte.

Dans la « Metgia », vers novembre 1220, Aimeric de Pegulhan fait l'éloge d'un « bon médecin » que Dieu a envoyé du côté de Salerne et qui « en prodiguant son bien, en dépensant et en donnant, est venu par ici conquérir l'empire allemand ». Il a toute sorte de précieuses qualités « grâce à quoi sont bien soignés ses amis et ils trouveront en lui secours et bonne protection ». Ce médecin c'est Frédéric ; ces amis sont Guillaume de Montferrat, Azzo d'Este, Conrad Malaspina, protecteurs des troubadours, dont le poète n'est que le porte-voix : l'un d'eux a dû lui commander la pièce en question. Elle fut peut-être présentée au souverain par le poète lui-même. En tout cas elle fit sensation dans le petit monde de troubadours et de jongleurs alors réunis autour de Frédéric. Aimeric avait trouvé une métaphore originale, celle du médecin ; elle renouvelait le thème de la sollicitation en vers. Quel résultat aurait sa requête ? M. de B. nous montre spirituellement les jaloux du poète tenant entre eux des conciliabules dont un écho nous est parvenu dans la curieuse tenson entre Figueira, Aimeric lui-même, Bertran d'Aurel et Lambert : on fait de l'ironie sur le compte d'Aimeric en lui attribuant de grandes richesses et on feint de discuter sérieusement à qui écherra le précieux héritage de cet avare si par malheur il venait à mourir avant le couronnement de Frédéric, si bien loué par lui et pour cause.

Dans le « Conselh » de Falquet de Romans (22 nov.-9 déc. 1220), le poète n'hésite pas à conseiller à l'empereur de rester aussi libéral qu'il l'était avant d'être puissant (v. 46) : « qu'il tienne donc sa générosité grande ouverte », particulièrement envers son cousin le marquis Boniface de Montferrat, le marquis d'Este, dont le père fut si bon pour lui, et Othon del Carretto, auquel Falquet adresse l'envoi de la pièce. Le ton de conseiller sévère et même menaçant sur lequel le poète parle à l'empereur et certaines expressions font dire à M. de B. que, si Falquet se trouvait près de Frédéric au moment où il écrit (et c'est la seule fois dans sa carrière poétique qu'il ait été présent à la cour), il ne faisait pas partie de sa suite personnelle, de sa *masnada*, mais plu-

tôt de celle d'un des grands seigneurs qui lui ont inspiré cette pièce, probablement Othon del Carretto.

Enfin dans la dernière monographie, nous assistons à la déconvenue d'Elias Cairel (*Fregz ni neus*). Accouru lui aussi dans la Haute Italie au passage de Frédéric II, il a assisté au couronnement à Rome, mais il n'a pas obtenu les faveurs qu'il espérait. Frédéric, au lieu de l'engraisser, l'a fait « maigrir » au point que la lime ne peut mordre sur lui ! Aussi ne peut-il plus « suivre le gracieux roi qui est maintenant seigneur d'empire » et il s'en sépare, prêt à rejoindre son « vers » en Espagne, où il l'envoie. Deux autres poésies de Cairel parlent de l'empereur, mais ne montrent point que le troubadour ait fait d'autre séjour à la cour. Je remarque en passant que dans la seconde (*So que·m sol dar*, 1222 ou 1223-25) après avoir donné un message pour l'empereur au jongleur Rossignol, Cairel proclame que Frédéric « n'a pas son pareil, et celui-là n'est pas encore né » ; il ne semble donc pas lui avoir gardé rancune de la déconvenue de naguère. Ne l'avait-il pas exagérée ?

Il ne faut pas oublier en effet — et M. de B. le remarque lui-même quelque part — que les troubadours, comme les seigneurs italiens du reste, étaient naturellement enclins à toujours solliciter. J'ajouterai qu'il ne résulte pas nécessairement de la liberté de leur langage ou de la sévérité des conseils qu'ils adressent à Frédéric qu'ils n'ont pas été admis dans sa société. Ce franc-parler pourrait faire précisément penser le contraire. Il ne faut donc pas accorder une valeur absolue à la double conclusion qui se dégage des études particulières de M. de B. : que Frédéric, au moment de devenir empereur, fut peu généreux envers les troubadours, et qu'il les tint à distance.

René Lavaud.

II

Voici quelques observations critiques sur le texte publié dans le troisième mémoire de M. de B., *La canzone « Fregz ni neus » di Elia Cairel*.

I, 7 : *que tenon car* : la leçon *que fan valer*, appuyée par la classification des ms. (*A D I K* + *E H M*) fait mieux ressortir l'antithèse.— 8 : *Los valens* (*E H M* + *A*) au lieu de *lo valen*, se recommande par les mêmes raisons ; si le poète avait voulu exprimer l'idée abstraite, il aurait évidemment écrit *la valor*. — 15-6 : *de nien se cuida fenher — sel que vol Amor persegre*. Le sens est, à mon avis : « celui-là croit [à tort] entreprendre une chose facile qui se mêle d'aimer » ; pour ce sens de *cuidar*, voy. Levy, *S. W.*, n° 2 ; pour celui de *se fenher ibid.*, n° 3. Le sens proposé s'accorde avec celui des vers suivants, qui n'a pas été saisi : il faut lire, au v. 17, *per me·l sai* et remplacer, à la fin du vers, le point-virgule par une virgule : « je le sais par moi-même, et il eût fallu que, le jour où je perdis la partie, je perdisse aussi la hardiesse et la raison ». — 24 : *l'aprima*, quoique assez peu appuyé (*A D I K*), donne peut-être un sens meilleur que *s'aprima* : « le doux objet (qu'il poursuit) lui paraît aigre à

mesure qu'il le serre de plus près. » — 31 : la leçon *sis* (*E*, appuyée par *sil* de *H M*) est préférable : « si Amour l'avait voulu, je continuerais à le servir » — 35 : *valc* est appuyé par deux mss. de chaque famille, *bels* (ou *bel*) assuré par l'accord de *A D H M* ; il faut donc lire : *qu'anc no mi valc bels digz ni chan plazen* ; la construction de ces deux sujets, dont le premier est au singulier, avec un verbe au singulier, n'a rien de choquant. — 45 : *en Espanha* (*E M*) est appuyé par le *en Spina* de *H* ; on sait d'autre part (cf. *Annales du Midi*, XVI, 492) que Cairel a voyagé en Espagne. De plus, le texte adopté conduit à un non sens : « Chanson, va je ne sais où et je t'y suivrai. »

A. JEANROY.

Joseph BÉDIER, **Les légendes épiques. Recherches sur la formation des Chansons de geste** ; Paris, Champion, 1908-1913 ; 4 vol. in-8[1].

« J'ai contesté à maintes reprises et je conteste encore l'existence de la tradition historique indépendamment d'une forme poétique qui la fixe et la transmette. Mais j'ai toujours admis qu'il y avait des exceptions à cette règle lorsque la tradition pouvait l'attacher à quelque objet extérieur, comme un monument ou une sépulture, qui conservait le souvenir au moins de certains

1. Voici le contenu de l'ouvrage :

Tome I. Cycle de Guillaume d'Orange.

Tome II. La légende de Girard de Roussillon ; — la légende de la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne ; — les chansons de geste et les routes d'Italie ; — Ogier de Danemark et l'abbaye de Saint-Faron de Meaux ; — la légende de Raoul de Cambrai.

Tome III. La légende des « enfances » de Charlemagne et l'histoire de Charles-Martel ; — les chansons de geste et le pèlerinage de Compostelle ; — la *Chanson de Roland* ;— Gaston Paris et la théorie des chants lyrico-épiques ; — de l'autorité du manuscrit d'Oxford pour l'établissement de la *Chanson de Roland*.

Tome IV. Richard de Normandie dans les chansons de geste ; — Gormond et Isembard ; — Englebert de Saint-Richier ; — Salomon de Bretagne ; — l'abbaye de Saint-Denis et les chansons de geste ; — légendes de Montmajour ; — Renaud de Montauban ; — quelques légendes de l'Ardenne ; — la cantilène de saint Faron ou les prétendus modèles mérovingiens des chansons de geste ; — s'il est vrai que les chansons de geste sont d'origine germanique ; — l'histoire dans les chansons de geste ; — les légendes localisées ; — la légende de Charlemagne ; — conclusions.

La répartition des matières entre les tomes III et IV est visiblement défectueuse. Les chapitres consacrés aux « enfances » de Charlemagne et à « quelques légendes de l'Ardenne » devaient être joints à celui qui traite de Renaud de Montauban (on verra bientôt pourquoi). L'analyse de théories sur les chansons de geste et l'appendice I du t. III devaient être rejetés au t. IV et précéder les conclusions. Ainsi dégagé, le t. III eût été consacré uniquement au groupe des « Chansons de Saint-Jacques de Compostelle », dont relève visiblement le *Roland*.

noms et de certains traits essentiels et qui provoquait des explications parfois, d'ailleurs, purement imaginaires[1]. » Il semble que l'ouvrage de M. J. B. soit l'application à l'ensemble des chansons de geste françaises de cette remarque que Gaston Paris faisait valoir, à propos de l'étude de M. Menendez Pidal, pour chercher dans l'église de Salas en Vieille-Castille l'origine de la célèbre légende des Infants de Salas, dits plus tard de Lara. Il ressort, en effet, de ces quatre volumes que tous les poèmes français, tous ceux du moins qui ne sont pas de simples romans versifiés, sont liés à un sanctuaire. Les héros semblent batailler aux quatre coins de l'Europe, parcourir le monde entier, parfois même des pays de chimère, toujours les routes qu'ils suivent les ramènent obstinément vers une belle tombe dans une belle abbaye, et ces routes sont celles que suivaient les pélerins des XIe et XIIe siècles.

Sans l'abbaye de Gellone (Saint-Guilhem du Désert, entre Montpellier et Lodève), étape, depuis les Xe-XIe siècles, du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, il n'y aurait, non seulement pas de *Moniage de Guillaume*, mais pas de *Charroi de Nîmes*, pas d'*Aliscans*, etc. : « Si par maladie ou accident le comte Guillaume de Toulouse était mort vers l'an 803, avant d'avoir pu se rendre moine au monastère d'Aniane et fonder le monastère de Gellone, pas une des chansons de geste et pas une des légendes de notre cycle n'existerait » (I, 404-405). Sans l'abbaye de Vézelay où le culte de Marie-Madeleine attirait une foule de pèlerins, les tombeaux de Girard (de Roussillon) et de Berthe n'auraient valu nulle célébrité à l'abbaye voisine de Pothières et le célèbre poème ne serait jamais né. Sans la collégiale de Saint-Géry de Cambrai et sa « foire », sans le monastère d'Origny, point de Raoul de Cambrai, point d'Ybert de Ribemont. Sans l'« archevêché » de Dol, pas de *Chanson d'Aiquin*. C'est à Saint-Riquier en Pontieu qu'il faut chercher le berceau de *Gormont et Isembard*. On soupçonnait déjà que le *Pélerinage de Charlemagne* et le *Fierabras* avaient été composés spécialement en vue de la foire du « Lendit », au profit de l'abbaye de Saint Denis. Mais nul ne s'était avisé que les abbayes ardennaises de Stavelot et de Malmédy fussent le terme obligé d'une enquête pénétrante et décisive sur *Renaud de Montauban*, et aussi sur les « enfances de Charlemagne » (*Basin*, *Maunet*, *Berthe-au-grand-pié*).

Il n'est pas jusqu'aux comparses épiques, ces figurants célèbres, Richard de Normandie, Salomon de Bretagne, Gaifier de Bordeaux, etc., dont le nom n'ait dû d'être retenu qu'à la Trinité de Fécamp, qu'à Saint-Mathurin-de-Larchant, qu'à Saint-Martial de Limoges.

La carte routière des Chansons de geste se charge, elle aussi, de nous mettre sur la bonne voie. Ce ne peut être par hasard que la nomenclature

---

1. Gaston Paris dans le *Journal des Savants*, année 1898, et tir. à part p. 19 (compte rendu de *La leyenda de los Infantes de Lara*, par Menendez Pidal, Madrid, 1896).

épique ignore tout de la géographie de l'Italie, de l'Espagne, de la France même, sauf lorsqu'il s'agit de guider les héros et les lecteurs vers un sanctuaire renommé : Rome, Saint-Jacques de Compostelle, etc. La toponomastique, jusque là indigente et même nulle, devient subitement abondante et précise. Elle sait les passages des Alpes et des Pyrénées. *Ogier le Danois*, *Ami et Amile*, *Aiol*, *Gui de Bourgogne* connaissent parfaitement en Italie les étapes des chemins qui mènent à Rome (Mortara, Pavie, Borgo San Donnino, Bologne, Imola, Monte Bardone, Lucques, Viterbe, Sutri, Baccano ; mais, en dehors, ils ont tout oublié, exception faite de Brindes et de la route de Gênes (dans *Otinel*), mais ce sont des lieux d'embarquement pour la Terre Sainte. L'*Entrée en Espagne*, la *Prise de Pampelune*, *Agolant*, *Gui de Bourgogne*, *Anseïs de Carthage*, la *Chanson de Roland* enfin, connaissent admirablement les voies qui mènent de tous les points de la France aux passages qui franchissent l'extrémité occidentale des Pyrénées, mais, de la géographie de l'Espagne, ils ne savent rien en dehors du « chemin de Saint-Jacques » ; celui-là, ils en parlent avec la précision d'un guide.

Ayant fait ces constatations, M. J. B. était obligé, bon gré mal gré, de soumettre à une révision attentive la théorie courante de l'origine de nos chansons de geste. Ses découvertes se trouvaient, en effet, incompatibles avec le système qui voit dans nos poèmes des XIIe et XIIIe siècles des transformations et adultérations de poèmes (perdus) carolingiens, voire mérovingiens, nés sous le coup d'événements contemporains. Car, seuls, des esprits conciliants à l'excès admettront que, de ces poèmes anciens, dont l'existence paraissait jusqu'ici indubitable, ceux-là seuls ont survécu qui étaient chantés sur des routes menant à des sanctuaires renommés. Cette bénigne conciliation, si elle était tentée, se heurterait au fait que plusieurs des sanctuaires berceaux de nos légendes ne sont sortis de leur obscurité ou de leurs cendres, après les invasions scandinaves et hongroises, qu'au XIe siècle, et que la plus fréquentée des voies de pèlerinage de nos chansons de geste, celle de Compostelle, n'a pas été parcourue par les pèlerins et jongleurs français avant la fin du Xe siècle ; sa renommée commence en France au XIe siècle seulement [1]. M. J. B. s'est avisé que nos chansons de geste, imprégnées de l'esprit des croisades, pourraient bien être nées seulement au temps des croisades et il a osé avancer cette théorie révolutionnaire : « les chansons de geste sont nées au XIe siècle » ; il a osé proclamer que les poèmes du XIIe siècle décrivent une société qui est celle de leur temps et non celle de Charlemagne ou de Charles Martel.

Mais ne trouve-t-on pas dans des textes latins remontant jusqu'au IXe siècle, des allusions à l'existence de poèmes en langue vulgaire chantant les exploits des héros ? On l'a cru. L'auteur établit que ces allusions sont

1. Le développement de la légende de Marie-Madeleine (Vézelay) est également de ce siècle.

inexistantes : c'est sous l'empire de l'esprit de système qu'on s'est imaginé les découvrir. En réalité, dans aucun texte latin on ne trouve, avant le XIIe, tout au plus la fin du XIe siècle, la moindre transformation des héros sous l'empire de l'épopée. La figure même de Charlemagne ne se reflète sous son aspect légendaire (populaire) dans les textes ecclésiastiques qu'à partir du milieu du XIe siècle environ : un des témoignages les plus anciens et les plus curieux est le faux diplôme de Saint-Yrieix, fabriqué vers 1090, où Charles apparaît entouré de Turpin, d'Ogier, de Guillaume au Courb nés, etc. Si les épopées existaient déjà, pourquoi les clercs, avides, dès le IXe siècle, de renseignements, vrais ou faux, sur le grand empereur, et qui ne se gênent pas pour forger à son sujet les légendes ecclésiastiques, ont-ils attendu si longtemps avant de les mettre à profit ?

Cette argumentation négative ne saurait néanmoins suffire à nous convaincre pleinement. Il faut aller plus loin, étudier chaque poème prétendu historique en le confrontant avec la réalité. Les anachronismes monstrueux de nos chansons de geste ont frappé tous les esprits et depuis fort longtemps. Peut-on cependant arriver à isoler un noyau historique ? Est-on en droit d'écarter les absurdités gênantes en invoquant les « altérations fatales de l'histoire par la légende » ? D'ingénieux érudits se sont crus autorisés à des « reconstitutions » : ils coupaient et tranchaient, taillaient hardiment, présentaient au public comme « primitif » un poème dont ils enlevaient tantôt la tête, tantôt la queue, tantôt même les deux [1]. J'ai quelque idée que désormais ces errements seront de moins en moins suivis. M. B. en étudiant un certain nombre de poèmes (ainsi le *Couronnement de Louis*, *Raoul de Cambrai*, *Gormond et Isembard*, la *Chanson de Roland*) montre qu'ils résultent — le dernier tout particulièrement [2] — de combinaisons dont la cohérence implique une unité de plan et de direction inconciliable avec la théorie des remaniements successifs. Impossible d'isoler telle ou telle partie du récit pour tenter d'en sauver l'historicité sans déchirer la trame même de l'œuvre. Mais, si la théorie des remaniements continus est écartée, si les entreprises des « chorizontes » sont condamnées, s'il est nécessaire que nos poèmes aient toujours existé — ou à peu près — tels qu'ils nous sont parvenus, les théories qui les font dériver, soit de cantilènes, soit de poèmes lyrico-épiques, soit de « sagas » épiques — peu importe — croulent toutes d'un seul et même coup. Impossible en effet que des compositions qui renferment de telles bévues historiques soient nées sous le coup des événe-

1. Ce procédé est appliqué également à l'épopée espagnole. Menendez Pidal et Gaston Paris reconstituent un *Cantar de los infantes de Lara* primitif (Xe siècle !) auquel manquait la seconde partie, celle de la vengeance. C'est méconnaître les lois d'un genre littéraire. Autant vaudrait s'amuser à réduire une tragédie à deux ou trois actes et à en supprimer le dénouement.

2. L'étude consacrée à établir l'unité de composition du *Roland* (t. III) est un morceau achevé de critique littéraire.

ments, et même au lendemain des événements. C'est impossible aussi psychologiquement parce que pour que le passé devienne poétique et matière à littérature un fort recul est nécessaire [1].

Quand on a lu cette série d'études dont chacune pour son compte mène à une conclusion identique, on s'étonne du succès de la théorie classique de la formation des chansons de geste qui, depuis bientôt un siècle, s'est imposée, non seulement aux philologues et historiens de la littérature, mais aux historiens tout court, on s'étonne de l'avoir accepté soi-même comme parole d'évangile. M. J. B. a éprouvé tout le premier cet étonnement. Il s'est plu à rechercher la genèse du système et à en retracer les transformations. Il plonge ses racines dans le concept du génie populaire créant inconsciemment la langue, les mythes, les lois, la littérature et les arts. Notre théorie n'est qu'un cas particulier de cette conception romantique et mystique du développement de l'humanité qui, née en Allemagne vers la fin du XVIIIe siècle, a enchanté l'Europe pendant presque tout le cours du XIXe siècle. Les érudits qui passent leur temps à reconstituer de soi-disants « poèmes primitifs », la subissent aujourd'hui encore d'une manière d'ailleurs tout à fait inconsciente.

En même temps sont balayés des problèmes insolubles parce qu'imaginaires : le passage de l'épopée germanique à l'épopée française, sa prétendue filiale ; la révolution rythmique nécessitée par la substitution dans la langue romane de la Gaule, à l'époque carolingienne, de l'oxytonisme au paroxytonisme de la période précédente ; la soi-disant « épopée méridionale », etc.

D'autres questions — l'auteur ne le dissimule pas dans ses conclusions [2] — demeurent en suspens. D'autres naîtront sans doute que nous ne percevons pas encore. Telle interprétation sera complétée ou renversée ; les pistes vers tel ou tel sanctuaire pourront être rectifiées. On atténuera sans doute — et l'auteur a déjà commencé — l'influence directe du clergé dans la formation des épopées : les tombes et autres monuments figurés ont donné le branle à l'imagination des poètes, la société a inspiré l'esprit qui les anime, esprit essentiellement religieux, féodal et guerrier, sans qu'il soit nécessaire d'admettre que ces œuvres soient dues à de véritables clercs, encore que leurs auteurs soient beaucoup plus frottés de clergie qu'on ne l'a admis jusqu'à présent. Sans doute aussi faudra-t-il placer un peu plus haut dans le passé les premiers

1. Je trouve dans Ozanam (*Études franciscaines*, p. 164) une vue non absolument identique mais analogue : « Les grands poètes ne viennent pas aux temps héroïques. Ils viennent après, lorsque ces temps sont assez loin pour laisser se dissiper les ombres qui s'attachent à toute gloire humaine, assez près encore pour que l'intérêt du passé subsiste et que le regret se mêle au souvenir. » Cette vue trouve une confirmation plus particulièrement dans l'épopée espagnole : le *Cantar de mio Cid* postérieur d'un demi-siècle environ à la mort du héros dont la figure est fortement idéalisée.

2. On les aurait souhaitées plus étendues et aussi plus nettes. L'auteur, soit fatigue, soit modestie, ne fait pas suffisamment ressortir ce qu'il a apporté de neuf.

essais épiques en notre langue : je ne répugnerais pas, pour ma part, à admettre la fin du Xe siècle. Peut-être pourra-t-on serrer de plus près les causes de la naissance de notre épopée, bien que, au fond, toute genèse littéraire ou artistique comporte une part énorme de mystère. Il n'importe. Il apparaît dès maintenant qu'il y a quelque chose de changé dans le domaine des chansons de geste. Quantité de notions admises jonchent le sol comme feuilles mortes ; certains procédés de travail sont condamnés et périmés. Nous sommes à un tournant. L'auteur nous a apporté plus que des faits, plus que des théories, une *méthode*. Chose piquante, cette méthode, c'est la méthode historique, qui consiste à expliquer les œuvres par le milieu où elles plongent — en l'espèce les XIe et XIIe siècles. Et il est curieux que ce soit un philologue qui ait eu l'idée de l'appliquer. Mais un philologue doué d'un goût très sûr qui lui permet de sentir que les problèmes de littérature ne peuvent être résolus par des procédés simplement mécaniques, un philologue servi par une plume dont l'élégance souveraine sait rendre limpides les questions les plus embrouillées et agréables les controverses les plus ardues. Il est possible que cette œuvre maîtresse, sans doute la plus parfaite qu'ait suscitée la littérature du moyen âge français, vieillisse rapidement, précisément parce que ses enseignements passeront très vite dans le domaine public. Puisse du moins l'esprit qui l'anime inspirer les travailleurs qui s'attacheront à renouveler d'autres domaines de notre vieille littérature.

Ferdinand Lot.

Erhard Lommatzsch, **Gautier de Coincy als Satiriker** ; Halle a. S., Niemeyer, 1913 ; in-8, 123 pages.

Dans ce livre M. Lommatzsch montre comment la satire du célèbre moraliste s'exerce tour à tour contre les clercs, les chevaliers, les avocats, les médecins, les usuriers, les riches, les « vilains », les femmes, les infidèles, les Juifs. Par de nombreux parallèles, qui attestent une large connaissance de la littérature morale du moyen âge, M. L. fait voir que le fonds même de cette satire est nécessairement peu original ; mais l'expression en est souvent forte et vigoureuse. Chemin faisant, l'auteur nous indique quelques sources de Gautier de Coinci : ainsi (p. 22 et 62) celui-ci semble avoir connu la *Bible* de Guiot de Provins ; d'autre part, c'est Gautier de Coinci qui a inspiré certains passages des *Lamentationes* de Matheolus. Mais M. L. ne me convainc pas entièrement quand (p. 85), à propos des vers

Quant vieut poree, lors a pois,
Et quant vieut pois, lors a poree [1],

1. Cf. le *Dit de Chincheface* (cité par M. F. Novati dans les *Mélanges F. Picot*, II, 69) :

Se vo sire parole a vous,
Respondez li tout a rebours :
Se il veut pois, qu'il ait gruel...

il voit dans le fabliau de *Sire Haiu et dame Anieuse* de Huon Piaucele la source directe de Gautier : le jeu sur *pois et poree* est un lieu commun de la littérature médiévale et se trouve (dans un emploi différent, il est vrai) par ex. chez Hélinand et Huon le Roi de Cambrai (voir mon édition du *Regret Nostre Dame*, p. 161).

La façon dont M. L. transcrit et corrige les passages empruntés à la très défectueuse édition de l'abbé Poquet fait bien augurer du travail difficile dont il a été chargé, la publication du dictionnaire de l'ancien français laissé manuscrit par Adolf Tobler.

Je me permets de rattacher ici une remarque sur un passage difficile, cité p. 95, et que Tobler avait essayé de corriger sans y réussir. Ce sont quelques vers du *Miracle Nostre Dame de Sardenay* (début : *A la loenge de la Dame, De l'esmeraude, de la jame*). Je corrige tacitement quelques menues erreurs de l'édition Poquet (col. 664) :

Mout a de fiel en leur roin-
[gnons[1] ;
Voir jes hez plus ne fez vain-
[gnons.
Voir ja nul bien ne vendra
d'[i]aus :
Touz tens groignoient com *waus*
[*d'iaus*
Qui adès di(en)t « waon waon ».
Tres par mi outre le chaon
Aient il ore maudehait :
Il sunt poieur tout entresait
Et assez sunt de poieur siute[2]
Que li enchant[e]eur d'Egiute[3].

M. L. dit que Tobler a proposé de lire, au v. 682, *viautriaus*. Je crois qu'il faut conserver la leçon du manuscrit, sauf à la lire *wausdiaus*[4]. Il ne serait pas facile de vérifier cette lecture, puisque, depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État, le très précieux manuscrit de Soissons a disparu. Mais mon hypothèse est appuyée par les leçons de certains manuscrits de la Bibliothèque nationale : le ms. 2193 lit en effet *wadiaus*, et le ms. 1530 *vadiaus*, l'*i* étant écrit au-dessus de la ligne (le ms. 1613 omet le vers). Ce mot n'a été enregistré par aucun dictionnaire de l'ancien français, mais il se rencontre encore dans l'*Abecé par ekivoche*[5] de Huon le Roi de Cambrai :

246 Quant li *waildiaus*[6] vieut rungier l'os
Et autres ciens i vient pour prendre...

1. Poquet *vainguous* ; Gautier de Coinci écrivait peut-être *rainguons*.
2. Poquet *suite*.
3. Poquet *de guite*.
4. L'*s* est sans doute purement graphique.
5. Cf. mon édition dans les *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, IV, Helsingfors, 1911, ou dans les *Classiques français du moyen âge*.
6. Le premier *i* est sans doute de trop. — L'autre manuscrit (B. N. fr. 837) a la variante *gaignons*.

Ainsi est assurée l'existence d'un mot dont la forme probable est *waldel*, *waudel* et qui, se rattachant au germanique *wald* « forêt », signifierait par conséquent « chien de chasse ».

Arthur LÅNGFORS.

Fraseologia rumauntscha, publicheda da Dr. phil. F. MELCHER, dans les *Annalas della Societat Retoromantscha*, XXV, 178-225, et XXVI, 233-280) ; — **Rapport generel davart l'idioticon retorumauntsch**, 1904-1912, da Dr. phil. F. MELCHER (dans les *Annalas della Societat Retoromantscha*, XXVII, 277-291).

C'est à G. Ascoli que revient le mérite d'avoir mis en pleine lumière l'importance capitale des parlers rétoromans pour la linguistique romane : ses *Saggi ladini* (*Archivio glottol.*, I) et ses *Annotazioni soprasilvane* (*Archivio glott.*, VII, 406 ss.) forment encore à l'heure actuelle le point de départ de toute recherche sur ces curieux patois alpins, parlés depuis le Saint-Gothard jusqu'à Muggia, sur le golfe de Trieste, où l'ancien idiome frioulan vient de mourir durant la seconde moitié du XIXe siècle. Parmi les groupes de parlers rétoromans (grisons, tyroliens, frioulans), ceux de la Suisse ont conservé un caractère nettement archaïque, ce qui s'explique surtout par l'indépendance politique et religieuse des Grisons à l'égard de l'Italie voisine, dont les dialectes n'ont entamé qu'assez faiblement l'évolution spontanée des parlers rétiques. Mais l'existence de ces patois est sérieusement menacée par les dialectes allemands, qui, maîtres des cantons voisins et du tiers des Grisons, envahissent lentement le terrain resté rétoroman jusqu'à l'heure actuelle.

M. Robert von Planta a, le premier, examiné à fond le projet de réunir tout le trésor des formes et des mots des dialectes romanches des Grisons dans un grand glossaire destiné à devenir le refuge d'une langue qui tend à s'appauvrir et à disparaître. Grâce à l'initiative de M. v. Planta qui se chargea de tous les pénibles travaux préparatoires, la *Societat Retoromantscha* (Société pour la défense du romanche) se décida à demander les fonds nécessaires à la Confédération et au gouvernement cantonal, qui se sont empressés de donner les subventions indispensables pour l'exécution du projet. La direction du glossaire fut confiée à un romaniste engadinais M. F. Melcher qui fut chargé de trouver dans toutes les vallées des collaborateurs prêts à fournir les matériaux de cette œuvre nationale. Depuis huit années, avec un dévouement admirable, M. Melcher, assisté d'une commission linguistique, procède à la réunion des formes et mots patois recueillis par des correspondants dispersés dans les villages du canton ; il se porte souvent lui-même sur les lieux pour relever les parlers qui sont en voie de disparaître, dépouille la littérature très considérable qu'ont produite les deux langues littéraires, le sopraselvan et l'engadinais. M. v. Planta s'est proposé de recueillir tous les noms de lieu vivant encore dans la bouche des indigènes, et d'en former un *Corpus onomasticon* qui,

sans doute, pourra un jour répandre plus de lumière sur la langue des Rètes, habitants du pays au moment où il fut occupé par les Romains. Le *rapport* publié par M. Melcher, nous renseigne sur l'état des travaux à l'heure actuelle et sur la marche de l'œuvre au cours des dernières huit années. Nous espérons vivement que les fascicules du glossaire rétoroman viendront bientôt prendre leur place à côté de ceux de la Suisse romande et de la Suisse italienne.

Au cours de ses travaux préparatoires, M. F. Melcher a rassemblé et publié de nombreuses locutions rétoromanes. La linguistique romane n'a pas encore abordé l'étude comparative de la phraséologie, des locutions et des proverbes des langues romanes, et il est évident que la tâche est hérissée de difficultés ; mais à mesure que le *Thesaurus* nous révélera les trésors lexicologiques de la langue latine, il sera plus aisé d'examiner ces problèmes. En voici quelques exemples [1].

Dans les travaux domestiques d'un village grison, la tonte de la laine est une occupation importante encore aujourd'hui et qui n'a pas manqué de laisser des traces dans la phraséologie populaire. La locution *cheu se lai tuonder* correspond absolument au sens figuré du français : « il se laisse tondre » ; la même façon de parler se retrouve dans l'ital. *tosar qualcheduno* et dans le milanais : *fas tosà* « se laisser tromper ». Or, comme le latin offre déjà des exemples d'un emploi figuré de tondere, on sera porté à admettre que l'italien, le français et le rétoroman continuent à se servir d'une locution que leur ont léguée les Romains ; cependant il ne reste pas moins vrai qu'on pourrait supposer la polygénésie d'une métaphore, très courante aussi en allemand et en anglais (all. *jem. scheren*, angl. *to shear one*). En dehors du patrimoine commun aux langues romanes, les parlers rétoromans offrent naturellement un fonds de métaphores originales, empruntées à la vie et à la nature alpestres ; enfin l'examen des locutions nombreuses qui sont particulières aux dialectes romanches mettra encore en lumière la profonde et lointaine influence qu'ont exercée les patois allemands voisins sur tout le vocabulaire sopraselvan et engadinais. Une locution telle que *eser la cramra dallas noviteds* « aimer à colporter des nouvelles » n'a pas de parallèles exacts dans les autres langues romanes, mais elle correspond mot à mot à l'allemand *ein Neuigkeitskrämerin sein* ; on n'hésitera pas non plus à considérer la locution *rašdar sco in'orgla* « parler comme un orgue » comme une traduction de l'all. *wie ne orgle rede* ; par contre une locution comme *laver la testa ad ün mat* « laver la tête à un garçon » ne doit pas nécessairement provenir de l'allemand *einm Knaben den Kopf waschen*, mais pourrait bien être une création spontanée du romanche ou appartenir au fonds commun des langues romanes : franç. *laver la tête à quelqu'un*, ital. *dare una lavata di capo a qualcheduno*. Dans une

1. Pour les exemples nombreux qui offrent l'allitération : *casa e clavau*, *plauns e plancas*, consulter les matériaux recueillis par Salvioni dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, XXXIX, 374.

étude sur l'origine de la phraséologie romanche, il conviendrait donc de tenir compte d'influences italiennes et allemandes, d'importation littéraire (surtout par la Bible) et orale, de la création spontanée et du calque superficiel sur des expressions étrangères.

Dans sa *Fraseologia rumauntscha*, M. Melcher ne se proposait nullement d'examiner à fond les origines des locutions recueillies; il s'est borné à attirer l'attention de ses compatriotes sur cette source intarissable de la langue populaire et à adresser à ses collaborateurs une invitation pressante à compléter la liste considérable des locutions déjà relevées.

J. Jud.

Nubisch und Baskisch, par H. Schuchardt (Extrait de la *Revue internationale des Études Basques*, VI, 268 ss.).

Parmi les linguistes, d'ailleurs peu nombreux, qui se sont proposés d'éclaircir le mystère des origines basques, il faut compter en première ligne M. Schuchardt qui, depuis plus de vingt ans, est revenu à diverses reprises à ce problème passionnant. Nul n'était mieux qualifié que lui pour cette tâche ardue : connaisseur merveilleux du vocabulaire roman, il a commencé par déblayer le terrain [1] en dégageant le nombre considérable de mots d'emprunt d'origine romane qui se sont infiltrés dans le lexique du basque, resté en contact avec le latin, puis avec les dialectes gascons et espagnols, depuis près de deux mille ans. Il a consacré à la question de savoir si le basque continue la langue des Ibères un mémoire [2] des plus approfondis pour établir les liens qui unissent la morphologie du basque moderne avec les débris morphologiques que nous ont conservés les inscriptions de l'Espagne. Ici M. Sch. s'attaque au problème fondamental de la linguistique basque : quelle place convient-il d'attribuer au basque dans l'ensemble des langues actuellement connues ?

Après une introduction où M. Sch. développe quelques considérations utiles à méditer sur la « parenté des langues », il passe en revue une série de mots basques, qui, sous une forme et un sens correspondants, se retrouvent dans les langues nubiennes. La série des correspondances phonétiques et sémantiques est intéressante et souvent frappante et il s'en retrouve dans la syntaxe; mais il est évident qu'avant de se prononcer sur le degré de parenté du basque avec le nubien, M. Sch. compte en augmenter le nombre. Il serait bien téméraire d'entrer dans une discussion des rapprochements que

1. Cf. *Literaturblatt für germ. und rom. Philol.*, 1888, 229; 1892, 425, ss. ; *Z. für rom. Phil.*, XXIII, 174; *Baskisch und Romanisch (Beiheft 6 zur Z. f. rom. Phil.*, 1906; cf. *Romania*, XXXVI, 477); *Z. für rom. Phil.*, XXIX, 552-565, etc.

2. *Die iberische Deklination*, *Sitzberichte der Wiener Akademie*, CLVII.

M. Sch. établit entre les deux groupes de langues : qu'on me permette de relever les problèmes qui sont intéressants pour la linguistique romane.

A la p. 275 n., M. Sch. met en doute l'origine ibérique du basque *ezker* « gauche » ; se fondant sur la forme parallèle *ezkel* « louche », il serait porté à ramener *ezker*, *ezkel* à une base germanique skel, qui continue à vivre dans l'all. mod. *scheel* « louche, biais ». Mais, si la forme *ezkel* était plus ancienne que *ezker*, ne s'attendrait-on pas à retrouver la première dans le vieux provençal ou dans l'espagnol ? Cependant le lexique vieux-provençal nous a conservé *esquer* « gauche », *esquerrier*, *escarrier* « gaucher, difficile, incommode », le catal. *esquerre* « gauche », où l'on ne découvre nulle trace ni de la consonne primitive *-l-* ni du sens original « louche, biais » du mot *ezkel* « louche » (< *skel*). — M. Sch. rejette avec raison l'étymologie basque (*gako* « clef », *itsu* « aveugle ») pour l'espagn. *ganzua* « crochet, rossignol » qu'il rattache avec le portug. *gazua* à la famille de l'espagn. *gancho* « crochet ». — L'espagn. *zanahoria* « carotte » ainsi que le catal. *safanoria* et le portug. *cenoira* remontent, par l'intermédiaire de l'arabe *isfanarija*, etc., au grec σταφυλῖνος « sorte de panais ». — Qu'on me permette enfin de dire un mot sur le basque *pimpirin(a)* « papillon » que M. Sch. serait porté à rapprocher de *pilipīli*, *pilimpīko* de certaines langues africaines. Ne serait-il pas possible de supposer que le mot basque est en rapport avec le roman papilio ? Il est vrai que la carte PAPILLON de l'*Atlas* nous révèle pour le midi non *pampilione*, mais *parpalhon*, qui se continue dans les dialectes de l'Italie (ital. *parpaglione*, *Z. für rom. Phil.*, XXVI, 395, qui est aussi entré dans le néo-grec πεϱπεϱούνα) ; cependant on est frappé de voir *pampal'ole* attesté pour un point du Roussillon ; la Valsesia nous offre de même une forme nasalisée *prampella* « papillon ». Ne pourrait-on pas conclure de là à l'existence, dans certains patois avoisinants du basque, d'une forme *pampilione*, qui aurait été le point de départ du mot basque légèrement altéré dans la langue des enfants ?

J. Jud.

PÉRIODIQUES

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXIIIe année (1902)[1]. — Col. 18-28. Ad. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, Dritte Reihe (G. Ebeling : les *Beiträge* constituent une rénovation des études syntaxiques romanes. E. fait d'utiles remarques sur le mode après les conjonctions concessives, sur *en* dans *en voilà une idée*, etc., sur *si* ou *très* dans *si besoin, très besoin*, etc.). — Col. 28-33. M. Kawczynski, *Partenopeus de Blois, poemat francuski z wieku XII ; streszczenie, rozbiór i objaśnienie*, extrait du Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, juillet 1901, N. 18 (W. Foerster : partie d'un travail plus considérable ; le *Partenopeus* aurait été écrit vers 1153 à la cour de Blois ; l'auteur n'est pas picard ; conclusions inacceptables et méthode insuffisante ; cf. *Romania*, XXXI, 475). — Col. 33-8. *Zur altfranzösischen Fabelliteratur*. Sous ce titre G. C. Keidel analyse L. Sudre, *Les Fables* (dans Petit de Julleville, II, 1-13), Faguet, *Histoire de la littérature*, 55-8, Suchier et Birch-Hirschfeld, *Geschichte der fr. Lit.*, 201-2 ; il publie une version inédite du coq et de la perle extraite de l'*Image du Monde* de Gautier de Metz (B. N. fr. 24428, f° 7 v°, col. 1) et discute contre G. Paris les rapports entre l'Ysopet I et II de Paris et l'Ysopet-Avionnet. — Col. 39-40. E. Herzog, *Materialien zu einer neuprovenzalischen Syntax* (Koschwitz : le travail de H. complète utilement la grammaire des félibres de K.). — Col. 57-60. L. P. Betz, *La littérature comparée. Essai bibliographique* (M. J. Minckwitz : additions pour le moyen âge). — Col. 69-71. J. Girardin, *Le vocalisme du fribourgeois au XVe siècle*, extrait de la *Zeitschrift*, XXIV, 199-248 (L. Gauchat : l'auteur partant de l'article de Paul Meyer (*Romania*, XXI, 39-49), analyse avec assez de critique les *Comptes de la construction de Saint-Nicolas à Fribourg* ; les principaux caractères du fribourgeois actuel sont déjà apparents. Gauchat énumère les traits nouveaux). — Col. 71-8. *Die Lieder* Peires von Auvergne *kritisch hgg. m. Einleitung, Uebersetzung, Kommentar und Glossar* v. R. Zenker (O. Schultz-Gora : édition pleine de mérite ; 19 pièces sont attribuées avec

1. La XXIIe année du *Literaturblatt* (1901) a été analysée par E. Muret au t. XXXI de la *Romania* (1902), p. 458 ss.

raison à Peire d'Alvernhe ; biographie bien faite. S.- G. propose de nombreuses corrections au texte ; cf. *Romania*, XXXII, 313). — Col. 78-82. V. Crescini, *Per il vers del « lavador » ; testo critico e illustrazione d'uno dei più solenni canti di Marcabruno trovatore*, *Atti del reale Istituto Veneto*, 1900 ; *Il contrasto bilingue di Raimbant de Vaqueiras secondo un nuovo testo*, *Studi di fil. rom.*, VIII, cf. *Romania*, XX, 631 ; *Raimbaut de Vaqueiras et le marquis Boniface I de Monferrat*, *Annales du Midi*, 1901 (C. Appel : quatre essais importants pour l'explication d'intéressants problèmes de littérature provençale). — Col. 97-100. Kr. Nyrop, *Ordenes liv* (H. Schuchardt : bon ouvrage à la fois populaire et scientifique sur la vie des mots). — Col. 120-6. W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft* (E. Herzog : guide excellent pour le commençant, mais apportant aussi sur bien des points des lumières nouvelles ; cf. *Romania*, XXXI, 394). — Col. 126-41. W. Meyer-Lübke, *Romanische Syntax* (G. Ebeling : œuvre de premier ordre, riche en matériaux, en interprétations nouvelles et psychologiques. Malheureusement M.-L. laisse de côté le catalan, le sarde et les dialectes. E. présente de nombreuses critiques et additions de détail). — Col. 141-3. G. Thurau, *Der Refrain in der französischen Chanson*. (P. A. Becker : l'auteur, très au courant de la littérature médiévale, étudie avec ingéniosité et talent non la fonction prosodique du refrain mais son contenu ; cf. *Romania*, XXXI, 622). — Col. 143-4. Fritz Noack, *Der Strophenausgang in seinem Verhältnis zum Refrain und Strophengrundstock in der refrainhaltigen altfrz. Lyrik, nebst 66 unveröffentlichten afr. Refrainliedern aus Pariser Hss.* hgg. von E. Stengel, *Ausg. u. Abh.*, XCVIII (P. A. Becker : travail méritoire ; cf. *Romania*, XXX, 423). — Col. 172-3. *Une vie de saint Quentin en vers français du moyen âge publiée et annotée* par W. Söderhjelm (H. Suchier propose quelques corrections ; cf. *Romania*, XXXI, 644). — Col. 180. K. Jaberg, *Pejorative Bedeutungsentwicklung im Französischen* (E. Herzog : bon travail de sémantique). — Col. 180-1. G. Vidossich, *Studi sul dialetto triestino* (J. Subak : travail descriptif historique et comparatif de haute valeur ; cf. *Romania*, XXX, 633). — Col. 201-4. *Fragmenta Burana* hgg. von W. Meyer aus Speyer (W. Creizenach : M. publie sept feuillets de *Carmina Burana* qui ont échappé à Schmeller ; le troisième et le quatrième renferment un *Ludus breviter de passione* ; les cinquième et sixième feuillets contiennent un curieux drame de Pâques, malheureusement incomplet, le septième nous livre un fragment de Résurrection. L'assertion de M. : « Le drame liturgique est né à Saint-Gall » est inexacte ; inexacte aussi son affirmation de l'antériorité du drame de la Nativité sur le drame pascal ; il a certainement tort aussi dans sa polémique contre Sepet). — Col. 219-21. J. Gilliéron et E. Edmont, *Atlas linguistique de la France*, 1re livraison (W. Meyer-Lübke : la qualité et la quantité des matériaux dépassent tout ce que l'on nous a offert jusqu'à présent. L'Atlas sera le fondement indispensable de la dialectologie de la France ; les auteurs ont construit un « monumentum aere perennius » ;

cf. *Romania*, XXIX, 316, XXX, 468). — Col. 222-3. *La leude et les péages de Saint-Gilles au XIIe siècle, textes en langue d'oc et en latin*, p. p. Ed. Bondurand (H. Suchier : édition et commentaire soignés ; cf. *Romania*, XXXII, 172). — Col. 223-5. O. Hecker, *Boccaccio-Funde* (B. Wiese : ouvrage de premier ordre et désormais indispensable à la connaissance de Boccace ; il traite de la bibliothèque et des manuscrits autographes de Boccace ; cf. *Romania*, XXXI, 176). — Col. 225-8. Fr. Hansen, *Zur lateinischen und romanischen Metrik* (P. A. Becker : l'auteur cherche à faire remonter le décasyllabe roman au tétramètre catalectique et dactylique ; sa démonstration ne paraît pas convaincante quoique son travail ait beaucoup de valeur ; cf. *Romania*, XXXI, 167). — Col. 255-6. W. Foerster u. E. Koschwitz, *Altfrz. Uebungsbuch*, I, Zweite Aufl. (E. Herzog : la nouvelle édition de ce livre si utile apporte beaucoup de nouveau : le drame de la Résurrection d'après le manuscrit, l'*Appendix Probi*, etc. — Quelques remarques sur le Glossaire de Tours ; cf. *Romania*, XXXI, 400). — Col. 256-9. Fr. Wulff, *La rythmicité de l'alexandrin français* (F. Saran : bien que Wulff accepte une partie de sa doctrine, Saran se refuse à adopter sa classification des diverses coupes de l'alexandrin). — Col. 261. P. Savj-Lopez, *Dantes Einfluss auf spanische Dichter des XV Jhd.* (K. Vossler : l'influence de Dante sur la littérature espagnole du XVe siècle aurait été, selon S.-L., exagérée). — Col. 294-5. *Glossar zum Romans dou Chevalier au lyon von Crestien von Troies* (hgg. v. Holland) v. Dr A. Schulze (G. Steffens : sans grande valeur ; cf. col. 356-8, longue apologie de A. Schulze, et col. 386-90, réplique de G. Steffens). — Col. 295-300. Em. Rodhe, *Essais de philologie moderne : I. Les grammairiens et le français parlé ; II. La méthode mécanique en grammaire* (A. G. Ott : R. voudrait qu'on fondât uniquement la grammaire sur le français parlé d'aujourd'hui). — Col. 302-5. V. Crescini, *Rambaldo di Vaqueiras a Baldovino imperatore* (Schultz-Gora : C. publie avec commentaire un sirventes du Codex Campori adressé à Baudoin de Constantinople ; cf. *Romania*, XXXI, 169). — Col. 335-6. G. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge* (Minckwitz : beau recueil profitable aux érudits comme aux lettrés ; cf. *Romania*, XXIX, 478). — Col. 336-8. *Le triumphe des dames* von Olivier de la Marche, Ausg. v. Julia Kalbfleisch-Benas (Ed. Schneegans : édition soignée d'après le ms. de Bruxelles ; cf. *Romania*, XXXI, 175). — Col. 339-40. *Dante-Litteratur* (Passerini signale sous ce titre les principales bibliographies courantes relatives à Dante : *Strenna dantesca* de Passerini et Bacci, *Giornale dantesco*, *Bibliografia dantesca* de Perroni-Grande et *Bibliografia dantesca et francescana* de L. Suttina, etc.). — Col. 341. C. Salvioni, *La Divina Commedia, L'Orlando furioso e La Gerusalemme liberata nelle versioni e nei travestimenti dialettali a stampa*. Per nozze Maggini-Salvioni (K. Vossler : intéressant opuscule montrant que les versions dialectales du Tasse se rencontrent dès 1550, celles de la *Divine Comédie* depuis le commencement du XIXe siècle seulement). — Col. 370-5. C. Voretzsch, *Epische Studien*, 1 Heft, *Die Komposition des Huon von Bor-*

deaux (F. Ed. Schneegans : la première partie cherche à établir l'existence d'une épopée française prélittéraire, la seconde étudie avec soin les sources de Huon de Bordeaux; V. reconnaît deux thèmes fondamentaux empruntés à l'épopée franque, le bannissement et la quête de la fiancée. L'introduction d'Alberich-Auberon demeure obscure ; cf. *Romania*, XXX, 474). — Col. 410-11. *Règle des chanoinesses augustines de Saint-Pantaléon ou des onze mille vierges à Toulouse* (1358), p. p. A. Jeanroy (Ad. Tobler : document intéressant à raison de sa provenance parfaitement établie ; cf. *Romania*, XXXI, 642). — Col. 411-12. R. Weeks, *The primitive Prise d'Orange*, *Publ. Mod. Lang. Ass.*, XVI, p. 361-73 ; Id., *Origin of the Covenant Vivien*, *Univ. of Missouri Studies*, v. I, 1902, 64 (P. A. Becker : la compilation d'Andrea da Barberino remonte selon W. à un original plus ancien que la geste que nous possédons. P. Meyer nous a déjà mis en garde contre cette tendance à considérer comme archaïque un récit une seule fois attesté à une époque relativement récente. Andrea a-t-il, fût-ce dans un cas, fidèlement reproduit une chanson de geste encore existante ? Chimère, conclut B.). — Col. 415-16. Fr. Wulff, *La Canzone « Che debb'io far? » selon les mss. autographes de Pétrarque* (C. Appel : édition soignée. La pièce aurait été écrite, selon W., après le 3 juillet 1348, ce qui n'est pas assuré).

— XXIVe année (1903). — Col. 14-16. John J. Schlicher, *The origin of rythmical verse in late latin* (P. A. Becker : contribution utile à la question des origines de la prosodie romane. Il convient de les chercher, selon S., uniquement dans la poésie latine et non dans des influences étrangères; cf. *Romania*, XXXI, 167). — Col. 16-19. *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel* hgg. v. Ed. Koschwitz (E. Herzog : transcription diplomatique et texte restitué presque phonétiquement et d'une façon un peu trop systématique parfois ; H. étudie quelques passages difficiles; cf. *Romania*, XIII, 126). — Col. 20. L. F. Mott, *The provençal Lyric* (Schultz-Gora : conférence de vulgarisation). — Col. 20-21. E. Keller, *Die Reimpredigt des Pietro da Barsegape* (W. Meyer-Lübke : bonne édition avec grammaire et étude métrique ; cf. *Romania*, XXV, 352). — Col. 21-3. *Wörterbuch der romanischen Mundarten des Ober- und Unter-Engadins, des Münsterthals, von Bergun und Filisur* v. Emil Pallioppi, *Deutsch-Romanisch* (K. Sachs : cette deuxième partie allemand-romanche du dictionnaire est inférieure à la première, romanche-allemand). — Col. 23-6. A. Gassier, *Le théâtre espagnol, San Gil de Portugal de Moreto* (A. L. Stiefel : ouvrage superficiel et bourré d'inexactitudes). — Col. 26-35. A. Paz y Mélia. *Catdlogo de las piezas de Teatro que se conservan en el Departamento de Manuscritos de la Biblioteca Nacional* (A. Restori : travail remarquable, complément désormais indispensable du Catálogo de Barrera ; R. y fait néanmoins d'importantes additions et corrections). — Col. 57-9. *Das altfrz. Rolandslied, kritische Ausgabe* v. E. Stengel, Bd. I, Text (Schultz-Gora : édition utile parce qu'elle permet d'embrasser d'un coup d'œil toutes les variantes ; il faut attendre le

t. II pour pouvoir apprécier la valeur de la restitution ; S.-G. relève de nombreuses fautes de ponctuation ; cf. *Romania*, XXX, 588). — Col. 64-7. *Dante-Literatur* (article bibliographique de Passerini, consacré surtout aux études sur la fortune de Dante en Italie et ailleurs). — Col. 82-4. J. Firmery, *Notes critiques sur quelques traductions allemandes de poèmes français au moyen âge*, *Ann. de l'Un. de Lyon*, nouv. série, II (W. Golther : F. soutient avec raison que les poèmes du moyen âge allemand sont beaucoup moins originaux qu'on ne l'a dit souvent). — Col. 103-6. M. Enneccerus, *Versbau und gesanglicher Vortrag des ältesten frz. Liedes* (P. A. Becker : travail très méritoire, mais bien hypothétique encore, sur le rythme de l'*Eulalie* ; cf. *Romania*, XXXI, 402). — Col. 106-9. E. Herzog, *Untersuchungen zu Macé de la Charité's altfrz. Uebersetzung des alten Testamentes*, *Sitzber. d. Akad. d. W. Wien*, *Phil.-hist. Classe*, CXLII, VI (A. Risop : solide étude sur les sources des épisodes intercalés par Macé dans sa traduction de la Bible ; l'origine de ses gloses bibliques demeure incertaine ; le dialecte de l'auteur (Sancoins, arr. de Saint-Amand, Cher) est étudié avec soin ; cf. *Romania*, XXX, 473). — Col. 113-5. S. Simon, *Grammaire du patois wallon du canton de la Poutroye*, *Schnierlach*, *Haute-Alsace* (H. Urtel : excellente grammaire du patois de Schnierlach, remarquable surtout par sa syntaxe et sa sémantique ; malheureusement l'auteur n'a pas consacré de chapitre spécial à la phonétique). — Col. 115-7. P. Scheffer-Boichorst, *Die Erhebung Wilhelm's von Baux zum Könige des Arelat's*, *Sitzber. d. Kgl. Preus. Ak. d. Wiss.*, Bd. 51, p. 1232-1245 (Schultz-Gora : S.-B. démontre l'authenticité de la charte du 8 janvier 1215 publiée par Blancard et par laquelle Frédéric II confère à Guillaume de Baux le titre de roi de l'Arelat). — Col. 117. Rod. Nerucci, *Racconti popolari pistoiesi in vernacoli pistoiese raccolti* (R. Petsch : excellent recueil d'anecdotes bien notées dans le dialecte de Pistoia). — Col. 117-9. L. Savorini, *La leggenda di Griselda*, *parte prima* (G. Widmann : étude riche, mais un peu trop étendue de la légende de Griselidis ; l'auteur a tort de négliger le thème de l' « épreuve » qui est essentiel ; cf. *Romania*, XXX, 629). — Col. 161-3. O. Rohnström, *Étude sur Jehan Bodel* (W. Cloëtta : expose bien le résultat des recherches récentes sur Bodel ; cf. *Romania*, XXX, 479). — Col. 163-4. E. Gaufinez, *Notes sur le vocalisme de Meigret*, *Mél. Foerster* (E. Herzog : G. cherche à démêler dans les règles de Meigret la part de « lyonismes » qu'elles peuvent renfermer et à déterminer la valeur phonétique de ses essais de transcription ; cf. *Romania*, XXXI, 618). — Col. 164-6. *Documentum Liberalitatis*, *Nozze Zingarelli-Iannotti* (Ad. Tobler : l'auteur, Nicola Zingarelli, rassemble dans cet opuscule des citations de troubadours provençaux, de poètes italiens et de chants de « goliards » faisant l'éloge de la générosité). — A. Restori, *Per le donne italiane nella poesia provenzale*, *Giorn. dantesco*, IX (K. Vossler : après Torraca et Bertoni, l'auteur cherche à identifier les dames italiennes mentionnées par les troubadours provençaux). — Col. 166-8. P. Nicoli, *Il dialetto moderno di*

Voghera, studio linguistico, *Studi di fil. rom.*, VIII, fasc. 22 (J. Subak : travail très soigné comportant des comparaisons avec les dialectes de Pavie et de Plaisance et accompagné d'utiles et fines remarques sur la morphologie et la syntaxe ; cf. *Romania*, XXX, 477). — Col. 168-9. G. Weigand, *Achter Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache* (W. Meyer-Lübke : à signaler surtout S. Puşcariu, *Die rumänischen Diminutivsuffixe* et les études de G. Weigand sur les dialectes de la Grande Valachie ; cf. *Romania*, XXX, 631). — Col. 205-6. A. Kübler, *Berg- und Flurnamen der Gemeinde Chamonix gesammelt und erklärt* (L. Gauchat : travail incomplet et peu scientifique, quoique renfermant quelques explications toponymiques exactes ; cf. col. 316-18, échange de répliques entre l'auteur et le critique). — Col. 207-8. H. Lœwinski, *Die Lyrik in den Miracles de Nostre-Dame* (O. Glöde : utile étude sur les rondeaux et les motets des Miracles de N.-D. p. pers., leur contenu, et leur répétition dans diverses pièces). — Col. 208-14. *Dante-Literatur* (Passerini étudie cette fois sous ce titre les anciens portraits de Dante). — Col. 214-5. Guido Persico, *Cino da Pistoia e il primo sonetto della Vita Nuova di Dante*, *Rassegna Nazionale* (K. Vossler : P. n'arrive pas à rendre convaincante l'attribution à Cino de la réponse interprétative « Naturalmente chere ogni amadore » au premier sonnet de la « Vita nuova »). — Col. 215-6. V. Crescini, *Di due recenti saggi sulle liriche del Boccaccio*, *Atti d. R. Acc. in Padova*, t. XVIII (K. Vossler : C. critique avec raison le classement de manuscrits et la chronologie adoptés par L. Manicardi et A.-F. Massèra pour l'édition critique de Boccace qu'ils projettent ; cf. *Romania*, XXXI, 646). — Col. 243-9. G. Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, 2te Ausg. (J. Subak : ouvrage indispensable aux romanistes, mais avec bien des lacunes, des faiblesses et des longueurs, surtout lorsque K. développe sa propre opinion ; longue liste de corrections et d'additions proposées par S., utile à consulter ; cf. *Romania*, XXX, 480). — Col. 249. B. Faggion, *Le incursioni dei Normanni in Francia e la Chanson de Roland* (P. A. Becker : F. recourt, pour l'interprétation de la *Ch. de R.*, à la bataille de l'Eure livrée par Rollon, où le porte-étendard Roland joua un rôle glorieux tandis qu'Hasting y figura comme traître ; cf. *Romania*, XXXI, 649). — Col. 250-1. *Il libro delle Tre Scritture e il Volgare delle Vanità di Bonvesin da Riva, editi a cura* di V. de Bartholomaeis ; *Il libro delle Tre Scritture e i volgari delle False Scuse e delle Vanità di Bonvesin de la Riva a cura* de L. Biadene ; V. de Bartholomaeis, *Nota Bonvesiana*, *Bull. d. Soc. fil. romana*, 1903 (P. Savj-Lopez : éditions, toutes deux soigneuses, faites indépendamment l'une de l'autre, cf. *Romania*, XXXII, 477). — Col. 286-91. *Lais et descorts français du XIIIe siècle, texte et musique*, publiés par A. Jeanroy, Louis Brandin et P. Aubry (G. Schläger : bel ouvrage ; textes bien établis et publiés ; partie musicale très insuffisante ; critiques importantes de S. sur ce point ; cf. *Romania*, XXXI, 476). — Col. 291-5. C. Marmier, *Geschichte u. Sprache der Hugenotten Kolonie Friedrichsdorf am Taunus* (E. Her-

zog : intéressante étude sur la phonétique, la morphologie, le vocabulaire et la syntaxe de la colonie huguenote de Friedrichsdorf, fondée en 1687 ; cf. *Romania*, XXXI, 647). — Col. 295-8. B. G. Lo Casto, *Ricostruzione della « Valle inferna »* (A. Bassermann : nouvel essai chimérique de reconstruction d'une chimère ; cf. *Romania*, XXX, 628). — Col. 298-301. H. Hauvette, *De Laurentio de Primofato (Laurent de Premierfait) qui primus Joannis Boccaccii opera quaedam gallice transtulit ineunte seculo XV* (K. Vossler : H. a fait d'une étude étroitement limitée une contribution précieuse à l'histoire de la traduction en France ; autant la première version française du *De Casibus* est littérale, autant la seconde est littéraire et colorée ; cf. *Romania*, XXXIII, 105). — Col. 301-2. C. Salvioni, *Carlo Porta, Lament del Marchionn di gamb avert, testo e note* (K. Vossler : texte en dialecte milanais avec d'indispensables annotations). — Col. 334-6. Clara Hürlimann, *Die Entwicklung des lat. aqua in den romanischen Sprachen* (W. Meyer-Lübke : travail fort intéressant apportant beaucoup d'explications justes). — Col. 336-9. Alph. Bayot. *Le roman de Gillion de Trazegnies* (P. A. Becker : l'analyse de B. montre le sérieux et l'originalité de cette étude). — Col. 374-9, R. Weeks, *Aïmer le chétif, Publ. of Mod. L. Ass. Am.*, XVII, 411-34, et c. r. par Ernest Langlois, *Romania*, XXXII, 455-7 ; H. Suchier, *Recherches sur les chansons de Guill. d'Orange, IV, Aïmer le chaitif, Romania*, XXXII, 364-7 (P. A. Becker prend texte de ces différents articles pour exposer ses propres vues sur le personnage d'Aïmér, qui a dû appartenir à une épopée indépendante racontant le siège de Venise ; il combat l'identification faite par Suchier d'Aïmer et d'Hademar). — Col. 381-3. P. Christoni, *La seconda fase del pensiero dantesco* (K. Vossler : l'auteur part d'une pensée juste « le *Convivio* correspond à la seconde phase de l'évolution intellectuelle de Dante », mais il exagère en déniant à son ouvrage de jeunesse, la *Vita Nuova*, toute conception allégorique de la femme ; il n'en est pas moins exact que dans la *Vita* D. est plus poète, dans le *Convivio* plus philosophe). — Col. 401-2. C. Voretzsch, *Einführung in das Studium des Altfrz. Sprache*, 2te Aufl. (K. Vossler : deuxième édition soigneusement revue et assez augmentée de ce bon manuel ; cf. *Romania*, XXXI, 476). — Col. 402-11. E. Gossart, *Ant. de la Sale, sa vie et ses œuvres*, 2e éd. ; Joseph Nève, *Ant. de la Salle, sa vie et ses ouvrages*, cf. *Romania*, XXXIII, 107 ; *Une énigme d'histoire littéraire, L'auteur des XV Joyes de Mariage* (anonyme ; cf. *Romania*, XXXIII, 438) ; *Les Quinze Joyes de Mariage, Texte de l'éd. princeps du XVe siècle, première réimpr.* p. F. Heuckenkamp, cf. *Romania*, XXXII, 174 ; O. Soelter, *Beiträge zur Ueberlieferung der « Quinze Joyes de Mariage » mit bes. Berücksichtigung der Hs. von St. Petersburg* ; Arnold Dressler, *Die Chantilly Hs. der Quinze Joyes de Mariage, hersgg. u. erläutert* ; Arthur Fleig, *Der Trepperel-Druck der Quinze Joyes de Mariage* (W. Foerster : Gossart a eu le mérite de signaler les rapports entre les *Quinze Joyes* et La Sale ; Nève a donné, grâce aux documents à lui communiqués par Pierre Champion, un

essai de biographie d'Ant. de la Sale : il a raison comme l'anonyme de lui dénier la paternité des *Quinze Joyes* et des *Cent nouvelles Nouvelles*. L'attribution des *Quinze Joyes* par l'anonyme à Pierre II abbé de Samer n'est pas convaincante. Les trois dissertations de S., D. et F. reposent sur de examens fragmentaires de tel ou tel manuscrit isolé, ce qui leur enlève toute valeur). — Col. 411-3. G. Leite de Vasconcellos, *Estudos de Philologia Mirandesa*, 2e vol. ; id., *Esquisse d'une dialectologie portugaise* (W. Meyer-Lübke : travaux de premier ordre et véritablement scientifiques par un savant à qui nous devons tout ce que nous savons de la dialectologie portugaise.)

— XXVe année (1904). — Col. 18-25. Kristian von Troyes, *Cligès*, hsgg. v. W. Foerster, 2te Aufl. (Roman. Bibliotek, 1) (E. Herzog : il ne s'agit pas d'une simple réimpression, mais d'une édition complètement revue, améliorée et augmentée ; utiles remarques de H. ; cf. *Romania*, XXXI, 420). — Col. 25-9. *The Troubadours of Dante being selections from the Works of the provençal Poets quoted by Dante...* by H. J. Chaytor (Pillet : le choix fait par Dante ne peut servir de guide pour une sélection rationnelle et pédagogique ; l'introduction littéraire est agréable, mais parfois contestable ; interprétations en général justes ; cf. *Romania*, XXXII, 71). — Col. 29-30. G. Bertoni, *Nuove rime di Sordello di Goito*, extr. du *G. Stor. d. litt. it.*, XXXVIII (P. Savj-Lopez : B. publie quelques pièces inédites de Sordello et lui attribue à tort un « sirventes lombardesco ») — Col. 30-31. B. Schädel, *Die Mundart von Ormea* (Ad. Mussafia : S. ne traite que la phonétique et la conjugaison ; son travail, bien qu'incomplet, n'en constitue pas moins une utile contribution à l'étude des dialectes du nord-ouest de l'Italie). — Col. 49-53. J. Bédier, *Le roman de Tristan par Thomas, poème du XIIe s.*, t. I, Texte (W. Golther : nous possédons enfin une édition sûre, qui nous livre tout ce que nous pouvons connaître ou restituer du texte de Thomas : c'est une belle acquisition pour l'histoire littéraire). — Col. 63-4. J. Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule* (E. Herzog : avec une grande patience, P. a rassemblé tout ce qui, dans les inscriptions de la Gaule, diffère de la langue littéraire ; malheureusement la disposition est peu claire : on ne distingue pas assez la simple faute de la forme influencée par le substrat linguistique ou la langue vulgaire ; cf. *Romania*, XXXII, 307). — Col. 64-72. *Neue provenzalische Veröffentlichungen* (Sachs et Koschwitz analysent diverses publications provençales récentes). — Col. 73-4. *Novela catalana del quinzen segle* publ. p. Ant. Rubió y Lluch (B. Schädel : texte correct de la plus remarquable nouvelle catalane du milieu du XVe siècle). — Col. 107-9. M. Kawczyński, *Huon de Bordeaux, poème en a. fr. analysé et expliqué*, extr. du *Bull. Ac. Sc. d. Cracovie*, Oct. 1902, p. 139-49 (C. Voretzsch, compte rendu doucement ironique de ce livre singulier ; cf. *Romania*, XXXII, 478). — Col. 109-13. C. Liégeois, *Gilles de Chin, l'histoire et la légende* (Ph. A. Becker : le poème de Gilles de Chin serait, selon L., de Gautier de Tournay. B. considère au contraire Gautier le Cordier comme l'auteur prin-

cipal, vers 1190, et Gautier de Tournay comme l'auteur de la dernière partie, vers 1225). — Col. 119-21. J. Massó Torrents, *Obres poetiques de Gordi de Sant Jordi, segles XIV-XV* (B. Schädel : texte très étudié mais non pas critique de ce troubadour ; on aurait désiré aussi une introduction grammaticale). — Col. 121-4. P. Petrocchi, *La lingua e la storia litteraria d'Italia dalle origini fino a Dante* (K. Vossler : joli manuel pénétrant et de lecture agréable où une large place est faite aux influences étrangères et aux facteurs politiques). — Col. 124-5. Lewis Einstein, *Luigi Pulci and the Morgante Maggiore* (K. Vossler : travail que l'auteur n'aurait pas publié, s'il avait connu les livres de de Santis, chez qui il aurait trouvé déjà développés les résultats de ses propres études). — Col. 156-60. L. Jordan, *Ueber Entstehung und Entwickelung des Altfrz. Epos*, *Rom. Forsch.*, XVI, 314-20 (C. Voretzsch. : J. se range en somme parmi les partisans de Rajna, mais il introduit une nouvelle hypothèse, l'hypothèse bourguignonne ; c'est par les Burgondes et non par les Francs que s'est exercée l'influence germanique sur l'épopée française ; bourguignonnes seraient notamment la chanson de *Girard de Roussillon*, la chanson de *Girard de Viane*, ce qui est bien douteux, et la *Cantilène de saint Faron*, ce qui n'est rien moins que prouvé ; la plus intéressante des influences germaniques qu'il signale est celle du thème du « double mariage ». — Col. 163-4. Joh. Jungfer, *Ueber Personennamen in den Ortsnamen Spaniens und Portugals* (Ad. Zauner : bon travail sur les noms tels que *Ciudad Rodrigo*, *San Vitores*, etc.). — Col. 164-5. F. Hanssen, *Notas á la versificacion de Juan Manuel* : l'auteur cherche à prouver que la métrique de Juan Manuel est identique à celle des *Cantigas de Sa. Maria* du roi Alphonse X ; cf. *Romania*, XXXII, 173). — Col. 196-8. *Aliscans*, kritischer Text von E. Wienbeck, W. Hartnacke, P. Rasch (Ph. A. Becker : édition extrêmement soigneuse, où les auteurs ont pris pour base le texte de l'Arsenal, faute d'avoir pu aboutir à un classement définitif et sûr des manuscrits ; la démonstration de Rasch que les combats de Rainouart constituent une addition postérieure paraît décisive ; cf. *Romania*, XXXIII, 315). — Col. 200-1. *Diccionari de la llengoa catalana*, tercera edicio ; *Bolleti del Diccionari de la Llengua catalana*, 1901-1903 (B. Schädel : entreprise peu scientifique et passablement anarchique ; aucune unité dans la transcription). — Col. 205-7. O. Densusianu, *Histoire de la langue roumaine*, I, 2e et 3e fasc. (W. Meyer-Lübke : excellent livre où D. a mis à profit les gloses et les inscriptions ; sa théorie de l'origine macédonienne des Daco-roumains venus en Valachie et y ayant trouvé des populations parlant une langue analogue à la leur semble exacte, quoique sa démonstration soit bien fragile parfois ; cf. *Romania*, XXX, 415). — Col. 238-42. *Die Werke Maistre François Villons* hsgg. v. W. v. Wurzbach (F. Ed. Schneegans : édition destinée à mettre à la portée du public allemand le texte de Longnon amendé par G. Paris ; les ballades en jargon sont omises. Le commentaire est satisfaisant quoiqu'il cherche à découvrir dans le texte plus d'obscénités que V. n'a voulu en

mettre et qu'il ne soit pas exempt d'erreurs) — Col. 245-6. Enrico Hauvette, *Dante nella poesia fraucese del rinascimento* trad. di Amelia Agresta (A. Counson : traduction d'une intéressante conférence sur l'influence de Dante en France au XVIe siècle). — Col. 246-7. *El libro de Marco Polo* nach der Madrider Hds. hsgg. v. R. Stuebe (Ad. Zauner : édition consciencieuse d'un texte fort corrompu et probablement traduit du français en espagnol au XIVe siècle, peut-être par un Catalan). — Col. 287-8. *I Fioretti del glor. Messere Sauto Fraucesco e dei suoi frati a cura di* G. L. Passerini (K. Vossler : excellente petite édition d'après un bon manuscrit du XVe siècle avec les variantes empruntées au codex florentin du XIVe siècle écrit par Amaretto Mannelli). — Col. 288-91. Karl Pietsch, *Preliminary notes on two old Spanish versions of the Disticha Catonis* (Ad. Zauner : Pietsch étudie les versions espagnoles des *Disticha Catonis* du XIIIe au XVe siècle et les fait suivre de commentaires grammaticaux, que Z. discute en détail ; cf. *Romania*, XXXIII, 628). — Col. 291-3. J. A. Candrea-Hecht, *Les éléments latins de la langue rounaine : le consonantisme* (W. Meyer-Lübke : correct, mais en général n'apportant rien de nouveau ; cf. *Romania*, XXXII, 475). — Col. 326-7. K. Vossler, *Die philosophischen Grundlagen zum süssen neuen stil des Guido Guinicelli, Guido Cavalcanti und Dante Alighieri. Eine Studie* (B. Wiese : charmant livre plein de pénétration, où V. étudie l'évolution du culte de la femme et de l'amour à travers la poésie provençale et italienne). — Col. 364. C. Voretzsch, *Die Anfänge der romanischer Philologie a. d. deutschen Universitäten u. ihre Entwicklung a. d. Univ. Tübingen, Antrittsrede* (K. Vossler : esquisse du développement de l'enseignement des langues romanes dans les Universités allemandes ; cf. *Romania*, XXXIII, 318). — Col. 364-8. Ch. de la Lande de Calan, *Les personnages de l'épopée romane* (K. Voretzsch : livre qui témoigne d'un énorme labeur et qui serait de plus grande valeur, si l'auteur avait une méthode scientifique ; on y trouvera cependant plusieurs explications intéressantes ; cf. *Romania*, XXX, 624). — Col. 368-72. F. M. Forkert, *Beiträge zu den Bilderu aus dem altfrz. Volksleben auf Grund der Miracles de Nostre Dame par persounages*, Teil I u. II : *Glaubensleben und kirchliches Leben*; P. Pfeffer, *Beiträge zur Keuntnis des altfrz. Volkslebens meist auf Gruud der Fabliaux* (O. Glöde : la dissertation de Forkert traite de la vie et de la pensée religieuse du moyen âge, telle qu'elle se peint dans les Miracles de N.-D. ; les travaux de Pfeffer constituent une contribution précieuse à l'histoire des mœurs et des costumes des différentes classes sociales). — Col. 372-8. F. Saran, *Der Rhythmus des frauzösischen Verses* (Ph. A. Becker : la théorie de Saran est que l'essence du vers français n'est ni dans la quantité des syllabes, ni dans la répartition des accents, mais dans une alternance d'élévations et d'abaissements de la voix (Hebung und Senkung) dans chaque pied ou groupe de deux syllabes ; les arguments tirés de l'emploi du mot « pied » au XVIIe siècle, du rythme des chansons et de l'influence du vers français sur la prosodie alle-

mande au moyen âge ne suffisent pas à démontrer la thèse de l'auteur, qui trouverait véritablement dans le vers hongrois cette alternance qu'il attribue à tort au vers français; cf. *Romania*, XXIX, 584). — Col. 375-8. L. di Francia, *Franco Sacchetti Novelliere* (K. Vossler : édition presque définitive des importantes nouvelles de Sacchetti. Les *Trecento novelle* ont dû être commencées en 1392 et achevées en 1395 ; un des meilleurs chapitres de l'édition est celui qui s'occupe des sources; l'appréciation littéraire est par contre moins heureuse). — Col. 393-4. A. E. Schönbach, *Ueber einige Evangelienkommentare des Mittelalters, Sitzber. d. k. Ak. d. Wiss. in Wien, Phil.-hist. Kl.*, Bd. 146 (K. Helm : important travail sur les commentaires des évangiles au moyen âge et leur dépendance mutuelle). — Col. 404-7. L. Lamouche, *Essai de grammaire languedocienne, dialectes de Montpellier et de Lodève* (E. Herzog : excellente petite grammaire sans prétention scientifique, mais qui témoigne de dons d'observation et d'une réelle sûreté de jugement ; H. ajoute quelques compléments). — Col. 407-8. P. Savj-Lopez und M. Bartoli, *Altitalienische Chrestomathie mit einer grammatischen Uebersicht und einem Glossar* (K. Vossler : excellente et très utile chrestomathie).

G. Cohen.

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXVI (1912), 2.— P. 129. G. L. Hamilton, *La source d'un épisode de Baudouin de Sebourc*. Voir *Romania*, XLI, 309. [M. H. a retrouvé en Orient et en Occident tous les tenants et aboutissants de la légende de l'épreuve de Moïse et il nous expose de façon intéressante les résultats de son enquête.— L. Foulet.]— P. 160. H. Schuchardt, *Romano-baskische Namen des Wiesels*. — P. 170. G. D. de Geronimo, *Di alcuni codici e stampe di antiche rime messi assieme nel secolo XVI*. Premier article. — P. 192. A. F. Massera, *Studi boccacceschi : I. L'anno di nascita e la data dell' arrivo a Napoli*. L'auteur adopte pour ces deux faits les dates suivantes : fin de 1313 ou premiers mois de 1314 et derniers mois de 1327; — *II. Fiammetta* n'est pas une Maria d'Aquino, mais bien Giovanna d'Aquino, fille de Tommaso II, comte de Belcastro, et de Catherine de Mons, née vers 1714, mariée à Ruggero di Sanseverino vers 1330, et morte le 6 avril 1345.

Mélanges. — P. 221. W. Suchier, *Zu den altfranzösischen Minnefragen*. [A propos du livre de M. A. Klein, *Die altfranzösischen Minnefragen*, M. S. signale quelques textes mss. contenant des « questions d'amour » et quelques anciennes impressions qui ont échappé à M. Klein. — L. F.] — P. 228. H. Andresen, *Zur Karlsreise*. Propose des corrections aux v. 19, 69, 134, 218, 532, 812 et 818. — P. 230. W. Meyer-Lübke, *Frz.* ivre *und* cuivre. Cf. *Romania*, XXXIX, 391; M. M.-L. s'efforce de justifier son explication de *ivre*. — P. 233. L. Spitzer, *Zur Bildung romanischer Kindernamen* (*Romanisch pits-* = pipio ?). — P. 236. J. Schwarz, *Uebergang von germ. ƀ zu rom.* gu.

Comptes rendus. — P. 241. E. Sicardi, *Amore e schermi d'amore nell'*

antica poesia (Fr. Beck); — p. 243, *Evangelium Gatianum*, éd. J. M. Heer (J. Pirson); — p. 244, *The franco-italian Chevalerie Ogier*, ed. by Barry Cerf (J. Reinhold : assez nombreuses rectifications de texte); — p. 249, *Poesias de Baltasar de Alcázar* (P. de Mugica); — p. 253, F. Mistral, *La Genèsi traducho en pronvençau*, éd. J.-J. Brousson (H. Urtel); — p. 254, *Lirici marinisti* a cura di B. Croce (H. Schneegans); — p. 255, M. von Waldberg, *Studien und Quellen zur Geschichte des Romans, I* (Ph. A. Becker).— P. 256, Th. Kalepky, *Nachtrag zu Zeitschr.*, XXXIII, 711.

— XXXVI, 3. — P. 257. R. Brod, *Die Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen*. Suite : consonantisme, morphologie. — P. 292. G. Bertoni, *Note etimologiche e lessicali emiliane*. Dix-neuf notes, brèves pour la plupart, sur les mots suivants : 1. anc. modén. *arbuttin* « savetier » ; — 2. frignan. *ardagno* « arc-en-ciel » = *arco bdagno* < arcus pedaneus; — 3. modén. *budlón* « boucle de cheveux » ;— 4. émil. *burlénĝ* « espèce de galette» ; — 5. anc. modén. *butiçare* « pousser, frapper » < got. **bautan* + *-idjare* ; — 6. anc. modén. *camáta* « abreuvoir à chevaux » : *camáta* = *casamatta*; le sens que ce mot paraît avoir eu à Modène (il se trouve dans des documents d'archives depuis le XIVe siècle) viendrait appuyer l'étymologie *casamatta* < χάσματα et cette étymologie grecque trouverait encore un soutien dans le fait que le plus ancien exemple de *camáta* (1276) provient de Ravenne ; l'intérêt des textes apportés par M. B. est de montrer que *camáta* est en quelque rapport avec la notion de « creux, pente », reste à rechercher si ce rapport est originel ; — 7. anc. ferr. *canáca* « chaîne de cou », rattaché à *canna* « gosier »;— 8. anc. ferr. *colto* « tiroir » de calathus, remarques sur le passage de *-al-* à *-au-*, *-o-*, *-ol-* ; — 9. émil. *dimóndi* « beaucoup »: altération phonique de *molto* en *monto*, compliquée peut-être d'une influence de *mondo* ; — 10. anc. modén. *gherẓola* « vivacité » ; — 11. anc. modén. *giavra* « tempête » ; — 12. anc. modén. *inarmintias* « prendre courage » ; — 13. bol. *malép* « ennui », déverbal de l'anc. bol. *malipare* = *malabiare* < *male* + gér. de *habere* ; — 14. modén. *sbergnéffla*, *gnifla* « femminuccia » ; — 15. modén. *sgajént* « (son) aigu » ; — 16. anc. modén. *sgamaittunar* « frapper d'un bâton », cf. prov. *gamach* « coup » ; — 17. anc. modén. *spargujar* « disperser » ; — 18. anc. modén. *vassóra* « instrument à nettoyer le grain » < *varsora* < versoria — 19. modén. *fär da ẓagn e da buratén* = *far da Marta e da Maddalena* : *ẓagn* doit être ici *ẓanni*. — P. 303. R. Haberl, *Neue Beiträge zur romanischen Linguistik*. Courtes notes, les cinq premières groupées sous des titres imposants : 1. *Die Gemination im Romanischen* : il s'agit *a*) des suff. -ūtius, -ūceu avec consonne redoublée; *b*) du fr. *patois* et *patte* que M. H. explique par le latin pat- (patulus, patere) avec consonne géminée ; — 2. *Der Nebenton im Romanischen* : *a*) du passage de *o* protonique initial à *ou* et *eu* : essai pour soumettre à une règle commune, d'ailleurs peu nette, des faits dont il faudrait d'abord établir avec plus de précision l'histoire et les rapports ; l'on ne peut mettre d'emblée sur la

même ligne Novelliacu > *Neuilly*, Novo Vico > *Neuvy*, Floriacu > *Fleury*, etc.; *b*) fr. *peu* < *pou* en position protonique (*peu de temps*); *c*) a. fr. *carole*, it. *carola*; essai pour rattacher ces formes à * choriola, cf. Meyer-Lübke, *Rom. Et. W.*, 1884 : *a* < *o* en position protonique; — 3. It. *niente*, fr. *néant* < necmente « en aucune manière », *m* du groupe inhabituel *-cm-* a disparu, tout simplement; — 4. sur les 3e pers. plur. ital. du type *tengono*; l'intérêt de cette note n'apparaît pas clairement. — P. 312. J. Bruch, *Ueber die Entstehung von* I *aus* K¹ *nach* O, AU *im Französischen*. Cf. *Romania*, XLI, 1912, p. 605. — P. 332. K. v. Ettmayer, *Zur Charakteristik des Altfranzösischen*. Sous ce titre, qui rappelle une précédente publication de l'auteur, deux notes très chargées de considérations qui n'ont pas toujours une valeur démonstrative immédiate : dans l'une M. v. E. explique *avoltre* de adulterium, comme une forme provenant d'un domaine où *-d-* intervocal passe à *-v-*, p. ex. le Limousin; dans l'autre il s'efforce d'établir que l'a. fr. *oret* est d'origine provençale.

MÉLANGES. — P. 344-5. G. Bertoni, *Due note sul ms. provenzale D.* Sur la pièce de Guillem Ademar *El temps d'estiu cant par la flors el broil*, qui est copiée deux fois dans *D*, et sur une strophe isolée de Peire Cardenal conservée par ce ms. — P. 346. M. Scarano, *Sull' « alcun » della canzone « Donne ch' avete »*.

COMPTES RENDUS. — P. 350, F. Marletta, *Il bacio a madonna Laura* (B. Wiese); — p. 358, H. Zeller, *Das Seerecht von Oleron*, ms. Arsenal 2570 (W. Benary : corrections de texte assez nombreuses; cf. *Romania*, XLII, 649); — p. 356, *Romanische Forschungen*, XXV (E. Hoepffner; cf. *Romania*, XLI, 443); — p. 360, *Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig*, XVI (Kr. Sanfeld Jensen; cf. *Romania*, XL, 153); — p. 361, *Giornale storico della Letteratura italiana*, LVII, 2-3 (B. Wiese).

— XXXVI, 4.— P. 385. L. Wiener, *Byzantinisches, III, Ital.* « *andare* ». M. W. étudie l'emploi de anditus qui apparaît depuis le début du VIIIe s. dans les documents du sud de l'Italie avec le sens de « passage, servitude de passage », et de androna qui a en Lombardie des sens analogues (ruelle, égout), mais qui est d'ailleurs bien plus ancien et bien plus étendu; il les rattache tous deux au gr. ἄνδηρον, et de même andena « landier » ou « variété de fer » dont le lien sémantique avec ἄνδηρον n'est pas très exactement précisé. M. W. conclut que le développement de tout ce groupe a pour point de départ l'Italie, et qu'il en est de même pour le verbe *andare, anar, aler*, qui, né en Italie dans la langue du droit, et précisément du type anditus se serait ensuite propagé dans toute la Romania occidentale : *andare* apparaît en effet dès le IXe siècle en Italie, ailleurs pas avant le XIe siècle. Il est vrai que le *alare* des Gloses de Reichenau fait ici une sérieuse difficulté, mais M. W. promet de l'examiner dans un prochain mémoire. — P. 408. G. D. de Geronimo, *Di alcuni codici e stampe di antiche rime messi assieme nel secolo XVI*. Suite. — P. 437. A. L. Stiefel, *Ueber den Verfasser der Come-*

dia « *La Española de Florencia* ». Discussion de la dissertation de M. Rosenberg (Philadelphie, 1911) qui attribuait la comédie à Calderon; M. St. maintient la vraisemblance de l'attribution à Lope de Vega. — P. 468. Th. Kalepky, *Zur französischen Syntax, Besonderheiten der Verwendung von* depuis *in Verbindung mit einer durch einen* que-*Satz näher bestimmten Zeitraumangabe*. [Il s'agit de phrases du type : « La première est furieuse [de ce qu'une dame très riche se fait faire son chapeau par une autre ouvrière plus jeune]. Il y a de quoi : depuis plus de dix ans qu'elle coiffait cette dame ! » M. K. a bien raison de protester contre l'abus de l'explication par l'« ellipse ». Il n'en est pas moins vrai que dans le cas particulier l'ellipse est indéniable. Le fait est que dans son analyse M. K. a laissé de côté un élément important : le ton sur lequel la phrase est prononcée : la voix ne tombe pas à la fin mais monte, laissant entendre que l'expression de la pensée est incomplète. Il est facile de la compléter : « Elle avait bien le droit de s'attendre à être traitée autrement. » *Depuis que*, employé dans ce sens, appelle toujours en effet une phrase principale : *on doit* (*devait*) s'attendre à, *on a* (*avait*) *le droit de* s'attendre à, *il est* (*était*) *naturel* de conclure que. Cette phrase est parfois expressément spécifiée : « [On chante toujours les mêmes chansons à Tarascon.] Et pourtant *ils doivent* les connaître depuis quarante ans qu'ils se les chantent. » Parfois elle n'est qu'à moitié exprimée : « Depuis si longtemps qu'ils [les lapins] voyaient la porte du moulin fermée.. ils avaient fini par croire que la race des meuniers était éteinte. » Entendez : ils avaient fini, *comme il est naturel* après une si longue attente, par croire... (C'est à tort que M. K. déclare qu'*avaient vu* serait plus exact et plus naturel que *voyaient*. Il s'agit ici non pas d'un point dans la durée, mais d'une durée, distinction qu'il a lui-même très bien mise en lumière, et précisément à propos de *depuis*, au début de son article.) Parfois enfin la phrase principale est tout entière sous-entendue, mais si l'expression fait défaut la pensée n'en est pas moins très nettement présente à l'esprit de celui qui parle ou écrit et très nettement perçue par le lecteur ou l'auditeur : « Depuis dix années qu'elle ne l'avait revu, elle chercha avec une sorte d'inquiétude les changements opérés dans toute sa personne. » Entendez : Depuis dix années... *il était naturel* que des changements se fussent opérés, elle chercha *donc*.. Un autre exemple de *depuis que* signalé par M. K. comme tout à fait différent des emplois précédents s'y ramène sans effort : « Depuis si longtemps qu'ils se les chantent [les chansons], ces braves Tarasconnais n'ont jamais envie d'en changer. » Entendez : Depuis si longtemps .. *ils auraient bien le droit* d'en être fatigués, *il serait bien naturel* qu'ils en fussent fatigués, et *pourtant* ils n'ont jamais envie ... *Chantent* n'est pas ici au subjonctif comme l'affirme M. K., mais à l'indicatif. — L. Foulet].

Mélanges. — P. 477. L. Spitzer, *Zum ältesten rätorom. Sprachdenkmal*. Dans *ki fai diabulus* etc., M. S. propose de construire *fai... cannao* = facit ingannatum = ingannat; il interprète *homo mopotesille* comme *homo*

potens ille. — P. 479. G. de Gregorio, *Roman.* « *Mezzure quinto dici ?* ». Ces mots sont donnés par Dante comme exemple du dialecte de Rome (*Vulg. eloq.*, I, XI) ; M. de Gr. estime que la transcription de ces formes est en somme exacte et qu'il faut les interpréter par *Messere, come dici ?* — P. 481. E. Sicardi, *Per una canzone di Rinaldo d'Aquino*. Ingénieux essai d'interprétation, moyennant quelques corrections et des coupes précises, de la difficile chanson *Ormai quando flore E mostrano verdura*. — P. 488. G. Bertoni, *Il « fableau » detto* do pré tondu (*Rec. gén.*, nº CIV, t. IV, p. 154). Pour la clarté du sens, M. B. propose de lire : *Ja ne pot ele mot soner, Conmence a ses doiz* (au lieu de *Convint c'a ses doiz*) *a motrer Qu'il est bertodez et tonduz*. — P. 489. H. Andresen, *Zu Bertolome Zorzi*. Corrections aux vers II IV 5 et XVI I 7 (éd. E. Levy) qui faussent le schéma des rimes. — P. 490. J. Brüch, *Frz. « guigner » und seine Sippe*. De l'anc. franc. sept. * *wingjan*, forme connexe de *winkjan* (all. *winchen*). — P. 491. P. Högberg, *Die vorvokalischen Formen mon, ton, son, beim Femininum*. [M. H. explique le remplacement de *m'amie*, etc. par *mon amie* en partie par l'influence analogique de l'article défini qui ne distingue pas entre le masculin et le féminin commençant par une voyelle : c'est ainsi que dans le même domaine oriental où apparaissent les premiers *mon* féminins on trouve, pendant un certain temps, *li* devant des féminins commençant par une voyelle, en attendant que cette forme devienne l'article unique servant pour les deux genres. M. H. signale en second lieu l'influence perturbatrice des mots dont le genre était douteux : *enfant*, *hoir*, *ombre*, *ongle*, etc. (cf. *Zts. f. rom. Phil.*, XXXVI, p. 600). — L. Foulet].

Comptes rendus. — P. 497, A. Hilka, *Das Leben und die Sentenzen des Philosophen Secundus des Schweigsamen in der altfranz. Literatur* (A. Pillet) ; — p. 500, J. D. Bruce, *Mort Artu* (A. Klein) ; — p. 502, François Villon, *Œuvres* éd. par un Ancien archiviste (F. E. Schneegans) ; — p. 504, A. Pillet, *Beiträge zur Kritik der ältesten Troubadours* (W. Suchier) ; — p. 506, M. Scherillo, *La Vita nuova di Dante* (Fr. Beck) ; — p. 512, J. Reinhold, additions et corrections au texte et au glossaire de son édition de *Bovo d'Antone* (*Zeitsch.*, XXXV-XXXVI, cf. *Romania*, XLII, 138 ss.).

— XXXVI, 5. — P. 513. R. Brod, *Die Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen*. Troisième et dernier article : textes et glossaire, corrections. — P. 546. St. Grundzinsky, *Vergleichende Untersuchung und Charakteristik der Sage vom Findelkind, das später Kaiser wird*. C'est le thème du *Dit de l'empereur Constant* ; M. Gr. compare la version du *Panthéon* de Godefroy de Viterbe (XIIe s.), celle des *Gesta Romanorum* (avec traduction française et allemande), la nouvelle française en prose et le Dit en vers. M. Gr. voudrait établir que la nouvelle en prose est antérieure au dit en vers et que celui-ci en dérive, mais son argumentation, fondée surtout sur la présence dans la nouvelle de quelques traits d'un orientalisme bien suspect, est sans valeur. M. Gr. a une façon de citer les octosyllabes dont je ne parviens pas à saisir l'intérêt ; tantôt il les écrit comme de la prose à longues lignes (sans

indiquer d'ailleurs les coupes qu'il y pratique, ce qui fausse les comparaisons avec le texte en prose), tantôt il en réunit deux en longs vers de 16 syllabes (p. 574) ; ce sont là des dispositions singulières qui n'ont pas même l'avantage d'économiser de place. — P. 577. J. Brüch, *Zu Meyer-Lübkes etymologischem Worterbuch*. Notes à 36 articles du *Dict. étym.* dans l'ordre même de l'ouvrage ; elles tendent surtout à établir la forme exacte des types germaniques proposés comme étymologies. — P. 586. K. Borinski, *Eine unerkannte Fälschung in Petrarcas Werken*. Il s'agit des dialogues *de vera sapientia*.

Mélanges. — P. 598. H. Schuchardt, *Farfecchie*. Cf. *Romania*, XLI, 154 : formes avec *-o-*, *forfecchie*, *forfecchina*, qui restent à expliquer. — P. 598. W. Meyer-Lübke, *Lat.* brunda *und frz.* bronde. Il n'existe pas de lat. brunda : ce mot est dans Isidore de Séville une déformation graphique du messapien βρέντιον transmis par Strabon, et ne peut donc pas servir à expliquer le fr. *bronde*, piém. *bronda* (cf. l'art. 1271, et non 1971, du *R. Et. W.*). — P. 599. W. Meyer-Lübke, *Lat.* arillus « *Traubenbeere* ». Le mot est attesté dans un glossaire du xe-xie s., mais ce n'est que la latinisation d'une forme italienne < arenulae. — P. 600. K. Voretzsch, *Zu* mon, ton, son *vor Feminin*. Cf. *Zs.*, XXXVI, 491 ; M. V. rappelle qu'il avait, dans les différentes éditions de son *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache*, proposé les mêmes explications que M. Högberg. — P. 601. P. Barnils, *Zur Kenntnis einer mallorkinischen Kolonie in Valencia*. La colonie remonte au début du xviie s. ; M. B. nous donne quelques indications historiques et statistiques nouvelles, signale quelques particularités relatives entre autres à l'emploi de l'article ipse, ipsa ; il promet d'ailleurs de revenir sur cet intéressant sujet. — P. 607. H. R. Lang, *Rims equivocs und derivatius im altportugiesischen*. — P. 611. W. Foerster, *Keltismus in der Monser Percevalhandschrift ?* Il s'agit du v. 7966 de l'éd. Potvin qui, dans le seul ms. de Mons, présente le nom *la Bogne de Galvoire* (ailleurs on a *la borne*) où M. Baist a voulu voir (*Roman. Forsch.*, XXIX, 330) un celtisme évident (celt. *bog*). M. F. s'étonne à bon droit de cette exceptionnelle conservation d'un celtisme dans le seul ms. de Mons, et propose de lire ici *la bogne* = *la boine*, c.-à-d. *la borne*.

Comptes rendus. — P. 612, W. Heraeus, *Zu den lexikalischen Quellen der Reichenauer Glossen* (W. Foerster) ; — p. 616, C. Battisti, *Zur Sulzberger Mundart* (E. Quaresima) ; — p. 620, A. Trauzzi, *Attraverso l'onomastica del medio evo in Italia* (G. Bertoni) ; — p. 624, G. Bologna, *Note e studi sul Petrarca* (B. Wiese) ; — p. 630, F. Marletta, *Il « Trolio e Griseida » di Angelo Leonico* (K. Vossler) ; — *La Española de Florencia, comedia famosa* de Don Pedro Calderon de la Barca, éd. S. L. M. Rosenberg (A. L. Stiefel) ; — p. 635, Diego Lopez de Castro, *Marco Antonio y Cleopatra*, éd. H. Rennert (A. L. Stiefel) ; — p. 636, *Romanische Forschungen*, XXV (E. Hœpffner).

— XXXVI, 6. — P. 642. P. Skok, *Zur Kunde des romanischen Elements in der serbokroatischen Sprache*. Série de trente notes, dont quelques-unes auraient besoin d'un développement plus considérable ; apport utile à

notre connaissance des éléments romans passés en serbo-croate, d'autant plus intéressant que certains des mots considérés sont des mots populaires ou dialectaux inconnus des lexiques serbo-croates. Il reste malheureusement souvent fort difficile de préciser l'origine de l'emprunt. — P. 657. W. Benary, *Ein unbekanntes handschriftliches Fragment einer Lope'schen Komödie.* Fragment découvert par M. B. en 1908 dans la bibliothèque de Gotha ; le ms. est de la première moitié du XVIIe s. et M. B., qui publie le fragment, estime qu'il nous offre une rédaction plus voisine de la rédaction originale de Lope que celle qui nous a été transmise par les éditions imprimées. — P. 679. L. Spitzer, *Zur romanischen Syntax : 1. « Er hat es ja getan ! » und verwandte Redensarten ; 2. Paʒienʒa.* [M. S. traite surtout de constructions italiennes, et accessoirement de constructions espagnoles, portugaises et françaises. Dans un premier chapitre il étudie des phrases du type « Egli *sì* l'ha fatto » ou « Egli *sì che* l'ha fatto » à côté de « Egli l'ha fatto », dans un second chapitre la locution *paʒienʒia !* marquant résignation ou espérance et ses analogues. — L. F.] — P. 706. Th. Braune, *Afr.* bruisier, *fr.* gruis, briser, brésiller, grésiller, brise, bise, beser, *afr.* berser, *fr.* bois, bûche, *it.* busto *u. a.* Essai pour reprendre et préciser l'explication de tous ces mots difficiles par le germanique ; M. B. reconstruit les types *brûsion, *brîsôn, *breuzilôn, etc. Nous aurons à revenir ici même sur certains de ces types.

Mélanges. — P. 717 sq. L. Spitzer, *Frʒ.* pourquoi faire, etc. Étude des constructions *pourquoi faire ?* (au lieu de *pour quoi faire ?*) ; entre *causeurs à voix basse* des phrases commencées se taisaient tout à coup ; *toujours* (au sens de « en tout cas ») ; *la « moi »* (vous verrez comme ma fille me ressemble... elle est toute pareille à *la « moi »* d'autrefois).» P. 719-20, M. S., à mon avis, a raison contre M. Kalepky quand il voit dans *à voix basse* un souvenir conservé par le substantif du régime que gouverne le verbe *causer.* De même pour *empêcheur de danser en rond.* « Empêcher quelqu'un de danser en rond » est une expression comique qui devient encore plus comique quand, remplaçant le verbe par le substantif, on transforme cette occupation nécessairement passagère en profession attitrée. Mais « empêcheur de » n'est possible que parce qu'il rappelle « empêcher de » : « l'ennemi, l'adversaire de danser en rond » seraient des constructions bien surprenantes. P. 724 n. : cette *diablesse* (ou *diable*) de salle. « Diable » est le terme courant dans cette locution, au féminin comme au masculin ; « diablesse » s'emploie en général des personnes et même alors, si le mot est suivi d'un *de*, cède volontiers la place à « diable ». — L. F.] — P. 724. L. Spitzer, *Val.* pa y formage. Note à un passage de l'art. de M. Schuchardt (*Zs.*, XXXVI, 165) sur les noms romano-basques de la belette. — P. 725. H. Schuchardt, « *La ville de Paris* ». Controverse avec M. Meyer-Lübke sur l'explication du génitif des noms de villes. — P. 727. W. Foerster, *Randglossen ʒum Athisroman* (*Athis und Cligés*). [M. F. signale les remarquables ressemblances que présente le *Cligès* de Chrétien

de Troyes avec le roman d'*Athis et Prophilias* dont M. Hilka vient de publier les deux premières parties. Ces ressemblances sont telles que l'un doit avoir imité l'autre. Plaçant *Athis* peu après 1155, M. F. y voit, pour les passages en question, l'original de l'auteur de *Cligès*. Ainsi s'éclairent peu à peu les procédés de composition de Chrétien. — L. F.] — P. 736. W. Foerster, *Zu Perceval 9336* « *en sanc meslé* ». [Cette forme non attestée jusqu'ici est confirmée par quelques vers d'*Athis et Prophilias* (2936 ss.). Remarquons toutefois que la confirmation porte sur le sens probable plutôt que sur la forme de la locution. — L. F.]. — P. 738. L. Bertalot, *Ueber lateinische Gedichte des Porcellius*. Revendique pour Porcellius des poésies latines publiées par M. Adolfo Levi qui les attribue à Malatesta Ariosti ; quelques rectifications de texte et éclaircissements.

Comptes rendus. — P. 743, *Li quatre livre des reis*, éd. E. R. Curtius (A. Stimming) ; — p. 749, E. Sicardi, *Dante integrale?* (Fr. Beck) ; — p. 749, *Li Romanz d'Athis et Prophilias*, éd. A. Hilka (W. Foerster) ; — p. 752, complément de W. Foerster à son compte rendu de Heraeus, *Lexikalische Quellen der Reichenauer Glossen* ; demande une nouvelle revision du ms. de l'*Appendix Probi* ; — p. 753, rectifications de G. D. de Geronimo à son mémoire *Di alcuni codici e stampe di antiche rime*.

M. R.

CHRONIQUE

Nous aurions dû annoncer plus tôt, si nous en avions été informés en temps opportun, la mort d'un savant belge qui a fait quelques publications importantes sur notre ancienne littérature française, M. Stanislas Bormans, membre de l'Académie de Belgique, décédé à Liège, le 15 novembre 1912. La plupart de ses travaux se rapportent à l'histoire de la Belgique, et spécialement à celle de Liège. Dans l'ordre de nos études, signalons surtout la publication des tomes IV, V et VII du *Myreur des histors* de Jean d'Outremeuse, commencée par Borgnet, et diverses notes sur le même chroniqueur dans le Bulletin de la Commission d'histoire de Belgique, en 1891. Il faut citer aussi ses *Observations philologiques et critiques sur le texte de « Cleomadès »* (Liège, 1867). Nous avons signalé ici (IV, 298, et VIII, 301) les fragments de *Doon de Maience* et de *Foucon de Candie* qu'il a édités autrefois dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique.

— M. Arthur Graf, professeur, depuis 1879, à l'Université de Turin pour l'histoire comparée des littératures romanes, est décédé le 30 mai dernier à l'âge de 65 ans. Il avait une connaissance très étendue de la littérature générale, spécialement pour le moyen âge. Nous avons signalé, dans la *Romania*, la plupart de ceux de ses travaux qui se rapportent à nos études. G. Paris a consacré, dans le *Journal des Savants* (1884), un article important à son principal ouvrage : *Roma nella memoria e nelle imaginazioni del medio evo* (1881, 1883). Dans cet ouvrage, comme dans la plupart des écrits du même savant, on reconnaît une rare érudition : on est sûr d'y trouver quelque chose à apprendre ; mais on ne peut pas dire que les faits soient toujours bien présentés : çà et là il y a des traces de confusion. Sur certains points la préparation de M. Graf était insuffisante. Assurément nous devons lui savoir gré d'avoir publié certains poèmes français, tirés des manuscrits de Turin qui sont maintenant en partie détruits depuis l'incendie de 1904, mais il est visible qu'il ne connaissait pas assez la philologie française[1]. Malgré tout, M. Graf a rendu de grands services à l'étude des

1. Voir notamment les remarques de G. Paris sur les *Complimenti della chanson d'Huon de Bordeaux* (1878), *Romania*, VII, 352.

littératures romanes. Il semble, du reste, s'être assez tôt fatigué de l'érudition. En 1883 il avait fondé, avec MM. Novati et Renier, le *Giornale storico della letteratura italiana*. Mais en 1889 il se retira de la direction de ce recueil, qui a toujours eu un caractère scientifique. A partir de ce moment il s'occupa spécialement de littérature moderne. Ses travaux dans cette voie, comme aussi ses compositions littéraires en vers et en prose, sont étrangers à la *Romania*. — P. M.

— M. Florian Melcher, rédacteur en chef du *Dizionari retorumauntsch*, dont nous avons signalé les progrès (ci-dessus, p. 599), vient de mourir le 23 octobre à Scanfs (Haute-Engadine). Né à Scanfs en 1878, il avait étudié à Munich, à Genève, puis à Vienne. Professeur dans un lycée, à Iglau en Moravie, il abandonna ce poste au bout d'un an pour rentrer dans sa *terra d'Engiadina*. Sa thèse, qu'il n'a malheureusement pas publiée, traitait de l'origine et de la fonction des suffixes des mots ladins. Lorsque les Rétoromans grisons décidèrent de publier un grand *Dictionnaire de tous les parlers rétoromans* de la Suisse (1903), M. Melcher fut chargé de recueillir le trésor lexicologique de ces patois. Depuis neuf ans, M. Melcher s'était dévoué à cette tâche avec un zèle et un enthousiasme qui ne se démentaient jamais. Une fièvre typhoïde l'a arraché en pleine activité à l'œuvre à laquelle il avait donné toutes ses forces. C'est là pour la science une perte cruelle, plus sensible encore à ceux qui ont approché M. Melcher et qui ne peuvent assez louer la délicatesse de son cœur, son amour désintéressé de la science et son patriotisme ardent. — J. Jud.

— M. L. Passy, député du département de l'Eure, est décédé subitement le 31 juillet dernier. Nommé représentant à l'Assemblée nationale de 1871 ; député (de l'arrondissement des Andelys) en 1876, il avait été constamment réélu, et depuis trois ans il était le doyen de la Chambre. Il avait 83 ans. De bonne heure il avait eu le goût de l'histoire. Entré à l'École des Chartes en 1849, il en était sorti en 1852 dans un bon rang. Il s'intéressa à la poésie des trouvères. On peut encore tirer parti de ses *Fragments d'histoire littéraire à propos d'un nouveau manuscrit de chansons françaises*, trois articles publiés dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XX (1858-9). Ce manuscrit est celui de Sienne, mais en même temps, il s'est occupé de quelques autres chansonniers, traitant spécialement des jeux-partis. Par la suite Passy publia divers travaux purement historiques, notamment sur son département. Nous pouvons rappeler son édition du *Livre des métiers de Gisors au XVIe siècle*, que nous avons mentionnée dans la *Romania*, XXXVII, p. 189. Il faisait partie de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1897. — P. M.

— Le baron Charles de Tourtoulon, l'un des fondateurs et, pendant quelques années, l'un des plus actifs collaborateurs de la *Revue des langues*

romanes, est décédé à Aix-en-Provence, le 12 août dernier, à l'âge de 76 ans. Dans sa jeunesse il s'était occupé, non sans succès, de travaux historiques : son ouvrage sur Jacme Ier d'Aragon (2 vol., 1863, 1867) est, dans l'ensemble, un bon livre. Il s'intéressait plus encore à la philologie provençale. La *Revue des langues romanes* ayant été fondée, en grande partie par son influence (janvier 1870), il y publia, jusqu'en 1873, un certain nombre d'articles qui furent mentionnés, en leur temps, dans la *Romania*. Ce sont des travaux qui avaient un peu le caractère des recherches d'un amateur. A cette époque les études romanes étaient encore très arriérées en France. Elles n'étaient représentées qu'à Paris, au Collège de France, à l'École des Hautes Études et à l'École des Chartes. Ce n'est qu'en 1878 (voir *Romania*, VII, 635) que furent créées à Montpellier les deux chaires de Boucherie et de Chabaneau. Il ne semble pas que M. de Tourtoulon ait profité de l'enseignement de Chabaneau qui lui aurait été utile. A cette date, du reste, il paraît avoir renoncé aux études scientifiques. Son dernier travail sur la linguistique romane fut, si je ne me trompe, son *Rapport sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, fait en collaboration avec O. Bringuier, qui parut en 1876 dans les *Archives des missions* (voir *Romania*, VI, 630). La limite était encore incomplète, et on attendait un second rapport. Mais bientôt Bringuier mourut et M. de Tourtoulon qui, entre temps, avait été atteint d'une maladie des yeux, abandonna l'érudition. — P. M.

— M. H. Suchier, professeur de philologie romane à l'Université de Halle, a demandé et obtenu pour raisons de santé la dispense de ses fonctions à l'Université; il y enseignait depuis 1876; il a été remplacé, à partir du 1er avril 1913, par M. K. Voretzsch.

— M. A. Candrea-Hecht a été nommé maître de conférences de philologie romane à l'Université de Bucarest.

— Les années X-XII (1911-1913) du *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* ont été réunies en un seul volume, sous le titre de *Étrennes helvétiennes*, et offertes ainsi à M. Hugo Schuchardt à l'occasion du 70e anniversaire de sa naissance (cf. *Romania*, XLI, 156 et 626). Les *Études de géographie linguistique* de J. Gilliéron et M. Roques (cf. ci-dessus, p. 287) ont été dédiées à M. Schuchardt à la même occasion.

Publications annoncées.

M. A. Långfors prépare une édition critique du troubadour Guilhem de Saint-Leidier.

Collections et publications en cours.

La librairie Niemeyer, à Halle a. S., vient de faire paraître les deux premiers fascicules d'une nouvelle collection de monographies, sous le titre

de *Romanistische Arbeiten* herausgegeben von Carl Voretzsch ; la collection, sans avoir de plan précis, doit être orientée surtout vers l'histoire du développement intellectuel des peuples romans. La collection est composée de volumes in-8 : 1. J. Schuwerack, *Charakteristik der Personen in der altfranzösischen* Chançun de Guillelme, xviii-138 pages. — 2. J. Zanders, *Die altprovenzalische Prosanovelle*, viii-136 pages.

— Dans la *Romanische Bibliothek* ont paru : en 1912, la 4e édition améliorée et augmentée de l'*Yvain* de Chrétien de Troyes (no 5 de la collection), éd. par W. Foerster, lxvi-292 pages ; en 1913, une *Textausgabe* du même ouvrage avec introduction réduite, xxxi-185 pages (p. x, n. 1, corrections à la 4e édit.), et la 2e édition améliorée du no 8 de la collection, le Bertran de Born de A. Stimming.

— Dans la *Sammlung vulgärlateinischer Texte* hgg. v. W. Heraeus u. H. Morf : 5. *Merowingische und Karolingische Formulare* hgg. v. J. Pirson, Heidelberg, 1913, v-62 pages : 73 textes du vie au ixe siècle empruntés aux *Formulae* de Zeumer (*Mon. Germ. hist., Leg. V*) avec un court glossaire d'expressions juridiques et la traduction allemande des 10 premiers textes (empruntés aux *Formulae Andecavenses*).

— Dans la *Sammlung mittellateinischer Texte* hgg. v. A. Hilka : 7. Johannes Monachus, *Liber de Miraculis*, éd. par Michael Huber, Heidelberg, 1913, xxxi-144 pages.

— Pour compléter l'exercice 1912, la Société des anciens textes français distribue les *Chansons et Descorts* de Gautier de Dargies publiés par Gédéon Huet, xxxi-96 pages.

— Le *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de M. E. Levy est arrivé avec le fasc. 32 au mot sezer.

— Pandant les anées 1912 et 1913, M. Gaidoz a fait paraître les t. IX (août 1912) et X (oct. 1913) de la *Flore populaire* d'Eugène Rolland. Au texte même de l'auteur ont été jointes d'assés nonbreuses notes, conplétives et rectificatives, dues soit à l'éditeur, soit à des collaborateurs bénévoles, notamant à M. J. Feller. Voici, d'après les tables, la liste des familles de plantes qi i sont traitées : tome IX, labiées (fin), acanthacées, lentibulariées, primulacées, plombaginées, plantaginées, célastrinées, cornéées, araliacées, amarantacées, polygonacées, laurinées, thymelées, santalacées, éléagnées, aristolochées, cytinées, euphorbiacées ; t. X, urticées, artocarpées, platanées, ulmacées, cupulifères. — A. Thomas.

Comptes rendus sommaires.

Hugo Andresen, *Zur Textkritik* ; Münster i. W., 1913 ; in-8, 6 pages. — Recueil d'exemples d'*haplologie* dans les manuscrits : un mot peut être omis

par le copiste, 1° quand il est identique au début du mot suivant (*per que faillimen*, au lieu de *per que fai faillimen*), ou quand il est identique au mot ou à la fin du mot précédent (*joves dona*, au lieu de *joves es dona*). A la première catégorie appartiennent — pour ajouter deux exemples à ceux recueillis par M. A. — d'abord ce vers d'une chanson attribuée à Giraut de Bornelh ou à Guilhem de Cabestanh (n° IX de mon édition) : *Per que·l bes m'er a mercejar*, où plusieurs copistes, sans doute indépendamment, omettent *m'er*; puis, un passage de la biographie IV (ms. *P*) de G. de Cabestanh : *fazian chascun an annoal*, où le copiste omet *an*. — A Långfors.

Ch. Bally, *Le langage et la vie*; Genève, Atar ; Paris, Fischbacher, 1913; in-16, 112 pages. — M. B., dont nous avons signalé l'intéressant traité de Stylistique française (*Romania*, XLI, 316), expose clairement dans ce petit volume dédié à la mémoire de F. de Saussure le point de vue des grammairiens modernes qui voient dans le langage l'expression de la vie, c'est-à-dire surtout de notre besoin d'agir, l'intelligence logique y jouant le rôle, très important encore, de moyen, mais non de fin. M. B. s'intéresse particulièrement au français moderne ; mais, pour la pénétration de ses vues sur le fonctionnement et l'évolution du langage dans leurs rapports avec la vie, son livre mérite d'être médité par tous les linguistes. — H. Yvon.

Pierre de Provence et la belle Maguelonne, édité par Adolphe Biedermann. Paris, Honoré Champion, et Halle, Max Niemeyer, 1913 ; petit in-8, xii-124 pages. — Ni l'introduction, ni l'appareil critique ne montrent avec toute la clarté désirable de quelle manière le texte a été établi et quel est le rapport des différentes rédactions et copies. L'éditeur indique que le manuscrit fr. 1501 de la Bibliothèque nationale a servi de base à son édition, qui reproduit par suite ce que l'éditeur appelle la rédaction *B*; celle-ci n'avait pas été imprimée, paraît-il, depuis l'édition de B. Buyer (Lyon, vers 1480). Mais si l'éditeur veut reproduire la rédaction *B*, comment se fait-il qu'on lise dans son texte (p. 1) : « Et fut mis en ce langage l'an mil .cccc.liij. en la maniere qui s'ensuit », alors qu'il nous dit (p. vi) : « D'après les éditions gothiques et le ms. de Cobourg [= rédaction *C*] notre roman *fut mis en ce langage en 1453*, date qui n'est pas donnée par les manuscrits de la rédaction *B* et qui se rapporte donc à la rédaction *C*, qui est un remaniement de la rédaction *B* » ? La *varia lectio* ne donne aucune réponse. Le texte de M. B. est toutefois suffisamment lisible, bien que la correction des épreuves ait été négligée. Je suppose que, p. 2, l. 17, au lieu de *avait*, il faut lire *avoit* ; p. 3, l. 14, fin, aj. une virgule ; p. 20, l. 4, *vons*, l. *vous* ; p. 35, l. 25, *gourverner*, l. *gouverner* ; p. 37, l. 3, *nobostant qu'il se contenenoit*, l. *nonobstant qu'il se contenoit* ; p. 46, l. 4, *asséz*, l. *assez* ; p. 53, l. 12, *beaute*, l. *beauté*; l. 15, *apres*, l. *après* ; p. 61, l. 4, supprim. la virgule; p. 71, l. 20, *douce*, l. *douces* ; p. 77, l. 19, *este*, lire *esté* ; p. 78, 8, *fur*, l. *fut* ; p. 84, l.

16, *contesso*, l. *contesse*; p. 85, l. 6, *confortée*, l. *confortée*; p. 94, l. 24, *sante*, l. *santé*; p. 95, l. 14, *lostel*, l. *l'ostel*; p. 101, l. 25, *nobles bourgeois*, l. *nobles, bourgeois*, etc. — La *varia lectio* contient plusieurs indications obscures ou inexactes. Pour la graphie, voici en quels termes l'éditeur s'exprime, p. 114 : « J'ai profité de la liberté des copistes du XVe siècle en simplifiant la graphie du texte. Mais je n'ai pas supprimé toutes les lettres oiseuses pour garder au texte le caractère du XVe siècle... J'ai supprimé *l* devant une consonne où elle n'était pas prononcée, à l'exception de peu de mots, comme *moult*, etc... J'ai aussi supprimé *g* à la fin de *ung*, *besoing*. » C'est là un procédé dont les avantages ne sautent pas aux yeux. Le glossaire est singulier. Selon l'éditeur, on n'y cite que « les mots qu'on ne trouve pas expliqués dans un des dictionnaires usuels comme celui de A. Gazier ou qui sont à mentionner à cause de leur forme ou de leur signification ». Ainsi, on y trouve des mots comme *cognoistre*, *cuer*, *exaulcier*, *langage*; mais on y cherche en vain *adouber* 73, l. 2, en parlant d'un poisson (*les serviteurs le vuidoient et adouboient en la cuisine*) ; *autres fois* 34, l. 6, 48, l. 22, « plusieurs fois » ; *crie*, s. f., 82, l. 14, « cri »; *emprendre* 49, l. 20, « entreprendre », ici « fixer » ; *entreprendre* 96, l. 22, « fixer » ; *fame*, 5, l. 12, « renommée » ; *partir* 75, l. 21 « se fendre » ; *se recueillir* 82, l. 10, « se rassembler » ; *retrait*, 36, l. 21, *en son retrait* « chez soi », *robe*, 81, l. 2, « effets » ; *saillir* 49, l. 3, « sortir » ; *solacer* 84, l. 22, « faire la conversation », etc. — M. B. promet d'étudier ailleurs la question de l'auteur et le cycle de récits auquel ce roman appartient[1]. Il y apportera sans doute plus de rigueur qu'à son édition. — A. Långfors.

R. Gauthiot, *La fin de mot en indo-européen*; Paris, Geuthner, 1913 ; in-8, 229 pages. C'est une étude de phonétique générale ayant pour objet principal l'indo-européen, mais ne négligeant pas les autres domaines linguistiques. A ce double titre elle intéresse les romanistes. Ils y trouveront non seulement une vue d'ensemble des phénomènes divers qu'engendre pour les phonèmes leur position à la fin du mot, mais encore l'exposé de certains faits attestés particulièrement dans les langues romanes.

L'auteur montre d'abord que l'indo-européen est une des langues où l'on peut le mieux observer les finales et leurs variations phonétiques, parce que les mots y sont essentiellement autonomes et que la fin de mot y est en principe une finale constante, nette et claire, ce qui ne se retrouve au même

1. Dans un excellent article intitulé *Le Thème de Camaralzaman en Italie et en France au moyen âge* (*Mélanges É. Picot*, I, 113-19), M. Gédéon Huet vient d'étudier le thème essentiel de ce roman, qui peut être résumé ainsi : deux amants font route ensemble ; au beau milieu du voyage, un objet précieux, appartenant à la femme, est enlevé par un oiseau de proie, à un moment où la femme est endormie ; l'homme court après pour le rattraper, il se trouve ainsi éloigné de sa compagne ; les deux amants ne sont réunis qu'après des aventures diverses.

degré ni en sémitique, ni en bantou, ni dans les idiomes turco-tartares. Après avoir caractérisé dans les différents dialectes indo-européens l'évolution des finales et montré qu'elles ont partout une tendance à l'altération et à l'amuïssement, M. Gauthiot donne une définition précise de la fin de mot : celle-ci est toujours limitée à la dernière tranche vocalique et aux éléments consonantiques ou semi-consonantiques qui suivent. (Peut-être y aurait-il eu lieu ici d'établir une distinction entre les langues suivant le mode de syllabation : *pa* | *pa* | *pa* et *pap* | *ap* | *a*.) Quant aux monosyllabes, ils occupent une place spéciale : par définition ils ne possèdent point de voyelle finale, puisque chez eux la tranche terminale constitue le mot tout entier, si l'on ne tient pas compte de la consonne ou des groupes de consonnes qui peuvent commencer le monosyllabe. Il suit de là que la voyelle et la consonne finales des monosyllabes ont été traitées souvent d'une manière particulière. Dans les langues surtout où l'intensité est devenue de bonne heure un élément linguistique important, les consonnes finales des monosyllabes intenses ont souvent été conservées contrairement à la règle générale (cf. fr. *rien*, *mon*, *ton*, esp. *quien*, etc.). Parfois les monosyllabes subissent des allongements ou des abrègements particuliers qui diffèrent suivant les circonstances. Après avoir exposé le traitement des monosyllabes, l'auteur en vient aux divers traitements des phonèmes finaux, examinant d'abord les variations de sonorité, puis passant en revue dans le détail le sort des occlusives, de la sifflante *s*, des groupes consonantiques, des sonantes, des voyelles. Il termine en établissant que la finale indo-européenne était non seulement traitée d'une manière particulière, mais encore qu'elle était sentie par les sujets parlants comme quelque chose de spécial. En effet dans toutes les langues indo-européennes attestées à date ancienne, la notion de coupe métrique implique la présence d'une fin de mot à une place déterminée. Autant qu'on peut se faire une idée de la métrique indo-européenne par la comparaison des métriques anciennes et surtout des métriques grecque et védique, la finale indo-européenne a dû être utilisée, ainsi que d'autres éléments de la langue, comme moyen d'expression artistique.

Telle est, résumée dans ses grands traits, la thèse de M. Gauthiot. Elle vaut non seulement par l'idée générale qui fait qu'on la lit d'un bout à l'autre avec intérêt et un véritable profit, mais encore par le détail de l'argumentation et le choix des faits exposés qui supposent chez l'auteur des connaissances linguistiques extrêmement étendues et précises. Un compte rendu de détail nous entraînerait hors du cadre de cette revue. Mais il importe de signaler cet ouvrage à l'attention des romanistes, que préoccupent les questions de linguistique générale. — G. Millardet.

Die provenzalische Prosa-Redaktion des geistlichen Romans von Barlaam und Josaphat, nebst einem Anhang über einige deutsche Drucke des xvii. Jahrhunderts, herausg. von F. Heuckenkamp ; Halle a. S., Niemeyer, 1912 ;

in-8, CIV-155 pages. — Publication intégrale, d'après le manuscrit unique, de cette version, dont quelques extraits seulement étaient connus. L'Introduction donne, entre autres choses, une analyse du roman grec, une étude sur l'original de la version provençale et les rapports de celle-ci à la version latine, des remarques sur la langue du texte publié et une liste des versions allemandes (qui est vraiment ici un hors-d'œuvre). A la suite du texte, les leçons rejetées, un tableau synoptique facilitant la comparaison des principales versions, un relevé très minutieux des divergences de détail entre la version provençale et le texte latin, enfin un glossaire très complet [1]. Publication très méritoire, soignée dans toutes ses parties, qui ne présenterait aucune lacune si l'éditeur avait essayé de dater et de localiser le texte qu'il publie. L'établissement de ce texte donne lieu à quelques observations de détail qui paraîtront dans un prochain numéro de la *Romania*. — A. JEANROY.

H. F. MULLER, *Origine et histoire de la préposition « à » dans les locutions du type « faire faire quelque chose à quelqu'un »* ; Poitiers, Masson, 1912 ; in-8°, 199 pages. — Dans cette étude diffuse, mais riche d'exemples bien choisis et de vues intéressantes, M. M. critique la théorie admise depuis Tobler (*Verm. Beitr.*, I, 167 sqq.) pour expliquer la présence de la préposition *à* et des formes de pronoms au datif, dans les locutions du tipe indiqué. A cette théorie qui, s'appuyant sur l'équivalence de l'infinitif et du nom, suppose que l'on a pu passer de « je lui vois des pleurs » à « je lui vois pleurer », M. M. reproche d'être une pure supposition, contredite par la cronologie, et surtout de ne tenir compte que du français. Il estime que la tournure remonte plus haut, et il l'explique par les trois faits suivants : 1° l'infinitif a dans ces expressions une valeur passive (c'est aussi, semble-t-il, l'opinion de M. Brunot, *Hist. de la langue franç.*, III, 642), résultant de la confusion fonétique entre āri, ēri, īri, et āre, ēre, īre ; 2° le datif, d'abord cas du complément d'agent pour quelques formes passives (en -dus, -da, -dum), et quelques verbes, a été étendu à l'ensemble du passif ; 3° le datif a été remplacé par l'emploi de la préposition « à », elle-même remplacée plus tard par « de », puis « par », auprès des formes passives, mais maintenue dans les locutions considérées. Cette théorie est appuyée sur un très grand nombre d'exemples français et latins, ceux-ci empruntés surtout aux textes mérovingiens. — H. YVON.

La cinquième édition de la *Littérature française au moyen âge* de Gaston PARIS paraît en ce moment à la librairie Hachette. Le texte de l'ouvrage est resté tel qu'il était dans les deux dernières éditions (1905 et 1909), mais les notes bibliographiques ont été considérablement augmentées par M. Paul Meyer. La table a été modifiée.

1. J'ai donné de ces diverses parties une analyse un peu moins sommaire dans un compte rendu publié par les *Annales du Midi* (XXV, 480).

Alfred Poussier, *Recettes médicales normandes du XIIIe siècle* (extrait de *La Normandie pharmaceutique*, août 1913). — Réinpression d'un texte publié par M. P. Meyer dans le *Bull. de la Soc. des anc. textes français*, 1906, pp. 79-82. L'auteur i a joint un fac-similé dont il n'a pas toujours tiré parti : il faut lire *tourbe du prael* (et non *t. de p.*), *quant* (et non *quand*), *vech̃* (et non *vesche*), *vene* (et non *veine*), *monton* (et non *mouton*), etc. Signalons cepandant un éfort méritoire pour élucider certains termes obscurs. L'idantificacion de *cerlande* avec *cerlangue* (langue-de-cerf) êt peu vraisanblable, car *cerlande* (var. *chierlande*, *cellande*) se trouve ailleurs. L'auteur lit avec raison *pipre* (et non *piper*, come fait M. P. Meyer), dans une recète (8 de P. Meyer ; pourqoi M. Poussier n'a-t-il pas mis de numéros ?) où se trouvent à la file « bugle, *pipre*, senicle, cerlande » ; mais il ne voit pas la portée de sa correccion, puisq'il traduit par « poivre ». Il s'ajit manifestemant de la plante apelée ailleurs *pinpre* et *pinpe* (notamant *Romania*, XXXII, 83, XXXVII, 376), laqèle ne peut guère être qe la pinprenèle (soit la pinprenèle propremant dite, soit la boucaje). L'explicacion de *vaumote* par « moile de veau » êt inadmissible ; cèle de *orguilor* par « orjelet », qui paraît toucher juste (cf. *orgueilleux*, doné par Cotgrave come sinonime de *orgeol*), n'êt peut-être qe spécieuse (cf. l'art. ORGUEILLEUX de Godefroy). — A. Thomas.

Festschrift Vilhelm Thomsen zur Vollendung des siebzigsten Lebensjahres am 25 Januar 1912 dargebracht von Freuden und Schülern ; Leipzig, Harrassowitz, 1912 ; VIII-236 pages. — A l'occasion de son 70e anniversaire, les amis et les élèves de M. Vilhelm Thomsen ont dédié à notre collaborateur un volume de mélanges linguistiques. M. Thomsen, qui hier encore enseignait à l'Université de Copenhague, a exercé sur tous les linguistes de son pays une influence considérable, et ces mélanges, aussi variés que les études même de l'éminent professeur traitent des langues d'Extrême-Orient, du turc ou du finno-ougrien aussi bien que de l'indo-européen. Nous ne signalerons ici que quelques mémoires qui touchent à la philologie romane. P. 44-52. K. Wulff, *Einiges über die spanischen Bestandteile der Chamorro-Sprache*, montre comment un parler indonésien, tout penétré d'espagnol, a traité les noms et les verbes qu'il a empruntés à cette langue. Le chamorro ne connaît ni genre ni nombre : il emploie donc les masculins singuliers de l'espagnol (*un*, *todo*, *bonito*), même au féminin et au pluriel. Dans les verbes il ne reconnaît ni temps, ni modes, ni nombres, ni personnes, et, ce qui est très significatif, il prend ordinairement les verbes espagnols à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif. Il a pourtant pris l'imparfait *estaba* (à côté du présent *esta*) et quelques infinitifs qui sont des termes ecclésiastiques. — P. 53-5. Alf. Torp, *Deutsch mundartl. brente*, recherche l'étymologie d'un terme de vigneron désignant la hotte pour porter à dos d'homme, qui se trouve en Suisse, tant allemande que romande, en Pro-

vence et en Lombardie (et aussi en bavarois, en istro-roumain et en slovène). Jusqu'ici on ne l'avait expliqué ni en roman ni en germanique : les romanistes y voyaient provisoirement un mot germanique, les germanistes le croyaient, au contraire, d'origine romane. M. Torp le fait remonter, avec le norvégien *brund*, de sens analogue, à une racine **b-r-d* « couper ». C'est là un essai intéressant, mais nullement convaincant, car, comme l'ont remarqué Staub et Tobler, beaucoup de termes viticoles suisses sont des emprunts à l'italien. Les exemples les plus anciens du mot proviennent justement de la Lombardie (*brenta*, XIIIe siècle) et les plus anciens exemples suisses se rapportent à Milan. Il serait donc plus prudent de chercher l'origine de *brenta* dans l'Italie médiévale plutôt que dans la Germanie pré-historique. — P. 166-73. Kr. Sandfeld Jensen, *Notes sur les calques linguistiques*. C'est une étude de la « mentalité européenne » vue à travers les « emprunts de traduction ». Ceux-ci se présentent tantôt comme des élargissements de sens ou emprunts sémantiques (roum. *lume* « lumière » prend le sens de « monde » d'après le slave *světŭ* « lumière, monde »), tantôt comme des mots nouveaux (composés ou dérivés). Les composés peuvent être des calques exacts (*paeninsula* > *presqu'île*) ou des traductions plus libres (*paeninsula* > all. *Halbinsel*). Pour les dérivés, on traduit parfois le thème (*signal* > roum. *semnal*) tandis que le suffixe est ordinairement changé (*contrata* > all. *Gegend*). Dans la deuxième partie de son mémoire qui donne une foule d'exemples tirés de plus de trente langues, M. S. J. remarque que les prototypes de ces emprunts sont presque toujours gréco-latins ou français. Dans l'Europe orientale et dans les langues scandinaves il y en a pourtant aussi d'origine allemande. Si la plupart de ces mots ont un caractère savant (ecclésiastique, scolastique ou autre), on en trouve néanmoins quelques-uns (surtout des noms de plantes ou d'animaux : *ne m'oubliez pas*, *hoche-queue*) qui sont certainement populaires, mais dont le point de départ est difficile à préciser. — Dans la bibliographie des travaux de Vilhelm Thomsen, due à M. Johan Eyser, qui termine le volume (p. 222-36), nous signalerons comme importants pour la philologie romane quatre mémoires composés entre 1875 et 1879. Deux ont été publiés ici-même : l'étymologie de *vide*, *vider* (*Romania*, IV, 257-62), et *E + i en français* (V, 64-75) ; un troisième fut inséré dans les *Mémoires de Société de Linguistique de Paris* (III, 106-23), *L'i parasite et les consonnes mouillées en français*. Le quatrième, publié en danois en 1879 (cf. *Romania*, IX, 174), est le plus ancien et l'un des plus importants essais publiés pour soutenir l'étymologie *aller-andare* < a m b u l a r e . — V. Broendal.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BERTONI (G.), Denominazioni del « ramarro » (*lacerta viridis*) in Italia 161

BORLAND (C. R.) et RITCHIE (R. L. G.), Fragments d'une traduction française en vers de la *Chronique en prose* de Guillaume le Breton... 1

BRANDIN (L.), *Le Livre de Preuve* 204

DAUZAT (A.), Notes sur la palatalisation des consonnes 23

FOULET (L.), Le poème de *Richeut* et le roman de *Renard* 321

— Notes sur le texte de Villon 490

JEANROY (A.), La « Sestina doppia » de Dante et les origines de la sextine 481

LANGLOIS (E.), La traduction de Boèce par Jean de Meun 331

PAGÈS (Am.), Poésies catalanes inédites du ms. 377 de Carpentras.... 174

PARDUCCI (A.), La *Istoria di Susanna e Daniello*, poemetto popolare italiano antico 34

RAJNA (Pio), Intorno a due antiche coperte con figurazioni tratte dalle storie di Tristano 517

RITCHIE (R. L. G.). Voir BORLAND et RITCHIE.

THOMAS (A.), Étimolojies françaises et provançales 370

MÉLANGES

BLOCH (O.), L'article *entefiner* de Godefroy 580

— Notes de lexicographie lorraine et franc-comtoise 255

CHATELAIN (H.), Notes sur le *Mistere de saint Adrien* 264

DE BOER (C.), Sur un fragment publié de l'*Ovide moralisé* 76

ESPOSITO (M.), Prière anglo-normande en quatrains 262

HAMILTON (G. L.), L'histoire de Troie dans l'art du moyen âge avant le *Roman de Troie* 584

JEANROY (A.), A propos d'une récente édition de Folquet de Marseille. 259

— Notes critiques sur *Hueline et Aiglentine* 437

— Prov. *far col e cais* 79

Jud (J.), Mots allemands d'origine romane 581
Långfors (A.), Nouveau fragment de la *Vengeance Raguidel* 582
Salvioni (C.), Versioni valdostane della parabola del Figliuol prodigo 430
Thomas (A.), A propos de Jehan de Brie 85
— *Gui de Tournant*, chançon de jeste perdue 439
— Le *De claustro anime* et le *Roman de Troie* 83
— Sur la date de la chute du *d* intervocalique an Gaule 87
— Un manuscrit perdu du roman du *Comte d'Anjou* 268

COMPTES RENDUS

Arnaudin (F.), Chants populaires de la Grande Lande et des régions voisines (G. Millardet) 587
Bédier (J.), Les légendes épiques (F. Lot) 593
Benoit de Sainte-Maure, *Le roman de Troie*, p. par L. Constans (E. Faral) 88
Bolderston (W.-N.). Voir Richier.
Brown (A.-C.-L.), On the independent character of the welsh *Owain* (A. G. van Hamel) 279
Constans (L.). Voir Benoit de Sainte-Maure.
Chrétien de Troyes, *Guillaume d'Angleterre*, p. par W. Foerster (A. Smirnov) 282
De Bartholomaeis (V.), Liriche antiche dell' alta Italia (G. Bertoni). 443
— Poesie provenzali relative a Federico II (R. Lavaud) 589
— Voir Elias Cairel.
Disciplina clericalis. Voir Pierre Alphonse.
Elias Cairel, La canzone « Fregz ni neus », p. par V. de Bartholomaeis (R. Lavaud et A. Jeanroy) 592
Foerster (W.). Voir Chrétien de Troyes.
Gélis (F. de), Histoire critique des Jeux Floraux (M. Roques) 446
Gilliéron (J.) et Roques (M.), Études de géographie linguistique (A. Dauzat) 287
Guillaume d'Angleterre. Voir Chrétien de Troyes.
Guillaume IX, duc d'Aquitaine, *Chansons*, éd. par A. Jeanroy (G. Bertoni) 450
Hilka (A.). Voir Pierre Alphonse.
Jeanroy (A.). Voir Guillaume IX et Uc de Saint-Circ.
Jugement (Le) d'Amours, éd. par J. Schmidt (E. Faral) 452
La Salle de Rochemaure (Duc de) et Lavaud (R.), Les troubadours cantaliens (A. Jeanroy) 115
Lavaud (R.). Voir La Salle de Rochemaure et Lavaud.
Life of the Black Prince, by the Herold of Sir John Chandos, éd. par M. Pope et E. Lodge (P. Meyer) 124

Lodge (E.). Voir *Life of the Black Prince.*
Lommatzsch (E.), Gautier de Coincy als Satiriker (A. Långfors)..... 598
Melcher (Fr.), Fraseologia rumauntscha; — Rapport generel davart l'idioticon retorumauntsch (J. Jud)..... 600
Novati (F.), Contributo alla storia della lirica musicale italiana (G. Bertoni)..... 116
Nyrop (Kr.), Grammaire historique de la langue française, IV, Sémantique (L. Foulet)..... 290
Oulmont (Ch.), Pierre Gringore ; — La langue de Pierre Gringore (H. Chatelain)..... 120
Pierre Alphonse, *Disciplina clericalis*, p. par A. Hilka et W. Söderhjelm (L. Foulet; M. Roques)..... 106
Pope (M.). Voir *Life of the Black Prince.*
Richier, *La vie de saint Remi*, p. par W.-N. Bolderston (E. Philipot)..... 270
Roman de Troie. Voir Benoit de Sainte-Maure.
Roques (M.). Voir Gilliéron et Roques.
Salverda de Grave (J.). Voir Uc de Saint-Circ.
Schmidt (J.). Voir *Jugement d'Amours.*
Schuchardt (H.), Nubisch und Baskisch (J. Jud)..... 602
Söderhjelm (W.). Voir Pierre Alphonse.
Uc de Saint-Circ, *Poésies*, éd. par A. Jeanroy et J. Salverda de Grave (G. Bertoni)..... 109
Vie de S. Remi. Voir Richier.

Correspondance : Lettre de M. A. Ott et réponse de M. A. Långfors. 126
— Lettre de M. F. Veÿ et réponse de M. J. Ronjat..... 128
— Réponse à une lettre de M. J. Acher..... 454

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXII-CXXVII (1909-1911)..... 295
Bulletin de dialectologie romane, I-IV (1909-1912)..... 456
Časopis pro moderni filologii, I (1911)..... 132
Giornale storico della Letteratura italiana, XXXVI-XLII (1900, 2e sem.-1903, 2e semestre)..... 132
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXIII-XXV (1902-1904)..... 603
Neuphilologische Mitteilungen, 13e année (1911)..... 301
Répertoire d'art et d'archéologie..... 303
Revista pentru istorie, archeologie şi filologie, X-XII (1909-1911)..... 135
Revue de dialectologie romane, I-IV (1909-1912)..... 461

Revue des langues romanes, LIII-LIV (1910-1911)..... 303
Revue de philologie française et de littérature, XXVI (1912)..... 306
Studi glottologici italiani, VI (1912)..... 135
Studi medievali, III (1908-1911)..... 468
Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, XXXIX (1912)... 470
Zeitschrift für romanische Philologie, XXXV (1911), 4-6..... 136
— XXXVI (1912), 1..... 138
— XXXVI (1912), 2-6..... 614

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Adamescu (G.), Istoria literaturii române..... 152
Andresen (H.), Aus einem altfranzösischen Tractat über das Schachspiel..... 473
— Zur Textkritik..... 625
Arcari (P.). Voir De Sanctis.
Aucassin et Nicolette, éd. p. G. Tournoux..... 158
Bally (Ch.), Le langage et la vie..... 626
Bardenwerper (K.), Die Anwendung fremder Sprachen und Mundarten in den französ. Mysterien des Mittelalters ; — Die Anwendung.. in den französ. Farcen, Sottien, Moralitäten und Sermons joyeux des Mittelalters..... 152
Barennes (J.), Viticulture et vinification en Bordelais au moyen âge. 315
Bartsch (K.), Chrestomathie de l'ancien français..., 11e éd. par L. Wiese..... 315
Bayer (H.), Původ slovesa *aller*..... 315
Beaulieux (C.), Un fragment de l'histoire de la Bibliothèque du Collège d'Autun à Paris..... 153
Becker (P. A.), Grundriss der altfranzösischen Literatur, I..... 147
Bédier (J.), Les légendes épiques..... 151 (cf. 593)
Bertoni (G.), Il Cantare del Cid..... 150
— Il Laudario dei Battuti di Modena..... 315
Bertran de Born, éd. A. Stimming..... 625
Biedermann (A.). Voir *Pierre de Provence*.
Bifrun (Jakob), Nouveau Testament, trad. par J. B., éd. p. Th. Gartner..... 310
Boje (Chr.), Ueber den altfranzös. Roman von Beuve de Hamtone.. 314
Boselli (A. M.), La Catlenna d'spazzadour..... 153
Bruch (J.), Der Einfluss der german. Sprachen auf das Vulgärlatein.. 310
Bud (T.), Poezii populare din Maramureş..... 150
Burnam (J. M.), Palaeografia iberica, 1er fasc..... 473
Chrétien de Troyes, *Yvain*, éd. p. W. Foerster..... 625
Cid (*Cantar de mio*), éd. par R. Menéndez Pidal..... 156

Clédat (L.), Dictionnaire étymologique de la langue française..... 153
Cloëtta (W.), Altfranzösische Texte..... 148
Cohen (M.), Le parler arabe des Juifs d'Alger..... 154
Colton (M. A.), La phonétique castillane..... 154
Crawford (J. P. W.), The catalan Mascarón and an episode in Jacob van Maerlant's Merlijn..... 474
Croce (B.). Voir De Sanctis.
Crohns (Hj.), Den trolösa hustrun i två medeltida sagosamlingar... 317
D'Arezzo (M.), Osseruantii dila Lingua Siciliana et Canzoni inlo proprio idioma, éd. p. Gb. Grassi..... 317
De Sanctis (F.), Storia della letteratura italiana, éd. p. B. Croce et p. P. Arcari..... 475
Diederic van Assenede, *Floris ende Blancefloer*, éd. p. P. Leendertz. 155
Ewald (Fr.), Die Schreibweise in der autographischen Handschrift des « Canzoniere » Petrarcas..... 313
Fay (P. B.), Elliptical partitiv usage in affirmativ clauses in french prose of the xiv, xv and xvith centuries..... 154
Festchrift Vilhelm Thomsen..... 630
Floris ende Blancefloer. Voir Diederic van Assenede.
Foerster (W.). Voir Chrétien de Troyes.
Fredenhagen (H.), Ueber den Gebrauch des Artikels in der französischen Prosa des xiii. Jahrhunderts..... 310
Fulk Fitz Warin, éd. p. A. G. Wood..... 159
Gaidoz (H.). Voir Rolland.
Gartner (Th.). Voir Bifrun.
Gauchat (L.) et J. Jeanjaquet, Glossaire des patois de la Suisse romande; Bibliographie linguistique de la Suisse romande..... 154
Gauthier d'Argies, Chansons inédites p. p. E. Vaillant (cf. Gautier de Dargies)..... 320
Gauthiot (R.), La fin de mot en indo-européen..... 627
Gautier de Dargies, *Chansons et Descorts*, éd. p. G. Huet (cf. Gauthier d'Argies)..... 625
Gelzer (H.). Voir *Yder*.
Gerber (A.), Nicolò Machiavelli, die Handschriften, Ausgaben und Uebersetzungen seiner Werke im xvi u. xvii Jahrhundert..... 155
Giardinetto di divozione. Voir Ricciardo di Cortona.
Giuglea (G.) et G. Vâlsan, De la Românii din Serbia..... 316
Goidanich (P.-G.), L'origine e le forme della dittongazione romanza. 311
Gonçalves Viana (A. R.), Vocabulário ortográfico e remissivo da lingua portuguesa..... 155
Gorra (E.), La poesia amorosa di Provenza..... 476
Grassi (Gb.), Le « Osseruantii » di M. d'Arezzo (cf. d'Arezzo)..... 317
Gröhler (H.), Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen..... 310

Guillaume IX, comte de Poitiers, Chansons, éd. p. A. Jeanroy..... 310
Haas (J.), Grundlagen der französischen Syntax..... 155
Heraeus (W.), Petronii cena Trimalchionis..... 147
Hetzer (K.), Die Reichenauer Glossen..... 311
Heuckenkamp (F.), Die provenzalische Prosa-Redaktion des geistlichen Romans von Barlaam und Josaphat..... 628
Hilka (A.), Historia septem sapientum, I..... 147
— — II, Johannis de Alta Silva *Dolopathos*..... 310
— et W. Söderhjelm, Die *Disciplina clericalis* des Petrus Alfonsi. 146
Hill (R. Th.), *The Enueg*..... 318
Huber (M.). Voir Johannes Monachus.
Huet (G.). Voir Gautier de Dargies.
Hummel (Fr.), Zu Sprache und Verstechnik des *Sone de Nausay*..... 476
Jacobius (H.), Die Erziehung des Edelfräuleins im alten Frankreich nach Dichtungen des XII, XIII, und XIV Jahrhunderts..... 314
Jeanjaquet (J.). Voir Gauchat.
Jeanroy (A.). Voir Guillaume IX.
Johannes Monachus, *Liber de miraculis*, éd. p. M. Huber..... 625
Johannis de Alta Silva *Dolopathos*, éd. p. A. Hilka..... 310
Jokl (N.), Studien zur albanesischen Etymologie und Wortbildung... 155
Jordan (L.), Ueber *Boeve de Hanstone*..... 313
Kahle (K.), Die Sprache der *Chronique rimée des Troubles de Flandre en 1379-1380*..... 318
Karl (L.), Un moraliste bourbonnais du XIVe siècle et son œuvre : *Le Roman de Mandevie* et les *Mélancolies* de Jean Dupin..... 477
Klapper (J.), Exempla aus Handschriften des Mittelalters..... 146
Leendertz (P.). Voir Diederic van Assenede.
Leite de Vasconcellos (J.), Carolina Michaelis : lista dos seus trabalhos litterarios..... 156
Levy (E.), Provenzalisches Supplement-Wörterbuch, fasc. 31-32. 151, 625
Longnon (A.), Origines et formation de la nationalité française..... 318
Mélanges Émile Picot..... 473
Menéndez Pidal (R.), Cantar de mio Cid..... 156
Meyer (R. A.), Französische Lieder aus der Florentiner Handschrift Strozzi-Magliabecchiana CL. VII. 1040..... 312
Meyer-Lübke (W.), Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft, 2e éd..... 147
— Romanisches etymologisches Wörterbuch, 5-6..... 310
Mihalache (D.). Voir Rădulescu-Codin.
Müller (F.), Origine et histoire de la préposition *à* dans les locutions du type *faire faire qqch. à qqn*..... 629
Neumann-Ritter von Spallart (A.), Weitere Beiträge zur Charakteristik des Dialektes der Marche..... 313

NIEDERMANN (M.), Proben aus der sogenanten Mulomedicina Chironis. 147
PAMFILE (T.), Cimilituri româneşti 150
— Industria casnică la Români 151
— Jocuri de copii 151
PARIS (G.), Mélanges de littérature française du moyen âge, 2e partie, p. par M. ROQUES 151
— La littérature française au moyen âge, 5e éd. 630
PÂRVESCU (P.), Hora din Cartal 150
PĂSCULESCU (N.), Literatură populară românească 151
PASSERINI (G. L.). Voir RICCIARDO DI CORTONA.
PFISTER (Fr.), Kleine Texte zum Alexanderroman 147
— Der Alexanderroman des Archipresbyter Leo 310
PICOT (É.). Voir *Mélanges* et *Soties*.
Pierre de Provence et la belle Maguelonne, éd. p. A. BIEDERMANN 626
PIRSON (J.), Merowingische und Karolingische Formulare 625
POUND (E.), Sonnets and Ballate of Guido Cavalcanti 319
POUSSIER (A.), Recettes médicales normandes du XIIIe siècle 630
PUŞCARIU (S.), Etymologisches Wörterbuch der rumänischen Sprache, I 148
RĂDULESCU-CODIN (C.) et D. MIHALACHE, Sărbătorile poporului cu obiceiurile... legate de ele 151
RAYNAUD (G.), Mélanges de philologie romane 156
RENIER (R.). Voir Scritti vari.
RICCIARDO DI CORTONA, *Il Giardinetto di divozione*, éd. p. G. L. PASSERINI 156
ROCHE (Ch. de), Les noms de lieu de la vallée Moutier-Grandval (Jura bernois) 311
ROHRSHEIM (L.), Die Sprache des Fra Guittone von Arezzo (Lautlehre) 314
ROLLAND (E.), Flore populaire, IX-X, p. p. GAIDOZ 625
ROQUES (G.), Grammaire gasconne 319
ROQUES (M.). Voir G. PARIS.
SAINÉAN (L.), La création métaphorique en français et en roman : Le chat 310
— La création métaphorique en français et en roman : Le chien et le porc 312
— Les sources de l'argot ancien 157
SCHNEEGANS (H.), Studium und Unterricht der romanischen Philologie. 157
SCHOCH (J.), Perfectum historicum und perfectum praesens im Französischen von seinen Aufängen bis 1700 149
SCHUCHARDT (H.), Baskisch und Romanisch 311
SCHUWERACK (J.), Charakteristik der Personen in der altfranzösischen *Chançun de Guillelme* 625

Schwob (M.), François Villon, rédactions et notes 476
Scriban (A.), Ortografia romîneascâ 157
Scritti vari di erudizione e di critica 144
Segarizzi (A.), Bibliografia delle Stampe popolari italiane della Bibl. naz. di S. Marco 320
Settegast (F.), Floovant und Julian nebst einem Anhang über die Oktoviansage 312
Skok (P.), Die mit der Suffixen -ācum, -ānum, -ascum und -uscum gebildeten südfranzösischen Ortsnamen 310
Söderhjelm (W.). Voir Hilka.
Sommer (O.), Messire Robert de Borron und der Verfasser des Didot-Perceval 314
Soties (*Recueil général des*), éd. p. É. Picot, t. III 309
Stevenson (W. H.), Report on the Manuscripts of lord Middleton ... 144
Stimming (A.). Voir Bertran de Born.
Thiriot (G.). Voir Zeliqzon.
Thomas (L.-P.), Le lyrisme et la préciosité cultistes en Espagne 314
Thomsen (V.). Voir Festschrift.
Ţicĕloiu (I. D.), Ortografia foneticĕ a limbi romîneştĭ 157
Tiktin, Rumänisch-deutsches Wörterbuch 151
Tobler (A.). Voir *Vrai Aniel*.
Toro-Gisbert (M. de), Apuntaciones lexicográficas 157
— Americanismos 158
Tournoux (G.). Voir *Aucassin et Nicolette*.
Vaillant (E.). Voir Gauthier d'Argies.
Vâlsan (G.). Voir Giuglea.
Van Gennep (A.), Religions, mœurs et légendes, IV 320
Vasiliu (A.), Cântece, urături si bocete de-ale poporului 150
Vilain mire (Das altfranzösische Fablel *du*), éd. p. C. Zipperling 159
Voretzsch (C.), Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur, 2e éd 478
Vossler (K.), Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung. 310
Vrai aniel (*Li dis dou*), éd. p. A. Tobler, 3e éd 157
Wagner (M.-L.), Lautlehre der südsardischen Mundarten 313
Walberg (E.), Trascrizione fonetica di tre testi alto-engadini 158
Wallheinke (A.), Die *Vers de le mort* von Robert le Clerc aus Arras in sprachlichem und inhaltlichem Vergleiche mit Helinands *Vers de la mort* 158
Wendheimer (I.), Die Herodes-Partien im lateinischen liturgischen Drama und in den französischen Mysterien 149
Werner (J.), Lateinische Sprichwörter und Sinnsprüche des Mittelalters 146
Wiese (L.). Voir Bartsch.
Wilmotte (M.), La culture française en Belgique 320

Wood (A.-C.). Voir *Fulk Fitz-Warin*..... 159
Wurzbach (W. von), Geschichte des französischen Romans, I..... 148
Yder (Der altfranzösische Yderroman), éd. p. H. Gelzer..... 310
Zanders (J.), Die altprovenzalische Prosanovelle 625
Zauner (A.), Altspanisches Elementarbuch..... 147
Zeliqzon (L.) et G. Thiriot, Textes patois recueillis en Lorraine... 479
Zeller (H.-L.), Sammlung älterer Seerechtsquellen..... 149
Zenker (R.), Zur Mabinogionfrage, eine Antikritik..... 479
Zipperling (C.). Voir *Vilain mire*..... 159

CHRONIQUE

Nécrologie : St. Bormans, 622; Dr A. Bos, 144; H. Champion, 308; A. Graf, 622; G. Körting, 472; Fl. Mecher, 623; L. Passy, 623; Ch. de Tourtoulon, 623; C. Wahlund, 309.

Retraites : J. Storm, 144; H. Suchier, 624.

Nominations : G. Candrea-Hecht, à Bucarest, 624; G. Ebeling, à Kiel, 472; L. Karl, à Cluj, 309; C. Voretzsch, à Halle, 472, 624. — Cours de J. Salverda de Grave à Paris, 144.

Recueils jubilaires : à É. Picot, 472; à R. Renier, 144; à H. Schuchardt, 624; à V. Thomsen, 630.

Congrès : 3e congrès international pour l'extension de la langue française, à Gand, 472.

Collections : Academia română, Din vieaţa poporului român, 150; Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 310; Beiträge zur Geschichte der romanischen Sprachen und Literaturen (M.-R. Mann), 148; Classiques français du moyen âge, 310; Gesellschaft für romanische Literatur, 310; Romanistische Arbeiten (C. Voretzsch), 624; Sammlung älterer Seerechtsquellen (H. Zeller), 149; Sammlung mittellateinischer Texte, 146, 300, 625; Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, 147, 310; Sammlung vulgärlateinischer Texte, 147, 625; Scrittori stranieri, 150; Société des anciens textes français, 309, 625.

Manuscrits de lord Middleton à Wollaton Hall, 144.

Projets de publication : *Histoire de la formation des noms de lieux français* (cours de A. Longnon, publiés par P. Marichal et L. Mirot), 473; — éditions de Berol, *Purgatoire de saint Patrice*, par Mlle Mörner, 473; Chansons de Thibaut de Champagne, par A. Wallenskiöld, 146; Chansons de Guillaume de Saint Leidier, par A. Långfors, 624; *Chançun de Willaume*, pour les Classiques français du moyen âge, 473; *Vies de sainte Agnès* et *de sainte Christine*, par A. Ott, 146; *Vie de sainte Euphrosyne*, par R. Th. Hill, 473; — Tables de la *Romania*, t. XXXI-XL (1902-1911), par L. Foulet, 301.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PC
2
R6
t.42

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY